

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
VERSION 3**

Le jeudi 24 février 2022

à 17 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le vendredi 18 février 2022

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération qui se déroulera exceptionnellement à huis clos est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 24 février 2022, à 17 h, via téléconférence**. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Emmanuel Tani-Moore

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
VERSION 3**

Le jeudi 24 février 2022

à 17 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 24 février 2022 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 17 février 2022.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des points 7.03, 20.20, 20.21, 43.02 et 51.06.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI.



**Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
du jeudi 24 février 2022**

ORDRE DU JOUR

VERSION 3

01 – Période de questions du public

01.01 Service du greffe

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

03.02 Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
tenue le 21 janvier 2022, 11 h

03.03 Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 janvier 2022, 13 h

03.04 Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 janvier 2022

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

04.02 Service du greffe

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

05.01 Service du greffe

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

06.01 Service du greffe

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport de recommandations concernant l'appel d'offres 17-16146 visant l'acquisition d'une solution infonuagique par la Ville de Montréal (article 57.1.23 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec) - Commentaires et recommandations »

07 – Dépôt

07.01 Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA - 1227711001

Dépôt du Rapport annuel 2021 de la Ville de Montréal faisant état de l'exercice des activités déléguées en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016)

Compétence d'agglomération : Dépannage, remorquage et remisage des véhicules

07.02 Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1218677014

Dépôt du rapport de consultation publique tenue par la Société de transport de Montréal intitulé « Projet de construction du poste de ventilation mécanique Richelieu », en vertu de l'article 158.3 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

Mention spéciale: En lien avec le point 41.04

07.03 Service de sécurité incendie de Montréal - 1229450001

Dépôt du rapport sur la période de l'état d'urgence du 27 mars 2020 au 28 août 2021 dans le cadre de la pandémie COVID-19 conformément à l'article 52 de la *Loi sur la sécurité civile*

Compétence d'agglomération : Élément de la sécurité publique qu'est l'élaboration et l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

11 – Dépôt de pétitions

11.01 Service du greffe

Dépôt de pétitions

20 – Affaires contractuelles

20.01 Service de l'environnement - 1218247003

Accorder un contrat à CD NOVA-TECH inc. pour l'achat d'équipements de mesure de la qualité de l'air ambiant pour le Réseau de surveillance de la qualité de l'air - Dépense totale de 177 747,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18927 (1 seul soum.)

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.02 Service du matériel roulant et des ateliers - 1215382028

Conclure des ententes-cadres avec 9105-1615 Québec inc. (lot 1) et Midas l'Expert Entretien (lot 5), pour le service d'entretien et réparation mécanique de véhicules secteur Ouest du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 467 396,49 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18983 (2 soum., 1 seul conforme pour chacun des lots 1 et 5)

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de
d'agglomération : police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de
 premiers répondants

20.03 Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction des communications corporatives et des communications internes - 1219447001

Conclure une entente-cadre avec Imprime-Emploi pour des services d'impression et de distribution, pour une période de 24 mois avec la possibilité de deux prolongations de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 983 039,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-19017 (1 seul soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.04 Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire - 1219384002

Accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc., pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023, pour une somme maximale de 304 725,72 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.08 Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat -
1218927017

Autoriser la modification aux imputations budgétaires des contributions financières accordées à six organismes PME MTL (CG21 0150) pour une somme maximale annuelle de 1 296 770 \$ soit un total de 3 890 310 \$ de 2022 à 2025 dans le cadre des ententes de délégation

Compétence Élément du développement économique qu'est toute aide
d'agglomération : destinée spécifiquement à une entreprise

20.09 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la
gestion de projets immobiliers - 1229439001

Autoriser une dépense additionnelle de 323 002,23 \$, taxes incluses, afin d'augmenter les contingences et les incidences, pour l'exécution de travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux ateliers municipaux Rouen dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc. (CG21 0251), majorant ainsi le montant total de la dépense de 2 418 246,18 \$ à 2 741 248,41 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.10 Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures -
1217231080

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 36 mois, avec les quatre firmes suivantes : Les Services EXP inc. (contrat no 1 : 1 972 614,58 \$, taxes incluses), Groupe ABS inc. (contrat no 2 : 1 825 138,44 \$, taxes incluses), Solmatech inc. (contrat no 3 : 1 786 339,67 \$, taxes incluses) et FNX-INNOV inc. (contrat 4 : 1 543 096,43 \$, taxes incluses) - Dépense totale : 7 839 908,03 \$ taxes et contingences incluses, pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville de Montréal, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 24 février 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de deux prolongations de 12 mois - Appel d'offres public 21-19007 (7 soum.) / Autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.11 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1211541016

Approuver l'entente finale rétroactive au 1^{er} janvier 2020 et valide jusqu'au 31 décembre 2023 avec possibilité de deux années de prolongation, entre la Ville de Montréal et Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles / Autoriser, en vertu de cette entente, une dépense totale de 2 978 772,30 \$, taxes et contingences incluses

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.12 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1219057019

Autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 \$ à 683 947,76 \$, taxes et contingences incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.13 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1219057017

Autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 \$ à 2 335 426,63 \$, taxes et contingences incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.14 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1219057018

Autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 \$ à 2 089 088,85 \$, taxes et contingences incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.15 Service de police de Montréal , Direction des enquêtes criminelles - 1225055001

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 130 064 \$, taxes non applicables, pour la distribution, sur demande, de nourriture aux détenus dans le cadre du contrat accordé à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Resto Plateau (CG20 0127), majorant ainsi le montant total du contrat de 260 128 \$ à 390 192 \$, taxes non applicables

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de
d'agglomération : police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de
 premiers répondants

20.16 Service du matériel roulant et des ateliers - 1229446001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres avec Fortier Auto (Montréal) ltée pour l'acquisition de camionnettes à motorisation hybride complète (lot 1) et à motorisation régulière (lot 2), pour une période de cinq ans - Montant estimé des ententes : 25 539 046,33 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18960 (3 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.17 Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures -
1217231091

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure trois ententes-cadres de services professionnels d'ingénierie avec SNC-Lavalin inc. (contrat 1 : 3 060 874,22 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (contrat 2 : 2 697 577,94 \$, taxes incluses) et WSP Canada inc. (contrat 3 : 1 729 678,15 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (ponts et tunnels) jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 24 février 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation d'un an, et ce, uniquement si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées - Appel d'offres public 21-19066 (5 soum.) / Autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une période d'un an, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.18 Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle -
1217684011

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services en configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 1 342 908 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18979 (2 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

30.02 Société de transport de Montréal - 1227945001

Autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par voie d'expropriation, l'immeuble situé au 530-532, rue de Bellechasse, dans le cadre de la construction du poste de ventilation mécanique Bellechasse

Compétence Transport collectif des personnes
d'agglomération :

30.03 Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles
- 1211177002

Doter le centre de responsabilité 103024, Complexe Environnemental Saint-Michel au Service de l'environnement, d'un budget nécessaire de 1 210 000 \$, taxes nettes, pour l'année 2022 à même la réserve post fermeture du site d'enfouissement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Compétence Annexe du décret - Parc du complexe environnemental
d'agglomération : Saint-Michel

30.04 Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations
financières - 1200029003

Diminuer de 11,9 M\$ (passant de 70,5 M\$ à 58,6 M\$) le montant de l'allègement fiscal lié à la COVID-19 mis en place par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de réduire l'impact fiscal en 2021 pour la Ville résultant des déficits encourus en 2020 par les régimes de retraite de la Ville

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

30.05 Direction générale , Bureau du commissaire à la lutte au racisme et à la
discrimination systémiques - 1227614002

Mandater la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CSDSM) et la Commission de la sécurité publique (CSP) pour tenir conjointement une discussion publique portant sur la reddition de comptes des 38 recommandations du rapport de la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal, ainsi que sur la planification des actions et engagements pour l'année 2022

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

30.06 Service du greffe

Adopter une résolution de contrôle intérimaire relative à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale

Mention spéciale: Dossier en lien avec les points 41.07 et 43.01

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1217404003

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau (RCG 16-041) afin d'augmenter le montant à 13 148 000 \$

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

41.02 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1229459001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 173 081 000 \$ pour le financement de travaux de mises à niveau et de mises aux normes des équipements et des infrastructures relatifs à l'assainissement des eaux usées de l'agglomération de Montréal

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

41.03 Service de l'Espace pour la vie - 1217227002

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 16 280 000 \$ pour le financement de la mise à niveau de la Biosphère

Compétence Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau
d'agglomération :

42 – Adoption de règlements

42.01 Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1219394002

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005)

Compétence d'agglomération : Éléments du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

42.02 Service de l'habitation - 1219286005

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003)

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

42.03 Service du greffe

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 21-033) » afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 24 mars 2022

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique qu'est l'élaboration et l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

51.02 Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs - 1224974001

Approuver la nomination de Mme Daphney Colin, conseillère d'arrondissement, à titre de membre élue du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec

Compétence Élément de la sécurité publique qu'est le «centre d'urgence
d'agglomération : 9-1-1»

51.03 Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire - 1218343011

Nommer madame Laurence Lavigne Lalonde à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL

Compétence Élément du développement économique qu'est tout centre
d'agglomération : local de développement

51.04 Service du greffe

Nominations aux commissions permanentes

51.05 LaSalle , Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1225212004

Nommer M. Richard Deschamps, conseiller de la Ville du district Sault-Saint-Louis, à titre de représentant de l'arrondissement de LaSalle au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Compétence Élément du développement économique qu'est tout centre
d'agglomération : local de développement

51.06 Direction générale , Cabinet du directeur général - 1227665001

Nommer M. Richard Deschamps au sein du Comité de vérification de l'agglomération en remplacement de M. François Limoges, conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19)

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 21 janvier 2022
11 h**

**Séance tenue le vendredi 21 janvier 2022
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Toutes les personnes élues ci-après nommées étaient présentes par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Georges Bouelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Peter Malouf, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Laurence Parent, M. Jocelyn Pauté, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la séance ouverte en adressant ses vœux de bonne année et en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous. Elle demande une minute de silence.

Puis, la présidente d'assemblée souhaite une bonne séance de travail aux membres du conseil d'agglomération.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public ».

N'ayant aucune question de la part du public, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 11 h 06.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 11 h 06.

CG22 0001

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 21 janvier 2022, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG22 0002

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 21-033) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 24 février 2022

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 21-033) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1222675001

À 11 h 08, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare l'assemblée levée. La présidente d'assemblée remercie les équipes du Service du greffe et du soutien technique pour leur excellent travail et réitère ses vœux de bonne journée à toutes et tous.

Nancy Blanchet
PRÉSIDENTE

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 21 janvier 2022
13 h**

**Séance tenue le vendredi 21 janvier 2022
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Toutes les personnes élues ci-après nommées étaient présentes par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Peter Malouf, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Laurence Parent, M. Jocelyn Pausé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte. Elle demande une minute de recueillement.

Puis, la présidente d'assemblée souhaite une bonne séance de travail aux membres du conseil d'agglomération.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public ».

N'ayant aucune question de la part du public, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 13 h 01.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 13 h 01.

CG22 0003

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 21 janvier 2022, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG22 0004

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 décembre 2021

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 décembre 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 12 janvier 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG22 0005

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du budget 2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du Programme décennal d'immobilisation 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du budget 2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du Programme décennal d'immobilisation 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes, comprenant les rapports minoritaires de l'opposition officielle et de l'Association des municipalités de banlieue, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

06.01

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0006

Adoption du budget 2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2059;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le budget 2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
M. Beny Masella
M. Laurence Parent
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

30.01 1213843025

CG22 0007

Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2061;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
M. Beny Masella
M. Laurence Parent
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

30.02 1213843021

CG22 0008

Adoption du budget 2022 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2062;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le budget 2022 de la Société de transport de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
M. Beny Masella
M. Laurence Parent
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

30.03 1213843023

CG22 0009

Adoption du programme d'immobilisations 2022-2031 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2063;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le programme d'immobilisations 2022-2031 de la Société de transport de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
M. Beny Masella
M. Laurence Parent
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

30.04 1213843022

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.05 à 30.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0010

Approbation du budget 2022 du Bureau du taxi de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2074;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le budget 2022 du Bureau du taxi de Montréal.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
M. Beny Masella
M. Laurence Parent
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

30.05 1210310005

CG22 0011

Approbation du budget 2022 du Conseil des arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2075;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le budget 2022 du Conseil des arts de Montréal.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
M. Beny Masella
M. Laurence Parent
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

30.06 1210310006

CG22 0012

Approbation du budget 2022 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2076;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le budget 2022 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
M. Beny Masella
M. Laurence Parent
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

30.07 1210310007

CG22 0013

Approbation du budget 2022 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2077;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le budget 2022 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
M. Beny Masella
M. Laurence Parent
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

30.08 1210310008

CG22 0014

Approbation du budget 2022 de la Société du parc Jean-Drapeau

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2078;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le budget 2022 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
M. Beny Masella
M. Laurence Parent
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

30.09 1210310009

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.10 et 30.11 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0015

Approbation des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2022 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2071;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver les contributions financières suivantes, tel qu'indiquées :

- 1- de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2022 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

| | |
|---|----------------|
| Agence régionale de transport métropolitain | 628 153 300 \$ |
| Conseil des arts | 20 835 700 \$ |
| Société du parc Jean-Drapeau | 15 808 900 \$ |
| Office municipal d'habitation de Montréal | 550 000 \$ |
| Corporation d'habitation Jeanne-Mance | 12 000 \$ |
| Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal | 12 149 200 \$ |

- 2- de verser une somme maximale de 19 100 000 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain afin d'offrir une tarification réduite aux personnes âgées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 dans le cadre de l'entente prévue en fonction de la facturation émise;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
M. Beny Masella
M. Laurence Parent
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

CG22 0016

Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2022 et du PDI 2022-2031 pour l'exercice financier 2022 (volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0072;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de décréter qu'un document explicatif du budget 2022 et du PDI 2022-2031 pour l'exercice financier 2022 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.11 1210310012

À 13 h 44, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare l'assemblée levée. La présidente d'assemblée remercie les membres du conseil du d'agglomération et souhaite une belle fin de journée à toutes et tous.

Nancy Blanchet
PRÉSIDENTE

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 27 janvier 2022
17 h**

**Séance tenue le jeudi 27 janvier 2022
Salle du conseil de l'hôtel de ville, Édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Toutes les personnes élues ci-après nommées étaient présentes par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Peter Malouf, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Laurence Parent, M. Jocelyn Pauté, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte. Elle demande une minute de recueillement.

Puis, la présidente souhaite d'excellents travaux aux membres du conseil d'agglomération.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente d'assemblée fait la lecture de trois questions de la part du public. Les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|--|---|
| Marcel Grenier | Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle) | Pourquoi embarrassez l'est de Montréal avec un mur de béton. Il pourrait y avoir un petit tramway au sol vers la station Viau, la vitesse du REM et sa configuration coûte vraiment plus cher à tous pour sauver 10 minutes max. ? |
| Charles Mallory | Responsable pour le Plan climat (M. Robert Beaudry) | On lit dans le Plan climat que les outils de planification et de réglementation d'urbanisme, incluant notamment le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, le futur plan d'urbanisme et de mobilité et la réglementation d'urbanisme, seront bonifiés afin de favoriser l'aménagement de quartiers à échelle humaine, adaptés aux changements climatiques. |

SUITE - Évidemment, les outils actuels ne sont pas adéquats pour accommoder toutes les interventions anticipées par le Plan climat. Selon la loi, il faudrait que toute intervention ayant la force de loi soit conforme avec le Schéma d'aménagement.

Est-ce vrai que la « bonification » du Schéma d'aménagement serait la première étape?

Et, est-ce que l'Agglomération de Montréal anticipe présenter une proposition de modification du Schéma d'aménagement pour consultation publique pendant l'année 2022?

Christian Hébert

Mme Valérie Plante
(M. Alain Vaillancourt)

Bonjour, en date du 02/11/2021 je vous ai proposé mes services en ce que concernant la sécurité nautique dans les Rapides de Lachine. Nous sommes toujours en attente de votre réponse à savoir quel intérêt vous désirez porter ce dossier.

merci de votre attention !

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 17 h 10. Elle remercie les personnes qui ont soumis des questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 11.

CG22 0017

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant le point 7.02 et en y retirant le point 65.01.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG22 0018

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 décembre 2021

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 décembre 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 20 janvier 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG22 0019

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 24 décembre 2021

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 24 décembre 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 12 janvier 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1^{er} au 31 décembre 2021.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 décembre 2021.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 31 décembre 2021.
-

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt ».

CG22 0020

Dépôt du rapport d'analyse après un an d'opération de l'intégration des postes de quartier 9 et 11

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose conformément à la résolution CM20 0954 sur la *motion non partisane visant à créer un sous-poste de police dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce dans le contexte de la fusion des postes de police 9 et 11*, le rapport intitulé « Nouveau PDQ 9 : Un an après l'intégration des PDQ 9 et 11. », et le conseil en prend acte.

07.01 1214974008

CG22 0021

Ajout - Dépôt du document du Bureau de l'inspecteur général intitulé : « Rapport de recommandations concernant l'appel d'offres 17-16146 visant l'acquisition d'une solution infonuagique par la Ville de Montréal », conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la ville de Montréal, métropole du Québec*

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le document du Bureau de l'inspecteur général intitulé : « Rapport de recommandations concernant l'appel d'offres 17-16146 visant l'acquisition d'une solution infonuagique par la Ville de Montréal », *conformément à l'article 57.1.23 de la Charte de la ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.02 (Ajout)

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0022

Accorder cinq contrats à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée, Asplundh Canada ULC et Serviforêt inc. pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dépérissants d'autres essences dans les grands parcs de la Ville de Montréal 2022-2023 - Dépense totale de 4 326 148,09 \$, taxes, variations des quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 21-19018 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0024;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les commandes pour la fourniture de travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dépérissants d'autres essences dans les grands parcs de la Ville de Montréal pour la période 2022-2023, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19018;

| Firmes | Lots | Montant (taxes incluses) |
|--|-------------|---------------------------------|
| Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée | 1 | 627 430,07 \$ |
| Asplundh Canada ULC | 2 | 674 320,33 \$ |
| Serviforêt inc. | 3 | 619 163,37 \$ |
| Serviforêt inc. | 4 | 766 986,73 \$ |
| Serviforêt inc. | 5 | 773 017,97 \$ |

- 2- d'autoriser une dépense de 346 091,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 519 137,77 \$, taxes incluses, à titre de variation des quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée, Asplundh Canada ULC et Serviforêt inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1219196001

CG22 0023

Accorder un contrat à Service d'entretien Alphanet inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 36 mois, soit du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 907 559,45 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18986 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0023;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Service d'entretien Alphanet inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 36 mois soit, du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 825 054,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18986;

- 2- d'autoriser une dépense de 82 505,40 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation du rendement de la firme Service d'entretien Alphanet inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1217157016

CG22 0024

Autoriser une dépense additionnelle de 5 147,40 \$ pour la demande de changement # 2 portant sur le remplacement d'écrans tactiles ainsi qu'un budget de contingences de 89 379,71 \$ représentant 15 % de la valeur totale du contrat accordé à Axon Public Safety Canada inc. (CG21 0246), majorant ainsi le montant total du contrat de 595 864,70 \$ à 690 391,81 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0028;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 5 147,40 \$ pour la demande de changement # 2 portant sur le remplacement d'écrans tactiles ainsi qu'un budget de contingences de 89 379,71 \$ représentant 15 % de la valeur totale du contrat accordé à Axon Public Safety Canada inc. (CG21 0246), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 595 864,70 \$ à 690 391,81 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur - Sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information (TI), à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1215035007

CG22 0025

Autoriser une dépense additionnelle de 234 957,05 \$, taxes incluses, pour l'ajout de la maintenance des logiciels Compuware et l'acquisition de licences supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à BMC Software Canada inc. (CG20 0011), majorant ainsi le montant total du contrat de 982 410,54 \$ à 1 217 367,59 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0025;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 234 957,05 \$, taxes incluses, pour l'ajout de la maintenance des logiciels Compuware et l'acquisition de licences supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à BMC Software Canada inc. (CG20 0011), majorant ainsi le montant total du contrat de 982 410,54 \$ à 1 217 367,59 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1215942003

CG22 0026

Conclure des ententes-cadres avec Composites Idéal inc. (Lot #1) et 9163-0806 Québec inc. (Les Entreprises Fibromoule) (Lot #2) pour les services de réparation des réservoirs (FRP) d'hypochlorite aux usines d'eau potable Atwater et Charles-J.-DesBaillets, pour une durée de 36 mois, avec une option de prolongation de six mois - Dépense totale de 733 131,19 \$, taxes et contingences incluses, pour le Lot #1 et de 652 701,19 \$, taxes et contingences incluses, pour le Lot #2 - Appel d'offres public 21-18976 (Lot #1 : 2 soum., Lot #2 : 2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0034;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une durée de 36 mois, avec une option de prolongation de six mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services de réparation des réservoirs (FRP) d'hypochlorite aux usines d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18976 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

| <u>Firmes</u> | <u>Articles</u> | <u>Montant (taxes incluses)</u> |
|---|-----------------|---------------------------------|
| Composite Idéal inc. | Lot #1 | 610 942,66 \$ |
| 9163-0806 Québec inc. (Les Entreprises Fibromoule) | Lot #2 | 543 917,66 \$ |

- 2- d'autoriser une dépense de 122 188,53 \$ pour le Lot #1 et de 108 783,53 \$ pour le Lot #2, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Composite Idéal inc. et 9163-0806 Québec inc. (Les Entreprises Fibromoule);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1217343002

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0027

Accorder un contrat à Solotech inc. pour l'acquisition et l'installation d'un mur vidéo et d'une solution de gestion et de contrôle d'affichage dans le cadre du projet de modernisation et réaménagement du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) de l'agglomération de Montréal - Dépense totale de 256 444,34 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18956 (1 seul soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0036;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Solotech inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation d'un mur vidéo et d'une solution de gestion et de contrôle d'affichage dans le cadre du projet de modernisation et réaménagement du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 223 490,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18956;
- 2- d'autoriser une dépense de 32 953,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1218712001

CG22 0028

Conclure une entente-cadre avec Brûlé, Murray & Associés inc. pour les services de prévention en santé et sécurité pour divers chantiers de construction de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une période de quatre ans - Dépense totale de 1 230 961,99 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18952 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0029;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre par laquelle Brûlé, Murray & Associés inc. s'engage à fournir, sur demande, les services de prévention en santé et sécurité pour divers chantiers de construction de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une période de quatre ans, pour une somme maximale de 1 070 401,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18952;
- 2- d'autoriser une dépense de 160 560,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Brûlé, Murray & Associés inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1216206001

CG22 0029

Conclure une entente d'achat contractuelle avec UBA inc., d'une durée de 24 mois, avec possibilité de deux options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium de concentration 10,8 % à 12 % pour le Service de l'eau - Montant total de l'entente : 3 365 679,85 \$, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 21-19028 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0035;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente d'achat contractuelle avec UBA inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 24 mois avec deux options de renouvellement de 12 mois, pour une durée maximale de 48 mois, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium de concentration 10,8 % à 12 % pour le Service de l'eau, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 059 708,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19028 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense de 305 970,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, à même le budget de l'agglomération, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1217100005

CG22 0030

Autoriser une dépense additionnelle de 206 955 \$, taxes incluses, pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues numéros 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Reftech international inc. (CG21 0451), majorant ainsi le montant total du contrat de 898 727,06 \$ à 1 105 682,06 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0030;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 206 955 \$, taxes incluses, pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues numéros 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Reftech international inc. (CG21 0451), majorant ainsi le montant total du contrat de 898 727,06 \$ à 1 105 682,06 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1211541019

CG22 0031

Accorder un contrat à Centre Agricole J.L.D. inc., pour la fourniture de 25 tracteurs agricoles et équipements - Dépense totale de 2 974 475,11 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-19033 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0027;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Centre Agricole J.L.D. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 25 tracteurs agricoles et équipements, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 704 068,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19033;
- 2- d'autoriser une dépense de 270 406,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Centre Agricole J.L.D. inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1215382035

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0032

Adopter les projets d'avenants 2020-10 et 2020-11 au contrat de prêt de 150 millions de dollars entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal dans le cadre du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) modifiant le cadre d'intervention

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0063;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter les avenants 2020-10 et 2020-11 au contrat de prêt de 150 M\$ conclu dans le cadre du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'innovation et la Ville de Montréal prolongeant la durée du contrat à une date ultérieure et modifiant le cadre d'intervention.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1219223003

CG22 0033

Autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à HVAC inc. (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 7 011 635,40 \$ à 8 093 019,94 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0042;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à HVAC inc. (CG20 0197), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 011 635,40 \$ à 8 093 019,94 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1219057014

CG22 0034

Autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 \$, à 9 890 690,54 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0041;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie », dans le cadre du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 \$, à 9 890 690,54 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1219057016

CG22 0035

Autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 \$ à 15 716 395,08 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0039;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », dans le cadre du contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 \$ à 15 716 395,08 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1219057015

CG22 0036

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (III), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 394 971,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18934 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0046;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (III), pour une somme maximale de 5 394 971,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18934;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1217655007

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0037

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 738 801 \$ au Carrefour alimentaire Centre-Sud, au Grand Potager, au Conseil des industries bioalimentaires de l'Île de Montréal (CIBÎM), à la Coopérative de solidarité En direct de la ferme, à la Cuisine collective Hochelaga-Maisonneuve (LA CCHM), à La Place commune, coopérative de solidarité, à Accès Bioterre et à Food'Elles, pour la période 2022 à 2023, dans le cadre de l'Appel à projets conjoint destiné au secteur bioalimentaire montréalais - 2^e édition (2021) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0059;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 738 801 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période de 2022 à 2023, afin qu'ils puissent réaliser les projets déposés dans le cadre de l'Appel à projets conjoint destiné au secteur bioalimentaire montréalais, tel que ceux-ci sont décrits au dossier décisionnel :

| | Organismes | Montants |
|---|---|-----------------|
| 1 | Carrefour alimentaire Centre-Sud | 100 000 \$ |
| 2 | Grand Potager | 98 000 \$ |
| 3 | Conseil des industries bioalimentaires de l'Île de Montréal | 78 534 \$ |
| 4 | Coopérative de solidarité En direct de la ferme | 62 278 \$ |
| 5 | Cuisine collective Hochelaga Maisonneuve | 100 000 \$ |
| 6 | La Place commune, coopérative de solidarité | 100 000 \$ |
| 7 | Accès Bio Terre | 99 999 \$ |
| 8 | Food'Elles | 99 990 \$ |

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1217956006

CG22 0038

Accorder un contrat à GLT+ pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier, d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 289 737 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18912 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0047;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire GLT + inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 241 447,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18912;
- 2- d'autoriser une dépense de 48 289,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1219057013

CG22 0039

Accorder un contrat à La Compagnie Keleny Company (Keleny inc.) pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une durée de quatre ans, avec une option d'une année de prolongation pour chacun des deux lots - Dépense totale de 600 953,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-19022 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du .12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0049;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder deux contrats à La Compagnie Keleny Company (Keleny inc.) pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis au Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de quatre ans, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025, avec une option d'une année de prolongation pour chacun des deux lots, pour une somme maximale de 600 953,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19022;

| Firmes | Lots | Montants taxes incluses |
|---------------|-------------|------------------------------------|
| Keleny inc. | Lot 1 | 341 996,01 \$ |
| | Lot 2 | 258 957,04 \$ |
| Total | | 600 953,05 \$ |

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1212610009

CG22 0040

Conclure trois ententes-cadres avec Nova concept et Alia Conseil, pour une durée de deux ans, avec deux options de renouvellement d'une année chacune, pour des services professionnels de conception et de production de solutions d'apprentissage en ligne - Montant estimé des ententes : 2 013 726,76 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18957 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0048;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de deux ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services de conception et de production de solutions d'apprentissage en ligne, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18957 :

| | Firmes | Montant (taxes et contingences incluses) |
|-----------|-----------------------------|---|
| Contrat 1 | Nova Concept formation inc. | 798 104,71 \$ |
| Contrat 2 | Nova Concept formation inc. | 722 094,74 \$ |
| Contrat 3 | Alia Conseil inc. | 493 527,31 \$ |

2- de procéder à une évaluation du rendement de Nova Concept formation inc. et Alia Conseil inc.;

3- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1215138002

CG22 0041

Autoriser la cession du contrat de services des comptes marchands, Module B, de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, appel d'offres 17-15841, en faveur de Global Payments Direct inc., à partir de la date de l'approbation de l'acte de cession, avec prise d'effet le 2 septembre 2021, conclue entre la Ville de Montréal, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et Global Payments Direct inc. / Approuver la convention de cession à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0052;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser la cession du contrat de services des comptes marchands, Module B, de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, appel d'offres public 17-15841 (CG18 0299), en faveur de la firme Global Payments Direct inc., à partir de la date de l'approbation de l'acte de cession, avec prise d'effet le 2 septembre 2021, conclue entre la Ville de Montréal, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et Global Payments Direct inc.;
- 2- d'approuver la convention de cession à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1202631001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0042

Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Chih-Chien Wang, artiste professionnelle pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Ce que nous avons laissé derrière nous aide à avancer » dans le cadre du projet de construction et de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal - Volet A, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 287 437,50 \$, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0044;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art entre la Ville de Montréal et Chih-Chien Wang, artiste professionnelle, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Ce que nous avons laissé derrière nous aide à avancer », dans le cadre du projet de construction et de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal, Volet A, pour une somme maximale de 258 693,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 743,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1217637003

CG22 0043

Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Mathieu Lévesque, artiste professionnel pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Gambit » dans le cadre du projet de construction et de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal - Volet B, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 170 163 \$, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0043;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art entre la Ville de Montréal et Mathieu Lévesque, artiste professionnel, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Gambit » dans le cadre du projet de construction et de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal, Volet B, pour une somme maximale de 158 665,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 11 497,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1217637004

CG22 0044

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « À l'Ombre de la Montagne », pour la propriété sise au 3845-3879, rue Rivard, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 15 ans, soit du 29 octobre 2037 jusqu'au 28 octobre 2052, dont la rente annuelle sera de 3 600 \$ - La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'environ 860 000 \$ pour la période de la prolongation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0053;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « À l'Ombre de la Montagne », pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 15 ans, soit du 29 octobre 2037 jusqu'au 28 octobre 2052, pour la propriété située au 3845-3879, rue Rivard, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, constituée du lot 1 202 482 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 247,8 mètres carrés, dont la rente annuelle sera de 3 600 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1213496002

CG22 0045

Approuver le renouvellement de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC), organisme sans but lucratif (CG12 0476), pour une durée de trois ans, pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et lignes directrices dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 \$ (non taxable) par année, soit un total de 240 000 \$ pour la durée de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0054;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le renouvellement de l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC) (CG12 0476), organisme sans but lucratif, pour une durée de trois ans, pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et lignes directrices dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 \$ (non taxable) par année, soit un total de 240 000 \$ pour la durée de l'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1214073001

CG22 0046

Approuver un projet d'accord de contribution pour un montant maximal de 5 287 705 \$, entre le Ministre des Ressources naturelle Canada et la Ville de Montréal, en remboursement des dépenses encourues par la Ville de Montréal pour la plantation d'arbres et la surveillance de la santé et de la croissance des arbres plantés, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (R.L.R.Q. c. M-30)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0055;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'accord de contribution pour un montant maximal de 5 287 705 \$, entre sa Majesté la Reine du chef du Canada et la Ville de Montréal, en remboursement des dépenses encourues par la Ville de Montréal pour la plantation d'arbres, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* (R.L.R.Q. c. M-30);
- 2- d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à être la représentante de la Ville de Montréal en regard de cet accord.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1218174002

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0047

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède sans contrepartie monétaire à l'organisme à but non lucratif Maison Cross Roads, à des fins de construction d'un projet de 15 logements pour personnes vulnérables, un terrain d'une superficie de 819,4 mètres carrés, situé à l'intersection des rues Hickson et Ross, dans l'arrondissement de Verdun, constitué du lot 1 154 176 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0057;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à l'organisme à but non lucratif Maison Cross Roads, aux fins de construction de logements pour personnes vulnérables, un terrain constitué du lot 1 154 176 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 819,4 mètres carrés, actuellement utilisé comme stationnement public municipal, situé à l'intersection des rues Hickson et Ross dans l'arrondissement de Verdun, sans contrepartie monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte par le greffier de la Ville en autant que, de l'avis de la Direction des affaires civiles, l'acte dans sa forme finale soit substantiellement conforme au projet d'acte, et conditionnellement à ce qu'une convention de contribution financière, dans le cadre du programme d'initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL), soit signée entre la Ville et Maison Cross Roads, pour la réalisation de son projet;
- 3- que la signature de l'acte de vente soit conditionnelle à la signature de la convention ICRL;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1219245008

CG22 0048

Approuver le contrat autorisant la cession de la convention de contribution financière de Pôle Innovation MTL à la Fondation Montréal inc. de demain

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0060;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la convention de cession de contrat entre le Pôle Innovation MTL et la Fondation Montréal inc. de demain à laquelle intervient la Ville de Montréal;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1217952005

CG22 0049

Accorder un soutien financier non récurrent de 90 000 \$ à Futurpreneur Canada afin d'organiser la 24^e édition du Défi OSEntreprendre sur le territoire de Montréal dans le cadre de l'Entente Réflexe Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0061;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 90 000 \$ à Futurpreneur Canada afin d'organiser la 24^e édition du Défi OSEntreprendre sur le territoire de Montréal dans le cadre de l'Entente Réflexe Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1218298003

CG22 0050

Conclure une entente-cadre avec CIMA+ S.E.N.C pour la fourniture sur demande de prestations de services en termes d'expertises et de compétence pour la mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 5 225 843,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18932 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0106;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle CIMA+ S.E.N.C, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services en termes d'expertises et de compétence pour la mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau, pour une somme maximale de 5 225 843,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18932;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de CIMA+ S.E.N.C;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1215006003

CG22 0051

Autoriser une dépense additionnelle de 794 150,72 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour les travaux de réfection du chalet du Mont-Royal et aménagements extérieurs, situé au 1196, voie Camillien-Houde, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG20 0510), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 299 020,35 \$ à 7 093 171,07 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0099;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 794 150,72 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour les travaux de réfection du chalet du Mont-Royal et aménagements extérieurs, situé au 1196, voie Camillien-Houde, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG20 0510), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 299 020,35 \$ à 7 093 171,07 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1211670003

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0052

Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, à des fins de piste cyclable, d'une lisière de terrains située au nord du boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Antoine-Berthelet et Joseph-Édouard-Samson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0109;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition aux fins de piste cyclable, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, des parties des lots 1 900 482, 2 483 201, 2 575 551, 2 611 507, 2 704 844, 2 704 845, 2 698 303, 1 902 006 et 1 902 005, toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Antoine-Berthelet et Joseph-Édouard-Samson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 431 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour ces acquisitions;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant.
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.31 1217723002

CG22 0053

Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, à des fins de piste cyclable, de deux lisières de terrains situées de part et d'autre du boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Antoine-Berthelet et Albert-Prévost, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0110;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de piste cyclable, des parties des lots 1 900 411, 5 659 187, 6 085 574, 2 338 087, 2 338 086, 2 963 193, 2 963 192 et 5 084 596 toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Antoine-Berthelet et Albert-Prévost, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 578 680 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour ces acquisitions;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1217723003

CG22 0054

Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, à des fins de piste cyclable, d'une lisière de terrains située au sud du boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Joseph-Saucier et Joseph-Édouard-Samson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0111;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition aux fins de piste cyclable, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, des parties des lots 1 900 836, 1 900 786, 1 900 884 et 1 900 920, toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Joseph-Saucier et Joseph-Édouard-Samson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 698 560 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour ces acquisitions;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1217723004

CG22 0055

Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, à des fins de piste cyclable, de deux lisières de terrains situées de part et d'autre du boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Wood et LeMesurier, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0112;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de piste cyclable, des parties des lots 1 901 238, 1 901 239, 1 901 262, 1 901 228 et 1 901 229, toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Wood et LeMesurier, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 611 800 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour ces acquisitions;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1217723005

CG22 0056

Autoriser la signature d'une convention entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du « volet 2 Grandes Villes » de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL), phase 2, en vue de l'obtention d'une subvention totale de 46 313 597 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0108;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser la signature d'une convention entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du « volet 2 Grandes Villes » de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL), phase 2, en vue de l'obtention d'une subvention totale de 46 313 597 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1219286006

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0057

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 478 147 \$, pour l'année 2022, à quatre organismes, dans le cadre du budget du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, de l'Entente Ville-MTESS 2018-2023 et de l'Entente MIFI-Ville 2021-2024 pour les programmes Montréal inclusive et Territoires d'inclusion prioritaires / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0115;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 478 147 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2022, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale financé (SDIS) par l'Entente Ville-MTESS 2018-2023 et l'Entente MIFI-Ville 2021-2024 pour les programmes Montréal Inclusive et Territoires d'inclusion prioritaires;

| Organisme | Projet | Montant |
|--|---|-------------------|
| AGIR: Action lesbienne, gai, bisexuelle, trans et queer (LGBTQ) avec les immigrants et réfugiés | Rapprochement interculturel entre personnes LGBTQ+ migrantes et société d'accueil montréalaise | 112 234 \$ |
| Centre Humanitaire d'Organisation de Ressources et de Référence d'Anjou (CHORRA) | Anjou pour tous, la voix des jeunes ! | 174 991 \$ |
| Concertation Anjou | Élever le savoir-faire pour l'inclusion | 125 245 \$ |
| Centre des travailleurs et travailleuses immigrants | Bâtir des bassins de solidarité : accompagner des travailleur-euse-s arabophones et d'origine sud-asiatique | 65 677 \$ |

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1219416002

CG22 0058**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure une entente-cadre avec Produits Suncor Énergie, S.E.N.C. pour l'acquisition de carburants diesel clair et diesel contenant du carburant renouvelable, pour une période de 24 mois, incluant trois options de prolongation - Montant estimé de l'entente : 34 326 882,13 \$, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public STM-6000014120 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0094;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une période de 24 mois, par laquelle Produits Suncor Energie, S.E.N.C., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du carburant diesel clair et du diesel contenant du carburant renouvelable pour une somme maximale de 29 849 462,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public STM-6000014120;
- 3- d'autoriser une dépenses de 4 477 419,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Produits Suncor Energie, S.E.N.C.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1217362005

CG22 0059**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure une entente-cadre avec Bell Canada, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), pour une période de trois ans, avec deux options de renouvellement de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 5 925 021,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18875 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0095;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, par laquelle Bell Canada, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), pour une somme maximale de 5 925 021,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18875;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bell Canada;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1218693002

CG22 0060

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction du pont Maurice-Duplessis au-dessus du ruisseau De Montigny (projet 18-14) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 7 460 760,73 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 447810 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0098;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction du pont Maurice-Duplessis au-dessus du ruisseau De Montigny dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 390 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 447810;
- 3- d'autoriser une dépense de 717 431,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 353 328,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1217000005

CG22 0061

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure trois ententes-cadres de services professionnels avec Groupe Intervia inc. (contrat #1 : 5 025 442,28 \$, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (contrat #2 : 3 396 683,43 \$, taxes incluses) et CIMA+ s.e.n.c. (contrat #3: 2 592 444,80 \$, taxes incluses), pour la gestion des impacts et le maintien de la circulation jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 20 décembre 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation de 12 mois - Appel d'offres public 21-18939 (5 soum.) / Autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une période de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0103;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en gestion des impacts et maintien de la circulation pour des projets situés sur le territoire de la Ville de Montréal avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18939;

| Firme | Somme maximale (taxes incluses) | Contrat |
|----------------------|---------------------------------|---------|
| Groupe Intervia inc. | 5 025 442,28 \$ | 1 |
| FNX-innov inc. | 3 396 683,43 \$ | 2 |
| CIMA+ s.e.n.c. | 2 592 444,80 \$ | 3 |

- 3- de procéder à une évaluation de rendement des firmes Groupe Intervia inc., FNX-innov inc., et CIMA+ s.e.n.c.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une durée de 12 mois, et ce, uniquement si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1217231074

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 et 20.42 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0062

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Arkéos inc. et Ethnoscop inc. pour la fourniture de services professionnels pour effectuer diverses études et interventions archéologiques sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes : 10 577 407,80 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18930 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0104;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour chacun des articles, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels pour effectuer diverses études et interventions archéologiques sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18930;

| <u>Firmes</u> | <u>Articles</u> | <u>Montant (taxes incluses)</u> |
|----------------|-----------------|---------------------------------|
| Arkéos inc. | Contrat n° 1 | 4 780 912,30 \$ |
| Ethnoscop inc. | Contrat n° 2 | 4 416 833,61 \$ |

- 3- d'autoriser une dépense de 1 379 661,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Arkéos inc. et d'Ethnoscop inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1214426002

CG22 0063

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres avec CIMA + S.E.N.C. (lot 1 au montant de 879 558,75 \$, taxes incluses, pour la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau - 1 seul soum.) et Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2 au montant de 1 431 438,75 \$, taxes incluses, pour la prestation de services de développement, d'intégration, de configuration et d'administration de systèmes d'informations géographiques (SIG) - 4 soum., 1 seul conforme), pour une durée de 36 mois - Appel d'offres public 21-18997

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0105;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, soit la seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 1 et la seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 2, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau (lot 1) et la prestation de services de développement, d'intégration, de configuration et d'administration de systèmes d'informations géographiques (SIG) (lot 2), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18997;

| <u>Firmes</u> | <u>Lots</u> | <u>Montant</u> (taxes incluses) |
|---|---|------------------------------------|
| CIMA + S.E.N.C. | Lot 1: Prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau | 879 558,75 \$ |
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc. | Lot 2: Prestation de services de développement, d'intégration, de configuration et d'administration de systèmes d'informations géographiques (SIG) | 1 431 438,75 \$ |

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de CIMA + S.E.N.C. et de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1214794007

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0064

Adoption d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2022)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2066;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Il est résolu que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le Service de l'eau;

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le Service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.

- f) les revenus de toute subvention dédiée au Service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du Service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1213843019

CG22 0065

Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2065;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

que la somme de 89,7 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1213843018

CG22 0066

Adoption d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2022)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2067;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2022 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2022 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2022 :

- 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
- 2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au Service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
- 3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;
- 4° la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2020.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2022.

ANNEXE A QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2022

| Villes liées | Quotes-parts | |
|----------------------------------|--|--|
| | - Générales - Service de l'eau - Déficit cumulé au 31 décembre 2020 | Quotes-parts Premiers répondants |
| Ville de Montréal | 82,64470 % | 83,58602 % |
| Villes reconstituées | 17,35530 % | 16,41398 % |
| Baie d'Urfé | 0,52359 % | 0,52955 % |
| Beaconsfield | 0,93322 % | 0,94385 % |
| Côte-Saint-Luc | 1,12617 % | s.o. |
| Dollard-des-Ormeaux | 1,67814 % | 1,69726 % |
| Dorval | 2,83589 % | 2,86819 % |
| Hampstead | 0,44001 % | 0,44502 % |
| L'Île-Dorval | 0,00307 % | 0,00310 % |
| Kirkland | 1,24509 % | 1,25927 % |
| Mont-Royal | 2,25345 % | 2,27912 % |
| Montréal-Est | 0,64479 % | 0,65213 % |
| Montréal-Ouest | 0,23526 % | 0,23794 % |
| Pointe-Claire | 2,60165 % | 2,63128 % |
| Senneville | 0,12912 % | 0,13059 % |
| Sainte-Anne-de-Bellevue | 0,30396 % | 0,30742 % |
| Westmount | 2,40190 % | 2,42926 % |
| Agglomération de Montréal | 100,00000 % | 100,00000 % |

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
M. Beny Masella
M. Laurence Parent
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

30.03 1213843014

CG22 0067

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet du ministère de la Santé et des Services sociaux visant la construction d'un talus (digue) et la mise à niveau du réseau de drainage en zone de faible courant (20-100 ans) sur le lot 2376039 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la protection de l'Hôpital en santé mentale Albert-Prévost, situé au 6555, boulevard Gouin Ouest sur le territoire de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0083;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de construction d'un talus (digue) et de mise à niveau du réseau de drainage en zone de faible courant (20-100 ans) sur le lot 2376039 pour la protection de l'Hôpital en santé mentale Albert-Prévost, localisé au 6555, boulevard Gouin Ouest sur le territoire de la Ville de Montréal, soumis par le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- 2- de soumettre l'avis à cet effet avec la mention de l'attente à ce que le projet soit réalisé de manière à limiter les impacts visuels dans le parcours riverain et sur les éléments d'intérêt patrimonial de cette grande propriété à caractère institutionnel;
- 3- d'autoriser le greffier à transmettre cet avis de conformité au ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal et à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1213422001

CG22 0068

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal visant la reconstruction du poste Saint-Michel à 315-25 kV sur le territoire de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0082;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la construction du poste Saint-Michel à 315-25 kV sur le territoire de la Ville de Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis de conformité à la sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1218199002

CG22 0069

Autoriser une appropriation de 350 524,63 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études ou activités prévues au budget de fonctionnement 2022 du Service de l'urbanisme et de la mobilité

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0073;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'appropriation d'un montant de 350 524,63 \$ en provenance de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études ou activités prévues au budget de fonctionnement 2022 du Service de l'urbanisme et de la mobilité ;
- 2- d'imputer ces affectations conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1216052002

CG22 0070

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1219394002

CG22 0071

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1219286005

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0072

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2022)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2022) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 décembre 2021 par sa résolution CG21 0696;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2022) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 décembre 2021 par sa résolution CG21 0696;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021, par sa résolution CE21 2087;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2022) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
M. Beny Masella
M. Laurence Parent
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

42.01 1213843012

Règlement RCG 22-001

CG22 0073

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2022)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2022) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 décembre 2021 par sa résolution CG21 0697;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2022) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 décembre 2021 par sa résolution CG21 0697;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021, par sa résolution CE21 2088;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2022) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1213843013

Règlement RCG 22-002

CG22 0074

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 décembre 2021 par sa résolution CG21 0698;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 décembre 2021 par sa résolution CG21 0698;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021, par sa résolution CE21 2089;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1213843016

Règlement RCG 06-054-10

CG22 0075

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2022)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2022) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 décembre 2021 par sa résolution CG21 0699;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2022) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 décembre 2021 par sa résolution CG21 0699;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021, par sa résolution CE21 2082;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2022) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1219135002

Règlement RCG 22-003

CG22 0076

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 218 000 \$ afin de financer la rénovation et l'aménagement du laboratoire de chimie servant aux analyses en matière environnementale

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 218 000 \$ afin de financer la rénovation et l'aménagement du laboratoire de chimie servant aux analyses en matière environnementale » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 par sa résolution CG21 0736;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 218 000 \$ afin de financer la rénovation et l'aménagement du laboratoire de chimie servant aux analyses en matière environnementale » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 par sa résolution CG21 0736;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021, par sa résolution CE21 1990;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 218 000 \$ afin de financer la rénovation et l'aménagement du laboratoire de chimie servant aux analyses en matière environnementale », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1216981002

Règlement RCG 22-004

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 à 42.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0077

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-de-Liesse

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-de-Liesse » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 par sa résolution CG21 0737;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-de-Liesse » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 par sa résolution CG21 0737;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021, par sa résolution CE21 1988;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-de-Liesse ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1218168004

Règlement RCG 22-005

CG22 0078

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables (RCG 19-010)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables (RCG 19-010) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 par sa résolution CG21 0738;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables (RCG 19-010) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 par sa résolution CG21 0738;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021, par sa résolution CE21 1989;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives au programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables (RCG 19-010) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1218383008

Règlement RCG 19-010-1

CG22 0079

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 160 253 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 160 253 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 par sa résolution CG21 0739;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 160 253 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 par sa résolution CG21 0739;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021, par sa résolution CE21 2045;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 160 253 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1218285002

Règlement RCG 22-006

CG22 0080

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 21-033) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 24 février 2022

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 21-033) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 janvier 2022 par sa résolution CG22 0002;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 21-033) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 janvier 2022 par sa résolution CG22 0002;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022, par sa résolution CE22 0084;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* » (RCG 21-033).

Adopté à l'unanimité.

42.09 1222675001

Règlement RCG 21-033-1

CG22 0081

Approuver l'offre globale et finale pour le renouvellement de la convention collective entre la Ville de Montréal et le syndicat des Brigadiers (Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930), couvrant la période du 15 août 2021 au 31 décembre 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0085;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver l'offre globale et finale pour le renouvellement de la convention collective entre la Ville de Montréal et le syndicat des Brigadiers (Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930), couvrant la période du 15 août 2021 au 31 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1218992002

CG22 0082

Approuver la nomination de Mme Maeva Vilain à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME Mtl Centre-Ville, organisme du nouveau réseau de développement économique local et régional PME MTL

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0076;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer Mme Maeva Vilain à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1210318019

CG22 0083

Approuver six nouvelles nominations, pour un mandat de trois ans, à titre de membres au Conseil des arts de Montréal / Approuver le renouvellement pour un deuxième mandat d'un membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour une durée de trois ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0068;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour une durée de trois ans;
 - Nadir André, pour le comblement d'un poste vacant;
 - Thien Vu Dang, en remplacement de Francis Guimond;
 - Caroline Ohrt, en remplacement de Pierre Chartrand;
 - Caroline Marcoux-Gendron, en remplacement de Jennifer Bourdages;
 - Angela Sierra, en remplacement de Marie-Christine Dufour;
 - Amélie Duceppe, en remplacement de Philippe Lambert.
- 2- d'approuver le renouvellement pour un deuxième mandat des personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour une durée de trois ans;
 - Nadine Gomez;
 - Katia Grubisic;
 - Charles Milliard.
- 3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1218021008

CG22 0084

Nomination à la Société de transport de Montréal

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de nommer la personne suivante représentante des usagers du transport collectif (services adaptés aux besoins des personnes handicapées) au conseil d'administration de la Société de transport de Montréal :
 - M. Sylvain Le May
- 2- de nommer la personne suivante représentante des usagers des services de transport en commun au conseil d'administration de la Société de transport de Montréal :
 - Mme Suzanne Lareau.

Adopté à l'unanimité.

51.03

Point 65.01

Motion - Demande de moratoire pour tout projet de mouvement d'unités ou de fusion de postes de quartiers du SPVM sans consultation préalable à la Commission de la sécurité publique

Retiré – Voir point 3.01.

À 17 h 41, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée et remercie les membres du conseil d'agglomération ainsi que les équipes du Service du greffe et du soutien technique pour leur précieuse collaboration.

Nancy Blanchet
PRÉSIDENTE

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
24 FÉVRIER 2022

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1^{ER} AU 31 JANVIER 2022

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JANVIER 2022 AU 31 JANVIER 2022

| FOURNISSEUR | RÉPARTITION | SERVICE | DIRECTION | DOSSIER | OBJET | DÉCISION | DATE | MONTANT |
|-----------------------------|---|------------------|-----------------------------|----------------------------|--|-----------|------------|---------------|
| LES COMPTEURS LECOMTE LTÉE. | ENTENTE CADRE RÉPARTITION SELON UTILISATION | SERVICE DE L'EAU | DIRECTION DES RÉSEAUX D'EAU | 1214185002 | CONCLURE UNE ENTENTE-CADRE POUR L'ACHAT DE COMPTEURS DE 40MM ET 50 MM D'EAU AVEC LA FIRME LES COMPTEURS LECOMTE LTÉE. - APPEL D'OFFRES 21-18981 - 3 SOUMISSIONNAIRES - MONTANT MAXIMAL DE L'ENTENTE : 301 006,39\$ TAXES INCLUSES. | CE22 0033 | 2022-01-17 | 301 006,00 \$ |

NOMBRE DE CONTRATS : 1

TOTAL : 301 006,00 \$

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
24 FÉVRIER 2021

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1^{ER} AU 31 JANVIER 2022

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JANVIER 2022 AU 31 JANVIER 2022

| FOURNISSEUR | RÉPARTITION | SERVICE | DIRECTION | DOSSIER | OBJET | DÉCISION | DATE | MONTANT |
|--|-------------|-------------------------------------|--|----------------------------|---|-----------|------------|--------------|
| ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE | 100% AGGLO | SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE | DIRECTION INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL | 1218445002 | ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT TOTALISANT 6 000 \$ À L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE POUR LA RÉALISATION DE LA COMPÉTITION INTERNATIONALE «MAP THE SYSTEM», ÉDITION 2022 / APPROUVER LA CONVENTION À CET EFFET | CE22 0007 | 2022-01-06 | 6 000,00 \$ |
| OFFICE DES CONGRÈS ET DU TOURISME MONTRÉAL | 100% AGGLO | SERVICE DE LA CULTURE | DIRECTION | 1219419001 | ACCORDER À L'OFFICE DES CONGRÈS ET DU TOURISME DU GRAND MONTRÉAL INC. UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 32 850 \$ AFIN DE PARTICIPER À LA MISE EN OEUVRE D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE DE TOURISME CULTUREL DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL (MCC-VILLE) 2021-2024. APPROUVER UN PROJET D'ENTENTE À CETTE FIN. | CE22 0062 | 2022-01-17 | 32 850,00 \$ |

NOMBRE DE CONTRATS : 2

TOTAL : 38 850,00 \$

04.03

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
24 FÉVRIER 2022**

(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1er AU 31 JANVIER 2022
LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|--|-----------------------------|------------|------------------------------|---|-------------------------------|--|------------------|---------|
| AUTORITE REGIONALE DE TRANSPORT METROPOLITAIN | 90004135janvier2022 | 2022-01-26 | RONDOU, JEAN-FRANCOIS | Subventions ou contributions financières | Dépenses de contributions | Transport en commun | 52 346 105,00 \$ | - |
| CONSEIL DES ARTS DE MONTREAL | 1213843027janvier2022 | 2022-01-30 | RONDOU, JEAN-FRANCOIS | Subventions ou contributions financières | Dépenses de contributions | Autres - activités culturelles | 20 835 700,00 \$ | - |
| SOCIETE DU PARC JEAN-DRAPEAU | 15572 | 2022-01-01 | RUA SERRANO, SHIRLEY SAMARIS | Facture #15572- Fanny LALONDE-GOSSELIN - 2021-12-17.La clé comptable inscrite dans le formulaire n'est pas la bonne | Dépenses de contributions | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux | 2 169 949,42 \$ | - |
| MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES | 1037495 | 2022-01-19 | SAINT-DENIS, DANIEL | REDEVANCES 2015-2021 POUR ÉLIMINATION DES CENDRES | Service de l'eau | Déchets domestiques et assimilés - élimination | 1 727 044,37 \$ | - |
| SOCIETE DU PARC JEAN-DRAPEAU | 15544 | 2022-01-26 | CHAN FAH, YANICK | Facture # 15544 | Dépenses de contributions | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux | 1 323 952,28 \$ | - |
| AUTORITE REGIONALE DE TRANSPORT METROPOLITAIN | 90004217 | 2022-01-07 | RONDOU, JEAN-FRANCOIS | Subventions ou contributions financières | Dépenses de contributions | Transport en commun | 1 300 352,75 \$ | - |
| AUTORITE REGIONALE DE TRANSPORT METROPOLITAIN | 90003902 | 2022-01-07 | RONDOU, JEAN-FRANCOIS | Subventions ou contributions financières | Dépenses de contributions | Transport en commun | 1 300 352,75 \$ | - |
| ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC | 1510697 | 2022-01-11 | DESJARDINS, LINE | Balance de la contribution annuelle pour oct., nov., et déc. 2021 au financement de l'ENPQ. | Police | Activités policières | 1 182 573,40 \$ | - |
| ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC | 1513053 | 2022-01-20 | DESJARDINS, LINE | Contribution partielle (01,02 et 03)2022 au financement de l'ENPQ. | Police | Activités policières | 1 182 573,39 \$ | - |
| AUTORITE REGIONALE DE TRANSPORT METROPOLITAIN | 90004103 | 2022-01-07 | RONDOU, JEAN-FRANCOIS | Subventions ou contributions financières | Dépenses de contributions | Transport en commun | 1 072 438,59 \$ | - |
| AUTORITE REGIONALE DE TRANSPORT METROPOLITAIN | 90003919 | 2022-01-07 | RONDOU, JEAN-FRANCOIS | Subventions ou contributions financières | Dépenses de contributions | Transport en commun | 985 955,47 \$ | - |
| AUTORITE REGIONALE DE TRANSPORT METROPOLITAIN | 90004046 | 2022-01-07 | RONDOU, JEAN-FRANCOIS | Subventions ou contributions financières | Dépenses de contributions | Transport en commun | 985 899,01 \$ | - |
| LE PAS DE LA RUE | 121830900210012022 | 2022-01-10 | LALONDE, AMÉLIE | Subventions ou contributions financières | Habitation | Logement social | 859 785,00 \$ | - |
| AUTORITE REGIONALE DE TRANSPORT METROPOLITAIN | 90004227 | 2022-01-11 | RONDOU, JEAN-FRANCOIS | Subventions ou contributions financières | Dépenses de contributions | Transport en commun | 739 740,69 \$ | - |
| GROUPE PROGRIA INC. | 1514154 | 2022-01-25 | DUMARESQ, JULIE | MU_C6977: Achat de 48 725 tests antigéniques_Janvier 2022_CCMU. | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 713 614,47 \$ | - |
| MISSION OLD BREWERY | 121928600211012022 | 2022-01-11 | LALONDE, AMÉLIE | Subventions ou contributions financières | Habitation | Logement social | 498 732,50 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|--|--|------------|---------------------------|--|-------------------------------|--|---------------|---------|
| SOCIETE DU PARC JEAN-DRAPEAU | 15556 | 2022-01-14 | GELINAS, ISABELLE | Facture #15556 | Dépenses de contributions | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux | 382 570,07 \$ | - |
| GROUPE PROGRIA INC. | 1510302 | 2022-01-09 | DUMARESQ, JULIE | MU_C6977: Achat de 26 000 tests antigéniques_Janvier 2022_CCMU. | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 380 789,66 \$ | - |
| MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES 9317-5610 QUEBEC INC. | 1037495 | 2022-01-12 | SAINT-DENIS, DANIEL | REDEVANCES 2015-2021 POUR ÉLIMINATION DES CENDRES | Service de l'eau | Déchets domestiques et assimilés - élimination | 348 192,09 \$ | - |
| 9317-5610 QUEBEC INC. | 1510008 | 2022-01-06 | DUMARESQ, JULIE | MU_C6977: Achat de 20 000 tests antigéniques. | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 292 915,12 \$ | - |
| D.M. VALVE ET CONTROLES INC. | DEU23881 | 2022-01-19 | SAINT-DENIS, DANIEL | CM - FOURNITURE, LIVRAISON ET MISE EN SERVICE DES 54 VANNES DES RÉSERVOIRS DE DÉPOTAGE ET STOCKAGE DE PRODUITS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 265 455,64 \$ | - |
| MISSION OLD BREWERY | 121928600224012022 | 2022-01-24 | LALONDE, AMÉLIE | Subventions ou contributions financières | Habitation | Logement social | 253 865,00 \$ | - |
| FIDUCIE DU REGIME CUM | art14bcontconstfidu cieregimecumdec2021 | 2022-01-18 | DESMARAIS, SYLVIE | Montants à verser en vertu de l'article 14B du contrat constitutif de Fiducie du régime CUM - Décembre 2021 | Police | Activités policières | 218 432,85 \$ | - |
| COMPUGEN INC. | 1501049 | 2022-01-12 | DESJARDINS, LINE | NO DE DEVIS 472230.1/ Precision 7820 TWR 2x Xeon-4208 64gb 1TB WX3200 Code d'article Compugen: DLL-3000104438634.2 | Police | Activités policières | 196 510,14 \$ | - |
| LA MAISON TANGENTE INC. | 121832000410012022 | 2022-01-10 | LALONDE, AMÉLIE | Subventions ou contributions financières | Habitation | Logement social | 181 359,00 \$ | - |
| VENTILATION MANIC INC. | 1515081 | 2022-01-28 | DUMARESQ, JULIE | MU_C7137: Travaux de mise aux normes ventilation au YMCA MHM_Janvier 2022_SGPI. | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 178 432,56 \$ | - |
| 11246321 CANADA | 1509298 | 2022-01-01 | DUMARESQ, JULIE | MU_C6939_Agents de sécurité_Vérification du passeport vaccinal_DGIS_Janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 158 001,95 \$ | - |
| 4249844 CANADA INC. | 1211179010220111 | 2022-01-11 | LAOUCHE, MOHAND OU ACHOUR | Subventions ou contributions financières | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dev.écon. | 147 599,06 \$ | - |
| 9317-5610 QUEBEC INC. | 1509822 | 2022-01-06 | DUMARESQ, JULIE | MU_C6977: Achat de 10 000 tests antigéniques. | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 146 457,56 \$ | - |
| 9403-2307 QUEBEC INC., 9479511 CANADA INC, NICOLAS URLI | 1151179005220119 | 2022-01-19 | LAOUCHE, MOHAND OU ACHOUR | Subventions ou contributions financières | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dev.écon. | 135 389,28 \$ | - |
| CENTRE DE SERVICES AUTOMOBILES DU CLUB AUTOMOBILE DU QUEBEC | 1510929 | 2022-01-12 | ZAUER, VIORICA | DMRA-PAIEMENT-TVQ pour achat de véhicule neuf (BC 1490769) | Materiel roulant et ateliers | Activités policières | 130 908,15 \$ | - |
| MINISTRE DES FINANCES | 1513331 | 2022-01-21 | CHARBONNEAU, MARC | Factures multiples 2022 déontologie - Frais d'enquêtes et frais de conciliation | Police | Activités policières | 125 985,00 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|--|-----------------------------|------------|---------------------------|--|------------------------------------|---|---------------|---------|
| OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL (OMHM) | 5151 | 2022-01-30 | RONDOU, JEAN-FRANCOIS | Subventions ou contributions financières | Dépenses de contributions | Logement social | 125 000,00 \$ | - |
| 9360-3983 QUEBEC INC. | 1515051 | 2022-01-28 | LIEBMANN, RICHARD | MU_C7130_Location de chambre_Hotel des arts_10 au 31 janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 118 572,04 \$ | - |
| ZOLL MEDICAL CANADA INC. | 1512685 | 2022-01-19 | MIZOGUCHI, ALEXANDRE | BCO 2022 / SSIM-DST - Achat de pile & électrode pour les premiers répondants | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 96 588,50 \$ | - |
| GUEPE, GROUPE UNI DES EDUCATEURS-NATURALISTES ET | 1508920 | 2022-01-13 | DESAUTELS, ANNE | SGPMRS - GAG (OSBL) Services techniques pour le prêt d'équipements de ski de fond et de raquettes aux jeunes de 17 ans et moins dans les | Grands parcs, mont Royal et sports | Planification et gestion des parcs et espaces verts | 87 576,99 \$ | - |
| MT & DOMIVAN S.E.N.C.,9251-2912 QUEBEC INC. | 1151179005220111 | 2022-01-11 | LAOUCHE, MOHAND OU ACHOUR | Subventions ou contributions financières | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dev.écon. | 83 552,18 \$ | - |
| FITCH & ASSOCIATES | 1505676 | 2022-01-31 | MOCANU, GIANINA | 72050 - Gré à gré pour les services conseils pour le projet 911 PG (anciennement 68305.43) | Technologies de l'information | Communications d'urgence 911 | 81 365,31 \$ | - |
| MICHEL SHOONER | DEU48165 | 2022-01-10 | HALLE, BRUNO | BS DEEU ADM-MAG - SOUTIEN ADM MICHEL SHOONER | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 81 260,32 \$ | - |
| GROUPE LE RICHMOND INC. | 1187796003220125 | 2022-01-25 | LAOUCHE, MOHAND OU ACHOUR | Subventions ou contributions financières | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dev.écon. | 80 000,00 \$ | - |
| ATELIER 2100 | 1513035 | 2022-01-20 | RICHER, VINCENT | Atelier 2100. Entente. Bon de commande ouvert 2022. Pour service de technicien en architecture | Police | Activités policières | 80 000,00 \$ | - |
| ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE | DEU48791 | 2022-01-17 | HALLE, BRUNO | PJ - PROJET 189455-3 - PHOTOMETRE UV-VIS EN CONTINU | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 78 941,77 \$ | - |
| SUPERGRAVITY INCORPORATED | 1506325 | 2022-01-01 | PAGE, MARTIN | SPVM - Renouvellement - SUPertext - Software subscription - Période du 1er janvier au 31 décembre 2022 - Quote 21820 | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 74 804,26 \$ | - |
| ELECTRO PERFORMANCE G.L. INC. | 1514121 | 2022-01-25 | PLANTE, GUY | MU_C7171_Travail électrique effectué pour les installations temporaire Stade de soccer _ Contrat du 12 janvier au 31 mars 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 70 026,66 \$ | - |
| TEN 4 BODY ARMOR INC. | 1510858 | 2022-01-11 | QUACH, TIN | Réap SPVM | Bilan | Vêtement et équipement de travail | 69 231,91 \$ | - |
| SECURMAX | 1504170 | 2022-01-12 | LANDRY, MANON | Achat de 10 caméras pour les caméras de sécurité urbaine phase 2 | Police | Activités policières | 68 054,88 \$ | - |
| SOCIETE DU PARC JEAN-DRAPEAU | 15543 | 2022-01-26 | CHAN FAH, YANICK | Facture # 15543 | Dépenses de contributions | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux | 64 463,49 \$ | - |
| ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC | 1510231 | 2022-01-07 | MARSOLAIS, ELISE | Formation prévues au plan 2022 - obligations légales - 1er | Police | Activités policières | 60 748,12 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|--|-----------------------------|------------|---|---|------------------------------------|---|--------------|---------|
| D.W. CLARK INC. | DEU49001 | 2022-01-01 | HALLE, BRUNO | 2022 - Bague et anneau d'usure 2021-12-09 15:17. | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 59 798,27 \$ | - |
| GROUPE DE SECURITE GARDA SENC | 1513253 | 2022-01-21 | PLANTE, GUY | MU_C7132_Service de gardiennage supplémentaire_Cour municipale chef-lieu_24 janvier au 28 février 2022 Affaires juridique | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 58 599,57 \$ | - |
| LES CHAINES & ENGRENAGES GLOBAL | DEU49057 | 2022-01-12 | HALLE, BRUNO | (2022) - PIECES USINEES AXES ET MAILLONS - 5 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 57 545,75 \$ | - |
| PREVENTION FOCUS | 1510144 | 2022-01-07 | LIEBMANN, RICHARD | SSIM - Services professionnels pour la réalisation du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour la période du 10 janvier au 1er juillet | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 57 533,15 \$ | - |
| BELL ALUMINIUM INC. | 1187796003220113 | 2022-01-13 | LAOUCHE, MOHAND OU ACHOUR | Subventions ou contributions financières | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dev.écon. | 57 216,00 \$ | - |
| D-TROIS-PIERRES | 1510535 | 2022-01-10 | DESAUTELS, ANNE | SGPMRS -GAG Contrat de déneigement (OSBL) pour une durée de 6 mois | Grands parcs, mont Royal et sports | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux | 56 807,55 \$ | - |
| EMCO CORPORATION | DEP36387 | 2022-01-18 | LARRIVEE, ALAIN | BS DEP UAT - 2 ACCOUPLEMENTS VICTAULIC - 2 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 56 064,38 \$ | - |
| ACPE INC | DEP36802 | 2022-01-26 | LARRIVEE, ALAIN | BS à UAT - AUDIT MAINTENANCE à 3 SOUMISSIONS à S.ANNOUR | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 55 360,80 \$ | - |
| GROUPE PROGRIA INC. | 1511871 | 2022-01-15 | PLANTE, GUY | MU_C6977: Achat de 3 675 tests antigéniques_Janvier 2022_CCMU. | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 53 823,15 \$ | - |
| MARIE-FRANCE SIMARD, KYLE SWITZER | 1151179004220111 | 2022-01-11 | LAOUCHE, MOHAND OU ACHOUR | Subventions ou contributions financières | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dev.écon. | 53 804,10 \$ | - |
| GRANDCHAMP CHAPITEAUX INC. | 1513089 | 2022-01-20 | PLANTE, GUY | MU_C7109: Paiement de la facture C2010011_Location de chapiteau_Stade de soccer_Janvier 2022_PSI | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 52 992,44 \$ | - |
| D.M. VALVE ET CONTROLES INC. | DEP36703 | 2022-01-20 | LARRIVEE, ALAIN | 22A04 BS01 Achat ponctuel Vannes de type Papillon et Guillotine AO21-19097 | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 52 853,85 \$ | - |
| TELUS COMMUNICATIONS INC. | 1514888 | 2022-01-28 | RICHARD, PASCAL | Frais de cellulaires SPVM - facture du 16 janvier 2022. | Police | Activités policières | 49 132,90 \$ | - |
| LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC. | DEP36709 | 2022-01-20 | LARRIVEE, ALAIN | BS à UDB - PIÈCE PATTERSON FS48 HAUTE-PRESSION à EXCLUSIVITÉ à P. BOILY | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 48 997,67 \$ | 1340415 |
| CENTRE DE LA MONTAGNE | 1508999 | 2022-01-06 | LELIEVRE-DOUYON, GEORGES- EDOUARD | SGPMRS - GAG 22-6678 Contrat de services techniques pour le prêt de skis de fond et de raquettes pour les jeunes de 17 ans et moins de | Grands parcs, mont Royal et sports | Planification et gestion des parcs et espaces verts | 46 647,00 \$ | - |
| GFP LES HOTES DE MONTREAL INC. | 1511421 | 2022-01-13 | PLANTE, GUY | MU_C7040_3 agents de sécurité_Hôtel Auberge Royal Versailles_7 au 31 janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 45 663,27 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---------------------------------------|-----------------------------|------------|--------------------------|--|--------------------------------------|---|--------------|---------|
| PROTECTION INCENDIE MCI | DEU49432 | 2022-01-31 | HALLE, BRUNO | Factures travaux divers | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 45 225,01 \$ | - |
| PLANETE COURRIER INC. | DEP32050 | 2022-01-24 | BEAUDET, JEAN-FRANCOIS | BCO2021 - Cueillette des échantillons d'eau des usines Atwater et Des Bailleurs | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 44 642,10 \$ | - |
| IDEXX LABORATORIES CANADA CORPORATION | 1510782 | 2022-01-11 | ARBIC, DENISE | BCO-service de l'environnement- Produits chimiques et consommables de laboratoire pour 2022. | Environnement | Approv. et traitement de l'eau potable | 44 098,92 \$ | - |
| CORPORATION D'URGENCES-SANTE | 1512801 | 2022-01-19 | RENAUD, SYLVAIN | SSIM - Paiement de factures #0046848 et 0049983, CF_Formation initiale_23mai au 19 juin 2021 et continue modules 5 et 12_5 décembre au | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 42 781,23 \$ | - |
| MCKESSON CANADA | 1512711 | 2022-01-19 | MIZOGUCHI, ALEXANDRE | BCO 2022 / SSIM-DST- Achat des Epipens pour les premiers répondants | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 41 995,00 \$ | - |
| ENERGIR S.E.C. | DEP36456 | 2022-01-19 | BEAUDET, JEAN-FRANCOIS | BCO2022 - UPC - Gaz naturel pour 243, chemin Bord-Du-Lac, Pointe-Claire - # compte 4200 6615 605 | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 41 995,00 \$ | - |
| ENERGIR S.E.C. | DEP36410 | 2022-01-19 | BEAUDET, JEAN-FRANCOIS | BCO2022 - UAT - GAZ NATUREL | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 41 995,00 \$ | - |
| 9383-8738 QUEBEC INC. | 1151179004220119 | 2022-01-19 | LAUCHE, MOHAND OU ACHOUR | Subventions ou contributions financières | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dev.écon. | 41 150,00 \$ | - |
| 9095-5238 QUEBEC INC. | DEU49068 | 2022-01-17 | HALLE, BRUNO | (2022) AV - DENEIGEMENT POUR LE LET | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 41 102,61 \$ | - |
| SERVICE ROUTIER MAXIMUM INC. | 1486684 | 2022-01-18 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | MHM-R001-2122 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 125,00 \$ - Wheel-Lift - Saison H21-22 (AO 21-18858) | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 40 420,19 \$ | 1494239 |
| RECONROBOTICS, INC. | 1512564 | 2022-01-19 | SYLVESTRE, JEAN-MICHEL | Équipements pour le GTI. | Police | Activités policières | 40 366,57 \$ | - |
| EBI ENVIRONNEMENT INC. | DEU49143 | 2022-01-11 | HALLE, BRUNO | Aspiration des cendres pour entretien majeur incinérateur 1 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 40 327,19 \$ | - |
| EXPERT NETTOYAGE EXPN | 1508969 | 2022-01-01 | SOULIERES, MICHEL | Contrat de nettoyage Covid et la désinfection des aires de repos et des installations sanitaires de Hotel de Ville de Montréal | Gestion et planification immobilière | Administration, finances et approvisionnement | 39 319,24 \$ | - |
| 9360-3983 QUEBEC INC. | 1510824 | 2022-01-11 | KAMIL, HOUDA | MU_C7015_Paiement de la facture 202201-002 pour la location de 62 chambres d'hôtel_Hébergement PSI Du 03 au 9 janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 39 012,07 \$ | - |
| 9360-3983 QUEBEC INC. | 1509901 | 2022-01-06 | KAMIL, HOUDA | MU_C6987_Paiement de la facture 202201-001 pour la location de 62 chambres d'hôtel_Hébergement PSI Du 27 déc. 2021 au 2 janvier | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 39 012,07 \$ | - |
| TASLIN INC. | 1151179005220111 | 2022-01-11 | LAUCHE, MOHAND OU ACHOUR | Subventions ou contributions financières | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dev.écon. | 38 429,26 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|--------------------------------|-----------------------------|------------|-----------------------|---|----------------------------------|---|--------------|---------|
| TECHLIFT INTERNATIONAL | 1509934 | 2022-01-06 | ST-PIERRE, DAVE | Fourniture de 2 chariots élévateur avec moteur fonctionnant au gaz propane et OPTIONS #1 #2 et #3 Selon Lot # 2 de l'AO 21-19056 - | Materiel roulant et ateliers | Construction d'infrastructures de voirie | 38 336,54 \$ | - |
| EQUIPEMENTS E.M.U. LTEE | 1509969 | 2022-01-06 | RADI, NASSIRI | Fourniture d'un gerber à contrepoids électrique, d'une capacité nominale de 4000 lb selon devis 503X21A11 - Lot #1 de l'AO 21-19056 | Materiel roulant et ateliers | Approv. et traitement de l'eau potable | 38 110,46 \$ | - |
| GOSELIN PHOTO VIDEO INC | 1512261 | 2022-01-18 | COURNOYER, CAROLINE | caméras et lentilles Nikon-projet Centaure | Police | Activités policières | 36 999,69 \$ | - |
| 11246321 CANADA | 1511411 | 2022-01-13 | KAMIL, HOUDA | MU_C7039_3 agents de sécurité_YMCA Hochelaga_7 au 31 janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 36 835,49 \$ | - |
| GFP LES HOTES DE MONTREAL INC. | 1513132 | 2022-01-20 | KAMIL, HOUDA | MU_C7129_2 agents de sécurité supplémentaires_Hôtel Royal Versailles_15 janvier au 4 février 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 36 599,80 \$ | - |
| R.J.R. INNOVATIONS INC. | 1506702 | 2022-01-03 | CARRANZA, LEONEL | Renouvellement - Contrat d'entretien - WinMagic SecureDoc des licences logicielles au SPVM - Période du 1er février 2022 au 31 janvier 2023 - | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 36 336,85 \$ | - |
| GROUPE REPROCOM | 1511375 | 2022-01-13 | MARSOLAIS, ELISE | Service d'impression, trouage, assemblage, pour l'année 2022 | Police | Activités policières | 36 000,21 \$ | - |
| 9349-3898 QUEBEC INC. | 1495466 | 2022-01-14 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | Ser concertation-MTN-R004-2021 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement - Saison H21-22 (AO SCA-20-25) | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 35 699,78 \$ | - |
| REMORQUAGE MARCO | 1495449 | 2022-01-14 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | Ser Concertation-MTN-R003-2021 -Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 126.88 \$ - Saison H21-22 (AO SCA-20- | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 35 699,78 \$ | - |
| REGROUPEMENT DES ECO-QUARTIERS | 1514398 | 2022-01-26 | FRAMPTON, JENNIFER | Contrat gré à gré avec le Regroupement des éco-quartiers (REQ) afin de mettre sur pied et coordonner la 15e édition des « Camps Défi Zéro | Environnement | Matières recyclables - matières organiques - traitement | 35 693,70 \$ | - |
| SOCIETE CANADIENNE DES POSTES | 9807089115 | 2022-01-07 | LAMBERT, ALEXANDRE | Couru 2021 - Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2021 - Procédure judiciaire | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 35 444,72 \$ | - |
| PITNEY WORKS | 1513114 | 2022-01-20 | COTE, BERNARD | SEF - BCO 2022 - Remplissage de la timbreuse et achat d'étiquettes postales pour l'année 2022. Comote 6100-9080-0177-2110 | Évaluation foncière | Évaluation | 35 000,00 \$ | - |
| CANADA HOME DOCTORS | 1511874 | 2022-01-15 | KAMIL, HOUDA | MU_C6964: Tests PCR et Antigéniques _ Santé Mieux Être _ Janvier 2022. | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 34 314,12 \$ | - |
| TUBOQUIP | 1515078 | 2022-01-28 | GARNEAU, DOMINIC | GRÉ@GRÉ - INSTALLATION 30 ENROULEURS ET VALVE DE SERVICE (Dévidoirs Huile) 3 Soumissionnaires | Materiel roulant et ateliers | Construction d'infrastructures de voirie | 33 369,38 \$ | - |
| TRIMAX SECURITE INC. | 1513061 | 2022-01-20 | KAMIL, HOUDA | MU_C7110_5 agents de sécurité_Centre du Plateau_17 au 31 janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 33 260,04 \$ | - |
| REM GROUPE EXTREME INC. | 1486778 | 2022-01-19 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | Conca-VMA-R002-2122 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 130.00 \$ - Wheel-Lift - Saison H21-22 (AO 21- | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 32 892,58 \$ | 1494325 |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|--|-----------------------------|------------|---------------------------|--|----------------------------------|--|--------------|---------|
| REM GROUPE EXTREME INC. | 1486777 | 2022-01-19 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | VMA-R001-2122 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 130,00 \$ - Wheel-Lift - Saison H21-22 (AO 21-18858) Entente | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 32 892,58 \$ | 1494321 |
| XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC. | 1505490 | 2022-01-13 | ST-GERMAIN, ISABELLE | BIOSPHERE - Équipements audiovisuels pour conférences et événements corporatifs à la salle 7 de la Biosphère | Espace pour la vie | Musées et centres d'exposition | 32 746,96 \$ | - |
| CONSEIL QUEBECOIS DU COMMERCE DE DETAIL | 1218383003220110 | 2022-01-10 | LAOUCHE, MOHAND OU ACHOUR | Subventions ou contributions financières | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 32 500,00 \$ | - |
| GROUPE DE SECURITE GARDA SENC | 1513711 | 2022-01-26 | MARCOUX, CHRISTIAN | Contrat 18-16579 - (3227) Usine Pierrefonds - 18025 Gouin ouest - Prolongation. Service de gardiennage du 4 janvier au 4 mai 2022 - 1057h | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 31 993,17 \$ | - |
| ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC | 1511851 | 2022-01-20 | KAMIL, HOUDA | MU_C7029: Paiement de la facture 546424_Installations de clôtures temporaires au stade de soccer Janvier 2022 PSI. | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 31 779,21 \$ | - |
| ENERGIR S.E.C. | DEP36412 | 2022-01-19 | LEFEBVRE, PHILIPPE | BCO2022 - UDO - Gaz naturel pour 55, av. Lilas, Dorval - # compte 4200 6615 704 | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 31 496,25 \$ | - |
| GROUPE DE SECURITE GARDA SENC | 1513680 | 2022-01-26 | MARCOUX, CHRISTIAN | Contrat 18-16579 - (3013) Usine Dorval - 55 av. Lilas - Prolongation. Service de gardiennage du 4 janvier au 4 mai 2022 - 1013h30 (1 agent pendant | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 30 676,53 \$ | - |
| LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC. | DEP36374 | 2022-01-01 | REBSELJ, VINCENT | BS ç UDB - PIECES POUR POMPE PATTERSON HAUTE PRESSION ç EXCLUSIVITÉ ç P.BOILY | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 29 852,12 \$ | - |
| SOFTWAREONE CANADA INC. | 1512887 | 2022-01-19 | MOCANU, GIANINA | 68305.16 - Achat de 10 licences Redgate Monitor SQL selon soumission CA-QUO-142202 | Technologies de l'information | Activités policières | 29 296,86 \$ | - |
| LES COMPRESSEURS ET SURPRESSEURS AERZEN DU CANADA INC. | DEU46990 | 2022-01-24 | HALLE, BRUNO | BS DEEU ENTRETIEN - REMISE A NEUF COMPRESSEUR AERZEN 003 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 29 055,96 \$ | - |
| CARDIN JULIEN INC. | 1503410 | 2022-01-01 | BOUHID, MOHAMED AZIZ | Cardin Julien. Lettre 27 octobre 2021. Travaux pour la salle de conférence du 9e du QG du SPVM | Police | Activités policières | 28 346,62 \$ | - |
| 9099-8840 QUEBEC INC. | 1506187 | 2022-01-10 | MARSOLAIS, ELISE | Location de piste automobile (SANAIR) dans le cadre de la formation conduite de la SEF pour l'année 2022 selon le calendrier d'utilisation. | Police | Activités policières | 28 220,64 \$ | - |
| NADEAU ULTRA TECH | DEP36787 | 2022-01-26 | LARRIVEE, ALAIN | BS-UDO-Projet éclairage-Service d'installation de luminaires-3 Soumissions | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 28 110,40 \$ | - |
| MARMEN INC. | DEU49231 | 2022-01-17 | HALLE, BRUNO | BS DEEU MAG - REAPPRO 4 CARTOUCHES BROYEUR SEEPEX - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 27 968,67 \$ | - |
| 11246321 CANADA | 1508453 | 2022-01-01 | KAMIL, HOUDA | MU_C6922_Agents de sécurité_Vérification du passeport vaccinal_Kirkland_Janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 27 821,96 \$ | - |
| FILTRATION PLUS INC. | 1514334 | 2022-01-26 | BOUHID, MOHAMED AZIZ | Filtration Plus. Bon de commande ouvert 2022. Soumission 2022.002. Pour le ramassage de poussière de balle francible au 2 semaines pour | Police | Activités policières | 27 716,70 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|-----------------------------|------------|---------------------------|---|--------------------------------------|---|--------------|---------|
| JEAN-MARTIN LAUZON | 1512609 | 2022-01-19 | BEAUCHESNE, JULIE | Service de forgeron pour chevaux de la cavalerie 2022 | Police | Activités policières | 27 391,24 \$ | - |
| TRI-TECH QUEBEC INC. | 1513776 | 2022-01-24 | LAMBERT, ERLEND | Analyse exhaustive du bâtiment situé au 2620 boulevard Saint-Joseph Est afin d'établir l'état de l'ensemble des composantes intérieures et | Gestion et planification immobilière | Communications d'urgence 911 | 27 338,75 \$ | - |
| DIAMOND CANAPOWER | DEU48777 | 2022-01-10 | HALLE, BRUNO | (2022) BS DEEU MAG - REAPPRO PIECES USINEES 38-01-705 - 38-01-707 - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 26 978,63 \$ | - |
| STELEM (CANADA) INC. | DEP36821 | 2022-01-28 | LARRIVEE, ALAIN | PTI - Manipulateur de vanne électrique | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 26 645,82 \$ | - |
| SERVICE ROUTIER MAXIMUM INC. | 1486691 | 2022-01-19 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | RDP-R003-2123 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 105,00 \$ - Wheel-Lift - Saison H21-22 (AO 21-18858) Entente | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 26 567,09 \$ | 1494266 |
| SOFTCHOICE LP | 1512211 | 2022-01-18 | MOCANU, GIANINA | 60110.06 - l'acquisition via un gré à gré de la plateforme VPN Adaptive Security Appliance (ASA 5512) | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 26 289,90 \$ | - |
| DAVTECH ANALYTICAL SERVICES (CANADA) INC. | 1511926 | 2022-01-17 | LANDRY, ROBERT | Bris et réparations FST ADA 2022 | Police | Activités policières | 26 246,87 \$ | - |
| HYPERTEC SYSTEMES INC | 1511923 | 2022-01-17 | LANDRY, ROBERT | Bris et réparations CF-20 2022 | Police | Activités policières | 26 246,87 \$ | - |
| BELL CANADA | 1511918 | 2022-01-17 | LANDRY, ROBERT | Factures mensuelles Bell TV au 10351 Sherbrooke et les liens réseaux informatiques | Police | Activités policières | 26 246,87 \$ | - |
| G.G. INOX INC. | 1515080 | 2022-01-28 | RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE | IN 456210 - Fournitures et installations de support à vélo, Projet REV St-Denis. Dem : Bassam Sabbagh - Résol. tr. CM20.0640 - Gré à gré - V/réf. | Infrastructures du réseau routier | Construction d'infrastructures de voirie | 26 204,88 \$ | - |
| BAR LAITIER RODI INC. | 1187796003220125 | 2022-01-25 | LAOUCHE, MOHAND OU ACHOUR | Subventions ou contributions financières | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dev.écon. | 25 093,00 \$ | - |
| LES FERMES KAVALIER 2000 INC | 1512612 | 2022-01-19 | BEAUCHESNE, JULIE | Achat foin 2022 / Cavalerie SPVM | Police | Activités policières | 25 000,00 \$ | - |
| SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC. | 1508185 | 2022-01-03 | CARRANZA, LEONEL | Renouvellement - Contrat d'entretien des ordinateurs et composants en caserne pour le système de gestion des interventions (SGI) - | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 24 924,03 \$ | - |
| KOMUTEL INC | 1513209 | 2022-01-21 | LANDRY, ROBERT | Contrat de service et de maintenance des différents sites SPVM pour 2022 | Police | Activités policières | 24 672,06 \$ | - |
| SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC. | 1511218 | 2022-01-12 | LEFEBVRE, LOUISE-HELENE | Phase 2 de la caractérisation des sols du lot 3 322 973 du cadastre du Québec dans le cadre de son acquisition | Grands parcs, mont Royal et sports | Planification et gestion des parcs et espaces verts | 24 475,35 \$ | 1370780 |
| INDUSTRIES DESORMEAU INC. | DEP36675 | 2022-01-14 | LABERGE, ANNE-MARIE | BS DEP - BCO2022 - BOULONNERIE-PREVISION DE CONSOMMATION ST-PATRICK (REP) 2022 | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 24 147,12 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|--------------------------|-----------------------------|------------|---------------------------|---|-----------------------------------|--|--------------|---------|
| FASTENAL CANADA LTEE | DEP36674 | 2022-01-14 | LABERGE, ANNE-MARIE | BS UDB - BC 2022 - GESTION PAR MACHINES DISTRIBUTRICES - CONSOMMABLES 2022 - REAPPROVISIONNEMENT ST-PATRICK (REP) | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 24 147,12 \$ | - |
| POLYTECHNIQUE MONTREAL | DEU41222 | 2022-01-01 | VERREAULT, MICHEL | PHASE 3 : PARTICIPATION AU COMITÉ DE SUIVI DU PROJET D'OZONATION AUX INSTALLATIONS JEAN-R.-MARCOTTE - COMITÉ | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 23 926,65 \$ | - |
| M.J. CONTACH ENR. | 1486690 | 2022-01-18 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | RDP-R002-2123 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 93.80 \$ - Wheel-Lift - Saison H21-22 (AO 21-18858) Entente | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 23 733,26 \$ | 1494265 |
| M.J. CONTACH ENR. | 1486689 | 2022-01-18 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | Conca-RDP-R001-2123 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 93.80 \$ - Wheel-Lift - Saison H21-22 (AO 21- | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 23 733,26 \$ | 1494255 |
| USI-POMPES INC. | DEU48443 | 2022-01-17 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU EAUX ENTRETIEN - ESTIMATION/REPARATION POMPE WEMCO 45-18-100 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 23 725,08 \$ | - |
| SALON HELMET LTEE | 1151179004220111 | 2022-01-11 | LAOUCHE, MOHAND OU ACHOUR | Subventions ou contributions financières | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dév.écon. | 23 671,00 \$ | - |
| NORBEC COMMUNICATION | 1514370 | 2022-01-26 | LANDRY, ROBERT | Achat de 50 000 VERBATIM DVD-R 16àx COMMERCIAL/DUPLICATION | Police | Activités policières | 23 622,19 \$ | - |
| 9356-1991 QUEBEC INC | 1514074 | 2022-01-25 | KAMIL, HOUDA | MU_C6977: Achat de 1600 tests antigéniques_Janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 23 517,20 \$ | - |
| 11246321 CANADA | 1509054 | 2022-01-01 | KAMIL, HOUDA | MU_C6942_Agents de sécurité_Passeport vaccinal_Arénas Fleury, Rolland et BBB_Janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 23 454,73 \$ | - |
| GROUPE DIRECT OUEST INC. | 1498123 | 2022-01-19 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | Concertation-SLA-R009-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 147.18 \$ - Saison H21-22 (AO 20- | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 23 332,61 \$ | 1434126 |
| GROUPE DIRECT OUEST INC. | 1498120 | 2022-01-19 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | Concertation-SLA-R008-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 147.18 \$ - Saison H21-22 (AO 20- | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 23 332,61 \$ | 1434123 |
| GROUPE DIRECT OUEST INC. | 1497761 | 2022-01-19 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | Concertation-SLA-R010-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 147.18 \$ - Saison H21-22 (AO 20- | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 23 332,61 \$ | 1434127 |
| SOLUTIONS XL-ID INC. | 1506298 | 2022-01-01 | CARRANZA, LEONEL | Renouvellement - Contrat licences d'utilisation - Galerie photos employés du SPVM- Période du 1er janvier au 31 décembre 2022 | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 23 082,13 \$ | - |
| LINOVATI INC. | DEP35576 | 2022-01-31 | LABERGE, ANNE-MARIE | SP - Soutien à l'augmentation de la cadence de l'équipe de gestion des actifs et entretien de la section gestion des actifs, projets et entretien | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 22 824,28 \$ | - |
| AHMED ELIAS DIOP | 1513818 | 2022-01-25 | THOMPSON, SONIA | REM_09-16-08-054_Services en ingénierie et en mobilité, gré à gré, Elias Diop. | Infrastructures du réseau routier | Construction d'infrastructures de voirie | 22 819,03 \$ | - |
| LOGISTIK UNICORP INC. | 1512787 | 2022-01-19 | MILLIEN, GUIBONSE | Commande solution hybride SPVM | Bilan | Vêtement et équipement de travail | 22 641,79 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|-----------------------------|------------|-----------------------|---|--------------------------------------|--|--------------|---------|
| GROUPE DIRECT OUEST INC. | 1498956 | 2022-01-19 | MATTEAU, VALERIE | Concertation-SLA-R006-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 142.10 \$ - Saison H21-22 (AO SCA-20- | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 22 527,27 \$ | - |
| 9379-0434 QUEBEC INC. | 1497767 | 2022-01-19 | MATTEAU, VALERIE | Concertation-SLA-R007-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 142.10 \$ - Saison H21-22 (AO SCA-20- | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 22 527,27 \$ | - |
| REM GROUPE EXTREME INC. | 1496731 | 2022-01-19 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | Concertation-SLA-R004-2022 -Lot 20- Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 142.10 \$ - Saison H21-22 (AO 20- | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 22 527,27 \$ | 1434118 |
| REM GROUPE EXTREME INC. | 1496698 | 2022-01-19 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | Concertation-SLA-R005-2022 - Lot 21-Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 142.10 \$ - Saison H21-22 (AO 20- | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 22 527,27 \$ | 1434121 |
| SOCIETE DE LA PLACE DES ARTS DE MONTREAL | 1514801 | 2022-01-27 | FORTIN, FRANCINE | Frais de stationnement pour véhicules du SPVM - 2022 (contrat 134) | Gestion et planification immobilière | Activités policières | 22 371,79 \$ | - |
| EBI MONTREAL INC. | DEU49036 | 2022-01-18 | VERREAULT, MICHEL | 2022 DISPOSITION GRANULES ET LOCATION CONTENEUR 15VC A LA STABILISATION THERMIQUE BOUES | Service de l'eau | Déchets domestiques et assimilés - élimination | 22 362,33 \$ | - |
| THERMO FISHER SCIENTIFIC (MISSISSAUGA) INC. | 1512647 | 2022-01-19 | LAROCHE, LAURENT | BCO 2022-Service de l'environnement-Réparation/Entretien - Appareil scientifique . | Environnement | Approv. et traitement de l'eau potable | 22 109,32 \$ | - |
| WM QUEBEC INC. | DEU49039 | 2022-01-18 | VERREAULT, MICHEL | 2022 - SERVICE DE LOCATION ET DE LEVÉE DE CONTENANTS À DÉCHETS , CONTENEUR À BOIS ET TOILETTES PORTABLES | Service de l'eau | Déchets domestiques et assimilés - élimination | 22 047,37 \$ | - |
| GFP LES HOTES DE MONTREAL INC. | 1511434 | 2022-01-13 | KAMIL, HOUDA | MU_C7041_1 agent de sécurité_Hôtel des arts_8 au 31 janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 22 001,39 \$ | - |
| SOCIETE XYLEM CANADA | DEU49343 | 2022-01-27 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU INTERCEPTEURS - MISE A NIVEAU POMPE RHEAUME | Service de l'eau | Réseaux d'égout | 21 921,58 \$ | - |
| COMPUGEN INC. | 1501046 | 2022-01-13 | REEVES, CHANTAL | NO DE DEVIS 472229.1/ Precision 7820 TWR 2x Xeon-4208 64gb 1TB WX3200 | Police | Activités policières | 21 834,46 \$ | - |
| NORBEC COMMUNICATION | 1503567 | 2022-01-12 | LANDRY, ROBERT | Achat de 40 caméras pour le renflouement du module techno suite aux déploiements de PDQ. | Police | Activités policières | 21 627,42 \$ | - |
| REMORQUAGE NFR | 1495221 | 2022-01-17 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | CONCA - BCO - AHU-R001-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement - Entente 1433923/AO 18234 | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 21 561,82 \$ | 1433923 |
| SIEMENS CANADA LIMITED | DEP36786 | 2022-01-26 | POIRIER-VACHON, KAREL | BS - UAT - Formation - S7 Service & Troubleshooting - I.Chaurest | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 21 417,45 \$ | - |
| COMPUGEN INC. | 1500847 | 2022-01-11 | REEVES, CHANTAL | NO DE DEVIS 472162/ Dell CAG A33 CTO SFF 5090 i7-10700 16Gb 512Gb SSD HDMI 2.0 video port W10P | Police | Activités policières | 21 407,75 \$ | - |
| BOSIK TECHNOLOGIES LTD | 1513588 | 2022-01-24 | MALO, SYLVAIN | Bosik Technologies. Soumission A1111017-013. Pour test balistique 2022 pour panneaux balistiques du SPVM. | Police | Activités policières | 21 346,77 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|-----------------------------|------------|---------------------------|--|-------------------------------|---|--------------|---------|
| COMPUGEN INC. | 1510645 | 2022-01-11 | BERTRAND, DAVID | Achat de portables et dock station - Soumission 473663.2 | Police | Activités policières | 21 242,80 \$ | - |
| D.M. VALVE ET CONTROLES INC. | DEP36703 | 2022-01-19 | LARRIVEE, ALAIN | 22A04 BS01 Achat ponctuel Vannes de type Papillon et Guillotine AO21-19097 | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 21 099,34 \$ | - |
| PITNEY WORKS | 1510792 | 2022-01-11 | TABOR, ISABELLE | Pitney Works. Compte 6100-9080-0178-7290. Du 26 décembre 2021. Pour renflouement d'affranchissement et frais d'utilisation | Police | Activités policières | 21 097,50 \$ | - |
| GESTION PFB | 1514279 | 2022-01-26 | KAMIL, HOUDA | MU_C7175_Divers travaux_Hôtel des arts_Janvier 2022_Facture 5446_SIM | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 21 015,91 \$ | - |
| VIDEOTRON LTEE . | 1511910 | 2022-01-17 | LANDRY, ROBERT | Factures mensuelles du Quartier général (décodeurs) 2022 | Police | Activités policières | 20 997,50 \$ | - |
| INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (INRS) | DEU45341 | 2022-01-19 | HALLE, BRUNO | Gestion des Eaux pluviales - Service de l'Ingénierie | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 20 997,50 \$ | - |
| PLANETE COURRIER INC. | DEP36467 | 2022-01-19 | MARTINEZ, DANIEL | BCO2022 - UAT - CUEILLETTE DES ÉCHANTILLONS D'EAU DES USINES ATWATER ET DES BAILLETS | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 20 997,50 \$ | - |
| DESROCHES, MONGEON, AVOCATS | de211221 | 2022-01-18 | KABANGE, MBOMBO MICHELINE | Règlement hors cour du dossier TAT : 727709 / versera la somme à l'ordre de Desroches Mongeon Avocats en fidéicommiss. | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 20 695,50 \$ | - |
| HABITATIONS COMMUNAUTAIRES SAINT-LAURENT-CAISSE | acm001301242022 | 2022-01-24 | VALDIVIA, ZOILA | Subventions ou contributions financières | Habitation | Logement social | 20 638,85 \$ | - |
| MABAREX INC | DEP36804 | 2022-01-26 | LARRIVEE, ALAIN | BS DEP UAT MAGASIN - 10 ITEMS CALGON - 2 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 20 542,32 \$ | - |
| GROUPE DE SECURITE GARDA SENC | 1513693 | 2022-01-26 | MARCOUX, CHRISTIAN | Contrat 18-16579 - (3837) Usine Lachine -2975 Remembrance - Prolongation. Service de gardiennage du 5 janvier au 31 mars 2022 - 670h | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 20 539,86 \$ | - |
| GRANDCHAMP CHAPITEAUX INC. | 1510349 | 2022-01-10 | KAMIL, HOUDA | MU_C7000_Paiement de la facture C2010009 pour la location d'un chapiteau_Abri/halte chaleur_Tente monastère Plateau_Location du | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 20 105,08 \$ | - |
| SOCIETE DE TRANSPORT DE MONTREAL (STM) | 1512501 | 2022-01-19 | LECOURS, SYLVAIN | SSIM / BCO 2022 - Location d'autobus lors d'évacuations diverses pour l'année 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Gestion des équipements - Séc. incendie | 20 000,00 \$ | - |
| MESSER CANADA INC. | DEU49041 | 2022-01-10 | VERREAULT, MICHEL | 2022, FRAIS DE LOCATION POUR LES CYLINDRES DE GAZ SPECIAUX ET INDUSTRIELS POUR L'ENTRETIEN | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 19 947,62 \$ | - |
| JMS INDUSTRIEL INC. | DEU49203 | 2022-01-13 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG - REAPPRO 40 REGARDS D'INSPECTION PIECE USINEE 49-01-463 - 2 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 19 855,24 \$ | - |
| LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC. | DEU49237 | 2022-01-18 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG - REAPPRO HAUCK - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 19 737,65 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|-----------------------------|------------|-----------------------|---|-------------------------------|---|--------------|---------|
| UBA INC. | 1513431 | 2022-01-21 | BLAIN, ERIC | Service de l'environnement-Fourniture de produits chimiques de acide sulfurique en vrac | Environnement | Protection de l'environnement | 19 656,18 \$ | - |
| UTOPIA IMAGE INC. | 1513179 | 2022-01-20 | GAGNE, REJEAN | Renouvellement - Licence logicielle et banque d'heures - Période du 3 janvier 2022 au 31 décembre 2022 - Selon soumission du 13 janvier | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 19 490,93 \$ | - |
| SOMUM INC | 1508414 | 2022-01-03 | CARRANZA, LEONEL | Renouvellement - Entretien et frais d'utilisation licence Somum Communication Web et ses fonctionnalités - Période du 1er janvier au 31 | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 19 489,29 \$ | - |
| 9042-0845 QUEBEC INC. | DEP35855 | 2022-01-24 | LEFEBVRE, PHILIPPE | BS - UDO - DÉNEIGEMENT USINE DORVAL ET RÉSERVOIR - C.BENNETT - 3 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 19 387,65 \$ | - |
| OFF THE X INC. | 1513644 | 2022-01-24 | BEAUCHESNE, JULIE | Équipements pour le GTI. | Police | Activités policières | 18 999,62 \$ | - |
| JMS INDUSTRIEL INC. | DEU49305 | 2022-01-20 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG - 480 MAILLONS 37-07-009 POUR CHAINE 37-04-040 REF DEU48641 - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 18 897,75 \$ | - |
| ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC. | 1514706 | 2022-01-27 | COTE, JEAN-FRANCOIS | Rogers_BC ouvert 2022 - Service de téléphonie cellulaire - Section Optimisation des réseaux | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 18 897,75 \$ | - |
| INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTE MENTALE DE MONTREAL | 1511965 | 2022-01-17 | VILLENEUVE, SERGE | SSIM - Paiement de la facture #14 du Centre d'étude sur le trauma - Services cliniques pour la période d'octobre à décembre 2021. | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 18 407,50 \$ | - |
| LOGISTIK UNICORP INC. | 1512767 | 2022-01-19 | MILLIEN, GUIBONSE | Commande solution hybride SPVM | Bilan | Vêtement et équipement de travail | 18 406,93 \$ | - |
| KEITARO, INC. | 1515004 | 2022-01-28 | MOCANU, GIANINA | 70330 - Prestation de services en développement web selon offre de service | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 18 346,94 \$ | - |
| LES FERMES KAVALIER 2000 INC | 1512615 | 2022-01-19 | BEAUCHESNE, JULIE | Achat ripe 2022 / Cavalerie SPVM | Police | Activités policières | 18 262,58 \$ | - |
| VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC. | DEP36303 | 2022-01-05 | REBSELJ, VINCENT | BS de UDB de DÉBITMÈTRE ÉLECTROMAGNÉTIQUE de 1 SOUMISSION - P.NORMANDEAU | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 17 991,71 \$ | - |
| 11246321 CANADA | 1508466 | 2022-01-01 | EMOND, ANNIE | MU_C6920_Agents de sécurité_Vérification du passeport vaccinal_Centre Roussin_RDP-PAT_Janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 17 971,26 \$ | - |
| ABRAXIS LLC | DEP36701 | 2022-01-18 | DURNIN, JUDITH | BS - MAG-DEP - TEST DE DETECTION - G. HOLGUIN - FACTURE 253112 | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 17 708,17 \$ | - |
| RACICOT CHANDONNET LTEE | 33902 | 2022-01-20 | LAMBERT, ALEXANDRE | Achats autorisés Processus Judiciaire | Affaires juridiques | Affaires civiles | 17 322,94 \$ | - |
| PNEUS ECLAIR | 1513318 | 2022-01-21 | SAINT-MLEUX, FREDERIC | SENV - Contrat gré à gré pour le service de déjante de pneus dans les éco-centres pour une durée de quatre (4) mois | Environnement | Matériaux secs - traitement | 17 060,47 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|--|-----------------------------|------------|-----------------------|---|----------------------------------|---|--------------|---------|
| DENEIGEMENTS ET REMORQUAGES S.M.G.R. (1990) INC. (LES) | 1496713 | 2022-01-19 | MATTEAU, VALERIE | Concertation-SLA-R002-2022 - Lot 18-Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 106.58 \$ - Saison H21-22 (AO 20- | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 16 896,25 \$ | 1434116 |
| DENEIGEMENTS ET REMORQUAGES S.M.G.R. (1990) INC. (LES) | 1496710 | 2022-01-19 | MATTEAU, VALERIE | Concertation-SLA-R001-2022 - Lot 17-Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 106.58 \$ - Saison H21-22 (AO 20- | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 16 896,25 \$ | 1434113 |
| DENEIGEMENTS ET REMORQUAGES S.M.G.R. (1990) INC. (LES) | 1495258 | 2022-01-19 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | CONCA - BCO 2021 et 2022 - SLA-R003-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement - Entente 1439221 - AO 20-18234 | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 16 896,25 \$ | 1439221 |
| PURULATOR COURRIER LTEE | DEU49043 | 2022-01-10 | VERREULT, MICHEL | 2022 - SERVICE DE TRANSPORT DE COLIS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 16 798,00 \$ | - |
| COMNET TECHNOLOGIE INC. | 1508367 | 2022-01-03 | BOUCHARD, GILLES | Renouvellement - Maintenance du système d'enregistrement audio numérique des audiences - CN 9-5 CONTRAT Voxlog - Période du 1er janvier | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 16 483,04 \$ | - |
| M.J. CONTACH ENR. | 1495236 | 2022-01-17 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | CONCA - BCO 2021 et 2022 - ANJ-R001-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement - Entente 1433935 - (AO 20-18234) | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 16 457,48 \$ | 1433935 |
| REMORQUAGE MARCO | 1495229 | 2022-01-14 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | CONCA - BCO 2021 et 2022 - MTN-R002-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement - Entente 1433966 | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 16 421,96 \$ | 1433966 |
| REMORQUAGE MARCO | 1495227 | 2022-01-14 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | CONCA - BCO 2021 et 2022 - MTN-R001-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement - Entente 1433965 | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 16 421,96 \$ | 1433965 |
| ATTACHES ET REMORQUES LABELLE INC. | 1510550 | 2022-01-10 | ST-PIERRE, DAVE | Lot # 1 de l'AO 21-19032 - Fourniture de (4) Remorques selon Devis pour divers Arrondissements | Matériel roulant et ateliers | Réseau de distribution de l'eau potable | 16 288,81 \$ | - |
| J.M.A.C. REMORQUAGE, TRANSPORT ET DENEIGEMENT INC. | 1495248 | 2022-01-14 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | CONCA - BCO 2021 et 2022 - ANJ-R003-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement - Entente 1433951 - AO 20-18234 | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 16 208,13 \$ | 1433951 |
| NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.F.N.C.R.L. S.R.L. | 9090407913 | 2022-01-13 | LAMBERT, ALEXANDRE | Achats autorisés Processus Judiciaire | Affaires juridiques | Affaires civiles | 16 039,99 \$ | - |
| GOULDS PUMPS CANADA INC. | DEP36525 | 2022-01-01 | LABERGE, ANNE-MARIE | 2022 - BS - UAT Achat pièces en Stellite pour pompes W - S.Annour - 1 Soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 16 000,09 \$ | - |
| MENAGEZ-VOUS INC. | 1515074 | 2022-01-28 | MIADI, WAFI | MU_C7208: Paiement de la facture 12179_Nettoyage et désinfection à l'Hôtel Chrome. 17 AU 21 JANVIER 2022. | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 15 970,90 \$ | - |
| RESEAU ENVIRONNEMENT INC. | 30186 | 2022-01-31 | MBANGO, RUTH ROSALIE | Facture - Adhésion PEXEPT | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 15 926,60 \$ | - |
| JMS INDUSTRIEL INC. | DEU49175 | 2022-01-12 | VERREULT, MICHEL | BS DEEU MAG - REAPPRO PIECES USINEES 38-01-375, 49-01-081, 49-01-389 - 3C, 2 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 15 810,15 \$ | - |
| PROTECTION INCENDIE CFS LTEE | 1511282 | 2022-01-13 | GOYETTE, STEPHANE | SSIM - DM 22-0029 /Achat varié - pac tools pour mise en service pour l'atelier inventair | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 15 777,84 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|-----------------------------|------------|-----------------------|---|----------------------------------|---|--------------|---------|
| SCHNEIDER ELECTRIC CANADA INC. | DEP36291 | 2022-01-04 | VINCENT, SIMON | (2022) Remplacement des panneaux électrique PD287 & PD289 - 2 Soumissions | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 15 760,72 \$ | - |
| INSTRUMENTS ISAAC INC | 1512272 | 2022-01-18 | LECOURS, SYLVAIN | BCO 2022 - Mensualité pour la télémétrie du SIM (incluant le service de logiciel ISAAC ainsi que le transfert des données et d'un serveur | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 15 748,12 \$ | - |
| CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE | 1511912 | 2022-01-17 | LECOURS, SYLVAIN | SSIM - BCO 2022 // DST Électricité - Paiement de services d'installations et désinstallations de divers matériels de communication. | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 15 748,12 \$ | - |
| AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTEE | 1511743 | 2022-01-14 | GOYETTE, STEPHANE | BCO 2022 - Entretien et remplissage d'extincteur à eau et à poudre pour les véhicules du SIM (Inventaire) | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 15 748,12 \$ | - |
| CONTOUR D'IMAGE INC. | 1511731 | 2022-01-14 | LECOURS, SYLVAIN | SSIM-DST: BCO 2022 - Divers acquisitions pour l'atelier Cuir | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 15 748,12 \$ | - |
| GILBERT NETTOYEUR INC. | DEP36505 | 2022-01-13 | DUBUC, JEAN-FRANCOIS | BCO2022 - ERP - Service de nettoyage de vêtements de travail (autre que vêtements d'électricien) | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 15 748,12 \$ | - |
| LES SERVICES ELECTROTECHNIQUES THIBAUT (2006) INC. | DEP36144 | 2022-01-07 | BOUZID, FAICAL | 21U52BS01- Réparation circuit amortisseur T1 par SET | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 15 748,12 \$ | - |
| GRANDCHAMP CHAPITEAUX INC. | 1512364 | 2022-01-18 | EMOND, ANNIE | MU_C7096: Paiement de la facture n°C1100137_Location chapiteau_Tente Square Cabot Décembre 2021 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 15 690,38 \$ | - |
| SANTINEL INC. | 1502576 | 2022-01-01 | TABOR, ISABELLE | Santinél. Soumission S-21836. Pour vérification de 76 DEA et 54 ensembles d'électrodes pour les défibrillateurs du SPVM. | Police | Activités policières | 15 678,84 \$ | - |
| REMORQUAGE R.F.A. INC | 1495240 | 2022-01-17 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | CONCA - BCO 2021 et 2022 - ANJ-R002-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement - Entente 1433942 - AQ 20-18234 | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 15 522,71 \$ | 1433942 |
| 11246321 CANADA | 1510904 | 2022-01-11 | EMOND, ANNIE | MU_C7010_1 agent de sécurité dans son véhicule_Tente PACT_4 au 31 janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 15 439,66 \$ | - |
| METAK DISTRIBUTING LTD. | 1508180 | 2022-01-01 | MALO, SYLVAIN | Metak Distributing. Soumission 10132101. Pour destruction des munitions en fin de vie utile du service (SPVM) ainsi que les munitions rapportés | Police | Activités policières | 15 317,25 \$ | - |
| VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC. | DEP36290 | 2022-01-04 | VINCENT, SIMON | (2022) BS REP - Pompe de rechange HYPO - 1 Soumission | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 15 189,59 \$ | - |
| JMS INDUSTRIEL INC. | DEU49070 | 2022-01-01 | VERREULT, MICHEL | (2022) BS DEEU MAG - REAPPRO 24 CHAINES ASSEMBLEES 37-04-651 - 3 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 15 074,11 \$ | - |
| OSTI INC. (OZONE SYSTEMS & TECHNOLOGY INTERNATIONAL INC.) | DEU49174 | 2022-01-12 | VERREULT, MICHEL | PJ - PROJET 189455-6 - ANALYSEUR 9E GAZEUX | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 14 998,08 \$ | - |
| 8505284 CANADA INC | 1515041 | 2022-01-28 | LEBLANC, VINCENT | Déplacer une cloison et installer une nouvelles portes double à la salle mécanique du bâtiment | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 14 839,98 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|-----------------------------|------------|-----------------------|---|----------------------------------|---|--------------|---------|
| LOUE FROID INC. | 1515020 | 2022-01-28 | MIADI, WAFA | MU_C7202: Paiement de la facture 81481_Diesel requis pour le chauffage de la tente au stade de soccer Janvier2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 14 660,37 \$ | - |
| REMORQUAGE DISCOUNT | 1496862 | 2022-01-14 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | Concertation-LAS-R005-2021 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement - Saison H21-22 (AO SCA-20-21) | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 14 279,35 \$ | - |
| GFP LES HOTES DE MONTREAL INC. | 1510566 | 2022-01-10 | EMOND, ANNIE | MU_C6982_3 agents de sécurité_Auberge Royal Versailles_30 décembre au 6 janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 14 183,54 \$ | - |
| ELECTRO PERFORMANCE G.L. INC. | 1513837 | 2022-01-25 | KAMIL, HOUDA | MU_C7169_Travail électrique effectué pour les installations temporaire de la tente au 2060 St-Dominique Hôtel des Arts Janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 14 173,31 \$ | - |
| POLICE ORDNANCE COMPANY INC. | 1514326 | 2022-01-26 | MALO, SYLVAIN | Police Ordnance Company. Soumission 1175. Achat de projectile de caoutchouc "Arwen Impact Baton" tiré par une arme pour le GTI du SPVM. | Police | Activités policières | 13 816,44 \$ | - |
| DR LUC LEGER, M.V., CHIRURGIEN SPECIALISTE INC. | 1513115 | 2022-01-20 | BEAUCHESNE, JULIE | Soins chiens de l'escouade canine SPVM / factures 2022 | Police | Activités policières | 13 696,67 \$ | - |
| BELL MOBILITE INC | 1511913 | 2022-01-17 | LANDRY, ROBERT | Factures mensuelles camion FLUTE et Bell express vu pour le PCM 2022 | Police | Activités policières | 13 648,37 \$ | - |
| METAUX PROFUSION INC. | DEP36670 | 2022-01-12 | LABERGE, ANNE-MARIE | BS ¿ UDB ¿ FEUILLE DE CAILLEBOTIS ET FIXATIONS ¿ SOUMISSION - P.NORMANDEAU | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 13 646,27 \$ | - |
| FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTURES - SPVM | decsse2021054 | 2022-01-21 | DI STEFANO, MELISSA | Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières | Police | Activités policières | 13 606,90 \$ | - |
| DIAMOND CANAPOWER | DEU49233 | 2022-01-17 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG - REAPPRO 4 ELEMENTS RAMONNAGE - EXCLUSIF 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 13 334,94 \$ | - |
| IMPRIMERIE F.L. CHICOINE | 1503846 | 2022-01-01 | ROY, GUY | Réap SPVM | Bilan | Matériel de bureau, papeterie et imprimerie | 13 330,94 \$ | - |
| REMORQUAGE ET TRANSPORT MALEX INC. | 1486784 | 2022-01-18 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | LAS-R011-2122 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 125,00 \$ - Saison H21-22 (AO 21-18858) Entente 1494236 | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 13 254,67 \$ | 1494236 |
| REMORQUAGE ET TRANSPORT MALEX INC. | 1486782 | 2022-01-18 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | LAS-R010-2122 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 125,00 \$ - Saison H21-22 (AO 21-18858) | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 13 254,67 \$ | 1494235 |
| REMORQUAGE ET TRANSPORT MALEX INC. | 1486779 | 2022-01-17 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | LAS-R008-2122 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 125,00 \$ - Saison H21-22 (AO 21-18858) Entente 1494217 | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 13 254,67 \$ | 1494217 |
| 9418-2664 QUEBEC INC. | 1427117 | 2022-01-28 | MOCANU, GIANINA | 72050 - contrat de service d'expertise- conseil en service d'urgence 911 (anciennement 68305.43) | Technologies de l'information | Communications d'urgence 911 | 13 165,43 \$ | - |
| PITNEY BOWES DU CANADA LTEE | 1511821 | 2022-01-14 | COTE, BERNARD | Service de l'évaluation Foncière BCO 2022 - Paiement de facture. Location pour 36 mois d'un | Évaluation foncière | Évaluation | 13 123,44 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---------------------------------|-----------------------------|------------|-----------------------|---|----------------------------------|--|--------------|---------|
| ENTREPOTS LAFRANCE INC. | 1512682 | 2022-01-19 | LECOURS, SYLVAIN | SSIM - BC ouvert (janvier à décembre 2022) - Service d'entreposage pour le surplus d'inventaire | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 13 123,44 \$ | - |
| RAMPART INTERNATIONAL CORP | 1513508 | 2022-01-24 | MALO, SYLVAIN | Rampart International. Soumission Q-16231. Pour achat de munitions "Aguila .300 AAC BLACKOUT FMJ 150 GR" de pratique pour le GTI SPVM. | Police | Activités policières | 13 107,68 \$ | - |
| EXCELPRO AUTOMATION INC. | 1514100 | 2022-01-25 | BORNAIS, LUC | Service de l'environnement / Assistance technique et réalisation de divers travaux ponctuels à | Environnement | Protection de l'environnement | 13 102,44 \$ | - |
| LAPOINTE SPORTS | 1509833 | 2022-01-05 | VINCENT, FRANCOIS | SSIM - Achat de 6 remorques pour bateaux. Selon le contrat 041323 | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 13 049,57 \$ | - |
| JMS INDUSTRIEL INC. | DEU48974 | 2022-01-01 | VERREAULT, MICHEL | (2022) BS DEEU MAG - REAPPRO BAROBTINS 37-01-121 ET ENSEMBLE RENVOI 37-04-124 - 4C - 3 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 12 903,70 \$ | - |
| UNIFORM WORKS LIMITED | 1513120 | 2022-01-20 | MALO, SYLVAIN | Uniform Works. Soumission Q19JAN22-SPVM-MD-001_rev3. Pour l'achat de 10 casques balistiques pour l'équipe canine du SPVM. | Police | Activités policières | 12 860,97 \$ | - |
| LOUE FROID INC. | 1513675 | 2022-01-24 | KAMIL, HOUDA | MU_C7152_Paiement de la facture 81236 pour du diesel requis pour le chauffage de la tente au stade de soccer - Janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 12 647,24 \$ | - |
| HOSKIN SCIENTIFIQUE LIMITEE | 1514482 | 2022-01-27 | BASSIGNOT, LAURE | SENV - BC ouvert pour les accessoires et pièces de remplacement - Sondes multi paramètres pour la section des prélèvements du CRSE | Environnement | Réseaux d'égout | 12 598,50 \$ | - |
| ATLAS COPCO COMPRESSEURS CANADA | DEU48905 | 2022-01-01 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU ENTRETIEN BOUES - RECONDITIONNEMENT MOTEUR DU COMPRESSEUR 668-M32-001 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 12 536,28 \$ | - |
| SAUVER REMORQUAGES | 1498117 | 2022-01-19 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | Concertation-VER-R003-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 137.03 \$ - Saison H21-22 (AO 20- | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 12 516,20 \$ | 1434132 |
| SAUVER REMORQUAGES | 1496866 | 2022-01-19 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | Concertation-VER-R007-2022 - Lot 35-Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 137.03 \$ - Saison H21-22 (AO 20- | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 12 516,20 \$ | 1434134 |
| SAUVER REMORQUAGES | 1496743 | 2022-01-19 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | Concertation-VER-R006-2022 - Lot 34-Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 137.03 \$ - Saison H21-22 (AO 20- | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 12 516,20 \$ | 1434133 |
| SAUVER REMORQUAGES | 1496738 | 2022-01-19 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | Concertation-VER-R002-2022 - Lot 30-Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 137.03 \$ - Saison H21-22 (AO 20- | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 12 516,20 \$ | 1434131 |
| SAUVER REMORQUAGES | 1496728 | 2022-01-19 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | Concertation-VER-R001-2022 - Lot 29-Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 137.03 \$ - Saison H21-22 (AO 20- | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 12 516,20 \$ | 1434129 |
| 11246321 CANADA | 1509539 | 2022-01-01 | EMOND, ANNIE | MU_C6954_Agents de sécurité_Vérification du passeport vaccinal_Centre Edouard-Rivet_Montréal-Est_3 au 31 janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 12 445,93 \$ | - |
| TROY-ONTOR INC | DEP36829 | 2022-01-27 | CARRIERE, ANNIE | BS - UAT - ACTUATEURS POUR VANNE D5, D6 ET G4 - S.ANNOUR - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 12 195,35 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|-----------------------------|------------|-----------------------|---|----------------------------------|---|--------------|---------|
| CENTRE DE SERVICES AUTOMOBILES DU CLUB AUTOMOBILE DU QUÉBEC | 1512834 | 2022-01-19 | ZAUER, VIORICA | Paiement de TVQ pour achat de 5 véhicules neufs (ref BC 1490702) | Materiel roulant et ateliers | Administration, finances et approvisionnement | 12 096,88 \$ | - |
| J.M.A.C. REMORQUAGE, TRANSPORT ET DENEIGEMENT INC. | 1494800 | 2022-01-14 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | Ser Concertation-ANJ-R004-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement - Saison H21-22 (AO 20-18234) Entente 1433954 | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 12 052,20 \$ | 1433954 |
| ACKLANDS - GRAINGER INC. | 1513076 | 2022-01-20 | GARNEAU, NADINE | gants nitrile s m large | Police | Activités policières | 12 005,32 \$ | - |
| LA CORPORATION DES HABITATIONS JEANNE-MANCE | 1213843027janvier2022 | 2022-01-30 | RONDOU, JEAN-FRANCOIS | Subventions ou contributions financières | Dépenses de contributions | Logement social | 12 000,00 \$ | - |
| LOGISTIK UNICORP INC. | 1512778 | 2022-01-19 | ROY, GUY | Commande solution hybride SPVM | Bilan | Vêtement et équipement de travail | 11 874,03 \$ | - |
| CESIUM TELECOM INC. | 1515132 | 2022-01-31 | LANDRY, ROBERT | Achat de 300 chargeurs et de 300 dropzone | Police | Activités policières | 11 837,34 \$ | - |
| TRELEC INC. | DEU49309 | 2022-01-20 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU ELECTRICITE - FORMATION PMCS - 1 SOUMISSION, REMPLACE DEU47580 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 11 811,09 \$ | - |
| SUEZ WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS CANADA | DEU48428 | 2022-01-14 | VERREAULT, MICHEL | BS - DEEU OPERATION DES EAUX - PRODUITS CHIMIQUES - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 11 671,93 \$ | - |
| AUTOMATISATION JACMAR INC | DEU49428 | 2022-01-31 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU INTERCEPTEURS - PHOENIX - 2 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 11 650,95 \$ | - |
| LAFORTUNE LEGAL | 16038 | 2022-01-24 | LAMBERT, ALEXANDRE | Achats autorisés Processus Judiciaire | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 11 629,14 \$ | - |
| REMORQUAGE MENARD | 1497766 | 2022-01-19 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | Concertation-VER-R004-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 126.88 \$ - Saison H21-22 (AO SCA-20- | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 11 589,11 \$ | - |
| REMORQUAGE MENARD | 1497762 | 2022-01-19 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | Concertation-VER-R009-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 126.88 \$ - Saison H21-22 (AO SCA-20- | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 11 589,11 \$ | - |
| 11246321 CANADA | 1513329 | 2022-01-21 | EMOND, ANNIE | MU_C7117_Agents de sécurité_Tente du Square Cabot_1er au 31 janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 11 580,85 \$ | - |
| RICHARD MALOUIN | 1515010 | 2022-01-28 | MOCANU, GIANINA | 70501 - banque de heures pour services de consultation | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 11 497,50 \$ | - |
| PL TECHNOLOGY SOLUTIONS INC. | 1511949 | 2022-01-17 | LEGAULT, GENEVIEVE | Équipement spécial caméras | Police | Activités policières | 11 477,75 \$ | - |
| 9416-4381 QUEBEC INC. | 1510543 | 2022-01-10 | EMOND, ANNIE | MU_C6971_4 agents de sécurité_Abri du voyageur_26 au 29 décembre 2021 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 11 357,72 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|-----------------------------------|-----------------------------|------------|--------------------------|--|-------------------------------------|---|--------------|---------|
| JMS INDUSTRIEL INC. | DEU48958 | 2022-01-01 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG - REAPPRO PIECES USINEES 38-01-800, 49-01-426 - 4 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 11 294,56 \$ | - |
| TRADUCTIONS TOM DONOVAN INC. | 1515007 | 2022-01-28 | MOCANU, GIANINA | 70151 - services de traduction du français vers l'anglais suivi et faire l'adaptation du sens des | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 11 290,36 \$ | - |
| MACK COMMUNICATIONS | 1515005 | 2022-01-28 | MOCANU, GIANINA | 70151 - Service de traduction du français vers l'anglais et faire des ajustements au sens des | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 11 290,36 \$ | - |
| GROUPE NICKY | 1514911 | 2022-01-28 | KAMIL, HOUDA | MU_C7128_Paiement de factures 91433, 91436 e 91434, pour le service de déneigement au Stade de soccer de Montréal - Janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 11 275,66 \$ | - |
| REMORQUAGE KJ LASALLE | 1497756 | 2022-01-19 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | Concertation-VER-R008-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 121.80 \$ - Saison H21-22 (AO SCA-20- | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 11 125,11 \$ | - |
| ACKLANDS - GRAINGER INC. | DEU49404 | 2022-01-27 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU OPERATIONS EAUX - 6 BONBONNES D'AIR - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 11 057,64 \$ | - |
| IPCONSUL | 1460042 | 2022-01-26 | MOCANU, GIANINA | 70191 - Services informatiques pour remplacement de pare-feu désuets ASA-5510 par des Firepower | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 10 929,20 \$ | - |
| NEDCO | DEU49214 | 2022-01-14 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG REAPPRO - SCHNEIDER - 3 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 10 903,38 \$ | - |
| CANON CANADA INC. | DEP36523 | 2022-01-01 | CARRIERE, ANNIE | Imprimante à plan Canon TM-300 Lei 36 MFP - GAP - G.Sevastiannenko | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 10 902,95 \$ | - |
| OXOID INC. | 1511366 | 2022-01-13 | BEUPARLANT, MARTIN | SENV - Matériel de laboratoire de microbiologie | Environnement | Inspection des aliments | 10 850,68 \$ | - |
| GESTION PFB | 1511875 | 2022-01-15 | EMOND, ANNIE | MU_C7099: Achat d'équipements pour l'Hôtel des Arts_Janvier 2022_PSI | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 10 791,20 \$ | - |
| LOGISTIK UNICORP INC. | 1512791 | 2022-01-19 | ROY, GUY | Commande solution hybride SPVM | Bilan | Vêtement et équipement de travail | 10 779,35 \$ | - |
| SOLSTICE CNC INC. | DEU49176 | 2022-01-12 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG - REAPPRO PIECES USINEES 49-01-093 - 3C, 2 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 10 758,68 \$ | - |
| MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE | DEU49306 | 2022-01-20 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU ELECTRICITE - REPARATION ANNEAU COLLECTEUR GMP - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 10 673,37 \$ | - |
| ENTRETIEN MANA INC. | 1510190 | 2022-01-07 | KAMIL, HOUDA | MU_C6997_Entretien ménager de la clinique de vaccination et de dépistage_ Centre communautaire Gerry-Robertson - Du 2 au 31 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 10 565,04 \$ | - |
| GFP LES HOTES DE MONTREAL INC. | 1510478 | 2022-01-10 | EMOND, ANNIE | MU_C6973_Agent de sécurité_Hôtel des arts_27 décembre au 7 janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 10 558,51 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---------------------------------------|-----------------------------|------------|-----------------------|--|----------------------------------|---|--------------|---------|
| SOCIETE CANADIENNE DES POSTES | 1515154 | 2022-01-31 | COTE, BERNARD | SEF - BCO 2022 - Frais de poste pour l'année 2022 | Évaluation foncière | Évaluation | 10 498,75 \$ | - |
| MULTIWAVE SENSORS INC. | 1511952 | 2022-01-17 | LANDRY, ROBERT | Réparation de radars dragon eye 2022 | Police | Activités policières | 10 498,75 \$ | - |
| MULTIRECYCLE | 1512665 | 2022-01-19 | LECOURS, SYLVAIN | SSIM - BC ouvert (janvier à décembre 2022) - Récupération des rebus et des matières recyclables des ateliers de la DRM | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 10 498,75 \$ | - |
| LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE | 1511878 | 2022-01-17 | LECOURS, SYLVAIN | SSIM / BCO 2022 - Appel de service / Entretien cylindre pour le département Apria à la DST | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 10 498,75 \$ | - |
| LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC. | DEU49138 | 2022-01-11 | VERREAULT, MICHEL | 2022, LUMEN BON DE COMMANDE OUVERT POUR DIVERS PIECES | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 10 498,75 \$ | - |
| PIECES D'AUTO JARRY LTEE | DEU49134 | 2022-01-11 | VERREAULT, MICHEL | 2022, INTERCEPTEURS BCO PIECES AUTO JARRY | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 10 498,75 \$ | - |
| MAHEU & MAHEU INC. | DEU49123 | 2022-01-10 | VERREAULT, MICHEL | 2022, EXTERMINATEUR SERVICES SUR DEMANDE | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 10 498,75 \$ | - |
| RONA INC | DEU49047 | 2022-01-10 | VERREAULT, MICHEL | 2022 - RONA COMPTE 234230_ ACHATS ARTICLES DE QUINCAILLERIE RONA ET RENO-DEPOT | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 10 498,75 \$ | - |
| LES EQUIPEMENTS COLPRON INC | DEP36471 | 2022-01-12 | MARTINEZ, DANIEL | BCO2022 - UAT - BANQUE D'HEURE POUR RÉPARATIONS -M.RIOPEL | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 10 498,75 \$ | - |
| AIR LIQUIDE CANADA INC | DEU49040 | 2022-01-18 | VERREAULT, MICHEL | 2022 - APPROVISIONNEMENT ARGON LIQUIDE VRAC ET LOCATION RESERVOIR POUR LE LABORATOIRE | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 10 498,74 \$ | - |
| JMS INDUSTRIEL INC. | DEU49311 | 2022-01-20 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG - 500 AXES 260 37-07-002 POUR CHAINE 37-04-040 REF DEU48641 - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 10 446,26 \$ | - |
| ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC | 1510998 | 2022-01-12 | KAMIL, HOUDA | MU_C7027_ Location de échafauds pour trottoir d'accès public, Mesures sanitaires - réouverture du | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 10 425,26 \$ | - |
| NORBEC COMMUNICATION | 1511057 | 2022-01-12 | LANDRY, ROBERT | Achat de 10 duplicateurs DVD | Police | Activités policières | 10 393,76 \$ | - |
| COMPOSITES IDEAL INC. | DEU48847 | 2022-01-01 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG - REAPPRO VOLUTE - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 10 252,03 \$ | - |
| REMORQUAGE KJ LASALLE | 1497763 | 2022-01-19 | OLTEAN, LAURA OLIMPIA | Concertation-VER-R005-2022 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 111.65 \$ - Saison H21-22 (AO SCA-20- | Concertation des arrondissements | Déblaiement et chargement de la neige | 10 198,01 \$ | - |
| TRANSELEC / COMMON INC. | DEP36858 | 2022-01-28 | GODIN, DANIEL | BS REP - Installer 2 accessoires sur la conduite de sortie 42" UPC - 1 SOUMISSION - Daniel Godin | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 10 166,99 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|-----------------------------|------------|---------------------|---|-------------------------------|--|--------------|---------|
| LES SPECIALITES TURNBULL LIMITEE | DEU49301 | 2022-01-20 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU ENTRETIEN BOUES - 2 SERPTINS A VAPEUR TURNBULL - EXCLUSIF 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 10 097,70 \$ | - |
| BELL MOBILITE INC | 1504067 | 2022-01-12 | LANDRY, ROBERT | Achat des modems pour les caméras dans le cadre de la deuxième phase du projet caméras de sécurité urbaine | Police | Activités policières | 10 078,79 \$ | - |
| ON POWER SYSTEMS INC. | DEP36808 | 2022-01-27 | GUILHEMJOUAN, SERGE | BS à UPI à ENTRETIEN ANNUEL UPS TOSHIBA T42M3F300XAMXN à 1 SOUMISSION - CAMESON SAINTELMY | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 10 068,30 \$ | - |
| LOGISTIK UNICORP INC. | 1509804 | 2022-01-05 | ROY, GUY | Commande solution hybride SPVM | Bilan | Vêtement et équipement de travail | 10 067,50 \$ | - |
| 11246321 CANADA | 1510466 | 2022-01-10 | EMOND, ANNIE | MU_C6992_3 agents de sécurité_YMCA Hochelaga_1er au 6 janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 10 046,04 \$ | - |
| OSTI INC. (OZONE SYSTEMS & TECHNOLOGY INTERNATIONAL INC.) | DEU47671 | 2022-01-10 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU INGENIERIE - 652 USOC - OZONOMETRE BMT 965C - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 10 015,62 \$ | - |
| ENTRETIEN MANA INC. | 1514336 | 2022-01-26 | KAMIL, HOUDA | MU_C7189_Entretien ménager de la clinique de vaccination et de dépistage_Centre communautaire Gerry-Robertson_Du 1er au 28 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 9 916,91 \$ | - |
| LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC. | DEP36706 | 2022-01-19 | LARRIVEE, ALAIN | BS - UDO - Projet éclairage-Acquisition de luminaire - C.Saintelmy - 2 Soumissions | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 9 872,00 \$ | - |
| PONT ROULANT SERVI-TECH | DEP36730 | 2022-01-20 | LEFEBVRE, PHILIPPE | BS - UDO - Verification de la capacité des poutres - C.Bennett - 2 Soumissions | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 9 868,82 \$ | - |
| LES ENTREPRISES CATSPORTS INC. | 1513192 | 2022-01-20 | MIADI, WAFA | MU_C7141: Achat de matelas à la halte-chaueur du CDP_Janvier 2022_Plateau Mont-Royal. | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 9 811,97 \$ | - |
| FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTURES - SPVM | decsse2021055 | 2022-01-21 | DI STEFANO, MELISSA | Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières | Police | Activités policières | 9 809,81 \$ | - |
| DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE | de220110dasresshu m02 | 2022-01-13 | GELINAS, ISABELLE | Contrat Q1637 - Pompiers retraités villes liées - Période : Décembre 2021 | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 9 804,16 \$ | - |
| MICHEL GARAND | 1511525 | 2022-01-13 | TABOR, ISABELLE | Michel Garand. Bon de commande ouvert 2022. Pour fabrication de plaquettes et affiches pour le SPVM | Police | Activités policières | 9 784,83 \$ | - |
| M.D. CHARLTON CO.LTD. | 1484890 | 2022-01-01 | MALO, SYLVAIN | M.D. Charlton. Soumission 4021307. Pour grenade lacrymogène "CS Jet-Lite" qui dissipe plus rapidement son contenu que les autres et deviens | Police | Activités policières | 9 778,01 \$ | - |
| STATE CHEMICALS LTD. | DEP36636 | 2022-01-11 | REBSELJ, VINCENT | BS à UDB - SERVICE ANALYSE LÉGIONNELLE TOUR D'EAU ADMINISTRATION ET BOUCLE D'EAU à 2 | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 9 658,89 \$ | - |
| 11246321 CANADA | 1513699 | 2022-01-24 | EMOND, ANNIE | MU_C7153_Vérification passeport vaccinal_Patinoire Bleu Blanc Bouge_Montréal-Nord_Février 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 9 571,65 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|-----------------------------|------------|------------------------|---|-------------------------------|--|-------------|---------|
| 9418-2664 QUEBEC INC. | 1427117 | 2022-01-28 | MOCANU, GIANINA | 72050 - contrat de service d'expertise- conseil en service d'urgence 911 (anciennement 68305.43) | Technologies de l'information | Activités policières | 9 511,87 \$ | - |
| ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC. | tr00157122021 | 2022-01-10 | BOUDREAU, DANIEL | rogers facture décembre frais ecoute | Police | Activités policières | 9 448,87 \$ | - |
| SOCIETE QUEBECOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ) | DEP36379 | 2022-01-13 | LARRIVEE, ALAIN | BCO2022 - UAT - Frais pour enquêtes et analyses de dossiers pour l'année 2022 | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 9 448,87 \$ | - |
| TELUS | 32487950058 | 2022-01-11 | GAMEZ, JONATHAN | Paiement de la facture#32487950058 pour le 16 décembre 2021. | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 9 338,03 \$ | - |
| DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE | de220126dasresshum | 2022-01-28 | CHAN FAH, YANICK | Contrat Q1637 - Pompiers retraités villes liées - Période: Janvier 2022 | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 9 327,70 \$ | - |
| KAREN SHERMAN | 1514747 | 2022-01-27 | MOCANU, GIANINA | 70151 - Traduction des mandats pour le site web Montreal.ca selon soumission 10104 | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 9 254,38 \$ | - |
| SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE | 1503524 | 2022-01-24 | TABOR, ISABELLE | Sharp. Soumission pour le SPVM. Pour un photocopieur Sharp MX6071 pour la Liaison de la cour municipale pour le SPVM. | Police | Activités policières | 9 115,01 \$ | - |
| TRIMAX SECURITE INC. | 1513141 | 2022-01-20 | EMOND, ANNIE | MU_C7116_5 agents de sécurité_Centre du Plateau_13 au 16 janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 9 112,91 \$ | - |
| TELUS | 32487950059 | 2022-01-25 | GAMEZ, JONATHAN | Paiement de la facture#32487950059 du 16 janvier 2022. | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 9 001,41 \$ | - |
| LABRADOR | 1513590 | 2022-01-27 | VILLENEUVE, SERGE | BCO 2022 - Achat de bouteille de Labrador pour la Caserne 73 | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 9 000,00 \$ | - |
| SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC. | 1513416 | 2022-01-21 | SEGUIN, KARINE | SIM -Achat de 4 iPad+Pencil+Clavier selon somission# 9916484 pour la DPRI, Conformément à proposition #9916484 | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 8 963,04 \$ | - |
| JMS INDUSTRIEL INC. | DEU49168 | 2022-01-12 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU MAG - REAPPRO PIECES USINEES 49-01-166 - 49-01-168 - 49-01-463 - - 5 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 8 882,68 \$ | - |
| 11246321 CANADA | 1508436 | 2022-01-01 | EMOND, ANNIE | MU_C6895_Agents de sécurité_Vérification du passeport vaccinal_Arénas et centre des loisirs_Ville Mont-Royal_Janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 8 846,10 \$ | - |
| SHELLEX GROUPE CONSEIL INC. | DEP36439 | 2022-01-06 | REBSELJ, VINCENT | BS à UDB à NOUVELLE PLATEFORME DES ADOUCISSEURS à 1 SOUMISSION - P.BOILY | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 8 818,95 \$ | - |
| VIVACTION INC. | 1512165 | 2022-01-17 | EMOND, ANNIE | MU_C7078_Vérification de passeport vaccinal_Centre Jean-Claude-Malépart_Ville-Marie_Janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 8 724,46 \$ | - |
| BOON TRADING CANADA | 1505744 | 2022-01-13 | ST-GERMAIN, ISABELLE | EPLV - Achat de 29 Lampes de projecteurs à la Biosphère | Espace pour la vie | Musées et centres d'exposition | 8 717,16 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|--|-----------------------------|------------|---------------------------|--|-------------------------------|---|-------------|---------|
| COGINOV INC. | 1507393 | 2022-01-03 | CARRANZA, LEONEL | Renouvellement - Licences - Gestion virtuelle - Période du 1er janvier au 31 décembre 2022 | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 8 713,96 \$ | - |
| AIR LIQUIDE CANADA INC | DEU49152 | 2022-01-12 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU USOC - LOCATION BOUTEILLES D'OXYGENE 2022 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 8 696,32 \$ | - |
| PRESTON PHIPPS INC | DEU49112 | 2022-01-10 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG - REAPPRO ACTUATEUR KEYSTONE - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 8 572,75 \$ | - |
| ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC | 1513024 | 2022-01-20 | MARSOLAIS, ELISE | Formation prévues au plan 2021 - obligations légales - 11e COURUS | Police | Activités policières | 8 572,00 \$ | - |
| UNIFORM WORKS LIMITED | 1513096 | 2022-01-20 | MALO, SYLVAIN | Uniform Works. Soumission Q20JAN22-SPVM-MD-002. Pour l'achat de 5 vestes par balles pour le groupe de soutien du SPVM. | Police | Activités policières | 8 524,89 \$ | - |
| GESTION PFB | 1514582 | 2022-01-27 | EMOND, ANNIE | MU_C7188_Divers travaux pour l'installation du lave-vaisselle_Hôtel des arts_Factures 5448 et 5449 Janvier SIM | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 8 518,81 \$ | - |
| STERIS CANADA INC | 1511613 | 2022-01-14 | BEUPARLANT, MARTIN | SENV - Contrat de service annuel incluant 4 maintenances préventives pour la division Expertise technique | Environnement | Inspection des aliments | 8 484,76 \$ | - |
| LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC. | DEU48856 | 2022-01-04 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG REAPPRO - 19 ARTICLES HAUCK - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 8 470,03 \$ | - |
| 11246321 CANADA | 1515264 | 2022-01-31 | EMOND, ANNIE | MU_C7217_Agents de sécurité_Vérification passeport vaccinal_Anjou_Février 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 8 469,37 \$ | - |
| VILLE DE MONTREAL-OUEST | de21082401 | 2022-01-17 | CHAN FAH, YANICK | Remboursement salaires Covid-19 juillet-août 2021 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 8 435,07 \$ | - |
| RACICOT CHANDONNET LTEE | 33808 | 2022-01-19 | LAMBERT, ALEXANDRE | Achats autorisés Processus Judiciaire | Affaires juridiques | Affaires civiles | 8 399,00 \$ | - |
| ENERGIR S.E.C. | DEP36507 | 2022-01-19 | GODIN, DANIEL | BCO2022 - ERP - Gaz naturel pour 3705, St-Patrick - Compte 2780 0371 018 | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 8 399,00 \$ | - |
| BEULIER INC. | 1513464 | 2022-01-21 | LEBLANC, VINCENT | Emission d'un programme fonctionnel et technique pour la création d'une nouvelle chambre de peinture dans l'atelier de peinture au nouveau | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 8 378,00 \$ | - |
| XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC. | 1505387 | 2022-01-13 | ST-GERMAIN, ISABELLE | EPLV - Achat d'équipements audiovisuels pour salles de conférences de la Biosphère | Espace pour la vie | Musées et centres d'exposition | 8 247,40 \$ | - |
| 11246321 CANADA | 1511394 | 2022-01-13 | EMOND, ANNIE | MU_C7038_1 agent de sécurité pour surveillance PAQ2_Complexe Guy-Favreau_8 au 31 janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 8 204,27 \$ | - |
| JOLICOEUR LTEE | 1511041 | 2022-01-12 | MANTZAVRAKOS, MYRTA | Service de l'environnement / BCO 2022 - Service de location et entretien de vêtement de travail pour la division de l'inspection des aliments pour l'année | Environnement | Inspection des aliments | 8 000,00 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|--|-----------------------------|------------|----------------------------|--|------------------------------------|---|-------------|---------|
| BARRIAULT ELECTRIQUE INC. | 1512129 | 2022-01-17 | LESSARD, DANNY | Travaux d'électricité pour les nouveaux bureaux du CCMU_SGPI | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 7 982,79 \$ | - |
| REGROUPEMENT QUEBECOISEAUX | 1484884 | 2022-01-20 | LEFEBVRE, LOUISE-HELENE | SGPMRS : GAG SP Coordination et entretien du réseau nichoir d'oiseau | Grands parcs, mont Royal et sports | Planification et gestion des parcs et espaces verts | 7 922,10 \$ | - |
| MENAGEZ-VOUS INC. | 1510212 | 2022-01-07 | SAGNA, SAFIETOU | MU_6978_Service de nettoyage afin de remettre en ordre l'Hotel Abri du voyageur_Du 3 au 5 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 7 874,06 \$ | - |
| DESCHENES & FILS LTEE | DEU49136 | 2022-01-11 | VERREAULT, MICHEL | 2022, DESCHESNES ET FILS BON DE COMMANDE OUVERT POUR DIVERS PIECES | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 7 874,06 \$ | - |
| EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL | 1506288 | 2022-01-01 | IBARRA IZQUIERDO, GABRIELA | SSIM-DST - DM 000455 - Atelier Hydraulique: Réparation du coussin de sauvetage (2010), DST-4. #série 6-31930. BIP 981533. Toile en dessous | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 7 868,81 \$ | - |
| PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTEE. | DEU49248 | 2022-01-18 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG - EAUX PLOMBERIE - 12 ETHYLENE GLYCOL - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 7 792,88 \$ | - |
| VOXEL FACTORY INC. | 1513970 | 2022-01-25 | LEGAULT, GENEVIEVE | imprimante résine projet centaure | Police | Activités policières | 7 740,95 \$ | - |
| DUBO ELECTRIQUE LTEE | DEP36705 | 2022-01-25 | DURNIN, JUDITH | BS - UPC - Acquisition de matériel électrique-Non magasin - C.Saintelmy - 1 Soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 7 693,55 \$ | - |
| ELECTRONIQUE RAYBEL INC | 1504040 | 2022-01-12 | LANDRY, ROBERT | Achat des accessoires de la phase 2 des caméras de sécurité urbaine | Police | Activités policières | 7 686,43 \$ | - |
| DUBO ELECTRIQUE LTEE | DEP36793 | 2022-01-27 | DURNIN, JUDITH | BS à UPI - MATÉRIEL ÉLECTRIQUE-IBZ-PANNEAU à 1 SOUMISSION à CAMESON | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 7 662,26 \$ | - |
| MC ALARME INC. | 1514171 | 2022-01-25 | MIADI, WAFA | MU_C7102: Installation de 4 caméras de surveillance avec moniteurs à l'Hotel des Arts. Janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 7 629,44 \$ | - |
| DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE | de220117dasresshum | 2022-01-19 | GELINAS, ISABELLE | RASNA Compte gestion santé - Ex-Ville - Période du 2021-12-01 au 2021-12-31 | Police | Activités policières | 7 586,79 \$ | - |
| 9347-4641 QUEBEC INC. | 1494289 | 2022-01-21 | DESAUTELS, ANNE | SGPMRS // L'objectif de cette activité est de permettre aux usagers de découvrir la pratique du | Grands parcs, mont Royal et sports | Planification et gestion des parcs et espaces verts | 7 584,30 \$ | - |
| TENAQUIP LIMITED | DEP36515 | 2022-01-04 | VINCENT, SIMON | (2022) BS REP - MATERIEL DE SECURITE - 3 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 7 537,09 \$ | - |
| LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC. | DEU44457 | 2022-01-21 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | 2021_ACHATS DE DIFFÉRENTES PIÈCES EN ELECTRICITE POUR GÉNÉRATRICE ET PATROUILLE INTERCEPTEUR | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 7 537,04 \$ | - |
| STOEGER CANADA (1990) LTD | 1514986 | 2022-01-28 | MALO, SYLVAIN | Stoeger Canada (1990). Soumission 25012022B. Pour l'achat de grenade "Centanex" pour détourner l'attention pour le GTI du SPVM. | Police | Activités policières | 7 497,69 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|------------------------------------|-----------------------------|------------|------------------------|---|-------------------------------|---|-------------|---------|
| ALTITUDE 233 INC. | 1514331 | 2022-01-26 | SAGNA, SAFIETOU | MU_C7187_Paiement de la facture 1501 deux menuisiers et achats de matériaux en préparation de l'ouverture du stade de soccer - Janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 7 477,64 \$ | - |
| TOTAL CANADA INC. | DEP36626 | 2022-01-10 | MARTINEZ, DANIEL | BS - UAT - Achat d'huile nevastane AW32 et sh46 - P.Vallee - 1 Soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 7 414,17 \$ | - |
| REPARATEX | 1512785 | 2022-01-19 | TABOR, ISABELLE | Réparatex. Bon de commande ouvert 2022. Pour la réparation de classeur et fabrication de clés pour caisson du SPVM. | Police | Activités policières | 7 349,12 \$ | - |
| LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC. | DEU49312 | 2022-01-20 | VERREULT, MICHEL | DÉNEIGEMENT 2022 (01 JAN au 15 AVR 2022) - POSTE ÉLECTRIQUE 628 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 7 349,12 \$ | - |
| ENTRETIEN MANA INC. | DEP36642 | 2022-01-11 | DUBUC, JEAN-FRANCOIS | BS REP - Désinfection surfaces fréquemment touchées - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 7 341,78 \$ | - |
| LA COOP STE-MARTHE | 1512636 | 2022-01-19 | BEAUCHESNE, JULIE | Accessoires pour écurie / chevaux 2022 / Cavalerie | Police | Activités policières | 7 322,88 \$ | - |
| GESTION PFB | 1513490 | 2022-01-21 | MIADI, WAFA | MU_C7138: Travaux divers au YMCA MHM_Janvier 2022_SGPI. | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 7 254,96 \$ | - |
| 9052-9470 QUEBEC INC. | DEU48621 | 2022-01-10 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | (2022) BS DEEU MAG - REAPPRO PIECES USINEES 49-01-161 - 4C - 3 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 7 244,14 \$ | - |
| STEPH OUTILLAGE 2010 INC. | DEU48876 | 2022-01-01 | VERREULT, MICHEL | (2022) BS DEEU CVAC - 2 ECARTEURS DE BRIDE - 2 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 7 213,06 \$ | - |
| PAYSAGISTE ROCHE INC. | DEP36503 | 2022-01-14 | GODIN, DANIEL | BCO2022- ERP - Entretien - terrassement St-Patrick - Contrat 2020-2021-2022 et option 2022 | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 7 171,70 \$ | - |
| 11246321 CANADA | 1508624 | 2022-01-01 | EMOND, ANNIE | MU_C6926_Agents de sécurité_Passeport vaccinal_MHM_Janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 7 115,94 \$ | - |
| ASTUS INC. | DEP36508 | 2022-01-14 | DUBUC, JEAN-FRANCOIS | BCO2022 - ERP - Frais de communication et de service pour véhicules | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 7 055,16 \$ | - |
| CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE | 1515012 | 2022-01-28 | MOCANU, GIANINA | 68315.01 - ensemble d'installation dispatch pour l'installation d'un système de communication dispatch pour 4 postes | Technologies de l'information | Activités policières | 7 029,96 \$ | - |
| GILBERT NETTOYEUR INC. | DEP32193 | 2022-01-25 | GODIN, DANIEL | BCO2021 - ERP - Service de nettoyage de vêtements de travail (autre que vêtements d'électricien) | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 7 004,36 \$ | - |
| SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC. | 1508252 | 2022-01-03 | CARRANZA, LEONEL | Renouvellement - Contrat d'entretien des ordinateurs et composantes en caserne pour le système de gestion des interventions (SGI) - | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 6 991,82 \$ | - |
| COSE INC. | DEP36651 | 2022-01-12 | POIRIER-VACHON, KAREL | BS - FAC - INTELLIGENCE EMOTIONNELLE - COSE - I.CHAUREST - FACTURE | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 6 981,67 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|--|-----------------------------|------------|---------------------------|---|-------------------------------|--|-------------|---------|
| LES PLASTIQUES CY-BO INC | DEP36805 | 2022-01-27 | DURNIN, JUDITH | BS ç UPI - FABRICATION DE RÉSERVOIR DE DÉCANTATION EN PVC ç 1 SOUMISSION ç D. PLOUFFE | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 6 977,47 \$ | - |
| ALAIN GREGOIRE | DEU48131 | 2022-01-24 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU ENTRETIEN ATELIERS MECANIQUES - SOUTIEN FORMATION ALAIN GREGOIRE | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 6 930,00 \$ | - |
| MENAGE GO PRO INC. | 1514626 | 2022-01-27 | SAGNA, SAFIETOU | MU_C7194_Service de désinfection et ménage quotidien_Halte chaleur Église St-Arsène_Du 1er au 28 février 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 6 908,18 \$ | - |
| NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L. S.R.L. | 9090407902 | 2022-01-20 | LAMBERT, ALEXANDRE | Achats autorisés Processus Judiciaire | Affaires juridiques | Affaires civiles | 6 870,91 \$ | - |
| SERVICE VETERINAIRE AMBULATOIRE VET-MEDIC INC. | 1512610 | 2022-01-19 | BEAUCHESNE, JULIE | Service vétérinaire / Cavalerie SPVM | Police | Activités policières | 6 850,43 \$ | - |
| BEP BESTOBELL LTD | DEU49253 | 2022-01-24 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU CL - PIECES DEBITMETRE 656 - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 6 845,19 \$ | - |
| ANIXTER CANADA INC. | DEU47751 | 2022-01-19 | VERREAULT, MICHEL | JFL-188668-2-ACQUISITION CABLES ARMURÉS DE RESEAU | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 6 839,26 \$ | - |
| PANAVIDEO INC | 1506345 | 2022-01-01 | GAGNE, REJEAN | Renouvellement - Contrat d'entretien avantage - Omnicast (SPVM) - Période du 1er janvier au 31 décembre 2022 - Soumission 66480-3 | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 6 763,82 \$ | - |
| COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX | DEU49165 | 2022-01-11 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG REAPPRO - ROULEMENTS - 3 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 6 704,73 \$ | - |
| FACTA GLOBAL INC. | 1514299 | 2022-01-26 | MALO, SYLVAIN | Facta Global. Soumission 1724. Achat de cartouches "GD SIMUNITION 9 mm SecuriBlank Loud Toxfree GEN2" pour le SPVM | Police | Activités policières | 6 666,71 \$ | - |
| STEPH OUTILLAGE 2010 INC. | DEU49098 | 2022-01-06 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG REAPPRO - MUSCLE MATE LA793 - 2 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 6 662,37 \$ | - |
| TECHNOSUB | DEU49048 | 2022-01-04 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG REAPPRO - POMPE TOYO - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 6 655,16 \$ | - |
| GUARD-X INC | 1514524 | 2022-01-27 | TABOR, ISABELLE | Guard-X. Entente. Bon de commande ouvert 2022. Pour le remplissage d'extincteur de 5lb des véhicules de patrouille du SPVM | Police | Activités policières | 6 614,21 \$ | - |
| EXTERMINATION PRO- NATURE | 1515121 | 2022-01-31 | SAGNA, SAFIETOU | MU_C7215_Paiement de la facture 01626 pour un service d'exterminateur au YMCA Guy Favreau_Janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 6 561,72 \$ | - |
| FISHER SCIENTIFIQUE | 1511484 | 2022-01-13 | BEAUPARLANT, MARTIN | SENV - Matériel de laboratoire de microbiologie pour les analyses durant la période hivernale | Environnement | Inspection des aliments | 6 532,21 \$ | - |
| BIOTAGE | 1513284 | 2022-01-21 | BEAUPARLANT, MARTIN | SENV - Matériel de laboratoire, Div. Expertise technique, 827 Crémazie, bur. 422 | Environnement | Traitement des eaux usées | 6 498,00 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---------------------------------------|-----------------------------|------------|--------------------|--|-----------------------------------|---|-------------|---------|
| KOLOSTAT INC. | DEP36756 | 2022-01-24 | MARTINEZ, DANIEL | BS - UAT - TRAVAUX HUMIDIFICATEUR 1-HUM-1 - M.VALLEE - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 6 456,73 \$ | - |
| LES COMPRESSEURS ADEC LTEE | 1514124 | 2022-01-25 | BORNAIS, LUC | Service de l'environnement-Sécheur mural dessicatif 30 cfm de Kaeser pour assécher l'air d'instrumentation - CFSM | Environnement | Protection de l'environnement | 6 444,13 \$ | - |
| AESL INSTRUMENTATION INC. | DEP36691 | 2022-01-17 | DURNIN, JUDITH | BS - UPC - Acquisition de pieces consommable - C.Saintelmy - Exclusivité | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 6 416,64 \$ | - |
| LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC. | DEU48853 | 2022-01-20 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU ENTRETIEN BOUES - REMISE A NEUF DU MOTEUR DU COMPRESSEUR AERZEN #3 - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 6 410,54 \$ | - |
| GRUES MAURICE GENDRON LTEE | DEU49351 | 2022-01-25 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU OPS EAUX - PAIEMENT FACTURE 010804 - GRUE POUR INSTALLATION BATARDEAU + LOADER | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 6 404,24 \$ | - |
| LOGISTIK UNICORP INC. | 1512750 | 2022-01-19 | ROY, GUY | Commande solution hybride SPVM | Bilan | Vêtement et équipement de travail | 6 334,48 \$ | - |
| NORBEC COMMUNICATION | 1510455 | 2022-01-10 | LANDRY, ROBERT | Achat d'une toile de projection ainsi que les accessoires requis. | Police | Activités policières | 6 299,25 \$ | - |
| GEMITECH INC. | DEP36431 | 2022-01-14 | LEFEBVRE, PHILIPPE | BCO2022 - UPC - Service urgent électrique | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 6 299,25 \$ | - |
| GEMITECH INC. | DEP36411 | 2022-01-14 | LEFEBVRE, PHILIPPE | BCO2022 - UDO - SERVICE URGENT ELETRIQUE | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 6 299,25 \$ | - |
| SYLVIA M RIVES | 1514552 | 2022-01-27 | KAMIL, HOUDA | MU_C7191_Service de coordination et l'intervention sur plusieurs projets en itinérance | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 6 252,50 \$ | - |
| LES SERVICES EXP INC. | 1514010 | 2022-01-25 | MISHRA, ANJALI | SP 329903 (GP) - Gre a Gre-111-001 - Projet St-Paul - Phase 2 - SP pour la surveillance des trav. de réaménagement entre le boulevard Saint- | Infrastructures du réseau routier | Entretien et réfection des chaussées et trottoirs | 6 246,76 \$ | - |
| UBA INC. | DEU49179 | 2022-01-12 | VERREAULT, MICHEL | Javelo en vrac factures 1052370-1051864 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 6 237,77 \$ | - |
| TECKNO-VALVE R.S. INC. | DEU49313 | 2022-01-21 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU INTERCEPTEURS - 12 SOLENOIDES ASCO - 3 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 6 206,02 \$ | - |
| 11246321 CANADA | 1510631 | 2022-01-10 | EMOND, ANNIE | MU_C7001_1 agent de sécurité 20h à 8h_Manoir Anjou_OMHM_12 au 27 janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 6 195,06 \$ | - |
| LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC. | DEU49419 | 2022-01-28 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU INTERCEPTEURS - 8 AEROTHERMES - 2 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 6 164,13 \$ | - |
| HOSEPOWER CANADA (TM) | DEU49270 | 2022-01-19 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG - REAPPRO 120 BOYAUX NEOPRENE - 2 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 6 163,92 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|--|-----------------------------|------------|---------------------|---|-----------------------------------|--|-------------|---------|
| PPG REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC. | DEU49387 | 2022-01-26 | VERREault, MICHEL | BS DEEU PEINTURE - PPG - GALONS PEINTURE - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 6 137,24 \$ | - |
| FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE | 1512596 | 2022-01-19 | COTE, BERNARD | SEF - Droits relatifs à l'obtention de copies de réquisitions et de documents visant une inscription sur le registre foncier afin de maintenir à jour les | Évaluation foncière | Évaluation | 6 089,67 \$ | - |
| ENVIRONNEMENT VIRIDIS INC. | DEU49261 | 2022-01-18 | VERREault, MICHEL | BS DEEU TDF - VALORISATION ENVIRON 120 TONNES DE GRANULES | Service de l'eau | Déchets domestiques et assimilés - élimination | 6 047,28 \$ | - |
| M.D. CHARLTON CO.LTD. | 1484901 | 2022-01-01 | MALO, SYLVAIN | M.D. Charlton. Soumission 4025680. Pour l'achat de 100 grenades lacrymogènes "CS Jet-Lite Canister Grenade Pvro" pour le SPVM. | Police | Activités policières | 6 025,23 \$ | - |
| VISION SOLUTIONS DE PROCEDES INC. | DEU48483 | 2022-01-04 | VERREault, MICHEL | BS - DEEU MAG REAPPRO - MILLTRONICS - 1 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 6 021,03 \$ | - |
| MATHIS ARTHUR | 1513525 | 2022-01-24 | THOMPSON, SONIA | REM_09-16-08-059 Services en archéologie à la réserve des collections archéologiques de Montréal. Mathis Arthur, gré à gré. | Infrastructures du réseau routier | Construction d'infrastructures de voirie | 6 020,00 \$ | - |
| HYPERTEC SYSTEMES INC | 1515150 | 2022-01-31 | LANDRY, ROBERT | Achat de pièces soumission RL-2022-01-10-001 | Police | Activités policières | 5 961,18 \$ | - |
| ÇA C'EST CHIENS | 1512714 | 2022-01-19 | BEAUCHESNE, JULIE | Nourriture pour chiens 2022 / Escouade canine | Police | Activités policières | 5 937,04 \$ | - |
| JOSHUA WOLFE | 1514740 | 2022-01-27 | MOCANU, GIANINA | 70151 - Gré à gré pour des services de traduction français vers l'anglais et faire des ajustements au | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 5 901,34 \$ | - |
| LATENT FORENSIC SERVICES | 1513158 | 2022-01-20 | GARNEAU, NADINE | quote 2663 | Police | Activités policières | 5 873,20 \$ | - |
| SOCIETE DU PARC JEAN-DRAPEAU | 15555 | 2022-01-14 | GELINAS, ISABELLE | Facture # 15555 @ Fanny | Dépenses de contributions | Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux | 5 872,17 \$ | - |
| INTERNATIONAL DISTRIBUTION NETWORK CANADA LTD. | 1512297 | 2022-01-18 | LEGAULT, GENEVIEVE | quote no 5874794/ projet centaure | Police | Activités policières | 5 828,18 \$ | - |
| COMPROD INC. | 1513834 | 2022-01-25 | LANDRY, ROBERT | Achat de WHIP FOR CHEVY COLORADO 2016 /COL-768805- SB-OR2016 | Police | Activités policières | 5 795,31 \$ | - |
| ERIC MARAPIN | 1513050 | 2022-01-20 | MARSOLAIS, ELISE | Tournage du 30 novembre 2021 au QG du SPVM pour violence conjugale, en collaboration avec le MSP. | Police | Activités policières | 5 774,31 \$ | - |
| D.M. VALVE ET CONTROLES INC. | DEP36712 | 2022-01-20 | DURNIN, JUDITH | BS - REP - ACCOUPLEMENT POUR HENRI-BOURASSA - 3 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 5 769,07 \$ | - |
| 9042-0845 QUEBEC INC. | DEP36806 | 2022-01-27 | GUILHEMJOUAN, SERGE | BS à UPI à TRAVAUX ASPHALTE STATIONNEMENT ARRIERE - 2 SOUMISSIONS - CHRISTOPHER BENNETT | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 5 721,81 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|--|-----------------------------|------------|-------------------------|---|----------------------------------|---|-------------|---------|
| JMS INDUSTRIEL INC. | DEU49320 | 2022-01-24 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG - REAPPRO PIECES USINEES - 4 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 5 707,38 \$ | - |
| AIR LIQUIDE CANADA INC | DEU44264 | 2022-01-21 | VERREAULT, MICHEL | 2021, APPROVISIONNEMENT ARGON LIQUIDE VRAC ET LOCATION RÉSERVOIR POUR LE LABORATOIRE | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 5 707,19 \$ | - |
| SOCIETE CENTRIS INC. | 1513107 | 2022-01-20 | COTE, BERNARD | SEF - Frais d'accès pour utilisateurs autorisés Centris. Période du 1er janvier au 30 juin 2022 - Facture FVR108951 (60% part du SEF) | Évaluation foncière | Évaluation | 5 659,39 \$ | - |
| ATELIERS M. DRIVESHAFT INC. | DEU49443 | 2022-01-31 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG - REAPPRO GARNER DENVER - 2 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 5 616,83 \$ | - |
| BELL CANADA | 1512727 | 2022-01-19 | MOCANU, GIANINA | 68111 - Gré à gré pour l'acquisition des équipements de chiffrement selon soumission | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 5 615,41 \$ | - |
| WOLSELEY CANADA INC. | DEP36366 | 2022-01-06 | LABERGE, ANNE- MARIE | BS - UDB - PLOMBERIE - 1 SOUMISSION - P.NORMANDEAU | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 5 595,42 \$ | - |
| TENAQUIP LIMITED | DEP36367 | 2022-01-01 | TURCOTTE, CAROLINE | BS - 2022 - Habits de protection contre l'arc électrique - F.Poulin - 1 Soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 5 582,21 \$ | - |
| CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE | 1512592 | 2022-01-19 | GOYETTE, STEPHANE | SSIM-DST-DM -22-0058 - DM-22-0059 - DM-22- 0064 et DM-22-0065 Atelier Électricité Achat de support de tête radio et support de radio | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 5 576,15 \$ | - |
| LOGISTIK UNICORP INC. | 1512779 | 2022-01-19 | ROY, GUY | Commande solution hybride SPVM | Bilan | Vêtement et équipement de travail | 5 554,22 \$ | - |
| CIM MAINTENANCE INC. | DEU49442 | 2022-01-31 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU - Formation CIM maintenance. - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 5 553,84 \$ | - |
| PARKER HANNIFIN CORPORATION (PARKER) | DEU49397 | 2022-01-27 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG - REAPPRO PARKER - EXCLUSIF 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 5 546,64 \$ | - |
| ELECTRICITE ROCCO INC. | 1511384 | 2022-01-13 | MIADI, WAFI | MU_C7033: Travaux d'Électricité de Chauffage Paiement de facture 20220104_Hôtel Chrome Janvier 2022 PSI | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 5 517,09 \$ | - |
| SOCIETE XYLEM CANADA | DEU48825 | 2022-01-10 | VERREAULT, MICHEL | (2022) BS DEEU MAG - REAPPRO POMPE GOULDS 45-12-001 - 3 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 5 517,09 \$ | - |
| LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC. | DEP36706 | 2022-01-25 | LARRIVEE, ALAIN | BS - UDO - Projet éclairage-Acquisition de luminaire - C.Saintelmy - 2 Soumissions | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 5 493,98 \$ | - |
| CONVAL QUEBEC | DEU49099 | 2022-01-07 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU GENERATRICE 4 - 10 ARTICLES ASHCROFT ET THERMOWELL - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 5 480,34 \$ | - |
| PL TECHNOLOGY SOLUTIONS INC. | 1514080 | 2022-01-25 | LEGAULT, GENEVIEVE | QUOTE TSS5067 projet centaure GPS | Police | Activités policières | 5 366,07 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|--|-----------------------------|------------|-----------------------|--|-------------------------------|---|-------------|---------|
| VISUASCAN ULC | 1494303 | 2022-01-26 | MOCANU, GIANINA | 09000 -Gré à gré pour l'acquisition de trois imprimantes pour l'étiquetage de pièces | Technologies de l'information | Administration, finances et approvisionnement | 5 299,15 \$ | - |
| CIM MAINTENANCE INC. | DEP36681 | 2022-01-14 | DAOUST, YVON | BS - UAT - Animations des ateliers et rédaction d'un rapport concernant les points à améliorer dans Maximo - Y.Daoust - 1 Soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 5 291,36 \$ | - |
| INTER PROPANE INC. | DEU49037 | 2022-01-18 | VERREAULT, MICHEL | 2022 _FOURNITURE DE PROPANE POUR CHARIOTS ÉLÉVATEURS ET LABORATOIRE | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 5 249,38 \$ | - |
| BIDIBIDI INC | 1514868 | 2022-01-28 | GOYETTE, STEPHANE | SSIM - DM 22-0101 - Achat de 100 étuis pour scellé - PVC orange - 3 partitions rigides pour RCCI | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 5 249,37 \$ | - |
| ALBECO INC. | DEU49141 | 2022-01-11 | VERREAULT, MICHEL | 2022, ALBECO BON DE COMMANDE OUVERT POUR DIVERS PIECES | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 5 249,37 \$ | - |
| VENTILATION MANIC INC. | DEU49140 | 2022-01-11 | VERREAULT, MICHEL | 2022, MANIC VENTILATION BON DE COMMANDE OUVERT POUR DIVERS PIECES ET SERVICE | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 5 249,37 \$ | - |
| TUBOQUIP | DEU49137 | 2022-01-11 | VERREAULT, MICHEL | 2022, TUBOQUIP BON DE COMMANDE OUVERT DIVERS PIECES | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 5 249,37 \$ | - |
| ENERGIR S.E.C. | DEP36472 | 2022-01-18 | MARTINEZ, DANIEL | BCO2022 - UAT - Gaz naturel pour 8970, boul. Lasalle - # compte 3985 4200 001 - REMPLACE DEP32075 | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 5 249,37 \$ | - |
| PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC. | DEP36470 | 2022-01-13 | MARTINEZ, DANIEL | BCO2022 - UAT - Entretien du système Intrepid sur les clôtures autour de l'usine | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 5 249,37 \$ | - |
| PROTECTION INCENDIE VIKING INC. | DEP36469 | 2022-01-12 | MARTINEZ, DANIEL | BCO2022 - UAT - By-pass d'alarmes incendie pour travaux à l'usine Atwater | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 5 249,37 \$ | - |
| 11246321 CANADA | 1512565 | 2022-01-19 | EMOND, ANNIE | MU_C7093_Agent de sécurité_Cap St-Barnabé_15 janvier au 4 février 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 5 246,26 \$ | - |
| J.S. HELD LLC | 1273670 | 2022-01-20 | LAMBERT, ALEXANDRE | Achats autorisés Processus Judiciaire | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 5 244,13 \$ | - |
| UNIVERSITE DE MONTREAL | 1381997 | 2022-01-14 | GAGNON, LUC | Contrat gré à gré Université OBNL- Services professionnels- Accompagnement en matière de prospective participative dan le cadre de la révision | Urbanisme et mobilité | Aménag. du territoire, réglementation et zonage | 5 240,00 \$ | - |
| LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC. | DEU48981 | 2022-01-04 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG REAPPRO - CONTROLEUR FIREEYE - 3 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 5 234,52 \$ | - |
| PREVENTION ET FORMATION MGP | DEP36524 | 2022-01-01 | POIRIER-VACHON, KAREL | BS - UAT - Formation sur le montage et l'inspection - MGP - K.Poirier-Vachon | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 5 196,88 \$ | - |
| CMG COMMUNICATIONS INC. | DEP36614 | 2022-01-10 | LABERGE, ANNE-MARIE | BCO 2022 - CPL - HEBERGEMENT ET MAINTENANT SITE WEB CATALOGUE | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 5 186,38 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|-----------------------------|------------|---------------------------|---|------------------------------------|---|-------------|---------|
| CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE | 1512836 | 2022-01-19 | MIGNEAULT, JAMES | SSIM - CF - Achat de radios CFDO. En référence à la soumission #MAB20211116 | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 5 184,28 \$ | - |
| LES CONSULTANTS PARENT & ASSOCIES INC. (CPA) | 1512426 | 2022-01-18 | LANDRY, MANON | Outil de chargement des biens, casiers, fabricants, Développement d'écrans de saisie rapide pour | Police | Activités policières | 5 144,39 \$ | - |
| SANDRINE LAPERRIERE | 1514766 | 2022-01-27 | CAYOUILLE-ASHBY, EVE-LYNE | Services professionnels d'une technicienne en muséologie consistant principalement à inventorier des documents visuels et audiovisuels, ainsi que | Espace pour la vie | Musées et centres d'exposition | 5 000,00 \$ | - |
| BOUTY INC | 1508819 | 2022-01-06 | LECOURS, SYLVAIN | SGPI - Achat de 24 fauteuils superposables modèle LINEA 106 noir. Isabelle Houle. Soumission 115665. SIM | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 4 917,70 \$ | - |
| ATELIER D'USINAGE QUENNEVILLE INC. | DEU47833 | 2022-01-19 | HALLE, BRUNO | CHAINE ASSEMBLEE 260-DOUBLE-BT2 LONGUEUR 10 MAILLONS POUR CONVOYEUR A BOUES DESSIN : PM-ME-595-668-M33-02X soumission 8391 camescope | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 4 913,41 \$ | - |
| GOSELIN PHOTO VIDEO INC | 1513374 | 2022-01-21 | LEGAULT, GENEVIEVE | | Police | Activités policières | 4 884,34 \$ | - |
| DESCHENES & FILS LTEE | DEU44455 | 2022-01-21 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | 2021_ACHATS DE DIFFÉRENTES PIÈCES PLOMBERIE/VENTILATION POUR GÉNÉRATRICE ET PATROUILLE | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 4 882,41 \$ | - |
| SOCIETE DE GESTION DU RESEAU INFORMATIQUE DES COMMISSIONS | 1506336 | 2022-01-01 | CARRANZA, LEONEL | Renouvellement - Contrat d'entretien - (Regard Windows de base - soutien et RegardW dossier de l'emprunteur) - Période du 1er janvier au 31 | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 4 876,67 \$ | - |
| TELUS | 37602578011 | 2022-01-28 | CHAVARRI, CELSO | Service téléphonie cellulaire | Grands parcs, mont Royal et sports | Planification et gestion des parcs et espaces verts | 4 864,40 \$ | - |
| CENTRE DE SERVICES AUTOMOBILES DU CLUB AUTOMOBILE DU QUEBEC | 1511143 | 2022-01-12 | ZAUER, VIORICA | DMRA-PAIEMENT-Paiement de TVQ pour achat de véhicule neuf (BC 1490769) | Materiel roulant et ateliers | Activités policières | 4 848,45 \$ | - |
| MESSER CANADA INC. | DEU49307 | 2022-01-20 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU SOUDURE EAUX - PISTOLET POUR SOUDEUSE ALUMINIUM - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 4 826,86 \$ | - |
| 11246321 CANADA | 1515215 | 2022-01-31 | EMOND, ANNIE | MU_C7212_Agent de sécurité_YMCA Guy-Favreau_31 janvier au 2 février 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 4 771,88 \$ | - |
| ACCES BRANDSAFWAY INC | DEP36612 | 2022-01-10 | VINCENT, SIMON | BS REP - Location d'un toit temporaire transformateur extérieur a Vincent D'Indy - 1 soumission | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 4 750,68 \$ | - |
| EXPERIENCE XP COACH INC. | 1510494 | 2022-01-10 | LAROCHE, LAURENT | Service de l'environnement / Formation Kanban pour la gestion d'inventaire pour 6 participants le 31 janvier 2022 à l'usine Des Baillets | Environnement | Approv. et traitement de l'eau potable | 4 724,44 \$ | - |
| RENO-DEPOT | 1514484 | 2022-01-27 | TABOR, ISABELLE | Réno-Dépôt (Rona inc.). Bon de commande ouvert 2022. Pour l'achat de d'article de quincaillerie et d'outil pour les cols bleus du Module des | Police | Activités policières | 4 724,44 \$ | - |
| SECUR-ICARE INC. | DEP36509 | 2022-01-19 | GODIN, DANIEL | BCO2022 - ERP - Service de surveillance de sécurité des caméras avec entretien | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 4 699,24 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|-----------------------------|------------|-------------------------|--|----------------------------------|---|-------------|---------|
| PROTECTION INCENDIE CFS LTEE | 1510079 | 2022-01-07 | GOYETTE, STEPHANE | SSIM / DM-000756 - Service de réparation pour 3 caméras thermiques et 6 Chargeurs pour l'atelier | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 4 697,71 \$ | - |
| LES EQUIPEMENTS CONTRO VALVE INC. | DEU49429 | 2022-01-31 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU INTERCEPTEURS - VEGA - 1 SOUSSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 4 688,74 \$ | - |
| SIGNALISATION 10-10 | 1513501 | 2022-01-25 | RAMOUL, NASSIMA | MU_C7139: Fournitures de plan et matériel de signalisation _Hôtel Chrome_Décembre 2021 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 4 680,34 \$ | - |
| ATELIER D'USINAGE INNOVA PRECISION 2014 | DEU49177 | 2022-01-12 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU ENTRETIEN EAUX - Installation et pièces pour ceinture chauffante anneau d'usure pompe GMP sur impulseur | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 4 619,45 \$ | - |
| MARMEN INC. | DEU48622 | 2022-01-10 | VERREAULT, MICHEL | (2022) BS DEEU MAG - REAPPRO PIECES USINEES 49-01-315 - 4C- 3 SOUSSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 4 598,45 \$ | - |
| CABINET D'AVOCATS NOVALEX INC. | 6088 | 2022-01-13 | LAMBERT, ALEXANDRE | Achats autorisés Processus Judiciaire | Affaires juridiques | Affaires civiles | 4 577,98 \$ | - |
| WESCO DISTRIBUTION CANADA LP | DEU49193 | 2022-01-12 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU ECLAIRAGE DES BATIMENTS - 600 TUBES ET 30 BALLASTS - 3 SOUSSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 4 570,36 \$ | - |
| THERMO FISHER SCIENTIFIC (MISSISSAUGA) INC. | 1514346 | 2022-01-26 | LAROCHE, LAURENT | SENV - Achat de support de cellule unique de 100 mm et le porte-cuve pour le spectromètre UV- Visible Thermo Evolution 220 | Environnement | Approv. et traitement de l'eau potable | 4 563,93 \$ | - |
| MAISON RONDEAU INC. | 1511752 | 2022-01-14 | SAGNA, SAFIETOU | MU_C7081_ Achat d'un réchaud électrique 4 cuves_ Hôtel des arts_Janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 4 540,71 \$ | - |
| LINDE CANADA INC. | 1510865 | 2022-01-11 | MANTZAVRAKOS, MYRTA | Service de l'environnement / BCO 2022 - Acquisition de glace sèche pour la division de l'inspection des aliments pour l'année 2022 | Environnement | Inspection des aliments | 4 500,00 \$ | - |
| FIDUCIE DESJARDINS | DEU49115 | 2022-01-10 | VERREAULT, MICHEL | Entente sur la Fiducie du lieu d'enfouissement technique de Montréal | Service de l'eau | Déchets domestiques et assimilés - élimination | 4 500,00 \$ | - |
| SUEZ WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS CANADA | DEU49268 | 2022-01-19 | VERREAULT, MICHEL | PRODUITS CHIMIQUES TRAITEMENT D'EAU - SUEZ | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 4 472,26 \$ | - |
| SOCIETE DU PARC JEAN- DRAPEAU | 1477628 | 2022-01-26 | ST-GERMAIN, ISABELLE | BCO 2021 - Électricité de la Biosphère - espace pour la vie | Espace pour la vie | Musées et centres d'exposition | 4 470,05 \$ | - |
| SOCIETE CANADIENNE DES POSTES | 9810497568 | 2022-01-21 | LAMBERT, ALEXANDRE | Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2022 - Période 08-01- 2022 @ 14-01-2022 | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 4 469,67 \$ | - |
| USINAGE MAXIMUM INC. | DEU49303 | 2022-01-20 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU ENTRETIEN SECTEUR DES BOUES - DEHYDRATATION - SUPPORT TÊTE MOBILE FP EDWARDS AND JONES ; 1 SOUSSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 4 463,02 \$ | - |
| FISHER SCIENTIFIQUE | 1503953 | 2022-01-13 | LAROCHE, LAURENT | Acquisition Bain chauffant-réfrigérant 6.8L, Isotemp 5150. | Environnement | Approv. et traitement de l'eau potable | 4 461,97 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|-----------------------------|------------|-------------------------|---|-------------------------------|--|-------------|---------|
| LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC. | DEP34733 | 2022-01-01 | BOUZID, FAICAL | BS ç UAT ç RÉDACTION DEVIS - TRAVAUX EN PRÉSENCE D'AMIANTE ç 1 SOUMISSION ç MAURICE TCHIO | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 4 446,22 \$ | - |
| LES INDUSTRIES CENTAURE LTEE. | 1513485 | 2022-01-21 | MALO, SYLVAIN | Les Industries Centaure. Soumission du 18 janvier 2022. Pour achat de munitions "Winchester 300 BLK 125GR OT" de pratique pour le GTI SPVM. | Police | Activités policières | 4 435,72 \$ | - |
| LES EQUIPEMENTS CONTRO VALVE INC. | DEU45643 | 2022-01-01 | VERREAULT, MICHEL | INSTRUMENTATION - SONDE VEGA | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 4 417,87 \$ | - |
| TROY-ONTOR INC | DEP36302 | 2022-01-04 | LABERGE, ANNE- MARIE | (2022) BS REP - Auma Gearbox pour vannes Mueller Ø30 pouces - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 4 352,78 \$ | - |
| TROY-ONTOR INC | DEP36298 | 2022-01-04 | LABERGE, ANNE- MARIE | (2022) BS REP - Auma Gearbox pour vannes Mueller Ø30 pouces - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 4 352,78 \$ | - |
| FISHER SCIENTIFIQUE | 1513328 | 2022-01-21 | BEUPARLANT, MARTIN | SENV - 2 manomètres I-100 / Bouteille Woullf pour contrôler pompes V-100 pour l'analyse des huiles et graisses. Div. Expertise technique. 827 | Environnement | Traitement des eaux usées | 4 331,79 \$ | - |
| WESCO DISTRIBUTION CANADA LP | DEU48704 | 2022-01-04 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG REAPPRO - 2 DISJONCTEURS CUTLER-HAMMER - 2 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 4 303,12 \$ | - |
| MENAGEZ-VOUS INC. | 1514169 | 2022-01-25 | RAMOUL, NASSIMA | MU_C7083 : Paiement facture 12115 de Produits sanitaires et de nettoyage_ Hôtel Abri du voyageur_Janvier 2022_PSI | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 4 301,78 \$ | - |
| PREMIERS SOINS PLUS (6669409 CANADA INC) | 1512171 | 2022-01-17 | RAMOUL, NASSIMA | MU_C7079: Achat de défibrillateur_Stade de Soccer_Janvier 2022_PSI | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 4 299,24 \$ | - |
| PROTECTION INCENDIE CFS LTEE | 1514673 | 2022-01-27 | GOYETTE, STEPHANE | SSIM-DST-DM-22-0119 Atelier Électricité Réparation caméras thermiques | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 4 286,86 \$ | - |
| 11246321 CANADA | 1510562 | 2022-01-10 | EMOND, ANNIE | MU_C6998_Agents pour vérification du passeport vaccinal_Aréna Chaumont_Anjou_Janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 4 283,53 \$ | - |
| PROTECTION INCENDIE MCI | DEP36830 | 2022-01-27 | MARTINEZ, DANIEL | BS - UAT - INSPECTION ANNUELLE DES EXTINGCTEURS - USINE ET BAT. ADMIN. - 2022 A 2024 - M VALLEF - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 4 274,56 \$ | - |
| SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE | 1504335 | 2022-01-21 | CHARBONNEAU, MARC | Appareils Sharp MX4070 mono/couleur avec 3 tiroirs. Préparation, transport et installation inclus. | Police | Activités policières | 4 268,79 \$ | - |
| MESSER CANADA INC. | DEU49132 | 2022-01-11 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG - REAPPRO 6 CYLINDRES GAZ INDUSTRIEL - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 4 266,18 \$ | - |
| RAMPART INTERNATIONAL CORP | 1512579 | 2022-01-19 | BEAUCHESNE, JULIE | Équipements pour le GTI. | Police | Activités policières | 4 247,98 \$ | - |
| PROCEDES DE SOUDURE UNIES (CANADA) INC. | DEU49124 | 2022-01-10 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU INTERCEPTEURS - REFECTION ARBRE DE TRANSMISSION POMPE CITE DU HAVE - 1 SOUMISSION - DEJA COMPLETE | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 4 246,80 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|-----------------------------|------------|------------------------|---|-------------------------------|---|-------------|---------|
| JOLICOEUR-LOCATION DE TAPIS INDUSTRIELS | 1512466 | 2022-01-18 | LAROCHE, LAURENT | Service de l'environnement / BCO 2022 - Location annuelle de sarraus et linges divers pour le Laboratoire DesBaillets pour l'année 2022 | Environnement | Approv. et traitement de l'eau potable | 4 222,26 \$ | - |
| LES EMBALLAGES CROWN | 1512671 | 2022-01-19 | ROY, GUY | Réap SPVM | Bilan | Matériel de bureau, papeterie et imprimerie | 4 212,10 \$ | - |
| LES VENTES NEULOGIC INC. | 1511797 | 2022-01-14 | GARNEAU, NADINE | dvd et enveloppes | Police | Activités policières | 4 209,99 \$ | - |
| LOGISTIK UNICORP INC. | 1512746 | 2022-01-19 | ROY, GUY | Commande solution hybride SPVM | Bilan | Vêtement et équipement de travail | 4 206,33 \$ | - |
| RONA INC | 1514498 | 2022-01-27 | TABOR, ISABELLE | Rona. Bon de commande ouvert 2022. Pour l'achat de d'article de quincaillerie et d'outil pour les cols bleus du Module des ressources | Police | Activités policières | 4 199,50 \$ | - |
| TEXLIMA | 1511922 | 2022-01-17 | GOYETTE, STEPHANE | SSIM - BC ouvert (janvier à décembre 2022) - Achat couvertures polars pour les premiers répondants. | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 4 199,50 \$ | - |
| GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM | DEU49292 | 2022-01-20 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU INTERCEPTEURS - PIECES Z-269 Z-270 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 4 199,50 \$ | - |
| EMCO CORPORATION | DEP36259 | 2022-01-12 | REBSELJ, VINCENT | BS à UDB - ROBAR NO.1906 RACCORDEMENT DROIT à 1 SOUMISSION à P.NORMANDEAU | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 4 193,95 \$ | - |
| KONO SECURITE | 1511440 | 2022-01-13 | EMOND, ANNIE | MU_C7057_2 agents de sécurité_ Stade de soccer de Montréal_10 au 13 janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 4 192,15 \$ | - |
| REFTECH INTERNATIONAL INC. | DEU48831 | 2022-01-04 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG REAPPRO - 912 BRIQUES A FEU - 2 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 4 184,21 \$ | - |
| ACKLANDS - GRAINGER INC. | DEP36243 | 2022-01-05 | REBSELJ, VINCENT | BS à UDB - GARDE-CORPS ALUMINIUM à 1 SOUMISSION - PASCAL NORMANDEAU | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 4 129,98 \$ | - |
| INDUSTRIES UDACO LTEE | DEU49319 | 2022-01-24 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG - REAPPRO PIECES USINEES - 4 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 4 115,51 \$ | - |
| SOCIETE XYLEM CANADA | DEU49339 | 2022-01-24 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU INTERCEPTEURS - REPARATION POMPE 3127.180-9570534 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 4 097,41 \$ | - |
| PRESTON PHIPPS INC | DEU49021 | 2022-01-01 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | (2022) BS DEU PLOMBERIE BOUES - 4 TRAPPE A VAPEUR ARMSTRONG - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 4 095,03 \$ | - |
| GEMITECH INC. | DEP32482 | 2022-01-24 | GUILHEMJOUAN, SERGE | UPI-BC OUVERT-URGENCE ÉLECTRIQUE-GEMITECH | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 4 094,51 \$ | - |
| VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN LTEE | DEU49402 | 2022-01-27 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU INTERCEPTEURS - SWAGELOK - EXCLUSIF 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 4 092,78 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|--|-----------------------------|------------|-----------------------|--|-------------------------------|--|-------------|---------|
| METAUX PROFUSION INC. | DEP36522 | 2022-01-01 | LABERGE, ANNE-MARIE | BS à UDB à SUPPORT DE RAMPES ET TUYAUX GALVANISÉS à 1 SOUMISSION - PASCAL NORMANDEAU | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 4 091,71 \$ | - |
| REIMATECH DIVISION BREMO | DEU48159 | 2022-01-11 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU RD - ESTIMATION/REPARATION 4 PLAQUES FILTRES-PRESSES | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 4 086,85 \$ | - |
| FRANKLIN EMPIRE INC. | DEP36532 | 2022-01-07 | LABERGE, ANNE-MARIE | BS à UDB - SONDE DE NIVEAU PHOTO-ÉLECTRIQUE à 1 SOUMISSION - PASCAL NORMANDEAU | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 4 084,10 \$ | - |
| VWR INTERNATIONAL | DEP36799 | 2022-01-26 | DURNIN, JUDITH | BS DEP UDB MAGASIN REAPPRO - HACH - 2 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 4 073,52 \$ | - |
| MARIO TROLI | 50032094649052 | 2022-01-13 | LAMBERT, ALEXANDRE | Achats autorisés Processus Judiciaire | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 4 000,00 \$ | - |
| MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC. | DEU48735 | 2022-01-25 | HALLE, BRUNO | SERVICE ET PIÈCES EN URGENGE POUR BRIS UPH CONVOYEUR 32 ET 35 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 999,23 \$ | - |
| HMFT INC. | DEU49117 | 2022-01-10 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG - REAPPRO 6 FILTRES ASSECHEUR SENTRY - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 981,76 \$ | - |
| VWR INTERNATIONAL | 1512998 | 2022-01-20 | BEAUPARLANT, MARTIN | SENV - Matériel de laboratoire de microbiologie VWR | Environnement | Inspection des aliments | 3 965,42 \$ | - |
| 9247-9724 QUEBEC INC. | 1452388 | 2022-01-05 | SAINT-MLEUX, FREDERIC | 2021 - Collecte, transport et traitement du polystyrène des éco-centres LaSalle et Saint-Laurent | Environnement | Matières recyclables - collecte sélective - tri et conditionnement | 3 937,03 \$ | - |
| ISOVISION INC | 1511893 | 2022-01-17 | ARBIC, DENISE | Service de l'environnement / Contrat de services pour Solution IsoVision (assistance téléphonique - développement et installation sur le serveur des | Environnement | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 926,79 \$ | - |
| ISOVISION INC | 1511893 | 2022-01-17 | ARBIC, DENISE | Service de l'environnement / Contrat de services pour Solution IsoVision (assistance téléphonique - développement et installation sur le serveur des | Environnement | Traitement des eaux usées | 3 925,69 \$ | - |
| SERRURIER A. BRISSON INC. | 1514450 | 2022-01-26 | MIADI, WAFA | MU_C7185: Paiement de la facture 80072_Service de Serrurerie et Équipements_Eglise Très St-Sacrement Janvier 2022. | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 3 922,33 \$ | - |
| SERRURIER A. BRISSON INC. | 1515077 | 2022-01-28 | MIADI, WAFA | MU_C7209: Paiement de la facture 80078_Service de Serrurerie et Équipements_Hôtel Chrome Janvier 2022. | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 3 921,28 \$ | - |
| ELECTRONIQUE RAYBEL INC | 1513906 | 2022-01-25 | LANDRY, ROBERT | Achat de 25 ANTENNE PCTEL et accessoires | Police | Activités policières | 3 889,79 \$ | - |
| ALAIN GREGOIRE | DEU48131 | 2022-01-18 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU ENTRETIEN ATELIERS MECANIQUES - SOUTIEN FORMATION ALAIN GREGOIRE | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 884,54 \$ | - |
| FUTECH MONTREAL INC. | DEP36847 | 2022-01-28 | DURNIN, JUDITH | BS à UDB à DISJONCTEUR 3 POLES - 1 SOUMISSION - BENOIT ALLARD | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 840,11 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|-----------------------------|------------|------------------------|--|------------------------------------|---|-------------|---------|
| MIRADA MEDIA INC. | 1456165 | 2022-01-24 | DESAUTELS, ANNE | SGPMRS // Service de soutien et accès aux systèmes Channel View Web, année 2021, situés aux parcs-nature du Bois-de-Liesse et de l'Île-de-la- | Grands parcs, mont Royal et sports | Planification et gestion des parcs et espaces verts | 3 832,04 \$ | - |
| ISOVISION INC | 1511893 | 2022-01-17 | ARBIC, DENISE | Service de l'environnement / Contrat de services pour Solution IsoVision (assistance téléphonique - développement et installation sur le serveur des | Environnement | Inspection des aliments | 3 820,55 \$ | - |
| LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DU-SAINT-ROSAIRE | 1504162 | 2022-01-21 | SAGNA, SAFIETOU | MU_C6829_Paiement de la facture 250122 pour des travaux d'électricité divers à l'Église du St-Rosaire SIM Novembre 2021 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 3 814,18 \$ | - |
| LES ENTREPRISES VENTEC INC | 1515396 | 2022-01-31 | GODEFROY, FABRICE | SENV - Déneigement de l'accès du poste 103 situé au 1540 rue Roberval à Verdun | Environnement | Protection de l'environnement | 3 779,55 \$ | - |
| LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC. | DEP34733 | 2022-01-26 | BOUZID, FAICAL | BS à UAT à RÉDACTION DEVIS - TRAVAUX EN PRÉSENCE D'AMIANTE à 1 SOUMISSION à MAURICE TCHIO | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 779,55 \$ | - |
| LES ENTREPRISES YVES LEFEBVRE INC. | DEU49286 | 2022-01-19 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU OPERATIONS - Camion pour évacuation des cendres/sable/gâteaux (Di 1031051) - Facture | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 772,99 \$ | - |
| GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC | DEU49200 | 2022-01-13 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU MAG - REAPPRO ELECTRICITE - 4 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 768,90 \$ | - |
| LOCATION DICKIE MOORE. | 1514168 | 2022-01-25 | MIADI, Wafa | MU_C7183: Prolongation de la location de 6 roulottes_ Distanciation physique des employés_ Ajour d'espace pour employés | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 3 759,60 \$ | - |
| COMPUGEN INC. | 1512567 | 2022-01-19 | LAWS, ISABELLE | SEF - Achat de 12 écrans 24", code d'article PHI-241B8QJEB, soumission 473470 | Évaluation foncière | Évaluation | 3 748,05 \$ | - |
| AIR LIQUIDE CANADA INC | DEU49131 | 2022-01-10 | VERREAULT, MICHEL | 2022, FRAIS DE LOCATION CYLINDRE DE GAZ INDUSTRIEL POUR LA DESINFECTIN, INCINERATEUR ET LABORATOIRE | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 727,05 \$ | - |
| AFFICOM, AFFICHAGE CREATIF INC. | 1513174 | 2022-01-20 | GARNEAU, NADINE | HOUSSES POUR CADAVRE GQ 35,40 à 3 540,00 POLYÉTHYLÈNE TISSÉ AVEC COUTURE ET BIAIS FERMETURE ÉCLAIR EN "U" AVEC UN | Police | Activités policières | 3 716,56 \$ | - |
| GILBERT NETTOYEUR INC. | DEP36755 | 2022-01-26 | MARTINEZ, DANIEL | BCO2022 - UAT - SERVICE DE NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (AUTRE QUE VÊTEMENTS D'ÉLECTRICIEN) | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 674,56 \$ | - |
| DISTRIBUTION CRANE, DIVISION DE CRANE CANADA CO. | DEU49215 | 2022-01-14 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG REAPPRO - VICTAULIC - 2 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 637,29 \$ | - |
| INDUSTRIES UDACO LTEE | DEU49434 | 2022-01-31 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG - REAPPRO PIECES USINEES 49-01-851 - 5 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 622,07 \$ | - |
| GLOBAL | 1513964 | 2022-01-25 | LECOURS, SYLVAIN | SGPI - Achat et installation de mobilier pour la Direction (Nancy Fortin). Martin Déry. Soumission GCAD-4879. SIM | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 3 617,39 \$ | - |
| TOITURE NATURE | 1478601 | 2022-01-27 | ST-GERMAIN, ISABELLE | BIOSPHERE - Entretien des collections vivantes | Espace pour la vie | Musées et centres d'exposition | 3 609,00 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|--|-----------------------------|------------|--------------------|---|----------------------------|---|-------------|---------|
| FISHER SCIENTIFIQUE | 1514778 | 2022-01-27 | LAROCHE, LAURENT | SENV - Milieux de culture et matériel - Laboratoire Des Baillets | Environnement | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 558,50 \$ | - |
| CONSUMAJ INC. | DEU49417 | 2022-01-28 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU SA - ANALYSES DE DISPERSION DES CONTAMINANTS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 517,08 \$ | - |
| AESL INSTRUMENTATION INC. | DEP36760 | 2022-01-24 | DURNIN, JUDITH | BS DEP UDB MAGASIN - HF SCIENTIFIC - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 506,16 \$ | - |
| SYSTEMES CANADIEN KRONOS INC | DEP36679 | 2022-01-14 | TURCOTTE, CAROLINE | BS - UAT - LICENCES KRONOS 2022 - S. GADOURY - FACTURE | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 501,96 \$ | - |
| CESIUM TELECOM INC. | 1511047 | 2022-01-12 | LANDRY, ROBERT | Achat d'étuis en cuir pour iPhone SE + Vitres protectrices | Police | Activités policières | 3 494,77 \$ | - |
| ETUDE LEGALE N. TOUMA INC. | 04458 | 2022-01-19 | LAMBERT, ALEXANDRE | Achats autorisés Processus Judiciaire | Affaires juridiques | Affaires civiles | 3 490,31 \$ | - |
| CHAUSSURES BELMONT INC | DEU49308 | 2022-01-20 | VERREAULT, MICHEL | bottes | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 487,28 \$ | - |
| NACELLE L.M. INC. | DEP36546 | 2022-01-07 | REBSELJ, VINCENT | BS à ULA - INSPECTION STRUCTURALE à 1 SOUMISSION à PASCAL NORMANDEAU | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 481,99 \$ | - |
| LOCATION DICKIE MOORE. | DEU43462 | 2022-01-13 | VERREAULT, MICHEL | Roulotte de chantier pour ajouter des espaces cuisinette au prétraitement | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 464,59 \$ | - |
| TOROMONT CAT (QUEBEC) | DEP36856 | 2022-01-28 | VINCENT, SIMON | BS REP - CHF test de charge ALT-302 service reçu 12/2021 - ProForma PN17197 - Simon Vincent | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 3 464,59 \$ | - |
| TOROMONT CAT (QUEBEC) | DEP36855 | 2022-01-28 | VINCENT, SIMON | BS REP - CHF-test de charge annuel ALT-301 - ProForma PN17200 - Simon Vincent | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 3 464,59 \$ | - |
| CORI INC. | DEU49126 | 2022-01-10 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU INSTRUMENTATION - TRICYCLE - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 464,58 \$ | - |
| DISTRIBUTIONS SNG INC. | DEU49369 | 2022-01-25 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG - BOUES PLOMBERIE - REAPPRO PLOMBERIE - 3 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 451,31 \$ | - |
| NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L. S.R.L. | 9090419075 | 2022-01-31 | ELMANIRA, NADIA | Achats autorisés Processus Judiciaire | Affaires juridiques | Affaires civiles | 3 438,34 \$ | - |
| PRESTON PHIPPS INC | 1513560 | 2022-01-24 | LAROCHE, LAURENT | Service de l'environnement-Réparation de vanne de contrôle Phoenix hotte chimie 4e étage. | Environnement | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 414,19 \$ | - |
| IMK S.E.N.C.R.L. | 41019 | 2022-01-31 | ELMANIRA, NADIA | Achats autorisés Processus Judiciaire | Affaires juridiques | Affaires civiles | 3 411,04 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|--------------------------------------|-----------------------------|------------|------------------------|---|-------------------------------|---|-------------|---------|
| VWR INTERNATIONAL | 1514441 | 2022-01-26 | LAROCHE, LAURENT | SENV - Milieux de culture et matériel - Laboratoire Des Baillets | Environnement | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 397,45 \$ | - |
| ANACHEM LTEE | 1513248 | 2022-01-21 | BEUPARLANT, MARTIN | SENV - Disposition de produits chimiques, Labo Crémazie ANACHEM | Environnement | Traitement des eaux usées | 3 381,13 \$ | - |
| LOCATION TREMBLAY INC. | 1509916 | 2022-01-06 | SAGNA, SAFIETOU | MU_C6991_ Paiement des factures 025514 et 025512 pour la location de 2 roulottes Distanciation sociale entre les employés Du 28 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 3 373,24 \$ | - |
| ENERGIR S.E.C. | DEU32251 | 2022-01-01 | HALLE, BRUNO | MODIFICATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION ÉNERGIR - TRAVAUX BASSIN WILLIAM | Service de l'eau | Réseaux d'égout | 3 359,60 \$ | - |
| STEPH OUTILLAGE 2010 INC. | DEP36862 | 2022-01-28 | GODIN, DANIEL | BS REP OPERATION DU RESEAU - OUTILLAGE - 5 SOUMISSIONS - Daniel Godin | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 3 351,71 \$ | - |
| METAUX PROFUSION INC. | DEP36867 | 2022-01-31 | DURNIN, JUDITH | BS ç UDB ç TUBES EN ACIERS - 1 SOUMISSION - P. NORMANDEAU | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 336,29 \$ | - |
| CLAUDE LEPAGE ELECTRIQUE (2012) INC. | 1514930 | 2022-01-28 | MIADI, WAFA | MU_C7190: Paiement de la facture 9873_Travaux électriques du Wifi et démantèlement des installations pour la tente Stade de soccer Janvier | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 3 317,08 \$ | - |
| LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC. | DEU48729 | 2022-01-10 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | (2022) BS DEEU CL - VANNE POUR FP5 (668) - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 308,53 \$ | - |
| ATELIER D'USINAGE ST-HUBERT LTEE | DEP36297 | 2022-01-01 | LABERGE, ANNE-MARIE | BS ç UDB ç ARBRE DE POMPE À RECONDITIONNER ç 1 SOUMISSION - PASCAL NORMANDEAU | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 307,11 \$ | - |
| ACKLANDS - GRAINGER INC. | DEP36239 | 2022-01-10 | REBSELJ, VINCENT | BS ç UDB - PERCHE LEVAGE ç 1 SOUMISSION ç PASCAL NORMANDEAU | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 290,18 \$ | - |
| CONTROLES LAURENTIDE LTEE | DEU47301 | 2022-01-21 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS - DEEU ENFOUISSEMENT - MISE EN SERVICE DES ACTIONNEURS - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Réseaux d'égout | 3 289,37 \$ | - |
| CORPORATION SCADALLIANCE | DEU49127 | 2022-01-10 | VERREAUULT, MICHEL | BS DEEU SL - PIECES DE RECHANGES STYLE QUINCAILLERIE HWM - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 283,47 \$ | - |
| SERRURIER BEAUBIEN | DEU48837 | 2022-01-18 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU INTERCEPTEURS - ARTICLES BEST - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 278,13 \$ | - |
| NEDCO | 1513600 | 2022-01-24 | LANDRY, ROBERT | Achat d'accessoires pour la phase 2 du projet caméras de sécurité urbaine | Police | Activités policières | 3 266,79 \$ | - |
| SERRURIER A. BRISSON INC. | 1513250 | 2022-01-21 | MIADI, WAFA | MU_C7140: Paiement de la facture 79971_Service de Serrurier et équipements_Hôtel des Arts_PSI. | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 3 254,62 \$ | - |
| EQUIPEMENTS BROSSARD | DEP36555 | 2022-01-01 | MARTINEZ, DANIEL | BS- UAT - VENTILATEUR FILTRES HEPA - K.CAMIRAND - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 229,21 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|--|-----------------------------|------------|---------------------------|---|---|---|-------------|---------|
| SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES | 9811328515 | 2022-01-27 | LAMBERT, ALEXANDRE | Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2022 - Période 15-01- 2022 @ 21-01-2022 | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 3 229,15 \$ | - |
| GLOBAL | 1513984 | 2022-01-25 | LECOURS, SYLVAIN | SGPI - Achat et livraison de cloisons mobiles pour la salle de conférence de la Division 2. Martin Dériv. Soumission GCAD-780-1009. SIM | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 3 228,76 \$ | - |
| M.D. CHARLTON CO.LTD. | 1514800 | 2022-01-27 | MALO, SYLVAIN | M.D. Charlton. Soumission 4032670. Pour l'achat de 50 cartouches inertes "X2 HOOK-AND-LOOP TRAINING (HALT) CARTRIDGE" pour simulation | Police | Activités policières | 3 226,27 \$ | - |
| INFO-CARREFOUR INC. | 1515415 | 2022-01-31 | COALLIER, RHEAUME | Disque dur externe WD Elements 2 To USB 3.0 | Police | Activités policières | 3 212,62 \$ | - |
| REMORQUAGE METEOR INC. | 1514002 | 2022-01-25 | CHARBONNEAU, MARC | Service de remorquage et entreposage de véhicules (factures 46318, 46319 et 46320) | Police | Surv. des activités de remorquage | 3 204,74 \$ | - |
| ALFAGOMMA CANADA INC. | DEU49191 | 2022-01-12 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU MAG REAPPRO - 11 BOYAUX ET RACCORDS - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 188,41 \$ | - |
| PEPINIERE AIGLON INC. | 1504988 | 2022-01-01 | LEARY, GENEVIEVE | SGPMRS - GAG Achat de végétaux pour le printemps 2022 au parc du Mont-Royal | Grands parcs, mont Royal et sports | Horticulture et arboriculture | 3 178,49 \$ | - |
| VIDEO EXPERTS | 1511083 | 2022-01-12 | LANDRY, ROBERT | BH7070 Estimation, MIC BOSCH | Police | Activités policières | 3 170,97 \$ | - |
| NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L. S.R.L. | 9090407900 | 2022-01-13 | LAMBERT, ALEXANDRE | Achats autorisés Processus Judiciaire | Affaires juridiques | Affaires civiles | 3 159,07 \$ | - |
| INRS-EAU REVUE DES SCIENCES DE L'EAU | 1505319 | 2022-01-01 | LEBLANC, VINCENT | IMM-15635-projet réhabilitation environnemental des parcelles de terrain A et C, au 6800 rue Saint- Patrick Lasalle | Gestion et planification immobilière | Matières recyclables - matières organiques - traitement | 3 149,62 \$ | - |
| LES INDUSTRIES SAULNIER INC | 1512068 | 2022-01-17 | LECOURS, SYLVAIN | SSIM - BCO 2022 - Vérification des gants diélectriques | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 3 149,62 \$ | - |
| BIOTECH J.A. INC. | 1511908 | 2022-01-17 | GOYETTE, STEPHANE | BCO 2022 // SIM-DST - Contrat annuel de 3 services d'entretiens pour laveuse de pièces pour l'atelier Hydraulique | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 3 149,62 \$ | - |
| LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM L TEE | DEU49294 | 2022-01-20 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU INTERCEPTEURS - PIECES Z-311-309- 332-369 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 149,62 \$ | - |
| PIECES D'AUTO JARRY L TEE | DEU49293 | 2022-01-20 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU INTERCEPTEURS - PIECES Z-140-332- 340-346-347-354 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 149,62 \$ | - |
| HYDRO WESTMOUNT | DEP36405 | 2022-01-13 | LABERGE, ANNE- MARIE | BCO2022 - RÉ - Hydro-Westmount pour 19, Summit Circle, Westmount, H3Y 1B4 | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 3 149,62 \$ | - |
| PEPCO CORP. | DEP36564 | 2022-01-25 | LEFEBVRE, PHILIPPE | BS à UDO - FACTURES 2020 DIESEL à 5 FACTURES - JUDITH DURNIN | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 142,46 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---------------------------------|-----------------------------|------------|------------------------|---|-------------------------------|--|-------------|---------|
| DALLAIRE MEDICAL INC. | 1514312 | 2022-01-26 | SAGNA, SAFIETOU | MU_C7181_Achat de 2 défibrillateurs pour les haltes chaleur Lachine et St-Arsène _Janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 3 139,13 \$ | - |
| LIFEWORKS (CANADA) LTD. | 1510198 | 2022-01-07 | LIEBMANN, RICHARD | SSIM - BCO pour le soutien psychologique famille Lacroix à la suite du décès du pompier Pierre Lacroix... période allant du 17/11/2021 au | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 3 118,13 \$ | - |
| M.D. CHARLTON CO.LTD. | 1484917 | 2022-01-01 | MALO, SYLVAIN | M.D. Charlton. Soumission 4023089. Pour l'achat de pièce de rechange "Pernam parts" pour réparer les lance-grenade 40mm du SPVM. | Police | Activités policières | 3 085,57 \$ | - |
| COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX | DEU48872 | 2022-01-04 | DAVID, NORMAND | BS DEEU MAG REAPPRO - COURROIE WOODSAWYER - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 083,47 \$ | - |
| SPI SANTE SECURITE INC. | DEU49409 | 2022-01-31 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU OPS BOUES - ALTAIR - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 3 076,22 \$ | - |
| ELECTRONIQUE RAYBEL INC | 1513633 | 2022-01-24 | LANDRY, ROBERT | Achat de 10 AIPHONE 10 CALL MASTER INTERCOM # LEF-10 | Police | Activités policières | 3 070,99 \$ | - |
| ACCEO SOLUTIONS INC | 1508478 | 2022-01-03 | CARRANZA, LEONEL | Renouvellement - Support Logiciel et équipement (8XDolphis) - Bouteille d'air comprimé (SIM) - Période du 1er janvier au 31 mai 2022 | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 3 067,28 \$ | - |
| TECHNOLOGIES POLYCONTROLES INC. | DEP36764 | 2022-01-25 | DURNIN, JUDITH | BS DEP UDB MAGASIN - BROOKS - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 064,58 \$ | - |
| REFRIGERATION COLLETTE INC. | 1493199 | 2022-01-27 | ST-GERMAIN, ISABELLE | espace pour la vie-Maintenance des différentes thermopompes de la Biosphère | Espace pour la vie | Musées et centres d'exposition | 3 061,53 \$ | - |
| HACH SALES & SERVICE CANADA LTD | 1514338 | 2022-01-26 | LAROCHE, LAURENT | SENV - Achat de turbidimètre pour la réception des échantillons 3é étage. Appareil scientifique | Environnement | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 057,15 \$ | - |
| DUBO ELECTRIQUE LTEE | DEP36770 | 2022-01-25 | DURNIN, JUDITH | UPC-URGENT-Matériel électrique-projet - C.Saintelmy - 1 Soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 054,82 \$ | - |
| OXOID INC. | 1513281 | 2022-01-21 | BEAUPARLANT, MARTIN | SENV - Matériel de laboratoire de microbiologie, Div. Expertise technique, 827 Crémazie, 4ème | Environnement | Inspection des aliments | 3 050,36 \$ | - |
| FISHER SCIENTIFIQUE | 1513138 | 2022-01-20 | GARNEAU, NADINE | Soumission 365358 14 janvier 2022 filtres | Police | Activités policières | 3 049,89 \$ | - |
| SYSTEM PLUS | 1513308 | 2022-01-21 | BEAUPARLANT, MARTIN | SENV - Consommables, Div. Expertise technique, 827 Crémazie, 4ème étage | Environnement | Traitement des eaux usées | 3 044,74 \$ | - |
| BIDIBIDI INC | 1509857 | 2022-01-06 | GOYETTE, STEPHANE | SSIM - DM 708 - Achat de 20 Étui O2 - modèle SIM - 1000D rouge avec logo pour l'atelier premier répondant | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 3 044,64 \$ | - |
| WM QUEBEC INC. | DEP32148 | 2022-01-24 | LEFEBVRE, PHILIPPE | BCO2021 - Service de collecte des déchets (benne de 2 verges) | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 3 036,23 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|--|-----------------------------|------------|--------------------------|--|------------------------------------|---|-------------|---------|
| WM QUEBEC INC. | 1511004 | 2022-01-12 | LECOURS, SYLVAIN | SGPI - Paiement de 3 factures pour la location de conteneur pour le 6000 Henri-Julien. SIM | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 3 023,31 \$ | - |
| DISTRIBUTION DANY THIBAUT | 1510601 | 2022-01-11 | VILLENEUVE, SERGE | SSIM - BCO 2022 - Achat hebdomadaire de bouteilles d'eau 18 litres pour le quartier général du SIM. | Sécurité incendie de Montréal | Dir., adm. et soutien - Séc. incendie | 3 000,00 \$ | - |
| SCRIBES A.T. | 1510485 | 2022-01-10 | LEGAULT, GENEVIEVE | facture 21-024 décembre recherche de 6 interprètes | Police | Activités policières | 2 992,14 \$ | - |
| RESTO PLATEAU | 1513657 | 2022-01-24 | BISSONNETTE, SYLVAIN | FACTURATION REPAS DÉCEMBRE 2021 CO Sud | Police | Activités policières | 2 988,88 \$ | 1391951 |
| REVOLUTION ENVIRONMENTAL SOLUTIONS LP | 1511655 | 2022-01-14 | GARNEAU, NADINE | remorques d'entreposage du 13 décembre au 13 janvier 2022/ facture 93331716 | Police | Activités policières | 2 975,35 \$ | - |
| HAZMASTERS INC. | DEU49416 | 2022-01-28 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU INTERCEPTEURS - MSA - 2 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 965,94 \$ | - |
| VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC. | DEP36602 | 2022-01-06 | LABERGE, ANNE-MARIE | BS DEP UDB - 14 SOLUTIONS HACH - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 943,22 \$ | - |
| ECOLE KITEFORCE | 1494293 | 2022-01-21 | DESAUTELS, ANNE | SGPMRS //Activité de démonstration et d'initiation à la pratique du snowkite. Le | Grands parcs, mont Royal et sports | Planification et gestion des parcs et espaces verts | 2 939,65 \$ | - |
| 11246321 CANADA | 1514231 | 2022-01-27 | EMOND, ANNIE | MU_C7177_Agents de sécurité_Hôtel Chrome_29 au 31 décembre 2021_Mission APS | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 2 930,10 \$ | - |
| SCRIBES A.T. | 1510486 | 2022-01-10 | LEGAULT, GENEVIEVE | facture 21-025 décembre projet prospecteur tamoul | Police | Activités policières | 2 913,40 \$ | - |
| 9325-7939 QUEBEC INC | 1187796003220113 | 2022-01-13 | LAUCHE, MOHAND OU ACHOUR | Subventions ou contributions financières | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dev.écon. | 2 907,00 \$ | - |
| STEPH OUTILLAGE 2010 INC. | DEP36845 | 2022-01-28 | REBSELJ, VINCENT | BS ç UDB ç MITUTOYO MICROMÈTRE EXT. ANVIL MECANICAL ç 1 SOUMISSION - PASCAL BOILY | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 904,08 \$ | - |
| AGENCE GRAVEL INC. | 1514090 | 2022-01-25 | MALO, SYLVAIN | Agence Gravel. Soumission 37702. Pour différentes pièces "MAGPUL" pour l'installation d'une courroie sur une arme à feu pour le GI et le | Police | Activités policières | 2 897,77 \$ | - |
| INFO-CARREFOUR INC. | 1512443 | 2022-01-18 | COALLIER, RHEAUME | Disque dur externe Seagate 2 To USB 3.0 | Police | Activités policières | 2 897,65 \$ | - |
| EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL | 1510082 | 2022-01-07 | GOYETTE, STEPHANE | SSIM-DST-DM-000757-700758 et 000760 Atelier Hydraulique Installations de supports à casque | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 2 893,85 \$ | - |
| GROUPE LOU-TEC INC. | DEU48222 | 2022-01-17 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU ENTRETIEN - LOCATION DEUX PLATE FORME A SCISEAU 30 -35 PIEDS ESS/PROP 4 RM - 25 OCT 2021 | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 890,33 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|-----------------------------------|-----------------------------|------------|---------------------------|--|------------------------------|--|-------------|---------|
| LE GROUPE SIMONEAU INC. | DEU48381 | 2022-01-24 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU JFS - REPARATIONS / INSPECTIONS 3 CHAUDIERES PAR SPECIALISTE COMBUSTION (660) | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 867,53 \$ | - |
| MICRONOSTYX | 1513347 | 2022-01-21 | LAROCHE, LAURENT | SENV - Souches laboratoire Microbiologie | Environnement | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 863,01 \$ | - |
| GLOBAL MAGNETIQUE INC | 1512454 | 2022-01-18 | COALLIER, RHEAUME | DVD-R47V8KEW100 / VERBATIM DVD 16X BLANC INK HUB W100_97 | Police | Activités policières | 2 859,23 \$ | - |
| RENEE DUPRAS | 202131 | 2022-01-07 | LAMBERT, ALEXANDRE | Couru 2021 - Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2021 - Facture # 2021-31 | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 2 859,02 \$ | - |
| SECUTROL INC | DEP36796 | 2022-01-26 | DUBUC, JEAN- FRANCOIS | BS REP - Service rendu - Appel de service août 2021 ancien bc DEP34748- système de protection incendie - roulotte 3705 St-Patrick - FACTURE | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 2 855,66 \$ | - |
| WESCO DISTRIBUTION CANADA LP | DEU49236 | 2022-01-18 | DAVID, NORMAND | BS DEEU EAU DE PROCEDES - 7 CONDENSATEURS EATON CUTLER-HAMMER - 3 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 853,62 \$ | - |
| ENGRENAGES LASALLE INC. | DEP36792 | 2022-01-26 | DUBUC, JEAN- FRANCOIS | BS REP - Fabrication de 6 engrenages pour Wach électrique - 1 SOUMISSION - JEAN-FRANCOIS DUBUC | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 2 834,66 \$ | - |
| WM QUEBEC INC. | DEP36435 | 2022-01-14 | LEFEBVRE, PHILIPPE | BCO2022 - UPC - Service de collecte des déchets (benne de 2 verges) | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 834,66 \$ | - |
| PROAX TECHNOLOGIES LTEE | DEU49410 | 2022-01-28 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU INTERCEPTEURS - PHOENIX - 2 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 814,09 \$ | - |
| LES EQUIPEMENTS CONTRO VALVE INC. | DEP36777 | 2022-01-25 | DURNIN, JUDITH | BS DEP UDB MAGASIN - 2 SONDAS VEGA - 2 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 807,37 \$ | - |
| AIR LIQUIDE CANADA INC | DEU44265 | 2022-01-21 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | 2021, FRAIS DE LOCATION CYLINDRE DE GAZ INDUSTRIEL POUR LA DESINFECTIN, INCINERATEUR ET LABORATOIRE | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 800,02 \$ | - |
| R.G. TECHNILAB | 1504966 | 2022-01-01 | RADI, NASSIRI | DMRA/ACHAT/Détecteur de gaz Opéra (Corridor d'entrée véhicule, Entrepôt menuiserie, Entrepôt peinture et solvant Salle de peinture (Stand-alone) | Matériel roulant et ateliers | Construction d'infrastructures de voirie | 2 795,57 \$ | - |
| SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC. | 1512071 | 2022-01-17 | COALLIER, RHEAUME | PROD# 4387103 / MATERIEL D'IMPRESSION PRIMERA SOFTWARE BRAVO 4200 4800 DPI PRINT DISC PRINT DESKTOP INK JET PRINTER | Police | Activités policières | 2 784,11 \$ | - |
| GESTION & SERVICES A.R. | 1510640 | 2022-01-11 | LEVEILLE, MARIE- LYNE | AJEF-PAIEMENT-Services judiciaires, Service de désinfection des lieux (PDS est de l'île) pour la période de décembre 2021 | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 2 779,15 \$ | - |
| RICCI LAVE MOBILE LTEE | DEP36635 | 2022-01-25 | LEFEBVRE, PHILIPPE | BS - UPC - URGENCE - APPEL DE SERVICE POUR DÉGLACAGE À LA VAPEUR PRISE D'EAU- C.SAINTELMY - | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 773,57 \$ | - |
| GROUPE CONTANT INC. | 1507213 | 2022-01-01 | TABOR, ISABELLE | Groupe Contant. Soumission 14016. Pour l'achat de 2 manteaux et de 2 pantalons pour la Cavalerie du SPVM. | Police | Activités policières | 2 771,62 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|-----------------------------|------------|------------------------|--|-------------------------------|--|-------------|---------|
| GETINGE CANADA LIMITEE | 1503104 | 2022-01-10 | LAROCHE, LAURENT | Réparation et remplacement de pièces autoclaves - Laboratoire Des Baillets- Service reçu le 2021-11-30. | Environnement | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 757,16 \$ | - |
| NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L. | 9090419092 | 2022-01-31 | ELMANIRA, NADIA | Achats autorisés Processus Judiciaire | Affaires juridiques | Affaires civiles | 2 755,92 \$ | - |
| TEN 4 BODY ARMOR INC. | 1514947 | 2022-01-28 | ROY, GUY | Réap SPVM | Bilan | Vêtement et équipement de travail | 2 752,20 \$ | - |
| FASTENAL CANADA LTEE | DEU48999 | 2022-01-01 | DUBE, FABIEN | (2022) BS DEEU MAG - REAPPRO BOULONNERIE - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 750,17 \$ | - |
| 9271-6836 QUEBEC INC. | 1510337 | 2022-01-10 | SAGNA, SAFIETOU | MU_C6996_Paiement de la facture INV-000744 pour le déplacement et installation postes informatiques Réquisition de l'hôtel Chrome pour | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 2 739,50 \$ | - |
| TRIMAX SECURITE INC. | 1513052 | 2022-01-20 | EMOND, ANNIE | MU_C7127_3 agents de sécurité supplémentaires_Centre du Plateau_19 et 20 janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 2 738,07 \$ | - |
| ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC. | 20211159 | 2022-01-10 | BOUDREAU, DANIEL | rogers facture novembre frais écoute | Police | Activités policières | 2 729,67 \$ | - |
| SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC. | 1512980 | 2022-01-20 | TABOR, ISABELLE | Service d'entretien Alphanet. Facture 17401. Pour entretien ménager du 28 novembre au 25 décembre 2021 du Pavillon 09 Boscoville situé au | Police | Activités policières | 2 729,67 \$ | - |
| CONTROLE AIR COMPRESSEUR 2010 INC. | DEU49222 | 2022-01-17 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU JFS - ENTRETIEN 6 COMPRESSEURS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 716,33 \$ | - |
| LOUISE PHILIBERT | lp220106 | 2022-01-21 | LAMBERT, ALEXANDRE | Couru 2021 - Services judiciaires - Sténographie - Louise Philibert - 2022 - Facture # lp-220106 | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 2 716,03 \$ | - |
| EQUIPEMENT D'INCENDIE GLOBE INC | DEP36485 | 2022-01-19 | GUILHEMJOUAN, SERGE | BCO2022 - UPI - INSPECTION ET REMPLISSAGE DES CYLINDRES D'AIR RESPIRABLE | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 712,87 \$ | - |
| MARMEN INC. | DEU49435 | 2022-01-31 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU MAG - REAPPRO PIECES USINEES 49-01-303 - 5 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 708,68 \$ | - |
| SOLOTECH INC | DEP35244 | 2022-01-01 | BEAUDET, JEAN-FRANCOIS | BS - UAT - Équipement Salle Google_ReEaussée - JF.Beaudet - Entente 1448548 | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 704,13 \$ | 1448548 |
| MONNIT CORPORATION | DEU49380 | 2022-01-26 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU JFL - ENTERPRISE 250 VERSION UPGRADE - MISE A NIVEAU DE LEUR ARCHITECTURE (HARDWARE ET SOFTWARE) | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 694,35 \$ | - |
| SIGNAL SERVICES INC | 1513892 | 2022-01-25 | SAGNA, SAFIETOU | MU_C7173_Location et transport de jerseys_Barrière anti-terroriste au tour de la tente (zone verte) Stade de soccer Du 11 au 31 janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 2 688,86 \$ | - |
| RESTO PLATEAU | 1511352 | 2022-01-13 | PASQUARELLI, JOSEE | Resto Plateau #522562 - DÉCEMBRE 2021 NORD.pdf | Police | Activités policières | 2 682,85 \$ | 1391951 |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|--|-----------------------------|------------|------------------------|--|-------------------------------|--|-------------|---------|
| ACKLANDS - GRAINGER INC. | DEP36813 | 2022-01-27 | BEDARD, KIMBERLY | BS - UPC - Acquisition d'une vanne de relache pour FIT-104 - C.Saintelmy - 1 Soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 681,50 \$ | - |
| NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L. S.R.L. | 9090419067 | 2022-01-31 | ELMANIRA, NADIA | Achats autorisés Processus Judiciaire | Affaires juridiques | Affaires civiles | 2 677,18 \$ | - |
| DAVTECH ANALYTICAL SERVICES (CANADA) INC. | 1510851 | 2022-01-11 | ROY, GUY | Réap SPVM | Bilan | Sécurité et santé | 2 672,98 \$ | - |
| U.CAYOUE | 1514147 | 2022-01-25 | SAGNA, SAFIETOU | MU_C7164 Achat de tubes de pâte dentifrices et bouteilles de shampoing (format voyage)_ Stade Soccer de Montréal Janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 2 670,89 \$ | - |
| GRUES MAURICE GENDRON LTEE | DEU49275 | 2022-01-19 | VERREAULT, MICHEL | Service de grues | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 663,63 \$ | - |
| CAMFIL FARR (CANADA) INC. | DEP36741 | 2022-01-24 | DURNIN, JUDITH | BS à UDB à FILTRES à 1 SOUMISSION à P.NORMANDEAU | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 655,91 \$ | - |
| CONTROLES LAURENTIDE LTEE | DEP36846 | 2022-01-28 | REBSELJ, VINCENT | BS à UDB à BAC À GRAISSE UP-201- 1 SOUMISSION - PASCAL NORMANDEAU | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 624,77 \$ | - |
| SERRURIERS AMHERST INC. | 1511703 | 2022-01-14 | TABOR, ISABELLE | Serruriers Amherst. Bon de commande ouvert 2022. Pour service de serruriers pour le SPVM. | Police | Activités policières | 2 624,69 \$ | - |
| TRACTION PIECES VEHICULES LOURDS | DEU49139 | 2022-01-11 | VERREAULT, MICHEL | 2022, TRACTION BON DE COMMANDE OUVERT POUR DIVERS PIECES | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 624,69 \$ | - |
| QUEBEC LINGE CO | DEU49097 | 2022-01-06 | VERREAULT, MICHEL | 2022_DEEU LAVAGE, ENTRETIEN ET REPARATIONS DE VÊTEMENTS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 624,69 \$ | - |
| PROLIFTE INC. | DEU49266 | 2022-01-20 | VERREAULT, MICHEL | Inspection | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 624,55 \$ | - |
| QUI POUSSE | 1511024 | 2022-01-12 | DOUCET, VERONIQUE | SDÉ - BCO 2022 pour l'entretien des plantes. Conformément au contrat d'entretien signé le 18 novembre 2021. | Développement économique | Industries et commerces - Prom. et dev.écon. | 2 621,12 \$ | - |
| GIVESCO INC. | DEP36615 | 2022-01-10 | MARTINEZ, DANIEL | BS - UAT - SEL POUR SITE ATWATER - D.DESLAURIERS - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 579,75 \$ | - |
| PRO KONTROL | DEU49252 | 2022-01-18 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU CL - 2 VANNES DE MIXAGE ROBERTSHAW - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 573,09 \$ | - |
| DATAGLOBE CANADA INC. | 1512964 | 2022-01-20 | TABOR, ISABELLE | Dataglobe Canada. Facture 000058. Pour la location d'un système UPS 9390 40kVA du 14 janvier au 13 février 2022 pour le 5000 Iberville | Police | Activités policières | 2 572,19 \$ | - |
| METAUX PROFUSION INC. | DEU49205 | 2022-01-13 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU SOUDURE EAUX - PLATE, TIGE ET TUBE - 3 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 572,09 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|-----------------------------|------------|------------------------|--|-------------------------------|---|-------------|---------|
| EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE | DEU49381 | 2022-01-26 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU JFS - PAIEMENT FACTURE S0106331 - APPEL SERVICE - ENTRETIEN COMPRESSEUR PORTATIF MRA | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 556,68 \$ | - |
| DUBO ELECTRIQUE LTEE | DEU49107 | 2022-01-07 | DAVID, NORMAND | BS DEEU - FC - PROJET 171640-12 - QUINCAILLERIES ELECTRIQUES - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 554,75 \$ | - |
| VENTILABEC INC. | 1512288 | 2022-01-18 | LEBLANC, VINCENT | GRÉ@GRÉ - Fournir et installer des panneaux de protection métallique et déflecteurs d'air supplémentaires - Ateliers et bureaux | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 547,00 \$ | - |
| RACICOT CHANDONNET LTEE | 33891 | 2022-01-19 | LAMBERT, ALEXANDRE | Achats autorisés Processus Judiciaire | Affaires juridiques | Affaires civiles | 2 536,24 \$ | - |
| GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC. | DEU49299 | 2022-01-20 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU ELETRCICITE - 2 AEROTHERME - 3 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 528,21 \$ | - |
| ULINE CANADA CORP | 1510894 | 2022-01-12 | SAGNA, SAFIETOU | MU_C7032_ Achat de 300 serviettes de bain pour stade de soccer_ Janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 2 520,30 \$ | - |
| TRAVEX EQUIPEMENT SECURITE INC. | 1511930 | 2022-01-17 | LECOURS, SYLVAIN | SSIM - paiement de facture - DM 22-0070 - Achat de 6 paquets de bas chauffants - Petit et Moyen pour la DST | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 2 519,70 \$ | - |
| GROUPE SURPRENANT | DEP36475 | 2022-01-13 | MARTINEZ, DANIEL | BCO2022 - UAT - Service d'exterminateur pour souris, fournis et autres - Usine Atwater | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 519,70 \$ | - |
| ASTUS INC. | DEP36404 | 2022-01-14 | LABERGE, ANNE-MARIE | BCO2022 - RÉS - Frais de communication et de service pour véhicules | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 2 519,70 \$ | - |
| COMPUGEN INC. | 1513267 | 2022-01-21 | LAWS, ISABELLE | SEF - Achat de 6 stations d'accueil, code d'article DLL-210-AZBM - Soumission 473482 - Hors entente | Évaluation foncière | Évaluation | 2 513,40 \$ | - |
| NEDCO | DEP36873 | 2022-01-31 | MARTINEZ, DANIEL | BS - Lampes pour divers endroits sur le site Atwater - JG Poirier - 1 soumission | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 508,99 \$ | - |
| DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM | cr210602 | 2022-01-12 | LAJEUNESSE, ISABELLE | DÉP. OPÉRATIONNELLE - CANNABIS | Police | Activités policières | 2 500,00 \$ | - |
| THERMO-KINETICS CO. LTD. | DEU49267 | 2022-01-20 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU CL - PIECES TEMPERATURE GENERATRICES 609 - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 494,51 \$ | - |
| STEPHEN ANGERS AVOCAT INC. | 04476 | 2022-01-14 | LAMBERT, ALEXANDRE | Affaires civiles - Stephen Angers, Avocat inc. - Services rendus et honoraires - Assistance témoin dans le cadre de l'enquête du BEI dossier # | Affaires juridiques | Affaires civiles | 2 493,45 \$ | - |
| BRAULT MAXTECH INC. | DEP36761 | 2022-01-24 | DURNIN, JUDITH | BS DEP UDB MAGASIN - 15 SACHETS US FILTER - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 493,19 \$ | - |
| DESJARDINS SECURITE DU BATIMENT | 1511436 | 2022-01-13 | EMOND, ANNIE | MU_C7050_Vérification des avertisseurs de fumée_Hôtel des arts | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 2 486,10 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|--|-----------------------------|------------|---------------------------|---|-------------------------------|---|-------------|---------|
| MOTION CANADA | DEU49028 | 2022-01-04 | DAVID, NORMAND | BS DEEU MAGASIN REAPPRO ROUEMENTS - 3 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 473,82 \$ | - |
| AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTEE | 1512273 | 2022-01-18 | ST-GERMAIN, ISABELLE | EPLV - Inspection des extincteurs portatifs, des unités d'éclairage d'urgence, des enseignes, du réseau d'alarme incendie et du système de | Espace pour la vie | Musées et centres d'exposition | 2 445,66 \$ | - |
| STEPH OUTILLAGE 2010 INC. | DEU49149 | 2022-01-11 | DAVID, NORMAND | BS DEEU MAG REAPPRO ET INSTRUMENTATION - QUINCAILLERIE - 3 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 425,38 \$ | - |
| DISTECH CHAUFFAGE, VENTILATION, AIR CLIMATISE INC. | DEU49370 | 2022-01-25 | VERREULT, MICHEL | BS DEEU CL - PIECES RESERVOIR EAU LABORATOIRE - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 425,06 \$ | - |
| LES CHAINES & ENGRENAGES GLOBAL | DEU48993 | 2022-01-01 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | (2022) BS DEEU MAG - REAPPRO PIECES USINEES MAILLONS DE CHAINE - 3C - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 420,80 \$ | - |
| ACKLANDS - GRAINGER INC. | DEP36853 | 2022-01-28 | GODIN, DANIEL | BS - REP OPERATION DU RESEAU - QUINCAILLERIE - 2 SOUMISSIONS - DANIEL GODIN | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 2 401,98 \$ | - |
| TRIMAX SECURITE INC. | 1511439 | 2022-01-13 | EMOND, ANNIE | MU_C7051_3 agents de sécurité de nuit_Centre le Plateau_11 et 12 janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 2 385,32 \$ | - |
| STEPH OUTILLAGE 2010 INC. | DEU48897 | 2022-01-04 | DAVID, NORMAND | BS DEEU MAGASIN ET ATELIERS - QUINCAILLERIE - 3 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 383,40 \$ | - |
| GROUPE NICKY | 1513611 | 2022-01-24 | SAGNA, SAFIETOU | MU_C7133_Déneigement de la terrasse extérieure à l'Hôtel des Arts_Mesures sanitaires - ouverture de l'établissement Du 20 janvier au 210février | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 2 379,72 \$ | - |
| D.M. VALVE ET CONTROLES INC. | DEP36759 | 2022-01-25 | DURNIN, JUDITH | BS DEP UDB MAGASIN REAPPRO - 8 JOINTS TORUSEAL - 2 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 377,96 \$ | - |
| TRAVEX EQUIPEMENT SECURITE INC. | DEU48961 | 2022-01-01 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | (2022) BS DEEU MAG - REAPPRO VETEMENTS PROTECTION - 3 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 374,19 \$ | - |
| STEPH OUTILLAGE 2010 INC. | DEP36765 | 2022-01-25 | DURNIN, JUDITH | BS DEP MAGASIN REAPPRO - SECURITE ET QUINCAILLERIE - 3 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 366,44 \$ | - |
| COMPUGEN INC. | 1477099 | 2022-01-01 | ROCHON, JOSEE | EPLV - Achat de 7 stations d'accueil pour la Biosphère. Entente 1469292 | Espace pour la vie | Musées et centres d'exposition | 2 345,00 \$ | 1469292 |
| LES SPECIALITES TURNBULL LIMITEE | DEU48997 | 2022-01-01 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | (2022) BS DEEU ENTRETIEN - SECTEUR DES BOUES - VENTILATION BLOC J - AEROTHERME VAPEUR ; 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 341,22 \$ | - |
| LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC. | DEP36531 | 2022-01-07 | LABERGE, ANNE- MARIE | BS à UDB - VANNE DE RELACHE DE SURPRESSION GRIFFCO à 1 SOUMISSION - PASCAL NORMANDEAU | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 341,22 \$ | - |
| WOLSELEY CANADA INC. | DEP36726 | 2022-01-20 | MARTINEZ, DANIEL | BS - UAT - VALVE - P.VALLEE - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 334,92 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|-------------------------------------|-----------------------------|------------|------------------------|---|-------------------------------|--|-------------|---------|
| BRAULT ET MARTINEAU | 1509907 | 2022-01-06 | LECOURS, SYLVAIN | SGPI - Caserne 49. Achat de deux réfrigérateurs de marque Frigidaires FGHT2055VF. Ramassage et disposition de deux réfrigérateurs défectueux. | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 2 326,52 \$ | - |
| LES EQUIPEMENTS BERBOUR INC. | 1513027 | 2022-01-20 | LECOURS, SYLVAIN | 0273. 77-503907. Réfrigérateur Foster installation et accessoires. SIM-entretien-meuble. Isabelle Houle. Facture 200386 | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 2 317,05 \$ | - |
| CARTE RONA | DEU49173 | 2022-01-12 | VERREAU, MICHEL | Pour recouvrement de Groupe Solution Collect | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 305,08 \$ | - |
| ENERTRAK INC | DEP36558 | 2022-01-01 | MARTINEZ, DANIEL | BS - UAT - CONTROLEUR DE MOTEUR GOLD RX30 - M.VALLE - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 303,43 \$ | - |
| SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC. | DEU48653 | 2022-01-10 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | (2022) BS DEEU MAG - REAPPRO 3 CAPTEURS DE GAZ SCOTT - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 288,73 \$ | - |
| RENEE DUPRAS | 202133 | 2022-01-21 | LAMBERT, ALEXANDRE | Couru 2021 - Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2021 - Facture # 2021-33 | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 2 286,21 \$ | - |
| SERRURIER A. BRISSON INC. | 1511872 | 2022-01-15 | MIADI, WAFA | MU_C7086: Paiement de la facture 79966 Équipements et Service de Serrurier_ Stade de Soccer_Janvier 2022_PSI | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 2 272,98 \$ | - |
| ESII CANADA INC. | 1512603 | 2022-01-19 | MOCANU, GIANINA | 70025 - Gré à gré pour l'acquisition d'équipements pour la gestion des files d'attente selon soumission du 22 décembre 2021 | Technologies de l'information | Cour municipale et magistrature | 2 267,73 \$ | - |
| ULINE CANADA CORP | 1513502 | 2022-01-23 | RAMOUL, NASSIMA | MU_C7100: Achat de fournitures de bureau_ Stade de Soccer_Janvier 2022_PSI | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 2 251,94 \$ | - |
| RENEE DUPRAS | 202201 | 2022-01-21 | LAMBERT, ALEXANDRE | Couru 2021 - Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2022 - Facture # 2022-01 | Affaires juridiques | Cour municipale et magistrature | 2 249,67 \$ | - |
| MESSER CANADA INC. | DEU49342 | 2022-01-25 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU BOUES SOUDURE - MAGASIN - REAPPRO ARTICLES SOUDURE - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 232,60 \$ | - |
| SOLSTICE CNC INC. | DEU49436 | 2022-01-31 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU MAG - REAPPRO PIECES USINEES 37-01-042 - 49-01-412 - 5 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 231,97 \$ | - |
| TOROMONT CAT (QUEBEC) | DEP36530 | 2022-01-07 | REBSELJ, VINCENT | BS à UDB - LOCATION GÉNÉRATRICE 1 SEMAINE à 1 SOUMISSION - PASCAL NORMANDEAU | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 218,35 \$ | - |
| FNX-INNOV INC. | 1510558 | 2022-01-10 | MOCANU, GIANINA | 68037.02 - Gré à gré pour des Prestations des services professionnels concernant des travaux de fibres selon offre de service 2102950 | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 2 212,71 \$ | - |
| ABB INC. | DEU49310 | 2022-01-20 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU MAG - REAPPRO ABB - EXCLUSIF 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 211,67 \$ | - |
| GROUPE STAR SUITES INC | 1511248 | 2022-01-12 | MIADI, WAFA | MU_C7053: Location de toilettes en roulotte_ Stade de soccer_Janvier 2022_PSI. | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 2 209,98 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|--|-----------------------------|------------|------------------------|--|-------------------------------|--|-------------|---------|
| ELECTRO PERFORMANCE G.L. INC. | 1513081 | 2022-01-20 | SAGNA, SAFIETOU | MU_C7121_Prolongation des installations électriques pour la tente au parc du Square Cabot 1er au 31 janvier 2022 | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 2 204,74 \$ | - |
| STEPH OUTILLAGE 2010 INC. | DEU49358 | 2022-01-25 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU SOUDURE BOUES - 3 ENSEMBLES MEULEUSES DEWALT - 2 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 198,28 \$ | - |
| JMS INDUSTRIEL INC. | DEU49240 | 2022-01-18 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU MAG - REAPPRO PIECES USINEES - 3 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 194,87 \$ | - |
| BELL CANADA | 1513063 | 2022-01-20 | CARRANZA, LEONEL | Renouvellement - Suscription et support _ Licences Basic Support/Subscription for VMware Workspace ONE Advanced (Includes AirWatch): 1 | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 2 190,70 \$ | - |
| MOTION CANADA | DEU49160 | 2022-01-19 | DAVID, NORMAND | BS DEEU REAPPRO MAG - ROULEMENTS - 3 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 188,04 \$ | - |
| TRIMAX SECURITE INC. | 1512389 | 2022-01-18 | EMOND, ANNIE | MU_C7095_Agents de sécurité de nuit_Centre du Plateau_15 et 16 janvier 2022_Mission APS | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 2 183,74 \$ | - |
| PIECES INDUSTRIELLES - JOHN LEAHY INC. | DEP36622 | 2022-01-10 | MARTINEZ, DANIEL | BS - UAT - PIÈCES PLOMBIER ET MÉCANIQUE - M.A. LECUYER - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 179,71 \$ | - |
| CHARETTE SERVICE D'AUTO INC. | 1510684 | 2022-01-11 | VERREAULT, PAUL | Paiement de deux factures pour location de PCM - SCM | Police | Activités policières | 2 171,64 \$ | - |
| 9052-9470 QUEBEC INC. | DEU49216 | 2022-01-17 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU MAG - REAPPRO PIECES USINEES 49-01-760 - 4 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 171,14 \$ | - |
| ATELIER D'USINAGE JACA INC. | DEU49218 | 2022-01-17 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU MAG - REAPPRO PIECES USINEES 49-01-013 - 49-01-485 - 49-01-593 - 4 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 165,43 \$ | - |
| DUBO ELECTRIQUE LTEE | DEP36714 | 2022-01-20 | DURNIN, JUDITH | BS ç UPI - ACQUISITION DU MATÉRIEL EN INSTRUMENTATION ç 1 SOUMISSION - CAMESON | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 159,90 \$ | - |
| SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC. | 1512309 | 2022-01-18 | TABOR, ISABELLE | SGE. Facture 08388. Pour travaux électrique de réaménagement des bureaux du SES du SPVM. | Police | Activités policières | 2 144,68 \$ | - |
| SERRURIER A. BRISSON INC. | 1511550 | 2022-01-13 | MIADI, WAFA | MU_C7026: Paiement de la facture 79777_Service de Serrurier_Hôtel Chrome_Janvier 2022_PSI | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 2 141,74 \$ | - |
| GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC | DEU49289 | 2022-01-20 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU MAG - REAPPRO ELECTRICITE - 3 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 119,35 \$ | - |
| NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L. S.R.L. | 9090419072 | 2022-01-31 | ELMANIRA, NADIA | Achats autorisés Processus Judiciaire | Affaires juridiques | Affaires civiles | 2 115,50 \$ | - |
| MOTION CANADA | DEU48834 | 2022-01-04 | DAVID, NORMAND | BS DEEU MAG REAPPRO - ROULEMENTS - 3 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 103,63 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|---|-----------------------------|------------|------------------------|---|-------------------------------|--|-------------|---------|
| FACTA GLOBAL INC. | 1514317 | 2022-01-26 | MALO, SYLVAIN | Facta Global. Soumission 1725. Achat de cartouches "General Dynamics:.50 Ball Elite" pour le GTI du SPVM. | Police | Activités policières | 2 103,11 \$ | - |
| MK MAJOR ENTREPRISES INC - CANADIAN TIRE | 1512380 | 2022-01-18 | MALO, SYLVAIN | MK Major Enterprises - Canadian Tire. Bon de commande ouvert 2022. Pour l'achat de quincaillerie et outil pour l'Armurerie du SPVM. | Police | Activités policières | 2 099,75 \$ | - |
| J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC. | 1512368 | 2022-01-18 | MALO, SYLVAIN | J. Carrier Fournitures Industrielles. Bon de commande ouvert 2022. Pour l'achat de divers outils pour l'Armurerie du SPVM. | Police | Activités policières | 2 099,75 \$ | - |
| BIDIBIDI INC | 1512687 | 2022-01-19 | LECOURS, SYLVAIN | SSIM - BC ouvert (janvier à décembre 2022) - Service - Réparations d'équipements - Premiers répondants | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 2 099,75 \$ | - |
| LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC. | DEU49355 | 2022-01-25 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU PEINTURE - ENTRETIEN COMPRESSEUR ATLAS-COPCO - 24 MOIS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 099,75 \$ | - |
| LABRADOR | DEU49038 | 2022-01-11 | VERREAULT, MICHEL | 2022, APPROVISIONNEMENT EN EAU DE SOURCE (FORMATS VARIÉS) | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 099,75 \$ | - |
| PUROLATOR COURRIER LTEE | DEP36427 | 2022-01-12 | LABERGE, ANNE-MARIE | BCO2022 - UAT - Service de messagerie pour les Magasins UAT et UDB - #compte 0179455 | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 099,75 \$ | - |
| GROUPE SURPRENANT | DEP36381 | 2022-01-20 | REBSELJ, VINCENT | BCO2022 - UDB - Service d'exterminateur pour souris, fourmis et autres | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 089,25 \$ | - |
| DUBO ELECTRIQUE LTEE | DEP36744 | 2022-01-24 | DURNIN, JUDITH | BS - UAT - APPAREIL DE CHAUFFAGE ET LAMPE - C.SAINTELMY - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 086,15 \$ | - |
| RECEVEUR GENERAL DU CANADA | 1513106 | 2022-01-20 | SAGNA, SAFIETOU | MU_C7122_ Paiement de la facture 20220112 pour un service après-sinistre suite à un dégât d'eau causé par une seringue dans les | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 2 063,00 \$ | - |
| HYPERTEC SYSTEMES INC | 1515039 | 2022-01-28 | BOUDREAU, DANIEL | Moniteur Philips 27 pouces 271B8QJEB | Police | Activités policières | 2 060,78 \$ | - |
| OUTDOOR GEAR CANADA | 1490338 | 2022-01-11 | BEAUCHESNE, JULIE | Casques de vélos pour la SVC. | Police | Activités policières | 2 057,75 \$ | - |
| SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE | 1511077 | 2022-01-12 | TABOR, ISABELLE | Sharp. Soumission pour le SPVM pour 1 photocopieur Sharp MXB376W pour Sylvie Parent de la Détention Nord du SPVM. | Police | Activités policières | 2 043,06 \$ | - |
| GROUPE LOU-TEC INC. | DEU47676 | 2022-01-26 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU MECANIQUE BOUES - LOCATION PLATEFORME CISEAUX | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 042,72 \$ | - |
| ACKLANDS - GRAINGER INC. | 1512275 | 2022-01-18 | GRENON, LUC | ARMOIRE RANGEMENT VERTICAL CYL, ARROND. SUD-OUEST | Materiel roulant et ateliers | Construction d'infrastructures de voirie | 2 041,18 \$ | - |
| LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC. | DEU48841 | 2022-01-10 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | (2022) BS DEEU MAG - REAPPRO HAUCK - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 038,86 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|--|-----------------------------|------------|---------------------|--|--------------------------------------|---|-------------|---------|
| ALBECO INC. | DEU49163 | 2022-01-11 | DAVID, NORMAND | BS DEEU MAG REAPPRO - ROUEMENTS - 3 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 036,34 \$ | - |
| 9041-7569 QUEBEC INC. | 1515095 | 2022-01-30 | RAMOUL, NASSIMA | MU_C7193 : Installation des tapis noir_Stade de soccer_Janvier 2022_PSI | Sécurité incendie de Montréal | Sécurité civile | 2 022,06 \$ | - |
| STEPH OUTILLAGE 2010 INC. | DEU49345 | 2022-01-25 | DAVID, NORMAND | BS DEEU REAPPRO MAGASIN ET HVAC - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 2 021,84 \$ | - |
| ASCENSEURS MICROTEC INC. | DEP36451 | 2022-01-18 | REBSELJ, VINCENT | BCO2022 - ULA - Service d'inspection et d'entretien préventif et réparation des ascenseurs, monte-charge et des monte-charge hydrauliques | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 2 015,76 \$ | - |
| ASCENSEURS MICROTEC INC. | DEP36450 | 2022-01-19 | VINCENT, SIMON | BCO2022 - RES - Service d'inspection et d'entretien préventif et réparation des ascenseurs, monte-charge et des monte-charge hydrauliques | Service de l'eau | Réseau de distribution de l'eau potable | 2 015,76 \$ | - |
| INNOVATION DIAGNOSTICS INC. | 1510491 | 2022-01-10 | ARBIC, DENISE | GAG-Matériel de laboratoire de microbiologie-ENV-Janvier 2022. | Environnement | Inspection des aliments | 1 895,30 \$ | - |
| VWR INTERNATIONAL | 1513213 | 2022-01-21 | BEAUPARLANT, MARTIN | SENV - Produits chimiques et consommables, labo Crémazie VWR | Environnement | Traitement des eaux usées | 1 733,39 \$ | - |
| VWR INTERNATIONAL | 1513213 | 2022-01-21 | BEAUPARLANT, MARTIN | SENV - Produits chimiques et consommables, labo Crémazie VWR | Environnement | Inspection des aliments | 1 651,05 \$ | - |
| SOLOTECH INC | 1510616 | 2022-01-12 | CORBEIL, SEBASTIEN | EC_1448548_PHASE II Achat de stations facilitant le travail en équipe hybride avec des micros, des hauts parleurs et caméras pour 6A-35 | Gestion et planification immobilière | Administration, finances et approvisionnement | 1 635,56 \$ | 1448548 |
| SOLOTECH INC | 1510616 | 2022-01-10 | CORBEIL, SEBASTIEN | EC_1448548_PHASE II Achat de stations facilitant le travail en équipe hybride avec des micros, des hauts parleurs et caméras pour 6A-35 | Gestion et planification immobilière | Administration, finances et approvisionnement | 1 564,77 \$ | 1448548 |
| IMPRIMERIE F.L. CHICOINE | 1503846 | 2022-01-05 | ROY, GUY | Réap SPVM | Bilan | Matériel de bureau, papeterie et imprimerie | 1 372,19 \$ | - |
| STEPH OUTILLAGE 2010 INC. | DEP36740 | 2022-01-24 | DURNIN, JUDITH | BS DEP UAT MAGASIN REAPPRO - SECURITE ET QUINCAILLERIE - 3 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 1 343,84 \$ | - |
| GROUPE LABERGE(9049 6373 QUEBEC INC) | 1510236 | 2022-01-07 | GARNEAU, NADINE | frais d'entreposage et de remorquage novembre 2021/ facture 582648 | Police | Activités policières | 1 286,09 \$ | - |
| PPG REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC. | DEU49387 | 2022-01-27 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU PEINTURE - PPG - GALONS PEINTURE - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 1 205,42 \$ | - |
| PPG REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC. | DEU49387 | 2022-01-28 | VERREAULT, MICHEL | BS DEEU PEINTURE - PPG - GALONS PEINTURE - 1 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 1 205,42 \$ | - |
| LOGISTIK UNICORP INC. | 1512791 | 2022-01-27 | ROY, GUY | Commande solution hybride SPVM | Bilan | Vêtement et équipement de travail | 1 121,49 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|--|-----------------------------|------------|-----------------------|---|------------------------------------|---|-------------|---------|
| GROUPE LABERGE(9049 6373 QUEBEC INC) | 1510236 | 2022-01-10 | GARNEAU, NADINE | frais d'entreposage et de remorquage novembre 2021/ facture 582648 | Police | Activités policières | 1 091,87 \$ | - |
| LOGICEST INC. | 1515166 | 2022-01-31 | BEUPARLANT, MARTIN | Service de l'environnement / Contrat de maintenance préventive et réparation pour les svstèmes informatiques (concentrateur, dilueur et | Environnement | Traitement des eaux usées | 1 049,88 \$ | - |
| LOGICEST INC. | 1515166 | 2022-01-31 | BEUPARLANT, MARTIN | Service de l'environnement / Contrat de maintenance préventive et réparation pour les svstèmes informatiques (concentrateur, dilueur et | Environnement | Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir | 1 049,87 \$ | - |
| LOGICEST INC. | 1515166 | 2022-01-31 | BEUPARLANT, MARTIN | Service de l'environnement / Contrat de maintenance préventive et réparation pour les svstèmes informatiques (concentrateur, dilueur et | Environnement | Inspection des aliments | 1 000,00 \$ | - |
| MIRADA MEDIA INC. | 1456165 | 2022-01-27 | DESAUTELS, ANNE | SGPMRS // Service de soutien et accès aux systèmes Channel View Web, année 2021, situés aux parcs-nature du Bois-de-Liesse et de l'Île-de-la- | Grands parcs, mont Royal et sports | Planification et gestion des parcs et espaces verts | 997,38 \$ | - |
| SOMUM INC | 1508414 | 2022-01-06 | CARRANZA, LEONEL | Renouvellement - Entretien et frais d'utilisation licence Somum Communication Web et ses fonctionnalités - Période du 1er janvier au 31 | Technologies de l'information | Gestion de l'information | 839,90 \$ | - |
| STEPH OUTILLAGE 2010 INC. | DEP36740 | 2022-01-21 | DURNIN, JUDITH | BS DEP UAT MAGASIN REAPPRO - SECURITE ET QUINCAILLERIE - 3 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Approv. et traitement de l'eau potable | 801,86 \$ | - |
| LABRADOR | 1513590 | 2022-01-24 | VILLENEUVE, SERGE | BCO 2022 - Achat de bouteille de Labrador pour la Caserne 73 | Sécurité incendie de Montréal | Interventions - Séc. incendie | 524,94 \$ | - |
| INNOVATION DIAGNOSTICS INC. | 1510491 | 2022-01-10 | ARBIC, DENISE | GAG-Matériel de laboratoire de microbiologie-ENV-Janvier 2022. | Environnement | Traitement des eaux usées | 467,93 \$ | - |
| LOGISTIK UNICORP INC. | 1512778 | 2022-01-26 | ROY, GUY | Commande solution hybride SPVM | Bilan | Vêtement et équipement de travail | 443,30 \$ | - |
| NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.F.N.C.R.L. S.R.L. | 9090407902 | 2022-01-20 | LAMBERT, ALEXANDRE | Achats autorisés Processus Judiciaire | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 371,00 \$ | - |
| NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.F.N.C.R.L. S.R.L. | 9090407900 | 2022-01-13 | LAMBERT, ALEXANDRE | Achats autorisés Processus Judiciaire | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 342,38 \$ | - |
| NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.F.N.C.R.L. S.R.L. | 9090407913 | 2022-01-13 | LAMBERT, ALEXANDRE | Achats autorisés Processus Judiciaire | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 326,03 \$ | - |
| LOGISTIK UNICORP INC. | 1512750 | 2022-01-26 | ROY, GUY | Commande solution hybride SPVM | Bilan | Vêtement et équipement de travail | 262,58 \$ | - |
| LOGISTIK UNICORP INC. | 1509804 | 2022-01-24 | ROY, GUY | Commande solution hybride SPVM | Bilan | Vêtement et équipement de travail | 219,15 \$ | - |
| MICHEL SHOONER | DEU48165 | 2022-01-20 | HALLE, BRUNO | BS DEEU ADM-MAG - SOUTIEN ADM MICHEL SHOONER | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 180,00 \$ | - |

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 JANVIER 2022

| NOM FOURNISSEUR | BON DE COMMANDE/ FACTURE | DATE | APPROBATEUR | DESCRIPTION | SERVICE/ ARRONDISSEMENT | ACTIVITÉ | MONTANT | ENTENTE |
|--|-----------------------------|------------|---------------------------|---|---|--|-----------|---------|
| TRAVEX EQUIPEMENT SECURITE INC. | DEU48961 | 2022-01-14 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | (2022) BS DEEU MAG - REAPPRO VETEMENTS PROTECTION - 3 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 112,70 \$ | - |
| TRAVEX EQUIPEMENT SECURITE INC. | DEU48961 | 2022-01-13 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | (2022) BS DEEU MAG - REAPPRO VETEMENTS PROTECTION - 3 SOUMISSION | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 99,11 \$ | - |
| MONNIT CORPORATION | DEU49380 | 2022-01-27 | DUHAIME RIOPEL, BENOIT | BS DEEU JFL - ENTERPRISE 250 VERSION UPGRADE - MISE A NIVEAU DE LEUR ARCHITECTURE (HARDWARE ET SOFTWARE) | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 83,70 \$ | - |
| NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L. S.R.L. | 9090419092 | 2022-01-31 | ELMANIRA, NADIA | Achats autorisés Processus Judiciaire | Dépenses communes | Autres - Administration générale | 51,08 \$ | - |
| SOLOTECH INC | 1510616 | 2022-01-12 | CORBEIL, SEBASTIEN | EC_1448548_PHASE II Achat de stations facilitant le travail en équipe hybride avec des micros, des hauts parleurs et caméras pour 6A-35 | Gestion et planification immobilière | Administration, finances et approvisionnement | 25,68 \$ | - |
| MOTION CANADA | DEU49160 | 2022-01-20 | DAVID, NORMAND | BS DEEU REAPPRO MAG - ROULEMENTS - 3 SOUMISSIONS | Service de l'eau | Traitement des eaux usées | 17,85 \$ | - |

102 060 879,80 \$

Commission sur l'inspecteur général

Étude du Rapport de recommandations concernant l'appel d'offres 17-16146 visant l'acquisition d'une solution infonuagique par la Ville de Montréal

(Art. 57.1.23 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec)

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération
Assemblées des 21 février et 24 février 2022


Pour suivre les travaux et l'actualité des commissions permanentes

S'abonner à l'[infolettre](#) des commissions

Visitez le site Internet des commissions permanentes: ville.montreal.qc.ca/commissions

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

 @commissions.mtl

 @Comm_MTL

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

**La commission permanente sur
l'inspecteur général**

Présidence

M. Jérôme Normand
Arrondissement
Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidences

Mme Christine Black
Arrondissement Montréal-Nord

M. Georges Bourelle
Ville de Beaconsfield

Membres

Mme Lisa Christensen
Arrondissement
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Suzanne de Larocheillère
Arrondissement Saint-Léonard

M. Marianne Giguère
Arrondissement Le
Plateau-Mont-Royal

Mme Vicki Grondin
Arrondissement Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Laurence Lavigne Lalonde
Arrondissement
Villeray–Saint-Michel–Parc-
Extension

M. François Limoges
Arrondissement Rosemont–La
Petite-Patrie

Mme Suzanne Marceau
Arrondissement
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Montréal, le 21 février 2022

Mme Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Hôtel de ville de Montréal - Édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Mairesse,

Conformément au règlement 14-013 et RCG14-014 la Commission permanente sur l'inspecteur général a l'honneur de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération ses commentaires et recommandations faisant suite au dépôt par l'inspectrice générale du rapport intitulé *Rapport de recommandations concernant l'appel d'offres 17-16146 visant l'acquisition d'une solution infonuagique par la Ville de Montréal - (Art. 57.1.23 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec)*.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Jérôme Normand
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

TABLES DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| MISE EN CONTEXTE | 4 |
| LE RAPPORT | 4 |
| L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION | 6 |
| LES RECOMMANDATIONS | 7 |
| CONCLUSION | 10 |

MISE EN CONTEXTE

Le 24 janvier 2022, le Bureau de l'inspecteur général (BIG) a rendu public le *Rapport de recommandations concernant l'appel d'offres 17-16146 visant l'acquisition d'une solution infonuagique par la Ville de Montréal - (Art. 57.1.23 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec)*.

Le 3 février 2022, l'inspectrice générale, Me Brigitte Bishop, en a fait la présentation dans le cadre d'une séance de travail de la Commission sur l'inspecteur général, qui s'est tenue en visioconférence afin de respecter la directive de la Santé publique dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus.

À cette occasion, les membres de la Commission ont pu échanger avec l'inspectrice au sujet du contenu de ce rapport. La Commission a ensuite délibéré pour convenir de quatre recommandations à émettre à l'intention du conseil.

LE RAPPORT

RAPPORT DE RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES 17-16146 VISANT L'ACQUISITION D'UNE SOLUTION INFONUAGIQUE PAR LA VILLE DE MONTRÉAL (ART. 57.1.23 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC)¹

Le Bureau de l'inspecteur général a mené une enquête à la suite de la réception d'une dénonciation portant sur l'appel d'offres 17-16146 «Prestation de services professionnels et acquisition d'une solution infonuagique de courrier électronique, d'outils de collaboration et de suite bureautique». Il était allégué que cet appel d'offres était dirigé vers une entreprise et que des employés du Service des technologies de l'information de la Ville de Montréal favorisaient une entreprise pour cet appel d'offres.

Les faits révélés durant l'enquête démontrent que la soumission de l'adjudicataire Onix Networking Canada Inc. (ci-après « Onix ») aurait dû être déclarée non conforme, car sa soumission comprenait des irrégularités majeures sur des éléments essentiels de l'appel d'offres. L'enquête révèle également que l'évaluation des soumissions n'a pas été uniforme à l'égard de tous les soumissionnaires pour une exigence de conformité technique.

L'appel d'offres était pour une durée de quatre ans avec trois options de renouvellement supplémentaire de deux ans chacune. Les documents d'appel

¹ Ci-dessous suit le sommaire présenté au rapport du BIG. Rapport complet disponible en en ligne à l'adresse :

<https://www.bigmtl.ca/wp-content/uploads/2022/01/vfinale-big-rapport-public-aop-17-16146.pdf>

d'offres stipulaient que le choix d'exercer les options de renouvellement appartenait à la Ville de Montréal ainsi que la détermination du prix pour ces années d'options. Spécifiquement, il était indiqué aux documents d'appel d'offres que le prix pour les licences de la solution infonuagique ne pourrait pas être augmenté d'un pourcentage supérieur à l'indice des prix à la consommation pour la Ville de Montréal. Or, le soumissionnaire Onix a ajouté une modification aux documents d'appel d'offres avec sa soumission en ne s'engageant pas pour les années d'options puisque son prix pourrait être modifié par le propriétaire de la solution infonuagique qu'il proposait dans sa soumission. L'inspectrice générale est d'avis que ceci constitue une irrégularité majeure et une modification unilatérale aux documents d'appel d'offres qui rendaient le prix d'Onix indéterminable pour les trois options de renouvellement.

Par ailleurs, l'appel d'offres comprenait 57 exigences de conformité technique que les documents d'appel d'offres indiquaient expressément comme un élément essentiel des soumissions. Ce faisant, chacun de ces 57 critères devait être respecté et le non-respect d'un seul d'entre eux devait emporter le rejet de la soumission. Or, les faits révélés durant l'enquête démontrent que la solution infonuagique proposée par Onix ne respectait pas une de ces 57 exigences. Malgré tout, elle a été déclarée conforme à cette exigence. Ce manquement aurait dû exclure la soumission d'Onix du processus.

Enfin, l'enquête révèle que l'évaluation des soumissions n'a pas été uniforme pour tous les soumissionnaires. Il appert que la même rigueur et la même sévérité dans l'évaluation d'un critère n'ont pas été appliquées uniformément à tous les soumissionnaires. Or, le traitement intègre et équitable des concurrents est un élément essentiel des appels d'offres publics et ce manquement doit être dénoncé pour en prévenir la répétition dans de futurs appels d'offres.

L'appel d'offres 17-16146 était le 2e appel d'offres visant l'acquisition d'une solution infonuagique. Son affichage aura duré plus de sept mois et comprenait 18 addendas, dont un qui était une refonte complète des documents d'appel d'offres. Compte tenu du fait que l'acquisition d'une solution infonuagique nécessite une longue préparation et qu'une telle solution constitue un besoin essentiel au bon fonctionnement de la Ville de Montréal, l'inspectrice générale recommande à la Ville de Montréal de doter d'un plan d'action visant à mettre fin au contrat et à obtenir une suite bureautique le plus rapidement possible sans mettre à risque les services aux employés et citoyens de la ville de Montréal.

Lors de son passage à la Commission sur l'inspecteur général, l'inspectrice a survolé les grandes conclusions de son rapport. Elle a notamment passé en revue le contexte dans lequel a été lancé cet appel d'offres.

Elle a également rappelé les principales problématiques relatives à l'octroi de ce contrat identifiées dans le cadre de son enquête et détaillées dans son rapport, notamment :

- le nombre de critères techniques élevé;
- l'évaluation non uniforme des soumissionnaires à l'égard de certains critères ;
- les options de renouvellement muettes quant à leur coût réel.

Les commissaires ont par ailleurs demandé et reçu des précisions, notamment sur : la capacité d'Onix à soumissionner à nouveau sur le prochain appel d'offres en lien avec ce contrat, les impacts organisationnels et budgétaires liés à l'annulation du contrat et la relance de cet appel d'offres, les délais donnés au Service des technologies de l'information pour procéder et les raisons pouvant expliquer le choix du STI de mettre 57 exigences de conformité technique dans son devis.

L'entièreté du *Rapport de recommandations concernant l'appel d'offres 17-16146 visant l'acquisition d'une solution infonuagique par la Ville de Montréal - (Art. 57.1.23 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* peut être consultée sur le site Web du BIG à l'adresse: bigmtl.ca.

L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

D'entrée de jeu, les membres de la Commission ont grandement apprécié la présentation de Me Bishop et souhaitent souligner la plus-value du travail de l'équipe du BIG. Ce rapport démontre encore une fois que les interventions du BIG permettent d'assurer l'intégrité des processus de gestion contractuelle à la Ville.

La Commission est cependant préoccupée par les coûts qui découleront de l'annulation de ce contrat et du lancement d'un nouvel appel d'offres. Elle est certes d'avis, comme le BIG, que les règles en matière de gestion contractuelle doivent être respectées à la lettre afin d'assurer un traitement équitable des soumissionnaires et ainsi maintenir leur confiance à l'égard des processus de gestion contractuelle de la Ville.

Elle se soucie grandement, en revanche, des impacts de l'annulation de ce contrat sur l'organisation du travail en temps de pandémie (dépendance à la suite Google dans un contexte de télétravail généralisé). En l'absence de garantie à l'effet que la suite Google serait la solution d'affaires proposée par le soumissionnaire retenu au terme d'un nouvel appel d'offres, la Commission s'interroge sur les coûts associés à la formation du personnel et à la mise à jour des processus et outils de travail susceptibles d'être induits par l'octroi d'un nouveau contrat. La Commission constate à cet égard, que la transition vers la suite Google n'est toujours pas complétée à ce jour et qu'il s'agit d'un changement organisationnel majeur pour la Ville.

La Commission constate par ailleurs que, bien que l'inspectrice générale souligne l'importance de procéder "le plus vite possible" à l'annulation du contrat et à la relance d'un nouvel appel d'offres, elle précise que cela ne devait en aucun cas provoquer un bris de service pour le public ou le personnel de la Ville. En ce sens, elle a mentionné envisager que les délais associés à la relance d'un appel d'offres aussi complexe soient tels qu'ils impliquent que la première option au contrat soit entamée, même si les paramètres de cette option ne sont pas définis en regard des critères prévus à l'appel d'offres. La Commission est d'avis que cette information est déterminante pour le plan d'action que devra élaborer le STI.

À cet égard, dans l'esprit de s'assurer qu'il n'y ait pas de bris de service pour le public ou le personnel de la Ville et que les ressources de la Ville soient optimisées, la Commission suggère que le STI valide auprès du Service des affaires juridiques s'il est possible que le nouvel appel d'offres spécifie que la solution à privilégier est celle déjà en place (la suite Google).

Enfin, du point de vue de la Commission, des mesures robustes supplémentaires doivent être mises en place par le STI et le Service de l'approvisionnement pour s'assurer à l'avenir :

- de l'élaboration de devis techniques dont le nombre de critères techniques et leurs caractéristiques ne sont pas susceptibles de restreindre le marché;
- d'une évaluation juste, rigoureuse et équitable des soumissions reçues.

L'objectif demeure de stimuler la concurrence, de protéger la réputation de la Ville, de maintenir une relation de confiance avec ses partenaires et ultimement d'obtenir de meilleurs prix pour les contrats publics donnés par la Ville.

LES RECOMMANDATIONS

La Commission remercie, d'une part, l'inspectrice générale, M^e Brigitte Bishop, et M^e Suzanne Corbeil, inspectrice générale adjointe en titre, ainsi que les membres de l'équipe du BIG pour la qualité des travaux menés dans le cadre de cette enquête.

La Commission fait les quatre recommandations suivantes à l'Administration :

Les recommandations du BIG

ATTENDU les conclusions de l'enquête et l'ensemble des informations contenues dans le rapport du BIG;

ATTENDU l'application de l'article 57.1.23 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec qui stipule que l'inspectrice générale peut, en tout temps, transmettre au maire ou à la mairesse et au greffier tout rapport faisant état de constatations ou de recommandations qui, de son avis, méritent d'être portées à l'attention du conseil et que ces rapports peuvent inclure tout avis ou toute recommandation qu'elle juge nécessaire d'adresser au conseil municipal ou d'agglomération;

ATTENDU QUE l'enquête menée a permis à l'inspectrice générale de conclure que la soumission de l'adjudicataire Onix Networking Canada Inc. (ci-après « Onix ») aurait dû être déclarée non conforme, car sa soumission comprenait des irrégularités majeures sur des éléments essentiels de l'appel d'offres;

ATTENDU QUE l'enquête révèle également que l'évaluation des soumissions n'a pas été uniforme à l'égard de tous les soumissionnaires pour une exigence de conformité technique;

ATTENDU QUE les documents d'appel d'offres stipulaient que le choix d'exercer les options de renouvellement appartenait à la Ville de Montréal ainsi que la détermination du prix pour ces années d'options;

ATTENDU QUE la soumission d'Onix a ajouté une modification aux documents d'appel d'offres en ne s'engageant pas pour les années d'options à respecter cette clause;

ATTENDU QUE l'inspectrice générale est d'avis que ceci constitue une irrégularité majeure et une modification unilatérale aux documents d'appel d'offres qui rendaient le prix d'Onix indéterminable pour les trois options de renouvellement;

ATTENDU les 57 exigences de conformité technique que les documents d'appel d'offres indiquaient expressément comme un élément essentiel des soumissions;

ATTENDU QUE, ce faisant, chacun de ces 57 critères devait être respecté et le non-respect d'un seul d'entre eux devait signifier le rejet de la soumission;

ATTENDU QUE les faits révélés durant l'enquête démontrent que la solution infonuagique proposée par Onix ne respectait pas une de ces 57 exigences et que ce manquement aurait dû exclure la soumission d'Onix du processus;

ATTENDU QUE l'évaluation des soumissions n'a pas été uniforme pour tous les soumissionnaires et que la même rigueur et la même sévérité dans l'évaluation d'un critère n'ont pas été appliquées uniformément à tous les soumissionnaires;

ATTENDU QUE le traitement intègre et équitable des concurrents est un élément essentiel des appels d'offres publics et que ce manquement doit être dénoncé pour en prévenir la répétition dans de futurs appels d'offres;

La Commission formule la recommandation suivante à l'Administration :

R-1

Que la Commission endosse entièrement les recommandations du BIG à l'égard de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action visant à mettre fin au contrat et la réalisation d'un nouvel appel d'offres, le tout sans mettre à risque les services au public et au personnel de la Ville.

Le plan d'action du STI

ATTENDU l'importance de préserver le respect du cadre normatif applicable pour assurer la confiance des soumissionnaires à l'égard des processus de gestion contractuelle de la Ville;

ATTENDU que les soumissions doivent faire l'objet d'un traitement équitable par la Ville;

ATTENDU l'importance que toutes les unités d'affaires adoptent les meilleures pratiques en matière de gestion contractuelle;

ATTENDU l'importance d'appliquer des méthodes de travail uniformes au sein de l'appareil municipal;

ATTENDU les conclusions de du BIG à l'effet que les manquements constatés durant l'enquête sont graves et sérieux et justifieraient une résiliation du contrat découlant de l'appel d'offres 17-16146;

ATTENDU QUE le processus de préparation, d'affichage, d'adjudication et de migration d'un nouvel appel d'offres vers une solution infonuagique nécessite au minimum plus de deux ans de préparation afin d'assurer une transition sans interruption de service pour les employés de la Ville de Montréal;

ATTENDU les enjeux techniques et d'affaires entrant dans le succès d'une démarche d'une telle ampleur, comme la disponibilité des ressources du STI et des autres unités de la Ville de Montréal, la dépendance de la Ville à sa suite bureautique, notamment dans un contexte de télétravail, et l'intérêt du marché pour répondre à un appel d'offres complexe;

ATTENDU la recommandation de l'inspectrice générale de mettre fin au contrat dès que possible et d'élaborer et mettre en œuvre un plan d'action visant à enclencher dans les plus brefs délais les démarches requises pour remplacer le contrat découlant de l'appel d'offres 17-16146 et déployer la suite bureautique de l'éventuel cocontractant;

ATTENDU les préoccupations des commissaires soulevés à l'égard des impacts organisationnels et budgétaires liés à l'annulation de ce contrat et au lancement d'un nouvel appel d'offre;

La Commission formule la recommandation suivante à l'Administration :

R-2

Que le plan d'action du STI explique en quoi les mesures proposées répondent aux préoccupations de la Commission et prévoit des mesures de prévention spécifiques pour empêcher qu'une telle situation ne se reproduise.

R-3

Que ce plan d'action soit présenté à la Commission sur l'inspecteur général dès qu'il sera complété.

R-4

Que le STI valide auprès du Service des affaires juridiques la possibilité que le nouvel appel d'offres exige que la solution à privilégier par les soumissionnaires soit celle déjà en place, soit la suite Google.

CONCLUSION

La Commission remercie l'inspectrice générale, M^e Brigitte Bishop, ainsi que M^e Suzanne Corbeil, inspectrice générale adjointe, ainsi que l'ensemble de l'équipe du BIG pour l'excellent travail d'enquête effectué dans ce dossier.

Conformément aux règlements des conseils municipal et d'agglomération de la Commission permanente sur l'inspecteur général (14-013 et RCG14-014), le présent rapport peut être consulté sur la page Internet des commissions permanentes : ville.montreal.qc.ca/commissions, de même qu'à la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil.



Dossier # : 1227711001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Dépannage, remorquage et remisage des véhicules |
| Projet : | - |
| Objet : | Dépôt du rapport faisant état de l'exercice des activités déléguées de remorquage en lien avec les opérations de déneigement pour l'année 2021, tel que spécifié à l'article 4 alinéa 6 du Règlement RCG 19-016. |

Il est recommandé de prendre acte du rapport faisant état de l'exercice des activités déléguées de remorquage en lien avec les opérations de déneigement pour l'année 2021, tel que spécifié à l'article 4 alinéa 6 du Règlement RCG 19-016.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-01-28 16:36

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION **Dossier # :1227711001**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Dépannage, remorquage et remisage des véhicules |
| Projet : | - |
| Objet : | Dépôt du rapport faisant état de l'exercice des activités déléguées de remorquage en lien avec les opérations de déneigement pour l'année 2021, tel que spécifié à l'article 4 alinéa 6 du Règlement RCG 19-016. |

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'agglomération a adopté, lors de la séance tenue le 18 avril 2019, le *Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016)* . Ce règlement prévoit la délégation à chaque municipalité liée, dont la Ville de Montréal, des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement, notamment l'octroi, le suivi des contrats ainsi que la gestion administrative de ces activités.

Le Service de la concertation des arrondissements (SCA) est le répondant administratif de ce dossier pour la Ville de Montréal.

Conformément aux dispositions de ce Règlement, le présent rapport fait état de l'exercice des activités déléguées en 2021 à la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0108 - 25 mars 2021 - Dépôt du Rapport annuel 2020 faisant état de l'exercice des activités déléguées de remorquage en lien avec les opérations de déneigement, en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016).

DESCRIPTION

Le Service de la concertation des arrondissements dépose le rapport faisant état de l'exercice des activités déléguées de remorquage en lien avec les opérations de déneigement pour l'année 2021 de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Cela permettra d'être conforme aux conditions du Règlement RCG 19-016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-25

Caroline ROUSSELET
Conseillère en planification

Tél : 514-872-7232
Télécop. :

Valérie MATTEAU
Chef de section

Tél : 514 872-7222
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin SAVARD
Directeur

Tél : 514.872.4757
Approuvé le : 2022-01-26

Rapport annuel 2021 de la Ville de Montréal

faisant état de l'exercice des activités déléguées
en vertu du *Règlement du conseil d'agglomération
sur la délégation en matière de remorquage aux municipalités liées*
(RCG 19-016)

Service de la concertation des arrondissements (SCA)

Janvier 2022

Table des matières

| | |
|---|----------|
| 1. Mise en contexte | 2 |
| 2. Mission du Service de la concertation des arrondissements | 2 |
| 3. Rôles et responsabilités | 3 |
| 4. Faits saillants 2021 pour la Ville de Montréal | 3 |
| 5. Activités et résultats pour la Ville de Montréal | 4 |
| 6. Aspects financiers | 5 |

1. Mise en contexte

En avril 2019, les activités de remorquage des véhicules, effectuées dans le cadre des opérations de déneigement, ont été déléguées par le conseil d'agglomération à chaque ville liée lors de l'adoption du *Règlement RCG 19-016 du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées*. Ceci inclut entre autres l'octroi, le suivi des contrats ainsi que la gestion administrative.

Cette délégation vient avec des conditions qui sont énumérées au chapitre III du Règlement, notamment :

« 4. La municipalité liée doit (...) :

6° Fournir au conseil d'agglomération, au plus tard le 15 mars de chaque année, un rapport faisant état de l'exercice des activités déléguées pour l'année précédente. »

Conformément aux dispositions de ce Règlement, le présent rapport fait état de l'exercice des activités déléguées en 2021 à la Ville de Montréal, principalement l'octroi et la gestion administrative des contrats.

Le Service de la concertation des arrondissements (SCA) est le répondant administratif de ce dossier pour la Ville de Montréal.

2. Mission du Service de la concertation des arrondissements

Parce que le citoyen est au cœur des activités municipales, le Service de la concertation des arrondissements (SCA) soutient le développement ou la réalisation de projets qui influencent positivement la qualité de vie de la collectivité montréalaise. La collaboration et la mise en commun de ressources ou d'expertises diverses caractérisent son travail.

Le SCA :

- Exerce sa compétence dans les domaines du déneigement, de l'escouade mobilité et de la gestion animalière.
- Travaille de concert avec les services centraux et les arrondissements afin de les soutenir dans leurs activités locales.
- Conseille, collabore et contribue à la mise sur pied de programmes, notamment en matière de propreté, visant à bonifier les opérations, et développe des outils technologiques adaptés aux besoins des clientèles qu'il dessert. Au cours de la dernière année, le SCA s'est vu confier le mandat de suivi de l'évolution des projets d'implantation de nouvelles écoles.

3. Rôles et responsabilités

3.1 SCA

Le SCA est le répondant administratif de ce dossier pour la Ville de Montréal. Il planifie et prépare les appels d'offres pour les activités de remorquage liées aux opérations de déneigement, il octroie les contrats et assure la gestion administrative de ces activités.

Il fournit au conseil d'agglomération un rapport annuel des activités déléguées. De plus, comme les coûts des opérations sont à la charge de l'agglomération, il a le mandat de rembourser les villes liées, sous présentation de pièces justificatives. Précisons que les revenus des remorquages effectués dans les autres villes liées ont été envoyés à ces dernières. Conséquemment, les frais de remorquage des autres villes liées n'ont pas à être remboursés par le SCA, comme le prévoit le Règlement.

3.2 Arrondissements

En septembre 2019, le conseil municipal de Montréal a adopté le *Règlement 19-047 du conseil municipal sur la subdélégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux conseils d'arrondissement* pour subdéléguer aux arrondissements les activités de suivi opérationnel du remorquage lors des opérations de déneigement.

Les arrondissements approuvent les documents d'appels d'offres et coordonnent les opérations de remorquage liées aux opérations de déneigement. De plus, ils effectuent le suivi et la gestion opérationnels de ces contrats ainsi que la gestion des requêtes des citoyens.

4. Faits saillants 2021 pour la Ville de Montréal

- Deuxième année de gestion du dossier par le SCA
- 83 contrats actifs au début 2021
- Parmi les contrats qui sont venus à échéance en 2021 :
 - 28 contrats prolongés dans 8 arrondissements (LAC, LAS, MHM, MTN, S-O, SLE, VMA, VSP).
 - 13 contrats renouvelés par appel d'offres public pour 5 arrondissements (LAS, MHM, RDP, RPP, VMA).
- Simplification des documents d'appel d'offres et des exigences administratives afin de s'adapter à la réalité du marché

- Informer et former :
 - Échanges avec les arrondissements pour définir les besoins afin de procéder au renouvellement des contrats;
 - Formations virtuelles aux arrondissements portant sur le suivi opérationnel des contrats de remorquage;
 - Service-conseil pour accompagner les arrondissements dans la gestion contractuelle (rencontre de démarrage, formation, inspections, normes contractuelles, journal des interventions, évaluation de rendement, etc.).

5. Activités et résultats pour la Ville de Montréal

- 8 chargements de neige pour l'ensemble de la Ville (6 globaux et 2 locaux)
- 31 330 remorquages (de janvier à décembre)

| ARRONDISSEMENTS | TOTAL POUR 2021 |
|-----------------|-----------------|
| AHU | 2 584 |
| ANJ | 667 |
| CDN | 2 992 |
| IBI | 0 |
| LAC | 434 |
| LAS | 1 657 |
| MHM | 2 373 |
| MTN | 1 276 |
| OUT | 323 |
| PMR | 3 071 |
| PRF | 1 |
| RDP | 1 078 |
| RPP | 3 307 |
| S-O | 2 364 |
| SLA | 1 115 |
| SLE | 1 271 |
| VER | 909 |
| VMA | 3 356 |
| VSP | 2 552 |
| TOTAL | 31 330 |

6. Aspects financiers

En 2021, les revenus provenant des frais de remorquage et qui ont été transférés au SCA pour le compte de la Ville de Montréal s'élèvent à 3,5 M\$. Les dépenses quant à elles sont de 2,8 M\$.



Dossier # : 1218677014

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Transport collectif des personnes |
| Projet : | - |
| Objet : | Dépôt du rapport de consultation publique tenue par la Société de transport de Montréal pour la démolition du bâtiment localisé au 4295, rue de Richelieu et son remplacement par la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu (PVM Richelieu). |

De prendre acte du rapport de la consultation publique tenue par la Société de transport de Montréal pour le projet de démolition du bâtiment localisé au 4295, rue de Richelieu et son remplacement par la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-01-20 22:05

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 17 janvier 2022

Résolution: CA22 22 0026

Prendre acte du dépôt du rapport de consultation publique tenue par la Société de transport de Montréal pour la démolition du bâtiment localisé au 4295, rue de Richelieu et son remplacement par la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu (PVM Richelieu) (dossier 1218677014)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De recommander au conseil d'agglomération de prendre acte du rapport de la consultation publique tenue par la Société de transport de Montréal pour le projet de démolition du bâtiment localisé au 4295, rue de Richelieu et son remplacement par la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60.01 1218677014

Benoit DORAIS

Maire d'arrondissement

Sylvie PARENT

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 19 janvier 2022



Dossier # : 1218677014

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Transport collectif des personnes |
| Projet : | - |
| Objet : | Dépôt du rapport de consultation publique tenue par la Société de transport de Montréal pour la démolition du bâtiment localisé au 4295, rue de Richelieu et son remplacement par la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu (PVM Richelieu). |

De prendre acte du rapport de la consultation publique tenue par la Société de transport de Montréal pour le projet de démolition du bâtiment localisé au 4295, rue de Richelieu et son remplacement par la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu.

Signé par Sylvain VILLENEUVE **Le** 2022-01-05 14:48

Signataire :

Sylvain VILLENEUVE

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1218677014**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Transport collectif des personnes |
| Projet : | - |
| Objet : | Dépôt du rapport de consultation publique tenue par la Société de transport de Montréal pour la démolition du bâtiment localisé au 4295, rue de Richelieu et son remplacement par la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu (PVM Richelieu). |

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise à permettre au Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal de prendre acte du rapport de la consultation publique ayant eu lieu sur le projet de démolition du bâtiment localisé au 4295, rue de Richelieu et son remplacement par la construction d'un poste de ventilation mécanique (PVM) du réseau de transport de la Société de transport de Montréal (STM).

Cette procédure est établie en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01), laquelle permet au Conseil d'agglomération de Montréal d'adopter un règlement autorisant la STM à réaliser les travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O

DESCRIPTION

Le projet de la STM a pour objectif d'améliorer la fiabilité des systèmes de ventilation du métro, et ainsi de contribuer à réduire le déficit de ses actifs. La STM, qui compte déjà 88 PVM répartis entre chaque station sur l'ensemble du réseau de métro, a pour projet de construire un nouveau poste de ventilation mécanique entre les stations Vendôme et Place Saint-Henri, au 4295 rue De Richelieu, pour remplacer le poste existant, situé sur le lot voisin. Le projet implique la démolition du bâtiment existant au 4295 rue De Richelieu. En vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01), le Conseil d'agglomération de Montréal doit adopter un règlement afin de permettre au projet de déroger aux normes d'urbanisme applicables au terrain concerné. À noter que le projet déroge au règlement d'urbanisme de l'arrondissement, notamment en termes d'usage, de hauteur et d'implantation au sol.

La procédure en vertu de l'article 158.3 inclut une assemblée publique de consultation

devant être tenue par la STM.

Le 3 février 2021, le conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM) a créé la commission responsable de tenir une consultation publique.

Le résultat de cette consultation, ayant eu lieu en deux parties, soit le 30 mars 2021 pour l'information aux citoyens du projet, puis le 15 avril 2021 pour la séance d'audition des opinions, est étayé dans le rapport faisant l'objet du présent dossier.

L'analyse et les recommandations de la commission portent sur les enjeux suivants :

- Le projet dans son ensemble.
- L'intégration harmonieuse du projet.
- Les travaux et la période de chantier.
- Le dialogue avec les citoyens.

JUSTIFICATION

L'étape participative de la consultation publique constitue un échelon obligatoire en vue de l'adoption du règlement qui sera édicté en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01). Le règlement encadrera les paramètres normatifs de construction du projet et la démolition de l'immeuble.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O

MONTRÉAL 2030

S.O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le processus d'adoption devra se faire en fonction des directives gouvernementales en vigueur, notamment celle concernant les rassemblements de personnes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La consultation a été annoncée le 2 mars 2021 par la STM via un communiqué de presse, des avis dans certains médias montréalais ainsi que sur le site web de la STM. Des dépliants d'information ont été distribués aux résidents du secteur et des affiches apposées sur le site.

Le processus consultatif a été réalisé en deux étapes :

- 30 mars 2021 : Séance d'information virtuelle;
- 15 avril 2021 : Séance d'expression des opinions.

La commission a rendu son rapport et ses recommandations en juin 2021. La STM a par la suite soumis un plan d'action en réponse aux recommandations émises par la commission dans son rapport de consultation publique.

Le conseil d'administration de la STM a pris acte du rapport de consultation publique et du plan d'action proposé, par résolution lors de l'assemblée du conseil d'administration du 7 juillet 2021.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

3 février 2021 : la STM autorise la création de la commission responsable de la consultation publique

30 mars 2021: séance publique d'information

15 avril 2021: dépôt des mémoires – expression des opinions

Juin 2021 : dépôt du rapport de consultation par la Commission

7 juillet 2021 : dépôt du rapport de la commission et du plan d'action de la STM au conseil d'administration de la STM

17 janvier 2022 : dépôt du rapport au Conseil d'arrondissement;

9 février 2022 : dépôt du rapport au Comité exécutif;

21 février 2022: dépôt du rapport au Conseil municipal;

24 février 2022 : dépôt du rapport au Conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conforme aux procédures prévues à la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-12-13

Jean-Baptiste DUPRÉ
Conseiller en aménagement

Julie NADON
Chef de division

Tél : 514-872-7579
Télécop. : 514 872-1945

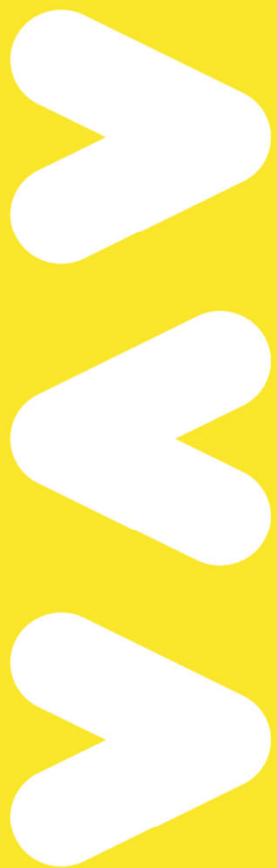
Tél : 514 868-5037
Télécop. : 514 872-1945

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(trice) - amen. urb.& serv. aux
entreprises en arrondissement

Tél : 514-868-3512

Approuvé le : 2022-01-05



CONSTRUCTION DU POSTE DE VENTILATION MÉCANIQUE RICHELIEU

Plan d'action en réponse aux recommandations émises dans
le rapport de consultation publique
Juin 2021

Rapport de consultation publique – plan d'action

| Recommandations | Actions |
|---|---|
| 1. Dans une volonté de poursuite de dialogue tout au long de l'exécution du chantier, la Commission recommande la création d'un comité de bon voisinage, dont l'objectif sera de permettre à la STM et aux riverains d'échanger sur l'avancement des travaux, leurs nuisances, et leurs mesures d'atténuation. | La STM reçoit favorablement cette recommandation et proposera la mise en place de canaux de communication spécifiques pour faciliter les échanges avec les riverains durant la mise en œuvre du PVM Richelieu. De telles initiatives font partie des mesures généralement implantées par la STM. |
| 2. La Commission souligne positivement l'intégration de l'architecture du nouveau PVM au contexte architectural des bâtiments avoisinant et recommande d'accentuer le rappel historique au bâtiment existant (4295 rue De Richelieu), par exemple par des nuances sur les couleurs de brique et l'utilisation du fer forgé. | La STM prend acte de cette recommandation. Une collaboration est en cours avec l'arrondissement Sud-Ouest afin d'intégrer certains détails architecturaux caractéristiques du quartier afin d'accentuer l'intégration du PVM Richelieu au bâti existant du secteur. |
| 3. La Commission recommande d'impliquer les citoyens dans l'aménagement de l'espace paysager du site du projet de PVM Richelieu par exemple dans le cadre du comité de bon voisinage afin de bénéficier des idées des citoyens. | La STM reçoit cette recommandation et utilisera le comité de bon voisinage pour s'assurer de l'implication citoyenne concernant l'aménagement de l'espace paysager. À noter que ce type d'aménagement doit respecter les contraintes budgétaires, juridiques, d'entretien et de sécurité de la STM. |

Rapport de consultation publique – plan d'action

| Recommandations | Actions |
|---|--|
| 4. La Commission recommande que l'espace paysager puisse faire l'objet d'une collaboration dans sa gestion et entretien avec un organisme du quartier. | La gestion et l'entretien de l'espace paysager seront confiés à un service interne ou externe de la STM qui sera en mesure de répondre aux contraintes de sécurité et d'entretien exigées par l'infrastructure. |
| 5. La Commission recommande d'impliquer, autant que possible et dans le cadre du comité de bon voisinage, les citoyens dans le choix et la mise en œuvre de mesures d'atténuation, et ainsi bénéficier de la connaissance des usages du quartier par les riverains. | Les mesures d'atténuation font partie intégrante du mandat normalement confié à un comité de bon voisinage mis en place par la STM. |
| 6. La Commission recommande d'inviter le maître d'œuvre du chantier à participer, lorsque pertinent, au comité de bon voisinage proposé. | La STM prend acte de cette recommandation. De façon générale, lors de l'implantation de comité de bon voisinage, la STM prend soin de convier les personnes-ressources pertinentes lorsque nécessaire, que ce soit les maîtres d'œuvre ou autres intervenants. |
| 7. Pour favoriser la cohabitation du chantier avec la vie de quartier et permettre aux citoyens de se préparer, la Commission recommande d'informer ces derniers, phase par phase, de l'exécution à venir du chantier et des nuisances associées. | La STM prévoit des mécanismes d'information en continu. |

Rapport de consultation publique – plan d'action

| Recommandations | Actions |
|---|---|
| 8. Pour accommoder la vie quotidienne des riverains (sommeil, vie familiale, télétravail), la Commission recommande que les travaux bruyants soient décalés, dans la mesure du possible, un peu plus tard dans la journée de chantier. | La STM travaille de façon étroite avec l'entrepreneur pour minimiser les nuisances sonores. L'horaire des chantiers est déterminé par l'entrepreneur selon la réglementation d'arrondissement en vigueur. |
| 9. La Commission recommande une surveillance accrue pendant les heures de chantier mais aussi en dehors de celles-ci, particulièrement pendant la phase d'excavation, pour répondre aux enjeux de sécurité dans le quartier qui compte notamment des enfants à proximité. | La sécurité des chantiers est primordiale pour la STM. Des mesures de surveillance et de sécurité sont prévues tout au long du chantier, que ce soit durant l'excavation ou d'autres phases de mise-en-œuvre. |
| 10. Afin de minimiser le camionnage dans des rues résidentielles, la Commission recommande que soit étudiée la possibilité que l'accès au chantier pour les camions se fasse autant que possible via un itinéraire non résidentiel par exemple en empruntant le stationnement privé à l'ouest du chantier, puis passant au nord de l'édifice RCA, puis par la rue Lenoir. | La STM prend acte de cette recommandation. Un itinéraire préférentiel pour les camions et les mesures d'atténuation nécessaires fait partie intégrante du mandat confié à la firme d'expert-conseil pour réaliser l'étude de circulation. |

Rapport de consultation publique – plan d'action

| Recommandations | Actions |
|--|---|
| <p>11. La Commission recommande, advenant que le chantier du poste abaisseur de tension (PAB) soit mis en œuvre pendant le chantier du PVM Richelieu, que les nuisances cumulatives des deux chantiers soient évaluées et que des mesures d'atténuation adéquates soient appliquées.</p> | <p>La STM prend acte de cette recommandation.</p> |

Montréal, le 4 novembre 2021

Maître Emmanuel Tani-Moore
Greffier et directeur
Service du greffe
Direction Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Maître,

Conformément à notre *Politique corporative - Consultation publique - réseau du métro (PC 1.14)*, c'est avec plaisir que je vous fais suivre le document qui a été adopté lors du conseil d'administration du 7 juillet 2021 intitulé :

« *Projet du poste de ventilation mécanique Richelieu – Rapport final de la Commission de consultation publique* »

Cet envoi s'inscrit dans notre démarche visant à obtenir un règlement du Conseil d'agglomération de Montréal édictant les règles d'urbanisme que la Société doit respecter pour la réalisation des travaux du Projet du poste de ventilation mécanique Richelieu, tel que le prévoit l'article 158.3 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01).

Prenez note qu'une copie de ce rapport a aussi été envoyée par voie électronique à madame Caroline Lépine, chef de division - Planification urbaine à la Direction de l'urbanisme de la Ville de Montréal. Cette dernière doit faire le nécessaire pour inscrire ce dossier au Comité exécutif de la Ville de Montréal et le faire cheminer pour approbation au Conseil d'agglomération.

Espérant le tout conforme, nous vous prions, Maître, recevez mes sincères salutations.



Me Frédérick Roussel
Secrétaire corporatif adjoint

c. c. M^e Domenico Zambito
M. Luc Tremblay, directeur général STM
M. Éric Alan Caldwell, président du conseil d'administration STM
M^e Darumy Alonso Suarez

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
tenue le 7 juillet 2021
Par vidéoconférence

CA-2021-096 PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONSULTATION
PUBLIQUE - POSTE DE VENTILATION MÉCANIQUE RICHELIEU

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets et le rapport du Secrétaire
corporatif et directeur Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de prendre acte du rapport de la commission de consultation publique sur le projet du
Poste de ventilation mécanique Richelieu soumis par le président du comité - Suivi des
actifs, conformément à la Politique corporative « Consultation publique - réseau du
métro » (PC 1.14);
 - 2° de mandater le Secrétaire corporatif de la Société de déposer ce rapport auprès des
instances municipales compétentes et d'entreprendre auprès de celles-ci toute autre
démarche visant l'adoption du règlement édictant les règles d'urbanisme que doit
respecter la Société dans la réalisation des travaux visés par la réalisation du Poste de
ventilation mécanique Richelieu.

Frédéric Roussel

Signé avec ConsignO Cloud (07/07/2021)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

**PROJET DE CONSTRUCTION DU POSTE DE VENTILATION MÉCANIQUE RICHELIEU
RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE INDÉPENDANTE
EN VERTU DE L'ARTICLE 158.3 DE LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN**

**Présenté au Comité suivi des actifs du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal (STM)**

Juin 2021

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| INDICATIONS DE LECTURE | 4 |
| LETTRE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION | 5 |
| INTRODUCTION | 7 |
| 1 DESCRIPTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DU POSTE DE VENTILATION MECANIQUE (PVM) RICHELIEU | 10 |
| 1.1 NATURE DU PROJET | 10 |
| 1.2 IMPLANTATION ET LOCALISATION SOUHAITEES..... | 11 |
| 1.3 BATIMENT EXISTANT VOUE A DEMOLITION : 4295 RUE DE RICHELIEU | 13 |
| 1.4 PROJET CONNEXE : POSTE ABAISSEUR DE TENSION LIONEL-GROULX (PAB) | 13 |
| 1.5 CONCEPTION ARCHITECTURALES ET AMENAGEMENT PAYSAGER | 14 |
| 1.6 TRAVAUX | 18 |
| 1.6.1 DUREE, PHASES ET HORAIRES | 18 |
| 1.6.2 ÉTUDES | 20 |
| 1.7 IMPACTS POTENTIELS DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION | 20 |
| 1.7.1 CIRCULATION, STATIONNEMENT ET CAMIONNAGE | 20 |
| 1.7.2 BRUIT | 21 |
| 1.7.3 EXCAVATION - VIBRATIONS | 23 |
| 1.7.4 POUSSIERE..... | 24 |
| 1.7.5 POLLUTION - CONTAMINATION..... | 24 |
| 1.7.6 SECURITE DE L'AIRE DE CHANTIER..... | 24 |
| 1.7.7 AUTRES ENJEUX POTENTIELS | 25 |
| 1.8 LIENS AVEC LA COMMUNAUTE..... | 25 |
| 2 OPINIONS DES PARTICIPANTS..... | 27 |
| 2.1 ACCUEIL GENERAL DU PROJET | 27 |
| 2.2 CONCEPTION ET AMENAGEMENT | 28 |
| 2.2.1 EMBLEMMENT | 28 |
| 2.2.2 CONCEPTION ET ARCHITECTURE DU NOUVEAU PVM | 29 |
| 2.2.3 BATIMENT EXISTANT (4295 RUE DE RICHELIEU)..... | 30 |
| 2.2.4 DUREE DES TRAVAUX | 31 |
| 2.2.5 AMENAGEMENT PAYSAGER | 31 |
| 2.3 NUISANCES POTENTIELLES | 32 |
| 2.3.1 BRUIT..... | 33 |
| 2.3.2 POUSSIERE ET QUALITE DE L'AIR..... | 35 |
| 2.3.3 EXCAVATION ET VIBRATIONS..... | 35 |
| 2.3.4 INCIDENCES POTENTIELLES SUR LES BATIMENTS | 36 |
| 2.3.5 CONTAMINATION ET DRAINAGE DES SOLS | 37 |
| 2.3.6 CIRCULATION ET STATIONNEMENT LOCAL..... | 37 |
| 2.3.7 SECURITE DU CHANTIER | 38 |
| 2.4 LIENS AVEC LA COMMUNAUTE..... | 38 |
| 2.5 ENJEUX CONNEXES | 38 |
| 2.5.1 PROJET CONNEXE DE POSTE ABAISSEUR DE TENSION (PAB) | 39 |
| 2.5.2 PROCEDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE | 39 |

| | | |
|------------|--|-----------|
| 3 | OBSERVATIONS, AVIS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION | 41 |
| 3.1 | ACCEPTABILITE SOCIALE | 41 |
| 3.2 | BATIMENT EXISTANT AU 4295 RUE DE RICHELIEU ET ARCHITECTURE DU PVM RICHELIEU..... | 41 |
| 3.3 | AMENAGEMENT PAYSAGER | 42 |
| 3.4 | NUISANCES..... | 43 |
| 3.5 | DUREE & HORAIRES DU CHANTIER | 44 |
| 3.6 | SECURITE DES PERSONNES (SURVEILLANCE ACCRUE) | 44 |
| 3.7 | CIRCULATION ET CAMIONNAGE | 45 |
| 3.8 | PROJET CONNEXE DE POSTE ABAISSEUR (PAB)..... | 45 |
| | ANNEXE – LISTE DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION INDEPENDANTE POUR LE PROJET DE PVM RICHELIEU | 47 |

Indications de lecture

Liste des acronymes utilisés dans le présent rapport :

- STM : Société de transport de Montréal.
- PVM : poste de ventilation mécanique.
- PAB : poste abaisseur de tension.

Orientations : Les points cardinaux nommés dans ce rapport sont ceux communément admis à Montréal. Ils ne correspondent donc pas aux points cardinaux géographiques. Ainsi la rue De Richelieu est considérée comme un axe nord-sud, tandis que la rue Sainte-Marguerite est considérée comme un axe ouest-est.

Lettre du président de la Commission

Montréal, le 2 juin 2021

M. Georges Bourelle, président du comité
Comité de suivi des actifs du conseil d'administration
Société de transport de Montréal (STM)
800, rue de la Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H5A 1J6

Objet : Projet de construction du poste de ventilation mécanique Richelieu (PVM Richelieu).
 Rapport de la Commission de consultation publique présenté au Comité de suivi des actifs du
 conseil d'administration de la STM

Monsieur Bourelle,
Madame et Messieurs les membres du comité,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport de la Commission de consultation publique indépendante sur le projet de construction du poste de ventilation mécanique Richelieu (PVM Richelieu). Ce projet de nouveau PVM sera implanté à l'angle des rues De Richelieu et Sainte-Marguerite dans le quartier Saint-Henri à Montréal. Les travaux, qui impliquent la démolition d'un bâtiment existant, devraient commencer au printemps 2022 pour s'achever à l'automne 2025.

Cette consultation visait à informer et recueillir l'opinion des citoyens sur ce projet présenté par la STM. La Commission se réjouit de l'intérêt suscité par cette consultation tel qu'en témoigne l'importante participation. En effet, plus de 30 personnes ont suivi en direct la séance d'information durant laquelle 8 personnes ont posé 45 questions. Treize personnes ont transmis une opinion à la Commission. Six d'entre elles se sont également présentées devant la Commission à l'occasion de la séance publique d'expression des opinions, à laquelle ont assisté 30 personnes en ligne.

De façon générale, les citoyens semblent comprendre la raison d'être du projet : la STM ayant expliquée en séance d'information que le PVM existant était en fin de vie utile et qu'il était impératif de le remplacer pour répondre aux nouvelles normes en vigueur. Ceci dit, les citoyens ont exprimé des préoccupations quant à la réalisation de ce projet lors de sa phase de chantier. Ils ont ainsi exprimé la volonté que soient limités tous impacts négatifs sur leur cadre de vie, particulièrement les nuisances relatives aux bruits et vibrations, à la poussière ainsi que sur la circulation.

Le contexte pandémique a amené de nouvelles réalités sociales notamment avec une part plus importante accordée au télétravail. Il faut s'attendre à ce que ce dernier perdure au moins partiellement lors d'un retour « à la normale ». Cela implique que tout chantier devra cohabiter en même temps avec des riverains offrant une prestation de travail à leur domicile. La STM a présenté des mesures d'atténuation qu'elle entend mettre en place dans la cadre de la phase de construction du projet.


Considérant qu'il s'agit d'un chantier d'une durée de 3 ans, les citoyens ont marqué leur volonté d'être associés et rassurés dans la mise en place de ces mesures dans un objectif de cohabitation harmonieuse.

Les recommandations de la Commission s'inscrivent principalement autour de l'acceptabilité sociale du projet, de l'architecture du PVM et de son espace paysager, de la durée et des horaires du chantier, de la gestion des nuisances ainsi que de la sécurité des personnes. La Commission est confiante que les recommandations découlant des interventions des participants fourniront de précieux intrants pour les prochaines étapes du projet de construction du PVM Richelieu.

La Commission remercie les citoyens qui ont été généreux de leur temps. Leur partage d'information et d'expérience a nourri la réflexion de la Commission. La Commission remercie également la STM pour la qualité de sa présentation du projet. Je tiens également à remercier tout spécialement mes co-commissaires Moussa Sène et Claudia Atomei, ainsi que notre analyste, Matthieu Bardin, pour leur travail.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président



Radouan Torkmani, ing.

Introduction

La Société de transport de Montréal (STM) souhaite créer un nouveau poste de ventilation mécanique (PVM) à l'angle des rues De Richelieu et Sainte-Marguerite (quartier Saint-Henri), dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à Montréal.

En vertu de l'article 158.3 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*¹ et de sa politique corporative de *Consultation publique — réseau du métro - PC 1.14*², la STM doit mener une consultation publique indépendante avant le démarrage des travaux de construction de ce projet afin d'obtenir l'adoption, par le conseil d'agglomération de Montréal, d'un règlement qui édictera les règles d'urbanisme qu'elle devra respecter pour la réalisation des travaux et ouvrages de ce projet. La tenue de cette consultation est donc une étape préalable obligatoire qui permettra à la STM de solliciter les modifications réglementaires nécessaires à la réalisation du projet incluant la démolition du bâtiment situé au 4295 rue Richelieu, et la construction d'un poste de ventilation mécanique entre les stations Saint-Henri et Vendôme. La STM a précisé que ce processus était dérogatoire d'autres démarches telles que le passage devant le comité d'étude des demandes de démolition et devant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)³.

Le conseil d'administration de la STM a créé, le 3 février 2021 une Commission « *pour tenir une consultation publique sur le projet de construction du poste de ventilation mécanique Richelieu* ». Cette Commission publique indépendante formée par Radouan Torkmani, président, Claudia Atomei⁴ et Moussa Sène, a pour mission, avec l'appui logistique de la STM, de veiller au bon déroulement de la consultation et des séances publiques. La Commission doit également veiller à la bonne information du public, s'assurer qu'il soit répondu aux questions des citoyens, et que ceux-ci puissent exprimer leurs opinions et recommandations. Elle se doit, aussi, de poser toutes questions susceptibles de permettre une meilleure information du public.

La Commission fait état dans le présent rapport de ses conclusions, avis et recommandations à la lumière des questions, commentaires et opinions exprimés par les citoyens, de son analyse du projet, de l'information communiquée en consultation, et de la documentation accessible au public. Ce rapport public a une valeur consultative, c'est-à-dire que les recommandations de la Commission sont non contraignantes et que les décisions relatives au projet du PVM Richelieu appartiennent au conseil d'administration de la STM.

Il a été précisé que bien que l'essence de la consultation publique porte sur le projet d'infrastructure du nouveau PVM Richelieu, ce processus est aussi une opportunité d'écouter les riverains, d'interagir avec le public, et de comprendre comment faire vivre et intégrer cette infrastructure dans la communauté.

¹ *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01), à jour au 1^{er} septembre 2020

² STM, *Politique corporative de consultation publique – réseau du métro (PC 1.14)*, modifiée le 2 septembre 2020

³ STM, *Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo)*, 30 mars 2021, questions-réponses

⁴ Madame Atomei n'a pas pu prendre part à l'ensemble des travaux de la Commission pour des raisons de santé.

Ainsi, au-delà des aspects concrets du projet, la Commission a été invitée à intégrer à sa réflexion les aspects connexes de celui-ci, s'ils venaient à être soulevés par les participants⁵.

Compte tenu du contexte sanitaire lié à la COVID-19, la consultation publique s'est entièrement tenue de manière virtuelle, conformément à l'article 4.4 de la politique corporative 1.14 de la STM.

Dans le but d'informer le plus grand nombre de personnes de la tenue de cette consultation publique indépendante et de permettre une large participation, la tenue de cette démarche a été annoncée publiquement, plus de 15 jours avant la tenue de la séance d'information, sur le site internet de la STM⁶ et par deux affiches installées à proximité du futur chantier. La STM a également fait distribuer plus de 8900 dépliant d'information dans les secteurs avoisinants le projet, et a mené une campagne d'information publique dans différents journaux locaux⁷ et via les médias sociaux. Les informations relatives au projet et à la consultation publique indépendante ont été mises en ligne avant la séance publique d'information. Des données et études supplémentaires ont également été mises en ligne durant la période d'expression des opinions. De plus, le public a été régulièrement informé de l'évolution de la consultation, par exemple du dépôt de nouveaux documents, par des bulletins d'informations électroniques. La Commission salue la volonté de favoriser la participation des riverains dans l'environnement immédiat du projet.

Le 12 mars 2021, la Commission a effectué une visite du site et du secteur visé par le projet afin de se familiariser avec l'envergure du projet.

Le projet de PVM Richelieu a été formellement présenté au public, par la STM, lors d'une séance publique d'information, le 30 mars 2021. Accompagnée de représentants de l'arrondissement du Sud-Ouest, la STM a répondu à 45 questions posées par 8 participants. Diffusée en direct sur la plateforme Zoom pour permettre la présence virtuelle du « public » et une interaction entre les citoyens et la Commission, cette séance publique a été suivie par plus de 30 personnes en direct. De plus, la captation vidéo de cet événement comptait 80 vues sur YouTube, au 24 mai 2021⁸.

Treize personnes ont fait valoir leurs opinions à la Commission. Six d'entre elles se sont présentées devant la Commission lors d'une séance publique d'expression des opinions, le 15 avril 2021, devant 30 spectateurs (en ligne). La captation vidéo de cet événement comptait 50 vues sur YouTube, au 24 mai 2021⁹. L'ensemble des commentaires et opinions, oraux comme écrits, sont disponibles en ligne¹⁰.

⁵ [Compte-rendu de la rencontre préparatoire entre la Commission et la STM, 10 mars 2021](#)

⁶ www.stm.info/consultation-richelieu

⁷ Journal Métro, EO District, PP Sud-Ouest

⁸ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021](#)

⁹ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'expression des opinions \(enregistrement vidéo\), 15 avril 2021](#)

¹⁰ [Consultation publique PVM-R, Documents et liens utiles, Opinions et commentaires citoyens](#)

Le présent rapport comporte trois chapitres. Le premier expose le projet de la STM selon les informations présentées lors des séances d'information. Le deuxième résume les opinions des participants. Le troisième chapitre est consacré à l'analyse et aux recommandations de la Commission.

1 Description du projet de construction du poste de ventilation mécanique (PVM) Richelieu

Le présent chapitre décrit le projet de construction du poste de ventilation mécanique Richelieu (ci-après « PVM Richelieu »), tel que présenté par la STM lors de la séance publique d'information du 30 mars 2021¹¹. Cette description intègre également les informations contenues dans le support de présentation de cette séance¹², sur la page internet du projet www.stm.info/richelieu (consulté au 30 mars 2021), dans le courrier de rectification de certains éléments suite à la séance d'expression des opinions¹³, et dans le courrier de réponses aux questions de la Commission¹⁴.

1.1 Nature du projet

Le projet « ventilation du programme Réno-Systèmes - phase 5 » de la STM a pour objectif d'améliorer la fiabilité des systèmes de ventilation du métro, et ainsi de contribuer à réduire le déficit de ses actifs. La STM qui compte déjà 88 PVM repartis, entre chaque station, sur l'ensemble du réseau de métro, a pour projet de construire un nouveau poste de ventilation mécanique entre les stations Vendôme et Place Saint-Henri, au 4295 rue De Richelieu, à Montréal, pour remplacer le poste existant, situé à proximité immédiate¹⁵. Construit en 1981, ce dernier a atteint la fin de sa vie utile¹⁶. Le nouveau poste, plus silencieux et plus performant permettrait de se conformer aux normes de performance et de sécurité actuelles¹⁷, tout comme à la réglementation sur le bruit de la Ville de Montréal¹⁸.

Un poste de ventilation mécanique a pour fonction de ventiler le tunnel de métro. Contrôlés à distance, ses ventilateurs fonctionnent soit en insufflation soit en extraction d'air et remplissent 3 types de fonctions :

- Ventilation de confort des tunnels du métro : régularise la température ambiante pour la clientèle, en effectuant l'échange entre l'air chaud du réseau du métro et l'air extérieur.
- Ventilation des travaux de nuit : fournit l'air frais aux travailleurs de nuit, chargés des travaux quotidiens d'entretien. En effet, ceux-ci côtoient les véhicules de travaux qui roulent au diesel.
- Ventilation d'urgence : permet, en cas d'incident, un contrôle des mouvements de fumée pour une évacuation sécuritaire de la clientèle vers la station de métro la plus proche, ainsi qu'un accès dégagé pour les pompiers¹⁹.

Le projet du nouveau PVM Richelieu serait une infrastructure majoritairement souterraine, surmonté d'un bâtiment de surface (dit « édicule du PVM ») muni d'un toit grillagé par lequel l'air serait évacué²⁰. Il

¹¹ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021](#)

¹² [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021](#)

¹³ [STM, courrier de rectification d'éléments d'information suite à la séance d'expression des opinions du 15 avril 2021, 10 mai 2021](#)

¹⁴ [STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021](#)

¹⁵ [STM, Recommandation 9.9, au conseil d'administration du 3 février 2021](#)

¹⁶ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p.9](#)

¹⁷ [Norme NFPA en matière de sécurité incendie](#)

¹⁸ [Règlement n° 4996 sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement de Sud-Ouest](#)

¹⁹ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p.7](#)

²⁰ [Ibid., p.22](#)

est prévu que le PVM soit équipé de deux ventilateurs²¹ pouvant extraire jusqu'à 240 000 pieds cubes par minute (2 x 120 000) contre 160 000 pieds cubes au total pour le PVM actuel²².

Ces travaux sont notamment financés par le ministère des Transports du Québec²³.

1.2 Implantation et localisation souhaitées

La STM souhaite implanter le nouveau PVM, entre les stations Saint-Henri et Vendôme. Elle a pour cela acquis un terrain auprès de l'ancien propriétaire²⁴, à l'angle des rues De Richelieu et Saint-Marguerite, dans le quartier Saint-Henri, dans le Sud-Ouest, à Montréal, ainsi que le bâtiment existant qui s'y trouve²⁵. Il s'agit des lots 5 064 113 et 5 064 114 situés au 4295 rue De Richelieu²⁶.

La Commission indépendante, qui a visité le site le 12 mars 2021, a constaté que le projet viendrait s'inscrire dans un contexte urbain mixte. Le site visé par la STM est à la jonction d'une zone résidentielle et d'une zone d'activité. Le site se trouve à soixante mètres au sud de l'autoroute Ville-Marie (autoroute 136, anciennement 732). À l'ouest du site visé, on retrouve un poste de redressement électrique de la STM, qui n'a pas vocation à disparaître²⁷, dont la fonction est de stabiliser le courant électrique²⁸, la grille d'aération du PVM actuel, un stationnement privé d'une cinquantaine de places, puis des bâtiments industriels accueillant des entreprises et une garderie. Des blocs appartement résidentiels jouxtent le site à l'est et au sud, comme l'illustre la figure 1, ci-dessous. La STM a précisé qu'aucun arbre mature ne se trouvait sur le site²⁹.

L'édicule du nouveau PVM, c'est-à-dire la partie de l'infrastructure qui serait visible en surface, serait construit en retrait de la rue De Richelieu, au nord du bâtiment existant (voir fig. 2, ci-dessous). La STM a expliqué que cette localisation permettrait de réduire la longueur d'excavation du tunnel de ventilation, d'aménager un « îlot de fraîcheur³⁰ » visible et accessible aux riverains depuis la rue, de réduire les eaux de ruissellement, et de laisser suffisamment d'espace aux camions sur le terrain pour que les travaux n'entraient pas la rue De Richelieu³¹. Questionnée à ce sujet, la STM a précisé exclure la réutilisation du PVM actuel car son volume ne permettrait pas de répondre aux exigences de sécurité pendant la période de travaux, que son volume de ventilation serait trop faible, et qu'il serait trop petit pour y placer

²¹ STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 3 : Deux autres ventilateurs munis de silencieux, pouvant extraire 5 000/7 000pcm / minutes serviraient à la ventilation des locaux du PVM.

²² STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p.10

²³ www.stm.info/richelieu (consultée le 9 avril 2021)

²⁴ STM, courrier de rectification d'éléments d'information suite à la séance d'expression des opinions du 15 avril 2021, 10 mai 2021

²⁵ STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p.13

²⁶ Compte-rendu de la rencontre préparatoire entre la Commission et la STM, 10 mars 2021

²⁷ STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 2.

²⁸ STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses

²⁹ STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses et STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 10.

³⁰ STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p.30

³¹ *Ibid.*, p.19

l'ensemble des équipements nécessaires³². Elle a ajouté que l'emplacement idéal pour le PVM se trouverait au milieu de l'autoroute. Interrogé sur ce point, elle a précisé qu'une implantation de l'édicule du PVM plus au nord de la parcelle viendrait interférer avec le projet connexe de poste abaisseur de tension et qu'une implantation plus au sud, le long de la rue De Richelieu, n'aurait pas permis la création d'un aménagement paysager³³.



Figure 1 : Contexte urbain autour du 4295 rue De Richelieu (source Google Map).

³² [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

³³ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

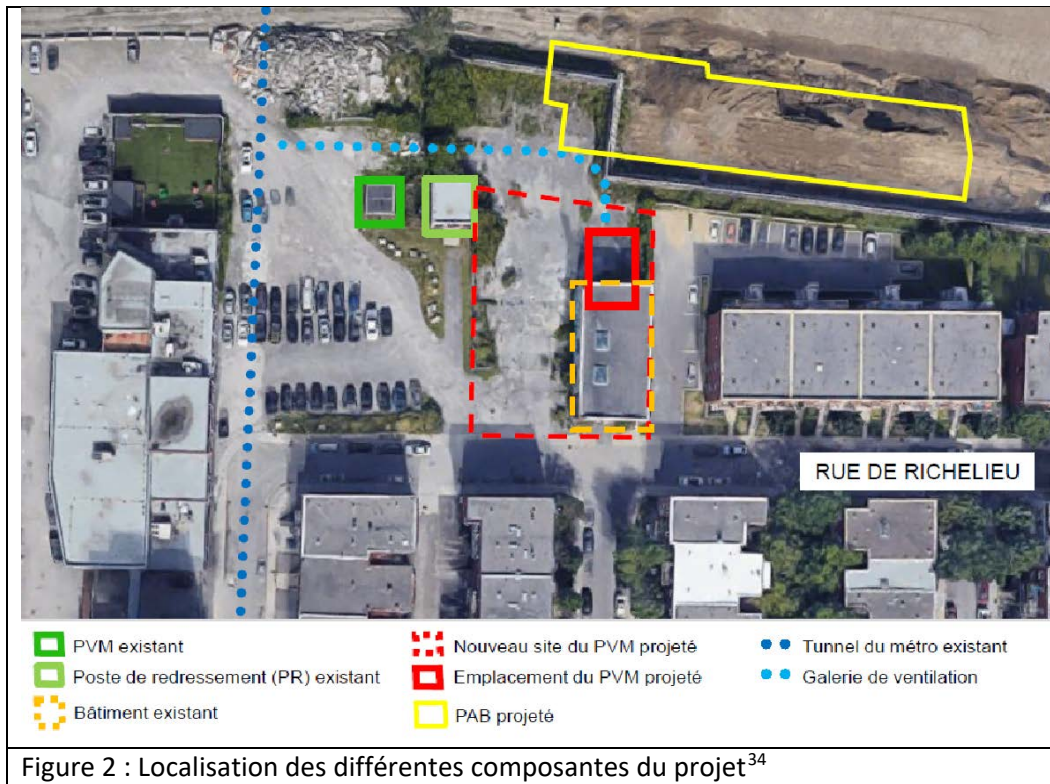


Figure 2 : Localisation des différentes composantes du projet³⁴

1.3 Bâtiment existant voué à démolition : 4295 rue De Richelieu

Le projet impliquerait la démolition du bâtiment existant au 4295 rue De Richelieu. Bâti en 1930-1931, cet ancien immeuble de la *Canadian foundry supplies and equipment limited*, a eu un usage industriel jusqu'en 2000. Laissé à l'abandon depuis plus de 20 ans, il est jugé en très mauvais état, a subi des infiltrations d'eau, son sol est contaminé, et semble parfois être occupé de manière informelle. Pour toutes ces raisons, la STM a jugé qu'il n'était pas possible de conserver le bâtiment, ni même d'en conserver la façade, dans le cadre de la construction du nouveau PVM. La STM a fait réaliser une étude patrimoniale par une firme externe d'architecture indépendante. L'étude conclut que l'immeuble peut être démolé car « *sa disparition ne devrait pas causer une perte patrimoniale significative pour le quartier Saint-Henri et l'arrondissement Sud-Ouest*³⁵ ».

1.4 Projet connexe : poste abaisseur de tension Lionel-Groulx (PAB)

La STM a informé les citoyens qu'un autre de ses projets, un poste abaisseur de tension, pourrait venir s'implanter au nord-est du futur PVM Richelieu, comme l'illustre la figure 2 ci-dessus. La STM a précisé qu'elle devait construire plusieurs équipements de ce type réparti sur l'ensemble de son réseau de métro³⁶. Si ce projet devait aller de l'avant, elle souhaiterait réaliser les travaux de construction de ce long bâtiment de surface (69 x 17 mètres), d'1 à 2 étages (4 à 7,5 mètres), abritant des transformateurs électriques, en même temps que ceux du nouveau poste de ventilation mécanique. En date de la

³⁴ STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, consolidation p.19, 20 et 21.

³⁵ STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p.14 à 16 et STGM, Rapport d'étude sur la valeur patrimoniale du bâtiment situé au 4295, de Richelieu, p.47

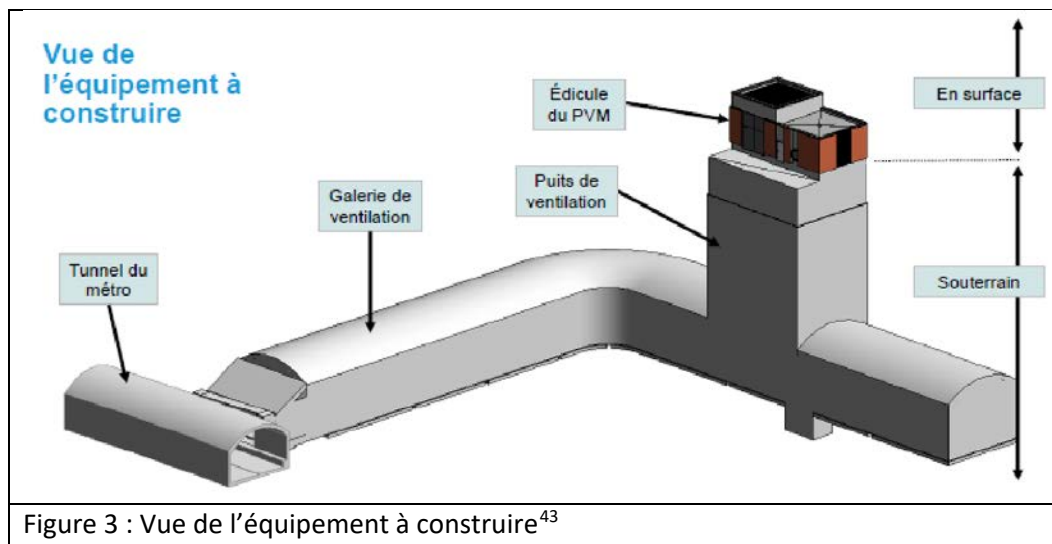
³⁶ STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses

présente consultation, ce projet était « *non-confirmé*³⁷ », toujours en phase d'ingénierie, et son financement n'était pas établi³⁸.

La STM a informé que la construction de ce PAB était exclue de la portée de la présente consultation car il respecterait la réglementation du territoire du Westmount, sur lequel il viendrait s'implanter³⁹. Questionnée à ce sujet, la STM a précisé qu'il y aurait un forum d'information et de discussion avec les citoyens, dont la forme et les dates restent à préciser⁴⁰. Elle a aussi indiqué que « *le projet du PAB sera[it] présenté, le moment venu, au CCU [Comité consultatif d'urbanisme], pour le volet architectural du site et du bâtiment*⁴¹ ».

1.5 Conception architecturales et aménagement paysager

Le nouveau poste de ventilation mécanique, serait une infrastructure majoritairement souterraine qui impliquerait également la construction d'un bâtiment en surface (édicule du PVM). En souterrain serait établi un puits horizontal de 21 mètres de profondeur et une galerie de ventilation horizontale de 92 mètres de long. Cette dernière, accueillerait les deux ventilateurs principaux, et viendrait se connecter au tunnel du métro⁴².



D'une longueur de 12,56 mètres sur une largeur de 5,53 mètres et d'une hauteur de 5,4 mètres⁴⁴, le bâtiment de surface (édicule) accueillerait, comme le reste de l'infrastructure, une zone de circulation

³⁷ STM, courrier de rectification d'éléments d'information suite à la séance d'expression des opinions du 15 avril 2021, 10 mai 2021

³⁸ STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses

³⁹ STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p. 20

⁴⁰ STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses

⁴¹ STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 9.

⁴² STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p. 22 et 23 et www.stm.info/richelieu, FAQ (consulté le 2021-03-30).

⁴³ STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p. 22

⁴⁴ *Ibid.*, p. 25 et 26

d'air, un escalier central permettant d'accès à tous les niveaux, et les locaux techniques nécessaires au bon fonctionnement du poste de ventilation, comme l'illustre la figure 4 ci-dessous⁴⁵.

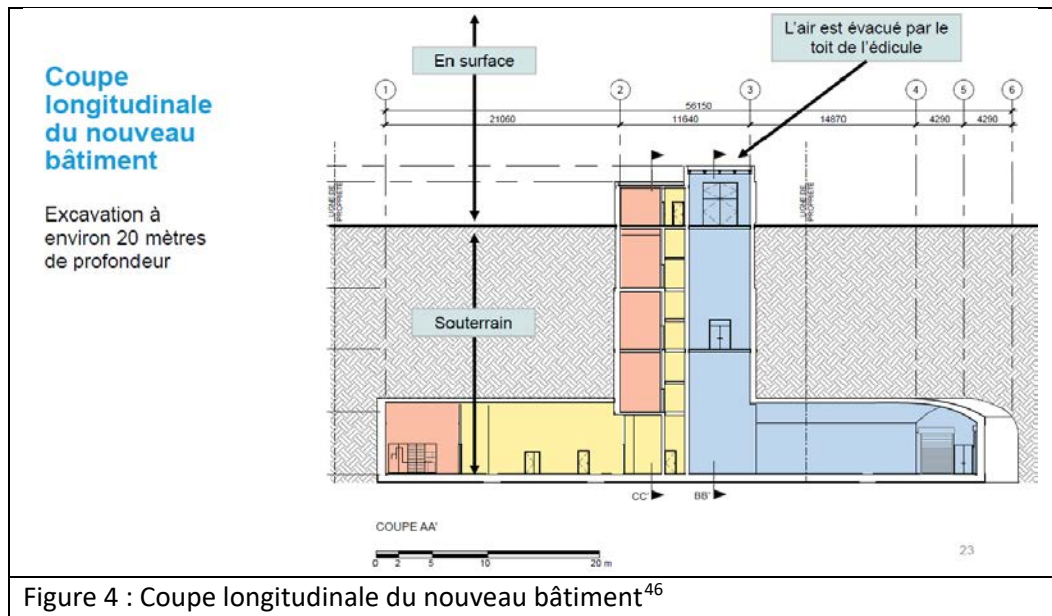


Figure 4 : Coupe longitudinale du nouveau bâtiment⁴⁶

L'étude patrimoniale suggère l'usage de la « *brique d'argile qui est le matériau identitaire du quartier*⁴⁷ » comme revêtement extérieur du nouveau PVM, afin de favoriser sa bonne intégration dans son environnement. Bien qu'elle estime la « *façade existante est plutôt intéressante* », cette même étude précise qu'il n'est pas « *pertinent* » d'en reproduire certains détails sur la nouvelle construction, jugeant que « *Ce procédé de reconstitution ou d'imitation est habituellement réservé à des bâtiments exceptionnels ou à des composantes architecturales hors du commun, ce qui n'est pas le cas ici*⁴⁸ ».

Suivant ces recommandations, la STM souhaite que le nouveau bâtiment respecte « *l'esthétique architecturale du quartier*⁴⁹ », et projette pour cela une architecture « *contemporaine avec des formes simples*⁵⁰ » utilisant la brique rouge, le béton et l'acier inoxydable⁵¹.

⁴⁵ [Ibid., p. 23](#)

⁴⁶ [Ibid., p. 23](#)

⁴⁷ [STGM, Rapport d'étude sur la valeur patrimoniale du bâtiment situé au 4295, de Richelieu, p.47](#)

⁴⁸ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p. 16](#)

⁴⁹ www.stm.info/richelieu

⁵⁰ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p. 24](#)

⁵¹ [Ibid., p. 24 à 28](#)

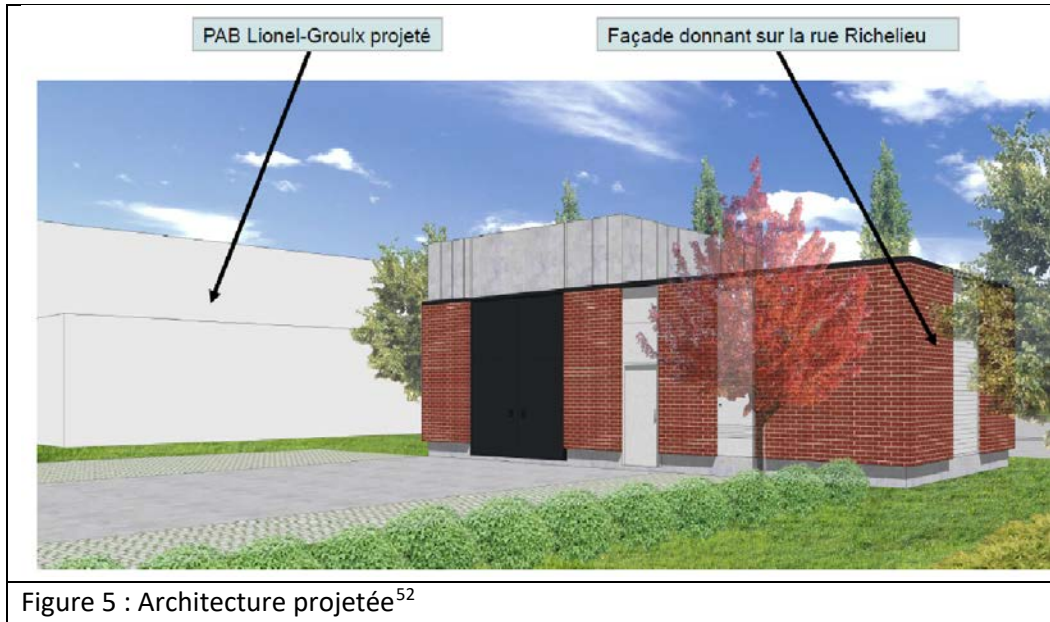


Figure 5 : Architecture projetée⁵²

L'accès à l'édicule du PVM, tout comme au projet connexe du PAB, se ferait depuis la rue De Richelieu, par un chemin situé tout à l'ouest de la parcelle (figure 6, ci-dessous).

La STM a précisé que les principales modifications réglementaires au Plan d'urbanisme de la Ville (04-247) et au règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest ((01-280): Zone # 0106), afin d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 4295 Rue De Richelieu et la construction du nouveau poste de ventilation porteraient sur⁵³ :

⁵² [Ibid., p. 24](#)

⁵³ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

| | Exigences actuelles | Projet de nouveau PVM |
|-----------------------|--|------------------------|
| Usages | I.2C Industrie nuisance légère et commerce C.7A Commerce en gros sans nuisance C.1(2) C Petit commerce (– 200m.ca) | E.7 (équipement métro) |
| Nombre d'étages | 2 à 8 | 1 |
| Hauteur (M.) | Min 7,0 Max 12,5 | Max 5,5 |
| Taux implantation (%) | Min 35 Max 85 | 6,3 |
| Densité Max | 3,0 | 0,63 |

Un aménagement paysager serait réalisé entre la rue De Richelieu et l'édicule du nouveau poste de ventilation, comme l'illustre la figure 6 ci-dessous. Cet espace vert gazonné, dépourvu d'équipements publics⁵⁴, planté de surface en paillis, d'arbustes, d'arbrisseaux, d'arbres à port colonnaire, et d'arbres à grand déploiement, serait accessibles au public. Il constituerait un nouvel îlot de fraîcheur pour le quartier⁵⁵.

La STM, qui en assurerait la maintenance⁵⁶, souhaite que l'aménagement paysager du site du nouveau PVM Richelieu s'inscrive en continuité avec celui qui accompagnerait le projet connexe de PAB, précisant toutefois que ce dernier ne serait vraisemblablement pas ouvert au public⁵⁷.

Questionnée à ce sujet, la STM a précisé qu'elle ne prévoyait aucun projet d'aménagement du stationnement à l'ouest du projet. Une fois démantelé, le petit espace occupé par le PVM actuel, qui se trouve sur ce stationnement qui n'appartient pas à la STM, serait recouvert de gazon⁵⁸.

La STM a répondu à un citoyen qu'elle n'avait pas prévu d'implanter de clôture à l'est du projet, une fois celui-ci complété, mais que cela pourrait être envisagé⁵⁹.

⁵⁴ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

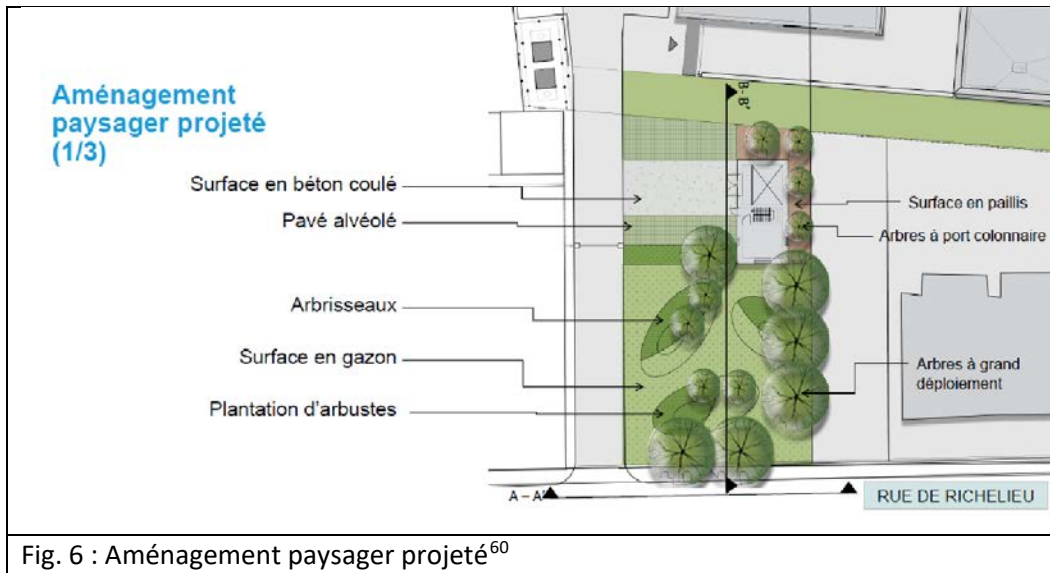
⁵⁵ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p. 29 à 31](#)

⁵⁶ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

⁵⁷ [Ibid.](#)

⁵⁸ [Ibid.](#)

⁵⁹ [Ibid.](#)



La STM n'a pas donné d'orientations architecturales sur le projet connexe de PAB.

1.6 Travaux

1.6.1 Durée, phases et horaires

Ce chantier « *d'ampleur*⁶¹ » durerait un peu plus de 3 ans, du printemps 2022 à l'automne 2025⁶². La STM a indiqué que cette durée s'expliquait par la taille et la nature des installations qui ne permettrait pas de réaliser des travaux/étapes en parallèle. Elle a précisé qu'il s'agissait de la durée habituelle pour ce type de « *chantier à sens unique* », où chaque étape ne peut commencer qu'une fois la précédente achevée⁶³.

La STM entend mener la réalisation de ce projet selon les phases et les étapes suivantes⁶⁴ :

Phase préalable : processus de modification réglementaire⁶⁵

- Adoption du règlement par le conseil d'agglomération : septembre 2021 ;
- Entrée en vigueur du règlement : septembre 2021 ;
- Émission des permis : septembre 2021.

Phase 1 : Préparation du chantier

- Mise en place des cloisons de chantier;
- Démolition et décontamination du bâtiment (printemps-été 2022);
- Décontamination du site (printemps-été 2022);
- Installation de services sous-terrain et remblai (été 2022).

⁶⁰ STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p. 30

⁶¹ www.stm.info/richelieu, FAQ (consulté le 2021-03-30).

⁶² STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p. 35

⁶³ STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses

⁶⁴ www.stm.info/richelieu et STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p.35

⁶⁵ STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p.4

Phase 2 : Excavation de la terre en surface

- Mise en place des cloisons de chantier;
- Installation du chantier et mobilisation des équipements;
- Excavation de la terre en surface du puits.

Phase 3 : Excavation dans le roc

- Battage de pieux et excavation du puits de ventilation à ciel ouvert (automne 2022 - printemps 2023);
- Excavation du tunnel de ventilation sous-terrain (printemps 2023 - hiver 2024).

Phase 5 : Installation d'une membrane afin d'assurer l'étanchéité des infrastructures.

Phase 6 : Bétonnage du poste de ventilation (hiver 2024 - été 2025).

Phase 7 : Installation des équipements mécaniques (ventilateurs) et électriques, finition architecturale et aménagement paysager (été 2024 - septembre 2025)

- Livraison des équipements au chantier;
- Installation des équipements;
- Essais de performance des équipements mécaniques;
- Construction des parties extérieures du poste de ventilation.

Phase ultérieure : démolition de l'ancien PVM (au moins un an après mise en fonction du nouveau PVM)⁶⁶. La STM a précisé que ces travaux, réalisés par une firme externe, consisteraient à bétonner le puit d'aération actuel, puis le recouvrir de sol et de gazon. Cette phase intervient généralement de 6 mois à 1 an après la mise en service du nouveau PVM, afin de s'assurer du bon fonctionnement de ce dernier⁶⁷.

La STM a informé que les travaux s'effectueraient, en respect de la réglementation municipale⁶⁸, majoritairement de 7h00 à 19h00 en semaine, et de manière ponctuelle, « *pour des travaux de tout genre en cas de retard critique de l'échéancier⁶⁹* », le samedi de 8h00 à 19h00, et le dimanche 8h00 à 18h00. Elle a ajouté que des travaux de nuits au niveau du tunnel du métro seraient nécessaires mais « *ne devraient pas avoir d'impact sur les résidents⁷⁰* » en raison de la profondeur de ceux-ci⁷¹.

⁶⁶ STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p.18

⁶⁷ STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses

⁶⁸ Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement de Sud-Ouest, art 19.2

⁶⁹ STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 5.

⁷⁰ STM, courrier de rectification d'éléments d'information suite à la séance d'expression des opinions du 15 avril 2021, 10 mai 2021, point 1.

⁷¹ STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses

1.6.2 Études

La STM a entrepris la réalisation de plusieurs études et évaluations pour optimiser ses interventions. Elle a rendu public et versé au dossier de consultation trois d'entre elles, avant la fin de la période de remise des opinions :

- Rapport d'étude sur la valeur patrimoniale du bâtiment situé au 4295, De Richelieu⁷²
- Rapport d'expertise de la caractérisation des matières réglementées pour le bâtiment existant⁷³
- Rapport de caractérisation environnementale de sols et de l'eau souterraine⁷⁴

L'étude de circulation n'était en revanche pas complétée, au 30 mars 2021, et n'a donc pas été versée au dossier de consultation⁷⁵. La STM a précisé, que les préconisations de l'étude de circulation tiendraient compte du projet du futur PVM, comme du projet connexe de PAB⁷⁶.

1.7 Impacts potentiels du projet et mesures d'atténuation

La STM a précisé, en séance publique d'information, les impacts prévisibles et potentiels du nouveau PVM Richelieu, en phase de chantier, comme en phase d'exploitation.

1.7.1 Circulation, stationnement et camionnage

Il est prévu de 10-12 camions par jour en période d'excavation (1000 camions au total) ainsi que les jours de coulée de béton (300 camions au total)⁷⁷. Le gros du camionnage se fera sur une période de 28 à 30 mois⁷⁸. Les entrées et sorties de camions se feront sur la rue De Richelieu (figure 7, ci-dessous)⁷⁹. Questionnée à ce sujet, la STM a précisé que la route d'accès des camions au site de chantier serait déterminée au regard des résultats de l'étude de circulation⁸⁰.

La STM a expliqué que les travaux du nouveau PVM Richelieu n'engendreraient pas d'entraves permanentes sur la rue, ni de perte de stationnement, en raison de la taille du terrain acquis par la STM⁸¹. Elle a néanmoins précisé qu'il y aurait des entraves sur rue « *d'environ 2 semaines*⁸² », afin de permettre la connexion des installations au réseau d'aqueducs. La date de ces travaux de connexion n'était pas encore arrêtée lors de la consultation⁸³. Questionné à ce sujet, la STM a ajouté que les travailleurs du chantier ne pourraient pas stationner leurs véhicules sur le chantier, qu'aucune place de

⁷² [STGM, Rapport d'étude sur la valeur patrimoniale du bâtiment situé au 4295, de Richelieu](#)

⁷³ [Rapport d'expertise de la caractérisation des matières réglementées pour le bâtiment existant](#)

⁷⁴ [Rapport de caractérisation environnementale de sols et de l'eau souterraine](#)

⁷⁵ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p.37](#)

⁷⁶ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

⁷⁷ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p.33](#)

⁷⁸ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

⁷⁹ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p.33](#)

⁸⁰ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

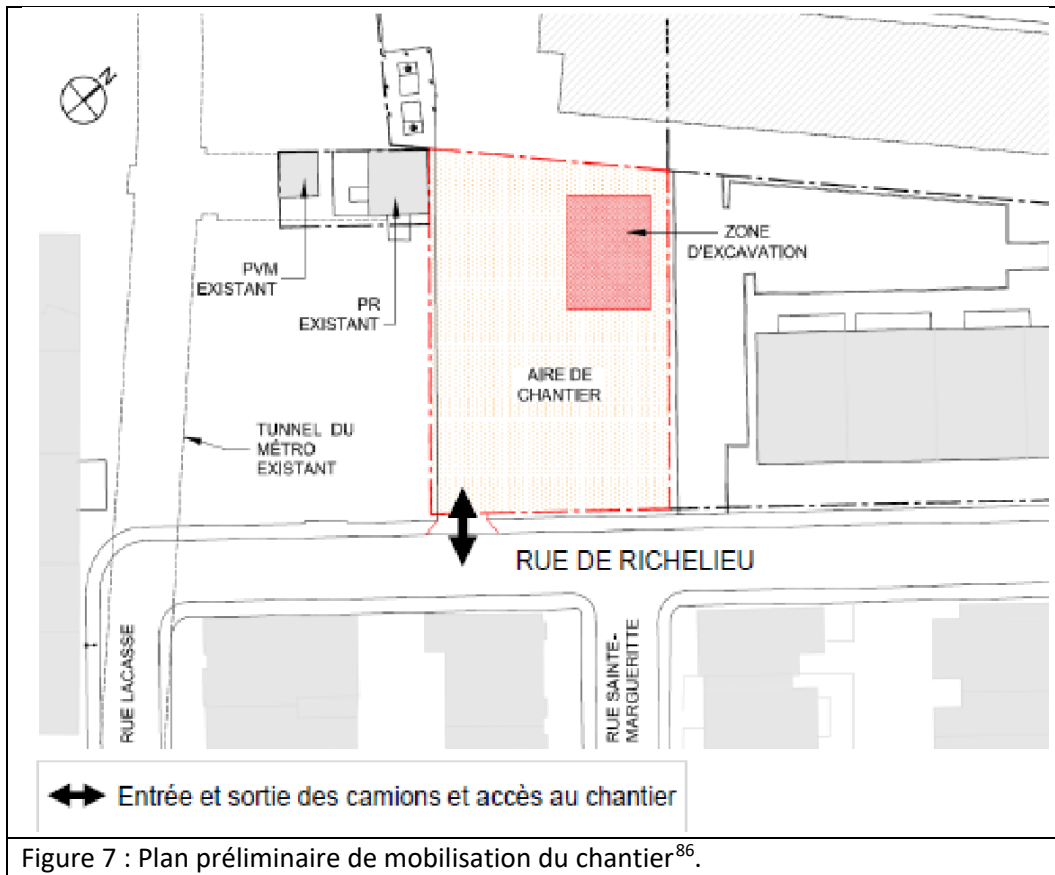
⁸¹ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p.37](#)

⁸² [STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 4.](#)

⁸³ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

stationnement publique ne leur serait réservée, et qu'elle suivrait les recommandations de l'étude de circulation pour répondre à cet enjeu⁸⁴.

La STM prévoit la présence de signaleurs routiers lorsque qu'il y aura « *un haut taux de camionnage* », lors de manœuvres les plus délicates, et pour les quelques journées de travaux dans la voie publique. De plus, elle mettrait en place une signalisation adéquate au regard des recommandations de l'étude de circulation à venir⁸⁵.



1.7.2 Bruit

Comme mentionné plus haut, les travaux s'effectueraient, majoritairement en semaine, et ponctuellement en fin de semaine⁸⁷, dans le respect des horaires définis par la réglementation municipale⁸⁸.

⁸⁴ Ibid.

⁸⁵ STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p.37 et STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses

⁸⁶ STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p.33

⁸⁷ STM, courrier de rectification d'éléments d'information suite à la séance d'expression des opinions du 15 avril 2021, 10 mai 2021, point 1.

⁸⁸ Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement de Sud-Ouest, art 19.2

Interrogée à ce sujet la STM a indiqué que la réglementation municipale sur le bruit n'encadrerait pas le niveau de bruit des chantiers de construction, en autant que le chantier soit opéré dans le cadre horaire fixé par celle-ci. Elle a ajouté qu'il n'existait pas de réglementation municipale spécifique pour encadrer le bruit de dynamitage⁸⁹. Toutefois, la STM a précisé que la limite de bruit imposé à ses entrepreneurs durant le chantier serait de 75 dB (décibels) et que celle-ci pourrait être dépassée 10% du temps⁹⁰, conformément aux limites fixés par les « *devis de gestion de bruit de construction des chantiers du MTQ* »⁹¹. Elle a souligné que le chantier serait moins bruyant au bout d'une année environ, une fois terminée la période du chantier à ciel ouvert, incluant notamment la bruyante opération de battage de pieux. Le battage de pieux autour du puits d'excavation, qui durera une quinzaine de jours⁹², est nécessaire pour éviter l'effondrement des sols⁹³. Le chantier pourrait à nouveau être bruyant, à l'été 2025, lors de la phase de bétonnage de l'édicule en surface, a précisé la STM⁹⁴.

En plus de faire réaliser un suivi constant des émissions de bruits du chantier par une firme externe, la STM imposerait aux entrepreneurs des limites de bruit contractuelles assorties de pénalités en cas de non-respect de celles-ci. La STM mettrait en place des mesures d'atténuation spécifiques, pour les situations où les bruits trop importants, par exemple :

- Utilisation d'équipements électriques autant que possible pour éliminer les bruits à la source;
- Toiles acoustiques, écrans, murs pare-bruit autour des zones émettrices de bruit ou directement devant les bâtiments riverains;
- Enceinte acoustique ou caisson insonorisé autour des équipements fixes (par exemple, une génératrice) et silencieux sur les équipements bruyants.
- Alarmes de recul à intensité variable⁹⁵.

En phase d'exploitation, le niveau de bruit maximal produit par le PVM devrait se situer à 45 décibels (dBA)⁹⁶ et ne dépasserait pas 50 décibels⁹⁷. Il respecterait en tout temps la réglementation sur le bruit de la ville de Montréal, notamment grâce à l'installation de grands silencieux en souterrain⁹⁸. Il a été ajouté que l'augmentation du bruit ambiant du quartier en raison du niveau sonore du nouveau PVM serait « *imperceptible*⁹⁹ » et que le bruit émis par ce dernier serait inférieur à celui du PVM actuel¹⁰⁰.

⁸⁹ [STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 6 et point 7](#)

⁹⁰ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

⁹¹ [STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 6.](#)

⁹² [STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 11.](#)

⁹³ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#) et [STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 11.](#)

⁹⁴ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

⁹⁵ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p.36](#)

⁹⁶ [STM, courrier de rectification d'éléments d'information suite à la séance d'expression des opinions du 15 avril 2021, 10 mai 2021, point 4.](#)

⁹⁷ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p.11](#)

⁹⁸ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p.11](#); www.stm.info/richelieu, FAQ (consulté le 2021-03-30); [STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 1.](#)

⁹⁹ [STM, courrier de rectification d'éléments d'information suite à la séance d'expression des opinions du 15 avril 2021, 10 mai 2021, point 4.](#)

¹⁰⁰ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

1.7.3 Excavation - vibrations

L'excavation du puits vertical de ventilation, d'une ouverture de 12 X 12 mètres et d'une profondeur d'une vingtaine de mètres, se ferait à ciel ouvert, contrairement à l'excavation de la galerie de ventilation horizontale de 92 mètres¹⁰¹ qui serait effectué en souterrain¹⁰². Au total, la STM prévoit d'excaver, et de retirer du site, près de 9 820 m³ de roc¹⁰³.

La STM a indiqué que plusieurs méthodes d'excavation seraient évaluées avec l'entrepreneur général (haveuse, éclateur de roc, marteau piqueur), et que du microdynamitage pourrait être requis, afin d'excaver dans le roc¹⁰⁴. Questionnée à ce sujet la STM a précisé que le choix d'une technique plutôt qu'une autre dépendrait de nombreux paramètres tels que la taille du puits d'excavation, le type de roc, et le type de travail à réaliser¹⁰⁵.

Si la méthode de microdynamitage venait à être retenue pour excaver le roc, cette pratique serait encadrée par les normes en vigueur (Loi sur les explosifs, Canada; Règlement E-22, application de la loi sur les explosifs, Québec ; Règlements sur les excavations, Montréal ; BNQ 1809-350 gestion du monoxyde de carbone) afin de respecter les riverains¹⁰⁶. La STM a ajouté que, les normes en matière de vibration étant très restrictives, celles-ci ne devraient pas être ressenties par les riverains, même en cas de microdynamitage¹⁰⁷. De plus, le bruit et les vibrations seraient contrôlés en temps réel afin de respecter les limites acceptables¹⁰⁸.

La STM a précisé que l'enjeu de la prévention des dommages aux bâtiments en raison des vibrations serait traité à 3 niveaux¹⁰⁹ :

- En s'assurant d'utiliser les méthodes d'excavation adaptées à la qualité du roc.
- En faisant réaliser par une firme d'experts indépendants des relevés des immeubles voisins du chantier, dans un rayon de 50 à 100 mètres (restant à affiner), afin de documenter l'état des propriétés et de pouvoir faire des comparaisons, en cas de plainte par les citoyens, dans les cas, que la STM juge peu probable, où des dommages seraient identifiés durant les travaux¹¹⁰.
- En procédant à des mesures et contrôles continus des vibrations, pendant les travaux, à l'aide de sismographes placées à des endroits stratégiques. Les données de ces relevés seraient accessibles au public dans le cadre des procédures d'accès à l'information.

¹⁰¹ www.stm.info/richelieu, FAQ (consulté le 2021-03-30).

¹⁰² STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p. 34

¹⁰³ www.stm.info/richelieu, FAQ (consulté le 2021-03-30).

¹⁰⁴ www.stm.info/consultation-richelieu (consulté le 30 mars 2021) et STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses

¹⁰⁵ STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ *Ibid.*

¹⁰⁸ STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p.37

¹⁰⁹ STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses

¹¹⁰ *Ibid.*

1.7.4 Poussière

Pour répondre aux enjeux d'émission de poussière, la STM a indiqué qu'elle s'assurerait de contenir celle-ci par l'installation de par-débris et de bannières pare-poussières sur l'entièreté de la clôture entourant le chantier. Elle aurait également recours à l'arrosage des routes en période sèche et à un arrosage constant à la source en période de démolition du bâtiment et du roc¹¹¹. La STM a précisé que les eaux issues de ces opérations d'arrosage seraient traitées, décantées, et filtrées sur le site du chantier avant d'être rejetées dans le réseau municipal, notamment pour en enlever les sédiments¹¹².

1.7.5 Pollution - contamination

La STM a indiqué que le sol le plus pollué se trouvait à l'endroit du bâtiment existant, mais qu'elle décontaminerait néanmoins tout le site. Le rapport d'expertise de la caractérisation des matières réglementées pour le bâtiment existant indique que ce dernier contient des contaminants, notamment de l'amiante¹¹³, qui seront retirés en respect des normes sanitaires, avant de procéder à sa démolition¹¹⁴.

La STM a indiqué que le nouveau PVM n'émettrait pas de contaminants, sa fonction principale étant d'évacuer l'air du réseau du métro, c'est à dire celui que respire la clientèle, pour le remplacer par l'air frais de l'extérieur¹¹⁵. Le PVM rejeterait donc de l'air à température ambiante, non saturé en humidité, et ne causerait pas de dommages à la végétation entourant le futur PVM¹¹⁶.

La STM ajoute que les eaux de pluies et de neige qui tomberaient à l'intérieur du poste de ventilation ne seraient pas rejetées par celui-ci mais captées par des pompes du métro et dirigées vers le système d'égouts municipal¹¹⁷.

1.7.6 Sécurité de l'aire de chantier

Pour assurer la sécurité physique des riverains, la STM érigerait une clôture de 8 pieds autour du chantier en bordure du site et installerait des bandes jersey côté rue pour protéger des véhicules¹¹⁸. De plus, la STM a souligné que le chantier n'empiéterait pas sur l'espace public¹¹⁹.

Elle a ajouté qu'une équipe de chantier de la STM serait présente en permanence sur le site, afin d'assurer la gestion du chantier et le lien avec l'entrepreneur général¹²⁰.

¹¹¹ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p.37](#)

¹¹² [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

¹¹³ [Rapport d'expertise de la caractérisation des matières réglementées pour le bâtiment existant.](#)

¹¹⁴ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

¹¹⁵ [Ibid.](#)

¹¹⁶ [Ibid.](#)

¹¹⁷ www.stm.info/richelieu, FAQ (consulté le 2021-03-30).

¹¹⁸ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p.37](#)

¹¹⁹ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

¹²⁰ [Ibid.](#)

1.7.7 Autres enjeux potentiels

La STM a indiqué que le projet n'aurait pas d'impact sur la circulation des bus et des métros¹²¹.

Interrogée par des citoyens qui craignaient une diminution de la valeur marchande de leurs propriétés en raison des travaux, la STM a indiqué que ça n'était pas la tendance qu'elle constatait sur ce type de projet. Au contraire, elle croit que la création d'un aménagement paysager public pourrait améliorer la valeur du quartier¹²².

Il a été indiqué que les riverains seraient prévenus par avance de la coupure d'eau de quelques heures qui aurait lieu lors de la connexion du projet au réseau d'eau municipal¹²³.

La STM a précisé que ni le nouveau PVM, ni le projet connexe de PAB n'émettraient de champ électromagnétique de nature à perturber les riverains et/ou leurs signaux Wifi¹²⁴.

Interrogée par un citoyen sur la possibilité de « synchroniser les travaux du nouveau PVM Richelieu avec les travaux de la STM au niveau de la place Saint-Henri », la STM a répondu que cela n'était pas possible car il s'agissait de deux projets distants et de nature différente¹²⁵.

La STM a indiqué qu'elle ne prévoyait pas de compenser monétairement les riverains en raison des nuisances du chantier, d'autant plus que celui-ci n'implique pas d'empiètement sur le domaine privé¹²⁶.

La STM a précisé que les citoyens n'avaient pas à prendre d'assurance spécifique pour leurs biens immobiliers durant les travaux. Elle a informé qu'en cas de dommages, qu'elle estime peu probables, ce sont les assureurs des entrepreneurs qui seraient sollicités¹²⁷.

Il a été mentionné que les ingénieurs du projet ont pris en compte l'enjeu du drainage des sols¹²⁸.

1.8 Liens avec la communauté

La STM a indiqué qu'elle serait en lien, après la présente consultation publique indépendante, avec les citoyens et les organismes locaux, pour les informer, pour recevoir leurs commentaires, pour intégrer leurs considérations sur les impacts potentiels des travaux, et pour leur partager l'étude de circulation¹²⁹.

¹²¹ www.stm.info/richelieu (consulté le 2021-03-30).

¹²² STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses

¹²³ [Ibid.](#)

¹²⁴ [Ibid.](#)

¹²⁵ STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses

¹²⁶ [Ibid.](#)

¹²⁷ [Ibid.](#)

¹²⁸ [Ibid.](#)

¹²⁹ [Ibid.](#)

Questionné à ce sujet, la STM a précisé que, pour des raisons de sécurité des riverains, il n'était pas souhaitable que ceux-ci se rendent directement sur le chantier en cas de plaintes et ou de questions. Le moyen de communication des plaintes serait « *le surintendant construction ou le service à la clientèle STM* »¹³⁰. Il n'y aurait donc pas d'agent de liaison dédié sur le site du chantier¹³¹. La STM a toutefois précisé qu'il y aurait sur place « *des représentants STM qui pourr[ai]ent rediriger les résidents lors de situation particulière. Par contre, leur rôle premier [serait] la gestion du chantier* »¹³².

Concernant le bâtiment existant, la STM a informé qu'elle veillerait à renforcer la fermeture des points d'accès pour des raisons de sécurité¹³³. Par ailleurs, bien « *qu'aucun enjeu d'itinérance n'a[it] été rapporté* »¹³⁴, elle a indiqué que, s'il devait y en avoir, elle se rapprocherait alors de ses partenaires pour trouver une solution satisfaisante¹³⁵.

Questionnée à ce sujet, une représentante de l'arrondissement du Sud-Ouest¹³⁶ a précisé que le projet du nouveau PVM n'aurait pas à être présenté devant le comité d'étude des demandes de démolition, ni devant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), en raison du caractère dérogatoire accordé aux règlements établis au regard de l'article 158.3 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*¹³⁷. Elle a ajouté que le dossier qui sera soumis pour solliciter l'émission du règlement encadrant la construction du nouveau PVM devrait néanmoins contenir les études et informations habituellement soumises au Comité d'étude des demandes de démolition, et qu'un CCU serait en mesure de donner ses commentaires sur ce projet, à titre informatif, le cas échéant¹³⁸.

¹³⁰ [STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 8.](#)

¹³¹ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

¹³² [STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 8.](#)

¹³³ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

¹³⁴ [STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 12.](#)

¹³⁵ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

¹³⁶ Chef de division urbanisme à l'arrondissement le Sud-ouest.

¹³⁷ [Loi sur les sociétés de transport en commun \(RLRQ c. S-30.01\), à jour au 1^{er} septembre 2020](#)

¹³⁸ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

2 Opinions des participants

Ce chapitre présente les interrogations, préoccupations, et opinions exprimées par les citoyens, pendant la consultation publique indépendante sur le projet de construction du poste de ventilation mécanique (PVM) Richelieu. Les participants ont partagé leur sentiment général sur le projet, se sont prononcés sur la conception et l'aménagement de celui-ci, ont partagé leurs préoccupations quant aux nuisances que pourraient engendrer les travaux du projet, et ont donné leur opinion sur le projet connexe de poste abaisseur de tension, ainsi que sur le processus de consultation.

2.1 Accueil général du projet

Treize personnes ont soumis leur opinion à la Commission, dont six se sont présentées en personne devant elle.

De façon générale, les citoyens ne semblent pas être opposés à la raison d'être du projet. Cependant, au vu des opinions exprimées par les treize participants, le projet rencontre une acceptabilité sociale mitigée, en raison des nuisances que les travaux de construction pourraient engendrer. Tous les participants se montrent, a minima, préoccupés par ce que pourraient être les incidences des travaux du projet sur leur qualité de vie et leur santé. Un citoyen a un accueil plutôt positif¹³⁹. Huit participants, dont certains précisent comprendre l'intérêt général du projet¹⁴⁰, montre une certaine forme de résignation au projet et voudraient être associés à la définition des mesures d'atténuation¹⁴¹. Pour différentes raisons, quatre participants ont fait part de leur opposition au projet¹⁴².

Si le poste de ventilation, une fois en fonction, et l'espace paysager proposé ne semblent pas engendrer de réticences en soit, ce sont donc les impacts du chantier sur la qualité de vie et la santé des riverains qui préoccupent et mobilisent la quasi-totalité des participants¹⁴³, tout comme 84% des 69 riverains sondés par le Comité de la ruelle verte « la Marguerite »¹⁴⁴.

À l'instar du Comité de la Ruelle Verte « La Marguerite » et du Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri qui informent que ce projet ne viendrait pas s'inscrire dans « *un paysage social vierge* » mais dans une « *une communauté qui commence tout juste à s'installer, vivre normalement et paisiblement après de nombreuses années de perturbation.*¹⁴⁵ », plusieurs citoyens ont souligné que le projet viendrait s'implanter dans un quartier qui a « *souffert* », pendant 7 à 10 années, des nuisances (bruit et poussière) des divers chantiers d'infrastructures voisines (échangeur Turcot, restructuration d'un tronçon de

¹³⁹ Guy Soucy

¹⁴⁰ Lucile Siraut; Florian Bobeuf, Derek Robertson

¹⁴¹ Lucile Siraut, représentante du Comité de la Ruelle Verte « La Marguerite » ; Eric Lemieux; Anne-Marie Bacannale; Florian Bobeuf; Derek Robertson ; Daniel Guilbert

¹⁴² Jordan Waksman, Mauricio Horn, Paul Robichaud, Julie Couture

¹⁴³ Mauricio Horn

¹⁴⁴ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri

¹⁴⁵ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 3

l'autoroute ville-Marie¹⁴⁶, Centre Hospitalier Universitaire McGill), auquel s'ajoute les nuisances préexistantes que sont le bruit et la pollution de l'autoroute qui jouxte le quartier¹⁴⁷. Certains indiquent que les riverains sont « *découragés*¹⁴⁸ » et disent aspirer à une vie tranquille¹⁴⁹.

Certains participants se sont prononcés contre le projet de PVM Richelieu, principalement en raison des nuisances que pourrait engendrer la construction de cette infrastructure. Ils ont le sentiment que le quartier Saint-Henri doit accueillir les infrastructures que les autres ne voudraient pas voir dans leur cour¹⁵⁰. L'un de ces participants indique, qu'à ses yeux, il n'y a pas de place dans le secteur pour un nouveau projet qui viendrait augmenter le niveau des nuisances préexistantes (bruit et poussière)¹⁵¹.

Pour répondre à ces enjeux, préserver leur qualité de vie et leur santé, la plupart des participants ont demandé d'être mieux informés sur les impacts potentiels du chantier, notamment sur leur santé, et que des mesures d'atténuation hautement efficaces soient mises en place par la STM, en concertation avec la communauté¹⁵².

À des degrés divers, les participants ont manifesté le désir d'être écoutés et impliqués par la STM ce qui pourrait, selon eux, favoriser l'acceptabilité sociale du projet¹⁵³.

2.2 Conception et aménagement

Plusieurs participants se sont prononcés sur la conception et l'aménagement du projet. Dans ce cadre, certains ont fait des commentaires sur le choix de l'emplacement, sur l'architecture, sur le bâtiment existant, sur la durée des travaux et sur l'aménagement paysagé envisagé.

2.2.1 Emplacement

Pour la représentante du Comité de la Ruelle verte « La Marguerite », les gens auraient aimé que le projet soit implanté ailleurs que dans le quartier de Saint-Henri qui accueille déjà, à leurs yeux, beaucoup d'infrastructures utilitaires, comme cela a été développé plus haut. Pour eux, le projet aurait pu trouver sa place ailleurs, entre deux autres stations¹⁵⁴, ou du côté Westmount¹⁵⁵. Un citoyen suggère de localiser le projet à un autre endroit, entre la Place Saint Henri et Vendôme, mais avec moins de résidences autour afin de diminuer les risques encourus par les citoyens (et les retards de chantier qui pourraient en

¹⁴⁶ Autoroute 136, anciennement 720.

¹⁴⁷ Eric Lemieux ; Mauricio Horn ; Julie Couture ; Jordan Waksman ; Guy Soucy ; Paul Robichaud

¹⁴⁸ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 3

¹⁴⁹ Mauricio Horn; Jordan Waksman; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 3

¹⁵⁰ Paul Robichaud; Julie Couture; Jordan Waksman; Mauricio Horn

¹⁵¹ Mauricio Horn

¹⁵² Eric Lemieux ; Guy Soucy ; Mauricio Horn

¹⁵³ Derek Robertson ; Brooke Struck ; Shannon Franssen; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri

¹⁵⁴ La STM a précisé que les exigences techniques et de sécurité impliquent qu'elle dispose d'un PVM sur chaque tronçon entre deux stations de métro.

¹⁵⁵ Lucile Sirault, représentante du Comité de la Ruelle verte « La marguerite »; Jordan Waksman; Julie Couture

découler, selon lui). Ce dernier aurait souhaité que les citoyens soient informés des autres options d'emplacement pour ce projet, et de leurs inconvénients et avantages respectifs¹⁵⁶.

Plus spécifiquement, un autre participant propose de déménager l'édicule du PVM plus au nord, sur la parcelle destinée au PAB afin d'optimiser la taille du futur aménagement paysager¹⁵⁷.

2.2.2 Conception et architecture du nouveau PVM

Deux participants se sont prononcés sur le sujet. Ils sont réfractaires à la démolition du bâtiment existant et voudraient que celui-ci soit intégré en tout ou partie au futur projet. Par ailleurs, ils se disent déçus par les choix architecturaux¹⁵⁸. Plutôt qu'une construction moderne aux « *aspects strictement fonctionnels* »¹⁵⁹, ils auraient souhaité que l'édicule rappelle et/ou intègre des éléments historiques, visuels et architecturaux du bâtiment actuel qui constitue, à leurs yeux, un véritable marqueur de l'identité du quartier de Saint-Henri¹⁶⁰.

L'une de ces deux personnes aurait souhaité que l'on retrouve dans le nouveau PVM « *les très jolis arches [...], les jeux de couleurs dans la brique, les motifs en ciment insérés dans la façade ou encore le très joli fer forgé, ornemental, sur la porte d'entrée* »¹⁶¹. Il en va de même pour ce citoyen qui regrette le choix de la brique d'argile qu'il juge « *banale* » comparativement à la brique du bâtiment voué à démolition (4295 rue De Richelieu)¹⁶². Pour répondre à cet enjeu, il suggère d'intégrer - a minima - la façade du bâtiment existant qui constitue « *le fond de la perspective* »¹⁶³ de la rue Sainte-Marguerite, selon l'étude patrimoniale¹⁶⁴. L'autre personne qui s'est prononcée sur l'architecture invite, si la décision de détruire le bâtiment existant est maintenue, à « *revoir les plans de la structure projetée afin d'en améliorer significativement l'aspect esthétique ainsi que le maintien d'une apparence qui rappelle l'histoire de St-Henri* »¹⁶⁵. De plus, il a été suggéré de conserver et d'intégrer « *l'énorme porte cochère et son tunnel conçu pour le passage de camions* » pour s'en servir d'accès pour le futur PAB Lionel-Groulx¹⁶⁶.

Par ailleurs, un citoyen estime que le PVM existant devrait être conservé à titre de sécurité¹⁶⁷.

¹⁵⁶ Mauricio Horn

¹⁵⁷ Derek Robertson.

¹⁵⁸ Daniel Guilbert; Julie Couture

¹⁵⁹ Julie Couture

¹⁶⁰ Daniel Guilbert; Julie Couture

¹⁶¹ Julie Couture

¹⁶² Daniel Guilbert

¹⁶³ STGM, Rapport d'étude sur la valeur patrimoniale du bâtiment situé au 4295, de Richelieu, p.46

¹⁶⁴ Daniel Guilbert

¹⁶⁵ Julie Couture

¹⁶⁶ Daniel Guilbert

¹⁶⁷ Derek Robertson

2.2.3 Bâtiment existant (4295 rue De Richelieu)

Pour certains participants le bâtiment existant, devrait être conservé, en tout ou partie, en raison de son intérêt historique mais aussi parce qu'il pourrait être reconverti à des fins communautaires¹⁶⁸. À l'inverse, pour un participant, il représente un « *espace perdu qui nuit à la qualité de vie* » et à la sécurité du quartier¹⁶⁹.

Un citoyen a consacré l'entièreté de son mémoire à démontrer la « *pertinence* » de conserver en tout ou partie le bâtiment voué à démolition. Il a expliqué que, sur plusieurs aspects, détaillés dans son mémoire, il avait une vision différente de celle contenue dans le *Rapport d'étude sur la valeur patrimoniale du bâtiment voué à démolition*¹⁷⁰ sur les conclusions de laquelle la STM s'appuie pour justifier la démolition du bâtiment existant¹⁷¹. De même, une citoyenne, qui souhaiterait la conservation du bâtiment existant, se désole que les caractéristiques architecturales de celui-ci n'aient pas été considérées comme importantes¹⁷².

S'appuyant sur l'étude patrimoniale qui indique que « *La valeur sociale de l'immeuble de la CFS&E Ltd repose sur la mémoire des hommes et des femmes qui ont travaillé dans cette entreprise et dans plusieurs autres du même type, [...], et qui ont contribué au développement industriel et social du quartier.* », un citoyen estime que la destruction du bâtiment existant pourrait contribuer à « *l'effacement de la mémoire du quartier et des gens qui y ont contribué*¹⁷³ ». Dans la même veine, le Comité de la Ruelle verte « La Marguerite » a estimé que la valeur historique du bâtiment voué à démolition aurait dû être pondérée par l'analyse de la Société Historique de Saint-Henri ou d'une autre organisation indépendante. En écho, une citoyenne a demandé à la STM de reconsidérer sa décision de démolir ce bâtiment¹⁷⁴.

Des citoyens voient le bâtiment existant comme une nuisance pour le quartier, dont cette citoyenne qui s'est dite préoccupée par les enjeux de sécurité lié à son occupation informelle¹⁷⁵. Au contraire de ce citoyen qui estime que l'occupation informelle du bâtiment, la présence de graffiti, et les infiltrations d'eau ne sauraient motiver sa démolition¹⁷⁶.

Enfin, plusieurs participants ont suggéré que le bâtiment existant soit conservé, décontaminé et restauré, pour le dédier à un usage communautaire. Racheté et valorisé par l'arrondissement, plusieurs riverains proposent, par exemple, que l'édifice accueille une épicerie autogérée et solidaire, un café,

¹⁶⁸ Daniel Guilbert; Julie Couture; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 8 et 9

¹⁶⁹ Guy Soucy

¹⁷⁰ STGM, Rapport d'étude sur la valeur patrimoniale du bâtiment situé au 4295, de Richelieu, p.46

¹⁷¹ Daniel Guilbert

¹⁷² Julie Couture

¹⁷³ Daniel Guilbert

¹⁷⁴ Julie Couture

¹⁷⁵ Anne-Marie Bacannale ; Guy Soucy

¹⁷⁶ Daniel Guilbert.

une garderie, une maison des jeunes, des espaces pour des ateliers collaboratifs en mécanique vélo, menuiserie, sérigraphie, céramique ou photographie, ou un espace collaboratif culinaire¹⁷⁷.

2.2.4 Durée des travaux

Dans l'ensemble, les participants trouvent la durée des travaux très importante. L'un d'entre eux qui dit craindre que les travaux durent plus longtemps que prévu, voudrait que le confort des résidents soit la priorité¹⁷⁸. Il souhaiterait donc, tout comme un autre participant que, si le projet devait aller de l'avant, les travaux soient alors menés de la manière la plus efficace et la plus rapide possible, afin de réduire les impacts sur les riverains¹⁷⁹. Bien que ces chantiers n'aient pas de liens, un autre citoyen demande que les travaux du PVM soient coordonnés avec ceux de la place Saint-Henri¹⁸⁰.

2.2.5 Aménagement paysager

Le projet d'aménagement d'un espace paysager accessible au public reçoit un bon accueil des participants s'étant exprimés sur le sujet¹⁸¹.

Plusieurs ont souligné que cet espace faisant déjà l'objet d'usages informels par la communauté (pratiques ludiques, promenades des chiens, pique-niques...), et souhaiteraient que l'aménagement permette de consolider cette vocation « *parc* »¹⁸². Il faudrait que l'espace soit utilisé à son plein potentiel et que le « *nouveau projet serve la population*¹⁸³ » indique un citoyen.

Des citoyens ont exprimé leur désir d'être associés concrètement à l'aménagement de cet espace paysager¹⁸⁴. Certains participants ont suggéré des aménagements et des équipements, par exemple, la plantation de fleurs et d'arbres fruitiers afin de favoriser la biodiversité du site, la création d'un espace pour les enfants, l'installation de jeux d'eau, de table de pique-nique et de « *Garden box* »¹⁸⁵. Le comité de la Ruelle verte « La Marguerite » propose que l'aménagement paysager se fasse en continuité et en cohérence avec celle-ci.

Un citoyen pense que la création d'un aménagement paysager est compatible avec la sauvegarde du bâtiment actuel, à la gauche duquel il viendrait alors s'inscrire¹⁸⁶. Un autre participant propose de « *déménager* » l'édicule du PVM plus sur la parcelle destinée au PAB afin d'optimiser la taille de l'espace vert¹⁸⁷.

¹⁷⁷ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 8 et 9 ; Daniel Guilbert

¹⁷⁸ Paul Robichaud

¹⁷⁹ Paul Robichaud ; Jordan Waksman

¹⁸⁰ Florian Bobeuf

¹⁸¹ Eric Lemieux; Guy Soucy; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 8

¹⁸² Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 8 ; Mauricio Horn ; Julie Couture ; Guy Soucy ; Derek Robertson ; Jordan Waksman ; Florian Bobeuf

¹⁸³ Guy Soucy

¹⁸⁴ Florian Bobeuf ; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 8

¹⁸⁵ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 8 ; Derek Robertson ; Guy Soucy

¹⁸⁶ Daniel Guilbert

¹⁸⁷ Derek Robertson.

Un citoyen a demandé que soient conservés les arbres matures au nord-ouest de la parcelle et de préserver la faune qui les habitent¹⁸⁸. La STM a indiqué que ces arbres n'étaient pas sur le lot acquis par la STM pour réaliser le nouveau PVM, mais sur le lot voisin¹⁸⁹.

Un voisin du site du projet propose qu'une clôture nord-sud soit érigée à l'est du site du projet afin de bien délimiter la fin de l'aménagement paysager public et le début de l'espace privé. Ceci offrirait, selon lui, de l'intimité pour les voisins et de la sécurité pour les usagers de l'espace vert qui seraient ainsi protégés des véhicules sortant du stationnement privé¹⁹⁰.

2.3 Nuisances potentielles

La quasi-totalité des participants s'est dite préoccupée par l'ampleur de l'impact potentiel des nuisances que pourrait générer le projet. Ceux-ci s'inquiètent notamment du bruit, de la poussière, de la circulation des camions, de l'excavation, et des incidences sur leurs immeubles¹⁹¹. L'un d'eux craint que la vie extérieur des résidents, travailleurs, et enfants du quartier soit également affecté pendant les travaux¹⁹².

Les participants souhaiteraient avoir des informations plus précises et complètes sur les risques et les incidences possibles des nuisances que pourraient générer le chantier (bruit, poussière, vibrations, émission de monoxyde de carbone) sur leur bien-être, sur leur santé, sur leur santé mentale, sur leurs immeubles, et sur leur vie quotidienne et familiale¹⁹³.

Pour des citoyens les impacts négatifs du chantier sur leur qualité de vie apparaissent inéluctables¹⁹⁴. « *No matter what, the residents of rue De Richelieu will be disturbed and their quality of life will be impacted over the next three years*¹⁹⁵ », déclare l'un d'eux.

Certains se sont montrés sceptiques sur la possibilité de prévenir et atténuer correctement les nuisances des futurs travaux (bruit, poussière, sécurité des piétons, entraves à la circulation), au regard de leurs expériences passées pendant les travaux qui ont été précédemment menés dans le secteur et dans leurs rues¹⁹⁶.

¹⁸⁸ Jordan Wksman

¹⁸⁹ STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 6.

¹⁹⁰ Jordan Waksman

¹⁹¹ Anne-Marie Baccanale, Mauricio Horn, Jordan Waksman ; Guy Soucy ; Derek Robertson; Eric Lemieux ; Jordan Waksman ; Paul Robichaud; Brooke Struck ; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri.

¹⁹² Mauricio Horn

¹⁹³ Mauricio Horn ; Jordan Waksman ; Paul Robichaud; Brooke Struck

¹⁹⁴ Mauricio Horn

¹⁹⁵ Jordan Waksman

¹⁹⁶ Mauricio Horn ; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 3

Si le projet devait aller de l'avant, la plupart des participants ont exprimés le désir que des mesures d'atténuation efficaces soient mises en place, en concertation avec les citoyens¹⁹⁷. La représentante de la ruelle verte « la Marguerite » suggère que soit faite « *la démonstration des techniques d'ingénierie efficaces qui seront prises, afin de rassurer les habitant.e.s du quartier sur le fait que l'impact sur leur cadre de vie sera moindre*¹⁹⁸ ». Dans la même veine un citoyen indique que « *les résidents du secteur apprécieraient [...] que des efforts considérables soient investis pour atténuer les conséquences prévisibles des travaux projetés*¹⁹⁹ ».

2.3.1 Bruit

Le bruit que générerait le nouveau PVM, une fois en fonctionnement, n'a fait l'objet que de peu de commentaires. Il ne semble donc pas constituer un enjeu, dès lors que des silencieux soient installés, tel que prévu²⁰⁰. En revanche, la quasi-totalité des citoyens s'inquiètent des incidences sur leur santé et sur leur qualité de vie, des bruits générés par les travaux du nouveau PVM (machinerie, excavation, microdynamitage, camionnage...), pendant les 3 années de chantier²⁰¹. Plusieurs ont souligné que « *le quartier n'est plus simplement un lieu d'hébergement, mais est devenu un lieu de vie et de [télé]travail pour la majorité des habitants du quartier* », ce qui nécessiterait, selon eux, un environnement peu bruyant, même en journée²⁰².

Des participants ont souligné que le projet venait s'inscrire dans un contexte préexistant déjà très bruyant (autoroute, voie ferrée...), saturée en bruit, que certains jugent parfois « *incommodant*²⁰³ » en raison de la « *combinaison* » et de « *l'effet cumulatif*²⁰⁴ » des différentes sources de bruit. Pour un participant, il n'y a pas de place pour du bruit supplémentaire²⁰⁵.

Deux riverains craignent que le chantier génère du bruit, avant et après les heures réglementaires, par exemple à cause du bruit des ouvriers²⁰⁶. L'un d'eux suggère de démarrer le chantier une heure plus tard, en semaine comme en fin de semaine, afin de préserver le sommeil des riverains²⁰⁷.

Plusieurs participants ont demandé que soit réalisée et partagée une étude de bruit, tant pour les travaux de construction (travaux, transports terrestres, machinerie), que pour l'exploitation du PVM.

¹⁹⁷ Derek Robertson ; Brooke Struck ; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri ; Eric Lemieux ; Jordan Waksman

¹⁹⁸ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri ; Eric Lemieux ; Jordan Waksman

¹⁹⁹ Eric Lemieux

²⁰⁰ Paul Robichaud

²⁰¹ Anne-Marie Bannacale ; Guy Soucy, Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 3, 4 et 5 ; Eric Lemieux ; Florian Bobeuf ; Jordan Waksman ; Paul Robichaud ; Shannon Franssen ; Derek Robertson

²⁰² Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 3, 4 et 5 ; Shannon Franssen ; Mauricio Horn

²⁰³ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 3, 4 et 5

²⁰⁴ Mauricio Horn

²⁰⁵ Mauricio Horn.

²⁰⁶ Florian Bobeuf ; Jordan Waksman

²⁰⁷ Florian Bobeuf.

Plus précisément, certains voudraient que cette étude soit réalisée « *non pas isolément, mais en prenant en considération le bruit préexistant causé par l'autoroute Ville-Marie*²⁰⁸ ». Un citoyen voudrait que cette étude renseigne les volumes globaux mais aussi les différentes caractéristiques des bruits (types de bruit, fréquences, durées, répétitions...) ²⁰⁹.

Alertés par leurs expériences durant les travaux ayant eu lieu récemment dans le secteur et dans leur quartier (échangeur Turcot, réfection de l'autoroute, chantiers préparatoires), les participants, estiment nécessaire la mise en place des mesures d'atténuation significatives du bruit, telles que : limiter au maximum les opérations de recul, installer des alarmes de recul à large bande plutôt que tonale sur les équipements de machinerie, installer des silencieux si nécessaire, installer des toiles acoustiques et des murs antibruit d'une hauteur significative autour de l'espace d'excavation et de dynamitage²¹⁰.

Le Comité de la Ruelle verte « La Marguerite » a ajouté qu'un plan « *rigoureux* » de mesures, de contrôle, et de gestion des bruits serait apprécié et contribuerait au bon dialogue avec la communauté. Le Comité voudrait que ce plan comporte, notamment, les informations suivantes : identification des personnes pouvant être touchées par le bruit lié au projet ; niveaux de bruit ambiant de référence aux emplacements de récepteurs représentatifs ; prédiction des changements de niveaux de bruit liés au projet pour chacune des phases du projet (construction, exploitation et déclassement) ; description des caractéristiques sonores ; élaboration d'un croquis de propagation du bruit pour chaque étape des travaux, présenté de façon claire pour assurer une bonne compréhension de tous ; comparaison des niveaux de bruit prévus par rapport aux normes ou directives pertinentes ; identification et analyse des impacts potentiels pour la santé humaine associés aux changements de niveaux de bruit prévus, incluant la santé mentale ; présentation des mesures d'atténuation, des mécanismes de mise en œuvre de ces mesures et des effets résiduels potentiels après la mise en œuvre des mesures ; évaluation du besoin de procéder à la surveillance des niveaux de bruit²¹¹.

Des citoyens demandent que soit réalisé un suivi acoustique permettant une surveillance des niveaux sonores, 24h/24, 7j/7, grâce à une station automatisée dont les données seraient accessibles via une console publique et qui enverrait une alarme à un surveillant en cas de dépassement. Il est proposé que ces mesures commencent au moins deux mois avant le début des travaux, afin d'avoir des comparables pendant toute la durée du chantier²¹². Un citoyen veut savoir ce qu'il se passera si les niveaux de bruit dépassent les limites autorisées ou ce qui est « *tolérable* »²¹³. À ce propos, et à titre préventif, le Comité de la ruelle verte « La Marguerite » demande que soit tenue une consultation communautaire sur laquelle pourrait déboucher l'élaboration d'un « *plan de règlement des plaintes* » relatives au bruit.

²⁰⁸ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 3, 4 et 5

²⁰⁹ Mauricio Horn

²¹⁰ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 3, 4 et 5 ; Eric Lemieux ; Mauricio Horn ; Shannon Franssen

²¹¹ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite"

²¹² Derek Robertson ; Mauricio Horn ; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 3, 4 et 5

²¹³ Mauricio Horn.

2.3.2 Poussière et qualité de l'air

Plusieurs riverains s'inquiètent des possibles incidences que pourrait avoir la poussière générée par les travaux du projet sur la qualité de l'air, sur leur santé respiratoire, sur leur vie quotidienne et sur la propreté des espaces extérieurs comme intérieurs, en particulier lors de la démolition du bâtiment existant²¹⁴. L'un d'eux souhaite que soit réalisée et communiquée, avant le commencement des travaux, une étude sur la possibilité de réaliser ces travaux tout en respectant la qualité de l'air²¹⁵.

Plusieurs ont mis de l'avant des mesures d'atténuation permettant de limiter la propagation des poussières telles qu'un dispositif d'aspiration efficace pour capter les poussières avant qu'elles n'aient eu le temps de se propager ou l'usage de canons à eau pour permettre de rabattre la poussière sur une large superficie de travail²¹⁶. Des participants précisent qu'ils souhaiteraient que la mise en place des mesures d'atténuation leur permette d'ouvrir leurs fenêtres quand ils le désirent, et d'éviter que les poussières n'impactent leur santé²¹⁷.

Concernant la qualité de l'air, des citoyens se sont montrés préoccupés par les matières dangereuses qui pourraient être relâchées dans l'environnement, et menacer leur santé, à l'occasion de la destruction du bâtiment existant. Pour répondre à cet enjeu, l'un d'eux demande que soient réalisées « *more studies [...] before the building can be removed to understand the impact on the environment and surrounding building before it is torn down*²¹⁸», tandis qu'une citoyenne demande de calfeutrer le bâtiment existant durant sa démolition²¹⁹.

Par ailleurs, un citoyen aurait aimé être informé des potentiels risques d'émanation de dioxyde de carbone en raison du microdynamitage et des dangers qui y sont associés²²⁰.

2.3.3 Excavation et vibrations

Plusieurs citoyens se sont dits préoccupés par les potentiels impacts des opérations d'excavation sur leur santé, leur sécurité, et pour les bâtiments avoisinants. Ils auraient souhaité plus d'informations sur la ou les méthodes privilégiées et sur les impacts potentiels de celles-ci²²¹. Concernant ce dernier point, un

²¹⁴ Anne-Marie Bannacale, Guy Soucy; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 7; Eric Lemieux; Paul Robichaud;

²¹⁵ Mauricio Horn

²¹⁶ Anne-Marie Bacannale ; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 7 ; Eric Lemieux

²¹⁷ Paul Robichaud; Mauricio Horn.

²¹⁸ Jordan Waksman

²¹⁹ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 7 ; Eric Lemieux ; Anne-Marie Bacannale

²²⁰ Mauricio Horn

²²¹ Jordan Waksman ; Mauricio Horn ; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 6 et 7 ; Shannon Franssen ; Mauricio Horn ; Jordan Waksman

citoyen a précisé que cette information constitue une des informations « *cruciales* » qui auraient dû être communiquées aux citoyens en amont de la consultation publique²²².

Plus précisément, ce même citoyen, qui présume que l'entrepreneur aura recours à la technique de microdynamitage (par analogie avec d'autres projet de PVM menés par la STM), s'inquiète des incidences que cette méthode (sifflet, sirènes, vibrations, bruit) pourrait avoir sur la santé et la sécurité des personnes fréquentant le terrain de jeu à proximité, la garderie, les édifices de travail, et sur les travailleurs à domicile²²³.

Un participant craint que l'excavation puisse endommager les bâtiments alentours et provoquer des glissements de terrains et/ou de routes, notamment en raison des travaux récents de la nouvelle autoroute 136 qui n'aurait pas eu le temps de se stabiliser. Il souhaiterait que soit réalisée et rendue publique une étude sur les risques du dynamitage²²⁴.

2.3.4 Incidences potentielles sur les bâtiments

Plusieurs participants s'inquiètent des potentiels dommages que les travaux pourraient causer sur la structure et les fondations des bâtiments alentours en raison du passage des camions et de l'excavation par microdynamitage. Ils souhaiteraient être mieux informés sur ce type de risques ainsi que sur les mesures qui seraient prises advenant leur survenance²²⁵. Il a été demandé que les toitures soient incluses dans les vérifications préliminaires²²⁶.

Plusieurs participants voudraient que soit mise en place une structure claire, rapide, et non coûteuse, permettant de rejoindre rapidement la personne en charge du dédommagement à la STM, advenant la survenance de dommages²²⁷. Certains se questionnent sur la possibilité d'un règlement des plaintes en cas de faillite de l'entrepreneur, rapporte le Comité de la Ruelle verte « La Marguerite ».

De manière incidente, un participant s'inquiète que l'annonce de travaux du nouveau PVM, tout comme les nuisances que ceux-ci pourraient générer, notamment la privation de la jouissance des espaces extérieures, n'entraînent la dévaluation de son bien immobilier, rendant, au-delà de l'aspect comptable, impossible l'option de vendre et déménager, durant la période de travaux²²⁸. De plus, il craint que la réalisation de travaux à proximité de son domicile n'engendre une augmentation de ses primes d'assurance et/ou entraîner la dévaluation de son bien²²⁹.

²²² Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 9 ; Shannon Franssen

²²³ Mauricio Horn

²²⁴ Jordan Waksman

²²⁵ Mauricio Horn; Shannon Franssen; Anne-Marie Bacchanale; Jordan Waksman; Mauricio Horn; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 6 et 7

²²⁶ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 9

²²⁷ Mauricio Horn; Shannon Franssen; Anne-Marie Bacchanale; Jordan Waksman; Mauricio Horn; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 6 et 7 ; Jordan Waksman.

²²⁸ Mauricio Horn

²²⁹ Mauricio Horn

2.3.5 Contamination et drainage des sols

Un citoyen voudrait que la gestion des sols contaminés fasse l'objet d'une grande transparence et propose que les camions soient contrôlés via GPS²³⁰.

Le comité de la Ruelle verte « la Marguerite » s'inquiète que le creusage du nouveau puit de ventilation n'entraîne « une baisse des terrains » et souhaiterait que la STM démontre que l'enjeu de drainage des sols a été considéré²³¹.

2.3.6 Circulation et stationnement local

Plusieurs citoyens ont fait part de leurs préoccupations quant à la circulation locale, et aux manœuvres, des camions de chantier et des véhicules de livraison de matériel dans les rues résidentielles, qu'ils jugent étroites. Ils s'inquiètent du bruit et de la poussière qui pourraient en découler, mais aussi pour la sécurité des piétons et des enfants du quartier²³². Sur ce dernier point, plusieurs participants ont appelé à redoubler de vigilance tout en précisant que des enfants se rendaient à pieds à l'école ; que la rue Richelieu à l'endroit de l'entrée/sortie prévue pour le chantier constituait une aire de dépôt des enfants se rendant à la garderie voisine ; et que des riverains, notamment les enfants, faisaient un usage informelle du futur site du PVM et de ses alentours (promenades, jeux, etc.)²³³.

Pour répondre à ces enjeux un citoyen propose que des signaleurs soient présents en tout temps sur le chantier²³⁴. D'autres demande l'interdiction, dans les rues résidentielles, de la circulation des véhicules de chantier, en particulier celle des camions transportant les sols excavés. Ils souhaiteraient que la circulation liée au chantier se fasse exclusivement via un itinéraire « non résidentiel » empruntant le stationnement privé à l'ouest du chantier, le nord de l'édifice RCA, puis la rue Lenoir, comme l'illustre le mémoire du Comité de la Ruelle verte « La Marguerite »²³⁵.

Pour plusieurs participants le quartier manque déjà de places de stationnement disponibles, notamment en journée, ils souhaitent donc que des mesures soient prises, dans le cadre des travaux du nouveau PVM, pour trouver une solution à l'enjeu du stationnement des véhicules personnels des travailleurs du chantier²³⁶. Certains suggèrent de prévoir un espace de stationnement dédié à ceux-ci, par exemple à l'arrière du chantier, sans pour autant supprimer d'espaces de stationnement sur rue²³⁷.

²³⁰ Derek Robertson

²³¹ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 8

²³² Guy Soucy; Derek Robertson; Jordan Waksman; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 6 ; Eric Lemieux ; Mauricio Horn

²³³ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 6 ; Mauricio Horn

²³⁴ Derek Robertson;

²³⁵ Eric Lemieux; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 6,

²³⁶ Guy Soucy ; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 7 et 8 ; Eric Lemieux ; Jordan Waksman, SDC Jardin Richelieu.

²³⁷ Eric Lemieux; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 7 et 8

2.3.7 Sécurité du chantier

Un citoyen a dit craindre des intrusions sur le chantier et que le site fasse l'objet de vandalisme²³⁸.

2.4 Liens avec la communauté

La plupart des citoyens ont souligné l'importance de créer et de maintenir un lien entre la STM et la communauté pendant toute la durée du projet²³⁹.

Dans ce cadre, ils souhaitent être régulièrement informés, avec précision, en diversifiant les moyens de communications (papier, porte à porte, en ligne, affichage...) afin de toucher tous les profils de riverains, notamment les personnes âgées n'ayant pas accès aux communications en ligne, en amont et pendant la réalisation du projet²⁴⁰. Le Comité de la Ruelle verte « La Marguerite » informe que 78% des 69 personnes qu'il a sondées ont estimé n'avoir pas reçu suffisamment d'informations sur le projet²⁴¹, tandis qu'un citoyen déplore que des chantiers préparatoires aient été menés sans que les riverains n'aient été préalablement avertis²⁴².

Plusieurs participants, ont fait part de leur désir de procéder à des rencontres régulières avec la STM, qui pourrait prendre la forme d'un comité de bon voisinage, pendant toute durant la durée du projet, incluant une rencontre bilan. Ainsi ils pourraient être informés de l'avancement des travaux et des défis rencontrés, comme ils ont eu l'occasion de l'expérimenter dans le cadre du comité de bon voisinage Turcot²⁴³. Un participant souhaite une implication citoyenne encore plus importante et demande de « *to resume the planning of this project jointly with the community, neighbors and business, on a planning board, that can collect the judicious evidence -especially on pollution- so the decisions of the community can be informed by facts, evidence and science, as exemplary participatory practice for the City*²⁴⁴ ».

Plusieurs participants souhaitent qu'une personne soit clairement identifiée pour pouvoir lui faire part de leurs plaintes, en cas de nuisances²⁴⁵.

2.5 Enjeux connexes

À l'occasion de cette consultation portant sur le projet de nouveau PVM Richelieu, les participants se sont aussi prononcés sur deux enjeux connexes : la potentielle construction d'un poste abaisseur de tension (PAB) au nord-est du site du projet, et la procédure de consultation publique.

²³⁸ Jordan Waksman

²³⁹ Brooke Struck

²⁴⁰ Anne-Marie Bacannale ; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 2

²⁴¹ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 2

²⁴² Mauricio Horn

²⁴³ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 9 ; Florian Bobeuf

²⁴⁴ Mauricio Horn

²⁴⁵ Jordan Waksman; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 2

2.5.1 Projet connexe de poste abaisseur de tension (PAB)

Les quelques citoyens qui se sont prononcés sur le projet connexe de PAB se montrent circonspects quand ils ne s’y opposent pas²⁴⁶.

Ainsi, pour cette citoyenne qui souhaiterait voir le PAB localisé ailleurs, celui-ci est une « *structure utilitaire* » de plus qui ne bénéficiera pas aux habitants du quartier. Elle s’inquiète de son impact visuel et de ses potentiels impacts sur la santé²⁴⁷. Pour elle, le choix de cet emplacement est un « *reliquat d’une époque révolue marquée par des inégalités socio-économiques au détriment de St-Henri* ».

Des participants estiment que ce projet devrait faire l’objet d’une consultation publique bien qu’il s’inscrive sur un terrain de la Ville de Westmount²⁴⁸. L’un d’eux déclare « *The project for the PAB is as important and invasive as the PVM Richelieu and thus should be held as one consultation process. I find this situation unsettling* »²⁴⁹.

Enfin, un riverain s’étonne que ce projet puisse aller de l’avant alors que, selon ses informations, le site prévu pour accueillir le PAB appartiendrait à la Ville de Montréal et serait destinée à demeurer un espace vert²⁵⁰. Notons que la STM a précisé en séance d’information que ce terrain était situé sur le territoire de Westmount²⁵¹.

2.5.2 Procédure de consultation publique

En marge du projet, de nombreux participants ont fait part de commentaires sur le processus de consultation publique indépendante²⁵².

Sur le fond, l’un est déçu que la tenue de cette consultation soit motivée par une obligation réglementaire plutôt que par le désir de comprendre les intérêts de la communauté²⁵³. Un autre a le sentiment que, pour l’essentiel « *tout a déjà été décidé d’avance, concernant le sort du bâtiment existant* »²⁵⁴, ce qui le fait s’interroger sur son réel pouvoir d’influence et l’intérêt de prendre part à la consultation. De même, il semble, à un autre participant, que beaucoup de décisions « techniques » ont déjà été prises, comme par exemple l’acquisition des terrains. Il invite la STM à associer les citoyens aux décisions restantes notamment à la définition des mesures d’atténuation des nuisances ou au design du projet²⁵⁵.

²⁴⁶ Julie Couture ; Jordan Waksman ; Derek Robertson

²⁴⁷ Julie Couture

²⁴⁸ Julie Couture; Derek Robertson

²⁴⁹ Derek Robertson

²⁵⁰ Jordan Waksman

²⁵¹ Cf. Chapitre 1

²⁵² Mauricio Horn ; Daniel Guilbert; Brooke Struck; Derek Robertson ; Shannon Franssen, coordinatrice de la CDC Solidarité Saint-Henri ; Comité de la Ruelle Verte “La Marguerite”

²⁵³ Mauricio Horn;

²⁵⁴ Daniel Guilbert

²⁵⁵ Brooke Struck

Par ailleurs, un citoyen qui ne remet pas en cause l'indépendance des commissaires, a exprimé qu'il n'était pas confortable avec le fait que la STM apporte un soutien logistique et matériel à la Commission²⁵⁶.

Plusieurs, dont la coordonnatrice de la CDC Solidarité Saint-Henri, aurait souhaité qu'un travail de mobilisation plus important, sur une période plus longue, et privilégiant le terrain, soit effectué en amont, en concertation avec les organismes et élus locaux²⁵⁷.

Sur la substance du processus, plusieurs, dont 71% des 69 personnes interrogées par le Comité de la Ruelle verte « la Marguerite » ont exprimé qu'ils auraient été souhaitable de bénéficier de plus de temps pour prendre connaissance et analyser les nombreuses informations, et pour formuler leurs opinions²⁵⁸. Le tout apparaissait comme une « *tâche monumentale* » à réaliser en 15 jours, pour l'un d'entre eux²⁵⁹, d'autant plus qu'il s'agissait d'un projet « *technique*²⁶⁰ ». Plusieurs auraient souhaité avoir accès à des informations plus précises et spécifiques sur les impacts potentiels des travaux, avant de pouvoir présenter leurs opinions, comme cela a déjà été mentionné plus haut²⁶¹. À titre d'exemple, un citoyen a le sentiment que le manque de certaine information qu'il juge importante, par exemple la méthode d'excavation, peut donner le sentiment que partager son opinion revient à signer un « *chèque en blanc*²⁶² ».

Un participant, qui a dédié son intervention à la thématique de la consultation, a notamment conseillé de favoriser un « *engagement élevé des citoyens* » ; de mieux identifier les questions et enjeux sur lesquels il faut se prononcer et sur lesquels les participants peuvent influencer ; de préciser les décisions qui doivent encore être prises, et par qui ; de concevoir un processus permettant une plus grande interaction entre la STM et les citoyens ; de mener un processus itératif, offrant une plus grande place aux idées des citoyens et à la co-création, et permettant de déterminer les priorités des citoyens et les solutions possibles ; de préciser comment les opinions des citoyens influenceront sur le reste du processus²⁶³.

²⁵⁶ Derek Robertson

²⁵⁷ Shannon Franssen, coordinatrice de la CDC Solidarité Saint-Henri ; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" ; Brooke Struck

²⁵⁸ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 2 ; Brooke Struck ; Shannon Franssen ; Derek Robertson

²⁵⁹ Derek Robertson.

²⁶⁰ Brooke Struck

²⁶¹ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 9 ; Shannon Franssen ; Brooke Struck ; Mauricio Horn

²⁶² Mauricio Horn

²⁶³ Brooke Struck

3 Observations, avis et recommandations de la Commission

3.1 Acceptabilité sociale

La raison d'être du projet de PVM Richelieu ne semble pas avoir été remise en cause, par contre la quasi-totalité des participants sont préoccupés par les nuisances que le projet pourrait occasionner sur leur qualité de vie. La STM a contribué, lors de la séance d'information, à répondre à une partie de ces appréhensions, en apportant des explications et des précisions sur les mesures d'atténuation prévues, mais il n'en reste pas moins que des inquiétudes citoyennes persistent. Il y a lieu de rappeler que le quartier dans lequel s'insère le projet a accueilli ces dernières années des projets majeurs d'infrastructures, et ceux-ci ont généré des nuisances qui semblent expliquer en grande partie l'appréhension qui existe chez certains riverains vis-à-vis de ce projet.

Pour apaiser les craintes des citoyens et maintenir un climat de cohabitation positif, il serait important d'assurer un contrôle efficace des nuisances et de tenir les riverains informés des travaux à venir, de façon proactive et régulière. À cette fin, il pourrait être bénéfique que soit mise en place une initiative comme un comité de bon voisinage. Ce dernier est un espace de dialogue entre les responsables d'un projet et les riverains dudit projet, qui a pour objectif de faciliter les échanges constructifs sur les nuisances anticipées et la mise en œuvre des mesures d'atténuation.

Ce comité de bon voisinage pourrait se rencontrer à une fréquence régulière (par exemple, une fois par mois), de façon publique, pour permettre aux participants de prendre connaissance et de discuter de l'information générale relative à ce projet, de l'avancement des travaux, de la gestion des nuisances, des préoccupations citoyennes, et des pistes de solutions aux problématiques vécues.

Une telle initiative permettrait d'anticiper et d'atténuer les nuisances du chantier et de participer à une cohabitation harmonieuse avec les riverains. Notre expérience des comités de bon voisinage nous permet de constater qu'ils contribuent ultimement à renforcer l'acceptabilité sociale d'un projet et d'améliorer les perceptions citoyennes vis-à-vis de son promoteur. D'ailleurs, il a été soulevé par des participants à la séance d'opinion qu'une telle pratique serait appréciée comme ils ont eu l'occasion de l'expérimenter dans d'autres projets d'infrastructures.

Recommandation 1

Dans une volonté de poursuite de dialogue tout au long de l'exécution du chantier, la Commission recommande la création d'un comité de bon voisinage, dont l'objectif sera de permettre à la STM et aux riverains d'échanger sur l'avancement des travaux, leurs nuisances, et leurs mesures d'atténuation.

3.2 Bâtiment existant au 4295 rue De Richelieu et architecture du PVM Richelieu

Des participants ont exprimé la volonté que le bâtiment existant situé au 4295 De Richelieu soit conservé. La STM a présenté le niveau de dégradation et de contamination élevée de ce bâtiment. De plus, la Commission a pris note de l'étude sur la valeur patrimoniale du bâtiment réalisé par une firme externe d'architecture qui conclut que l'immeuble peut être démolé car « *sa disparition ne devrait pas*

causer une perte patrimoniale significative pour le quartier Saint-Henri et l'arrondissement Sud-Ouest »²⁶⁴.

Lors de la séance d'information, la STM a présenté l'architecture du futur PVM Richelieu afin qu'elle soit intégrée à l'architecture des bâtiments résidentiels avoisinant notamment par l'usage de la brique. La Commission souligne positivement cette volonté d'intégration. Des citoyens ont souhaité voir apparaître une architecture « *plus ambitieuse* » qui fait un rappel historique au bâtiment existant. Une participante soulignait notamment « *les très jolies arches qu'on y retrouve, les jeux de couleurs dans la brique, les motifs en ciment insérés dans la façade ou encore le très joli fer forgé, ornemental, sur la porte d'entrée* ». La Commission est d'avis qu'il serait intéressant d'accentuer un rappel historique du bâtiment existant et de la fonction industrielle du site dans l'architecture du nouveau PVM.

Recommandation 2

La Commission souligne positivement l'intégration de l'architecture du nouveau PVM au contexte architectural des bâtiments avoisinant et recommande d'accentuer le rappel historique au bâtiment existant (4295 rue De Richelieu), par exemple par des nuances sur les couleurs de brique et l'utilisation du fer forgé.

3.3 Aménagement paysager

Les citoyens ont offert un bon accueil à l'aménagement d'un espace paysager dans le cadre du projet du PVM Richelieu. La Commission souligne le soin particulier qu'a apporté la STM à la bonification du projet de PVM Richelieu par l'aménagement de cet espace paysager sur son terrain.

Il faut noter qu'actuellement les citoyens utilisent cet espace dans sa forme non aménagée (activités ludiques, promenades de chiens, pique-nique par exemple). Cet espace est d'autant plus apprécié que les parcs semblent peu nombreux à proximité immédiate des habitations. Des citoyens ont, notamment, fait part de leur volonté d'y voir intégré du mobilier urbain, des arbres fruitiers et qu'une place importante soit accordée à la biodiversité. La Commission est consciente que la portée principale des travaux est la création d'un nouveau poste de ventilation mécanique. La Commission salue cette initiative d'aménagement d'un espace paysager, et l'invite à impliquer la communauté dans cet aménagement. En effet, cette partie de terrain représente un emplacement stratégique pour créer du lien tout en contribuant à l'acceptabilité sociale du projet. La mise en place d'ateliers de *co-design* permettrait de penser et concevoir les usages de cet espace au plus proche des besoins des citoyens. Ce type d'initiative représente des opportunités de dialogue et de partage d'idées. Ces ateliers pourraient se mettre en place dans le cadre du comité de bon voisinage.

La mise en place d'arbres fruitiers et d'autres espèces pourraient nécessiter un entretien plus important, cependant cela peut représenter une opportunité d'impliquer la communauté dans sa gestion tout en bonifiant la biodiversité.

²⁶⁴ STGM, Rapport d'étude sur la valeur patrimoniale du bâtiment situé au 4295, de Richelieu, p.47

Recommandations 3

La Commission recommande d’impliquer les citoyens dans l’aménagement de l’espace paysager du site du projet de PVM Richelieu par exemple dans le cadre du comité de bon voisinage afin de bénéficier des idées des citoyens.

Recommandation 4

La Commission recommande que cet espace puisse faire l’objet d’une collaboration dans sa gestion et entretien avec un organisme du quartier.

3.4 Nuisances

Les questions et interventions des citoyens durant les séances publiques d’information et d’opinion ont, pour la plupart, porté sur les nuisances que le chantier pourrait occasionner. Parmi les nuisances redoutées, notons par exemple le bruit, la poussière, le camionnage, le microdynamitage, et les entraves à la circulation et au stationnement.

Lors de la séance d’information, la STM a présenté, dans leurs grandes lignes, les mesures d’atténuation qui sont typiquement utilisées pour éviter et réduire de telles nuisances. Ces informations ont apporté plusieurs éléments de réponse et ont permis de confirmer que la STM a déjà prévu plusieurs approches pour contrôler adéquatement les potentielles nuisances du projet.

Toutefois des inquiétudes persistent chez plusieurs citoyens. Il serait ainsi intéressant et judicieux d’associer les citoyens au choix et à la mise en œuvre de certaines des mesures prévues, dans le cadre d’un comité de bon voisinage, pour bénéficier de la connaissance du quartier qu’ont les riverains. Par exemple, en ce qui concerne les nuisances liées au camionnage, le comité de bon voisinage pourrait aider à tenir la STM informée de situations où des camions ne respectent pas les itinéraires imposés. Similairement, si au cours du chantier les citoyens constatent des enjeux de stationnement liés aux travailleurs du chantier, ils auront une interface pour discuter de l’enjeu, plutôt que d’aborder directement les travailleurs tel que cela arrive parfois dans les chantiers en milieu urbain.

Par ailleurs, il serait important que la STM s’assure que le maître d’œuvre sélectionné pour le projet soit sensibilisé aux enjeux discutés dans le comité de bon voisinage, afin qu’il puisse si possible et au besoin adapter ses méthodes de travail, pour contribuer à la bonne gestion des nuisances potentielles.

Recommandation 5

La Commission recommande d’impliquer, autant que possible et dans le cadre du comité de bon voisinage, les citoyens dans le choix et la mise en œuvre de mesures d’atténuation, et ainsi bénéficier de la connaissance des usages du quartier par les riverains.

Recommandation 6

La Commission recommande d’inviter le maître d’œuvre du chantier à participer, lorsque pertinent, au comité de bon voisinage proposé.

3.5 Durée & horaires du chantier

La durée de trois ans et les horaires du chantier constituent une source de questionnements et de préoccupations pour certains citoyens. Ainsi des citoyens souhaiteraient que la STM optimise, si possible, le calendrier de projet, et d'autres suggèrent que les horaires de chantier soient ajustés pour réduire les bruits aux premières heures du matin et de la fin de semaine.

Sur la durée du chantier, s'il pourrait s'avérer difficile d'optimiser davantage en raison de la nature des travaux, la Commission est d'avis qu'il serait intéressant que les citoyens bénéficient d'une information régulière et donnée par avance sur les phases d'exécution du chantier à venir et des nuisances associées. Ce partage d'information pourrait, par exemple, être fait par le biais du comité de bon voisinage proposé précédemment.

En ce qui concerne les horaires de chantier, la Commission a été sensible à l'observation de citoyens indiquant que, bien que les horaires de chantier prévus respectent la réglementation municipale, celle-ci n'est pas encore adaptée au contexte de pandémie où le télétravail est devenu une pratique courante. Plus de citoyens passent désormais leur journée à la maison, et de ce fait seraient à présent davantage exposés à des nuisances, comme le bruit, qu'ils n'auraient pu l'être avant la pandémie. A cet égard, il serait intéressant, dans la mesure du possible, d'adapter les séquences de travaux prévues afin que ceux générant le plus de bruit ne soient pas conduits à la première heure des jours de chantier (actuellement prévue à 7h du matin en semaine et 8h en fin de semaine). Cela permettrait de mieux accommoder la vie quotidienne des riverains (sommeil, vie familiale, télétravail). De plus, lorsque des niveaux de bruits significatifs sont à prévoir pour une période donnée, par exemple lors du battage de pieux, une information partagée à l'avance aux riverains leur permettrait de se préparer et d'être informé des mesures d'atténuation en place.

Recommandation 7

Pour favoriser la cohabitation du chantier avec la vie de quartier et permettre aux citoyens de se préparer, la Commission recommande à la STM d'informer ces derniers, phase par phase, de l'exécution à venir du chantier et des nuisances associées.

Recommandation 8

Pour accommoder la vie quotidienne des riverains (sommeil, vie familiale, télétravail), la Commission recommande que les travaux bruyants soient décalés, dans la mesure du possible, un peu plus tard dans la journée de chantier.

3.6 Sécurité des personnes (surveillance accrue)

L'emplacement du projet de PVM Richelieu se trouve à proximité d'un quartier résidentiel et familial. Comme indiqué plus haut, les citoyens disent fréquenter cet emplacement dans un but récréatif. Il est à noter la présence de la garderie *Imagination West* sur la rue Lacasse à quelques mètres du futur chantier. L'enjeu de la sécurité des personnes est donc élevé pendant le chantier mais également en dehors des heures d'activités du chantier. La période d'excavation représente également une période particulièrement critique du chantier qu'il conviendra d'encadrer rigoureusement. Dans la séance

d'information du projet, la STM a présenté un plan de dispositions et caractéristiques des clôtures autour du chantier. La Commission prend note de cette disposition et elle est d'avis que la mise en place d'une surveillance accrue²⁶⁵ pendant les heures de chantier mais aussi en dehors permettrait d'aller encore plus loin pour répondre à ces enjeux de sécurité.

Recommandation 9

La Commission recommande une surveillance accrue pendant les heures de chantier mais aussi en dehors de celles-ci, particulièrement pendant la phase d'excavation, pour répondre aux enjeux de sécurité dans le quartier qui compte notamment des enfants à proximité.

3.7 Circulation et camionnage

Dans le cadre de la séance d'information, la STM a précisé que l'entrée au chantier se ferait à partir de la rue De Richelieu. Elle a également estimé le nombre de passages de camion journalier à 10-12 camions par jour en période d'excavation (1000 camions au total) ainsi que les jours de coulée de béton (300 camions au total)²⁶⁶. Les citoyens ont exprimé des inquiétudes quant au passage de camions de chantier dans les rues de leur quartier. Ces rues sont également fréquentées par des personnes âgées et des enfants se rendant à l'école ou fréquentant la garderie voisine. Il y a donc un enjeu de sécurité qu'il convient de traiter avec attention et prudence. Des citoyens souhaitent que la circulation de camions se fasse sans emprunter les ruelles résidentielles. Ils invitent à privilégier l'accès au chantier et le passage de camions par le nord de l'Édifice RCA puis la rue Lenoir qu'ils qualifient d'itinéraire non résidentiel. L'étude de circulation n'étant pas disponible lors de la rédaction de ce rapport, il n'est pas possible pour la Commission de se positionner sur cette proposition. En revanche, la Commission comprend l'enjeu de sécurité et les nuisances que peuvent générer des passages de camion, particulièrement pour un chantier où l'excavation comme la durée des travaux seront conséquents.

Recommandation 10

Afin de minimiser le camionnage dans des rues résidentielles, la Commission recommande que soit étudiée la possibilité que l'accès au chantier pour les camions se fasse autant que possible via un itinéraire non résidentiel par exemple en empruntant le stationnement privé à l'ouest du chantier, puis passant au nord de l'édifice RCA, puis par la rue Lenoir.

3.8 Projet connexe de poste abaisseur (PAB)

Tel que consigné au chapitre précédent, plusieurs des préoccupations soulevées par les citoyens ont porté sur le projet connexe de poste abaisseur (PAB). La STM a informé à plusieurs reprises les participants de la consultation publique que le PAB est un projet indépendant du PVM Richelieu, en phase d'avant-projet, et qu'il n'entre pas dans le cadre de la présente consultation publique. La Commission salue d'ailleurs la transparence de la STM qui a, en amont du projet de PAB, partagé des informations à son sujet dans le cadre de la présente consultation, bien qu'il s'agisse d'un projet connexe encore en phase de conception. La STM a précisé qu'il y aurait un forum d'information et de discussion

²⁶⁵Telle que définie par l'Ordre des ingénieurs du Québec.

²⁶⁶[STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p.33](#)

sur le PAB avec les citoyens, dont la forme et les dates restent à préciser. S'il est vrai que les travaux de la Commission ne portent pas sur le PAB, la Commission note les préoccupations que ce projet connexe a soulevées pour des citoyens. La Commission est d'avis que le projet de PAB, s'il est développé, pourrait avoir une influence sur l'acceptabilité sociale du projet de PVM Richelieu, particulièrement si les travaux des deux projets ont lieu simultanément. Dans une telle situation, il pourrait être en effet difficile pour les riverains de distinguer les nuisances associées à chaque projet, et de ce fait le projet de PVM Richelieu pourrait être l'objet de préoccupations accrues de la part de riverains.

Recommandation 11

La Commission recommande, advenant que le chantier du poste abaisseur de tension (PAB) soit mis en œuvre pendant le chantier du PVM Richelieu, que les nuisances cumulatives des deux chantiers soient évaluées et que des mesures d'atténuation adéquates soient appliquées.

Annexe – Liste des recommandations de la Commission indépendante pour le projet de PVM Richelieu

Recommandation 1

Dans une volonté de poursuite de dialogue tout au long de l'exécution du chantier, la Commission recommande la création d'un comité de bon voisinage, dont l'objectif sera de permettre à la STM et aux riverains d'échanger sur l'avancement des travaux, leurs nuisances, et leurs mesures d'atténuation.

Recommandation 2

La Commission souligne positivement l'intégration de l'architecture du nouveau PVM au contexte architectural des bâtiments avoisinant et recommande d'accentuer le rappel historique au bâtiment existant (4295 rue De Richelieu), par exemple par des nuances sur les couleurs de brique et l'utilisation du fer forgé.

Recommandations 3

La Commission recommande d'impliquer les citoyens dans l'aménagement de l'espace paysager du site du projet de PVM Richelieu par exemple dans le cadre du comité de bon voisinage afin de bénéficier des idées des citoyens.

Recommandation 4

La Commission recommande que l'espace paysager puisse faire l'objet d'une collaboration dans sa gestion et entretien avec un organisme du quartier.

Recommandation 5

La Commission recommande d'impliquer, autant que possible et dans le cadre du comité de bon voisinage, les citoyens dans le choix et la mise en œuvre de mesures d'atténuation, et ainsi bénéficier de la connaissance des usages du quartier par les riverains.

Recommandation 6

La Commission recommande d'inviter le maître d'œuvre du chantier à participer, lorsque pertinent, au comité de bon voisinage proposé.

Recommandation 7

Pour favoriser la cohabitation du chantier avec la vie de quartier et permettre aux citoyens de se préparer, la Commission recommande d'informer ces derniers, phase par phase, de l'exécution à venir du chantier et des nuisances associées.

Recommandation 8

Pour accommoder la vie quotidienne des riverains (sommeil, vie familiale, télétravail), la Commission recommande que les travaux bruyants soient décalés, dans la mesure du possible, un peu plus tard dans la journée de chantier.

Recommandation 9

La Commission recommande une surveillance accrue pendant les heures de chantier mais aussi en dehors de celles-ci, particulièrement pendant la phase d'excavation, pour répondre aux enjeux de sécurité dans le quartier qui compte notamment des enfants à proximité.

Recommandation 10

Afin de minimiser le camionnage dans des rues résidentielles, la Commission recommande que soit étudiée la possibilité que l'accès au chantier pour les camions se fasse autant que possible via un itinéraire non résidentiel par exemple en empruntant le stationnement privé à l'ouest du chantier, puis passant au nord de l'édifice RCA, puis par la rue Lenoir.

Recommandation 11

La Commission recommande, advenant que le chantier du poste abaisseur de tension (PAB) soit mis en œuvre pendant le chantier du PVM Richelieu, que les nuisances cumulatives des deux chantiers soient évaluées et que des mesures d'atténuation adéquates soient appliquées.



Dossier # : 1229450001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Division sécurité civile |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| Compétence d'agglomération : | Schéma de sécurité civile et de couverture de risque |
| Projet : | - |
| Objet : | Déposer le rapport sur la période de l'état d'urgence du 27 mars 2020 au 28 août 2021 dans le cadre de la pandémie COVID-19 conformément à l'article 52 de la Loi sur la sécurité civile. |

IL EST RECOMMANDÉ DE :

- Déposer le rapport sur la période de l'état d'urgence du 27 mars 2020 au 28 août 2021 dans le cadre de la pandémie COVID-19 conformément à l'article 52 de la Loi sur la sécurité civile.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-02-17 09:20

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1229450001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Division sécurité civile |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| Compétence d'agglomération : | Schéma de sécurité civile et de couverture de risque |
| Projet : | - |
| Objet : | Déposer le rapport sur la période de l'état d'urgence du 27 mars 2020 au 28 août 2021 dans le cadre de la pandémie COVID-19 conformément à l'article 52 de la Loi sur la sécurité civile. |

CONTENU

CONTEXTE

Le 31 décembre 2019, une éclosion de cas de pneumonie causée par un nouveau coronavirus (2019-nCoV) est signalée dans la ville de Wuhan, située au centre de la Chine. Dans les semaines qui suivent, le nombre d'infections respiratoires au 2019-nCoV progresse rapidement. Un premier cas est identifié à Montréal le 25 février 2020¹. L'Organisation mondiale de la santé déclare une pandémie mondiale de la COVID-19 le 11 mars 2020. Le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec adopte le Décret 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, lequel a été renouvelé le 20 mars 2020 (Décret 222-2020 renouvelant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois) pour une période de 10 jours, soit jusqu'au 29 mars 2020. La **DÉCLARATION** de l'état d'urgence sanitaire sur le territoire québécois a été renouvelée sans interruption jusqu'à aujourd'hui et l'état d'urgence sanitaire est toujours en vigueur.

Considérant l'évolution rapide de la situation ainsi que le niveau de mobilisation de la Direction régionale de santé publique (DRSP) de Montréal et du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le Coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal active le Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM) en mode ALERTE le 10 mars 2020, puis en mode Intervention 1 le 12 mars, et en mode Intervention 2 le 23 mars. Dès l'activation du PSCAM et avant même la déclaration de l'état d'urgence local, l'agglomération de Montréal soutien la DRSP dans la mise en place de mesures préventives en déployant entre autres, des agents de prévention du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal afin de sensibiliser les voyageurs aux mesures d'isolement à prendre et aux actions à entreprendre en cas de symptômes liés à la COVID-19. L'agglomération de Montréal déplore le premier décès d'un citoyen attribuable à la COVID-19, le 18 mars 2020.

En raison du contexte exceptionnel de cette pandémie tant par son ampleur planétaire que par les mesures à mettre en place pour la combattre, la mairesse de Montréal, municipalité centrale de l'agglomération de Montréal, déclare l'état d'urgence local en vertu de l'article 43 de la *Loi sur la sécurité civile* le 27 mars 2020 et le conseil d'agglomération renouvelle l'état d'urgence pour une période de 5 jours le 29 mars 2020. Le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) fut adopté le 3 avril 2020, permettant au comité exécutif de prolonger l'état d'urgence pour des périodes maximales de 5 jours.

L'état d'urgence fut renouvelé 109 fois sans interruption par le comité exécutif - le Conseil d'agglomération ayant délégué cette responsabilité - sur autorisation de la ministre de la Sécurité publique, pour des périodes de 5 jours chacune, en raison des actions requises pour limiter la propagation du virus. Le dernier renouvellement a eu lieu le 23 août 2021, prolongeant l'état d'urgence local jusqu'au 28 août 2021.

Les mesures mises en place par le Coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la déclaration de l'état d'urgence, visaient à limiter la propagation du virus et assurer la santé et la sécurité des citoyens et des employés de l'agglomération de Montréal.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur la sécurité civile*, un rapport motivé au conseil municipal devait être déposé au plus tard à la première séance du conseil postérieure d'au moins 30 jours à la fin de l'état d'urgence. Cette exigence a été rencontrée par le dépôt du rapport sur la période de l'état d'urgence du 27 mars 2020 au 28 août 2021 dans le cadre de la pandémie COVID-19, le 22 septembre 2021 (résolution CE21 1787).

Conformément à l'article 52 de la *Loi sur la sécurité civile*, un rapport d'événement doit également être déposé à l'autorité régionale, soit le conseil d'agglomération, dans les six mois qui suivent la fin de l'état d'urgence. Ce rapport doit préciser la date, l'heure, le lieu, la nature, les causes probables et les circonstances du sinistre réel ou appréhendé, la date, l'heure et la durée d'application de la déclaration d'état d'urgence ainsi que les mesures d'intervention ou de rétablissement mises en œuvre et les pouvoirs exercés en vertu de l'article 47. Le présent rapport vise à satisfaire cette exigence.

¹ Institut national de santé publique du Québec, « Données COVID-19 par région sociosanitaire ». Consulté le 9 sept. 2021. [En ligne]. Disponible à : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/par-region>

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 1787 - le 22 septembre 2021, dépôt du rapport sur la période de l'état d'urgence du 27 mars 2020 au 27 août 2021 dans le cadre de la pandémie COVID-19 conformément à l'article 51 de la *Loi sur la sécurité civile* (1211887002)

CE21 1518 - 23 août 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675050)

CE21 1488 - 18 août 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675049)

CE21 1425 - 13 août 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675048)

CE21 1273 - 9 août 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675047)

CE21 1266 - 4 août 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675046)

CE21 1249 - 30 juillet 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675045)

CE21 1247 - 26 juillet 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675044)

CE21 1245 - 21 juillet 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675043)

CE21 1242 - 16 juillet 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675042)

CE21 1237 - 12 juillet 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675041)

CE21 1226 - 7 juillet 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675040)

CE21 1176 - 2 juillet 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675039)

CE21 1156 - 28 juin 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675038)

CE21 1148 - 23 juin 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675037)

CE21 1116 - 18 juin 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675036)

CG21 0412 - 17 juin 2021, Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014)
» (1212675033)

CE21 1114 - 14 juin 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675035)

CE21 1093 - 9 juin 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675034)

CE21 1007 - 4 juin 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675032)

CE21 0887 - 31 mai 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675031)

CE21 0877 - 26 mai 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675030)

CE21 0853 - 21 mai 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675029)

CG21 0300 - 20 mai 2021, Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014)
» (1212675025)

CE21 0849 - 17 mai 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675028)

CE21 0821 - 12 mai 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675027)

CE21 0760 - 7 mai 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675026)

CE21 0669 - 3 mai 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675024)

CE21 0661 - 28 avril 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675023)

CE21 0627 - 23 avril 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675022)

CG21 0228 - 22 avril 2021, Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement

intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil

d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014)
» (1212675016)

CE21 0624 - 19 avril 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675021)

CE21 0605 - 14 avril 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675020)

CE21 0552 - 9 avril 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675019)

CE21 0477 - 5 avril 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675018)

CE21 0469 - 31 mars 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675017)

CE21 0445- 26 mars 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675015)

CG21 0169 - 25 mars 2021 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014)
» (1212675012)

CE21 0439 - 22 mars 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675014)

CE21 0413 - 17 mars 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675013)

CE21 0377 - 12 mars 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675011)

CE21 0290 - 8 mars 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675010)

CE21 0288 - 3 mars 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5

jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675009)

CE21 0285 - 26 février 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675008)

CG21 0097 - 25 février 2021 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) » (1212675004)

CE21 0264 - 22 février 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675007)

CE21 0243 - 17 février 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675006)

CE21 0207 - 12 février 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675005)

CE21 0160 - 8 février 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675003)

CE21 0156 - le 3 février 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675002)

CE21 0137 - le 29 janvier 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675001)

CG21 0052 - le 28 janvier 2021 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) (1201024006)

CE21 0135 - le 25 janvier 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1216407003)

CE21 0120 - le 20 janvier 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1216407002)

CE21 0072 - le 15 janvier 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1216407001)

CE21 0013 - le 10 janvier 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407055)

CE21 0002 - le 5 janvier 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407054)

CE20 2092 - le 31 décembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407053)

CE20 2089 - le 26 décembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407052)

CE20 2054 - le 21 décembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407051)

CG20 0712 - le 17 décembre 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) (1201024005)

CE20 2052 - le 16 décembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407050)

CE20 2050 - le 12 décembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407049)

CE20 1985 - le 7 décembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407048)

CE20 1967 - le 2 décembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407047)

CE20 1873 - le 27 novembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407046)

CE20 1847 - le 23 novembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407045)

CG20 0620 - le 19 novembre 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) (1201024004)

CE20 1844 - le 18 novembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période

de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407044)

CE20 1842 - le 13 novembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407043)

CE20 1744 - le 8 novembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407042)

CE20 1650 - le 3 novembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407041)

CE20 1648 - le 29 octobre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407040)

CE20 1616 - le 24 octobre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407039)

CG20 0537 - le 22 octobre 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) (1201024002)

CE20 1614 - le 19 octobre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407036)

CE20 1593 - le 14 octobre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407035)

CE20 1544 - le 9 octobre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407034)

CE20 1480 - le 4 octobre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407033)

CE20 1449 - le 29 septembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407032)

CG20 0479 - le 24 septembre 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) (1201024001)

CE20 1447 - le 24 septembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période

de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407031)

CE20 1444 - le 19 septembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407030)

CE20 1389 - le 14 septembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407029)

CE20 1381 - le 9 septembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407027)

CE20 1337 - le 4 septembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407026)

CG20 0424- le 31 août 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) (1206407028)

CE20 1324 - le 31 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407025)

CE20 1317 - le 26 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407024)

CE20 1315 - le 22 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407023)

CE20 1231 - le 17 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407022)

CE20 1214 - le 12 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407021)

CE20 1128 - le 7 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407020)

CE20 1091 - le 3 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407019)

CE20 1088 - le 30 juillet 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407018)

CE20 1083 - le 25 juillet 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407017)

CE20 1081 - le 20 juillet 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407016)

CE20 1077 - le 15 juillet 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407015)

CE20 1073 - le 10 juillet 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407014)

CE20 1010 - le 5 juillet 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407013)

CG20 0344 - le 30 juin 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) (1206407009)

CE20 1008 - le 30 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407012)

CE20 1003 - le 26 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407011)

CE20 0995 - le 23 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407010)

CE20 0993 - le 18 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407008)

CE20 0966 - le 14 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407007)

CE20 0841 - le 9 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407006)

CE20 0839 - le 4 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407005)

CE20 0771 - le 30 mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407004)

CG20 0287 - le 28 mai 2020 - Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) (1202021011)

CE20 0768 - le 25 mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407003)

CE20 0760 - le 21 mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407002)

CE20 0684 - le 16 mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407001)

CE20 0625 - le 11 mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021010)

CE20 0614 - le 6 mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021009)

CE20 0601 - le 1er mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021008)

CE20 0573 - le 26 avril 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021007)

CE20 0568 - le 21 avril 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021006)

CE20 0562 - le 16 avril 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021005)

CE20 0499 - le 13 avril 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021004)

CE20 0490 - le 8 avril 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021003)

CE20 0452 - le 3 avril 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie

liée à la COVID-19 (1202021002)

CG20 0170 - Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014)

CG20 0167 - le 29 mars 2020, résolution du conseil d'agglomération pour renouveler l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021001)

Déclaration de l'état d'urgence de la mairesse du 27 mars 2020 selon l'article 43 de la *Loi sur la sécurité civile* .

CG10 0209 – le 22 avril 2010, le conseil d'agglomération a approuvé le Module central révisé du Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM) (1104372002). CG06 0413 – le 28 septembre 2006 d'approuver la Politique de sécurité civile de l'agglomération de Montréal.

DESCRIPTION

L'article 42 de la *Loi sur la sécurité civile* prévoit qu'une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence, dans tout ou partie de son territoire, lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent, exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable. De plus, la *Politique de sécurité civile de l'agglomération de Montréal* spécifie que le conseil d'agglomération, le maire de Montréal ou, en l'absence de celui-ci, le président de la commission de la sécurité publique de l'agglomération de Montréal peut déclarer, pour l'agglomération de Montréal, **l'état d'urgence local**.

Conformément à l'article 47 de la *Loi sur la sécurité civile* , au cours de l'état d'urgence, la municipalité ou toute personne habilitée à agir en son nom en vertu de la déclaration d'état d'urgence peut, sans délai et sans formalité, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes :

1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;

2° accorder, pour le temps qu'elle juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la municipalité;

3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'elle détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement ainsi qu'à leur sécurité;

4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;

5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du présent chapitre ou du chapitre VI;

6° faire les dépenses et conclure les contrats qu'elle juge nécessaires.

Durant les 518 jours pendant lesquels l'état d'urgence a été déclaré à Montréal, le Coordonnateur de la sécurité civile a dû utiliser certains pouvoirs exceptionnels conférés par la déclaration de l'état d'urgence pour déployer des mesures exceptionnelles permettant de limiter la propagation du virus chez les citoyens et le personnel. Notamment :

1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières :

- Dans le but d'offrir une distanciation sociale adéquate aux piétons et cyclistes exploitant des circuits fortement sollicités, l'agglomération a dû mettre en place un réseau de voies actives et sécuritaires (VAS) et de corridors sanitaires (CS) sur une grande partie de son territoire. Cette mesure a été nécessaire à l'arrivée de la période estivale qui coïncidait avec le premier déconfinement partiel : la population qui retournait au travail dans un territoire densément peuplé favorisait le transport actif au collectif, ce dernier n'ayant pas encore d'exigence pour le port du couvre visage pour la protection des voyageurs.

2° accorder, pour le temps qu'elle juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la municipalité :

- La déclaration de l'état d'urgence a permis des dérogations à des règlements municipaux dans le but d'assurer le respect des ordonnances sanitaires. Pour la durée du couvre-feu sur le territoire de l'agglomération, la tarification des stationnements a été retirée pendant les heures où le couvre-feu était en vigueur, dans le but de limiter les sorties interdites pour déplacer son véhicule ou alimenter une borne de stationnement. Des dérogations ont aussi été accordées afin d'autoriser l'installation d'abris et de structures là où ils sont habituellement interdits, entre autres pour offrir une protection contre les intempéries à la clientèle des commerces essentiels qui devaient attendre à l'extérieur pour accéder aux lieux, en raison des ordonnances qui limitaient le nombre de personnes à l'intérieur. Finalement, des dérogations aux usages permis par le zonage ont dû être remises afin de transformer certains lieux en site d'hébergement ou lieu d'entreposage pour les personnes en situation d'itinérance qui avaient perdu leur lit au sein des refuges, ces derniers ayant dû réduire drastiquement leurs capacités d'accueil en raison des ordonnances sanitaires.

5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires :

- Les pouvoirs exceptionnels ont rendu possible la réquisition d'hôtels afin d'offrir un hébergement d'urgence aux PSI en raison notamment de la baisse drastique des capacités d'accueil résultant des ordonnances sanitaires. Les nombreuses éclosions dans les refuges, qui ont forcé le dépistage massif de la clientèle PSI, ont également rendu nécessaire la réquisition d'hôtels afin d'assurer la séparation des personnes dont le résultat de dépistage était négatif, de celles en attente de résultats ou ayant eu un résultat de dépistage positif à la COVID-19, et ainsi, limiter la contagion et réduire les risques de contamination communautaire. En tout et pour tout, ce sont 4 hôtels qui ont été réquisitionnés lors de la période d'état d'urgence local s'étant échelonnée du 27 mars 2020 au 28 août 2021.

6° faire les dépenses et conclure les contrats qu'elle juge nécessaires :

Plusieurs dépenses exceptionnelles ont été occasionnées par la pandémie dans divers domaines.

- Assurer le respect des ordonnances sanitaires au sein de la population par l'application de mesures coercitives :

Les ordonnances sanitaires imposées à la population étaient nombreuses et en sus aux lois et règlements en vigueur. À cet effet, la charge supplémentaire imposée au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a été importante. Par conséquent, le SPVM a dû rappeler sur le terrain 300 enquêteurs, ce qui a exigé, entre autres, l'acquisition rapide d'équipement de travail spécialisé et d'équipement de protection individuel pour ces 300 enquêteurs additionnels.

- Offrir des lieux de travail sécuritaires aux employés de l'agglomération qui assurent les services essentiels ainsi qu'à ceux ouvrant à la reprise des services non essentiels à la population :

Les ordonnances sanitaires imposées à la population de façon variable tout au long de la pandémie ont obligé l'agglomération à mettre en place plusieurs mesures sanitaires au sein de ces établissements, à la fois pour protéger le public qui y accédait et pour protéger son personnel. Pour une organisation employant près de trente mille personnes et comptant 2 millions d'habitants, les dépenses exigées furent exceptionnelles. Parmi les mesures nécessaires, on trouve la distribution d'équipement de protection individuel, une augmentation importante de la fréquence de nettoyage et de désinfection, le contrôle des accès par des agents de sécurité pour assurer le respect des mesures sanitaires et le réaménagement des lieux de travail et d'accueil.

- Assurer un soutien aux réseaux de la santé et des services sociaux (RSSS) dans leur mandat pour aider les personnes en situation d'itinérance (PSI) :

Les refuges accessibles aux PSI ont dû réduire drastiquement leurs capacités d'accueil en raison des ordonnances sanitaires mises en place dès le début de la pandémie. Cette diminution de la capacité d'hébergement des refuges a fait en sorte que les personnes fréquentant ces lieux se sont retrouvées sans leurs ressources habituelles et sans endroits pour dormir. De plus, la fermeture des services non essentiels lors de la première vague de la pandémie a créé une crise importante dans leur milieu en réduisant considérablement l'accès à la nourriture et aux installations sanitaires en plus de réduire drastiquement la source de revenus des PSI de par la diminution de l'achalandage sur le réseau routier et piétonnier.

En tout, pour la durée de l'état d'urgence local, l'agglomération a soutenu le RSSS pour l'ouverture et/ou la gestion de 6 sites de distribution alimentaire, 3 cantines mobiles, 6 haltes-chaud, 1 centre de jour et 20 sites d'hébergement d'urgence distincts dont certains ouverts à plusieurs périodes différentes pendant la pandémie, que ce soit pour des personnes en situation d'itinérance déclarées positives, négatives, ou en attente de résultats.

Compte tenu de la fermeture des nombreux commerces et restaurants qui leur étaient auparavant accessibles, de nombreuses installations sanitaires (toilettes chimiques et lavabos portatifs) ont également été installées à des endroits stratégiques sur le territoire de l'agglomération de Montréal afin de rehausser l'offre de services sanitaires, grandement déficiente avant même le début de la pandémie.

- Assurer la mise en place du télétravail à grand déploiement :

Le télétravail obligatoire là où le contexte de travail le permettait figure parmi les ordonnances sanitaires imposées à la population. Afin de respecter cette exigence,

l'agglomération a dû faire l'acquisition de matériel informatique et rehausser ses réseaux pour offrir le télétravail à près de dix mille membres de son personnel.

- Mettre en œuvre des voies actives sécuritaires, des corridors sécuritaires ainsi que des rues familiales pour assurer la distanciation physique lors de déplacements actifs :

La mise en place des VAS et CS déjà mentionnés a nécessité un déploiement massif de ressources matérielles et humaines en raison de l'ampleur de la mesure : les VAS et CS ont dû être déployés sur un grand territoire dans une très courte période de temps.

- Soutien à l'Office d'habitation de Montréal :

Parmi ses nombreux édifices, l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) gère douze résidences de personnes âgées. En raison de la vulnérabilité de la clientèle à la COVID-19, le gouvernement a exigé un contrôle des accès en tout temps pour ce type de lieu, et ce, pour la grande majorité de la pandémie. En raison de ressources limitées, l'OMHM n'a pas pu répondre entièrement à cette exigence. À cet effet, et particulièrement en raison de la vulnérabilité de la clientèle à la COVID-19, l'agglomération a soutenu l'OMHM en lui fournissant des services de sécurité pour effectuer le contrôle des entrées et sorties de ces édifices.

- Assurer un soutien au réseau de la santé et des services sociaux dans le déploiement des cliniques de dépistage, des cliniques de vaccination et des brigades de sensibilisation :

La hausse des cas positifs au printemps 2020 a généré des besoins importants pour permettre le dépistage de la population présentant des symptômes s'apparentant à la COVID-19. Afin d'augmenter la capacité de dépistage, l'agglomération de Montréal a soutenu la Santé publique dans le déploiement de cliniques de dépistages, essentiellement mobiles, en coordonnant l'aménagement des sites, en arrimant les communications à la population et en fournissant des ressources humaines et matérielles.

L'agglomération a également accompagné le RSSS dans la mise en place des cliniques de vaccination devenues nécessaires dès la fin de l'hiver 2021 en raison du prolongement de la pandémie de COVID-19 et de l'homologation des vaccins par Santé Canada. En tout, pour la durée de l'état d'urgence local, l'agglomération a soutenu l'ouverture de 22 cliniques de vaccination de masse et plus d'une cinquantaine de cliniques de vaccination éphémères avec ou sans rendez-vous.

Finalement, le soutien de l'agglomération a permis la création de brigades de sensibilisation dans différents secteurs de la Ville dont les principaux mandats étaient de mieux rejoindre les communautés ethnoculturelles et les sensibiliser aux mesures préventives de la COVID-19, de sensibiliser la population aux mesures mises en place pour soutenir les organismes communautaires, et de mettre en valeur l'importance de se faire

dépister en présence de symptômes ou lors de contacts étroits avec des gens ayant été déclarés positifs à la COVID-19.

- Offrir un soutien à la Société de transport de Montréal (STM) dans l'application de mesures sanitaires :

Dans le contexte du déconfinement progressif qui s'est amorcé à la fin du printemps 2020, la STM a mis en place des mesures afin d'accueillir les clients qui allaient revenir graduellement dans son réseau : offre de service ajustée, aménagements sécuritaires des lieux de travail, nettoyage accru, etc. Afin de limiter la propagation du virus et assurer la santé et la sécurité des usagers, la STM, en collaboration avec l'agglomération de Montréal, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), exo, le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et la Société de transport de Laval (STL), a mis en place des opérations de distribution de quelque 1,5 million de couvre-visages aux usagers des transports en commun. Pour sa part, l'agglomération de Montréal a procédé à la distribution de couvre-visages dans des secteurs accueillant des populations vulnérables et où il y a une forte utilisation des services de la STM.

JUSTIFICATION

Tel que le précise la *Loi sur la sécurité civile* à l'article 52, le conseil municipal doit, dans les six mois qui suivent la fin de l'état d'urgence, remettre un rapport d'événement à l'autorité régionale. Ce rapport doit préciser la date, l'heure, le lieu, la nature, les causes probables et les circonstances du sinistre réel ou appréhendé, la date, l'heure et la durée d'application de la déclaration d'état d'urgence ainsi que les mesures d'intervention ou de rétablissement mises en œuvre et les pouvoirs exercés en vertu de l'article 47.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de la déclaration de l'état d'urgence, des dépenses ont dû être engagées pour déployer des mesures exceptionnelles permettant de limiter la propagation du virus et ainsi assurer la protection à la vie, la santé et l'intégrité des citoyens et du personnel. Les dépenses engagées pour l'ensemble de l'état d'urgence local, soit du 27 mars 2020 au 28 août 2021 inclusivement, s'élèvent à 109 062 366,56 \$ net des taxes (source : Services des finances de la Ville de Montréal). Ces dépenses représentent le montant total en acquisitions en biens et services et en efforts de main d'œuvre.

Le rapport détaillé des dépenses pour l'état d'urgence local du Service des finances de la Ville de Montréal est en pièce jointe.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En vertu de l'article 52 de la *Loi sur la sécurité civile*, le conseil municipal doit, dans les six mois qui suivent la fin de l'état d'urgence, remettre un rapport d'événement à l'autorité régionale. Ce rapport doit préciser la date, l'heure, le lieu, la nature, les causes probables et les circonstances du sinistre réel ou appréhendé, la date, l'heure et la durée d'application de la déclaration d'état d'urgence ainsi que les mesures d'intervention ou de rétablissement mises en oeuvre et les pouvoirs exercés en vertu de l'article 47.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Raoul CYR, Service des finances
Nathalie M BOUCHARD, Service des finances
Martin ROBIDOUX, Service de l'approvisionnement
Houda KAMIL, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annick MALETTO
Chef de division

Tél : 438-992-7697
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Annick MALETTO
Chef de division

Tél : 438-992-7697
Télécop. : 514 280-6667

Le : 2022-02-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
Directeur

Tél : 514 872-4298
Approuvé le : 2022-02-16



Rapport détaillé sur l'état d'urgence local déclaré pour l'agglomération de Montréal dans le cadre de la pandémie COVID-19

Période du 27 mars 2020 au 28 août 2021

Centre de sécurité civile

16 février 2022

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|-----------|--|----------|
| 1. | | C |
| | ONTEXTE | 5 |
| 2. | | D |
| | ÉCISIONS ANTÉRIEURES | 6 |
| 3. | | A |
| | CTIONS ENTREPRISES DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE LOCAL | 15 |
| 3.1. | Contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières | 16 |
| 3.1.1. | Corridors sanitaires | 17 |
| 3.1.2. | Voies actives et sécuritaires | 21 |
| 3.2 | Accorder, pour le temps qu'elle juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la municipalité | 23 |
| 3.2.1. | Tarifcation des stationnements | 23 |
| 3.2.2. | Installation d'abris et structures | 24 |
| 3.2.3. | Règles de zonage | 25 |
| 3.3 | Réquisionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires | 26 |
| 3.3.1. | Critères de sélection | 26 |
| 3.3.2. | Hôtel l'Abri du Voyageur | 27 |
| 3.3.3. | Hôtel Y | 27 |
| 3.3.4. | Hôtel Chrome | 28 |
| 3.3.5. | Hôtel Le Saint-André | 28 |
| 3.4 | Faire les dépenses et conclure les contrats qu'elle juge nécessaires | 28 |
| 3.4.1. | Assurer le respect des ordonnances sanitaires au sein de la population par l'application de mesures coercitives | 28 |
| 3.4.2. | Offrir des lieux de travail sécuritaires aux employés de l'agglomération qui assurent les services essentiels ainsi qu'à ceux œuvrant à la reprise des services non essentiels à la population | 31 |
| 3.4.3. | Assurer un soutien au RSSS dans son mandat pour aider les PSI | 37 |
| 3.4.4. | Assurer la mise en place du télétravail à grand déploiement | 45 |
| 3.4.5. | Mettre en œuvre des voies actives sécuritaires, des corridors sécuritaires ainsi que des rues familiales pour assurer la distanciation physique lors de déplacements actifs | 47 |
| 3.4.6. | Soutien à l'Office d'habitation de Montréal | 47 |
| 3.4.7. | Assurer un soutien au RSSS dans le déploiement des cliniques de dépistage, des cliniques de vaccination et des brigades de sensibilisation | 48 |
| 3.4.8. | Offrir un soutien à la STM pour assurer la distanciation physique lors de déplacements actifs | 53 |

| | |
|---|--|
| 4. | |
| ÉPENSES ENGAGÉES LORS DE L'ÉTAT D'URGENCE LOCAL | |
| 5. | |
| ROCHAINE ÉTAPES | |

| |
|----|
| D |
| 53 |
| P |
| 54 |

1. CONTEXTE

Le 31 décembre 2019, une éclosion de cas de pneumonie causée par un nouveau coronavirus (2019-nCoV) est signalée dans la ville de Wuhan, située au centre de la Chine. Dans les semaines qui suivent, le nombre d'infections respiratoires au 2019-nCoV progresse rapidement. Un premier cas est identifié à Montréal le 25 février 2020¹.

L'Organisation mondiale de la santé déclare une pandémie mondiale de la COVID-19 le 11 mars 2020. Le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec adopte le Décret 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, lequel a été renouvelé le 20 mars 2020 (Décret 222-2020 renouvelant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois) pour une période de 10 jours, soit jusqu'au 29 mars 2020. La **DÉCLARATION** de l'état d'urgence sanitaire sur le territoire québécois a été renouvelée sans interruption jusqu'à aujourd'hui et l'état d'urgence sanitaire est toujours en vigueur.

Considérant l'évolution rapide de la situation ainsi que le niveau de mobilisation de la Direction régionale de santé publique (DRSP) de Montréal et du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le Coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal active le Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM) en mode ALERTE le 10 mars 2020, puis en mode Intervention 1 le 12 mars, et en mode Intervention 2 le 23 mars. Dès l'activation du PSCAM et avant même la déclaration de l'état d'urgence local, l'agglomération de Montréal soutien la DRSP dans la mise en place de mesures préventives en déployant entre autres, des agents de prévention du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal afin de sensibiliser les voyageurs aux mesures d'isolement à prendre et aux actions à entreprendre en cas de symptômes liés à la COVID-19. L'agglomération de Montréal déplore le premier décès d'un citoyen attribuable à la COVID-19, le 18 mars 2020.

En raison du contexte exceptionnel de cette pandémie tant par son ampleur planétaire que par les mesures à mettre en place pour la combattre, la mairesse de Montréal, municipalité centrale de l'agglomération de Montréal, déclare l'état d'urgence local en vertu de l'article 43 de la *Loi sur la sécurité civile* le 27 mars 2020 et le conseil d'agglomération renouvelle l'état d'urgence pour une période de 5 jours le 29 mars 2020. Le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) fut adopté le 3 avril 2020, permettant au comité exécutif de prolonger l'état d'urgence pour des périodes maximales de 5 jours.

L'état d'urgence fut renouvelé 109 fois sans interruption par le comité exécutif - le Conseil d'agglomération ayant délégué cette responsabilité - sur autorisation de la ministre de la Sécurité publique, pour des périodes de 5 jours chacune, en raison des actions requises pour limiter la propagation du virus. Le dernier renouvellement a eu lieu le 23 août 2021, prolongeant l'état d'urgence local jusqu'au 28 août 2021.

Les mesures mises en place par le Coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la déclaration de l'état d'urgence, visaient à

¹ Institut national de santé publique du Québec, « Données COVID-19 par région sociosanitaire ». Consulté le 9 sept. 2021. [En ligne]. Disponible à : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/par-region>

limiter la propagation du virus et assurer la santé et la sécurité des citoyens et des employés de l'agglomération de Montréal.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur la sécurité civile*, un rapport motivé au conseil municipal devait être déposé au plus tard à la première séance du conseil postérieure d'au moins 30 jours à la fin de l'état d'urgence. Cette exigence a été rencontrée par le dépôt du rapport sur la période de l'état d'urgence du 27 mars 2020 au 28 août 2021 dans le cadre de la pandémie COVID-19, le 22 septembre 2021 (résolution CE21 1787).

Conformément à l'article 52 de la *Loi sur la sécurité civile*, un rapport d'événement au conseil municipal doit également être déposé dans les six mois qui suivent la fin de l'état d'urgence. Ce rapport doit préciser la date, l'heure, le lieu, la nature, les causes probables et les circonstances du sinistre réel ou appréhendé, la date, l'heure et la durée d'application de la déclaration d'état d'urgence ainsi que les mesures d'intervention ou de rétablissement mises en œuvre et les pouvoirs exercés en vertu de l'article 47. Le présent rapport vise à satisfaire cette exigence.

2. DÉCISIONS ANTÉRIEURES

CE21 1787 - le 22 septembre 2021, dépôt du rapport sur la période de l'état d'urgence du 27 mars 2020 au 27 août 2021 dans le cadre de la pandémie COVID-19 conformément à l'article 51 de la *Loi sur la sécurité civile* (1211887002)

CE21 1518 - 23 août 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675050)

CE21 1488 - 18 août 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675049)

CE21 1425 - 13 août 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675048)

CE21 1273 - 9 août 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675047)

CE21 1266 - 4 août 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675046)

CE21 1249 - 30 juillet 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675045)

CE21 1247 - 26 juillet 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675044)

CE21 1245 - 21 juillet 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675043)

CE21 1242 - 16 juillet 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675042)

CE21 1237 - 12 juillet 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675041)

CE21 1226 - 7 juillet 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675040)

CE21 1176 - 2 juillet 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675039)

CE21 1156 - 28 juin 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675038)

CE21 1148 - 23 juin 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675037)

CE21 1116 - 18 juin 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675036)

CG21 0412 - 17 juin 2021, Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) » (1212675033)

CE21 1114 - 14 juin 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675035)

CE21 1093 - 9 juin 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675034)

CE21 1007 - 4 juin 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675032)

CE21 0887 - 31 mai 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675031)

CE21 0877 - 26 mai 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675030)

CE21 0853 - 21 mai 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675029)

CG21 0300 - 20 mai 2021, Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) » (1212675025)

CE21 0849 - 17 mai 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675028)

CE21 0821 - 12 mai 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675027)

CE21 0760 - 7 mai 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675026)

CE21 0669 - 3 mai 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675024)

CE21 0661 - 28 avril 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675023)

CE21 0627 - 23 avril 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675022)

CG21 0228 - 22 avril 2021, Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) » (1212675016)

CE21 0624 - 19 avril 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675021)

CE21 0605 - 14 avril 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675020)

CE21 0552 - 9 avril 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675019)

CE21 0477 - 5 avril 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675018)

CE21 0469 - 31 mars 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675017)

CE21 0445- 26 mars 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675015)

CG21 0169 - 25 mars 2021 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) » (1212675012)

CE21 0439 - 22 mars 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675014)

CE21 0413 - 17 mars 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675013)

CE21 0377 - 12 mars 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675011)

CE21 0290 - 8 mars 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675010)

CE21 0288 - 3 mars 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675009)

CE21 0285 - 26 février 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675008)

CG21 0097 - 25 février 2021 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) » (1212675004)

CE21 0264 - 22 février 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675007)

CE21 0243 - 17 février 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675006)

CE21 0207 - 12 février 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675005)

CE21 0160 - 8 février 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675003)

CE21 0156 - le 3 février 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675002)

CE21 0137 - le 29 janvier 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675001)

CG21 0052 - le 28 janvier 2021 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) (1201024006)

CE21 0135 - le 25 janvier 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1216407003)

CE21 0120 - le 20 janvier 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1216407002)

CE21 0072 - le 15 janvier 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1216407001)

CE21 0013 - le 10 janvier 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407055)

CE21 0002 - le 5 janvier 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407054)

CE20 2092 - le 31 décembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407053)

CE20 2089 - le 26 décembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407052)

CE20 2054 - le 21 décembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407051)

CG20 0712 - le 17 décembre 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) (1201024005)

CE20 2052 - le 16 décembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407050)

CE20 2050 - le 12 décembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407049)

CE20 1985 - le 7 décembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407048)

CE20 1967 - le 2 décembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407047)

CE20 1873 - le 27 novembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407046)

CE20 1847 - le 23 novembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407045)

CG20 0620 - le 19 novembre 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) (1201024004)

CE20 1844 - le 18 novembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407044)

CE20 1842 - le 13 novembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407043)

CE20 1744 - le 8 novembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407042)

CE20 1650 - le 3 novembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407041)

CE20 1648 - le 29 octobre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407040)

CE20 1616 - le 24 octobre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407039)

CG20 0537 - le 22 octobre 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) (1201024002)

CE20 1614 - le 19 octobre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407036)

CE20 1593 - le 14 octobre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407035)

CE20 1544 - le 9 octobre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407034)

CE20 1480 - le 4 octobre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407033)

CE20 1449 - le 29 septembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407032)

CG20 0479 - le 24 septembre 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) (1201024001)

CE20 1447 - le 24 septembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407031)

CE20 1444 - le 19 septembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407030)

CE20 1389 - le 14 septembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407029)

CE20 1381 - le 9 septembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407027)

CE20 1337 - le 4 septembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407026)

CG20 0424- le 31 août 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) (1206407028)

CE20 1324 - le 31 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407025)

CE20 1317 - le 26 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407024)

CE20 1315 - le 22 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407023)

CE20 1231 - le 17 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407022)

CE20 1214 - le 12 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407021)

CE20 1128 - le 7 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407020)

CE20 1091 - le 3 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407019)

CE20 1088 - le 30 juillet 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407018)

CE20 1083 - le 25 juillet 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407017)

CE20 1081 - le 20 juillet 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407016)

CE20 1077 - le 15 juillet 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407015)

CE20 1073 - le 10 juillet 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407014)

CE20 1010 - le 5 juillet 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407013)

CG20 0344 - le 30 juin 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) (1206407009)

CE20 1008 - le 30 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407012)

CE20 1003 - le 26 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407011)

CE20 0995 - le 23 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407010)

CE20 0993 - le 18 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407008)

CE20 0966 - le 14 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407007)

CE20 0841 - le 9 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407006)

CE20 0839 - le 4 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407005)

CE20 0771 - le 30 mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407004)

CG20 0287 - le 28 mai 2020 - Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) (1202021011)

CE20 0768 - le 25 mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407003)

CE20 0760 - le 21 mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407002)

CE20 0684 - le 16 mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407001)

CE20 0625 - le 11 mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021010)

CE20 0614 - le 6 mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021009)

CE20 0601 - le 1er mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021008)

CE20 0573 - le 26 avril 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021007)

CE20 0568 - le 21 avril 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021006)

CE20 0562 - le 16 avril 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021005)

CE20 0499 - le 13 avril 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021004)

CE20 0490 - le 8 avril 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021003)

CE20 0452 - le 3 avril 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021002)

CG20 0170 - Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014)

CG20 0167 - le 29 mars 2020, résolution du conseil d'agglomération pour renouveler l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021001)

Déclaration de l'état d'urgence de la mairesse du 27 mars 2020 selon l'article 43 de la *Loi sur la sécurité civile*.

CG10 0209 – le 22 avril 2010, le conseil d'agglomération a approuvé le Module central révisé du Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM) (1104372002).

CG06 0413 – le 28 septembre 2006 d'approuver la Politique de sécurité civile de l'agglomération de Montréal.

3. ACTIONS ENTREPRISES DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE LOCAL

L'article 42 de la *Loi sur la sécurité civile* prévoit qu'une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence, dans tout ou partie de son territoire, lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent, exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable.

De plus, la *Politique de sécurité civile de l'agglomération de Montréal* spécifie que le conseil d'agglomération, le maire de Montréal ou, en l'absence de celui-ci, le président de la commission de la sécurité publique de l'agglomération de Montréal peut déclarer, pour l'agglomération de Montréal, **l'état d'urgence local**.

Conformément à l'article 47 de la *Loi sur la sécurité civile*, au cours de l'état d'urgence, la municipalité ou toute personne habilitée à agir en son nom en vertu de la déclaration d'état d'urgence peut, sans délai et sans formalité, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes :

- 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
- 2° accorder, pour le temps qu'elle juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la municipalité;
- 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'elle détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement ainsi qu'à leur sécurité;
- 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
- 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du présent chapitre ou du chapitre VI;
- 6° faire les dépenses et conclure les contrats qu'elle juge nécessaires.

Durant les 518 jours pendant lesquels l'état d'urgence a été déclaré à Montréal, le Coordonnateur de la sécurité civile a dû utiliser certains pouvoirs exceptionnels conférés par la déclaration de l'état d'urgence pour déployer des mesures exceptionnelles permettant de limiter la propagation du virus chez les citoyens et le personnel. Les pouvoirs utilisés ainsi que le fondement pour l'utilisation de chacun se trouvent ci-dessous.

3.1. Contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières

La DRSP considère que les attroupements, avec ou sans mouvement, et sans respect de la distanciation physique, constituent un risque important qui augmente en fonction de la durée et du nombre de personnes.

Compte tenu de l'achalandage piéton sur les trottoirs et de la directive de distanciation de 2 mètres émise par la DRSP, il est devenu opportun, dès le printemps 2020, soit à la reprise d'activités après un confinement total, de considérer un repartage temporaire de la rue et le déploiement de mesures locales visant à permettre la distanciation sociale entre les piétons et les autres utilisateurs de la voie publique (cyclistes, files d'attente des commerces, etc.), tout en maintenant un niveau de sécurité routière adéquat. À cet effet, l'agglomération de Montréal a repensé l'espace public et a mis en place, au printemps et à l'été 2020, des corridors sanitaires (CS) et un réseau de voies actives et sécuritaires (VAS) sur une grande partie de son territoire.

La coordination de la sécurité civile peut en effet réquisitionner, de façon temporaire, une chaussée, en tout ou en partie, et en changer le mode de gestion de la circulation sans suivre la procédure habituelle (art. 47.1, Loi sur la sécurité civile), ce qui permet d’agir plus rapidement. Les interventions physiques sur le terrain (marquage, signalisation, installation de mobilier, etc.) doivent, cependant, respecter les normes et pratiques en vigueur afin d’assurer la sécurité routière des usagers.

Il est important de noter que les pouvoirs de l’état d’urgence local ont servi à la mise en place des CS et des VAS, mais pas à leur démantèlement, étant donné que ce dernier était prévisible, devant être réalisé avant l’arrivée de la saison hivernale, et ce, peu importe la situation épidémiologique.

3.1.1. Corridors sanitaires

En avril 2020, plusieurs arrondissements ont mis en place des CS afin de permettre aux citoyens devant effectuer des déplacements essentiels dans les rues commerciales et les rues fortement achalandées de respecter les mesures de distanciation sociale. Certains projets de CS comprenaient la piétonnisation entière de la rue alors que d’autres se résumaient à l’élargissement de trottoirs en retirant des allées de stationnements pour faciliter la distanciation entre les personnes autour des commerces générant des files d’attente ainsi que devant des lieux très achalandés. Le marquage et la signalisation ont également été revus afin d’assurer la sécurité des utilisateurs.

Les arrondissements et villes reconstituées désirant mettre en place des CS devaient préalablement soumettre leur projet et obtenir l’accord du Centre de coordination des mesures d’urgence (CCMU) qui effectuait ensuite l’analyse géospatiale requise pour s’assurer que le projet respectait les critères d’admissibilité définis par le CCMU et qu’il était admissible à titre de mesure d’urgence, c’est-à-dire qu’un besoin de distanciation avait été établi afin d’atténuer la propagation du coronavirus. Pour être approuvés à cet effet, les CS proposés devaient se situer dans un secteur où la densité de population est très élevée, longer une zone ayant une forte densité d’activités commerciales ou border des écoles primaires ou des centres de la petite enfance (CPE). Si plusieurs aménagements de CS étaient proposés par le même arrondissement ou la même ville reconstituée, la priorité d’aménagement – parmi les rues répondant aux critères généraux – devait être attribuée aux rues fortement achalandées qui ne sont pas déjà aménagées pour permettre une distanciation physique de 2m entre les individus.

Les CS qui ont été aménagés lors de la période de l’état d’urgence locale sont présentés dans le *Tableau 1*. Les CS ont été mis en place au printemps 2020 et ont été démantelés à l’été et à l’automne 2020.

Tableau 1. Liste des corridors sanitaires

| Arrondissement et ville reconstituée | Tronçon |
|--------------------------------------|--|
| Ahuntsic-Cartierville | <ul style="list-style-type: none"> • Avenue Park Stanley • Boulevard Henri-Bourassa Est • Boulevard Saint-Laurent • Rue Basile-Routhier • Rue Fleury Est • Rue Fleury Ouest • Rue Saint-Denis |

| | |
|-------------------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Rue Somerville |
| Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce | <ul style="list-style-type: none"> • Avenue de Monkland • Avenue Lacombe • Avenue Somerled • Avenue Swail • Avenue Van Horne • Avenue Walkley • Chemin de la Côte-des-Neiges • Chemin Queen Mary • Rue de Terrebonne • Rue Jean-Brillant • Rue Sherbrooke Ouest |
| Lachine | <ul style="list-style-type: none"> • Rue Saint-Joseph |
| Le Plateau-Mont-Royal | <ul style="list-style-type: none"> • Avenue de l'Esplanade • Avenue du Mont-Royal • Avenue du Parc • Avenue Duluth • Avenue Émile-Duployé • Avenue Fairmount • Boulevard Saint-Laurent • Rue Berri • Rue Chabot • Rue Chapleau • Rue Gauthier • Rue Jeanne-Mance • Rue Roy • Rue Saint-Denis • Rue Saint-Viateur • Rue Waverly |
| Le Sud-Ouest | <ul style="list-style-type: none"> • Avenue Atwater • Passerelle Atwater • Rue Charles-Biddle • Rue Charlevoix • Rue Notre-Dame Est • Rue Notre-Dame Ouest • Rue Peel • Rue Saint-Ambroise • Rue Workman |
| Mercier–Hochelaga-Maisonneuve | <ul style="list-style-type: none"> • Avenue Dubuisson • Avenue Pierre de Coubertin • Boulevard Lacordaire |

| | |
|---------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Boulevard Pie IX • Rue Adam • Rue Aylwin • Rue de Contrecoeur • Rue de Grobois • Rue de Marseille • Rue des Ormeaux • Rue Dézéry • Rue Hochelaga • Rue Ontario Est • Rue Turenne |
| Montréal-Nord | <ul style="list-style-type: none"> • Avenue Jubinville • Avenue Monty • Rue Arthur-Chevrier • Rue Dagenais • Rue d'Amiens • Rue de Charleroi • Rue Fleury Est • Rue Lapierre • Rue Matte • Rue Monselet • Rue Pascal • Rue Pierre • Rue Racette • Rue Tardif • Rue Villeneuve |
| Outremont | <ul style="list-style-type: none"> • Avenue de Vimy • Avenue Dollard • Avenue Elmwood • Avenue Kelvin • Avenue McDougall • Avenue Outremont • Avenue Robert • Avenue Saint-Cyril • Avenue Van Horne • Avenue Wiseman • Boulevard du Mont-Royal • Rue Bernard |
| Pointe-Claire | <ul style="list-style-type: none"> • Avenue Cartier • Chemin du Bord-du-Lac |
| Rosemont–La Petite-Patrie | <ul style="list-style-type: none"> • 16e avenue |

| | |
|-------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • 17e avenue • 26e avenue • 28e avenue • 31e avenue • 39e avenue • 41e avenue • 42e avenue • Rue Beaubien Est • Rue Lafond • Rue Lemay • Rue Masson • Rue Soubirous |
| Verdun | <ul style="list-style-type: none"> • 2e avenue • 3e avenue • 4e avenue • 5e avenue • Avenue Riverview • Boulevard Desmarchais • Rue Bannantyne • Rue Beatty • Rue Brault • Rue Clémenceau • Rue de l'Église • Rue de Verdun • Rue Éthel • Rue Évangeline • Rue Godin • Rue Hickson • Rue Melrose • Rue Newmarch • Rue Osborne • Rue Richard • Rue Wellington |
| Ville-Marie | <ul style="list-style-type: none"> • Avenue Hope • Avenue Seymour • Rue Bercy • Rue de la Commune • Rue de la Gauchetière • Rue de Rouen • Rue du Fort • Rue la Fontaine |

| | |
|--------------------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Rue Logan • Rue Lusignan • Rue Redpath • Rue Robin • Rue Saint-Denis • Rue Sainte-Catherine Est • Rue Sainte-Catherine Ouest • Rue Victor-Hugo |
| Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension | <ul style="list-style-type: none"> • Rue de Castelnau • Rue Jarry Est • Rue Jean-Talon |
| Westmount | <ul style="list-style-type: none"> • Avenue Arlington • Avenue Cedar • Avenue Greene • Avenue Grosvenor • Avenue Lansdowne • Avenue Mount Pleasant • Avenue Mount Stephen • Avenue Prince-Albert • Avenue Somerville • Avenue Strathcona • Avenue Victoria • Avenue Westmount • Boulevard The Boulevard • Chemin de la Côte-Saint-Antoine • Rue Sainte-Catherine Ouest |

1.

3.1.2. Voies actives et sécuritaires

Parallèlement à l'aménagement des CS, l'agglomération a procédé à la mise en place de VAS lors de l'été 2020. Les VAS formaient un vaste réseau connecté et temporaire de voies piétonnières et de pistes cyclables visant à répondre aux nouveaux besoins de mobilité des Montréalaises et Montréalais et d'assurer le respect des mesures de santé publique (notamment la distanciation sociale) dans le cadre de la reprise des activités et du déconfinement partiel de l'été 2020. Plus spécifiquement, leur mise en œuvre avait pour but de diminuer l'achalandage et de limiter l'encombrement dans les transports en commun ainsi que d'offrir une solution alternative à la population compte tenu de l'appréhension du public à utiliser les transports en commun dans le contexte pandémique. Ces aménagements urbains se voulaient complémentaires aux CS mis en place et avaient pour but de connecter, entre autres, les grands parcs ainsi que plusieurs artères commerciales d'importance.

Les VAS se sont matérialisées par la multiplication des rues piétonnes, l'élargissement de pistes cyclables existantes et la création de pistes cyclables temporaires. La piétonnisation de certaines rues

a permis aux commerçants d'aménager des terrasses extérieures et d'occuper davantage d'espace public à moindres frais et donc d'éviter un bris de service aux citoyens.

Les principaux critères utilisés pour identifier les VAS étaient les suivants :

- Identification des générateurs de déplacement :
 - Rues commerçantes;
 - Équipement de transport collectif (terminus, station de métro, gare, etc.);
 - Équipements de loisirs et parcs;
 - Institutions (bibliothèques, écoles, garderie, universités, centres sportifs, etc.).
- Identification des secteurs avec des achalandages de piétons élevés (ou avec des files d'attente) :
 - Secteur avec densité de population, piétonne et d'emplois élevée;
 - Corridors de marche étroits.
- Identification des secteurs d'intérêt :
 - Secteur touristique;
 - Secteur avec activités sociales ou culturelles importantes.
- Intégration et arrimage avec les réseaux :
 - Réseau de transport collectif, réseau cyclable (connexion et service BIXI), réseau de camionnage.
- Identification des équipements de santé et sécurité publique :
 - Postes et casernes de quartier;
 - Hôpitaux, cliniques, CLSC, CHSLD, etc.

Les VAS qui ont été aménagées à l'été 2020 sont présentées dans le *Tableau 2*. Les VAS ont été mis en place à partir du mois de juin 2020 et ont été démantelés à l'automne 2020. La réalisation des VAS a été possible grâce aux efforts déployés par les arrondissements, les services centraux et d'autres partenaires participants au projet, tels que la DRSP et la Société de transport de Montréal (STM).

Tableau 2. Liste des voies actives et sécuritaires (VAS)

| Arrondissement | Tronçon |
|-----------------------|---|
| Ahuntsic-Cartierville | <ul style="list-style-type: none"> • Avenue Christophe-Colomb • Avenue Émile-Journault |
| Le Plateau-Mont-Royal | <ul style="list-style-type: none"> • Avenue Christophe-Colomb • Avenue du Mont-Royal • Avenue du Parc-La Fontaine • Rue Berri • Rue de Brébeuf |

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Rue Cherrier • Rue de La Roche • Rue Laurier • Rue de Mentana • Rue Rachel • Rue Saint-Grégoire |
| Le Sud-Ouest | <ul style="list-style-type: none"> • Rue Notre-Dame Ouest |
| Rosemont–La Petite-Patrie | <ul style="list-style-type: none"> • Avenue Christophe-Colomb • Rue Rachel • Rue Sherbrooke Est |
| Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension | <ul style="list-style-type: none"> • Avenue Christophe-Colomb • Rue Villeray |
| Ahuntsic-Cartierville / Montréal-Nord / Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles | <ul style="list-style-type: none"> • Boulevard Gouin |

3.2. Accorder, pour le temps qu'elle juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la municipalité

La déclaration de l'état d'urgence a permis des dérogations à des règlements municipaux ou d'agglomération dans le but d'assurer le respect des ordonnances sanitaires.

3.2.1. Tarification des stationnements

Dans le contexte d'une augmentation importante du nombre de cas quotidiens dans l'ensemble du Québec vers la fin de l'année 2020, associée à la deuxième vague de la pandémie liée à la COVID-19, le gouvernement a mis en place, le samedi 9 janvier 2021, un couvre-feu limitant les déplacements des personnes sur son territoire tous les jours entre 20h00 et 5h00 (décret 2-2021).

Dans le but de faciliter le respect de cette mesure d'intervention sur le territoire de l'agglomération de Montréal et ainsi limiter les sorties interdites pour déplacer son véhicule ou pour payer des frais exigés pour se stationner (borne ou parcomètre), le Coordonnateur de la sécurité civile a autorisé, à partir du 9 janvier 2021 et pour la durée de la mise en vigueur du couvre-feu, la dérogation par quiconque à tout règlement relatif au stationnement, mais ce uniquement pour :

- Permettre, entre 19 h 30 et 5 h tous les jours, de stationner son véhicule sans payer les frais de stationnement là où le stationnement est contrôlé par une borne de paiement ou un parcomètre.

Un ajout à cette dérogation a été fait le 17 janvier 2021 par le Coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal afin de :

- Permettre, entre 15 h et 7 h lors d'une opération de chargement de neige exclusivement, de stationner son véhicule sans payer les frais de stationnement là où le stationnement se situe sur un terrain de stationnement de l'Agence de mobilité durable (AMD), et ce, seulement si ledit terrain n'est pas inscrit au tableau présenté au *Tableau 3*.

Tableau 3. Tableau des exclusions à la dérogation aux règlements relatifs au stationnement

| Numéro du terrain | Localisation | Arrondissement |
|-------------------|---|-------------------------------------|
| 182 | Coolbrook C/E, entre Queen Mary et Snowdon | Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce |
| 69 | Chambord C/E, entre Gilford et Mont-Royal | Le Plateau-Mont-Royal |
| 72 | Marquette C/E, entre Gilford et Mont-Royal | Le Plateau-Mont-Royal |
| 140 | Rachel C/N, entre C.-Colomb et St-André | Le Plateau-Mont-Royal |
| 142 | Calixa-Lavallée C/O, entre Sherbrooke et Rachel | Le Plateau-Mont-Royal |
| 197 | Émile-Duployé C/E, entre Rachel et Sherbrooke | Le Plateau-Mont-Royal |
| 216 | Papineau C/O, entre Rachel et Sherbrooke | Le Plateau-Mont-Royal |
| 74 | 7e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson | Rosemont–La Petite-Patrie |
| 78 | Boyer C/O, entre Bélanger et St-Zotique | Rosemont–La Petite-Patrie |
| 88 | Monk C/E, entre Jacques-Hertel et Jolicoeur | Le Sud-Ouest |
| 116 | Remembrance C/S, sur le Mont-Royal | Ville-Marie |
| 117 | Remembrance C/S, sur le Mont-Royal | Ville-Marie |
| 118 | Remembrance C/S, sur le Mont-Royal | Ville-Marie |
| 275 | Camilien-Houde C/N, sur le Mont-Royal | Ville-Marie |
| 184 | St-Jacques C/S, entre Cathédrale et Ste-Cécile | Ville-Marie |
| 227 | Montagne C/O, entre St-Antoine et Torrance | Ville-Marie |

Le 17 mars 2021, le gouvernement a repoussé l’heure du début du couvre-feu de 20h00 à 21h30 (décret 433-2021) dans certains territoires, dont celui de la région de Montréal. Par conséquent, la dérogation permettant, tous les jours entre 19 h 30 et 5 h, de stationner son véhicule sans payer les frais de stationnement là où le stationnement est contrôlé par une borne de paiement ou un parcomètre a été retirée puisqu’elle était dorénavant inutile, les frais de stationnement s’arrêtant à 21h00 sur le territoire de l’agglomération de Montréal.

La dérogation a toutefois été remise en fonction le 11 avril 2021, alors que le gouvernement du Québec a annoncé le retour du couvre-feu entre 20h00 et 5h00 pour la région de Montréal et de Laval afin de prévenir une explosion du nombre de cas dans ces deux régions.

Les deux dérogations aux règlements relatifs au stationnement ont finalement été retirées le 3 mai 2021 alors que l’heure du début du couvre-feu a été ramenée à 21h30 à Montréal et Laval. Le couvre-feu sera par la suite complètement levé dans l’ensemble du Québec le 28 mai 2021.

3.2.2. Installation d’abris et structures

Des dérogations ont aussi été accordées afin d’autoriser la construction de structures ou d’abris là où ils sont habituellement interdits. Ces dérogations visaient à permettre l’agrandissement d’un établissement de santé existant ou à offrir une solution temporaire pour protéger des intempéries la clientèle des commerces essentiels qui devaient attendre à l’extérieur pour accéder aux lieux, en raison des ordonnances qui limitaient le nombre de personnes à l’intérieur.

Une dérogation au règlement municipal de l'arrondissement de Lachine, qui exige l'approbation, au préalable, de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour tout agrandissement par extension horizontale ou verticale d'un bâtiment ou par ajout d'un corps de bâtiment, a été accordée le 5 novembre 2020. Cette dérogation a eu pour but de permettre la construction d'un pavillon temporaire devant servir d'extension à l'Hôpital de Lachine en attendant les travaux d'agrandissement prévus au cours de l'année 2022. Il s'agit d'une structure de plus de 450 m², sur dalle, isolée et chauffée, et aménagée pour accueillir diverses installations médicales (poste de réanimation, entreposages de matériel médical, zones de dépistage, zone de filtrage, salle d'attente, salle d'examen, etc.).

Le projet était dérogatoire, car il ne répondait pas aux critères d'intégration architecturale énoncés dans le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* en vigueur sur le territoire lachinois, ce qui aurait forcé l'établissement à obtenir une approbation par PIIA et aurait retardé considérablement la réalisation du projet.

La dérogation a toutefois été accordée par le Coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal étant donné qu'il s'agissait d'une mesure d'urgence visant à accroître la capacité d'accueil et les soins hospitaliers offerts, et à assurer la continuité des opérations du centre hospitalier dans un contexte sanitaire exceptionnel.

Une dérogation a aussi été accordée à l'arrondissement d'Outremont, le 24 janvier 2021, afin de permettre l'installation d'un abri temporaire sur le terrain privé d'une clinique de dépistage pour la COVID-19 situé au 544 avenue Davaar. Cet abri temporaire, de 416 p², avait pour but de protéger la clientèle des précipitations et du vent. Il ne pouvait toutefois pas être aménagé sans contrevenir à une règle d'aménagement propre à l'arrondissement.

Par conséquent, le Coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal a autorisé la demande de dérogation pour sécuriser la clientèle de la clinique de dépistage. Pour que la dérogation soit acceptée, les conditions suivantes étaient cependant exigées :

- permettre uniquement des abris sur le domaine privé et non sur le domaine public en raison des enjeux de déneigement et de sécurité sur le domaine public;
- que toute installation d'abris de cette nature, même sur un terrain privé, soit approuvée par le CCMU; l'aménagement doit être conforme aux exigences du SIM.

3.2.3. Règles de zonage

Des dérogations aux usages permis par le zonage ont dû être accordées afin de transformer certains lieux en site d'hébergement ou lieu d'entreposage pour les personnes en situation d'itinérance (PSI) qui avaient perdu leur lit au sein des refuges, ces derniers ayant dû réduire drastiquement leurs capacités d'accueil en raison des ordonnances sanitaires.

À l'été et à l'automne 2020, plusieurs personnes vivant en situation d'itinérance, en réponse à l'aggravation de leur situation causée par la pandémie, se sont installées aux abords de la rue Notre-Dame Est dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et y ont aménagé des tentes pour s'y loger. Après plusieurs incendies ainsi qu'un constat par le SIM que le site posait un risque important, le campement a dû être démantelé à l'automne 2020. Lors de l'opération de démantèlement, les organismes communautaires et le Service de la diversité et de l'inclusion sociale

de la Ville de Montréal (SDIS) devaient offrir aux campeurs la possibilité d'entreposer leurs biens au même endroit où ils allaient être redirigés pour s'héberger, soit au YMCA Hochelaga-Maisonneuve. Ce site étant situé dans un secteur où le zonage interdit l'entreposage, une dérogation temporaire des règles de zonage de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a été accordée le 20 novembre 2020 par le Coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, et ce, uniquement pour le lot sur lequel est situé le YMCA, soit au 4567 rue Hochelaga. Cette dérogation temporaire était devenue nécessaire compte tenu de la criticité et l'urgence de l'opération de mise à l'abri des personnes installées au campement.

Le 21 décembre 2020, une autorisation à déroger de son interdiction habituelle d'autoriser l'exercice d'un usage appartenant à la classe d'usages « publique de classe C (services) » dans la zone P2-240 et de son interdiction habituelle d'autoriser une organisation autre que l'organisation exerçant l'usage principal autorisé à exercer cet usage complémentaire a été accordée à l'arrondissement de Montréal-Nord. Cette dérogation était nécessaire pour permettre à l'organisme Amour en action Syl Dan de mettre en œuvre des services de nuit aux PSI dans un local situé dans le sous-sol de l'Église St-Rémi au 10201, avenue des Laurentides.

3.3. Réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires

Les pouvoirs exceptionnels ont aussi rendu possible la réquisition d'hôtels afin d'offrir un hébergement d'urgence aux PSI en raison notamment de la baisse drastique des capacités d'accueil résultant des ordonnances sanitaires. Les nombreuses éclosions dans les refuges, qui ont forcé le dépistage massif de la clientèle PSI, ont également rendu nécessaire la réquisition d'hôtels afin d'assurer la séparation des personnes dont le résultat de dépistage était négatif, de celles en attente de résultats ou ayant eu un résultat de dépistage positif à la COVID-19, et ainsi, limiter la contagion et réduire les risques de contamination communautaire.

Au total, ce sont 4 hôtels qui ont été réquisitionnés lors de la période d'état d'urgence local s'étant échelonnée du 27 mars 2020 au 28 août 2021. Les immeubles ainsi que les meubles s'y trouvant ont été réquisitionnés afin de permettre l'accès et l'utilisation des lieux par l'agglomération sur une période indéterminée ne dépassant pas la période de déclaration de l'état d'urgence local. Sous la responsabilité de l'agglomération, ces hôtels ont été opérés en partenariat avec des organismes communautaires, des employés de l'agglomération, des partenaires externes et le réseau de la santé et des services sociaux. Les sites réquisitionnés ont permis aux PSI d'être hébergés de manière sécuritaire et d'avoir accès à des services malgré la pandémie.

Tel que la *Loi sur la sécurité civile* le stipule (art. 48), une compensation financière déterminée sur le prix courant de location du bien et/ou du service réquisitionné, tel qu'il s'établissait avant le sinistre, pouvaient être réclamée à l'agglomération de Montréal par le(s) propriétaires(s) ou ayant droit du bien en cause et/ou par les personnes ayant dû rendre le service. Une indemnisation pour dommages aux biens réquisitionnés pouvait également être octroyée par l'agglomération sur présentation de pièces justificatives, exception faite des dommages que le sinistre aurait manifestement causés de toute manière. Le droit à ces indemnités se prescrit par un an à compter de la fin de l'état d'urgence.

3.3.1. Critères de sélection

Pour choisir les hôtels à réquisitionner, le CCMU, en collaboration avec le SDIS et Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), procédait d’abord à l’identification des lieux d’hébergement potentiels en fonction des critères suivants :

- Lieu d’hébergement à coût modique;
- Situé dans les arrondissements de Ville-Marie, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve ou Le Sud-Ouest, soit où le besoin était présent;
- Capacité maximale de 30 – 60 places afin d’éviter des grands lieux vulnérables aux éclosions.

Parmi les lieux d’hébergements potentiels identifiés, une inspection et une évaluation des lieux étaient ensuite réalisées par la Division de l’expertise en prévention du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM – Division de l’expertise en prévention), afin de s’assurer de la conformité du bâtiment au Code de sécurité du Québec et au Code national de prévention des incendies, ainsi que par le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS).

Une fois l’inspection des lieux réalisée et les critères respectés, l’agglomération de Montréal pouvait alors procéder à la remise en main propre des avis de réquisitions aux propriétaires, tels que rédigés par le Service des affaires juridiques (SAJ).

Lorsque l’hôtel réquisitionné était déjà occupé, les occupants évincés étaient alors placés dans un nouvel hôtel pour le temps équivalent au séjour initialement réservé.

Lors de la levée de la réquisition des hôtels, une inspection des lieux devait être réalisée par le Service de l’habitation de la Ville de Montréal en compagnie d’un représentant de l’hôtel. Cette inspection visait à identifier les travaux pouvant faire l’objet d’une réclamation et être corrigés rapidement, tels que le remplacement d’équipements endommagés ou des travaux de désinfection et d’extermination. Une fois l’inspection complétée, une copie des rapports de constats était transmise à l’hôtelier par le SAJ.

3.3.2. Hôtel l’Abri du Voyageur

Le premier hôtel réquisitionné lors de l’état d’urgence local fut l’hôtel l’Abri du Voyageur situé au 9 rue de Sainte-Catherine Ouest dans l’arrondissement de Ville-Marie. D’une capacité de 53 chambres, l’Abri du Voyageur a été réquisitionné le 29 mars 2020 pour servir de lieu d’hébergement aux PSI en attente de résultats de dépistage à la COVID-19. Sa proximité avec le site de prélèvement qui avait été mis en place à la Place des festivals ainsi qu’avec l’environnement habituel des PSI ont favorisé sa sélection. Les clients de l’hôtel ont été relogés à l’hôtel Best Western localisé au 161, rue Sainte-Catherine Est.

L’Abri du Voyageur a accueilli ses premières personnes en attente d’un résultat de dépistage le 3 avril 2020. La réquisition de l’hôtel a été officiellement levée le 30 juin 2021.

Afin de poursuivre les services d’hébergement et la prise en charge des PSI au-delà de la période de réquisition par l’Agglomération, l’hôtel l’Abri du Voyageur est loué depuis la levée de la réquisition, par le CIUSSS du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal. L’entente pour la location de l’hôtel est d’une durée de 9 mois, soit du 1^{er} juillet 2021 au 31 mars 2022.

3.3.3. Hôtel Y

Quelques jours plus tard, le 2 avril 2020, un avis de réquisition a également été envoyé à l'hôtel Y pour prendre possession des 6^e et 7^e étages. Situé au 1355 boulevard René Lévesque Ouest, l'hôtel Y a été réquisitionné pour accueillir des femmes en situation d'itinérance ayant obtenu un résultat négatif à leur test de dépistage. L'hôtel a officiellement débuté l'hébergement de la clientèle femme PSI à partir du 5 avril 2020, avec une capacité de 60 chambres.

Le 22 mai 2020, un avis de levée partielle de réquisition a été remis aux propriétaires afin de les aviser de la cessation de la réquisition du 6^e étage de l'immeuble compte tenu du faible achalandage.

La réquisition complète de l'immeuble, plus spécifiquement du 7^e étage qui demeurait réquisitionné par l'agglomération de Montréal, a été officiellement levée le 10 juillet 2020 dans le contexte du déconfinement estival et de la remise en place des services non essentiels à la population. Les PSI ont alors été relocalisés dans les refuges existants.

3.3.4. Hôtel Chrome

Les 5^e, 6^e et 7^e étages de l'hôtel Chrome, situé au 215 boulevard René-Lévesque Ouest, ont été réquisitionnés le 2 avril 2020. Au total, 72 chambres ont été rendues disponibles pour des hommes en situation d'itinérance ayant eu un résultat négatif à leur test de dépistage. L'hôtel a ouvert ses portes aux hommes PSI le 5 avril 2020.

Afin d'augmenter la capacité d'hébergement des PSI, l'agglomération de Montréal a également procédé à la réquisition, le 16 avril 2020, du 4^e étage et du salon Ténor de l'hôtel Chrome.

Enfin, une réquisition supplémentaire, celle du 8^e étage de l'hôtel Chrome, a eu lieu le 27 mai 2020 afin d'augmenter de 18 chambres la capacité d'accueil de l'établissement.

Dans le contexte du déconfinement de la clientèle PSI au début de l'été 2020, la levée de la réquisition de l'hôtel Chrome a eu lieu le 10 juillet 2020.

3.3.5. Hôtel Le Saint-André

Un quatrième et dernier hôtel a été réquisitionné par l'agglomération de Montréal durant la période de l'état d'urgence local, soit l'hôtel Le Saint-André. Localisé au 1285 rue Saint-André dans l'arrondissement de Ville-Marie, les 52 chambres de l'hôtel Le Saint-André ont été réquisitionnées pour accueillir les hommes en situation d'itinérance ayant obtenu un résultat négatif à leur test de dépistage.

La levée de la réquisition a eu lieu le 10 juillet 2020.

3.4. Faire les dépenses et conclure les contrats qu'elle juge nécessaires

Plusieurs dépenses exceptionnelles ont été occasionnées par la pandémie afin d'assurer le respect des mesures sanitaires. Un rapport financier détaillé sur les dépenses effectuées pendant la période de l'état d'urgence est disponible à cet effet.

3.4.1. Assurer le respect des ordonnances sanitaires au sein de la population par l'application de mesures coercitives

Les ordonnances sanitaires imposées à la population ont été nombreuses durant la pandémie et en sus aux lois et règlements en vigueur. Ces ordonnances sanitaires ont eu pour effet d'imposer une charge supplémentaire au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et à ses opérations.

En effet, des mandats supplémentaires se sont ajoutés aux opérations du SPVM, et ce, dès le début de la pandémie et des mesures d'urgence.

Le SPVM a, entre autres, dû :

- Répondre aux nombreuses dénonciations citoyennes par rapport au non-respect des mesures sanitaires;
- Assurer le respect du couvre-feu;
- Faire respecter les ordonnances sanitaires limitant les rassemblements intérieurs et extérieurs (bars, restaurants, parcs, résidences, campements, événements publics, manifestations, PSI, etc.);
- Assurer une présence accrue dans les parcs pour faire appliquer les mesures de distanciation sociale;
- Procéder à la fermeture de stationnements, de rues ou d'autres corridors pour piétons ou vélo du réseau montréalais;
- Participer à l'analyse de sites pour des cliniques de dépistage et de vaccination, effectuer des visites de conformité et sécuriser ces sites;
- Assurer une présence au CCMU pour la coordination des opérations avec les autres services et partenaires;
- Promouvoir les bons comportements auprès de la population.

Pour faire face à cette forte charge de travail et à la pression accrue sur ses opérations, le SPVM a dû rappeler sur le terrain 300 enquêteurs dès le printemps 2020. Ce rappel a engendré des besoins supplémentaires en équipement de travail spécialisé et en équipement de protection individuel.

L'augmentation massive des activités de télétravail ou sans contacts a également engendré un besoin pour les enquêteurs du SPVM d'avoir recours à un système ou solution informatique de communications en temps réel (ex. vidéoconférence) pour vaquer à leurs tâches habituelles. En effet, le télétravail et les règles de distanciation sociale qui étaient en vigueur à Montréal et au Québec ont obligé les enquêteurs à revoir complètement leurs façons de faire habituelles dans le cadre des enquêtes qu'ils menaient. Une solution informatique était donc devenue essentielle pour permettre :

- des rencontres virtuelles avec des citoyens (ex. : victimes, témoins) dans le cadre d'enquêtes afin de respecter les règles élémentaires en matière d'entrevue/interrogatoire;
- l'obtention d'autorisations judiciaires à distance auprès des tribunaux (télémandats);
- l'enregistrement de déclarations de victimes et témoins (gestion de la preuve);
- la tenue de réunions d'équipe;
- le partage de documents confidentiels.

Le Coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal a donc autorisé, en vertu des pouvoirs exceptionnels lui étant confiés durant la période de l'état d'urgence local, l'acquisition de quantités importantes de matériels informatiques et de télécommunications, d'équipements de travail spécialisés et d'équipements de protection individuel (EPI) afin d'assurer la continuité

opérationnelle et le maintien des opérations du plan de relève du SPVM dans le contexte des mesures d'urgence liées à la pandémie de COVID-19.

À cet égard, ce sont plus 265 ordinateurs portables qui ont été commandés et livrés au SPVM entre le 20 mars 2020 et le 14 juillet 2020. Ces acquisitions avaient pour but d'augmenter la capacité des employés du SPVM à pouvoir faire du télétravail et répondre à certaines tâches critiques. Elles étaient devenues nécessaires afin de répondre aux exigences du télétravail et ainsi diminuer le nombre de personnes présentes dans les locaux du SPVM. Lors de la deuxième vague de la pandémie, 145 ordinateurs portables supplémentaires ont été acquis pour la Direction des enquêtes criminelles et d'autres unités d'affaires du SPVM afin de rehausser la prestation de travail et la performance générale de l'organisation à court et moyen terme.

L'acquisition de ce nouveau matériel informatique couplée à l'augmentation du nombre de personnes en télétravail a généré des demandes supplémentaires comme la création de 113 nouvelles adresses courriel pour combler les besoins de communications des employés en télétravail, l'achat de casques d'écoute pour permettre les rencontres à distance ainsi que l'acquisition de claviers et étuis pour ordinateurs portables.

Le rappel de 300 enquêteurs sur le terrain a aussi généré des demandes pour de nouvelles acquisitions en matériel de télécommunications doté d'un système permettant de réaliser des vidéoconférences. De la sorte, ce sont 300 cellulaires ainsi que 300 étuis et 300 protecteurs d'écran qui ont été acquis dès le mois de mai 2020 pour le compte de la Direction des enquêtes criminelles. Deux autres demandes en cellulaires ont également été autorisées par le CCMU au printemps 2020, soit une pour permettre aux secrétaires du SPVM d'assurer leur travail administratif et la gestion des brigadiers scolaires à distance (horaires, assiduité, équipements, etc.) et une seconde pour des cellulaires destinés à divers employés civils et policiers du SPVM. Se sont ajoutés à l'acquisition des équipements les forfaits cellulaires nécessaires aux opérations. Ces derniers ont été autorisés jusqu'à l'été 2021 en raison du besoin continué créé par les ordonnances sanitaires.

L'augmentation du nombre d'enquêteurs et des opérations terrains a aussi généré une demande en équipements spécialisés. Ce sont ainsi 348 vestes pare-balles complètes qui ont été acquises pour le compte du SPVM afin de permettre le déploiement sur la route des effectifs, y compris les 300 enquêteurs rappelés, en remplacement des patrouilleurs absents du travail en raison, entre autres, de la COVID-19.

Diverses acquisitions ont également été réalisées pour maintenir les opérations du plan de relève et de continuité des opérations du SPVM. Plus précisément, 2700 batteries pour radios portatives ont été achetées au mois d'avril 2020 afin de remplacer les batteries arrivant en fin de vie et ainsi assurer les communications durant de longues interventions. 300 écrans d'ordinateur ont aussi été acquis pour optimiser le travail des employés doté d'un ordinateur portable de type « mini » ou ayant reçu un nouvel ordinateur portable de ce type pour faire du télétravail. De plus, du matériel (postes de travail, équipement informatique, téléphonie, mobilier de bureau, logiciels, etc.) a été acquis pour permettre la création d'un centre de relève pour la Centrale d'informations policières (CIP). La création de ce centre de relève était nécessaire pour répartir les employés de la CIP et respecter les directives du gouvernement en ce qui a trait à la distanciation physique et la minimisation des contacts entre les personnes. Le centre de relève a ainsi permis au SPVM de maintenir la capacité de travail des employés dont le rôle est de soutenir les opérations policières, un rôle impossible à jouer

en télétravail puisque les équipements utilisés dans le cadre de leur fonction sont trop spécialisés pour être déployés à domicile.

Enfin, les nouvelles normes et ordonnances sanitaires mises en place tout au long de la pandémie et la durée de l'état d'urgence ont généré des besoins importants en EPI pour les employés du SPVM dont le travail est reconnu comme étant un service essentiel à la population. Entre le mois 27 mars 2020 et le 28 août 2021, le CCMU a autorisé un nombre important de dépenses pour le compte du SPVM, des demandes portant entre autres sur l'achat de :

- Masques chirurgicaux et masques respiratoires du type N95;
- Sacs en papier pour permettre le rangement des masques N95;
- Visières de protection;
- Désinfectant à main;
- Lingettes désinfectantes
- Gants chirurgicaux;
- Lunettes de protection;
- Combinaisons jetables;
- Jaquettes jetables;
- Couvre-chaussures;
- Cartouches filtrantes CP3N pour masques à gaz.

Toutes ces acquisitions ont été autorisées par le Coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal afin de permettre au SPVM d'absorber la charge supplémentaire qui lui était imposée pour assurer le respect des ordonnances sanitaires au sein de la population et l'application des mesures coercitives. Elles ont aussi permis au SPVM d'assurer la continuité opérationnelle et le maintien des opérations de son plan de relève dans le contexte des mesures d'urgence liées à la pandémie de COVID-19.

Au total, ce sont plus de 3,20 millions de dollars de dépenses qui ont été autorisées dans le cadre de l'application des mesures coercitives et le rappel de 300 enquêteurs du SPVM pour assurer l'ordre et la paix ainsi que pour appliquer les décrets gouvernementaux. De ces 3,20 millions de dollars, 2,25 millions proviennent du temps supplémentaire effectué par les employés du SPVM, près de 930 000 \$ ont été alloués à de l'achat d'équipement de travail et 22 000 \$ ont été attribués à du matériel pour la création d'un centre de relève.

3.4.2. Offrir des lieux de travail sécuritaires aux employés de l'agglomération qui assurent les services essentiels ainsi qu'à ceux œuvrant à la reprise des services non essentiels à la population

Les ordonnances sanitaires imposées à la population de façon variable tout au long de la pandémie ont obligé l'agglomération à mettre en place plusieurs mesures sanitaires au sein de ces établissements, à la fois pour protéger le public qui y accédait et pour protéger son personnel. Pour une organisation employant près de trente mille personnes et comptant 2 millions d'habitants, les dépenses exigées furent exceptionnelles.

Parmi les mesures nécessaires, on trouve la distribution d'EPI, une augmentation importante de la fréquence de nettoyage et de désinfection, le contrôle des accès par des agents de sécurité et des employés municipaux pour assurer le respect des mesures sanitaires, la production de matériel pour

l’affichage des consignes sanitaires pour les activités municipales et le réaménagement des lieux de travail et d’accueil des citoyens.

Tout au long de l’état d’urgence local, des consignes sanitaires ont été émises par les autorités de santé publique afin de promouvoir les bons comportements et ainsi limiter la propagation du virus au sein de la population. Les principales consignes sanitaires émises sont les suivantes :

- Lavage régulier des mains;
- Couvrir son visage (port du masque obligatoire pour les personnes de 10 ans et plus dans les lieux publics fermés ou partiellement couverts et dans les transports en commun);
- Éternuer et tousser dans son coude (étiquette respiratoire);
- Éviter de se toucher le visage (jeter ses mouchoirs après l’utilisation et lavez ses mains);
- Distanciation physique d’un ou deux mètres²;
- Nettoyage des outils et équipements partagés en milieu de travail.

Outre les besoins en affichage, ces consignes sanitaires ont généré des besoins importants en EPI et en produits sanitaires pour assurer le nettoyage et la désinfection des lieux de travail et des installations municipales

Les nombreuses ordonnances sanitaires décrétées par le gouvernement du Québec ont également eu un impact majeur sur les mesures prises par l’Agglomération pour assurer un déroulement de ses activités municipales conforme aux exigences du gouvernement (voir le tableau 4). C’est le cas entre autres du décret 223-2020 ordonnant la fermeture de tous les commerces et services non essentiels à partir du 25 mars 2020, mais permettant la poursuite des services essentiels. Ce décret a mené à plusieurs fermetures au niveau municipal, mais a aussi généré des besoins importants afin d’assurer le maintien de services essentiels comme la collecte des matières résiduelles, les services de sécurité publique, les services de communications, les services de production et de distribution d’eau potable ainsi que de traitement des eaux usées, les services financiers et les services de ressources humaines, etc. La réouverture graduelle des commerces et services non essentiels à partir du mois de mai 2020 a mis davantage de pression sur l’agglomération afin de fournir des quantités suffisantes en EPI, en produits de nettoyage et désinfection, en service de gardiennage et en matériel visant à sécuriser les lieux de travail.

Tableau 4. Principales mesures annoncées en lien avec les activités municipales

| Date | Mesures municipales |
|--------------|---|
| 13 mars 2020 | Fermeture de tous les lieux culturels et sportifs de la Ville Fermeture des centres communautaires, lieux culturels, bibliothèques, piscines, aré纳斯 et installations sportives (inclus le Planétarium, le Jardin Botanique et le Centre Claude-Robillard) Annulation de tous les événements intérieurs de 250 personnes et plus |
| 17 mars 2020 | Fermeture des Bureaux Accès Montréal et des comptoirs de permis Fermeture des comptoirs de service à la clientèle de la Cour municipale Fermeture du comptoir d'accueil du Service de l'habitation |
| 22 mars 2020 | Fermeture des modules et aires de jeux situés dans les parcs |

² Une première mesure de distanciation physique d’un mètre a été émise le 17 mars 2020. Cette distanciation a été augmentée à 2 mètres le 27 mars 2020, puis ramenée à 1 mètre le 12 juillet 2021.

| | |
|---|---|
| 28 mars 2020 | Fermeture des parcs canins et jardins communautaires dans tous les arrondissements |
| 5 avril 2020 | Fermeture des stationnements du parc du Mont-Royal et la fermeture de l'île Notre-Dame |
| 7 avril 2020 | Annulation des festivals, événements sportifs et rassemblements publics jusqu'au 2 juillet 2020 sur son territoire |
| 3 mai 2020 | Fermeture des stationnements des parcs La Fontaine, Maisonneuve, Jarry, Frédérick-Back et du parc-nature de l'Île-de-la-Visitation |
| 4 mai 2020 | Réouverture graduelle des jardins communautaires Ouverture partielle des comptoirs de permis |
| 7 mai 2020 | Retour progressif de certaines activités de participation publique en mode virtuel (séances d'information et de consultation) |
| 22 mai 2020 | Réouverture progressive d'installations sportives et de loisirs (skateparks, aires de pétanque, pistes d'athlétisme, terrains de tennis) Réouverture des parcs canins |
| 23 mai 2020 | Réouverture du golf municipal de Montréal Réouverture de l'île Notre-Dame à l'exception de son stationnement |
| 15 juin 2020 | Retour des emprunts par les chutes extérieures des bibliothèques |
| 18 juin 2020 | Réouverture des stationnements des parcs Maisonneuve, Jarry, Frédérick-Back, du parc-nature de l'Île-de-la-Visitation et de l'île Notre-Dame |
| 22 juin 2020 | Réouverture progressive des bibliothèques (prêt sans contact et cueillette de réservations) |
| 13 juillet 2020 | Réouverture des Bureaux Accès Montréal et des comptoirs de permis |
| 27 juillet 2020 | Retour de plusieurs services dans les bibliothèques (accès au rayonnage, accès aux équipements informatiques et aux places assises) |
| 1er octobre 2020 (passage de Montréal en zone rouge) | Toute activité organisée à l'extérieur, comme le nettoyage des berges ou les visites guidées dans les parcs, est interdite. Les terrasses extérieures des restaurants doivent être fermées. Retour du prêt sans contact dans les bibliothèques. Aucune activité organisée n'est permise. Les projections de film, spectacles, expositions, activités culturelles et sociales avec public devant avoir lieu dans des centres communautaires ou culturels sont interdites. Les consultations publiques et les séances de conseil d'arrondissement ont lieu en mode virtuel. Il n'y aura aucune rencontre en personne entre des groupes de citoyennes et citoyens et les autorités municipales. Les musées et les installations d'Espace pour la vie (Biodôme; Jardin botanique, les serres et ses espaces extérieurs; Planétarium) sont fermés. |
| 9 octobre 2020 | Tous les sports et activités de loisir organisés en dehors des programmes sport-études, doivent être suspendus sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Les cours de groupe et la pratique de sports ou de loisirs encadrée sont désormais interdits. |
| 13 janvier 2021 | Toute activité de sports et de loisirs est suspendue à moins qu'elle soit pratiquée : - à l'extérieur seulement et sans encadrement par une personne seule, les occupants d'une même résidence ou de ce qui en tient lieu ou par une personne résidant seule avec une autre personne et que, dans ce dernier cas, une distance minimale de deux mètres soit maintenue en tout temps (ex. : ski de fond, raquette, glissade et patin libre). - à l'extérieur ou à l'intérieur dans le cadre de cours d'éducation physique et des programmes particuliers en contexte scolaire, de l'entraînement des athlètes identifiés et des sports professionnels qui ont déjà reçu une autorisation des autorités de santé publique, pour autant que les mesures sanitaires en vigueur soient respectées. Les chalets de parcs et vestiaires sont fermés, mais les aires de service (toilettes) sont ouvertes, dans le respect des consignes sanitaires. |

| | |
|-----------------|---|
| | Salles de spectacles, cinémas, musées et théâtres fermés, à l'exception des jardins extérieurs du Jardin Botanique. |
| 17 janvier 2021 | Retour de l'accès à des places assises et à des postes informatiques dans les bibliothèques |
| 26 février 2021 | Réouverture des arénas et piscines |

De nombreuses ressources matérielles et humaines ont donc été requises pour permettre la reprise des activités municipales et la prestation de services aux citoyens dans le respect des normes sanitaires. Les demandes des services corporatifs, les arrondissements et les villes reconstituées étaient justifiables si elles étaient directement liées à l'atténuation du risque de transmission du virus. Les critères de sécurité pour les personnes étaient définis par la Direction Santé, Sécurité et Bien-être de la ville centre selon les exigences de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail et les critères pour l'accueil du public par les décrets et arrêtés ministériels liés à l'état d'urgence sanitaire.

Ainsi, ce sont des millions de dollars en dépenses et en salaires qui ont été effectués pendant la durée de l'état d'urgence local. L'approvisionnement en EPI et les besoins associés au nettoyage et à la désinfection des surfaces ont représenté une part importante (> 50%) des dépenses effectuées pour répondre aux besoins des services, des arrondissements et des villes reconstituées. Il s'agit plus précisément des besoins suivants :

- Masques chirurgicaux et masques respiratoires du type N95;
- Couvre-visages;
- Visières de protection;
- Gants chirurgicaux jetables;
- Lunettes de protection;
- Combinaisons jetables;
- Jaquettes jetables;
- Désinfectant à main / bouteille de gel hydroalcoolique;
- Lingettes désinfectantes;
- Désinfectant de surface;
- Vaporisateurs;
- Essuie-tout et sacs de poubelles.

La reprise graduelle des activités a également généré des besoins accrus en personnel pour assurer le contrôle des accès et le respect des consignes sanitaires dans les établissements de l'agglomération. Le nombre d'employés n'étant pas nécessairement suffisant dans plusieurs de ces établissements, les services corporatifs, les arrondissements et les villes reconstituées ont dû régulièrement faire appel à des employés supplémentaires pour assurer le contrôle nécessaire.

Enfin, l'agglomération de Montréal a dû engager des sommes importantes pour procéder à l'acquisition et à l'installation de matériel dans le but de réaménager les lieux de travail et d'accueil et les rendre conformes aux ordonnances sanitaires telles que la distanciation physique. Les principales dépenses effectuées étaient liées à :

- La mise en place de repères visuels pour les employés et le public : flèches pour définir le sens de circulation, pastilles pour assurer le respect des normes de distanciation physique, barrière et ruban barricade pour fermer des sections et limiter l'accès au public;
- L'affichage comprenant les consignes et normes sanitaires à respecter;
- L'achat et l'installation de plexiglas pour assurer la protection des employés et de la population dans les lieux publics;
- L'achat et l'installation de matériel pour séparer les espaces de travail et conserver un registre des visiteurs;
- La réduction de la densité dans les milieux de travail : retrait du mobilier et du matériel excédentaire afin d'éviter les rassemblements et la proximité des gens et location d'espaces supplémentaires.

Ces dépenses en ressources matérielles et humaines ont été importantes (43 574 166,69 \$), mais elles se sont avérées nécessaires pour assurer la continuité des opérations au sein de l'agglomération de Montréal ainsi que le respect des nombreuses ordonnances sanitaires provinciales et directives municipales émises tout au long de l'état d'urgence local.

En date du 28 août 2021, date de la levée de l'état d'urgence local, plusieurs de ces dépenses étaient toujours essentielles au maintien des activités municipales et au respect des nombreuses restrictions émises par le gouvernement du Québec (voir le tableau 5). Toutefois, les nouvelles actions étant relativement limitées et les assouplissements étant de plus en plus significatifs, les pouvoirs de l'état d'urgence local n'étaient plus nécessaires pour assurer la sécurité des lieux de travail au moment de la levée de l'état d'urgence.

Tableau 5. Restriction ayant des impacts sur les activités municipales en date du 28 août 2021

| Activités municipales | Restrictions (si applicable) |
|--|---|
| Consultations publiques et séances de conseil d'arrondissement | Permis – 250 personnes assises en respectant une distanciation de 1 mètre entre chaque personne. |
| Chalets de parc et bâtiments de services | OUVERT : selon la discrétion de l'administration locale : aire de service (toilettes) avec les mesures sanitaires en vigueur – lavage des mains, port du masque, nettoyage régulier et désinfection, vestiaires et chalets. |
| Bureaux Accès Montréal (BAM) et comptoirs de permis | OUVERT |
| Vente de garage | Permis : <ul style="list-style-type: none"> • les rassemblements sont autorisés sur les terrains privés extérieurs pour les occupants de 3 résidences ou un maximum de 20 personnes de ménages différents. Les ventes de garage seraient alors possibles en respectant ces consignes et la distanciation physique entre les personnes. |
| Bibliothèques | OUVERT |
| Maison de la culture – résidence d'artistes | Permis : <ul style="list-style-type: none"> • Salles d'exposition, tournages, les répétitions de spectacles, les entraînements, les résidences de création et les salles de diffusion (si conforme aux exigences établies ci-dessous pour les salles de spectacle/cinéma). |
| Écocentres | OUVERT |
| Émission de permis | Permis : <ul style="list-style-type: none"> • Traitement et octroi de permis de construction/rénovation. |

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Pour toutes autres activités autorisées par les ordonnances gouvernementales |
| Inspections | <p>Permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inspections des aliments, contrôle des rejets dans l'air et l'eau, salubrité et prévention incendie. • Activités de la brigade canine (chiens dangereux). |
| Centre de loisirs et communautaire ou tout lieu accueillant les activités d'un organisme communautaire (<i>requis pour les salles de spectacles, auditoriums, cinémas</i>) | <p>Permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un maximum de 250 personnes pour une activité organisée peut se trouver dans une salle louée ou une salle communautaire mise à la disposition de quiconque dans les situations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Une activité qui s'inscrit dans le cadre de la mission d'un organisme communautaire dont les activités sont liées au secteur de la santé ou des services sociaux; - Une activité essentielle à la poursuite des activités d'un établissement d'enseignement, à l'exception de toute activité de nature événementielle ou sociale; - Une activité nécessaire pour une production ou un tournage audiovisuel ou pour la captation ou l'enregistrement d'un spectacle ou d'une prestation musicale; - une activité organisée essentielle à la poursuite des activités d'un tribunal, d'un arbitre, d'un ministère ou d'un organisme public ou à la tenue d'un scrutin organisé par un poste consulaire ou une mission diplomatique, à l'exception de toute activité de nature événementielle ou sociale; - une activité organisée essentielle à la poursuite des activités s'inscrivant dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise ou celles d'une association de salariés, de professionnels, de cadres, de hors-cadres ou d'employeurs, à l'exception de toute activité de nature événementielle ou sociale; • Une activité événementielle ou sociale avec un maximum de 25 personnes; • Une activité de loisir ou de sport intérieur qui s'exerce conformément aux exigences ici-bas. • Une diffusion (réelle ou à l'écran) d'arts de la scène ou d'un événement sportif dans une salle désignée à cet effet et qui s'exerce conformément aux exigences ici-bas |
| Rassemblements autorisés / autorisation d'octroyer des permis – intérieur et/ou extérieur | <p>Permis : 50 personnes, sauf dans les situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une manifestation pacifique; - Une sortie scolaire ou une activité d'un camp de jour ou d'un camp de vacances; - Un mariage ou des funérailles, pour un maximum de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ un maximum de 250 personnes à l'intérieur; ▪ un maximum de 500 personnes à l'extérieur - Une activité de sport ou loisir d'un maximum de 50 personnes plus une pour encadrer, selon les conditions précisées ci-dessous; - Un événement extérieur, incluant un festival, qui accueille un maximum de 15 000 participants ou spectateurs, selon les conditions précisées ci-dessous; - Un événement intérieur, accueillant un maximum de 7 500 personnes assises doit respecter l'exigence de laisser une place libre entre chaque personne assise et séparée en sections de 500 personnes, selon les conditions précisées ci-dessous; - Une activité de type cinéparc selon les conditions précisées ci-dessous; |

| | |
|--------------------------------|---|
| | - À l'occasion d'une assemblée selon les conditions précisées ci-dessous. |
| Activités de sports et loisirs | <p>Toutes activités de sport et de loisir – <i>les limites ne s'appliquent pas aux activités exemptées</i> – sont suspendues à moins qu'elles soient pratiquées là où les activités ne sont pas autrement suspendues, dans l'une des situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À l'extérieur, si l'activité est pratiquée selon une des modalités suivantes; <ul style="list-style-type: none"> o 50 personnes auxquelles peut s'ajouter une personne pour guider ou encadrer o 500 spectateurs lorsqu'ils sont assis dans les gradins ou des places déterminées. o 50 spectateurs maximum dans tous les autres cas. • À l'intérieur, si l'activité est pratiquée selon une des modalités suivantes; <ul style="list-style-type: none"> o 25 personnes, incluant les personnes qui encadrent s'il y a lieu. o 250 spectateurs lorsqu'ils sont assis dans les gradins ou des places déterminées. o 25 spectateurs maximum dans tous les autres cas. • À l'extérieur ou à l'intérieur – dans le cadre d'un programme <i>sports-études ou d'éducation physique en milieu scolaire</i> • À l'extérieur ou à l'intérieur - dans le cadre d'offre de <i>formation</i> en matière de loisirs et de sports dans les programmes d'enseignement de niveau collégial ou universitaire ou pour la formation de sauveteurs. • À l'extérieur ou à l'intérieur - à titre d'activité spécifiquement autorisée du <i>sport professionnel ou de haut niveau</i> et que les mesures sanitaires élaborées à cet effet soient strictement imposées et respectées. • À l'extérieur ou à l'intérieur, dans le cadre d'une sortie scolaire ou d'une activité de camp de jour ou d'un camp de vacances. <p>Interdit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute activité qui ne respecte pas les restrictions ci-haut mentionnées • Amuseurs publics à l'intérieur <p>***La réparation et la location d'équipement sportif et de plein air sont permises***</p> |
| Musées | <p>OUVERT : Institutions muséales, Biodôme, jardins botaniques, jardins zoologiques et planétarium.</p> <p>PERMIS : activité événementielle ou sociale avec un maximum de 25 personnes</p> |
| Jardins communautaires | Permis |

3.4.3. Assurer un soutien au RSSS dans son mandat pour aider les PSI

Les refuges accessibles aux PSI ont dû réduire drastiquement leurs capacités d'accueil en raison des ordonnances sanitaires mises en place dès le début de la pandémie. Cette diminution de la capacité d'hébergement des refuges a fait en sorte que les personnes fréquentant ces lieux se sont retrouvées sans leurs ressources habituelles et sans endroits pour dormir. De plus, la fermeture des services non essentiels lors de la première vague de la pandémie a créé une crise importante dans leur milieu en réduisant considérablement l'accès à la nourriture et aux installations sanitaires en plus de réduire drastiquement la source de revenus des PSI de par la diminution de l'achalandage sur le réseau routier et piétonnier.

Pour assurer un soutien au RSSS dans son mandat pour aider les personnes en situation d'itinérance et ainsi redonner accès à des services essentiels à la clientèle PSI, l'agglomération de Montréal a aménagé plusieurs sites à proximité de leurs milieux de vie. En tout, pour la durée de l'état d'urgence local, l'agglomération a soutenu le RSSS pour l'ouverture et/ou la gestion de 6 sites de distribution alimentaire, 3 cantines mobiles, 6 haltes-chalear, 1 centre de jour et 20 sites d'hébergement d'urgence distincts, dont certains ouverts à plusieurs périodes différentes pendant la pandémie, que ce soit pour des PSI déclarées positives, négatives, ou en attente de résultats.

Compte tenu de la fermeture des nombreux commerces et restaurants qui leur étaient auparavant accessibles, de nombreuses installations sanitaires (toilettes chimiques et lavabos portatifs) ont également été installées à des endroits stratégiques sur le territoire de l'agglomération de Montréal afin de rehausser l'offre de services sanitaires, grandement déficiente avant même le début de la pandémie.

3.4.3.1. Sites de distribution alimentaire

Des sites de distribution alimentaire ont été mis sur pied rapidement lors de la première vague de la pandémie afin de soutenir les PSI suite à l'annonce, le 23 mars 2020, de la fermeture de l'ensemble des commerces et services non essentiels.

Ainsi du 29 au 31 mars 2020, 5 sites de distribution alimentaire offrant des services de base (alimentation et hygiène) ont aménagé par l'agglomération dans les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal, de Ville-Marie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, en collaboration avec la Croix Rouge, le RSSS et les organismes communautaires :

- Place Émilie-Gamelin;
- Square Cabot;
- Stationnement de l'aréna Francis-Bouillon (remplacé par le square Dézéry le 12 juin 2020);
- Place du Canada;
- Parc Jeanne-Mance.

Ces sites ont été ouverts de jour entre 8h et 14h ou 16h.

Le 12 juin 2020, le site de distribution alimentaire localisé dans stationnement de l'aréna Francis-Bouillon a été transféré sur un nouveau site, celui du square Dézéry dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de permettre l'ouverture d'un site d'hébergement dans l'aréna Francis-Bouillon.

Afin de répondre aux besoins des PSI dans les arrondissements plus éloignés du Centre-ville, l'agglomération de Montréal, le RSSS et ses partenaires ont aussi créé, dès le début de la pandémie le 1^{er} avril 2020, un service de distribution de boîtes à lunch aux PSI au travers de 3 cantines mobiles. Les cantines mobiles ont été opérées par des organismes communautaires et le financement a été assuré par l'agglomération de Montréal.

La première cantine mobile a été gérée par le YMCA Centre-ville, puis par l'organisme Y des femmes de Montréal à partir du 1^{er} juillet 2020. Elle a opéré 7 jours sur 7, du mois d'avril 2020 au 30 juin 2020. L'offre de service a été diminuée à 5 jours à partir du 1^{er} juillet, et ce, jusqu'à la fermeture de la cantine mobile le 30 août 2020. Elle a permis la distribution quotidienne de 300 sandwichs dans les

arrondissements de Ville-Marie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Verdun et Le Sud-Ouest. Elle passait régulièrement dans les sites de distribution alimentaires de la Place du Canada, de la Place Émilie-Gamelin, du Square Cabot et du Square Dézéry.

La deuxième cantine mobile a été administrée par l'organisme Rap Jeunesse afin de distribuer 125 sandwichs chaque soir, du lundi au vendredi. Cette cantine mobile a desservi les arrondissements de Montréal-Nord, de Saint-Laurent et d'Ahuntsic-Cartierville, entre le début du mois d'avril 2020 et le 30 juin 2020. L'arrêt des services alimentaires a été effectif dès la fin juin compte tenu de la reprise graduelle des activités régulières de l'organisme.

Enfin, la troisième cantine mobile a été opérée par les organismes Dans la rue et l'Anonyme. Elle a rejoint les PSI des arrondissements Le Plateau-Mont-Royal, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et de Ville-Marie en leur offrant 325 sandwichs en soirée, du lundi au dimanche. À partir du 1^{er} juillet, l'offre a été adaptée et réduite à 5 jours par semaine, soit du lundi au vendredi de 18h00 à 00h15. Cette réduction de l'offre de services à partir du 1^{er} juillet 2020, similaire à celle de la cantine du YMCA Centre-ville, est due à la reprise des activités régulières des organismes communautaires à partir de l'été 2020 qui a réduit les ressources pouvant y être consacrées ainsi qu'à la réouverture d'autres organismes offrant des services alimentaires. Le service de la cantine mobile des organismes Dans la rue et l'Anonyme s'est terminé le 27 septembre 2020.

Ces services, initialement destinés aux PSI, ont fini par rejoindre une population plus grande et fragilisée par la crise de la COVID-19 durant la première vague de la pandémie.

3.4.3.2. Haltes-chaleur

Compte tenu des températures froides au début du printemps 2020, des haltes-chaleur ont également été mises en place à partir du mois d'avril pour accueillir la clientèle PSI ayant perdu accès aux services habituels et leur offrir un peu de répit durant la journée, entre 8h et 16h.

Au total, quatre haltes-chaleur ont été aménagées durant la première vague de la pandémie dans les arrondissements de Ville-Marie et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve ainsi que dans la ville de Westmount :

- Aréna Francis-Bouillon;
- BAnQ Grande Bibliothèque;
- Collège Dawson;
- Église Saint-Georges.

Avec l'arrivée du beau temps et la baisse de la fréquentation de ce type de site, les haltes chaleurs ont été fermées progressivement en mai et juin 2020; la halte-chaleur de l'aréna Francis-Bouillon a fermé ses portes le 15 mai 2020, suivi de la Grande Bibliothèque et de l'Église Saint-Georges le 31 mai 2020, puis du Collège Dawson le 24 juin 2020.

La poursuite de la pandémie lors de l'hiver 2020-2021 a toutefois généré de nouveaux besoins pour des lieux où les PSI peuvent se reposer et se réchauffer à l'abri des intempéries. Deux haltes-chaleur ont donc été mises sur pied au début du mois de février 2021 pour les PSI, soit une dans le stationnement du Centre de services communautaires du Monastère sur le Plateau Mont-Royal et une au square Cabot dans l'arrondissement de Ville-Marie.

La halte-chaleur du Centre de services communautaires du Monastère a été démantelée le 31 mars 2021 alors que la tente aménagée au square Cabot était toujours en service lors de la levée de l'état d'urgence local le 28 août 2021.

3.4.3.3. Centre de jour

Le 17 novembre 2020, un centre de jour d'une capacité de 350 personnes a ouvert au Grand quai du Port de Montréal dans l'arrondissement de Ville-Marie. Ce site a été aménagé dans le contexte de la deuxième vague de la pandémie pour accueillir les PSI. Ce centre de jour a été mis sur pied pour offrir aux PSI ayant accès à moins de services en raison de la pandémie un site pour se réchauffer et se reposer tous les jours de 8h à 16h00 jusqu'au 30 mai 2021.

3.4.3.4. Sites d'hébergement d'urgence

Des sites d'hébergement d'urgence ont également été mis sur pied pour les PSI pendant la durée de l'état d'urgence local afin de palier à la diminution du nombre de places dans les refuges et d'assurer l'isolement des PSI déclarées positives à la COVID-19, de celles en attente de résultats et celles déclarées négatives et n'ayant pas besoin d'être hospitalisées. Dans tous les cas mentionnés dans ce rapport, il s'agissait d'efforts conjoints entre le RSCS et le milieu communautaire qui étaient soutenus par l'agglomération de Montréal à la demande de ces deux premiers. Toutefois, le soutien apporté par l'agglomération variait beaucoup selon le site : parfois par l'offre de quelques services ou l'entretien de l'immeuble et d'autres par la presque totalité des opérations qui n'étaient pas liées aux ressources spécialisées.

Dès le début de la première vague, le 24 mars 2020, 4 refuges pour PSI ont ouvert sur le territoire de l'agglomération de Montréal : le Complexe Guy-Favreau, le YMCA Centre-Ville, le Marché Bonsecours et le Centre Jean-Claude-Malépart. Le Complexe Guy-Favreau et le Marché Bonsecours ont été mis sur pied afin d'accueillir des hommes en situation d'itinérance, alors que le YMCA Centre-Ville a accueilli des femmes et le Centre Jean-Claude-Malépart, une clientèle mixte.

Le 2 avril suivant, le Pavillon Ross de l'ancien Hôpital Royal-Victoria a été désigné comme centre d'hébergement pour les PSI testées positives.

Tel que mentionné précédemment, les pouvoirs exceptionnels confiés à l'agglomération par l'état d'urgence sanitaire ont également permis de réquisitionner des hôtels afin qu'ils deviennent des centres d'hébergement d'urgence pour la population itinérante. Ces sites étaient sous la responsabilité de l'agglomération, mais ont été gérés conjointement avec des organismes communautaires et ont permis aux PSI d'être hébergés de manière sécuritaire et d'avoir accès à des services malgré la pandémie. Pour la durée de l'état d'urgence local, quatre hôtels ont été réquisitionnés : **l'Abri du Voyageur, l'hôtel Y, l'hôtel Chrome et l'hôtel Le Saint-André.**

La demande pour des places d'hébergement étant grandissante, l'agglomération de Montréal a ouvert l'aréna Maurice-Richard dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve le 20 avril 2020, puis le Centre sportif de la Petite-Bourgogne dans l'arrondissement Le Sud-Ouest le 25 avril 2020 pour les PSI autochtones et l'aréna Camilien-Houde le 27 avril 2020.

Le 15 juin 2020, le site d'hébergement du Complexe Guy-Favreau a fermé ses portes peu après une écloison importante. Les PSI en attente de résultat au test de dépistage ont été transférés à l'Abri du Voyageur, tandis que la clientèle ayant été déclarée négative à la COVID-19 et celle ne voulant pas se

faire dépister ont été transférées à l'aréna Francis-Bouillon. Le Complexe Guy-Favreau a rouvert ses portes à la clientèle PSI autochtone le 19 août 2020. Les 40 places de ce site d'hébergement étaient encore ouvertes lors de la levée de l'état d'urgence locale, le 28 août 2021, mais la gestion du site était presque entièrement réalisée par l'organisme responsable.

Au cours de l'été 2020 (du 15 juillet au 15 septembre 2020), la majorité des sites d'hébergement, qui avaient été ouverts en complément des hôtels réquisitionnés, ont été fermés, à l'exception du Complexe Guy-Favreau, afin d'optimiser les ressources parmi moins de sites, sans toutefois réduire le nombre de places. Plusieurs places ont été reprises par des services habituels. Le YMCA Hochelaga-Maisonneuve a toutefois ouvert ses portes à la clientèle PSI dès le 31 août 2020 afin d'éviter une réduction des places disponibles aux PSI, les services habituels ne pouvant toujours retourner à leur capacité pré-pandémie.

Avec l'arrivée prochaine de l'hiver, l'agglomération de Montréal a annoncé le 29 octobre 2020, en partenariat avec le RSSS et ses partenaires, une offre de service bonifiée et adaptée afin de mieux répondre aux besoins des PSI jusqu'au 31 mars 2021. Bien que des mesures particulières soient toujours mises en place pour les saisons hivernales, la pandémie a augmenté le besoin. Ainsi, le 3 novembre 2020, l'hôtel Place Dupuis a ouvert ses portes, permettant d'accueillir 380 PSI. Bien que cette mesure ait été financée par le RSSS, l'agglomération a dû offrir un soutien important en services de sécurité afin de soutenir le personnel spécialisé sur place. De plus, devant la forte popularité de ce site d'hébergement et les files d'attente que son ouverture générait chaque jour, l'agglomération a dû ériger un chapiteau et des services connexes dans le parc Émilie-Gamelin à partir du 9 décembre 2020; ce lieu adjacent à l'hôtel Dupuis servait d'aire d'attente afin que les PSI puissent faire la file à l'abri des intempéries en attendant d'accéder à l'hôtel Place Dupuis.

Le 17 décembre 2020, l'hôtel Chrome a rouvert ses portes temporairement (jusqu'au 10 janvier 2021) afin d'héberger 72 PSI qui devaient être relocalisées suite à un dégât d'eau au refuge *Open Door* suivi d'une éclosion majeure au sein de cette même clientèle.

L'hôtel Universel s'est ajouté à l'offre d'hébergement pour PSI à partir du 31 décembre, avec 66 lits disponibles. Enfin, le Centre Pierre-Charbonneau dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a ouvert ses portes à la clientèle PSI le 22 janvier 2021, avec 112 places disponibles.

En raison de la hausse fulgurante des cas positifs dans la population itinérante, les 24 et 25 janvier 2021, l'agglomération de Montréal, en partenariat avec le RSSS et la Croix-Rouge, ont également mis sur pied deux sites d'hébergement afin de combler les besoins accrus en isolement des PSI déclarées positives à la COVID-19 : un site de 232 places au Stade de soccer de Montréal dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et un site de 52 places dans le Pavillon M de l'ancien Hôpital Royal-Victoria dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dans le but de diminuer le plus possible les risques de contamination des PSI, le Pavillon M de l'ancien Hôpital Royal-Victoria a été divisé en trois zones, une zone rouge de 28 places pour les PSI ayant reçu un dépistage positif à la COVID-19, une zone orange de 12 places pour la clientèle en attente de résultats et une zone jaune de 14 places pour les PSI ayant été en contact avec des cas positifs à la COVID-19.

Avec le début de la troisième vague de la pandémie à fin mars 2021, le MSSS, le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, l'agglomération de Montréal et des partenaires communautaires ont déterminé que les besoins exacerbés par la pandémie étaient toujours présents et, à cet effet, ont décidé de prolonger les mesures déployées à l'automne et mises en place pendant la période

hivernale pour la population itinérante. Les mesures, qui devaient se terminer initialement le 31 mars 2021 ont donc été prolongées jusqu'au 30 juin 2021.

La majorité des sites d'hébergement d'urgence qui étaient ouverts à l'hiver 2021 ont ainsi été prolongés jusqu'à la fin juin 2021, à l'exception de l'hôtel Universel qui a fermé ses portes le 30 avril 2021.

Au 28 août 2021, date de la fin de l'état d'urgence local, seules les 40 places pour PSI autochtones du Complexe Guy-Favreau, les 115 places pour PSI du YMCA Hochelaga-Maisonneuve ainsi que les 100 lits de l'Auberge Royal Versailles et les 150 places de l'Hôtel-Dieu, ayant ouvert leurs portes les 28 juin et 30 juin 2021 respectivement, étaient encore considérées comme nécessaires à titre de mesures complémentaires pour héberger les PSI. La gestion des deux premiers étant maintenant presque entièrement prise par le milieu communautaire et des deux derniers n'exigeant pas de soutien de la part de l'agglomération, le besoin des pouvoirs exceptionnels de l'état d'urgence pour ces mesures d'urgence fut écarté.

L'aménagement des sites d'hébergement d'urgence, du centre de jour, des sites de distribution alimentaire et des haltes-chaud sur le territoire de l'agglomération, ainsi que le soutien à la Croix-Rouge et aux mesures hivernales a généré des dépenses importantes, avoisinant les 40 millions de dollars en date du 28 août 2021.

Tableau 6. Liste des sites mis en place pour les PSI

| Type de site | Nom | Adresse | Arrondissement / Ville | Type de clientèle | Nombre de places | Ouverture | Fermeture |
|--------------------------|---|--------------------------------------|--|-------------------|------------------|------------|------------|
| Centre de jour | Grand quai du Port de Montréal | 200, rue de la Commune Ouest | Ville-Marie | PSI mixte | 350 | 2020-11-16 | 2021-05-30 |
| Distribution alimentaire | Parc Jeanne-Mance | Coin avenue du Parc et avenue Duluth | Le Plateau Mont-Royal | PSI | Non défini | 2020-03-31 | 2020-08-31 |
| | Place du Canada | 1010, rue de la Gauchetière Ouest | Ville-Marie | PSI | Non défini | 2020-03-31 | 2020-08-31 |
| | Place Émilie-Gamelin | 1500, rue Berri | Ville-Marie | PSI | Non défini | 2020-03-28 | 2020-08-31 |
| | Square Cabot | 2322, rue Sainte-Catherine Ouest | Ville-Marie | PSI autochtone | Non défini | 2020-03-28 | 2020-08-31 |
| | Square Dézéry | 3250, rue Sainte-Catherine Est | MHM | PSI | Non défini | 2020-06-13 | 2020-08-31 |
| | Stationnement Aréna Francis-Bouillon | 3175, avenue de Rouen | MHM | PSI | Non défini | 2020-03-31 | 2020-06-12 |
| Cantine mobile | YMCA Centre-ville et Y des femmes de Montréal | Non défini | Ville-Marie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Rosemont–La Petite-Patrie, Verdun, Le Sud-Ouest | PSI | Non défini | 2020-04-01 | 2020-08-30 |

| | | | | | | | |
|----------------------|---------------------------------------|--|---|----------------------|------------|---------------------------------|---------------------------------|
| | Rap Jeunesse | Non défini | Montréal-Nord, Saint-Laurent, Ahuntsic-Cartierville | PSI | Non défini | 2020-04-01 | 2020-06-30 |
| | Dans la Rue et l'Anonyme | Non défini | Le Plateau-Mont-Royal, – Hochelaga-Maisonneuve, Ville-Marie | PSI | Non défini | 2020-04-01 | 2020-09-27 |
| Halte chaleur | Aréna Francis Bouillon | 3175 Rue de Rouen, Montréal | MHM | PSI | Non défini | 2020-04-13 | 2020-05-15 |
| | BAnQ Grande Bibliothèque | 475, boulevard de Maisonneuve Est | Ville-Marie | PSI | Non défini | 2020-04-12 | 2020-05-31 |
| | Centre comm. du Monastère | 4450, rue Saint-Hubert | Le Plateau Mont-Royal | PSI mixte autochtone | Non défini | 2021-02-11 | 2021-03-31 |
| | Collège Dawson | 3040, rue Sherbrooke Ouest | Westmount | PSI | Non défini | 2020-04-21 | 2020-06-24 |
| | Église Saint-Georges | 1001, avenue des Canadiens-de-Montréal | Ville-Marie | PSI | Non défini | 2020-04-16 | 2020-05-31 |
| | Tente Square Cabot | 2322, rue Sainte-Catherine Ouest | Ville-Marie | PSI mixte autochtone | 15 | 2021-02-03 | Toujours ouvert au 28 août 2021 |
| | Tente Émilie Gamelin (file d'attente) | 1500, rue Berri | Ville-Marie | PSI | Non défini | 2020-12-09 | 2021-06-30 |
| Hébergement – PSI | Aréna Camillien-Houde | 1696, rue Montcalm | Ville-Marie | PSI mixte | 60 | 2020-04-27 | 2020-08-27 |
| | Aréna Francis Bouillon | 3175, rue de Rouen | MHM | PSI homme | 60 | 2020-06-15 | 2020-09-15 |
| | Aréna Maurice-Richard | 2800, rue Viau | MHM | PSI mixte | 108 | 2020-04-20 | 2020-07-15 |
| | Auberge Royal Versailles | 7200, rue Sherbrooke Est | MHM | PSI mixte | 100 | 2021-06-28 | Toujours ouvert au 28 août 2021 |
| | Centre Jean-Claude-Malépart | 2633, rue Ontario Est | Ville-Marie | PSI mixte | 126 | 2020-04-02 | 2020-07-28 |
| | Centre Pierre-Charbonneau | 3000, rue Viau | MHM | PSI mixte | 112 | 2021-01-22 | 2021-06-30 |
| | Centre sportif de la Petite-Bourgogne | 1825, rue Notre-Dame Ouest | Le Sud-Ouest | PSI mixte autochtone | 40 | 2020-04-25 | 2020-08-19 |
| | Complexe Guy-Favreau | 200, boulevard René-Lévesque Ouest | Ville-Marie | PSI homme | 108 | 2020-03-24 | 2020-06-15 |
| Complexe Guy-Favreau | 200, boulevard René-Lévesque Ouest | Ville-Marie | PSI mixte autochtone | 40 | 2020-08-19 | Toujours ouvert au 28 août 2021 | |

| | | | | | | |
|--|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------------|-----|------------|---------------------------------|
| Hôpital Royal-Victoria - Pavillon Ross | 687, avenue des Pins, Montréal | Ville-Marie | PSI testées positives - mixte | 100 | 2020-04-02 | 2020-06-12 |
| Hôpital Royal-Victoria - Pavillon M | 687, avenue des Pins, Montréal | Ville-Marie | PSI testées positives - mixte | 52 | 2021-01-25 | 2021-06-01 |
| Hôtel Abri du Voyageur | 9, rue Sainte-Catherine Est | Ville-Marie | PSI en attente de résultats | 53 | 2020-04-03 | 2020-07-29 |
| Hôtel Chrome | 215, boul. René-Lévesque Est | Ville-Marie | PSI testées négatives - homme | 72 | 2020-04-05 | 2020-07-10 |
| Hôtel Chrome | 215, boul. René-Lévesque Est | Ville-Marie | PSI mixte | 72 | 2020-12-17 | 2021-01-10 |
| Hôtel-Dieu | 3840, St-Urbain | Le Plateau Mont-Royal | PSI mixte | 150 | 2021-06-30 | Toujours ouvert au 28 août 2021 |
| Hôtel Place Dupuis | 1415, rue Saint-Hubert | Ville-Marie | PSI mixte | 380 | 2020-11-03 | 2021-06-30 |
| Hôtel St-André | 1285, rue Saint-André | Ville-Marie | PSI testées négatives - homme | 52 | 2020-04-13 | 2020-07-08 |
| Hôtel Universel | 5000, rue Sherbrooke Est | MHM | PSI homme | 66 | 2020-12-31 | 2021-04-30 |
| Hôtel Y Montréal | 1355, boulevard René-Lévesque Ouest | Ville-Marie | PSI testées négatives - femme | 60 | 2020-04-05 | 2020-07-10 |
| Marché Bonsecours | 350, rue Saint Paul Est | Ville-Marie | PSI homme | 50 | 2020-03-31 | 2020-07-08 |
| Stade de soccer de Montréal | 9235, avenue Papineau | VSMPE | PSI testées positives - mixte | 232 | 2021-01-24 | 2021-06-28 |
| YMCA Centre-Ville | 1440, rue Stanley | Ville-Marie | PSI femme | 44 | 2020-03-24 | 2020-07-30 |
| YMCA Hochelaga-Maisonneuve | 2564, avenue Desjardins | MHM | PSI mixte | 115 | 2020-08-31 | Toujours ouvert au 28 août 2021 |

3.4.3.5. Installations sanitaires

Des installations sanitaires (toilettes et lavabos portatifs) ont été déployées à plusieurs endroits stratégiques à travers le territoire de l'agglomération à partir de la fin mars 2020 afin de pallier à la fermeture des commerces et services non essentiels qui représentaient des lieux privilégiés par les PSI pour avoir accès à des installations sanitaires.

Au début de la pandémie, ce sont environ 120 toilettes chimiques avec lavabos qui ont été installées sur le territoire montréalais, un nombre variable qui a graduellement été réduit suite au premier déconfinement, mais ajusté selon la situation épidémiologique. Le déploiement de ces installations sanitaires incluait une entente de nettoyage quotidien. Ces installations ont été mises en place en prenant en compte les considérations suivantes :

- L'accès à des installations sanitaires pour les PSI était déjà problématique avant la crise, principalement pour les personnes n'utilisant pas les services d'hébergement d'urgence, et la fermeture des commerces et des centres de jours a presque éliminé cet accès;
- Dans un contexte de déconfinement variable et de reconfinement depuis le début de la pandémie, l'accès aux installations sanitaires publiques demeure limité, particulièrement pour les PSI qui, rappelons, subissent une stigmatisation importante qui a été exacerbée par la pandémie;
- Le lavage des mains est l'une des mesures les plus efficaces pour éviter la propagation du virus et le maintien de cette pratique demeure une mesure de prévention importante à poursuivre afin d'éviter une deuxième vague;
- Le virus se contracte via les selles;
- L'absence de toilettes en nombre suffisant est souvent à la source de problèmes de cohabitation.

Les besoins en installations sanitaires ont été analysés et revus à plusieurs reprises lors de la période de l'état d'urgence local. Leur nombre n'a toutefois pas été revu significativement à la baisse suite à la réception d'un avis du RSSS le 18 juin 2020 demandant de maintenir un maximum de toilettes-lavabos compte tenu de la poursuite de la crise sanitaire et du lavage des mains comme mesures de santé publique principale. Malgré avoir effectué plusieurs demandes auprès du RSSS de réévaluer le nombre de toilettes nécessaires sur le territoire, aucun avis contraire à celui émis le 18 juin 2020 n'a été diffusé par le RSSS. Au total, ce sont plus de 12,2 millions de dollars de dépenses qui ont été effectuées pour permettre l'aménagement d'installations sanitaires dans des lieux stratégiques et assurer leur nettoyage et désinfection conformément au protocole sanitaire établi par la DRSP selon les recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Puisque les installations sanitaires (blocs sanitaires, toilettes chimiques) présentent un risque de transmission indirecte, la DRSP recommandait initialement de les nettoyer et désinfecter régulièrement, idéalement aux 2 à 4 heures. Ce protocole sanitaire a toutefois été assoupli au mois de mai 2020 alors que les exigences entourant le nettoyage et la désinfection des toilettes ont été réduites à « plus d'une fois par jour ». Des limites de capacité et d'accès devaient également être établies afin d'assurer la distanciation physique des utilisateurs. Quoique revues à la baisse, les exigences en matière de fréquence de nettoyage et de désinfection ont engendré des dépenses importantes durant l'état d'urgence local.

Au 28 août 2021, près de 84 toilettes chimiques demeuraient déployées sur le territoire de l'agglomération de Montréal, principalement pour usage par les PSI. Un tableau de bord a d'ailleurs été créé pour faciliter le suivi de l'inventaire et du déploiement des toilettes chimiques sur l'ensemble du territoire. Malgré cette dépense extraordinaire toujours nécessaire, une stabilité apportée par le plan de déconfinement du gouvernement au printemps 2021 a permis à l'agglomération, pour la première fois, de planifier le besoin à venir et de passer à l'octroi de contrats selon les processus habituels, éliminant le besoin des pouvoirs exceptionnels pour cette action d'urgence.

3.4.4. Assurer la mise en place du télétravail à grand déploiement

Le télétravail constitue une mesure mise en place par l'agglomération de Montréal durant la pandémie de COVID-19 afin de réduire les risques de propagation du virus et assurer le respect des ordonnances sanitaires émises par le gouvernement du Québec. De plus, elle se veut une mesure centrale pour assurer la continuité des affaires de l'agglomération en permettant aux employés d'effectuer leur travail à distance et donc de continuer à offrir une prestation de services. À cet

égard, le gouvernement provincial a émis dès le 12 mars 2020 une directive afin d'inciter les Québécois à faire du télétravail, si possible. Le 16 mars 2020, le gouvernement a réitéré que le télétravail était une mesure qui devait être privilégiée par le plus grand nombre d'employés possible au sein des organismes et entreprises. Il était alors recommandé pour les employeurs de mettre en application le télétravail pour son personnel en fonction des tâches effectuées par l'employé, la disponibilité des outils technologiques et du maintien des services essentiels de son organisation.

Cette incitation à mettre en place le télétravail a été renforcée à partir du 24 mars 2020 alors que le gouvernement provincial a décrété (décret 223-2020) la fermeture de tous les services à l'exception des services essentiels. Il est également décrété le 25 juin 2020 (décret 689-2020) « que lorsqu'une prestation de travail peut être rendue à distance, le télétravail à partir d'une résidence principale ou de ce qui en tient lieu soit privilégié ». Le télétravail devient finalement obligatoire à partir du 17 décembre 2020 à la suite de la publication de l'arrêté ministériel (2020-105) qui stipule que, dans le contexte de l'arrivée de la période des fêtes 2020 et la poursuite de la deuxième vague de la pandémie, « tous les employés des entreprises, des organismes ou de l'administration publique qui effectuent des tâches administratives ou du travail de bureau continuent ces tâches en télétravail, dans leur résidence privée ou ce qui en tient lieu, à l'exception des employés dont la présence est essentielle à la poursuite des activités de l'entreprise, de l'organisme ou de l'administration publique ».

Dans ce contexte, l'Agglomération a pris des mesures afin de mettre en place le travail à distance pour son personnel. Afin de limiter la propagation du virus, le CCMU a demandé, pour l'ensemble de l'agglomération, à partir du 20 mars 2020, que seuls les employés exerçant un rôle dans des activités essentielles ou critiques au maintien d'une continuité des opérations de base devaient demeurer en poste sur les lieux de travail, ou lorsque possible, en télétravail. On demandait alors aux autres employés de rester à la maison et d'effectuer du télétravail. Pour assurer le respect de ces directives et permettre au personnel de travailler à distance, plusieurs mesures ont dû être mises en place dès la fin mars 2020 par le Service des technologies de l'information (STI). Le STI a d'abord rendu possible pour un membre du personnel de la ville centre d'utiliser son ordinateur personnel pour se connecter à la suite Google et avoir accès au réseau de la ville centre ainsi que de se connecter à distance à leur ordinateur de bureau. Pour les personnes ne possédant pas d'ordinateurs portables à la maison ou au travail, le STI a aussi offert le prêt d'équipement.

Dans le cas du personnel des villes reconstituées, qui travaille depuis des réseaux informatiques indépendants de celui de la ville centre, des solutions locales ont été élaborées par les différentes villes et soutenues par l'agglomération.

Ces différentes solutions technologiques mises en place ont engendré un besoin important en matériels informatiques et équipements de bureau.

Ainsi, ce sont plusieurs ordinateurs portables (> 1600 ordinateurs), écrans d'ordinateurs, logiciels (Suite Office, Adobe Acrobat DC Pro, Antidote, MS Visio, MS Project, Indesign, etc.), casques d'écoute, clés RSA et cellulaires qui ont été acquis afin de permettre le déploiement du télétravail à l'ensemble du personnel des services corporatifs, des arrondissements et des villes reconstituées de l'agglomération.

De plus, des processus de support (intranet et extranet) et un rehaussement du Centre de services du STI ont également été implantés pour répondre à l'augmentation importante du nombre d'appels pour du support informatique lié au déploiement du télétravail.

Le déploiement accéléré du télétravail et son maintien ont donc nécessité des investissements importants, notamment pour l'acquisition de matériel informatique, ainsi que pour augmenter la capacité des systèmes de connexion à distance. Au mois de janvier 2021, ces investissements étaient déjà de l'ordre de 3,3 millions de dollars, soit 2,1 millions pour l'achat de matériel informatique, 1 million pour l'achat et l'installation de logiciels ainsi que la configuration des réseaux, 67 000 \$ pour des accessoires informatiques et 133 000 \$ pour l'achat de cellulaires. Ils auront permis à près de dix mille membres du personnel de faire du télétravail et d'assurer une prestation de services pendant la totalité de l'état d'urgence local.

3.4.5. Mettre en œuvre des voies actives sécuritaires, des corridors sécuritaires ainsi que des rues familiales pour assurer la distanciation physique lors de déplacements actifs

Pour permettre le respect des ordonnances sanitaires et directives gouvernementales dans un contexte de reprise des activités, des VAS et CS ont été mis en place au printemps et à l'été 2020. Ces aménagements, qui ont été déployés sur une vaste portion du réseau montréalais et dans une très courte période de temps, ont nécessité le déploiement massif de ressources matérielles et humaines.

Le contexte et les besoins liés à cette mesure sont traités en détail dans la section expliquant l'utilisation du pouvoir exceptionnel pour **contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières**. Cette section ajoute les informations portant sur l'utilisation du pouvoir exceptionnel pour **faire les dépenses et conclure les contrats qu'elle juge nécessaires**. Les dépenses associées à la mise en place des VAS et CS portaient presque exclusivement sur l'acquisition de ressources matérielles ainsi que sur le déploiement de ressources humaines pour réaliser les projets. À cet égard, voici une liste des principales catégories d'acquisitions effectuées pour permettre la mise en place de ces aménagements temporaires :

- Mobilier temporaire et permanent (bancs, bacs à fleurs, tables, tables à pique-nique, etc.);
- Équipement de sécurisation des lieux et de séparation des aménagements (jerseys et blocs de béton, clôtures, barrières antiémeute/Mills, bollards, etc.);
- Signalétique (affichage, marquage au sol, signalisation automobile);
- Stations sanitaires;
- Stations de réparation de vélos;
- Dispositifs de files d'attente.

De par la longueur des VAS et CS aménagés, ces acquisitions ont représenté des dépenses importantes pour l'agglomération durant la première vague de la pandémie et des mesures d'urgence. Ainsi, plus de 4 millions de dollars ont été dépensés pour le réaménagement, la location et l'achat d'équipement ainsi que pour la signalisation et les communications visant à assurer la mise en œuvre de VAS. L'aménagement des CS a quant à lui engendré des dépenses avoisinant les 840 000 \$. Il est important de noter que les pouvoirs de l'état d'urgence local ont servi à la mise en place des CS et des VAS, mais pas à leur démantèlement, étant donné que ce dernier était prévisible, devant être réalisé avant l'arrivée de la saison hivernale, et ce, peu importe la situation épidémiologique.

3.4.6. Soutien à l'Office d'habitation de Montréal

Parmi ses nombreux édifices, l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) gère douze résidences de personnes âgées. En raison de la vulnérabilité de la clientèle à la COVID-19, le gouvernement a exigé un contrôle des accès en tout temps pour ce type de lieu, et ce, pour la grande majorité de la pandémie. En raison de ressources limitées, l'OMHM n'a pas pu répondre entièrement à cette exigence. À cet effet, et particulièrement en raison de la vulnérabilité de la clientèle à la COVID-19, l'agglomération a soutenu l'OMHM en lui fournissant des services de sécurité pour effectuer le contrôle des entrées et sorties de ces édifices.

Au total, une trentaine d'agent.es de sécurité ont été déployé.es dès le 31 mars 2020 pour sécuriser les 12 RPA de l'OMHM. Leur rôle était d'assurer le contrôle des accès (entrées et sorties) dans les RPA, d'informer les gens sur les consignes sanitaires en vigueur et de veiller à ce qu'il n'y ait pas de rassemblement. Le service de gardiennage offert à l'OMHM par l'agglomération de Montréal a toutefois pris fin le 30 juin 2021 compte tenu de l'évolution de la situation épidémiologique et des ordonnances gouvernementales associées. Il a alors été reconnu que le personnel de l'organisme pouvait assurer le rôle que les gardiens de sécurité assumaient, soit essentiellement le contrôle des accès aux immeubles de l'OMHM. Pour assurer la protection du personnel, permettre la désinfection des immeubles et ainsi préserver la capacité à intervenir advenant des cas de COVID-19 dans les résidences pour personnes âgées et immeubles de l'OMHM, le CCMU a également fourni, dès le printemps 2020, une quantité importante d'EPI et de produits de nettoyage et de désinfection à l'OMHM :

- Distributeurs à gel désinfectant;
- Cartouches de recharge pour distributeur de gel désinfectant;
- Bouteilles de 1 litre de gel désinfectant;
- Jaquettes de protection;
- Lingettes désinfectantes;
- Gants chirurgicaux;
- Masques N95;
- Couvre-visages.

Ce support en ressources humaines, en matériel de communication, en produits de nettoyage et de désinfection et en EPI a engendré des dépenses supérieures à 12,4 millions de dollars, soit plus de 10,6 millions en soutien sanitaire, nettoyage et gardiennage, 37 000 \$ en EPI et 1,8 millions de dollars pour la distribution de couvre-visages réutilisables. Ces dépenses ont permis à l'OMHM de poursuivre ses opérations dans le respect des ordonnances sanitaires et d'assurer la réalisation de leur mandat et de leur mission pendant la durée de l'état d'urgence local, soit de gérer et d'administrer des logements et assurer la protection des familles et personnes à faible revenu y demeurant.

3.4.7. Assurer un soutien au RSSS dans le déploiement des cliniques de dépistage, des cliniques de vaccination et des brigades de sensibilisation

3.4.7.1. *Cliniques de dépistage fixes*

L'agglomération de Montréal a soutenu le RSSS dans l'implantation de cliniques de dépistage fixes au début de la pandémie et de l'état d'urgence local. C'est le cas de la clinique de dépistage sans rendez-vous qui a été aménagée à la Place des Festivals dans le Quartier des spectacles du 23 mars 2020 au 19 avril 2020. Le déploiement de cette clinique a permis d'augmenter significativement le

nombre de dépistages quotidiens qui étaient largement insuffisants au début de la pandémie. Le service de dépistage a ensuite été transféré à l'ancien hôpital Hôtel-Dieu dans l'arrondissement de Ville-Marie. Le CCMU a contribué à l'aménagement et à la mise en service de plusieurs autres cliniques de dépistages tout au long de l'état d'urgence local. C'est le cas de la clinique de l'Est dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de la clinique du quartier Cavendish dans la Ville de Côte-Saint-Luc qui ont été déployés dès le début du mois d'avril 2020.

Ainsi, du moment qu'un nouveau site était choisi pour déployer une clinique de dépistage mobile, une inspection était d'abord réalisée par le SIM pour s'assurer que l'établissement était conforme aux normes de sécurité incendie et qu'il était adapté pour recevoir une clientèle symptomatique dans le cadre des exigences sanitaires gouvernementales. Le CCMU assurait ensuite la production des plans d'aménagement, approuvait les demandes en matériel et équipement et assurait la coordination des intervenants. Des visites sur le terrain ont également été effectuées sporadiquement pendant les opérations des cliniques de dépistage afin d'effectuer le suivi des exigences en matière de sécurité.

3.4.7.2. Cliniques de dépistage mobiles

En soutien à une seconde initiative du RSSS, l'agglomération a collaboré au déploiement sur son territoire de cliniques de dépistages mobiles au printemps 2020. Ces cliniques s'adressaient aux groupes vulnérables ayant des difficultés d'accès au réseau de cliniques fixes ou servaient lors de situations nécessitant une intervention ciblée (ex. lieu d'éclosion importante). Cette initiative est le fruit d'une collaboration étroite entre le RSSS, la STM, d'autres partenaires du réseau de la Santé et l'agglomération de Montréal.

Le concept de clinique de dépistage mobile est basé sur l'aménagement d'un autobus de la STM en clinique de dépistage. L'autobus s'installe sur un site pour une période de 2 à 3 jours afin de tester les personnes symptomatiques, puis se déplace sur un nouveau site identifié comme étant un « point chaud ». Le tout est opéré par le personnel du RSSS. Au total, ce sont 5 autobus qui ont été fournis par la STM et un par le groupe Pierre Lavoie pour permettre l'installation de cliniques mobiles à différents endroits sur le territoire lors de l'état d'urgence local. Chaque autobus avait une capacité de dépistage quotidien avoisinant les 225 personnes.

Le projet de déploiement des cliniques mobiles de dépistage a débuté le 1^{er} mai 2020. Le premier autobus modifié a été livré le 5 mai 2020 et le fonctionnement de la clinique-autobus a été testé à l'Hôpital Hôtel-Dieu. Par la suite, l'installation de la première clinique mobile autonome a été faite le 6 mai sur le territoire du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Dès la semaine suivante, à partir du lundi 11 mai 2020, un autobus supplémentaire s'est ajouté chaque jour, pour un total de 5 autobus déployés quotidiennement sur les territoires des 5 CIUSSS de l'agglomération. Le 19 mai, un 6^e autobus fourni par le groupe Pierre Lavoie s'est ajouté aux véhicules de la STM. À partir de ce moment, les cliniques mobiles ont été déployées quotidiennement durant 7 semaines consécutives et ont permis de visiter 65 sites situés dans plus de 20 arrondissements ou villes reconstituées. Par ailleurs, les opérations des cliniques de dépistage mobile se sont poursuivies malgré une vague de chaleur printanière ayant causé une augmentation

importante de la température dans les autobus. Pour remédier à cette problématique, des unités d'air conditionné ont été achetées par le CCMU et installées à l'intérieur des autobus. Ces unités ont permis de maintenir les activités de dépistage lors des journées de chaleur.

3.4.7.3. Cliniques de vaccination

La vaccination contre la COVID-19 a commencé dès la fin de l'année 2020 et était toujours en cours au moment de la levée de l'état d'urgence local le 28 août 2021. Dès le moment où l'homologation des vaccins par Santé Canada a débuté, le Comité sur l'immunisation du Québec ont validés et ont émis les recommandations pour leur distribution et la mise en place des procédures d'administration du vaccin pour la population. Sur le territoire de l'agglomération de Montréal, ce sont les établissements de santé qui ont été responsables de mettre en place la distribution et l'inoculation du vaccin auprès des populations de leurs secteurs d'opérations.

À fin de soutenir cet effort prioritaire et essentiel, l'agglomération de Montréal, par l'entremise de son CCMU, a créé un groupe de travail pour planifier les lieux de vaccination à venir pour la population générale, en fonction des groupes d'âge, et de trouver une façon de rejoindre et de vacciner le plus possible les clientèles plus difficiles à rejoindre dans les quartiers les plus touchés par la pandémie.

Le groupe de travail, qui a été mis en place pour appuyer le réseau de la Santé dans son mandat pour vacciner la population québécoise, était coordonné par le CCMU et composé des membres suivants :

- Urgences-santé;
- SPVM;
- SIM;
- STM;
- Centre de sécurité civile (mission Coordination adjointe);
- Coordination régionale des mesures d'urgence, sécurité civile et de la liaison avec les salles d'urgence (CRMUSCSU).

La contribution de l'agglomération face aux cliniques de dépistage comprend la coordination de leur mise en place, le prêt de bâtiments municipaux et un soutien à la gestion de certains sites (ex. ouverture des portes, tâches ménagères, régies, etc.).

Durant l'état d'urgence local, 22 cliniques de vaccination de masse ont été implantées sur le territoire de l'agglomération (voir tableau 7).

Tableau 7. Liste des cliniques de vaccination de masse déployées

| Site | Arrondissement ou ville reconstituée | Gestionnaire | Date d'ouverture | Date de fermeture |
|-----------------------|--------------------------------------|---|------------------|-------------------|
| Palais des congrès | Ville-Marie | CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal | 1er mars 2021 | / |
| CLSC de la Visitation | Ville-Marie | CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal | 23 mars 2021 | / |

| | | | | |
|---|--|---|----------------|-----------------|
| Église St-Charles | Le Sud-Ouest | CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal | 23 mars 2021 | / |
| Institut universitaire en Santé - pavillon Douglas (réservé à la population autochtone habitant en milieu urbain) | Verdun | CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal | 1er avril 2021 | / |
| Site square Décarie | Côte-Saint-Luc | CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal | 1er mars 2021 | / |
| Aréna Bill-Durnan | Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce | CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal | 10 mars 2021 | 28 août 2021 |
| 7101 Parc Avenue | Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension | CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal | 4 août 2021 | / |
| Université de Montréal (pavillon Mill) | Outremont | CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal | 1er avril 2021 | 1er août 2021 |
| CLSC Parc-Extension | Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension | CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal | 19 mars 2021 | 30 juillet 2021 |
| Aréna Martin-Brodeur | Saint-Léonard | CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal | 1er mars 2021 | 22 octobre 2021 |
| Stade Olympique | Mercier–Hochelaga-Maisonneuve | CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal | 23 mars 2021 | / |
| Centre communautaire Roussin | Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles | CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal | 6 avril 2021 | 22 octobre 2021 |
| Ancien Loblaws | Ahuntsic-Cartierville | CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal | 12 mai 2021 | 9 octobre 2021 |
| Place Bourassa | Montréal-Nord | CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal | 1er mars 2021 | / |
| Patro le Prévost | Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension | CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal | 1er mars 2021 | 9 octobre 2021 |
| 300 av. St-Croix | Saint-Laurent | CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal | 1er juillet | / |

| | | | 2021 | |
|---|-------------------------------------|---|---------------|-------------------|
| Aréna Bob-Birnie | Pointe-Claire | CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal | 1er mars 2021 | 5 septembre 2021 |
| Centre sportif Dollard-St-Laurent | LaSalle | CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal | 1er mars 2021 | / |
| Centre communautaire Gerry-Robertson | Pierrefonds-Roxboro | CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal | 1er mars 2021 | / |
| Centre Civique DDO | Dollard-des-Ormeaux | CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal | 25 mars 2021 | 5 septembre 2021 |
| Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau (site à l'auto) | Dorval | CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal | 17 mai 2021 | 19 septembre 2021 |
| CUSM - Site Glen | Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce | Centre universitaire de santé McGill (CUSM) | 1er mars 2021 | 29 septembre 2021 |

Outre les cliniques de vaccination de masse, des sites de vaccination éphémères intérieurs et extérieurs, ainsi que des sites offerts par des entreprises privées, ont également été aménagés. En soutien à ces initiatives, le groupe de travail du CCMU a analysé environ 50 sites intérieurs et 100 sites extérieurs.

Lors de la levée de l'état d'urgence local le 28 août 2021, 41 cliniques de vaccination étaient toujours en service, dont certaines étaient dédiées spécifiquement aux employés d'entreprises privées ou aux populations autochtones.

3.4.7.4. Sensibilisation à la population

De concert avec le RSSS et le CCMU, certains arrondissements de l'agglomération ont mis sur pied des brigades de sensibilisation afin de mieux joindre les communautés ethnoculturelles et les sensibiliser aux mesures préventives de la COVID-19, de sensibiliser la population aux mesures mises en place par l'agglomération pour soutenir les organismes communautaires, et de mettre en valeur l'importance de se faire dépister en présence de symptômes ou lors de contacts étroits avec des gens ayant été déclarés positifs à la COVID-19.

Parmi les actions réalisées par les brigades de sensibilisation étaient :

- Une présence sur le terrain, notamment dans des lieux publics très achalandés, pour communiquer des consignes sanitaires;

- la distribution de couvre-visages et de masques;
- la distribution de produits désinfectants.

De la sorte, le CCMU et ses partenaires ont été mis grandement à contribution pour le déploiement des cliniques de dépistage et des cliniques de vaccination. En tout, les dépenses réalisées par l'agglomération en soutien au dépistage et à la vaccination comprennent 690 000 \$ pour l'aménagement des sites, 647 000 \$ pour le soutien en communications à la population et 132 000 \$ pour soutenir l'implantation de brigades de sensibilisation.

3.4.8. Offrir un soutien à la STM pour assurer la distanciation physique lors de déplacements actifs

Dans le contexte du déconfinement progressif qui s'est amorcé à la fin du printemps 2020, la STM a mis en place des mesures afin d'accueillir les clients qui allaient revenir graduellement dans son réseau : offre de service ajustée, aménagements sécuritaires des lieux de travail, nettoyage accru, etc.

Afin de limiter la propagation du virus et assurer la santé et la sécurité des usagers, la STM, en collaboration avec l'agglomération de Montréal, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), exo, le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et la Société de transport de Laval (STL), a également mis en place des opérations de distribution de couvre-visages réutilisables à sa clientèle. Une première opération a permis la distribution de plus de 300 000 couvre-visages entre le 25 mai 2020 et le 22 juin 2020, alors que le couvre-visage n'était toujours pas obligatoire dans les transports en commun, mais fortement recommandé par l'INSPQ étant donné la difficulté de respecter la distanciation physique de 2 mètres. Dans les mois qui ont suivi, alors que le port du couvre-visage était dorénavant obligatoire dans les transports en commun (décret 813-2020 du 22 juillet 2020), d'autres opérations semblables ont eu lieu dans le réseau de la STM. Au total, ce sont quelque 1,5 million de couvre-visages qui ont été distribués aux usagers du transport collectif.

Pour sa part, l'agglomération de Montréal a procédé à la distribution de couvre-visage dans des secteurs accueillant des populations vulnérables et où il y a une forte utilisation des services de la STM. Cette acquisition et distribution de couvre-visage a engendré des dépenses de 479 000 \$.

4. DÉPENSES ENGAGÉES LORS DE L'ÉTAT D'URGENCE LOCAL

Dans le cadre de la déclaration de l'état d'urgence, des dépenses ont dû être engagées pour déployer des mesures exceptionnelles permettant de limiter la propagation du virus et ainsi assurer la protection à la vie, la santé et l'intégrité des citoyens et du personnel.

En tout, les dépenses engagées pour l'ensemble de l'état d'urgence local, soit du 27 mars 2020 au 28 août 2021 inclusivement, et précisées dans la section précédente, représentant un montant de 109 062 366,56 \$ net des taxes (source : Services des finances de la Ville de Montréal).

Le rapport détaillé des dépenses pour l'état d'urgence local du Service des finances de la Ville de Montréal est en pièce jointe.

5. PROCHAINES ÉTAPES

L'article 52 de la *Loi sur la sécurité civile* exige qu'un rapport d'événement soit remis à l'autorité régionale dans les six mois qui suivent la fin de l'état d'urgence. Cette exigence est respectée par le dépôt de ce rapport.

| FAMILLE DE DÉPENSES | Total |
|--|-------------------------|
| VAS | 4 013 697,08 \$ |
| Réaménagement | 2 034 419,77 \$ |
| Opérations | 1 846 364,96 \$ |
| Calières | 188 054,81 \$ |
| Location et achat équipement | 912 091,04 \$ |
| Signalisation et communications | 1 067 186,27 \$ |
| CS | 841 677,15 \$ |
| Initiatives locales | 841 677,15 \$ |
| Opérations | 814 146,83 \$ |
| Salaires | 27 530,32 \$ |
| Soutien aux personnes en situation d'itinérance | 39 704 332,12 \$ |
| Ouverture de SHU, de sites alimentaires et haltes chaleur | 18 340 448,71 \$ |
| Gardiennage | 4 653 672,98 \$ |
| Repas | 1 855 179,21 \$ |
| Location site | 2 258 894,61 \$ |
| Entretien /désinfections | 6 081 592,63 \$ |
| Déménagement et transports | 106 246,65 \$ |
| Honoraires professionnels | 211 763,66 \$ |
| Entretiens et réparations diverses | 430 089,00 \$ |
| Autres | 901 070,90 \$ |
| Salaires | 1 841 939,07 \$ |
| Soutien à l'ouverture de SHU pour la saison hivernale | 8 655 735,45 \$ |
| Gardiennage | 3 763 049,06 \$ |
| Repas | 22 950,12 \$ |
| Location site | 738 725,65 \$ |
| Entretien /désinfections | 790 314,25 \$ |
| Honoraires professionnels | 122 440,22 \$ |
| Déménagement et transports | 84 196,70 \$ |
| Réparations diverses | 444 104,94 \$ |
| Location diverse | 860 358,05 \$ |
| Autres | 1 539 914,95 \$ |
| Salaires | 289 681,51 \$ |
| Contrat Croix-Rouge | 454 847,48 \$ |
| ÉPI | 22 055,71 \$ |
| Toilettes chimiques dans l'espace public | 12 231 244,77 \$ |

| FAMILLE DE DÉPENSES | Total |
|---|-------------------------|
| Soutien aux cliniques de dépistages / Sensibilisation dans les «points chauds» | 1 470 021,08 \$ |
| Brigade de sensibilisation (contrats de service) | 132 594,11 \$ |
| Aménagement de site (barrières /cônes /ruban délimitation / air climatisé... | 690 187,35 \$ |
| Opérations | 415 870,28 \$ |
| Salaires | 274 317,07 \$ |
| Communications à la population | 647 239,62 \$ |
| Opérations | 536 903,04 \$ |
| Salaires | 110 336,58 \$ |
| Sécurisation des lieux de travail pour les services essentiels | 21 721 631,96 \$ |
| Distirbutopn d'ÉPI pour employés | 6 073 805,47 \$ |
| Nettoyage à haute fréquence et désinfection ponctuelle | 1 310 479,95 \$ |
| Gardiennage | 815 351,54 \$ |
| Opérations | 813 857,20 \$ |
| Salaires | 1 494,34 \$ |
| Distribution de gels désinfectants à la STM | 541 499,98 \$ |
| Plexiglass ou réaménagement | 919 135,37 \$ |
| Opérations du CCMU | 2 779 638,85 \$ |
| Opérations | 308 008,56 \$ |
| Salaires | 2 471 630,29 \$ |
| Remboursement salaires SIM | 9 281 720,80 \$ |
| Mise en place du télétravail à grand déploiement | 3 314 245,81 \$ |
| Matériel informatique | 2 083 167,59 \$ |
| Accessoires informatiques | 67 741,88 \$ |
| Logiciels et réseau | 1 030 406,94 \$ |
| Opérations | 767 633,28 \$ |
| Salaires | 262 773,66 \$ |
| Cellulaires autres que SPVM | 132 929,40 \$ |

| FAMILLE DE DÉPENSES | Total |
|--|-------------------------|
| Soutien à l'application de mesures coercitives | 3 203 732,70 \$ |
| Équipement de travail (veste, téléphones, ordinateurs...) | 929 932,71 \$ |
| Centre de relève SPVM : location / UPS | 22 715,11 \$ |
| Remboursement salaires SPVM | 2 251 084,88 \$ |
| Soutien aux organismes communautaires, à L'OMHM et aux RPA | 12 461 488,47 \$ |
| Distribution couvre-visages réutilisables | 1 796 679,38 \$ |
| Gardiennage, nettoyage, soutien sanitaire et autres mesures de soutien | 10 627 773,64 \$ |
| Opérations | 10 337 081,60 \$ |
| Salaires | 290 692,04 \$ |
| ÉPI (gel, masques, produits nettoyants) | 37 035,45 \$ |
| Opérations | 25 964,39 \$ |
| Salaires | 11 071,06 \$ |
| Sécurisation des lieux de travail pour la reprise des services non essentiels | 21 852 534,73 \$ |
| Distirbutopn d'ÉPI pour employés | 8 703 617,64 \$ |
| Opérations | 8 673 982,92 \$ |
| Salaires | 29 634,72 \$ |
| Nettoyage à haute fréquence et désinfection ponctuelle | 6 336 278,03 \$ |
| Opérations | 2 479 485,97 \$ |
| Salaires | 3 856 792,06 \$ |
| Production et distribution de matériel pour la distanciation physique | 1 016 581,03 \$ |
| Opérations | 1 003 684,77 \$ |
| Salaires | 12 896,26 \$ |
| Installation de barrière physique (plexi) | 1 314 318,78 \$ |
| Opérations | 1 299 391,13 \$ |
| Salaires | 14 927,65 \$ |
| Soutien SST | 726 180,78 \$ |
| Opérations | 111 245,45 \$ |
| Salaires | 614 935,33 \$ |
| Gardiennage et/ou travailleurs supplémentaires | 2 624 264,14 \$ |
| Opérations | 954 181,76 \$ |
| Salaires | 1 670 082,38 \$ |
| Toilettes chimiques dans l'espaces public | 1 131 294,33 \$ |

| FAMILLE DE DÉPENSES | | Total |
|--|--|-------------------|
| Sécurisation du transport collectif -Distribution de couvre-visage | | 479 005,46 \$ |
| Distribution couvre-visage | | 479 005,46 \$ |
| Total | | 109 062 366,56 \$ |

Ces familles de dépenses représentent des montants qui pourraient être réclamés au MSSS étant donné qu'il s'agit de coûts encourus par l'agglomération en soutien à l'hébergement et de services essentiels à la population itinérante, lesquels sont la responsabilité du MSSS.



Dossier # : 1218247003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'environnement , Direction , Division du contrôle des rejets et du suivi environnemental |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à la firme CD NOVA/CD NOVA-TECH pour l'achat d'équipements de mesure de la qualité de l'air ambiant, pour le Réseau de surveillance de la qualité de l'air - Appel d'offre (21-18927) - 1 soumissionnaire. Dépense totale de 177 747,90 \$ taxes incluses |

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme CD NOVA / CD NOVA-TECH le contrat d'achat des équipements pour la mesure de la qualité de l'air ambiant pour un montant total (taxes incluses) de 177 747,90 \$ conformément aux documents de l'appel d'offres public (#21 18927) ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant de 177 747,90 \$.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2022-01-31 11:22

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur général adjoint par intérim
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION Dossier # :1218247003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'environnement , Direction , Division du contrôle des rejets et du suivi environnemental |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à la firme CD NOVA/CD NOVA-TECH pour l'achat d'équipements de mesure de la qualité de l'air ambiant, pour le Réseau de surveillance de la qualité de l'air - Appel d'offre (21-18927) - 1 soumissionnaire. Dépense totale de 177 747,90 \$ taxes incluses |

CONTENU

CONTEXTE

Le Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) de la Ville mesure les concentrations de polluants dans l'air à l'aide de diverses stations d'échantillonnage afin de suivre la qualité de l'air sur le territoire de l'agglomération et d'informer le public. L'opération de ces stations répond aux exigences d'Environnement et changements climatiques Canada dans le cadre du Programme de surveillance national de la pollution atmosphérique. Depuis plusieurs années, la qualité de l'air à Montréal est une préoccupation centrale pour la Ville et ses citoyens. Afin d'adresser ces préoccupations et de témoigner de la ferme intention de la Ville d'agir pour améliorer la qualité de l'air sur le territoire de l'agglomération, le conseil municipal a adopté à l'unanimité, le 26 mars 2019, la Résolution CM19 0366 : « Motion appuyant la mise à jour des études sur la santé respiratoire dans l'Est de Montréal et l'application des dispositions pénales relatives au non-respect des normes en vigueur ».

Un comité formé par le MELCC, la Direction régionale de santé publique (DRSP) et la Ville a été mis en place afin de revoir les besoins du RSQA. Ce comité a émis des recommandations qui ont amené Montréal à annoncer un investissement de 1,2 M\$ pour l'amélioration de ses infrastructures pour mesurer la qualité de l'air, notamment le remplacement et l'achat de nouvelles stations d'échantillonnage et l'acquisition d'appareils pour le prélèvement des émissions atmosphériques. Ces investissements permettront de maximiser les interventions de la Ville et assureront un meilleur monitoring au profit de la santé et la sécurité de la population.

Le contrat visé permettra l'acquisition de nouveaux équipements de suivi de la qualité de l'air qui seront opérés par le RSQA. Les équipements seront installés dans la station mobile dont la mise en marche est prévue d'ici l'été 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0398 - 17 juin 2021 - Adoption - Règlement d'emprunt de 1 504 000 \$ afin de financer

les travaux de réfection des écocentres, l'achat d'équipements nécessaires au contrôle des rejets et au suivi environnementale ainsi que l'achat de stations, d'équipements et de terrains pour l'amélioration de la qualité de l'air.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer à CD NOVA / CD NOVA-TECH, un contrat de fourniture d'équipement pour la mesure de la qualité de l'air.

JUSTIFICATION

Le marché a été sollicité par l'entremise de l'appel d'offre 21-18927 - Équipements de mesure des polluants gazeux pour la mise en fonctionnement d'une station mobile de surveillance de la qualité de l'air ambiant à Montréal. La période d'affichage sur le SEAO a été de 21 jours soit du 8 septembre au 30 septembre 2021.

Suite à l'appel d'offres public 21-18927, trois (3) preneurs ont acquis le cahier des charges, et une (1) seule soumission a été déposée.

Les deux autres preneurs du cahier des charges sont le Service de l'approvisionnement, et un autre a confirmé sa non participation compte tenu qu'il ne fournit pas les équipements demandés.

CD NOVA est le seul soumissionnaire à cet appel d'offre numéro 21-18927.

| SOUMISSIONS CONFORMES | PRIX SOUMIS (taxes incluses) | AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses) | TOTAL (taxes incluses) |
|---|--|--|----------------------------------|
| CD NOVA-TECH INC. | 177 747,90 \$ | | 177 747,90 \$ |
| Dernière estimation réalisée (\$) | 237 946,51 \$ | | 237 946,51 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i> | | | -60 198,61 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i> | | | -25,3% |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i> | | | - |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | | | - |

L'estimation réalisée est approximative puisque le RSQA n'achète pas habituellement les analyseurs pour le suivi de la qualité de l'air. Ceux-ci sont généralement fournis par Environnement et Changement Climatique Canada (ECCC). Ceci explique l'écart de 25,3 % entre la soumission reçue et l'estimation. Pour ce contrat, puisque l'achat de nouveaux équipements découle des recommandations du comité et non des exigences d'ECCC, ce dernier ne fournit pas ces analyseurs.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001 émis le 16 mars 2021, une évaluation de risque a été effectuée. L'analyse nous démontre que le soumissionnaire unique CD-NOVA/CD-NOVATECH inc, recommandé pour l'octroi du contrat représente un risque faible, compte tenu que celui-ci est le distributeur autorisé des équipements Thermo Fisher Scientific, lesquels équipements sont déjà utilisés au Canada, et répondent aux exigences du

Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques et Environnement Canada. Par conséquent, l'évaluation de l'adjudicataire n'est pas requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montant total (avant taxes) = 154 597\$
TPS (5%) = 7729.85\$
TVQ (9.975%) = 15 421.05\$
Montant total (Taxes incluses) = 177 747.90\$

Cette dépense est financée par le règlement d'emprunt RCG-19-002 mentionné au dossier CG19 0037 à même le budget de PDI du Service de l'environnement.

MONTRÉAL 2030

La grille d'analyse Montréal 2030 se trouve en pièce jointe. Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape du projet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : le 9 février 2022
Conseil municipal : le 21 février 2022
Conseil d'agglomération : le 24 février 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Daniel LÉGER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anjeza DIMO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel LÉGER, Service de l'approvisionnement
Marie-Claude JOLY, Service des finances
Anjeza DIMO, Service des finances

Lecture :

Marie-Claude JOLY, 23 novembre 2021
Anjeza DIMO, 23 novembre 2021
Patricia SANCHEZ, 23 novembre 2021
Daniel LÉGER, 29 octobre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fabrice GODEFROY
chef de section - reseau surveillance qualite
air

Tél : 438 226-7347
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-10-20

Jamil Jimmy DIB
c/d Contrôle des rejets et suivi
environnemental

Tél : 514 758-4318
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2022-01-28

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : #1218247003

Unité administrative responsable : ENVIRONNEMENT / CRSE / RSQA

Projet : -

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i> | X | | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>12. Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective.</i> | | | |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? <i>Surveillance de la qualité de l'air ambiant afin de produire des données pour connaître la qualité de l'air des citoyens.</i> | | | |

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | | | X |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? | | | X |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? | X | | |

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion | | | X |
| <p>b. Équité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale | | | X |
| <p>c. Accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | | | X |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? | | X | |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Dossier # : 1218247003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'environnement , Direction , Division du contrôle des rejets et du suivi environnemental |
| Objet : | Accorder un contrat à la firme CD NOVA/CD NOVA-TECH pour l'achat d'équipements de mesure de la qualité de l'air ambiant, pour le Réseau de surveillance de la qualité de l'air - Appel d'offre (21-18927) - 1 soumissionnaire. Dépense totale de 177 747,90 \$ taxes incluses |

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



21-18927 Nouvelle Appel D'offres.pdf 21-18927 PV.pdf 21-18927 SEAO Liste des preneurs.pdf



21-18927 TCP intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel LÉGER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1059

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-08

Richard DAGENAIS
Chef de section app. strat. en biens
Tél : 514-872-2608
Division : Service de l'approvisionnement ,
Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

La recommandation d'octroi du contrat vise la firme cochée

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | <input checked="" type="checkbox"/> | en entier |
|-------------------|----------------------|-------------------------------------|-----------|
| CD NOVA-TECH INC. | 177 747,90 \$ | <input checked="" type="checkbox"/> | en entier |

Information additionnelle

Le soumissionnaire unique recommandé dans le présent sommaire décisionnel n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Un preneur du cahier des charges est du Service de l'approvisionnement, et un autre a confirmé sa non participation compte tenu qu'il ne fournit pas les produits demandés.

Préparé par : Le - -

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

**Tableau comparatif des prix****No de l'appel d'offres**

21-18927

Agent d'approvisionnement

Daniel Léger

Conformité

Oui

| | | | | | | | | | Données | |
|----------------------------------|-------------|--------------------|-------------|--------------------|-----------------|-----------------|--------------------|----------------|----------------------|------------------------|
| Soumissionnaires | Num. du Lot | Description du lot | Num. d'Item | Description d'item | Qté par période | Unité de mesure | Nombre de périodes | Prix unitaires | Montant sans taxes | Montant taxes incluses |
| CD NOVA-TECH INC. | | | | | | | | | | |
| Total (CD NOVA-TECH INC.) | | | | | | | | | 154 597,00 \$ | 177 747,90 \$ |



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 21-18927

Numéro de référence : 1524302

Statut : En attente de conclusion du contrat

Titre : Équipements de mesure des polluants gazeux pour la mise en fonctionnement d'une station mobile de surveillance de la qualité de l'air ambiant à Montréal.

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

| <u>Organisation</u> | <u>Contact</u> | <u>Date et heure de commande</u> | <u>Addenda envoyé</u> |
|---|--|--|--|
| CD Nova-Tech Inc 1085 rue lac-de-mai Laval, QC, H7p3m3 | Monsieur Fadi Chouha Téléphone : 450 540-1748 Télécopieur : | Commande : (1942799) 2021-09-09 12 h 05 Transmission : 2021-09-09 12 h 05 | 3592069 - 21-18927 Addenda 1 2021-09-20 15 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Concept Controls Inc. 1565 rue Begin Montréal, QC, H4R 1W9 | Monsieur Matthew McCarrick Téléphone : 514 331-8629 Télécopieur : | Commande : (1942465) 2021-09-08 16 h 25 Transmission : 2021-09-08 16 h 25 | 3592069 - 21-18927 Addenda 1 2021-09-20 15 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement 255, boul. Crémazie Est 4e étage, bureau 400 Montréal, QC, H2M 1L5 http://www.ville.montreal.qc.ca | Madame Julie Leblanc Téléphone : 514 872-1040 Télécopieur : 514 872-8240 | Commande : (1949838) 2021-09-30 10 h 07 Transmission : 2021-09-30 10 h 07 | 3592069 - 21-18927 Addenda 1 2021-09-30 10 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

Dossier # : 1218247003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'environnement , Direction , Division du contrôle des rejets et du suivi environnemental |
| Objet : | Accorder un contrat à la firme CD NOVA/CD NOVA-TECH pour l'achat d'équipements de mesure de la qualité de l'air ambiant, pour le Réseau de surveillance de la qualité de l'air - Appel d'offre (21-18927) - 1 soumissionnaire. Dépense totale de 177 747,90 \$ taxes incluses |

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



1218247003 - Intervention financière.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anjeza DIMO
Préposée au budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514-872-4764

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-25

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-2648

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

Dossier # : 1215382028

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure des ententes-cadres avec les firmes 9105-1615 Québec inc.(lot 1) , Centre Mécanique Fyx (lot 2), 9248-0896 Québec inc. (Radiateur Plus) (lot 4), Midas l'Expert Entretien (lot 5) et Garage Deguire inc. (lot 6) pour le service d'entretien et réparation mécanique de véhicules secteur Ouest du SPVM, pour une durée de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois - (Montant estimé des ententes : 1 130 034,67 \$, taxes incluses (contrat : 1 076 223,49 \$ + contingence: 53 811,18 \$)) - Appel d'offres public 21-18983 - (8 soumissionnaires) |

Il est recommandé au comité exécutif :

1. de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, le service d'entretien et réparation mécanique de véhicules du SPVM (secteur Ouest), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18983;

| Firmes | Articles | Montant (taxes incluses) |
|--|-------------------------------------|--------------------------|
| Centre Mécanique Fyx | Lot # 2 - PDQ 4, PDQ 5 | 162 090,33 \$ |
| 9248-0896 Québec inc. (Radiateur Plus) | Lot # 4 - PDQ 7, PDQ 10 | 205 475,85 \$ |
| Garage Deguire inc. | Lot # 6 - Service gendarmerie Ouest | 265 905,23 \$ |

2. d'autoriser une dépense de 53 811,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de

contingences;

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, le service d'entretien et réparation mécanique de véhicules du SPVM (secteur Ouest), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18983;

| Firmes | Articles | Montant (taxes incluses) |
|--------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| 9105-1615 Québec inc. | Lot # 1 - PDQ 1, PDQ 3 | 278 175,11 \$ |
| Midas l'Expert Entretien | Lot # 5 - PDQ 8, unité nautique | 166 964,40 \$ |

3. d'autoriser une dépense de 22 256,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-01-31 10:57

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION **Dossier # :1215382028**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure des ententes-cadres avec les firmes 9105-1615 Québec inc.(lot 1) , Centre Mécanique Fyx (lot 2), 9248-0896 Québec inc. (Radiateur Plus) (lot 4), Midas l'Expert Entretien (lot 5) et Garage Deguire inc. (lot 6) pour le service d'entretien et réparation mécanique de véhicules secteur Ouest du SPVM, pour une durée de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois - (Montant estimé des ententes : 1 130 034,67 \$, taxes incluses (contrat : 1 076 223,49 \$ + contingence: 53 811,18 \$)) - Appel d'offres public 21-18983 - (8 soumissionnaires) |

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) a pour mission d’assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules et équipements ainsi que d’offrir divers services et produits spécialisés adaptés aux besoins des arrondissements et services centraux, de façon écoresponsable et dans un milieu sécuritaire.

Dans le but de rencontrer ses objectifs, soit de rendre disponible les véhicules rapidement, de respecter le Règlement sur la gestion contractuelle et voir à une planification optimale à court et long terme dans le cadre de ses opérations, le SMRA désire obtenir des services d'entretien et de réparation de véhicules pour le SPVM.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public, no 21-18983. Il a été publié dans le « Journal de Montréal » et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 22 jours, soit du 27 septembre 2021 au 19 octobre 2021. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Durant l'appel d'offres public, un (1) addenda a été émis.

| NUMÉRO ADDENDA | DATE | CONTENU |
|----------------|-------------------|--------------------|
| 1 | 30 septembre 2021 | Retrait du lot # 7 |

La durée de validité de la soumission est de 240 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 16 juin 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0439 - 9 septembre 2020 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, avec Pneus SP inc. pour des services sur demande d'entretien et de réparation de mécanique automobile du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 256 354,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18237 (1 soum.) (secteur Nord-Est)

CG17 0340 - 24 août 2017 : Conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, avec Lacbus de l'automobile inc. pour des services sur demande d'entretien et de réparation de mécanique automobile pour véhicules légers du Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15595 (1 soum.) (secteur Sud-Ouest)

CE16 0293 - 24 Février 2016 : Accorder un contrat à "Pneus SP inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour offrir un service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de vingt-quatre mois, avec possibilité de prolongations, pour une somme maximale de 293 365,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14345 - 8 soumissionnaires (Secteur Nord-Est)

DESCRIPTION

Ce dossier vise la conclusion d'entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois, pour des services sur demande d'entretien et de réparation de mécanique automobile pour 243 véhicules légers du SPVM (secteur Ouest). Chaque demande de prolongation de contrat sera soumise aux instances pour fin d'approbation.

Le parc de véhicules du secteur Ouest du SPVM se compose de 243 véhicules (automobiles et fourgonnettes) de marque et modèles différents de-là la nécessité pour la Ville d'inclure cette particularité à l'appel d'offres.

L'appel d'offres a été constitué de 6 articles, lesquels font référence au type de services demandés et au prix coûtant des pièces :

- Article 1 : taux horaire pour des services d'entretien et de réparations diverses;
- Article 2 : tarification fixe pour des services d'inspection de type « entretien préventif » d'une durée approximative de 60 minutes (incluant une vidange d'huile);
- Article 3 : tarification fixe pour des services d'inspection générale d'une durée approximative de 30 minutes (incluant une vidange d'huile);
- Article 4 : taux d'escompte basé sur le prix de détail suggéré du fabricant pour les pièces d'origine de marque Chrysler (Dodge) ;
- Article 5 : taux d'escompte basé sur le prix de détail suggéré du fabricant pour les pièces d'origine de marque Ford (Motocraft);
- Article 6 : montant estimé des achats d'autres pièces.

La formule de prix prévue aux articles 1, 2 et 3 est ferme pour la première année du contrat. Les prix de ces articles seront, par la suite, indexés à un taux fixe de 2 % par année. Les taux d'escompte soumis par l'adjudicataire aux autres articles sont, quant à eux, fixes pour toute la durée du contrat incluant les années de prolongation.

Adjudication:

Tel que mentionné à la règle d'adjudication de l'appel d'offres, Le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat en fonction du plus bas prix par lots.

Enquête de sécurité:

À la suite de l'évaluation des soumissions, l'adjudicataire devra se conformer aux exigences des enquêtes de sécurité mentionnées à la section Régie de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges. Sur ce nombre, tous les preneurs ont déposés une soumission (100 %)
Les fournisseurs M. Muffleur St-Jacques (9152-7135 Québec inc) et Lacbus de l'automobile ont été jugés non conformes administrativement, pour l'ensemble des lots, puisqu'ils ne se sont pas procurés les documents via le SEAO.

Lot # 1 - PDQ 1, PDQ 3

Le fournisseur Centre Mécanique Fyx a été jugé non conforme techniquement puisqu'il se situe à plus de 5 kilomètres du PDQ-1.

En référence à Art 573.3.3 de la L.C.V. – Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important dans l'estimation établie par la municipalité. Le soumissionnaire consent à une baisse de 3,9%

| SOUSSIONS CONFORMES | PRIX SOUMIS (taxes incluses) | AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses) | TOTAL (taxes incluses) |
|---|--|--|----------------------------------|
| 9105-1615 Québec inc. | 278 175,11 \$ | 13 908,76 \$ | 292 083,87 \$ |
| Dernière estimation réalisée (\$) | 259 130,66 \$ | 12 956,53 \$ | 272 087,19 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i> | | | 19 044,45 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i> | | | 7,35 % |

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions*

Lot # 2 PDQ 4, PDQ 5

| SOUSSIONS CONFORMES | PRIX SOUMIS (taxes incluses) | AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses) | TOTAL (taxes incluses) |
|---|--|--|----------------------------------|
| Centre Mécanique Fyx | 162 090,03 \$ | 8 104,50 \$ | 170 194,53 \$ |
| 9105-1615 Québec inc. | 183 850,43 \$ | 9 192,52 \$ | 193 042,95 \$ |
| Dernière estimation réalisée (\$) | 164 871,85 \$ | 8 243,59 \$ | 173 115,44 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i> | | | - 2 781,82 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i> | | | -1,69 % |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) | | | 21 760,40 \$ |

| | |
|--|---------|
| <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i> | |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | 13,42 % |

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions*

L'écart de 13,42 % entre le premier et le deuxième plus bas soumissionnaire s'explique par le fait que Centre Mécanique Fyx offre des prix très compétitifs. En regard des prix soumis pour le lot # 1 et # 2, le fournisseur semble proposer des prix en dessous du marché actuel afin de remplir son carnet de commandes.

Lot # 3 PDQ 9, PDQ 12

Le soumissionnaire 9105-1615 Québec inc. a été jugé non conforme techniquement puisqu'il se situe à plus de 5 kilomètres du PDQ 9 et 12. Par conséquent, il n'y a aucun adjudicataire pour ce lot. Un appel d'offres sera lancé sous peu pour ce lot.

Lot # 4 PDQ 7, PDQ 10

| SOUMISSIONS CONFORMES | PRIX SOUMIS (taxes incluses) | AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses) | TOTAL (taxes incluses) |
|---|--|--|----------------------------------|
| 9248-0896 Québec inc. (Radiateur plus) | 205 475,85 \$ | 10 273,79 \$ | 215 749,64 \$ |
| Centre d'Auto P.R.N. Salaberry inc. | 221 874,04 \$ | 11 093,70 \$ | 232 967,74 \$ |
| 9105-1615 Québec inc. | 243 551,54 \$ | 12 177,58 \$ | 255 729,12 \$ |
| Dernière estimation réalisée (\$) | 218 843,42 \$ | 10 942,17 \$ | 229 785,59 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i> | | | - 13 367,57 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i> | | | - 6,11 % |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i> | | | 16 398,19 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | | | 7,98 % |

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions*

Lot # 5 PDQ 8, unité nautique

Le soumissionnaire 9105-1615 Québec inc. a été jugé non conforme techniquement puisqu'il se situe à plus de 5 kilomètres du PDQ 8. En référence à Art 573.3.3 de la L.C.V. – Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important dans l'estimation établie par la

municipalité. Le soumissionnaire consent à une baisse de 5,7 %

| SOUSSIONS CONFORMES | PRIX SOUMIS (taxes incluses) | AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses) | TOTAL (taxes incluses) |
|---|--|--|----------------------------------|
| Midas l'Expert Entretien | 166 964,40 \$ | 8 348,22 \$ | 175 312,62 \$ |
| Dernière estimation réalisée (\$) | 140 545,44 \$ | 7 027,27 \$ | 149 572,71 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i> | | | 26 418,96 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i> | | | 18,80 % |

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions*

L'écart de 18,80 % entre le seul soumissionnaire conforme et l'estimation s'explique par le fait que le fournisseur est tenu de facturer environ 10 % de royautés à la bannière Midas.

Lot # 6 service gendarmerie ouest

| SOUSSIONS CONFORMES | PRIX SOUMIS (taxes incluses) | AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses) | TOTAL (taxes incluses) |
|---|--|--|----------------------------------|
| Garage Deguire inc. | 263 518,10 \$ | 13 175,91 \$ | 276 694,01 \$ |
| Centre d'Auto P.R.N Salaberry inc. | 279 824,64 \$ | 13 991,23 \$ | 293 815,87 \$ |
| 9105-1615 Québec inc. | 296 905,23 \$ | 14 845,26 \$ | 311 750,49 \$ |
| Dernière estimation réalisée (\$) | 251 110,00 \$ | 12 555,50 \$ | 263 665,50 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i> | | | 12 408,10 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i> | | | 4,94 % |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i> | | | 16 306,54 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | | | 6,19 % |

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions*

Les vérifications requises à l'effet que l'adjudicataire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics) et qu'il ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle ont été effectuées par le Service de l'approvisionnement au moment de l'analyse de conformité administrative.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001 émis le 16 mars 2021, une évaluation de risque a été effectuée par les professionnels du SMRA. L'analyse nous démontre un risque faible. Par conséquent, l'évaluation de l'adjudicataire n'est pas requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ces contrats est de 1 076 223,49 \$, taxes incluses. Un montant équivalent à 5 % du montant total octroyé, soit 53 811,18 \$, taxes incluses, a été ajouté à titre de provisions - frais de contingences afin de pallier aux fluctuations du prix et aux éventuels imprévus.

La somme sera financée par le budget de fonctionnement du SMRA. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Chacun des mandats confiés à la firme fera l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat-cadre.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisque le dossier traite de service de réparation mécanique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas conclure cette entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE: 9 février 2022

CM: 21 février 2022

CG: 23 février 2022

Rencontre de démarrage : 2022

Émission des ententes : 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Viorica ZAUER, Service des finances
Sylvie ROUSSEAU, Service des finances

Lecture :

Sylvie ROUSSEAU, 10 décembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Laine FORCIER
Agente de recherche

Tél : N/A
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-16

Dominic G GARNEAU
Directeur ateliers mecaniques

Tél : 514-872-1095
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dave ST-PIERRE
Directeur de service

Tél :
Approuvé le : 2022-01-25

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1215382028

Unité administrative responsable : 33- Service Du Matériel Roulant Et Des Ateliers

Projet : Conclure des ententes-cadre avec les firmes 9105-1615 Québec inc.(lot 1) , Centre Mécanique Fyx (lot 2), 9248-0896 Québec inc. (Radiateur Plus) (lot 4), Midas l'Expert Entretien (lot 5) et Garage Deguire inc. (lot 6) pour le service d'entretien et réparation mécanique de véhicules secteur Ouest du SPVM, pour une durée de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois - (Montant estimé des ententes : 1 130 034,67 \$, taxes incluses (contrat : 1 076 223,49 \$ + contingence: 53 811,18 \$)) - Appel d'offres public 21-18983 - (8 soumissionnaires)

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i> | | X | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>« aucune contribution »</i> | | | |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? <i>« aucune contribution »</i> | | | |

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | | X | |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? | | X | |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? | | X | |

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | | X | |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? | | X | |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

ÉVALUATION DE RISQUE – CONTRAT

Complexité du processus de réalisation

Ce facteur traite de la complexité de la réalisation, par exemple le nombre de processus distincts en cause et les difficultés que présente chacun d'eux. Il est lié à la difficulté de réalisation et de vérification des caractéristiques du produit, du service ou des travaux définies dans les spécifications. La complexité de réalisation peut représenter un risque élevé de non-conformité, particulièrement si l'adjudicataire n'est pas en mesure de gérer ce type de complexité. À titre d'exemple les contrats pour l'acquisition des produits suivants correspondent à ce critère :

- Tuyaux haute pression pour aqueduc;
- Habits de combat d'incendie;
- Supports à vélo design.

Énoncé du niveau de risque

| | Pointage |
|--|----------|
| Seulement quelques processus simples requis; | 0 |
| Un nombre appréciable de processus simples requis; | 2 |
| Quelques processus complexes requis; | 6 |
| Un nombre appréciable de processus complexes requis; | 8 |
| Un grand nombre de processus complexes requis. | 10 |

Historique des non-conformités de la nature du contrat

L'évaluation de ce facteur doit tenir compte, à la lumière des expériences passées, de l'importance des non-conformités rencontrées, de leur impact sur les utilisateurs ainsi que de la fréquence d'apparition des défauts. Ce critère vise à évaluer le risque posé par la nature du contrat et non par l'adjudicataire. Le domaine du vêtement, notamment, est souvent cité en exemple pour des produits comme les :

- Uniformes;
- Gants de travail;
- Vêtements de travail généraux;
- Vêtements de protection;
- Chaussures de sécurité.

Énoncé du niveau de risque

| | Pointage |
|--|----------|
| Aucune expérience passée de non-conformité avec ce produit; | 0 |
| Peu de non-conformités ayant un impact limité sur les utilisateurs des produits; | 2 |
| Non-conformités occasionnelles ayant quelquefois un certain impact sur les utilisateurs des produits; | 6 |
| Non-conformités régulières ayant toujours un impact sur les utilisateurs des produits; | 8 |
| Non-conformités régulières des caractéristiques critiques et produits souvent non fonctionnels pour l'utilisateur. | 10 |

Impact sur le citoyen

Ce facteur expose la relation entre les non-conformités des produits et la qualité du service offert au citoyen. Il tient aussi compte de l'image de la Ville. En général, les devis comportent des règles de sécurité et de prévention des accidents qui doivent être respectées avec rigueur par les adjudicataires.

- *Les activités de déneigement sont un exemple pertinent de ce type de dossier parce qu'elles entraînent plusieurs inconvénients ainsi que des dangers pour les citoyens, notamment les entraves à la circulation, les interdictions de stationner, le bruit des appareils quand les chargements sont effectués la nuit, etc.*
- *Le bac roulant est un autre exemple pertinent de ce type de dossier. Fourni au citoyen pour la cueillette des ordures et le recyclage, la qualité de ses composantes ainsi que sa vie utile ont un impact majeur sur le citoyen.*

Énoncé du niveau de risque

| | Pointage |
|--|----------|
| Non-conformités ayant peu ou pas d'impact sur la qualité des services offerts aux citoyens; | 0 |
| Non-conformités ayant quelquefois un impact limité sur la qualité des services offerts aux citoyens; | 2 |
| Non-conformités ayant régulièrement un impact limité sur la qualité des services offerts aux citoyens; | 6 |
| Non-conformités ayant un impact considérable sur la qualité des services ou un impact limité sur l'image de la Ville auprès des citoyens; | 8 |
| Impossibilité de dispenser le service au citoyen à cause des non-conformités du produit ou impact considérable sur l'image de la Ville auprès des contribuables. | 10 |

Impacts économiques

Ces considérations portent sur les conséquences économiques des défaillances et sur leurs conséquences. En plus des coûts de production ou d'installation, ces considérations incluent d'autres facteurs comme les frais relatifs aux responsabilités devant la loi, les garanties, les dédommagements, les réparations à pied d'œuvre ainsi que les arrêts de service à la suite de défaillances. Ces impacts économiques ne sont pas directement reliés à la valeur du contrat, mais aux conséquences des erreurs, aux réalisations incomplètes ou qui ne correspondent pas aux exigences de la Ville. Les exemples suivants peuvent être cités :

- Services bancaires ou financiers;
- Consultation en estimation de projets;
- Services-conseil en finance ou en fiscalité;
- Services-conseil en actuariat;
- Production et envoi des comptes de taxe.

Énoncé du niveau de risque

| | Pointage |
|--|----------|
| Entraîne des inconvénients ou des coûts négligeables; | 0 |
| Compromet dans une certaine mesure la qualité du service fourni par une installation; | 2 |
| Compromet de façon appréciable la qualité du service fourni par une installation et entraîne des coûts appréciables; | 6 |
| Compromet sérieusement la qualité du service fourni par une installation et entraîne des coûts considérables; | 8 |
| Entraîne la perte totale des services fournis et des coûts importants. | 10 |

Nouvelle technologie

L'utilisation de nouvelles technologies peu courantes à la Ville comporte des risques. Leur application dans le contexte municipal peut conduire à certains imprévus compte tenu des conditions particulières d'utilisation propre à ce milieu. Voici quelques exemples :

- Peinture de signalisation à base d'eau;
- Nouveaux mélanges d'enrobés bitumineux.

Énoncé du niveau de risque

| | Pointage |
|---|----------|
| Aucune nouvelle technologie; | 0 |
| Technologie éprouvée à l'exception de certains nouveaux éléments; | 2 |
| Mélange de nouvelle technologie et d'approche traditionnelle; | 6 |
| Nouvelle technologie à l'exception de certains éléments faisant appel à une technologie connue et traditionnelle; | 8 |
| Nouvelle technologie impliquant de nouvelles connaissances, de nouveaux processus et de nouveaux équipements. | 10 |

Performance de l'adjudicataire

Ce critère est le seul qui prend en considération la performance de l'adjudicataire. Le risque est considéré comme très élevé s'il est inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Énoncé du niveau de risque

| | Pointage |
|---|----------|
| Adjudicataire non inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant; | 0 |
| Adjudicataire inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant. | 10 |

| Résultat de l'évaluation de risques | | |
|-------------------------------------|---|---------------------|
| Dossier d'achat | 21-18983 | Date 15 novembre 21 |
| Description | Service d'entretien et réparation mécanique Ouest-Hot.1 | |
| Unité d'affaires | S.M.P.A. | |
| Responsable(s) | Robert Hoque | |
| Montant estimé \$ | 259 130.66\$ | |

Calcul du score total

| Critères évalués | Pointage | Critères évalués | Pointage |
|--|----------|--------------------------------|---------------------|
| Complexité de réalisation | 0 | Nouvelle technologie | 0 |
| Impact économique | 0 | Impacts sur le citoyen | 0 |
| Historique des non-conformités de la nature du contrat | 0 | Performance de l'adjudicataire | 0 |
| Total | 0 | + | 0 = 0 |

Le dossier doit faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation de rendement si :

- Un pointage de 10 a été attribué à au moins un des critères
- Le pointage total est de 30 et plus

Signature Robert Hoque Nom Robert Hoque Poste Agent De Gestion

ÉVALUATION DE RISQUE – CONTRAT

Complexité du processus de réalisation

Ce facteur traite de la complexité de la réalisation, par exemple le nombre de processus distincts en cause et les difficultés que présente chacun d'eux. Il est lié à la difficulté de réalisation et de vérification des caractéristiques du produit, du service ou des travaux définies dans les spécifications. La complexité de réalisation peut représenter un risque élevé de non-conformité, particulièrement si l'adjudicataire n'est pas en mesure de gérer ce type de complexité. À titre d'exemple les contrats pour l'acquisition des produits suivants correspondent à ce critère :

- Tuyaux haute pression pour aqueduc;
- Habits de combat d'incendie;
- Supports à vélo design.

Énoncé du niveau de risque

| Énoncé du niveau de risque | Pointage |
|--|----------|
| Seulement quelques processus simples requis; | 0 |
| Un nombre appréciable de processus simples requis; | 2 |
| Quelques processus complexes requis; | 6 |
| Un nombre appréciable de processus complexes requis; | 8 |
| Un grand nombre de processus complexes requis. | 10 |

Historique des non-conformités de la nature du contrat

L'évaluation de ce facteur doit tenir compte, à la lumière des expériences passées, de l'importance des non-conformités rencontrées, de leur impact sur les utilisateurs ainsi que de la fréquence d'apparition des défauts. Ce critère vise à évaluer le risque posé par la nature du contrat et non par l'adjudicataire. Le domaine du vêtement, notamment, est souvent cité en exemple pour des produits comme les :

- Uniformes;
- Gants de travail;
- Vêtements de travail généraux;
- Vêtements de protection;
- Chaussures de sécurité.

Énoncé du niveau de risque

| Énoncé du niveau de risque | Pointage |
|--|----------|
| Aucune expérience passée de non-conformité avec ce produit; | 0 |
| Peu de non-conformités ayant un impact limité sur les utilisateurs des produits; | 2 |
| Non-conformités occasionnelles ayant quelquefois un certain impact sur les utilisateurs des produits; | 6 |
| Non-conformités régulières ayant toujours un impact sur les utilisateurs des produits; | 8 |
| Non-conformités régulières des caractéristiques critiques et produits souvent non fonctionnels pour l'utilisateur. | 10 |

Impact sur le citoyen

Ce facteur expose la relation entre les non-conformités des produits et la qualité du service offert au citoyen. Il tient aussi compte de l'image de la Ville. En général, les devis comportent des règles de sécurité et de prévention des accidents qui doivent être respectées avec rigueur par les adjudicataires.

- *Les activités de déneigement sont un exemple pertinent de ce type de dossier parce qu'elles entraînent plusieurs inconvénients ainsi que des dangers pour les citoyens, notamment les entraves à la circulation, les interdictions de stationner, le bruit des appareils quand les chargements sont effectués la nuit, etc.*
- *Le bac roulant est un autre exemple pertinent de ce type de dossier. Fourni au citoyen pour la cueillette des ordures et le recyclage, la qualité de ses composantes ainsi que sa vie utile ont un impact majeur sur le citoyen.*

Énoncé du niveau de risque

| Énoncé du niveau de risque | Pointage |
|--|----------|
| Non-conformités ayant peu ou pas d'impact sur la qualité des services offerts aux citoyens; | 0 |
| Non-conformités ayant quelquefois un impact limité sur la qualité des services offerts aux citoyens; | 2 |
| Non-conformités ayant régulièrement un impact limité sur la qualité des services offerts aux citoyens; | 6 |
| Non-conformités ayant un impact considérable sur la qualité des services ou un impact limité sur l'image de la Ville auprès des citoyens; | 8 |
| Impossibilité de dispenser le service au citoyen à cause des non-conformités du produit ou impact considérable sur l'image de la Ville auprès des contribuables. | 10 |

Impacts économiques

Ces considérations portent sur les conséquences économiques des défaillances et sur leurs conséquences. En plus des coûts de production ou d'installation, ces considérations incluent d'autres facteurs comme les frais relatifs aux responsabilités devant la loi, les garanties, les dédommagements, les réparations à pied d'œuvre ainsi que les arrêts de service à la suite de défaillances. Ces impacts économiques ne sont pas directement reliés à la valeur du contrat, mais aux conséquences des erreurs, aux réalisations incomplètes ou qui ne correspondent pas aux exigences de la Ville. Les exemples suivants peuvent être cités :

- Services bancaires ou financiers;
- Consultation en estimation de projets;
- Services-conseil en finance ou en fiscalité;
- Services-conseil en actuariat;
- Production et envoi des comptes de taxe.

Énoncé du niveau de risque

| Énoncé du niveau de risque | Pointage |
|--|----------|
| Entraîne des inconvénients ou des coûts négligeables; | 0 |
| Compromet dans une certaine mesure la qualité du service fourni par une installation; | 2 |
| Compromet de façon appréciable la qualité du service fourni par une installation et entraîne des coûts appréciables; | 6 |
| Compromet sérieusement la qualité du service fourni par une installation et entraîne des coûts considérables; | 8 |
| Entraîne la perte totale des services fournis et des coûts importants. | 10 |

Nouvelle technologie

L'utilisation de nouvelles technologies peu courantes à la Ville comporte des risques. Leur application dans le contexte municipal peut conduire à certains imprévus compte tenu des conditions particulières d'utilisation propre à ce milieu. Voici quelques exemples :

- Peinture de signalisation à base d'eau;
- Nouveaux mélanges d'enrobés bitumineux.

Énoncé du niveau de risque

| Énoncé du niveau de risque | Pointage |
|---|----------|
| Aucune nouvelle technologie; | 0 |
| Technologie éprouvée à l'exception de certains nouveaux éléments; | 2 |
| Mélange de nouvelle technologie et d'approche traditionnelle; | 6 |
| Nouvelle technologie à l'exception de certains éléments faisant appel à une technologie connue et traditionnelle; | 8 |
| Nouvelle technologie impliquant de nouvelles connaissances, de nouveaux processus et de nouveaux équipements. | 10 |

Performance de l'adjudicataire.

Ce critère est le seul qui prend en considération la performance de l'adjudicataire. Le risque est considéré comme très élevé s'il est inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Énoncé du niveau de risque

| Énoncé du niveau de risque | Pointage |
|---|----------|
| Adjudicataire non inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant; | 0 |
| Adjudicataire inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant. | 10 |

| Résultat de l'évaluation de risques | | |
|-------------------------------------|---|---------------------|
| Dossier d'achat | 21-18983 | Date 15 novembre 21 |
| Description | SERVICE d'entretien et réparation mécanique ouest hot 2 | |
| Unité d'affaires | S.M.R.A. | |
| Responsable(s) | Robert Hoque | |
| Montant estimé \$ | 164 871.85 \$ | |

Calcul du score total

| Critères évalués | Pointage | Critères évalués | Pointage | |
|--|----------|--------------------------------|----------|------------|
| Complexité de réalisation | 0 | Nouvelle technologie | 0 | |
| Impact économique | 0 | Impacts sur le citoyen | 0 | |
| Historique des non-conformités de la nature du contrat | 0 | Performance de l'adjudicataire | 0 | |
| Total | 0 | + | 0 | = 0 |

Le dossier doit faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation de rendement si :

- Un pointage de 10 a été attribué à au moins un des critères
- Le pointage total est de 30 et plus

Signature Robert Hoque

Nom Robert Hoque

Poste Agent de Gestion

ÉVALUATION DE RISQUE – CONTRAT

Complexité du processus de réalisation

Ce facteur traite de la complexité de la réalisation, par exemple le nombre de processus distincts en cause et les difficultés que présente chacun d'eux. Il est lié à la difficulté de réalisation et de vérification des caractéristiques du produit, du service ou des travaux définies dans les spécifications. La complexité de réalisation peut représenter un risque élevé de non-conformité, particulièrement si l'adjudicataire n'est pas en mesure de gérer ce type de complexité. À titre d'exemple les contrats pour l'acquisition des produits suivants correspondent à ce critère :

- Tuyaux haute pression pour aqueduc;
- Habits de combat d'incendie;
- Supports à vélo design.

Énoncé du niveau de risque

| Énoncé du niveau de risque | Pointage |
|--|----------|
| Seulement quelques processus simples requis; | 0 |
| Un nombre appréciable de processus simples requis; | 2 |
| Quelques processus complexes requis; | 6 |
| Un nombre appréciable de processus complexes requis; | 8 |
| Un grand nombre de processus complexes requis. | 10 |

Historique des non-conformités de la nature du contrat

L'évaluation de ce facteur doit tenir compte, à la lumière des expériences passées, de l'importance des non-conformités rencontrées, de leur impact sur les utilisateurs ainsi que de la fréquence d'apparition des défauts. Ce critère vise à évaluer le risque posé par la nature du contrat et non par l'adjudicataire. Le domaine du vêtement, notamment, est souvent cité en exemple pour des produits comme les :

- Uniformes;
- Gants de travail;
- Vêtements de travail généraux;
- Vêtements de protection;
- Chaussures de sécurité.

Énoncé du niveau de risque

| Énoncé du niveau de risque | Pointage |
|--|----------|
| Aucune expérience passée de non-conformité avec ce produit; | 0 |
| Peu de non-conformités ayant un impact limité sur les utilisateurs des produits; | 2 |
| Non-conformités occasionnelles ayant quelquefois un certain impact sur les utilisateurs des produits; | 6 |
| Non-conformités régulières ayant toujours un impact sur les utilisateurs des produits; | 8 |
| Non-conformités régulières des caractéristiques critiques et produits souvent non fonctionnels pour l'utilisateur. | 10 |

Impact sur le citoyen

Ce facteur expose la relation entre les non-conformités des produits et la qualité du service offert au citoyen. Il tient aussi compte de l'image de la Ville. En général, les devis comportent des règles de sécurité et de prévention des accidents qui doivent être respectées avec rigueur par les adjudicataires.

- *Les activités de déneigement sont un exemple pertinent de ce type de dossier parce qu'elles entraînent plusieurs inconvénients ainsi que des dangers pour les citoyens, notamment les entraves à la circulation, les interdictions de stationner, le bruit des appareils quand les chargements sont effectués la nuit, etc.*
- *Le bac roulant est un autre exemple pertinent de ce type de dossier. Fourni au citoyen pour la cueillette des ordures et le recyclage, la qualité de ses composantes ainsi que sa vie utile ont un impact majeur sur le citoyen.*

Énoncé du niveau de risque

| Énoncé du niveau de risque | Pointage |
|--|----------|
| Non-conformités ayant peu ou pas d'impact sur la qualité des services offerts aux citoyens; | 0 |
| Non-conformités ayant quelquefois un impact limité sur la qualité des services offerts aux citoyens; | 2 |
| Non-conformités ayant régulièrement un impact limité sur la qualité des services offerts aux citoyens; | 6 |
| Non-conformités ayant un impact considérable sur la qualité des services ou un impact limité sur l'image de la Ville auprès des citoyens; | 8 |
| Impossibilité de dispenser le service au citoyen à cause des non-conformités du produit ou impact considérable sur l'image de la Ville auprès des contribuables. | 10 |

Impacts économiques

Ces considérations portent sur les conséquences économiques des défaillances et sur leurs conséquences. En plus des coûts de production ou d'installation, ces considérations incluent d'autres facteurs comme les frais relatifs aux responsabilités devant la loi, les garanties, les dédommagements, les réparations à pied d'œuvre ainsi que les arrêts de service à la suite de défaillances. Ces impacts économiques ne sont pas directement reliés à la valeur du contrat, mais aux conséquences des erreurs, aux réalisations incomplètes ou qui ne correspondent pas aux exigences de la Ville. Les exemples suivants peuvent être cités :

- Services bancaires ou financiers;
- Consultation en estimation de projets;
- Services-conseil en finance ou en fiscalité;
- Services-conseil en actuariat;
- Production et envoi des comptes de taxe.

Énoncé du niveau de risque

| Énoncé du niveau de risque | Pointage |
|--|----------|
| Entraîne des inconvénients ou des coûts négligeables; | 0 |
| Compromet dans une certaine mesure la qualité du service fourni par une installation; | 2 |
| Compromet de façon appréciable la qualité du service fourni par une installation et entraîne des coûts appréciables; | 6 |
| Compromet sérieusement la qualité du service fourni par une installation et entraîne des coûts considérables; | 8 |
| Entraîne la perte totale des services fournis et des coûts importants. | 10 |

Nouvelle technologie

L'utilisation de nouvelles technologies peu courantes à la Ville comporte des risques. Leur application dans le contexte municipal peut conduire à certains imprévus compte tenu des conditions particulières d'utilisation propre à ce milieu. Voici quelques exemples :

- Peinture de signalisation à base d'eau;
- Nouveaux mélanges d'enrobés bitumineux.

Énoncé du niveau de risque

| Énoncé du niveau de risque | Pointage |
|---|----------|
| Aucune nouvelle technologie; | 0 |
| Technologie éprouvée à l'exception de certains nouveaux éléments; | 2 |
| Mélange de nouvelle technologie et d'approche traditionnelle; | 6 |
| Nouvelle technologie à l'exception de certains éléments faisant appel à une technologie connue et traditionnelle; | 8 |
| Nouvelle technologie impliquant de nouvelles connaissances, de nouveaux processus et de nouveaux équipements. | 10 |

Performance de l'adjudicataire

Ce critère est le seul qui prend en considération la performance de l'adjudicataire. Le risque est considéré comme très élevé s'il est inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Énoncé du niveau de risque

| Énoncé du niveau de risque | Pointage |
|---|----------|
| Adjudicataire non inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant; | 0 |
| Adjudicataire inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant. | 10 |

| Résultat de l'évaluation de risques | | | |
|-------------------------------------|---|------|----------------|
| Dossier d'achat | 21-18983 | Date | 15 novembre 21 |
| Description | Service d'entretien et réparation mécanique quest lot 4 | | |
| Unité d'affaires | S.M.R.A | | |
| Responsable(s) | Robert Hoque | | |
| Montant estimé \$ | 218 843.42 \$ | | |

Calcul du score total

| Critères évalués | Pointage | Critères évalués | Pointage |
|--|----------|--------------------------------|---------------------|
| Complexité de réalisation | 0 | Nouvelle technologie | 0 |
| Impact économique | 0 | Impacts sur le citoyen | 0 |
| Historique des non-conformités de la nature du contrat | 0 | Performance de l'adjudicataire | 0 |
| Total | 0 | + | 0 = 0 |

Le dossier doit faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation de rendement si :

- Un pointage de 10 a été attribué à au moins un des critères
- Le pointage total est de 30 et plus

Signature

Robert Hoque

Nom

Robert Hoque

Poste

Agent de Gestion

ÉVALUATION DE RISQUE – CONTRAT

Complexité du processus de réalisation

Ce facteur traite de la complexité de la réalisation, par exemple le nombre de processus distincts en cause et les difficultés que présente chacun d'eux. Il est lié à la difficulté de réalisation et de vérification des caractéristiques du produit, du service ou des travaux définies dans les spécifications. La complexité de réalisation peut représenter un risque élevé de non-conformité, particulièrement si l'adjudicataire n'est pas en mesure de gérer ce type de complexité. À titre d'exemple les contrats pour l'acquisition des produits suivants correspondent à ce critère :

- Tuyaux haute pression pour aqueduc;
- Habits de combat d'incendie;
- Supports à vélo design.

Énoncé du niveau de risque

| Énoncé du niveau de risque | Pointage |
|--|----------|
| Seulement quelques processus simples requis; | 0 |
| Un nombre appréciable de processus simples requis; | 2 |
| Quelques processus complexes requis; | 6 |
| Un nombre appréciable de processus complexes requis; | 8 |
| Un grand nombre de processus complexes requis. | 10 |

Historique des non-conformités de la nature du contrat

L'évaluation de ce facteur doit tenir compte, à la lumière des expériences passées, de l'importance des non-conformités rencontrées, de leur impact sur les utilisateurs ainsi que de la fréquence d'apparition des défauts. Ce critère vise à évaluer le risque posé par la nature du contrat et non par l'adjudicataire. Le domaine du vêtement, notamment, est souvent cité en exemple pour des produits comme les :

- Uniformes;
- Gants de travail;
- Vêtements de travail généraux;
- Vêtements de protection;
- Chaussures de sécurité.

Énoncé du niveau de risque

| Énoncé du niveau de risque | Pointage |
|--|----------|
| Aucune expérience passée de non-conformité avec ce produit; | 0 |
| Peu de non-conformités ayant un impact limité sur les utilisateurs des produits; | 2 |
| Non-conformités occasionnelles ayant quelquefois un certain impact sur les utilisateurs des produits; | 6 |
| Non-conformités régulières ayant toujours un impact sur les utilisateurs des produits; | 8 |
| Non-conformités régulières des caractéristiques critiques et produits souvent non fonctionnels pour l'utilisateur. | 10 |

Impact sur le citoyen

Ce facteur expose la relation entre les non-conformités des produits et la qualité du service offert au citoyen. Il tient aussi compte de l'image de la Ville. En général, les devis comportent des règles de sécurité et de prévention des accidents qui doivent être respectées avec rigueur par les adjudicataires.

- Les activités de déneigement sont un exemple pertinent de ce type de dossier parce qu'elles entraînent plusieurs inconvénients ainsi que des dangers pour les citoyens, notamment les entraves à la circulation, les interdictions de stationner, le bruit des appareils quand les chargements sont effectués la nuit, etc.
 - Le bac roulant est un autre exemple pertinent de ce type de dossier.
- Fourni au citoyen pour la cueillette des ordures et le recyclage, la qualité de ses composantes ainsi que sa vie utile ont un impact majeur sur le citoyen.

Énoncé du niveau de risque

| Énoncé du niveau de risque | Pointage |
|--|----------|
| Non-conformités ayant peu ou pas d'impact sur la qualité des services offerts aux citoyens; | 0 |
| Non-conformités ayant quelquefois un impact limité sur la qualité des services offerts aux citoyens; | 2 |
| Non-conformités ayant régulièrement un impact limité sur la qualité des services offerts aux citoyens; | 6 |
| Non-conformités ayant un impact considérable sur la qualité des services ou un impact limité sur l'image de la Ville auprès des citoyens; | 8 |
| Impossibilité de dispenser le service au citoyen à cause des non-conformités du produit ou impact considérable sur l'image de la Ville auprès des contribuables. | 10 |

Impacts économiques

Ces considérations portent sur les conséquences économiques des défaillances et sur leurs conséquences. En plus des coûts de production ou d'installation, ces considérations incluent d'autres facteurs comme les frais relatifs aux responsabilités devant la loi, les garanties, les dédommagements, les réparations à pied d'œuvre ainsi que les arrêts de service à la suite de défaillances. Ces impacts économiques ne sont pas directement reliés à la valeur du contrat, mais aux conséquences des erreurs, aux réalisations incomplètes ou qui ne correspondent pas aux exigences de la Ville. Les exemples suivants peuvent être cités :

- Services bancaires ou financiers;
- Consultation en estimation de projets;
- Services-conseil en finance ou en fiscalité;
- Services-conseil en actuariat;
- Production et envoi des comptes de taxe.

Énoncé du niveau de risque

| Énoncé du niveau de risque | Pointage |
|--|----------|
| Entraîne des inconvénients ou des coûts négligeables; | 0 |
| Compromet dans une certaine mesure la qualité du service fourni par une installation; | 2 |
| Compromet de façon appréciable la qualité du service fourni par une installation et entraîne des coûts appréciables; | 6 |
| Compromet sérieusement la qualité du service fourni par une installation et entraîne des coûts considérables; | 8 |
| Entraîne la perte totale des services fournis et des coûts importants. | 10 |

Nouvelle technologie

L'utilisation de nouvelles technologies peu courantes à la Ville comporte des risques. Leur application dans le contexte municipal peut conduire à certains imprévus compte tenu des conditions particulières d'utilisation propre à ce milieu. Voici quelques exemples :

- Peinture de signalisation à base d'eau;
- Nouveaux mélanges d'enrobés bitumineux.

Énoncé du niveau de risque

| Énoncé du niveau de risque | Pointage |
|---|----------|
| Aucune nouvelle technologie; | 0 |
| Technologie éprouvée à l'exception de certains nouveaux éléments; | 2 |
| Mélange de nouvelle technologie et d'approche traditionnelle; | 6 |
| Nouvelle technologie à l'exception de certains éléments faisant appel à une technologie connue et traditionnelle; | 8 |
| Nouvelle technologie impliquant de nouvelles connaissances, de nouveaux processus et de nouveaux équipements. | 10 |

Performance de l'adjudicataire.

Ce critère est le seul qui prend en considération la performance de l'adjudicataire. Le risque est considéré comme très élevé s'il est inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Énoncé du niveau de risque

| Énoncé du niveau de risque | Pointage |
|---|----------|
| Adjudicataire non inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant; | 0 |
| Adjudicataire inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant. | 10 |

Résultat de l'évaluation de risques

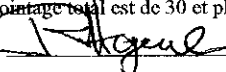
| | | | |
|-------------------|---|------|----------------|
| Dossier d'achat | 21-18983 | Date | 15 novembre 21 |
| Description | Service d'entretien et réparation mécanique avert lot 5 | | |
| Unité d'affaires | S.M.B.A. | | |
| Responsable(s) | Robert Agave | | |
| Montant estimé \$ | 140 545,44 \$ | | |

Calcul du score total

| Critères évalués | Pointage | Critères évalués | Pointage | |
|--|----------|--------------------------------|----------|------------|
| Complexité de réalisation | 0 | Nouvelle technologie | 0 | |
| Impact économique | 0 | Impacts sur le citoyen | 0 | |
| Historique des non-conformités de la nature du contrat | 0 | Performance de l'adjudicataire | 0 | |
| Total | 0 | + | 0 | = 0 |

Le dossier doit faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation de rendement si :

- Un pointage de 10 a été attribué à au moins un des critères
- Le pointage total est de 30 et plus

Signature 

Nom Robert Agave

Poste Agent de Gestion

ÉVALUATION DE RISQUE – CONTRAT

Complexité du processus de réalisation

Ce facteur traite de la complexité de la réalisation, par exemple le nombre de processus distincts en cause et les difficultés que présente chacun d'eux. Il est lié à la difficulté de réalisation et de vérification des caractéristiques du produit, du service ou des travaux définies dans les spécifications. La complexité de réalisation peut représenter un risque élevé de non-conformité, particulièrement si l'adjudicataire n'est pas en mesure de gérer ce type de complexité. À titre d'exemple les contrats pour l'acquisition des produits suivants correspondent à ce critère :

- Tuyaux haute pression pour aqueduc;
- Habits de combat d'incendie;
- Supports à vélo design.

| Énoncé du niveau de risque | Pointage |
|--|----------|
| Seulement quelques processus simples requis; | 0 |
| Un nombre appréciable de processus simples requis; | 2 |
| Quelques processus complexes requis; | 6 |
| Un nombre appréciable de processus complexes requis; | 8 |
| Un grand nombre de processus complexes requis. | 10 |

Historique des non-conformités de la nature du contrat

L'évaluation de ce facteur doit tenir compte, à la lumière des expériences passées, de l'importance des non-conformités rencontrées, de leur impact sur les utilisateurs ainsi que de la fréquence d'apparition des défauts. Ce critère vise à évaluer le risque posé par la nature du contrat et non par l'adjudicataire. Le domaine du vêtement, notamment, est souvent cité en exemple pour des produits comme les :

- Uniformes;
- Gants de travail;
- Vêtements de travail généraux;
- Vêtements de protection;
- Chaussures de sécurité.

| Énoncé du niveau de risque | Pointage |
|--|----------|
| Aucune expérience passée de non-conformité avec ce produit; | 0 |
| Peu de non-conformités ayant un impact limité sur les utilisateurs des produits; | 2 |
| Non-conformités occasionnelles ayant quelquefois un certain impact sur les utilisateurs des produits; | 6 |
| Non-conformités régulières ayant toujours un impact sur les utilisateurs des produits; | 8 |
| Non-conformités régulières des caractéristiques critiques et produits souvent non fonctionnels pour l'utilisateur. | 10 |

Impact sur le citoyen

Ce facteur expose la relation entre les non-conformités des produits et la qualité du service offert au citoyen. Il tient aussi compte de l'image de la Ville. En général, les devis comportent des règles de sécurité et de prévention des accidents qui doivent être respectées avec rigueur par les adjudicataires.

- Les activités de déneigement sont un exemple pertinent de ce type de dossier parce qu'elles entraînent plusieurs inconvénients ainsi que des dangers pour les citoyens, notamment les entraves à la circulation, les interdictions de stationner, le bruit des appareils quand les chargements sont effectués la nuit, etc.
- Le bac roulant est un autre exemple pertinent de ce type de dossier. Fourni au citoyen pour la cueillette des ordures et le recyclage, la qualité de ses composantes ainsi que sa vie utile ont un impact majeur sur le citoyen.

| Énoncé du niveau de risque | Pointage |
|--|----------|
| Non-conformités ayant peu ou pas d'impact sur la qualité des services offerts aux citoyens; | 0 |
| Non-conformités ayant quelquefois un impact limité sur la qualité des services offerts aux citoyens; | 2 |
| Non-conformités ayant régulièrement un impact limité sur la qualité des services offerts aux citoyens; | 6 |
| Non-conformités ayant un impact considérable sur la qualité des services ou un impact limité sur l'image de la Ville auprès des citoyens; | 8 |
| Impossibilité de dispenser le service au citoyen à cause des non-conformités du produit ou impact considérable sur l'image de la Ville auprès des contribuables. | 10 |

Impacts économiques

Ces considérations portent sur les conséquences économiques des défaillances et sur leurs conséquences. En plus des coûts de production ou d'installation, ces considérations incluent d'autres facteurs comme les frais relatifs aux responsabilités devant la loi, les garanties, les dédommagements, les réparations à pied d'œuvre ainsi que les arrêts de service à la suite de défaillances. Ces impacts économiques ne sont pas directement reliés à la valeur du contrat, mais aux conséquences des erreurs, aux réalisations incomplètes ou qui ne correspondent pas aux exigences de la Ville. Les exemples suivants peuvent être cités :

- Services bancaires ou financiers;
- Consultation en estimation de projets;
- Services-conseil en finance ou en fiscalité;
- Services-conseil en actuariat;
- Production et envoi des comptes de taxe.

| Énoncé du niveau de risque | Pointage |
|--|----------|
| Entraîne des inconvénients ou des coûts négligeables; | 0 |
| Compromet dans une certaine mesure la qualité du service fourni par une installation; | 2 |
| Compromet de façon appréciable la qualité du service fourni par une installation et entraîne des coûts appréciables; | 6 |
| Compromet sérieusement la qualité du service fourni par une installation et entraîne des coûts considérables; | 8 |
| Entraîne la perte totale des services fournis et des coûts importants. | 10 |

Nouvelle technologie

L'utilisation de nouvelles technologies peu courantes à la Ville comporte des risques. Leur application dans le contexte municipal peut conduire à certains imprévus compte tenu des conditions particulières d'utilisation propre à ce milieu. Voici quelques exemples :

- Peinture de signalisation à base d'eau;
- Nouveaux mélanges d'enrobés bitumineux.

| Énoncé du niveau de risque | Pointage |
|---|----------|
| Aucune nouvelle technologie; | 0 |
| Technologie éprouvée à l'exception de certains nouveaux éléments; | 2 |
| Mélange de nouvelle technologie et d'approche traditionnelle; | 6 |
| Nouvelle technologie à l'exception de certains éléments faisant appel à une technologie connue et traditionnelle; | 8 |
| Nouvelle technologie impliquant de nouvelles connaissances, de nouveaux processus et de nouveaux équipements. | 10 |

Performance de l'adjudicataire.

Ce critère est le seul qui prend en considération la performance de l'adjudicataire. Le risque est considéré comme très élevé s'il est inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

| Énoncé du niveau de risque | Pointage |
|---|----------|
| Adjudicataire non inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant; | 0 |
| Adjudicataire inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant. | 10 |

| Résultat de l'évaluation de risques | | | |
|-------------------------------------|---|------|----------------|
| Dossier d'achat | 21-18983 | Date | 15 novembre 21 |
| Description | Service d'entretien et réparation mécanique avertissement | | |
| Unité d'affaires | SMRA | | |
| Responsable(s) | Robert Hoque | | |
| Montant estimé \$ | 251 110.00 | | |

Calcul du score total

| Critères évalués | Pointage | Critères évalués | Pointage | |
|--|----------|--------------------------------|----------|------------|
| Complexité de réalisation | 0 | Nouvelle technologie | 0 | |
| Impact économique | 0 | Impacts sur le citoyen | 0 | |
| Historique des non-conformités de la nature du contrat | 0 | Performance de l'adjudicataire | 0 | |
| Total | 0 | + | 0 | = 0 |

Le dossier doit faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation de rendement si :

- Un pointage de 10 a été attribué à au moins un des critères
- Le pointage total est de 30 et plus

Signature [Signature] Nom Robert Hoque Poste Agent de Gestion

ÉVALUATION DE RISQUE – CONTRAT

Complexité du processus de réalisation

Ce facteur traite de la complexité de la réalisation, par exemple le nombre de processus distincts en cause et les difficultés que présente chacun d'eux. Il est lié à la difficulté de réalisation et de vérification des caractéristiques du produit, du service ou des travaux définies dans les spécifications. La complexité de réalisation peut représenter un risque élevé de non-conformité, particulièrement si l'adjudicataire n'est pas en mesure de gérer ce type de complexité. À titre d'exemple les contrats pour l'acquisition des produits suivants correspondent à ce critère :

- Tuyaux haute pression pour aqueduc;
- Habits de combat d'incendie;
- Supports à vélo design.

Énoncé du niveau de risque

| | Pointage |
|--|----------|
| Seulement quelques processus simples requis; | 0 |
| Un nombre appréciable de processus simples requis; | 2 |
| Quelques processus complexes requis; | 6 |
| Un nombre appréciable de processus complexes requis; | 8 |
| Un grand nombre de processus complexes requis. | 10 |

Historique des non-conformités de la nature du contrat

L'évaluation de ce facteur doit tenir compte, à la lumière des expériences passées, de l'importance des non-conformités rencontrées, de leur impact sur les utilisateurs ainsi que de la fréquence d'apparition des défauts. Ce critère vise à évaluer le risque posé par la nature du contrat et non par l'adjudicataire. Le domaine du vêtement, notamment, est souvent cité en exemple pour des produits comme les :

- Uniformes;
- Gants de travail;
- Vêtements de travail généraux;
- Vêtements de protection;
- Chaussures de sécurité.

Énoncé du niveau de risque

| | Pointage |
|--|----------|
| Aucune expérience passée de non-conformité avec ce produit; | 0 |
| Peu de non-conformités ayant un impact limité sur les utilisateurs des produits; | 2 |
| Non-conformités occasionnelles ayant quelquefois un certain impact sur les utilisateurs des produits; | 6 |
| Non-conformités régulières ayant toujours un impact sur les utilisateurs des produits; | 8 |
| Non-conformités régulières des caractéristiques critiques et produits souvent non fonctionnels pour l'utilisateur. | 10 |

Impact sur le citoyen

Ce facteur expose la relation entre les non-conformités des produits et la qualité du service offert au citoyen. Il tient aussi compte de l'image de la Ville. En général, les devis comportent des règles de sécurité et de prévention des accidents qui doivent être respectées avec rigueur par les adjudicataires.

- *Les activités de déneigement sont un exemple pertinent de ce type de dossier parce qu'elles entraînent plusieurs inconvénients ainsi que des dangers pour les citoyens, notamment les entraves à la circulation, les interdictions de stationner, le bruit des appareils quand les chargements sont effectués la nuit, etc.*
- *Le bac roulant est un autre exemple pertinent de ce type de dossier. Fourni au citoyen pour la cueillette des ordures et le recyclage, la qualité de ses composantes ainsi que sa vie utile ont un impact majeur sur le citoyen.*

Énoncé du niveau de risque

| | Pointage |
|--|----------|
| Non-conformités ayant peu ou pas d'impact sur la qualité des services offerts aux citoyens; | 0 |
| Non-conformités ayant quelquefois un impact limité sur la qualité des services offerts aux citoyens; | 2 |
| Non-conformités ayant régulièrement un impact limité sur la qualité des services offerts aux citoyens; | 6 |
| Non-conformités ayant un impact considérable sur la qualité des services ou un impact limité sur l'image de la Ville auprès des citoyens; | 8 |
| Impossibilité de dispenser le service au citoyen à cause des non-conformités du produit ou impact considérable sur l'image de la Ville auprès des contribuables. | 10 |

Impacts économiques

Ces considérations portent sur les conséquences économiques des défaillances et sur leurs conséquences. En plus des coûts de production ou d'installation, ces considérations incluent d'autres facteurs comme les frais relatifs aux responsabilités devant la loi, les garanties, les dédommagements, les réparations à pied d'œuvre ainsi que les arrêts de service à la suite de défaillances. Ces impacts économiques ne sont pas directement reliés à la valeur du contrat, mais aux conséquences des erreurs, aux réalisations incomplètes ou qui ne correspondent pas aux exigences de la Ville. Les exemples suivants peuvent être cités :

- Services bancaires ou financiers;
- Consultation en estimation de projets;
- Services-conseil en finance ou en fiscalité;
- Services-conseil en actuariat;
- Production et envoi des comptes de taxe.

Énoncé du niveau de risque

| | Pointage |
|--|----------|
| Entraîne des inconvénients ou des coûts négligeables; | 0 |
| Compromet dans une certaine mesure la qualité du service fourni par une installation; | 2 |
| Compromet de façon appréciable la qualité du service fourni par une installation et entraîne des coûts appréciables; | 6 |
| Compromet sérieusement la qualité du service fourni par une installation et entraîne des coûts considérables; | 8 |
| Entraîne la perte totale des services fournis et des coûts importants. | 10 |

Nouvelle technologie

L'utilisation de nouvelles technologies peu courantes à la Ville comporte des risques. Leur application dans le contexte municipal peut conduire à certains imprévus compte tenu des conditions particulières d'utilisation propre à ce milieu. Voici quelques exemples :

- Peinture de signalisation à base d'eau;
- Nouveaux mélanges d'enrobés bitumineux.

Énoncé du niveau de risque

| | Pointage |
|---|----------|
| Aucune nouvelle technologie; | 0 |
| Technologie éprouvée à l'exception de certains nouveaux éléments; | 2 |
| Mélange de nouvelle technologie et d'approche traditionnelle; | 6 |
| Nouvelle technologie à l'exception de certains éléments faisant appel à une technologie connue et traditionnelle; | 8 |
| Nouvelle technologie impliquant de nouvelles connaissances, de nouveaux processus et de nouveaux équipements. | 10 |

Performance de l'adjudicataire

Ce critère est le seul qui prend en considération la performance de l'adjudicataire. Le risque est considéré comme très élevé s'il est inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Énoncé du niveau de risque

| | Pointage |
|---|----------|
| Adjudicataire non inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant; | 0 |
| Adjudicataire inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant. | 10 |

Résultat de l'évaluation de risques

| | | | |
|-------------------|--|------|----------------|
| Dossier d'achat | 21-18983 | Date | 15 novembre 81 |
| Description | Service d'entretien et réparation mécanique Quest. 7 | | |
| Unité d'affaires | SUD | | |
| Responsable(s) | Robert Noque | | |
| Montant estimé \$ | 335 818.98 \$ | | |

Calcul du score total

| Critères évalués | Pointage | Critères évalués | Pointage | |
|--|----------|--------------------------------|----------|------------|
| Complexité de réalisation | 0 | Nouvelle technologie | 0 | |
| Impact économique | 0 | Impacts sur le citoyen | 0 | |
| Historique des non-conformités de la nature du contrat | 0 | Performance de l'adjudicataire | 0 | |
| Total | 0 | + | 0 | = 0 |

Le dossier doit faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation de rendement si :

- Un pointage de 10 a été attribué à au moins un des critères
- Le pointage total est de 30 et plus

Signature 

Nom Robert Noque

Poste Agent de Gestion

Dossier # : 1215382028

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations |
| Objet : | Conclure des ententes-cadres avec les firmes 9105-1615 Québec inc.(lot 1) , Centre Mécanique Fyx (lot 2), 9248-0896 Québec inc. (Radiateur Plus) (lot 4), Midas l'Expert Entretien (lot 5) et Garage Deguire inc. (lot 6) pour le service d'entretien et réparation mécanique de véhicules secteur Ouest du SPVM, pour une durée de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois - (Montant estimé des ententes : 1 130 034,67 \$, taxes incluses (contrat : 1 076 223,49 \$ + contingence: 53 811,18 \$)) - Appel d'offres public 21-18983 - (8 soumissionnaires) |

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



21-18983_Intervention.pdf 21-18983_TCP_V5.pdf 21-18983 PV.pdf 21-18983_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marc-André DESHAIES
Agent d'approvisionnement 2
Tél : 514-872-6850

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514-217-3536
Division : Acquisition

Le : 2022-01-24

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

| | |
|--|---|
| <input type="text" value="M. Muffler St-Jacques (9152-7135 Québec inc.)"/> | <input type="text" value="Non conforme administrativement (Documents d'Appel d'Offres via le SEAO)"/> |
| <input type="text" value="Lacbus de l'automobile"/> | <input type="text" value="Non conforme administrativement (Documents d'Appel d'Offres via le SEAO)"/> |

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | <input checked="" type="checkbox"/> | # Lot |
|--|----------------------|-------------------------------------|-------|
| Centre Mécanique Fyx - Non conforme techniquement (Distance) | 253 323,27 \$ | <input type="checkbox"/> | 1 |
| 9105-1615 Québec inc. | 278 175,11 \$ | <input checked="" type="checkbox"/> | 1 |

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | <input checked="" type="checkbox"/> | # Lot |
|-----------------------|----------------------|-------------------------------------|-------|
| Centre Mécanique Fyx | 162 090,03 \$ | <input checked="" type="checkbox"/> | 2 |
| 9105-1615 Québec inc. | 183 850,43 \$ | <input type="checkbox"/> | 2 |

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | <input checked="" type="checkbox"/> | # Lot |
|--|----------------------|-------------------------------------|-------|
| 9248-0896 Québec inc. (Radiateur Plus) | 205 475,85 \$ | <input checked="" type="checkbox"/> | 4 |
| Centre d'Auto P.R.N. Salaberry inc. | 221 874,04 \$ | <input type="checkbox"/> | 4 |
| 9105-1615 Québec inc. | 243 551,54 \$ | <input type="checkbox"/> | 4 |

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | <input checked="" type="checkbox"/> | # Lot |
|----------------|----------------------|-------------------------------------|-------|
| | | | |

| | | | |
|---|---------------|---|---|
| 9105-1615 Québec inc. - Non conforme techniquement (Distance) | 156 356,80 \$ | | 5 |
| Midas l'Expert Entretien | 166 964,40 \$ | √ | 5 |

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | √ | # Lot |
|-------------------------------------|----------------------|---|-------|
| Garage Deguire inc. | 263 518,10 \$ | √ | 6 |
| Centre d'Auto P.R.N. Salaberry inc. | 279 824,64 \$ | | 6 |
| 9105-1615 Québec inc. | 296 905,23 \$ | | 6 |

Information additionnelle

- Pas de soumission conforme pour le lot 3.
- Puisqu'il y a qu'un seul soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 5 et que les offres sont supérieures significativement à l'estimation, il y a eu négociation pour ces lots. Les fournisseurs ont consenti respectivement à des baisse de 3,9% et 5,7%

Préparé par :

Marc-André Deshaies

Le

24 - 1 - 2022

Numéro de l'appel d'offres : 21-18983

Titre : Service d'entretien et réparation mécanique de véhicules secteur ouest du SPVM

Date d'ouverture des soumissions : 19 octobre 2021

| Article | Quantité | Centre Mécanique Fyx ⁽¹⁾ | | 9105-1615 Québec inc. ^{(2) (3)} | | 9248-0896 Québec inc. (Radiateur Plus) | | Garage Deguire inc. | | Centre d'Auto P.R.N. Salaberry inc. | | Midas l'Expert Entretien | |
|---|----------|-------------------------------------|----------------------|--|----------------------|--|----------------------|---------------------|---------------|-------------------------------------|----------------------|--------------------------|---------------|
| | | Prix unitaire | Montant total | Prix unitaire | Montant total | Prix unitaire | Montant total | Prix unitaire | Montant total | Prix unitaire | Montant total | Prix unitaire | Montant total |
| 1 ⁽⁴⁾ PDQ-1, PDQ-3 - Service d'entretien et réparation mécanique de véhicules secteur ouest du SPVM pour 24 mois | 1 | 220 329,00 \$ | 220 329,00 \$ | 241 944,00 \$ | 241 944,00 \$ | | - \$ | | - \$ | | - \$ | | - \$ |
| TPS 5 % | | | 11 016,45 \$ | | 12 097,20 \$ | | - \$ | | - \$ | | - \$ | | - \$ |
| TVQ 9,975 % | | | 21 977,82 \$ | | 24 133,91 \$ | | - \$ | | - \$ | | - \$ | | - \$ |
| Montant total | | | 253 323,27 \$ | | 278 175,11 \$ | | - \$ | | - \$ | | - \$ | | - \$ |
| 2 PDQ-4, PDQ-5, unité aéroportuaire - Service d'entretien et réparation mécanique de véhicules secteur ouest du SPVM pour 24 mois | 1 | 140 978,50 \$ | 140 978,50 \$ | 159 904,70 \$ | 159 904,70 \$ | | - \$ | | - \$ | | - \$ | | - \$ |
| TPS 5 % | | | 7 048,93 \$ | | 7 995,24 \$ | | - \$ | | - \$ | | - \$ | | - \$ |
| TVQ 9,975 % | | | 14 062,61 \$ | | 15 950,49 \$ | | - \$ | | - \$ | | - \$ | | - \$ |
| Montant total | | | 162 090,03 \$ | | 183 850,43 \$ | | - \$ | | - \$ | | - \$ | | - \$ |
| 3 PDQ-9, PDQ-12 - Service d'entretien et réparation mécanique de véhicules secteur ouest du SPVM pour 24 mois | 1 | | - \$ | 210 737,00 \$ | 210 737,00 \$ | | - \$ | | - \$ | | - \$ | | - \$ |
| TPS 5 % | | | - \$ | | 10 536,85 \$ | | - \$ | | - \$ | | - \$ | | - \$ |
| TVQ 9,975 % | | | - \$ | | 21 021,02 \$ | | - \$ | | - \$ | | - \$ | | - \$ |
| Montant total | | | - \$ | | 242 294,87 \$ | | - \$ | | - \$ | | - \$ | | - \$ |
| 4 PDQ-7, PDQ-10 - Service d'entretien et réparation mécanique de véhicules secteur ouest du SPVM pour 24 mois | 1 | | - \$ | 211 830,00 \$ | 211 830,00 \$ | 178 713,50 \$ | 178 713,50 \$ | | - \$ | 192 975,90 \$ | 192 975,90 \$ | | - \$ |
| TPS 5 % | | | - \$ | | 10 591,50 \$ | | 8 935,68 \$ | | - \$ | | 9 648,80 \$ | | - \$ |
| TVQ 9,975 % | | | - \$ | | 21 130,04 \$ | | 17 826,67 \$ | | - \$ | | 19 249,35 \$ | | - \$ |
| Montant total | | | - \$ | | 243 551,54 \$ | | 205 475,85 \$ | | - \$ | | 221 874,04 \$ | | - \$ |

Numéro de l'appel d'offres : 21-18983

Titre : Service d'entretien et réparation mécanique de véhicules secteur ouest du SPVM

Date d'ouverture des soumissions : 19 octobre 2021

| Article | Quantité | Centre Mécanique Fyx ⁽¹⁾ | | 9105-1615 Québec inc. ^{(2) (3)} | | 9248-0896 Québec inc. (Radiateur Plus) | | Garage Deguire inc. | | Centre d'Auto P.R.N. Salaberry inc. | | Midas l'Expert Entretien | |
|--|----------|-------------------------------------|---------------|--|----------------------|--|---------------|---------------------|----------------------|-------------------------------------|---------------|--------------------------|----------------------|
| | | Prix unitaire | Montant total | Prix unitaire | Montant total | Prix unitaire | Montant total | Prix unitaire | Montant total | Prix unitaire | Montant total | Prix unitaire | Montant total |
| 5 ⁽⁵⁾ PDQ-8, unité nautique - Service d'entretien et réparation mécanique de véhicules secteur ouest du SPVM pour 24 mois | 1 | - \$ | - \$ | 135 992,00 \$ | 135 992,00 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 145 218,00 \$ | 145 218,00 \$ |
| TPS 5 % | | - \$ | - \$ | - \$ | 6 799,60 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 7 260,90 \$ |
| TVQ 9,975 % | | - \$ | - \$ | - \$ | 13 565,20 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 14 485,50 \$ |
| Montant total | | - \$ | - \$ | - \$ | 156 356,80 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 166 964,40 \$ |
| 6 Service gendarmerie ouest - Service d'entretien et réparation mécanique de véhicules secteur ouest du SPVM pour 24 mois | 1 | - \$ | - \$ | 258 234,60 \$ | 258 234,60 \$ | - \$ | - \$ | 229 196,00 \$ | 229 196,00 \$ | 243 378,68 \$ | 243 378,68 \$ | - \$ | - \$ |
| TPS 5 % | | - \$ | - \$ | - \$ | 12 911,73 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 11 459,80 \$ | - \$ | 12 168,93 \$ | - \$ | - \$ |
| TVQ 9,975 % | | - \$ | - \$ | - \$ | 25 758,90 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 22 862,30 \$ | - \$ | 24 277,02 \$ | - \$ | - \$ |
| Montant total | | - \$ | - \$ | - \$ | 296 905,23 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 263 518,10 \$ | - \$ | 279 824,64 \$ | - \$ | - \$ |




Numéro de l'appel d'offres : 21-18983

Titre : Service d'entretien et réparation mécanique de véhicules secteur ouest du SPVM

Date d'ouverture des soumissions : 19 octobre 2021

| Article | Quantité | Centre Mécanique Fyx ⁽¹⁾ | | 9105-1615 Québec inc. ^{(2) (3)} | | 9248-0896 Québec inc. (Radiateur Plus) | | Garage Deguire inc. | | Centre d'Auto P.R.N. Salaberry inc. | | Midas l'Expert Entretien | |
|---|----------|--|---------------|--|---------------|--|---------------|--|---------------|--|---------------|--|---------------|
| | | Prix unitaire | Montant total | Prix unitaire | Montant total | Prix unitaire | Montant total | Prix unitaire | Montant total | Prix unitaire | Montant total | Prix unitaire | Montant total |
| Signature | | OUI | | OUI | | OUI | | OUI | | OUI | | OUI | |
| Achat SEAO | | OK | | OK | | OK | | OK | | OK | | OK | |
| Numéro TPS/TVQ | | OUI | | OUI | | OUI | | OUI | | OUI | | OUI | |
| Numéro de fournisseur VDM | | 158270 | | 152397 | | 207673 | | 143922 | | 614519 | | 256345 | |
| Numéro NEQ | | 1166283193 | | 1160159456 | | 1167494310 | | 1142013938 | | 1142640136 | | 1161337119 | |
| Vérification REQ | | OK | | OK | | OK | | OK | | OK | | OK | |
| RENA | | OK | | OK | | OK | | OK | | OK | | OK | |
| Registre des personnes inadmissibles | | OK | | OK | | OK | | OK | | OK | | OK | |
| Liste des firmes à rendement insatisfaisant | | OK | | OK | | OK | | OK | | OK | | OK | |
| CNESST | | OK | | OK | | OK | | OK | | OK | | OK | |
| Renseignements complémentaires | | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant | | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant | | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant | | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant | | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant | | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant | |
| Portée de votre garantie | | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant | | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant | | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant | | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant | | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant | | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant | |
| Exigences générales quant à la sécurité | | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant | | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant | | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant | | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant | | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant | | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant | |
| Critères de conformités | | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant | | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant | | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant | | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant | | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant | | À évaluer lors de la conformité technique par le requérant | |

Remarque :

-  Non-conforme
-  Correction - Erreur de calcul
-  Plus bas soumissionnaire conforme

| |
|--|
| (1) Centre Mécanique Fyx non conforme techniquement pour le lot 1, il est plus de 5 km du PDQ-1 (27/10 Requérant). |
| (2) 9105-1615 Québec inc. non conforme techniquement pour le lot 3, il est plus de 5 km des PDQ-9 et 12 (27/10 Requérant). |
| (3) 9105-1615 Québec inc. non conforme techniquement pour le lot 5, il est plus de 4 km du PDQ-8 (27/10 Requérant). |
| (4) Puisqu'il y a qu'un seul soumissionnaire conforme et que son offre est supérieur significativement à l'estimation, il y a eu négociation. Le fournisseur a consenti à une baisse de 3,9% |
| (5) Puisqu'il y a qu'un seul soumissionnaire conforme et que son offre est supérieur significativement à l'estimation, il y a eu négociation. Le fournisseur a consenti à une baisse de 5,7% |

Vérifié par : Marc-André Deshaies

Date : 25 octobre 2021



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

Plaintes

Liste des commandes

› Résultats d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 21-18983

Numéro de référence : 1529220

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal – Service d'entretien et réparation mécanique de véhicules secteur ouest du SPVM

| Organisation | Contact | Date et heure de commande | Addenda envoyé |
|--|--|--|---|
| 9037-8019 QUÉBEC INC. 3897 rue Bannantyne, suite 100 arr. Verdun Montréal, QC, H4G 1B7 NEQ : 1145942372 | Monsieur François Bussière Téléphone : 514 767-8399 Télécopieur : 514 767-2714 | Commande : (1948972) 2021-09-28 11 h 28 Transmission : 2021-09-28 11 h 28 | 3596661 - Addenda 1 (devis) 2021-09-30 11 h 12 - Courriel 3596662 - Addenda 1 (bordereau) 2021-09-30 11 h 12 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| 9105-1615 QUÉBEC INC. 16013 BOUL. PIERREFONDS Montréal-Ouest, QC, H9H 3X6 NEQ : 1160159456 | Madame peter Giannopoulos Téléphone : 514 620-4277 Télécopieur : | Commande : (1951108) 2021-10-04 18 h 52 Transmission : 2021-10-04 18 h 52 | 3596661 - Addenda 1 (devis) 2021-10-04 18 h 52 - Téléchargement 3596662 - Addenda 1 (bordereau) 2021-10-04 18 h 52 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| 9126-4556 QUÉBEC INC. 3187 Victoria Montréal, QC, H8S 1Z4 | Monsieur Éric Goyette Téléphone : 514 634-7079 | Commande : (1952363) 2021-10-07 11 h 58 h 58 | 3596661 - Addenda 1 (devis) 2021-10-07 11 h 58 - Téléchargement |

| | | | |
|--|--|---|---|
| NEQ : 1161337119 | Télécopieur : 514 634-5394 | Transmission : 2021-10-07 11 h 58 | 3596662 - Addenda 1 (bordereau) 2021-10-07 11 h 58 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| 9217-2089 quebec inc 4884 boulevard saint- jean Montréal, QC, H9h4b2 NEQ : 1166283193 | Monsieur cesar brunet Téléphone : 514 913-6537 Télécopieur : | Commande : (1951449) 2021-10-05 14 h 31 Transmission : 2021-10-05 14 h 31 | 3596661 - Addenda 1 (devis) 2021-10-05 14 h 31 - Téléchargement 3596662 - Addenda 1 (bordereau) 2021-10-05 14 h 31 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| 9248-0896 QUÉBEC INC. 2395 Boul. Marcel- Laurin Montréal-Ouest, QC, H4R 1K4 NEQ : 1167494310 | Monsieur Alfonso Coscia Téléphone : 514 747-9248 Télécopieur : | Commande : (1949212) 2021-09-28 20 h 50 Transmission : 2021-09-28 21 h 14 | 3596661 - Addenda 1 (devis) 2021-09-30 11 h 12 - Courriel 3596662 - Addenda 1 (bordereau) 2021-09-30 11 h 12 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| CENTRE D'AUTO P.R.N. SALABERRY INC. 1755 Rue Grenet Montréal, QC, H4L 2R6 NEQ : 1142640136 | Monsieur Yvon Vigeant Téléphone : 514 334-2710 Télécopieur : 514 747-1719 | Commande : (1950133) 2021-09-30 16 h 41 Transmission : 2021-09-30 16 h 41 | 3596661 - Addenda 1 (devis) 2021-09-30 16 h 41 - Téléchargement 3596662 - Addenda 1 (bordereau) 2021-09-30 16 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Excellent garage beaubien inc 99 beaubien ouest Montréal, QC, h2s1v4 NEQ : 1142491670 | Monsieur emmanuel kokkinos Téléphone : 514 271-5112 Télécopieur : 514 940-0157 | Commande : (1953292) 2021-10-12 13 h 17 Transmission : 2021-10-12 13 h 21 | 3596661 - Addenda 1 (devis) 2021-10-12 13 h 17 - Messagerie 3596662 - Addenda 1 (bordereau) 2021-10-12 13 h 17 - Téléchargement |

| | | | |
|---|---|--|---|
| | | | Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| GARAGE DEGUIRE INC. 2000 boul thimens Montréal, QC, h4r2k2 NEQ : 1142013938 | Monsieur Marc- André Deguire. Téléphone : 514 331-4341 Télécopieur : 514 331-4931 | Commande : (1952565) 2021-10-07 18 h 31 Transmission : 2021-10-07 18 h 31 | 3596661 - Addenda 1 (devis) 2021-10-07 18 h 31 - Téléchargement 3596662 - Addenda 1 (bordereau) 2021-10-07 18 h 31 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

- [Aide en ligne](#)
- [Formation en ligne](#)
- [Glossaire](#)
- [Plan du site](#)
- [Accessibilité](#)
- [UPAC-Signaler un acte répréhensible](#)

Service clientèle

- [Grille des tarifs](#)
- [Contactez-nous](#)
- [Nouvelles](#)
- [Marchés publics hors Québec](#)
- [Registre des entreprises non admissibles](#)
- [Autorité des marchés publics](#)
- [Autorité des marchés financiers](#)

À propos

- [À propos de SEAO](#)
- [Info et publicité sur Constructo](#)
- [Conditions d'utilisation](#)
- [Polices supportées](#)

Partenaires





Dossier # : 1219447001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction des communications corporatives et des communications internes , Division partenaires d'affaires en communication - Mobilité et attractivité |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | Gestion de l'eau |
| Objet : | Conclure une entente cadre avec la firme « Imprime-Emploi » pour des services d'impression et de distribution, pour une période de vingt-quatre (24) mois avec la possibilité de deux (2) prolongations de 12 mois, aux prix unitaires soumis, en fonction des 4 lots, pour une somme maximale de 983 039,40 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public 21-19017 - Un (1) soumissionnaire. |

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre (24) mois, par laquelle Imprime-emploi, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, l'impression et la distribution d'avis aux résidents, pour une somme maximale de 983 039,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19017;
2. de procéder à une évaluation du rendement de Imprime-Emploi;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de l'expérience citoyenne et des communication, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-12-22 12:55

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION **Dossier # :1219447001**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction des communications corporatives et des communications internes , Division partenaires d'affaires en communication - Mobilité et attractivité |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | Gestion de l'eau |
| Objet : | Conclure une entente cadre avec la firme « Imprime-Emploi » pour des services d'impression et de distribution, pour une période de vingt-quatre (24) mois avec la possibilité de deux (2) prolongations de 12 mois, aux prix unitaires soumis, en fonction des 4 lots, pour une somme maximale de 983 039,40 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public 21-19017 - Un (1) soumissionnaire. |

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'expérience citoyenne de des communications est appelé à communiquer des informations aux résidents et citoyens des quartiers ou arrondissements où des travaux seront prochainement entrepris. Ces informations sont relatives à la nature et à la durée des travaux, les entraves à la circulation, à la fermeture temporaire de la distribution d'eau, etc. La transmission de ces informations essentielles est réalisée notamment par la distribution de lettres en amont, d'avis de travaux, de lettres à l'octroi (pour le dossier du plomb) aux citoyens d'un ou des secteurs ciblés. Il y a aussi le volet pour la distribution d'affichettes de porte lors d'une situation d'urgence ainsi que la distribution de carton d'invitation pour des séances publiques d'information.

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire, au moins trente (30) jours calendrier, avant la date présumée de la fin du contrat et à la suite d'une entente écrite intervenue entre les deux (2) parties, le contrat pourra être prolongé pour deux périodes de douze (12) mois. Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 21-19017.

L'appel d'offres public no.21-19017 a été publié dans le quotidien et le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 13 octobre 2021. L'ouverture des soumissions a eu lieu dans les locaux du Service du greffe le 14 novembre 2021. La durée de publication a été de 33 jours. Les soumissions sont valides pendant 180 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 15 mai 2022.

Deux addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres :

| Addendas | Date | Objet | Impacts budgétaires |
|--------------------------|-----------------|--------------------------------|---------------------|
| 1. Questions et réponses | 28 octobre 2021 | Questions et réponses diverses | Aucun |
| 2. Questions et réponses | 3 novembre 2021 | Questions et réponses diverses | Aucun |

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0472 - 24 octobre 2019 - Conclure avec la firme Imprime-Emploi, un contrat d'une durée de 24 mois, avec l'option d'une prolongation maximale de 12 mois supplémentaires, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public 19-17398 (2 soumissionnaires conformes). Le montant est estimé à 1 272 514,55 \$ toutes taxes incluses.

CG18 0499 - 20 septembre 2018 - Autoriser la prolongation pour une période de douze mois du contrat avec Distributions LG inc. (CG16 0536), soit du 29 septembre 2018 au 28 septembre 2019, pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal, pour un montant de 651 908,25 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 303 816,50 \$ à 1 955 724,75 \$, taxes incluses (1184956001).

CG16 0536 - 29 septembre 2016 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation de 12 mois supplémentaires, avec Distributions LG inc., pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal - Appel d'offres public 16-15299 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) (1163433004).

DESCRIPTION

La Ville de Montréal, dans le cadre des nombreux travaux en cours sur son territoire, est appelée, en cours d'année, à informer les citoyens des travaux menés dans leur voisinage. Ces communications impliquent l'impression et la distribution de lettres et/ou d'avis aux citoyens riverains et usagers locaux, affectés par des travaux d'infrastructures ou de voirie. Par exemple, les bénéfices/avantages d'un projet, explication des travaux à venir, la nature et la durée de ceux-ci, les voies d'accès alternatives, la fermeture temporaire de la distribution d'eau, etc., constituent des informations essentielles aux résidents.

Les objectifs visés par la Ville consistent à obtenir des soumissions concurrentielles de firmes en mesure d'assurer :

- La qualité de production des avis;
- Le délai encouru entre la demande et le début de la distribution;
- La bonne gestion des inventaires de documents pré imprimés;
- La capacité de distribution quotidienne.

Conclusion d'une nouvelle entente pour le service d'impression et de distribution de lettres en amont/aval pour les petits et moyens chantiers, pour les grands projets et pour des avis de travaux ainsi que des lettres à l'octroi dans le dossier du plomb et l'impression et distribution d'affichettes de porte lors de mesures d'urgence. Cette entente sera valide pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter au moment de la décision d'octroi par l'instance appropriée.

Inventaire

En vue de répondre rapidement aux demandes d'impression et de distribution des outils de communication, le fournisseur doit conserver en inventaire une quantité suffisante, tel que mentionné dans l'appel d'offres.

Distribution

Le fournisseur doit être en mesure de distribuer les outils de communication sur tout le territoire de l'île de Montréal, tant dans les 19 arrondissements de la Ville que dans les villes liées.

Délais

Le fournisseur doit être en mesure de compléter une opération d'impression et de distribution dans les 24 heures suivant l'appel. Le fournisseur doit être capable de distribuer un outil de communication, de façon exceptionnelle, dans la journée même de la réception d'une demande.

Le soumissionnaire doit être en mesure de soutenir la Ville, tant par :

- sa rapidité de réaction à organiser ses ressources de production ;
- sa capacité à organiser ses ressources de distribution et à augmenter les effectifs au besoin ;
- son rythme de livraison sur 24 heures.

JUSTIFICATION

Il y a eu deux (2) preneurs de cahier des charges et une (1) seule firme à déposé une soumission.

L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement qui a validé que:

- Le plus bas soumissionnaire recommandé, ne se retrouve pas sur la liste du RENA;
- Le soumissionnaire recommandé ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal;
- Le soumissionnaire recommandé ne se trouve pas dans la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI).

Une conformité administrative a été faite par le Service de l'approvisionnement et une conformité technique a été faites par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

L'évaluation du rendement de la firme Imprime-Emploi sera effectuée, conformément à l'encadrement C-OG-APP-D-21-001.

Analyse des soumissions

Tel que stipulé dans les documents d'appel d'offres, l'octroi de contrat est accordé au plus bas soumissionnaire conforme. À la suite de l'ouverture des soumissions, un soumissionnaire était conforme. L'offre de la firme Imprime-Emploi est jugée conforme et est recommandée comme adjudicataire.

Montant de l'offre du fournisseur « Imprime-Emploi »

890 842,00 \$ + TPS (5%) 30 783,77 \$ + TVQ (9.975%) 61 413,63 \$ = 983 039,40\$

Adjudicataire recommandé :

D'accorder à la firme « Imprime-Emploi » pour une période de vingt-quatre (24) mois avec la possibilité de deux (2) prolongations de 12 mois, aux prix unitaires soumis, quatre contrats (931 406,35 \$, 20 925,45 \$, 18 759, 40 \$ et 11 948, 20 \$) pour une somme maximale de 983 039,40 \$ toute taxes incluses selon les lots suivants. Ces montants sont conformes aux estimations.

| Lots | Montant soumissionné taxes incluses | Estimation |
|--|-------------------------------------|--------------|
| 1 - Lettres en amont/aval et avis de travaux | 931 406,35 \$ | 915 000 \$ * |

| | | |
|------------------------------|----------------------|-------------------|
| 2 - Lettres à l'octroi plomb | 20 925,45 \$ | 22 000 \$ |
| 3 - Mesures d'urgence | 18 759,40 \$ | 18 000 \$ |
| 4 - Carton d'invitation | 11 948,20 \$ | 12 500 \$ |
| TOTAL | 983 039,40 \$ | 966 500 \$ |

* L'écart provient de la majoration de prix du fournisseur après le lancement de l'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Chacun des mandats confiés au fournisseur devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoirs en matière de contrat-cadre. Les dépenses d'impression et de distribution représenteront un coût total maximal de 983 039,40 \$ taxes incluses pour la période de vingt-quatre (24) mois suivant la date d'octroi. Le coût global du contrat sera réparti entre les unités du Service de l'expérience citoyenne et des communications selon le principe de l'utilisateur-payeur.

Cette dépense est prise en compte dans la charge des dépenses mixtes d'administration générale. Ainsi cette dépense, étant déjà incluse au budget du SECC, n'entraîne aucune charge supplémentaire à l'agglomération.

Ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, les engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Imprime-emploi est une entreprise d'insertion à l'emploi à but non lucratif qui est membre du collectif des entreprises d'insertion du Québec. (Voir pièce jointe)

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'information aux résidents soulève des questions sur les impacts des travaux et peut retarder le démarrage et la livraison de travaux déjà planifiés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Un article est prévu pour clause contractuelle afin de répondre aux directives émises par la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2022 : Comité exécutif

Février 2022 : Conseil municipal

Février 2022 : approbation par le conseil d'agglomération

Février 2022 : début du contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Claudie DE BELLEFEUILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine CÔTÉ
Chargée de communication - responsable
d'activités

Tél : 438 978-5642
Télécop. : Non applicable

ENDOSSÉ PAR

Magalie PARE
Chef de division

Tél : 438 833-1273
Télécop. : Non applicable

Le : 2021-12-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne BELLAVANCE
Directrice Communications corporatives

Tél :
Approuvé le : 2021-12-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Josée BÉDARD
Directrice

Tél : 514 872-5141
Approuvé le : 2021-12-21

Dossier # : 1219447001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction des communications corporatives et des communications internes , Division partenaires d'affaires en communication - Mobilité et attractivité |
| Objet : | Conclure une entente cadre avec la firme « Imprime-Emploi » pour des services d'impression et de distribution, pour une période de vingt-quatre (24) mois avec la possibilité de deux (2) prolongations de 12 mois, aux prix unitaires soumis, en fonction des 4 lots, pour une somme maximale de 983 039,40 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public 21-19017 - Un (1) soumissionnaire. |

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



21-19017_Intervention.pdf 21-19017 - SEAO _ Liste des commandes.pdf



21-19017 PV (1).pdf 21-19017_TCP.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Claudie DE BELLEFEUILLE
Agente d'approvisionnement niveau II
Tél : 514-2820-6534

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-12-20

Denis LECLERC
Chef de Section
Tél : 514-838-4611
Division : Service de l'approvisionnement

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | <input checked="" type="checkbox"/> | # Lot |
|----------------|----------------------|-------------------------------------|-------|
| Imprime-Emploi | 931,406.35 \$ | <input checked="" type="checkbox"/> | Lot 1 |
| Imprime-Emploi | 20,925.45 \$ | <input checked="" type="checkbox"/> | Lot 2 |
| Imprime-Emploi | 18,759.40 \$ | <input checked="" type="checkbox"/> | Lot 3 |
| Imprime-Emploi | 11,948.20 \$ | <input checked="" type="checkbox"/> | Lot 4 |

Information additionnelle

Raisons de non participation (1): Incapacité de prix ferme pour la durée initiale du contrat dû à une pénurie mondiale de papier.
Note: Imprime-Emploi est une OBNL, de ce fait, certains items sont non-taxable soit Lot 1 items 1 et 5 ainsi que le lot 3 item 2

Préparé par :

Le - -

No de l'appel d'offres
 21-19017

Agent d'approvisionnement
 Claudie De Bellefeuille

Conformité Oui

| | | | | | | | Données | | | |
|-------------|--|------------------|-------------|--|-----------------|-----------------|--------------------|----------------|----------------------|---|
| Num. du Lot | Description du lot | Soumissionnaires | Num. d'item | Description d'item | Qté par période | Unité de mesure | Nombre de périodes | Prix unitaires | Montant sans taxes | Montant taxes incluses |
| LOT1 | Lettres en amont/aval (Quantité total prévue 1 5000 000 unités pour le lot) | Imprime - Emploi | 1 | Lettres en amont/aval : Impression couleurs et distribution porte à porte (paquet de 1000) | 375000 | Unité | 1 | 0,26 \$ | 98 287,50 \$ | 113 006,05 \$ |
| | | | 2 | Lettres en amont/aval : Impression couleurs et distribution postale - Grands projets (aquet de 1000) | 375000 | Unité | 1 | 0,19 \$ | 70 725,00 \$ | 81 316,07 \$ |
| | | | 3 | Lettres en amont-aval : Impression noir et blanc sur papier entête couleur fourni par la ville de Montréal et distribution porte à porte (paquet de 1000) | 375000 | Unité | 1 | 0,25 \$ | 93 300,00 \$ | 107 274,68 \$ 93 300,00 \$ |
| | | | 4 | Lettres en amont/aval : Impression noir et blanc et distribution porte à porte (paquet de 1000) | 375000 | Unité | 1 | 0,23 \$ | 86 737,50 \$ | 99 726,44 \$ |
| | | | 5 | Avis de travaux : Impression noir et blanc sur papier entête couleur fourni par la ville de Montréal et distribution porte à porte (paquet de 1000) | 666666 | Unité | 1 | 0,25 \$ | 165 866,50 \$ | 101 826,24 \$ 100 766,04 \$ 165 866,50 \$ |
| | Total (Imprime - Emploi) | | | | | | | | 349 050,00 \$ | 387 348,56 \$ |
| | Avis de travaux (Quantité total prévue 2 000 000 pour le lot) | | | | | | | | | |

No de l'appel d'offres
 21-19017

Agent d'approvisionnement
 Claudie De Bellefeuille

Conformité Oui

| | | | | | | | Données | | | |
|---------------------------------|---|------------------|---------------------------------|--|-----------------|-----------------|--------------------|----------------|----------------------|---------------------------------|
| Num. du Lot | Description du lot | Soumissionnaires | Num. d'item | Description d'item | Qté par période | Unité de mesure | Nombre de périodes | Prix unitaires | Montant sans taxes | Montant taxes incluses |
| LOT1 | Avis de travaux (Quantité total prévue 2 000 000 pour le lot) | Imprime - Emploi | 6 | Avis de travaux : Impression couleurs et distribution porte à porte (paquet de 1000) | 666667 | Unité | 1 | 0,26 \$ | 174 733,42 \$ | 200 899,75 \$ |
| | | | 7 | Avis de travaux : Impression noir et blanc et distribution porte à porte (paquet de 1000) | 666667 | Unité | 1 | 0,23 \$ | 154 200,08 \$ | 177 291,54 \$ |
| Total (Imprime - Emploi) | | | | | | | | | 494 800,00 \$ | 562 996,20 \$ |
| LOT2 | Lettres à octroi (lettres et enveloppes) | Imprime - Emploi | 1 | Lettre à l'octroi : Impression 2/2 (PMS) - (paquet de 100) | 14000 | Unité | 1 | 0,40 \$ | 5 600,00 \$ | 6 438,60 \$ |
| | | | 2 | Lettre à l'octroi : personnalisation et préparation de l'envoi - livraison à Postes Canada (paquet de 100) | 14000 | Unité | 1 | 0,90 \$ | 12 600,00 \$ | 14 486,85 \$ |
| Total (Imprime - Emploi) | | | | | | | | | 18 200,00 \$ | 20 925,45 \$ |
| LOT3 | Mesures d'urgence | Imprime - Emploi | 1 | Mesures d'urgence : Impression d'affichettes de porte (paquet de 1000) | 8000 | Unité | 1 | 0,30 \$ | 2 400,00 \$ | 2 759,40 \$ |
| | | | 2 | Mesures d'urgence : Distribution d'affichettes de porte (paquet de 100) | 8000 | Unité | 1 | 2,00 \$ | 16 000,00 \$ | 16 000,00 \$ |
| Total (Imprime - Emploi) | | | | | | | | | 18 400,00 \$ | 24 455,40 \$ |
| LOT4 | Carton d'invitation | Imprime - Emploi | 1 | Carton d'invitation : Impression et distribution (paquet de 1000) | 60000 | Unité | 1 | 0,17 \$ | 10 392,00 \$ | 11 948,20 \$ |
| | | | Total (Imprime - Emploi) | | | | | | | |

Liste des commandes

Numéro : 21-19017

Numéro de référence : 1534208

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Impression et distribution d'avis aux résidents

| <input type="checkbox"/> <u>Organisation</u> | <u>Contact</u> | <u>Date et heure de commande</u> | <u>Addenda envoyé</u> |
|--|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> IMPRIME-EMPLOI 5500 rue Fullum bureau 318 Montréal, QC, H2G 2H3 NEQ : 1145581071 | Monsieur Sébastien Beudet Téléphone : 514 277-7535 Télécopieur : | Commande : (1953864) 2021-10-13 15 h 33 Transmission : 2021-10-13 15 h 33 | 3610290 - 21-19017 Addenda #1 2021-10-28 8 h 01 - Courriel 3613798 - 21-19017 Addenda #2 2021-11-03 15 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| <input type="checkbox"/> IMPRIMERIE L'EMPREINTE INC. 4177 boul industriel Laval, QC, H7L 0G7 NEQ : 1174587270 | Madame Céline Canuel Téléphone : 450 963-5486 Télécopieur : | Commande : (1954206) 2021-10-14 11 h 55 Transmission : 2021-10-14 11 h 55 | 3610290 - 21-19017 Addenda #1 2021-10-28 8 h 01 - Courriel 3613798 - 21-19017 Addenda #2 2021-11-03 15 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| <input type="checkbox"/> Ville de Châteauguay. 220, Boul. Industriel Châteauguay, QC, J6J 4Z2 http://www.ville.chateauguay.qc.ca NEQ : | Madame Sophie Jalbert Téléphone : 450 698-3296 Télécopieur : 450 698-3159 | Commande : (1963467) 2021-11-09 11 h 09 Transmission : 2021-11-09 11 h 09 | 3610290 - 21-19017 Addenda #1 2021-11-09 11 h 09 - Téléchargement 3613798 - 21-19017 Addenda #2 2021-11-09 11 h 09 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir |
| <input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes. <input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes. <input type="checkbox"/> Organisme public. | | | |

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1219447001

Unité administrative responsable : *Service de l'expérience citoyenne et des communications*

Projet : *Impression et distribution d'avis aux résidents*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i> | x | | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins | | | |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? Répondre aux besoins d'information des citoyens avec des communications de proximité adaptées aux publics-cibles | | | |

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | x | | |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? | x | | |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? | | x | |

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion | x | | |
| <p>b. Équité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale | x | | |
| <p>c. Accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | x | | |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? | x | | |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1219384002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de gré à gré à la firme Bentley Systems inc., pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1er mars 2022 au 28 février 2023, pour une somme maximale de 304 725,72 \$, taxes incluses (fournisseur unique) |

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc., fournisseur unique, pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1er mars 2022 au 28 février 2023, pour une somme maximale de 304 725,72 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-01-29 00:12

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1219384002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de gré à gré à la firme Bentley Systems inc., pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1er mars 2022 au 28 février 2023, pour une somme maximale de 304 725,72 \$, taxes incluses (fournisseur unique) |

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) s'est dotée d'une vision pour les dix prochaines années, Montréal 2030, afin d'affronter les défis d'aujourd'hui et de mieux se préparer à ceux de demain. Les efforts mis en place par le Service des TI s'inscrivent directement dans cette lignée. La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

Les applications de la société Bentley sont utilisées depuis plus d'une quinzaine d'années par plusieurs services centraux et arrondissements de la Ville de Montréal. Les solutions de Bentley sont notamment utilisées d'ingénierie de procédés, de génie civil, de construction et d'exploitation d'infrastructures, incluant des modules hautement spécialisés, notamment en matière de topographie, de cartographie, d'aménagement territorial, de réseaux hydrauliques et de gestion de l'eau.

L'objet du présent dossier vise donc à accorder un contrat de gré à gré à la firme Bentley Systems inc., pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1er mars 2022 au 28 février 2023, pour une somme maximale de 304 725,72 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0055 - 28 février 2019 - Accorder un contrat de gré à gré à la firme Bentley Systems inc., pour la fourniture du soutien technique, l'obtention des mises à jour et des droits d'utilisation du portfolio des licences logicielles pour la période du 1 mars 2019 au 28 février

2022 pour un montant maximal de 1 880 754,16 \$, taxes incluses
CG17 0256 - 15 juin 2017 - Accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc. pour la fourniture du soutien technique, l'obtention des mises à jour et des droits d'utilisation du portefeuille des licences logicielles, pour la période du 1er mars 2017 au 28 février 2019, pour une somme maximale de 815 450,54 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

CG13 0036 -28 février 2013 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc. pour la fourniture du soutien technique et des frais de réinscription pour l'utilisation de ses licences logicielles, pour la période du 1er mars 2013 au 28 février 2017, pour une somme maximale de 1 332 643,41 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service en date du 14 novembre 2012.

DESCRIPTION

Le but du présent dossier est d'autoriser le renouvellement des licences acquises par la Ville pour une durée d'une année pour les logiciels suivants:

- Microstation: Logiciel utilisé pour la conception cartographique, topographique, GPS, photogrammétrique, imagerie et autres applications géospatiales et géographiques 2D / 3D;
- PowerDraft: Logiciel utilisé pour l'aménagement du territoire et des cadastres;
- Bentley Descartes: Technologie éprouvée de l'imagerie et du nuage de points afin d'améliorer le workflow de l'infrastructure;
- OpenCities Map: Logiciel de cartographie pour la révision, l'analyse et la gestion de données géospatiales 2D/3D, y compris pour la finalisation de cartes et la gestion de parcelles;
- OpenSite Designer: Application complète de conception de site permettant la modélisation et l'analyse rapides des projets de conception de site.

Le renouvellement de cette entente permettra :

- D'obtenir les mises à jour et le soutien technique des licences logicielles;
- D'assurer la synchronisation et l'harmonisation des mises à niveau de versions logicielles annoncées par le fournisseur;
- De bénéficier d'un support 24 heures/24, 7 jours/7 pendant toute l'année;
- De bénéficier des services d'apprentissages sur l'utilisation des applications Bentley via l'application "CONNECT Advisor".

JUSTIFICATION

Cette entente permet de conserver l'abonnement Sélect pour l'utilisation de licences permanentes pour les solutions Microstation, Powerdraft, Bentley Descartes, OpenCities Map, Opensite Designer.

Cet abonnement annuel comporte des mises à niveau logicielles ne pouvant être offertes qu'exclusivement par Bentley.

La Ville peut octroyer ce contrat de gré à gré à Bentley puisque l'objet découle de l'utilisation de logiciels et vise la protection de droits d'auteur et de droits exclusifs de distribution et de fourniture des prestations nécessaires au support technique et à la maintenance desdits logiciels, conformément à l'article 573.3 (6) b) et aussi dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant, conformément à l'article 573.3 (9) de la Loi sur les cités et villes.

L'estimation initiale est de 338 584 \$ basée sur le prix de liste des produits Bentley. Toutefois, la soumission de Bentley indique un escompte de dix pourcent (10%) sur le prix de liste ce qui explique l'écart.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal de 304 725,72 \$, taxes incluses (278 255,20 \$ net de taxes), sera imputé au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information et sera réparti comme suit :

| Période | Année 2022 (10 mois) | Année 2023 (2 mois) | Total |
|----------------------------------|----------------------|---------------------|---------------|
| 1er mars 2022 au 28 février 2023 | 253 938,10 \$ | 50 787,62 \$ | 304 725,72 \$ |

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputés au budget d'agglomération. Cette dépense concerne notamment le soutien technique des licences Bentley dont les produits sont utilisés par une vingtaine d'arrondissements et de services centraux, tel le Service de l'évaluation foncière, qui sont de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de cette convention permettra notamment:

- De maintenir la pérennité des solutions métiers pour lesquels la Ville a des licences permanentes sans perturber les opérations des services impliqués;
- De préserver le droit d'obtention des mises à niveau de ces produits;
- De soutenir les opérations et les applications utilisées par les usagers;
- De conserver les services de soutien et éviter des interruptions de services.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation du dossier par le CE: 9 février 2022
- Approbation du dossier par le CM: 21 février 2022
- Approbation du dossier par le CG: 24 février 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Janick MILOT
Conseillère analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-809-3827

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-28

Vincent DECROIX
chef de division - solutions d'affaires -
systemes corporatifs

Tél : 514-872-4281

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ghayath HAIDAR
architecte d'entreprise ti et Directeur par
intérim

Tél : 514-872-7710

Approuvé le : 2022-01-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél : 438-998-2829

Approuvé le : 2022-01-28

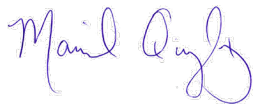
October 27, 2021

Bentley Systems, Incorporated (“Bentley”) is pleased to provide Ville de Montreal information about the proprietary nature of Bentley software.

Bentley supplies the MicroStation family of computer-aided design, engineering and manufacturing software. In conjunction with software, Bentley provides a comprehensive software support program through its Bentley SELECT Program.

Software and documentation developed at Bentley’s expense are proprietary and confidential. Bentley shall be considered the prime contractor and shall assume the responsibility for maintenance of all Bentley supplied software and the exclusive supplier of Bentley software through Bentley’s proprietary licensing models, including, without limitation, the Enterprise 365 Public Sector Subscription.

Bentley is the sole source vendor for Ville de Montreal in Quebec and Canada.



Bentley Systems, Incorporated

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1219384002

Unité administrative responsable : Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire, Direction.

Projet : *[Indiquez le nom du projet.]*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i> | X | | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>#12. Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective.</i> <i>#17 Développer un modèle de gouvernance intelligente et une culture de l'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes</i> | | | |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? <i>#12:</i> <ul style="list-style-type: none">● Meilleure gestion des données● Optimiser les ressources et réduction des coûts● Offrir des environnements numériques conviviaux et ergonomiques aux différentes division / directions <i>#17:</i> <ul style="list-style-type: none">● <i>Renforcer la gouvernance des technologies d'information tout en encourageant l'innovation technologique des prestataires</i> | | | |

de services qui offrent leurs services pour la Ville.

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | | | X |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? | | | X |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? | | | X |

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion | | | X |
| <p>b. Équité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale | | | X |

| | | | |
|---|--|--|----------|
| <p>c. Accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | | | X |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? | | | X |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Dossier # : 1219384002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire , Direction |
| Objet : | Accorder un contrat de gré à gré à la firme Bentley Systems inc. , pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 1er mars 2022 au 28 février 2023, pour une somme maximale de 304 725,72 \$, taxes incluses (fournisseur unique) |

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



Certification des fonds_GDD 1219384002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Iulia Ramona BOAR BUCSA
Préposée au budget
Tél : (514) 872-9964

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-28

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1218479002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Élimination et la valorisation des matières résiduelles |
| Projet : | - |
| Objet : | Exercer la première option de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Loiselle inc. et Sanexen services environnementaux inc. (CG20 0061), majorant ainsi le montant total des contrats de 2 861 834,45\$ à 3 979 423,82 \$, taxes incluses - (Montant estimé du renouvellement : 1 285 227,77 \$, taxes incluses (Contrats : 1 117 589,37 \$ + variations de quantités : 167 638,40 \$) |

Il est recommandé :

1- d'exercer la première option de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 351 824,50 \$, taxes incluses, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre du contrat accordé à Sanexen services environnementaux inc. (CG20 0061), majorant ainsi le montant total du contrat de 703 647 \$ à 1 055 471,50 \$, taxes incluses;

2- d'exercer la première option de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 765 764,87 \$, taxes incluses, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre du contrat accordé à Loiselle inc. (CG20 0061), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 158 187,45 \$ à 2 923 952,32 \$, taxes incluses;

3- d'autoriser une dépense de 167 638,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux; et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-01-27 12:31

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION Dossier # :1218479002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Élimination et la valorisation des matières résiduelles |
| Projet : | - |
| Objet : | Exercer la première option de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Loïselle inc. et Sanexen services environnementaux inc. (CG20 0061), majorant ainsi le montant total des contrats de 2 861 834,45\$ à 3 979 423,82 \$, taxes incluses - (Montant estimé du renouvellement : 1 285 227,77 \$, taxes incluses (Contrats : 1 117 589,37 \$ + variations de quantités : 167 638,40 \$) |

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet d'exercer l'option de renouvellement d'ententes-cadres, d'une durée de 12 mois, pour le traitement et l'élimination de sols contaminés découlant des travaux d'entretien des infrastructures pour l'ensemble des arrondissements. Ces ententes-cadres seront disponibles pour les 19 arrondissements de la Ville ainsi que pour les services centraux.

Le 12 février 2020, le conseil exécutif approuvait une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Englobe Corp. s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux. Le renouvellement de cette entente-cadre a fait l'objet d'une décision déléguée (GDD 2218479002 - DA218479002).

Le 27 février 2020, le conseil d'agglomération approuvait des ententes cadres, d'une durée de 24 mois avec les entreprises Loïselle inc. et Sanexen services environnementaux pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux. Ce sommaire décisionnel vise le renouvellement de cinq de ces ententes cadres. Le renouvellement des autres ententes fera l'objet d'une décision déléguée (GDD 2218479002).

Le présent dossier concerne le renouvellement de cinq (5) des quarante-huit (48) ententes-cadres pour les huit (8) zones. Les quarante-trois (43) autres ententes-cadres font l'objet d'un autre dossier en vertu des règles d'octroi de contrats (GDD 2218479002). Ils ont été

approuvés par décision déléguée (DA218479002)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 0166 - 12 février 2020 - Conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle Englobe Corp., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux, pour une somme maximale de 162 804,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17924.

CG20 0061 - 27 février 2020 - Conclure des ententes-cadres avec Loisselle inc. (2 158 187,45 \$) et Sanexen services environnementaux inc. (703 647 \$), pour une période de 24 mois, avec une possibilité de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux - Appel d'offres public 19-17924 (6 soum.) - Montant estimé des ententes : 3 291 109,62 \$, taxes et variations de quantités incluses.

CG17 0487 - 28 septembre 2017 - Conclure des ententes-cadres collectives avec Recyclage Notre-Dame inc. (4 510 251,49 \$, taxes incluses, excluant la livraison), Englobe Corp (1 976 688,14 \$, taxes incluses, excluant la livraison), et Northex Environnement inc., (835 580,81 \$, taxes incluses, excluant la livraison) pour une période de 14 mois avec une possibilité de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux - Appel d'offres public 17-16180 (3 soum.) (Montant total estimé des ententes cadres: 7 322 520,44 \$, incluant les taxes).

CG16 0575 - 27 octobre 2016 - Conclure avec les firmes Recyclage Notre-Dame inc., Sanexen Services Environnementaux inc et Solution Eau, Air, Sol, trois (3) ententes-cadres d'une période de 12 mois avec deux options de renouvellement de 12 mois pour la fourniture de services de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés provenant des arrondissements - Appel d'offres public 17-15528 - (3 soum.) (Montant total estimé des ententes cadres : 1 871 288,55 \$, incluant les taxes.).

CG13 0302 - 29 août 2013 - Conclure une entente-cadre collective pour 36 mois avec la firme Recyclage Notre-Dame inc., pour la fourniture sur demande de sites pour la disposition, le traitement et l'élimination de sols contaminés. Appel d'offres public 13-12772. (3 soum.) (Montant total estimé de l'entente-cadre : 596 436,26 \$ \$, incluant les taxes.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à exercer l'option de renouvellement de 12 mois des quatre (4) contrats octroyés à Loisselle inc. et d'un (1) contrat octroyé à Sanexen services environnementaux inc. pour des services de réception, de traitement et d'élimination des sols contaminés et de matières résiduelles selon leurs caractérisations, le tout conformément aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). L'exercice de cette option de renouvellement, prévu à l'article 15.2 du contrat, permettra de prolonger les contrats jusqu'au 31 mars 2023.

JUSTIFICATION

Le renouvellement des ententes-cadres permettra d'assurer la continuité de la disposition des sols contaminés et des matières résiduelles présentes dans les sols de façon à assurer le respect des normes environnementales et des lois en vigueur à prix avantageux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon la clause 2.3.2 Option de renouvellement, du contrat, si le DONNEUR D'ORDRE exerce l'option de renouvellement selon les modalités prévues à la clause Renouvellement des présentes, les prix applicables pendant la période visée par le renouvellement sont les derniers prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement. Ces prix ne font l'objet d'aucun ajustement pendant la période visée par le renouvellement. Ce dossier vise à autoriser des dépenses additionnelles selon les tableaux ci-dessous :

Tableau 1: Ventilation des cinq contrats

| Zone | Type de sol | Adjudicataire du contrat | Montant (incluant tx) |
|------|---------------|--------------------------|-----------------------|
| 1 | AB | Loiselle | 173 946,68 \$ |
| 1 | BC sans odeur | Loiselle | 171 803,01 \$ |
| 3 | AB | Loiselle | 236 170,15 \$ |
| 5 | AB | Loiselle | 183 845,03 \$ |
| 7 | AB | Sanexen | 351 824,50 \$ |

Tableau 2: Résumé des montants des renouvellements

| Entreprises | Montant total du renouvellement | Variation de quantité (15%) |
|--|---------------------------------|-----------------------------|
| Sanexen services environnementaux inc. | 351 824,50 \$ | 52 773,67 \$ |
| Loiselle inc. | 765 764,87 \$ | 114 864,73 \$ |

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputations budgétaires. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

MONTRÉAL 2030

Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour les arrondissements et les services centraux en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. De plus, l'absence d'ententes-cadres causerait d'importants problèmes aux opérations de la Ville.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun nouvel impact anticipé. Les mesures mises en place lors de l'octroi des contrats continueront de s'appliquer selon les directives de la santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 9 février 2022

Conseil d'agglomération : 24 février 2022

Début du renouvellement du contrat prévu : le 1er avril 2022

Fin du renouvellement du contrat : le 31 mars 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michael SAOUMAA, Service de l'approvisionnement
Véronique BRISSETTE, Service de l'environnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime LEBEL
Ingénieur

Tél : 514-868-4669
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-12-17

Alicia BANNIER
Chef de section - Plomb

Tél : 514 280-2446
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2021-12-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2022-01-26

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 14 mai 2021

Monsieur Éric Sauvageau
Sanexen Services Environnementaux inc.
9935, rue de Châteauneuf, entrée 1, bureau 200
Brossard (Québec) J4Z 3V4

Courriel : esauvageau@sanexen.com

Objet : Renouvellement de contrat 1402157
Appel d'offres n° 19-17924
Élimination et traitement de sols contaminés et des matières résiduelles -
Entente corporative

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat, un cautionnement d'exécution au montant de 70 364.70 \$, selon les exigences prévues au Contrat, poste 4.00.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à andres.larmat@montreal.ca **au plus tard le 26 mai 2021** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

ÉRIC SAUVAGEAU

Nom en majuscules et signature

17 mai 2021

Date

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Andres Larmat
Conseiller en approvisionnement
Courriel : andres.larmat@montreal.ca

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 14 mai 2021

Monsieur Stéphane Boyer
Loiselle inc.
280, boulevard Pie-XII
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 6P7

Courriel : soumission@loiselle.ca

**Objet : Renouvellement des contrats 1399671 et 1402167
Appel d'offres n° 19-17924
Élimination et traitement de sols contaminés et des matières résiduelles -
Entente corporative**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement des contrats ci-haut mentionnés.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement des contrats seraient effectif du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant les prolongations de ces contrats, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat, deux cautionnements d'exécution au montant de 120 062.59 \$ et 215 818.75 \$, selon les exigences prévues au Contrat, poste 4.00.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à andres.larmat@montreal.ca **au plus tard le 26 mai 2021** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

18-5-2021
Date

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Andres Larmat
Conseiller en approvisionnement
Courriel : andres.larmat@montreal.ca

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 2218479002

Unité administrative responsable : Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien

Projet : Exercer l'option de renouvellement des ententes-cadres conclues avec Loïselle inc. (765 764,87 \$) et Sanexen services environnementaux inc. (351 824,50 \$), pour une période de 12 mois pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i> | x | | |

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

Une partie des sols traités dans le cadre de ces ententes transite via le nouveau site d'entreposage (Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles), un certain volume (terre faiblement contaminée) et/sera réutilisé pour les besoins de la Ville et le volume restant (terre contaminée) devra être disposé selon les modalités de cette entente

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | oui | non | s. o. |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | x | | |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? | | | x |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? | | | x |

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | oui | non | s. o. |
|--|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion | | | x |
| <p>b. Équité</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale | | | x |
| <p>c. Accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | | | x |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? | | | x |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1225175001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Aide destinée spécifiquement à une entreprise |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter l'avenant 2020-12 au contrat de prêt de 150 millions de dollars conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal modifiant le cadre d'intervention |

Il est recommandé :

- d'adopter l'avenant 12 au contrat de prêt de 150 millions de dollars conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'innovation et la Ville de Montréal modifiant le cadre d'intervention.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-01-22 20:38

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1225175001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Aide destinée spécifiquement à une entreprise |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter l'avenant 2020-12 au contrat de prêt de 150 millions de dollars conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal modifiant le cadre d'intervention |

CONTENU

CONTEXTE

Depuis mars 2020, le Québec connaît une situation économique exceptionnelle causée par la pandémie de la COVID-19. Cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services.

Dans ce contexte, le 3 avril 2020, le gouvernement du Québec a mis en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19; cette mesure est dotée d'une enveloppe de 150 millions de dollars rendue disponible aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux villes afin que celles-ci viennent directement en aide aux entreprises.

Le programme d'aide du gouvernement, dont l'objectif est de favoriser l'accès à une aide financière pour les entreprises afin de maintenir, consolider ou relancer les activités affectées par la pandémie de la COVID-19, a permis à l'agglomération de Montréal de recevoir un prêt au montant de 40 millions de dollars qui vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles.

Le 2 juin 2020, le gouvernement a autorisé une enveloppe additionnelle de 100 M\$ aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux villes afin que celles-ci viennent directement en aide aux entreprises.

Un prêt additionnel d'un montant de 20 millions de dollars a été octroyé à l'agglomération de Montréal afin de bonifier le programme d'aide qui vise à soutenir, pour une période limitée, davantage d'entreprises admissibles éprouvant des difficultés financières en raison de la COVID-19.

Le 1^{er} octobre 2020, le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a annoncé la bonification du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) avec le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

Le 11 novembre 2020, un prêt additionnel au montant de 10 millions de dollars a été octroyé à l'agglomération de Montréal afin de bonifier le programme d'aide qui vise à soutenir, pour une période limitée, davantage d'entreprises admissibles éprouvant des difficultés financières en raison de la COVID-19.

Le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé une nouvelle enveloppe additionnelle de 50 000 000 \$ aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux villes afin que celles-ci viennent directement en aide aux entreprises et a également autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

En janvier 2021, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'une nouvelle enveloppe additionnelle de 225 000 000 \$. Il a également octroyé un prêt additionnel au montant de 40 millions de dollars à l'agglomération de Montréal afin de bonifier le programme d'aide qui vise à soutenir, pour une période limitée, davantage d'entreprises admissibles éprouvant des difficultés financières en raison de la COVID-19.

En février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé les modifications suivantes aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises :

- bonification du volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale pour la reprise des activités;
- octroi de contributions non remboursables à certaines entreprises du secteur du tourisme;
- prolongation du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises jusqu'au 30 juin 2021.

Le 18 mars 2021, un prêt additionnel au montant de 30 millions de dollars a été octroyé à l'agglomération de Montréal afin de bonifier le programme d'aide qui vise à soutenir, pour une période limitée, davantage d'entreprises admissibles éprouvant des difficultés financières en raison de la COVID-19.

Le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de prolonger la période de bonification pour la reprise des activités pour les entreprises ayant été fermées plus de 180 jours et de permettre l'octroi d'une compensation pour fermeture aux entreprises qui ont pu reprendre leurs activités, mais qui doivent fermer à nouveau en raison d'un ordre de fermeture. Il a également autorisé la prolongation du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises jusqu'au 30 septembre 2021.

Le 6 juillet 2021, le gouvernement du Québec a autorisé une modification au moratoire de remboursement du volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, cette modification ayant été confirmée dans un avenant au contrat de prêt.

Le 21 septembre 2021, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin prolonger à nouveau le programme et d'y apporter des précisions dont :

1. La prolongation du contrat de prêt;
2. Une modification du cadre d'intervention du PAUPME notamment le moratoire de remboursement du volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);
3. Une modification aux normes et modalités du programme PAUPME, sa durée et l'ajout de précisions au cadre d'intervention.

Le 16 novembre 2021, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du PAUPME afin de prolonger le moratoire de remboursement du volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et de permettre l'octroi d'une aide financière additionnelle pour la relance.

Le présent dossier vise à faire adopter l'avenant 12 au contrat de prêt consenti à la Ville de Montréal par le MEI qui permet la mise en place du Programme d'aide financière dans l'agglomération de Montréal.

La Ville de Montréal a confié à ses organismes délégataires, les six (6) organismes du réseau PME MTL, la gestion ainsi que le déploiement du Programme d'aide financière sur le territoire de l'agglomération, incluant le volet AERAM, et ce, en conformité avec les normes du programme définies par le gouvernement du Québec. Les ajustements requis aux ententes de délégation feront l'objet d'un dossier distinct.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0032 - 28 janvier 2022 – Adopter les avenants 2020-10 et 11 au contrat de prêt de 150 millions de dollars conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal modifiant le cadre d'intervention

CG 21 0335 – 17 juin 2021 – Approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL, conditionnellement à l'adoption du dossier 1218927009 lequel vise à faire adopter l'avenant 2020-09 au contrat de prêt consenti à la Ville de Montréal par le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI), qui permettent l'augmentation de 30 millions de dollars de l'aide d'urgence pour la petite et moyenne entreprises - COVID 19 et la modification du programme d'Aide d'urgence aux PME (PAUPME) affectées par la COVID-19 dans l'agglomération de Montréal

CG 21 0209 – 22 avril 2021 – Autoriser la ratification de l'avenant 2020-8 au contrat de prêt de 120 millions de dollars conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal augmentant le montant du prêt de 30 millions de dollars

CG21 0139 – 25 mars 2021 – Adopter le projet d'avenant 2020-7 au contrat de prêt de 120 millions de dollars entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal apportant des modifications au cadre d'intervention du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 (PAUPME)

CE21 0441 – 24 mars 2021 – Autoriser le directeur général à signer l'avenant 2020-8 au contrat de prêt de 120 millions de dollars conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal augmentant le montant du prêt de 30 millions de dollars, à être ratifié par le Conseil d'agglomération

CG 21 0043 – 28 janvier 2021 – Adopter les avenants 2020-4, 2020-5 et 2020-6 au contrat de prêt de 70 millions de dollars entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal augmentant le montant du prêt de 50 millions de dollars et apportant des modifications au cadre d'intervention du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 (PAUPME)

CG 20 0687 – 17 décembre 2020 – Adopter les avenants 2020-2 et 2020-3 au contrat de prêt de 60 millions de dollars entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal bonifiant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 (PAUPME) avec le volet Aide aux entreprises en

régions en alerte maximale (AERAM) et augmentant le montant du prêt de 10 millions de dollars

CG 20 0376 – 27 août 2020 – Adopter l'avenant 2020-1 au contrat de prêt de 40 millions de dollars entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal prolongeant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 (CG20 0212) afin d'augmenter le montant du prêt de 20 millions de dollars

CG 20 0212 – 23 avril 2020 – Approuver un contrat de prêt de 40 millions de dollars entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 / Approuver un projet de convention à cet effet

DESCRIPTION

L'avenant 12 au contrat de prêt conclu entre le MEI et la Ville vient apporter les modifications suivantes à l'annexe :

1. L'ajout de cette précision à l'article 3 :

"une reprise plus lente des activités de l'entreprise en raison de la pandémie de COVID-19"

2. L'ajout de ce paragraphe à l'article 4 :

"Dans le contexte de la relance des entreprises, une aide financière additionnelle maximale de 50 000 \$ pourra s'ajouter à celle déjà octroyée dans le cadre du programme. La valeur totale de l'aide financière octroyée ne peut toutefois pas excéder 150 000 \$ à tout moment à l'intérieur d'une période de 12 mois. "

3. Une modification aux deux (2) points suivants à la section A- Aide aux entreprises en régions en alerte maximale :

- Si l'ordre de fermeture se prolonge, une entreprise pourrait se voir octroyer une nouvelle aide financière additionnelle maximale de 50 000 \$, *sans dépasser 150 000 \$ (au lieu de rehaussant le plafond de l'aide d'urgence aux PME à 150 000\$).*
- Le moratoire de remboursement du capital et des intérêts sera prolongé jusqu'au *31 janvier 2022 (au lieu du 30 novembre 2021).*

Toutes les autres conditions et modalités du prêt consenti par le MEI à la Ville de Montréal demeurent inchangées.

JUSTIFICATION

Le présent dossier s'inscrit dans la suite des mesures d'urgences promulguées pour appuyer les entreprises de l'agglomération de Montréal.

Le programme permet à la Ville de Montréal de poursuivre le déploiement de mesures d'urgences pour aider les entreprises dans le contexte de la crise du COVID-19, et ce, en demeurant conforme à la Stratégie de développement économique 2018-2022, Accélérer Montréal, et ainsi qu'à l'entente intervenue entre la Ville et le MEI relative à l'octroi d'une aide de 150 M\$ pour la mise en oeuvre de cette stratégie.

L'approbation de l'avenant 12 permettra le maintien, la consolidation et la relance des activités des entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19 dans le contexte d'une situation économique exceptionnelle et circonstancielle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu à l'Article 19 (11.1) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

L'approbation de ces avenants au contrat de prêt n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre la continuité du Programme d'aide d'urgence aux PME impactées par la crise du Covid-19 qui s'applique à l'ensemble du territoire de l'agglomération.

La prolongation du "moratoire de remboursement du capital et intérêt " jusqu'au 31 janvier 2022 représente une mesure positive sur la capacité financière des entreprises dans un contexte de relance économique.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La non continuité du programme pourrait affecter négativement la capacité des entreprises montréalaises à reprendre leurs opérations après la crise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation du programme à une date ultérieure et report du remboursement du moratoire d'intérêt et du capital jusqu'au 31 janvier 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Conseillère en planification

Tél : 000-0000

Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-12

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél :

000-0000

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél :

000-000

Approuvé le :

2022-01-20

Dossier # : 1225175001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat |
| Objet : | Adopter l'avenant 2020-12 au contrat de prêt de 150 millions de dollars conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal modifiant le cadre d'intervention |

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme l'Avenant 12 au contrat de prêt intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal.

FICHIERS JOINTS



Avenant 2020-12_MTL.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-18

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873
Division : Droit contractuel

AVENANT 12

AU CONTRAT DE PRÊT

conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

ENTRE

Le ministre de l'Économie et de l'Innovation ici représenté par David Bahan, sous-ministre, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment autorisé en vertu des Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de l'Économie et de l'Innovation (RLRQ, chapitre M-14.1, r. 2),

ci-après appelé le « **MINISTRE** »;

ET

La Ville de Montréal, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution _____,

ci-après appelée la « **Ville** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le 28 avril 2020, le gouvernement du Québec et la Ville ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

ATTENDU QUE ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la Ville par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement du Québec depuis le 30 septembre 2020 et dont la fermeture a été ordonnée afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

Initiales des parties

DB

ATTENDU QUE le 12 janvier 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 2 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour bonifier le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale pour la reprise des activités, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 15 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables à certaines entreprises du secteur du tourisme, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 15 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé la prolongation du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises jusqu'au 30 juin 2021, cette modification ayant été confirmée dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de prolonger la période de bonification pour la reprise des activités pour les entreprises ayant été fermées plus de 180 jours et de permettre l'octroi d'une compensation pour fermeture aux entreprises qui ont pu reprendre leurs activités, mais qui doivent fermer à nouveau en raison d'un ordre de fermeture;

ATTENDU QUE le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé la prolongation du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises jusqu'au 30 septembre 2021, cette modification ayant été confirmée dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 6 juillet 2021, le gouvernement du Québec a autorisé une modification au moratoire de remboursement du volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, cette modification ayant été confirmée dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 21 septembre 2021, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de prolonger à nouveau le programme et d'y apporter des précisions, cette modification ayant été confirmée dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE le 16 novembre 2021, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de prolonger le moratoire de remboursement du volet Aide aux entreprises en

Initiales des parties

DB

régions en alerte maximale du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et de permettre l'octroi d'une aide financière additionnelle pour la relance;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications au contrat de prêt et au cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

1.- L'annexe Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Cadre d'intervention du contrat de prêt est remplacée par la suivante :

PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

CADRE D'INTERVENTION

1. Objectif

Le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) vise à favoriser l'accès à des capitaux pour maintenir, consolider ou relancer les activités des entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19. Ce programme s'inscrit dans le contexte d'une situation économique exceptionnelle et circonstancielle.

2. Clientèles admissibles

Sont admissibles les entreprises à but lucratif, y compris les coopératives et les entreprises de l'économie sociale ayant des activités marchandes affectées par la pandémie de la COVID-19 à l'exception des activités suivantes :

- la production ou distribution d'armes;
- les jeux de hasard et d'argent, les sports de combat, les courses ou autres activités similaires;
- la production, la vente et les services liés à la consommation de tabac ou de drogues à l'exception des projets visant les produits de grade pharmaceutique homologués par Santé Canada avec DIN, ou leurs ingrédients, et les projets de recherche et développement avec une licence de Santé Canada;
- toute activité dont l'objet principal est protégé par la Charte canadienne des droits et libertés (religion, politique, défense de droits, etc.);
- toute autre activité qui serait de nature à porter atteinte à la moralité.

Conditions d'admissibilité :

- l'entreprise doit être en activité au Québec depuis au moins six mois;
- l'entreprise ne doit pas être sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (L.R.C. (1985), ch. C-35) ou de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (L.R.C. (1985), ch. B-3);

Initiales des parties

DB

- l'entreprise est fermée temporairement, susceptible de fermer ou montre des signes avant-coureurs de fermeture (seulement pour les demandes dans le cadre de l'Aide aux entreprises en régions en alerte maximale et l'Aide à certaines entreprises du secteur du tourisme);
- l'entreprise est dans un contexte de maintien, de consolidation ou de relance de ses opérations;
- l'entreprise a démontré le lien de cause à effet entre ses problématiques financières ou opérationnelles et la pandémie de la COVID-19.

3. Projets admissibles

Le financement permet de soutenir, pour une période limitée n'excédant pas six mois, le fonds de roulement d'une entreprise dont la situation financière est précaire afin qu'elle soit en mesure de maintenir, consolider ou relancer ses activités.

Le financement porte sur le besoin en fonds de roulement nécessaire au maintien des opérations de l'entreprise, déterminé sur la base de dépenses justifiées et raisonnables et sur la base d'un plan de relance démontrant de bonnes perspectives de rentabilité à moyen terme.

Le financement devra permettre de pallier le manque de liquidité causé par :

- une impossibilité ou une réduction substantielle de la capacité de livrer le produit (bien ou service) ou la marchandise;
- un problème d'approvisionnement en matières premières ou produits (bien ou service);
- une reprise plus lente des activités de l'entreprise en raison de la pandémie de COVID-19.

4. Nature de l'aide accordée

L'aide accordée pourra prendre la forme d'un prêt ou d'une garantie de prêt. L'aide financière pourra atteindre un montant maximal de 50 000 \$.

Dans le contexte de la relance des entreprises, une aide financière additionnelle maximale de 50 000 \$ pourra s'ajouter à celle déjà octroyée dans le cadre du programme. La valeur totale de l'aide financière octroyée ne peut toutefois pas excéder 150 000 \$ à tout moment à l'intérieur d'une période de 12 mois.

Le taux d'intérêt sera de 3 %. Un moratoire de remboursement du capital et des intérêts jusqu'au 1^{er} septembre 2021¹ pourra s'appliquer sur tous les contrats de prêt. Un moratoire additionnel allant jusqu'à 12 mois sur le capital pourra être accordé.

Un amortissement de 36 mois, excluant le moratoire de remboursement devra être prévu. Exceptionnellement, l'amortissement pourrait aller jusqu'à 60 mois, excluant le moratoire de remboursement.

¹ Au minimum, le contrat de l'aide accordée devrait prévoir un moratoire de remboursement du capital et des intérêts d'au moins trois mois.

Initiales des parties

DB

L'aide accordée ne pourra être jumelée à une aide obtenue dans le cadre du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE).

A- Aide aux entreprises en régions en alerte maximale

Le 1^{er} octobre 2020, une bonification du PAUPME, le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) a été annoncée pour les entreprises visées par un ordre de fermeture² afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 (en vertu de la Loi sur la santé publique). Ce volet est en vigueur pour les mois d'octobre 2020 à septembre 2021.

L'entreprise admissible à ce volet pourra voir convertir en pardon de prêt l'équivalent de 80 % de son prêt octroyé dans le cadre du PAUPME, et ce, en fonction des conditions suivantes :

- Être une entreprise devant cesser en tout ou en partie ses activités.
- Le montant maximal mensuel est de 15 000 \$ par établissement et doit être réclamé pour des frais fixes déboursés pour la période de fermeture visée (la portion non réclamée dans un autre programme gouvernemental) : taxes municipales et scolaires, loyer, intérêts payés sur les prêts hypothécaires, coûts des services publics (ex. : électricité et gaz), assurances, frais de télécommunication, permis et frais d'association. Les salaires, les avantages sociaux, les cotisations patronales et sociales, les impôts et taxes ainsi que les autres frais fixes sont exclus.
- Les entreprises seraient admissibles à l'aide bonifiée pour un mois donné, si elles ont été visées pendant au moins 10 journées durant le mois. En raison du caractère exceptionnel de la situation, à compter de février 2021, la période de fermeture sera d'au moins 7 jours. Le calcul des journées de fermeture débute au moment de la prise d'effet du passage de la région ou de la Ville donnée en zone rouge ou de l'ordre de fermeture d'un secteur économique et se termine lors de la levée de l'ordre de fermeture.
- Également, les entreprises situées au Nunavik et sur les Terres-Cries-de-la-Baie-James en territoire en zone jaune et orange et qui œuvrent dans un secteur économique impacté par un ordre de fermeture pourront voir convertir en contribution non remboursable l'équivalent de 80 % du financement octroyé par le présent volet. Les conditions énumérées ci-avant s'appliquent, à l'exception de la période qui débute en janvier 2021, et ce, jusqu'au 7 février 2021.
- Les entreprises visées par un ordre de fermeture en vertu de la Loi sur la santé publique pourront bénéficier d'une aide financière additionnelle maximale de 50 000 \$.
- Si l'ordre de fermeture se prolonge, une entreprise pourrait se voir octroyer une nouvelle aide financière additionnelle maximale de 50 000 \$, sans dépasser 150 000 \$.
- Le moratoire de remboursement du capital et des intérêts sera prolongé jusqu'au 31 janvier 2022.

² Les entreprises offrant un service de traiteur seront considérées comme des restaurants à compter du 1^{er} janvier 2021.

Initiales des parties

DB

Bonification de l'AERAM pour la reprise des activités

Par ailleurs, dans le but d'éponger une partie des pertes accumulées pendant cette fermeture et pour faciliter le retour aux activités normales des entreprises qui ont dû cesser leurs activités en raison d'un ordre de fermeture, un soutien bonifié s'applique aux entreprises ayant obtenu la contribution non remboursable décrite précédemment. Ce soutien additionnel sera calculé en fonction des conditions suivantes.

Pour les entreprises œuvrant dans les secteurs économiques visés par un ordre de fermeture :

- Si elles ont été fermées 90 jours et moins : ce soutien additionnel correspond à une contribution non remboursable équivalent à un montant maximal de 15 000 \$ par établissement, réclamé pour des frais fixes déboursés le mois suivant le dernier mois d'admissibilité en vertu de sa fermeture. Cette contribution additionnelle s'ajoute aux contributions non remboursables des mois précédents, et ce, jusqu'à un maximum de 100 % du financement octroyé.
- Si elles ont été fermées entre 91 et 180 jours : ce soutien additionnel correspond à une contribution non remboursable équivalent à un montant maximal de 30 000 \$ par établissement, soit 15 000 \$ par mois, réclamé pour des frais fixes déboursés les deux mois suivants le dernier mois d'admissibilité en vertu de sa fermeture. Cette contribution additionnelle s'ajoute aux contributions non remboursables des mois précédents, et ce, jusqu'à un maximum de 100 % du financement octroyé.
- Si elles ont été fermées plus de 180 jours : ce soutien additionnel correspond à une contribution non remboursable équivalent à un montant maximal de 45 000 \$ par établissement, soit 15 000 \$ par mois, réclamé pour des frais fixes déboursés les trois mois suivants le dernier mois d'admissibilité en vertu de sa fermeture. Cette contribution additionnelle s'ajoute aux contributions non remboursables des mois précédents, et ce, jusqu'à un maximum de 100 % du financement octroyé.

Dans le contexte de la reprise de ses activités, une entreprise bénéficiant de l'Aide aux entreprises en régions en alerte maximale pourrait se voir octroyer une nouvelle aide financière additionnelle maximale de 50 000 \$ afin de couvrir ses besoins de liquidités, sans dépasser le plafond de l'aide d'urgence aux PME de 150 000 \$.

Une entreprise qui a rouvert, mais qui a dû refermer avant de pouvoir profiter pleinement de la bonification de réouverture pourra y avoir accès lors de sa prochaine réouverture. De plus, pour les entreprises (restaurants et salles d'entraînement) qui ont pu reprendre leurs activités, mais qui doivent fermer à nouveau en raison d'un ordre de fermeture afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, un soutien additionnel s'applique aux entreprises.

- Ce soutien supplémentaire correspond à un pardon de prêt d'un montant maximal de 10 000 \$ par établissement, afin de couvrir les frais engagés et considérés nécessaires à la réouverture de l'entreprise. Les frais admissibles sont : les coûts d'articles périssables non utilisés, le nettoyage du commerce, les frais engagés pour le recrutement et la formation du nouveau personnel.

Initiales des parties

DB

Les salaires, les avantages sociaux, les cotisations patronales et sociales, les impôts et taxes ainsi que les autres frais fixes sont exclus.

- Ce soutien additionnel s'applique aux entreprises bénéficiant d'une contribution financière non remboursable décrite à l'élément A - Aide aux entreprises en régions en alerte maximale.

B- Aide à certaines entreprises du secteur du tourisme

Les entreprises du secteur du tourisme énumérées ci-après pourront voir convertir en contribution non remboursable l'équivalent de 40 % des sommes remboursées (capital et intérêt) au cours des 24 premiers mois (suivants le début du remboursement), jusqu'à un maximum de 20 000 \$ par établissement.

- Les gîtes touristiques de quatre chambres et plus (pour la partie commerciale), et ce, en fonction du critère suivant :
 - être inscrits sur le site web de Bonjour Québec.
- Les agences de voyages, et ce, en fonction des critères suivants :
 - être détentrices d'un permis de l'Office de la protection du consommateur du Québec : permis d'agent de voyage général; permis d'agent de voyage restreint (organisateur de voyages de tourisme d'aventure); permis d'agent de voyage restreint (pourvoyeur).
 - n'ont pas l'obligation d'être inscrites sur le site web de Bonjour Québec.

Un moratoire de 12 mois sur le capital et les intérêts s'appliquera automatiquement sur tous les contrats de prêt. Également, un amortissement jusqu'à 60 mois, excluant le moratoire de remboursement, est possible.

5. Conditions de versement et de remboursement des aides consenties

Les projets autorisés feront l'objet d'un contrat entre la Ville et l'entreprise.

Ce contrat établira les conditions d'octroi du prêt ou de la garantie de prêt ainsi que les modalités de remboursement de l'aide et les responsabilités des parties.

- Dans le cadre du volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale, le contrat établira les modalités du pardon de prêt pour les frais fixes admissibles encourus par l'entreprise. Le pardon de prêt prendra effet à la fin du moratoire de remboursement (capital et intérêt) et sur réception des pièces justificatives démontrant les frais fixes admissibles déboursés pour la période couverte. Ces documents sont requis pour déterminer le montant admissible au pardon de prêt.
- Dans le cadre du volet Aide à certaines entreprises du secteur du tourisme, le contrat établira les modalités pour convertir en contribution non remboursable l'équivalent de 40 % des sommes remboursées au cours des 24 premiers mois, jusqu'à un maximum de 20 000 \$ par établissement.

Le contrat de prêt établira les modalités de reddition de comptes de l'entreprise.

Initiales des parties

DB

6. Modalités générales du programme

Les MRC et Villess devront cesser d'octroyer des prêts ou garanties de prêts aux entreprises à la date la plus éloignée entre :

- dix semaines après la levée de l'état d'urgence sanitaire; et
- dix semaines après la réouverture complète de la frontière canado-américaine.

7. Résultats visés

Le programme vise le maintien, consolidation et relance des activités des entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19 dans le contexte d'une situation économique exceptionnelle et circonstancielle.

Initiales des parties

DB

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ LE PRÉSENT AVENANT AU CONTRAT DE PRÊT, FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX.

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

à Québec, ce 15^{ème} jour de décembre 2021.



David Bahan

Sous-ministre

Ministère de l'Économie et de l'Innovation

POUR LA VILLE

à....., ce..... jour de..... 2021.

Domenico Zambito

Greffier



Dossier # : 1218475009

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif |
| Compétence d'agglomération : | Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution entre Plongeon Québec et la Ville de Montréal pour la tenue de la Série mondiale de plongeon 2022 qui aura lieu du 25 au 27 mars 2022 (CG18 0116) / Approuver un soutien financier de 60 000 \$ à Plongeon Québec pour la tenue de la Série mondiale de plongeon 2022 |

Il est recommandé :

1. D'approuver le projet d'addenda à la convention de contribution entre Plongeon Québec et la Ville de Montréal pour la tenue de la Série mondiale de plongeon 2022.
2. D'approuver un soutien financier de 60 000\$ à Plongeon Québec.
3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-12-20 08:25

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION Dossier # :1218475009

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif |
| Compétence d'agglomération : | Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution entre Plongeon Québec et la Ville de Montréal pour la tenue de la Série mondiale de plongeon 2022 qui aura lieu du 25 au 27 mars 2022 (CG18 0116) / Approuver un soutien financier de 60 000 \$ à Plongeon Québec pour la tenue de la Série mondiale de plongeon 2022 |

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise à approuver un addenda à la convention de contribution entre Plongeon Québec et la Ville qui viendra modifier les échéances de la convention de 2021 à 2022, les modalités de versements, la date de la tenue de l'événement en plus d'y ajouter des clauses relatives à la crise sanitaire.

La Fédération internationale de natation a confirmé la tenue de la Série mondiale de plongeon à Montréal (Série) pour les années 2018 à 2021. Diving Plongeon Canada (DPC) a alors sollicité le soutien financier de la Ville pour la tenue de la Série à Montréal en 2018, 2019, 2020 et 2021. Le plan d'affaire de l'événement a été analysé et jugé pertinent par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS). Ainsi, le 22 février 2018, la Ville de Montréal adoptait au Conseil d'agglomération une convention de contribution avec Plongeon Québec pour la tenue de la Série de 2018 à 2021. Or, le 19 novembre 2021, Plongeon Canada annonçait le report de la Série 2021 à mars 2022 en raison de la crise sanitaire COVID-19.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0116 - 22 février 2018

Accorder un soutien financier maximal de 240 000 \$ à Plongeon Québec pour la tenue d'une étape de la Série mondiale de plongeon de la Fédération internationale de natation pour les années 2018 à 2021 à Montréal / Autoriser un virement budgétaire en provenance des

dépenses contingentes de 60 000 \$ vers le Service de la diversité sociale et des sports pour l'année 2018 / Autoriser un ajustement à la base budgétaire au montant de 180 000 \$, soit 60 000 \$ par année pour 2019, 2020 et 2021 / Approuver le projet de convention à cette fin

CG16 0634 - 24 novembre 2016

Adopter la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs

DESCRIPTION

Cette compétition qui a vu le jour en 2007 est présentée quatre fois par année dans des villes et pays différents. Elle accueille les meilleurs athlètes mondiaux de plongeon qui se mesurent dans des épreuves de niveau olympique.

La tenue d'une étape de la Série mondiale de plongeon représente l'occasion d'accueillir à Montréal les 65 meilleurs plongeurs au monde qui proviennent de plus de 15 pays différents. Ce sont 250 personnes incluant les athlètes, les entraîneurs, les juges et les bénévoles qui sont attendus durant six jours. Les athlètes présents sont sélectionnés en fonction des résultats obtenus lors des précédentes compétitions majeures telles que les championnats du monde, les Jeux olympiques, etc. Chaque Série mondiale est retransmise à la télévision et sur Internet dans plus de 37 pays. Cet événement est produit selon les plus hauts standards tant au niveau de la compétition que de la médiatisation.

La valeur du soutien recommandé par le SPGRMS est de 60 000 \$ pour l'année 2022, soit la même somme accordée depuis 2018 pour chacune des 4 éditions de l'événement. Ce soutien financier devra être affecté exclusivement aux dépenses admissibles décrites au protocole d'entente. Plongeon Québec s'engage à assumer tout dépassement de coûts et déficit relativement à l'organisation de la Série.

JUSTIFICATION

Une contribution de la Ville est essentielle à l'accueil de la Série à Montréal. La convention de contribution financière prenant fin le 31 décembre 2021, cet addenda est nécessaire pour la réalisation de l'événement. Il permet d'officialiser le report de l'événement à 2022 ainsi que l'appui de la Ville au projet à la hauteur initialement prévue pour la tenue d'une édition de cet événement.

La Série mondiale de plongeon permet à la Ville d'atteindre les cibles de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs pour la catégorie d'événements internationaux unisports fédérés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 60 000 \$ qui serait versée à Plongeon Québec pour l'année 2022 est déjà prévue au budget de fonctionnement du SPGMRS. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

| Budget pour la Série mondiale de plongeon 2022 (en date de décembre 2021) | \$ | Confirmé | % du budget de l'événement | % du soutien des bailleurs de fonds |
|--|-------------------|-----------------|-----------------------------------|--|
| Bailleurs de fonds publics (incluant les biens et services) | 582 750 \$ | | 52,9% | 100% |
| Gouvernement du Québec (MEQ) | 225 000 \$ | Oui | 20,4% | 38,6% |
| Ville de Montréal | 60 000 \$ | Oui | 5,4% | 10,3% |
| Sport Canada | 250 000 \$ | Non | 22,7% | 42,9% |
| Tourisme Montréal | 47 750 \$ | Oui | 4,3% | 8,2% |
| Revenus autonomes (incluant | 518 500 \$ | | | |

| | | | | |
|--------------------------|---------------------|--|--|--|
| les biens et services) | | | | |
| Total des revenus | 1 101 250 \$ | | | |

La Ville de Montréal privilégie les événements dont les montages financiers prévisionnels comprennent des contributions (argent, biens et services) des instances publiques et parapubliques significatives. Le premier versement du soutien de la Ville est conditionnel à l'engagement financier satisfaisant de Sport Canada.

Advenant une annulation de l'événement 2022 due à la pandémie, une analyse sera effectuée afin de rembourser les dépenses admissibles déjà effectuées par l'organisme.

MONTRÉAL 2030

Source de fierté collective, les événements sportifs favorisent le développement de la pratique sportive, de l'essor d'une élite sportive et du maintien de l'expertise spécialisée en sport. Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports incite les promoteurs à organiser des événements écoresponsables, inclusifs et dont les legs et retombées sont concrets.

Suivant le plan stratégique de la Ville de Montréal, Montréal 2030, le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes :

Priorité #4 | Développer une économie plus verte et inclusive

Priorité #5 | Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles

Priorité #20 | Accroître l'attrait, la prospérité et le rayonnement de la métropole

Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, soit d'encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le présent dossier est accepté :

- La Ville confirmera son engagement à accueillir à nouveau la Série mondiale de plongeon du 25 au 27 mars 2022;
- L'événement engendrera des retombées significatives pour la communauté sportive montréalaise ainsi qu'un rayonnement international pour la Ville.

Si le présent dossier est retardé ou refusé :

- La tenue de l'événement pourrait être en péril;
- Cela risque de nuire à la réputation de Montréal comme Ville d'événements sportifs majeurs et de compromettre l'atteinte des cibles de la Stratégie montréalaise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La convention est maintenue selon les paramètres initialement prévus et conditionnellement à la possibilité de tenir l'événement en mars 2022 par les autorités sanitaires.

Advenant que les autorités sanitaires ne permettent plus la tenue de l'événement, la Série n'aura pas lieu. Dans cette éventualité, la Ville et l'organisme pourraient, au besoin, convenir d'ajustements ou de modifications, et ce, conformément à la convention.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par le promoteur de l'événement sportif (Annexe 4 de l'entente).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les prochaines étapes dans l'évolution de ce dossier sont :

- **24 février 2022** - Présentation au CG
- **25 au 27 mars 2022** - Série mondiale de plongeon 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François-Olivier LANCTÔT
conseiller(ere) en planification

Tél : 5148721617
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-12-06

Christine LAGADEC
c/d orientations

Tél : 5148724720
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc DENIS
Directeur

Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2021-12-17

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2021-12-17

ADDENDA 1
Addenda Covid-19 Culture, sport, loisir avec ou sans services

ENTRE : VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Emmanuel Tani-Moore, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes mettre la désignation de l'instance concernée, celle qui a approuvé la convention initiale;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : PLONGEON QUÉBEC, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38)), dont l'adresse principale est le 4545 Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, H1V 0B2, agissant et représentée par Mme Pascale Beaudry, directrice générale, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : R12339517
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1012445578

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également collectivement désignés dans le présent addenda comme les « **Parties** ».

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville a octroyé un soutien de 240 000 \$ pour la tenue de la Série mondiale de plongeon de 2018 à 2021, laquelle a été approuvée par le Conseil d'agglomération par la résolution CG18 0116 en date du 22 février 2018 (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE le 19 novembre 2021, Plongeon Canada annonçait le report de la Série mondiale de plongeon 2021 à mars 2022 en raison de la crise sanitaire COVID-19.

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation de l'Événement de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. La Convention initiale est modifiée par l'ajout de l'article 5.1.5 :

« 5.1.5 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation de l'Événement, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation de l'Événement».

2. La Convention initiale est modifiée par le remplacement des articles 4.1.2.4, 5.4.1 et 6 par les suivants :

« 4.1.2.4

1^{er} février 2022 : une somme maximale de quarante mille dollars (40 000,00 \$) lors de la réception par le Responsable de la confirmation de soutien financier de la part de Sport Canada permettant d'assurer la réussite de l'Événement sur le plan financier et organisationnel;

15 novembre 2022 : une somme maximale de vingt mille dollars (20 000,00 \$) sous réserve de l'approbation préalable par le Responsable de la reddition de comptes (rapport annuel 2022 et pièces justificatives à l'appui). »;

« 5.4.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la tenue de la Session de chaque année et doit couvrir la période comprise la période du 1^{er} janvier 2022 à la Reddition de compte 2022 »;

« 6 La présente convention prend effet à sa signature par les deux Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8 de la présente convention, le 31 décembre 2022.

Nonobstant la fin de la présente convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 5.5.1, 5.5.2, 5.5.4, 5.5.5, 5.5.6, 5.9, 5.10 et 10 continueront de lier les Parties. »

3. Dans l'annexe 5 l'année de référence 2021 est remplacée par 2022 et la date du 1^{er} décembre 2021 par 15 novembre 2022;

4. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

5. Le présent addenda entre en vigueur à la date de la dernière signature.

2022 - FINA Diving World Series - Montreal
Submitted by Diving Plongeon Canada

| | ORIGINAL | |
|--|----------------------|----------------------|
| Revenue | Cash | In Kind |
| Federal Government Funding | | |
| Sport Canada - ISSE Hosting Program | \$ 250,000.00 | \$ - |
| Total Federal Government Funding | \$ 250,000.00 | \$ - |
| Other Levels of Government Funding | | |
| City of Montreal - Service de la diversité sociale et des sports | \$ 60,000.00 | \$ - |
| Tourism Montreal - Programm d'accueil d'événements sportifs internationaux | \$ 32,750.00 | \$ 15,000.00 |
| Government of Quebec - Programme de soutien aux événements sportifs internationaux (PSES1) | \$ 225,000.00 | \$ - |
| Total Other Levels of Government Funding | \$ 317,750.00 | \$ 15,000.00 |
| Non-Government Revenues | | |
| Sponsorship - FINA Partners & Int'l Television Revenue | \$ 50,000.00 | \$ 40,000.00 |
| Sponsorship - Domestic Sponsors | \$ 20,000.00 | \$ 6,000.00 |
| Sponsorship - Local Promotions | \$ - | \$ 55,000.00 |
| Ticket Sales | \$ 20,000.00 | \$ - |
| SelfFunded Participation Fees | \$ 60,000.00 | \$ - |
| Operational Funding - FINA | \$ - | \$ 107,500.00 |
| Operational Funding - Diving Plongeon Canada | \$ 25,000.00 | \$ 125,000.00 |
| Operational Funding - Plongeon Quebec | \$ - | \$ 10,000.00 |
| Total Non-Government Revenue | \$ 175,000.00 | \$ 343,500.00 |
| Total Revenue | \$ 742,750.00 | \$ 358,500.00 |

| Expenses | Cash | In Kind |
|---|----------------------|---------------------|
| Travel | | |
| Participant Hotel | \$ 100,000.00 | \$ 5,000.00 |
| Participant Meals | \$ 60,000.00 | \$ 4,000.00 |
| Participant Hotel - Mandated Isolation Upon Arrival | \$ - | \$ - |
| Participant Meals - Mandated Isolation Upon Arrival | \$ - | \$ - |
| Local Shuttle Service | \$ 28,250.00 | |
| Taxi/Airport Greeting/Private Shuttles | \$ 1,000.00 | \$ 2,000.00 |
| Rental Vehicles | \$ 5,000.00 | \$ - |
| Event Staff Travel | \$ 10,000.00 | \$ - |
| FINA Judges Airfare | \$ - | \$ 10,000.00 |
| FINA Technical Delegate Travel | \$ - | \$ 12,500.00 |
| Total Travel | \$ 204,250.00 | \$ 33,500.00 |
| Event/Venues | | |
| Venue - Sports Centre Rental and Fees | \$ 45,000.00 | \$ - |
| Venue - Décor, Rental Equipment, and AV | \$ 15,000.00 | \$ - |
| Venue - Competition/Training Equipment Inspection | \$ - | \$ - |
| Event - Welcome/Closing Receptions | \$ - | \$ - |
| Event - VIP/Community Hosting Services | \$ 3,500.00 | \$ 1,500.00 |
| Event - Spectator Experience Enhancement | \$ - | \$ - |
| Event - Medals/Flowers | \$ 2,500.00 | \$ 500.00 |
| Event - ISS Judging Analysis and Data Technicians | \$ 12,500.00 | \$ - |
| Event - Event Motif and Sponsor Signage | \$ 15,000.00 | \$ - |
| Event - Equipment and Results Management - Omega | \$ 5,000.00 | \$ 40,000.00 |
| Event - Doping Control | \$ 5,000.00 | \$ - |
| Event - Competition/Series Management - FINA | \$ - | \$ 40,000.00 |
| Event - Ceremonies | \$ 1,500.00 | \$ - |
| Event - Announcers | \$ 2,000.00 | \$ - |
| Total Event/Venue | \$ 107,000.00 | \$ 82,000.00 |
| Promotions/Communications | | |

| | | |
|---|----------------------|----------------------|
| Communications - Event Branding Template Design - FINA (In Kind) | \$ - | \$ 5,000.00 |
| Communications - Event Program | \$ 800.00 | \$ - |
| Communications - Event Website | \$ 400.00 | \$ - |
| Communications - Graphic Design | \$ 2,500.00 | \$ - |
| Communications - Media Relations Services/Media Hosting | \$ 2,500.00 | \$ - |
| Communications - TV - Domestic Broadcast Production Supplement | \$ 5,000.00 | \$ - |
| Communications - TV - Host Broadcast Production | \$ 120,000.00 | \$ - |
| Communications - TV - International Broadcast - Commentating/Web Streaming - FINA | \$ - | \$ 15,000.00 |
| Communications - TV - International Broadcast - Graphics/Transmisison - FINA | \$ - | \$ 25,000.00 |
| Communications - Photography | \$ 2,500.00 | \$ - |
| Promotions - Paid Advertising | \$ 10,000.00 | |
| Promotions - Printing (Flyers, Tickets, Posters, Inserts) | \$ 500.00 | \$ - |
| Promotions - In Kind Advertising | \$ - | \$ 62,500.00 |
| Total Promotions/Communications | \$ 144,200.00 | \$ 107,500.00 |
| Volunteer Support | | |
| Volunteers - Meals, Parking, Admin | \$ 2,500.00 | \$ - |
| Volunteer Training/Meetings | \$ 1,000.00 | \$ - |
| Outfitting - Event Staff, Volunteers, Judges | \$ 3,000.00 | \$ - |
| Total Volunteer Support | \$ 6,500.00 | \$ - |
| Consultant - Professional Fees | | |
| Medical, Dstancing, and Emergency Services | \$ 10,000.00 | \$ - |
| Contracts/Honourariums - Event Operations and Logistics | \$ 65,000.00 | \$ - |
| Event Staff Salaries - Diving Plongeon Canada | \$ - | \$ 101,000.00 |
| Event Staff Salaries - Plongeon Quebec | \$ - | \$ 10,000.00 |
| COVID Testing and Protocols | \$ 50,000.00 | \$ - |
| Health and Safety Planning | \$ 10,000.00 | |
| Total Consultant - Professional Fees | \$ 135,000.00 | \$ 111,000.00 |
| Administration | | |
| Accreditation | \$ 1,000.00 | \$ 500.00 |
| Office Supplies and Materials | \$ 1,000.00 | |
| Printing | \$ 800.00 | |
| Shipping/Transportation | \$ 2,500.00 | |
| Insurance | \$ 500.00 | |
| Meetings | \$ 2,500.00 | \$ - |
| Organizing Committee - Office/Admin - Diving Plongeon Canada | \$ - | \$ 24,000.00 |
| Total Administration | \$ 8,300.00 | \$ 24,500.00 |
| Legacy | | |
| Legacy - Sport Development | \$ 10,000.00 | \$ - |
| Legacy - Equipment | \$ 5,000.00 | \$ - |
| Legacy - Community Programs / Transfer of Knowledge | \$ 2,500.00 | \$ - |
| Total Legacy | \$ 17,500.00 | \$ - |
| Non-Eligible | | |
| Prize Money | \$ 120,000.00 | \$ - |
| International Federation Sanction Fee | \$ - | \$ - |
| Capital Expenses | \$ - | \$ - |
| Total Non-Eligible | \$ 120,000.00 | \$ - |
| Total Expenses | \$ 742,750.00 | \$ 358,500.00 |
| Net Profit (-Loss) | \$ - | \$ - |
| Contingency Reserve - From DPC Unrestricted Rev | Budget 2022 | |
| Contingency Funds on Hold (5%* of total budget) | \$ 37,137.50 | |
| Total Contingency Used | \$ - | |

*This 5% contingency fund for 2019 is being reserved on Diving Plongeon Canada's books until completion of the event. The sum originates from unrestricted revenues collected through participation fees at national championships, private sponsorships, and private donations. Diving Plongeon Canada assumes all financial risk should the event run a deficit.

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1218475009

Unité administrative responsable : Service des grands Parc, du Mont-Royal et des sports, Direction des sports, Division des sports de l'activité physique

Projet : Série mondiale de plongeon 2022

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i> | X | | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité #4 Développer une économie plus verte et inclusive Priorité #5 Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles Priorité #20 Accroître l'attrait, la prospérité et le rayonnement de la métropole | | | |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? Priorité #4 et #5 : le promoteur va déployer plusieurs initiatives afin de réduire son empreinte écologie et inclure des sphères sous représentés de la société. Priorité #20 : Chaque Série mondiale est retransmise à la télévision et sur Internet dans plus de 37 pays. Cet événement est produit selon les plus hauts standards tant au niveau de la compétition que de la médiatisation. | | | |

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | | | X |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? | | | X |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? | | | X |

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | X | | |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? | | | X |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Dossier # : 1218475009

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique |
| Objet : | Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution entre Plongeon Québec et la Ville de Montréal pour la tenue de la Série mondiale de plongeon 2022 qui aura lieu du 25 au 27 mars 2022 (CG18 0116) / Approuver un soutien financier de 60 000 \$ à Plongeon Québec pour la tenue de la Série mondiale de plongeon 2022 |

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



Certification des fonds GDD 1218475009.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Iulia Ramona BOAR BUCSA
Préposée au budget
Tél : (514) 872-9964

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-12-13

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1218927017

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Aide destinée spécifiquement à une entreprise |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la modification aux imputations budgétaires des contributions financières accordées à six (6) organismes PME MTL (CG21 0150) pour une somme maximale annuelle de 1 296 770 \$ soit un total de 3 890 310 \$ de 2022 à 2025 dans le cadre des ententes de délégation. |

Il est recommandé :

- d'autoriser la modification à l'imputation budgétaire des contributions financières accordées à six (6) organismes PME MTL (CG21 0150) pour une somme maximale annuelle de 1 296 770 \$ soit un total de 3 890 310 \$ de 2022 à 2025 dans le cadre des ententes de délégation.

- d'autoriser le Service des finances à procéder aux corrections requises, pour une somme totale de 3 890 100 \$ de 2022 à 2025, conformément aux informations financières inscrites au dossier, afin de réduire l'utilisation du budget de fonctionnement et d'utiliser l'enveloppe de 150 M\$ du gouvernement du Québec (Réflexe).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-01-22 20:35

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION **Dossier # :1218927017**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Aide destinée spécifiquement à une entreprise |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la modification aux imputations budgétaires des contributions financières accordées à six (6) organismes PME MTL (CG21 0150) pour une somme maximale annuelle de 1 296 770 \$ soit un total de 3 890 310 \$ de 2022 à 2025 dans le cadre des ententes de délégation. |

CONTENU

CONTEXTE

Considérant les articles 126.2 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ,c.C-47.1, ci-après la "LCM") qui prévoit que l'agglomération de Montréal peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire et l'article 118.82.3 de la *Loi sur certaines compétences dans certaines agglomérations* qui précise que des points de service doivent être maintenus dans chacun des six (6) territoires décrits de l'agglomération, la Ville a constitué le réseau PME MTL. Elle a confié à six (6) organismes la charge d'assurer le développement économique local, offrir un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et entrepreneurs établis sur chacun des six (6) territoires qu'ils desservent.

Le Service du développement économique a recommandé l'approbation des ententes de délégation avec les six (6) organismes PME MTL couvrant la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2025.

La Ville de Montréal s'est engagée à verser les contributions suivantes pour la durée de l'entente :

- Contribution versée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu de l'Entente FRR pour un montant annuel de 7 669 387 \$ soit un total de 30 677 548\$ de 2021 à 2025;
- Contribution versée par la Ville de Montréal pour un montant annuel de 1 296 770 \$ soit un total de 5 187 080 \$ de 2021 à 2025;
- Contribution spéciale versée par la Ville de Montréal pour un montant annuel de 215 301 \$ soit un total de 861 204 \$ de 2021 à 2025, uniquement pour PME MTL Grand Sud-Ouest.

Le présent dossier concerne la modification à l'imputation financière utilisée dans le cadre de la décision CG20 0150 afin d'imputer la contribution versée par la Ville de Montréal pour un montant annuel de 1 296 770 \$ de 2022 à 2025 au budget de l'enveloppe de 150 M\$ reçue

du gouvernement du Québec (Réflexe) et ainsi permettre l'imputation d'une somme de 3 890 310 \$ à la participation à l'équilibre budgétaire de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 21 0150 - 25 mars 2021 «Approuver les ententes de délégations à intervenir entre la Ville de Montréal et les six (6) organismes PME MTL couvrant la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2025 conditionnellement à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et à l'adoption du dossier 1218927005 lequel vise à faire adopter l'avenant 2020-7 au contrat de prêt consenti à la Ville de Montréal par le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI)/ Autoriser le versement aux 6 organismes du réseau PME MTL des contributions totalisant 36 725 832 \$ pour la période 2021-2025 dans le cadre du Fonds régions et ruralité.»

CG20 0240 - 14 mai 2020 «Approuver l'Entente 2020-2025 relative au Fonds régions et ruralité – Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional, d'une valeur totale de 50 096 935 \$, entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Montréal / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au budget du Service du développement économique d'un montant total de 50 096 935 \$, pour les années 2020 à 2024»

CG20 0239 – 14 mai 2020 « Approuver les projets d'addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL, conditionnellement à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. »

CG20 0212 - 23 avril 2020 «Approuver un contrat de prêt de 40 millions de dollars entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19/ Approuver un projet de convention à cet effet. »

CG19 0157- 28 mars 2019 « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises »

CG18 0674 – 20 décembre 2018 « Accorder une contribution financière maximale de 17 150 100 \$ aux six organismes du réseau PME MTL, pour les années 2019 à 2021, afin de bonifier l'offre de service d'accompagnement dédiés aux entrepreneurs / Approuver les projets de convention à cet effet.»

CE18 1159 – 27 juin 2018 «Approuver le plan d'action en développement économique du territoire 2018-2022, un des huit plans d'action mettant en œuvre la Stratégie de développement économique Accélérer Montréal.»

CE18 0915 – 23 mai 2018 «Approuver le plan d'action 2018-2022 pour un réseau performant, un des huit plans d'action mettant en œuvre la Stratégie de développement économique Accélérer Montréal.»

CG18 0245 – 26 avril 2018 «Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022.»

DESCRIPTION

La modification recommandée viendrait remplacer les imputations budgétaires des années 2022 à 2025 de la décision mentionnée en Contexte qui est associée au budget de fonctionnement, par des imputations qui seraient associées à l'enveloppe de 150 M\$ reçue du gouvernement du Québec (Réflexe).

JUSTIFICATION

La Loi sur les cités et villes exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle.

Dans le contexte économique actuelle, la Ville de Montréal demande à ses services une participation à l'équilibre budgétaire.

L'utilisation de l'enveloppe de 150 M\$ reçue du gouvernement du Québec (Réflexe) pour la réalisation des mandats que la Ville de Montréal confie aux six (6) organismes du réseau PME MTL répond aux objectifs de la planification économique conjointe et permet au Service de développement économique de réduire son budget de fonctionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser la modification, pour une valeur de 3 890 310 \$, à l'imputation autorisée, en 2021, dans le cadre de la décision CG 21 0150 par une imputation associée à l'enveloppe de 150 M\$ reçue du gouvernement du Québec (Réflexe).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques. Il s'applique aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La décision permettra de réduire le budget de fonctionnement du Service de développement économique et ainsi favorisera l'atteinte de l'équilibre budgétaire de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier vient supporter financièrement la mise en oeuvre d'actions visant à contrer les effets de la COVID-19 sur le développement économique de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Correction aux imputations budgétaires du dossier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie BOCHET
Chef de section

Tél : 438-869-6249
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-05

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 514 872-2248
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2022-01-20



Dossier décisionnel

Grille d'analyse Montréal 2030

Version : juillet 2021

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

Montréal 2030, le premier plan stratégique mis en place par la Ville de Montréal, a pour objectif d'accroître la cohérence d'ensemble et l'impact des actions et décisions municipales pour les 10 prochaines années, et ce, de manière à offrir aux citoyennes et citoyens des services municipaux de qualité. La réussite de Montréal 2030 reposera, notamment, sur la capacité de l'administration à évaluer et à augmenter la valeur stratégique des initiatives en fonction des 20 priorités Montréal 2030 et des quatre orientations incontournables que sont : 1. la transition écologique; 2. la solidarité, l'inclusion et l'équité; 3. la démocratie et la participation; et 4. l'innovation et la créativité.

Question n° 1

Votre dossier contribue-t-il à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030?

Oui :

- Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec une ou plusieurs priorités Montréal 2030.

Question n° 2

À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? (priorités 4,5,9, 12 et 14 identifiées en bleu)

Liste des priorités Montréal 2030 :

1. Réduire de 55 % les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050
2. Enraciner la **nature en ville**, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision
3. Accroître et diversifier l'**offre de transport** en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous

4. Développer une **économie plus verte et inclusive** en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité
5. Tendre vers un avenir **zéro déchet**, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles
6. Tendre vers l'**élimination de la faim** et améliorer l'**accès à des aliments** abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire
7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'**habitation salubre, adéquate et abordable**
8. Lutter **contre le racisme et les discriminations systémiques**, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous
9. Consolider un **filet social fort**, favoriser le **lien social** et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire
10. Accroître la **participation et l'engagement des citoyennes et citoyens** à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision
11. Offrir une **expérience citoyenne** simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique
12. Miser sur la **transparence, l'ouverture et le partage des données** ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective
13. Faire de Montréal une métropole de **réconciliation avec les peuples autochtones** en favorisant l'accès à la participation et aux services municipaux, et en faisant avancer la réconciliation au Québec, au Canada ainsi qu'à l'international
14. Appuyer l'**innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations** pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité
15. Soutenir la **vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif**, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire

16. Propulser Montréal comme **laboratoire vivant et ville de savoir** en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international
17. Développer un modèle de **gouvernance intelligente et une culture de l'innovation** reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes
18. Assurer la **protection et le respect des droits humains** ainsi que l'**équité** sur l'ensemble du territoire
19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins
20. Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole

Question n° 3

Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu?

- Développer une **économie plus verte et inclusive** en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité :

Résultat attendu : augmentation du nombre d'entreprises accompagnées et soutenues ayant des projets ciblant une économie plus verte

- Tendre vers un avenir **zéro déchet**, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles :

Résultat attendu : augmentation du nombre d'entreprises accompagnées et soutenues ayant des projets de développement durable

- Consolider un **filet social fort**, favoriser le **lien social** et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire :

Résultat attendu : augmentation du nombre d'entreprises d'économie sociale accompagnées et soutenues qui

explorent de nouveaux secteurs, de nouvelles façons de faire ou qui développent de nouvelles expertises

Miser sur la **transparence, l'ouverture et le partage des données** ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective

Résultat attendu : obtention de données fiables et à jour à tout moment.

- o Appuyer l'**innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations** pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité :

Résultat attendu : augmentation du nombre d'entreprises accompagnées et soutenues pour des projets ciblant l'innovation.

Section B - Test climat

Afin de rencontrer les objectifs de carboneutralité pour 2050 adoptés par la Ville de Montréal dans la foulée de sa reconnaissance de l'urgence climatique, Montréal 2030 et le Plan climat s'engage à maximiser ses efforts pour éliminer les émissions de gaz à effet de serre (GES) de ses opérations, de ses installations et de ses équipements, et à assurer une adaptation fonctionnelle de ses communautés et des ses infrastructures aux changements déjà encourus et en cours. Ces objectifs peuvent être rencontrés en évaluant et en saisissant les opportunités de réduction des émissions de GES de ses décisions, et en identifiant et en agissant sur ses vulnérabilités climatiques. L'intégration progressive du test climat à cette procédure représente un outil important afin de concrétiser par l'action les engagements de la ville en matière de lutte contre les changements climatiques.

Qu'est-ce que le test climat?

Le test climat vise à évaluer la contribution de l'initiative à la lutte de la Ville contre les changements climatiques, en indiquant si celle-ci prévoit une réduction des émissions de GES par rapport à la situation actuelle. Il permet également d'indiquer comment l'initiative a été conçue de manière à réduire sa vulnérabilité aux changements climatiques et contribuer à notre capacité d'adaptation collective.

Question n° 1

Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)? [S/O](#)

Question n° 2

*Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques**, notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?* [OUI](#)

Question n° 3

Guide d'analyse

*Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? **NON***

Section C - ADS+

Pour renforcer la solidarité, l'inclusion et l'équité et ne laisser personne derrière, Montréal 2030 s'engage à mettre en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits humains et lutter contre toutes formes de discrimination systémique ainsi qu'à réduire les iniquités territoriales et les écarts au sein de sa population dans toute sa diversité, tant sociale que culturelle. Elle réitère son intention de devenir universellement accessible. L'atteinte de ces objectifs passe par la poursuite d'une implantation robuste et transversale de l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) au sein de l'appareil municipal et son intégration dans l'ensemble du cycle de projet des initiatives de la Ville.

Qu'est-ce que l'ADS+?

L'ADS+ consiste à discerner de façon préventive les effets distincts de toute initiative sur les groupes de population vivant des discriminations: femmes dans leur diversité, enfants, jeunes, personnes âgées, autochtones, racisées, en situation de handicap, LGBTQ2+, nouvellement arrivées, en situation d'itinérance, à faible revenu, etc. L'ADS+ est un processus, un outil et une méthode qui vise à lutter contre les discriminations en tenant compte des droits et réalités spécifiques des personnes vivant une ou plusieurs discriminations simultanément. L'ADS+ vise à assurer, ultimement, l'inclusion de chaque Montréalaises et Montréalais dans toute initiative municipale, et à ce que chacune de ces initiatives contribue à favoriser l'équité et l'inclusion.

Question n° 1

Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière d'inclusion, d'équité ou d'accessibilité universelle? OUI

Question n° 2

Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? NON

Dossier # : 1218927017

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat |
| Objet : | Autoriser la modification aux imputations budgétaires des contributions financières accordées à six (6) organismes PME MTL (CG21 0150) pour une somme maximale annuelle de 1 296 770 \$ soit un total de 3 890 310 \$ de 2022 à 2025 dans le cadre des ententes de délégation. |

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



GDD 1218927017 - Imputation modifiée PME Mtl.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au Budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-15

Sabiha FRANCIS
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction
des revenus



Dossier # : 1229439001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 323 002,23 \$, taxes incluses, afin d'augmenter les contingences et les incidences, pour l'exécution de travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux ateliers municipaux Rouen dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc. (CG21 0251), majorant ainsi le montant total de la dépense de 2 418 246,18 \$ à 2 741 248,41 \$, taxes incluses. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 271 942,55 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour l'exécution de travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux ateliers municipaux Rouen dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon Inc. (CG21 0251), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 378 602,80 \$ à 2 650 545,35 \$, taxes incluses.

2. d'autoriser une dépense de 51 059,68 \$, taxes incluses titre d'incidences.

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 49,9 % par l'agglomération et 50,1 % par la Ville centre.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-01-28 16:52

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION **Dossier # :1229439001**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 323 002,23 \$, taxes incluses, afin d'augmenter les contingences et les incidences, pour l'exécution de travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux ateliers municipaux Rouen dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc. (CG21 0251), majorant ainsi le montant total de la dépense de 2 418 246,18 \$ à 2 741 248,41 \$, taxes incluses. |

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat de construction pour l'exécution de travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux Ateliers municipaux Rouen a été octroyé le 20 mai 2021 pour un montant de 2 418 246,18 \$.

Durant l'exécution de la première partie du projet, principalement constituée des travaux de démolition et excavation, des imprévus sont survenus sur le chantier. Cette situation a fait en sorte qu'une partie importante des contingences a été consommée avant le début de la construction de la nouvelle dalle et des travaux électromécaniques prévus. L'impact sur le chemin critique des demandes de changements reliées aux imprévus de chantiers, ainsi que des erreurs et omissions de la part des professionnels nous conduisent à un retard d'environ quatre mois par rapport à l'échéancier de base. Le degré d'avancement des travaux réalisés à ce jour au contrat est d'environ 80 % et les dépenses de contingences étaient à 86% en date du 12 janvier 2022 . Afin de finaliser le projet, l'autorisation d'une dépense additionnelle est requise pour augmenter les contingences et les incidences.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0251 du 20 mai 2021

Accorder un contrat à Immobilier Belmon inc. pour l'exécution de travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux ateliers municipaux Rouen sis au 5035 rue de Rouen dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 418 246,18 \$, taxes incluses (contrat : 1 982 169 \$ + contingences : 396 433,80 \$ + incidences : 39 643,38 \$) - Appel d'offres public (IMM-15720) - (6 soumissionnaires)

CG18 0615 du 22 novembre 2018

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc. pour la mise en oeuvre de divers projets relatifs au maintien de l'actif immobilier - Dépense totale de 2 714 020,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17094 (7 soumissions).

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande l'augmentation du montant des contingences du contrat de construction à Immobilier Belmon Inc. de 396 433,80 \$ à 668 376,35 \$, taxes incluses, et l'augmentation de la valeur des incidences de 39 643,38 \$ à 90 703,06 \$, taxes incluses pour l'exécution de travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux Ateliers municipaux Rouen.

JUSTIFICATION

Contingences :

Une provision pour contingences de 20 % du montant du contrat total, soit 396 433,8 \$ incluant les taxes, a été prévue initialement lors de l'octroi

Les professionnels estiment actuellement des contingences additionnelles de l'ordre de 271 942,55 \$, taxes incluses, soient une majoration de 14 % du budget de contingences du contrat pour les travaux :

- La démolition des murs de fondations de 36" de profondeur afin de permettre l'installation du nouveau réseau sanitaire sous dalle;
- La démolition de 14 000 pc d'une dalle d'environ 8" d'épaisseur au lieu de 6" d'épaisseur comme prévue au contrat;
- La modification de l'épaisseur de la nouvelle dalle sur sol (14 000 pc) de 8" d'épaisseur ainsi que la modification de l'armature d'acier de celle-ci;
- La disposition de sols contaminés (AB et BC) au lieu de la disposition de sols non contaminés comme prévu au contrat;
- Le rehaussement des puisards afin de respecter les pentes minimales et sécuritaires pour les usagers de l'atelier mécanique;
- Le remplacement de la conduite sanitaire existante (sous dalle) détériorée (+/-170 pi);
- Le remplacement des conduits sous dalle de l'entrée d'eau de gicleurs qui étaient détériorés;
- La modification de la position des bras de captations des gaz d'échappement;
- La nécessité de couler à nouveau une section de la dalle en raison des pentes trop fortes pour les opérations.

Incidences :

Les incidences prévues au contrat initial étaient de 39 643,38 \$, taxes incluses . Une prévision additionnelle en incidences d'ici la fin du mandat pour un montant budgétaire de 51 059,68 \$, taxes incluses s'avère nécessaires pour couvrir les éléments suivants :

- La prolongation de la location d'espace d'entreposage temporaire;
- La prolongation du soutien du contrôleur en chantier;
- Les services complémentaires du laboratoire ABS.

Tableau récapitulatif du contrat de construction

| | Montants autorisés (txs incl.) | Montants additionnels demandés (txs incl.) | Montants totaux (txs incl.) |
|---------------------------------|---------------------------------------|---|------------------------------------|
| Contrat de construction de base | 1 982 169,00 \$ | - \$ | 1 982 169,00 \$ |
| Contingences | 396 433,80 \$ | 271 942,55 \$ | 668 376,35 \$ |
| Incidences | 39 643,38 \$ | 51 059,68 \$ | 90 703,06 \$ |
| Total | 2 418 246,18 \$ | 323 002,23 \$ | 2 741 248,41 \$ |

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une dépense additionnelle est requise afin d'augmenter les contingences de ce projet d'un montant de 271 942,55 \$, taxes incluses, et d'augmenter les incidences d'un montant de 51 059,68 \$ taxes incluses, modifiant ainsi le pourcentage des contingences de 20 % à 34 % et des incidences de 2 % à 4,6%.

Le coût total maximal de cette dépense additionnelle de 323 002,23 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :

- Les sommes nécessaires au présent dossier sont prévues au PDI d'immobilisations 2021 - 2030 du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) dans le Programme 66460 - Programme de protection des bâtiments industriels et seront financées par les règlements d'emprunts locaux 20-018 - Travaux de protection d'immeubles et d'agglomération RCG 20-021 Protection et développement d'immeubles CG20 0234.
- Cette dépense sera assumée à 49,9 % par l'agglomération pour un montant de 161 178,11\$ taxes incluses et 50,1 % par la Ville centre pour un montant de 161 824,12 \$ taxes incluses.

La dépense totale sera engagée en 2022.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que celui-ci vient modifier un dossier déjà en cours.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'approbation de l'augmentation de ce contrat aura un impact sur les opérations 2022 aux ateliers municipaux Rouen et les travaux en cours pourraient être arrêtés, faute de fonds.

Le refus de l'augmentation du présent contrat impliquera de devoir couper dans le programme de travaux correctifs afin de se conformer aux sommes disponibles, laissant l'état des lieux partiellement en travaux inachevés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la COVID-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : 9 février 2022

CM : 21 février 2022

CG : 24 février 2022

Fin du contrat reporté : Mars 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nassiri RADI, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Nassiri RADI, 20 janvier 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Liliana Maria RUIZ TORRES
Gestionnaire de Projets Immobiliers

Tél : 514 809 6130

Télécop. : 514 809 6130

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-17

Jabiz SHARIFIAN
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514 893 1820

Télécop. : 514 893 1820

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2022-01-27

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2022-01-28

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 12299439001

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets Immobiliers, Division programmes de projets

Projet : Autoriser une dépense additionnelle de 323 002,23 \$, taxes incluses, afin d'augmenter les contingences et les incidences, pour l'exécution de travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux Ateliers municipaux Rouen dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc.

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? | | | x |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? S.O | | | |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? S.O | | | |

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | oui | non | s. o. |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | | | X |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? | | | X |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? | | | X |

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | oui | non | s. o. |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | | | X |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? | | | X |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Tableau de calcul des coûts SGPI

| | |
|--|-----------------------|
| Appel d'offres IMM_15720 | Contrat; 15720 |
| ATELIERS ROUEN - Réfection de la dalle du garage, du drainage et divers travaux | |

| | | | TPS 5,0% | TVQ 9,975% | Total |
|---|---------|------------------------|----------------------|----------------------|------------------------|
| Montant forfaitaire | % | \$ | | | |
| | | 1 724 000,00 \$ | 86 200,00 \$ | 171 969,00 \$ | 1 982 169,00 \$ |
| Sous-total | | 1 724 000,00 \$ | 86 200,00 \$ | 171 969,00 \$ | 1 982 169,00 \$ |
| Contingences construction | 20,0% | 344 800,00 \$ | 17 240,00 \$ | 34 393,80 \$ | 396 433,80 \$ |
| Total contrat | | 2 068 800,00 \$ | 103 440,00 \$ | 206 362,80 \$ | 2 378 602,80 \$ |
| Dépenses incidentes | | | | | |
| Générales | 2,0% | 34 480,00 \$ | 1 724,00 \$ | 3 439,38 \$ | 39 643,38 \$ |
| Coût des travaux (montant à autoriser) | | 2 103 280,00 \$ | 105 164,00 \$ | 209 802,18 \$ | 2 418 246,18 \$ |
| Calcul du coût après la ristourne | | | | | |
| Ristourne TPS | 100,00% | | 105 164,00 \$ | | |
| Ristourne TVQ | 50,00% | | | 104 901,09 \$ | |
| Coût des travaux (montant à emprunter) | | 2 103 280,00 \$ | | 104 901,09 \$ | 2 208 181,09 \$ |

Tableau de calcul des coûts SGPI

Appel d'offres IMM_15720

Contrat; 15720

ATELIERS ROUEN - Réfection de la dalle du garage, du drainage et divers travaux

| | | TPS 5,0% | TVQ 9,975% | Total |
|---|---------|------------------------|----------------------|------------------------|
| | % | \$ | | |
| Montant forfaitaire | | 1 724 000,00 \$ | 86 200,00 \$ | 171 969,00 \$ |
| | | | | 1 982 169,00 \$ |
| Sous-total | | 1 724 000,00 \$ | 86 200,00 \$ | 171 969,00 \$ |
| | | | | 1 982 169,00 \$ |
| Contingences construction | 34% | 581 323,20 \$ | 29 066,16 \$ | 57 986,99 \$ |
| | | | | 668 376,35 \$ |
| Total contrat | | 2 305 323,20 \$ | 115 266,16 \$ | 229 955,99 \$ |
| | | | | 2 650 545,35 \$ |
| Dépenses incidentes | | | | |
| Générales | 4,6% | 78 889,38 \$ | 3 944,47 \$ | 7 869,22 \$ |
| | | | | 90 703,06 \$ |
| Coût des travaux (montant à autoriser) | | 2 384 212,58 \$ | 119 210,63 \$ | 237 825,20 \$ |
| | | | | 2 741 248,41 \$ |
| Calcul du coût après la ristourne | | | | |
| Ristourne TPS | 100,00% | | 119 210,63 \$ | |
| Ristourne TVQ | 50,00% | | 118 912,60 \$ | |
| Coût des travaux (montant à emprunter) | | 2 384 212,58 \$ | 118 912,60 \$ | 2 503 125,18 \$ |

Dossier # : 1229439001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 323 002,23 \$, taxes incluses, afin d'augmenter les contingences et les incidences, pour l'exécution de travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux ateliers municipaux Rouen dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc. (CG21 0251), majorant ainsi le montant total de la dépense de 2 418 246,18 \$ à 2 741 248,41 \$, taxes incluses. |

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



GDD 1229439001 - Augmentation travaux Ateliers municipaux Rouen.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-26

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1217231080

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 36 mois, avec les quatre (4) firmes suivantes : Les Services EXP inc. (contrat no 1 : 1 972 614,58\$ taxes incluses), Groupe ABS inc. (contrat no 2 : 1 825 138,44\$ taxes incluses), Solmatech inc. (contrat no 3 : 1 786 339,67\$ taxes incluses) et FNX-INNOV inc. (contrat 4 : 1 543 096,43\$ taxes incluses). Dépenses totales : 7 839 908,03 \$ taxes incluses (contrats : 7 127 189,12 \$ + contingences 712 718,91 \$) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville de Montréal, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 24 février 2025, selon la première des deux (2) éventualités, avec une option de deux (2) prolongations de douze (12) mois. Appel d'offres public no 21-19007 - Sept (7) soumissionnaires Autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum de deux (2) prolongations de douze (12) mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées |

Il est recommandé :

1. de conclure quatre (4) ententes-cadres, par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales pour les services centraux et les arrondissements, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 21-19007, jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 24 février 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation d'un (1) an reconductible deux (2) fois ;

| Firme | Somme maximale | Contrat |
|------------------------------|-----------------|---------|
| Les Services exp inc. | 1 972 614,58 \$ | 1 |
| Groupe ABS inc. | 1 825 138,44 \$ | 2 |
| Solmatech inc. | 1 786 339,67 \$ | 3 |
| FNX-INNOV inc. | 1 543 096,43 \$ | 4 |

2. d'autoriser une dépense de 712 718,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. de procéder à une évaluation de rendement des firmes Les Services EXP inc., Groupe ABS inc., Solmatech inc. et FNX-INNOV inc.;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler;

5. d'autoriser le Directeur de la *Direction des infrastructures* à prolonger les contrats pour un maximum de deux (2) prolongations de douze (12) mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées.

Signé par Claude CARETTE Le 2022-01-28 05:57

Signataire :

Claude CARETTE

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION **Dossier # :1217231080**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 36 mois, avec les quatre (4) firmes suivantes : Les Services EXP inc. (contrat no 1 : 1 972 614,58\$ taxes incluses), Groupe ABS inc. (contrat no 2 : 1 825 138,44\$ taxes incluses), Solmatech inc. (contrat no 3 : 1 786 339,67\$ taxes incluses) et FNX-INNOV inc. (contrat 4 : 1 543 096,43\$ taxes incluses). Dépenses totales : 7 839 908,03 \$ taxes incluses (contrats : 7 127 189,12 \$ + contingences 712 718,91 \$) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville de Montréal, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 24 février 2025, selon la première des deux (2) éventualités, avec une option de deux (2) prolongations de douze (12) mois. Appel d'offres public no 21-19007 - Sept (7) soumissionnaires Autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum de deux (2) prolongations de douze (12) mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées |

CONTENU

CONTEXTE

La *Division de l'expertise et du soutien technique (DEST)* au sein de la *Direction des infrastructures* fournit des études et expertises géotechniques pour les projets réalisés par divers services corporatifs et arrondissements de la Ville. Le volet de la caractérisation environnementale des sols fait également partie intégrante de ces études. La réalisation de travaux de construction et de rénovation d'infrastructures municipales, incluant les conduites d'eau et d'égout, les bassins de rétention d'eau pluviale et les structures routières requiert ces études en vue de produire les plans et devis. Des études géotechniques peuvent également être nécessaires pour les travaux d'aménagement ou de mise en valeur de sites par les différents services et arrondissements de la Ville. Les études peuvent inclure des expertises pour des fondations, des excavations, du contrôle et du suivi en cours de travaux, etc.

En raison de l'ampleur des demandes adressées à la *Division de l'expertise et du soutien technique*, cette dernière doit faire appel à des firmes spécialisées en géotechnique afin de

répondre aux besoins. Plusieurs projets se réalisent concurremment et la majorité des études doivent être réalisées en amont, afin d'intégrer les résultats aux devis de construction ou d'aménagement. Par ailleurs, le processus d'appel d'offres et d'octroi d'un contrat ponctuel à un consultant spécialisé ne peut être complété à l'intérieur de courts délais imposés entre le moment où les crédits deviennent disponibles et le démarrage d'un projet. Cette situation occasionnerait des retards au démarrage des travaux de construction et pourrait même parfois les reporter d'une (1) saison, d'où l'importance d'avoir des ententes-cadres opérationnelles.

Les enveloppes budgétaires des ententes-cadres conclues en 2020 (CG20 0070) sont presque totalement engagées suite à une très forte demande des requérants consécutive aux investissements importants de la Ville dans le domaine des infrastructures de même qu'à une complexité accrue de la nature des projets. Pour pallier à cette problématique, il a été décidé de procéder à un appel d'offres public permettant de retenir les services de quatre (4) firmes, sélectionnées sur la base de leur pointage technique et de leur enveloppe de prix. Il s'agit donc d'une sélection de firmes qui, selon les besoins, auront à réaliser, à la demande et sous le contrôle de la *Division de l'expertise et du soutien technique*, différents mandats d'études et d'expertises géotechniques ainsi que de caractérisations environnementales. Les firmes pourraient également être appelées à assurer la surveillance environnementale des déblais lors des travaux d'excavation. L'ensemble des mandats ne pourra excéder les enveloppes maximales autorisées.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres no 21-19007 a été publié du 4 octobre au 18 novembre 2021 sur le site électronique SEAO ainsi que dans *Le Journal de Montréal*. La durée de publication a été de 45 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Les soumissions sont valides pendant les 180 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 17 mai 2022.

Cinq (5) addendas ont été publiés dans le SEAO entre le 27 octobre et le 11 novembre 2021 afin de répondre aux questions des soumissionnaires et d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de certaines précisions apportées aux documents d'appel d'offres. Une des questions soulevées aurait pu avoir un impact sur le prix des soumissions et la date d'ouverture des soumissions, initialement prévue le 9 novembre 2021 a donc été reportée au 18 novembre 2021.

Le détail du processus est décrit à l'intervention du *Service de l'approvisionnement*.

Addenda no 1 (27 octobre 2021)
Addenda no 2 (8 novembre 2021)
Addenda no 3 (8 novembre 2021)
Addenda no 4 (10 novembre 2021)
Addenda no 5 (11 novembre 2021)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0070 - 27 février 2020 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Englobe Corp. (2 547 735,62 \$) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (2 215 644,13 \$) totalisant une somme maximale de 4 763 379,75 \$, taxes incluses, pour réaliser des études, des expertises géotechniques et des caractérisations environnementales, dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 19-17816 - Sept (7) soumissionnaires - 1193855003;
CG18 0364 - 21 juin 2018 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Englobe Corp. (1 731 740,80 \$), Les Consultants S.M. inc. (1 511 685,21 \$), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 332 052,06 \$) et Golder Associés ltée (1 102 391,80 \$) totalisant une somme maximale de 5 677 869,87 \$, taxes incluses, pour réaliser des études

et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales, dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 18-16859 - Neuf (9) soumissionnaires - 1183855001;

CG17 0207 - 18 mai 2017 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : GHD Consultants Ltée (1 521 665,96 \$), WSP Canada inc. (1 364 187,57 \$) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 177 180,74 \$) totalisant une somme maximale de 4 063 034,27 \$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public no 17-15901 - Sept (7) soumissionnaires - 1173855001;

CG14 0593 - 18 décembre 2014 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (1 383 275,72\$), LVM une Division d'EnGlobe Corp. (1 234 754,35\$) et Groupe Qualitas inc. (1 096 615,45\$) totalisant une somme maximale de 3 714 645,52\$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 14-13536 - Six (6) soumissionnaires - 1143855007;

CG13 0130 - 25 avril 2013 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (3 054 155,66\$), Les Consultants S.M. inc. (2 347 628,54\$), LVM inc. (1 626 853,71\$) et Groupe Qualitas inc. (903 979,44\$) totalisant une somme maximale de 7 932 614,35\$ (taxes incluses) afin de réaliser des études géotechniques et de caractérisation environnementale, de préparer des plans et devis de réhabilitation et d'effectuer la surveillance environnementale de travaux de décontamination de sites qui seront requis par les services corporatifs ou les arrondissements - Appel d'offres public 12-12250 - Dix (10) soumissionnaires - 1133855002.

DESCRIPTION

La Ville désire retenir les services professionnels de consultants spécialisés en géotechnique. Les services professionnels demandés sont, sans s'y limiter, les suivants :

- la réalisation d'études géotechniques;
- la réalisation d'expertises géotechniques;
- le soutien technique en cours de construction.

Le volet environnemental complémentaire à ces études et expertises géotechniques comprend les éléments suivants :

- la réalisation d'études de caractérisation environnementale;
- la préparation de plans de réhabilitation environnementale, de demandes de permis et de certificat d'autorisation à déposer au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- la surveillance de travaux de réhabilitation environnementale et de gestion des sols.

Ces ententes-cadres représentent une somme totale maximale de 7 127 189,12 \$ et seront valides jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin de la période de trente six mois (36) mois, selon la première des deux éventualités, avec une option de deux (2) prolongation de douze (12) mois.

Suite à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public no 21-19007, il est recommandé de retenir les services des quatre (4) firmes suivantes :

| | | |
|--------------------------------------|----------------------------------|--|
| CONTRAT(Lot)1: Les Services EXP inc | 1 972 614,58 \$(taxes incluses) | |
| CONTRAT (Lot) 2 : Groupe ABS inc. | 1 825 138,44 \$ (taxes incluses) | |
| CONTRAT (Lot) 3 : Solmatech inc. | 1 786 339,67 \$ (taxes incluses) | |
| CONTRAT (Lot) 4 : FNX-Innov inc.inc. | 1 543 096,43 \$ (taxes incluses) | |
| Total : | 7 127 189,12 \$ (taxes incluses) | |

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 712 718,91 \$ taxes incluses soit 10 % du coût du contrat. Cette enveloppe servira à couvrir des dépenses non prévues au bordereau et susceptibles d'être engagées dans le cadre des mandats.

Montant total des contrats : 7 839 908,03 \$ (taxes incluses)

JUSTIFICATION

La réalisation de projets de construction et de rénovation d'infrastructures municipales, d'aménagement de divers sites par la Direction des infrastructures ainsi que par les services corporatifs et les arrondissements de la Ville, nécessite des études et des expertises géotechniques. La DEST doit fournir ces services dans le cadre de sa mission, mais ne dispose pas des ressources humaines et matérielles nécessaires pour répondre à la demande. Afin d'être en mesure de remplir les mandats qui lui sont confiés, la DEST de la Ville doit donc constituer une réserve de firmes auxquelles elle fait appel, selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels. Les enveloppes budgétaires des ententes-cadres en vigueur (octroyées en 2020) sont presque totalement engagées sur des projets en cours. Il est donc requis de conclure le plus tôt possible de nouvelles ententes-cadre afin d'assurer la réalisation des études et expertises géotechniques, incluant la caractérisation et la surveillance environnementales au besoin.

Documents d'appel d'offres

Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que quatre (4) contrats (lots) soient attribués par ordre décroissant de leur valeur aux soumissionnaires qui auront obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation des propositions. Un pointage intérimaire a été établi suite à l'évaluation qualitative de l'offre de services et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix. Dans les bordereaux des prix, les honoraires professionnels sont établis par les soumissionnaires d'une part à taux horaire par catégorie d'employés, tandis que les dépenses sont admissibles selon des taux unitaires pour la réalisation des travaux de sondages, les analyses chimiques et les essais de laboratoire.

À la suite de la publication de l'appel d'offres public no 21-19007, sur seize (16) preneurs du cahier des charges, sept (7) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 43,75%. Les firmes n'ayant pas déposé d'offres ont confirmé que leur carnet de commande était complet et/ou qu'elles n'avaient pas le temps pour répondre à cet appel d'offre. La liste des preneurs du cahier des charges est présentée à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Estimations

Les estimations internes préparées au moment de lancer l'appel d'offres ont été établies en fonction des heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumission. Le nombre d'heures indiquées pour chacune des ententes-cadres pour chacune des catégories d'employés est basé sur les besoins estimés et est utilisé aux fins d'un scénario de comparaison des soumissions. Pour les estimations, une analyse basée sur le juste prix de services similaires a été faite.

Analyse des soumissions

Un total de sept (7) soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres. Elles ont toutes été jugées recevables à l'exception de la soumission de la firme Terrapex qui a été jugée non conforme à cause de la non validité de sa demande de renouvellement à l'AMP.

Les six (6) soumissions jugées recevables ont été soumises au comité de sélection, formé de cinq (5) personnes, pour évaluation. Les soumissions répondent à tous les critères établis par le Service de l'approvisionnement et ont été évaluées en fonction de la grille de pointage applicable aux contrats de services professionnels.

Le comité de sélection s'est tenu par vidéoconférence, le vendredi 10 décembre 2021 à 9 h 00.

L'appel d'offres prévoit que l'attribution des contrats soit faite aux soumissionnaires qui ont obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation qualitative des propositions et du prix soumis. Un pointage intérimaire a été établi suite à l'évaluation qualitative de l'offre de services et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final.

Les offres de services de l'ensemble des firmes ont été jugées conformes, le pointage intérimaire de 70% ayant été obtenu par toutes les firmes.

Par ailleurs, tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, pour une même firme, si la soumission présentée est retenue pour un des lots, elle est automatiquement rejetée pour les lots suivants et toutes les offres financières (enveloppes B) déposées pour ces autres lots sont retournées au soumissionnaire sans être ouvertes. Les contrats sont octroyés par ordre décroissant de leur valeur. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à l'équipe qui obtient le plus haut pointage final. Les six (6) soumissionnaires n'ont présenté qu'une (1) seule équipe.

Contrat (Lot) 1 :

| Soumissions conformes | Note intérimaire | Note finale | Total de la soumission (taxes incluses) |
|---|------------------|-------------|---|
| Firme ayant obtenue la meilleure note finale : Les Services EXP inc. | 74,0 | 0,63 | 1 972 614,58 \$ |
| Groupe ABS inc. | 77,8 | 0,62 | 2 053 042,47 \$ |
| Solmatech inc. | 76,4 | 0,55 | 2 295 096,46 \$ |
| FNX-INNOV inc. | 76,7 | 0,55 | 2 316 697,39 \$ |

| | | | |
|--|------|------|-----------------|
| SNC- Lavalin GEM Québec inc. | 75,3 | 0,54 | 2 308 193,95 \$ |
| WSP Canada inc. | 80,0 | 0,46 | 2 854 137,16 \$ |
| Dernière estimation réalisée à l'interne | | | 2 257 293,83 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation) | | | -284 679,25 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i> | | | -12,6 % |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i> | | | 80 427,89 \$ |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i> | | | 4,1 % |

Contrat (Lot) 2 :

| Soumissions conformes | Note intérimaire | Note finale | Total de la soumission (taxes incluses) |
|---|---------------------|-------------|--|
| Firme ayant obtenue la meilleure note finale : | | | |
| Groupe ABS inc. | 77,8 | 0,70 | 1 825 138,44 \$ |
| Solmatech inc. | 76,4 | 0,62 | 2 043 822,45 \$ |
| FNX-INNOV inc. | 76,7 | 0,61 | 2 062 024,31 \$ |

| | | | |
|--|--|------|--------------------------|
| SNC-Lavalin GEM Québec inc. | 75,3 | 0,61 | 2 051 570,78 \$ |
| WSP Canada inc. | 80,0 | 0,51 | 2 545 768,06 \$ |
| Les Services EXP inc. | Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 1 | | |
| Dernière estimation réalisée à l'interne | | | 2 011 385,30 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i> | | | -186 246,86 \$ -9,3 % |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i> | | | |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i> | | | 218 684,01 \$ |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i> | | | 12,0 % |

Contrat (Lot) 3 :

| Soumissions conformes | Note intermédiaire | Note finale | Total de la soumission (taxes incluses) |
|---|--|-------------|--|
| Firme ayant obtenue la meilleure note finale : | | | |
| Solmatech inc. | 76,4 | 0,71 | 1 786 339,67 \$ |
| FNX-INNOV inc. | 76,7 | 0,70 | 1 801 884,75 \$ |
| SNC-Lavalin GEM Québec inc. | 75,3 | 0,70 | 1 794 812,98 \$ |
| WSP Canada inc. | 80,0 | 0,59 | 2 194 895,92 \$ |
| Les Services EXP inc. | Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 1 | | |
| Groupe ABS inc. | Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 2 | | |
| Dernière estimation réalisée à l'interne | | | 1 763 303,74 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i> | | | 23 035,93 \$ 1,3 % |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) | | | |

| | |
|---|--------------|
| $((\text{l'adjudicataire} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$ | |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) $(2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire})$ | 15 545,08 \$ |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$ | 0,9 % |

Contrat (Lot) 4 :

| Soumissions conformes | Note intérimaire | Note finale | Total de la soumission (taxes incluses) |
|---|---|-------------|--|
| Firme ayant obtenue la meilleure note finale : | | | |
| FNX-INNOV inc. | 76,7 | 0,82 | 1 543 096,43 \$ |
| SNC-Lavalin GEM Québec inc. | 75,3 | 0,81 | 1 538 169,35 \$ |
| WSP Canada inc. | 80,0 | 0,70 | 1 856 400,61 \$ |
| Les Services EXP inc. | Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 1 | | |
| Groupe ABS inc. | Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 2 | | |
| Solmatech inc. | Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 3 | | |
| Dernière estimation réalisée à l'interne | | | 1 504 799,70 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) $(\text{l'adjudicataire} - \text{estimation})$ | | | 38 296,73 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) $((\text{l'adjudicataire} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$ | | | 2,5 % |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) $(2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire})$ | | | -4 927,08 \$ |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$ | | | -0,3 % |

- Pour le contrat (Lot) 1, la soumission de Les Services EXP inc. a obtenu le pointage final le plus élevé suite à l'application du système de pondération, soit 0,63.
- Pour le contrat (Lot) 2, la soumission de Groupe ABS inc. a obtenu le pointage final le plus élevé suite à l'application du système de pondération, soit 0,70.
- Pour le contrat (Lot) 3, la soumission de Solmatech inc. a obtenu le pointage final le

- plus élevé suite à l'application du système de pondération, soit 0,71.
- Pour le contrat (Lot) 4, la soumission FNX-INNOV inc. a obtenu le pointage final le plus élevé suite à l'application du système de pondération, soit 0,82.

Une firme retenue pour recommandation en vue d'octroyer un contrat devient non conforme pour les contrats suivants.

Le détail de l'évaluation des soumissions est présenté à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Écarts avec les estimations

Les écarts entre les soumissionnaires ayant obtenu les meilleurs pointages finaux et les estimations internes sont présentés ci-après.

| Contrat (Lot) | Écart (\$) | Écart (%) |
|----------------------|-------------------|------------------|
| 1 | -284 679,25 \$ | -12,6 % |
| 2 | -186 246,86 \$ | -9,3 % |
| 3 | 23 035,93 \$ | 1,3 % |
| 4 | 38 296,73 \$ | 2,5 % |

Les quatre (4) soumissions se situent à moins de 5 % des estimations réalisées. Deux (2) se situent même au-dessous des estimations à près de -10 % d'écart. Les écarts de prix obtenus pour les quatre Contrats sont jugés acceptables.

Les soumissions des firmes Les Services EXP inc., Groupe ABS inc., Solmatech inc. et FNX-INNOV inc. sont retenues respectivement pour les Contrats (Lots) 1 à 4.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics(Loi 1) conformément au décret no. 795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les adjudicataires recommandés détiennent leur attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP). Une copie de chaque attestation se retrouve en pièces jointes au dossier.

L'attestation de FNX-INNOV inc. venait à échéance le 7 novembre 2021. Toutefois, l'accusé-réception de la demande du renouvellement de leur attestation daté du 5 juillet 2021 se trouve en pièce jointe du présent dossier.

Les adjudicataires recommandés ne sont pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et sont conformes en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement des quatre (4) adjudicataires dans le cadre des présents contrats de services professionnels, conformément aux critères indiqués dans la section Contrat des documents d'appels d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire.

Chaque entente-cadre attribuée permettra de couvrir les mandats d'études et expertises géotechniques et de caractérisation ou de surveillance environnementales de plusieurs projets. Ces mandats feront l'objet d'une autorisation de dépense à l'aide de bons de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres dont les crédits proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services centraux et/ou arrondissements).

Ces ententes pourraient donc se traduire par des dépenses d'agglomération dans le cadre de travaux réalisés sur le réseau cyclable pan-montréalais ou de travaux réalisés sur les conduites principales d'égout et d'aqueduc.

La Division de l'expertise et du soutien technique s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes.

La dépense maximale de 7 127 189,12 \$, taxes incluses, pour les quatre (4) ententes-cadres, représente un coût total maximal de 6 508 073,65 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 notamment en ce qui concerne les priorités 1, 5, 16 et 19 de la Grille d'analyse de Montréal 2030.

Il est de ce fait, cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et pourrait contribuer à la diminution des vulnérabilités climatiques liées aux impacts des pluies abondantes notamment. Les études géotechniques réalisées par le biais des services professionnels permettront de documenter les conditions de sols et d'eau souterraine, facilitant l'aménagement d'infrastructures vertes pérennes et efficaces.

Finalement, le projet n'a pas pour but de contribuer à des engagements en inclusion, équité ou accessibilité universelle mais les services professionnels retenus pourraient être utilisés afin de réaliser des études géotechniques ou des caractérisations environnementales dans le cadre de projets d'infrastructures contribuant à favoriser de tels principes.

La Grille d'analyse Montréal 2030 relative à ce dossier et qui détaille la contribution de ce projet à l'atteinte des objectifs que s'est fixés la Ville, se retrouve en pièces jointes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact majeur de cette décision sera d'assurer, par le biais de ces services professionnels, la réalisation d'études et d'expertises géotechniques, incluant la caractérisation environnementale des sols, nécessaires à la rédaction des plans et devis des travaux de construction des infrastructures.

Dans l'éventualité où un refus d'octroyer les contrats est obtenu, la DEST ne sera plus en mesure d'assumer sa mission qui est d'offrir des services d'expertises auprès de ses requérants (services corporatifs et arrondissements).

D'autre part, dans l'éventualité où un retard est observé dans l'octroi des contrats, la DEST devra, pour des mandats inférieurs à 101 100 \$ (taxes incluses), procéder via des mandats gré à gré, ce qui nécessite un traitement administratif supplémentaire et un délai ne permettant pas de répondre aux besoins des requérants dans les délais fixés.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 17 mai 2022, soit la date de la validité de la soumission, les soumissionnaires ayant obtenu le plus haut pointage final pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Afin de répondre aux préoccupations du milieu de la construction, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et les acteurs de la construction ont élaboré le Guide COVID-19 sur les bonnes pratiques à adopter sur les chantiers de construction. Ce guide est mis à jour régulièrement selon l'évolution de la

situation et il est de la responsabilité de l'Adjudicataire de s'informer des mises à jour pendant toute la durée du Contrat et d'adapter ses pratiques en conséquence. Les mesures de santé et sécurité sur les chantiers relèvent de l'adjudicataire qui est le maître d'oeuvre. Des retards dans l'exécution des mandats pourraient être observés si des cas de COVID-19 positifs se déclaraient chez le personnel de l'adjudicataire et/ou chez ses sous-traitants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats : suite à l'adoption du présent dossier

Début des services : mars 2022

Fin des services : trente-six (36) mois à partir de la date d'envoi de l'avis d'adjudication aux adjudicataires ou jusqu'à épuisement du montant maximal du contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Mehdi TAOUMI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève DUFOUR
Ingénieure

Tél : 438-993-9292
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-17

Sylvain ROY
C/d Expertise et soutien technique

Tél : 514-209-3862
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Nathalie M MARTEL
Directrice

Tél :

-

Approuvé le : 2022-01-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nathalie M MARTEL
Directrice

Tél :

-

Approuvé le : 2022-01-27

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1217231080

Unité administrative responsable : SIRR; Direction des infrastructures; Division de l'expertise et du soutien technique

Appel d'offres : 21-19007

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i> | x | | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? | | | |
| Transition écologique : | | | |
| 1 - Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050. | | | |
| 5 - Tendre vers un avenir zéro déchet , plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles. | | | |
| Innovation et créativité : | | | |
| 16 - Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international. | | | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? (suite) | | | |
| Quartier : | | | |
| 19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. | | | |

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

Priorités 1 et 5

Les services professionnels en géotechnique et en environnement contribueront au développement durable en émettant des recommandations permettant de favoriser la réutilisation ou la valorisation des sols et des matières résiduelles granulaires lorsque possible notamment en lien avec le nouveau règlement concernant la valorisation de matières résiduelles [RLRQ c. Q2, r.49]. Ces recommandations visent à diminuer, à terme, le camionnage dans les rues de la métropole et ainsi diminuer l'émission de gaz à effet liés au transport routier.

Le volet de surveillance environnementale de la gestion des déblais permet de vérifier que les pratiques légales relatives aux sols excavés sont suivies dans le cadre des différents projets d'infrastructures de la Ville. Ainsi, la surveillance environnementale permettra de contrôler la gestion des sols contaminés et des matériaux excavés et de vérifier leur gestion en conformité avec les lois, politiques et règlements en vigueur.

Les services professionnels permettront notamment de répondre aux exigences du nouveau Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés qui vise à contrer les déversements illégaux de sols contaminés qui sont dommageables pour l'environnement.

De plus, les services professionnels serviront à documenter les conditions propices à l'aménagement d'infrastructures vertes plus performantes sur l'ensemble du territoire montréalais et donc à accélérer la transition écologique de la Ville en luttant contre les changements climatiques tout en réduisant les îlots de chaleur et la pollution.

Priorité 16

Les données sur la nature des sols et du roc en place récoltées dans le cadre des études géotechniques et des caractérisations environnementales permettront d'alimenter les bases de données de la Ville et ainsi de les partager avec les différents acteurs du milieu universitaire permettant ainsi de faire avancer leurs recherches. Les études réalisées approfondiront nos connaissances du milieu souterrain afin de mettre en exergue des enjeux potentiels liés à la trame urbaine et à l'impact des travaux d'infrastructures sur le milieu.

Priorité 19

Les études géotechniques réalisées avec les services professionnels permettront de concevoir des infrastructures pérennes et de qualité en regard des conditions de sols dans lesquelles elles seront construites.

Elles permettront également de sécuriser les chantiers en documentant les conditions de sols existantes protégeant ainsi les citoyens circulant aux abords de nos grands chantiers municipaux.

Finalement, la diminution du camionnage résultant de la réutilisation des sols sur les chantiers rendra les déplacements des citoyens plus sécuritaires.

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | oui | non | s. o. |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | x | | |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? | x | | |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? | | x | |

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | oui | non | s. o. |
|--|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion | | | x |
| <p>b. Équité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale | | | x |
| <p>c. Accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | | | x |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? | | | x |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Le 13 mars 2020

LES SERVICES EXP INC.
A/S MADAME AHN HAE-JIN
56, QUEEN ST E
SUITE 301
BRAMPTON (ON) L6V 4M8

N° de décision : 2020-DAMP-1269

N° de client : 2700027173

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous EXP SERVICES INC. et PROJI-CONTROLE, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LES SERVICES EXP INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **12 mars 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel



Le 6 juin 2019

GROUPE ABS INC.
A/S MADAME MANON TREMBLAY
17, DE L'INDUSTRIE
SAINT-RÉMI (QC) J0L 2L0

No de décision : 2019-DAMP-0398
N° de client : 3000144512

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous « Béton Optimal », « Groupe ABS » et « Groupe ABS / Stratum CPT / Géowave », le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GROUPE ABS INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **5 juin 2022**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, ~~veuillez vous~~ référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Le 13 janvier 2020

SOLMATECH INC.
A/S MONSIEUR PIERRE-OLIVIER VERDON
97, RUE DE LA COURONNE
REPENTIGNY (QC) J5Z 0B3

N° de décision : 2020-DAMP-1025

N° de client : 2700025594

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous SOLMATECH, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. SOLMATECH INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **12 janvier 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Le 8 novembre 2018

11017870 CANADA INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS GAUDREAU
2425, BOUL PITFIELD
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de décision : 2018-CPSM-1060483
N° de client : 3001642376

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 11017870 CANADA INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 novembre 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Directrice des contrats publics par intérim

Québec
Place de la Cité - tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5G1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800 square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 5 juillet 2021

FNX-INNOV INC.
433, RUE CHABANEL O
BUR. 1200
MONTRÉAL QC H2N 2J8

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 3001642376

N° de demande : 2100054884

N° de confirmation de paiement : 001875

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Dossier # : 1217231080











Unité administrative responsable : Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique

Objet : Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 36 mois, avec les quatre (4) firmes suivantes : Les Services EXP inc. (contrat no 1 : 1 972 614,58\$ taxes incluses), Groupe ABS inc. (contrat no 2 : 1 825 138,44\$ taxes incluses), Solmatech inc. (contrat no 3 : 1 786 339,67\$ taxes incluses) et FNX-INNOV inc. (contrat 4 : 1 543 096,43\$ taxes incluses). Dépenses totales : 7 839 908,03 \$ taxes incluses (contrats : 7 127 189,12 \$ + contingences 712 718,91 \$) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville de Montréal, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 24 février 2025, selon la première des deux (2) éventualités, avec une option de deux (2) prolongations de douze (12) mois. Appel d'offres public no 21-19007 - Sept (7) soumissionnaires | Autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum de deux (2) prolongations de douze (12) mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

-   
21-19007 Det_Cah.pdf 21-19007 PV.pdf 21-19007 TABLEAU_SP_Lot #1.pdf
 -  
21-19007 TABLEAU_SP_Lot #2.pdf 21-19007 TABLEAU_SP_Lot #3.pdf
 -   
21-19007 TABLEAU_SP_Lot #4.pdf 21-19007_Interv_ lot 1.pdf 21-19007_Interv_ lot 2.pdf
 -  
21-19007_Interv_ lot 3.pdf 21-19007_Interv_ lot 4.pdf
-

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-26

Mehdi TAOUMI
Agent d'approvisionnement niv. 2
Tél : 5148726800

Elie BOUSTANI
Chef de Section - Direction Acquisition
Tél : 5148726800
Division : Service de l'approvisionnement

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | <input checked="" type="checkbox"/> | # Lot |
|-----------------------|----------------------|-------------------------------------|-------|
| LES SERVICES EXP INC. | 1 972 614,58 | <input checked="" type="checkbox"/> | 1 |
| GROUPE ABS INC. | 2 053 042,47 | <input type="checkbox"/> | 1 |
| SOLMATECH | 2 295 096,46 | <input type="checkbox"/> | 1 |
| FNX INNOV INC. | 2 316 697,39 | <input type="checkbox"/> | 1 |
| SNC LAVALIN INC. | 2 308 193,95 | <input type="checkbox"/> | 1 |
| WSP CANADA INC. | 2 854 137,16 | <input type="checkbox"/> | 1 |

Information additionnelle

Les raisons invoquées pour le non-dépôt d'une soumission: (1)Carnet de commandes complet (manque de capacités) (2) Maque de temps pour étudier l'appel d'offres et de préparer la Soumission dans le délai alloué.

Préparé par : Le - -

21-19007 - Services professionnels pour des études et expertises géotechniques et caractérisations environnementales pour les services centraux et les arrondissements

| | <i>Présentation de l'offre</i> | <i>Compréhension du mandat et de la problématique</i> | <i>Approche proposée</i> | <i>Capacité de production et échéancier</i> | <i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i> | <i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i> | <i>Pointage intermédiaire total</i> | <i>Prix</i> | <i>Pointage final</i> | | <i>Comité</i> | |
|----------------------------------|--------------------------------|---|--------------------------|---|--|---|-------------------------------------|-----------------|-----------------------|-------------|--------------------|------------------------------------|
| FIRME | 5% | 10% | 30% | 20% | 10% | 25% | 100% | \$ | | Rang | Date | |
| GROUPE ABS INC. | 3,70 | 7,80 | 19,90 | 17,20 | 8,40 | 20,80 | 77,8 | 2 053 042,47 \$ | 0,62 | 2 | Heure | vendredi 10-12-2021 |
| LES SERVICES EXP INC. | 3,60 | 7,60 | 20,40 | 14,60 | 8,60 | 19,20 | 74,0 | 1 972 614,58 \$ | 0,63 | 1 | Lieu | 9 h 00 |
| FNX INNOV INC. | 3,70 | 8,20 | 19,80 | 16,20 | 8,60 | 20,20 | 76,7 | 2 316 697,39 \$ | 0,55 | 4 | | |
| SOLMATECH | 3,80 | 7,40 | 22,00 | 14,60 | 8,40 | 20,20 | 76,4 | 2 295 096,46 \$ | 0,55 | 3 | | Multiplicateur d'ajustement |
| WSP CANADA INC. | 3,80 | 7,60 | 24,20 | 17,20 | 8,00 | 19,20 | 80,0 | 2 854 137,16 \$ | 0,46 | 6 | | 10000 |
| SNC LAVALIN INC. | 3,70 | 8,40 | 22,20 | 10,20 | 9,20 | 21,60 | 75,3 | 2 308 193,95 \$ | 0,54 | 5 | Facteur «K» | 50 |
| 0 | | | | | | | - | | - | | | |
| 0 | | | | | | | - | | - | | | |
| 0 | | | | | | | - | | - | | | |
| 0 | | | | | | | - | | - | | | |
| Agent d'approvisionnement | Hugues K. Munyampara | | | | | | | | | | | |

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | <input checked="" type="checkbox"/> | # Lot |
|------------------|----------------------|-------------------------------------|-------|
| GRUPE ABS INC. | 1 825 138,44 | <input checked="" type="checkbox"/> | 2 |
| SOLMATECH | 2 043 822,45 | <input type="checkbox"/> | 2 |
| FNX INNOV INC. | 2 062 024,31 | <input type="checkbox"/> | 2 |
| SNC LAVALIN INC. | 2 051 570,78 | <input type="checkbox"/> | 2 |
| WSP CANADA INC. | 2 545 768,06 | <input type="checkbox"/> | 2 |

Information additionnelle

Les raisons invoquées pour le non-dépôt d'une soumission: (1) Carnet de commandes complet (manque de capacités) (2) Manque de temps pour étudier l'appel d'offres et de préparer la Soumission dans le délai alloué.

Préparé par : Le - -

21-19007 - Services professionnels pour des études et expertises géotechniques et caractérisations environnementales pour les services centraux et les arrondissements

| | <i>Présentation de l'offre</i> | <i>Compréhension du mandat et de la problématique</i> | <i>Approche proposée</i> | <i>Capacité de production et échéancier</i> | <i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i> | <i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i> | <i>Pointage intermédiaire total</i> | <i>Prix</i> | <i>Pointage final</i> | | <i>Comité</i> | |
|----------------------------------|--------------------------------|---|--------------------------|---|--|---|-------------------------------------|-----------------|-----------------------|-------------|--------------------|------------------------------------|
| FIRME | 5% | 10% | 30% | 20% | 10% | 25% | 100% | \$ | | Rang | Date | |
| GROUPE ABS INC. | 3,70 | 7,80 | 19,90 | 17,20 | 8,40 | 20,80 | 77,8 | 1 825 138,44 \$ | 0,70 | 1 | Heure | vendredi 10-12-2021 |
| LES SERVICES EXP INC. | 3,60 | 7,60 | 20,40 | 14,60 | 8,60 | 19,20 | 74,0 | | - | | Lieu | 9 h 00 |
| FNX INNOV INC. | 3,70 | 8,20 | 19,80 | 16,20 | 8,60 | 20,20 | 76,7 | 2 062 024,31 \$ | 0,61 | 3 | | Visioconférence |
| SOLMATECH | 3,80 | 7,40 | 22,00 | 14,60 | 8,40 | 20,20 | 76,4 | 2 043 822,45 \$ | 0,62 | 2 | | Multiplicateur d'ajustement |
| WSP CANADA INC. | 3,80 | 7,60 | 24,20 | 17,20 | 8,00 | 19,20 | 80,0 | 2 545 768,06 \$ | 0,51 | 5 | | 10000 |
| SNC LAVALIN INC. | 3,70 | 8,40 | 22,20 | 10,20 | 9,20 | 21,60 | 75,3 | 2 051 570,78 \$ | 0,61 | 4 | Facteur «K» | 50 |
| 0 | | | | | | | - | | - | | | |
| 0 | | | | | | | - | | - | | | |
| 0 | | | | | | | - | | - | | | |
| 0 | | | | | | | - | | - | | | |
| Agent d'approvisionnement | Hugues K. Munyampara | | | | | | | | | | | |

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

| | |
|-----------------------|--|
| TERRAPEX | AMP non valide/ a présenté sa demande de renouvellement en sep 21 après délais requis. |
| LES SERVICES EXP INC. | Lot 1 Octroyé |
| GROUPE ABS INC. | Lot 2 Octroyé |

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | <input checked="" type="checkbox"/> | # Lot |
|------------------|----------------------|-------------------------------------|-------|
| SOLMATECH | 1 786 339,67 | <input checked="" type="checkbox"/> | 3 |
| FNX INNOV INC. | 1 801 884,75 | <input type="checkbox"/> | 3 |
| SNC LAVALIN INC. | 1 794 812,98 | <input type="checkbox"/> | 3 |
| WSP CANADA INC. | 2 194 895,92 | <input type="checkbox"/> | 3 |

Information additionnelle

Les raisons invoquées pour le non-dépôt d'une soumission: (1)Carnet de commandes complet (manque de capacités) (2) Maque de temps pour étudier l'appel d'offres et de préparer la Soumission dans le délai alloué.

Préparé par :

Le - -

21-19007 - Services professionnels pour des études et expertises géotechniques et caractérisations environnementales pour les services centraux et les arrondissements

| | <i>Présentation de l'offre</i> | <i>Compréhension du mandat et de la problématique</i> | <i>Approche proposée</i> | <i>Capacité de production et échéancier</i> | <i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i> | <i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i> | <i>Pointage intermédiaire total</i> | <i>Prix</i> | <i>Pointage final</i> | | <i>Comité</i> |
|----------------------------------|--------------------------------|---|--------------------------|---|--|---|-------------------------------------|-----------------|-----------------------|-------------|------------------------------------|
| FIRME | 5% | 10% | 30% | 20% | 10% | 25% | 100% | \$ | | Rang | Date |
| GROUPE ABS INC. | 3,70 | 7,80 | 19,90 | 17,20 | 8,40 | 20,80 | 77,8 | | - | | vendredi 10-12-2021 |
| LES SERVICES EXP INC. | 3,60 | 7,60 | 20,40 | 14,60 | 8,60 | 19,20 | 74,0 | | - | | 9 h 00 |
| FNX INNOV INC. | 3,70 | 8,20 | 19,80 | 16,20 | 8,60 | 20,20 | 76,7 | 1 801 884,75 \$ | 0,70 | 2 | Visioconférence |
| SOLMATECH | 3,80 | 7,40 | 22,00 | 14,60 | 8,40 | 20,20 | 76,4 | 1 786 339,67 \$ | 0,71 | 1 | Multiplicateur d'ajustement |
| WSP CANADA INC. | 3,80 | 7,60 | 24,20 | 17,20 | 8,00 | 19,20 | 80,0 | 2 194 895,92 \$ | 0,59 | 4 | 10000 |
| SNC LAVALIN INC. | 3,70 | 8,40 | 22,20 | 10,20 | 9,20 | 21,60 | 75,3 | 1 794 812,98 \$ | 0,70 | 3 | Facteur «K» |
| 0 | | | | | | | - | | - | | 50 |
| 0 | | | | | | | - | | - | | |
| 0 | | | | | | | - | | - | | |
| 0 | | | | | | | - | | - | | |
| Agent d'approvisionnement | Hugues K. Munyampara | | | | | | | | | | |

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

| | |
|-----------------------|--|
| TERRAPEX | AMP non valide/ a présenté sa demande de renouvellement en sep 21 après délais requis. |
| LES SERVICES EXP INC. | Lot 1 Octroyé |
| GROUPE ABS INC. | Lot 2 Octroyé |
| SOLMATECH | Lot 3 Octroyé |

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | <input checked="" type="checkbox"/> | # Lot |
|------------------|----------------------|-------------------------------------|-------|
| FNX INNOV INC. | 1 543 096,43 | <input checked="" type="checkbox"/> | 4 |
| SNC LAVALIN INC. | 1 538 169,35 | <input type="checkbox"/> | |
| WSP CANADA INC. | 1 856 400,61 | <input type="checkbox"/> | |

Information additionnelle

Les raisons invoquées pour le non-dépôt d'une soumission: (1)Carnet de commandes complet (manque de capacités) (2) Maque de temps pour étudier l'appel d'offres et de préparer la Soumission dans le délai alloué.

Préparé par :

Le - -

21-19007 - Services professionnels pour des études et expertises géotechniques et caractérisations environnementales pour les services centraux et les arrondissements

| | <i>Présentation de l'offre</i> | <i>Compréhension du mandat et de la problématique</i> | <i>Approche proposée</i> | <i>Capacité de production et échéancier</i> | <i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i> | <i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i> | <i>Pointage intermédiaire total</i> | <i>Prix</i> | <i>Pointage final</i> | | <i>Comité</i> | |
|----------------------------------|--------------------------------|---|--------------------------|---|--|---|-------------------------------------|-----------------|-----------------------|-------------|------------------------------------|-----------|
| FIRME | 5% | 10% | 30% | 20% | 10% | 25% | 100% | \$ | | Rang | Date | |
| GROUPE ABS INC. | 3,70 | 7,80 | 19,90 | 17,20 | 8,40 | 20,80 | 77,8 | | - | | vendredi 10-12-2021 | |
| LES SERVICES EXP INC. | 3,60 | 7,60 | 20,40 | 14,60 | 8,60 | 19,20 | 74,0 | | - | | 9 h 00 | |
| FNX INNOV INC. | 3,70 | 8,20 | 19,80 | 16,20 | 8,60 | 20,20 | 76,7 | 1 543 096,43 \$ | 0,82 | 1 | Visioconférence | |
| SOLMATECH | 3,80 | 7,40 | 22,00 | 14,60 | 8,40 | 20,20 | 76,4 | | - | | Multiplicateur d'ajustement | |
| WSP CANADA INC. | 3,80 | 7,60 | 24,20 | 17,20 | 8,00 | 19,20 | 80,0 | 1 856 400,61 \$ | 0,70 | 3 | 10000 | |
| SNC LAVALIN INC. | 3,70 | 8,40 | 22,20 | 10,20 | 9,20 | 21,60 | 75,3 | 1 538 169,35 \$ | 0,81 | 2 | Facteur «K» | 50 |
| 0 | | | | | | | - | | - | | | |
| 0 | | | | | | | - | | - | | | |
| 0 | | | | | | | - | | - | | | |
| 0 | | | | | | | - | | - | | | |
| Agent d'approvisionnement | Hugues K. Munyampara | | | | | | | | | | | |



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 21-19007

Numéro de référence : 1531559

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels pour des études et expertises géotechniques et caractérisations environnementales pour les services centraux et les arrondissements

| <input type="checkbox"/> | <u>Organisation</u> | <u>Contact</u> | <u>Date et heure de commande</u> | <u>Addenda envoyé</u> |
|--------------------------|--|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> | 9139-6903 QUÉBEC INC. 149-B rue Principale Saint-Sauveur, QC, J0R 1R6 http://www.decenviro.com NEQ : 1162082581 | Monsieur Kevin Donovan Téléphone : 514 587-6177 Télécopieur : 514 227-5377 | Commande : (1951394) 2021-10-05 13 h 30 Transmission : 2021-10-05 13 h 30 | 3609606 - 21-19007 Addenda No 1_Quest_Rép 2021-10-27 11 h 01 - Courriel 3615946 - 21-19007 Addenda No 2_Report de date_Quest_Rép_Modif (devis) 2021-11-08 14 h 32 - Courriel 3615947 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE PRIX_Lot 1_Addenda #2 2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement 3615948 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE PRIX_Lot 2_Addenda #2 2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement 3616055 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (devis) 2021-11-08 14 h 41 - Courriel 3616056 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (bordereau) 2021-11-08 14 h 41 - Téléchargement 3616057 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (bordereau) 2021-11-08 14 h 41 - Téléchargement 3617280 - 21-19007 Addenda No 4_Quest_Rép 2021-11-10 9 h 31 - Courriel 3617943 - 21-19007 Addenda No 5_Quest/Rép 2021-11-11 10 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| <input type="checkbox"/> | CIMA+ S.E.N.C. 740 rue Notre-Dame Ouest Bureau 900 Montréal, QC, H3C 3X6 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140 | Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632 | Commande : (1950922) 2021-10-04 13 h 54 Transmission : 2021-10-04 13 h 54 | 3609606 - 21-19007 Addenda No 1_Quest_Rép 2021-10-27 11 h 02 - Courriel 3615946 - 21-19007 Addenda No 2_Report de date_Quest_Rép_Modif (devis) 2021-11-08 14 h 32 - Courriel 3615947 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE PRIX_Lot 1_Addenda #2 2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement 3615948 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE PRIX_Lot 2_Addenda #2 2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement 3616055 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (devis) 2021-11-08 14 h 41 - Courriel 3616056 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (bordereau) 2021-11-08 14 h 41 - Téléchargement |

3616057 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép
(bordereau)
2021-11-08 14 h 41 - Téléchargement
3617280 - 21-19007 Addenda No 4_Quest_Rép
2021-11-10 9 h 31 - Courriel
3617943 - 21-19007 Addenda No 5_Quest/Rép
2021-11-11 10 h 03 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

| | | | |
|--|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> CONSULTANTS AECOM INC. 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com NEQ : 1161553129 | Madame Louise Michaud Téléphone : 514 798-7845 Télécopieur : 514 287- 8600 | Commande : (1950965) 2021-10-04 14 h 32 Transmission : 2021-10-04 14 h 32 | <p>3609606 - 21-19007 Addenda No 1_Quest_Rép 2021-10-27 11 h 01 - Courriel 3615946 - 21-19007 Addenda No 2_Report de date_Quest_Rép_Modif (devis) 2021-11-08 14 h 32 - Courriel 3615947 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE PRIX_Lot 1_Addenda #2 2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement 3615948 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE PRIX_Lot 2_Addenda #2 2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement 3616055 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (devis) 2021-11-08 14 h 40 - Courriel 3616056 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (bordereau) 2021-11-08 14 h 40 - Téléchargement 3616057 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (bordereau) 2021-11-08 14 h 40 - Téléchargement 3617280 - 21-19007 Addenda No 4_Quest_Rép 2021-11-10 9 h 31 - Courriel 3617943 - 21-19007 Addenda No 5_Quest/Rép 2021-11-11 10 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p> |
|--|---|---|---|

| | | | |
|--|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Englobe 1001, rue Sherbrooke est Bureau 600 Montréal, QC, H2L 1L3 http://www.englobecorp.com NEQ : 1167280206 | Madame Annie Vachon Téléphone : 1418 227- 6161 Télécopieur : | Commande : (1953197) 2021-10-12 10 h 44 Transmission : 2021-10-12 10 h 44 | <p>3609606 - 21-19007 Addenda No 1_Quest_Rép 2021-10-27 11 h 01 - Courriel 3615946 - 21-19007 Addenda No 2_Report de date_Quest_Rép_Modif (devis) 2021-11-08 14 h 32 - Courriel 3615947 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE PRIX_Lot 1_Addenda #2 2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement 3615948 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE PRIX_Lot 2_Addenda #2 2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement 3616055 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (devis) 2021-11-08 14 h 41 - Courriel 3616056 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (bordereau) 2021-11-08 14 h 41 - Téléchargement 3616057 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (bordereau) 2021-11-08 14 h 41 - Téléchargement 3617280 - 21-19007 Addenda No 4_Quest_Rép 2021-11-10 9 h 31 - Courriel 3617943 - 21-19007 Addenda No 5_Quest/Rép 2021-11-11 10 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p> |
|--|---|---|---|

| | | | |
|--|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> FNX-INNOV INC. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.fnx-innov.com NEQ : 1174002437 | Madame Sophie Pelletier Téléphone : 450 686-6008 Télécopieur : 450 686-9662 | Commande : (1951521) 2021-10-05 15 h 45 Transmission : 2021-10-05 15 h 45 | 3609606 - 21-19007 Addenda No 1_Quest_Rép 2021-10-27 11 h 01 - Courriel 3615946 - 21-19007 Addenda No 2_Report de date_Quest_Rép_Modif (devis) 2021-11-08 14 h 32 - Courriel 3615947 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE PRIX_Lot 1_Addenda #2 2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement 3615948 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE PRIX_Lot 2_Addenda #2 2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement 3616055 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (devis) 2021-11-08 14 h 41 - Courriel 3616056 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (bordereau) 2021-11-08 14 h 41 - Téléchargement 3616057 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (bordereau) 2021-11-08 14 h 41 - Téléchargement 3617280 - 21-19007 Addenda No 4_Quest_Rép 2021-11-10 9 h 31 - Courriel 3617943 - 21-19007 Addenda No 5_Quest/Rép 2021-11-11 10 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
|--|---|--|---|

| | | | |
|--|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Géninovation 125 rue Gagnon, suite 102 montreal, QC, H4N1T1 http://www.geninovation.com NEQ : 1162801865 | Monsieur Jean francois Séguin Téléphone : 438 794-4749 Télécopieur : 514 381-9502 | Commande : (1955981) 2021-10-19 14 h 06 Transmission : 2021-10-19 14 h 06 | 3609606 - 21-19007 Addenda No 1_Quest_Rép 2021-10-27 11 h 02 - Courriel 3615946 - 21-19007 Addenda No 2_Report de date_Quest_Rép_Modif (devis) 2021-11-08 14 h 32 - Courriel 3615947 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE PRIX_Lot 1_Addenda #2 2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement 3615948 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE PRIX_Lot 2_Addenda #2 2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement 3616055 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (devis) 2021-11-08 14 h 41 - Courriel 3616056 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (bordereau) 2021-11-08 14 h 41 - Téléchargement 3616057 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (bordereau) 2021-11-08 14 h 41 - Téléchargement 3617280 - 21-19007 Addenda No 4_Quest_Rép 2021-11-10 9 h 31 - Courriel 3617943 - 21-19007 Addenda No 5_Quest/Rép 2021-11-11 10 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
|--|---|--|---|

| | | | |
|--|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> GHD CONSULTANTS LTÉE 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 http://www.ghd.com NEQ : 1171077796 | Madame Stéphanie Guindon Téléphone : 514 333-5151 Télécopieur : 514 333-4674 | Commande : (1951650) 2021-10-06 8 h 08 Transmission : 2021-10-06 8 h 08 | 3609606 - 21-19007 Addenda No 1_Quest_Rép 2021-10-27 11 h 02 - Courriel 3615946 - 21-19007 Addenda No 2_Report de date_Quest_Rép_Modif (devis) 2021-11-08 14 h 32 - Courriel 3615947 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE PRIX_Lot 1_Addenda #2 2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement |
|--|--|--|---|

3615948 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE
 PRIX_Lot 2_Addenda #2
 2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement

3616055 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép
 (devis)
 2021-11-08 14 h 41 - Courriel

3616056 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép
 (bordereau)
 2021-11-08 14 h 41 - Téléchargement

3616057 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép
 (bordereau)
 2021-11-08 14 h 41 - Téléchargement

3617280 - 21-19007 Addenda No 4_Quest_Rép
 2021-11-10 9 h 31 - Courriel

3617943 - 21-19007 Addenda No 5_Quest/Rép
 2021-11-11 10 h 03 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

| | | | |
|---|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> GROUPE ABS INC. 7950, rue Vauban Montréal, QC, H1J 2X5 NEQ : 1165977969 | Madame Vicky Messier (Appels d'offres) Téléphone : 450 435-9900 Télécopieur : 450 435-5548 | Commande : (1951057) 2021-10-04 16 h 07 Transmission : 2021-10-04 16 h 07 | 3609606 - 21-19007 Addenda No 1_Quest_Rép 2021-10-27 11 h 01 - Courriel 3615946 - 21-19007 Addenda No 2_Report de date_Quest_Rép_Modif (devis) 2021-11-08 14 h 32 - Courriel 3615947 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE PRIX_Lot 1_Addenda #2 2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement 3615948 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE PRIX_Lot 2_Addenda #2 2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement 3616055 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (devis) 2021-11-08 14 h 40 - Courriel 3616056 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (bordereau) 2021-11-08 14 h 40 - Téléchargement 3616057 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (bordereau) 2021-11-08 14 h 40 - Téléchargement 3617280 - 21-19007 Addenda No 4_Quest_Rép 2021-11-10 9 h 31 - Courriel 3617943 - 21-19007 Addenda No 5_Quest/Rép 2021-11-11 10 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
|---|---|--|---|

| | | | |
|---|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> LES SERVICES EXP INC. 8487, Avenue Albert-Louis-Van- Houtte Montréal, QC, H1Z 4J2 NEQ : 1167268128 | Madame Isabelle Milette Téléphone : 819 803-6651 Télécopieur : 819 478-2994 | Commande : (1951085) 2021-10-04 16 h 46 Transmission : 2021-10-04 16 h 46 | 3609606 - 21-19007 Addenda No 1_Quest_Rép 2021-10-27 11 h 01 - Courriel 3615946 - 21-19007 Addenda No 2_Report de date_Quest_Rép_Modif (devis) 2021-11-08 14 h 32 - Courriel 3615947 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE PRIX_Lot 1_Addenda #2 2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement 3615948 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE PRIX_Lot 2_Addenda #2 2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement 3616055 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (devis) 2021-11-08 14 h 41 - Courriel 3616056 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (bordereau) 2021-11-08 14 h 41 - Téléchargement |
|---|---|--|--|

| | | | |
|--------------------------|--|--|---|
| | | | 3616057 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (bordereau) 2021-11-08 14 h 41 - Téléchargement |
| | | | 3617280 - 21-19007 Addenda No 4_Quest_Rép 2021-11-10 9 h 31 - Courriel |
| | | | 3617943 - 21-19007 Addenda No 5_Quest/Rép 2021-11-11 10 h 03 - Courriel |
| | | | Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| <input type="checkbox"/> | Réseau de Transport Métropolitain (EXO) 700, rue De La Gauchetière Ouest 26e étage Montréal, QC, H3B 5M2 NEQ : | Monsieur Ghaith Abrougui Téléphone : 514 287-2464 Télécopieur : 514 287-2460 | Commande : (1956435) 2021-10-20 12 h 34 Transmission : 2021-10-20 12 h 34 |
| <input type="checkbox"/> | SNC-LAVALIN INC. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 8ème étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999 | Monsieur Mohamed El Salahi Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur : | Commande : (1951017) 2021-10-04 15 h 17 Transmission : 2021-10-04 15 h 17 |
| | | | 3609606 - 21-19007 Addenda No 1_Quest_Rép 2021-10-27 11 h 01 - Courriel |
| | | | 3615946 - 21-19007 Addenda No 2_Report de date_Quest_Rép_Modif (devis) 2021-11-08 14 h 32 - Courriel |
| | | | 3615947 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE PRIX_Lot 1_Addenda #2 2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement |
| | | | 3615948 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE PRIX_Lot 2_Addenda #2 2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement |
| | | | 3616055 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (devis) 2021-11-08 14 h 40 - Courriel |
| | | | 3616056 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (bordereau) 2021-11-08 14 h 40 - Téléchargement |
| | | | 3616057 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (bordereau) 2021-11-08 14 h 40 - Téléchargement |
| | | | 3617280 - 21-19007 Addenda No 4_Quest_Rép 2021-11-10 9 h 31 - Courriel |
| | | | 3617943 - 21-19007 Addenda No 5_Quest/Rép 2021-11-11 10 h 03 - Courriel |
| | | | Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| <input type="checkbox"/> | SOLMATECH INC. 97 rue de la Couronne Repentigny, QC, J5Z 0B3 http://www.solmatech.ca NEQ : 1145544798 | Madame Catherine Fortin Téléphone : 450 585-8592 Télécopieur : 450 585-5500 | Commande : (1950837) 2021-10-04 11 h 45 Transmission : 2021-10-04 11 h 45 |
| | | | 3609606 - 21-19007 Addenda No 1_Quest_Rép 2021-10-27 11 h 01 - Courriel |
| | | | 3615946 - 21-19007 Addenda No 2_Report de date_Quest_Rép_Modif (devis) 2021-11-08 14 h 32 - Courriel |
| | | | 3615947 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE PRIX_Lot 1_Addenda #2 2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement |
| | | | 3615948 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE PRIX_Lot 2_Addenda #2 2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement |
| | | | 3616055 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (devis) 2021-11-08 14 h 41 - Courriel |
| | | | 3616056 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (bordereau) 2021-11-08 14 h 41 - Téléchargement |
| | | | 3616057 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (bordereau) |

2021-11-08 14 h 41 - Téléchargement
 3617280 - 21-19007 Addenda No 4_Quest_Rép
 2021-11-10 9 h 31 - Courriel
 3617943 - 21-19007 Addenda No 5_Quest/Rép
 2021-11-11 10 h 03 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

| | | | |
|---|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Solroc Inc. 4000, rue Griffith Montréal, QC, H4T 1A8 NEQ : 1144077725 | Monsieur Patrice Bedu Téléphone : 514 737-6541 Télécopieur : 514 342-5855 | Commande : (1957226) 2021-10-22 7 h 07 Transmission : 2021-10-22 7 h 07 | 3609606 - 21-19007 Addenda No 1_Quest_Rép 2021-10-27 11 h 01 - Courriel 3615946 - 21-19007 Addenda No 2_Report de date_Quest_Rép_Modif (devis) 2021-11-08 14 h 32 - Courriel 3615947 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE PRIX_Lot 1_Addenda #2 2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement 3615948 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE PRIX_Lot 2_Addenda #2 2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement 3616055 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (devis) 2021-11-08 14 h 41 - Courriel 3616056 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (bordereau) 2021-11-08 14 h 41 - Téléchargement 3616057 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (bordereau) 2021-11-08 14 h 41 - Téléchargement 3617280 - 21-19007 Addenda No 4_Quest_Rép 2021-11-10 9 h 31 - Courriel 3617943 - 21-19007 Addenda No 5_Quest/Rép 2021-11-11 10 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
|---|---|---|---|

| | | | |
|--|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> STANTEC EXPERTS- CONSEILS LTÉE 100 Boul. Alexis-Nihon suite 110 Montréal, QC, H4M 2N6 NEQ : 1170241336 | Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur : 418 626-5464 | Commande : (1951093) 2021-10-04 17 h 07 Transmission : 2021-10-04 17 h 07 | 3609606 - 21-19007 Addenda No 1_Quest_Rép 2021-10-27 11 h 02 - Courriel 3615946 - 21-19007 Addenda No 2_Report de date_Quest_Rép_Modif (devis) 2021-11-08 14 h 32 - Courriel 3615947 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE PRIX_Lot 1_Addenda #2 2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement 3615948 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE PRIX_Lot 2_Addenda #2 2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement 3616055 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (devis) 2021-11-08 14 h 41 - Courriel 3616056 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (bordereau) 2021-11-08 14 h 41 - Téléchargement 3616057 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép (bordereau) 2021-11-08 14 h 41 - Téléchargement 3617280 - 21-19007 Addenda No 4_Quest_Rép 2021-11-10 9 h 31 - Courriel 3617943 - 21-19007 Addenda No 5_Quest/Rép 2021-11-11 10 h 03 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
|--|--|---|---|

| | | | |
|---|---------------------------------------|-----------------|---|
| <input type="checkbox"/> TERRAPEX ENVIRONNEMENT | Monsieur Martin Lebel | Commande | 3609606 - 21-19007 Addenda No 1_Quest_Rép |
|---|---------------------------------------|-----------------|---|

LTÉE
135, rue Singapour
Saint-Augustin-de-Desmaures,
QC, G3A0P6
<http://www.terrapex.ca> NEQ :
1144175727

Téléphone : 418 573-6311
Télécopieur :

: **(1952491)**
2021-10-07 15 h 21
Transmission :
2021-10-07 15 h 21

2021-10-27 11 h 02 - Courriel
3615946 - 21-19007 Addenda No 2_Report de
date_Quest_Rép_Modif (devis)
2021-11-08 14 h 32 - Courriel
3615947 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE
PRIX_Lot 1_Addenda #2
2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement
3615948 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE
PRIX_Lot 2_Addenda #2
2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement
3616055 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép
(devis)
2021-11-08 14 h 41 - Courriel
3616056 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép
(bordereau)
2021-11-08 14 h 41 - Téléchargement
3616057 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép
(bordereau)
2021-11-08 14 h 41 - Téléchargement
3617280 - 21-19007 Addenda No 4_Quest_Rép
2021-11-10 9 h 31 - Courriel
3617943 - 21-19007 Addenda No 5_Quest/Rép
2021-11-11 10 h 03 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

WSP CANADA INC.
1135, boulevard Lebourgneuf
Québec
Québec, QC, G2K 0M5
<http://www.wspgroup.com> NEQ :
1148357057

[Madame Martine Gagnon](#)
Téléphone : 418 623-2254
Télécopieur : 418 624-
1857

Commande
: **(1951282)**
2021-10-05 10 h 24
Transmission :
2021-10-05 10 h 24

3609606 - 21-19007 Addenda No 1_Quest_Rép
2021-10-27 11 h 02 - Courriel
3615946 - 21-19007 Addenda No 2_Report de
date_Quest_Rép_Modif (devis)
2021-11-08 14 h 32 - Courriel
3615947 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE
PRIX_Lot 1_Addenda #2
2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement
3615948 - 21-19007 Form.Soum BORDEREAU DE
PRIX_Lot 2_Addenda #2
2021-11-08 14 h 32 - Téléchargement
3616055 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép
(devis)
2021-11-08 14 h 41 - Courriel
3616056 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép
(bordereau)
2021-11-08 14 h 41 - Téléchargement
3616057 - 21-19007 Addenda No 3_Quest_Rép
(bordereau)
2021-11-08 14 h 41 - Téléchargement
3617280 - 21-19007 Addenda No 4_Quest_Rép
2021-11-10 9 h 31 - Courriel
3617943 - 21-19007 Addenda No 5_Quest/Rép
2021-11-11 10 h 03 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.



Dossier # : 1211541016

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver l'entente finale rétroactive au 1er janvier 2020 et valide jusqu'au 31 décembre 2023 avec deux années de prolongation possible, avec Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles - Autoriser, en vertu de cette entente, une dépense totale de 2 978 772,30 \$, taxes incluses (contrat 2 482 310,00 + contingences 496 462,05 \$) |

Il est recommandé :

1. Approuver l'entente finale rétroactive au 1er janvier 2020 et valide jusqu'au 31 décembre 2023 avec deux années de prolongement possible, avec Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles ;
2. d'autoriser une dépense de 496 462,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser, en vertu de cette entente, une dépense totale de 2 978 772,30 \$, taxes incluses ;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-01-28 16:41

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1211541016

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver l'entente finale rétroactive au 1er janvier 2020 et valide jusqu'au 31 décembre 2023 avec deux années de prolongation possible, avec Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles - Autoriser, en vertu de cette entente, une dépense totale de 2 978 772,30 \$, taxes incluses (contrat 2 482 310,00 + contingences 496 462,05 \$) |

CONTENU

CONTEXTE

Le 18 juin 1997, la ville de Montréal-Est concluait une entente de quinze ans avec Lafarge Canada inc. (Lafarge) pour déverser des eaux pluviales dans leur carrière de Montréal-Est (Carrière). Cette alternative était la moins coûteuse pour acheminer, par pompage, les eaux pluviales du secteur vers les égouts pluviaux situés sous la rue Joseph Versailles qui se déversent dans le fleuve Saint-Laurent (Fleuve). Il faut préciser que les infrastructures de la Carrière servent aussi au pompage des eaux de pluie de celle-ci. Une étude des bassins drainants de l'époque, a permis de s'entendre avec Lafarge sur les surfaces relevant de chacune des parties pour ce secteur et ainsi partager les coûts reliés au déversement et au pompage des eaux pluviales dans la Carrière.

Le 30 avril 2015, la Ville a reconduit rétroactivement cette entente jusqu'au 31 décembre 2019 (CG15 0252). En 2018, Lafarge a fait part à la Ville de son intention de ne pas renouveler l'entente à l'échéance, afin de pouvoir exploiter la zone occupée par les eaux pluviales dans la Carrière.

Depuis août 2019, la Ville a négocié une nouvelle entente avec Lafarge qui s'est conclue en décembre 2021. Toutefois, en septembre dernier, une entente intérimaire est survenue pour répondre à une demande de Lafarge qui exigeait de la Ville une avance de paiement pour les loyers impayés seulement, pour la période de janvier 2020 à aujourd'hui. L'entente intérimaire prendra fin le 31 mars 2022.

L'entente finale couvre la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023, avec la possibilité de prolonger sa durée pour deux années additionnelles, après consentement entre les parties.

La gestion des eaux pluviales de la Ville génère des frais opérationnels supplémentaires pour Lafarge. Ces frais sont facturés à la Ville selon les modalités prévues à l'entente et sont principalement sous la forme d'un loyer annuel d'une valeur de 450 000,00 \$. Puisque le montant du loyer négocié dans l'entente finale est supérieur à celui qui prévaut dans l'entente préliminaire, un ajustement à la hausse sera effectué en 2022. De plus, les événements de fortes pluies causent des inondations dans la Carrière rendant ainsi impossible, en partie ou en totalité, les opérations de Lafarge. Dans ces circonstances, Lafarge exige à la Ville une compensation monétaire telle que décrite dans l'entente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0588 30 septembre 2021 - Approuver la signature d'un projet d'entente intérimaire, rétroactive au 1er janvier 2020 et valide jusqu'au 31 mars 2022, avec Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles et autoriser, en vertu de cette entente, une dépense maximale de 810 000 \$, taxes incluses
 CG21 0189 - 23 avril 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 200 558 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente avec Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles (CG15 0252), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 029 048,93 \$ à 1 229 606,93 \$, taxes incluses

CG20 0584 - 20 novembre 2020 - Accorder un contrat à Hatch Itée, pour une durée approximative de 36 mois, pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'un rapport géotechnique des paramètres de référence, la préparation des plans et devis d'excavation du roc et du sol, ainsi que pour la surveillance et le support technique pendant les travaux de construction de la phase III du collecteur industriel - Dépense totale de 2 350 581,10 \$, taxes incluses (contrat : 1 958 817,58 \$ + contingences: 391 763,52 \$) - Appel d'offres public 20-18311- 3 soumissionnaires

CG19 0331 - 20 juin 2019 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 \$ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement d'Anjou et la Ville de Montréal-Est.

CG15 0252 - 30 Avril 2015 - Autoriser la signature d'une entente jusqu'au 31 décembre 2019 avec Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles - Autoriser une dépense estimée de 1 029 048,93 \$ taxes incluses

DESCRIPTION

Pour la gestion des eaux pluviales de la Ville acheminées dans la Carrière, l'entente finale prévoit les frais suivants (avant taxes) :

| | |
|---|---------------|
| • Loyer de base annuel total (du 1 ^{er} avril 2022 – 31 déc. 2023) | 787 500,00 \$ |
| • Ajustement du loyer de l'entente intérimaire | 308 000,00 \$ |
| • Compensations monétaires suite à l'interruption des opérations de Lafarge, causée par des inondations | |

| Unités opérationnelles | Taux |
|--|-----------------|
| • Production de granulats | 3 500 \$/h |
| • Vente de granulats | 4 000 \$/h |
| • Dépôt des sols | 5 000 \$/h |
| Compensations pour 2020 et 2021 | 206 000,00 \$ |
| • Échantillonnage des sédiments présents dans les bassins principaux | 9 000,00 \$ |
| • Enlèvement des sédiments présents dans les bassins principaux | 500 000,00 \$ |
| • Ajout de pierres pour chemins d'accès | 50 000,00 \$ |
| • Disposition des sédiments A-B | 220 000,00 \$ |
| • Disposition des sédiments B-C | 78 500,00 \$ |
| | |
| Coût total de l'entente pour la Ville | 2 159 000,00 \$ |
| Taxes incluses | 2 482 310,25 \$ |

Compte tenu des imprévus reliés à cette entente, un budget de 20% de la valeur du contrat est recommandé pour les contingences.

JUSTIFICATION

Depuis 2015, la surface imperméable tributaire à la Ville a augmenté de 18% passant de 65,36 hectares à 77,00 hectares, principalement causée par des développements immobiliers et commerciaux dans le secteur. Cet écart est appelé à s'accroître au cours des prochaines années en considérant les développements à venir. Par conséquent, les eaux pluviales de la surface additionnelle imperméabilisée qui auparavant étaient absorbées par le sol, se retrouvent maintenant dans la Carrière. De plus, les pluies diluviennes causées par les changements climatiques contribuent à faire augmenter le nombre d'inondations dans la partie exploitée de la Carrière et prive ainsi Lafarge de revenus. Par conséquent, les frais d'exploitation de Lafarge attribués à la gestion des eaux de la Ville et les pertes de revenus ne cessent d'augmenter.

Dans le cadre du renouvellement de la présente entente, les ingénieurs de la Direction de l'épuration des eaux usées ont effectué en 2021, à la demande de Lafarge, une étude hydrique sur les volumes d'eau acheminés à la Carrière. L'objectif de cette étude consistait pour la Ville, à élaborer une solution temporaire sur la gestion des eaux pluviales afin de minimiser les inondations trop fréquentes dans la Carrière causant des interruptions opérationnelles. Au terme de cette étude, la Ville recommandait diverses mesures afin de réduire les volumes de débordements dans la Carrière. Les principales mesures consistent à retirer les sédiments qui reposent au fond des bassins principaux de Lafarge et à augmenter la capacité de pompage des eaux. Ces mesures ont été intégrées dans l'entente.

Tel que décrit à la section précédente, les montants compensatoires pour inondations sont

très élevés et sont en plus difficiles à prévoir. Juste pour l'année 2021, année pourtant nettement plus faible en terme de précipitations, ces frais se sont élevés à 206 000,00 \$. Pour cette raison et en considérant que les volumes d'eaux déversés dans la Carrière vont aller en augmentant et que la Ville veut perturber le moins possible les opérations de Lafarge, l'enlèvement et la disposition des sédiments dans les bassins principaux sont nécessaires.

Puisque que la Ville n'a à court terme, aucune autre alternative pour gérer les eaux pluviales acheminées dans la Carrière, il est recommandé d'approuver la signature de l'entente finale avec Lafarge pour l'utilisation de leur Carrière, le traitement et le pompage des eaux pluviales pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023 et d'autoriser à cet effet, une dépense de 2 482 310,25 \$ taxes incluses pour l'entente, à laquelle s'ajoute des contingences de 496 642,05 \$ pour un montant maximal de 2 978 772,30 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis sont de 2 978 772,30 \$ taxes incluses, ou 2 720 016,15 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée au budget de fonctionnement de 2022 et priorisée lors du budget de 2023 pour un montant de 2 978 772,30 \$, taxes incluses (Entente: 2 482 310,25 \$ + Contingences: 496 462,05 \$).

Le détail des informations comptables se retrouve dans la certification de fonds du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques (voir grille d'analyse en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la présente entente avec Lafarge pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans leur Carrière n'était pas approuvée par les instances, une série de problématiques surviendrait. En outre, il ne serait pas possible de payer Lafarge pour les services rendus à la Ville, l'enlèvement des sédiments dans les bassins principaux ne serait pas possible, occasionnant ainsi de nombreuses inondations de la Carrière et des interruptions opérationnelles pour la compagnie.

L'entente deviendrait inutilisable et Lafarge pourrait décider de poursuivre la Ville.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication, tel que recommandé par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier: 24 février 2022

Fin de l'entente : 31 décembre 2023

Première option de prolongation du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024
Deuxième option de prolongation du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samia KETTOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eliane CLAVETTE
Conseillère en analyse - contrôle de gestion

Tél : 438-863-1252
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-12-09

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514 280-4364
Télécop. : 514 280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2021-12-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2022-01-28

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1211541016

Unité administrative responsable : Service de l'eau – Direction de l'épuration des eaux usées

Projet : Approuver l'entente finale rétroactive au 1er janvier 2020 et valide jusqu'au 31 décembre 2023 avec deux années de prolongement possible, avec Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles - Autoriser, en vertu de cette entente, une dépense maximale de 3 239 995,50 \$, taxes incluses.

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? | X | | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>7- Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable</i> <i>19 – Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité.</i> | | | |

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

7 – Le drainage adéquat des eaux pluviales permet d'éviter les inondations et les refoulements d'eau dans les sous-sols des habitations du secteur.

19 – Il permet d'éviter les inondations de terrains, de routes et de voies d'accès.

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Ne s'applique pas : Le dossier n'est pas susceptible d'accroître, maintenir ou réduire les émissions de GES. | | | X |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? Ce dossier contribue à réduire l'impact des pluies abondantes dans ce secteur. | X | | |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? Non | | | X |

Section C - ADS+ *

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | | | X |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? | | | X |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Dossier # : 1211541016

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| Objet : | Approuver l'entente finale rétroactive au 1er janvier 2020 et valide jusqu'au 31 décembre 2023 avec deux années de prolongation possible, avec Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles - Autoriser, en vertu de cette entente, une dépense totale de 2 978 772,30 \$, taxes incluses (contrat 2 482 310,00 + contingences 496 462,05 \$) |

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



2021-12-22 - Entente Lafarge-Ville Eau - Version Lafarge 2021-12-07 (1)REV MAS-MV C.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, Chef de division droit contractuel
Tél : 514 501-6487

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-11

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, Chef de division, droit contractuel
Tél : 514 501-6487
Division : Droit contractuel

ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION DE LA CARRIÈRE DE MONTRÉAL-EST

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C8, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé en vertu de la résolution du conseil d'agglomération CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Ci-après appelée « Ville »

ET : **LAFARGE CANADA INC.** personne morale de droit privé, ayant une place d'affaires au 6509, Airport Road Mississauga, Ontario, L4V 1S7, agissant et représentée par M. Stéphane Caron, Directeur Général Granulats Grand Montréal et Est de l'Ontario, et M. David Redfern, Président Directeur Général Est du Canada, dûment autorisés aux fins des présentes, tel qu'ils le déclarent;

Ci-après appelée « Lafarge »

ATTENDU QUE Lafarge est propriétaire de la carrière située au 9990, boul. Métropolitain Est, Montréal-Est, Québec, H1B 1A2 située dans le territoire de la Ville de Montréal, ainsi que dans celui de la Ville de Montréal-Est (la « Carrière »);

ATTENDU QU'aux termes de l'entente mentionnée au paragraphe suivant, la Ville a été autorisée à acheminer vers la Carrière les eaux de pluie et d'infiltration de son territoire, via des conduites principales et un fossé acheminant l'eau des quartiers résidentiels Contrecoeur et Anjou-Est, lesquelles eaux sont alors recueillies au fond de la Carrière par un système de trois (3) bassins d'emménagement et d'un bassin de décantation, puis ensuite refoulées dans un fossé et dans l'égout pluvial de la rue Lakefield jusqu'au fleuve Saint-Laurent;

ATTENDU QUE Lafarge et la Ville de Montréal-Est avaient conclu une première entente concernant l'utilisation de la Carrière en ce sens le 18 juin 1997, laquelle a été renouvelée une première fois jusqu'au 31 décembre 2012, puis renouvelée à nouveau jusqu'au 31 décembre 2019;

ATTENDU QU'à la suite de la constitution de la nouvelle Ville de Montréal, les droits et obligations de la Ville de Montréal-Est aux termes de ladite entente ont été assumés par la Ville de Montréal et ont continué de l'être malgré la reconstitution de la Ville de Montréal-Est;

ATTENDU QUE les parties souhaitent conclure une nouvelle entente pour l'utilisation de la Carrière ainsi que décrite précédemment, suivant les nouvelles dispositions prévues ci-après, étant entendu que cette nouvelle entente prendra effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2020 et sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023, sous réserve du respect des modalités établies aux présentes;

ATTENDU QUE les parties ont fait réaliser une étude hydrique afin de mieux comprendre les particularités des eaux pluviales devant être gérées dans la Carrière, notamment en ce qui concerne les volumes desdites eaux pluviales, une copie de cette étude étant jointe aux présentes à titre d'Annexe D;

ATTENDU QUE les parties ont conclu, le 30 septembre 2021, une entente intérimaire (l'« Entente intérimaire ») visant essentiellement à permettre à Lafarge de percevoir une portion du loyer mentionné à l'article 4.1 des présentes pour la période alors écoulée depuis le 1^{er} janvier 2020, et ce, jusqu'à ce que la présente entente soit finalisée, lequel loyer a alors été provisoirement fixé entre les parties à un montant mensuel de 30 000,00 \$, étant entendu que ce paiement sera ajusté entre les parties une fois la présente entente finalisée;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un règlement sur la gestion contractuelle, conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et qu'elle en a remis une copie à Lafarge;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

- 1.1 Le préambule fait partie intégrante des présentes.
- 1.2 Les documents suivants sont annexés à la présente entente et en font partie intégrante :
 - Annexe A : DESCRIPTION DES OUVRAGES EXISTANTS
 - Annexe B : PLAN DE LA CARRIÈRE AVEC IDENTIFICATION DES UNITÉS OPÉRATIONNELLES
 - Annexe C : PLAN DE RÉPONSE & PROCÉDURE LORS D'UNE URGENCE
 - Annexe D : BILAN HYDRIQUE DES VOLUMES D'EAU PASSANT PAR LA CARRIÈRE LAFARGE
 - Annexe E : COMPENSATION EN CAS DE PERTURBATION
 - Annexe F : ÉLÉMENTS INCLUS AU LOYER ANNUEL

ARTICLE 2 DÉCLARATIONS

- 2.1 Lafarge reconnaît que la Ville a dans le passé exécuté certains travaux dans la Carrière et qu'elle y détient des équipements, tels que précisés au Tableau 1 de l'Annexe A.
- 2.2 À tout moment pendant la durée de la présente entente, si la Ville l'estime nécessaire afin d'assurer une saine gestion des eaux pluviales à la Carrière, la Ville pourra procéder au nettoyage des bassins utilisés pour l'emmagasinement des eaux pluviales, étant entendu que les frais associés audit nettoyage seront entièrement assumés par la Ville. De la même façon, Lafarge pourra requérir que ces travaux soient exécutés par la Ville, si elle estime que la situation le requiert afin d'assurer une saine gestion des eaux

pluviales à la Carrière, auquel cas les parties devront convenir des travaux à exécuter, lesquels seront pris en charge par la Ville à ses entiers frais. Dans tous les cas, la Ville devra coordonner les travaux de nettoyage avec Lafarge, notamment afin d'accéder à la Carrière sans nuire aux activités commerciales de Lafarge. La Ville devra disposer de tous les sédiments retirés des bassins suite au nettoyage à l'extérieur de la propriété de Lafarge, en conformité avec les lois et règlements applicables.

ARTICLE 3 ENGAGEMENT DE LAFARGE

- 3.1 En contrepartie du paiement par la Ville du loyer prévu à la présente entente, Lafarge accepte que soient acheminées vers la Carrière, par les ouvrages décrits à l'Annexe A, les eaux pluviales provenant du territoire de la Ville.

ARTICLE 4 LOYER PAYABLE PAR LA VILLE

- 4.1 Pour l'utilisation de la Carrière, la Ville paiera à Lafarge, pendant toute la durée de cette entente, un loyer annuel de 450 000,00 \$ (ci-après « Loyer annuel »), plus les taxes applicables. Le Loyer annuel sera payable en versements trimestriels, égaux et consécutifs de 112 500,00 \$, plus les taxes applicables, le premier jour des mois de janvier, avril, juillet et octobre de chaque année. À titre de précisions, les parties aux présentes confirment que le Loyer annuel inclut les éléments mentionnés à l'Annexe F ci-jointe.
- 4.2 La Ville reconnaît qu'en plus du Loyer annuel mentionné à l'article 4.1, la Ville devra verser à Lafarge, pendant toute la durée de cette entente, une compensation monétaire (la « Compensation en cas d'inondation ») si jamais il devait y avoir Perturbation (telle que définie ci-après) de l'une ou l'autre des Unités opérationnelles (telles que définies ci-après) de Lafarge à la Carrière, le tout selon les modalités suivantes :
- a) pour les fins de l'application du présent article 4.2, les termes et expressions suivant ont les significations mentionnées ci-après :
 - (i) s'entend des « Unités opérationnelles » les trois (3) principales activités économiques exercées par Lafarge à la Carrière et lui permettant de générer des revenus, à savoir (a) la production de granulats, (b) la vente de granulats ainsi que (c) le dépôt de sols, l'Annexe B ci-jointe montrant les endroits sur le site de la Carrière où ces différentes Unités opérationnelles sont exercées ;
 - (ii) s'entend d'une « Perturbation » une entrave aux opérations commerciales habituelles de Lafarge à l'égard de l'une ou l'autre des Unités opérationnelles, causée par le trop grand volume d'eau se trouvant à la Carrière, le tout tel que déterminé par Lafarge à sa seule et entière discrétion, mais agissant raisonnablement;
 - b) la Ville devra verser à Lafarge les montants suivant à titre de Compensation en cas d'inondation :
 - (i) en cas de Perturbation de la production de granulats :

- (a) une somme de 3 500 \$ pour chaque heure entre 6h00 et 23h00 du lundi au vendredi (excluant les jours fériés) durant laquelle survient une Perturbation, peu importe la durée de ladite Perturbation durant l'heure s'en trouvant affectée; et
 - (b) une somme de 3 500 \$ pour chaque heure à tout autre moment que ceux mentionnés au paragraphe (a) ci-devant (incluant pour précisions lors des jours fériés, les samedis ou les dimanches ou encore après 23h00 du lundi au vendredi) durant laquelle survient une Perturbation, peu importe la durée de ladite Perturbation durant l'heure s'en trouvant affectée, mais seulement s'il avait été prévu à l'avance qu'un ou des clients de Lafarge accéderaient alors à la Carrière durant la période visée dans le contexte de demande(s) particulière(s);
- (ii) en cas de Perturbation de la vente de granulats :
- (a) une somme de 4 000 \$ pour chaque heure entre 6h00 et 17h00 du lundi au vendredi (excluant les jours fériés) durant laquelle survient une Perturbation, peu importe la durée de ladite Perturbation durant l'heure s'en trouvant affectée; et
 - (b) une somme de 4 000 \$ pour chaque heure à tout autre moment que ceux mentionnés au paragraphe (a) ci-devant (incluant pour précisions lors des jours fériés, les samedis ou les dimanches ou encore après 17h00 du lundi au vendredi) durant laquelle survient une Perturbation, peu importe la durée de ladite Perturbation durant l'heure s'en trouvant affectée, mais seulement s'il avait été prévu à l'avance qu'un ou des clients de Lafarge accéderaient alors à la Carrière durant la période visée dans le contexte de demande(s) particulière(s);
- (iii) en cas de Perturbation du dépôt des sols :
- (a) une somme de 5 000 \$ pour chaque heure entre 7h00 et 17h00 du lundi au vendredi (excluant les jours fériés) durant laquelle survient une Perturbation, peu importe la durée de ladite Perturbation durant l'heure s'en trouvant affectée;
 - (b) une somme de 5 000 \$ pour chaque heure à tout autre moment que ceux mentionnés au paragraphe (a) ci-devant (incluant pour précisions lors des jours fériés, les samedis ou les dimanches ou encore après 17h00 du lundi au vendredi) durant laquelle survient une Perturbation, peu importe la durée de ladite Perturbation durant l'heure s'en trouvant affectée, mais seulement s'il avait été prévu à l'avance qu'un ou des clients de Lafarge accéderaient alors à la Carrière durant la période visée dans le contexte de demande(s) particulière(s);
 - (c) dans l'éventualité où une Perturbation devait se produire, Lafarge communiquera sans délai avec la Ville pour l'aviser de la situation et un représentant de la Ville pourra se présenter à la Carrière afin de constater par lui-même la Perturbation et ses effets, étant cependant entendu que Lafarge n'attendra pas l'arrivée du représentant de la Ville pour prendre les mesures jugées appropriées afin de gérer la

Perturbation (un formulaire type de présentation par Lafarge des informations pertinentes en rapport à une Perturbation ainsi qu'une illustration de calculs de Compensation en cas d'inondation figurent à l'Annexe E ci-jointe); pour les fins du présent paragraphe, la personne-ressource à la Ville que Lafarge devra contacter en cas de Perturbation est un RDO, qui pourra être jointe au 514-280-6555; la Ville pourra de temps à autre modifier le nom et les coordonnées de cette personne-ressource au moyen d'un avis écrit transmis à Lafarge à ce sujet suivant les modalités de la présente entente; la Ville devra verser tout montant de Compensation en cas d'inondation dans les trente (30) jours suivant la réception d'une demande écrite à cet effet et d'une facture transmise par Lafarge à l'intention de M. Michel Verreault, à factures@montreal.ca et en copie conforme à michel.verreault@montreal.ca, cette dernière s'engageant à transmettre les demandes de compensation au plus tard dans les trente (30) jours suivant chaque événement de Perturbation donnant ouverture à telle(s) compensation(s).

- 4.3 Les parties reconnaissent que la présente entente entrant en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2020, et prenant en considération les modalités de l'Entente intérimaire conclue entre les parties ainsi que les sommes déjà versées par la Ville dans ce contexte, la Ville devra verser à Lafarge, sur signature des présentes, à titre d'ajustement pour le Loyer annuel mentionné à l'article 4.1, une somme d'argent équivalent au manque à gagner des versements de Loyer annuel dus pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2022, qui s'élève à un montant de 270 000\$, plus les taxes applicables. Les parties reconnaissant également que la Ville devra verser à Lafarge, sur signature des présentes, tout montant de Compensation en cas d'inondation dû en raison de toute Perturbation survenue durant la période du 1^{er} janvier 2020 jusqu'à la date de signature des présentes. À cet égard, les parties confirment qu'il n'y a eu aucune Perturbation durant l'année 2020, et quatre (4) Perturbations durant l'année 2021 jusqu'en date du 24 novembre 2021. Les détails pour ces quatre Perturbations ont été transmis à la Ville le 19 novembre 2021 et la Ville s'est engagée à payer la Compensation de 185 000\$, plus les taxes applicables, pour compenser les dommages causés par ces quatre Perturbations.
- 4.4 Toute somme due en vertu de cette entente portera intérêt, à compter de son échéance, au taux préférentiel de l'institution financière avec laquelle la Ville fait affaires, majoré de CINQ POUR CENT (5 %).

ARTICLE 5 ENGAGEMENTS DE LA VILLE

- 5.1 La Ville peut faire exécuter, à ses frais, des tests de qualité de l'eau chaque mois afin de confirmer que les eaux pluviales acheminées vers la Carrière ne sont pas contaminées et respectent les barèmes environnementaux imposés par les lois applicables. Malgré ce qui précède, Lafarge sera responsable de faire exécuter, sans frais additionnel pour la Ville (les frais à cet égard ayant été pris en compte dans l'établissement du Loyer annuel), lesdits tests de qualité de l'eau dans le cadre des divers tests qu'elle exécute sur une base régulière en rapport aux eaux de la Carrière. Dans le cadre de ces tests, s'il est déterminé que les eaux pluviales acheminées vers la Carrière sont contaminées ou ne respectent pas les barèmes environnementaux imposés par les lois applicables, la

Ville devra sans délai et à ses frais prendre toutes les mesures requises afin de rectifier la situation, incluant le traitement des eaux de la Carrière afin que Lafarge puisse se conformer aux lois, règlements et normes applicables aux eaux évacuées depuis la Carrière. Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Ville sera réputée être responsable de toute contamination ou dépassement des barèmes environnementaux imposés par les lois applicables des eaux de la Carrière si ladite contamination et/ou ledit dépassement sont observés au point de contrôle de la Ville (à savoir à la sortie du collecteur pluvial). Cependant, la responsabilité de la Ville pourra être écartée si la contamination et/ou le dépassement mentionnés ci-devant sont observables aux autres points de contrôle de Lafarge à la Carrière (à savoir au Banc 1 et au Banc 2), sans qu'ils soient cependant observables au point de contrôle de la Ville (à savoir à la sortie du collecteur pluvial), sauf par contre en cas d'inondation (telle que cette situation est traitée à l'article 4.2 ci-devant) où la contamination et/ou le dépassement pourront avoir été causés par le débordement des bassins et/ou le ruissellement de l'eau et où la responsabilité de la Ville sera alors réputée.

- 5.2 La Ville assume, à l'entière exonération de Lafarge, la responsabilité de tout dommage subi par Lafarge ou par des tiers et résultant du volume ou de la contamination des eaux pluviales acheminées par la Ville vers la Carrière.
- 5.3 Plus particulièrement, mais sans restriction, la Ville exécutera, à ses frais, tous les travaux requis pour satisfaire à toute ordonnance émise à Lafarge par une autorité gouvernementale en rapport avec la qualité des eaux pluviales acheminées dans la Carrière par la Ville ou, de façon plus générale, en rapport avec la qualité des eaux de la Carrière s'il est déterminé que les eaux pluviales acheminées dans la Carrière par la Ville ont affecté la qualité des eaux de la Carrière.
- 5.4 En cas de réclamation ou de poursuite intentée contre Lafarge ou impliquant directement ou indirectement Lafarge dans les cas visés par les articles précédents, la Ville s'engage à tenir Lafarge indemne de toute réclamation et/ou pénalité (incluant les frais légaux raisonnables engendrés par Lafarge) et à prendre fait et cause en sa faveur.
- 5.5 Dans les six (6) mois de la signature de la présente entente par les parties, la Ville devra accomplir les actions suivantes, le tout à ses entiers frais :

- a) procéder au nettoyage des « bassins principaux » de la Carrière tels que ceux-ci sont montrés à la Figure 1 de l'Annexe A; le nettoyage devra s'effectuer suivant les modalités prévues à l'article 2.2 des présentes, autant en ce qui concerne la coordination de la Ville avec Lafarge pour l'accès aux bassins principaux que la disposition des sédiments à l'extérieur de la propriété de Lafarge et en conformité avec les lois et règlements applicables;

Il a été convenu que Lafarge gère les soumissions et les travaux, mais que ces derniers seront payés à 90% par la Ville (vu la proportion d'eau provenant de la Ville et étant déversée dans la carrière). Les travaux consisteront à faire tester la qualité environnementale des sédiments, acheter de la pierre, construire des chemins d'accès, vider les bassins, transporter et disposer les sédiments au site de Lafarge (pour les sédiments de qualité environnementale <B) selon les taux préalablement négociés avec la Ville, ainsi que la disposition au site de Laganière (pour les sédiments de qualité environnementale >B).

- b) fournir à Lafarge une (1) génératrice de modèle comparable au modèle XQ500 de Caterpillar pour servir de sources d'alimentation secondaires afin d'assurer le fonctionnement des pompes visant à évacuer les eaux de la Carrière; et
 - c) fournir à Lafarge deux (2) pompes à arbre (« *shaft pumps* ») submersibles additionnelles, de modèle comparable au modèle GSZ75.4 de la marque Tsurumi, ainsi que leurs raccordements et leurs tableaux de bords respectifs, que Lafarge mettra en place à la Carrière afin d'aider à l'évacuation des eaux.
- 5.6 De plus, la Ville devra également, au moment où Lafarge exécutera les travaux requis en ce sens selon le moment qu'elle jugera opportun, Lafarge agissant à cet égard à son entière et totale discrétion, assumer l'ensemble des frais du réaménagement par Lafarge des deux tranchées qui acheminent présentement les eaux issues du milieu humide situé au nord du parc Carlo-d'Alcantara et les eaux issues du Collecteur vers les bassins principaux au banc 2, tel qu'illustré à la Figure 1 de l'Annexe A. Le coût de ces travaux devra être remboursé à Lafarge par la Ville dans les trente (30) jours de la présentation par Lafarge d'une facture à cet égard.

ARTICLE 6 MESURES D'URGENCE

- 6.1 Dans les trois (3) mois de la signature de cette entente, les parties s'engagent à mettre en place un plan d'urgence dont les caractéristiques essentielles sont décrites à l'Annexe C.
- 6.2 La Ville s'engage à couvrir l'ensemble des frais reliés à l'exécution du plan d'urgence. Les fonds engagés pour l'exécution du plan d'urgence doivent servir expressément à la remise en état des équipements et installations nécessaires à l'accomplissement des obligations inscrites à cette entente et à rembourser tous travaux nécessaires aux installations de Lafarge à la suite d'un événement ou d'un incident relié à la gestion des eaux pluviales en provenance des installations de la Ville mentionnées dans cette entente.

ARTICLE 7 DURÉE

- 7.1 Cette entente est d'une durée de quatre (4) ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023. Les parties s'engagent à discuter entre elles, à compter du 1^{er} mai 2023, d'un possible renouvellement de la présente entente pour un terme additionnel de deux (2) ans, étant cependant entendu que les modalités financières prévues à la présente entente devront alors être mises à jour, les parties s'engageant à discuter alors de façon raisonnable et de bonne foi. Si aucune entente de renouvellement avec mise à jour des modalités financières n'a été confirmée par écrit entre les parties au plus tard le 30 septembre 2023, les discussions à cet égard prendront alors fin.
- 7.2 Malgré les dispositions de l'article 7.1, la Ville pourra mettre fin à la présente entente en tout temps, moyennant un préavis écrit de trois (3) mois.
- 7.3 Chaque partie a la faculté, suivant l'envoi d'un avis écrit, de résilier la présente entente et de mettre fin à la relation entre les parties immédiatement à la survenance d'un des événements suivants:

- a) une violation de l'entente qui n'a pas été remédiée dans les cinq (5) jours suivant un préavis de la partie non en défaut; ou si telle violation ne peut raisonnablement être remédiée dans un délai de cinq (5) jours, à la seule discrétion de la partie non en défaut, si la partie en défaut n'a pas entrepris dans un délai de cinq (5) jours suivant ledit préavis de procéder à la remédiation de la violation de façon active et diligente;
 - b) Lafarge cesse d'exercer ses activités à la Carrière ou l'aliène à une personne non liée à Lafarge moyennant l'envoi d'un avis préalable écrit de douze (12) mois après l'annonce publique d'une telle décision; ou
 - c) une partie devient insolvable ou intente une poursuite en vertu d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité ou une telle poursuite est intentée contre l'entité sans faire l'objet d'une contestation de bonne foi par la partie concernée; cède ses biens au profit de ses créanciers ou propose un concordat ou un arrangement à ses créanciers; ou un séquestre est nommé relativement à son actif ou à une partie essentielle de celui-ci et cette nomination n'est pas contestée de bonne foi par la partie concernée.
- 7.4 En cas de résiliation, les ajustements financiers appropriés devront être apportés entre les parties en tenant compte de la période réelle d'utilisation et des Compensations en cas d'inondation applicables jusqu'à la terminaison de l'entente, si elles n'ont alors pas déjà fait l'objet de paiement.
- 7.5 Nonobstant ce qui précède et dans tous les cas, la Ville renonce expressément au bénéfice de l'article 2125 du Code civil du Québec et à ses droits et recours aux termes de celui-ci.
- 7.6 À l'expiration de la présente entente ou dans l'éventualité de sa résiliation anticipée conformément aux modalités des présentes, la Ville disposera d'un délai de deux (2) mois à compter de ladite expiration ou résiliation pour envoyer un avis écrit à Lafarge afin d'indiquer si elle compte reprendre des équipements situés dans la Carrière et lui appartenant et si oui lesquels. Le cas échéant, la Ville et Lafarge devront alors prendre les arrangements nécessaires, chaque partie agissant raisonnablement, afin de convenir des modalités permettant à la Ville de récupérer ses équipements ainsi identifiés. Dans l'éventualité où la Ville ne transmettait aucun avis écrit à Lafarge à l'intérieur du délai imparti ci-devant, la Ville sera alors réputée ne vouloir récupérer aucun de ses équipements. Tous les équipements que la Ville ne récupérera pas aux termes de la présente disposition deviendront la propriété de Lafarge, et ce, sans aucune compensation de quelque nature que ce soit en faveur de la Ville.

ARTICLE 8 DIVERS

- 8.1 En tout temps et à ses frais, la Ville pourra demander à Lafarge, aux fins de publication au Bureau de la publicité des droits, de signer un bail aux mêmes termes et conditions que les présentes.
- 8.2 Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente entente ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

- 8.3 La présente entente lie les héritiers et successeurs des parties.
- 8.4 Aucune modification aux termes de cette entente n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.
- 8.5 Tout avis à être donné en vertu de la présente entente devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes :

Ville : **Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte**
12001, boulevard Maurice-Duplessis
Montréal, Québec
H1C 1V3

Lafarge : **LAFARGE CANADA INC.**

A/S : Legal Department
6509 Airport Road
Mississauga, Ontario
L4V 1S7

Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra obligatoirement être remis soit de la main à la main, soit signifié par huissier ou transmis par télécopieur. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par télécopieur, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

Les adresses et numéros de télécopieur ci-dessus indiqués peuvent être modifiés sur avis écrit. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse ou de numéro de télécopieur, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district de Montréal.

- 8.6 Les modalités de la présente entente forment un tout indivisible. Ainsi, si une disposition de la présente entente devait être jugée invalide par un tribunal ou si ce dernier devait réduire ou autrement modifier les obligations respectives des parties aux termes des présentes, alors la présente entente sera résiliée de plein droit de façon automatique et les parties devront alors procéder aux ajustements mentionnés à l'article 7.4.
- 8.7 La présente entente est régie par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

[SIGNATURES SUR LA PAGE SUIVANTE]

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ COMME SUIT :

Signée à Montréal, ce ^e jour du mois de 2022

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Nom : Me Domenico Zambito,

Titre : greffier adjoint

Signée à , ce ^e jour du mois de 2022

LAFARGE CANADA INC.

Par : _____

Nom : M. Stéphane Caron,

Titre : Directeur Général Granulats, Grand Montréal et Est de l'Ontario

Par : _____

Nom : M. David Redfern,

Titre : Président Directeur Général Est du Canada



Annexe A
DESCRIPTION DES OUVRAGES EXISTANTS

1. Localisation

Le collecteur industriel (le « Collecteur »), propriété de la Ville, se trouve dans la partie nord-ouest de la ville de Montréal-Est. Son émissaire temporaire est situé dans la Carrière. Le point de départ du Collecteur se trouve au nord de l'autoroute Métropolitaine, près du viaduc du boulevard Bourget, tel qu'identifié à la Figure 1 ci-bas.

2. Territoire à desservir

Le Collecteur en est un d'envergure desservant la ville de Montréal-Est et l'arrondissement d'Anjou. Le territoire desservi englobe les bassins industriels de Montréal-Est au nord de la Métropolitaine et le parc d'affaires d'Anjou.

La Carrière reçoit également les eaux de ruissellement provenant du milieu humide situé au nord du parc Carlo-d'Alcantara, entre les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et d'Anjou.

3. Description des ouvrages

Les ouvrages situés à la Carrière consistent en un égout pluvial en tranchée et en tunnel ainsi que les infrastructures de drainage présents dans la Carrière tel que défini ci-dessous et illustré à la figure 1 ci-bas.

• Travaux en tranchée déjà complétés

Construction d'environ 310 mètres de conduites pluviales en tranchée dont le diamètre varie de 1 051 mm à 2 100 mm ainsi que deux regards préfabriqués. Les conduites pluviales se retrouvent à une profondeur moyenne de 8 mètres sous la surface. Les regards sont accessibles par des servitudes permanentes obtenues par la Ville de Montréal situées près de la voie de service nord de l'autoroute Métropolitaine.

Une conduite pluviale de 1 650 mm est également raccordée au Collecteur dans l'emprise du boulevard des Sciences de l'arrondissement d'Anjou.

Construction d'une tranchée d'environ 80 mètres pour acheminer les eaux de ruissellement provenant du milieu humide situé au nord du parc Carlo-d'Alcantara.

• Travaux en tunnel déjà complétés

Deux conduites pluviale et sanitaire de 820 mètres de longueur, respectivement de 2 100 mm et 525 mm de diamètre ont été construites en tunnel ainsi que deux regards préfabriqués de grande dimension. L'ensemble des infrastructures a été installé dans le roc à une profondeur moyenne de 15 mètres sous la surface. Les regards sont accessibles par des chemins de gravier en servitude permanente sur la propriété de Lafarge.

• Travaux de drainage dans la Carrière déjà complétés

Près de 200 mètres de fossé et le forage de 105 mètres de conduite de 900 mm de diamètre ont été mis en place dans la Carrière afin de permettre l'écoulement des eaux pluviales provenant du Collecteur jusqu'au fond de la Carrière. Ces infrastructures se retrouvent dans le roc.

- Travaux en tranchée à réaliser suite à la signature du renouvellement de l'entente

Réaménagement par Lafarge mais aux frais de la Ville de la tranchée dans la Carrière au banc 2 pour acheminer les eaux de ruissellement provenant du milieu humide situé au nord du parc Carlo-d'Alcantara vers les Bassins principaux.

Réaménagement par Lafarge mais aux frais de la Ville de la tranchée dans la Carrière au banc 2 pour acheminer les eaux de ruissellement issues de la sortie du Collecteur vers les Bassins principaux.

- Pompes existantes

Le Tableau 1 ci-bas présente les pompes existantes dans la Carrière au moment de la signature de l'Entente :

Tableau 1: Pompes existantes dans la Carrière

| Pompe | Moteur | Propriétaire | Capacité | Emplacement | Provenance de l'eau pompée |
|-------|--------|-------------------|---------------------|------------------------------|---|
| B3-1 | 100 HP | Lafarge | 2500 usgpm @ 80' | Banc 3 | Conduite Ville de Montréal, Carrière Banc 3 (dépôt de sols) |
| B3-2 | 100 HP | Lafarge | 2500 usgpm @ 80' | Banc 3 | Conduite Ville de Montréal, Carrière Banc 3 (dépôt de sols) |
| CP-1 | 5 HP | Lafarge | 250 usgpm @ ± 30' | Concasseur primaire | Eau de pluie, concasseur primaire |
| B2-1 | 125 HP | Ville de Montréal | 2500 usgpm @ ± 130' | Bassins Louisbourg– Banc # 2 | Conduite Ville de Montréal, Carrière Banc 3 et Banc 2, Zone Contrecoeur |
| B2-2 | 125 HP | Ville de Montréal | 2500 usgpm @ ± 130' | Bassins Louisbourg– Banc # 2 | Conduite Ville de Montréal, Carrière Banc 3 et Banc 2, Zone Contrecoeur |

| | | | | | |
|------|--------|---------|---|---|---|
| B2-3 | 50 HP | Lafarge | 1000 usgpm @ \pm 120' | Bassins Louisbourg– Banc # 2 | Conduite Ville de Montréal, Carrière Banc 3 et Banc 2, Zone Contrecoeur |
| B2-4 | 100 HP | Lafarge | 1650 usgpm @ \pm 100' Ligne de 10" | Condo M– Banc 2 | Conduite Ville de Montréal, Carrière Banc 3 et Banc 2, Zone Contrecoeur |
| B2-5 | 15 HP | Lafarge | 300 usgpm @ \pm 100' | Condo M– Banc 2 | Conduite Ville de Montréal, Carrière Banc 3 et Banc 2, Zone Contrecoeur Utilisée pour château d'eau |
| B1-1 | 100 HP | Lafarge | 2500 usgpm @ \pm 90' | Bassin - Sortie Sherbrooke | Conduite Ville de Montréal, Carrière, Dépôt à neige |
| B1-1 | 100 HP | Lafarge | 2500 usgpm @ \pm 90' | Bassin - Sortie Sherbrooke | Conduite Ville de Montréal, Carrière, Dépôt à neige |
| U1 | 20 HP | Lafarge | À déterminer | Pompe mobile d'urgence. Banc 3 ou au concasseur primaire, au besoin | Eau de pluie, concasseur primaire ou zone sud de dépôt de sols |
| U2 | 35 HP | Lafarge | À déterminer | Pompe mobile d'urgence. au besoin | Variable en fonction de l'emplacement |

Figure 1 : Emplacement des infrastructures



Figure 2 : Emplacement des pompes et trajet parcouru par l'eau de ruissellement dans la Carrière



Figure 3 : Volumes d'emménagement disponibles dans les bassins principaux de la carrière



Annexe B

PLAN DE LA CARRIÈRE AVEC IDENTIFICATION DES UNITÉS OPÉRATIONNELLES



Annexe C

PLAN DE RÉPONSE & PROCÉDURE LORS D'UNE URGENCE

Ce Plan de Réponse et Procédures lors d'une urgence est mis en place afin de prévoir le mode d'alerte des autorités municipales par Lafarge et vice-versa en cas de situation d'urgence.

Situations possibles :

- Déversement ou urgence environnementale ayant une incidence sur la qualité de l'eau à être pompée et/ou déversée dans la carrière.
- Coup d'eau majeur entraînant des débordements des bassins et du système de rétention des eaux pluviales (journée d'inondation).
- Réparation d'urgence aux infrastructures/pompes/canaux desservant le secteur en question.

En cas d'urgence, aviser immédiatement quiconque est responsable des opérations chez Lafarge et le contremaître de service à la Ville

| Organisation | Nom | Titre | # de téléphone |
|---------------------|------------------|------------------------------------|-----------------------|
| Lafarge | Naraghi, Keyvan | Directeur du site | 514-951-3558 |
| | Ager, Eric | Superviseur | 450-760-8343 |
| | Lavallée, Benoît | Directeur des opérations Granulats | 514-968-7681 |
| Ville de Montréal | RDO de service | Responsable des opérations | 514-942-1595 |

1. Les personnes responsables devraient immédiatement enquêter et évaluer la situation et aviser dans les plus brefs délais les autorités réglementaires et autres (incendie, Ministère de l'Environnement, etc.).
2. Les représentants des mesures d'urgence de la municipalité ainsi que les responsables de la carrière et de l'environnement chez Lafarge devront être contactés :
 - Naraghi, Keyvan, Directeur de site, 514-951-3558 (Lafarge)
 - Poirier, Marie-Michèle, Coordinatrice environnement, 514-895-9103 (Lafarge)
 - Responsable des opérations, 514-942-1595 (Ville)
3. Les premières mesures de confinement/intervention/réparations devront être entreprises dans un délai acceptable et assumées soit par la Ville ou par Lafarge advenant que ce soit sur sa propriété.
4. L'ensemble des coûts devra être comptabilisé et devra être présenté à l'autre partie pour un règlement sur les coûts engendrés, le tout selon le niveau de responsabilité de chacun.

5. À moins d'entente entre les parties, chacune des organisations devra voir à obtenir l'ensemble des autorisations nécessaires relativement aux secteurs sous leur responsabilité absolue et comptabiliser l'ensemble des coûts à cet égard également.
6. Lafarge verra à permettre un accès à l'ensemble des intervenants sur son site, le tout de façon sécuritaire.
7. Tous intervenants devront suivre une courte induction sur les règles de santé et sécurité sur le site de la carrière de Montréal-Est, à moins d'urgence.
8. Tous les intervenants devront se rapporter au bureau administratif de la Carrière en arrivant et en quittant le site.
9. Après que la situation soit sous contrôle, et si cette dernière nécessite une intervention auprès du public et des journalistes, le département des communications de la Ville et de Lafarge devront être contactés et un plan de communication mis en place par les deux entités ou avec l'accord de l'un ou l'autre advenant que le tout soit pris en charge par une ou l'autre des entités.
 - **[Annunzi, Cristina, Coordinatrice aux communications, 438-336-8892]**
(Lafarge)
 - **[Côté, Karine, Chargée de communication – responsable d'activités, 438-978-5462]** (Ville)
10. Une liste des intervenants sera mise en place à titre d'exemple sur les pages suivantes.
11. Une carte du réseau et de la carrière sera incluse avec la localisation des équipements et endroits critiques (voir carte ci-jointe à la Figure 2 de l'Annexe A)

Équipe Environnement de Lafarge

| NOM | FONCTION | CELLULAIRE | COURRIEL |
|-----------------------|---|--------------|---|
| Marie-Michèle Poirier | Coordonnatrice environnement | 514-895-9103 | marie-michele.poirier@lafargeholcim.com |
| Robert Cumming | Directeur Environnement – Est du Canada | 613-484-7714 | robert.cumming@lafargeholcim.com |

Personnel d'intervention d'urgence sur le site de Lafarge

| NOM | FONCTION | CELLULAIRE | COURRIEL |
|-----------------|---|--------------|-----------------------------------|
| Keyvan Naraghi | Directeur du site Montréal-Est | 514-951-3558 | keyvan.naraghi@lafargeholcim.com |
| Benoît Lavallée | Directeur des opérations – Grand Montréal | 514-968-7681 | benoit.lavallee@lafargeholcim.com |

Personnel d'intervention d'urgence pour la Ville de Montréal

| NOM | FONCTION | BUREAU | CELLULAIRE |
|-------------------|--|------------------------------|---------------------|
| Ville de Montréal | Service de l'eau/Direction de l'épuration des eaux usées | 514-280-6500 514-280-6555 | 514-942-1595 |

Groupes de services d'urgence

| ORGANISATION | SERVICE | TÉLÉPHONE (24 h) |
|-------------------|--|------------------|
| Feu | Intervention en cas de feu | 911 |
| Police | Services de police | 911 |
| Ambulance | Ambulance | 911 |
| Ville de Montréal | Service de l'eau/Direction de l'épuration des eaux usées | 514-942-1595 |

Entrepreneur en intervention d'urgence (LE CAS ÉCHÉANT)

| NOM | FONCTION | BUREAU | SERVICE MATIÈRES DANGEREUSES ET EAUX CONTAMINÉES |
|-----------------------------------|--|--------------|--|
| Veolia Services à l'environnement | Services de récupération en cas d'incident | 514-645-1045 | ca.service.mdr@veolia.com 1-888-645-8695 |

Organismes fédéraux, provinciaux et municipaux

| ORGANISATION | SERVICE | TÉLÉPHONE |
|---|---|-----------------------------------|
| Numéro à appeler en cas d'incident comportant une urgence | p. ex., Numéro à appeler en cas d'urgence : coordination et assistance pour les activités d'intervention et les mesures de reprise. | |
| Ville de Montréal | Service de l'eau/Direction de l'épuration des eaux usées Salle de commande-eaux Responsable des opérations | 514-280-6500 514-280-6555 |
| Ministère de l'Environnement, du développement durable et des parcs | Urgence à l'environnement | 1-866-694-5454 |
| Environnement Canada | Urgence à l'environnement | 514-283-2333 ou 1-866-283-2333 |
| [Autres organismes?] | | ____-____-____ |

Fournisseurs d'équipement et de services

| FOURNISSEUR | PRODUIT/SERVICE | COORDONNÉES |
|---|--|--------------|
| Fournitures d'intervention d'urgence Quatrex | Fournisseur d'équipements en environnement | 450-681-1539 |

ANNEXE D

BILAN HYDRIQUE DES VOLUMES D'EAU PASSANT PAR LA CARRIÈRE LAFARGE

Document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel

ANNEXE E

Compensation en cas de Perturbation

1. Formulaire type de présentation par Lafarge des informations pertinentes en rapport à une Perturbation:



RAPPORT DE PERTURBATION

Lieu : Carrière Montréal-Est
Nom de la personne rapportant la perturbation :

Date :
Coordonnées :

| Activité perturbée | Tarif horaire | Nombre d'heures affectées | Montant à rembourser à Lafarge | Commentaires |
|-------------------------|---------------|---------------------------|--------------------------------|---|
| | \$/h | h | \$ | Détails sur la date, les heures et les activités perturbées |
| Production de granulats | | | | |
| Vente de granulats | | | | |
| Dépôt de sols | | | | |
| TOTAL | | | | |

Pièces justificatives:

2. Illustration de calculs de Compensation en cas de Perturbation

À titre d'illustration seulement, si une situation d'inondation devait survenir de telle sorte qu'il y avait Perturbation lors d'un jour de semaine (non-férié) pour la production de granulats et le dépôt des sols, et que cette Perturbation débutait à 9h47 et se terminait à 14h24, la Compensation en cas d'inondation dans un tel cas devrait être calculée comme suit :

A) Perturbation de la production de granulats

- 3 500\$/heure
- Nombre d'heures affectées par la Perturbation : 6 heures, à savoir :



1. 9h47 à 9h59
2. 10h00 à 10h59
3. 11h00 à 11h59
4. 12h00 à 12h59
5. 13h00 à 13h59
6. 14h00 à 14h24

- Compensation : 3 500\$/heure X 6 heures = 21 000\$

B) Perturbation de la vente de granulats

- 4 000\$/heure
- Nombre d'heures de Perturbation : 0
- Aucune compensation

C) Perturbation du dépôt des sols

- 5 000\$/heure
- Nombre d'heures affectées par la Perturbation : 6 heures à savoir :

1. 9h47 à 9h59
2. 10h00 à 10h59
3. 11h00 à 11h59
4. 12h00 à 12h59
5. 13h00 à 13h59
6. 14h00 à 14h24

- Compensation : 5 000\$/heure X 6 heures = 30 000\$

Compensation totale : 21 000 \$ + 30 000 \$ = 51 000\$

ANNEXE F

Éléments inclus au Loyer annuel

Les éléments suivants sont compris dans le montant du Loyer annuel :

- Frais administratifs
- Main d'œuvre de Lafarge et ses sous-traitants attitrés à la gestion de l'eau
- Frais en énergie (électricité et carburant)
- Achat d'équipements, à l'exception des deux pompes et des deux génératrices qui seront fournis par la Ville tel que décrit aux articles 5.5 b) et 5.5 c)
- Inspection, réparation, maintenance, entretien des équipements liés à la gestion de l'eau
- Services techniques de Lafarge et externes
- Redevances sur l'eau
- Permis environnementaux
- Échantillonnage environnemental de l'eau, tel que décrit à l'article 5.1
- Entretien des bassins d'emménagement d'eau, à l'exception du nettoyage des bassins tel que décrit à l'article 5.5 a)



Dossier # : 1211541016

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| Objet : | Approuver l'entente finale rétroactive au 1er janvier 2020 et valide jusqu'au 31 décembre 2023 avec deux années de prolongation possible, avec Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles - Autoriser, en vertu de cette entente, une dépense totale de 2 978 772,30 \$, taxes incluses (contrat 2 482 310,00 + contingences 496 462,05 \$) |

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



Info. Comptable DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samia KETTOU
Préposée au budget
Tél : (514) 872-7091

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-28

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseiller(-Ere) budgétaire
Tél : (514) 280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Dossier # : 1219057019**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 \$ taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », contrat accordé à Mongrain Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0208), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 615 516,36 \$ à 683 947,76 \$, taxes et contingences incluses. |

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 \$ taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », contrat accordé à Mongrain Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal (CG21 0208), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 615 516,36 \$ à 683 947,76 \$, taxes et contingences incluses;
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 56,46 % par la ville centre et 43,54 % par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-01-28 16:54**Signataire :**

Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1219057019

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 \$ taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », contrat accordé à Mongrain Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0208), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 615 516,36 \$ à 683 947,76 \$, taxes et contingences incluses. |

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de Ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de Ville est situé au coeur de la « *Cité administrative historique* » de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de Ville;
- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- Amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, incluant le présent lot L0703 « Ignifugation », s'effectuant

successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La réouverture complète de l'hôtel de Ville est prévue pour l'été 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0035 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 \$ à 15 716 395,08 \$, taxes et contingences incluses

CG22 0034 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 \$, à 9 890 690,54 \$, taxes et contingences incluses

CG22 0033 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 7 011 635,40 \$ à 8 093 019,94 \$, taxes et contingences incluses

CG22 0038 – 27 Janvier 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 289 737,00 \$, taxes incluses (contrat : 241 447,50 \$ + contingences : 48 289,50 \$) - Appel d'offres public 21-18912 (1 soumissionnaire)

CG21 0584 du 30 septembre 2021 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 \$, taxes incluses, et une dépense additionnelle aux contingences de 526 447,61 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 \$ à 9 598 956,96 \$, taxes et contingences incluses / Approuver l'avenant no 1 à cet effet.

CG21 0546 du 30 septembre 2021 - Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour la réalisation des travaux de construction de la toiture, lot L0701, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 805 269,90 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15699 (3 soum.)

CG21 0493 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 253 162,60 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15755 (2 soum.)

CG21 0454 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec

une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 173 842,20 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18591 (1 soum.)

CG21 0447 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Démospec déconstruction inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 010 699,24 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15694 (2 soum.)

CG21 0446 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à 9028-4043 Québec inc. faisant affaires sous Bousada pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 794 658,91 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15685 (4 soum.)

CG21 0445 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Guy Brunelle inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 737 794,58 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15680 (3 soum.)

CG21 0433 du 26 août 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 478 526,77 \$, taxes et contingences incluses.

CG21 0377 du 17 juin 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0324), majorant ainsi la dépense totale de 8 301 133,20 \$ à 8 870 478,77 \$, taxes et contingences incluses

CG21 0283 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15686 (1 soum.).

CG21 0249 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15673 (1 soum.)

CG21 0208 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.).

CG21 0192 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0142 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0124 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Vitrierie RD Itée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « Vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 647 915,32 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 - (1 seul soum.).

CG21 0123 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Unicel Architectural Corp. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 954 965,92 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15678 - (1 seul soum.).

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 \$ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. (DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 \$, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57 \$, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 février 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.).

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 \$, taxes incluses (contrat : 91 382,13 \$ + contingences : 9 138,21 \$).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PRODEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 \$, taxes incluses (contrat: 93 014,78 \$ + contingences: 9 301,48 \$)

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc. (DBA Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 \$, taxes incluses (contrat: 88 818,19 \$ + contingences : 8 881,82 \$).

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 \$ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 \$ (incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 \$ (incluant taxes) à Béton concept A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de

l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 \$ (incluant taxes et contingences) – Appel d'offres publiques IMM-15671.

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 \$, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 \$ + contingences : 1 403 637,80 \$) – Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 \$, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 \$ + contingences : 281 124,55 \$) – Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Dépense totale de 1 172 802,49 \$, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 \$ + contingences : 152 974,24 \$) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire).

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 \$, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 \$ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 \$ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 \$ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 \$ (incluant taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et 2 non conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'oeuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 \$, taxes incluses (contrat : 406 699,69 \$ + contingences : 61 004,95 \$) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires).

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 \$, taxes incluses (contrat : 847 365,75 \$ + contingences : 127 104,86 \$) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CG20 0391 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le

cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15509 (2 soum.)

CG20 0387 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15511 (4 soum.)

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Éco Performance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 \$ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG20 0197 du 23 avril 2020 - Accorder un contrat à HVAC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 7 011 635,40 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15507 (4 soum.)

CG20 0031 du 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 du 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 1 374 919,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

CG19 0324 du 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 301 133,20 \$, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0184 du 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1 052 228,01 \$, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 \$, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 \$ à 8 615 223,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de

ville / Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à augmenter le montant des contingences associées au contrat de construction de Mongrain Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal, ceci en fonction des connaissances actuelles sur les travaux accessoires requis pour répondre aux conditions du bâtiment qui sont définies au fil de l'avancement des travaux.

L'augmentation de dépenses concerne spécifiquement le budget de contingences, mis en place pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne change donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ C. C-19.

JUSTIFICATION

Une provision pour contingences de 15 % du montant du contrat total, soit 80 284,74 \$ incluant les taxes, a été prévue initialement lors de l'octroi.

En date du 26 janvier 2022, le pourcentage d'avancement des travaux est d'environ 51,5 %.

Les professionnels estiment actuellement que des contingences additionnelles de l'ordre de 68 431,40 \$, taxes incluses, soit une majoration de l'ordre de 12,8 % de la valeur du contrat, s'avèrent nécessaires pour couvrir les éléments suivants :

- Reprise de réparations diverses, notamment suite à l'installation de suspentes électromécaniques qui nécessitent une retouche de la couche ignifuge;
- Travaux complémentaires pour corriger la protection du degré de résistance au feu des éléments de charpente à découvert sur les lesquels le recouvrement était insuffisant.

| | Pourcentages | Montant taxes incluses | | |
|--------------------------------|--------------|------------------------|--|--|
| Contrat octroyé - travaux | | 535 231,62 \$ | | |
| Contrat octroyé - contingences | 15 % | 80 284,74 \$ | | |

| | | | | |
|------------------------------------|--------|---------------|--|--|
| Rehaussement contingences | 12,8 % | 68 431,40 \$ | | |
| Total - Contrat | | 615 516,36 \$ | | |
| Total - Contrat après rehaussement | | 683 947,76 \$ | | |

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des contingences de 80 284,74 \$ est porté à 148 716,14 \$ soit une majoration de 68 431,40 \$, taxes incluses. Ce montant proviendra du PDI du SGPI.

La dépense totale à autoriser passe donc de 615 516,36 \$ à 683 947,76 \$ taxes incluses. Cette dépense additionnelle sera couverte selon la répartition suivante :

- Un montant de 38 636,37 \$, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 21-027 - Travaux de rénovation de l'hôtel de Ville;
- Un montant de 29 795,03 \$, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 21-011 - Travaux de rénovation de l'hôtel de Ville.

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de Ville.

La répartition de l'hôtel de Ville en 2022 est de 43,54 % aggro et de 56,46 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps. Elle se fera de la façon suivante : 100 % en 2022.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030, des engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard à l'obtention de l'autorisation de la hausse des contingences au contrat de Mongrain Inc. pour le lot L0703 pourrait mettre à risque la complétion des travaux d'ignifugation du bâtiment, ce qui aurait une incidence directe sur la séquence des travaux au chantier et potentiellement sur la date de livraison du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au comité exécutif : 16 février 2022
Approbation par le conseil municipal : 21 février 2022
Approbation par le conseil d'agglomération : 24 février 2022
Fin des travaux : juin 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline DOYON
Conceptrice des aménagements - Immobiliers

Tél : 438-824-9986
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-12-07

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-977-9883
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2021-12-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2022-01-27

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1219057019

Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs*

Projet : *Projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i> | X | | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? | | | |
| 1. Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050 | | | |
| 10. Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision | | | |
| 11. Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique | | | |
| 12. Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective | | | |
| 15. Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif , notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire | | | |
| . | | | |

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

1. *Le projet vise l'obtention de la certification LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants de niveau Or. L'édifice deviendra carboneutre suite à l'intégration de nouvelles sources d'énergies renouvelables dont l'aérothermie pour réduire de façon significative sa consommation énergétique.*
10. *Avec ce projet, nous recherchons la pérennité d'un bâtiment historique qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain tout en créant un véritable lieu d'échange. Tout en maintenant ses éléments patrimoniaux, un accent a été mis sur l'atteinte des plus hauts standards d'accessibilité universelle, mais également sur l'augmentation du nombre d'espaces ouverts à la population montréalaise ainsi qu'aux touristes locaux et internationaux. Grâce aux mesures de restauration patrimoniale et aux travaux de modernisation rendus nécessaires, l'hôtel de ville de Montréal sera un lieu convivial et accueillant adapté aux besoins des citoyennes et des citoyens et à la vie démocratique*
11. *La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.*
12. *La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.*
15. *De nouveaux éléments ont été intégrés pour renforcer l'appropriation citoyenne du lieu et deux nouvelles œuvres d'art seront installés et accompagneront le quotidien des personnes qui visitent l'hôtel de ville. L'exécution des travaux de restauration de la fenestration, de la maçonnerie, des plâtres et des boiseries sont exécutés par des artisans qui agissent en tant qu'experts. Ils sont retenus et se démarquent des travailleurs habituels de la construction par leur savoir-faire ainsi que par leurs connaissances, leurs compétences et leurs expertises uniques*

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | X | | |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? | X | | |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? | X | | |

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | X | | |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? | X | | |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Lot 0703: Ignifugation
Description: Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
Contrat: 15684

Mongrain Inc.

| | | | Tps 5,0% | Tvq 9,975% | Total | |
|---|---|--------------------|-------------------|------------------|-------------------|----------------------------------|
| Contrat: | Montants pour travaux forfaitaires | % | \$ | | | |
| | Conditions générales | 3,4% | 16 000,00 | 800,00 | 1 596,00 | 18 396,00 |
| | Parois et cloisons verticales | 96,3% | 448 520,00 | 22 426,00 | 44 739,87 0,00 | 515 685,87 0,00 |
| | Montants pour items à prix unitaires | | | | | |
| | Mesures sanitaires COVID | 0,2% | 1 000,00 | 50,00 | 99,75 | 1 149,75 |
| | Sous-total : | 100,0% | 465 520,00 | 23 276,00 | 46 435,62 | 535 231,62 |
| | Contingences | 15,0% | 69 828,00 | 3 491,40 | 6 965,34 | 80 284,74 |
| | Rehaussement contingences | 12,8% | 59 518,50 | 2 975,93 | 5 936,97 | 68 431,40 |
| | Total - Contrat : | | 594 866,50 | 29 743,33 | 59 337,93 | 683 947,76 |
| | Incidences: | Dépenses générales | | | | |
| Dépenses spécifiques | | | | | | |
| Total - Incidences : | | 0,0% | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Coût des travaux (Montant à autoriser) | | | 594 866,50 | 29 743,33 | 59 337,93 | 683 947,76 |
| Ristournes: | Tps | 100,00% | | 29 743,33 | | 29 743,33 |
| | Tvq | 50,0% | | | 29 668,97 | 29 668,97 |
| | Coût après rist. (Montant à emprunter) | | 594 866,50 | 0,00 | 29 668,97 | 624 535,47 |

Dossier # : 1219057019

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 \$ taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », contrat accordé à Mongrain Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0208), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 615 516,36 \$ à 683 947,76 \$, taxes et contingences incluses. |

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



GDD 1219057019 - Dépense additionnelle travaux lot L0703 Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-12-13

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1219057017

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 \$, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 155 288,22 \$ à 2 335 426,63 \$, taxes et contingences incluses. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 \$, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 155 288,22 \$ à 2 335 426,63 \$, taxes et contingences incluses.;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 56,46 % par la ville centre et 43,54 % par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-01-28 17:01

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION Dossier # :1219057017

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 \$, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 155 288,22 \$ à 2 335 426,63 \$, taxes et contingences incluses. |

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au cœur de la «*Cité administrative historique*» de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- la mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- la mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification «*LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode «*Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, incluant le présent lot L0301 « Béton, coffrage et armature », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que

la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La réouverture complète de l'hôtel de ville est prévue pour l'été 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0035 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 \$ à 15 716 395,08 \$, taxes et contingences incluses

CG22 0034 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 \$, à 9 890 690,54 \$, taxes et contingences incluses

CG22 0033 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 7 011 635,40 \$ à 8 093 019,94 \$, taxes et contingences incluses

CG22 0038 – 27 Janvier 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 289 737,00 \$, taxes incluses (contrat : 241 447,50 \$ + contingences : 48 289,50 \$) - Appel d'offres public 21-18912 (1 soumissionnaire)

CG21 0584 du 30 septembre 2021 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 \$, taxes incluses, et une dépense additionnelle aux contingences de 526 447,61 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 \$ à 9 598 956,96 \$, taxes et contingences incluses / Approuver l'avenant no 1 à cet effet

CG21 0546 du 30 septembre 2021 - Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour la réalisation des travaux de construction de la toiture, lot L0701, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 805 269,90 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15699 (3 soum.)

CG21 0493 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 253 162,60 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15755 (2 soum.)

CG21 0454 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec

une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 173 842,20 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18591 (1 soum.)

CG21 0447 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Démospec déconstruction inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 010 699,24 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15694 (2 soum.)

CG21 0446 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à 9028-4043 Québec inc. faisant affaires sous Bousada pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 794 658,91 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15685 (4 soum.)

CG21 0445 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Guy Brunelle inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 737 794,58 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15680 (3 soum.)

CG21 0433 du 26 août 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 478 526,77 \$, taxes et contingences incluses.

CG21 0377 du 17 juin 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0324), majorant ainsi la dépense totale de 8 301 133,20 \$ à 8 870 478,77 \$, taxes et contingences incluses

CG21 0283 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15686 (1 soum.).

CG21 0249 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15673 (1 soum.)

CG21 0208 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.).

CG21 0192 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0142 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0124 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Vitrierie RD Itée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « Vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 647 915,32 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 - (1 seul soum.).

CG21 0123 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Unicel Architectural Corp. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 954 965,92 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15678 - (1 seul soum.).

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 \$ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. (DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 \$, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57 \$, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 février 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.).

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 \$, taxes incluses (contrat : 91 382,13 \$ + contingences : 9 138,21 \$).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PRODEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 \$, taxes incluses (contrat: 93 014,78 \$ + contingences: 9 301,48 \$)

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc. (DBA Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 \$, taxes incluses (contrat: 88 818,19 \$ + contingences : 8 881,82 \$).

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 \$ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 \$ (incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 \$ (incluant taxes) à Béton concept A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de

l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 \$ (incluant taxes et contingences) – Appel d'offres publiques IMM-15671.

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 \$, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 \$ + contingences : 1 403 637,80 \$) – Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 \$, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 \$ + contingences : 281 124,55 \$) – Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Dépense totale de 1 172 802,49 \$, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 \$ + contingences : 152 974,24 \$) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire).

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 \$, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 \$ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 \$ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 \$ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 \$ (incluant taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et 2 non conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'œuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 \$, taxes incluses (contrat : 406 699,69 \$ + contingences : 61 004,95 \$) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires).

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 \$, taxes incluses (contrat : 847 365,75 \$ + contingences : 127 104,86 \$) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CG20 0391 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le

cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15509 (2 soum.)

CG20 0387 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15511 (4 soum.)

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Éco Performance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 \$ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG20 0197 du 23 avril 2020 - Accorder un contrat à HVAC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 7 011 635,40 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15507 (4 soum.)

CG20 0031 du 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 du 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 1 374 919,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

CG19 0324 du 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 301 133,20 \$, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0184 du 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1 052 228,01 \$, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 \$, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 \$ à 8 615 223,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de

ville / Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à augmenter le montant des contingences associées au contrat de construction de St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, ceci en fonction des connaissances actuelles sur les travaux accessoires requis pour répondre aux conditions du bâtiment qui sont définies au fil de l'avancement des travaux.

L'augmentation de dépense concerne spécifiquement le budget de contingences, mis en place pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne change donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ C. C-19.

JUSTIFICATION

Une provision pour contingences de 15 % du montant du contrat total, soit 281 124,55 \$ incluant les taxes, a été prévue initialement lors de l'octroi.

En date du 26 janvier 2022, le pourcentage d'avancement des travaux est d'environ 50,8 %.

Les professionnels estiment actuellement que des contingences additionnelles de l'ordre de 180 138,41 \$, taxes incluses, soit une majoration de l'ordre de 9,6 % de la valeur du contrat, s'avèrent nécessaires pour couvrir les éléments suivants :

- Modification de conception : le plancher surélevé prévu au sous-sol 1 est remplacé par une dalle de béton pour des raisons de faisabilité et de durabilité;
- Directives à venir pour des travaux identifiés dus à des conditions de chantier;
- Avancement actuel des travaux en chantier : En date du 26 janvier 2022, le pourcentage d'avancement des travaux est d'environ 50,8 %. Les professionnels estiment actuellement que des contingences additionnelles de l'ordre de 180 138,41 \$, taxes incluses, soit une majoration de l'ordre de 9,6 % de la valeur du contrat, s'avèrent nécessaires pour couvrir les éléments suivants : Avancement actuel des travaux en chantier, éléments non connus à ce jour. Les professionnels considèrent alors une réserve supplémentaire de contingence pour couvrir les imprévus selon les problèmes rencontrés

depuis l'avancement des travaux qui s'élève à environ 50,8%.

| | Pourcentages | Montant taxes incluses |
|------------------------------------|--------------|------------------------|
| Contrat octroyé - travaux | | 1 874 163,67 \$ |
| Contrat octroyé - contingences | 15 % | 281 124,55 \$ |
| Rehaussement contingences | 9,6 % | 180 138,41 \$ |
| Total - Contrat | | 2 155 288,22 \$ |
| Total - Contrat après rehaussement | | 2 335 426,63 \$ |
| | | |

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des contingences de 281 124,55 \$ est porté à 461 262,97 \$, incluant taxes, soit une majoration de 180 138,41 \$, taxes incluses. Ce montant proviendra du PDI du SGPI. La dépense totale à autoriser passe donc de 2 155 288,22 \$ à 2 335 426,63 \$, taxes incluses. Cette dépense additionnelle sera couverte selon la répartition suivante :

- un montant de 101 706,15 \$, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 21-027 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;
- un montant de 78 432,27 \$, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 21-011 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville.

La répartition de l'hôtel de ville en 2022 est de 43,54 % agglo et de 56,46 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps. Elle sera répartie de la façon suivante : 100 % en 2022

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030, des engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard à l'obtention de l'autorisation de la hausse des contingences au contrat de St-Denis Thompson Inc. pour le lot L0301 pourrait mettre à risque la complétion des travaux de béton, coffrage et armature du bâtiment, ce qui aurait une incidence directe sur la séquence des travaux au chantier, et potentiellement sur la date de livraison du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au comité exécutif : 16 février 2022
Approbation par le conseil municipal: 21 février 2022
Approbation par le conseil d'agglomération : 24 février 2022
Fin des travaux : septembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline DOYON
Conceptrice des aménagements

Tél : 514-824-9986
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-12-08

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-977-9883
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2021-12-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2022-01-27

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1219057017

Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs*

Projet : *Projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i> | X | | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? | | | |
| 1. Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050 | | | |
| 10. Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision | | | |
| 11. Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique | | | |
| 12. Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective | | | |
| 15. Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif , notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire | | | |
| . | | | |

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

1. *Le projet vise l'obtention de la certification LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants de niveau Or. L'édifice deviendra carboneutre suite à l'intégration de nouvelles sources d'énergies renouvelables dont l'aérothermie pour réduire de façon significative sa consommation énergétique.*
10. *Avec ce projet, nous recherchons la pérennité d'un bâtiment historique qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain tout en créant un véritable lieu d'échange. Tout en maintenant ses éléments patrimoniaux, un accent a été mis sur l'atteinte des plus hauts standards d'accessibilité universelle, mais également sur l'augmentation du nombre d'espaces ouverts à la population montréalaise ainsi qu'aux touristes locaux et internationaux. Grâce aux mesures de restauration patrimoniale et aux travaux de modernisation rendus nécessaires, l'hôtel de ville de Montréal sera un lieu convivial et accueillant adapté aux besoins des citoyennes et des citoyens et à la vie démocratique*
11. *La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.*
12. *La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.*
15. *De nouveaux éléments ont été intégrés pour renforcer l'appropriation citoyenne du lieu et deux nouvelles œuvres d'art seront installés et accompagneront le quotidien des personnes qui visitent l'hôtel de ville. L'exécution des travaux de restauration de la fenestration, de la maçonnerie, des plâtres et des boiseries sont exécutés par des artisans qui agissent en tant qu'experts. Ils sont retenus et se démarquent des travailleurs habituels de la construction par leur savoir-faire ainsi que par leurs connaissances, leurs compétences et leurs expertises uniques*

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | X | | |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? | X | | |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? | X | | |

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | X | | |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? | X | | |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

St-Denis Thompson

| | | | Tps 5,0% | Tvq 9,975% | Total | |
|---------------------------|---|---------------------|---------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| Contrat: | Montants pour travaux forfaitaires | % | \$ | | | |
| | Conditions générales | 1,2% | 20 000,00 | 1 000,00 | 1 995,00 | 22 995,00 |
| | Travaux de béton intérieur | 57,8% | 941 607,00 | 47 080,35 | 93 925,30 | 1 082 612,65 |
| | Travaux de béton de la chaufferie | 30,0% | 489 498,00 | 24 474,90 | 48 827,43 | 562 800,33 |
| | | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Montants pour items à prix unitaires | | | | | |
| | Section C | 11,0% | 178 956,90 | 8 947,85 | 17 850,95 | 205 755,70 |
| | Sous-total : | 100,0% | 1 630 061,90 | 81 503,10 | 162 598,67 | 1 874 163,67 |
| | Contingences | 15,0% | 244 509,29 | 12 225,46 | 24 389,80 | 281 124,55 |
| Rehaussement contingences | 9,6% | 156 676,16 | 7 833,81 | 15 628,45 | 180 138,41 | |
| Total - Contrat : | | 2 031 247,35 | 101 562,37 | 202 616,92 | 2 335 426,63 | |
| Incidences: | Dépenses générales | | | | | |
| | Dépenses spécifiques | | | | | |
| | Total - Incidences : | 0,0% | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Coût des travaux (Montant à autoriser) | | 2 031 247,35 | 101 562,37 | 202 616,92 | 2 335 426,63 |
| Ristournes: | Tps | 100,00% | | 101 562,37 | | 101 562,37 |
| | Tvq | 50,0% | | | 101 308,46 | 101 308,46 |
| | Coût après rist. (Montant à emprunter) | | 2 031 247,35 | 0,00 | 101 308,46 | 2 132 555,81 |

Dossier # : 1219057017

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 \$, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 155 288,22 \$ à 2 335 426,63 \$, taxes et contingences incluses. |

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



GDD 1219057017 - Dépense additionnelle travaux lot L0301 Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-12-13

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1219057018

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 \$, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0546), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 805 269,90 \$ à 2 089 088,85 \$, taxes et contingences incluses. |

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 \$, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0546), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 805 269,90 \$ à 2 089 088,85 \$, taxes et contingences incluses;
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 56,46 % par la ville centre et 43,54 % par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-01-28 16:53

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1219057018

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 \$, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0546), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 805 269,90 \$ à 2 089 088,85 \$, taxes et contingences incluses. |

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au cœur de la «*Cité administrative historique*» de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* .

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation, et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- la mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- la mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification «*LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode «*Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, incluant le présent lot L0701 « Toiture », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte

directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La réouverture complète de l'hôtel de ville est prévue pour l'été 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0035 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 \$ à 15 716 395,08 \$, taxes et contingences incluses

CG22 0034 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 \$, à 9 890 690,54 \$, taxes et contingences incluses

CG22 0033 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 7 011 635,40 \$ à 8 093 019,94 \$, taxes et contingences incluses

CG22 0038 – 27 Janvier 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 289 737,00 \$, taxes incluses (contrat : 241 447,50 \$ + contingences : 48 289,50 \$) - Appel d'offres public 21-18912 (1 soumissionnaire)

CG21 0584 du 30 septembre 2021 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 \$, taxes incluses, et une dépense additionnelle aux contingences de 526 447,61 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 \$ à 9 598 956,96 \$, taxes et contingences incluses / Approuver l'avenant no 1 à cet effet.

CG21 0546 du 30 septembre 2021 - Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour la réalisation des travaux de construction de la toiture, lot L0701, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 805 269,90 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15699 (3 soum.).

CG21 0493 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 253 162,60 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15755 (2 soum.).

CG21 0454 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec

une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 173 842,20 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18591 (1 soum.).

CG21 0447 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Démospec déconstruction inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 010 699,24 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15694 (2 soum.).

CG21 0446 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à 9028-4043 Québec inc. faisant affaires sous Bousada pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 794 658,91 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15685 (4 soum.).

CG21 0445 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Guy Brunelle inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 737 794,58 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15680 (3 soum.).

CG21 0433 du 26 août 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 478 526,77 \$, taxes et contingences incluses.

CG21 0377 du 17 juin 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0324), majorant ainsi la dépense totale de 8 301 133,20 \$ à 8 870 478,77 \$, taxes et contingences incluses.

CG21 0283 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15686 (1 soum.).

CG21 0249 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15673 (1 soum.).

CG21 0208 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.).

CG21 0192 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0142 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0124 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Vitrierie RD Itée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « Vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 647 915,32 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 - (1 seul soum.).

CG21 0123 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Unicel Architectural Corp. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 954 965,92 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15678 - (1 seul soum.).

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 \$ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. (DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 \$, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57 \$, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 février 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.).

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 \$, taxes incluses (contrat : 91 382,13 \$ + contingences : 9 138,21 \$).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PRODEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 \$, taxes incluses (contrat: 93 014,78 \$ + contingences: 9 301,48 \$).

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc. (DBA Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 \$, taxes incluses (contrat: 88 818,19 \$ + contingences : 8 881,82 \$).

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 \$ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 \$ (incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 \$ (incluant taxes) à Béton concept A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de

l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 \$ (incluant taxes et contingences) – Appel d'offres publiques IMM-15671.

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 \$, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 \$ + contingences : 1 403 637,80 \$) – Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 \$, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 \$ + contingences : 281 124,55 \$) – Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Dépense totale de 1 172 802,49 \$, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 \$ + contingences : 152 974,24 \$) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire).

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 \$, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 \$ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 \$ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 \$ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 \$ (incluant taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et 2 non conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'œuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 \$, taxes incluses (contrat : 406 699,69 \$ + contingences : 61 004,95 \$) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires).

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 \$, taxes incluses (contrat : 847 365,75 \$ + contingences : 127 104,86 \$) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CG20 0391 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le

cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15509 (2 soum.).

CG20 0387 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15511 (4 soum.).

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Éco Performance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 \$ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG20 0197 du 23 avril 2020 - Accorder un contrat à HVAC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 7 011 635,40 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15507 (4 soum.).

CG20 0031 du 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 du 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 1 374 919,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

CG19 0324 du 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 301 133,20 \$, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0184 du 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1 052 228,01 \$, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 \$, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 \$ à 8 615 223,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liée au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de

ville / Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à augmenter le montant des contingences associées au contrat de construction de Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour réaliser les travaux de construction lot L0701 « Toiture » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, ceci en fonction des connaissances actuelles sur les travaux accessoires requis pour répondre aux conditions du bâtiment qui sont définies au fil de l'avancement des travaux.

L'augmentation de dépense concerne spécifiquement le budget de contingences, mis en place pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne change donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ C. C-19.

JUSTIFICATION

Une provision pour contingences de 25 % du montant du contrat total, soit 361 053,98 \$ incluant les taxes, a été initialement prévue lors de l'octroi.

En date du 26 janvier 2022, le pourcentage d'avancement des travaux est d'environ 7 % et près de 100 % du montant des contingences est engagé dans des directives en cours de négociations ou en voie d'être émises.

Les professionnels estiment actuellement qu'un montant de contingences additionnelles de l'ordre de 283 818,95 \$ taxes incluses, soit une majoration de l'ordre de 19,7 % de la valeur du contrat, s'avère nécessaire pour couvrir les éléments suivants :

- Travaux temporaires et de mobilisation sur le toit de l'allonge pour permettre aux travaux contractuels de structure d'être effectués de façon sécuritaire (séquence des travaux modifiée);
- Travaux de correction à la toiture haute, suite à l'observation de fuites d'eau qui pourraient endommager les ouvrages intérieurs en cours d'exécution;
- Avancement actuel des travaux en chantier, imprévus découverts en cours de travaux.

| | Pourcentages | Montant taxes incluses |
|------------------------------------|--------------|-------------------------------|
| Contrat octroyé - travaux | | |
| Contrat octroyé - contingences | 25 % | 1 444 215,92 \$ 361 053,98 \$ |
| Rehaussement contingences | 19,7 % | 283 818,95 \$ |
| Total - Contrat | | 1 805 269,90 \$ |
| Total - Contrat après rehaussement | | 2 089 088,85 \$ |
| | | |

1. En raison d'un marché défavorable aucun soumissionnaire n'a présenté de prix pour la toiture haute qui est urgent de réaliser, notamment puisque la ville assume actuellement des frais d'entreposage important des thermopompes qui doivent y être installées. Nous avons donc demandé au couvreur d'exécuter ces travaux qui n'étaient pas prévus à son contrat.

2. L'installation de la structure métallique du toit de l'allonge aurait dû être installée avant le début de l'hiver 2021-2022 et considérant que ces travaux sont maintenant réalisés en condition d'hiver, nous avons demandé au couvreur d'installer une étanchéité temporaire qui n'était pas prévue à son contrat.

3. Suite à l'arrivée du couvreur, nous avons découvert des conditions de chantier qui entraînent des dépenses additionnelles pour corriger les défauts des surfaces ainsi que des solins qui n'étaient pas prévus à son contrat.

De ce qui précède, il n'y a donc pas de lien entre le pourcentage d'avancement des travaux de 7% et l'utilisation du 25% du budget actuel de contingence dont nous avons besoin pour l'élément numéro 3 ainsi que des autres conditions de chantier qui pourraient survenir d'ici la fin du projet.

La demande de rehaussement de 19% répond essentiellement aux éléments numéro 1 et 2 qui sont apparus suite à la signature du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des contingences de 361 053,98 \$ est porté à 644 872,93 \$, incluant taxes, soit une majoration de 283 818,95 \$, taxes incluses. Ce montant proviendra du PDI du SGPI. La dépense totale à autoriser passe donc de 1 805 269,89 \$ à 2 089 088,85 \$, taxes incluses. Cette dépense additionnelle sera couverte selon la répartition suivante :

- un montant de 160 244,18 \$, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 21-027 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;
- un montant de 123 574,77 \$, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 21-011 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville.

La répartition de l'hôtel de ville en 2022 est de 43,54 % agglo et de 56,46 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps. Elle sera répartie de la façon suivante : 100 % en 2022.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030, des engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard pour l'obtention de l'autorisation de la hausse des contingences au contrat de Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée pour le lot L0701 pourrait mettre à risque la complétion des travaux de toiture du bâtiment, ce qui aurait une incidence directe sur la séquence des travaux au chantier, et potentiellement sur la date de livraison du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au comité exécutif : 16 février 2022
Approbation par le conseil municipal : 21 février 2022
Approbation par le conseil d'agglomération : 24 février 2022
Fin des travaux : Octobre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline DOYON
Conceptrice des aménagements - Immobiliers

Tél : 438-824-9986
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-12-08

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-977-9883
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2021-12-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2022-01-27

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1219057018

Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs*

Projet : *Projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i> | X | | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? | | | |
| 1. Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050 | | | |
| 10. Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision | | | |
| 11. Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique | | | |
| 12. Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective | | | |
| 15. Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif , notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire | | | |
| . | | | |

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

1. *Le projet vise l'obtention de la certification LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants de niveau Or. L'édifice deviendra carboneutre suite à l'intégration de nouvelles sources d'énergies renouvelables dont l'aérothermie pour réduire de façon significative sa consommation énergétique.*
10. *Avec ce projet, nous recherchons la pérennité d'un bâtiment historique qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain tout en créant un véritable lieu d'échange. Tout en maintenant ses éléments patrimoniaux, un accent a été mis sur l'atteinte des plus hauts standards d'accessibilité universelle, mais également sur l'augmentation du nombre d'espaces ouverts à la population montréalaise ainsi qu'aux touristes locaux et internationaux. Grâce aux mesures de restauration patrimoniale et aux travaux de modernisation rendus nécessaires, l'hôtel de ville de Montréal sera un lieu convivial et accueillant adapté aux besoins des citoyennes et des citoyens et à la vie démocratique*
11. *La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.*
12. *La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.*
15. *De nouveaux éléments ont été intégrés pour renforcer l'appropriation citoyenne du lieu et deux nouvelles œuvres d'art seront installés et accompagneront le quotidien des personnes qui visitent l'hôtel de ville. L'exécution des travaux de restauration de la fenestration, de la maçonnerie, des plâtres et des boiseries sont exécutés par des artisans qui agissent en tant qu'experts. Ils sont retenus et se démarquent des travailleurs habituels de la construction par leur savoir-faire ainsi que par leurs connaissances, leurs compétences et leurs expertises uniques*

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | X | | |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? | X | | |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? | X | | |

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | X | | |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? | X | | |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Les dimensions indiquées sont des dimensions nominales. Les dimensions réelles peuvent varier en fonction des tolérances de fabrication et des conditions de montage. Les dimensions réelles doivent être vérifiées sur le terrain avant le début des travaux.

Plan 04

| | |
|------------------|------------|
| 1. COUVERTURE | 1000-11-04 |
| 2. FONDATION | 1000-11-04 |
| 3. MUR | 1000-11-04 |
| 4. PLAFOND | 1000-11-04 |
| 5. ISOLATION | 1000-11-04 |
| 6. VITRIFICATION | 1000-11-04 |
| 7. CLAPETTES | 1000-11-04 |
| 8. ESCALIER | 1000-11-04 |
| 9. TOITURE | 1000-11-04 |
| 10. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 11. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 12. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 13. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 14. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 15. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 16. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 17. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 18. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 19. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 20. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 21. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 22. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 23. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 24. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 25. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 26. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 27. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 28. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 29. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 30. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 31. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 32. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 33. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 34. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 35. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 36. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 37. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 38. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 39. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 40. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 41. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 42. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 43. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 44. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 45. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 46. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 47. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 48. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 49. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 50. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 51. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 52. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 53. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 54. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 55. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 56. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 57. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 58. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 59. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 60. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 61. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 62. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 63. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 64. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 65. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 66. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 67. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 68. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 69. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 70. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 71. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 72. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 73. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 74. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 75. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 76. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 77. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 78. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 79. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 80. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 81. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 82. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 83. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 84. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 85. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 86. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 87. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 88. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 89. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 90. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 91. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 92. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 93. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 94. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 95. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 96. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 97. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 98. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 99. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |
| 100. ÉLÉMENTS | 1000-11-04 |



Beaupré Michaud et Associés, Architectes

275, RUE NOTRE-DAME EST, MONTRÉAL, PQ H3B 1G6

COUPE TRANSVERSALE - EXISTANT

CS DESIGN

COM MULTIMEDIA

SOLE MIB

Montreal

PROJET DE RÉNOUVELLEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL

275, RUE NOTRE-DAME EST, MONTRÉAL, PQ H3B 1G6

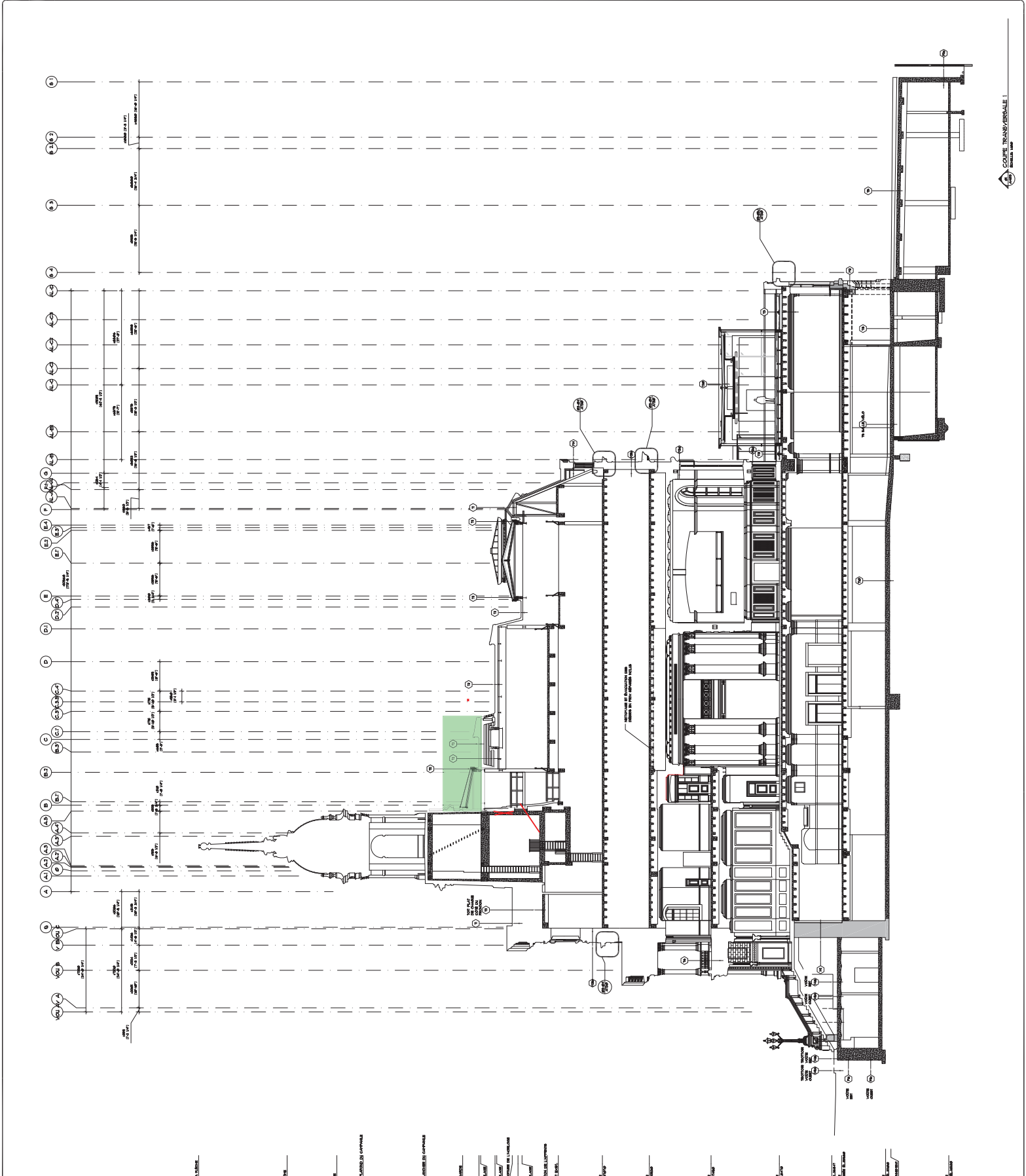
COUPE TRANSVERSALE - EXISTANT

NO. PROJET: 15084-2-001

NO. CONSULTANT: C.L.L.

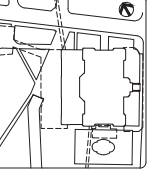
DATE: 10-09-2018

PROJET: 113 AMO COVER.PDF



- 1. COUVERTURE
- 2. FONDATION
- 3. MUR
- 4. PLAFOND
- 5. ISOLATION
- 6. VITRIFICATION
- 7. CLAPETTES
- 8. ESCALIER
- 9. TOITURE
- 10. ÉLÉMENTS
- 11. ÉLÉMENTS
- 12. ÉLÉMENTS
- 13. ÉLÉMENTS
- 14. ÉLÉMENTS
- 15. ÉLÉMENTS
- 16. ÉLÉMENTS
- 17. ÉLÉMENTS
- 18. ÉLÉMENTS
- 19. ÉLÉMENTS
- 20. ÉLÉMENTS
- 21. ÉLÉMENTS
- 22. ÉLÉMENTS
- 23. ÉLÉMENTS
- 24. ÉLÉMENTS
- 25. ÉLÉMENTS
- 26. ÉLÉMENTS
- 27. ÉLÉMENTS
- 28. ÉLÉMENTS
- 29. ÉLÉMENTS
- 30. ÉLÉMENTS
- 31. ÉLÉMENTS
- 32. ÉLÉMENTS
- 33. ÉLÉMENTS
- 34. ÉLÉMENTS
- 35. ÉLÉMENTS
- 36. ÉLÉMENTS
- 37. ÉLÉMENTS
- 38. ÉLÉMENTS
- 39. ÉLÉMENTS
- 40. ÉLÉMENTS
- 41. ÉLÉMENTS
- 42. ÉLÉMENTS
- 43. ÉLÉMENTS
- 44. ÉLÉMENTS
- 45. ÉLÉMENTS
- 46. ÉLÉMENTS
- 47. ÉLÉMENTS
- 48. ÉLÉMENTS
- 49. ÉLÉMENTS
- 50. ÉLÉMENTS
- 51. ÉLÉMENTS
- 52. ÉLÉMENTS
- 53. ÉLÉMENTS
- 54. ÉLÉMENTS
- 55. ÉLÉMENTS
- 56. ÉLÉMENTS
- 57. ÉLÉMENTS
- 58. ÉLÉMENTS
- 59. ÉLÉMENTS
- 60. ÉLÉMENTS
- 61. ÉLÉMENTS
- 62. ÉLÉMENTS
- 63. ÉLÉMENTS
- 64. ÉLÉMENTS
- 65. ÉLÉMENTS
- 66. ÉLÉMENTS
- 67. ÉLÉMENTS
- 68. ÉLÉMENTS
- 69. ÉLÉMENTS
- 70. ÉLÉMENTS
- 71. ÉLÉMENTS
- 72. ÉLÉMENTS
- 73. ÉLÉMENTS
- 74. ÉLÉMENTS
- 75. ÉLÉMENTS
- 76. ÉLÉMENTS
- 77. ÉLÉMENTS
- 78. ÉLÉMENTS
- 79. ÉLÉMENTS
- 80. ÉLÉMENTS
- 81. ÉLÉMENTS
- 82. ÉLÉMENTS
- 83. ÉLÉMENTS
- 84. ÉLÉMENTS
- 85. ÉLÉMENTS
- 86. ÉLÉMENTS
- 87. ÉLÉMENTS
- 88. ÉLÉMENTS
- 89. ÉLÉMENTS
- 90. ÉLÉMENTS
- 91. ÉLÉMENTS
- 92. ÉLÉMENTS
- 93. ÉLÉMENTS
- 94. ÉLÉMENTS
- 95. ÉLÉMENTS
- 96. ÉLÉMENTS
- 97. ÉLÉMENTS
- 98. ÉLÉMENTS
- 99. ÉLÉMENTS
- 100. ÉLÉMENTS

Les modifications de l'architecte, faites en collaboration avec le propriétaire, sont indiquées en rouge. Les modifications de l'ingénieur, faites en collaboration avec le propriétaire, sont indiquées en vert. Les modifications de l'architecte, faites en collaboration avec le propriétaire, sont indiquées en rouge. Les modifications de l'ingénieur, faites en collaboration avec le propriétaire, sont indiquées en vert.



| NO | DESCRIPTION | DATE |
|-----|------------------------------|------------|
| 1 | PROJET DE CONSTRUCTION (DSS) | 02/02/2018 |
| 2 | DSS | 02/02/2018 |
| 3 | DSS | 02/02/2018 |
| 4 | DSS | 02/02/2018 |
| 5 | DSS | 02/02/2018 |
| 6 | DSS | 02/02/2018 |
| 7 | DSS | 02/02/2018 |
| 8 | DSS | 02/02/2018 |
| 9 | DSS | 02/02/2018 |
| 10 | DSS | 02/02/2018 |
| 11 | DSS | 02/02/2018 |
| 12 | DSS | 02/02/2018 |
| 13 | DSS | 02/02/2018 |
| 14 | DSS | 02/02/2018 |
| 15 | DSS | 02/02/2018 |
| 16 | DSS | 02/02/2018 |
| 17 | DSS | 02/02/2018 |
| 18 | DSS | 02/02/2018 |
| 19 | DSS | 02/02/2018 |
| 20 | DSS | 02/02/2018 |
| 21 | DSS | 02/02/2018 |
| 22 | DSS | 02/02/2018 |
| 23 | DSS | 02/02/2018 |
| 24 | DSS | 02/02/2018 |
| 25 | DSS | 02/02/2018 |
| 26 | DSS | 02/02/2018 |
| 27 | DSS | 02/02/2018 |
| 28 | DSS | 02/02/2018 |
| 29 | DSS | 02/02/2018 |
| 30 | DSS | 02/02/2018 |
| 31 | DSS | 02/02/2018 |
| 32 | DSS | 02/02/2018 |
| 33 | DSS | 02/02/2018 |
| 34 | DSS | 02/02/2018 |
| 35 | DSS | 02/02/2018 |
| 36 | DSS | 02/02/2018 |
| 37 | DSS | 02/02/2018 |
| 38 | DSS | 02/02/2018 |
| 39 | DSS | 02/02/2018 |
| 40 | DSS | 02/02/2018 |
| 41 | DSS | 02/02/2018 |
| 42 | DSS | 02/02/2018 |
| 43 | DSS | 02/02/2018 |
| 44 | DSS | 02/02/2018 |
| 45 | DSS | 02/02/2018 |
| 46 | DSS | 02/02/2018 |
| 47 | DSS | 02/02/2018 |
| 48 | DSS | 02/02/2018 |
| 49 | DSS | 02/02/2018 |
| 50 | DSS | 02/02/2018 |
| 51 | DSS | 02/02/2018 |
| 52 | DSS | 02/02/2018 |
| 53 | DSS | 02/02/2018 |
| 54 | DSS | 02/02/2018 |
| 55 | DSS | 02/02/2018 |
| 56 | DSS | 02/02/2018 |
| 57 | DSS | 02/02/2018 |
| 58 | DSS | 02/02/2018 |
| 59 | DSS | 02/02/2018 |
| 60 | DSS | 02/02/2018 |
| 61 | DSS | 02/02/2018 |
| 62 | DSS | 02/02/2018 |
| 63 | DSS | 02/02/2018 |
| 64 | DSS | 02/02/2018 |
| 65 | DSS | 02/02/2018 |
| 66 | DSS | 02/02/2018 |
| 67 | DSS | 02/02/2018 |
| 68 | DSS | 02/02/2018 |
| 69 | DSS | 02/02/2018 |
| 70 | DSS | 02/02/2018 |
| 71 | DSS | 02/02/2018 |
| 72 | DSS | 02/02/2018 |
| 73 | DSS | 02/02/2018 |
| 74 | DSS | 02/02/2018 |
| 75 | DSS | 02/02/2018 |
| 76 | DSS | 02/02/2018 |
| 77 | DSS | 02/02/2018 |
| 78 | DSS | 02/02/2018 |
| 79 | DSS | 02/02/2018 |
| 80 | DSS | 02/02/2018 |
| 81 | DSS | 02/02/2018 |
| 82 | DSS | 02/02/2018 |
| 83 | DSS | 02/02/2018 |
| 84 | DSS | 02/02/2018 |
| 85 | DSS | 02/02/2018 |
| 86 | DSS | 02/02/2018 |
| 87 | DSS | 02/02/2018 |
| 88 | DSS | 02/02/2018 |
| 89 | DSS | 02/02/2018 |
| 90 | DSS | 02/02/2018 |
| 91 | DSS | 02/02/2018 |
| 92 | DSS | 02/02/2018 |
| 93 | DSS | 02/02/2018 |
| 94 | DSS | 02/02/2018 |
| 95 | DSS | 02/02/2018 |
| 96 | DSS | 02/02/2018 |
| 97 | DSS | 02/02/2018 |
| 98 | DSS | 02/02/2018 |
| 99 | DSS | 02/02/2018 |
| 100 | DSS | 02/02/2018 |

Beaupré Michaud et Associés, Architectes

225 RUE NOTRE-DAME EST, MONTRÉAL, H2Y 1G5

TÉL. 514 392-1111

WWW.BEAUPRE-MICHAUD.COM

CS DESIGN

COM MULTIMEDIA

SOLT 418

MONTRÉAL

PROJET: RESTAURATION DE L'ORDRE DE LA RUE DE MONTRÉAL

225 RUE NOTRE-DAME EST, MONTRÉAL, H2Y 1G5

TITRE DU PLAN: PLAN DE CONSTRUCTION - PLAN TOITURE

NO. CONTR. 18684-2-001

DATE: 10-09-2018

PROJETÉ PAR: C.L.

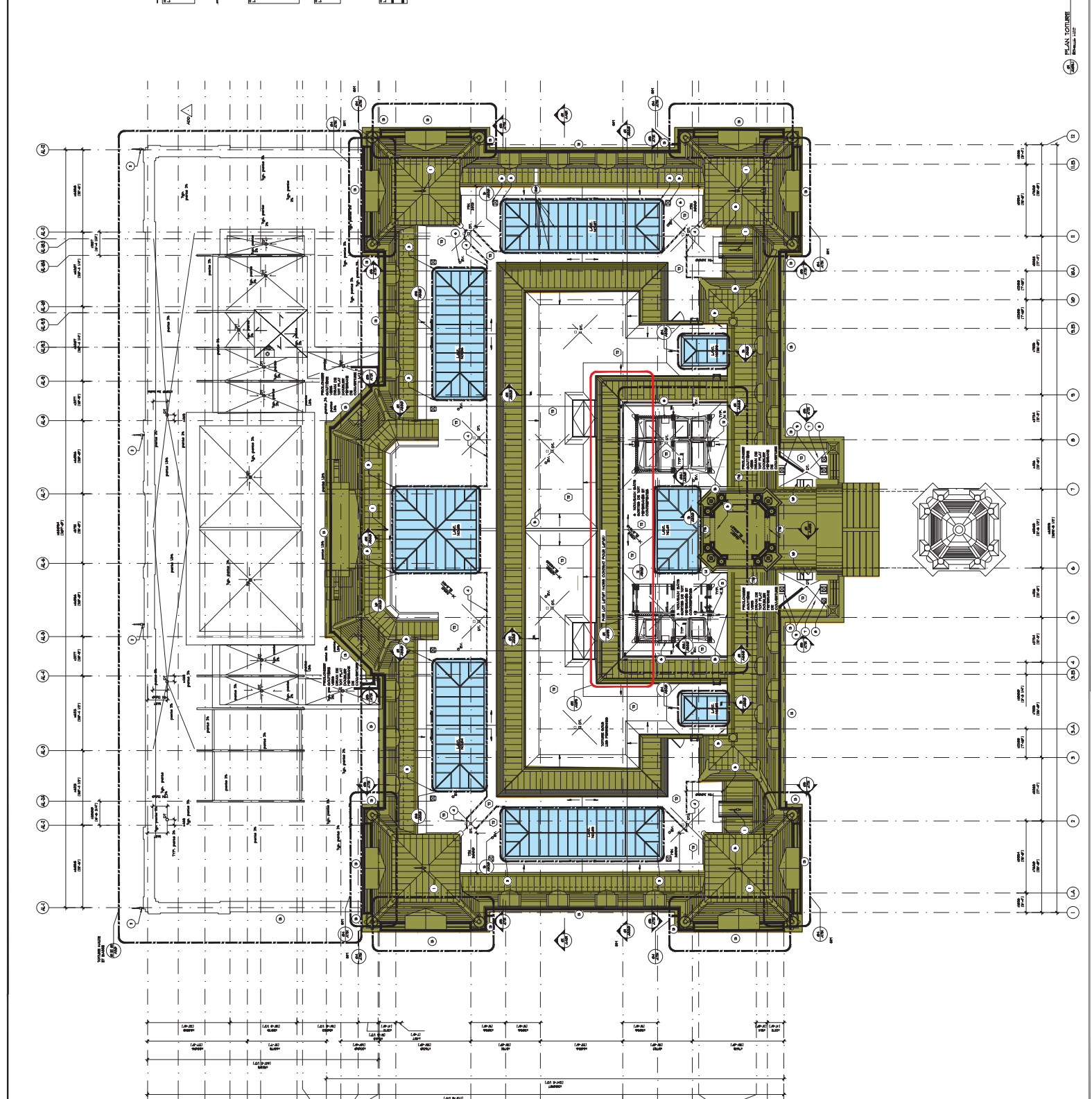
DESIGNÉ PAR: C.L.

DATE: 10-09-2018

PROJETÉ PAR: C.L.

DATE: 10-09-2018

- 1. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 2. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 3. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 4. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 5. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 6. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 7. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 8. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 9. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 10. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 11. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 12. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 13. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 14. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 15. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 16. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 17. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 18. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 19. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 20. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 21. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 22. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 23. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 24. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 25. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 26. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 27. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 28. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 29. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 30. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 31. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 32. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 33. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 34. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 35. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 36. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 37. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 38. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 39. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 40. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 41. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 42. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 43. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 44. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 45. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 46. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 47. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 48. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 49. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 50. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 51. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 52. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 53. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 54. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 55. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 56. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 57. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 58. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 59. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 60. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 61. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 62. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 63. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 64. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 65. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 66. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 67. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 68. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 69. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 70. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 71. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 72. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 73. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 74. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 75. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 76. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 77. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 78. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 79. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 80. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 81. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 82. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 83. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 84. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 85. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 86. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 87. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 88. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 89. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 90. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 91. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 92. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 93. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 94. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 95. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 96. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 97. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 98. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 99. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)
- 100. TOITURE EN BOIS (TOITURE EN BOIS)



Dossier # : 1219057018

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 \$, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0546), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 805 269,90 \$ à 2 089 088,85 \$, taxes et contingences incluses. |

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



GDD 1219057018 - Dépense additionnelle travaux lot L0701 Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-12-13

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1225055001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de police de Montréal , Direction des enquêtes criminelles , Service spécialisé en enquêtes criminelles , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 130 064 \$, taxes non applicables, pour la distribution, sur demande, de nourriture aux détenus dans le cadre du contrat accordé à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Resto Plateau CG20 0127), majorant ainsi le montant total du contrat de 260 128 \$ à 390 192 \$, taxes non applicables |

Il est recommandé au conseil d'agglomération :
d'autoriser une dépense additionnelle de 114 457 \$, taxes non applicables, pour la distribution, sur demande, de nourriture aux détenus dans le cadre du contrat accordé à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Resto Plateau (CG20 0127), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 260 128 \$ à 390 192 \$ taxes non applicables;

d'autoriser une dépense de 15 607 \$, taxes non applicables, à titre de budget de contingences;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE Le 2022-02-07 12:11

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1225055001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de police de Montréal , Direction des enquêtes criminelles , Service spécialisé en enquêtes criminelles , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 130 064 \$, taxes non applicables, pour la distribution, sur demande, de nourriture aux détenus dans le cadre du contrat accordé à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Resto Plateau CG20 0127), majorant ainsi le montant total du contrat de 260 128 \$ à 390 192 \$, taxes non applicables |

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la Ville de Montréal (SPVM) doit s'assurer de fournir des repas adéquats à toutes les personnes détenues dans les quatre centres opérationnels ainsi qu'à la détention de la Cour municipale de Montréal.
 Depuis 2017, ces repas sont fournis par l'OBNL Resto Plateau et, à ce jour, le SPVM est satisfait de la qualité de la nourriture et des services offerts par ce fournisseur. Il s'est avéré le plus bas soumissionnaire de l'appel d'offres public 19-17932, tenu du 28 octobre 2019 au 28 novembre 2019.

Ce contrat de 2 ans, en vigueur depuis le 1er mars 2020, prendra fin le 28 février 2022.

Le présent dossier vise à exercer l'option d'une année de prolongation tel que prévu au dit contrat, en vue de la préparation d'un nouvel appel d'offres public, lequel sera fait dans le but d'accorder un prochain contrat d'une durée de deux (2) ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0127 - 26 mars 2020 - Accorder un contrat à Resto Plateau, pour la distribution de nourriture aux détenus, couvrant la période du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2022, pour une somme maximale de 260 128 \$, taxes non applicables - Appel d'offres public 19-17932 (1 soum.)

CG19 0341 - 22 août 2019 – Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Resto Plateau pour la distribution de nourriture aux détenus, pour la période du 1^{er} mars 2019 au 29 février 2020 – Dépense totale 212 800 \$, taxes non applicables, contingences de 26 650 \$ incluses.

CG17 0039 - 23 février 2017 - Accorder, un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Resto Plateau, pour la distribution de nourriture aux détenus, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 420 532 \$, taxes non applicables.

CE15 0110 - 21 janvier 2015 - Conclure une entente-cadre avec la compagnie A. Mourdoukoutas d'une durée de 24 mois, pour une somme de 338 371,43 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de nourriture aux détenus du SPVM conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13663.

CG12 0219 - 21 juin 2012 - Octroyer un contrat à l'OBNL Resto Plateau pour la distribution de nourriture aux détenus couvrant la période du 1er juin 2012 au 31 mai 2014 pour un montant total de 499 603.16\$, taxes incluses

CG10 0182 - 20 mai 2010 - Octroyer un contrat à l'OBNL Resto Plateau pour la distribution de nourriture aux détenus couvrant la période du 1er juin 2010 au 31 mai 2012 pour un montant total de 524 728,28 \$, taxes incluses.

CG08 0513 - 28 octobre 2008 - Octroyer un contrat à l'OSBL Resto Plateau pour la distribution de nourriture aux détenus couvrant la période du 1er juin 2008 au 31 mai 2010, pour un montant total de 498 317.03\$.

DESCRIPTION

Le SPVM est tenu d'assurer à l'ensemble des modules de détention un service d'approvisionnement de nourriture afin de fournir des repas à toutes les personnes prévenues. Pour se faire, le SPVM demande l'autorisation de se prévaloir de l'option de prolongation d'une durée de douze (12) mois, à compter du 1er mars 2022 pour se terminer le 28 février 2023.

Cette année de prolongation de contrat devra respecter l'intégralité du présent contrat, lequel prendra fin le 28 février 2022, et sera basé sur les quantités exprimées à l'offre de services 19-17932.

JUSTIFICATION

Les raisons incitant à recommander la prolongation de cette entente est principalement la satisfaction du SPVM au cours des années précédentes quant à la qualité des services et de la nourriture fournis par ce fournisseur. Cette période de prolongation de 12 mois au coût de 130 064 \$ (taxes non applicables) se détaillant en un montant maximal de 114 457 \$ auquel est ajouté une somme maximale de 15 607 \$ (contingence de 12% de la valeur de la prolongation), et ce, afin de combler le besoin en nourriture des détenus jusqu'à ce que le prochain contrat soit accordé. À cet effet, un appel d'offres est prévu en 2022.

Le fournisseur, dont la lettre d'acceptation se trouve en pièce jointe, permettra au SPVM d'exercer l'option de prolongation du contrat en cours et de lui assurer le respect de l'obligation légale qui consiste à nourrir les prévenus détenus dans les centres de détention du SPVM.

L'OBNL Resto Plateau n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni sur le Liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Dans le cadre de ce projet, l'autorisation de l'autorité des marchés financiers (AMF) n'est pas requise selon le décret 795-2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat actuel d'un an sera offert pour une somme de 130 064 \$ (incluant contingences et taxes non applicables).

Les quantités exprimées à l'offre ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion du contrat seulement.

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme maximale de 130 064 \$ (taxes non applicables) est prévu au SPVM. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Acteur de l'économie sociale, Resto Plateau est un organisme à but non lucratif dont la mission est de favoriser l'autonomie, l'inclusion et l'accès à des ressources permettant de répondre à des besoins essentiels tels que la sécurité alimentaire, auprès de la communauté montréalaise et des environs. Il aborde la problématique de la pauvreté selon une approche qui conjugue le développement de la collectivité et des individus en leur offrant les outils nécessaires, autant pour le cheminement personnel, social et professionnel. De plus, la prolongation de ce contrat contribue à promouvoir et soutenir une entreprise locale dont la prospérité dépend en majeure partie des contrats qui lui sont accordés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'un tel contrat, notre obligation légale envers les soins attribués aux détenus ne serait pas respectée.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif: 16 février 2022

Conseil municipal : 21 février 2022

Conseil d'agglomération: 24 février 2022

Début de la période de prolongation : 1er mars 2022

Fin de la période de prolongation : 28 février 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus de l'approvisionnement: ; Service de l'approvisionnement, Direction acquisition (Diana Goropceanu); Certification de fonds: ; Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Pierre St-Hilaire)

Parties prenantes

Diana GOROPCEANU, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Diana GOROPCEANU, 3 février 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine L'ÉCUYER
Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514-280-7766
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-02-02

Caroline COURNOYER
Inspecteur-chef

Tél : 514-280-7757
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie R ROY
Directeur adjoint, Direction des enquêtes criminelles

Tél :
Approuvé le : 2022-02-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain CARON
directeur de service - police

Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2022-02-04

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1225055001

Unité administrative responsable : *Service spécialisé en enquêtes criminelles - SPVM*

Projet : Exercer l'option de prolongation pour la distribution, sur demande, de nourriture aux détenus dans le cadre du contrat accordé à l'OBNL Resto-Plateau.

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i> | X | | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorités 4- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité. Priorité 14- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité. | | | |

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec une stratégie de développement économique communautaire en partenariat avec les organismes du milieu, conjuguant le développement collectif à l'intervention individuelle auprès des personnes en misant sur leur potentiel en leur offrant les outils nécessaires pour leur cheminement personnel, social et professionnel, en plus de promouvoir l'achat local et ainsi contribuer à la prospérité d'un OBNL de Montréal.

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | | | X |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? | | | X |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? | | | X |

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion | X | | |
| <p>b. Équité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale | | | X |
| <p>c. Accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | | | X |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? | | | X |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 3 novembre 2021

Madame Audrey Mougénot
Resto Plateau
235-4450 rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2J 2W9

Courriel : audrey.mougenot@restoplateau.com

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 19-17932
Fourniture et livraison de nourriture aux détenus du SPVM**

Madame,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif **du 1er mars 2022 au 28 février 2023** et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, j'autorise la Ville de Montréal à conserver la garantie d'exécution fournie pour la durée initiale du contrat sous forme de chèque certifié au montant de 26 012.80 \$.


À noter qu'aucune indexation n'est pas prévue aux prix pour l'année de prolongation.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à diana.goropceanu@montreal.ca **au plus tard le 10 novembre 2021** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

AUDREY MOUGÉNOT 
Nom en majuscules et signature

3 Nov. 2021
Date

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Diana Goropceanu
Agente d'approvisionnement II
Courriel : diana.goropceanu@montreal.ca

Dossier # : 1225055001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de police de Montréal , Direction des enquêtes criminelles , Service spécialisé en enquêtes criminelles , - |
| Objet : | Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 130 064 \$, taxes non applicables, pour la distribution, sur demande, de nourriture aux détenus dans le cadre du contrat accordé à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Resto Plateau CG20 0127), majorant ainsi le montant total du contrat de 260 128 \$ à 390 192 \$, taxes non applicables |

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



GDD_1225055001 - Resto plateau_.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre ST-HILAIRE
Conseiller budgétaire
Tél : 514 280-2930

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-02-03

Line DESJARDINS
Chef d'équipe
Tél : 438-349-2262
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier - Sécurité publique SPVM



Dossier # : 1229446001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure deux (2) ententes-cadres avec FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE pour l'acquisition de camionnettes à motorisation hybride complète (lot 1) et à motorisation régulière (lot 2), pour une période de cinq (5) ans (Montant estimé des ententes : 25 539 046,33 \$, taxes incluses (contrat : 21 282 538,61 \$ + contingences (20 %) : 4 256 507,72 \$) - Appel d'offres public : 21-18960 - 3 soumissionnaires |

Il est recommandé :

1. de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de 5 ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des camionnettes à motorisation hybride (lot 1) et régulière (lot 2), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18960 :

| Firmes | Articles | Montant (taxes incluses) |
|------------------------------|----------|--------------------------|
| FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE | Lot 1 | 9 882 004,67 \$ |
| FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE | Lot 2 | 11 400 533,94 \$ |

2. d'autoriser une dépense de 4 256 507,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. de procéder à une évaluation du rendement de AUTO (MONTRÉAL) LTÉE.

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-01-24 14:57

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION Dossier # :1229446001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure deux (2) ententes-cadres avec FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE pour l'acquisition de camionnettes à motorisation hybride complète (lot 1) et à motorisation régulière (lot 2), pour une période de cinq (5) ans (Montant estimé des ententes : 25 539 046,33 \$, taxes incluses (contrat : 21 282 538,61 \$ + contingences (20 %) : 4 256 507,72 \$) - Appel d'offres public : 21-18960 - 3 soumissionnaires |

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) a pour mission d’assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules et équipements ainsi que d’offrir divers services et produits spécialisés adaptés aux besoins des arrondissements et services centraux, de façon écoresponsable et dans un milieu sécuritaire.

Afin de combler un besoin de remplacement de véhicules désuets, selon l'analyse des besoins 2022, le SMRA souhaite conclure une entente pour l'acquisition de camionnettes à motorisation hybride complète et à motorisation régulière. En ce sens, l'appel d'offres 21-18960 a été lancé pour optimiser l’usage des ressources et d’obtenir des offres économiquement avantageuses.

L'appel d'offres public, No 21-18960 a été publié dans le quotidien « Le Devoir » les 1er novembre et 3 décembre 2021 ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 44 jours, soit du 1er novembre au 14 décembre 2021. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Durant l'appel d'offres public, quatre (4) addendas ont été émis afin de clarifier les services exigés, ainsi que pour répondre aux questions des soumissionnaires.

| # ADDENDA | DATE | CONTENU |
|--------------|------------------|--|
| 1 | 23 novembre 2021 | Portant sur la variation du prix: Ajout: Section Régie - ANNEXE 2.01.02 - CONSIGNES D'ÉLABORATION DU PRIX. |
| 2 | 24 novembre 2021 | Portant sur la fourniture et installation d'un traitement antirouille permanent à la section 4 de tous les devis techniques. |

| | | |
|---|------------------|--|
| 3 | 30 novembre 2021 | Report de la date d'ouverture des soumissions au 14 décembre 2021. |
| 4 | 8 décembre 2021 | Portant sur des questions et des réponses applicables à divers devis: - Doublure de caisse pulvérisée, - Marchepieds latéraux d'une roue à l'autre, - Remplacement des 4 pneus d'origine, - Commandes des camions sans marches intégrées au hayon. |

La durée de validité de la soumission est de 180 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 12 juin 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0072 - 25 février 2021 D'accorder au seul soumissionnaire Jacques Olivier Ford inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux camionnettes à motorisation hybride complète, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 369,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18514.

CG18 0352 - 21 juin 2018 - Accorder deux contrats aux firmes Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. (lot 1 : 4 922 826,22 \$, taxes incluses) et Fortier Auto (Montréal) Itée (lot 5 : 1 051 469,37 \$, taxes incluses) pour la fourniture de 110 camionnettes et 30 véhicules utilitaires/multisegments - Dépense totale de 5 974 295,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16705 (4 soumissions)

CG15 0029 – 29 janvier 2015 : Autoriser la prolongation, pour une période de vingt-quatre (24) mois supplémentaires, les ententes-cadres conclues avec les firmes 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) et Fortier Auto (Montréal) Itée pour la fourniture, sur demande, de divers véhicules légers suite à l'appel d'offres public no 11-11756 (Montant estimé des prolongations : 2 819 956,33 \$ et 1 101 984,30 \$ taxes incluses).

CG12 0013 – 26 janvier 2012 : Conclure avec les firmes Fortier Auto (Montréal) Itée (6 808 841,55 \$) et 7265930 Canada inc. / Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (8 442 902,37 \$), des ententes-cadres collectives d'une durée de trois (3) ans avec une option de renouvellement de deux ans, pour la fourniture, sur demande, de divers véhicules suite à l'appel d'offres public no 11-11756 (13 soumissions).

DESCRIPTION

De façon plus précise, le présent dossier vise la conclusion de deux (2) ententes-cadres pour l'acquisition des camionnettes à motorisation hybride complète et à motorisation régulière.

Le tableau suivant présente les différents lots ainsi que les quantités prévisionnelles estimées par les professionnels du SMRA en regard des diverses réquisitions en provenance des arrondissements et des services centraux :

Lot 1 : Camionnettes à motorisation hybride complète

| Devis | Description | Quantité prévisionnelle |
|----------|---|-------------------------|
| 12322A11 | Acquisition de camionnettes à motorisation hybride complète 4X4, cabine d'équipe 6 places, boîte de 5' 5" et roues arrière simples. | 26 |
| 12322B11 | Acquisition de camionnettes à motorisation hybride complète 4X2, cabine d'équipe 5 places, boîte de 4' 5" et roues arrière simples. | 17 |
| 12322C11 | Acquisition de camionnettes à motorisation hybride complète 4X2, | 141 |

| |
|--|
| cabine d'équipe 6 places, boîte de 5' 5" et roues arrière simples. |
|--|

Lot 2 : Camionnettes à motorisation régulière

| Devis | Description | Quantité prévisionnelle |
|----------|---|-------------------------|
| 12722A11 | Fourniture de camionnettes 4X4, à cabine double ou cabine d'équipe, 6 places, caisse courte et PNBV de 8800 lb (minimum). | 20 |
| 12722B11 | Fourniture de camionnettes 4X4, à cabine simple, 3 places, caisse longue, roues arrière jumelées et PNBV de 13000 lb (minimum). | 11 |
| 12822A11 | Fourniture de camionnettes 4X4, à cabine d'équipe 6 places, caisse longue et PNBV de 8800 lb (minimum). | 12 |
| 21222A11 | Fourniture de camionnettes 4X2, à cabine d'équipe 6 places, caisse longue et PNBV de 8800 lb (minimum). | 109 |
| 21222B11 | Fourniture de camionnettes 4X2, à cabine d'équipe 6 places, caisse longue et PNBV de 8800 lb (minimum). | 22 |
| 21222C11 | Fourniture de camionnettes 4X2, à cabine d'équipe 6 places, caisse longue et PNBV de 8800 lb (minimum). | 13 |

Les camionnettes du lot 1 et du lot 2 sont utilisées principalement par les travaux publics pour des activités diverses telles que déneigement, remorquage de fardier, asphaltage, déchets encombrants et certaines activités d'horticulture. Toutes les camionnettes ont une durée de vie estimative de 10 ans.

Règle d'adjudication:

Tel que mentionné à la règle d'adjudication de l'appel d'offres, Le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat en fonction du plus bas prix par lots.

Le prix unitaire net soumis pour chaque véhicule comprend le prix de détail suggéré par le manufacturier au concessionnaire pour un véhicule répondant à chaque devis proposé, le pourcentage de rabais du manufacturier applicable, le rabais fixe offert par le concessionnaire, le transport et la préparation. De plus, à chaque changement d'année/modèle de production, l'ADJUDICATAIRE doit confirmer, par écrit, le rabais du manufacturier. En raison de l'évolution technologique, le contexte économique ou autres influences du marché de l'automobile, les rabais du manufacturier pourraient être différents. Cependant, les rabais ne peuvent être inférieurs à ceux de la production précédente. En cours de contrat, si le manufacturier offre des incitatifs supplémentaires, habituellement saisonniers ou annoncés dans les médias, il doit revenir auprès du DONNEUR D'ORDRE pour lui offrir ces rabais supplémentaires.

Annuellement ou à l'occasion, la Ville demandera à l'ADJUDICATAIRE de compléter une demande de prix conformément à la structure de prix demandée et joindre le document contenant le nom et le numéro de code du véhicule de base et les groupes d'options du manufacturier ou le véhicule de base ainsi que ceux des équipements et les accessoires (options) d'usines nécessaires pour construire le véhicule spécifié au devis de référence à la demande.

Options concessionnaires :

Les options concessionnaires sont des pièces ou des équipements qui ne sont pas commandés directement chez le manufacturier lors de la commande du véhicule, mais qui peuvent être acquis ou installés par le concessionnaire. Lors du dépôt de sa soumission, le soumissionnaire devait déterminer un prix annuellement pour chacune des ces options. En raison du changement de modèle des manufacturiers, les prix mentionnés à l'année 1 seront ceux associés au modèle de production de l'année disponible.

JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres, il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges. Sur ce nombre, trois (3) ont remis des soumissions (60%). Le Service de l'approvisionnement a pris contact avec les deux (2) preneurs n'ayant pas remis de soumission afin de connaître les motifs de leur désistement: ils n'étaient pas en mesure de rencontrer les exigences demandées ou invoquent le manque de pièces mondial et les ruptures des chaînes d'approvisionnement.

Lot 1 : Camionnettes à motorisation hybride complète

| SOUMISSIONS CONFORMES | PRIX SOUMIS (taxes incluses) | AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses) | TOTAL (taxes incluses) |
|---|--|--|----------------------------------|
| FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE | 9 882 004,67 \$ | 1 976 400,93 \$ | 11 858 405,60 \$ |
| JACQUES OLIVIER FORD INC. | 9 909 303,19 \$ | 1 981 860,64 \$ | 11 891 163,83 \$ |
| LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTÉE | 9 952 970,17 \$ | 1 990 594,03 \$ | 11 943 564,20 \$ |
| Dernière estimation réalisée (\$) | 10 653 545,56 \$ | 2 130 709,11 \$ | 12 784 254,67 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i> | | | -771 540,89 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i> | | | -7,24 % |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i> | | | 27 298,52 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | | | 0,28 % |

Lot 2 : Camionnettes à motorisation régulière

| SOUMISSIONS CONFORMES | PRIX SOUMIS (taxes incluses) | AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses) | TOTAL (taxes incluses) |
|---|--|--|----------------------------------|
| FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE | 11 400 533,94 \$ | 2 280 106,79 \$ | 13 680 640,73 \$ |
| JACQUES OLIVIER FORD INC. | 11 578 189,46 \$ | 2 315 637,89 \$ | 13 893 827,35 \$ |
| LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTÉE | 11 542 986,97 \$ | 2 308 597,39 \$ | 13 851 584,36 \$ |
| Dernière estimation réalisée (\$) | 13 078 966,18 \$ | 2 615 793,24 \$ | 15 694 759,42 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i> | | | -1 678 432,24 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i> | | | -12,83 % |

| | |
|--|---------------|
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse))</i> | 177 655,52 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | 1,56 % |

L'écart de 12,83% du lot 2 se situe au niveau du prix de détail suggéré. Cette information a été cherchée sur les sites web des concessionnaires offrant le même type de véhicules. Cet écart se situe aussi au niveau des fluctuations des escomptes manufacturiers et des concessionnaires qui sont données en fonction des conditions du marché au moment de faire la recherche et qui varient dernièrement de façon importante.

Pour estimer la dépense, les professionnels du SMRA ont utilisé les outils de configuration de prix de chacun des sites internet des manufacturiers des véhicules éligibles et en ont établi une moyenne. Les estimations des rabais manufacturiers et concessionnaires sont basées sur A/O 21-18761 (29 juillet 2021). Le résultat des écarts démontre que la Ville de Montréal obtient un juste prix pour ce contrat.

Les vérifications requises à l'effet que l'adjudicataire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics) et qu'il ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle ont été effectuées au moment de l'ouverture des soumissions le 14 décembre 2021.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001 émis le 16 mars 2021, une évaluation de l'adjudicataire sera effectuée. Puisque le montant visé par le lot 2 comporte une dépense supérieure à 10 M\$, ce dossier doit être soumis à la Commission sur l'examen des contrats. Pour ce qui est du lot 1, la dépense totalise plus de 10 M\$ incluant le calcul des contingences, ce dossier pourrait également être soumis à la Commission sur l'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de deux (2) ententes-cadres pour le SMRA sans engagement budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, en fonction des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit et des dépenses d'agglomération sont possibles.

Le plus bas soumissionnaire conforme, Fortier Auto (Montréal) Ltée, s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 9 882 516,52\$ pour le lot # 1 et de 11 400 533,94 \$ pour le lot # 2, incluant les taxes.

Un montant équivalent à 20 % du montant total octroyé, soit 4 256 507,72\$, taxes incluses, a été ajouté à titre de provisions - frais de contingences afin de pallier aux imprévus et aux fluctuations du prix de détail suggéré par le fabricant (PDSF) sur 5 ans.

Plan d'approvisionnement annuel:

Lot 1 : Camionnettes à motorisation hybride complète.

| Devis | Année 1 Quantité | Année 2 Quantité | Année 3 Quantité | Année 4 Quantité | Année 5 Quantité | Total |
|----------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------|
| 12322A11 | 5 | 5 | 5 | 5 | 6 | 26 |
| 12322B11 | 3 | 3 | 3 | 4 | 4 | 17 |
| 12322C11 | 28 | 28 | 28 | 28 | 29 | 141 |

Lot 2 : Camionnettes à motorisation régulière

| Devis | Année 1 Quantité | Année 2 Quantité | Année 3 Quantité | Année 4 Quantité | Année 5 Quantité | Total |
|----------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------|
| 12722A11 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 20 |
| 12722B11 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 11 |
| 12822A11 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 | 12 |
| 21222A11 | 21 | 21 | 21 | 23 | 23 | 109 |
| 21222B11 | 4 | 4 | 4 | 5 | 5 | 22 |
| 21222C11 | 2 | 2 | 3 | 3 | 3 | 13 |

Par ailleurs, des considérations administratives, financières ou autres pourraient amener un devancement partiel ou complet d'une commande prévue selon les prix de l'année/modèle en cours. Les premiers décaissements auront lieu en 2022.

Les sommes nécessaires au présent dossier sont prévues au PDI du Service du matériel roulant et des ateliers dans le Programme 68102 - Programme de remplacement de véhicule) et seront financées par les règlements d'emprunts RCG21-010 - Remplacement véhicules et équipements Ville, SPVM et SIM, CG21 0403 et 21-026 - Remplacement véhicules, équipements et produits écoresponsables CM21 0793.

Rabais – Programmes gouvernementaux:

L'achat de camionnettes à motorisation hybride et régulière n'est pas admissible aux rabais offerts par le gouvernement du Québec et du Canada.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité "Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050" du Plan stratégique Montréal 2030, car le remplacement de 184 camionnettes à motorisation hybride complète est cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Pour les véhicules hybrides, les émissions de CO2 et des particules rejetées sont moins importantes. De manière générale, un véhicule hybride émet environ 30% de CO2 de moins qu'une motorisation essence équivalente. L'acquisition de camionnettes à motorisation régulière (lot 2) est justifiée car pour ces modèles, il n'existe pas encore de camionnettes hybrides complètes disponibles sur le marché.

Ce dossier ne contribue pas à la diminution des vulnérabilités climatiques et les particularités de ce dossier ne s'appliquent pas aux engagements en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'approbation de ces ententes obligera le SMRA à acquérir les véhicules sous forme de gré à gré. Cette façon de faire alourdirait tout le processus de suivi des contrats et de reddition des comptes et priverait la Ville d'économies avantageuses.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les fluctuations des marchés, la COVID-19 n'a pas d'impact sur le dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

| | |
|---|-----------------|
| Date limite de ficelage | 24 janvier 2022 |
| Premier passage au Comité exécutif | 2 février 2022 |
| Commission sur l'examen des contrats - (Le lot 2) | 9 février 2022 |
| Deuxième passage au Comité exécutif | 16 février 2022 |
| Conseil municipal | 21 février 2022 |
| Conseil d'agglomération | 24 février 2022 |
| | |
| Émission du bon de commande et rencontre de démarrage | Mars 2022 |
| Livraison des premiers véhicules | Décembre 2022 |

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement : Service de l'approvisionnement, Direction acquisition / (Renée VEILLETTE)

Parties prenantes

Viorica ZAUER, Service des finances
Sylvie ROUSSEAU, Service des finances

Lecture :

Viorica ZAUER, 18 janvier 2022
Sylvie ROUSSEAU, 18 janvier 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antonio José BADEL LAFONT
Agent de recherche

Tél : N/A
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-18

Nassiri RADI
chef de section - ingenierie (smra)

Tél : 5148721843
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dave ST-PIERRE
Directeur de service

Tél : 514-829-8971

Approuvé le : 2022-01-24

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1229446001

Unité administrative responsable : 33 - Service du matériel roulant et des ateliers

Projet : Conclure deux (2) ententes-cadres avec FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE pour l'acquisition de camionnettes à motorisation hybride (lot 1) et régulière (lot 2), pour une période de cinq (5) ans (Montant estimé des ententes: 25 539 046,33 \$, taxes incluses (contrat: 21 282 538,61 \$ + contingences (20%) : 4 256 507.72\$) - Appel d'offres public : 21-18960

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i> | X | | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050.</i> | | | |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? <i>Le remplacement de 184 camionnettes à motorisation hybride complète contribue à l'atteinte de notre engagement de réduction des GES. Pour les véhicules hybrides, les émissions de CO2 et des particules rejetées sont moins importantes.</i> | | | |

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | oui | non | s. o. |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 | X | | |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? | | X | |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? | X | | |

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | oui | non | s. o. |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | | | X |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? | | | X |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Dossier # : 1229446001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , - |
| Objet : | Conclure deux (2) ententes-cadres avec FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE pour l'acquisition de camionnettes à motorisation hybride complète (lot 1) et à motorisation régulière (lot 2), pour une période de cinq (5) ans (Montant estimé des ententes : 25 539 046,33 \$, taxes incluses (contrat : 21 282 538,61 \$ + contingences (20 %) : 4 256 507,72 \$) - Appel d'offres public : 21-18960 - 3 soumissionnaires |

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



21-18960_Intervention_«SMRA».pdf 21-18960_Tableau de vérification.pdf



21-18960_DetCah.pdf 21-18960 PV.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement niveau 2
Tél : 514 872-1057

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-18

Denis LECLERC
Chef de Division
Tél : 514-217-3536
Division : Service de l'approvisionnement ,
Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Lot 1 | Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | <input checked="" type="checkbox"/> | # Lot |
|-------|-------------------------------------|------------------------|-------------------------------------|-------|
| | FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE | 9 882 004,67 \$ | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | JACQUES OLIVIER FORD INC. | 9 909 303,19 \$ | <input type="checkbox"/> | |
| | LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTÉE | 9 952 970,17 \$ | <input type="checkbox"/> | |

| Lot 2 | Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | <input checked="" type="checkbox"/> | # Lot |
|-------|-------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------|-------|
| | FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE | 11 400 533,94 \$ | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | JACQUES OLIVIER FORD INC. | 11 578 189,46 \$ | <input type="checkbox"/> | |
| | LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTÉE | 11 542 986,97 \$ | <input type="checkbox"/> | |

Information additionnelle

Tel que mentionné à la règle d'adjudication de l'appel d'offres, Le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat en fonction du plus bas prix par lots.

Le prix de la soumission de la firme FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE et JACQUES OLIVIER FORD INC. ont été corrigées. La différence entre le prix inscrit sur le procès-verbal et celui inscrit au tableau des prix s'explique par le fait que les soumissionnaires ont omis d'ajouter le montant du traitement antirouille ajouté par addenda.

La soumission de la firme FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE est conforme administrativement. Les vérifications usuelles ont été terminées le 20 décembre 2021.

Deux des cinq preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres car ils n'étaient pas en mesure de rencontrer les exigences demandées ou invoque le manque de pièces mondial et les ruptures des chaînes d'approvisionnement.

Préparé par : Le - -

Numéro de l'appel d'offres : 21-18960
 Titre : Acquisition de camionnettes à motorisation hybride et régulière - Entente d'approvisionnement 5 ans
 Date de publication sur le SÉAO : 1er novembre 2021
 Date d'ouverture des soumissions : 14 décembre 2021
 Addenda : 4 dernier émit le: 8 décembre 2021

| | | FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE | | JACQUES OLIVIER FORD INC. | | LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTÉE | | |
|--|-------------|--------------------------------|---------------|---|---------------|---|---------------|----------------------------|
| Numéro de fournisseur VDM | | | | | | | | |
| Numéro NEQ | | | | | | | | |
| Lot 1 | Description | Quantité prévisionnelle / Sans | Prix unitaire | Montant total (sans taxes) | Prix unitaire | Montant total (sans taxes) | Prix unitaire | Montant total (sans taxes) |
| 1.1 - Devis 12322A11 | | | | | | | | |
| Acquisition de camionnettes à motorisation hybride complète 4X4, cabine d'équipe 6 places, boîte de 5' 5" et roues arrière simples | | | | | | | | |
| 1.1.1 | Année 1 | 5 | 49 976,00 \$ | 249 880,00 \$ | 50 120,00 \$ | 250 600,00 \$ | 50 557,88 \$ | 252 789,40 \$ |
| 1.1.2 | Année 2 | 5 | 50 151,00 \$ | 250 755,00 \$ | 50 271,00 \$ | 251 355,00 \$ | 50 673,96 \$ | 253 369,80 \$ |
| 1.1.3 | Année 3 | 5 | 50 336,00 \$ | 251 680,00 \$ | 50 439,00 \$ | 252 195,00 \$ | 50 794,68 \$ | 253 973,40 \$ |
| 1.1.4 | Année 4 | 5 | 50 525,00 \$ | 252 625,00 \$ | 50 626,00 \$ | 253 130,00 \$ | 50 920,23 \$ | 254 601,15 \$ |
| 1.1.5 | Année 5 | 6 | 50 733,00 \$ | 304 398,00 \$ | 50 810,00 \$ | 304 860,00 \$ | 51 050,80 \$ | 306 304,80 \$ |
| 1.2 - Devis 12322B11 | | | | | | | | |
| Acquisition de camionnettes à motorisation hybride complète 4X2, cabine d'équipe 5 places, boîte de 4' 5" et roues arrière simples | | | | | | | | |
| 1.2.1 | Année 1 | 3 | 32 317,00 \$ | 96 951,00 \$ | 32 684,00 \$ | 98 052,00 \$ | 32 364,88 \$ | 97 094,64 \$ |
| 1.2.2 | Année 2 | 3 | 32 492,00 \$ | 97 476,00 \$ | 32 835,00 \$ | 98 505,00 \$ | 32 480,96 \$ | 97 442,88 \$ |
| 1.2.3 | Année 3 | 3 | 32 677,00 \$ | 98 031,00 \$ | 33 003,00 \$ | 99 009,00 \$ | 32 601,68 \$ | 97 805,04 \$ |
| 1.2.4 | Année 4 | 4 | 32 866,00 \$ | 131 464,00 \$ | 33 190,00 \$ | 132 760,00 \$ | 32 727,23 \$ | 130 908,92 \$ |
| 1.2.5 | Année 5 | 4 | 33 074,00 \$ | 132 296,00 \$ | 33 374,00 \$ | 133 496,00 \$ | 32 857,80 \$ | 131 431,20 \$ |
| 1.3 - Devis 12322C11 | | | | | | | | |
| Acquisition de camionnettes à motorisation hybride complète 4X2, cabine d'équipe 6 places, boîte de 5' 5" et roues arrière simples | | | | | | | | |
| 1.3.1 | Année 1 | 28 | 47 355,00 \$ | 1 325 940,00 \$ | 47 499,00 \$ | 1 329 972,00 \$ | 47 848,20 \$ | 1 339 749,60 \$ |
| 1.3.2 | Année 2 | 28 | 47 530,00 \$ | 1 330 840,00 \$ | 47 650,00 \$ | 1 334 200,00 \$ | 47 964,28 \$ | 1 342 999,84 \$ |
| 1.3.3 | Année 3 | 28 | 47 715,00 \$ | 1 335 020,00 \$ | 47 818,00 \$ | 1 338 904,00 \$ | 48 085,00 \$ | 1 346 380,00 \$ |
| 1.3.4 | Année 4 | 28 | 47 904,00 \$ | 1 341 312,00 \$ | 48 005,00 \$ | 1 344 140,00 \$ | 48 210,55 \$ | 1 349 895,40 \$ |
| 1.3.5 | Année 5 | 29 | 48 112,00 \$ | 1 395 248,00 \$ | 48 189,00 \$ | 1 397 481,00 \$ | 48 341,12 \$ | 1 401 892,48 \$ |
| Total avant taxes | | | | 8 594 916,00 \$ | | 8 618 659,00 \$ | | 8 656 638,55 \$ |
| TPS 5 % | | | | 429 745,80 \$ | | 430 932,95 \$ | | 432 831,93 \$ |
| TVQ 9,9975 % | | | | 857 347,87 \$ | | 859 711,24 \$ | | 863 499,70 \$ |
| Montant total | | | | 9 882 004,67 \$ | | 9 909 303,19 \$ | | 9 952 970,17 \$ |
| Lot 2 | | | | | | | | |
| Lot 2 | Description | Quantité prévisionnelle / Sans | Prix unitaire | Montant total (sans taxes) | Prix unitaire | Montant total | Prix unitaire | Montant total |
| 2.1 - Devis 12722A11 | | | | | | | | |
| Fourniture de camionnettes 4X4, à cabine double ou cabine d'équipe, 6 places, caisse courte et PNBV de 8800 lb (minimum) | | | | | | | | |
| 2.1.1 | Année 1 | 4 | 53 730,98 \$ | 214 923,92 \$ | 53 868,00 \$ | 215 472,00 \$ | 54 463,86 \$ | 217 855,44 \$ |
| 2.1.2 | Année 2 | 4 | 54 015,44 \$ | 216 061,76 \$ | 54 152,00 \$ | 216 608,00 \$ | 54 693,58 \$ | 218 774,32 \$ |
| 2.1.3 | Année 3 | 4 | 54 313,08 \$ | 217 252,32 \$ | 54 436,00 \$ | 217 744,00 \$ | 54 905,46 \$ | 219 621,84 \$ |
| 2.1.4 | Année 4 | 4 | 54 620,28 \$ | 218 481,12 \$ | 54 746,00 \$ | 218 984,00 \$ | 55 152,82 \$ | 220 611,28 \$ |
| 2.1.5 | Année 5 | 4 | 54 946,00 \$ | 219 784,00 \$ | 55 059,00 \$ | 220 236,00 \$ | 55 410,09 \$ | 221 640,36 \$ |
| 2.2 - Devis 12722B11 | | | | | | | | |
| Fourniture de camionnettes 4X4, à cabine simple, 3 places, caisse longue, roues arrière jumelées et PNBV de 13000 lb (minimum) | | | | | | | | |
| 2.2.1 | Année 1 | 2 | 53 480,98 \$ | 106 961,96 \$ | 53 618,00 \$ | 107 236,00 \$ | 53 886,86 \$ | 107 773,72 \$ |
| 2.2.2 | Année 2 | 2 | 53 758,44 \$ | 107 516,88 \$ | 53 895,00 \$ | 107 790,00 \$ | 54 109,42 \$ | 108 218,84 \$ |
| 2.2.3 | Année 3 | 2 | 54 049,08 \$ | 108 098,16 \$ | 54 172,00 \$ | 108 344,00 \$ | 54 313,86 \$ | 108 627,72 \$ |
| 2.2.4 | Année 4 | 2 | 54 348,28 \$ | 108 696,56 \$ | 54 476,00 \$ | 108 948,00 \$ | 54 553,48 \$ | 109 106,96 \$ |
| 2.2.5 | Année 5 | 3 | 54 666,00 \$ | 163 998,00 \$ | 54 779,00 \$ | 164 337,00 \$ | 54 802,70 \$ | 164 408,10 \$ |
| 2.3 - Devis 12822A11 | | | | | | | | |
| Fourniture de camionnettes 4X4, à cabine d'équipe 6 places, caisse longue et PNBV de 8800 lb (minimum) | | | | | | | | |
| 2.3.1 | Année 1 | 2 | 55 935,98 \$ | 111 871,96 \$ | 56 073,00 \$ | 112 146,00 \$ | 55 930,86 \$ | 111 861,72 \$ |
| 2.3.2 | Année 2 | 2 | 56 220,44 \$ | 112 440,88 \$ | 56 357,00 \$ | 112 714,00 \$ | 56 160,58 \$ | 112 321,16 \$ |
| 2.3.3 | Année 3 | 2 | 56 518,08 \$ | 113 036,16 \$ | 56 641,00 \$ | 113 282,00 \$ | 56 372,46 \$ | 112 744,92 \$ |
| 2.3.4 | Année 4 | 2 | 56 825,28 \$ | 113 650,56 \$ | 56 951,00 \$ | 113 904,00 \$ | 56 681,82 \$ | 113 367,64 \$ |
| 2.3.5 | Année 5 | 3 | 57 151,00 \$ | 171 453,00 \$ | 57 264,00 \$ | 171 792,00 \$ | 56 877,09 \$ | 170 631,27 \$ |
| 2.4 - Devis 21222A11 | | | | | | | | |
| Fourniture de camionnettes 4X2, à cabine d'équipe 6 places, caisse longue et PNBV de 8800 lb (minimum) | | | | | | | | |
| 2.4.1 | Année 1 | 21 | 50 888,98 \$ | 1 068 668,58 \$ | 52 158,00 \$ | 1 095 318,00 \$ | 51 773,86 \$ | 1 087 251,06 \$ |
| 2.4.2 | Année 2 | 21 | 51 098,20 \$ | 1 073 062,20 \$ | 52 413,00 \$ | 1 100 673,00 \$ | 51 933,82 \$ | 1 090 610,22 \$ |
| 2.4.3 | Année 3 | 21 | 51 317,00 \$ | 1 077 657,00 \$ | 52 665,00 \$ | 1 105 965,00 \$ | 52 100,16 \$ | 1 094 183,36 \$ |
| 2.4.4 | Année 4 | 23 | 51 542,00 \$ | 1 185 466,00 \$ | 52 942,00 \$ | 1 217 666,00 \$ | 52 273,16 \$ | 1 202 282,68 \$ |
| 2.4.5 | Année 5 | 23 | 51 783,00 \$ | 1 191 009,00 \$ | 53 219,00 \$ | 1 224 037,00 \$ | 52 453,09 \$ | 1 206 421,07 \$ |
| 2.5 - Devis 21222B11 | | | | | | | | |
| Fourniture de camionnettes 4X2, à cabine d'équipe 6 places, caisse longue et PNBV de 8800 lb (minimum) | | | | | | | | |
| 2.5.1 | Année 1 | 4 | 56 611,08 \$ | 226 444,32 \$ | 56 713,00 \$ | 226 852,00 \$ | 57 495,96 \$ | 229 983,84 \$ |
| 2.5.2 | Année 2 | 4 | 57 038,71 \$ | 228 154,84 \$ | 57 068,00 \$ | 228 272,00 \$ | 57 874,33 \$ | 231 497,32 \$ |
| 2.5.3 | Année 3 | 4 | 57 487,37 \$ | 229 949,48 \$ | 57 420,00 \$ | 229 680,00 \$ | 58 270,53 \$ | 233 082,12 \$ |
| 2.5.4 | Année 4 | 5 | 57 953,70 \$ | 289 768,50 \$ | 57 797,00 \$ | 288 985,00 \$ | 58 684,86 \$ | 293 424,30 \$ |
| 2.5.5 | Année 5 | 5 | 58 448,11 \$ | 292 240,55 \$ | 58 174,00 \$ | 290 870,00 \$ | 59 118,20 \$ | 295 591,00 \$ |
| 2.6 - Devis 21222C11 | | | | | | | | |
| Fourniture de camionnettes 4X2, à cabine d'équipe 6 places, caisse longue et PNBV de 8800 lb (minimum) | | | | | | | | |
| 2.6.1 | Année 1 | 2 | 52 418,98 \$ | 104 837,96 \$ | 52 411,00 \$ | 104 822,00 \$ | 53 238,86 \$ | 106 477,72 \$ |
| 2.6.2 | Année 2 | 2 | 52 689,20 \$ | 105 378,40 \$ | 52 676,00 \$ | 105 352,00 \$ | 53 517,42 \$ | 106 914,84 \$ |
| 2.6.3 | Année 3 | 3 | 52 972,00 \$ | 158 916,00 \$ | 52 938,00 \$ | 158 814,00 \$ | 53 684,70 \$ | 161 054,10 \$ |
| 2.6.4 | Année 4 | 3 | 54 113,00 \$ | 162 339,00 \$ | 55 281,00 \$ | 165 843,00 \$ | 54 770,34 \$ | 164 311,02 \$ |
| 2.6.5 | Année 5 | 3 | 53 573,00 \$ | 160 719,00 \$ | 53 515,00 \$ | 160 545,00 \$ | 54 166,91 \$ | 162 500,73 \$ |
| Total avant taxes | | | | 9 915 663,35 \$ | | 10 070 180,00 \$ | | 10 039 562,49 \$ |
| TPS 5 % | | | | 495 783,17 \$ | | 503 509,00 \$ | | 501 978,12 \$ |
| TVQ 9,9975 % | | | | 989 087,42 \$ | | 1 004 500,46 \$ | | 1 001 446,36 \$ |
| Montant total | | | | 11 404 533,94 \$ | | 11 578 189,46 \$ | | 11 542 986,97 \$ |
| Signature | | Oui | | Oui | | Oui | | Oui |
| Signature | | | Oui | | Oui | | Oui | |
| Achat du cahier des charges sur le SÉAO | | Oui | | Oui | | Oui | | Oui |
| Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ) | | Oui | | Oui | | Oui | | Oui |
| Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA) | | Oui | | Oui | | Oui | | Oui |
| Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC» | | Oui | | Oui | | Oui | | Oui |
| Vérification au Registre des Personnes inadmissibles «RGC» | | Oui | | Oui | | Oui | | Oui |
| Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) | | Oui | | Oui | | Oui | | Oui |
| Validation de conformité - CNEST | | Oui | | Pas à jour - Problème site gouvernement | | Pas à jour - Problème site gouvernement | | |
| Autres documents requis | | | | écart mineur | | écart mineur | | |
| La liste des sous-contractants | | Oui | | Oui | | Oui | | Oui |
| Le devis technique dûment complété | | Oui | | Oui | | Oui | | Oui |
| Les renseignements complémentaires dûment complétés | | OUI | | OUI | | OUI | | OUI |

Remarque:

- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul - Antirouille non calculé
- Plus bas soumissionnaire conforme

Véifié par : Renée Veillette Date : 20 décembre 2021



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 21-18960

Numéro de référence : 1539427

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Acquisition de camionnettes à motorisation hybride et régulière - Entente d'approvisionnement 5 ans

| <input type="checkbox"/> Organisation | Contact | Date et heure de commande | Addenda envoyé |
|---|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE 7000, boul. Louis-H. Lafontaine Montréal, QC, H1M 2X3 http://www.fortierauto.com NEQ : 1140587461 | Monsieur Yannick Bastien Téléphone : 514 353-9821 Télécopieur : 514 353-4556 | Commande : (1973847) 2021-12-07 13 h 26 Transmission : 2021-12-07 13 h 26 | 3625107 - Addenda no 1 - (Précisions et ajout) 2021-12-07 13 h 26 - Téléchargement 3626495 - Addenda no 2 (devis) 2021-12-07 13 h 26 - Téléchargement 3626496 - Addenda no 2 (bordereau) 2021-12-07 13 h 26 - Téléchargement 3628944 - Addenda no 3 (Report de date) 2021-12-07 13 h 26 - Téléchargement 3633527 - Addenda no 4 2021-12-08 10 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| <input type="checkbox"/> JACQUES OLIVIER FORD INC. 4405 CHEMIN CHAMBLY Longueuil, QC, J3Y 3M7 NEQ : 1143058627 | Monsieur Serge Labelle Téléphone : 450 445-3673 Télécopieur : | Commande : (1960533) 2021-11-01 13 h 58 Transmission : 2021-11-01 13 h 58 | 3625107 - Addenda no 1 - (Précisions et ajout) 2021-11-23 9 h 53 - Courriel 3626495 - Addenda no 2 (devis) 2021-11-24 16 h 40 - Courriel 3626496 - Addenda no 2 (bordereau) 2021-11-24 16 h 40 - Téléchargement 3628944 - Addenda no 3 (Report de date) 2021-11-30 9 h 26 - Courriel 3633527 - Addenda no 4 2021-12-08 10 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| <input type="checkbox"/> LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTÉE 6300 Henri-Bourassa Est Montréal, QC, H1G5W9 NEQ : 1163735666 | Monsieur William Calleya Téléphone : 514 325-4701 Télécopieur : 514 325-9872 | Commande : (1961583) 2021-11-03 13 h 35 Transmission : 2021-11-03 13 h 35 | 3625107 - Addenda no 1 - (Précisions et ajout) 2021-11-23 9 h 53 - Courriel 3626495 - Addenda no 2 (devis) 2021-11-24 16 h 40 - Courriel 3626496 - Addenda no 2 (bordereau) 2021-11-24 16 h 40 - Téléchargement 3628944 - Addenda no 3 (Report de date) 2021-11-30 9 h 26 - Courriel 3633527 - Addenda no 4 2021-12-08 10 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| <input type="checkbox"/> LUSSIER CHEVROLET BUICK GMC LTÉE 3000 Dessaulles Saint-Hyacinthe, QC, J2S 2V8 NEQ : 1143331693 | Monsieur Guy Lussier Téléphone : 450 778-1112 Télécopieur : 450 778-1422 | Commande : (1961848) 2021-11-04 8 h 42 Transmission : 2021-11-04 8 h 42 | 3625107 - Addenda no 1 - (Précisions et ajout) 2021-11-23 9 h 53 - Courriel 3626495 - Addenda no 2 (devis) 2021-11-24 16 h 40 - Courriel 3626496 - Addenda no 2 (bordereau) 2021-11-24 16 h 40 - Téléchargement 3628944 - Addenda no 3 (Report de date) 2021-11-30 9 h 26 - Courriel 3633527 - Addenda no 4 2021-12-08 10 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| <input type="checkbox"/> TROIS DIAMANTS AUTOS (1987) LTÉE 3035, Chemin Gascon Mascouche, QC, J7I3X7 NEQ : 1144086940 | Madame Maryse Lessard Téléphone : 450 477-6348 Télécopieur : 450 477-6962 | Commande : (1965343) 2021-11-15 10 h 54 Transmission : 2021-11-15 10 h 54 | 3625107 - Addenda no 1 - (Précisions et ajout) 2021-11-23 9 h 53 - Courriel 3626495 - Addenda no 2 (devis) 2021-11-24 16 h 40 - Courriel 3626496 - Addenda no 2 (bordereau) 2021-11-24 16 h 40 - Téléchargement 3628944 - Addenda no 3 (Report de date) 2021-11-30 9 h 26 - Courriel 3633527 - Addenda no 4 2021-12-08 10 h 38 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

Dossier # : 1229446001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , - |
| Objet : | Conclure deux (2) ententes-cadres avec FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE pour l'acquisition de camionnettes à motorisation hybride complète (lot 1) et à motorisation régulière (lot 2), pour une période de cinq (5) ans (Montant estimé des ententes : 25 539 046,33 \$, taxes incluses (contrat : 21 282 538,61 \$ + contingences (20 %) : 4 256 507,72 \$) - Appel d'offres public : 21-18960 - 3 soumissionnaires |



[Rapport_CEC_SMCE229446001.pdf](#)

Dossier # :1229446001

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Dominic Perri
Arrondissement de
Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Paola Hawa
Ville de
Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-Dame-de-Grâce

Le 21 février 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE229446001

**Conclure deux (2) ententes-cadres avec FORTIER
AUTO (MONTRÉAL) LTÉE pour l'acquisition de
camionnettes à motorisation hybride complète
(lot 1) et à motorisation régulière (lot 2), pour une
période de cinq (5) ans (Montant estimé des
ententes : 25 539 046,33 \$, taxes incluses (contrat
: 21 282 538,61 \$ + contingences (20 %) : 4 256
507,72 \$) - Appel d'offres public : 21-18960 - 3
soumissionnaires**

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE229446001

Conclure deux (2) ententes-cadres avec FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE pour l'acquisition de camionnettes à motorisation hybride complète (lot 1) et à motorisation régulière (lot 2), pour une période de cinq (5) ans (Montant estimé des ententes : 25 539 046,33 \$, taxes incluses (contrat : 21 282 538,61 \$ + contingences (20 %) : 4 256 507,72 \$) - Appel d'offres public : 21-18960 - 3 soumissionnaires

À sa séance du 2 février 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 9 février 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service du matériel roulant et des ateliers ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué qu'afin de combler un besoin de remplacement de véhicules désuets, selon l'analyse des besoins 2022, le SMRA souhaite conclure une entente pour l'acquisition de camionnettes à motorisation hybride complète et à motorisation régulière. Il est précisé que ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité "Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050" du *Plan stratégique Montréal 2030*.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 44 jours. Parmi les 5 preneurs du cahier des charges, 3 ont déposé une soumission qui a été jugée conforme. Il est à noter que 4

addendas mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres. Au terme du processus, le prix soumis par le soumissionnaire montre des écarts de 7,24% (Lot 1) et 12,83 % (Lot 2) favorables à la Ville par rapport à l'estimation de contrôle interne.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur les raisons expliquant pourquoi certains preneurs de cahier des charges n'ont pas soumissionné, l'historique des contrats figurant au sommaire décisionnel et le moment de l'année où les appels d'offres sont lancés pour ce type de produit.

Le Service a par ailleurs souligné que les escomptes étaient difficiles à prévoir, ce qui explique l'essentiel des écarts entre le prix de la soumission retenue et l'estimé de la Ville. Il a précisé que le manque de pièces et la rupture de stock dans les chaînes d'approvisionnement expliquent pourquoi deux des preneurs de cahier des charges n'ont pas soumissionné. Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service du matériel roulant et des ateliers pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE229446001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1217231091

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels d'ingénierie avec les firmes suivantes : SNC-Lavalin inc. (contrat #1 : 3 060 874,22 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (contrat #2 : 2 697 577,94 \$, taxes incluses) et WSP Canada inc. (contrat #3 : 1 729 678,15 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (Ponts et Tunnels) jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 24 février 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation de un (1) an, et ce, uniquement si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées - Appel d'offres public no. 21-19066 - (5 soumissionnaires) / Autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une période de un (1) an, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées |

Il est recommandé :

1. de conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels d'ingénierie pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (ponts et tunnels) avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (21-19066) et selon les termes et conditions stipulés au contrat;

| Firme | Somme maximale taxes incluses | Contrat |
|-----------------------|-------------------------------|---------|
| SNC-Lavalin inc. | 3 060 874,22 \$ | 1 |
| Les Services EXP inc. | 2 697 577,94 \$ | 2 |
| WSP Canada inc. | 1 729 678,15 \$ | 3 |

2. de procéder à une évaluation de rendement des firmes SNC-Lavalin inc., Les Services EXP inc. et WSP Canada inc. ;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs,

et ce au rythme des besoins à combler;

4. d'autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une durée de (1) an, et ce, uniquement si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-01-24 09:17

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION **Dossier # :1217231091**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels d'ingénierie avec les firmes suivantes : SNC-Lavalin inc. (contrat #1 : 3 060 874,22 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (contrat #2 : 2 697 577,94 \$, taxes incluses) et WSP Canada inc. (contrat #3 : 1 729 678,15 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (Ponts et Tunnels) jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 24 février 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation de un (1) an, et ce, uniquement si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées - Appel d'offres public no. 21-19066 - (5 soumissionnaires) / Autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une période de un (1) an, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées |

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est responsable de 578 structures routières et connexes : ponts, tunnels, ponts d'étagement, ponts ferroviaires, passerelles et tunnels piétonniers, murs de soutènement, escaliers structuraux, quais de déversement de neige, etc. La valeur de remplacement de ces structures se chiffre à environ 2,2 milliards de dollars.

La majorité de ces structures ont été construites avant 1970. Ces structures vieillissantes sont soumises à des charges de circulation qui ont augmenté depuis leur construction et sont soumises à des effets agressifs de leur environnement (sels de déglacage, gel/dégel, réaction chimique alcali-granulat, impacts de véhicules, etc.).

En vue de préserver la pérennité et la fonctionnalité des structures ainsi que la sécurité des usagers, des interventions sont requises sur ces structures afin de réparer ou remplacer des composantes de ponts, de tunnels, de murs de soutènement et d'autres structures routières.

La Direction des infrastructures a le mandat de réaliser une grande proportion de ces projets et pour ce faire, elle compte sur la division de la réalisation des travaux pour mener à bien la gestion et la surveillance de ces travaux.

Dans le contexte d'accroissement du nombre de chantiers, et dans l'optique que la Direction

des infrastructures souhaite exercer une surveillance et un contrôle adéquat de ses chantiers, la division de la réalisation des travaux requiert des services professionnels afin de la soutenir dans ses activités de surveillance des travaux.

Dans ce contexte, le lancement d'un appel d'offres public a été requis afin de conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres # 21-19066 a été publié du 15 novembre 2021 au 16 décembre 2021 dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. Les soumissions sont valides pendant les cent-vingt (120) jours qui suivent leur date d'ouverture, soit jusqu'au 15 avril 2022.

La durée de publication a été de trente-et-un (31) jours, ce qui respecte le délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Six (6) addendas ont été publiés respectivement le 24 novembre 2021, le 29 novembre 2021, le 2 décembre 2021, le 7 décembre 2021, le 9 décembre 2021, ainsi que le 13 décembre 2021 afin de répondre aux questions des preneurs du cahier des charges et de les aviser des modifications faites aux documents d'appel d'offres. Les questions soulevées par les soumissionnaires n'avaient pas d'impact sur le prix des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0722 - 23 décembre 2021 - Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels d'ingénierie avec les firmes suivantes : Stantec Experts-Conseils Ltée (contrat #1 : 5 652 981,57 \$, taxes incluses) et Les Services EXP inc. (contrat #2 : 5 500 806,41 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (ponts et tunnels) et d'aménagements divers jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 20 décembre 2026, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation de (1) an, et ce, uniquement si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées. - Appel d'offres public n° 21-18872 - 5 soumissionnaires (1217231069)

CG18 0652 - 20 décembre 2018 - Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec Stantec experts-conseils Ltée (contrat #1 : 3 516 762,58 \$, taxes incluses) et Les services EXP inc. (contrat #2 : 2 853 881,86 \$, taxes incluses) pour la surveillance des travaux de réfection de ponts et d'ouvrages d'art - Appel d'offres public 18-17089 - 5 soumissionnaires (1187231065);

CG18 0174 - 29 mars 2018 - Conclure 2 ententes-cadres de services professionnels pour les sommes maximales indiquées avec Les Consultants S.M. inc. (entente 1 : 1 692 719,44 \$, taxes incluses) et avec SNC-Lavalin inc. (entente 2 : 1 635 519,38 \$, taxes incluses) pour la surveillance de travaux de réfection de structures dont en priorité la réfection des ponts Berri/Sherbrooke et Bonaventure - Appel d'offres public 17-16530 - 7 soumissionnaires (1185249001);

CG17 0095 - 30 mars 2017 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec SNC-Lavalin inc. (contrat no 1: 5 462 146,07 \$, taxes incluses), Les Services exp inc. (contrat no 2: 5 706 209,25 \$, taxes incluses) et Les Consultants S.M. inc. (contrat no 3: 5 792 727,94 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux dans le domaine des égouts, de l'aqueduc, de la voirie et des structures - Appel d'offres public 17-15664 - 5 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin (1175249001);

CG15 0391 - 18 juin 2015 - Conclure des ententes-cadre de services professionnels, pour une période de 24 mois, avec Les Consultants S.M. inc.(9 701 360,55 \$ taxes incluses) et Les Services exp inc. (9 818 328,07 \$ taxes incluses) pour la surveillance des travaux, la

gestion des impacts, le maintien de la circulation et les communications de chantier - appel d'offres public 15-13877 - 6 soumissionnaires /Approuver les projets de conventions à cette fin (1155249001).

DESCRIPTION

Il s'agit de conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels pour la surveillance et la gestion des travaux sur les structures de ponts et tunnels.

Le mode d'octroi des contrats est présenté à l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au présent dossier décisionnel.

Ces trois (3) ententes-cadres représentent une somme totale maximale de 7 488 130,31 \$, taxes incluses et sont valides jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin de la période de trois (3) ans, à partir de l'adoption du dossier par les instances, selon la première des deux éventualités. À noter que sur entente et acceptation des deux parties, la Ville peut prolonger les contrats jusqu'à un maximum de un (1) an.

Suite à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public n°21-19066 , il est recommandé de retenir les services des trois (3) firmes suivantes :

| Firme | Montant (taxes incluses) |
|------------------------------------|---------------------------------|
| Contrat #1 - SNC-Lavalin inc. | 3 060 874,22 \$ |
| Contrat #2 - Les Services EXP inc. | 2 697 577,94 \$ |
| Contrat #3 - WSP Canada inc. | 1 729 678,15 \$ |
| | |
| Montant total des contrats | 7 488 130,31 \$ |

Il s'agit d'ententes-cadres à taux horaires par catégories d'employés.

Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix.

JUSTIFICATION

Compte tenu du nombre et de l'envergure des projets de réfection des infrastructures de voirie prévus pour les années à venir, il est proposé de retenir les services professionnels de firmes externes afin d'assister les professionnels de la Direction des infrastructures dans la réalisation de leurs mandats et ce, principalement en période de pointe.

À noter que les montants des deux (2) ententes-cadres octroyées au mois de décembre 2021 (CG21 0722) pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (ponts et tunnels) et d'aménagements divers sont insuffisants pour assurer la surveillance des travaux à venir. De plus, dans le cadre de la dernière entente-cadre (CG21 0722), le troisième lot dont le prix de la soumission unique reçu était élevé d'où son annulation, il a donc été nécessaire de retourner en appel d'offres.

La gestion des projets confiés aux firmes externes sera assurée par un représentant de la Ville.

Les adjudicataires recommandés, SNC-Lavalin inc., Les Services EXP inc. et WSP Canada inc. détiennent une autorisation des marchés public (AMP). L'autorisation de SNC-Lavalin inc. est valide jusqu'au 28 mai 2023, celle des Services EXP inc. est valide jusqu'au 12 mars 2023 et celle de WSP Canada inc. jusqu'au 4 août 2024. Des copies des attestations de ces firmes se retrouvent dans la section des pièces jointes.

Analyse des soumissions

Le système de pondération et d'évaluation des offres à deux enveloppes, applicable aux appels d'offres de services professionnels a été utilisé. Un pointage intérimaire a été établi à la suite de l'évaluation de l'offre de services qualitative et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix.

Sur les onze (11) preneurs du cahier des charges, cinq (5) firmes jugées recevables ont déposé une soumission pour chacun des trois contrats, soit une proportion de 45,45%.

La liste des preneurs du cahier des charges est présentée à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

La rencontre du comité de sélection s'est tenue le 18 janvier 2022 par vidéo conférence. Les soumissions reçues le 16 décembre 2021 pour les trois (3) contrats ont été analysées séparément par le comité de sélection selon les critères de sélection et de pondération spécifiés au devis.

Tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, seules les soumissions ayant obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70 sur 100 sont ouvertes et considérées pour l'établissement du pointage final. De plus, une firme retenue pour recommandation en vue d'octroyer un contrat devient non conforme pour les contrats suivants.

Résultats de l'appel d'offres:

Contrat # 1 :

| Soumissions | Note intérim | Note finale | Total (taxes incluses) |
|--|--------------|--------------|------------------------|
| Firme ayant obtenue la meilleure note finale : | 74,7 | 0,41 | 3 060 874,22 \$ |
| 1 - SNC-Lavalin inc. | | | |
| 2 - Les Services EXP inc. | 78,5 | 0,40 | 3 192 850,00 \$ |
| 3 - WSP Canada inc. | 77,3 | 0,37 | 3 459 936,93 \$ |
| 4 - Cima + S.E.N.C | 77,2 | 0,35 | 3 594 061,01 \$ |
| 5 - Lanzate S.E.N.C | 69,0 | Non conforme | |
| | | | |
| Estimation interne | | | 2 971 051,73 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i> | | | 89 822,49 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100</i> | | | 3,02 % |
| Écart entre celui ayant obtenu la 2^e | | | 131 975,78 \$ |

| | | | |
|--|--|--|--------|
| note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^e meilleure note finale - adjudicataire)</i> Écart entre celui ayant obtenu la 2^e note finale et l'adjudicataire (%) <i>(2^e meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100</i> | | | 4,31 % |
|--|--|--|--------|

Pour le contrat # 1, la soumission de SNC-Lavalin inc. a obtenu le pointage le plus élevé suite à l'application du système de pondération, soit 0,41.

Puisque la soumission Lanzate S.E.N.C n'a pas obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70 sur 100, elle devient automatiquement non conforme pour les trois (3) contrats.

Contrat # 2 :

| Soumissions | Note intérim | Note finale | Total (taxes incluses) |
|--|--------------|---------------------------------|------------------------|
| Firme ayant obtenue la meilleure note finale : 1 - Les Services EXP inc. | 78,5 | 0,48 | 2 697 577,94 \$ |
| 2 - WSP Canada inc. | 77,3 | 0,45 | 2 819 799,24 \$ |
| 3 - Cima + S.E.N.C | 77,2 | 0,42 | 3 032 307,53 \$ |
| 4 - Lanzate S.E.N.C | 69,0 | Non conforme | |
| <i>SNC-Lavalin inc.</i> | <i>74,7</i> | <i>Adjudicataire contrat #1</i> | |
| Estimation interne | | | 2 508 149,44 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i> | | | 189 428,50 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>(l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100</i> | | | 7,55 % |
| Écart entre celui ayant obtenu la 2^e note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^e meilleure note finale - adjudicataire)</i> | | | 122 221,30 \$ |
| Écart entre celui ayant obtenu la 2^e note finale et l'adjudicataire (%) <i>(2^e meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100</i> | | | 4,53 % |

Puisque la firme SNC-Lavalin inc. a été recommandée comme adjudicataire pour le contrat #1, cette dernière devient non conforme pour le contrat #2.

Pour le contrat # 2, la soumission Les Services EXP inc. a obtenu le pointage le plus élevé suite à l'application du système de pondération, soit 0,48.

Contrat # 3 :

| Soumissions | Note intérim | Note finale | Total (taxes incluses) |
|---|--------------|--------------------------|------------------------|
| Firme ayant obtenue la meilleure note finale : 1 - WSP Canada inc. | 77,3 | 0,74 | 1 729 678,15 \$ |
| 2 - CIMA + S.E.N.C | 77,2 | 0,67 | 1 898 639,66 \$ |
| 3 - Lanzate S.E.N.C | 69,0 | Non conforme | |
| <i>SNC-Lavalin inc.</i> | 74,7 | Adjudicataire contrat #1 | |
| <i>Les Servi ces EXP inc.</i> | 78,5 | Adjudicataire contrat #2 | |
| | | | |
| Estimation interne | | | 1 525 879,22 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i> | | | 203 798,93 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)/estimation x 100</i> | | | 13,36 % |
| Écart entre celui ayant obtenu la 2^e note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^e meilleure note finale - adjudicataire)</i> | | | 168 961,51 \$ |
| Écart entre celui ayant obtenu la 2^e note finale et l'adjudicataire (%) <i>(2^e meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire x 100</i> | | | 9,77 % |

Puisque les firmes SNC-Lavalin inc. et Les Services EXP inc. ont été recommandées comme adjudicataires respectivement pour les contrats # 1 et 2, elles deviennent non conformes pour le contrat #3.

Pour le contrat # 3, la soumission WSP Canada inc. a obtenu le pointage le plus élevé suite à l'application du système de pondération, soit 0,74.

Le détail de l'analyse et l'évaluation qualitative sont présentés dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Les légers écarts défavorables à la Ville pour les trois contrats, entre les soumissions des adjudicataires et les dernières estimations réalisées peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs comme la hausse des prix généralisée causée par la pandémie de Covid-19, la rareté et le manque de main d'œuvre dans l'industrie ou une indexation annuelle plus élevée que prévue.

Dernières estimations réalisées:

Les estimations internes préparées au moment de lancer l'appel d'offres ont été établies en fonction des heures prévisionnelles prévues aux bordereaux de soumission et selon les taux horaires soumissionnés dans le dernier appel d'offres de services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection de ponts et d'ouvrages d'art et d'aménagement divers (CG21 0722). Il est à noter que les stratégies utilisées par chacune des firmes leur sont propres et ne sont pas divulguées.

Adjudicataires recommandés:

Les adjudicataires recommandés dans le présent sommaire décisionnel ne sont pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et ils sont conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement des trois (3) adjudicataires: SNC-Lavalin inc., Les Services EXP inc. et WSP Canada inc., dans le cadre des présents contrats de services professionnels, conformément aux critères indiqués dans la section Contrat des documents d'appels d'offres.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, l'adjudicataire Services Exp inc. pour le contrat# 2, est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire.

Chaque entente-cadre attribuée permettra de couvrir un ou plusieurs mandats. Les différents mandats seront effectués sur demande de la Direction des infrastructures qui assurera la gestion des dits services et s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre et selon la provenance des crédits déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services centraux, arrondissements et villes liées). Ces mandats pourraient donc encourir des dépenses d'agglomération dans le cadre de projets touchant des travaux réalisés sur le réseau cyclable montréalais.

La dépense maximale d'honoraires professionnels de 7 488 130,31 \$, taxes incluses, pour les trois (3) ententes-cadres, représente un coût net maximal de 6 837 661,06 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

Les contrats permettront de faire accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole en permettant de réaliser des travaux de structure pour assurer la pérennité et la fonctionnalité des structures, assurer la sécurité des usagers et embellir la Ville.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit de contrats de services professionnels en gestion et surveillance de travaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi des contrats est reporté à une date ultérieure au 15 avril 2022, soit la date d'échéance de validité des soumissions, les firmes adjudicataires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts associés.

Également, il est important de noter que la période favorable à une grande partie des travaux de ponts et tunnels se situe entre les mois de mars et de novembre. Tout délai dans l'octroi du contrat de services professionnels aura un impact sur la capacité de réalisation de

la Direction des infrastructures pour l'année 2022.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les adjudicataires devront se conformer aux exigences sanitaires instaurées par les instances gouvernementales et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats : 9 février 2022

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des services : Février/Mars 2022

Fin des services : À l'épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin de la période de trois (3) ans selon la première des deux éventualités. Sur entente et acceptation des deux parties, la Ville peut prolonger les contrats jusqu'à un maximum de un (1) an.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Diana GOROPCEANU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent CAVIOLA
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Monya OSTIGUY
Chef de division

Le : 2022-01-19

Tél : 438-308-4374
Télécop. :

Tél : 514-872-6444
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Nathalie M MARTEL
Directrice

Tél : -
Approuvé le : 2022-01-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nathalie M MARTEL
Directrice

Tél : -
Approuvé le : 2022-01-24

Le 13 mars 2020

LES SERVICES EXP INC.
A/S MADAME AHN HAE-JIN
56, QUEEN ST E
SUITE 301
BRAMPTON (ON) L6V 4M8

N° de décision : 2020-DAMP-1269
N° de client : 2700027173

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous EXP SERVICES INC. et PROJI-CONTROLE, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LES SERVICES EXP INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **12 mars 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Le 10 novembre 2021

WSP CANADA INC.
A/S MONSIEUR ANDRÉ JR. DESAUTELS
1600, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
BUREAU 11
MONTRÉAL (QC) H3H 1P9

N° de décision : 2021-DAMP-1679

N° de client : 2700018263

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Cette décision annule et remplace la décision 2021-DAMP-1679 du 5 août 2021.

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. WSP CANADA INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **4 août 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au <http://www.amp.quebec/>.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité et du soutien juridique



Chantal Hamel

Le 29 mai 2020

SNC-LAVALIN INC.
A/S MADAME ARDEN FURLOTTE
455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
MONTRÉAL (QC) H2Z 1Z3

N° de décision : 2020-DAMP-1491

N° de client : 2700007364

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

ÉNERCIBLE
ÉNERGIE/POWER, DIVISION DE SNC- LAVALIN INC.
INDUSTRIEL, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
SNC-LAVALIN
SNC-LAVALIN AFRI-FOOD, DIV. OF SNC-LAVALIN INC.
SNC-LAVALIN AGRO, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
SNC-LAVALIN CAPITAL, DIVISION DE SNC-LAVALIN
SNC-LAVALIN ENVIRONMENT AND WATER
SNC-LAVALIN ENVIRONMENT AND WATER, DIVISION OF SNC-LAVALIN
SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT ET EAU
SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT ET EAU, DIVISION DE SNC-LAVALIN
SNC-LAVALIN GTS, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
SNC-LAVALIN GTS, DIVISION OF SNC-LAVALIN INC.
SNC-LAVALIN INC., DIVISION GTS
SNC-LAVALIN PHARMA, DIV. DE SNC-LAVALIN INC.
SNC-LAVALIN RISQUE & ASSURANCE, DIVISION DE SNC-LAVALIN INC.
SNC-LAVALIN, DIVISION ENVIRONNEMENT ET EAU
SNC-LAVALIN, ENVIRONMENT AND WATER DIVISION

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. SNC-LAVALIN INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **28 mai 2023** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1217231091

Unité administrative responsable : *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux*

Projet : *Appel d'offres public no 21-19066 - Gestion et surveillance de travaux de structures (ponts et tunnels)*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i> | ✓ | | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>20 – Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.</i> | | | |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? <i>20 - Les contrats permettront de faire accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole en permettant de réaliser des travaux de structure pour assurer la pérennité et la fonctionnalité des structures, assurer la sécurité des usagers et embellir la Ville.</i> | | | |

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | | | ✓ |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? | | | ✓ |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? | | | ✓ |

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | | | ✓ |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? | | | ✓ |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux |
| Objet : | Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels d'ingénierie avec les firmes suivantes : SNC-Lavalin inc. (contrat #1 : 3 060 874,22 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (contrat #2 : 2 697 577,94 \$, taxes incluses) et WSP Canada inc. (contrat #3 : 1 729 678,15 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (Ponts et Tunnels) jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 24 février 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation de un (1) an, et ce, uniquement si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées - Appel d'offres public no. 21-19066 - (5 soumissionnaires) / Autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une période de un (1) an, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées |

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



21-19066 Intervention Contrat (Lot) 1.pdf



21-19066 Intervention Contrat (Lot) 3.pdf



21-19066 Detcha_ SEAO _ Liste des commandes.pdf



21-19066_RésultatComitéSélectionContrat 1.pdf



21-19066_RésultatComitéSélectionContrat 2.pdf



21-19066_RésultatComitéSélectionContrat 3.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diana GOROPCEANU
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 280-0867

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-21

Elie BOUSTANI
c/s app.strat.en biens
Tél : 514838-4519
Division : Service de l'approvisionnement ,
Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | <input checked="" type="checkbox"/> | # Lot |
|-------------------------|------------------------|-------------------------------------|----------|
| CIMA+ S.E.N.C | 3 594 061,01 \$ | <input type="checkbox"/> | 1 |
| LES SERVICES EXP INC. | 3 192 850,00 \$ | <input type="checkbox"/> | 1 |
| SNC-LAVALIN INC. | 3 060 874,22 \$ | <input checked="" type="checkbox"/> | 1 |
| WSP CANADA INC. | 3 459 936,93 \$ | <input type="checkbox"/> | 1 |

Information additionnelle

Les raisons invoquées pour le non-dépôt d'une soumission: (1) engagé comme sous-contractant; (1) carnet de commandes complet; (1) engagements dans d'autres projets; aucune réponse de la part des autres preneurs de cahier de charge;

Préparé par : Le - -

21-19066 - Services professionnels d'ingénierie pour la gestion et la surveillance des travaux de structures (Ponts et Tunnels) - CONTRAT 1

| | <i>Présentation de l'offre</i> | <i>Compréhension du mandat et de la problématique</i> | <i>Méthodologie proposée</i> | <i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i> | <i>Qualification et expérience du chargé de projet</i> | <i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i> | <i>Pointage intermédiaire total</i> | <i>Prix</i> | <i>Pointage final</i> | | <i>CONTRAT 1</i> | | |
|----------------------------------|--------------------------------|---|------------------------------|--|--|---|-------------------------------------|-----------------|-----------------------|--------------|------------------|-----------------------------|-----------|
| FIRME | 5% | 10% | 15% | 20% | 20% | 30% | 100% | \$ | | Rang | Date | | |
| CIMA+ S.E.N.C | 3,83 | 7,67 | 12,67 | 15,67 | 16,00 | 21,33 | 77,2 | 3 594 061,01 \$ | 0,35 | 4 | Heure | mardi 18-01-2022 | |
| LANZATE S.E.N.C | 3,67 | 5,67 | 11,00 | 12,33 | 16,00 | 20,33 | 69,0 | | | Non conforme | Lieu | 9 h 30 via Google Meet | |
| LES SERVICES EXP INC. | 4,00 | 8,00 | 10,50 | 16,00 | 16,00 | 24,00 | 78,5 | 3 192 850,00 \$ | 0,40 | 2 | | | |
| SNC-LAVALIN INC. | 3,33 | 7,33 | 10,67 | 15,67 | 13,33 | 24,33 | 74,7 | 3 060 874,22 \$ | 0,41 | 1 | | Multiplicateur d'ajustement | |
| WSP CANADA INC. | 4,33 | 8,33 | 10,33 | 16,33 | 16,00 | 22,00 | 77,3 | 3 459 936,93 \$ | 0,37 | 3 | | 10000 | |
| Agent d'approvisionnement | Diana Goropceanu | | | | | | | | | | | Facteur «K» | 50 |

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

| | |
|------------------|--|
| LANZATE S.E.N.C | pointage interimaire < 70% |
| SNC-LAVALIN INC. | inadmissible pour le contrat/lot 2 en vertu de la règle d'adjudication (Clause 1.12,06 et 1,13 de la Régie de l'appel d'offres). |

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | <input checked="" type="checkbox"/> | # Lot |
|------------------------------|------------------------|-------------------------------------|----------|
| CIMA+ S.E.N.C | 3 032 307,53 \$ | <input type="checkbox"/> | 2 |
| LES SERVICES EXP INC. | 2 697 577,94 \$ | <input checked="" type="checkbox"/> | 2 |
| WSP CANADA INC. | 2 819 799,24 \$ | <input type="checkbox"/> | 2 |

Information additionnelle

Les raisons invoquées pour le non-dépôt d'une soumission: (1) engagé comme sous-contractant; (1) carnet de commandes complet; (1) engagements dans d'autres projets; aucune réponse de la part des autres preneurs de cahier de charge;

Préparé par :

Le - -

21-19066 - Services professionnels d'ingénierie pour la gestion et la surveillance des travaux de structures (Ponts et Tunnels) - CONTRAT 2

| | <i>Présentation de l'offre</i> | <i>Compréhension du mandat et de la problématique</i> | <i>Méthodologie proposée</i> | <i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i> | <i>Qualification et expérience du chargé de projet</i> | <i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i> | <i>Pointage intermédiaire total</i> | <i>Prix</i> | <i>Pointage final</i> | | <i>Comité</i> | <i>CONTRAT 2</i> | |
|----------------------------------|--------------------------------|---|------------------------------|--|--|---|-------------------------------------|-----------------|-----------------------|---------------------|---------------|------------------------------------|----|
| FIRME | 5% | 10% | 15% | 20% | 20% | 30% | 100% | \$ | | Rang | Date | | |
| CIMA+ S.E.N.C | 3,83 | 7,67 | 12,67 | 15,67 | 16,00 | 21,33 | 77,2 | 3 032 307,53 \$ | 0,42 | 3 | Heure | mardi 18-01-2022 | |
| LANZATE S.E.N.C | 3,67 | 5,67 | 11,00 | 12,33 | 16,00 | 20,33 | 69,0 | | | Non conforme | Lieu | 9 h 30 via Google Meet | |
| LES SERVICES EXP INC. | 4,00 | 8,00 | 10,50 | 16,00 | 16,00 | 24,00 | 78,5 | 2 697 577,94 \$ | 0,48 | 1 | | | |
| SNC-LAVALIN INC. | 3,33 | 7,33 | 10,67 | 15,67 | 13,33 | 24,33 | 74,7 | Contrat 1 | | | | Multiplicateur d'ajustement | |
| WSP CANADA INC. | 4,33 | 8,33 | 10,33 | 16,33 | 16,00 | 22,00 | 77,3 | 2 819 799,24 \$ | 0,45 | 2 | | 10000 | |
| Agent d'approvisionnement | Diana Goropceanu | | | | | | | | | | | Facteur «K» | 50 |

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

| | |
|-----------------------|--|
| LANZATE S.E.N.C | pointage interimaire < 70% |
| SNC-LAVALIN INC. | inadmissible pour le contrat/lot 3 en vertu de la règle d'adjudication (Clause 1.12,06 et 1,13 de la Régie de l'appel d'offres). |
| LES SERVICES EXP INC. | inadmissible pour le contrat/lot 3 en vertu de la règle d'adjudication (Clause 1.12,06 et 1,13 de la Régie de l'appel d'offres). |

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | <input checked="" type="checkbox"/> | # Lot |
|-----------------|----------------------|-------------------------------------|-------|
| CIMA+ S.E.N.C | 1 898 639,66 \$ | <input type="checkbox"/> | 3 |
| WSP CANADA INC. | 1 729 678,15 \$ | <input checked="" type="checkbox"/> | 3 |

Information additionnelle

Les raisons invoquées pour le non-dépôt d'une soumission: (1) engagé comme sous-contractant; (1) carnet de commandes complet; (1) engagements dans d'autres projets; aucune réponse de la part des autres preneurs de cahier de charge;

Préparé par : Le - -

21-19066 - Services professionnels d'ingénierie pour la gestion et la surveillance des travaux de structures (Ponts et Tunnels) - CONTRAT 3

| | <i>Présentation de l'offre</i> | <i>Compréhension du mandat et de la problématique</i> | <i>Méthodologie proposée</i> | <i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i> | <i>Qualification et expérience du chargé de projet</i> | <i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i> | <i>Pointage intermédiaire total</i> | <i>Prix</i> | <i>Pointage final</i> | | <i>Comité</i> | <i>CONTRAT 3</i> | |
|----------------------------------|--------------------------------|---|------------------------------|--|--|---|-------------------------------------|-----------------|-----------------------|-------------|---------------|------------------------------------|-----------|
| FIRME | 5% | 10% | 15% | 20% | 20% | 30% | 100% | \$ | | Rang | Date | | |
| CIMA+ S.E.N.C | 3,83 | 7,67 | 12,67 | 15,67 | 16,00 | 21,33 | 77,2 | 1 898 639,66 \$ | 0,67 | 2 | Heure | mardi 18-01-2022 | |
| LANZATE S.E.N.C | 3,67 | 5,67 | 11,00 | 12,33 | 16,00 | 20,33 | 69,0 | | Non conforme | | Lieu | 9 h 30 via Google Meet | |
| LES SERVICES EXP INC. | 4,00 | 8,00 | 10,50 | 16,00 | 16,00 | 24,00 | 78,5 | Contrat 2 | | | | | |
| SNC-LAVALIN INC. | 3,33 | 7,33 | 10,67 | 15,67 | 13,33 | 24,33 | 74,7 | Contrat 1 | | | | Multiplicateur d'ajustement | |
| WSP CANADA INC. | 4,33 | 8,33 | 10,33 | 16,33 | 16,00 | 22,00 | 77,3 | 1 729 678,15 \$ | 0,74 | 1 | | 10000 | |
| Agent d'approvisionnement | Diana Goropceanu | | | | | | | | | | | Facteur «K» | 50 |



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 21-19066

Numéro de référence : 1543209

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels d'ingénierie pour la gestion et la surveillance des travaux de structures (Ponts et Tunnels)

| <input type="checkbox"/> Organisation | Contact | Date et heure de commande | Addenda envoyé |
|--|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> CIMA+ S.E.N.C. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140 | Madame Hélène Chouinard Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 450 682-1013 | Commande : (1965612) 2021-11-15 15 h 35 Transmission : 2021-11-15 15 h 35 | 3626424 - 21-19066 Addenda_1 et Annexes 2021-11-24 15 h 37 - Courriel 3628469 - 21-19066 Addenda 2 2021-11-29 13 h 37 - Courriel 3630943 - 21-19066 Addenda 3 2021-12-02 16 h 26 - Courriel 3633009 - 21-19066 Addenda 4 2021-12-07 16 h 39 - Courriel 3634697 - 21-19066 Addenda 5 2021-12-09 16 h 12 - Courriel 3635631 - 21-19066 Addenda 6 2021-12-13 11 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| <input type="checkbox"/> CONSULTANTS AECOM INC. 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com NEQ : 1161553129 | Madame Louise Michaud Téléphone : 514 798-7845 Télécopieur : 514 287-8600 | Commande : (1966291) 2021-11-16 17 h 53 Transmission : 2021-11-16 17 h 53 | 3626424 - 21-19066 Addenda_1 et Annexes 2021-11-24 15 h 37 - Courriel 3628469 - 21-19066 Addenda 2 2021-11-29 13 h 37 - Courriel 3630943 - 21-19066 Addenda 3 2021-12-02 16 h 26 - Courriel 3633009 - 21-19066 Addenda 4 2021-12-07 16 h 39 - Courriel 3634697 - 21-19066 Addenda 5 2021-12-09 16 h 12 - Courriel 3635631 - 21-19066 Addenda 6 2021-12-13 11 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| <input type="checkbox"/> FNX-INNOV INC. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.fnx-innov.com NEQ : 1174002437 | Madame Sophie Pelletier Téléphone : 450 686-6008 Télécopieur : 450 686-9662 | Commande : (1966236) 2021-11-16 16 h Transmission : 2021-11-16 16 h | 3626424 - 21-19066 Addenda_1 et Annexes 2021-11-24 15 h 36 - Courriel 3628469 - 21-19066 Addenda 2 2021-11-29 13 h 37 - Courriel 3630943 - 21-19066 Addenda 3 2021-12-02 16 h 26 - Courriel 3633009 - 21-19066 Addenda 4 2021-12-07 16 h 39 - Courriel |

| | | | |
|--------------------------|---|--|---|
| | | | 3634697 - 21-19066 Addenda 5 2021-12-09 16 h 12 - Courriel |
| | | | 3635631 - 21-19066 Addenda 6 2021-12-13 11 h 02 - Courriel |
| | | | Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| <input type="checkbox"/> | GHD CONSULTANTS LTÉE 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 http://www.ghd.com NEQ : 1171077796 | Madame Stéphanie Guindon Téléphone : 514 333-5151 Télécopieur : 514 333-4674 | Commande : (1966407) 2021-11-17 9 h 01 Transmission : 2021-11-17 9 h 01 |
| | | | 3626424 - 21-19066 Addenda_1 et Annexes 2021-11-24 15 h 36 - Courriel |
| | | | 3628469 - 21-19066 Addenda 2 2021-11-29 13 h 37 - Courriel |
| | | | 3630943 - 21-19066 Addenda 3 2021-12-02 16 h 26 - Courriel |
| | | | 3633009 - 21-19066 Addenda 4 2021-12-07 16 h 39 - Courriel |
| | | | 3634697 - 21-19066 Addenda 5 2021-12-09 16 h 12 - Courriel |
| | | | 3635631 - 21-19066 Addenda 6 2021-12-13 11 h 02 - Courriel |
| | | | Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| <input type="checkbox"/> | LANZATE s.e.n.c. 560-7450 boul. des Galeries-d'Anjou Montréal, QC, H1M3M3 NEQ : 3376828177 | Madame Julie Michaud Téléphone : 514 506-0707 Télécopieur : | Commande : (1965576) 2021-11-15 14 h 57 Transmission : 2021-11-15 14 h 57 |
| | | | 3626424 - 21-19066 Addenda_1 et Annexes 2021-11-24 15 h 36 - Courriel |
| | | | 3628469 - 21-19066 Addenda 2 2021-11-29 13 h 37 - Courriel |
| | | | 3630943 - 21-19066 Addenda 3 2021-12-02 16 h 26 - Courriel |
| | | | 3633009 - 21-19066 Addenda 4 2021-12-07 16 h 39 - Courriel |
| | | | 3634697 - 21-19066 Addenda 5 2021-12-09 16 h 12 - Courriel |
| | | | 3635631 - 21-19066 Addenda 6 2021-12-13 11 h 02 - Courriel |
| | | | Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| <input type="checkbox"/> | LES SERVICES EXP INC. 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128 | Madame Isabelle Milette Téléphone : 819 803-6651 Télécopieur : 819 478-2994 | Commande : (1965645) 2021-11-15 16 h 15 Transmission : 2021-11-15 16 h 15 |
| | | | 3626424 - 21-19066 Addenda_1 et Annexes 2021-11-24 15 h 37 - Courriel |
| | | | 3628469 - 21-19066 Addenda 2 2021-11-29 13 h 37 - Courriel |
| | | | 3630943 - 21-19066 Addenda 3 2021-12-02 16 h 26 - Courriel |
| | | | 3633009 - 21-19066 Addenda 4 2021-12-07 16 h 39 - Courriel |
| | | | 3634697 - 21-19066 Addenda 5 2021-12-09 16 h 12 - Courriel |
| | | | 3635631 - 21-19066 Addenda 6 2021-12-13 11 h 02 - Courriel |
| | | | Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| | NORDA STELO INC. | Madame Christine | Commande : (1966325) 3626424 - 21-19066 Addenda_1 et |

| | | | |
|--|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> 1015, av. Wilfrid-Pelletier Québec, QC, G1W 0C4 http://www.norda.com NEQ : 1165310831 | Sauvageau Téléphone : 418 654-9696 Télécopieur : 418 654-9699 | 2021-11-17 7 h 15 Transmission : 2021-11-17 7 h 15 | Annexes 2021-11-24 15 h 36 - Courriel 3628469 - 21-19066 Addenda 2 2021-11-29 13 h 37 - Courriel 3630943 - 21-19066 Addenda 3 2021-12-02 16 h 26 - Courriel 3633009 - 21-19066 Addenda 4 2021-12-07 16 h 39 - Courriel 3634697 - 21-19066 Addenda 5 2021-12-09 16 h 12 - Courriel 3635631 - 21-19066 Addenda 6 2021-12-13 11 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| <input type="checkbox"/> SNC-LAVALIN INC. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 8ème étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999 | Monsieur Mohamed El Salahi Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur : | Commande : (1967052) 2021-11-18 10 h 42 Transmission : 2021-11-18 10 h 42 | 3626424 - 21-19066 Addenda_1 et Annexes 2021-11-24 15 h 36 - Courriel 3628469 - 21-19066 Addenda 2 2021-11-29 13 h 37 - Courriel 3630943 - 21-19066 Addenda 3 2021-12-02 16 h 26 - Courriel 3633009 - 21-19066 Addenda 4 2021-12-07 16 h 38 - Courriel 3634697 - 21-19066 Addenda 5 2021-12-09 16 h 12 - Courriel 3635631 - 21-19066 Addenda 6 2021-12-13 11 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| <input type="checkbox"/> STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE 200-555 Boulevard René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H2Z 1B1 NEQ : 1170241336 | Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur : 418 626-5464 | Commande : (1965744) 2021-11-16 7 h 53 Transmission : 2021-11-16 7 h 53 | 3626424 - 21-19066 Addenda_1 et Annexes 2021-11-24 15 h 36 - Courriel 3628469 - 21-19066 Addenda 2 2021-11-29 13 h 37 - Courriel 3630943 - 21-19066 Addenda 3 2021-12-02 16 h 26 - Courriel 3633009 - 21-19066 Addenda 4 2021-12-07 16 h 38 - Courriel 3634697 - 21-19066 Addenda 5 2021-12-09 16 h 12 - Courriel 3635631 - 21-19066 Addenda 6 2021-12-13 11 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| <input type="checkbox"/> TÉTRA TECH QI INC. 600 - 7275, rue Sherbrooke Est Montréal, QC, H1N 1E9 NEQ : 1169411510 | Madame Caroline Champagne Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804 | Commande : (1966260) 2021-11-16 16 h 31 Transmission : 2021-11-16 16 h 31 | 3626424 - 21-19066 Addenda_1 et Annexes 2021-11-24 15 h 37 - Courriel 3628469 - 21-19066 Addenda 2 2021-11-29 13 h 37 - Courriel 3630943 - 21-19066 Addenda 3 2021-12-02 16 h 26 - Courriel 3633009 - 21-19066 Addenda 4 2021-12-07 16 h 39 - Courriel |

3634697 - 21-19066 Addenda 5
2021-12-09 16 h 12 - Courriel
3635631 - 21-19066 Addenda 6
2021-12-13 11 h 02 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

| | | | |
|---|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> WSP CANADA INC. 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057 | Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624- 1857 | Commande : (1965993) 2021-11-16 11 h 28 Transmission : 2021-11-16 11 h 28 | 3626424 - 21-19066 Addenda_1 et Annexes 2021-11-24 15 h 36 - Courriel 3628469 - 21-19066 Addenda 2 2021-11-29 13 h 37 - Courriel 3630943 - 21-19066 Addenda 3 2021-12-02 16 h 26 - Courriel 3633009 - 21-19066 Addenda 4 2021-12-07 16 h 39 - Courriel 3634697 - 21-19066 Addenda 5 2021-12-09 16 h 12 - Courriel 3635631 - 21-19066 Addenda 6 2021-12-13 11 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
|---|---|--|---|

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Dossier # : 1217231091

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux

Objet :

Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels d'ingénierie avec les firmes suivantes : SNC-Lavalin inc. (contrat #1 : 3 060 874,22 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (contrat #2 : 2 697 577,94 \$, taxes incluses) et WSP Canada inc. (contrat #3 : 1 729 678,15 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (Ponts et Tunnels) jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 24 février 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation de un (1) an, et ce, uniquement si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées - Appel d'offres public no. 21-19066 - (5 soumissionnaires) / Autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une période de un (1) an, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées



[Rapport_CEC_SMCE217231091.pdf](#)

Dossier # :1217231091

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension

Mme Stephanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges
– Notre-Dame-de-Grâce

Le 21 février 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217231091

Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels d'ingénierie avec les firmes suivantes : SNC-Lavalin inc. (contrat #1 : 3 060 874,22 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (contrat #2 : 2 697 577,94 \$, taxes incluses) et WSP Canada inc. (contrat #3 : 1 729 678,15 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (Ponts et Tunnels) jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 24 février 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation de un (1) an, et ce, uniquement si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées - Appel d'offres public no. 21-19066 - (5 soumissionnaires) / Autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une période de un (1) an, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées

ORIGINAL SIGNÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217231091

Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels d'ingénierie avec les firmes suivantes : SNC-Lavalin inc. (contrat #1 : 3 060 874,22 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (contrat #2 : 2 697 577,94 \$, taxes incluses) et WSP Canada inc. (contrat #3 : 1 729 678,15 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance de travaux de structures (Ponts et Tunnels) jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 24 février 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation de un (1) an, et ce, uniquement si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées - Appel d'offres public no. 21-19066 - (5 soumissionnaires) / Autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une période de un (1) an, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées

À sa séance du 2 février 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$*
 - *pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrat #2).*

Le 9 février 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que la Ville de Montréal est responsable de 581 structures routières et connexes : ponts, tunnels, ponts d'étagement, ponts ferroviaires, passerelles et tunnels piétonniers, murs de soutènement, escaliers structuraux, quais de déversement de neige, etc. En vue de

préserver la pérennité et la fonctionnalité des structures ainsi que la sécurité des usagers, des interventions sont requises sur ces structures. Avec l'accroissement du nombre de chantiers et dans l'optique où la Direction des infrastructures souhaite exercer une surveillance et un contrôle adéquat de ses chantiers, la division de la réalisation des travaux requiert des services professionnels afin de la soutenir dans ses activités de surveillance des travaux.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 31 jours. Parmi les 11 preneurs du cahier des charges, 5 ont déposé une soumission, mais seulement 4 ont été jugées conformes, une soumission n'ayant pas obtenu le pointage intérimaire minimal de 70%. Il est à noter que 6 addendas mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres. Au terme du processus, les Services EXP ont obtenu la meilleure note finale pour le contrat #2.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur le fonctionnement des appels d'offres comportant des lots multiples avec un nombre d'heures différents, le tout afin de stimuler le marché en permettant à de plus petites firmes de soumissionner pour un volume de mandats correspondant à leurs équipes et, enfin, sur la possibilité, pour les villes liées, de se prévaloir de ces ententes cadres. Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$:*
 - *pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrat #2) ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE217231091 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1217684011

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle , Division finances et approvisionnement |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure une entente-cadre avec la firme Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services en configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3, pour une période de 36 mois, au montant de 1 342 908,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18979 - (2 soumissionnaires) |

Il est recommandé :

1. d'accorder à Conseillers en gestion et informatiques CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 36 mois, le contrat pour la fourniture sur demande de prestations de services en configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 342 908,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18979;
2. de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatiques CGI inc.;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-01-24 09:57

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1217684011**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle , Division finances et approvisionnement |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure une entente-cadre avec la firme Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services en configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3, pour une période de 36 mois, au montant de 1 342 908,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18979 - (2 soumissionnaires) |

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal s'est dotée d'une vision pour les dix prochaines années, Montréal 2030, afin d'affronter les défis d'aujourd'hui et de mieux se préparer à ceux de demain. Les efforts mis en place par le Service des TI s'inscrivent directement dans cette lignée. La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

Le Service des TI fournit à divers autres services de la Ville, dont le Service des ressources humaines, le Service des finances, le Service de l'approvisionnement et le Service de l'eau, des services applicatifs de gestion de systèmes de missions. Cette entente permettra de répondre aux besoins du service de l'approvisionnement dans la configuration et la mise en place d'inventaire libre-service ainsi que l'intégration dans le système SIMON dans sa version actuelle EBS 12.1.3 avec les systèmes mission et aussi la conversion des données vers les solutions infonuagiques en cours de réalisation.

C'est dans ce contexte que le Service des TI a lancé l'appel d'offres 21-18979 en date du 22 septembre 2021. Cet appel d'offre a été publié sur le système électronique l'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) et dans le Journal de Montréal.

Un délai de cinq (5) semaines a été initialement accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission. Compte tenu du report de date d'ouverture des soumissions, la durée réelle de la période d'appel d'offres était de 40 jours.

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 2 novembre 2021. La période de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant leur ouverture.

Dans le cadre de cet appel d'offres, huit (8) addenda ont été publiés :

| No. addenda | Date de publication | Nature | Impact sur les prix |
|-------------|---------------------|---|---------------------|
| 1 | 24 septembre 2021 | Réponses aux questions des soumissionnaires (questions contractuelles). | non |
| 2 | 27 septembre 2021 | Réponses aux questions des soumissionnaires (questions contractuelles). | non |
| 3 | 4 octobre 2021 | Réponses aux questions des soumissionnaires (questions contractuelles). | non |
| 4 | 6 octobre 2021 | Réponses aux questions des soumissionnaires (questions contractuelles). | non |
| 5 | 8 octobre 2021 | Réponses aux questions des soumissionnaires (questions contractuelles). | non |
| 6 | 13 octobre 2021 | Réponses aux questions des soumissionnaires (questions techniques et contractuelles). | non |
| 7 | 19 octobre 2021 | Demande de report de date. | non |
| 8 | 26 octobre 2021 | Réponses aux questions des soumissionnaires (questions contractuelles). | non |

Le présent dossier vise donc à conclure une entente-cadre avec la firme Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services en configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3, pour une période de 36 mois, au montant de 1 342 908,00 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0433 - 19 septembre 2019 - Conclure trois (3) ententes-cadres, d'une durée de 30 mois, avec les firmes suivantes : Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 1 au montant de 896 805,00 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 524 573,44 \$, taxes incluses) et Cofomo inc. (lot 3 au montant de 2 479 148,44 \$, taxes incluses) pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement d'applications, de configuration et développement et d'évolution bureautique - Appel d'offres public 19-17600 - (4 soumissionnaires).

DA2217684004 - 6 août 2021 - Approuver la grille d'évaluation des soumissionnaires dans le cadre de l'appel d'offres public pour la prestation de services en configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3

CG17 0500 - 28 septembre 2017 - Conclure des contrats de services professionnels avec Cofomo inc. (lot 1 au montant de 250 812,44 \$, taxes incluses et lot 3 au montant de 455 301 \$, taxes incluses), avec Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. (lot 2 au montant de 3 302 587,89 \$, taxes incluses, lot 4 au montant de 1 047 295,78 \$, taxes incluses, lot 5 au montant de 589 614,80 \$, taxes incluses et lot 6 au montant de 576 834,70 \$, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyses, configuration et développement de solutions d'affaires pour les services institutionnels de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 17-16216 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CG17 0497 - 28 septembre 2017 - Conclure des contrats de services professionnels avec Cofomo inc. (lot 1 au montant de 2 106 054,56 \$, taxes incluses, et lot 3 au montant de 1 344 057,75 \$, taxes incluses), avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2 au montant de 1 460 596,41 \$, taxes incluses) et avec Les solutions Victrix inc. (lot 5 au montant de 1 432 588,50 \$, taxes incluses) pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en automatisation, modernisation et évolution de la bureautique et des télécommunications / Appel d'offres public 17-16212 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne la prestation de services en configuration et développement d'applications Oracle EBS. Plus précisément, les éléments couverts sont les suivants :

| Description des lots | Principaux projets consommateurs des lots |
|---|--|
| Configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3. | 68092 - Migration Simon 09000 - Chantier d'amélioration de la gestion de la logistique 68088 - Appro. 3 71550 - Système de gestion des actifs municipaux (Maximo) |

JUSTIFICATION

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt du marché avec un total de quatre (4) preneurs de cahier des charges. De ce nombre, deux (2) d'entre eux ont déposé une soumission, soit 50% des preneurs, alors que deux (2) firmes n'ont pas déposé de soumission soit 50%.

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que :

- Une firme a un carnet de commandes complet;
- Une firme n'est pas en mesure d'offrir une soumission compétitive et satisfaisante.

Les deux firmes, qui ont déposé des soumissions, ont été déclarées conformes d'un point de vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement (DA217684004). Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3.

Les deux (2) firmes ayant déposé une soumission ont obtenu la note de passage intérimaire. Le résultat de cette évaluation est le suivant:

| Soumissions conformes | Note Intérim | Note finale | Prix de base | Autre (préciser) | Total |
|---|--------------|-------------|-----------------|------------------|-----------------|
| CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. | 80,9 | 0,61 | 1 342 908,00 \$ | | 1 342 908,00 \$ |
| FUJITSU CONSEIL | 75,3 | 0,46 | 1 651 041,00 \$ | | 1 651 041,00 \$ |

| | | | | | |
|---|--|--|--|--|-----------------|
| (CANADA) INC. | | | | | |
| Dernière estimation réalisée | | | | | 1 361 304,00 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>) | | | | | (18 396,00) \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>) | | | | | -1,35% |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>) | | | | | 308 133,00 \$ |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>) | | | | | 22,95% |

L'estimation a été réalisée par le client en 2021 en se référant aux coûts de l'ancienne entente et en se basant sur les taux en usage sur le marché. L'estimé a été établi, selon les critères suivants : données historiques comparables et environnement socio-économique (pénurie de la main d'œuvre, inflation et crise sanitaire).

Le prix soumis par le conseiller en gestion et informatique CGI INC est de 22,95% inférieur au prix du 2e soumissionnaire. Cet écart s'explique notamment par le fait que le 2e soumissionnaire a offert des taux horaires plus élevés qui s'expliquent probablement par la pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui affecte différemment chaque fournisseur.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant:

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$.

Et répondant à la condition suivante:

- Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M\$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). La firme Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. a renouvelé son accréditation le 14 décembre 2020, et cette dernière demeure valide.

Une évaluation du rendement de l'adjudicataire Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. sera effectuée conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

Après vérification, CGI inc. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées au PDI du Service des TI pour la durée des contrats. Les prestations de services spécialisés seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus

d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets et pourraient engendrer des dépenses d'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, ces ententes permettront au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :

- Responsabilisation des adjudicataires dans la réalisation des livrables de la Ville et le partage de risque;
- Maintien de la cadence de réalisation de projets;
- Accroissement de la capacité de réalisation de la Ville;
- Approche complémentaire avec les autres modes de livraisons, qui est mieux adaptée pour la livraison dans certaines situations;
- S'assurer de l'arrimage des livrables avec les projets SIMON infonuagique et Transfo rh.

Au niveau du PDI, la mise en place de ces contrats permet :

- D'assurer la transformation organisationnelle de la Ville, par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces;
- De moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au comité exécutif : 2 février 2022;
Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats: 9 février 2022;
Retour au comité exécutif : 16 février 2022;
Approbation du dossier par le conseil municipal : 21 février 2022;
Approbation du dossier par le conseil d'agglomération : 24 février 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Rachid EL JAFRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naim MANOUCHI
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-7301
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-18

Abdelmalek BOUKHEZAR
chef(fe) de division - solutions d'affaires -
systemes corporatifs

Tél : 514-258-1649
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires

Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2022-01-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2022-01-21

Le 14 décembre 2020

CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.
A/S MONSIEUR BENOIT DUBÉ
1350, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
25 ÈME ÉTAGE
MONTRÉAL (QC) H3G 1T4

N° de décision : 2020-DAMP-1874

N° de client : 2700035725

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **13 décembre 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : **1217684011**

Unité administrative responsable : **Le Service des TI**

Projets : 68092 - *Migration Simon*
09000 - *Chantier d'amélioration de la gestion de la logistique*
68088 - *Appro. 3*
71550 - *Système de gestion des actifs municipaux (Maximo)*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i> | X | | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>14 - Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.</i> <i>17 - Développer un modèle de gouvernance intelligente et une culture de l'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes.</i> | | | |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? <i>14 - Nous permettre de mettre en place un système d'inventaire intelligent et moderne.</i> <i>17 - Renforcer la gouvernance des technologies d'information tout en encourageant l'innovation technologique des prestataires de services qui offrent leurs services pour la Ville.</i> | | | |

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | | | X |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? | | | X |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? | | | X |

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion | | | X |
| <p>b. Équité</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale | | | X |
| <p>c. Accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | | | X |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? | | | X |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Dossier # : 1217684011

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle , Division finances et approvisionnement |
| Objet : | Conclure une entente-cadre avec la firme Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services en configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3, pour une période de 36 mois, au montant de 1 342 908,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18979 - (2 soumissionnaires) |

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



21-18979 Det_Cah.pdf



21-18979 PV.pdf



21-18979 Intervention.pdf



21-18979 Résultat global.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Rachid EL JAFRI
Agent d'approvisionnement II

Tél : 514 000-0000

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-24

Annie T THERRIEN
Chef de section - Eau & Aqueduc,
Informatique & Administration

Tél : 514 838-4611

Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

| Nom des firmes | Montant soumis (TTI) | <input checked="" type="checkbox"/> | # Lot |
|--|----------------------|-------------------------------------|-------|
| CONSEILLERS EN GESTION ETINFORMATIQUE CGI INC. | 1 342 908,00 \$ | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| FUJITSU CONSEIL (CANADA) INC. | 1 651 041,00 \$ | <input type="checkbox"/> | |

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné nous indique :

Une (1) firme indique que son carnet de commandes est complet présentement.

Une (1) firme nous indique qu'ils ne sont pas en mesure, actuellement, de déposer une soumission qui serait à la fois compétitive et satisfaisante pour les deux parties.

Les autres n'ont pas donné suite à notre demande.

Préparé par : Le - -

21-18979 - Prestation de services en configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3

| | Présentation de l'offre de services TI | Compréhension du mandat et de la problématique | Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires | Expérience du coordonnateur de services | Description des processus et méthodologies | Qualité du centre d'expertise | Analyse des expertises spécifiques | 0 | Pointage intérimaire total | Prix | Pointage final | | Comité | | |
|--|--|--|---|---|--|-------------------------------|------------------------------------|----|----------------------------|-----------------|----------------|------|--------------------------|-----------------------------|---------|
| FIRME | 5% | 10% | 15% | 10% | 10% | 20% | 30% | 0% | 100% | \$ | | Rang | Date | | |
| CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUECGI INC. | 3,50 | 7,80 | 13,00 | 8,40 | 8,20 | 16,40 | 23,60 | | 80,9 | 1 342 908,00 \$ | 0,61 | 1 | Vendredi 3 décembre 2021 | Heure | 13 h 30 |
| FUJITSU CONSEIL (CANADA) INC. | 3,50 | 6,80 | 12,60 | 8,00 | 7,00 | 15,40 | 22,00 | | 75,3 | 1 651 041,00 \$ | 0,46 | 2 | Lieu | Google Meet | |
| 0 | | | | | | | | | - | | - | | | | |
| 0 | | | | | | | | | - | | - | | | | |
| 0 | | | | | | | | | - | | - | | | | |
| Agent d'approvisionnement | Rachid El Jafri | | | | | | | | | | | | Facteur «K» | 1 | |
| | | | | | | | | | | | | | | Multiplicateur d'ajustement | 10000 |



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 21-18979

Numéro de référence : 1528353

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Prestations de services en configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3

| <input type="checkbox"/> Organisation | Contact | Date et heure de commande | Addenda envoyé |
|---|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Alithya Canada Inc. 725, boulevard Lebourgneuf, bureau 525 Québec, QC, G2J 0C4 http://www.alithya.com NEQ : 1144392173 | Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876 | Commande : (1947080) 2021-09-22 11 h 58 Transmission : 2021-09-22 11 h 58 | 3594363 - Addenda 1 QR 2021-09-24 10 h 56 - Courriel 3596813 - Addenda 2 QR_Ajout 2021-09-30 14 h 31 - Courriel 3597799 - Addenda 3 QR_Modification 2021-10-04 10 h 58 - Courriel 3598973 - Addenda 4 QR 2021-10-06 10 h 35 - Courriel 3600578 - Addenda 5 QR 2021-10-08 14 h 13 - Courriel 3601852 - Addenda 6 QR 2021-10-13 15 h 55 - Courriel 3604252 - Addenda 7 QR_Report 2021-10-19 10 h 07 - Courriel 3608978 - Addenda 8 QR 2021-10-26 15 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| <input type="checkbox"/> CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com NEQ : 1160358728 | Madame Sophie Di Cienzo Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999 | Commande : (1947352) 2021-09-23 7 h 50 Transmission : 2021-09-23 7 h 50 | 3594363 - Addenda 1 QR 2021-09-24 10 h 56 - Courriel 3596813 - Addenda 2 QR_Ajout 2021-09-30 14 h 31 - Courriel 3597799 - Addenda 3 QR_Modification 2021-10-04 10 h 58 - Courriel 3598973 - Addenda 4 QR 2021-10-06 10 h 35 - Courriel 3600578 - Addenda 5 QR 2021-10-08 14 h 13 - Courriel 3601852 - Addenda 6 QR 2021-10-13 15 h 55 - Courriel 3604252 - Addenda 7 QR_Report 2021-10-19 10 h 07 - Courriel 3608978 - Addenda 8 QR 2021-10-26 15 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| <input type="checkbox"/> FUJITSU CONSEIL (CANADA) INC. 2000, boul. Lebourgneuf | Madame Anne-Marie Deschênes | Commande : (1946999) | 3594363 - Addenda 1 QR 2021-09-24 10 h 56 - Courriel |

Bureau 300
 Québec, QC, G2K 0B8
<http://fujitsu.com/ca> NEQ : 1143039486

Téléphone : 418 840-5100
 Télécopieur : 418 840-5105
 2021-09-22 10 h 36
Transmission :
 2021-09-22 10 h 36

3596813 - Addenda 2 QR_Ajout
 2021-09-30 14 h 31 - Courriel
 3597799 - Addenda 3
 QR_Modification
 2021-10-04 10 h 58 - Courriel
 3598973 - Addenda 4 QR
 2021-10-06 10 h 35 - Courriel
 3600578 - Addenda 5 QR
 2021-10-08 14 h 13 - Courriel
 3601852 - Addenda 6 QR
 2021-10-13 15 h 55 - Courriel
 3604252 - Addenda 7 QR_Report
 2021-10-19 10 h 07 - Courriel
 3608978 - Addenda 8 QR
 2021-10-26 15 h 12 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

LEVIO CONSEILS INC.
 1001, boul. De Maisonneuve
 Bureau 320
 Montréal, QC, H3A 3C8
<http://www.levio.ca> NEQ : 1169672574

[Madame Marie-Josée Parizeau](#)
 Téléphone : 514 600-5010
 Télécopieur :

Commande
: (1947156)
 2021-09-22 13 h 57
Transmission :
 2021-09-22 13 h 57

3594363 - Addenda 1 QR
 2021-09-24 10 h 56 - Courriel
 3596813 - Addenda 2 QR_Ajout
 2021-09-30 14 h 31 - Courriel
 3597799 - Addenda 3
 QR_Modification
 2021-10-04 10 h 58 - Courriel
 3598973 - Addenda 4 QR
 2021-10-06 10 h 35 - Courriel
 3600578 - Addenda 5 QR
 2021-10-08 14 h 13 - Courriel
 3601852 - Addenda 6 QR
 2021-10-13 15 h 55 - Courriel
 3604252 - Addenda 7 QR_Report
 2021-10-19 10 h 07 - Courriel
 3608978 - Addenda 8 QR
 2021-10-26 15 h 12 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

Dossier # : 1217684011

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle , Division finances et approvisionnement

Objet :

Conclure une entente-cadre avec la firme Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services en configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3, pour une période de 36 mois, au montant de 1 342 908,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18979 - (2 soumissionnaires)



[Rapport_CEC_SMCE217684011.pdf](#)

Dossier # :1217684011

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Dominic Perri
Arrondissement de
Saint-Léonard*

Vice-présidence

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont*

Membres

*Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville*

*M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension*

*Mme Stephanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-Dame-de-Grâce*

Le 21 février 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217684011

**Conclure une entente-cadre avec la firme
Conseillers en gestion et informatiques CGI inc.
pour la fourniture sur demande de prestations de
services en configuration et développement
d'applications Oracle EBS version R12.1.3, pour
une période de 36 mois, au montant de 1 342
908,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public
21-18979 - (2 soumissionnaires)**

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Elisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217684011

Conclure une entente-cadre avec la firme Conseillers en gestion et informatiques CGI inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services en configuration et développement d'applications Oracle EBS version R12.1.3, pour une période de 36 mois, au montant de 1 342 908,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18979 - (2 soumissionnaires)

À sa séance du 2 février 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$:*
 - *pour lequel il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 9 février 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué qu'il fournit à divers unités d'affaires de la Ville, dont le Service des ressources humaines, le Service des finances, le Service de l'approvisionnement et le Service de l'eau, des services applicatifs de gestion de systèmes de missions. Cette entente permettra de répondre aux besoins des services concernés.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 40 jours. Parmi les 4 preneurs du cahier des charges, 2 ont déposé une soumission jugée conforme. Il est à noter que 8 addendas

mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres. Au terme du processus, un écart de 22,95% entre les 2 plus bas soumissionnaires a été observé, tandis qu'un écart de 1,35% a été noté entre l'adjudicataire et l'estimation réalisée.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur les besoins de la Ville, qui ne manque pas d'expertise à l'interne, mais requiert un support d'appoint afin de combler des besoins ponctuels. Ces besoins sont liés au fait que certains systèmes informatiques, actuellement désuets, seront progressivement remplacés. Entre temps, il faudra cependant maintenir deux systèmes pour permettre la conversion des données vers les solutions fonduagiques et assurer une transition harmonieuse pour les usagers de ces systèmes.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$:*
 - *pour lequel il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE217684011 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1214674002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques , Division Programme et partenariats |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Aide destinée spécifiquement à une entreprise |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver l'Addenda no. 2 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville et Jalon Mtl (CG19 0517) afin de modifier la date de terminaison de la convention au 31 mai 2022 au lieu du 15 avril 2023 et de réduire le montant maximal de la contribution financière à 3,7 M\$ au lieu de 4,625 M\$. |

Il est recommandé :

1- d'approuver l'Addenda no. 2 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville et Jalon Mtl (CG19 0517);

2- de modifier la date de terminaison de la convention au 31 mai 2022;

3- de réduire le montant maximal de la contribution financière à 3,7 M\$.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-01-31 17:01

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION Dossier # :1214674002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques , Division Programme et partenariats |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Aide destinée spécifiquement à une entreprise |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver l'Addenda no. 2 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville et Jalon Mtl (CG19 0517) afin de modifier la date de terminaison de la convention au 31 mai 2022 au lieu du 15 avril 2023 et de réduire le montant maximal de la contribution financière à 3,7 M\$ au lieu de 4,625 M\$. |

CONTENU

CONTEXTE

La Ville adoptait en juin 2016 une Stratégie d'électrification des transports «Électrisons Montréal» qui couvrait la période 2016-2020. Cette stratégie comprenait notamment la création d'un institut de l'électrification et des transports intelligents. L'institut, un OSBL, maintenant nommé Jalon Mtl (Jalon), a été officiellement constitué le 2 février 2017. La Ville soutient cet organisme depuis sa création.

En septembre 2020, la Direction générale de la Ville a demandé à l'Agence de mobilité durable (l'AMD) d'élaborer, en étroite collaboration avec les dirigeants de Jalon, du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) ainsi que du Service de développement économique (SDÉ) de la Ville, une stratégie d'intégration des activités et des équipes de Jalon à celles de l'AMD (Mandat 2020-083). Les travaux en ce sens ont été entrepris et se poursuivent actuellement, notamment à l'égard de l'intégration de certains des employés de Jalon à ceux de l'AMD.

Dans le contexte initial des travaux d'intégration, il avait été envisagé que la Ville soutienne Jalon dans la poursuite de projets et d'initiatives à réaliser pour l'année 2022. À cet effet, Jalon a sollicité la Ville afin de prolonger la durée de la convention de contribution financière en vigueur et de lui accorder une contribution financière supplémentaire de 925 000 \$. La convention entre la Ville et Jalon a ainsi été modifiée par l'Addenda no. 1 (dossier décisionnel 1214674001 / CG21 0464) afin de prolonger la durée de la convention du 31 mai 2021 au 15 avril 2023 et de lui accorder une contribution financière de 925 000 \$ supplémentaire.

Or, compte tenu du cheminement et de l'évolution du dossier en cours entre l'AMD et Jalon, la Ville considère qu'il est préférable de consolider ses appuis auprès de l'AMD, une société para-municipale de la Ville. Ainsi le financement supplémentaire accordé à Jalon par l'Addenda no. 1 à la convention de contribution financière n'est plus requis.

Le présent dossier vise à approuver l'Addenda no. 2 à la convention entre la Ville et Jalon qui consiste à modifier la date de terminaison de la convention au 31 mai 2022 plutôt que le 15

avril 2023, ainsi que la réduction du montant total de la contribution financière à verser soit 3,7 M\$ au lieu de 4,625 M\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0464 - 26 août 2021 - Approuver un addenda prolongeant au 15 avril 2023 la convention de contribution financière avec Jalon Mtl (CG19 0517) pour permettre la poursuite de son Projet en 2022 / Accorder une contribution financière supplémentaire de 925 000 \$ à l'organisme portant ainsi le montant total de la contribution financière à 4 625 000 \$.

CG20 0191 - 23 avril 2020 - Accorder une contribution financière maximale de 955 000\$ à l'organisme Jalon MTL (JALON), pour initier le projet de mise en place d'une plateforme numérique de mobilité qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada.

CG19 0517 - 21 novembre 2019 - Accorder une contribution financière maximale, non récurrente, de 3 700 000 \$, pour la période de 2019 à 2021, à l'organisme Jalon MTL, pour la réalisation du Projet « Développement de l'industrie du transport électrique et intelligent » / Octroyer un contrat de services professionnels de gré à gré, avec l'organisme Jalon MTL, d'une somme maximale de 350 000 \$, pour les années 2019 à 2020 inclusivement, afin d'accompagner la Ville dans la réalisation de projets liés au transport intelligent et durable.

CM18 1262 - 22 octobre 2018 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à l'Institut de l'électrification des transports intelligents, dit aussi Jalon, pour l'accompagnement à la réalisation de projets pilotes de navettes automatisées sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 200 000 \$, taxes incluses.

CE18 0915 - 23 mai 2018 - Approuver le plan d'action pour un réseau performant intitulé « Maximiser Montréal » mettant en œuvre la Stratégie de développement économique « Accélérer Montréal ».

DA 187718001 - 27 avril 2018 - Accorder un contrat de services professionnels à l'Institut de l'électrification des transports intelligents, dit aussi Jalon, pour la réalisation d'un mandat pour la mobilisation des parties prenantes du secteur de la livraison pour une somme maximale de 77 610,42 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré à un OSBL.

CG18 0245 - 26 avril 2018 - Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022.

CG18 0240 - 16 avril 2018 - Approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M\$ entre le MESI et la Ville / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel attendu.

CG17 0149 - 27 avril 2017 - Accorder un soutien financier de 3 630 000 \$ à l'Institut de l'électrification et des véhicules intelligents pour contribuer à la réalisation du projet de développement de la filière des technologies innovantes et prometteuses du domaine de l'électrification et des transports intelligents ainsi que la commercialisation de ces innovations.

CE16 1120 - 22 juin 2016 - Adopter la Stratégie d'électrification des transports 2016-2020 de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

L'Addenda no. 2 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville et Jalon prévoit des modifications à la date de terminaison de la convention et au montant total

maximum de la contribution financière à verser, soit :

- La date de terminaison de la convention prévue au 15 avril 2023 est modifiée au 31 mai 2022;
- Le montant total de la contribution financière à verser est réduit à 3,7 M\$ au lieu de 4,625 M\$;
- Les dates de dépôt des redditions de compte ainsi que celle du dernier versement de la contribution financière à l'organisme sont également ajustés en fonction de la date de terminaison de la convention en 2022.

JUSTIFICATION

Depuis plusieurs années, Montréal déploie beaucoup d'efforts en matière de transport et de mobilité intelligente et durable afin d'optimiser la mobilité des personnes et des marchandises sur son territoire. La création par la Ville de l'AMD, une société para-municipale, est venue renforcer à la fois, la priorité qu'accorde la Ville à ce secteur d'activités, ainsi que sa volonté de consolider ses appuis et ses actions dans ce domaine au sein d'un même organisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier ne demande aucun crédit additionnel.

Le tableau suivant présente la répartition des versements selon la convention initiale et ce qui est visé par l'Addenda no. 2. Les sommes indiquées aux colonnes des années 2019 à 2021 de la première ligne ont déjà été versées.

À titre informatif, la deuxième ligne du tableau, en gris, illustre les sommes et les versements qui étaient prévus selon les modifications apportées par l'Addenda no. 1 (CG21 0464).

| Convention | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | Total |
|------------------------------|------------|--------------|------------|------------|-----------|--------------|
| Initiale et Addenda no. 2 | 940 000 \$ | 1 725 000 \$ | 948 750 \$ | 86 250 \$ | ----- | 3 700 000 \$ |
| Modifiée Addenda no. 1 | 940 000 \$ | 1 725 000 \$ | 948 750 \$ | 925 000 \$ | 86 250 \$ | 4 625 000 \$ |

Les sommes visées par la convention initiale et l'Addenda no. 2 sont déjà prévues au budget du Service du développement économique, Direction de la mise en valeur des pôles économiques (partenariats stratégiques). (Entente 150 M\$ et sa prolongation.)

Cette dépense, assumée en totalité par l'agglomération, n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de l'Addenda no. 2 permettra à la Ville et Jalon de terminer la convention en vigueur tel que prévu initialement. Ceci est requis afin que la Ville puisse consolider ses appuis et ses actions auprès de la société para-municipale l'AMD, laquelle a été créée dans

le but de répondre aux besoins et aux attentes de la Ville en matière de mobilité durable et intelligente.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication ne sera effectuée en lien avec le présent dossier décisionnel.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tel que prévu à la convention; le dépôt de la reddition de comptes 2021, le bilan des activités 2019 à 2021 et la terminaison de la convention au plus tard le 31 mai 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

France JOBIN
Chef d'équipe, partenariats stratégiques

Tél : (514) 241-7178

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-19

Alain MARTEL
Chef de division - Programmes et partenariats

Tél : 514 919-8508

Télécop. : (514) 872.6249

Télécop. : 514 872-0049

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Josée CHIASSON
directeur - mise en valeur des poles
economiques

Tél : 514-868-7610

Approuvé le : 2022-01-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116

Approuvé le : 2022-01-31

Dossier # : 1214674002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques , Division Programme et partenariats |
| Objet : | Approuver l'Addenda no. 2 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville et Jalon Mtl (CG19 0517) afin de modifier la date de terminaison de la convention au 31 mai 2022 au lieu du 15 avril 2023 et de réduire le montant maximal de la contribution financière à 3,7 M\$ au lieu de 4,625 M\$. |

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme l'addenda no. 2 à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et l'Institut de l'électrification des transports intelligents (Jalon MTL).

FICHIERS JOINTS



2022-01-27 V-Finale ADDENDA 2. Jalon_GDD.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-28

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873
Division : Droit contractuel



ADDENDA NO.2
À LA CONVENTION APPROUVÉE PAR LA RÉOLUTION CG19 0517 – MODIFIÉE
PAR L'ADDENDA NO.1 APPROUVÉ PAR LA RÉOLUTION CG21 0464

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Ci-après, appelée la « Ville »

ET : **INSTITUT DE L'ÉLECTRIFICATION ET DES TRANSPORTS INTELLIGENTS**, personne morale, s'affichant sous le nom de **JALON MTL**, régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, dont l'adresse principale est le 368, rue Notre-Dame Ouest, bureau 200, Montréal, Québec, H2Y 1T9, agissant et représentée par madame Danielle Charest, présidente-directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes telle qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 730939691RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 224920349TQ0001

Ci-après, appelée l'« Organisme »

La Ville et l'Organisme sont également collectivement désignés dans le présent addenda no. 2 comme les « Parties ».

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une convention dans laquelle la Ville verse une contribution financière à l'Organisme pour la réalisation de son Projet, laquelle a été approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG19 0517 en date du 21 novembre 2019 (ci-après, la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE l'Organisme a entamé des discussions avec l'Agence de mobilité durable, une société paramunicipale de la Ville (ci-après, la « Paramunicipale ») afin de mettre en commun des expertises complémentaires en matière de mobilité durable au sein d'une même entité;

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme ont modifié la Convention initiale par un addenda, lequel a été approuvé par le conseil d'agglomération de la Ville le 26 août 2021, par la résolution CG21 0464 (ci-après l'« Addenda no. 1 »), dont l'objet était de prolonger la durée de la Convention initiale au 15 avril 2023, d'octroyer une contribution financière additionnelle à l'Organisme de 925 000 \$, majorant ainsi la contribution financière de 3 700 000 \$ à 4 625 000 \$ et d'ajuster d'autres clauses en conséquence;

ATTENDU QUE la Ville souhaite consolider ses actions entreprises en matière de mobilité au sein de la structure municipale, notamment au sein de la Paramunicipale;

ATTENDU QUE les Parties désirent amender la Convention initiale, telle que modifiée par l'Addenda no. 1, en modifiant notamment la somme maximale de la contribution financière et la durée de la Convention initiale;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes.
2. Le paragraphe 5.1 de l'article 5 de la Convention initiale, telle que modifiée par l'Addenda no. 1, est remplacé par le suivant :

« 5.1 Contribution financière
En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de TROIS MILLIONS SEPT CENT MILLE DOLLARS (3 700 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet ».
3. Les sous-paragraphes 5.2.4 et 5.2.4.1 du paragraphe 5.2 de l'article 5 de la Convention initiale, telle que modifiée par l'Addenda no. 1, sont remplacés par les sous-paragraphes suivants :

« 5.2.4 Pour l'année 2022 :
5.2.4.1 une somme maximale de QUATRE-VINGT-SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (86 250 \$) dans les trente (30) jours à la suite du dépôt de la Reddition de compte annuelle 2021 et d'un bilan final 2019-2021 du Projet, à la satisfaction de la Responsable. ».
4. Les sous-paragraphes 5.2.4.2, 5.2.4.3 et 5.2.4.4 du sous-paragraphe 5.2.4 du paragraphe 5.2 de l'article 5 de la Convention initiale, telle que modifiée par l'Addenda no. 1, sont abrogés.
5. Les sous-paragraphes 5.2.5 et 5.2.5.1 du paragraphe 5.2 de l'article 5 de la Convention initiale, telle que modifiée par l'Addenda no.1, sont abrogés.
6. L'article 10 de la Convention initiale, telle que modifiée par l'Addenda no. 1, est remplacé par le suivant :

**« ARTICLE 10
DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 mai 2022. Nonobstant la date de signature, la contribution financière versée par la Ville à l'Organisme couvre l'année 2019, à compter du 1^{er} janvier.



Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison. ».

7. L'Annexe 2 de la Convention initiale, telle que modifiée par l'Addenda no. 1, est modifiée par le remplacement de la section « • Pour l'année 2022 » par la section suivante :

« • Pour l'année 2022 :

- Une Reddition de compte annuelle, à la satisfaction de la Responsable, et un bilan de visibilité accordée au Projet, transmis entre le 1^{er} mars et le 31 mars 2022;

- Un bilan final, à la satisfaction de la Responsable, avec analyse et constats, faisant état des retombées des réalisations des trois années visées par la Convention (2019 à 2021), transmis au plus tard le 1^{er} avril 2022. ».
8. L'Annexe 2 de la Convention initiale, telle que modifiée par l'Addenda no. 1, est modifiée par la suppression de la section « • Pour l'année 2023 ».
9. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.
10. Le présent addenda no. 2 entre en vigueur à la date de la dernière signature.

LE PRÉSENT ADDENDA NO. 2 A ÉTÉ SIGNÉ, EN LA VILLE DE MONTRÉAL, PAR LES PARTIES À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Montréal, le ^e jour de 2022

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Montréal, le ^e jour de 2022

JALON MTL

Par : _____
Mme Danielle Charest, présidente-directrice générale

Cet addenda no. 2 a été approuvé par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le ^e jour de 2022 (résolution CG__ _____).



Dossier # : 1214674002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques , Division Programme et partenariats |
| Objet : | Approuver l'Addenda no. 2 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville et Jalon Mtl (CG19 0517) afin de modifier la date de terminaison de la convention au 31 mai 2022 au lieu du 15 avril 2023 et de réduire le montant maximal de la contribution financière à 3,7 M\$ au lieu de 4,625 M\$. |

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



1214674002 - Addenda no 2.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au Budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-26

Laura VALCOURT
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0984
Division : Service des finances , Direction des revenus



Dossier # : 1217000006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (projet 17-09) dans l'arrondissement Saint-Laurent - Dépense totale de 38 592 799,91 \$, taxes incluses (travaux : 32 407 551,37 \$ + contingences : 3 591 319,19 \$ + incidences : 2 593 929,45 \$) - Appel d'offres public 408410 - (3 soumissionnaires) |

Il est recommandé:

1. d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN dans l'arrondissement Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 32 407 551,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 408410;
2. d'autoriser une dépense de 3 591 319,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 2 593 929,45 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation de rendement de Roxboro Excavation inc.;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 3,4 % par l'agglomération, pour un montant de 1 325 044,15 \$ taxes incluses.
6. de désigner le directeur (-trice) des infrastructures du service des infrastructures du réseau routier à signer la lettre d'autorisation budgétaire pour les frais du CN dont le budget est prévu dans les incidences.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-01-19 10:10

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1217000006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (projet 17-09) dans l'arrondissement Saint-Laurent - Dépense totale de 38 592 799,91 \$, taxes incluses (travaux : 32 407 551,37 \$ + contingences : 3 591 319,19 \$ + incidences : 2 593 929,45 \$) - Appel d'offres public 408410 - (3 soumissionnaires) |

CONTENU

CONTEXTE

Les structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN ont été construites en 1970. Ces structures situées dans l'arrondissement Saint-Laurent permettent le déplacement sous le chemin de fer du Canadien National (CN). Le boulevard Marcel-Laurin comporte deux voies de circulation dans chacune des directions et un trottoir par direction. Sur le dessus, les tournebrides comportent une seule voie de circulation et un trottoir. Un plan de localisation est présenté, en pièce jointe.

Le passage inférieur est divisé en cinq structures : deux tournebrides de type dalle épaisse de deux travées (81-03115 et 81-03123), d'un pont ferroviaire de type dalle épaisse de deux travées (81-03114, hors mandat) et de deux murs de soutènement en béton armé à l'approche du tournebride sud (81-5527A-B). Deux murs de soutènement sont également présents à l'approche du tournebride Nord. Par contre, ces deux ouvrages ne comportent pas de numéro de structure puisqu'ils sont remblayés sur une grande superficie et donc ne satisfont pas les critères pour être considérés comme une structure dans notre inventaire.

Les structures du passage inférieur n'ont fait l'objet d'aucune réparation majeure depuis leur construction et comportent, maintenant, plusieurs déficiences. Les deux tournebrides font l'objet d'un suivi annuel en lien avec une fissuration de la dalle épaisse. Les fissures sont principalement des fissures de cisaillement aux appuis. Les cotes de comportement de ces structures attribuées à la suite des inspections sont de 1, justifiant ainsi une intervention à court terme.

En 2017, une étude de fonctionnalité a été effectuée, afin de valider la nécessité de maintenir ces liens routiers. L'étude conclut que la présence des tournebrides est nécessaire, afin de maintenir l'accessibilité aux entreprises du secteur, de maintenir le réseau de camionnage et de maintenir l'efficacité des carrefours du secteur. Le tournebride Sud est également sur le réseau stratégique du ministère des Transports du Québec (MTQ). Pour sa part, le CN ne prévoit pas de travaux sur sa structure. Suite aux études d'avant-projet réalisées et considérant l'âge de la structure, les défauts et l'absence de plan de

construction de ces ouvrages, un remplacement des tournebrides, la reconstruction des murs de soutènement du côté nord du chemin de fer et la réparation des murs du côté sud sont requis.

La reconstruction de ces ouvrages prend en considération les besoins des différents intervenants du secteur (l'arrondissement Saint-Laurent et les différents services de la Ville) et les contraintes du CN, du MTQ et du lieu dont notamment la proximité des entreprises et de leur accès. En ce sens, le nouveau tournebride Nord aura une largeur supérieure au tournebride actuel permettant l'aménagement d'un trottoir multifonctionnel. Ce trottoir multifonctionnel permettra de relier deux sections de piste cyclable et de trottoir reliant le réseau de la Ville et les projets résidentiels Noria et Midtown, de part et d'autre du boulevard Marcel-Laurin. Le tournebride Sud, situé dans un secteur plus industriel, sera, quant à lui, élargi minimalement afin de permettre principalement une meilleure circulation des camions réduisant ainsi les risques d'accrochage et par le fait même les coûts d'entretiens futurs. La reconstruction des tournebrides offre également une opportunité d'améliorer l'aspect esthétique et l'intégration urbaine de ces structures aux portes de l'arrondissement Saint-Laurent. Pour ce faire, un traitement architectural a été intégré aux tournebrides et aux murs de soutènement des approches. Aussi, les talus sur Marcel-Laurin et les terrains longeant l'emprise ferroviaire feront l'objet d'un aménagement paysager. Le concept architectural et paysagé développé par CIMA+, GR7 Architecture et Version Paysage Architectes Paysagistes est présenté, ci-joint. En plus de la division Gestion stratégique des actifs responsable du projet, la division de la Sécurité et de l'aménagement du réseau artériel du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) et l'arrondissement Saint-Laurent ont été impliqués et ont approuvé le concept.

Puisque les travaux se réaliseront à proximité des voies ferrées du CN, des services de signaleur ferroviaire, de validation des méthodes de travail et de surveillance de certains travaux doivent être effectués par le CN. Une autorisation budgétaire doit être signée par la Ville. Le budget pour ces services est prévu au budget d'incidences.

Afin de maintenir l'accès aux entreprises enclavées du côté sud-ouest par le chemin de fer et le tournebride sud, la location du chemin privé appartenant à Développement Olymbec inc. à proximité du tournebride sud est nécessaire. Pour ce faire, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a conclu un bail pour la durée des travaux (CE21 1165).

Le projet de réfection du passage inférieur Marcel-Laurin/CN intègre également des travaux de construction d'une intersection permettant l'accès au projet immobilier Midtown via le boulevard Marcel-Laurin. La conception de ces travaux a été réalisée par le mandataire du promoteur Urban Capital-Harbour (ML) inc. et validée par la Ville. Les plans et devis de l'intersection ont été intégrés aux documents contractuels du passage inférieur sous un même contrat ayant fait l'objet de l'appel d'offres 408410. Une entente entre l'arrondissement Saint-Laurent et le promoteur Urban Capital-Harbour (ML) inc. (CA20 08 0395) a été convenue, afin d'obtenir un remboursement des coûts des travaux ainsi que des coûts incidents.

Ainsi, le présent dossier a pour objet d'accorder un contrat de construction pour la réfection du passage inférieur Marcel-Laurin/CN, dont voici les principales étapes du projet :

Étapes terminées :

| | Coût (taxes incluses) | Date de début | Date de fin |
|---|-----------------------|---------------|---------------|
| Investigation : Inspection, relevé des dommages, avant-projet préliminaire (CIMA+) | 185 297,29 \$ | Avril 2018 | Novembre 2018 |

| | | | |
|----------------|-----------------|----------|-----------|
| Conception : | 1 022 185,24 \$ | Mai 2019 | Mars 2022 |
| Plans et devis | | | |
| | | | |

Étapes à autoriser dans le présent dossier :

| | Coût (taxes incluses) | Date de début prévu | Date de fin prévue |
|----------------------|-----------------------|---------------------|--------------------|
| Travaux de réfection | 32 407 551,27 \$ | Avril 2022 | Août 2024 |

Étapes à venir :

| | Coût (taxes incluses) | Date de début prévu | Date de fin prévue |
|--|-----------------------|---------------------|--------------------|
| Assistance technique pendant les travaux (CIMA+) | 117 964,35 \$ | Avril 2022 | Août 2024 |
| Surveillance des travaux et Assurance qualité | N/D | Avril 2022 | Août 2024 |

Dans le cadre de la réfection du passage inférieur Marcel-Laurin/CN, les documents d'appel d'offres public portant le numéro 408410 ont été préparés par la Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité. Cet appel d'offres a été publié dans le quotidien le Journal de Montréal et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO du 4 octobre au 30 novembre 2021 par la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier. La durée de la publication a été de 57 jours calendrier, ce qui est supérieur au délai minimum prescrit de 30 jours. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 30 mars 2022.

Huit (8) addenda ont été émis lors de l'appel d'offres 408410 :

- Addenda 1 émis le 14 octobre 2021 : révision du formulaire de soumission et remplacement des instructions aux soumissionnaires ;
- Addenda 2 émis le 20 octobre 2021 : révision du cahier des clauses administratives spéciales ;
- Addenda 3 émis le 4 novembre 2021 : révision du formulaire de soumission, révision du plan d'aménagement paysager, révision du cahier des clauses administratives spéciales; révision du devis technique Gestion des matériaux excavés, révision du devis technique Gestion de la mobilité et révision du devis technique Pont ;
- Addenda 4 émis le 10 novembre 2021 : avis de report de l'ouverture au 30 novembre 2021, révision du formulaire de soumission, révision du plan d'aménagement paysager, révision du cahier des clauses administratives spéciales, révision du devis technique Gestion de la mobilité, révision du devis technique Aménagement paysager, révision du devis technique Égout et eau potable et révision du devis technique Pont ;
- Addenda 5 émis le 12 novembre 2021 : révision du formulaire de soumission et révision de plans de structure ;
- Addenda 6 émis le 16 novembre 2021 : révision du formulaire de soumission ;
- Addenda 7 émis le 19 novembre 2021 : révision du formulaire de soumission, révision du cahier des clauses administratives spéciales et révision du devis technique Pont ;
- Addenda 8 émis le 25 novembre 2021 : émission du tableau comprenant les questions et réponses du présent appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 1165 - 30 juin 2021 - Approuver un bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc. un terrain pour une période de 10 mois, répartie entre le 1er avril 2022 et le 30 avril 2023 et 2 périodes de renouvellement de 6 mois chacune, à des fins de chemin d'accès,

dans l'arrondissement de Saint-Laurent, situé près du boulevard Décarie et constitué d'une partie des lots 2 190 855 et 2 190 859 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 14 928,5 pieds carrés, pour un loyer total de 105 156,20 \$ taxes incluses pour le terme - Réf. : 31H12-005-0253-01 Bail 6586-001;

CM20 1219 - 10 décembre 2020 : Adopter le programme décennal d'immobilisations 2021-2030 du conseil municipal;

CM20 0919 - 21 septembre 2020 - Autoriser une dépense additionnelle de 339 176,25 \$, taxes incluses, variation de quantités et contingences incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels d'ingénierie accordé à CIMA+ S.E.N.C. pour la conception du projet de réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (CM19 0422), majorant ainsi le montant total du contrat de 800 973,34 \$ à 1 140 149,59 \$, taxes incluses;

CA20 08 0395 - 27 août 2020 - Autoriser la signature d'une entente entre l'arrondissement de Saint-Laurent et le promoteur Urban Capital-Harbour (ML) inc. dans le cadre de la construction des infrastructures municipales destinées à desservir les habitants du projet résidentiel Cité Midtown, et autoriser une dépense maximale de 396 173,04 \$, taxes incluses, à être assumée par l'agglomération de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

CM19 0422 - 15 avril 2019 - Accorder un contrat de services professionnels d'ingénierie à CIMA+ S.E.N.C. pour la conception du projet de reconstruction des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (projet 17-09), pour une somme maximale de 800 973,34 \$, taxes et déboursés inclus - Appel d'offres public 18-17412 (4 soum.);

CM17 0749 - 13 juin 2017 : Conclure trois ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, pour une durée maximale de 48 mois, avec SNC-Lavalin inc. (2 420 539,39 \$, taxes incluses), CIMA+ S.E.N.C. (2 017 542,79 \$, taxes incluses) et Les Services EXP inc. (1 484 700,92 \$, taxes incluses) pour la réalisation de mandats d'inspections, d'évaluations, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance de travaux dans le domaine des structures routières et connexes.

DESCRIPTION

Accorder un contrat de construction à Roxboro Excavation inc. pour la réalisation des travaux de réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN. Il est prévu que les travaux débutent en avril 2022 et se terminent en août 2024. Des pauses hivernales sont prévues au contrat pour les mois de décembre 2022 à mars 2023, inclusivement et de décembre 2023 à mars 2024, inclusivement.

Les travaux consistent, sans s'y limiter, à :

- la démolition et la reconstruction des structures de type tournebride de même que les approches ;
- la démolition et la reconstruction ou la réparation de murs de soutènement ;
- la démolition et la reconstruction des trottoirs structuraux ;
- le remplacement des conduites d'aqueducs et d'égouts ainsi que de poteaux d'incendies ;
- le remplacement du système d'éclairage au niveau des tournebrides et du passage inférieur ;
- la démolition et la reconstruction des trottoirs du boulevard Marcel-Laurin ;
- l'implantation du système de feux de circulation à l'intersection Marcel-Laurin/accès Cité Midtown ;
- les travaux de chaussée et un resurfaçage du boulevard Marcel-Laurin ;
- le maintien de la circulation durant les travaux ;
- les travaux de marquage et des signalisations temporaires et permanentes ;
- la mise en place du concept architectural ;

- la mise en place de l'aménagement paysager.

Contraintes de réalisation

Le délai contractuel pour la réalisation des travaux est de 602 jours (86 semaines), excluant les pauses hivernales. La pénalité pour retard dans l'exécution des travaux est celle prévue dans le Cahier des clauses administratives générales (article 5.1.14.3 b, révision 2021-07-16) et représente 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et les contingences. Pour ce contrat, la pénalité pour retard représente 32 407,51 \$ par jour.

La réalisation des travaux doit respecter plusieurs contraintes notamment en lien avec la présence de l'emprise ferroviaire et pour la gestion de la mobilité à proximité de l'échangeur Décarie.

Le mandataire ayant effectué la conception du projet assurera le soutien technique durant les travaux. La surveillance des travaux sera effectuée par un autre mandataire.

Budgets de contingence et d'incidences

Advenant des imprévus lors des travaux, un budget de contingences de 11,1 % de la valeur des travaux est recommandé. Il est déterminé en fonction de la complexité des travaux à effectuer et des risques qui y sont associés. Le montant total des contingences s'élève donc à 3 591 319,19 \$, taxes incluses. Le montant des contingences n'est pas inscrit au bordereau de soumission.

Des dépenses incidentes sont également prévues pour un total de 2 593 929,45 \$, taxes incluses, et représentent environ 8 % des coûts des travaux. Celles-ci comprennent principalement des dépenses relatives au contrôle qualitatif des matériaux, à la gestion des impacts. Les incidences incluent, également, les honoraires de services professionnels du CN notamment pour la présence de signaleurs ferroviaires, la revue des méthodes de travail et des dessins ainsi qu'une surveillance des travaux par le CN ou son mandataire AECOM.

Une portion des coûts des travaux, des contingences et des incidences seront remboursées par le promoteur Urban Capital-Harbour (ML) inc. selon l'entente conclue avec l'arrondissement Saint-Laurent (CA20 08 0395).

Le détail du coût des travaux, du budget des contingences et des incidences du projet est décrit à la section « Aspects financiers » du présent dossier.

JUSTIFICATION

La réalisation du projet de réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN permettra de reconstruire les deux tournebrides présentant des défauts importants et de reconstruire les infrastructures aux approches assurant ainsi la pérennité des fonctionnalités existantes. Les travaux permettront également d'améliorer la circulation des camions sur et sous les ponts par la modification apportée à la géométrie des ouvrages. Les travaux permettront également d'améliorer la convivialité du secteur pour les citoyens grâce à une meilleure intégration urbaine des ouvrages: ajout d'un traitement architectural aux ouvrages, remplacement du système d'éclairage, ajout d'une piste multifonctionnelle reliant deux nouveaux projets immobiliers et ajout d'aménagements paysagers.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de la soumission et les différents écarts entre les soumissions reçues ainsi que les écarts entre ces soumissions et l'estimation.

| SOUMISSIONS CONFORMES | PRIX SOUMIS | AUTRES (Contingences) | TOTAL |
|---|-------------------------|--------------------------|-------------------------|
| | (taxes incluses) | (taxes incluses) | (taxes incluses) |
| Roxboro Excavation inc. | 32 407 551,27 \$ | 3 591 319,19 \$ | 35 998 870,46 \$ |
| Loiselle inc. | 39 472 000,05 \$ | 4 374 182,73 \$ | 43 846 182,78 \$ |
| EBC inc. | 44 740 100,45 \$ | 4 957 979,70 \$ | 49 698 080,15 \$ |
| Estimation des professionnels externes | 25 516 024,88 \$ | 2 827 618,45 \$ | 28 343 643,33 \$ |
| ANALYSE DES ÉCARTS BASÉE SUR LES PRIX SOUMIS | | | |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) | 6 891 526,39 \$ | | |
| (la plus basse conforme – estimation) | | | |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) | 27,0% | | |
| ((la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100 | | | |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) | 7 064 448,78 \$ | | |
| (la deuxième plus basse – la plus basse) | | | |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) | 21,8% | | |
| ((la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100 | | | |

Lors de l'appel d'offres public 408410, sur dix-huit (18) preneurs du cahier des charges, trois (3) ont déposé une soumission et quinze (15) n'en ont pas déposé, ce qui représente respectivement des ratios de 17 % et 83 %. En ce qui concerne les motifs de désistements, quatre (4) preneurs de cahier des charges sur les quinze (15) qui n'ont pas déposé de soumission ont mentionné être un fournisseur ou un sous-traitant, un (1) preneur a mentionné ne pas rencontrer les spécialisations demandées et un (1) preneur de cahier des charges est une Ville qui a mentionné avoir pris les cahiers pour un motif d'estimation des coûts et autre. Ainsi, le ratio des preneurs de cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission ayant justifié leur motif est de 40 %. La liste des preneurs du cahier des charges est présentée, en pièce jointe.

Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 2 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, attestation de Revenu Québec, licence RBQ, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts, etc.).

L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est supérieure à l'estimation réalisée par les professionnels externes, laquelle s'élevait à 25 516 024,88 \$, incluant les taxes. La différence est de 6 891 526,39 \$, soit 27,0 %.

Le résumé des informations relatives au processus d'appel d'offres et son résultat se

retrouve, en pièce jointe.

Le dossier doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats, car le contrat répond aux critères suivants :

- Contrat de plus de 10 M\$;
- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :
 - il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;
 - il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

L'écart observé entre l'estimation et le prix du plus bas soumissionnaire concerne principalement les frais d'organisation de chantier, les travaux de structure et les travaux de maintien de la circulation. Cet écart peut s'expliquer par une sous-estimation de la complexité de certains travaux à réaliser dans un secteur de forte circulation et où l'espace de travail est restreint. Les principaux travaux sous-estimés concernent principalement la démolition de chacun des tournebrides ainsi que les coûts nécessaires à la mise en place d'étais lors de la construction de la nouvelle dalle des tournebrides. En remplaçant ces montants sous-estimés par ceux de la moyenne des soumissionnaires, l'écart par rapport au plus bas soumissionnaire passe de 6 891 526,36 \$ à 5 084 472,28 \$, réduisant ainsi l'écart de 27,0 % à 18,6 %. Cet écart peut également s'expliquer par la longue durée des travaux, près de 3 ans, et l'incertitude liée à l'inflation de certains matériaux. L'estimation des professionnels externes ne tient pas compte de l'inflation pour la portion des travaux à réaliser en 2023 et 2024 qui aurait pour effet de réduire l'écart d'environ 2 % supplémentaire. Finalement, cet écart peut aussi être lié à de nombreux facteurs, dont les méthodes de travail envisagées par les soumissionnaires, la disponibilité de certains matériaux, les décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné et la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions.

L'écart observé entre le prix du 2e plus bas soumissionnaire et le prix du plus bas soumissionnaire concerne également les frais d'organisation de chantier, les travaux de structure et les travaux de maintien de la circulation. La différence de prix pour les travaux de structure (environ 1,8 M\$, soit 30 % de l'écart entre la 2e plus basse et la plus basse) est liée principalement aux soutènements des sols lors des travaux d'excavation et de reconstruction des ouvrages. Cette différence peut s'expliquer par les méthodes de travail choisies par le plus bas soumissionnaire pour limiter l'envergure des soutènements nécessaires. La différence de prix liée à l'organisation de chantier (environ 2,1 M\$, soit 35 % de l'écart entre la 2e plus basse et la plus basse) et liée au maintien de la circulation (environ 1,6 M\$, soit 26 % de l'écart entre la 2e plus basse et la plus basse) peut aussi s'expliquer par le choix des méthodes de travail et le taux de productivité de façon à limiter la durée de certaines phases des travaux et la durée de certaines entraves. La complexité de certains travaux, le recours à la sous-traitance et les décisions d'affaires des entreprises, notamment leur tolérance aux risques liés à l'inflation de certains matériaux et la disponibilité de leur main-d'oeuvre, peuvent également être des facteurs expliquant l'écart entre le prix du 2e plus bas soumissionnaire et le prix du plus bas soumissionnaire.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret n° 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Roboxo Excavation inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP), laquelle est en vigueur jusqu'au 18 juin 2023. L'adjudicataire, Roxboro Excavation inc., n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni au Registre des personnes inadmissibles ou ayant contrevenu au règlement sur la gestion

contractuelle, ni sur la Liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le suivant : 1258-2003-97. Une attestation valide délivrée le 21 septembre 2021 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

L'analyse des soumissions démontre que Roxboro Excavation inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

La dépense nette liée à ce contrat étant supérieure à 1 M\$, l'adjudicataire devra faire l'objet d'une évaluation de son rendement, conformément à l'encadrement administratif en vigueur (Directive no C-OG-APP-D-21-001 du 16 mars 2021).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les informations ci-dessous résument la répartition budgétaire du présent dossier : La dépense totale des travaux de « Structure, gestion de la circulation et travaux connexes » est prévue au PDI 2022-2031 du Service de l'urbanisme et de la mobilité, au programme de réfection des structures routières – 46000. Elle sera entièrement assumée par la Ville centrale.

La dépense totale des incidences professionnelles et techniques est prévue au PDI 2022-2031 du Service de l'urbanisme et de la mobilité, au programme de réfection des structures routières – 46000. Elle sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Les montants seront imputés au règlement d'emprunt correspondant à ce programme, soit le règlement 21-005 - Réfection des structures routières.

Le montant total relié aux travaux de « Structure, gestion de la circulation et travaux connexes » et aux incidences professionnelles et techniques s'élève donc à 30 449 906,55 \$ taxes incluses et est réparti comme suit :

- 2022 : travaux, contingences et incidences : 18 000 138,87 \$ taxes incluses, soit 16 436 526,03 \$ net de ristournes.
- 2023 : travaux, contingences et incidences : 10 939 290,07 \$ taxes incluses, soit 9 989 029,93 \$ net de ristournes.
- 2024 : travaux, contingences et incidences : 1 510 477,61 \$ taxes incluses, soit 1 379 267,39 \$ net de ristournes.

La dépense totale des travaux de "Voirie, éclairage et aménagement de rue » est prévue au PDI 2022-2031 du Service de l'urbanisme et de la mobilité, au programme d'aménagement de rue – 59070. Elle sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Les montants seront imputés au règlement d'emprunt correspondant à ce programme, soit le règlement 19-023 - Programme aménagement des rues du réseau artériel.

Le montant total relié aux travaux de « Voirie, éclairage et aménagement de rue » s'élève donc à 5 236 317,60 \$ taxes incluses et est réparti comme suit :

- 2022 : Chaussée, contingences : 1 381 727,14 \$ taxes incluses (travaux : 1 201 501,86 \$ + contingence : 180 225,28 \$), soit 1 261 701,05 \$ net de ristournes.
- 2022 : Trottoir, contingences : 430 213,44 \$ taxes incluses (travaux : 374 098,64 \$ + contingence : 56 114,80 \$), soit 392 842,21 \$ net de ristournes.

- 2022 : Éclairage de rue, contingences : 526 265,60 \$ taxes incluses (travaux : 457 701,39 \$ + contingence : 68 655,21 \$), soit 480 633,73 \$ net de ristournes.
- 2023 : Chaussée, contingences : 866 353,60 \$ taxes incluses (travaux : 753 350,96 \$ + contingence : 113 002,64 \$), soit 791 096,31 \$ net de ristournes.
- 2023 : Trottoir, contingences : 269 747,16 \$ taxes incluses (travaux : 234 562,75 \$ + contingence : 35 184,41 \$), soit 246 315,11 \$ net de ristournes.
- 2023 : Éclairage de rue, contingences : 526 265,60 \$ taxes incluses (travaux : 457 701,39 \$ + contingence : 68 655,21 \$), soit 480 633,73 \$ net de ristournes.
- 2024 : Chaussée, contingences : 102 532,89 \$ taxes incluses (travaux : 89 151,21 \$ + contingence : 13 372,68 \$), soit 93 617,98 \$ net de ristournes.
- 2024 : Trottoir, contingences : 31 921,77 \$ taxes incluses (travaux : 27 758,06 \$ + contingence : 4 163,71 \$), soit 29 148,83 \$ net de ristournes.
- 2024 : intersection Midtown, contingences et incidences : 1 101 117,40 \$ taxes incluses (travaux : 887 997,90 \$ + contingence : 133 199,69 \$ + incidences : 79 919,81 \$),
soit 1 005 466,95 \$ net de ristourne.

Dans le présent dossier, la dépense devant être remboursée par le promoteur Urban Capital-Harbour (ML) inc. du projet Midtown pour la portion des travaux de l'intersection à réaliser en 2024 s'élève à un montant maximum de 1 101 117,40 \$ taxes incluses (1 005 466,95 \$ net de ristourne), soit 2,85 % de la dépense totale.

La dépense totale des travaux de « Conduite d'eau principale (DEP) » est prévue au PDI 2022-2031 du Service de l'urbanisme et de la mobilité, au programme Travaux maintien réseau cyclable - 45009. Elle sera entièrement assumée par l'agglomération. Cette portion des travaux représente 3,4 % de la dépense totale du présent dossier.

Les montants seront imputés au règlement d'emprunt 20-015 Règlement pour financer les travaux de construction et renouvellement réseau principal d'aqueduc.

Le montant total relié aux travaux de « Conduite d'eau principale (DEP) » s'élève donc à 1 325 044,15 \$ taxes incluses et est réparti comme suit :

- 2022 : travaux, contingences : 1 165 098,89 \$ taxes incluses (travaux : 1 013 129,47 \$ + contingence : 151 969,42 \$), soit 1 063 890,59 \$ net de ristournes.
- 2023 : travaux, contingences : 159 945,26 \$ taxes incluses (travaux : 139 082,83 \$ + contingence : 20 862,42 \$), soit 146 051,34 \$ net de ristournes.

La dépense totale des travaux de « Conduite d'eau et d'égouts secondaires (DRE) » est prévue PDI 2022-2031 du Service de l'urbanisme et de la mobilité, au programme de réfection des structures routières - 46000. Elle sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Les montants seront imputés au règlement d'emprunt correspondant à ce programme, soit le règlement 21-011 - Renouvellement actifs réseaux secondaires d'aqueducs et égouts.

Le montant total relié aux travaux de « Conduite d'eau et d'égout secondaires (DRE) » du présent dossier s'élève donc à 1 581 531,61 \$ et est réparti comme suit :

- 2022 : travaux, contingences : 1 362 332,49 \$ taxes incluses (travaux: 1 184 636,94 \$ + contingence: 177 695,54 \$), soit 1 243 991,15 \$ net de ristournes.
- 2023 : travaux, contingences : 219 199,13 \$ taxes incluses (travaux: 190 607,93 \$ +

contingence: 28 591,19 \$), soit 200 158,02 \$ net de ristournes.

Le budget net requis (k\$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2022-2031 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années.

| Projet | 2022 | 2023 | 2024 | Total |
|---|---------------|---------------|--------------|---------------|
| Projet 46000 - Programme de réfection des structures routières | 16 437 | 9 989 | 1 379 | 27 805 |
| Projet 59070 Programme d'aménagement des rues - Artériel | 2 136 | 1 518 | 122 | 3 776 |
| Projet 45009 - Financement de travaux de maintien du réseau cyclable | 1 064 | 146 | - | 1 210 |
| Projet 46000 - Programme de réfection des structures routières | 1 244 | 200 | - | 1 444 |
| Projet 59070 Programme d'aménagement des rues - Artériel | - | - | 1 005 | 1 005 |
| Remboursement Urban Capital | - | - | (1 005) | (1 005) |
| Total | 20 881 | 11 853 | 1 501 | 34 235 |
| Le Service des infrastructures du Réseau Routier (SIRR) sera responsable de l'exécution du contrat de construction et de l'assistance technique durant les travaux. | | | | |
| Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances. | | | | |

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats d'engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de façon significative parce qu'il s'agit essentiellement d'un projet de reconstruction des actifs de façon similaire à l'existant ayant ainsi des impacts environnementaux et des fonctions semblables.

La grille d'analyse est présentée en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable à la présente demande d'octroi de contrat permettra de commencer les travaux de construction en avril 2022 afin de réparer la structure et de limiter les interventions d'entretien d'urgence et de sécurisation.

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté au-delà de la date d'échéance de la soumission, soit le 30 mars 2022, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le SUM se verrait alors obligé de reporter les travaux d'une année, de reprendre un nouveau processus d'appel d'offres et d'en assumer les frais associés. Le report des travaux d'une année pourrait avoir un impact sur la planification des travaux du ministère des Transports (MTQ) en lien avec les projets de réfection de l'autoroute Métropolitaine. Le bail pour l'utilisation du terrain privé de Développement Olymbec inc. nécessaire à la gestion de la mobilité pendant les travaux devra être modifié pour tenir compte du report des

travaux. Également, la construction de l'intersection pour le promoteur Urban Capital-Harbour (ML) inc. ne pourra pas être réalisée selon l'échéancier prévu.

De plus, advenant le cas où la présente demande d'octroi de contrat serait retardée au-delà du conseil municipal du mois d'avril, les travaux ne pourront être réalisés comme prévu mettant à risque l'ouverture du nouveau tournebride avant la période hivernale et impliquant des frais supplémentaires.

Impact durant les travaux :

Durant les travaux (2022 à 2024), une voie par direction sur le boulevard Marcel-Laurin sera ouverte à la circulation, dans les deux directions. Un trottoir sera maintenu en fonction, en tout temps, sur le boulevard Marcel-Laurin. La circulation sera remise à deux voies par direction, pendant les périodes hivernales.

En 2022, le tournebride Nord ainsi que ses approches seront fermés à la circulation.

En 2023, le tournebride Sud ainsi que ses approches seront fermés à la circulation.

Les travaux ont été coordonnés avec la section AGIR du SIRR, notamment aucun conflit n'est prévu avec les travaux du REM, du MTQ et du projet RoyalMount à proximité.

Des mesures de mitigation sont prévues dans les prescriptions techniques du cahier des charges, afin d'atténuer ces inconvénients (voir résumé en pièce jointe).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'entrepreneur devra suivre les recommandations de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et de la Direction de la santé publique (DSP) en lien avec la COVID-19, pour la réalisation des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée par la Direction des communications. Des mesures de mitigation sont prévues dans les prescriptions techniques du cahier des charges, afin d'atténuer ces inconvénients (voir pièce jointe).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 9 février 2022

Octroi du contrat par le Conseil d'agglomération : 24 février 2022

Début des travaux : avril 2022

Fin des travaux : août 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sarrah ZOUAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures du réseau routier
Dang NGUYEN, Saint-Laurent

Lecture :

Véronique PARENTEAU, 11 janvier 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

David BOISSINOT
Ingénieur - Chef d'équipe

Tél : 514 872-9205
Télécop. : 514-872-4965

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Télécop. : 514-872-4965

Le : 2022-01-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice

Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2022-01-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2022-01-19

RÉSUMÉ DES INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Réalisé par la Direction des infrastructures (SIRR)

| | |
|-----------------------------|---|
| Identification | |
| No de l'appel d'offres : | 408410 |
| No du GDD : | 1217000006 |
| Titre de l'appel d'offres : | 17-09 Réfection du passage inférieur Marcel-Laurin/CN |
| Type d'adjudication : | Au plus bas soumissionnaire conforme |

| | | | |
|--|------------|--|------------|
| Déroulement de l'appel d'offres | | | |
| Lancement effectué le : | 4 10 2021 | Ouverture originalement prévue le : | 18 11 2021 |
| Ouverture faite le : | 30 11 2021 | Délai total accordé aux soumissionnaires : | 56 jrs |

| | |
|---|---|
| Addenda émis | |
| Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : | 8 |

| | | | | | |
|---|----|--|----------------------------|---------------|----------------|
| Analyse des soumissions | | | | | |
| Nbre de preneurs | 18 | Nbre de soumissions reçues | 3 | % de réponses | 17 |
| | | Nbre de soumissions rejetées | 0 | % de rejets | 0,0 |
| Soumission(s) rejetée(s) (nom) | | Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique | | | |
| | | | | | |
| Durée de la validité initiale de la soumission : | | 120 jrs | Date d'échéance initiale : | | 30 - 3 - 2022 |
| Prolongation de la validité de la soumission de : | | | Date d'échéance révisée : | | JJ - MM - AAAA |

| | | |
|---|----------------|--|
| Résultats de l'appel d'offres | | |
| Soumissions conformes (Les prix des soumissions et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus | | Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) |
| | | Total \$ |
| ROXBORO EXCAVATION INC. | | 32 407 551,27 |
| LOISELLE INC. | | 39 472 000,05 |
| EBC INC. | | 44 740 100,45 |
| Estimation | externe | 25 516 024,88 |
| Écart entre la plus basse soumission et l'estimation | | 27,0% |
| Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse | | 21,8% |
| Dossier à être étudié par la CEC : | | Oui <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> |

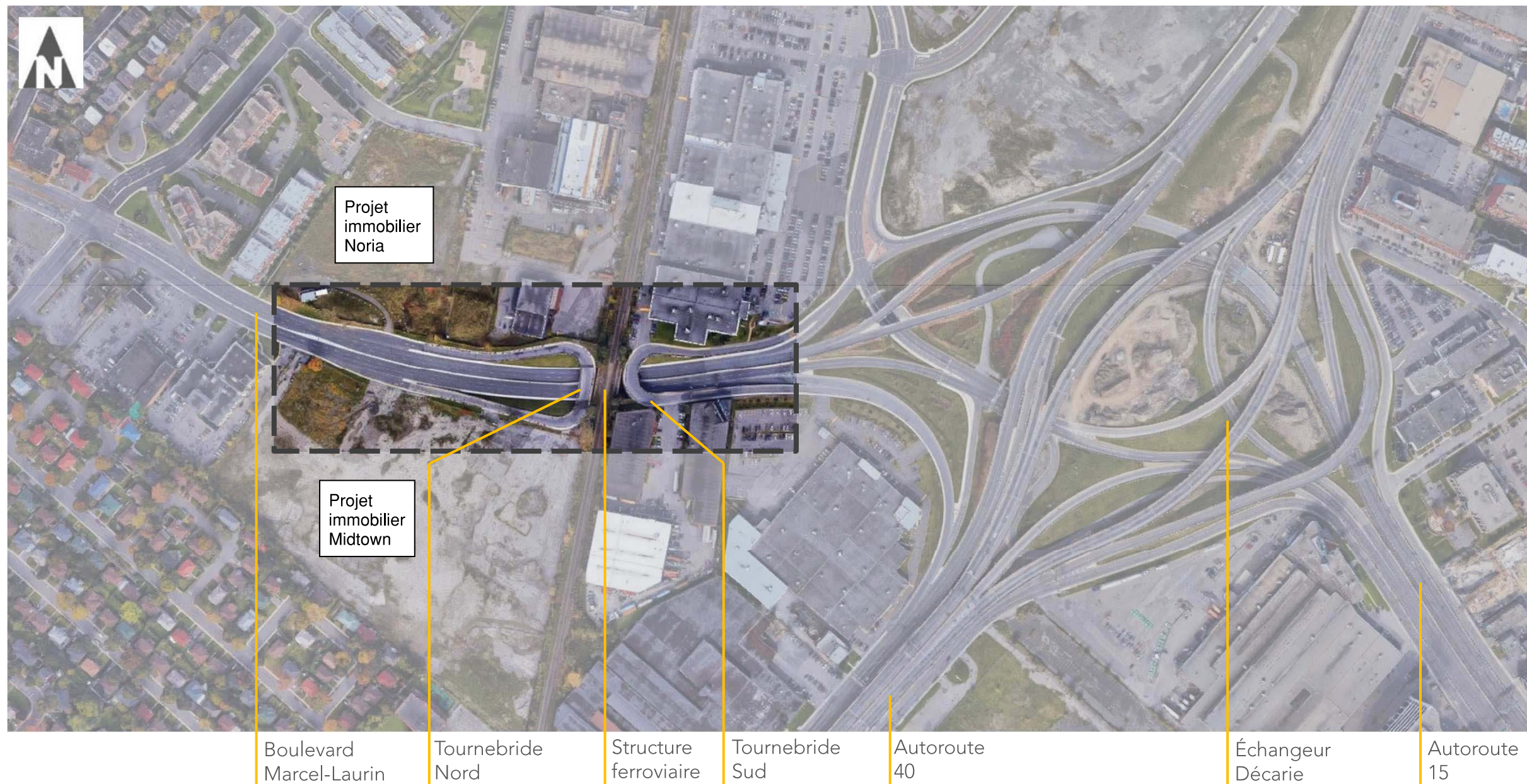
| | | | | | |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-----------|--------------------------|--|
| Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée) | | | | | |
| | N.A. | OK | N.A. | OK | |
| RBQ | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | AMP | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant |
| RENA | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Revenu Qc | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

Réfection du passage
inférieur Marcel-
Laurin/CN.
Montréal, QC

-
Concept architectural
Rév.03

12 mai 2020
No. Projet GR7: 151710

LOCALISATION DU PROJET



Le passage inférieur Marcel-Laurin/CN est situé à l'intersection des voies ferrées du CN avec le boulevard Marcel-Laurin (Route 117), à Montréal. Ce passage est situé également au nord (ouest géographique) de l'échangeur Décarie et de l'autoroute 40.

La particularité de ce passage inférieur est la séquence des structures chevauchant le boul. Marcel-Laurin, soit un pont d'étagement ferroviaire et deux tournebrides de part et d'autre de ce pont.

STRUCTURES EXISTANTES DU PROJET



Structures au-dessus du passage inférieur Marcel-Laurin/CN; tournebrides Nord et Sud



Structure du tournebride Sud, vue depuis le boul. Marcel-Laurin, en direction Nord



Structure du tournebride Nord, vue depuis le boul. Marcel-Laurin, en direction Sud



Perspective générale / vue à vol d'oiseau

Les composantes apparentes des structures sont des culées, des murs de soutènement et de piles de béton au dessous du tablier. Le concept architectural propose un traitement de ces composantes structurales.

Les culées et murs de soutènement ont un traitement architectural des surfaces, soit un ensemble de motifs dans une surépaisseur de béton qui sera intégrée dans les moules de coffrage des structures.

Au niveau de la rampe de sortie du tournebride et au niveau du tablier, ainsi que par-dessus les glissières adjacentes au trottoir et à la piste cyclable des ponts d'étagement, on ajoute des écrans métalliques.

L'aménagement paysager (alignement d'arbres et autres végétaux à l'intérieur de l'emprise) est illustré uniquement à titre indicatif.

La séparation des piétons et cyclistes sur le tournebride Nord n'est pas illustrée.



Perspective générale / vue depuis le boul. Marcel-Laurin, en direction sud

L'aménagement paysager (alignement d'arbres et autres végétaux à l'intérieur de l'emprise) est illustré uniquement à titre indicatif.



Perspective de l'approche au passage inférieur du boul. Marcel-Laurin, en direction Sud

L'aménagement paysager (alignement d'arbres et autres végétaux à l'intérieur de l'emprise) est illustré uniquement à titre indicatif.



Perspective rapprochée / vue depuis la piste multifonctionnelle au-dessus du tournebride nord

ÉCRANS ARCHITECTURAUX ADJACENTS AU TROTTOIR / PISTE MULTIFONCTIONNELLE

Les écrans architecturaux sont disposés à l'arrière de la glissière de sécurité. De cette manière l'intégrité et efficacité du système de rétention ne se voient pas affectées.

L'emplacement de l'écran va du début à la fin de la courbe extérieure du tournebride. Afin d'assurer une continuité visuelle, la glissière de béton est rallongé pour la longueur de l'écran architectural et ses extrémités sont finies en angle descendant.

Les lisses d'acier de la glissière de sécurité sont projetées seulement sur la longueur requise sur le pont. Afin de les intégrer visuellement au traitement de l'écran architectural les lisses d'acier (incluant leurs supports et plaques d'ancrage) sont peintes de la même couleur que les écrans architecturaux.

L'aménagement paysager (végétaux à l'intérieur de l'emprise) est illustré uniquement à titre indicatif.

La séparation des piétons et cyclistes sur le tournebride Nord n'est pas illustrée.

Installation, durabilité et entretien: voir pages 20 et 21

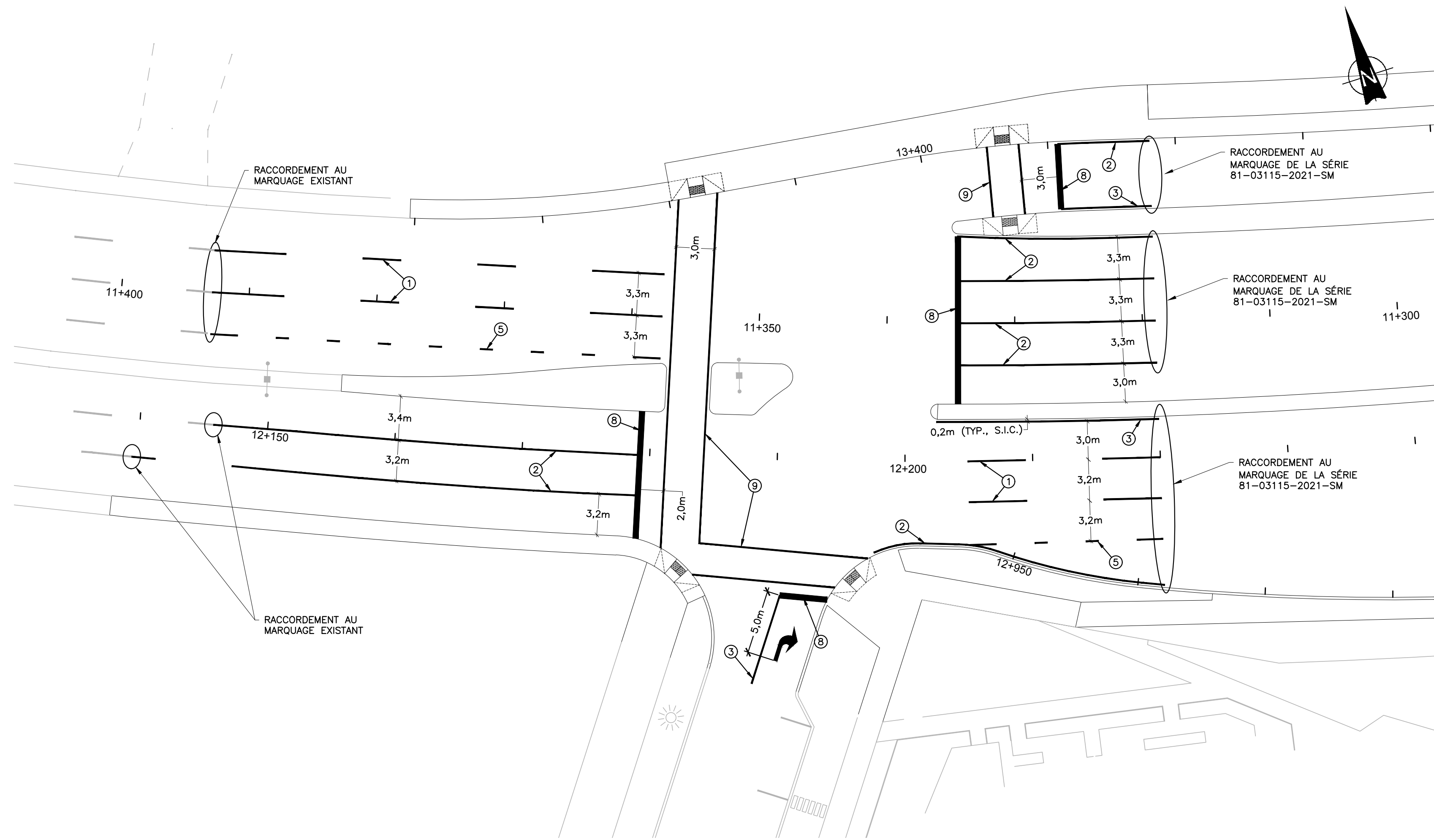


TABLEAU DES TYPES DE LIGNES ET SYMBOLES POUR VOIE VÉHICULAIRE

| IDENTIFICATION | DIMENSION | COULEUR | DESCRIPTION |
|----------------|---------------------|---------|--|
| 0 | [] | | MARQUAGE EXISTANT À EFFACER |
| 00 | [] | | ZONE DE MARQUAGE EXISTANT À EFFACER |
| 1 | 3,0 6,0 | BLANC | LIGNE DISCONTINUE 110mm DE LARGEUR |
| 2 | — | BLANC | LIGNE CONTINUE 110mm DE LARGEUR |
| 3 | — | JAUNE | LIGNE CONTINUE 110mm DE LARGEUR |
| 4 | 0,12 | JAUNE | LIGNE CONTINUE DOUBLE 110mm DE LARGEUR |
| 5 | 1,0 0,5 | BLANC | LIGNE DISCONTINUE 110mm DE LARGEUR |
| 6 | 0,5 1,0 | BLANC | LIGNE DISCONTINUE 110mm DE LARGEUR |
| 7 | 0,5 1,0 | JAUNE | LIGNE DISCONTINUE 110mm DE LARGEUR |
| 8 | — | BLANC | LIGNE D'ARRÊT 450mm DE LARGEUR |
| 9 | — | BLANC | PASSAGE PIÉTONNIER 110mm DE LARGEUR |
| 10 | 2,0 2,5 2,5 2,5 2,5 | JAUNE | PASSAGE PIÉTONNIER 400mm DE LARGEUR |
| 11 | 1,0 1,0 1,0 1,0 1,0 | BLANC | PASSAGE PIÉTONNIER 400mm DE LARGEUR |
| 12 | 5,0** | JAUNE | HACHURES 400mm DE LARGEUR |
| 13 | 5,0** | BLANC | HACHURES 400mm DE LARGEUR |
| 7** | 15** 15** | BLANC | FLÈCHES DE SÉLECTION DES VOIES COTÉES À PARTIR DE LA LIGNE D'ARRÊT |

* LES COTES SONT EN MÈTRES
** SAUF INDICATION CONTRAIRE

N. B. : L'ENTREPRENEUR DEVIRA, AVANT DE COMMENCER TOUT TRAVAIL :
 A) VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS DES DESSINS ET LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER;
 B) AVERTIR AUSSI TÔT L'INGÉNIEUR DE TOUTE ERREUR ET/OU OMISSION;
 C) AVANT DE CREUSER, APPELER INFO-EXCAVATION: 514-286-9228



CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION (ou DE FABRICATION).

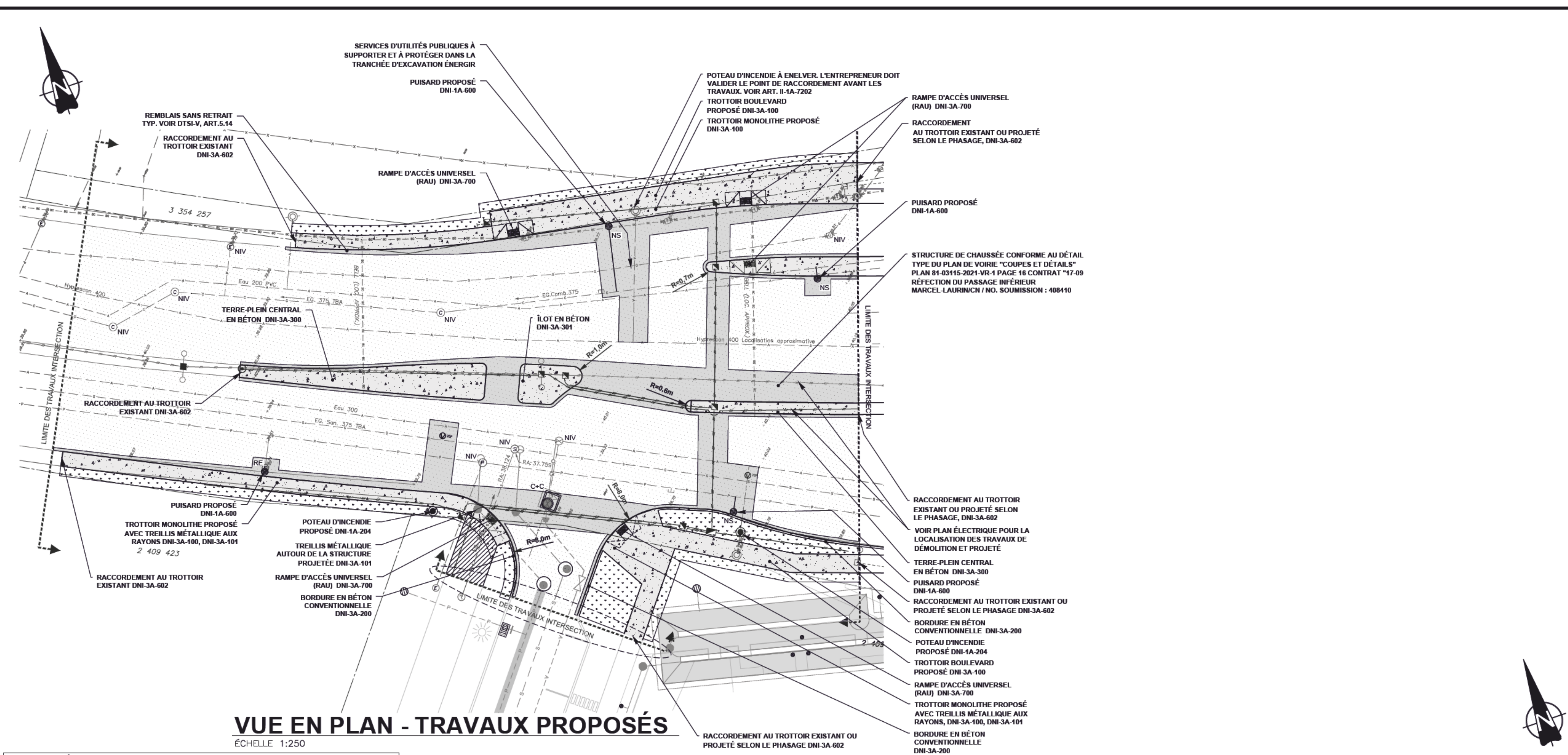
| | | | |
|----|----------|------------------------|-----|
| 00 | 21-08-12 | SOUSSION | JFB |
| no | date | émissions et révisions | par |



| | |
|-------|-------|
| sceau | sceau |
|-------|-------|

projet **ACCÈS MIDTOWN/MARCEL-LAURIN**
 titre **SIGNALISATION & MARQUAGE**
MARQUAGE

| | | | |
|----------|----------------------------|----------------|-----------|
| dessiné | Jean François Barabé, ing. | échelle | 1:250 |
| projeté | Jean François Barabé, ing. | date | Août 2021 |
| vérifié | Jean François Barabé, ing. | no. projet | 17-09 |
| approuvé | Martine Bélanger, ing. | no. soumission | 408410 |



VUE EN PLAN - TRAVAUX PROPOSÉS
ÉCHELLE 1:250

- NOTES PARTICULIÈRES :**
- LE NIVELLEMENT DES STRUCTURES DEVRA ÊTRE EFFECTUÉ EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 7.15 DU DTSI-O
 - LORS DE LA FERMETURE D'EAU, L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR LES EXIGENCES ET LES DÉLAIS PRÉSCRITS À L'ARTICLE 7.8.1
 - SI L'ENTREPRENEUR NE PEUT EFFECTUER LES TRAVAUX D'ENLEVEMENT, DE REMPLACEMENT ET D'AJOUT DE POTEAU D'INCENDIE SANS L'USAGE D'UN RÉSEAU D'ALIMENTATION TEMPORAIRE, IL POURRA DEMANDER AU SURVEILLANT L'UTILISATION DE L'ARTICLE PROVISIONNEL "RÉSEAU D'ALIMENTATION TEMPORAIRE" DU BORDEREAU DE SOUMISSION POUR LES TRAVAUX DE L'INTERSECTION
 - L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOIR QUE LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT, LES TRAVAUX D'ENLEVEMENT, DE REMPLACEMENT, D'ABANDON ET D'AJOUT DE POTEAU D'INCENDIE SERONT EXÉCUTÉS DE NUIT COMME SPÉCIFIÉE AU DTSI-M : MAINTIEN DE LA CIRCULATION

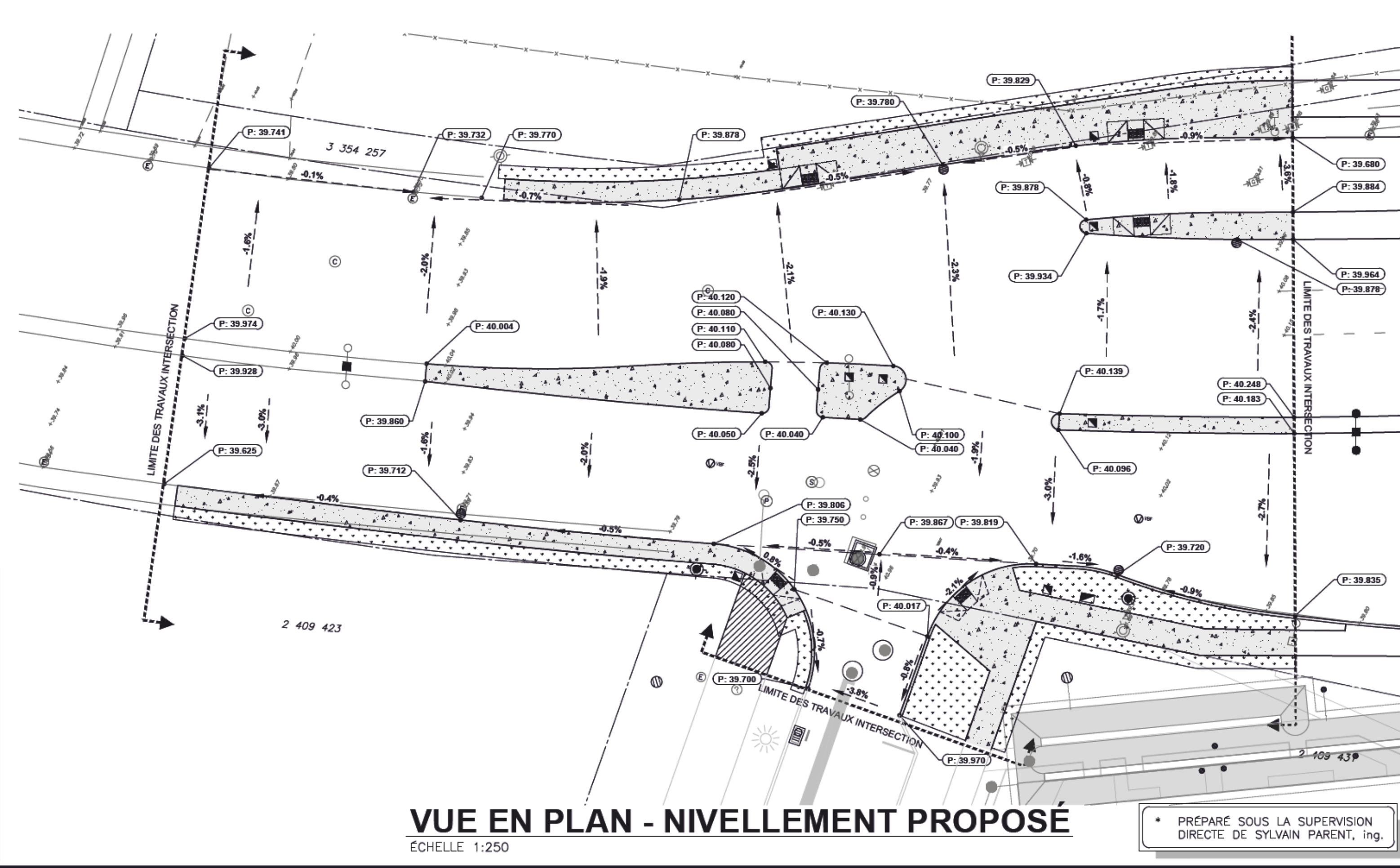
- NOTES GÉNÉRALES :**
- À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRE, TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX DERNIÈRES VERSIONS DES DEVIS NORMALISÉS DU BUREAU DE NORMALISATION DU QUÉBEC ANSIS QU'À L'ENSEMBLE DES NORMES DE LA VILLE DE MONTRÉAL DISPONIBLE SUR [HTTPS://VILLE.MONTRÉAL.QC.CA/EXÉCUTION/TRAVAUX](https://ville.montreal.qc.ca/exécution/travaux)
 - EN COMPLÉMENT AVEC LE POINT NUMÉRO 1 PRÉCÉDENT, L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE EN CONSIDÉRATION QUE L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS TECHNIQUES ET GÉNÉRAUX PRODUITS DANS LE CADRE DU MANDAT "17-09 RÉFÉCTION DU PASSAGE INFÉRIEUR MARCEL-LAURIN/CN / NO. SOUMISSION : 408410" FONT PARTIE INTÉGRANTES DU PROJET INTERSECTION, ET QUE CELUI-CI DOIT SE CONFORMER À LEURS EXIGENCES

Abréviations

| | |
|--|-----------------------------------|
| EXIST. Conduite ou structure existante | FG. Fonte grise |
| PROP. Conduite ou structure proposée | FD. Fonte ductile |
| RE. Structure à remplacer | RACC. Raccord |
| NS. Nouvelle structure | RAD. Radier |
| EN. Structure à enlever | H.P. Haute pression |
| AB. Structure à abandonner | B.P. Basse pression |
| BA. Béton Armé | T+G. Tête et grille à changer |
| BR. Brique | C+C. Cadre et couvercle à changer |
| BAC. Béton Acier | NIV. À niveleur |

LÉGENDE COMPLÉMENTAIRE

| | | | |
|--|---|--|---|
| | STRUCTURE DE CHAUSSÉE - BOUL. MARCEL-LAURIN | | CONDUIT ENFOUI D'ÉCLAIRAGE EXISTANT |
| | STRUCTURE DE CHAUSSÉE - PLANAGE (65mm) | | CONDUIT ENFOUI D'ÉCLAIRAGE PROPOSÉ (VOIR ÉLECTRICITÉ) |
| | TROTTOIR, MAILLE ET ÎLOT EN BÉTON | | LAMPADAIRE PROPOSÉ (VOIR ÉLECTRICITÉ) |
| | ENGAZONNEMENT EN PLAQUES | | FEU DE CIRCULATION PROPOSÉ (VOIR ÉLECTRICITÉ) |
| | BORDURE DE BÉTON | | |



VUE EN PLAN - NIVELLEMENT PROPOSÉ
ÉCHELLE 1:250

PRÉPARÉ SOUS LA SUPERVISION DIRECTE DE SYLVAIN PARENT, ing.

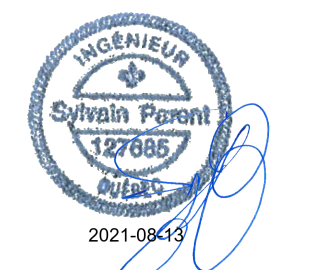
| SYMBOLE | EXISTANT | PROPOSÉ |
|---------------------------------------|----------|----------|
| ÉGOUT SANITAIRE | — S — | — S — |
| ÉGOUT PLUVIAL | — P — | — P — |
| ÉGOUT COMBINÉ | — C — | — C — |
| RACCORD PLUSARD | — R — | — R — |
| REGARD PLUVIAL | — P — | — P — |
| REGARD SANITAIRE | — S — | — S — |
| REGARD COMBINÉ | — C — | — C — |
| REGARD PLUSARD | — R — | — R — |
| PUISSARD | — P — | — P — |
| FOSSÉ | — F — | — F — |
| TRAVERSÉ DE RUE | — T — | — T — |
| CONDUITE D'EAU FROID | — E — | — E — |
| CHAMBRE ET VANNE | — C — | — C — |
| BOTIER ET VANNE | — B — | — B — |
| ENTRÉE DE SERVICE | — E — | — E — |
| BORNE-FONTAINE | — B — | — B — |
| RÉDUCTEUR | — R — | — R — |
| CLÔTURE | — C — | — C — |
| GARDE-FOU | — G — | — G — |
| ARBRE ISOLÉ | — A — | — A — |
| HAIE | — H — | — H — |
| LIÈNE DE LOT | — L — | — L — |
| LIÈNE DE TERRE | — T — | — T — |
| B.A. À DÉMOLIR | — B.A. — | — B.A. — |
| FELIX DE CIRCULATION | — F — | — F — |
| LAMPADAIRE SIMPLE | — L — | — L — |
| LAMPADAIRE DOUBLE | — L — | — L — |
| RÉVERBÈRE | — R — | — R — |
| POTEAU AVEC ÉLECT. LUMIÈRE OU TÉLÉPH. | — P — | — P — |
| POTEAU ET HAUBAN | — P — | — P — |
| PYLÔNE | — P — | — P — |
| PUITS D'ACCÈS B.C. | — P — | — P — |
| PUITS D'ACCÈS H.Q. | — P — | — P — |
| CÂBLE AÉRIEN B.C. | — C — | — C — |
| CÂBLE AÉRIEN H.Q. | — C — | — C — |
| CÂBLE ENFOU B.C. | — C — | — C — |
| CÂBLE ENFOU H.Q. | — C — | — C — |
| CONDUIT H.Q. | — C — | — C — |
| CONDUIT B.C. | — C — | — C — |
| CONDUITE DE GAZ | — G — | — G — |
| CÂBLE TÉLÉVISION | — T — | — T — |
| FIBRE OPTIQUE | — F — | — F — |

N. B. : L'ENTREPRENEUR DEVRA, AVANT DE COMMENCER TOUT TRAVAIL :
 A) VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS DES DESSINS ET LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE CHANTIER;
 B) AVERTIR AUSSI TÔT L'INGÉNIEUR DE TOUTE ERREUR ET/OU OMISSION;
 C) AVANT DE CREUSER, APPELER INFO-EXCAVATION: 514-286-9228



CES DOCUMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À DES FINS DE CONSTRUCTION (ou DE FABRICATION).

| | | | |
|----|----------|------------------------|------|
| 00 | 21-08-12 | SOUMISSION | S.P. |
| no | date | émissions et révisions | par |



| | |
|------------|---|
| sceau | sceau |
| projet | CITÉ ML40 / MARCEL-LAURIN |
| titre | INFRASTRUCTURE ET VOIRIE |
| | TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE, D'AMÉNAGEMENT ET DE NIVELLEMENT PROPOSÉ |
| dessiné | Guy Jr Pilon, techn. échelle 1:250 |
| projeté | * René Beausoleil, techn. date Août 2021 |
| vérifié | Sylvain Parent, ing. référence - |
| approuvé | Sylvain Parent, ing. dessin vérifié Stéphane Boucher |
| M05114A | CI 00 002 00 |
| no. projet | département série feuille rév. |

C2 - Travaux de l'intersection MIDTOWN

Formulaire de soumission section C2
Montant à rembourser par le promoteur

| | Année 2024 | | |
|---|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Sans taxe | Avec taxes | Net de ristourne |
| Coûts des travaux Bordereaux C2 - intersection Midtown: | | | |
| <i>Travaux de l'intersection</i> | 772 339,99 \$ | 887 997,90 \$ | 810 860,45 \$ |
| <i>Travaux contingents (inclut variation de quantités)</i> 15 % <i>(pourcentage du coût des travaux)</i> | 115 851,00 \$ | 133 199,69 \$ | 121 629,07 \$ |
| <i>Incidences professionnelles (montants estimés)</i> | | | |
| Marquage chaussée | - \$ | - \$ | - \$ |
| Maintien de la circulation, gestion des impacts et maîtrise d'oeuvre | - \$ | - \$ | - \$ |
| Communication | - \$ | - \$ | - \$ |
| Contrôle qualitatif (4% des travaux) | 30 893,60 \$ | 35 519,92 \$ | 32 434,42 \$ |
| Surveillance des travaux (5% des travaux) | 38 617,00 \$ | 44 399,90 \$ | 40 543,02 \$ |
| Acquisition et servitudes | - \$ | - \$ | - \$ |
| Signaleur CN, assistance technique et surveillance CN | - \$ | - \$ | - \$ |
| Total incidences professionnelles | 69 510,60 \$ | 79 919,81 \$ | 72 977,44 \$ |
| <i>Incidences techniques (montants estimés)</i> | | | |
| Expertises particulières (caractérisation enviro en chantier) | - \$ | - \$ | - \$ |
| Déplacement services publics par d'autre | - \$ | - \$ | - \$ |
| Aménagement paysager par Arrondissement | - \$ | - \$ | - \$ |
| Total incidences techniques | - \$ | - \$ | - \$ |
| TOTAL (A) | 957 701,59 \$ | 1 101 117,40 \$ | 1 005 466,95 \$ |
| Sommaire Travaux & Contingences & Incidences 2024: | | | |
| Travaux | 772 339,99 \$ | 887 997,90 \$ | 810 860,45 \$ |
| Contingences | 115 851,00 \$ | 133 199,69 \$ | 121 629,07 \$ |
| Incidences | 69 510,60 \$ | 79 919,81 \$ | 72 977,44 \$ |
| Travaux + Contingences + Incidences (A+B+C+D+E+F) | 957 701,59 \$ | 1 101 117,40 \$ | 1 005 466,95 \$ |

C1 - Travaux du passage inférieur

Formulaire de soumission section C1

| | Année 2022 | | |
|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | Sans taxe | Avec taxes | Net de ristourne |
| Coûts des travaux Structure et travaux connexes (46000): | | | |
| <i>Travaux de structure et travaux connexes</i> | 13 125 875,87 \$ | 15 091 475,78 \$ | 13 780 528,93 \$ |
| <i>Travaux contingents (inclut variation de quantités)</i> 10 % <i>(pourcentage du coût des travaux)</i> | 1 312 587,59 \$ | 1 509 147,58 \$ | 1 378 052,89 \$ |
| <i>Incidences professionnelles (montants estimés)</i> | | | |
| Marquage chaussée | - \$ | - \$ | - \$ |
| Maintien de la circulation, gestion des impacts et maîtrise d'oeuvre | 25 000,00 \$ | 28 743,75 \$ | 26 246,88 \$ |
| Communication | - \$ | - \$ | - \$ |
| Contrôle qualitatif | 672 234,63 \$ | 772 901,76 \$ | 705 762,33 \$ |
| Surveillance des travaux | - \$ | - \$ | - \$ |
| Acquisition et servitudes | - \$ | - \$ | - \$ |
| Signaleur CN, assistance technique et surveillance CN | 500 000,00 \$ | 574 875,00 \$ | 524 937,50 \$ |
| Total incidences professionnelles | 1 197 234,63 \$ | 1 376 520,51 \$ | 1 256 946,71 \$ |
| <i>Incidences techniques (montants estimés)</i> | | | |
| Expertises particulières (caractérisation enviro en chantier) | 20 000,00 \$ | 22 995,00 \$ | 20 997,50 \$ |
| Déplacement services publics par d'autre | - \$ | - \$ | - \$ |
| Aménagement paysager par Arrondissement | - \$ | - \$ | - \$ |
| Total incidences techniques | 20 000,00 \$ | 22 995,00 \$ | 20 997,50 \$ |
| TOTAL (A) | 15 655 698,09 \$ | 18 000 138,87 \$ | 16 436 526,03 \$ |
| Coûts des travaux d'aménagement de rue (59070): | | | |
| <i>Travaux de chaussée</i> | 1 045 011,40 \$ | 1 201 501,86 \$ | 1 097 131,34 \$ |
| <i>Travaux contingents (inclut variation de quantités)</i> 15 % <i>(pourcentage du coût des travaux)</i> | 156 751,71 \$ | 180 225,28 \$ | 164 569,70 \$ |
| sous-total (B) | 1 201 763,11 \$ | 1 381 727,14 \$ | 1 261 701,05 \$ |
| <i>Travaux de trottoir</i> | 325 373,90 \$ | 374 098,64 \$ | 341 601,92 \$ |
| <i>Travaux contingents (inclut variation de quantités)</i> 15 % <i>(pourcentage du coût des travaux)</i> | 48 806,09 \$ | 56 114,80 \$ | 51 240,29 \$ |
| sous-total (C) | 374 179,99 \$ | 430 213,44 \$ | 392 842,21 \$ |
| <i>Travaux d'éclairage</i> | 398 087,75 \$ | 457 701,39 \$ | 417 942,38 \$ |
| <i>Travaux contingents (inclut variation de quantités)</i> 15 % <i>(pourcentage du coût des travaux)</i> | 59 713,16 \$ | 68 655,21 \$ | 62 691,36 \$ |
| sous-total (D) | 457 800,91 \$ | 526 356,60 \$ | 480 633,73 \$ |
| TOTAL (B+C+D) | 2 033 744,01 \$ | 2 338 297,17 \$ | 2 135 176,99 \$ |
| Coûts des travaux DRE: | | | |
| <i>Travaux de structure et travaux connexes</i> | 1 030 343,07 \$ | 1 184 636,94 \$ | 1 081 731,43 \$ |
| <i>Travaux contingents (inclut variation de quantités)</i> 15 % <i>(pourcentage du coût des travaux)</i> | 154 551,46 \$ | 177 695,54 \$ | 162 259,71 \$ |
| TOTAL (E) | 1 184 894,53 \$ | 1 362 332,49 \$ | 1 243 991,15 \$ |
| Coûts des travaux DEP : | | | |
| <i>Travaux de structure et travaux connexes</i> | 881 173,71 \$ | 1 013 129,47 \$ | 925 122,25 \$ |
| <i>Travaux contingents (inclut variation de quantités)</i> 15 % <i>(pourcentage du coût des travaux)</i> | 132 176,06 \$ | 151 969,42 \$ | 138 768,34 \$ |
| TOTAL (F) | 1 013 349,77 \$ | 1 165 098,89 \$ | 1 063 890,59 \$ |
| Sommaire Travaux & Contingences & Incidences 2022: | | | |
| Travaux | 16 805 865,70 \$ | 19 322 544,09 \$ | 17 644 058,25 \$ |
| Contingences | 1 864 586,06 \$ | 2 143 807,82 \$ | 1 957 582,29 \$ |
| Incidences | 1 217 234,63 \$ | 1 399 515,51 \$ | 1 277 944,21 \$ |
| Travaux + Contingences + Incidences (A+B+C+D+E+F) | 19 887 686,39 \$ | 22 865 867,43 \$ | 20 879 584,75 \$ |

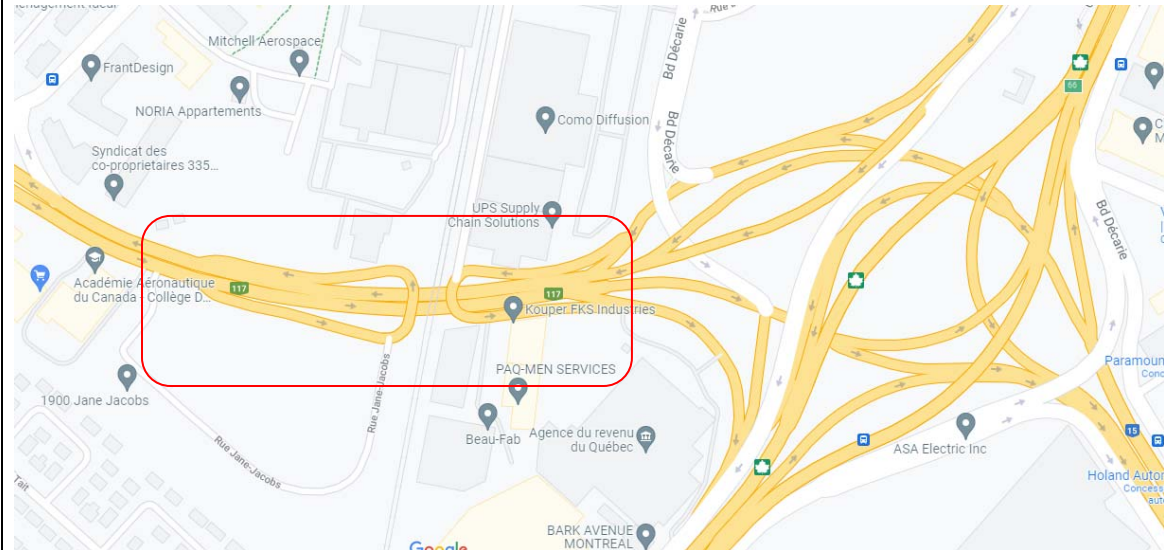
| | Année 2023 | | |
|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | Sans taxe | Avec taxes | Net de ristourne |
| Coûts des travaux Structure et travaux connexes (46000): | | | |
| Travaux de structure et travaux connexes | 7 813 799,40 \$ | 8 983 915,86 \$ | 8 203 512,65 \$ |
| Travaux contingents (inclut variation de quantités) (pourcentage du coût des travaux) 10 % | 781 379,94 \$ | 898 391,59 \$ | 820 351,26 \$ |
| Incidences professionnelles (montants estimés) | | | |
| Marquage chaussée | - \$ | - \$ | - \$ |
| Maintien de la circulation, gestion des impacts et maîtrise d'oeuvre | 25 000,00 \$ | 28 743,75 \$ | 26 246,88 \$ |
| Communication | - \$ | - \$ | - \$ |
| Contrôle qualitatif | 374 315,17 \$ | 430 368,87 \$ | 392 984,14 \$ |
| Surveillance des travaux | - \$ | - \$ | - \$ |
| Acquisition et servitudes | - \$ | - \$ | - \$ |
| Signaleur CN, assistance technique et surveillance CN | 500 000,00 \$ | 574 875,00 \$ | 524 937,50 \$ |
| Total incidences professionnelles | 899 315,17 \$ | 1 033 987,62 \$ | 944 168,52 \$ |
| Incidences techniques (montants estimés) | | | |
| Expertises particulières (caractérisation enviro en chantier) | 20 000,00 \$ | 22 995,00 \$ | 20 997,50 \$ |
| Déplacement services publics par d'autre | - \$ | - \$ | - \$ |
| Aménagement paysager par Arrondissement | - \$ | - \$ | - \$ |
| Total incidences techniques | 20 000,00 \$ | 22 995,00 \$ | 20 997,50 \$ |
| TOTAL (A) | 9 514 494,51 \$ | 10 939 290,07 \$ | 9 989 029,93 \$ |
| Coûts des travaux d'aménagement de rue (59070): | | | |
| Travaux de chaussée | 655 230,23 \$ | 753 350,96 \$ | 687 909,84 \$ |
| Travaux contingents (inclut variation de quantités) (pourcentage du coût des travaux) 15 % | 98 284,53 \$ | 113 002,64 \$ | 103 186,48 \$ |
| sous-total (B) | 753 514,76 \$ | 866 353,60 \$ | 791 096,31 \$ |
| Travaux de trottoir | 204 011,96 \$ | 234 562,75 \$ | 214 187,06 \$ |
| Travaux contingents (inclut variation de quantités) (pourcentage du coût des travaux) 15 % | 30 601,79 \$ | 35 184,41 \$ | 32 128,06 \$ |
| sous-total (C) | 234 613,75 \$ | 269 747,16 \$ | 246 315,11 \$ |
| Travaux d'éclairage | 398 087,75 \$ | 457 701,39 \$ | 417 942,38 \$ |
| Travaux contingents (inclut variation de quantités) (pourcentage du coût des travaux) 15 % | 59 713,16 \$ | 68 655,21 \$ | 62 691,36 \$ |
| sous-total (D) | 457 800,91 \$ | 526 356,60 \$ | 480 633,73 \$ |
| TOTAL (B+C+D) | 1 445 929,43 \$ | 1 662 457,36 \$ | 1 518 045,16 \$ |
| Coûts des travaux DRE: | | | |
| Travaux de structure et travaux connexes | 165 782,07 \$ | 190 607,93 \$ | 174 050,45 \$ |
| Travaux contingents (inclut variation de quantités) (pourcentage du coût des travaux) 15 % | 24 867,31 \$ | 28 591,19 \$ | 26 107,57 \$ |
| TOTAL (E) | 190 649,38 \$ | 219 199,13 \$ | 200 158,02 \$ |
| Coûts des travaux DEP : | | | |
| Travaux de structure et travaux connexes | 120 967,89 \$ | 139 082,83 \$ | 127 001,16 \$ |
| Travaux contingents (inclut variation de quantités) (pourcentage du coût des travaux) 15 % | 18 145,18 \$ | 20 862,42 \$ | 19 050,17 \$ |
| TOTAL (F) | 139 113,07 \$ | 159 945,26 \$ | 146 051,34 \$ |
| Sommaire Travaux & Contingences & Incidences 2023: | | | |
| Travaux | 9 357 879,30 \$ | 10 759 221,73 \$ | 9 824 603,53 \$ |
| Contingences | 1 012 991,93 \$ | 1 164 687,47 \$ | 1 063 514,90 \$ |
| Incidences | 919 315,17 \$ | 1 056 982,62 \$ | 965 166,02 \$ |
| Travaux + Contingences + Incidences (A+B+C+D+E+F) | 11 290 186,40 \$ | 12 980 891,81 \$ | 11 853 284,44 \$ |

| | Année 2024 | | |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|
| | Sans taxe | Avec taxes | Net de ristourne |
| Coûts des travaux Structure et travaux connexes (46000): | | | |
| Travaux de structure et travaux connexes | 1 148 839,56 \$ | 1 320 878,28 \$ | 1 206 137,93 \$ |
| Travaux contingents (inclut variation de quantités) (pourcentage du coût des travaux) 10 % | 114 883,96 \$ | 132 087,83 \$ | 120 613,79 \$ |
| Incidences professionnelles (montants estimés) | | | |
| Marquage chaussée | - \$ | - \$ | - \$ |
| Maintien de la circulation, gestion des impacts et maîtrise d'oeuvre | - \$ | - \$ | - \$ |
| Communication | - \$ | - \$ | - \$ |
| Contrôle qualitatif | 50 020,88 \$ | 57 511,50 \$ | 52 515,67 \$ |
| Surveillance des travaux | - \$ | - \$ | - \$ |
| Acquisition et servitudes | - \$ | - \$ | - \$ |
| Total incidences professionnelles | 50 020,88 \$ | 57 511,50 \$ | 52 515,67 \$ |
| Incidences techniques (montants estimés) | | | |
| Expertises particulières (caractérisation enviro en chantier) | - \$ | - \$ | - \$ |
| Déplacement services publics par d'autre | - \$ | - \$ | - \$ |
| Total incidences techniques | - \$ | - \$ | - \$ |
| TOTAL (A) | 1 313 744,39 \$ | 1 510 477,61 \$ | 1 379 267,39 \$ |
| Coûts des travaux d'aménagement de rue (59070): | | | |
| Travaux de chaussée | 77 539,65 \$ | 89 151,21 \$ | 81 406,94 \$ |
| Travaux contingents (inclut variation de quantités) (pourcentage du coût des travaux) 15 % | 11 630,95 \$ | 13 372,68 \$ | 12 211,04 \$ |
| sous-total (B) | 89 170,60 \$ | 102 523,89 \$ | 93 617,98 \$ |
| Travaux de trottoir | 24 142,69 \$ | 27 758,06 \$ | 25 346,81 \$ |
| Travaux contingents (inclut variation de quantités) (pourcentage du coût des travaux) 15 % | 3 621,40 \$ | 4 163,71 \$ | 3 802,02 \$ |
| sous-total (C) | 27 764,09 \$ | 31 921,77 \$ | 29 148,83 \$ |
| Travaux d'éclairage | - \$ | - \$ | - \$ |
| Travaux contingents (inclut variation de quantités) (pourcentage du coût des travaux) 15 % | - \$ | - \$ | - \$ |
| sous-total (D) | - \$ | - \$ | - \$ |
| TOTAL (B+C+D) | 116 934,69 \$ | 134 445,66 \$ | 122 766,81 \$ |
| Sommaire Travaux & Contingences & Incidences 2024: | | | |
| Travaux | 1 250 521,90 \$ | 1 437 787,55 \$ | 1 312 891,68 \$ |
| Contingences | 130 136,31 \$ | 149 624,22 \$ | 136 626,86 \$ |
| Incidences | 50 020,88 \$ | 57 511,50 \$ | 52 515,67 \$ |
| Travaux + Contingences + Incidences (A+B+C+D) | 1 430 679,08 \$ | 1 644 923,28 \$ | 1 502 034,20 \$ |

| | TOTAL 2022+2023+2024 | | |
|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | Sans taxe | Avec taxes | Net de ristourne |
| Travaux 2022+2023+2024 | 27 414 266,90 \$ | 31 519 553,37 \$ | 28 781 553,46 \$ |
| Contingences 2022+2023+2024 (% des coût des travaux) 11,0% | 3 007 714,29 \$ | 3 458 119,51 \$ | 3 157 724,04 \$ |
| Incidences 2022+2023+2024 (% des coût des travaux) 8,0% | 2 186 570,68 \$ | 2 514 009,63 \$ | 2 295 625,89 \$ |
| Travaux + Contingences + Incidences (A+B+C+D+E+F+AA) | 32 608 551,87 \$ | 37 491 682,51 \$ | 34 234 903,39 \$ |

| C1 + C2 | TOTAL 2022+2023+2024 | | |
|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | Sans taxe | Avec taxes | Net de ristourne |
| Travaux 2022+2023+2024 | 28 186 606,89 \$ | 32 407 551,27 \$ | 29 592 413,91 \$ |
| Contingences 2022+2023+2024 (% des coût des travaux) 11,1% | 3 123 565,29 \$ | 3 591 319,19 \$ | 3 279 353,11 \$ |
| Incidences 2022+2023+2024 (% des coût des travaux) 8,0% | 2 256 081,28 \$ | 2 593 929,45 \$ | 2 368 603,33 \$ |
| Travaux + Contingences + Incidences (A+B+C+D+E+F+AA) | 33 566 253,46 \$ | 38 592 799,91 \$ | 35 240 370,35 \$ |

MESURES DE MITIGATION



NATURE ET DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux consistent, sans s'y limiter, à :

- la démolition et la reconstruction des structures de type tournebride de même que les approches;
- la démolition et la reconstruction ou la réparation de murs de soutènement;
- la démolition et la reconstruction des trottoirs structuraux;
- le remplacement des conduites d'aqueducs et d'égouts ainsi que de poteaux d'incendies;
- le remplacement du système d'éclairage au niveau des tournebrides et du passage inférieur;
- la démolition et la reconstruction des trottoirs du boulevard Marcel-Laurin;
- l'implantation du système de feux de circulation à l'intersection Marcel-Laurin / Accès Cité Midtown;
- les travaux de chaussée et un resurfaçage du boulevard Marcel-Laurin;
- le maintien de la circulation durant les travaux;
- les travaux de marquage et des signalisations temporaires et permanentes;
- la mise en place du concept architectural;
- la mise en place de l'aménagement paysager.

EXIGENCES GÉNÉRALES ET MESURES APPLICABLES

L'Entrepreneur doit :

- tenir compte des contrats de remorquage exclusifs sur le réseau autoroutier donnés par le MTQ à des tiers, notamment dans l'échangeur Décarie;
- respecter les horaires de travail et les horaires d'entrave prévus au devis;
- effectuer les modifications demandées par le directeur suite aux rencontres de coordination opérationnelle avec les différentes parties prenantes du secteur
- maintenir tous les mouvements permis aux intersections;
- à l'exception des fermetures de courtes durées, maintenir deux (2) voies par direction sur le boulevard Marcel-Laurin;
- abaisser la vitesse à 40 km/h sur le boulevard Marcel-Laurin, dans les deux (2) directions ainsi que sur les tournebrides nord et sud du boulevard Marcel-Laurin;
- maintenir, en tout temps un corridor piétonnier accessible universellement de chaque côté de lu boulevard Marcel-Laurin;
- pour la mobilité cycliste, prévoir de la signalisation pour les cyclistes lorsque le trottoir sous les structures est entravé;
- pour la mobilité des autobus, prévoir assurer un dégagement de quinze (15) m aux intersections pour permettre les manœuvres des autobus;
- pour l'accessibilité des riverains, informer le Directeur au moins quatorze (14) jours à l'avance de la fermeture complète du tournebride sud. Les accès aux entreprises et aux résidents doivent être conservés pendant toute la durée des travaux;
- construire un chemin temporaire et mettre en place des feux de circulation temporaire, lorsque requis pour maintenir les accès aux riverains;
- installer six (6) panneaux d'information générale de dimension 2400 x 1200 mm pour le boulevard Marcel-Laurin en directions nord et sud;
- installer un PMVM sur le chemin de la Côte-de-Liesse, en amont de l'avenue Sainte-Croix pour la durée des travaux, au minimum dix (10) jours calendrier avant le début des travaux;
- installer un PMVM sur l'A-15 Nord, dans l'échangeur Décarie, entre les ponts de l'A-40 Ouest et du chemin de la Côte-de-Liesse pour la durée des travaux au minimum dix (10) jours calendrier avant le début des travaux;
- installer un PMVM sur le boulevard Marcel-Laurin, en direction sud, en amont du boulevard de la Côte-Vertu pour la durée des travaux, au minimum dix (10) jours calendrier avant le début des travaux;
- installer un PMVM sur la rue Saint-Louis, à l'ouest du boulevard Marcel-Laurin pour la durée des travaux, au minimum dix (10) jours calendrier avant le début des travaux;
- installer un PMVM en arrière-trottoir de la bretelle du boulevard du chemin de la Côte-de-Liesse en direction ouest vers le boulevard Décarie en direction nord pour la durée des travaux des phases 3 et 6, soit durant la période où une restriction de hauteur sur le boulevard Marcel-Laurin est en vigueur et au minimum dix (10) jours calendrier avant le début des travaux;
- installer un PMVM en arrière-trottoir sur le boulevard Décarie en direction sud,

devant le bâtiment d'Olympec, pour la durée des travaux des phases 3 et 6, soit durant la période où une restriction de hauteur sur le boulevard Marcel-Laurin est en vigueur et au minimum dix (10) jours calendrier avant le début des travaux;

- installer des gabarits de limitation de hauteur en amont du chantier lors des travaux de reconstruction des tabliers;
- accéder à son chantier de façon à nuire le moins possible aux conditions de circulation. Il doit ainsi limiter ses entrées et sorties au chantier durant les périodes de pointe soit entre 7 h 30 et 9 h 00 et entre 16 h 30 et 18 h 00;
- prévoir un camion-accompagnateur lors de ses accès au chantier sur le boulevard Marcel-Laurin. Il n'est pas permis d'interrompre la circulation automobile sur le boulevard Marcel-Laurin à l'aide de signaleur;
- installer des repères visuels de type T-RV10 pour séparer les voies de circulation à contresens;
- lors des travaux d'excavation, travailler sur des tronçons d'au maximum trente (30) mètres et les déplacer selon l'avancement des travaux;
- paver la rue avant sa réouverture à la circulation;
- fermer de façon sécuritaire le chantier lors des pauses hivernales et remettre en fonction les voies de circulation et les trottoirs;
- se coordonner avec le Directeur s'il exige une présence policière pour gérer la mobilité au moment de l'entrave;
- à moins d'avis contraire de la part du Directeur, retirer la signalisation de travaux du domaine public en l'absence de travaux planifiés dans les cinq (5) prochains jours suivant la fin de ceux-ci.

Les travaux sont divisés en 8 principales phases. Les travaux ont été conçus afin de maintenir 2 voies par direction sur le boulevard Marcel-Laurin.

- **PHASE Préparatoire année 1 (PP1)** : Mise en place des chemins de déviation et d'accès aux commerces sur le boulevard Marcel-Laurin et dans le tournebride sud;
- **PHASE 1A**: Reconstruction du tournebride nord – Démolition du tablier, interventions sur le côté ouest du boulevard Marcel-Laurin; réfection du mur de soutènement ouest entre les chaînages 14+230 et 14+339;
- **PHASE 1B**: Reconstruction du tournebride nord – Interventions sur le côté est du boulevard Marcel-Laurin;
- **PHASE 2**: Reconstruction de la pile centrale du tournebride nord du boulevard Marcel-Laurin;
- **PHASE 3**: Reconstruction du tablier du tournebride nord du boulevard Marcel-Laurin;
- **PHASE HIVERNALE année 1**

- **PHASE Préparatoire année 2 (PP2)** : Mise en place des feux de circulation temporaires et parachèvement des travaux du tournebride nord;
 - **PHASE 4A**: Reconstruction du tournebride sud – Démolition du tablier et interventions sur le côté ouest du boulevard Marcel-Laurin;
 - **PHASE 4B**: Reconstruction du tournebride sud – Interventions sur le côté est du boulevard Marcel-Laurin;
 - **PHASE 5**: Reconstruction de la pile centrale du tournebride sud du boulevard Marcel-Laurin;
 - **PHASE 6**: Reconstruction du tablier du tournebride sud du boulevard Marcel Laurin;
 - **PHASE HIVERNALE année 2**
 - **PHASE 7**: Travaux de parachèvement des travaux du tournebride sud, de remise en état des lieux, aménagement paysager et aménagement de l'intersection Midtown – Interventions au centre du boulevard Marcel-Laurin;
 - **PHASE 8A** : Reconstruction permanente des trottoirs sur le boulevard Marcel-Laurin en direction sud et aménagement de l'intersection Midtown – Interventions du côté ouest du boulevard Marcel-Laurin;
 - **Phase 8B** - Reconstruction permanente des trottoirs sur le boulevard Marcel-Laurin en direction nord et aménagement de l'intersection Midtown – Interventions du côté est du boulevard Marcel-Laurin.
- Les différentes phases de travaux décrites ci-haut incluent tous les travaux connexes nécessaires en voirie, structure et ouvrage d'art, éclairage, feux de circulation, égout, aqueduc, etc.

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 30 novembre 2021 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : ROXBORO EXCAVATION INC.

Adresse du siège social : 1620, NEWMAN CRESCENT, , DORVAL, QC, H9P 2R8, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 2700005963

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142760280

| Autres noms d'affaires |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• PRÉCO FONDATIONS |

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Le 19 juin 2020

ROXBORO EXCAVATION INC.
A/S MONSIEUR CHARLES GARIÉPY THÉORÊT
1620, NEWMAN CRESCENT
DORVAL (QC) H9P 2R8

N° de décision : 2020-DAMP-1583

N° de client : 2700005963

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous PRÉCO FONDATIONS, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. ROXBORO EXCAVATION INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **18 juin 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 408410

Numéro de référence : 1531245

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : 17-09 Réfection du passage inférieur Marcel-Laurin/CN

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

| <u>Organisation</u> | <u>Contact</u> | <u>Date et heure de commande</u> | <u>Addenda envoyé</u> |
|---|--|--|---|
| ARMATURES BOIS-FRANCS INC. 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com | Madame Geneviève Beaudoin Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : | Commande : (1951399) 2021-10-05 13 h 42 Transmission : 2021-10-05 13 h 42 | 3602305 - M05463A_Addenda No 1_20211013 (1) 2021-10-14 11 h 49 - Courriel |
| | | | 3602309 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (devis) 2021-10-14 13 h 06 - Courriel |
| | | | 3602310 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (bordereau) 2021-10-14 13 h 06 - Téléchargement |
| | | | 3605302 - M05463A_Addenda No 2_20211020 2021-10-20 16 h 45 - Courriel |
| | | | 3613454 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord soum (devis) 2021-11-04 13 h 58 - Courriel |
| | | | 3613455 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord soum (bordereau) 2021-11-04 13 h 58 - Téléchargement |
| | | | 3614186 - M05463A_Addenda No 3_20211102_2e émission 2021-11-04 10 h 16 - Courriel |
| | | | 3617353 - M05463A_Addenda No 4_20211108_incluant report de date 2021-11-10 10 h 30 - Courriel |
| | | | 3617361 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (devis) 2021-11-10 10 h 37 - Courriel |
| | | | 3617362 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (bordereau) 2021-11-10 10 h 37 - Téléchargement |
| | | | 3619305 - M05463A_Addenda No 5_20211112 2021-11-12 16 h 04 - Courriel |
| | | | 3619309 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (devis) 2021-11-12 16 h 59 - Courriel |
| | | | 3619310 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (bordereau) 2021-11-12 16 h 59 - Téléchargement |
| | | | 3621750 - M05463A_Addenda No 6_20211116 2021-11-16 15 h 13 - Courriel |
| | | | 3621766 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum (devis) 2021-11-16 16 h 06 - Courriel |
| | | | 3621767 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum (bordereau) 2021-11-16 16 h 06 - Téléchargement |

3624196 - M05463A_Addenda No 7_20211119
2021-11-19 15 h 49 - Courriel

3624214 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum
(devis)
2021-11-19 16 h 35 - Courriel

3624215 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum
(bordereau)
2021-11-19 16 h 35 - Téléchargement

3627541 - M05463A_Addenda No 8_20211125
2021-11-26 9 h 56 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

CHAREX INC.
17755 RUE LAPOINTE
Mirabel, QC, J7J 0W7

[Monsieur Stéphan
Charette](#)

Téléphone : 450 475-
1135
Télécopieur : 450
475-1137

**Commande
: (1952857)**
2021-10-08 14 h 26
Transmission :
2021-10-08 14 h 26

3602305 - M05463A_Addenda No 1_20211013 (1)
2021-10-14 11 h 49 - Courriel

3602309 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum
(devis)
2021-10-14 13 h 06 - Courriel

3602310 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum
(bordereau)
2021-10-14 13 h 06 - Téléchargement

3605302 - M05463A_Addenda No 2_20211020
2021-10-20 16 h 45 - Courriel

3613454 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord
soum (devis)
2021-11-04 13 h 58 - Courriel

3613455 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord
soum (bordereau)
2021-11-04 13 h 58 - Téléchargement

3614186 - M05463A_Addenda No 3_20211102_2e
émission
2021-11-04 10 h 16 - Courriel

3617353 - M05463A_Addenda No 4_20211108_incluant
report de date
2021-11-10 10 h 30 - Courriel

3617361 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (devis)
2021-11-10 10 h 37 - Courriel

3617362 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum
(bordereau)
2021-11-10 10 h 37 - Téléchargement

3619305 - M05463A_Addenda No 5_20211112
2021-11-12 16 h 04 - Courriel

3619309 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum
(devis)
2021-11-12 16 h 59 - Courriel

3619310 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum
(bordereau)
2021-11-12 16 h 59 - Téléchargement

3621750 - M05463A_Addenda No 6_20211116
2021-11-16 15 h 13 - Courriel

3621766 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum
(devis)
2021-11-16 16 h 06 - Courriel

3621767 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum
(bordereau)
2021-11-16 16 h 06 - Téléchargement

3624196 - M05463A_Addenda No 7_20211119
2021-11-19 15 h 49 - Courriel

3624214 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum
(devis)
2021-11-19 16 h 35 - Courriel

3624215 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum
(bordereau)

| | | | |
|--|---|--|---|
| | | | 2021-11-19 16 h 35 - Téléchargement |
| | | | 3627541 - M05463A_Addenda No 8_20211125 |
| | | | 2021-11-26 9 h 56 - Courriel |
| | | | Mode privilégié (devis) : Courrier électronique |
| | | | Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| CONSTRUCTION DEMATHIEU & BARD (CDB) INC. 170 boul Roland-Godard Saint-Jérôme, QC, J7Y 4P7 | Monsieur Nicolas Lauzier Téléphone : 450 569- 8043 Télécopieur : 450 431-4235 | Commande : (1951194) 2021-10-05 8 h 54 Transmission : 2021-10-05 8 h 54 | 3602305 - M05463A_Addenda No 1_20211013 (1) 2021-10-14 11 h 49 - Courriel 3602309 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (devis) 2021-10-14 13 h 06 - Courriel 3602310 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (bordereau) 2021-10-14 13 h 06 - Téléchargement 3605302 - M05463A_Addenda No 2_20211020 2021-10-20 16 h 45 - Courriel 3613454 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord soum (devis) 2021-11-04 13 h 58 - Courriel 3613455 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord soum (bordereau) 2021-11-04 13 h 58 - Téléchargement 3614186 - M05463A_Addenda No 3_20211102_2e émission 2021-11-04 10 h 16 - Courriel 3617353 - M05463A_Addenda No 4_20211108_incluant report de date 2021-11-10 10 h 29 - Courriel 3617361 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (devis) 2021-11-10 10 h 37 - Courriel 3617362 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (bordereau) 2021-11-10 10 h 37 - Téléchargement 3619305 - M05463A_Addenda No 5_20211112 2021-11-12 16 h 04 - Courriel 3619309 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (devis) 2021-11-12 16 h 59 - Courriel 3619310 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (bordereau) 2021-11-12 16 h 59 - Téléchargement 3621750 - M05463A_Addenda No 6_20211116 2021-11-16 15 h 13 - Courriel 3621766 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum (devis) 2021-11-16 16 h 05 - Courriel 3621767 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum (bordereau) 2021-11-16 16 h 05 - Téléchargement 3624196 - M05463A_Addenda No 7_20211119 2021-11-19 15 h 49 - Courriel 3624214 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum (devis) 2021-11-19 16 h 35 - Courriel 3624215 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum (bordereau) 2021-11-19 16 h 35 - Téléchargement 3627541 - M05463A_Addenda No 8_20211125 2021-11-26 9 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |
| Construction Deric inc. | Madame Isabelle | Commande | 3602305 - M05463A_Addenda No 1_20211013 (1) |

5145 rue Rideau
 Québec, QC, G2E5H5
<http://www.grouperid.com>

Vézina
 Téléphone : 418 781-
 2228
 Télécopieur :
 : (1951139)
 2021-10-05 7 h 08
Transmission :
 2021-10-05 7 h 08

2021-10-14 11 h 49 - Courriel
 3602309 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-10-14 13 h 06 - Courriel
 3602310 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-10-14 13 h 06 - Téléchargement
 3605302 - M05463A_Addenda No 2_20211020
 2021-10-20 16 h 45 - Courriel
 3613454 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-04 13 h 58 - Courriel
 3613455 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-04 13 h 58 - Téléchargement
 3614186 - M05463A_Addenda No 3_20211102_2e émission
 2021-11-04 10 h 16 - Courriel
 3617353 - M05463A_Addenda No 4_20211108_incluant report de date
 2021-11-10 10 h 30 - Courriel
 3617361 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-10 10 h 37 - Courriel
 3617362 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-10 10 h 37 - Téléchargement
 3619305 - M05463A_Addenda No 5_20211112
 2021-11-12 16 h 04 - Courriel
 3619309 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-12 16 h 59 - Courriel
 3619310 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-12 16 h 59 - Téléchargement
 3621750 - M05463A_Addenda No 6_20211116
 2021-11-16 15 h 13 - Courriel
 3621766 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-16 16 h 06 - Courriel
 3621767 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-16 16 h 06 - Téléchargement
 3624196 - M05463A_Addenda No 7_20211119
 2021-11-19 15 h 49 - Courriel
 3624214 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-19 16 h 35 - Courriel
 3624215 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-19 16 h 35 - Téléchargement
 3627541 - M05463A_Addenda No 8_20211125
 2021-11-26 9 h 56 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

CONSTRUCTION N.R.C. INC.
 160 rue Deslauriers
 Arr. St-Laurent
 Montréal, QC, H4N 1V8

Madame Iulia Savescu
 Téléphone : 514 331-
 7944
 Télécopieur : 514
 331-2295
Commande
 : (1959021)
 2021-10-27 12 h 01
Transmission :
 2021-10-27 12 h 01

3602305 - M05463A_Addenda No 1_20211013 (1)
 2021-10-27 12 h 01 - Téléchargement
 3602309 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-10-27 12 h 01 - Téléchargement
 3602310 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-10-27 12 h 01 - Téléchargement

3605302 - M05463A_Addenda No 2_20211020
2021-10-27 12 h 01 - Téléchargement

3613454 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord
sout (devis)
2021-11-04 13 h 58 - Courriel

3613455 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord
sout (bordereau)
2021-11-04 13 h 58 - Téléchargement

3614186 - M05463A_Addenda No 3_20211102_2e
émission
2021-11-04 10 h 16 - Courriel

3617353 - M05463A_Addenda No 4_20211108_incluant
report de date
2021-11-10 10 h 30 - Courriel

3617361 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord sout (devis)
2021-11-10 10 h 37 - Courriel

3617362 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord sout
(bordereau)
2021-11-10 10 h 37 - Téléchargement

3619305 - M05463A_Addenda No 5_20211112
2021-11-12 16 h 04 - Courriel

3619309 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord sout
(devis)
2021-11-12 16 h 59 - Courriel

3619310 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord sout
(bordereau)
2021-11-12 16 h 59 - Téléchargement

3621750 - M05463A_Addenda No 6_20211116
2021-11-16 15 h 13 - Courriel

3621766 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord sout
(devis)
2021-11-16 16 h 06 - Courriel

3621767 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord sout
(bordereau)
2021-11-16 16 h 06 - Téléchargement

3624196 - M05463A_Addenda No 7_20211119
2021-11-19 15 h 49 - Courriel

3624214 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord sout
(devis)
2021-11-19 16 h 35 - Courriel

3624215 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord sout
(bordereau)
2021-11-19 16 h 35 - Téléchargement

3627541 - M05463A_Addenda No 8_20211125
2021-11-26 9 h 56 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

CONSTRUCTIONS CONCREATE
LTÉE
5840 rue Donahue
St-Laurent
Montréal, QC, H4S 1C1
<http://www.concreate.ca/fr/accueil.html>

[Monsieur Walter
Smirnow](#)
Téléphone : 514 335-
0412
Télécopieur : 514
335-6233

Commande
: (1950773)
2021-10-04 10 h 49
Transmission :
2021-10-04 11 h 06

3602305 - M05463A_Addenda No 1_20211013 (1)
2021-10-14 11 h 50 - Télécopie

3602309 - Addenda No 1_Section IV - Bord sout
(devis)
2021-10-14 13 h 08 - Télécopie

3602310 - Addenda No 1_Section IV - Bord sout
(bordereau)
2021-10-14 13 h 07 - Téléchargement

3605302 - M05463A_Addenda No 2_20211020
2021-10-20 16 h 46 - Télécopie

3613454 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord
sout (devis)
2021-11-04 14 h - Télécopie

3613455 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord
sout (bordereau)

2021-11-04 13 h 58 - Téléchargement
 3614186 - M05463A_Addenda No 3_20211102_2e
 émission
 2021-11-04 10 h 18 - Télécopie
 3617353 - M05463A_Addenda No 4_20211108_incluant
 report de date
 2021-11-10 10 h 31 - Télécopie
 3617361 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-10 11 h 10 - Télécopie
 3617362 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum
 (bordereau)
 2021-11-10 10 h 38 - Téléchargement
 3619305 - M05463A_Addenda No 5_20211112
 2021-11-12 16 h 05 - Télécopie
 3619309 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum
 (devis)
 2021-11-12 16 h 01 - Télécopie
 3619310 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum
 (bordereau)
 2021-11-12 16 h 59 - Téléchargement
 3621750 - M05463A_Addenda No 6_20211116
 2021-11-16 15 h 14 - Télécopie
 3621766 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum
 (devis)
 2021-11-16 16 h 07 - Télécopie
 3621767 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum
 (bordereau)
 2021-11-16 16 h 06 - Téléchargement
 3624196 - M05463A_Addenda No 7_20211119
 2021-11-19 15 h 50 - Télécopie
 3624214 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum
 (devis)
 2021-11-19 16 h 37 - Télécopie
 3624215 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum
 (bordereau)
 2021-11-19 16 h 35 - Téléchargement
 3627541 - M05463A_Addenda No 8_20211125
 2021-11-26 9 h 58 - Télécopie
 Mode privilégié (devis) : Télécopieur
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

EBC INC.
 3900 rue Isabelle
 Brossard, QC, J4Y 2R3
<https://www.ebcinc.com/fr/>

Monsieur Estimation
Civil
 Téléphone : 450 444-
 9333
 Télécopieur : 450
 444-9330

Commande
: (1950780)
 2021-10-04 10 h 53
Transmission :
 2021-10-04 10 h 53

3602305 - M05463A_Addenda No 1_20211013 (1)
 2021-10-14 11 h 49 - Courriel
 3602309 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum
 (devis)
 2021-10-14 13 h 06 - Courriel
 3602310 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum
 (bordereau)
 2021-10-14 13 h 06 - Téléchargement
 3605302 - M05463A_Addenda No 2_20211020
 2021-10-20 16 h 45 - Courriel
 3613454 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord
 soum (devis)
 2021-11-04 13 h 58 - Courriel
 3613455 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord
 soum (bordereau)
 2021-11-04 13 h 58 - Téléchargement
 3614186 - M05463A_Addenda No 3_20211102_2e
 émission
 2021-11-04 10 h 16 - Courriel
 3617353 - M05463A_Addenda No 4_20211108_incluant
 report de date
 2021-11-10 10 h 30 - Courriel

3617361 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (devis)
2021-11-10 10 h 38 - Courriel

3617362 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum
(bordereau)
2021-11-10 10 h 38 - Téléchargement

3619305 - M05463A_Addenda No 5_20211112
2021-11-12 16 h 04 - Courriel

3619309 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum
(devis)
2021-11-12 16 h 59 - Courriel

3619310 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum
(bordereau)
2021-11-12 16 h 59 - Téléchargement

3621750 - M05463A_Addenda No 6_20211116
2021-11-16 15 h 14 - Courriel

3621766 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum
(devis)
2021-11-16 16 h 06 - Courriel

3621767 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum
(bordereau)
2021-11-16 16 h 06 - Téléchargement

3624196 - M05463A_Addenda No 7_20211119
2021-11-19 15 h 49 - Courriel

3624214 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum
(devis)
2021-11-19 16 h 35 - Courriel

3624215 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum
(bordereau)
2021-11-19 16 h 35 - Téléchargement

3627541 - M05463A_Addenda No 8_20211125
2021-11-26 9 h 56 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

FORTERRA PRESSURE PIPE, ULC
699 blvd Industriel
Saint-Eustache, QC, J7R 6C3

[Madame Deborah
Frankland](#)

Téléphone : 450 623-
2200
Télécopieur : 450
623-3308

**Commande
: (1951247)**

2021-10-05 9 h 46
Transmission :
2021-10-05 9 h 46

3602305 - M05463A_Addenda No 1_20211013 (1)
2021-10-14 11 h 49 - Courriel

3602309 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum
(devis)
2021-10-14 13 h 06 - Courriel

3602310 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum
(bordereau)
2021-10-14 13 h 06 - Téléchargement

3605302 - M05463A_Addenda No 2_20211020
2021-10-20 16 h 45 - Courriel

3613454 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord
soum (devis)
2021-11-04 13 h 58 - Courriel

3613455 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord
soum (bordereau)
2021-11-04 13 h 58 - Téléchargement

3614186 - M05463A_Addenda No 3_20211102_2e
émission
2021-11-04 10 h 16 - Courriel

3617353 - M05463A_Addenda No 4_20211108_incluant
report de date
2021-11-10 10 h 29 - Courriel

3617361 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (devis)
2021-11-10 10 h 37 - Courriel

3617362 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum
(bordereau)
2021-11-10 10 h 37 - Téléchargement

3619305 - M05463A_Addenda No 5_20211112
2021-11-12 16 h 04 - Courriel

3619309 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (devis)
2021-11-12 16 h 59 - Courriel

3619310 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (bordereau)
2021-11-12 16 h 59 - Téléchargement

3621750 - M05463A_Addenda No 6_20211116
2021-11-16 15 h 13 - Courriel

3621766 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum (devis)
2021-11-16 16 h 05 - Courriel

3621767 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum (bordereau)
2021-11-16 16 h 05 - Téléchargement

3624196 - M05463A_Addenda No 7_20211119
2021-11-19 15 h 49 - Courriel

3624214 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum (devis)
2021-11-19 16 h 35 - Courriel

3624215 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum (bordereau)
2021-11-19 16 h 35 - Téléchargement

3627541 - M05463A_Addenda No 8_20211125
2021-11-26 9 h 56 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

GROUPE CRH CANADA INC.
26 rue Saulnier
Laval, QC, H7M 1S8
<http://www.crhcanada.com>

[Madame Valérie Legault](#)
Téléphone : 450 629-3533
Télécopieur : 450 629-3549

Commande : (1951192)
2021-10-05 8 h 53
Transmission :
2021-10-05 8 h 53

3602305 - M05463A_Addenda No 1_20211013 (1)
2021-10-14 11 h 49 - Courriel

3602309 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (devis)
2021-10-14 13 h 06 - Courriel

3602310 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (bordereau)
2021-10-14 13 h 06 - Téléchargement

3605302 - M05463A_Addenda No 2_20211020
2021-10-20 16 h 45 - Courriel

3613454 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord soum (devis)
2021-11-04 13 h 58 - Courriel

3613455 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord soum (bordereau)
2021-11-04 13 h 58 - Téléchargement

3614186 - M05463A_Addenda No 3_20211102_2e émission
2021-11-04 10 h 16 - Courriel

3617353 - M05463A_Addenda No 4_20211108_incluant report de date
2021-11-10 10 h 30 - Courriel

3617361 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (devis)
2021-11-10 10 h 37 - Courriel

3617362 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (bordereau)
2021-11-10 10 h 37 - Téléchargement

3619305 - M05463A_Addenda No 5_20211112
2021-11-12 16 h 04 - Courriel

3619309 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (devis)
2021-11-12 16 h 59 - Courriel

3619310 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (bordereau)
2021-11-12 16 h 59 - Téléchargement

3621750 - M05463A_Addenda No 6_20211116
2021-11-16 15 h 13 - Courriel

3621766 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum
(devis)
2021-11-16 16 h 06 - Courriel

3621767 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum
(bordereau)
2021-11-16 16 h 06 - Téléchargement

3624196 - M05463A_Addenda No 7_20211119
2021-11-19 15 h 49 - Courriel

3624214 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum
(devis)
2021-11-19 16 h 35 - Courriel

3624215 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum
(bordereau)
2021-11-19 16 h 35 - Téléchargement

3627541 - M05463A_Addenda No 8_20211125
2021-11-26 9 h 56 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

GROUPE CRH CANADA INC.
26 rue Saulnier
Laval, QC, H7M 1S8
<http://www.crhcanada.com>

[Madame Valérie](#)

[Legault](#)

Téléphone : 450 629-3533

Télécopieur : 450 629-3549

Commande

: (1954310)

2021-10-14 14 h 09

Transmission :

2021-10-14 15 h 10

3602305 - M05463A_Addenda No 1_20211013 (1)
2021-10-14 14 h 09 - Aucun

3602309 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum
(devis)
2021-10-14 14 h 09 - Aucun

3602310 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum
(bordereau)
2021-10-14 14 h 09 - Aucun

3605302 - M05463A_Addenda No 2_20211020
2021-10-20 16 h 45 - Courriel

3613454 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord soum (devis)
2021-11-04 13 h 58 - Courriel

3613455 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord soum (bordereau)
2021-11-04 13 h 58 - Téléchargement

3614186 - M05463A_Addenda No 3_20211102_2e émission
2021-11-04 10 h 16 - Courriel

3617353 - M05463A_Addenda No 4_20211108_incluant report de date
2021-11-10 10 h 30 - Courriel

3617361 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (devis)
2021-11-10 10 h 37 - Courriel

3617362 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (bordereau)
2021-11-10 10 h 37 - Téléchargement

3619305 - M05463A_Addenda No 5_20211112
2021-11-12 16 h 04 - Courriel

3619309 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (devis)
2021-11-12 16 h 59 - Courriel

3619310 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (bordereau)
2021-11-12 16 h 59 - Téléchargement

3621750 - M05463A_Addenda No 6_20211116
2021-11-16 15 h 13 - Courriel

3621766 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum (devis)
2021-11-16 16 h 05 - Courriel

3621767 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum (bordereau)

2021-11-16 16 h 05 - Téléchargement
 3624196 - M05463A_Addenda No 7_20211119
 2021-11-19 15 h 49 - Courriel
 3624214 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-19 16 h 35 - Courriel
 3624215 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-19 16 h 35 - Téléchargement
 3627541 - M05463A_Addenda No 8_20211125
 2021-11-26 9 h 56 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

JEANNINE PELLETIER INC.
 1020, avenu de st-georges
 Shawinigan, QC, G9T5k4

[Monsieur Alain Pelletier](#)

Téléphone : 819 538-8917
 Télécopieur : 819 538-8210

Commande : (1951161)

2021-10-05 8 h 08
Transmission :
 2021-10-05 8 h 12

3602305 - M05463A_Addenda No 1_20211013 (1)
 2021-10-14 11 h 50 - Télécopie
 3602309 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-10-14 13 h 08 - Télécopie
 3602310 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-10-14 13 h 06 - Téléchargement
 3605302 - M05463A_Addenda No 2_20211020
 2021-10-20 16 h 46 - Télécopie
 3613454 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-04 13 h 59 - Télécopie
 3613455 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-04 13 h 58 - Téléchargement
 3614186 - M05463A_Addenda No 3_20211102_2e émission
 2021-11-04 10 h 18 - Télécopie
 3617353 - M05463A_Addenda No 4_20211108_incluant report de date
 2021-11-10 10 h 31 - Télécopie
 3617361 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-10 11 h 09 - Télécopie
 3617362 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-10 10 h 37 - Téléchargement
 3619305 - M05463A_Addenda No 5_20211112
 2021-11-12 16 h 05 - Télécopie
 3619309 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-12 16 h - Télécopie
 3619310 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-12 16 h 59 - Téléchargement
 3621750 - M05463A_Addenda No 6_20211116
 2021-11-17 8 h 55 - Télécopie
 3621766 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-17 9 h 23 - Télécopie
 3621767 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-16 16 h 06 - Téléchargement
 3624196 - M05463A_Addenda No 7_20211119
 2021-11-19 15 h 50 - Télécopie
 3624214 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-19 16 h 36 - Télécopie

| | | | |
|---|--|--|--|
| | | | 3624215 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum (bordereau) 2021-11-19 16 h 35 - Téléchargement |
| | | | 3627541 - M05463A_Addenda No 8_20211125 2021-11-26 9 h 57 - Télécopie |
| | | | Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| LOISELLE INC. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca | Monsieur Olivier Gagnard Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631 | Commande : (1951444) 2021-10-05 14 h 27 Transmission : 2021-10-05 14 h 27 | 3602305 - M05463A_Addenda No 1_20211013 (1) 2021-10-14 11 h 49 - Courriel 3602309 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (devis) 2021-10-14 13 h 06 - Courriel 3602310 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (bordereau) 2021-10-14 13 h 06 - Téléchargement 3605302 - M05463A_Addenda No 2_20211020 2021-10-20 16 h 45 - Courriel 3613454 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord soum (devis) 2021-11-04 13 h 58 - Courriel 3613455 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord soum (bordereau) 2021-11-04 13 h 58 - Téléchargement 3614186 - M05463A_Addenda No 3_20211102_2e émission 2021-11-04 10 h 16 - Courriel 3617353 - M05463A_Addenda No 4_20211108_incluant report de date 2021-11-10 10 h 30 - Courriel 3617361 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (devis) 2021-11-10 10 h 37 - Courriel 3617362 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (bordereau) 2021-11-10 10 h 37 - Téléchargement 3619305 - M05463A_Addenda No 5_20211112 2021-11-12 16 h 04 - Courriel 3619309 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (devis) 2021-11-12 16 h 59 - Courriel 3619310 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (bordereau) 2021-11-12 16 h 59 - Téléchargement 3621750 - M05463A_Addenda No 6_20211116 2021-11-16 15 h 13 - Courriel 3621766 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum (devis) 2021-11-16 16 h 05 - Courriel 3621767 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum (bordereau) 2021-11-16 16 h 05 - Téléchargement 3624196 - M05463A_Addenda No 7_20211119 2021-11-19 15 h 49 - Courriel 3624214 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum (devis) 2021-11-19 16 h 35 - Courriel 3624215 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum (bordereau) 2021-11-19 16 h 35 - Téléchargement 3627541 - M05463A_Addenda No 8_20211125 2021-11-26 9 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique |

| | | | |
|---|--|--|---|
| NÉOLECT INC. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8 | Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265 | Commande : (1957563) 2021-10-22 14 h 32 Transmission : 2021-10-22 15 h 09 | 3602305 - M05463A_Addenda No 1_20211013 (1) 2021-10-22 14 h 32 - Messagerie 3602309 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (devis) 2021-10-22 14 h 32 - Messagerie 3602310 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (bordereau) 2021-10-22 14 h 32 - Téléchargement 3605302 - M05463A_Addenda No 2_20211020 2021-10-22 14 h 32 - Messagerie 3613454 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord soum (devis) 2021-11-04 13 h 58 - Courriel 3613455 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord soum (bordereau) 2021-11-04 13 h 58 - Téléchargement 3614186 - M05463A_Addenda No 3_20211102_2e émission 2021-11-04 10 h 16 - Courriel 3617353 - M05463A_Addenda No 4_20211108_incluant report de date 2021-11-10 10 h 30 - Courriel 3617361 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (devis) 2021-11-10 10 h 37 - Courriel 3617362 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (bordereau) 2021-11-10 10 h 37 - Téléchargement 3619305 - M05463A_Addenda No 5_20211112 2021-11-12 16 h 04 - Courriel 3619309 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (devis) 2021-11-12 16 h 59 - Courriel 3619310 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (bordereau) 2021-11-12 16 h 59 - Téléchargement 3621750 - M05463A_Addenda No 6_20211116 2021-11-16 15 h 13 - Courriel 3621766 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum (devis) 2021-11-16 16 h 06 - Courriel 3621767 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum (bordereau) 2021-11-16 16 h 06 - Téléchargement 3624196 - M05463A_Addenda No 7_20211119 2021-11-19 15 h 49 - Courriel 3624214 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum (devis) 2021-11-19 16 h 35 - Courriel 3624215 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum (bordereau) 2021-11-19 16 h 35 - Téléchargement 3627541 - M05463A_Addenda No 8_20211125 2021-11-26 9 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator) |
| PNR RAILWORKS QUEBEC INC. 100 goodfellow Delson, QC, j5b 1v4 http://www.pnrrailworks.com | Monsieur Etienne Laberge Téléphone : 450 632-6241 Télécopieur : 450 632-9362 | Commande : (1950954) 2021-10-04 14 h 23 Transmission : 2021-10-04 14 h 23 | 3602305 - M05463A_Addenda No 1_20211013 (1) 2021-10-14 11 h 49 - Courriel 3602309 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (devis) 2021-10-14 13 h 06 - Courriel 3602310 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (bordereau) |

2021-10-14 13 h 06 - Téléchargement
 3605302 - M05463A_Addenda No 2_20211020
 2021-10-20 16 h 45 - Courriel
 3613454 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-04 13 h 58 - Courriel
 3613455 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-04 13 h 58 - Téléchargement
 3614186 - M05463A_Addenda No 3_20211102_2e émission
 2021-11-04 10 h 16 - Courriel
 3617353 - M05463A_Addenda No 4_20211108_incluant report de date
 2021-11-10 10 h 30 - Courriel
 3617361 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-10 10 h 37 - Courriel
 3617362 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-10 10 h 37 - Téléchargement
 3619305 - M05463A_Addenda No 5_20211112
 2021-11-12 16 h 04 - Courriel
 3619309 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-12 16 h 59 - Courriel
 3619310 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-12 16 h 59 - Téléchargement
 3621750 - M05463A_Addenda No 6_20211116
 2021-11-16 15 h 13 - Courriel
 3621766 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-16 16 h 05 - Courriel
 3621767 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-16 16 h 05 - Téléchargement
 3624196 - M05463A_Addenda No 7_20211119
 2021-11-19 15 h 49 - Courriel
 3624214 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-19 16 h 35 - Courriel
 3624215 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-19 16 h 35 - Téléchargement
 3627541 - M05463A_Addenda No 8_20211125
 2021-11-26 9 h 56 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

POMERLEAU INC.
 500, Rue Saint-Jacques, bureau 300
 Montréal, QC, H2Y 1S1,

[Madame Nathalie Cote](#)

Téléphone : 514 789-2728

Télécopieur :

Commande

: (1951062)

2021-10-04 16 h 15

Transmission :

2021-10-04 16 h 15

3602305 - M05463A_Addenda No 1_20211013 (1)
 2021-10-14 11 h 49 - Courriel
 3602309 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-10-14 13 h 06 - Courriel
 3602310 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-10-14 13 h 06 - Téléchargement
 3605302 - M05463A_Addenda No 2_20211020
 2021-10-20 16 h 45 - Courriel
 3613454 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-04 13 h 58 - Courriel

3613455 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-04 13 h 58 - Téléchargement

3614186 - M05463A_Addenda No 3_20211102_2e émission
 2021-11-04 10 h 16 - Courriel

3617353 - M05463A_Addenda No 4_20211108_incluant report de date
 2021-11-10 10 h 30 - Courriel

3617361 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-10 10 h 37 - Courriel

3617362 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-10 10 h 37 - Téléchargement

3619305 - M05463A_Addenda No 5_20211112
 2021-11-12 16 h 04 - Courriel

3619309 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-12 16 h 59 - Courriel

3619310 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-12 16 h 59 - Téléchargement

3621750 - M05463A_Addenda No 6_20211116
 2021-11-16 15 h 13 - Courriel

3621766 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-16 16 h 06 - Courriel

3621767 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-16 16 h 06 - Téléchargement

3624196 - M05463A_Addenda No 7_20211119
 2021-11-19 15 h 49 - Courriel

3624214 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-19 16 h 35 - Courriel

3624215 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-19 16 h 35 - Téléchargement

3627541 - M05463A_Addenda No 8_20211125
 2021-11-26 9 h 56 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

RAIL CANTECH INC.
 650, boul. Lionel-Boulet
 Varennes, QC, J3X 1P7

[Monsieur WILSON](#)
[MA-O](#)

Téléphone : 450 652-3010
 Télécopieur : 450 652-5250

Commande
: (1951518)
 2021-10-05 15 h 44
Transmission :
 2021-10-05 15 h 44

3602305 - M05463A_Addenda No 1_20211013 (1)
 2021-10-14 11 h 48 - Courriel

3602309 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-10-14 13 h 06 - Courriel

3602310 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-10-14 13 h 06 - Téléchargement

3605302 - M05463A_Addenda No 2_20211020
 2021-10-20 16 h 45 - Courriel

3613454 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-04 13 h 58 - Courriel

3613455 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-04 13 h 58 - Téléchargement

3614186 - M05463A_Addenda No 3_20211102_2e émission
 2021-11-04 10 h 16 - Courriel

3617353 - M05463A_Addenda No 4_20211108_incluant report de date
2021-11-10 10 h 29 - Courriel

3617361 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (devis)
2021-11-10 10 h 37 - Courriel

3617362 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (bordereau)
2021-11-10 10 h 37 - Téléchargement

3619305 - M05463A_Addenda No 5_20211112
2021-11-12 16 h 04 - Courriel

3619309 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (devis)
2021-11-12 16 h 59 - Courriel

3619310 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (bordereau)
2021-11-12 16 h 59 - Téléchargement

3621750 - M05463A_Addenda No 6_20211116
2021-11-16 15 h 13 - Courriel

3621766 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum (devis)
2021-11-16 16 h 05 - Courriel

3621767 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum (bordereau)
2021-11-16 16 h 05 - Téléchargement

3624196 - M05463A_Addenda No 7_20211119
2021-11-19 15 h 49 - Courriel

3624214 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum (devis)
2021-11-19 16 h 35 - Courriel

3624215 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum (bordereau)
2021-11-19 16 h 35 - Téléchargement

3627541 - M05463A_Addenda No 8_20211125
2021-11-26 9 h 56 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

ROXBORO EXCAVATION INC.
1620 Croissant Newman
Dorval, QC, H9P 2R8

[Madame Natacha Umbriaco](#)

Téléphone : 514 631-1888
Télécopieur :

Commande : (1952102)
2021-10-07 7 h 10
Transmission :
2021-10-07 7 h 10

3602305 - M05463A_Addenda No 1_20211013 (1)
2021-10-14 11 h 49 - Courriel

3602309 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (devis)
2021-10-14 13 h 07 - Courriel

3602310 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (bordereau)
2021-10-14 13 h 07 - Téléchargement

3605302 - M05463A_Addenda No 2_20211020
2021-10-20 16 h 45 - Courriel

3613454 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord soum (devis)
2021-11-04 13 h 58 - Courriel

3613455 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord soum (bordereau)
2021-11-04 13 h 58 - Téléchargement

3614186 - M05463A_Addenda No 3_20211102_2e émission
2021-11-04 10 h 16 - Courriel

3617353 - M05463A_Addenda No 4_20211108_incluant report de date
2021-11-10 10 h 30 - Courriel

3617361 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (devis)
2021-11-10 10 h 38 - Courriel

3617362 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (bordereau)

2021-11-10 10 h 38 - Téléchargement
 3619305 - M05463A_Addenda No 5_20211112
 2021-11-12 16 h 04 - Courriel
 3619309 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-12 16 h 59 - Courriel
 3619310 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-12 16 h 59 - Téléchargement
 3621750 - M05463A_Addenda No 6_20211116
 2021-11-16 15 h 14 - Courriel
 3621766 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-16 16 h 06 - Courriel
 3621767 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-16 16 h 06 - Téléchargement
 3624196 - M05463A_Addenda No 7_20211119
 2021-11-19 15 h 49 - Courriel
 3624214 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-19 16 h 35 - Courriel
 3624215 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-19 16 h 35 - Téléchargement
 3627541 - M05463A_Addenda No 8_20211125
 2021-11-26 9 h 56 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Systèmes Urbains Inc.
 23, avenue Milton
 Montréal, QC, H8R 1K6
<http://www.systemesurbains.com>

[Monsieur Francis Duchesne](#)
 Téléphone : 514 321-5205
 Télécopieur : 514 321-5835

Commande : (1951177)
 2021-10-05 8 h 39
Transmission :
 2021-10-05 8 h 39

3602305 - M05463A_Addenda No 1_20211013 (1)
 2021-10-14 11 h 49 - Courriel
 3602309 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-10-14 13 h 06 - Courriel
 3602310 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-10-14 13 h 06 - Téléchargement
 3605302 - M05463A_Addenda No 2_20211020
 2021-10-20 16 h 45 - Courriel
 3613454 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-04 13 h 58 - Courriel
 3613455 - Annexe 1 - Addenda 1 et 3_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-04 13 h 58 - Téléchargement
 3614186 - M05463A_Addenda No 3_20211102_2e émission
 2021-11-04 10 h 16 - Courriel
 3617353 - M05463A_Addenda No 4_20211108_incluant report de date
 2021-11-10 10 h 30 - Courriel
 3617361 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-10 10 h 38 - Courriel
 3617362 - Add 1, 3 et 4_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-10 10 h 38 - Téléchargement
 3619305 - M05463A_Addenda No 5_20211112
 2021-11-12 16 h 04 - Courriel
 3619309 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-12 16 h 59 - Courriel

3619310 - Add 1, 3, 4 et 5_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-12 16 h 59 - Téléchargement
 3621750 - M05463A_Addenda No 6_20211116
 2021-11-16 15 h 14 - Courriel
 3621766 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-16 16 h 06 - Courriel
 3621767 - Add 1, 3, 4, 5 et 6_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-16 16 h 06 - Téléchargement
 3624196 - M05463A_Addenda No 7_20211119
 2021-11-19 15 h 49 - Courriel
 3624214 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-11-19 16 h 35 - Courriel
 3624215 - Add 1, 3, 4, 5, 6 et 7_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-11-19 16 h 35 - Téléchargement
 3627541 - M05463A_Addenda No 8_20211125
 2021-11-26 9 h 56 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Ville de Pointe-Claire.
 451 boul. Saint-Jean
 Pointe-Claire, QC, H9R 3J3
<http://www.pointe-claire.ca>

[Madame Stéphanie Roy](#)

Téléphone : 514 630-1300
 Télécopieur : 514 630-1262

Commande
 : **(1955864)**
 2021-10-19 11 h 07
Transmission :
 2021-10-19 11 h 07

3602305 - M05463A_Addenda No 1_20211013 (1)
 2021-10-19 11 h 07 - Téléchargement
 3602309 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (devis)
 2021-10-19 11 h 07 - Téléchargement
 3602310 - Addenda No 1_Section IV - Bord soum (bordereau)
 2021-10-19 11 h 07 - Téléchargement
 Mode privilégié : Ne pas recevoir

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1217000006

Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité, Division gestion stratégique des actifs*

Projet : *Réfection du passage inférieur Marcel-Laurin/CN*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i> | X | | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins</i> <i>Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous</i> <i>Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole</i> | | | |

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

La réfection du passage inférieur Marcel-Laurin/CN inclut la reconstruction des tournebrides et des trottoirs structuraux présentant des dommages importants. Les travaux permettront aux citoyens de bénéficier d'infrastructures sécuritaires et de qualité.

Le tournebride Nord inclut un trottoir multifonctionnel permettant le déplacement des piétons et cyclistes de part et d'autre du boulevard. Le trottoir multifonctionnel est également relié au réseau cyclable dont ce tronçon permettra de joindre les deux nouveaux projets immobiliers du secteur.

La reconstruction du tournebride Sud permettra de maintenir l'accès aux entreprises enclavées. De plus, l'ajout d'éléments architecturaux aux nouveaux tournebrides permettra d'améliorer l'intégration des ouvrages dans le milieu améliorant ainsi l'expérience citoyenne et l'attractivité de Montréal.

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | oui | non | s. o. |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | | X | |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? | | X | |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? | | X | |

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | oui | non | s. o. |
|--|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion | | X | |
| <p>b. Équité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale | | X | |
| <p>c. Accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | | X | |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? | | X | |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



BUREAU DE
L'INSPECTEUR GÉNÉRAL
VILLE DE MONTRÉAL

Le 15 février 2022

Madame Julie Demers
Secrétaire recherchiste
Commissions permanentes du conseil
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Hôtel de ville de Montréal - Édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Par courriel: julie.demers@montreal.ca

Objet : Réponse à votre dénonciation

Madame,

Suite à votre dénonciation datée du 14 février 2022, au nom de la commission, qui concernent les 2 appels d'offres distincts suivants : l'appel d'offres numéro 408410 pour la réfection du passage intérieur Marcel-Laurin/CN et de l'appel d'offres numéro 463110 portant sur la construction d'un nouveau pont Jacques-Bizard et aménagement de ces approches. Nous avons effectué différentes vérifications particulièrement en lien avec la présence ou non d'indices collusionnaires qui pourrait impliquer 2 entreprises soumissionnaires dans ces 2 contrats distincts.

Je dois vous mentionner que le contrat numéro 463110 avait déjà fait l'objet d'une dénonciation à notre bureau en date du 29 novembre 2021, mais dont l'objet était complètement différent de la nature de votre dénonciation. Toutefois cette dénonciation du mois de novembre nous a amenés à faire différentes vérifications et à échanger avec des intervenants au dossier. Notre enquête s'est conclue à l'effet qu'il n'y avait pas d'irrégularité dans ce dossier.

Eu égard aux préoccupations soulevées par les membres de la commission, j'ai effectué d'autres vérifications et il s'avère qu'en vertu des différents constats, je ne peux conclure qu'il y a présence d'indices collusionnaires. Veuillez noter que l'analyse effectuée sera toutefois alimentée dans notre base de renseignements pour référence future.

Je vous remercie ainsi que les membres de la commission pour l'intérêt que vous portez à notre bureau

1550, rue Metcalfe
12^e étage, bureau 1200
Montréal (Québec)
H3A 1X6

514 280-2800
big@bigmtl.ca

L'inspecteur général adjoint,


M. Freddy Foley

Dossier # : 1217000006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables |
| Objet : | Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (projet 17-09) dans l'arrondissement Saint-Laurent - Dépense totale de 38 592 799,91 \$, taxes incluses (travaux : 32 407 551,37 \$ + contingences : 3 591 319,19 \$ + incidences : 2 593 929,45 \$) - Appel d'offres public 408410 - (3 soumissionnaires) |

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



GDD 1217000006 Trvx.Marcel Laurin CN VF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sarra ZOUAOUI
Préposée au budget
Tél : 514 872-5597

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-17

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217000006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division gestion des actifs routiers et cyclables |
| Objet : | Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (projet 17-09) dans l'arrondissement Saint-Laurent - Dépense totale de 38 592 799,91 \$, taxes incluses (travaux : 32 407 551,37 \$ + contingences : 3 591 319,19 \$ + incidences : 2 593 929,45 \$) - Appel d'offres public 408410 - (3 soumissionnaires) |



[Rapport_CEC_SMCE217000006.pdf](#)

Dossier # :1217000006

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-Dame-de-Grâce

Le 21 février 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217000006

**Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc.
pour la réfection des structures du passage
inférieur Marcel-Laurin/CN (projet 17-09) dans
l'arrondissement Saint-Laurent - Dépense totale
de 38 592 799,91 \$, taxes incluses (travaux : 32
407 551,37 \$ + contingences : 3 591 319,19 \$ +
incidences : 2 593 929,45 \$) - Appel d'offres
public 408410 - (3 soumissionnaires)**

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217000006

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (projet 17-09) dans l'arrondissement Saint-Laurent - Dépense totale de 38 592 799,91 \$, taxes incluses (travaux : 32 407 551,37 \$ + contingences : 3 591 319,19 \$ + incidences : 2 593 929,45 \$) - Appel d'offres public 408410 - (3 soumissionnaires)

À sa séance du 2 février 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
 - *il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 9 février 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que l'appel d'offres 408410 a été effectué dans le but de réaliser les travaux de réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN dans l'arrondissement Saint-Laurent. Les structures concernées ont été construites en 1970 et n'ont fait l'objet d'aucune réparation majeure à ce jour. L'inspection a révélé la présence de fissures importantes dans la dalle des ponts qui nécessitent une intervention à court terme.

L'appel d'offres public a été réalisé du 4 octobre au 30 novembre 2021, soit une durée de 57 jours. Parmi les 18 preneurs du cahier des charges, 3 ont déposé une soumission qui a été jugée conforme. Il est à noter que 8 addendas ont été émis au cours de l'appel d'offres, dont 2 ont été jugés comme ayant un impact moyen sur l'estimation. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 27% défavorable à la Ville par rapport à l'estimation des professionnels externes mandatés, soit CIMA+. On dénote également un écart de 21,8% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur : les outils utilisés par la firme CIMA+ pour produire l'estimation; l'absence de prise en compte dans les estimés des caractéristiques du milieu où les travaux sont requis; la raison pour laquelle une portion des travaux est imputée à l'agglomération et le maintien des exigences de mobilité et de sécurité des usagers tout au long du projet.

Le Service a également fait état des raisons expliquant l'important écart entre l'estimation produite par CIMA+ et le plus bas soumissionnaire conforme. Les membres ont constaté avec étonnement que CIMA+ avait reconnu ne pas avoir pris en compte l'inflation dans les calculs. La firme conseil a également avoué avoir sous-estimé le fait que le site est de dimension très restreinte, ce qui limite les possibilités d'entreposage des déchets de démolition et de machinerie et entraîne des coûts supplémentaires. Les membres ont demandé s'il existe un outil permettant de suivre la performance des firmes qui réalisent ce genre d'estimations pour le compte de la Ville et si un mécanisme formel est prévu pour leur demander d'apporter des correctifs au besoin. Le Service a indiqué avoir effectué un suivi auprès de la firme et envisagé une stratégie de contre-expertise dans certains dossiers de réfection plus rares, pour lesquels la Ville ne détient pas beaucoup de données comparables. Les explications fournies par les personnes représentant le Service quant au processus d'octroi du contrat ont été à la satisfaction de la Commission.

Bien que la conformité du processus soit constatée, la Commission sur l'examen des contrats entend cependant porter à l'attention du Bureau de l'inspecteur général les faits suivants :

- La Commission s'est fait présenter deux processus d'octroi de contrats par appel d'offre public au cours de la même séance de travail provenant de deux unités administratives différentes (SIRR : 1217231073 et SUM :1217000006);
- Les processus d'octroi étudiés portent sur deux ouvrages d'art semblant être de nature similaire, soit le projet de réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN et la construction du nouveau pont Jacques-Bizard;
- L'appel d'offre a été publié le 4 octobre 2021 dans les deux cas;
- Parmi les six soumissionnaires conformes pour chacun de ces deux contrats, deux soumissionnaires en particulier ont retenu l'attention des commissaires, à savoir Roxboro Excavation Inc. et EBC Inc.;

- Pour le passage Marcel-Laurin/CN : Roxboro Excavation Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme et le montant de la soumission est de 38% inférieur au plus haut soumissionnaire, EBC Inc.;
- À l'inverse, pour le projet Jacques-Bizard : EBC Inc. a soumissionné au plus bas prix, qui est 27% inférieur à celui du plus haut soumissionnaire conforme, Roxboro Excavation Inc.

La Commission sur l'examen des contrats se questionne sur les écarts des prix soumis par les deux entrepreneurs pour ces projets et c'est pour cette raison qu'elle soumettra ces deux dossiers au Bureau de l'inspecteur général pour un examen plus approfondi.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
 - *il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE217000006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1217231073

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à EBC Inc., pour les travaux du lot 1 de construction du nouveau pont Jacques-Bizard et pour le réaménagement de ses approches, incluant des travaux de pont et structure du nouveau pont (81-05537), la modification du pont existant (81-03302), des travaux d'égouts, d'aqueduc secondaire et principal, de voirie, de reconstruction des réseaux de la CSEM, Bell Canada, d'éclairage, d'électricité, d'automatisation, de feux de circulation et de maintien de la circulation, ainsi que les travaux d'aménagement paysager et d'aménagement du Parc Benjamin-Viger - Dépense totale de 79 458 991,52 \$ (contrat: 67 834 249,04\$, contingences: 7 064 076,29\$, incidences: 4 560 666,19\$), taxes incluses - Appel d'offres public 463110 - (5 soumissionnaires) /Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 342 714.43 \$, taxes incluses (contrat : 306 950,19 \$, contingences : 35 764.24 \$), pour les travaux de Bell Canada intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell Canada en vertu de l'entente /Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour un montant maximal de 804 825,00\$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente /Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Ltée., fournisseur unique, pour un montant maximal de 264 442,50\$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente |

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à EBC Inc., pour les travaux du lot 1 de construction du nouveau pont Jacques-Bizard et pour le réaménagement de ses approches-incluant des travaux de

pont et structure du nouveau pont (81-05537), la modification du pont existant (81-03302), des travaux d'égouts, d'aqueduc secondaire et principal, de voirie, de reconstruction des réseaux de la CSEM, Bell Canada, d'éclairage, d'électricité, d'automatisation, de feux de circulation et de maintien de la circulation, ainsi que les travaux d'aménagement paysager et d'aménagement du Parc Benjamin-Viger au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 67 834 249,04\$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463110;

2. d'autoriser une dépense de 7 064 076,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 4 560 666,19 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'autoriser un budget de revenus de 342 714,43 \$, taxes incluses (contrat entente : 306 950,19 \$ + contingences : 35 764,24 \$), pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui est remboursable par Bell Canada en vertu de l'entente jointe en annexe;

5. d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour un montant maximal de 804 825,00 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures conformément à l'entente jointe en annexe;

6. d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Ltée, fournisseur unique, pour un montant maximal de 264 442,50 \$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures conformément à l'entente jointe en annexe;

7. de procéder à une évaluation du rendement de EBC Inc.;

8. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 85,9% par la ville centrale, 7,1% par l'agglomération et 7,0% par les partenaires (CSEM et BELL).

Signé par Claude CARETTE Le 2022-01-24 09:14

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1217231073

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à EBC Inc., pour les travaux du lot 1 de construction du nouveau pont Jacques-Bizard et pour le réaménagement de ses approches, incluant des travaux de pont et structure du nouveau pont (81-05537), la modification du pont existant (81-03302), des travaux d'égouts, d'aqueduc secondaire et principal, de voirie, de reconstruction des réseaux de la CSEM, Bell Canada, d'éclairage, d'électricité, d'automatisation, de feux de circulation et de maintien de la circulation, ainsi que les travaux d'aménagement paysager et d'aménagement du Parc Benjamin-Viger - Dépense totale de 79 458 991,52 \$ (contrat: 67 834 249,04\$, contingences: 7 064 076,29\$, incidences: 4 560 666,19\$), taxes incluses - Appel d'offres public 463110 - (5 soumissionnaires) /Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 342 714.43 \$, taxes incluses (contrat : 306 950,19 \$, contingences : 35 764.24 \$), pour les travaux de Bell Canada intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell Canada en vertu de l'entente /Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour un montant maximal de 804 825,00\$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente /Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Ltée., fournisseur unique, pour un montant maximal de 264 442,50\$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente |

CONTENU

CONTEXTE

Le pont Jacques-Bizard, situé entièrement dans l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, a été construit en 1966 et constitue le seul lien routier entre l'île Bizard et l'île de Montréal. Avec ses trois voies de circulation, dont une réversible, une voie cyclable et un

trottoir, il enjambe la rivière des Prairies et est emprunté quotidiennement par près de 30 000 véhicules. L'ouvrage assure également le lien de quelques services publics à l'île Bizard : on y retrouve des conduits d'Hydro-Québec pour l'alimentation en électricité, des conduits de Bell Canada logeant les câbles de plusieurs compagnies de télécommunications ainsi que deux conduites principales d'aqueduc accrochées sous le pont.

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre de construction du nouveau pont Jacques-Bizard. L'emplacement retenu pour le nouveau pont qui reliera l'île de Montréal à l'Île-Bizard est localisé à quelques mètres à l'est du pont actuel. Le secteur d'intervention est limité au nord par la rue Cherrier et au sud par le boulevard Gouin. Situé sur l'Île-Bizard et adjacent au boulevard Jacques-Bizard, le parc Denis-Benjamin-Viger devra être remis en état dans le cadre des travaux, puisque le raccordement du boulevard Jacques-Bizard au nouveau pont nécessitera la déviation du boulevard dans la partie ouest du parc. Un plan de localisation figure en pièce jointe du présent sommaire.

De façon plus précise, le projet comprend :

- la construction du nouveau pont;
 - la réparation du trottoir et le démantèlement de la piste cyclable du pont actuel;
- la construction d'infrastructures et de chaussée et leur raccordement aux carrefours existants;
- la construction de conduites d'aqueduc et d'égouts;
- la réhabilitation de sols et la protection de l'environnement;
- la construction d'équipements faisant partie des RTU;
- l'aménagement paysager et l'implantation de mobilier urbain;
- l'aménagement urbain du domaine public;
- l'éclairage fonctionnel et d'ambiance de l'ensemble de l'emprise située entre le boulevard Gouin et la rue Cherrier;
- les démarches nécessitant l'obtention des permis et autorisations requises à la réalisation du projet;
- et tous les autres travaux requis et nécessaires à la réalisation du projet.

Considérant que les équipements du parc Denis-Benjamin-Viger ont atteint leur durée de vie utile, l'arrondissement a identifié le besoin de réaménager le parc dans le secteur adjacent au chantier du pont.

Les travaux de réaménagement du parc relèvent de la juridiction de l'Arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève. L'arrondissement s'est prévalu antérieurement des dispositions de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal afin de déléguer la réalisation de ces travaux à la ville-centre.

Justification et bénéfices du projet

Ce pont approche de sa fin de vie utile et doit être remplacé. En raison de son état, la Ville de Montréal a décidé de construire un nouveau pont adapté aux normes actuelles pour assurer un lien adéquat, fiable et robuste à l'île Bizard.

L'approche finalement retenue consiste en la construction d'un nouveau pont à quatre (4) voies de circulation qui sera localisé juste à l'est du pont existant. Ce nouvel ouvrage sera parallèle au pont actuel afin de permettre une intégration harmonieuse aux carrefours existants et réduire les impacts environnementaux du projet.

En plus de la circulation véhiculaire, le nouveau pont doit être doté à sa mise en service d'une piste cyclable (côté est) et devra pouvoir accueillir un trottoir (côté ouest). En terme de services, le nouveau pont accueillera un nouvel aqueduc principal et sera doté de tous les conduits pour faciliter la migration future des réseaux techniques urbains (RTU).

L'ensemble du projet bénéficiera d'efforts particuliers au niveau du design architectural, du paysage et de l'éclairage, notamment pour souligner la porte d'entrée à l'île Bizard et son caractère champêtre et naturel. Un réaménagement paysager des approches nord et sud du pont fait également partie du projet.

Sollicitation des marchés et appel d'offres public

Pour réaliser ce projet, la Ville a réalisé l'avant-projet préliminaire en 2019 et l'avant-projet définitif en 2020. La phase de réalisation a débuté en 2021 avec la production des plans et devis en vue d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux du Lot 1.

L'appel d'offres public n°463110 a été publié le 4 octobre 2021 dans le quotidien Le Journal de Montréal et dans le système électronique SÉAO. L'ouverture des soumissions a eu lieu dans les locaux du Service du greffe le 7 décembre 2021. La durée de publication de l'appel d'offres était de 63 jours et excède ainsi le minimum requis en vertu de la Loi sur les cités et villes.

Les soumissions déposées demeurent valides pendant les 120 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 6 avril 2022.

Six (6) addenda ont été émis lors de l'appel d'offres afin d'aviser les preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres. Les détails sont dans l'Annexe-Contrat de construction au présent dossier.

Mentionnons que le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) agit à titre de service exécutant pour ce projet dont le requérant est le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 1294 - 29 novembre 2021 - Abroger la résolution CM21 1211 / Autoriser la directrice du Service des infrastructures du réseau routier à signer pour et au nom de la Ville et à faire la demande auprès de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État dans le cadre du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard;

CA21 28 276 - 5 octobre 2021 - Accepter l'offre de la ville de Montréal offrant au conseil d'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Genève, en vertu du 1er alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la planification et l'exécution des travaux de réaménagement du parc Denis-Benjamin-Viger, incluant la maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard;

CM21 1211 - 27 septembre 2021 - Autoriser la directrice du Service des infrastructures du réseau routier à soumettre, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) visant l'obtention des approbations, autorisations, permissions, attestations et certificats de permis requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) dans le cadre du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard, et confirmer l'engagement à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;

CM21 0973 - 23 août 2021 - Offrir au conseil d'arrondissement de l'Île-Bizard Sainte-Genève, de prendre en charge la planification et l'exécution des travaux de réaménagement du parc Denis-Benjamin-Viger, incluant la maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

CM19 1203 - 18 novembre 2019 - Octroi d'un contrat de services professionnels au regroupement de firmes constitué de SNC Lavalin inc. et Provencher Roy + Associés Architectes inc. pour la réalisation de l'avant-projet définitif et des plans et devis du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard pour une somme maximale de 3 785 758,83 \$ taxes incluses;

CE16 0625 - 20 avril 2016 - Approbation d'un projet de convention par lequel CIMA + s.e.n.c. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser l'avant-projet préliminaire de remplacement du pont Jacques-Bizard, pour une somme maximale de 416 439,45 \$, taxes incluses;

CM16 0369 - 21 mars 2016 - Adoption du règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales afférentes au projet de remplacement du pont Jacques-Bizard.

DESCRIPTION

Les travaux prévus au présent dossier se dérouleront en aval du pont actuel et aux approches nord (jusqu'à l'intersection du boulevard Jacques-Bizard et de la rue Cherrier) et sud (jusqu'à l'intersection des boulevards Jacques-Bizard et Gouin).

Ces travaux consistent à réaliser les interventions suivantes:

- le démantèlement de la piste cyclable aval en porte-à-faux du pont existant (81-03302);
- le renforcement du trottoir amont en porte-à-faux du pont existant et travaux de protection antiaviaire (81-03302);
- la construction des structures du nouveau pont (81-05537);
- l'enlèvement et l'abandon de conduites souterraines des approches et sous le pont existant;
- la reconstruction des égouts et aqueducs de la Direction des réseaux d'eau (DRE);
- la reconstruction deux (2) conduites d'aqueduc principales de la Direction de l'eau potable (DEP);
- le réaménagement géométrique des approches jusqu'aux intersections;
- la reconstruction complète de la chaussée (chaussée flexible);
- l'installation de bordures en béton et en granite;
- la reconstruction et la mise aux normes du réseau d'éclairage de rue;
- la reconstruction des réseaux de la CSEM et Bell Canada incluant Vidéotron et Hydro-Québec ;
- l'aménagement de sentiers et d'une piste multifonctionnelle;
- l'aménagement du parc Benjamin-Viger;
- la plantation de 116 nouveaux arbres et de nombreuses plantations;
- la transplantation et protection d'arbres existants;
- la fourniture et plantation de végétaux;
- l'installation de mobilier;

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux différents services concernés lors de l'élaboration des documents d'appel d'offres aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Travaux de Bell Canada

Le projet prévoit le déplacement du réseau de Bell, actuellement sous le pont existant vers

le tracé du nouveau pont. D'autre part, des travaux d'amélioration sont requis pour la reconstruction de certaines infrastructures de Bell Canada. Les deux (2) parties se sont mises d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents d'appels d'offres, chacun visant un objectif d'économie sur les coûts et le temps reliés à la gestion du chantier. La totalité des coûts de construction est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé « Travaux de Bell Canada ». Le montant total de ce sous-projet est décrit dans la section des aspects financiers et détaillé dans la lettre d'entente ci-jointe. Ces travaux seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada.

Travaux de la CSEM

Le projet inclut la construction de deux (2) massifs de conduits par la CSEM dans l'axe du nouveau pont dont l'un sera utilisé par Hydro-Québec. Les deux (2) parties se sont mises d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents d'appels d'offres, chacun visant un objectif d'économie sur les coûts et le temps reliés à la gestion du chantier. La totalité des coûts de construction est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé « Travaux de la CSEM ». Le montant total de ce sous-projet est décrit dans la section des aspects financiers et détaillé dans l'intervention financière de la CSEM jointe au dossier. Ces travaux seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par la CSEM.

Échéancier, boni et pénalités

Le cahier des charges prévoit un début des travaux à la fin du premier trimestre 2022 et un délai maximal de 840 jours (calendrier) pour réaliser l'ensemble du projet.

Les pénalités pour retards dans l'exécution des travaux prévues à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales (CCAG) s'appliquent au contrat ainsi qu'aux jalons intermédiaires qui ont été prévus à l'article 8.3 du Cahier des clauses administratives spéciales afin d'assurer l'avancement adéquat des travaux. L'échéancier prévoit la mise en service du nouveau pont à la fin de l'année 2023.

Aucun boni n'est prévu au contrat.

Contingences

Les contingences sont de 10% des coûts des travaux, sauf pour les travaux touchant les réseaux techniques urbains où ils sont de 20 %. En effet, considérant la complexité de ces travaux, la vétusté des ouvrages et les imprévus à prévoir lors de ces interventions, les contingences sont majorées en conséquence.

Ainsi, dans le présent dossier, l'enveloppe totale de contingences est déterminée à 7 064 076,29\$, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 10,41% des coûts des travaux.

Incidences

L'enveloppe des incidences est déterminée à 4 560 666,19\$ taxes incluses, soit 6.72% des coûts des travaux. Les dépenses incidentes assumées par la Ville sont de 3 765 622.30 \$, taxes incluses et comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de signalisation écrite, des frais de compensation de l'habitat du poisson (exigence de Pêches et Océan Canada), de frais de raccordement (travaux d'éclairage de rue et de feux de circulation), d'achats du mobilier des feux de circulation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Répartition des coûts du contrat, des contingences et des

incidences» en pièce jointe.

Notons qu'étant donné le réaménagement géométrique du secteur, un déplacement des réseaux de massifs de Bell Canada, de la CSEM, d'Hydro Québec et de Vidéotron est requis, engendrant des incidences liées à ces travaux et aux déplacements des câbles des compagnies de télécommunications. L'enveloppe des incidences requises pour ces travaux est prévue au présent dossier pour les dépenses à venir, à l'exception des dépenses incidentes pour le déplacement des installations électriques d'Hydro Québec qui feront l'objet d'un dossier décisionnel distinct.

Des incidences de 795 043.89\$, taxes incluses, sont assumées par la CSEM pour des dépenses associées à la surveillance et aux activités de laboratoires requises par les travaux touchant leurs infrastructures.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans les pièces jointes résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis ainsi que les écarts entre les soumissions et l'estimation de soumission de la Ville.

La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

| SOUMISSIONS CONFORMES | PRIX SOUMIS (taxes incluses) | AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses) | TOTAL (taxes incluses) |
|---|---|--|---------------------------------------|
| EBC INC. | 67 834 249,04 | 7 064 076,29 | 74 898 325,33 |
| POMERLEAU INC. | 76 642 347,10 | 7 981 327,94 | 84 623 675,04 |
| CONSTRUCTION DEMATHIEU & BARD (CDB) INC. | 80 620 418,88 | 8 395 593,64 | 89 016 012,52 |
| HAMEL CONSTRUCTION INC. | 83 821 317,52 | 8 728 926,61 | 92 550 244,13 |
| ROXBORO EXCAVATION INC. | 86 370 603,89 | 8 994 402,44 | 95 365 006,33 |
| Dernière estimation réalisée (\$) | 63 816 831,59 | 6 645 713,24 | 70 462 544,83 |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation) | | | 4 435 780,50 |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100 | | | 6,3% |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse) | | | 9 725 349,71 |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100 | | | 13,0% |

Explication de l'écart

L'estimation de soumission réalisée par la firme SNC Lavalin/Provencher Roy, est établie durant la période d'appel d'offres.

Cette estimation est basée selon les taux établis du MTQ 2021, ainsi que les taux soumissionnés sur des projets similaires ou par des prix obtenus auprès de fournisseurs.

La Division des grands projets a analysé les cinq (5) soumissions reçues pour l'appel d'offres. Un écart défavorable à la Ville de 4 017 417,45 \$ (6,3 %) a été constaté entre l'estimation de soumission et la plus basse soumission conforme (PBSC).

L'écart se situe principalement dans les articles du sous-projet (structure et pont - nouveau pont), représentant 3,3 % d'écart. Comparativement aux prix soumis par d'autres soumissionnaires, le PBSC a soumis des prix faibles. Les prix de l'estimation sont basés sur des prix reçus des fournisseurs et sont comparables au prix le moins cher parmi les autres soumissionnaires.

L'écart résiduel de 3 % est réparti dans les autres articles de la soumission.

Considérant ces informations et la conjoncture du marché actuel en cette période exceptionnelle de pandémie, malgré que l'écart soit défavorable à la Ville, la Division des grands projets appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

Conformité de la soumission

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le contrat comporte une dépense de plus de 10 M\$.

L'adjudicataire recommandé, EBC inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés publics émise le 7 octobre 2019 et celle-ci est valide jusqu'au 06 octobre 2022. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA).

Une attestation valide de Revenu Québec a été délivrée le 25 novembre 2021.

En toute connaissance des informations qui précèdent, le requérant appuie l'octroi du présent contrat, et ce conformément aux engagements de réalisation entendus avec ses partenaires.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire EBC inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 79 458 991,52\$, taxes incluses, et comprend :

- un contrat d'un montant de 67 834 249,04\$ taxes incluses;
- un budget de contingences de 7 064 076,29\$ taxes incluses;

Par ailleurs il convient de mentionner qu'à la fin des travaux du nouveau pont, Bell Canada va procéder au transfert de tous les câbles vers les nouveaux conduits du nouveau pont. Le coût de ces travaux de transfert défrayés par la Ville est prévu en incidence du présent dossier pour un montant de 700 000\$, avant taxes.

Sur le plan budgétaire, la partie de la dépense assumée pour Bell Canada n'a aucune incidence sur le cadre financier de la ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

Le partage des coûts respecte les clauses de l'entente signée entre les parties jointe au dossier.

Portion Vidéotron Ltée

La Ville de Montréal financera une partie des travaux de transfert des câbles de Vidéotron Ltée. Le montant maximum prévu à cet effet est estimé à 230 000\$ avant taxes incluant un montant de 41 494,46\$ de contingences.

(Référence: Lettre d'entente jointe au présent dossier)

Les coûts de ces travaux de transfert défrayés par la Ville sont prévus en incidence du présent dossier.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée dans le document « Répartition travaux contingences - incidences et ristournes » en pièce jointe.

Budget

Le budget net requis (en milliers de \$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2022-2031 et est réparti comme suit pour chacune des années:

| Projet | 2022 | 2023 | 2024 | Ultérieur | Total |
|---|--------|--------|------|-----------|--------|
| 46101 - Remplacement du pont Jacques-Bizard - Corpo | 20 723 | 42 106 | - | - | 62 829 |
| 46101 - Remplacement du pont Jacques-Bizard - Agglo | 3 120 | 1 250 | - | - | 4 370 |
| 45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable | 28 | 368 | - | - | 396 |
| 34506 – Programme de réaménagements des | | | | | |

| | | | | | |
|--|---------------|---------------|----------|----------|---------------|
| parcs anciens – Arrondissement - Protection | - | 250 | - | - | 250 |
| Total | 23 871 | 43 974 | - | - | 67 845 |

Répartition des dépenses

La dépense total est assumée à 85,9% par la ville centrale, 7,1% par l'agglomération et 7,0% par les partenaires (CSEM et BELL)

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Le projet de construction du nouveau pont Jacques-Bizard et l'aménagement de ses approches vise à intégrer plusieurs objectifs du développement durable, notamment :

- en encourageant l'utilisation des transports en commun et actifs au travers des aménagements de surface;
- en assurant la durabilité des ouvrages en prévoyant la reconstruction des ouvrages ayant atteint la fin de leur durée de vie utile;
- en intégrant une gestion optimale des eaux de pluie qui réduira la quantité d'eau acheminée dans le réseau de la Ville, permettant de réduire les risques de débordements et les coûts de gestion des eaux usées;
- en prévoyant la préservation et la transplantation d'arbres matures dans la secteur, tout en prévoyant la plantation de nouveaux arbres.

Le présent projet est assujéti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés. Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 6 avril 2022, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et assumer les frais afférents. Ceci aurait pour effet de prolonger à une date ultérieure la construction du nouveau pont et de surcroît entraîner des coûts plus élevés d'une part et d'autre part, le renforcement du pont actuel qui est en état de dégradation avancée.

L'accès à l'île Bizard sera maintenu en tout temps durant les travaux. Des fermetures de voies sont possibles en dehors des heures de pointe.

L'impact sur la circulation est décrit dans le document fourni en pièce jointe «Principes de gestion de la mobilité».

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les mesures de sécurité supplémentaires exigées par la CNESST en lien avec le COVID-19 sont connues de l'entrepreneur au moment du dépôt de la soumission. Aucun frais relatifs aux installations sanitaires ou équipements de sécurité seront payables par la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : février 2022
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : mars 2022.
Fin des travaux : été 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens (Louise FRÉCHETTE)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Valérie LAVIGNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre Yves MORIN, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Mohamed BECHIR BOUZAI, Service des infrastructures du réseau routier
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 21 janvier 2022
Mohamed BECHIR BOUZAI, 17 janvier 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lamine DIALLO
Ingénieur chargé de projet

Tél : 514 872-6539

Télécop. : 514 872-9471

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-14

Jean-Pierre BOSSÉ
Chef de division

Tél :

514-280-2342

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Nathalie M MARTEL
Directrice

Tél : -

Approuvé le : 2022-01-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nathalie M MARTEL
Directrice

Tél : -

Approuvé le : 2022-01-24

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION - EBAUCHE

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

| | |
|-----------------------------|---|
| Identification | |
| No de l'appel d'offres : | 463110 1217231073 |
| Titre de l'appel d'offres : | Lot1 - Construction du nouveau pont Jacques-Bizard et aménagement de ses approches (81-05537) |
| Type d'adjudication : | Au plus bas soumissionnaire conforme |

| | | | |
|--|-----------|--|------------|
| Déroulement de l'appel d'offres | | | |
| Lancement effectué le : | 4 10 2021 | Ouverture prévue le : | 23 11 2021 |
| Ouverture faite le : | 7 12 2021 | Délai total accordé aux soumissionnaires : | 63 |

| | | | | |
|---|-----------------------------------|---------------------------------------|---|--------------|
| Addenda émis | | | | |
| Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : | 6 | <i>Si addenda, détailler ci-après</i> | Impact sur le coût estimé du contrat (\$) | |
| Date de l'addenda | Description sommaire de l'addenda | | | |
| 21 | 10 | 2021 | Révision du devis, des plans, du CCAS et du bordereau. Transmission nouvelle version du CCAG. Ajout bordereau et devis technique CSÉM | 2 616 874,00 |
| 27 | 10 | 2021 | Révision du devis, des plans et du bordereau. Réponses aux questions. | 76 650,00 |
| 3 | 11 | 2021 | Révision du devis, des plans et du bordereau. Réponses aux questions. | 71 600,00 |
| 12 | 11 | 2021 | Révision du devis, des plans et du bordereau. Réponses aux questions. Report date d'ouverture des soumissions. | 12 746,00 |
| 23 | 11 | 2021 | Ajout de précision concernant devis techniques du pont | 0,00 |
| 1 | 12 | 2021 | Ajout de précision concernant devis techniques du pont et réponses aux questions | 0,00 |

| | | | | | |
|---|----|--|-----|----------------------------|----------------|
| Analyse des soumissions | | | | | |
| Nbre de preneurs | 18 | Nbre de soumissions reçues | 5 | % de réponses | 28 |
| | | Nbre de soumissions rejetées | 0 | % de rejets | 0,0 |
| Soumissions rejetées (nom) | | Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique | | | |
| | | | | | |
| Durée de la validité initiale de la soumission : | | 120 | jrs | Date d'échéance initiale : | 6 4 2022 |
| Prolongation de la validité de la soumission de : | | | jrs | Date d'échéance révisée : | JJ - MM - AAAA |

| | | |
|--|----------------|--|
| Résultats de l'appel d'offres | | |
| Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés) | | Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) |
| | | Total |
| EBC INC. | | 67 834 249,04 |
| POMERLEAU INC. | | 76 642 347,10 |
| CONSTRUCTION DEMATHIEU & BARD (CDB) INC. | | 80 620 418,88 |
| HAMEL CONSTRUCTION INC. | | 83 821 317,52 |
| ROXBORO EXCAVATION INC. | | 86 370 603,89 |
| Estimation | Externe | 63 816 831,59 |
| Écart entre la plus basse soumission et l'estimation | | 6,3% |
| Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse | | 13,0% |
| Dossier à être étudié par la CEC : | | <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> X <input type="checkbox"/> NON |

| | | | | |
|--|-------------------------------------|-----------|-------------------------------------|---|
| Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée) | | | | |
| N.A. | OK | N.A. | OK | <i>Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant</i> |
| RBQ | <input checked="" type="checkbox"/> | AMP | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| RENA | <input checked="" type="checkbox"/> | Revenu Qc | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|---------------|----------------------------------|-----------|
| Recommandation | | | |
| Nom du soumissionnaire : | EBC INC. | | |
| Montant du contrat (incluant les taxes) (\$): | 67 834 249,04 | | |
| Montant des contingences (\$): | 7 064 076,29 | | |
| Montant des incidences (\$): | 4 560 666,19 | | |
| Date prévue de début des travaux : | 28 3 2022 | Date prévue de fin des travaux : | 15 8 2024 |

Remplacement du pont Jacques-Bizard Périmètre des travaux



INFORMATIONS SUR LE PROJET

ÉTAPE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

| | | | | |
|--|---|---|------------|-----------------------------------|
| Titre du projet | Lot 1: Construction du nouveau pont Jacques-Bizard et aménagement de ses approches (81-05537) | | | |
| GDD | N° Référence (#Soumission) | Arrondissement emplacement des travaux [1] | Date [2] | Unité d'affaires Exécutant |
| 1217231073 | 463110 | Ile Bizard - Ste-Geneviève | 2022-01-20 | 3003 - Infra.réseau routier-Infra |
| Nom des rues ou de la Place ou du parc | | de | à | Type de rue [3] |
| rue 1 | Boulevard Jacques-Bizard | | | |
| Pont | Pont Existant | | | |
| Pont | Nouveau Pont | | | |
| Place | Approche Nord et SUD | | | |
| Parc | Parc Benjamin-Viger | | | |

ÉTAPE 2 - RESPONSABLES ET PROJETS INVESTI

| Responsables | Nom | Unité d'affaires | Téléphone | Courriel |
|--|------------------------------------|--|-----------|------------------------------|
| Demandeur des sous-projets | Josée Lessard pour Hamdi LOUKIL | 3003 - Infra.réseau routier-Infra | | hamdi.loukil@montreal.ca |
| Chargé de projet - exécutant | Lamine DIALLO | 3003 - Infra.réseau routier-Infra | | lamine.diallo@montreal.ca |
| Requérant 1 [4] | Laurent Guignard | 4806 - Urbanisme Et Mobilité,Dir. Mobilité | | laurent.guignard@montreal.ca |
| Requérant 2 | Carmen Isac | 12 - Commission Des Services Electriques | | CIsac@csem.qc.c |
| Requérant 3 | | | | |
| Requérant 4 | | | | |
| Requérant 5 | | | | |
| Finances DCSF conseiller fin. responsable du requérant 1 | Étienne Guimond | 0400 - Finances | | |

RÉCAPITULATIF DES MONTANTS

GDD 1217231073

| | | Montants du contrat | | |
|---|---------------|-------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| | | Avant taxe | Avec taxes | Net de ristournes des taxes |
| Travaux | | 58 999 129,41 \$ | 67 834 249,04 \$ | 61 818 123,29 \$ |
| Contingences | 10,41% | 6 144 010,69 \$ | 7 064 076,29 \$ | 6 428 858,95 \$ |
| Sous-total travaux et contingences | | 65 143 140,10 \$ | 74 898 325,33 \$ | 68 246 982,24 \$ |
| Incidences | | 4 045 597,34 \$ | 4 560 666,19 \$ | 4 207 526,26 \$ |
| Total des montants maximum autorisés | | 69 188 737,44 \$ | 79 458 991,52 \$ | 72 454 508,50 \$ |

Vérifications

Le total des travaux avant taxes correspondre au total des travaux de la soumission de l'entrepreneur.

| | |
|--|------------------|
| Total travaux avant taxes à autoriser | 58 999 129,41 \$ |
| Total travaux avant taxes soumission des prix | 58 999 129,41 \$ |
| Écart | 0,00 \$ |

PARTAGE DES COÛTS

GDD 1217231073

ÉTAPE 14 - PARTAGER LES COÛTS ENTRE LES DIFFÉRENTS PAYEURS (voir les instructions plus bas)

Si des tiers participent au projet:
Vérifier avec l'entente de chaque tiers que le montant des travaux et le montant des contingences respectent les montants de l'entente.
Si le montant des travaux et/ou des contingences d'un tiers est supérieur à celui de l'entente, alors il faudra attribuer le surplus aux autres payeurs en inscrivant les nouveaux montants dans les colonnes AC et AD de cette section et en informer ces payeurs pour obtenir leurs autorisation.

| Sous-projet - Soumission | Projet SIMON - Soumission | Description - Bordereaux de la soumission | Sous-projet - Payeur | Projet SIMON - Payeur | Prix de l'entrepreneur Montant avant taxes | % contingences | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | Travaux - Montant avant taxes après partages | Contingences - Montant avant taxes après partages | Contingences - Nouveaux % | Travaux - Montant avant taxes après partages | Contingences - Montant avant taxes après partages | Contingences - Nouveaux % |
|--------------------------|---------------------------|---|----------------------|-----------------------|---|------------------------|----------------|------------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------|---|--|------------------------------|---|--|------------------------------|
| | | | | | | | CSEM | CSEM | IBSTG | Bell | CSEM | Bell | | | | | | |
| | | | | | | | Signalisa. | Amélio. | Parc BV | Travaux | Massifs | travaux partagés | | | | | | |
| 10,00% | 20,00% | 10,00% | 10,00% | 10,00% | 15,00% | | | | | | | | | | | | | |
| 2146101003 | 187634 | Nouveau Pont - Items communs - frais généraux | 2146101003 [1] | 187634 [2] | 10 975 000,00 \$ | 10,00% | | | | | | | 10 975 000,00 \$ | 1 097 500,00 \$ | 10,00% | 10 975 000,00 \$ | 1 097 500,00 \$ | 10,00% |
| 2146101004 | 187635 | Pont Existant- Ponts construction | 2146101004 [3] | 187635 [4] | 432 400,00 \$ | 10,00% | | | | | | | 432 400,00 \$ | 43 240,00 \$ | 10,00% | 432 400,00 \$ | 43 240,00 \$ | 10,00% |
| 2146101005 | 187636 | Nouveau Pont - Ponts construction | 2146101005 [5] | 187636 [6] | 30 911 123,16 \$ | 10,00% | | | | -178 791,67 \$ | -668 500,00 \$ | 62 985,42 \$ | 30 126 816,91 \$ | 3 015 830,96 \$ | 10,01% | 30 126 816,91 \$ | 3 015 830,96 \$ | 10,01% |
| 2146101006 | 187637 | Approche Nord et SUD - Chaussée souple construction | 2146101006 [7] | 187637 [8] | 2 032 110,80 \$ | 10,00% | | | | | | | 2 032 110,80 \$ | 203 211,08 \$ | 10,00% | 2 032 110,80 \$ | 203 211,08 \$ | 10,00% |
| 2146101007 | 187638 | Approche Nord et SUD - Trottoirs et bordures construction | 2146101007 [9] | 187638 [10] | 212 251,43 \$ | 10,00% | | | | | | | 212 251,43 \$ | 21 225,14 \$ | 10,00% | 212 251,43 \$ | 21 225,14 \$ | 10,00% |
| 2145000027 | 187639 | Approche Nord et SUD - Piste cyclable construction | 2145000027 [11] | 187639 [12] | 342 541,66 \$ | 10,00% | | | | | | | 342 541,66 \$ | 34 254,17 \$ | 10,00% | 342 541,66 \$ | 34 254,17 \$ | 10,00% |
| 2146101008 | 187647 | Boulevard Jacques-Bizard - Construction Aqeduc sec. | 2146101008 [13] | 187647 [14] | 331 351,59 \$ | 10,00% | | | | | | | 331 351,59 \$ | 33 135,16 \$ | 10,00% | 331 351,59 \$ | 33 135,16 \$ | 10,00% |
| 2146101009 | 187648 | Boulevard Jacques-Bizard - Construction Aqeduc principal | 2146101009 [15] | 187648 [16] | 3 381 563,32 \$ | 10,00% | | | | | | | 3 381 563,32 \$ | 338 156,33 \$ | 10,00% | 3 381 563,32 \$ | 338 156,33 \$ | 10,00% |
| 2146101010 | 187649 | Boulevard Jacques-Bizard - Reconstruction Égouts pluviaux | 2146101010 [17] | 187649 [18] | 2 981 121,56 \$ | 10,00% | | | | | | | 2 981 121,56 \$ | 298 112,16 \$ | 10,00% | 2 981 121,56 \$ | 298 112,16 \$ | 10,00% |
| 2146101011 | 187650 | Approche Nord et SUD - Sentier piétonnier et multifonctionnel - constr. rue | 2146101011 [19] | 187650 [20] | 41 696,07 \$ | 10,00% | | | | | | | 41 696,07 \$ | 4 169,61 \$ | 10,00% | 41 696,07 \$ | 4 169,61 \$ | 10,00% |
| 2146101012 | 187651 | Boulevard Jacques-Bizard - Aménagement paysager milieux naturels | 2146101012 [21] | 187651 [22] | 1 701 240,53 \$ | 10,00% | | | | | | | 1 701 240,53 \$ | 170 124,05 \$ | 10,00% | 1 701 240,53 \$ | 170 124,05 \$ | 10,00% |
| 1234506040 | 137762 | Parc Benjamin-Viger - Aménagement paysager - parcs | 1234506040 [23] | 137762 [24] | 0,00 \$ | 10,00% | | | 108 238,00 \$ | | | | 108 238,00 \$ | 10 823,80 \$ | 10,00% | 108 238,00 \$ | 10 823,80 \$ | 10,00% |
| 2146101013 | 187652 | Boulevard Jacques-Bizard - Éclairage de rue | 2146101013 [25] | 187652 [26] | 994 246,00 \$ | 10,00% | | | | | | | 994 246,00 \$ | 99 424,60 \$ | 10,00% | 994 246,00 \$ | 99 424,60 \$ | 10,00% |
| 2146101014 | 187653 | Boulevard Jacques-Bizard - Feux de circulation et signalisation lumineuse | 2146101014 [27] | 187653 [28] | 105 000,00 \$ | 10,00% | | | | | | | 105 000,00 \$ | 10 500,00 \$ | 10,00% | 105 000,00 \$ | 10 500,00 \$ | 10,00% |
| 2146101015 | 187654 | Boulevard Jacques-Bizard - Maintien et gestion de la mobilité - const. pont | 2146101015 [29] | 187654 [30] | 1 184 542,45 \$ | 10,00% | -88 396,58 \$ | | | | | | 1 096 145,87 \$ | 109 614,59 \$ | 10,00% | 1 096 145,87 \$ | 109 614,59 \$ | 10,00% |
| 2146101016 | 187655 | Boulevard Jacques-Bizard - Travaux Environnement - const. pont | 2146101016 [31] | 187655 [32] | 239 075,03 \$ | 10,00% | | | | | | | 239 075,03 \$ | 23 907,50 \$ | 10,00% | 239 075,03 \$ | 23 907,50 \$ | 10,00% |
| 2146101021 | 187660 | Boulevard Jacques-Bizard - Travaux Bell avec entente | 2146101021 [33] | 187660 [34] | 151 165,00 \$ | 15,00% | | | | 178 791,67 \$ | | -62 985,42 \$ | 266 971,25 \$ | 31 106,10 \$ | 11,65% | 266 971,25 \$ | 31 106,10 \$ | 11,65% |
| 2146101022 | 187661 | Boulevard Jacques-Bizard - Travaux Électricité pour const. aqeduc principal | 2146101022 [35] | 187661 [36] | 338 951,46 \$ | 10,00% | | | | | | | 338 951,46 \$ | 33 895,15 \$ | 10,00% | 338 951,46 \$ | 33 895,15 \$ | 10,00% |
| 2169163200 | 188908 | Boulevard Jacques-Bizard - Conduits souterrains CSEM - modification et amélioration | 2169163200 [37] | 188908 [38] | 0,00 \$ | 20,00% | 88 396,58 \$ | 2 228 584,00 \$ | | | 668 500,00 \$ | | 2 985 480,58 \$ | 521 406,46 \$ | 17,46% | 2 985 480,58 \$ | 521 406,46 \$ | 17,46% |
| 2146101023 | 187750 | Boulevard Jacques-Bizard - Travaux CSEM partie Ville et CSEM | 2146101023 [39] | 187750 [40] | 2 365 395,00 \$ | 20,00% | | -2 228 584,00 \$ | | | | | 136 811,00 \$ | 27 362,20 \$ | 20,00% | 136 811,00 \$ | 27 362,20 \$ | 20,00% |
| 2146101025 | 189050 | Boulevard Jacques-Bizard - Travaux Automatisation pour const. aqeduc principal | 2146101025 [41] | 189050 [42] | 63 030,00 \$ | 10,00% | | | | | | | 63 030,00 \$ | 6 303,00 \$ | 10,00% | 63 030,00 \$ | 6 303,00 \$ | 10,00% |
| 2146101024 | 187751 | Parc Benjamin-Viger - Aménagement paysager - parcs | 2146101024 [43] | 187751 [44] | 215 324,34 \$ | 10,00% | | | -215 324,34 \$ | | | | - \$ | - \$ | | - \$ | - \$ | |
| 1834506040 | 159540 | Parc Benjamin-Viger - Aménagement paysager - parcs | 1834506040 [45] | 159540 [46] | 0,00 \$ | 10,00% | | | 107 086,34 \$ | | | | 107 086,34 \$ | 10 708,63 \$ | 10,00% | 107 086,34 \$ | 10 708,63 \$ | 10,00% |
| | | | | | 58 999 129,41 \$ | 6 144 010,69 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 58 999 129,41 \$ | 6 144 010,69 \$ | | 58 999 129,41 \$ | 6 144 010,69 \$ | |
| Total avec taxes | | | | | 67 834 249,04 \$ | 7 064 076,29 \$ | | | | | | | 67 834 249,04 \$ | 7 064 076,29 \$ | | | | |
| Grand total | | | | | 74 898 325,33 \$ | | | | | | | 74 898 325,33 \$ | | | | | | |

ÉTAPE 16 - COMPLÉTER LES INFORMATIONS POUR LES INCIDENCES DE LA VILLE

| GDD | | 1217231073 | | | | | | | | | | | | | | 119061,7931 | |
|--|--------------|--|--|--|------|---|-------|-------------------|---------------------|--------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|-------------|-------------|--|
| INSTRUCTIONS | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Sélectionner les dépenses incidences associées à chaque sous-projet et inscrire le montant avant taxes associé à la dépense. | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | Taux de la Ville | | Taux CSEM | | | | | |
| | | | | | | | | | | Taxes | Net | Taxes | Net | | | | |
| | | | | | | | | | | 1,14975 | 1,049875 | 1,14975 | 1,008479 | | | | |
| | | | | | | | | | | à compléter | | à compléter | | | | | |
| Sous-projet incidences #1 | Projet SIMON | Incidences - Description | Requérant | Projet Investi | # | Dépenses incidentes du sous-projet incidences #1 | Taxes | Type d'incidences | Montant avant taxes | Montant avec taxes | Montant net ristourne taxes | Total Incidences avant taxes | Total Incidences avec taxes | Total Incidences net ristourne taxes | OBJET SIMON | AUTRE SIMON | |
| 2146101017 | 187656 | Boulevard Jacques-Bizard - Incidences prof. techn. et achat Pont, tunnels ou viaducs | 4806 - Urbanisme Et Mobilité,Dir. Mobilité | 46101 - Remplacement du pont Jacques-Bizard - Corpo - Protection | 1.1 | Utilités publiques: travaux et/ou surveillance exécutés par des tiers (déplacement ou modification de RTU appartenant au tiers) et frais de gestion | Ville | Tech | 300 000,00 \$ | 344 925,00 \$ | 314 962,50 \$ | 3 181 844,12 \$ | 3 646 623,18 \$ | 3 336 641,15 \$ | 54590 | 070003 | |
| | | | | | 1.2 | Gestion des impacts par firme externe | Ville | Pro | 10 000,00 \$ | 11 497,50 \$ | 10 498,75 \$ | | | | 54301 | 070003 | |
| | | | | | 1.3 | Laboratoire - Contrôle qualitatif des matériaux par firme externe | Ville | Pro | 1 200 000,00 \$ | 1 379 700,00 \$ | 1 259 850,00 \$ | | | | 54301 | 070003 | |
| | | | | | 1.4 | Laboratoire - Surveillance environnementale (gestion des sols excavés, des eaux, et/ou biogaz) par firme externe | Ville | Pro | 200 000,00 \$ | 229 950,00 \$ | 209 975,00 \$ | | | | 54301 | 070003 | |
| | | | | | 1.5 | Traces Québec - gestion et traçabilité des sols contaminés | Ville | Pro | 15 000,00 \$ | 17 246,25 \$ | 15 748,13 \$ | | | | 54301 | 070003 | |
| | | | | | 1.6 | Marquage et signalisation par cols bleus | Non | Tech | 20 000,00 \$ | 20 000,00 \$ | 20 000,00 \$ | | | | 54590 | 070003 | |
| | | | | | 1.7 | Éclairage temporaire et/ou permanent par cols bleus interne | Non | Tech | 12 000,00 \$ | 12 000,00 \$ | 12 000,00 \$ | | | | 54590 | 070003 | |
| | | | | À valider avec Audrey D | 1.8 | Frais de communication par firme externe | Ville | Pro | 25 000,00 \$ | 28 743,75 \$ | 26 246,88 \$ | | | | 54301 | 070003 | |
| | | | | | 1.9 | | | | | 0,00 \$ | | | | | | | |
| | | | | | 1.10 | Mobilier urbain - Achat interne | Non | Achat | 20 000,00 \$ | 20 000,00 \$ | 20 000,00 \$ | | | | 57401 | 070003 | |
| | | | | | 1.11 | | | | | 0,00 \$ | | | | | | | |
| | | | | | 1.12 | | | | | 0,00 \$ | | | | | | | |
| | | | | | 1.13 | Éclairage temporaire et/ou permanent par firme externe | Ville | Tech | 25 000,00 \$ | 28 743,75 \$ | 26 246,88 \$ | | | | 54590 | 070003 | |
| | | | | | 1.14 | Conception, surveillance interne par CSEM et frais généraux payé par Ville (Non taxable) | Non | Pro | 26 144,23 \$ | 26 144,23 \$ | 26 144,23 \$ | | | | 54301 | 070003 | |
| | | | | | 1.15 | Laboratoire CSEM (contrôle qualitatif) payé par Ville | Ville | Pro | 1 377,27 \$ | 1 583,52 \$ | 1 445,96 \$ | | | | 54301 | 070003 | |
| | | | | | 1.16 | | | | | 0,00 \$ | | | | | | | |
| | | | | | 1.17 | Surveillance firme externe gérée par CSEM payé par Ville | Ville | Pro | 12 322,62 \$ | 14 167,93 \$ | 12 937,21 \$ | | | | 54301 | 070003 | |
| | | | | | 1.18 | Services d'un agent de liaison par firme externe | Ville | Pro | 15 000,00 \$ | 17 246,25 \$ | 15 748,13 \$ | | | | 54301 | 070003 | |
| | | | | Projet de compensation habitat poisson | 1.19 | Services professionnels pour protection / compensation de l'habitat des poissons | Ville | Pro | 20 000,00 \$ | 22 995,00 \$ | 20 997,50 \$ | | | | 54301 | 070003 | |
| | | | | Projet de compensation habitat poisson | 1.20 | Travaux pour protection / compensation de l'habitat des poissons | Ville | Tech | 350 000,00 \$ | 402 412,50 \$ | 367 456,25 \$ | | | | 54590 | 070003 | |
| | | | | voir lettre d'entente | 1.21 | Travaux faits par Bell en incidences | Ville | Tech | 700 000,00 \$ | 804 825,00 \$ | 734 912,50 \$ | | | | 54590 | 070003 | |
| | | | | voir lettre d'entente | 1.22 | Travaux faits par Vidéotron en incidences | Ville | Tech | 230 000,00 \$ | 264 442,50 \$ | 241 471,25 \$ | | | | 54590 | 070003 | |
| | | | | | 1.23 | | | | | 0,00 \$ | | | | | | | |
| | | | | | 1.24 | | | | | 0,00 \$ | | | | | | | |
| | | | | | 1.25 | | | | | 0,00 \$ | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | à compléter | | à compléter | | | | | |
| Sous-projet incidences #2 | Projet SIMON | Incidences - Description | Requérant | Projet Investi | # | Dépenses incidentes du sous-projet incidences #2 | Taxes | Type d'incidences | Montant avant taxes | Montant avec taxes | Montant net ristourne taxes | Total Incidences avant taxes | Total Incidences avec taxes | Total Incidences net ristourne taxes | OBJET SIMON | AUTRE SIMON | |
| 2146101018 | 187657 | Boulevard Jacques-Bizard - Incidences prof. reconstr. aqueduc sec. | 4806 - Urbanisme Et Mobilité,Dir. Mobilité | 46101 - Remplacement du pont Jacques-Bizard - Corpo - Protection | 2.1 | Chloration par firme externe | Ville | Tech | 3 500,00 \$ | 4 024,13 \$ | 3 674,56 \$ | 103 500,00 \$ | 118 999,13 \$ | 108 662,06 \$ | 54590 | 070003 | |
| | | | | | 2.2 | Laboratoire - Contrôle qualitatif des matériaux par firme externe | Ville | Pro | 100 000,00 \$ | 114 975,00 \$ | 104 987,50 \$ | | | | 54301 | 070003 | |

| | | | | | | 2.3 | | | | | 0,00 \$ | | | | | | |
|---------------------------|--------------|--|--|---|-----|--|-------|-------------------|---------------------|--------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|-------------|-------------|--|
| | | | | | | 2.4 | | | | | 0,00 \$ | | | | | | |
| | | | | | | à compléter | | | | à compléter | | | | | | | |
| Sous-projet incidences #3 | Projet SIMON | Incidences - Description | Requérant | Projet Investi | # | Dépenses incidentes du sous-projet incidences #3 | Taxes | Type d'incidences | Montant avant taxes | Montant avec taxes | Montant net ristourne taxes | Total Incidences avant taxes | Total Incidences avec taxes | Total Incidences net ristourne taxes | OBJET SIMON | AUTRE SIMON | |
| 2146101019 | 187658 | Boulevard Jacques-Bizard - Incidences prof. techn. et achat égout | 4806 - Urbanisme Et Mobilité,Dir. Mobilité | 46101 - Remplacement du pont Jacques-Bizard - Corpo - Protection | 3.1 | | | | | 0,00 \$ | | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | | | |
| | | | | | 3.2 | | | | | 0,00 \$ | | | | | | | |
| | | | | | 3.3 | | | | | 0,00 \$ | | | | | | | |
| | | | | | 3.4 | | | | | 0,00 \$ | | | | | | | |
| | | | | | | à compléter | | | | à compléter | | | | | | | |
| Sous-projet incidences #4 | Projet SIMON | Incidences - Description | Requérant | Projet Investi | # | Dépenses incidentes du sous-projet incidences #4 | Taxes | Type d'incidences | Montant avant taxes | Montant avec taxes | Montant net ristourne taxes | Total Incidences avant taxes | Total Incidences avec taxes | Total Incidences net ristourne taxes | OBJET SIMON | AUTRE SIMON | |
| 2146101020 | 187659 | Boulevard Jacques-Bizard - Incidences prof. reconstr. aqueduc principal | 4806 - Urbanisme Et Mobilité,Dir. Mobilité | 46101 - Remplacement du pont Jacques-Bizard - Agglo - Protection | 4.1 | | | | | 0,00 \$ | | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | | | |
| | | | | | 4.2 | | | | | 0,00 \$ | | | | | | | |
| | | | | | 4.3 | | | | | 0,00 \$ | | | | | | | |
| | | | | | 4.4 | | | | | 0,00 \$ | | | | | | | |
| | | | | | | à compléter | | | | à compléter | | | | | | | |
| Sous-projet incidences #5 | Projet SIMON | Incidences - Description | Requérant | Projet Investi | # | Dépenses incidentes du sous-projet incidences #5 | Taxes | Type d'incidences | Montant avant taxes | Montant avec taxes | Montant net ristourne taxes | Total Incidences avant taxes | Total Incidences avec taxes | Total Incidences net ristourne taxes | OBJET SIMON | AUTRE SIMON | |
| 2169163201 | 188909 | Boulevard Jacques-Bizard - Incidences Conception et surveillance et frais généraux CSEM - modification et amélioration payé par CSEM | 12 - Commission Des Services Electriques | 69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains - Corpo - Protection | 5.1 | CSEM - Conception, surveillance interne par CSEM et frais généraux - payé par CSEM (Non taxable) | Non | Pro | 527 928,22 \$ | 527 928,22 \$ | 527 928,22 \$ | 527 928,22 \$ | 527 928,22 \$ | 527 928,22 \$ | 54301 | 070003 | |
| | | | | | 5.2 | | | | | 0,00 \$ | | ok | | | | | |
| | | | | | 5.3 | | | | | 0,00 \$ | | | | | | | |
| | | | | | 5.4 | | | | | 0,00 \$ | | | | | | | |
| | | | | | | à compléter | | | | à compléter | | | | | | | |
| Sous-projet incidences #6 | Projet SIMON | Incidences - Description | Requérant | Projet Investi | # | Dépenses incidentes du sous-projet incidences #6 | Taxes | Type d'incidences | Montant avant taxes | Montant avec taxes | Montant net ristourne taxes | Total Incidences avant taxes | Total Incidences avec taxes | Total Incidences net ristourne taxes | OBJET SIMON | AUTRE SIMON | |
| 2169163202 | 188910 | Boulevard Jacques-Bizard - Incidences serv. prof. et techn. externes CSEM - payé par CSEM | 12 - Commission Des Services Electriques | 69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains - Corpo - Protection | 6.1 | CSEM - Surveillance firme externe gérée et payé par CSEM | CSEM | Pro | 208 968,99 \$ | 240 262,10 \$ | 210 740,79 \$ | 232 325,00 \$ | 267 115,67 \$ | 234 294,83 \$ | 54301 | 070003 | |
| | | | | | 6.2 | CSEM - Laboratoire CSEM (contrôle qualitatif) payé par CSEM | CSEM | Pro | 23 356,01 \$ | 26 853,57 \$ | 23 554,04 \$ | ok | | | 54301 | 070003 | |
| | | | | | 6.3 | | | | | 0,00 \$ | | | | | | | |
| | | | | | 6.4 | | | | | 0,00 \$ | | | | | | | |
| | | | | | | à compléter | | | | à compléter | | | | | | | |
| Sous-projet incidences #7 | Projet SIMON | Incidences - Description | Requérant | Projet Investi | # | Dépenses incidentes du sous-projet incidences #7 | Taxes | Type d'incidences | Montant avant taxes | Montant avec taxes | Montant net ristourne taxes | Total Incidences avant taxes | Total Incidences avec taxes | Total Incidences net ristourne taxes | OBJET SIMON | AUTRE SIMON | |
| | | | | | 7.1 | | | | | 0,00 \$ | | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | | | |

Répartition des coûts par payeur

GDD

1217231073

| Requérant | Type de montant | Montant avant taxes | Montant avec taxes | Montant net ristournes des taxes |
|---|-----------------|----------------------|-------------------------|----------------------------------|
| 12 - Commission Des Services Electriques | 1.Travaux | 2 985 480,58 \$ | 3 432 556,30 \$ | 3 010 793,72 \$ |
| | 2.Contingences | 521 406,46 \$ | 599 487,08 \$ | 525 827,34 \$ |
| | 3.Incidences | 760 253,22 \$ | 795 043,89 \$ | 762 223,05 \$ |
| Total pour 12 - Commission Des Services Electriques | | 4 267 140,26 \$ | 4 827 087,26 \$ | 4 298 844,10 \$ |
| 4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite | 1.Travaux | 55 798 324,49 | 64 154 123,58 \$ | 58 581 265,92 \$ |
| | 2.Contingences | 5 601 071,80 \$ | 6 439 832,30 \$ | 5 880 425,25 \$ |
| | 3.Incidences | 3 285 344,12 \$ | 3 765 622,30 \$ | 3 445 303,21 \$ |
| Total pour 4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite | | 64 684 740,41 | 74 359 578,18 \$ | 67 906 994,39 \$ |
| 7600 - L'Île-Bizard/Sainte-Geneviève | 1.Travaux | 215 324,34 \$ | 247 569,16 \$ | 226 063,64 \$ |
| | 2.Contingences | 21 532,43 \$ | 24 756,92 \$ | 22 606,36 \$ |
| Total pour 7600 - L'Île-Bizard/Sainte-Geneviève | | 236 856,77 \$ | 272 326,08 \$ | 248 670,01 \$ |
| Total général | | 69 188 737,44 | 79 458 991,52 \$ | 72 454 508,50 \$ |

BUDGET REQUIS PAR PROJET INVESTI - TRAVAUX-CONTINGENCES-INCIDENCES

| GDD | | 1217231073 | | | | | |
|----------------------|--|---|--|-------------------------|-------------------------|-----------------------|----------------------------|
| Compétence | Requérant | Projet Investi payeur | Budget requis total (travaux, contingences et incidences) | Budget requis 2022 | Budget requis 2023 | Budget requis 2024 | Budget requis Ultérieur |
| Agglo | 4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite | 45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable - Agglo - Développement | 395 588,52 \$ | 27 691,20 \$ | 367 897,32 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| | | 46101 - Remplacement du pont Jacques-Bizard - Agglo - Protection | 4 369 473,98 \$ | 3 119 796,97 \$ | 1 249 677,01 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| Total pour Agglo | | | 4 765 062,50 \$ | 3 147 488,17 \$ | 1 617 574,34 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| Arron | 7600 - L'Île-Bizard/Sainte-Geneviève | 34506 - Programme de réaménagement de parcs anciens | 123 670,00 \$ | 0,00 \$ | 123 670,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| | | 34506 - Programme de réaménagement des parcs anciens - Arron - Protection | 125 000,01 \$ | 0,00 \$ | 125 000,01 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| Total pour Arron | | | 248 670,01 \$ | 0,00 \$ | 248 670,01 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| Corpo | 12 - Commission Des Services Electriques | 69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains - Corpo - Protection | 4 298 844,10 \$ | 4 298 844,10 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| | 4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite | 46101 - Remplacement du pont Jacques-Bizard - Corpo - Protection | 63 141 931,89 \$ | 21 036 270,35 \$ | 42 105 661,54 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| Total pour Corpo | | | 67 440 775,99 \$ | 25 335 114,46 \$ | 42 105 661,54 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| Total général | | | 72 454 508,50 \$ | 28 482 602,62 \$ | 43 971 905,88 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |

RÉPARTITION DES COÛTS DU CONTRAT

GDD 1217231073

| Requérant - Description | Règlement d'emprunt | Sous-projet Investi | Projet SIMON | Description | Type | Proposition de clé | Montant avant taxes | Montant avec taxes | Montant net ristournes des taxes |
|---|--|--|----------------|--|---|---|---------------------|--------------------|----------------------------------|
| 12 - Commission Des Services Electriques | 20-023 Conduits souterrains/Enfouiss.filis aériens CM20 0538 | 2169163200 | 188908 | Boulevard Jacques-Bizard - Conduits souterrains CSEM - modification et amélioration | 1.Travaux | 6105.7720023.802400.06819.57201.000000.0000.188908.000000.19520.00000 | 2 985 480,58 \$ | 3 432 556,30 \$ | 3 010 793,72 \$ |
| | | | | 2.Contingences | 6105.7720023.802400.06819.57201.000000.0000.188908.070008.19520.00000 | 521 406,46 \$ | 599 487,08 \$ | 525 827,34 \$ | |
| | | 2169163201 | 188909 | Boulevard Jacques-Bizard - Incidences Conception et surveillance et frais généraux CSEM - modification et amélioration payé par CSEM | 3.Incidences | 6105.7720023.802400.06819.54301.000000.0000.188909.070003.19520.00000 | 527 928,22 \$ | 527 928,22 \$ | 527 928,22 \$ |
| | | 2169163202 | 188910 | Boulevard Jacques-Bizard - Incidences serv. prof. et techn. externes CSEM - payé par CSEM | 3.Incidences | 6105.7720023.802400.06819.54301.000000.0000.188910.070003.19520.00000 | 232 325,00 \$ | 267 115,67 \$ | 234 294,83 \$ |
| Total pour 12 - Commission Des Services Electriques | | | | | | | 4 267 140,26 \$ | 4 827 087,26 \$ | 4 298 844,10 \$ |
| 4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite | 16-030 Pont Jacques-Bizard CM16 0369 | 2146101003 | 187634 | Nouveau Pont - Items communs - frais généraux | 1.Travaux | 6101.7716030.802719.03107.57201.000000.0000.187634.000000.18010.00000 | 10 975 000,00 \$ | 12 618 506,25 \$ | 11 522 378,13 \$ |
| | | | | | 2.Contingences | 6101.7716030.802719.03107.57201.000000.0000.187634.070008.18010.00000 | 1 097 500,00 \$ | 1 261 850,63 \$ | 1 152 237,81 \$ |
| | | 2146101004 | 187635 | Pont Existant- Ponts construction | 1.Travaux | 6101.7716030.802719.03107.57201.000000.0000.187635.000000.18010.00000 | 432 400,00 \$ | 497 151,90 \$ | 453 965,95 \$ |
| | | | | | 2.Contingences | 6101.7716030.802719.03107.57201.000000.0000.187635.070008.18010.00000 | 43 240,00 \$ | 49 715,19 \$ | 45 396,60 \$ |
| | | 2146101005 | 187636 | Nouveau Pont - Ponts construction | 1.Travaux | 6101.7716030.802719.03107.57201.000000.0000.187636.000000.18010.00000 | 30 126 816,91 \$ | 34 638 307,74 \$ | 31 629 391,91 \$ |
| | | | | | 2.Contingences | 6101.7716030.802719.03107.57201.000000.0000.187636.070008.18010.00000 | 3 015 830,96 \$ | 3 467 451,65 \$ | 3 166 245,53 \$ |
| | | 2146101006 | 187637 | Approche Nord et SUD - Chaussée souple construction | 1.Travaux | 6101.7716030.802719.03107.57201.000000.0000.187637.000000.17020.00000 | 2 032 110,80 \$ | 2 336 419,39 \$ | 2 133 462,33 \$ |
| | | | | | 2.Contingences | 6101.7716030.802719.03107.57201.000000.0000.187637.070008.17020.00000 | 203 211,08 \$ | 233 641,94 \$ | 213 346,23 \$ |
| | | 2146101007 | 187638 | Approche Nord et SUD - Trottoirs et bordures construction | 1.Travaux | 6101.7716030.802719.03107.57201.000000.0000.187638.000000.17030.00000 | 212 251,43 \$ | 244 036,08 \$ | 222 837,47 \$ |
| | | | | | 2.Contingences | 6101.7716030.802719.03107.57201.000000.0000.187638.070008.17030.00000 | 21 225,14 \$ | 24 403,61 \$ | 22 283,75 \$ |
| | | 2146101008 | 187647 | Boulevard Jacques-Bizard - Construction Aqueduc sec. | 1.Travaux | 6101.7716030.802719.04121.57201.000000.0000.187647.000000.13020.00000 | 331 351,59 \$ | 380 971,49 \$ | 347 877,75 \$ |
| | | | | | 2.Contingences | 6101.7716030.802719.04121.57201.000000.0000.187647.070008.13020.00000 | 33 135,16 \$ | 38 097,15 \$ | 34 787,78 \$ |
| | | 2146101010 | 187649 | Boulevard Jacques-Bizard - Reconstruction Égouts pluviaux | 1.Travaux | 6101.7716030.802719.04161.57201.000000.0000.187649.000000.12010.00000 | 2 981 121,56 \$ | 3 427 544,51 \$ | 3 129 805,00 \$ |
| | | | | | 2.Contingences | 6101.7716030.802719.04161.57201.000000.0000.187649.070008.12010.00000 | 298 112,16 \$ | 342 754,45 \$ | 312 980,50 \$ |
| | | 2146101011 | 187650 | Approche Nord et SUD - Sentier piétonnier et multifonctionnel - constr. rue | 1.Travaux | 6101.7716030.802719.03107.57201.000000.0000.187650.000000.17020.00000 | 41 696,07 \$ | 47 940,06 \$ | 43 775,66 \$ |
| | | | | | 2.Contingences | 6101.7716030.802719.03107.57201.000000.0000.187650.070008.17020.00000 | 4 169,61 \$ | 4 794,01 \$ | 4 377,57 \$ |
| | | 2146101012 | 187651 | Boulevard Jacques-Bizard - Aménagement paysager milieux naturels | 1.Travaux | 6101.7716030.802719.03107.57201.000000.0000.187651.000000.15010.00000 | 1 701 240,53 \$ | 1 956 001,30 \$ | 1 786 089,90 \$ |
| | | | | | 2.Contingences | 6101.7716030.802719.03107.57201.000000.0000.187651.070008.15010.00000 | 170 124,05 \$ | 195 600,13 \$ | 178 608,99 \$ |
| 2146101013 | 187652 | Boulevard Jacques-Bizard - Éclairage de rue | 1.Travaux | 6101.7716030.802719.03141.57201.000000.0000.187652.000000.19010.00000 | 994 246,00 \$ | 1 143 134,34 \$ | 1 043 834,02 \$ | | |
| | | | 2.Contingences | 6101.7716030.802719.03141.57201.000000.0000.187652.070008.19010.00000 | 99 424,60 \$ | 114 313,43 \$ | 104 383,40 \$ | | |
| 2146101014 | 187653 | Boulevard Jacques-Bizard - Feux de circulation et signalisation lumineuse | 1.Travaux | 6101.7716030.802719.03163.57201.000000.0000.187653.000000.17040.00000 | 105 000,00 \$ | 120 723,75 \$ | 110 236,88 \$ | | |
| | | | 2.Contingences | 6101.7716030.802719.03163.57201.000000.0000.187653.070008.17040.00000 | 10 500,00 \$ | 12 072,38 \$ | 11 023,69 \$ | | |
| 2146101015 | 187654 | Boulevard Jacques-Bizard - Maintien et gestion de la mobilité - const. pont | 1.Travaux | 6101.7716030.802719.03107.57201.000000.0000.187654.000000.18010.00000 | 1 096 145,87 \$ | 1 260 293,72 \$ | 1 150 816,15 \$ | | |
| | | | 2.Contingences | 6101.7716030.802719.03107.57201.000000.0000.187654.070008.18010.00000 | 109 614,59 \$ | 126 029,37 \$ | 115 081,61 \$ | | |
| 2146101016 | 187655 | Boulevard Jacques-Bizard - Travaux Environnement - const. pont | 1.Travaux | 6101.7716030.802719.03107.57201.000000.0000.187655.000000.18010.00000 | 239 075,03 \$ | 274 876,52 \$ | 250 998,90 \$ | | |
| | | | 2.Contingences | 6101.7716030.802719.03107.57201.000000.0000.187655.070008.18010.00000 | 23 907,50 \$ | 27 487,65 \$ | 25 099,89 \$ | | |
| 2146101017 | 187656 | Boulevard Jacques-Bizard - Incidences prof. techn. et achat Pont, tunnels ou viaducs | 3.Incidences | 6101.7716030.802719.03107.54301.000000.0000.187656.070003.18010.00000 | 1 524 844,12 \$ | 1 749 274,43 \$ | 1 599 591,78 \$ | | |
| | | | | 6101.7716030.802719.03107.54590.000000.0000.187656.070003.18010.00000 | 1 637 000,00 \$ | 1 877 348,75 \$ | 1 717 049,38 \$ | | |
| | | | | 6101.7716030.802719.03107.57401.000000.0000.187656.070003.18010.00000 | 20 000,00 \$ | 20 000,00 \$ | 20 000,00 \$ | | |
| 2146101018 | 187657 | Boulevard Jacques-Bizard - Incidences prof. reconst. aqueduc sec. | 3.Incidences | 6101.7716030.802719.04121.54301.000000.0000.187657.070003.13020.00000 | 100 000,00 \$ | 114 975,00 \$ | 104 987,50 \$ | | |
| | | | | 6101.7716030.802719.04121.54590.000000.0000.187657.070003.13020.00000 | 3 500,00 \$ | 4 024,13 \$ | 3 674,56 \$ | | |

| | | | | | | | | | |
|---|---|------------|--------|---|----------------|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | RCG 18-028 Developpement Réseau cyclable CG 18 0467 | 2146101023 | 187750 | Boulevard Jacques-Bizard - Travaux CSEM partie Ville et CSEM | 1.Travaux | 6101.7716030.802719.03107.57201.000000.0000.187750.000000.19520.00000 | 136 811,00 \$ | 157 298,45 \$ | 143 634,45 \$ |
| | | | | | 2.Contingences | 6101.7716030.802719.03107.57201.000000.0000.187750.070008.19520.00000 | 27 362,20 \$ | 31 459,69 \$ | 28 726,89 \$ |
| | RCG 20-015 Règlement pour financer trav. de construction et renouvellement réseau principal d'aqueduc CG20 0227 | 2145000027 | 187639 | Approche Nord et SUD - Piste cyclable construction | 1.Travaux | 5001.5018028.802719.03107.57201.000000.0000.187639.000000.15050.00000 | 342 541,66 \$ | 393 837,27 \$ | 359 625,93 \$ |
| | | | | | 2.Contingences | 5001.5018028.802719.03107.57201.000000.0000.187639.070008.15050.00000 | 34 254,17 \$ | 39 383,73 \$ | 35 962,59 \$ |
| | | 2146101009 | 187648 | Boulevard Jacques-Bizard - Construction Aqueduc principal | 1.Travaux | 5030.5020015.802719.04121.57201.000000.0000.187648.000000.13010.00000 | 3 381 563,32 \$ | 3 887 952,43 \$ | 3 550 218,79 \$ |
| | | | | | 2.Contingences | 5030.5020015.802719.04121.57201.000000.0000.187648.070008.13010.00000 | 338 156,33 \$ | 388 795,24 \$ | 355 021,88 \$ |
| | | 2146101022 | 187661 | Boulevard Jacques-Bizard - Travaux Électricité pour const. aqueduc principal | 1.Travaux | 5030.5020015.802719.04121.57201.000000.0000.187661.000000.13010.00000 | 338 951,46 \$ | 389 709,44 \$ | 355 856,66 \$ |
| | | | | | 2.Contingences | 5030.5020015.802719.04121.57201.000000.0000.187661.070008.13010.00000 | 33 895,15 \$ | 38 970,94 \$ | 35 585,67 \$ |
| | | 2146101025 | 189050 | Boulevard Jacques-Bizard - Travaux Automatisation pour const. aqueduc principal | 1.Travaux | 5030.5020015.802719.04121.57201.000000.0000.189050.000000.13010.00000 | 63 030,00 \$ | 72 468,74 \$ | 66 173,62 \$ |
| | | | | | 2.Contingences | 5030.5020015.802719.04121.57201.000000.0000.189050.070008.13010.00000 | 6 303,00 \$ | 7 246,87 \$ | 6 617,36 \$ |
| | Revenu/Dépenses Bell | 2146101021 | 187660 | Boulevard Jacques-Bizard - Travaux Bell avec entente | 1.Travaux | 6101.9990000.802719.03107.57201.000000.0000.187660.000000.99900.00000 | 266 971,25 \$ | 306 950,19 \$ | 280 286,44 \$ |
| | | | | | 2.Contingences | 6101.9990000.802719.03107.57201.000000.0000.187660.070008.99900.00000 | 31 106,10 \$ | 35 764,24 \$ | 32 657,52 \$ |
| Total pour 4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite | | | | | | | 64 684 740,41 \$ | 74 359 578,18 \$ | 67 906 994,39 \$ |
| 7600 - L'Île-Bizard/Sainte-Geneviève | 0812-001 Réaménagement de parcs anciens CA12 280033 | 1234506040 | 137762 | Parc Benjamin-Viger - Aménagement paysager - parcs | 1.Travaux | 6408.0812001.800300.07165.57201.000000.0000.137762.000000.15010.00000 | 108 238,00 \$ | 124 446,64 \$ | 113 636,37 \$ |
| | | | | | 2.Contingences | 6408.0812001.800300.07165.57201.000000.0000.137762.070008.15010.00000 | 10 823,80 \$ | 12 444,66 \$ | 11 363,64 \$ |
| | 0818-001 réaménagement des parcs CA18 28 111 | 1834506040 | 159540 | Parc Benjamin-Viger - Aménagement paysager - parcs | 1.Travaux | 6408.0818001.800300.07165.57201.000000.0000.159540.000000.15010.00000 | 107 086,34 \$ | 123 122,52 \$ | 112 427,27 \$ |
| | | | | | 2.Contingences | 6408.0818001.800300.07165.57201.000000.0000.159540.070008.15010.00000 | 10 708,63 \$ | 12 312,25 \$ | 11 242,73 \$ |
| Total pour 7600 - L'Île-Bizard/Sainte-Geneviève | | | | | | | 236 856,77 \$ | 272 326,08 \$ | 248 670,01 \$ |
| Total général | | | | | | | 69 188 737,44 \$ | 79 458 991,52 \$ | 72 454 508,50 \$ |

BUDGET REQUIS - TRAVAUX-CONTINGENCES-INCIDENCES

| GDD | | 1217231073 | | | | | | | | | |
|------------|--|--|-------------|--------------|--|---|--------------------|--------------------|--------------------|------------------------|--|
| Compétence | Requérant | Projet Investi payeur | Sous-projet | Projet SIMON | Sous-projet Description | Budget requis total (travaux, contingences et incidences) | Budget requis 2022 | Budget requis 2023 | Budget requis 2024 | Budget requis Ulérieur | |
| Agglo | 4806 - Urbanisme Et Mobilite, Dir. Mobilite | 45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable - Agglo - Développement | 2145000027 | 187639 | Approche Nord et SUD - Piste cyclable construction | 395 588,52 \$ | 27 691,20 \$ | 367 897,32 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |
| | | Total pour 45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable - Agglo - Développement | | | | 395 588,52 \$ | 27 691,20 \$ | 367 897,32 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |
| | | 46101 - Remplacement du pont Jacques-Bizard - Agglo - Protection | 2146101009 | 187648 | Boulevard Jacques-Bizard - Construction Aqueduc principal | 3 905 240,67 \$ | 2 655 563,66 \$ | 1 249 677,01 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |
| | | | 2146101020 | 187659 | Boulevard Jacques-Bizard - Incidences prof. reconst. aqueduc principal | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |
| | | | 2146101022 | 187661 | Boulevard Jacques-Bizard - Travaux Électricité pour const. aqueduc principal | 391 442,33 \$ | 391 442,33 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |
| | | | 2146101025 | 189050 | Boulevard Jacques-Bizard - Travaux Automatisation pour const. aqueduc principal | 72 790,98 \$ | 72 790,98 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |
| | | Total pour 46101 - Remplacement du pont Jacques-Bizard - Agglo - Protection | | | | 4 369 473,98 \$ | 3 119 796,97 \$ | 1 249 677,01 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |
| | Total pour 4806 - Urbanisme Et Mobilite, Dir. Mobilite | | | | | 4 765 062,50 \$ | 3 147 488,17 \$ | 1 617 574,34 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |
| | Total pour Agglo | | | | | 4 765 062,50 \$ | 3 147 488,17 \$ | 1 617 574,34 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |
| Arron | 7600 - L'Île-Bizard/Sainte-Geneviève | 34506 - Programme de réaménagement de parcs anciens | 1834506040 | 159540 | Parc Benjamin-Viger - Aménagement paysager - parcs | 123 670,00 \$ | 0,00 \$ | 123 670,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |
| | | Total pour 34506 - Programme de réaménagement de parcs anciens | | | | 123 670,00 \$ | 0,00 \$ | 123 670,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |
| | | 34506 - Programme de réaménagement des parcs anciens - Arron - Protection | 1234506040 | 137762 | Parc Benjamin-Viger - Aménagement paysager - parcs | 125 000,01 \$ | 0,00 \$ | 125 000,01 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |
| | | Total pour 34506 - Programme de réaménagement des parcs anciens - Arron - Protection | | | | 125 000,01 \$ | 0,00 \$ | 125 000,01 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |
| | Total pour 7600 - L'Île-Bizard/Sainte-Geneviève | | | | | 248 670,01 \$ | 0,00 \$ | 248 670,01 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |
| | Total pour Arron | | | | | 248 670,01 \$ | 0,00 \$ | 248 670,01 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |
| Corpo | 12 - Commission Des Services Electriques | 69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains - Corpo - Protection | 2169163200 | 188908 | Boulevard Jacques-Bizard - Conduits souterrains CSEM - modification et amélioration | 3 536 621,06 \$ | 3 536 621,06 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |
| | | | 2169163201 | 188909 | Boulevard Jacques-Bizard - Incidences Conception et surveillance et frais généraux CSEM - modification et amélioration payé par CSEM | 527 928,22 \$ | 527 928,22 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |
| | | | 2169163202 | 188910 | Boulevard Jacques-Bizard - Incidences serv. prof. et techn. externes CSEM - payé par CSEM | 234 294,83 \$ | 234 294,83 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |
| | | Total pour 69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains - Corpo - Protection | | | | 4 298 844,10 \$ | 4 298 844,10 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |
| | Total pour 12 - Commission Des Services Electriques | | | | | 4 298 844,10 \$ | 4 298 844,10 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |
| | 4806 - Urbanisme Et Mobilite, Dir. Mobilite | 46101 - Remplacement du pont Jacques-Bizard - Corpo - Protection | 2146101003 | 187634 | Nouveau Pont - Items communs - frais généraux | 12 674 615,94 \$ | 5 196 592,53 \$ | 7 478 023,40 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |
| | | | 2146101004 | 187635 | Pont Existant- Ponts construction | 499 362,55 \$ | 444 432,67 \$ | 54 929,88 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |

| | | | | | | | | | | |
|--|--|--|---|--------|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------|----------------|
| | | | 2146101005 | 187636 | Nouveau Pont - Ponts construction | 34 795 637,44 \$ | 8 698 909,36 \$ | 26 096 728,08 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| | | | 2146101006 | 187637 | Approche Nord et SUD - Chaussée souple construction | 2 346 808,56 \$ | 164 276,60 \$ | 2 182 531,96 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| | | | 2146101007 | 187638 | Approche Nord et SUD - Trottoirs et bordures construction | 245 121,22 \$ | 17 158,49 \$ | 227 962,73 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| | | | 2146101008 | 187647 | Boulevard Jacques-Bizard - Construction Aqueduc sec. | 382 665,53 \$ | 260 212,56 \$ | 122 452,97 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| | | | 2146101010 | 187649 | Boulevard Jacques-Bizard - Reconstruction Égouts pluviaux | 3 442 785,50 \$ | 2 341 094,14 \$ | 1 101 691,36 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| | | | 2146101011 | 187650 | Approche Nord et SUD - Sentier piétonnier et multifonctionnel - constr. rue | 48 153,23 \$ | 0,00 \$ | 48 153,23 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| | | | 2146101012 | 187651 | Boulevard Jacques-Bizard - Aménagement paysager milieux naturels | 1 964 698,89 \$ | 0,00 \$ | 1 964 698,89 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| | | | 2146101013 | 187652 | Boulevard Jacques-Bizard - Éclairage de rue | 1 148 217,42 \$ | 1 148 217,42 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| | | | 2146101014 | 187653 | Boulevard Jacques-Bizard - Feux de circulation et signalisation lumineuse | 121 260,56 \$ | 121 260,56 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| | | | 2146101015 | 187654 | Boulevard Jacques-Bizard - Maintien et gestion de la mobilité - const. pont | 1 265 897,76 \$ | 607 630,93 \$ | 658 266,84 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| | | | 2146101016 | 187655 | Boulevard Jacques-Bizard - Travaux Environnement - const. pont | 276 098,79 \$ | 276 098,79 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| | | | 2146101017 | 187656 | Boulevard Jacques-Bizard - Incidences prof. techn. et achat Pont, tunnels ou viaducs | 3 336 641,15 \$ | 1 201 190,81 \$ | 2 135 450,34 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| | | | 2146101018 | 187657 | Boulevard Jacques-Bizard - Incidences prof. reconst. aqueduc sec. | 108 662,06 \$ | 73 890,20 \$ | 34 771,86 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| | | | 2146101019 | 187658 | Boulevard Jacques-Bizard - Incidences prof. techn. et achat égout | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| | | | 2146101021 | 187660 | Boulevard Jacques-Bizard - Travaux Bell avec entente | 312 943,96 \$ | 312 943,96 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| | | | 2146101023 | 187750 | Boulevard Jacques-Bizard - Travaux CSEM partie Ville et CSEM | 172 361,34 \$ | 172 361,34 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| | | | 2146101024 | 187751 | Parc Benjamin-Viger - Aménagement paysager - parcs | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| | | | Total pour 46101 - Remplacement du pont Jacques-Bizard - Corpo - Protection | | | 63 141 931,89 \$ | 21 036 270,35 \$ | 42 105 661,54 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| | | Total pour 4806 - Urbanisme Et Mobilité, Dir. Mobilité | | | | 63 141 931,89 \$ | 21 036 270,35 \$ | 42 105 661,54 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| | | Total pour Corpo | | | | 67 440 775,99 \$ | 25 335 114,46 \$ | 42 105 661,54 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| | | Total général | | | | 72 454 508,50 \$ | 28 482 602,62 \$ | 43 971 905,88 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |

BUDGET REQUIS - MONTANTS ARRONDIS - TRAVAUX-CONTINGENCES-INCIDENCES

GDD

1217231073

| Compétence | Requérant | Règlement d'emprunt | Projet Investi payeur | Budget requis total (travaux, contingences et incidences) | Budget requis 2022 (arrondi 1000\$) | Budget requis 2023 (arrondi 1000\$) | Budget requis 2024 (arrondi 1000\$) | Budget requis Ultérieur (arrondi 1000\$) | Budget requis Total (arrondi 1000\$) | | |
|---|--------------------------------------|---|---|---|--|---|---|--|--|-----------------|-----------|
| Agglo | 4806 - Urbanisme Et Mobilité,Dir. M | RCG 18-028 Developpement Réseau cyclable CG 18 0467 | 45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable - Agglo - Développement | 395 588,52 \$ | 28 \$ | 368 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 396 \$ | | |
| | | | Total pour RCG 18-028 Developpement Réseau cyclable CG 18 0467 | 395 588,52 \$ | 28 \$ | 368 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 396 \$ | | |
| | | | RCG 20-015 Règlement pour financer trav. de construction et Agglo - Protection | 46101 - Remplacement du pont Jacques-Bizard - Agglo - Protection | 4 369 473,98 \$ | 3 120 \$ | 1 250 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 4 369 \$ | |
| | | | | Total pour RCG 20-015 Règlement pour financer trav. de construction et renouvellement réseau principal d'acqueduc | 4 369 473,98 \$ | 3 120 \$ | 1 250 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 4 369 \$ | |
| | | | | Total pour 4806 - Urbanisme Et Mobilité,Dir. Mobilité | 4 765 062,50 \$ | 3 148 \$ | 1 618 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 4 765 \$ | |
| Total pour Agglo | | | 4 765 062,50 \$ | 3 148 \$ | 1 618 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 4 765 \$ | | | |
| Arron | 7600 - L'Île-Bizard/Sainte-Geneviève | 0812-001 Réaménagement de parcs anciens CA12 280033 | 34506 - Programme de réaménagement des parcs anciens - Arron - Protection | 125 000,01 \$ | 0 \$ | 125 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 125 \$ | | |
| | | | Total pour 0812-001 Réaménagement de parcs anciens CA12 280033 | 125 000,01 \$ | 0 \$ | 125 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 125 \$ | | |
| | | | 0818-001 réaménagement des parcs CA18 28 111 | 34506 - Programme de réaménagement de parcs anciens | 123 670,00 \$ | 0 \$ | 124 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 124 \$ | |
| | | | | Total pour 0818-001 réaménagement des parcs CA18 28 111 | 123 670,00 \$ | 0 \$ | 124 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 124 \$ | |
| | | | | Total pour 7600 - L'Île-Bizard/Sainte-Geneviève | 248 670,01 \$ | 0 \$ | 249 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 249 \$ | |
| Total pour Arron | | | 248 670,01 \$ | 0 \$ | 249 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 249 \$ | | | |
| Corpo | 12 - Commission Des Services Ele | 20-023 Conduits souterrains/Enfouiss.fils aériens CM20 0538 | 69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains - Corpo - Protection | 4 298 844,10 \$ | 4 299 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 4 299 \$ | | |
| | | | Total pour 20-023 Conduits souterrains/Enfouiss.fils aériens CM20 0538 | 4 298 844,10 \$ | 4 299 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 4 299 \$ | | |
| | | | Total pour 12 - Commission Des Services Electriques | 4 298 844,10 \$ | 4 299 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 4 299 \$ | | |
| | | | 4806 - Urbanisme Et Mobilité,Dir. M | 16-030 Pont Jacques-Bizard CM16 0369 | 46101 - Remplacement du pont Jacques-Bizard - Corpo - Protection | 62 828 987,93 \$ | 20 722 \$ | 42 106 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 62 830 \$ |
| | | | | | Total pour 16-030 Pont Jacques-Bizard CM16 0369 | 62 828 987,93 \$ | 20 722 \$ | 42 106 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 62 830 \$ |
| | | | | | Revenu/Dépenses Bell | 312 943,96 \$ | 313 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 313 \$ |
| | | | Total pour Revenu/Dépenses Bell | 312 943,96 \$ | 313 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 313 \$ | | |
| Total pour 4806 - Urbanisme Et Mobilité,Dir. Mobilité | 63 141 931,89 \$ | 21 035 \$ | 42 106 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 63 143 \$ | | | | | |
| Total pour Corpo | | | 67 440 775,99 \$ | 25 334 \$ | 42 106 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 67 442 \$ | | | |
| Total général | | | 72 454 508,50 \$ | 28 482 \$ | 43 973 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 72 456 \$ | | | |

Service des infrastructures, du réseau routier

Direction des Infrastructures
Division des Grands Projets

801, rue Brennan 10^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 20 décembre 2021

Monsieur Frederic Boucher
Gestionnaire Principal - Approvisionnement du réseau Bell Canada
Bell Canada
600 rue Jean-Talon, 8 e étage
Montréal (Québec) H2R 3A8

Objet : Remplacement du pont Jacques-Bizard / Clé de partage des coûts de travaux civils entre Bell et la Ville de Montréal

**Soumission : 463110
V/RÉF.BELL: I25382**

Madame,

Dans le cadre des travaux de remplacement du pont Jacques-Bizard, il a été convenu avec Bell Canada de construire un nouveau massif de douze (12) conduits dans l'axe du futur pont pour remplacer le massif existant de dix (10) conduits dans l'axe du pont actuel.

Comme convenu, ces travaux seront exécutés par un entrepreneur mandaté par la Ville et par un sous-traitant accrédité par Bell Canada. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour octroi est :

- Entrepreneur général : EBC Inc.
- Sous-traitant accrédité par Bell Canada : G-TEK Inc.

Les coûts totaux des travaux intégrés de Bell Canada se répartissent comme suit :

- 151 165,00\$ pour les des coûts de construction du futur massif pour sa partie située aux approches du pont;
- 306 500,00\$ pour sa partie située sous le futur pont.

Soit un total de 457 665 \$ avant taxes et contingences (ou 38 138,75\$ par conduit).

Une enveloppe des contingences représentant un maximum de 15 % du coût des travaux est à prévoir.

Suite à nos échanges, il a été convenu d'un partage des coûts de travaux à 50/50 entre la Ville et Bell. La Ville prévoit toutefois assumer 50% des coûts correspondant à la construction d'un massif de dix (10) conduits, soit le nombre équivalent de votre massif existant dans le corridor. Vous serez d'accord avec nous que la décision d'accroître la capacité de votre massif pour le faire passer de 10 à 12 conduits relève uniquement de Bell et n'est en aucune façon reliée aux travaux du pont Jacques-Bizard. Il revient donc à Bell Canada d'assumer la part restante, soit 50% des coûts correspondant à la construction d'un massif de dix (10) conduits et 100% des coûts des deux (2) conduits additionnels demandés par Bell Canada.

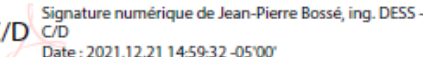
Ainsi, l'estimation des coûts de construction se répartit à hauteur de 190 693,75\$ (coût de 5 conduits) pour la Ville de Montréal et à hauteur de 266 971,25\$ (coût de 7 conduits) pour Bell Canada avant taxes et contingences.

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) et liés à la portion des travaux de Bell Canada, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant de Bell Canada et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale si le montant prévu en contingence était insuffisant.

Par la signature de la présente, Bell Canada s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-haut mentionné. La Ville présentera les coûts engagés au fur et à mesure de l'avancement du chantier et Bell Canada s'engage à payer les factures dans un délai de 60 jours suivant leur émission.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Lamine Diallo, ingénieur en charge du projet, au 514-605-5560.

Prière de nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée par Bell Canada d'ici le 5 janvier 2022 afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances décisionnelles de la Ville pour octroi du contrat. Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre Bossé, ing. DESS - C/D  Signature numérique de Jean-Pierre Bossé, ing. DESS - C/D
Date : 2021.12.21 14:59:32 -05'00'

Jean-Pierre Bossé, ing.
Chef de division des Grands Projets

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du projet 463110.

J'ai signé le _____ 2021, à Montréal



Signature

Frédéric Boucher

Nom du signataire (en lettres moulées)

Titre du signataire

Gestionnaire Principal – Réseau, Bell Canada

p. j. Bordereau de la portion du projet de Bell Canada de la soumission 463110



Montréal, le 3 août 2021

M. RICHARD NIORÉ, ING.
CHARGÉ DE PROJET
BUREAU DE GESTION DES GRANDS PROJETS
VILLE DE MONTREAL
303 NOTRE-DAME EST, 5E ÉTAGE
MONTREAL (Québec) H2Y 3Y8

Numéro de projet : ING-332543

**Objet : Réaménagement du Pont
Jacques-Bizard, Montréal**

Monsieur,

Pour faire suite à votre récente demande concernant le réaménagement de réseau, veuillez trouver ci-jointe **l'estimation budgétaire** des coûts que Vidéotron Ltée devra encourir relativement au projet mentionné en rubrique. Ces coûts s'élèvent au montant de 188 505,54 \$ **excluant les taxes**. Il est cependant entendu que le demandeur sera facturé au coût réel. Cette estimation est valide pour une période de soixante (60) jours.

Veuillez noter que cette estimation est basée sur les dernières informations que nous avons reçues. Cependant, si la Ville de Montréal devait apporter d'autres modifications à la demande ou dans l'éventualité où l'exécution des travaux devait différer de ceux pressenti par Vidéotron Ltée, un addenda vous sera émis afin de vous informer de toutes modifications, en plus ou en moins, à la présente estimation.

Si la ville de Montréal est d'accord avec l'estimation, veuillez signer la présente lettre et nous la retourner.

3 août 2021

Numéro de projet : ING-332543

Pour toute question supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec Madame Andréa Garavito gestionnaire de projet, au 514 380-3965 ou par courriel au andrea.garavito@videotron.com.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Gilles Guénette
Superviseur, Conception
Ingénierie réseau filaire et bureau de projet
Vidéotron Ltée

Par la présente, j'autorise les frais de 216 734,24 \$ **incluant les taxes.**

M. RICHARD NIORE, ING.
CHARGÉ DE PROJET
VILLE DE MONTRÉAL

Date : _____

GG/ch

p. j.

c. c. Andréa Garavito



AUTORISATION DES MARCHÉS PUBLICS



Le 7 octobre 2019

EBC INC.
A/S MONSIEUR MARTIN HOULE
1095, RUE VALETS
L'ANCIENNE-LORETTE (QC) G2E 4M7

No de décision : 2019-DAMP-0915
N° de client : 2700000012

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous HYDROTECH MARINE, HYDROTECH MARINE ENR. (DIVISION DE EBC INC.), le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). EBC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **6 octobre 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Liste des preneurs du cahier des charges

| PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES | |
|---------------------------------------|---|
| 1 | A.J. THÉORÉT, ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC. |
| 2 | ARMATURES BOIS-FRANCS INC. |
| 3 | GROUPE CANAM INC. |
| 4 | FORTERRA PRESSURE PIPE, ULC |
| 5 | LE GROUPE LÉCUYER LTÉE |
| 6 | POMERLEAU INC. |
| 7 | EBC INC. |
| 8 | LE GROUPE LML LTÉE |
| 9 | NÉOLECT INC. |
| 10 | CANADA PIPE COMPANY ULC |
| 11 | CONSTRUCTION DEMATHIEU & BARD (CDB) INC. |
| 12 | CONSTRUCTION N.R.C. INC. |
| 13 | ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. |
| 14 | FILTRUM INC. |
| 15 | HAMEL CONSTRUCTION INC. |
| 16 | 9200-2088 QUÉBEC INC. |
| 17 | LES FERRAILLEURS DU QUÉBEC INC. |
| 18 | ROXBORO EXCAVATION INC. |

Dossier décisionnel

Grille d'analyse Montréal 2030

Version : juillet 2021

Le présent document constitue la grille d'analyse Montréal 2030 devant être remplie par les responsables des dossiers décisionnels pour compléter la rubrique « Montréal 2030 ».

Pour vous aider dans cet exercice, vous pouvez en tout temps vous référer au document « Guide d'accompagnement - Grille d'analyse Montréal 2030 » mis à votre disposition dans la section « Élaboration des dossiers décisionnels (GDD) » de l'intranet. Ce guide d'accompagnement vous fournit de plus amples informations sur le contexte de cet exercice, l'offre d'accompagnement, comment compléter la rubrique « Montréal 2030 » et la présente grille d'analyse ainsi qu'un glossaire.

Veillez, s'il vous plaît, ne pas inclure la première page de ce document dans la pièce jointe en format PDF.

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1217231073

Unité administrative responsable : SIRR , Direction des infrastructures , Division des grands projets

Projet : # 463110 – Construction du nouveau pont Jacques-Bizard

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i> | x | | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>[Comment répondre : Identifiez un maximum de 5 priorités et retranscrivez-les (numéro et énoncé de priorité) en vous référant au guide d'accompagnement ou au <u>document synthèse Montréal 2030</u>. Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité. Supprimez les présentes instructions après avoir répondu à la question.]</i> | | | |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? <i>[Comment répondre : Indiquez les principaux résultats/bénéfices attendus en lien aux priorités Montréal 2030 identifiées ou aux transformations organisationnelles qui sous-tendent la mise en œuvre de la planification stratégique. Illustrez les changements attendus à l'aide de données quantitatives ou qualitatives (selon leur disponibilité). Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité. Supprimez les présentes instructions après avoir répondu à la question.]</i> | | | |

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | oui | non | s. o. |
|--|------------|------------|--------------|
| <p>1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | | | x |
| <p>2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques, notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?</p> | | | x |
| <p>3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?</p> | | | x |

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | oui | non | s. o. |
|---|------------|------------|--------------|
| <p>1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :</p> <p>a. Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion | | | x |
| <p>b. Équité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale | | | x |
| <p>c. Accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | | | x |
| <p>2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?</p> | | | x |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



BUREAU DE
L'INSPECTEUR GÉNÉRAL
VILLE DE MONTRÉAL

Le 15 février 2022

Madame Julie Demers
Secrétaire recherchiste
Commissions permanentes du conseil
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Hôtel de ville de Montréal - Édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Par courriel: julie.demers@montreal.ca

Objet : Réponse à votre dénonciation

Madame,

Suite à votre dénonciation datée du 14 février 2022, au nom de la commission, qui concernent les 2 appels d'offres distincts suivants : l'appel d'offres numéro 408410 pour la réfection du passage intérieur Marcel-Laurin/CN et de l'appel d'offres numéro 463110 portant sur la construction d'un nouveau pont Jacques-Bizard et aménagement de ces approches. Nous avons effectué différentes vérifications particulièrement en lien avec la présence ou non d'indices collusionnaires qui pourrait impliquer 2 entreprises soumissionnaires dans ces 2 contrats distincts.

Je dois vous mentionner que le contrat numéro 463110 avait déjà fait l'objet d'une dénonciation à notre bureau en date du 29 novembre 2021, mais dont l'objet était complètement différent de la nature de votre dénonciation. Toutefois cette dénonciation du mois de novembre nous a amenés à faire différentes vérifications et à échanger avec des intervenants au dossier. Notre enquête s'est conclue à l'effet qu'il n'y avait pas d'irrégularité dans ce dossier.

Eu égard aux préoccupations soulevées par les membres de la commission, j'ai effectué d'autres vérifications et il s'avère qu'en vertu des différents constats, je ne peux conclure qu'il y a présence d'indices collusionnaires. Veuillez noter que l'analyse effectuée sera toutefois alimentée dans notre base de renseignements pour référence future.

Je vous remercie ainsi que les membres de la commission pour l'intérêt que vous portez à notre bureau

1550, rue Metcalfe
12^e étage, bureau 1200
Montréal (Québec)
H3A 1X6

514 280-2800
big@bigmtl.ca

L'inspecteur général adjoint,


M. Freddy Foley

Dossier # : 1217231073

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets |
| Objet : | Accorder un contrat à EBC Inc., pour les travaux du lot 1 de construction du nouveau pont Jacques-Bizard et pour le réaménagement de ses approches, incluant des travaux de pont et structure du nouveau pont (81-05537), la modification du pont existant (81-03302), des travaux d'égouts, d'aqueduc secondaire et principal, de voirie, de reconstruction des réseaux de la CSEM, Bell Canada, d'éclairage, d'électricité, d'automatisation, de feux de circulation et de maintien de la circulation, ainsi que les travaux d'aménagement paysager et d'aménagement du Parc Benjamin-Viger - Dépense totale de 79 458 991,52 \$ (contrat: 67 834 249,04\$, contingences: 7 064 076,29\$, incidences: 4 560 666,19\$), taxes incluses - Appel d'offres public 463110 - (5 soumissionnaires) /Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 342 714.43 \$, taxes incluses (contrat : 306 950,19 \$, contingences : 35 764.24 \$), pour les travaux de Bell Canada intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell Canada en vertu de l'entente /Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour un montant maximal de 804 825,00\$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente /Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Ltée., fournisseur unique, pour un montant maximal de 264 442,50\$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente |

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

certifications des fonds-travaux d'aménagement parc Denis Benjamin Viger

FICHIERS JOINTS



Certification de fonds PONT- GDD 1217231073.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Louise FRÉCHETTE
agente gestion ressources financières et
matérielles

Tél : 514-620-7168

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-20

Pierre Yves MORIN
directeur d'arrondissement

Tél : 514-620-6779

Division : L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève ,
Bureau du directeur d'arrondissement

Dossier # : 1217231073

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets |
| Objet : | Accorder un contrat à EBC Inc., pour les travaux du lot 1 de construction du nouveau pont Jacques-Bizard et pour le réaménagement de ses approches, incluant des travaux de pont et structure du nouveau pont (81-05537), la modification du pont existant (81-03302), des travaux d'égouts, d'aqueduc secondaire et principal, de voirie, de reconstruction des réseaux de la CSEM, Bell Canada, d'éclairage, d'électricité, d'automatisation, de feux de circulation et de maintien de la circulation, ainsi que les travaux d'aménagement paysager et d'aménagement du Parc Benjamin-Viger - Dépense totale de 79 458 991,52 \$ (contrat: 67 834 249,04\$, contingences: 7 064 076,29\$, incidences: 4 560 666,19\$), taxes incluses - Appel d'offres public 463110 - (5 soumissionnaires) /Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 342 714.43 \$, taxes incluses (contrat : 306 950,19 \$, contingences : 35 764.24 \$), pour les travaux de Bell Canada intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell Canada en vertu de l'entente /Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour un montant maximal de 804 825,00\$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente /Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Ltée., fournisseur unique, pour un montant maximal de 264 442,50\$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente |

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



1632 Intervention et répartition des coûts GDD12172310273.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-19

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Dossier # : 1217231073

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets |
| Objet : | Accorder un contrat à EBC Inc., pour les travaux du lot 1 de construction du nouveau pont Jacques-Bizard et pour le réaménagement de ses approches, incluant des travaux de pont et structure du nouveau pont (81-05537), la modification du pont existant (81-03302), des travaux d'égouts, d'aqueduc secondaire et principal, de voirie, de reconstruction des réseaux de la CSEM, Bell Canada, d'éclairage, d'électricité, d'automatisation, de feux de circulation et de maintien de la circulation, ainsi que les travaux d'aménagement paysager et d'aménagement du Parc Benjamin-Viger - Dépense totale de 79 458 991,52 \$ (contrat: 67 834 249,04\$, contingences: 7 064 076,29\$, incidences: 4 560 666,19\$), taxes incluses - Appel d'offres public 463110 - (5 soumissionnaires) /Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 342 714.43 \$, taxes incluses (contrat : 306 950,19 \$, contingences : 35 764.24 \$), pour les travaux de Bell Canada intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell Canada en vertu de l'entente /Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour un montant maximal de 804 825,00\$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente /Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Ltée., fournisseur unique, pour un montant maximal de 264 442,50\$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente |

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



Certification des fonds_GDD 1217231073VF2.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-21

Valérie LAVIGNE
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514-872-7801

Étienne GUIMOND
Conseiller budgétaire
Tél : 514.872.7801
Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231073

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets

Objet :

Accorder un contrat à EBC Inc., pour les travaux du lot 1 de construction du nouveau pont Jacques-Bizard et pour le réaménagement de ses approches, incluant des travaux de pont et structure du nouveau pont (81-05537), la modification du pont existant (81-03302), des travaux d'égouts, d'aqueduc secondaire et principal, de voirie, de reconstruction des réseaux de la CSEM, Bell Canada, d'éclairage, d'électricité, d'automatisation, de feux de circulation et de maintien de la circulation, ainsi que les travaux d'aménagement paysager et d'aménagement du Parc Benjamin-Viger - Dépense totale de 79 458 991,52 \$ (contrat: 67 834 249,04\$, contingences: 7 064 076,29\$, incidences: 4 560 666,19\$), taxes incluses - Appel d'offres public 463110 - (5 soumissionnaires) /Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 342 714.43 \$, taxes incluses (contrat : 306 950,19 \$, contingences : 35 764.24 \$), pour les travaux de Bell Canada intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell Canada en vertu de l'entente /Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour un montant maximal de 804 825,00\$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente /Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Ltée., fournisseur unique, pour un montant maximal de 264 442,50\$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente



[Rapport_CEC_SMCE217231073.pdf](#)

Dossier # :1217231073

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Dominic Perri
Arrondissement de
Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Paola Hawa
Ville de
Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-Dame-de-Grâce

Le 21 février 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217231073

Accorder un contrat à EBC Inc., pour les travaux du lot 1 de construction du nouveau pont Jacques-Bizard et pour le réaménagement de ses approches, incluant des travaux de pont et structure du nouveau pont (81-05537), la modification du pont existant (81-03302), des travaux d'égouts, d'aqueduc secondaire et principal, de voirie, de reconstruction des réseaux de la CSEM, Bell Canada, d'éclairage, d'électricité, d'automatisation, de feux de circulation et de maintien de la circulation, ainsi que les travaux d'aménagement paysager et d'aménagement du Parc Benjamin-Viger - Dépense totale de 79 458 991,52 \$ (contrat: 67 834 249,04\$, contingences: 7 064 076,29\$, incidences: 4 560 666,19\$), taxes incluses - Appel d'offres public 463110 - (5 soumissionnaires) / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 342 714.43 \$, taxes incluses (contrat : 306 950,19 \$, contingences : 35 764.24 \$), pour les travaux de Bell Canada intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell Canada en vertu de l'entente / Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour un montant maximal de 804 825,00\$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente / Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Ltée., fournisseur unique, pour un montant maximal de 264 442,50\$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente

ORIGINAL SIGNÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

Elisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217231073

Accorder un contrat à EBC Inc., pour les travaux du lot 1 de construction du nouveau pont Jacques-Bizard et pour le réaménagement de ses approches, incluant des travaux de pont et structure du nouveau pont (81-05537), la modification du pont existant (81-03302), des travaux d'égouts, d'aqueduc secondaire et principal, de voirie, de reconstruction des réseaux de la CSEM, Bell Canada, d'éclairage, d'électricité, d'automatisation, de feux de circulation et de maintien de la circulation, ainsi que les travaux d'aménagement paysager et d'aménagement du Parc Benjamin-Viger - Dépense totale de 79 458 991,52 \$ (contrat: 67 834 249,04\$, contingences: 7 064 076,29\$, incidences: 4 560 666,19\$), taxes incluses - Appel d'offres public 463110 - (5 soumissionnaires) / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 342 714.43 \$, taxes incluses (contrat : 306 950,19 \$, contingences : 35 764.24 \$), pour les travaux de Bell Canada intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell Canada en vertu de l'entente / Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour un montant maximal de 804 825,00\$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente / Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Ltée., fournisseur unique, pour un montant maximal de 264 442,50\$, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente

À sa séance du 2 février 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 9 février 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que le pont Jacques-Bizard a été construit en 1966 et approche de sa fin de vie utile. Il s'agit du seul lien routier entre l'île Bizard et l'île de Montréal et ce pont héberge des conduits d'Hydro-Québec, de télécommunications et deux conduites principales d'aqueduc. L'appel d'offres 463110 a été lancé afin de construire le nouveau pont à l'est du pont actuel ainsi que les infrastructures urbaines associées.

L'appel d'offres s'est déroulé entre le 4 octobre au 7 décembre 2021 (63 jours). Parmi les 18 preneurs du cahier des charges, 5 ont déposé une soumission jugée conforme. Il est à noter que 6 addendas ont été émis au cours de l'appel d'offres, sans impact estimé sur les coûts. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 6,3% défavorable à la Ville par rapport à l'estimation des professionnels externes mandatés, SNC Lavalin/Provencher Roy. On dénote également un écart de 21,8% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications du Service, entre autres :

- sur l'approche de livraison en fonction de jalons plutôt que d'un boni à la livraison, qui permet un meilleur contrôle plus l'exécution de travaux sur une période de 3 ans;
- la présence du pont actuel qui permet aux usagers de transiter en tout temps durant la construction;
- l'existence, dans tous les contrats, de clauses de pénalités pour les retards;
- l'assurance que les 5 soumissionnaires détenaient l'expérience et l'expertise pour réaliser ce genre de contrat.

Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Bien que la conformité du processus soit constatée, la Commission sur l'examen des contrats entend cependant porter à l'attention du Bureau de l'inspecteur général les faits suivants :

- La Commission s'est fait présenter deux processus d'octroi de contrats par appel d'offre public au cours de la même séance de travail provenant de deux unités administratives différentes (SIRR : 1217231073 et SUM :1217000006);
- Les processus d'octroi étudiés portent sur deux ouvrages d'art semblant être de nature similaire, soit le projet de réfection des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN et la construction du nouveau pont Jacques-Bizard;
- L'appel d'offre a été publié le 4 octobre 2021 dans les deux cas;
- Parmi les six soumissionnaires conformes pour chacun de ces deux contrats, deux soumissionnaires en particulier ont retenu l'attention des commissaires, à savoir Roxboro Excavation Inc. et EBC Inc.;
- Pour le passage Marcel-Laurin/CN : Roxboro Excavation Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme et le montant de la soumission est de 38% inférieur au plus haut soumissionnaire, EBC Inc.;

- À l'inverse, pour le projet Jacques-Bizard : EBC Inc. a soumissionné au plus bas prix, qui est 27% inférieur à celui du plus haut soumissionnaire conforme, Roxboro Excavation Inc.

La Commission sur l'examen des contrats se questionne sur les écarts des prix soumis par les deux entrepreneurs à ces projets et c'est pour cette raison qu'elle soumettra ces deux dossiers au Bureau de l'inspecteur général pour un examen plus approfondi.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE217231073 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1223302001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des affaires juridiques , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Cour municipale |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice afin de procéder à la nomination d'un juge à la cour municipale de la Ville de Montréal. |

Il est recommandé d'approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice afin de procéder à la nomination d'un juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-01-26 13:58

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION Dossier # :1223302001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des affaires juridiques , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Cour municipale |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice afin de procéder à la nomination d'un juge à la cour municipale de la Ville de Montréal. |

CONTENU

CONTEXTE

La cour municipale de la Ville de Montréal est composée de trente-et-un (31) juges qui exercent leurs fonctions à temps plein et de façon exclusive afin d'exercer leur juridiction en matière civile, pénale et criminelle sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. Annuellement, dans l'exercice de ses compétences c'est plus de deux cent mille (200 000) dossiers qui sont portés aux rôles de la cour municipale.

Le processus de concours et de nomination des juges municipaux relève de la compétence exclusive du gouvernement du Québec et plus précisément du ministre de la Justice. Par ailleurs, l'article 7 du *Règlement sur la procédure de sélection des candidats à la fonction de juge de la Cour du Québec, de juge d'une cour municipale et de juge de paix magistrat* , RLRQ c T-16, r.4.1 (chapitre 3) prévoit ce qui suit :

« Lorsqu'un juge doit être nommé et après avoir pris en considération les besoins exprimés par le juge en chef de la Cour du Québec ou, le cas échéant, ceux exprimés par la municipalité où est situé le chef-lieu de la cour municipale et par le juge en chef adjoint de la Cour du Québec responsable des cours municipales, le secrétaire ouvre, à la demande du ministre, un concours et fait publier dans le Journal du Barreau du Québec et sur le site Internet du ministère de la Justice un avis invitant les personnes intéressées à soumettre leur candidature. »

Des échanges ont déjà eu lieu entre les représentants de la Ville de Montréal, le juge-président de la cour municipale de la Ville de Montréal et la juge en chef adjointe de la Cour du Québec responsable des cours municipales pour convenir d'adresser une demande au ministre de la Justice pour combler des postes de juge. Comme requis par les représentants du ministère de la Justice, le présent sommaire vise à officialiser cette demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0385 - 17 juin 2021 - Approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats

à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler deux postes de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

CG19 0439 - 20 septembre 2019 - Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

CG17 0506 - 28 septembre 2017 - Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler deux postes de juges à la Cour municipale de la Ville de Montréal.

CG17 0211 - 18 mai 2017 - Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de procéder au comblement de quatre postes à la cour municipale de la Ville de Montréal.

CG16 0262 - 21 avril 2016 - Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

CG16 0136 - 25 février 2016 - Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

CG15 0711 - 26 novembre 2015 - Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de procéder au comblement de trois postes à la cour municipale de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Approuver la demande à parvenir au ministre de la Justice afin de procéder à la nomination d'un juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Le 5 mai 2022, l'honorable Sophie Beauchemin quittera ses fonctions de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal pour prendre sa retraite comme le prévoit l'article 92.1 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, RLRQ c T-16, et l'article 39 de la *Loi sur les cours municipales*, RLRQ c. C-72.01.

Son absence se répercutera sur la tenue des audiences qui devront alors être assumées ponctuellement par divers juges provisoires rémunérés à la séance à moins que nous puissions combler ce poste en temps opportun.

La gestion efficace des fonds publics et la saine administration de la justice à la cour municipale nécessitent la nomination d'un juge pour remplacer de manière permanente la juge Sophie Beauchemin et assumer ses assignations à temps plein et de façon exclusive, comme le prévoit l'article 45.1 de la *Loi sur les cours municipales*, RLRQ c C-72.01, le tout afin de favoriser un traitement diligent des dossiers devant la cour municipale de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'absence prolongée d'un juge municipal entraînera des coûts plus élevés pour son remplacement.

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence prolongée d'un juge municipal entraînera des coûts plus élevés pour son remplacement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le cas échéant, une stratégie de communication sera établie avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrice GUAY

ENDOSSÉ PAR

Patrice GUAY

Le : 2022-01-19

Directeur de service et avocat en chef de la
Ville

Tél : 514 872-2919
Télécop. :

Directeur de service et avocat en chef de la
Ville

Tél : 514 872-2919
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la
Ville

Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2022-01-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la
Ville

Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2022-01-26



Dossier # : 1227945001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Société de transport de Montréal , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Transport collectif des personnes |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par voie d'expropriation, l'immeuble situé au 530-532, rue de Bellechasse, dans le cadre de la construction du poste de ventilation mécanique Bellechasse |

Il est recommandé :
d'autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par voie d'expropriation, l'immeuble situé au 530-532, rue de Bellechasse, connu et désigné comme étant le lot 2 334 084 du Cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie totale de cent cinquante-un et six dixièmes (151,6) mètres carrés, requis pour la construction du poste de ventilation mécanique Bellechasse;

d'autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par voie d'expropriation, une servitude temporaire de travail pour l'occupation d'une partie du terrain de l'immeuble situé au 6024-6030, avenue de Châteaubriand, connu et désigné comme étant le lot 2 334 083 du Cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal, si requis.

Signé par Fara - Ext MÉRILAN Le 2022-02-02 11:11

Signataire :

Fara - Ext MÉRILAN

Assistante - secrétaire
Société de transport de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227945001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Société de transport de Montréal , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Transport collectif des personnes |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par voie d'expropriation, l'immeuble situé au 530-532, rue de Bellechasse, dans le cadre de la construction du poste de ventilation mécanique Bellechasse |

CONTENU**CONTEXTE**

Voir pièces jointes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fara - Ext MÉRILAN
Assistante - Secrétariat corporatif

Tél : 514-350-0800 poste 85214

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-02-02

Fara - Ext MÉRILAN
Assistante - secrétaire

Tél : 514-350-0800 poste
85214

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Fara - Ext MÉRILAN
Assistante - secrétaire
Tél : 514-350-0800 poste 85214

Approuvé le : 2022-02-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Fara - Ext MÉRILAN
Assistante - secrétaire
Tél : 514-350-0800 poste
85214

Approuvé le : 2022-02-02

DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Recommandation Construction du poste de ventilation mécanique Bellechasse

D'ACQUÉRIR de gré à gré ou par voie d'expropriation l'immeuble situé au 530-532, rue de Bellechasse, connu et désigné comme étant le lot 2 334 084 du Cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie totale de cent cinquante-un et six dixièmes (151,6) mètres carrés, requis pour la construction du poste de ventilation mécanique Bellechasse (ci-après "PVM");

D'ACQUÉRIR de gré à gré ou par voie d'expropriation une servitude temporaire de travail pour l'occupation d'une partie du terrain de l'immeuble situé au 6024-6030, avenue de Châteaubriand, connu et désigné comme étant le lot 2 334 083 du Cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal, si requis;

Le tout en contrepartie d'une indemnité à verser en fonction notamment d'une évaluation effectuée et/ou à être effectuée par un évaluateur agréé et déterminé par le Tribunal administratif du Québec en l'absence d'une entente entre les parties;

D'AUTORISER le directeur général de la Société de transport de Montréal (ci-après « STM ») à donner toute autorisation ou d'effectuer toute demande nécessaire aux fins des présentes.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE :

0 \$ -

DE responsable : Ingénierie et grands projets

François Chamberland

Signé avec ConsignO Cloud (24/09/2021)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

DE responsable :

Nom : François Chamberland

Nom :

Sylvain Joly

Secrétaire de l'assemblée :

Signé avec ConsignO Cloud (07/10/2021)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Miser sur la qualité de service et augmenter le sentiment de sécurité

Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Le projet Ventilation du programme Réno-Systèmes a pour objectif d'améliorer le système de ventilation en tunnel, essentiel à la ventilation d'urgence, la ventilation confort et la ventilation des travaux de nuit. La ventilation confort assure une température plus agréable en station en réduisant l'effet de chaleur et en améliorant la qualité de l'air.

Le projet vise aussi à assurer la conformité des installations à la norme NFPA 130 et au règlement no 4996 de la Ville de Montréal sur le niveau de bruit ainsi qu'à améliorer la fiabilité du système de ventilation en tunnel. Ainsi, dans le cadre de ce projet, un nouveau poste de ventilation doit être construit entre les stations Rosemont et Beaubien.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Président (cochez si requis) :

Vice-président (cochez si requis) :

Directeur
général:

DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Expropriation d'un immeuble situé au 530-532 rue de Bellechasse pour la construction du PVM Bellechasse

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions S/O

Nouveau contrat Prolongation Sur invitation Levée d'options
 Renouvellement De gré à gré Public Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres:

Nombre de soumissions déposées :

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité suivi des actifs

Date: (jj/mm/an) 22 09 2021

Comité : s/o

Date: (jj/mm/an)

Démarche, solution proposée et conclusion

En juin 2020, après plusieurs échanges, la STM a présenté au propriétaire une offre d'achat représentative de la valeur au propriétaire, telle qu'établi par la firme d'évaluateurs agréés Paris, Ladouceur et Associés. Des discussions récurrentes ont eu lieu et ont toujours lieu compte tenu du besoin. Parallèlement aux négociations de gré à gré qui suivront leurs cours avec le propriétaire pour l'acquisition de ce site, il est recommandé de débiter immédiatement le processus d'autorisation requis à la STM pour qu'elle puisse exercer son pouvoir d'expropriation, et ce, afin qu'elle détienne en temps opportun les droits de propriété nécessaires à la construction du PVM. Il a été déterminé que ce site est celui qui répond le mieux aux objectifs du projet en termes de localisation, complexité de réalisation, coûts de réalisation et acceptabilité par l'Arrondissement.

Également, afin de permettre la réalisation des travaux, il pourrait donc être nécessaire d'occuper une partie du terrain d'une propriété riveraine. Celle-ci est située au 6024-6030, avenue de Châteaubriand et est désignée comme étant le lot 2 334 083 du Cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal. Afin de sécuriser l'espace nécessaire pour la réalisation du chantier, il pourrait donc être nécessaire d'obtenir une servitude de travail temporaire sur ce lot.

Par conséquent, la présente recommandation a pour but d'obtenir l'autorisation du conseil d'administration de procéder à l'expropriation de l'immeuble situé au 530-532, rue de Bellechasse, connu et désigné comme étant du lot 2 334 084 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal de même que l'espace nécessaire afin de permettre la réalisation des travaux.

Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 2 - Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients

DD - 7 - Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales

La mise à niveau du poste de ventilation permettra d'assurer la conformité à la norme NFPA 130 et au règlement de la Ville de Montréal sur le bruit.

Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle

Préparé par : GESTION IMMOBILIÈRE ET AMÉN

Nom: Vincent Lavoie

Service : GESTION IMMOBILIÈRE ET AMÉNAGEMENT

Nom: Mylène Vezeau

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Alan Vaudry

Alan Vaudry

Signé avec ConsignO Cloud (23/09/2021)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Expropriation d'un immeuble situé au 530-532 rue de Bellechasse pour la construction du PVM Bellechasse

Informations financières S/O

SEULEMENT pour les projet associés au PI

N° de demande d'achat :

| Imputations comptables | Imputation 1 | Imputation 2 | Imputation 3 ¹ |
|--|--------------|--------------|---------------------------|
| Centre | | | |
| Compte | | | |
| Ordre interne / OTP | | | |
| Réseau activité | | | |
| Règlement d'emprunt | R-149 | | |
| Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat | | | |

¹. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Montant total

0

Ventilation des coûts S/O

Période estimée du contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

| - | 2021 | 2022 | 2023 et suivantes ³ | Total |
|---|------|------|--------------------------------|-------|
| (A) Base ² | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ |
| (B) TPS | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ |
| (C) TVQ | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ |
| (D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C) | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ |
| (E) Ristourne TPS et TVQ | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ |
| (F) Montant net (D - E) | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ |

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Financement : La présente recommandation sera financée par le règlement d'emprunt R-149 (Réno-systèmes - phase 4) qui a été dûment autorisé par l'ensemble des instances.

Subvention : Suite à une évaluation du dossier par le MTQ, une subvention de 75 % des dépenses admissibles selon les modalités du programme régulier a été allouée pour ce projet. La direction Finances confirme que cette subvention a été autorisée le 31 mai 2016.

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier :

Linda Lebrun

Signé avec ConsignO Cloud (27/09/2021)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Expropriation d'un immeuble situé au 530-532 rue de Bellechasse pour la construction du PVM Bellechasse

Suite de la rubrique

- Recommandation Exposé du besoin / PSO-2025 Subvention
 Démarche et conclusion Développement durable / Accessibilité universelle

Or, avant de pouvoir débiter la procédure d'expropriation, la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* prévoit que la STM doit obtenir l'autorisation de la Ville de Montréal et la *Loi sur l'expropriation* exige que le gouvernement du Québec autorise telle expropriation par l'adoption d'un décret gouvernemental. Compte tenu des délais nécessaires pour l'obtention dudit décret, il y a lieu de débiter immédiatement le processus d'expropriation, afin que la STM puisse détenir les droits immobiliers requis sur ce terrain.

COPIE CONFORME

Me FRÉDÉRICK ROUSSEL
SECÉTAIRE CORPORATIF ADJOINT
MONTRÉAL, 07/11/2021



Suite de la rubrique

- Recommandation Exposé du besoin / PSO 2025 Subvention
 Démarche et conclusion Développement durable / Accessibilité universelle

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
tenue le 6 octobre 2021
Par vidéoconférence

CA-2021-118 ACQUÉRIR DE GRÉ À GRÉ OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION UN IMMEUBLE ET UNE
SERVITUDE TEMPORAIRE POUR LA CONSTRUCTION DU POSTE DE VENTILATION
MÉCANIQUE BELLECHASSE

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation l'immeuble situé au 530-532, rue de Bellechasse, connu et désigné comme étant le lot 2 334 084 du Cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie totale de cent cinquante-un et six dixièmes (151,6) mètres carrés, requis pour la construction du poste de ventilation mécanique Bellechasse (ci-après "PVM");
 - 2° d'acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation une servitude temporaire de travail pour l'occupation d'une partie du terrain de l'immeuble situé au 6024-6030, avenue de Châteaubriand, connu et désigné comme étant le lot 2 334 083 du Cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal, si requis;
 - 3° le tout en contrepartie d'une indemnité à verser en fonction notamment d'une évaluation effectuée et/ou à être effectuée par un évaluateur agréé et déterminé par le Tribunal administratif du Québec en l'absence d'une entente entre les parties;
 - 4° d'autoriser le directeur général de la Société de transport de Montréal (ci-après « STM ») à donner toute autorisation ou d'effectuer toute demande nécessaire aux fins des présentes.


| | IMPUTATION |
|---------------------|------------|
| Règlement d'emprunt | R-149 |

COPIE CONFORME
Me FRÉDÉRICK ROUSSEL
SECRÉTAIRE CORPORATIF ADJOINT
MONTRÉAL, 04/11/2021

Frédéric Roussel

Signé avec ConsignO Cloud (07/10/2021)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



| | | | |
|--|--|------------------|-----------------|
|  | Sommaire décisionnel | | |
| Titre | Approuver l'acquisition par expropriation du 530-532, rue Bellechasse pour la construction du poste de ventilation mécanique (PVM) Bellechasse | Date : | 01 février 2022 |
| Numéro | CA-2021-118 | Montant : | 0 |

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Ventilation du programme Réno-Systèmes de la STM a pour objectif d'améliorer le système de ventilation en tunnel, essentiel à la ventilation d'urgence, la ventilation confort et la ventilation pendant les travaux de nuit. La ventilation confort assure une température plus agréable en station en réduisant l'effet de chaleur et en améliorant la qualité de l'air, tandis que la ventilation d'urgence permet une voie d'évacuation sûre de la clientèle vers la station de métro la plus proche en cas d'incident et une voie d'accès sécuritaire pour les premiers intervenants.

En 2019, la STM a entamé des négociations avec le propriétaire du 530-532, rue Bellechasse, à Montréal, connu et désigné comme étant les lot 2 334 084 du cadastre du Québec, pour acquérir cet immeuble afin d'avoir l'espace nécessaire pour procéder à la construction d'un nouveau poste de ventilation mécanique (PVM) entre les stations Rosemont et Beaubien.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

En juin 2020, après plusieurs échanges, la STM a présenté au propriétaire une offre d'achat représentative de la valeur au propriétaire, telle qu'établi par une firme d'évaluateurs agréés. Des discussions récurrentes ont eu lieu et ont toujours lieu compte tenu du besoin. Parallèlement aux négociations de gré à gré qui suivront leurs cours avec le propriétaire pour l'acquisition de ce site, il y a lieu d'initier le processus d'expropriation et ce, afin qu'elle détienne en temps opportun les droits de propriété nécessaires à la construction du PVM. Il a été déterminé que ce site est celui qui répond le mieux aux objectifs du projet en termes de localisation, complexité de réalisation, coûts de réalisation et acceptabilité par l'arrondissement Rosemont-La petite Patrie.

Également, afin de permettre la réalisation des travaux, il pourrait donc être nécessaire d'occuper une partie du terrain d'une propriété riveraine. Celle-ci est située au 6024-6030, avenue de Châteaubriand et est désignée comme étant le lot 2 334 083 du Cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal. Afin de sécuriser l'espace nécessaire pour la réalisation du chantier, il pourrait donc être nécessaire d'obtenir une servitude de travail temporaire sur ce lot.


Par conséquent, la présente a pour but d'obtenir l'autorisation des instances de la Ville de Montréal, visant à permettre à la STM de procéder à l'acquisition par expropriation du lot 2 334 084 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal de même que l'espace nécessaire afin de permettre la réalisation des travaux sur le lot 2 334 083 du Cadastre du Québec.

JUSTIFICATION

La construction du PVM Bellechasse de la STM contribuera au bien-être et à la sécurité des utilisateurs du transport collectif du grand Montréal, ainsi qu'à la réduction du déficit de maintien des actifs du réseau du Métro.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget requis pour l'acquisition du terrain nécessaire à la construction du PVM Bellechasse est disponible dans la phase 4 du programme Réno-Systèmes; suite à une évaluation du dossier par le MTQ, il bénéficie d'une subvention de 75 % des dépenses admissibles selon les modalités du programme régulier. Quant à la construction du poste de

| | | | |
|--|--|------------------|-----------------|
|  | Sommaire décisionnel | | |
| Titre | Approuver l'acquisition par expropriation du 530-532, rue Bellechasse pour la construction du poste de ventilation mécanique (PVM) Bellechasse | Date : | 01 février 2022 |
| Numéro | CA-2021-118 | Montant : | 0 |

ventilation en tant que telle, elle est prévue en phase 5 du programme Réno-Systèmes (horizon 2020 – 2026 approximativement).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise à niveau du poste de ventilation mécanique permettra notamment une mise aux normes NFPA 130, ainsi qu'aux règlements de la Ville de Montréal sur le bruit.

Pour vous aider dans la rédaction de cette rubrique, vous pouvez consulter le document en annexe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

| Phases/étapes/livrables | Dates des jalons |
|------------------------------------|-------------------------|
| Conseil d'administration de la STM | 06 octobre 2021 |
| Comité exécutif de la Ville | 9 février 2022 |
| Conseil d'agglomération | 24 mars 2022 |
| Ministère des transports du Québec | Printemps 2022 |

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

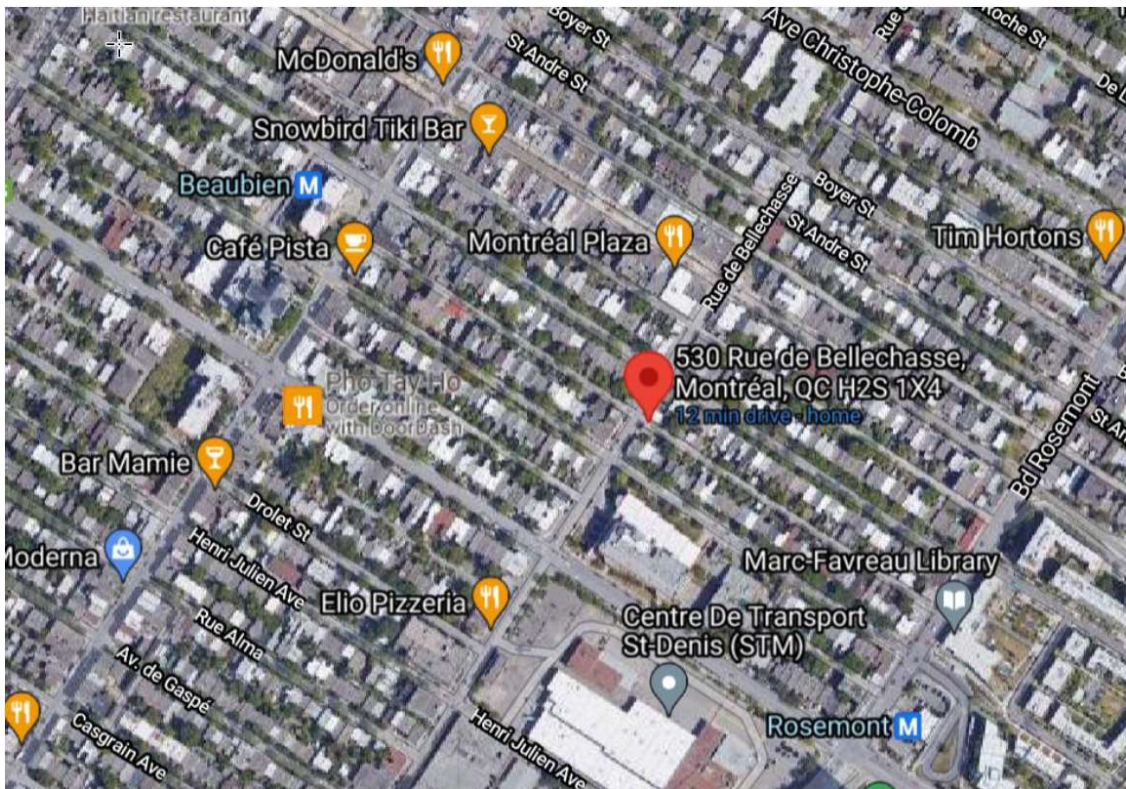
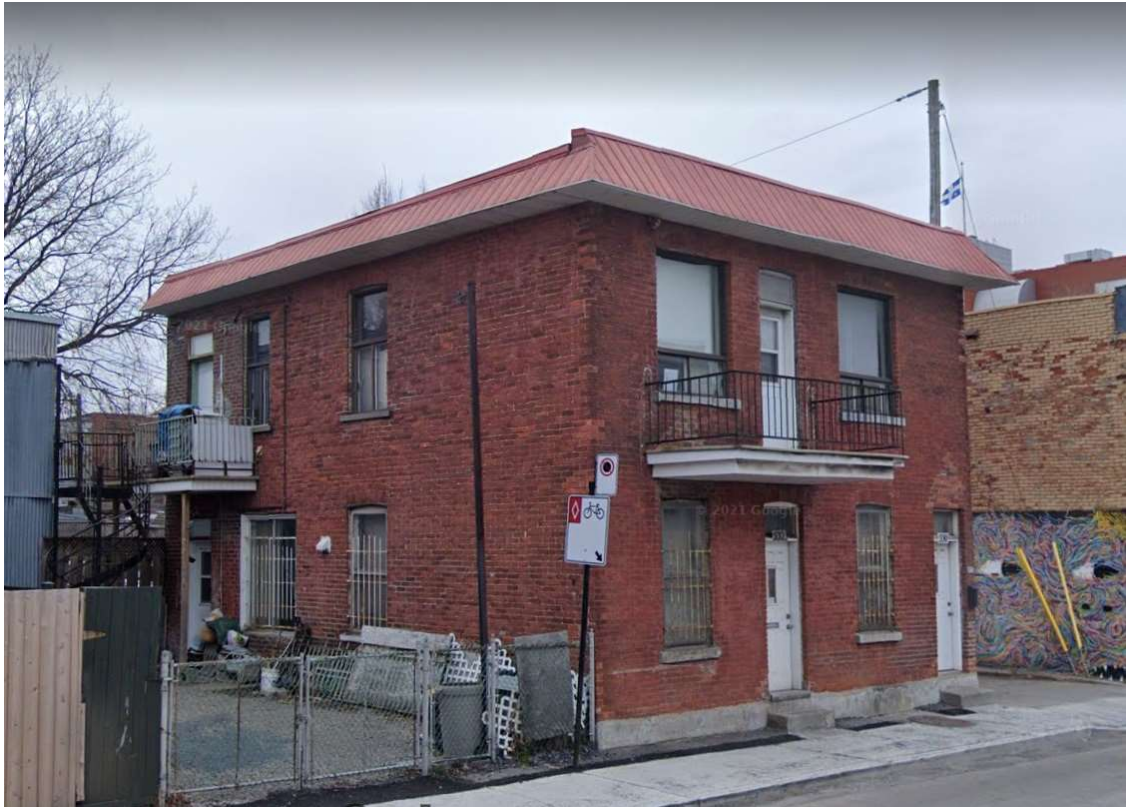
S.O.

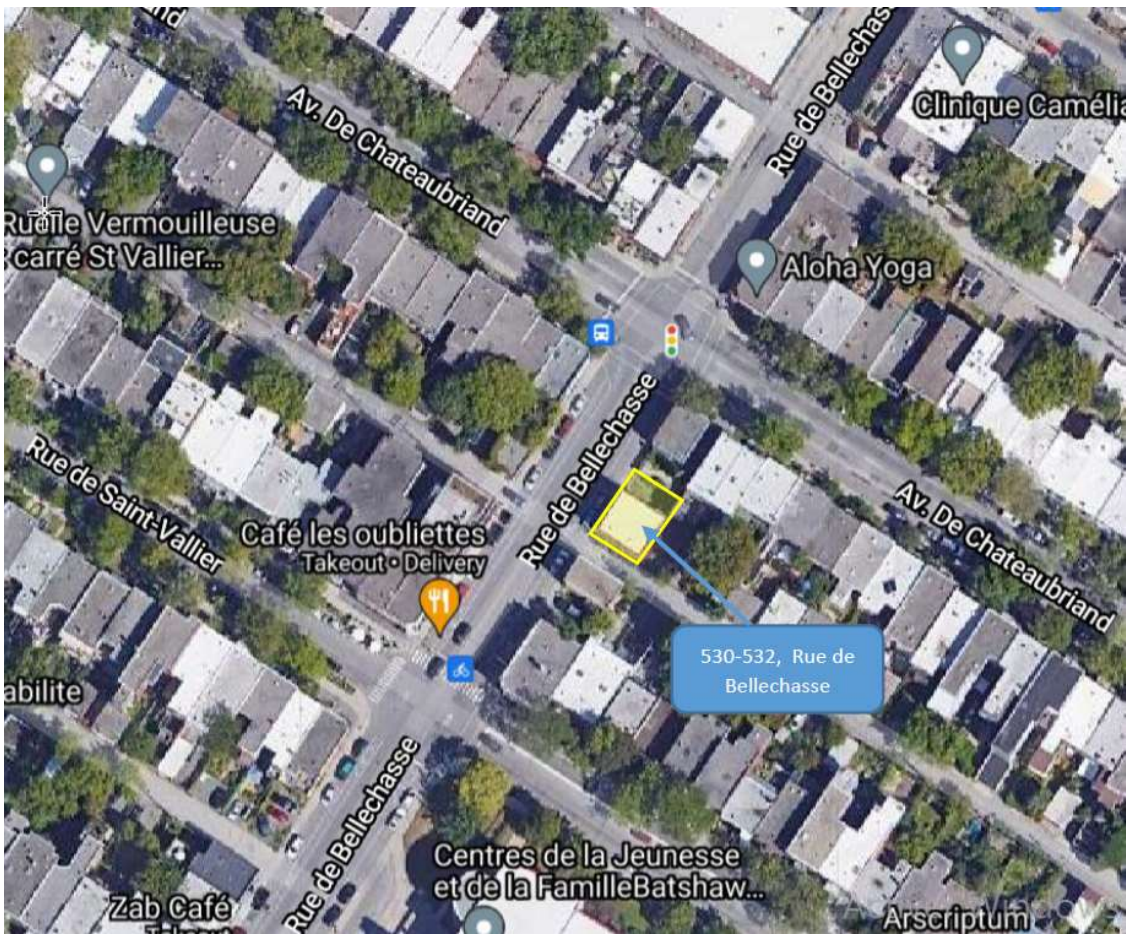


Sommaire décisionnel

| | | | |
|---------------|--|------------------|-----------------|
| Titre | Approuver l'acquisition par expropriation du 530-532, rue Bellechasse pour la construction du poste de ventilation mécanique (PVM) Bellechasse | Date : | 01 février 2022 |
| Numéro | CA-2021-118 | Montant : | 0 |

ANNEXE







Dossier # : 1211177002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Parc du complexe environnemental Saint-Michel |
| Projet : | - |
| Objet : | Doter le centre de responsabilité 103024, Complexe Environnemental Saint-Michel au Service de l'environnement d'un budget nécessaire de 1 210 000,00 \$ taxes nettes pour l'année 2022 à même la réserve post fermeture du site d'enfouissement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. |

Il est recommandé :

De doter le centre de responsabilité 103024, Complexe Environnemental Saint-Michel au Service de l'environnement d'un budget nécessaire de 1 210 000,00 \$ taxes nettes pour l'année 2022 à même la réserve post fermeture du site d'enfouissement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2022-01-31 11:19

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur général adjoint par intérim
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION Dossier # :1211177002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Parc du complexe environnemental Saint-Michel |
| Projet : | - |
| Objet : | Doter le centre de responsabilité 103024, Complexe Environnemental Saint-Michel au Service de l'environnement d'un budget nécessaire de 1 210 000,00 \$ taxes nettes pour l'année 2022 à même la réserve post fermeture du site d'enfouissement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. |

CONTENU

CONTEXTE

La construction d'une nouvelle usine d'assainissement du lixiviat au CESM est nécessaire pour se conformer au règlement 2008-47 modifié par le règlement 2013-57 de la CMM. Suite à la construction de cette nouvelle usine, l'opération sera effectuée par le Service de l'environnement. L'usine est actuellement à l'étape de mise en service depuis le mois de novembre 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0237 - 16 mai 2019- Accorder un contrat de conception-construction à Mabarex inc. pour la réalisation d'une usine d'assainissement du lixiviat (incluant le service d'opération entretien d'une durée de 12 mois) au Complexe environnemental Saint-Michel - Dépense totale de 15 905 377,11 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5932 (2 soum.)

CE15 0804 - 29 avril 2015 - d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat située au Complexe environnemental de Saint-Michel. Approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Bon de commande 954825 - 24 avril 2014 - accorder un contrat de services professionnels à Axor Experts-Conseils inc., pour la réalisation de l'étude sur les technologies de traitements applicables au lixiviat et évaluation de trois (3) sites au CESM - Contrat 14-12337 pour une dépense totale de 21 494,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public.

DESCRIPTION

Le projet global consiste, en la conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au CESM - incluant le service d'opération-entretien pour une période initiale de 12 mois, à compter de la livraison des installations.

- la fourniture de l'ensemble des services professionnels requis pour la conception du bâtiment et de la solution de traitement des eaux usées;
- l'obtention des autorisations et permis de construire;
- la réalisation des essais de performance et du contrôle de la qualité des ouvrages;
- la construction des installations incluant le bâtiment, les ouvrages de génie civil et l'aménagement du site;
- la fourniture, l'intégration et la mise en service des équipements de procédé.

Le service d'opération-entretien défini dans le contrat regroupe l'ensemble des activités liées aux éléments suivants :

- l'entretien et l'opération de l'usine;
- le maintien des performances et de la sécurité des installations;
- la formation du personnel du CESM;
- le débogage requis au cours de la période de rodage;
- le soutien technique;
- la documentation.

La présente décision permettra d'attribuer le montant nécessaire au budget 2022 afin de finaliser certains travaux de construction qui ont été différés en 2022 tel que des travaux d'aménagement extérieur (aménagement du paysage, clôture, réparation de pavage, etc.). À noter que l'installation des équipements de procédé a été complétée en 2021. Cet ajustement ne modifie pas le coût total du projet, ce dernier demeure inchangé car il s'agit d'un transfert des montants non utilisés en 2021 vers le budget 2022.

JUSTIFICATION

Les sommes sont nécessaires pour pouvoir procéder à la fin des travaux au contrat. Les sommes prévisionnelles indiquées en juin 2021 pour l'année 2022 sont insuffisantes car certains travaux qui étaient planifiés en 2021, seront finalement réalisés en 2022. Ce retard d'échéancier est imputable à l'entrepreneur.

La réception provisoire de l'ouvrage est prévue au premier trimestre 2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts nécessaires pour le projet représentent un montant de 15 905 377,11 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes. Le contrat est prévu dans le budget de fonctionnement du Service de l'environnement, à même la réserve constituée par la Ville de Montréal pour les activités post fermeture du site d'enfouissement du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM).

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement de l'eau de lixiviation du site d'enfouissement du CESM et son intégration au parc Frédéric-Back, lesquels relèvent de la compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le montant à transférer pour 2022 est de 1 210 000,00 \$ (montant net de taxes). Le centre de responsabilité 103024 est déjà doté d'un budget de 2 057 100,00 \$ (montant net de taxes) pour l'année 2021. Le budget nécessaire se chiffre à 3 267 100,00 \$ (montant net de taxes). La totalité de ces dépenses de fonctionnement sera financée à même la réserve constituée par la Ville de Montréal pour les activités post fermeture du site d'enfouissement du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le budget additionnel n'est pas accordé, la Ville s'expose à des réclamations de la part de l'Entrepreneur et des autres firmes avec lesquelles la Ville a des contrats. La Ville sera également dans l'incapacité de rémunérer les services externes requis pour opérer son usine.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2022 - T1 - réception provisoire et début de la première année d'opération ;
2023 - T1 - fin de la première année d'opération et transfert des opérations à l'équipe du CESM.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anjeza DIMO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annie LACOURSIÈRE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Jeanne PARISEAU, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Annie LACOURSIÈRE, 19 janvier 2022
Jeanne PARISEAU, 17 janvier 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexis CARON-DIONNE
Ingénieur - chef d'équipe

Tél : 514 404-5001
Télocop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-17

Éric BLAIN
Chef de division

Tél : 514 206-0797
Télocop. : 514-872-7685

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2022-01-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2022-01-28

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 121 117 7002

Unité administrative responsable : Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESH

Projet : Usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? | X | | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>Priorité 2 : Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.</i> | | | |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu? <i>Respect de la norme maximale (45 mg/L) de la station d'épuration pour le rejet d'azote ammoniacale (N).</i> | | | |

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|------------|------------|--------------|
| <p>1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | | | X |
| <p>2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques, notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?</p> | | | X |
| <p>3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?</p> | | | X |

Section C - ADS+ *

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|------------|------------|--------------|
| <p>1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :</p> <p>a. Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion <p>b. Équité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale <p>c. Accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | | | X |
| <p>2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?</p> | | | X |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Dossier # : 1211177002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESH |
| Objet : | Doter le centre de responsabilité 103024, Complexe Environnemental Saint-Michel au Service de l'environnement d'un budget nécessaire de 1 210 000,00 \$ taxes nettes pour l'année 2022 à même la réserve post fermeture du site d'enfouissement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. |

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



1211177002_Intervention financièreV2.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anjeza DIMO
Préposée au budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514-872-4764

Co-Auteur
Nathalie Bouchard
Conseillère en gestion Finances
514-872-0325

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-19

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier

Tél : 514-872-6630

Division : Service des finances



Dossier # : 1200029003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Diminuer de 11,9 M\$ (passant de 70,5 M\$ à 58,6 M\$) du montant de l'allègement fiscal lié à la COVID-19 mis en place par le MAMH afin de réduire l'impact fiscal en 2021 pour la Ville résultant des déficits encourus en 2020 par les régimes de retraite de la Ville |

Je recommande :

- D'ajuster la répartition du montant des affectations entre les compétences municipales et d'agglomération présentée dans le dossier décisionnel original.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-02-09 17:56

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 23 décembre 2021
Séance tenue le 23 décembre 2021

Résolution: CG21 0733

Diminuer de 11,9 M\$ (passant de 70,5 M\$ à 58,6 M\$) le montant de l'allègement fiscal lié à la COVID-19 mis en place par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de réduire l'impact fiscal en 2021 pour la Ville résultant des déficits encourus en 2020 par les régimes de retraite de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021 par sa résolution CE21 1982;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de diminuer de 11,9 M\$ (passant de 70,5 M\$ à 58,6 M\$) pour l'année financière 2021, le montant de l'allègement fiscal lié à la COVID-19 mis en place par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de réduire l'impact fiscal des déficits des régimes de retraite de la Ville réalisés en 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1200029003
/cb

Valérie PLANTE

Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 5 janvier 2022

IDENTIFICATION Dossier # :1200029003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Diminuer de 11,9 M\$ (passant de 70,5 M\$ à 58,6 M\$) du montant de l'allègement fiscal lié à la COVID-19 mis en place par le MAMH afin de réduire l'impact fiscal en 2021 pour la Ville résultant des déficits encourus en 2020 par les régimes de retraite de la Ville |

CONTENU

CONTEXTE

Lors du dépôt initial du dossier décisionnel en décembre 2021 concernant l'ajustement du montant de l'allègement fiscal lié à la COVID-19, mis en place par le MAMH afin de réduire l'impact fiscal de pertes de 2020 subit par les différents régimes de retraite, la répartition des affectations entre les compétences municipales et d'agglomération avait été établies sur la base des taux utilisés au budget de 2021. Par contre, comme les régimes de retraite des policiers et des pompiers n'ont pas été déficitaires en 2020, cette mesure aurait due être répartie uniquement en fonction des régimes de retraite ayant subis des déficit opérationnels.

Cette révision des calculs vise à prendre en considération les résultats financiers positifs de 2020 des régimes de retraite des pompiers et des policiers, ce qui n'avait pas été effectué initialement. Suite à ces nouveaux calculs, le montant de la diminution du montant des affectations au niveau municipal passe de 3,9 M\$ à 7,0 M\$, tandis que celui de la diminution des affectations au niveau de l'agglomération passe de 8,0 M\$ à 4,9 M\$, pour un effet global nul sur les résultats globaux de la Ville.

Tel que déjà mentionné dans le dossier décisionnel original, cet ajustement n'a aucun effet sur les résultats fiscaux de chacune des compétences.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations
financières

514 872-2436

Tél :

Télécop. : 514 872-8647

Ville de Montréal

Répartition de la diminution des affectations

Mesure d'allègement fiscal mise en place en 2020 par le MAMH afin de réduire l'impact des pertes financières subies par les régimes de retraites des Villes en 2020

| | Montant des affectations selon dossier de décembre 2021 | Montant des affectations selon l'addenda | Ajustement nécessaire |
|----------------------------|---|--|-----------------------|
| Compétence Municipale | 3 899 149 | 7 000 000 | 3 100 851,00 |
| Compétence d'Agglomération | 8 000 851 | 4 900 000 | (3 100 851,00) |
| | <u>11 900 000</u> | <u>11 900 000</u> | <u>0</u> |



Dossier # : 1200029003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Diminuer de 11,9 M\$ (passant de 70,5 M\$ à 58,6 M\$) du montant de l'allègement fiscal lié à la COVID-19 mis en place par le MAMH afin de réduire l'impact fiscal en 2021 pour la Ville résultant des déficits encourus en 2020 par les régimes de retraite de la Ville |

Je recommande :

- de diminuer de 11,9 M\$ (passant de 70,5 M\$ à 58,6 M\$) pour l'année financière 2021, le montant de l'allègement fiscal lié à la COVID-19 mis en place par le MAMH afin de réduire l'impact fiscal des déficits des régimes de retraite de la Ville réalisés en 2020.

Signé par Serge LAMONTAGNE Le 2021-11-29 08:31

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION Dossier # :1200029003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Diminuer de 11,9 M\$ (passant de 70,5 M\$ à 58,6 M\$) du montant de l'allègement fiscal lié à la COVID-19 mis en place par le MAMH afin de réduire l'impact fiscal en 2021 pour la Ville résultant des déficits encourus en 2020 par les régimes de retraite de la Ville |

CONTENU

CONTEXTE

La pandémie de la COVID-19 a provoqué au printemps 2020 une chute momentanée importante des marchés financiers, d'une ampleur aussi significative que lors de la crise financière de 2008, suivie depuis d'une grande instabilité. Cette chute des marchés, qui s'est concrétisée au 31 décembre 2020, a causé une détérioration majeure de la situation actuarielle des régimes de retraite à prestations déterminées.

Lors de la crise financière de 2008, une mesure d'allègement fiscal avait été mise en place par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin d'en alléger l'impact à court et moyen terme sur la charge fiscale des organismes municipaux visés, tout en limitant la fluctuation de la taxation liée aux régimes de retraite. Pour pallier à la chute des marchés financiers à la fin de 2020, comme en 2008, le MAMH a mis en place une mesure d'allègement fiscal liée à la COVID-19. Une centaine d'organismes municipaux (municipalités, sociétés de transport en commun et régies intermunicipales) sont promoteurs de régimes de retraite à prestations déterminées au Québec.

Impact comptable de la crise financière liée à la COVID-19

Une détérioration importante de la situation actuarielle des régimes de retraite à la fin de 2020 a entraîné une augmentation significative de la charge comptable au titre des régimes de retraite dès 2021. Cette augmentation étant essentiellement due à l'amortissement des pertes actuarielles, compte tenu du lissage des actifs, lorsque nécessaire, dans le cas des pertes sur actifs, et à une hausse de la charge d'intérêts. Pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2021, une hausse importante de la taxation aurait été requise en 2021 et pour les années suivantes, jusqu'au redressement des marchés financiers.

Étant donné que cette conjoncture est appelée à se corriger à court ou à moyen terme, il a été décidé par le MAMH de prévoir une mesure d'allègement fiscal pour éviter une hausse momentanée de la taxation, alors que celle-ci ne serait pas nécessaire à court terme à des fins de trésorerie dans la plupart des cas. En effet, pour la grande majorité des régimes de retraite, il n'y aura pas d'évaluation actuarielle à établir aux fins de financement avant la fin

de 2021 ou de 2022, et donc pas d'ajustement de cotisations d'équilibre avant 2022 ou 2023, et ce, s'il n'y avait pas de rétablissement de la situation entre-temps.

Mesure d'allègement fiscal pour la COVID-19 prise en 2021 par la Ville

Comme mentionné ci-dessus, et afin de ne pas taxer trop rapidement les citoyens en 2021, la Ville de Montréal a choisi de se prévaloir de cette mesure d'allègement lors de la préparation de son budget 2021, et ce, à hauteur de 70,5 M\$. Ce montant étant basé sur le meilleur estimé de la perte des régimes de retraite au moment de la préparation du budget de fonctionnement de la Ville en date du mois de novembre 2020.

À la suite des résultats financiers des régimes de retraite pour l'année 2020, meilleurs qu'anticipés, il a résulté que la perte de 2020 fut moindre que prévue, modifiant par le fait même le montant permis par la mesure d'allègement mise en place par le MAMH. Ce montant passant de 70,5 M\$ à 58,6 M\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Lors de l'évaluation de la situation financière réelle au 31 décembre 2020, les actuaires de Morneau Shepell ont revu à la baisse les déficits des régimes de retraite suivant les rendements de 2020 et la variation du taux d'actualisation. Ce faisant, il y a lieu de réduire de 70,5 M\$ à 58,6 M\$, pour 2021, le montant de l'allègement fiscal lié à la COVID-19 mis en place par le MAMH pour éviter une hausse momentanée de la taxation de la Ville, alors que celle-ci ne serait pas nécessaire à court terme à des fins de trésorerie dans la plupart des cas.

JUSTIFICATION

Comme mentionné ci-dessus, et afin de ne pas taxer trop rapidement les citoyens en 2021, la Ville de Montréal a choisi de se prévaloir de cette mesure d'allègement lors de la préparation de son budget 2021, et ce à hauteur de 70,5 M\$. Ce montant étant basé sur le meilleur estimé de la perte des régimes de retraite pour 2020 au moment de la préparation du budget de fonctionnement de la Ville en date du mois de novembre 2020.

À la suite des résultats financiers des régimes de retraite pour l'année 2020, meilleurs qu'anticipés, il en est résulté une perte moindre que prévu, modifiant par le fait même le montant permis par la mesure d'allègement mise en place par le MAMH pour 2021. Afin de respecter la directive du MAMH, le montant de l'allègement fiscal lié à la COVID-19 devra donc être ajusté pour l'année 2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Réduction de l'allègement fiscal lié à la COVID-19 pour un montant total de 11,9 M\$ (passant de 70,5 M\$ à 58,6 M\$), dont 3,9 M\$ au niveau des compétences municipales (Local) et de 8,0 M\$ au niveau des compétences d'agglomération, pour 2021. Cette réduction d'affectation sera compensée par une réduction identique de la charge des régimes de retraite pour chacune de ces compétences. Cette transaction aura aucun effet sur les résultats financiers aux fins de la taxation pour 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication ne sera élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations
financières

Tél : 514 872-2436
Télécop. : 514 872-8647

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-11-28

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations
financières

Tél : 514 872-2436
Télécop. : 514 872-8647

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations
financières

Tél : 514 872-2436

Approuvé le : 2021-11-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2021-11-29



Dossier # : 1227614002

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Bureau du commissaire à la lutte au racisme et à la discrimination systémiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Mandater la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CDSDM) et la Commission de la sécurité publique (CSP) pour tenir conjointement une discussion publique portant sur la reddition de comptes des 38 recommandations du rapport de la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal, ainsi que sur la planification des actions et engagements pour l'année 2022 |

Il est recommandé : de mandater la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CDSDM) et la Commission de la sécurité publique (CSP) pour tenir conjointement une discussion publique portant sur la reddition de comptes des 38 recommandations du rapport de la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal, ainsi que sur la planification des actions et engagements pour l'année 2022.

Signé par Serge LAMONTAGNE Le 2022-02-15 11:27

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1227614002**

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Bureau du commissaire à la lutte au racisme et à la discrimination systémiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Mandater la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CDSDM) et la Commission de la sécurité publique (CSP) pour tenir conjointement une discussion publique portant sur la reddition de comptes des 38 recommandations du rapport de la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal, ainsi que sur la planification des actions et engagements pour l'année 2022 |

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de la consultation citoyenne organisée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) et au dépôt du rapport en 2020, l'administration municipale a entamé ses travaux et la Direction générale a mandaté les différents services d'en faire les suivis. Ainsi, dès janvier 2021, le Bureau de la commissaire à la lutte contre le racisme et les discriminations systémiques (BRDS) a entamé le suivi dans les différents services et procédé à l'accompagnement des gestionnaires et employés dans cette transition inclusive.

Une année après la nomination de la commissaire, il a été recommandé par l'OCPM de procéder à une présentation publique des travaux réalisés en 2021 et de la planification des actions et engagements pour l'année 2022.

En vue de la discussion publique de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CDSDM) et de la Commission de la sécurité publique (CSP) avec période de question citoyenne via le formulaire web, le Bureau de la commissaire à la lutte contre le racisme et les discriminations systémiques, en étroite collaboration avec la commissaire aux relations avec les Peuples autochtones, coordonne les travaux des services et les livrables nécessaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0068 : Nomination Bochra Manaï

- CM21 0324 : Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et des responsabilités et sur le droit d'initiative
- CE21 1075 : Plan directeur Diversité Équité et Inclusion en emploi à la Ville de Montréal 2021-2023

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à mandater la tenue d'une séance publique conjointe de la CDSDM et de la CSP, et ce, afin de discuter des travaux de suivi des recommandations de l'OCPM et de la planification des actions et engagements pour l'année 2022.

JUSTIFICATION

Cette séance publique s'inscrit dans l'esprit de transparence et de proximité avec les Montréalais. Il répond à la recommandation 38 de l'OCPM, demandant une présentation annuelle des travaux en matière de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques. Cette discussion publique permettra d'informer les commissaires et les Montréalais sur les travaux entamés et en cours de production.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier n'implique pas d'éléments financiers

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, notamment de la priorité de Montréal 2030 visant à "Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et de tous".

Ce dossier contribue également à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et inclusion et accessibilité (ADS+).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La discussion publique et les travaux des commissions permettront de recueillir les perspectives d'améliorations des actions et initiatives engagées par l'administration municipale en 2022.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les éléments de communications seront coordonnés avec les travaux de la commission.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CM du 21 février 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Geneviève BEAUREGARD, Service des ressources humaines
Anne CHAMANDY, Service de police de Montréal
Nadia BASTIEN, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Marie-Christine LADOUCEUR-GIRARD, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Lucie CAREAU, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Ivan FILION, Service de la culture
Clotilde TARDITI, Service de l'habitation
Richard LIEBMANN, Service de sécurité incendie de Montréal
Alain BOND, Direction générale
Isabelle C CHABOT, Commission de la fonction publique de Montréal
Nadine MAILLOUX, Ombudsman
Marie-Odile MELANÇON, Service de la culture
Dieudonné ELLA-OYONO, Service du développement économique
Marie-Eve BONNEAU, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bochra MANAI
Bureau de la commissaire - lutte au racisme et
aux discriminations systemiques

Tél : 438 863-4618
Télécop. : 872-2896

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-02-11

Isabelle A GAUTHIER
Cheffe du bureau du directeur général

Tél : 514-868-4296
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Serge LAMONTAGNE
Directeur général
Tél : 514-824-4850

Approuvé le : 2022-02-15



Dossier # : 1227154001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel |
| Compétence d'agglomération : | Répertoire des milieux naturels protégés |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » / Adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale » / Adopter une résolution de contrôle intérimaire intitulée « Résolution de contrôle intérimaire relative à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale » |

Il est recommandé :

1. d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;
2. d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale »;
3. d'adopter une résolution de contrôle intérimaire intitulée « Résolution de contrôle intérimaire relative à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale ».

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-02-15 13:05

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1227154001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel |
| Compétence d'agglomération : | Répertoire des milieux naturels protégés |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » / Adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale » / Adopter une résolution de contrôle intérimaire intitulée « Résolution de contrôle intérimaire relative à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale » |

CONTENU

CONTEXTE

La vision stratégique véhiculée par le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma) tient à une approche résolument axée sur le développement durable. Les priorités environnementales visent notamment la protection et la mise en valeur des milieux naturels, la sauvegarde de la biodiversité et la réduction des risques associés aux changements climatiques, dans un contexte de plus en plus urbanisé. En ce sens, le Schéma protège les secteurs d'intérêt écologique et prévient les effets reliés au phénomène des îlots de chaleur urbains (ICU) en préservant la valeur environnementale de secteurs plus vulnérables. La prise de position du Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) mobilise également les efforts communs à la préservation des espaces verts sur l'île de Montréal, entre autres pour leurs bienfaits sur la qualité de l'environnement et la qualité de vie.

Un projet de règlement modifiant le Schéma, un règlement de contrôle intérimaire ainsi qu'une résolution de contrôle intérimaire sont proposés à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0353 - 19 avril 2021 : Déclaration pour souligner l'importante contribution des golfs dans la préservation d'espaces verts

DESCRIPTION

Projet de règlement modifiant le Schéma :

Le projet de règlement modifiant le Schéma, tel que joint au présent sommaire décisionnel, a pour objectifs :

- **L'identification d'un secteur d'intérêt écologique et présentant une valeur environnementale déjà reconnu comme tel en arrondissement.**

La carte 20 « Grandes affectations du territoire » du Schéma est modifiée concernant la grande affectation « Conservation » par l'ajout du secteur du parc du Boisé-Jean-Milot. Ce secteur est reconnu depuis 2008 par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve comme milieu naturel à protéger.

- **L'identification d'un secteur présentant une valeur environnementale de façon à améliorer la protection des milieux naturels, à favoriser la biodiversité et à contribuer à la lutte contre les ICU.**

La carte 20 « Grandes affectations du territoire » du Schéma est modifiée concernant la grande affectation « Grand espace vert ou récréation » par l'ajout du secteur du golf d'Anjou. Ce secteur est situé dans l'arrondissement d'Anjou, au cœur d'un parc industriel fortement minéralisé, soit l'un des plus importants ICU de l'est de l'île de Montréal. La végétation qui compose la partie nord du golf d'Anjou est actuellement sous la grande affectation « Grand espace vert ou récréation » et compte une servitude assurant l'aménagement d'espaces verts en bordure du boisé du parc-nature du Bois-d'Anjou, une zone tampon accentuant la protection de la lisière du boisé. La partie sud du golf, quant à elle, est présentement sous la grande affectation « Industrie », ce qui ne lui confère pas toute la protection nécessaire sur le plan normatif, pour assurer le maintien et la bonification d'espaces verts. L'agrandissement de la grande affectation « Grand espace vert ou récréation », à même la grande affectation « Industrie » sur la partie sud du golf, confirme le potentiel écologique et la valeur environnementale de ce secteur, afin d'accentuer la connectivité des milieux naturels, la mise en valeur du parc-nature du Bois-d'Anjou et le maintien d'îlots de fraîcheur indispensables sur le territoire.

- **Ajustements administratifs en cohérence avec les modifications détaillées précédemment :**

La carte 11 « Transport à vocation économique » du Schéma est modifiée par le retrait du secteur industriel du golf d'Anjou (voir l'annexe A du règlement).

Document d'accompagnement :

En vertu de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le document d'accompagnement indique la nature des modifications qu'une municipalité ou un arrondissement devra apporter, advenant la modification du Schéma, à son plan d'urbanisme, à son règlement de zonage, de lotissement ou de construction et à l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XII du chapitre IV ou au chapitre V.0.1 de la Loi. Ainsi, le document d'accompagnement joint au présent sommaire décisionnel spécifie que la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement d'Anjou et le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, à l'égard des secteurs visés des arrondissements d'Anjou et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, devront être modifiés à la suite de l'entrée en vigueur du règlement modifiant le Schéma.

Règlement de contrôle intérimaire (RCI) :

Le RCI prescrit, pour le secteur indiqué à l'annexe A du règlement, que les seuls usages autorisés, sur le territoire assujéti, sont les suivants :

- ceux prévus aux exceptions du deuxième alinéa de l'article 62 de la LAU (RLRQ, c. A-

19.1);

- usage récréatif, tel que golf, centre d'interprétation et aire de jeu;
- usage relatif à des activités touristiques ou culturelles;
- usage institutionnel;
- usage commercial ou de bureau complémentaire à un usage récréatif.

Résolution de contrôle intérimaire :

La résolution prescrit, pour le secteur indiqué à l'annexe A de la résolution, que les seuls usages autorisés, sur le territoire assujéti, sont les suivants :

- ceux prévus aux exceptions du deuxième alinéa de l'article 62 de la LAU (RLRQ, c. A-19.1);
- usage récréatif, tel que golf, centre d'interprétation et aire de jeu;
- usage relatif à des activités touristiques ou culturelles;
- usage institutionnel;
- usage commercial ou de bureau complémentaire à un usage récréatif.

JUSTIFICATION

La modification au Schéma concernant la grande affectation « Conservation » (carte 20) est recommandée considérant les éléments suivants :

- Assurer une occupation durable du territoire.
- Le territoire de l'agglomération comprend des grands parcs, des parcs locaux ainsi que des aires protégées par des organismes non municipaux qui présentent des éléments d'intérêt écologique, paysager et patrimonial à préserver et à mettre en valeur. La grande affectation « Conservation » vise la protection des écosystèmes sensibles et le rehaussement de la biodiversité, tout en permettant, pour la population, un accès qui favorise l'appréciation des paysages et du patrimoine naturel ainsi que la pratique d'activités récréatives à faible impact.
- L'intérêt signalé de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve d'accroître le niveau de protection du secteur du parc du Boisé-Jean-Milot.
- Les orientations de l'agglomération et municipales visant la protection des milieux naturels présentant un intérêt écologique et la protection de la biodiversité.

La modification au Schéma concernant la grande affectation « Grand espace vert ou récréation » (carte 20) est recommandée pour les motifs suivants :

- Assurer une occupation durable du territoire.
- Les orientations de l'agglomération et municipales visant l'adaptation aux changements climatiques, notamment en matière de perméabilisation des sols, de qualité de l'air et de l'eau et par l'atténuation des effets reliés aux ICU.
- L'opportunité de pérenniser la valeur environnementale d'un secteur dans l'un des plus importants ICU de l'est de Montréal.
- Les « services écologiques et environnementaux » que les golfs représentent (biodiversité, perméabilisation des sols, îlot de fraîcheur).
- Le resserrement des politiques, lois et règlements visant à protéger l'environnement impliquant de repenser la planification des territoires conséquemment et d'assurer une pérennité des activités face aux effets de leur présence sur le territoire.
- Les actions mises en œuvre par la Ville de Montréal au cours des dernières années, par exemple :
 - Servitude d'espace vert à la lisière du parc-nature du Bois-d'Anjou, essentielle à l'intégrité du bois et à l'apport hydrique pour la sauvegarde des milieux humides

- présents;
- Plan d'action canopée 2012-2021, arrondissement d'Anjou fortement déficitaire;
 - Plan nature et sports :
 - p.14-15, lien vert et règlement de délimitation du parc-nature du Bois-d'Anjou;
 - p.18, Volet 1, II. Croissance de la forêt urbaine;
 - p. 28-29, Volet 3 Relier les espaces verts, les milieux naturels et les milieux de vie.
 - Troisième bilan (2009-2013) de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

L'adoption d'un RCI est nécessaire dans le but de protéger préalablement le secteur visé au cours de la période de modification du Schéma, et ce, jusqu'à l'entrée en vigueur des modifications réglementaires.

L'adoption d'une résolution de contrôle intérimaire est également nécessaire pour protéger de façon préventive et temporaire le secteur visé au cours de la période d'adoption du RCI.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et à la diminution des vulnérabilités climatiques.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de sa nature et du type de décision recherchée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption des modifications proposées au Schéma autorisera la mise en place d'outils réglementaires visant l'amélioration du développement urbain, la protection et la mise en valeur des milieux naturels, la sauvegarde de la biodiversité et la réduction des risques associés aux changements climatiques. Ces modifications contribueront notamment à éviter les développements incompatibles avec la vision du Schéma axée sur le développement durable.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le présent dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en planification.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption par le conseil d'agglomération d'un projet de règlement modifiant le Schéma et de son document d'accompagnement, adoption d'un avis de motion et dépôt d'un projet de RCI et adoption de la résolution de contrôle intérimaire.

1. Publication par le greffier de la Ville de Montréal d'un avis de la date de cette adoption et transmission d'une copie de l'avis de motion à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et à chaque organisme partenaire. Le plus tôt possible après l'adoption de la résolution, publication par le greffier d'un avis de la date de cette adoption et transmission d'une copie à la MAMH et à chaque

- organisme partenaire (réf. article 61.3 de la LAU).
2. Adoption du RCI (séance du conseil d'agglomération suivant celle de l'adoption de la résolution - 4 semaines).
 3. Transmission du RCI par le greffier à la MAMH et à chaque organisme partenaire (réf. article 63.2 de la LAU).
 4. Entrée en vigueur du RCI : le jour de la signification par la MAMH à la Ville de Montréal d'un avis attestant que le RCI respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement (réf. article 66 de la LAU).
 5. Publication par le greffier d'un avis d'entrée en vigueur du RCI et transmission du RCI en vigueur à chaque organisme partenaire (réf. articles 63.2, 63.3 et 66 de la LAU).
 6. Assemblée publique de consultation sur la modification du Schéma par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal.
 7. Adoption par le conseil d'agglomération, avec ou sans changement, du règlement modifiant le Schéma et adoption du document d'accompagnement.
 8. Transmission du règlement pour examen de sa conformité aux orientations gouvernementales, ainsi que transmission aux organismes partenaires (réf. article 53.6 de la LAU).
 9. Entrée en vigueur du règlement modifiant le Schéma (réf. article 53.11.14 de la LAU) : 60 jours maximum pour l'émission de l'avis gouvernemental et la délivrance du certificat de conformité de la CMM.
 10. Publication par le greffier d'un avis dans les journaux indiquant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le Schéma à la date la plus tardive de l'avis et du certificat de conformité susmentionnés.
 11. Transmission du règlement entrée en vigueur, à la date la plus tardive de l'avis et du certificat de conformité susmentionnés, aux organismes partenaires (réf. article 53.11 de la LAU).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe CÔTÉ
Chargée de projets

Tél : 438-823-7459
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-02-11

Caroline LÉPINE
chef de division

Tél : 438-225-5242
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514-501-8756
Approuvé le : 2022-02-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2022-02-15

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1227154001

Unité administrative responsable : Service de l'urbanisme et de la mobilité

Projet : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » / Adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale » / Adopter une résolution de contrôle intérimaire intitulée « Résolution de contrôle intérimaire relative à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale »

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i> | x | | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Transition écologique: Priorité 2: Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision | | | |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? Les principaux bénéfices attendus sont les suivants : ● Un territoire plus vert ● Protéger la biodiversité ● Mesure relative à la lutte contre les changements climatiques, concernant la réduction des îlots de chaleurs urbains (ICU) ● Villes et communautés durables | | | |

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | oui | non | s. o. |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | | | x |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? | x | | |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? | x | | |

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | oui | non | s. o. |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | | | x |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? | | | x |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Dossier # : 1227154001

Unité administrative responsable : Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine

Objet : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » / Adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale » / Adopter une résolution de contrôle intérimaire intitulée « Résolution de contrôle intérimaire relative à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale »

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir documents ci-joints.

FICHIERS JOINTS



2022-02-14 Règlement Schéma 14-029-X.doc



2022-02-14 Règlement Schéma AnnexeA_Carte EST.pdf



2022-02-11 Règlement Schéma AnnexeB_Carte 20 EST.pdf



2022-02-14 - Document d'accompagnement_RCG 14-029-X - Anjou.doc



2022-02-14 RésolutionCI EST.doc2022-02-11 RésolutionCI - Annexe A EST.pdf



2022-02-14 RCI EST.doc2022-02-11 RCI - Annexe A EST.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-02-14

Sabrina GRANT
Avocate, Droit public et législation
Tél : 514-872-6872

Jean-Philippe GUAY
Avocat, Chef de division
Tél : 514-893-0302
Division : Droit public et législation

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 14-029-X**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029)

ATTENDU QUE les orientations du schéma d'aménagement et de développement visent notamment la protection et la mise en valeur des milieux naturels, la sauvegarde de la biodiversité et la réduction des risques associés aux changements climatiques par des objectifs portant sur l'accroissement des aires protégées ainsi que par l'adoption de mesures appropriées dans la lutte aux îlots de chaleur urbains;

Vu le paragraphe 12° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu les articles 5, 47 et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À l'assemblée du, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. La carte 11 intitulée « Transport à vocation économique » incluse au chapitre 2 du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) est modifiée tel qu'il est illustré sur l'extrait de cette carte joint en annexe A au présent règlement.
2. La carte 20 intitulée « Grandes affectations du territoire » incluse au chapitre 3 de ce schéma d'aménagement et de développement est modifiée tel qu'il est illustré sur les extraits de cette carte joints en annexe B au présent règlement.

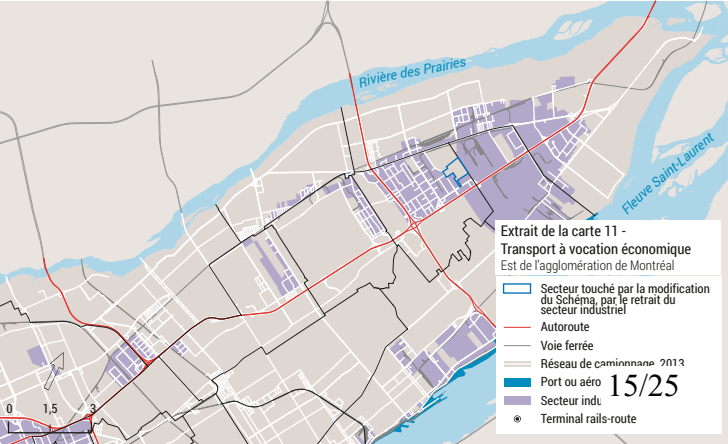
ANNEXE A
EXTRAIT DE LA CARTE 11 INTITULÉE « CARTE 11 - TRANSPORT À VOCATION ÉCONOMIQUE »

ANNEXE B
EXTRAITS DE LA CARTE 20 INTITULÉE « GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE »

XX-XXX/1

L'avis public relatif à l'entrée en vigueur de ce règlement a été affiché à l'hôtel de ville et
publié dans *Le Devoir* le

GDD : 1227154001



Rivière des Prairies

Fleuve Saint-Laurent

**Extrait de la carte 11 -
Transport à vocation économique
Est de l'agglomération de Montréal**

-  Secteur touché par la modification du Schéma, par le retrait du secteur industriel
-  Autoroute
-  Voie ferrée
-  Réseau de camionnage 2013
-  Port ou aéro
-  Secteur indu
-  Terminal rails-route

15/25

0 1,5 3

Annexe B

Extrait de la Carte 20 - Grandes affectations du territoire

Secteur identifié dans l'arrondissement d'Anjou

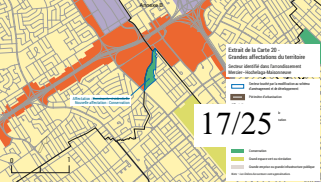
-  Délimiter l'affectation ou les modifications de l'affectation (aménagement de développement)
-  Frontière d'urbanisation

Affectation initiale
Nouvelle affectation (Grand espace vert) à réviser

16/25⁰⁰

-  Green spaces
-  Grand espace vert révisé
-  Grand espace ou grand site structure publique

Noter les sites de services communautaires



Extrait de la Carte 20 -
Grandes affectations du territoire

Secteur identifié dans l'amondissement
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Affectation : **Commerciales**
Nouvelle affectation : **Commerciales**

-  Zones touchées par la modification ou l'ajout d'activités d'aménagement et de développement
-  Parcelles d'habitation

17/25

-  Commerciales
-  Grand espace vert ou récréatif
-  Grand complexe ou grand infrastructure publique

Note : les limites des secteurs sont approximatives.

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029)
(RCG 14-029-X)**

Le présent document accompagne le projet de règlement numéro RCG 14-029-X modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et précise que :

- la carte 2.4.1 intitulée « Le schéma des secteurs d'emplois », les illustrations 2.4.1, 2.4.2, 2.4.3 et 2.4.4 relatives à cette carte, la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol » ainsi que la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » incluses à la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) doivent être modifiées afin d'être conformes aux nouvelles affectations du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal prévues pour les secteurs suivants :
 - a) le secteur identifié dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve sur l'extrait de la carte joint en annexe B du projet de règlement RCG 14-029-X;
 - b) le secteur identifié dans l'arrondissement d'Anjou sur l'extrait de la carte joint en annexe B du projet de règlement RCG 14-029-X.
- le Règlement de zonage RCA 40 de l'arrondissement d'Anjou doit être modifié afin que les usages autorisés dans les zones correspondant au secteur identifié dans l'arrondissement d'Anjou sur l'extrait de la carte joint en annexe B du projet de règlement RCG 14-029-X soient conformes à la nouvelle affectation du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal prévue pour ce secteur.

GDD : 1227154001

**VILLE DE MONTRÉAL
RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE
XX-XXX**

**RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RELATIVE À LA
PRÉSERVATION D'UN SECTEUR PRÉSENTANT UNE VALEUR
ENVIRONNEMENTALE**

ATTENDU qu'un projet de règlement enclenchant le processus de modification au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) afin notamment de modifier les grandes affectations du territoire sur certains secteurs a été adopté le [insérer la date] par le conseil d'agglomération;

ATTENDU que cette modification du schéma d'aménagement et de développement a notamment pour objectif de lutter contre les changements climatiques associés aux îlots de chaleur et qu'il est nécessaire de protéger de manière préventive un des secteurs visés par celle-ci;

ATTENDU que le conseil d'agglomération a déposé un avis de motion en vue d'adopter un règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale.

VU les articles 61 et 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) qui permettent au conseil d'agglomération d'exercer, au cours de la période de modification de son schéma d'aménagement, par voie de résolution, des mesures de contrôle intérimaire dans la totalité ou dans une partie de son territoire;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu :

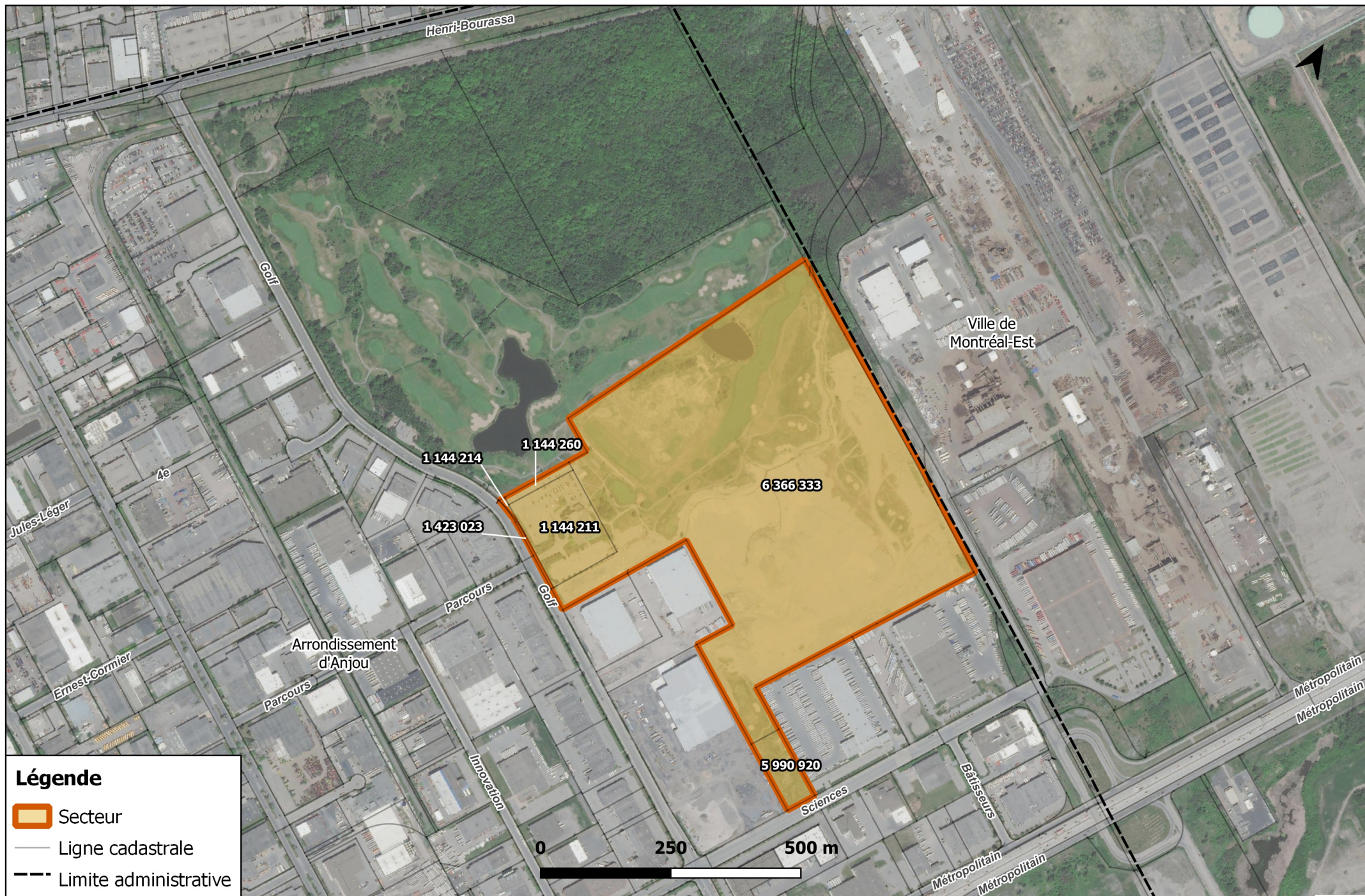
1. d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire, dans le secteur identifié sur la carte jointe en annexe A de la présente résolution, tous les usages autres que les suivants :

- 1° ceux prévus aux exceptions du deuxième alinéa de l'article 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);
- 2° usage récréatif, tel que golf, centre d'interprétation et aire de jeu;
- 3° usage relatif à des activités touristiques ou culturelles;
- 4° usage institutionnel;
- 5° usage commercial ou de bureau complémentaire à un usage récréatif.

ANNEXE A
CARTE INTITULÉE « ANJOU – SECTEUR EN CONTRÔLE INTÉRIMAIRE »

GDD 1227154001

Anjou - Secteur en contrôle intérimaire



VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

**RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RELATIF À LA PRÉSERVATION
D'UN SECTEUR PRÉSENTANT UNE VALEUR ENVIRONNEMENTALE**

ATTENDU qu'un projet de règlement enclenchant le processus de modification au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) afin notamment de modifier les grandes affectations du territoire sur certains secteurs a été adopté le [insérer la date] par le conseil d'agglomération;

ATTENDU que cette modification du schéma d'aménagement et de développement a notamment pour objectif de lutter contre les changements climatiques associés aux îlots de chaleur et qu'il est nécessaire de protéger de manière préventive un des secteurs visés par celle-ci;

ATTENDU qu'une résolution de contrôle intérimaire a été adoptée le [insérer la date] par le conseil d'agglomération en vertu des articles 61 et 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

VU les articles 61 et 64 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) qui permettent au conseil d'agglomération d'exercer, au cours de la période de modification de son schéma d'aménagement, par voie de règlement, un contrôle intérimaire contenant diverses dispositions applicables dans la totalité ou dans une partie de son territoire, et considérant l'article 65 de cette loi, le conseil d'agglomération décrète :

CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. Les dispositions du présent règlement s'appliquent au secteur identifié sur la carte jointe à son annexe A.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles du présent règlement continue de s'appliquer.

CHAPITRE II
APPLICATION DU RÈGLEMENT

2. L'application du règlement relève des unités administratives responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme des municipalités reconstituées de l'agglomération et des arrondissements de la Ville de Montréal.

CHAPITRE III
CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS ET DES PERMIS

3. Un certificat ou un permis visant un immeuble dans le territoire assujetti au présent règlement ne peut être délivré qu'en conformité aux exigences de celui-ci.

CHAPITRE IV DISPOSITION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

4. Les seuls usages autorisés sur le territoire assujetti au présent règlement sont les suivants :

- 1° ceux prévus aux exceptions du deuxième alinéa de l'article 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);
- 2° usage récréatif, tel que golf, centre d'interprétation et aire de jeu;
- 3° usage relatif à des activités touristiques ou culturelles;
- 4° usage institutionnel;
- 5° usage commercial ou de bureau complémentaire à un usage récréatif.

CHAPITRE V DISPOSITION PÉNALE

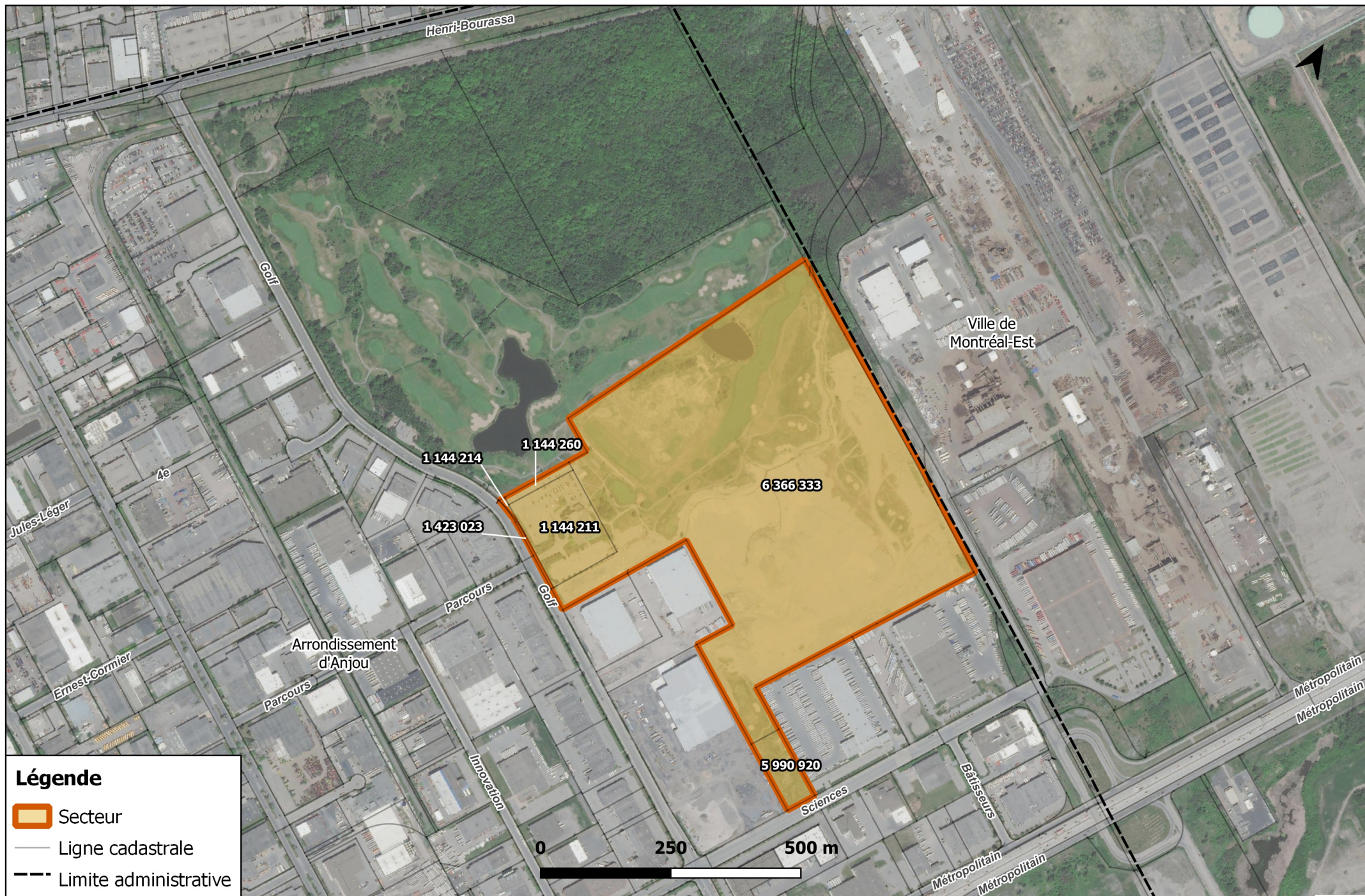
5. Quiconque contrevient au présent règlement est passible d'une amende de 1 000 \$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne physique, ou de 2 000 \$ s'il est une personne morale. Pour une récidive, le montant est de 2 000 \$ si le contrevenant est une personne physique ou de 4 000 \$ s'il est une personne morale.

ANNEXE A CARTE INTITULÉE « ANJOU - SECTEUR EN CONTRÔLE INTÉRIMAIRE »

Ce règlement a été promulgué pour l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le

GDD 1227154001

Anjou - Secteur en contrôle intérimaire





Dossier # : 1217404003

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | Gestion de l'eau |
| Objet : | Adopter le règlement modifiant le «Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau» (RCG 16-041) de sorte à augmenter l'emprunt de 7 148 000 \$ pour un total de 13 148 000 \$. |

Il est recommandé d'adopter le règlement modifiant le «Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau» (RCG 16-041) de sorte à augmenter l'emprunt de 7 148 000 \$ pour un total de 13 148 000 \$.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-01-27 10:39

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1217404003

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | Gestion de l'eau |
| Objet : | Adopter le règlement modifiant le «Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau» (RCG 16-041) de sorte à augmenter l'emprunt de 7 148 000 \$ pour un total de 13 148 000 \$. |

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau assure l'alimentation en eau potable de l'ensemble des seize (16) villes liées de l'agglomération et de la Ville de Charlemagne. En contrepartie, les villes sont facturées pour leur consommation d'eau potable en vertu du *Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable* (RCG 20-039), qui est mis à jour chaque année.

Depuis 2001, année de référence de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la production d'eau potable par personne par jour a diminué de 35 %, résultat dépassant l'objectif fixé par la province (qui était de diminuer de 20 % pour fin 2017 - Objectif atteint en 2014).

Cependant, la capacité du Service de l'eau à facturer de manière fiable et équitable les différentes villes de l'agglomération est compromise par la détérioration significative de certaines chambres de compteurs et des compteurs eux-mêmes (significativement au-delà de leur durée de vie utile).

Le projet de reconstruction et de réhabilitation des chambres de compteurs a débuté en 2016 et il est prévu qu'il se termine en 2025. Le budget estimé pour l'ensemble du projet a été ajusté à la hausse suite à la révision des coûts de reconstruction et de réhabilitation des chambres de compteurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0630 - 10 décembre 2020 - Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2021-

2030 de la Ville de Montréal (volet agglomération) - 1203843028
CG16 0275 - 21 avril 2016 Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt modifiant le règlement d'emprunt RCG 16-041 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 13 148 000 \$.

L'augmentation du montant de l'emprunt a pour but de finaliser les travaux de construction et de réhabilitation des chambres de compteurs requis pour compléter le projet.

Ce projet vise la reconstruction et la réhabilitation des chambres de mesure sur le réseau d'aqueduc incluant l'implantation de la télémessure et la mise aux normes selon les exigences provinciales pour la calibration in situ des compteurs d'eau.

Le montant supplémentaire de 7 148 000 \$ sera entièrement consacré à la construction et à la réhabilitation des chambres de compteurs.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement modifiant le règlement d'emprunt permettra au Service de l'eau d'obtenir des crédits supplémentaires nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation de reconstruction et de réhabilitation des chambres de compteurs.

Le parc de compteurs réseaux et de chambres de compteurs a subi un déficit d'entretien important dans les dernières années. Compte tenu de l'état du parc de compteurs réseaux, certaines chambres de compteurs ne sont plus accessibles, ce qui rend la mesure des volumes d'eau potable consommés par chacune des villes liées difficile. Il est de plus en plus nécessaire de recourir à des estimations. La réhabilitation des chambres de mesure et des compteurs permet à la Ville de Montréal ainsi qu'aux autres villes liées de mieux établir des bilans de l'eau répondant aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

La situation actuelle fait peser un risque sur les devoirs et obligations du Service de l'eau envers les villes clientes et envers les instances provinciales quant à la répartition équitable et rigoureuse des volumes d'eau consommés. Le volume d'eau consommé par Montréal étant déduit à partir des volumes d'eau consommés par les autres villes, Montréal peut souffrir financièrement d'un sous comptage des consommations des autres villes. Les imprécisions sur les volumes d'eau ont des conséquences sur les factures adressées aux villes, mais aussi en regard de leurs objectifs de réduction d'eau potable (dont dépendent les subventions provinciales).

Lors de l'élaboration des budgets nécessaires à la réalisation du projet, l'estimation des coûts associés à ce projet était basée sur les coûts de rénovation plutôt que de construction. La moyenne de ce coût avait été estimée pour 100 chambres à un coût unitaire de 60k\$. Les coûts étaient très peu élaborés et comprenaient un haut niveau d'incertitude. Il est également important de noter que les conditions générales du marché en 2021 sont différentes de celles de 2016 et que peu d'adjudicataires possèdent l'expertise ainsi que la capacité de réaliser ce type d'ouvrage. L'ensemble de ces facteurs impose une pression à la hausse sur les coûts du projet.

La DRE se voit donc dans l'obligation de rehausser son estimation pour la poursuite du projet. La majoration du règlement d'emprunt permettra de finaliser les travaux de reconstruction et de réhabilitation des chambres de compteurs requis pour compléter le projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement modifiant le règlement d'emprunt servira au financement du projet «Chambres de compteurs» #56032 prévu au programme des immobilisations 2022-2031. L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux pourraient bénéficier de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursements. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'assise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ-GV). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008, (2008) 140 G.O. II, 5967A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou le volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil d'agglomération par résolution.

MONTRÉAL 2030

Ce programme s'inscrit dans les priorités 7, 18 et 20 de Montréal 2030.

Les principaux bénéfices attendus sont de :

1. Garantir l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante à l'ensemble de la population montréalaise en minimisant les risques de rupture de services (priorité 7)
2. Lutter contre le vieillissement du réseau et prévenir les défaillances des actifs (priorité 18)
3. Anticiper les bris (priorité 18)
4. Diminuer les coûts d'interventions pour la collectivité (priorité 20)

La mesure en continu de la consommation à chacune des entrées apporte aux villes liées une meilleure connaissance du comportement de leurs réseaux et elle augmente l'efficacité de leurs interventions.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement modifiant le Règlement d'emprunt est requise afin de poursuivre les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau. Le rejet de l'adoption empêcherait le renouvellement des chambres et des équipements de mesure, ce qui aurait des conséquences aussi en terme de fiabilité du réseau (rupture de conduites dans les chambres, bris de vannes ou de compteurs) ainsi qu'en termes de santé et sécurité (multiplication des interdictions d'accès aux chambres devenant dangereuses).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt : 24 février 2022
Adoption : 24 mars 2022

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anjeza DIMO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Aurelie GRONDEIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Audrey MAURICE
Agente de recherche

Tél : 514 872-3416
Télécop. : 514 872-3487

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-12-06

Jean L LAMARRE
Chef de la division de la gestion durable de
l'eau

Tél : 514-219-3649
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2022-01-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2022-01-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1217404003

Unité administrative responsable : Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau, Division Gestion durable de l'eau

Projet : Gestion de l'eau

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i> | X | | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Ce programme s'inscrit dans les priorités 7, 18 et 20 de Montréal 2030. Priorité 7 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable Priorité 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire Priorité 20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole | | | |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu? Les principaux bénéfices attendus sont de : 1. Garantir l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante à l'ensemble de la population montréalaise en minimisant les risques de rupture de services (priorité 7) | | | |

2. Lutter contre le vieillissement du réseau et prévenir les défaillances des actifs (priorité 18)

3. Anticiper les bris (priorité 18)

4. Diminuer les coûts d'interventions pour la collectivité (priorité 20)

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|------------|------------|--------------|
| <p>1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | | | x |
| <p>2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques, notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?</p> | | | x |
| <p>3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?</p> | | | x |

Section C - ADS+ *

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|------------|------------|--------------|
| <p>1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :</p> <p>a. Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion <p>b. Équité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale <p>c. Accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | | | x |
| <p>2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?</p> | | | x |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Dossier # : 1217404003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau |
| Objet : | Adopter le règlement modifiant le «Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau» (RCG 16-041) de sorte à augmenter l'emprunt de 7 148 000 \$ pour un total de 13 148 000 \$. |

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



AGr - 1217404003 - Compteurs d'eau (règlement modifiant RCG 16-041).docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Aurelie GRONDEIN
Avocate
Tél : 438-826-4614

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-12-22

Aurelie GRONDEIN
Avocate
Tél : 438-826-4614
Division : Droit fiscal, de l'évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE
6 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION ET
RÉHABILITATION DES CHAMBRES DE COMPTEURS D'EAU (RCG 16-041)
AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT À 13 148 000 \$**

Vu les articles 19, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le titre du Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau (RCG 16-041) est modifié par le remplacement de « 6 000 000 \$ » par « 13 148 000 \$ »
2. L'article 2 de ce règlement est modifié par le remplacement de « 6 000 000 \$ » par « 13 148 000 \$ ».

GDD1217404003

Dossier # : 1217404003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau |
| Objet : | Adopter le règlement modifiant le «Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les travaux de reconstruction et réhabilitation des chambres de compteurs d'eau» (RCG 16-041) de sorte à augmenter l'emprunt de 7 148 000 \$ pour un total de 13 148 000 \$. |

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



Info_Comptable_GDD 1217404003_Agglo.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anjeza DIMO
Préposée au budget
Service des finances , Direction du conseil et
du soutien financier
Tél : 514-872-4764

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-12-22

Reak Sa SEN
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-2813

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier



(1)

Dossier # : 1229459001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | - |
| Objet : | Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 173 081 000 \$, pour le financement de travaux de mises à niveau et de mises aux normes des équipements et infrastructures relatifs à l'assainissement des eaux usées de l'agglomération de Montréal. |

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 173 081 000 \$, pour le financement de travaux de mises à niveau et de mises aux normes des équipements et infrastructures relatifs à l'assainissement des eaux usées de l'agglomération de Montréal.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-01-27 12:24

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1229459001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | - |
| Objet : | Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 173 081 000 \$, pour le financement de travaux de mises à niveau et de mises aux normes des équipements et infrastructures relatifs à l'assainissement des eaux usées de l'agglomération de Montréal. |

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau assure la collecte et le traitement de toutes les eaux usées du territoire de l'agglomération de la ville de Montréal. Les infrastructures utilisées pour la collecte et le traitement des eaux usées se composent principalement de deux intercepteurs qui ceinturent l'île de Montréal, de conduits, de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) , d'un lieu d'enfouissement technique, d'un réseau d'interception et d'une station d'épuration avec étang aéré sur l'île Notre-Dame.

L'ensemble de ces infrastructures incluent entre autres des collecteurs, des émissaires, des ouvrages de rétention, des bâtiments, des équipements de nature, mécanique, hydraulique, électrique et de contrôle qui permettent au réseau primaire d'intercepter et de transporter les eaux usées de l'ensemble de la ville de Montréal vers la Station et la station d'épuration de l'île Notre-Dame. Ces deux stations traitent la totalité des eaux usées de l'île de Montréal et de l'île Notre-Dame.

Certains équipements et infrastructures sont en opération depuis plus de trente (30) ans et ont dépassé leur durée de vie utile. Ce règlement d'emprunt vise le financement des travaux de mises à niveau (réfections) et de mises aux normes des équipements et des infrastructures relatifs à l'assainissement des eaux usées de l'agglomération de Montréal dont la valeur de remplacement est estimée à 4,9G\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0525 - 19 décembre 2019 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 43 683

000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte
CG17 0514 - 21 février 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

CG17 0028 - 26 janvier 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 920 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

CG16 0164 - 25 février 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 464 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 173 081 000 \$, afin de financer la mise à niveau et la mise aux normes des équipements et des infrastructures relatifs à l'assainissement des eaux usées de l'agglomération de Montréal. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant. Ce nouveau règlement regroupe non seulement les actifs de la Station mais aussi ceux des intercepteurs et des dégrilleurs. Il est calculé sur les besoins des cinq prochaines années. Ce règlement d'emprunt permettra entre autres d'effectuer les travaux suivants:

- mise à niveau et agrandissement de la salle d'équipements au Prétraitement;
- mise à niveau des stations de pompage Île Notre-Dame, Dorval, Ray Lawson, Côte des Neiges et Hénault;
- construction et installation d'un système d'extraction et de traitement d'odeur à la station de pompage Rhéaume et à la station de pompage Belfroy;
- mise à niveau des moteurs des groupes motopompes à la station de pompage de la station d'épuration;
- mise à niveau des équipements pétroliers à la station d'épuration et sur le réseau des intercepteurs;
- mise à niveau des systèmes de ventilation;
- mise à niveau des systèmes de contrôle des procédés.

JUSTIFICATION

Ces infrastructures et équipements sont en opération 365 jours par année, 24 heures sur 24 depuis 30 ans. Certains équipements et infrastructures ont atteint la fin de leur vie utile et beaucoup de pièces de remplacement n'existent plus sur le marché. Leur désuétude nécessite des travaux majeurs, afin d'assurer la continuité des opérations et le maintien des coûts d'opération les plus bas possibles.

Ces mises à neuf et ces mises à niveau technologiques ont pour but de limiter la croissance des coûts opérationnels tout en minimisant les risques de bris majeurs qui pourraient avoir pour conséquence d'entraver la bonne marche des opérations, de causer des désagréments aux citoyens et de nuire au respect des normes environnementales en vigueur. De plus, ces travaux sont requis afin d'assurer le respect des normes de santé et sécurité, le développement du réseau requis par les nouvelles réglementations environnementales ainsi que les développements immobiliers et industriels sur l'île de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement d'emprunt vise à financer la mise aux normes et la mise à niveau (réfection) des équipements et des infrastructures relatifs à l'assainissement des eaux usées de l'agglomération de Montréal, tel que présenté au programme quinquennal d'immobilisation 2022-2026 de l'agglomération de Montréal.

Ces travaux sont de compétence d'agglomération puisqu'en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations », ils concernent l'assainissement des eaux.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon les règles prescrites en vertu du premier alinéa de l'article 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001). Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses financements ne doit pas excéder 20 ans.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des affaires municipales et de l'habitation.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 notamment pour les engagements touchant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la diminution des vulnérabilités climatiques (voir la grille d'analyse en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de permettre la mise à niveau et la mise aux normes des équipements et infrastructures relatifs à l'assainissement des eaux usées de l'agglomération de Montréal qui ont atteint leur durée de vie utile et qui ne répondent plus aux nouvelles réglementations environnementales.

Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux prévus serait compromise et le niveau de fiabilité des équipements et des infrastructures serait affecté.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt au conseil d'agglomération : 24 février 2022
Adoption du règlement d'emprunt par le conseil d'agglomération : 24 mars 2022
Approbation par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samia KETTOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Aurelie GRONDEIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

Tél : 514 280-4364
Télécop. : 514 280-4387

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-17

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

Tél : 514 280-4364
Télécop. : 514 280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno HALLÉ

Directeur

Tél : 514 280-3706

Approuvé le : 2022-01-18

Chantal MORISSETTE

Directrice

Tél : 514 280-4260

Approuvé le : 2022-01-26

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1229459001

Unité administrative responsable : Service de l'eau – Direction de l'épuration des eaux usées

Projet : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 173 081 000 \$, pour le financement des travaux de mises à niveau des équipements et infrastructures relatifs à l'assainissement des eaux usées de l'agglomération de Montréal.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i> | x | | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 1 : Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050. Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité , et une réponse de proximité à leurs besoins | | | |

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

Priorité 1 : Tous les projets de remplacement d'équipements vétustes à la station d'épuration ou sur le réseau d'intercepteurs utilisent des nouvelles composantes comme des moteurs à haute efficacité diminuant la consommation d'énergie et réduisant l'émission de GES.

Priorité 19 : Assurer que la Direction de l'épuration des eaux usées puisse rendre un service de qualité au citoyen de la ville de Montréal en faisant des mises à niveau de nos installations en fin de vie utile pour en assurer leur pérennité à long terme ce qui réduira les impacts sur l'environnement et les risque sur la santé et la sécurité du personnel et des citoyens Ces mises à niveau permettent également d'éviter les inondations de terrains, de routes et de voies d'accès. De plus, certains projets visent à réduire les nuisances olfactives pour les citoyens contribuant à améliorer la qualité des milieux de vie.

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|------------|------------|--------------|
| <p>1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | X | | |
| <p>2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques, notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?</p> <p>Le maintien et la modernisation des infrastructures et des équipements de la station d'épuration et des intercepteurs permet de maintenir la capacité d'intercepter et de transporter les eaux usées de l'île de Montréal vers la Station afin de les épurer et de contribuer ainsi à l'assainissement des cours d'eau, et ce, dans un esprit de préservation des ressources et de valorisation des résidus. La performance de la Station a un impact significatif en ce qui concerne l'accès aux berges et la valorisation de la biodiversité du Fleuve.</p> | X | | |
| <p>3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?</p> | | X | |

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|------------|------------|--------------|
| <p>1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :</p> <p>a. Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion | | | X |
| <p>b. Équité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale | | | X |

| | | | |
|---|--|--|----------|
| <p>c. Accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | | | X |
| <p>2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?</p> | | | X |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Dossier # : 1229459001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| Objet : | Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 173 081 000 \$, pour le financement de travaux de mises à niveau et de mises aux normes des équipements et infrastructures relatifs à l'assainissement des eaux usées de l'agglomération de Montréal. |

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



AGr - 1229459001 - Eaux usées.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Aurelie GRONDEIN
Avocate
Tél : 438-826-4614

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-26

Aurelie GRONDEIN
Avocate
Tél : 438-826-4614
Division : Droit fiscal, de l'évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 173 081 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE MISES À NIVEAU ET DE MISES AUX NORMES DES ÉQUIPEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES RELATIFS À L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement, le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par les règles prescrites en vertu du premier alinéa de l'article 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
2. Un emprunt de 173 081 000 \$ est autorisé pour le financement de travaux de mises à niveau et de mises aux normes des équipements et infrastructures relatifs à l'assainissement des eaux usées de l'agglomération de Montréal.
3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ), durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :

- 1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;
- 2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1^{er} alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90^e jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

8. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles à l'un ou l'autre des programmes mentionnés à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

GDD1229459001

Dossier # : 1229459001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| Objet : | Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 173 081 000 \$, pour le financement de travaux de mises à niveau et de mises aux normes des équipements et infrastructures relatifs à l'assainissement des eaux usées de l'agglomération de Montréal. |

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



1229459001_Info_comptable.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samia KETTOU
Préposée au budget
Tél : (514) 872-7091

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-20

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseiller(-Ere) budgétaire
Tél : (514) 280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1217227002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'Espace pour la vie , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Parc Jean-Drapeau |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement autorisant un emprunt de 16 280 000 \$ afin de financer la mise à niveau de la Biosphère pour les années 2022 à 2026 inclusivement |

Il est recommandé:

1. D'adopter un règlement autorisant un emprunt de 16 280 000\$ afin de financer la mise à niveau de la Biosphère pour les années 2022 à 2026 inclusivement.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2022-01-31 11:17

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur général adjoint par intérim
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1217227002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'Espace pour la vie , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Parc Jean-Drapeau |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement autorisant un emprunt de 16 280 000 \$ afin de financer la mise à niveau de la Biosphère pour les années 2022 à 2026 inclusivement |

CONTENU

CONTEXTE

Seul musée de l'environnement en Amérique du Nord, la Biosphère invite au dialogue entre la culture, l'innovation sociale et l'environnement. Ainsi, depuis 1995, le musée a pour mission de sensibiliser et de susciter l'action et l'engagement environnemental de chacun.e. Jusqu'au 30 mars 2021, la Biosphère était opérée par Environnement et Changements climatiques Canada, qui a décidé de ne pas renouveler son bail pour l'exploitation du musée. Depuis le 1^e avril 2021, ce dernier est donc opéré par le service de l'Espace pour la vie.

Suite à un engagement tripartite pris par le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal pour préserver la mission muséale de la Biosphère, le budget de fonctionnement du musée sera financé pour les 5 prochaines années à hauteur de 30 M\$ par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec (3 M\$ chacun par an entre 2021 et 2026), via la Fondation Espace pour la vie. Les immobilisations seront quant à elles financées par la Ville de Montréal à hauteur de 15 M\$ jusqu'en 2026.

Notons qu'Espace pour la vie opère le musée de la Biosphère (intérieur), comme le faisait Environnement et Changement climatique Canada, tandis que le Parc Jean-Drapeau est toujours responsable de l'enveloppe extérieure. La Biosphère est la propriété de la Ville de Montréal. Étant située au Parc Jean-Drapeau, elle est reconnue de compétence d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 2008 (15 décembre 2021) - autoriser, conditionnellement à l'adoption du décret, la réception d'une contribution de 15 000 000 \$ provenant de la Fondation Espace pour la vie pour soutenir les opérations de la Biosphère pour les années allant de 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2026.

- CE21 2010 (15 décembre 2021) - approuver un projet d'addenda à la convention entre la Fondation Espace pour la vie et la Ville de Montréal, dont l'objet est de définir les modalités et conditions des versements de la Fondation à la Ville pour la réalisation des activités inhérentes à l'opération du musée de la Biosphère, en ce qui concerne la

contribution financière de 15 000 000 \$ du gouvernement du Québec pour ce projet (CE21 1872), afin de : modifier l'article 4 intitulé « Obligations de la Fondation », pour préciser les périodes concernées de chacun des versements; modifier l'Annexe C intitulée « Calendrier des dates de production des rapports de reddition de comptes de la Ville à la Fondation » pour ajuster les dates de dépôt des rapports aux périodes couvertes par chacun des versements.

- CE21 1872 (3 novembre 2021) - autoriser la réception d'une contribution financière de 15 000 000 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation des activités inhérentes au musée de la Biosphère pour les années allant de 2021 à 2026.
- CG21 0213 - 22 avril 2021 - Approuver un projet de lettre d'entente entre la Ville de Montréal et la Société du Parc Jean-Drapeau visant l'occupation des espaces intérieurs de la Biosphère à des fins muséales à partir du 1^e avril 2021.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 16 280 000\$ afin de financer des travaux de mise à niveau de la Biosphère entre 2022 et 2026.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

JUSTIFICATION

Les travaux prévus incluent des travaux de maintien, dont certains sont urgents (réfection et étanchéisation des toitures, travaux d'imperméabilisation, corrections de fissures et de traces de corrosion). Les salles d'exposition et l'accueil des visiteurs doivent également être revus afin de renouveler l'expérience de visite et de répondre aux objectifs de fréquentation et de revenus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt de 16 280 000 \$ servira au financement des travaux prévus au PDI de la Biosphère jusqu'en 2026.

Le montant de 16 280 000\$ se décline comme suit:

- 15 000 000 \$ provenant de l'engagement de la Ville dans le cadre de ses discussions avec le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec pour le maintien de la mission muséale de la Biosphère
- 1 280 000 \$ s'expliquant comme suit: le programme de maintien d'Espace pour la vie pour 2022 et 2023, de compétence locale, prévoit 1 280 000\$ pour le maintien de la Biosphère. La Biosphère ayant finalement été identifiée de compétence d'agglomération, le montant prévu au programme de maintien d'Espace pour la vie ne peut donc pas être utilisé. Il est par ailleurs impossible de transférer ces crédits à la compétence d'agglomération. L'équilibre budgétaire d'Espace pour la vie sera maintenu tout en respectant les compétences. Aussi, pour 2022, la Société du Parc Jean-Drapeau va transférer 1 M\$ de son budget PDI de compétence d'agglomération au programme de maintien de la Biosphère également de compétence d'agglomération dans un dossier décisionnel à venir.

| Compétence | Requérant | Programmes | Budget requis total (travaux, contingences et | Budget requis 2022 | Budget requis 2023 | Budget requis 2024 | Budget requis 2025 | Budget requis 2026 |
|------------|-----------|------------|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | | | | | | | | |

| | | | incidences) | | | | | |
|---------------|------|---|------------------|-----------------|---------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Agglomération | EPLV | Biosphère - PDI additionnel pour la mise à niveau de la Biosphère | 15 000 000,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 4 850 000,00 \$ | 6 200 000,00 \$ | 3 950 000,00 \$ |
| Agglomération | EPLV | Biosphère - PDI actuel pour le maintien des actifs | 1 280 000,00 \$ | 1 030 000,00 \$ | 250 000,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ |
| | | | 16 280 000,00 \$ | 1 030 000,00 \$ | 250 000,00 \$ | 4 850 000,00 \$ | 6 200 000,00 \$ | 3 950 000,00 \$ |

MONTRÉAL 2030

Les travaux qu'Espac pour la vie souhaite effectuer à la Biosphère répondent aux orientations de la planification stratégique Montréal 2030, notamment sur le plan de la transition écologique et de la participation citoyenne. Pavillon des États-Unis lors de l'Expo 1967, ce bâtiment unique imaginé par l'architecte visionnaire Richard Buckminster Fuller est une véritable icône montréalaise, certainement la plus éloquente construction témoignant des efforts pour allier la technologie et la nature. Musée de l'environnement qu'Espac pour la vie souhaite transformer en carrefour citoyen pour accélérer la transition écologique, la Biosphère, de par sa position sur l'Île Sainte-Hélène, fait de la gestion et du développement du patrimoine naturel riverain et aquatique l'un des coeurs de son développement. Les travaux prévus permettront d'accroître l'efficacité énergétique du bâtiment tandis que le renouvellement des expositions fera de la Biosphère un musée plus ouvert et inclusif, misant sur la participation et l'engagement des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la création du règlement d'emprunt, il sera impossible de faire les travaux nécessaires à la Biosphère et donc d'atteindre les objectifs de fréquentation et de revenus, conformément à l'engagement pris par la Ville de Montréal vis à vis du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec pour la préservation de la mission muséale de la Biosphère.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'accès à la Biosphère en temps de pandémie est soumis aux règles sanitaires préconisées par la Santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre de ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Khadija BENAÏLLA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Aurelie GRONDEIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Khadija BENAÏLLA, Service des finances

Aurelie GRONDEIN, Service des affaires juridiques

Lecture :

Aurelie GRONDEIN, 28 janvier 2022

Khadija BENAÏLLA, 28 janvier 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Émilie CADIEUX
Conseillère en planification

Tél : 514-983-2322
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-28

Julie JODOIN
Directrice du Service Espace pour la vie (par
interim)

Tél : 514 872-9033
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie JODOIN
Directrice du Service Espace pour la vie (par
interim)

Tél : 514 872-9033
Approuvé le : 2022-01-30

Dossier # : 1217227002

Unité administrative responsable :

Service de l'Espace pour la vie , Direction

Objet :

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 16 280 000 \$ afin de financer la mise à niveau de la Biosphère pour les années 2022 à 2026 inclusivement

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



AGr - 1217227002 - Biosphere.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Aurelie GRONDEIN
Avocate
Tél : 438-826-4614

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-30

Aurelie GRONDEIN
Avocate
Tél : 438-826-4614
Division : Droit fiscal, de l'évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RCG XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 16 280 000 \$ POUR LE
FINANCEMENT DE LA MISE À NIVEAU DE LA BIOSPHERE**

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 16 280 000 \$ est autorisé pour le financement de la mise à niveau de la Biosphère, incluant notamment des travaux de maintien du bâtiment et de réaménagement de salles d'exposition et d'accueil.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD 1217227002

Dossier # : 1217227002

Unité administrative responsable :

Service de l'Espace pour la vie , Direction

Objet :

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 16 280 000 \$ afin de financer la mise à niveau de la Biosphère pour les années 2022 à 2026 inclusivement

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



RE 1217227002 projet 37013.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Khadija BENAÏLLA
Agente comptable analyste
Tél : (514)872-1025

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-28

Josée LESSARD
conseillère en planification budgétaire
Tél : 514 872-9246
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1218677009

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Transport collectif des personnes |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, le règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 4295, rue de Richelieu et son remplacement par la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu |

De recommander l'adoption par le Conseil d'agglomération du règlement autorisant la démolition du bâtiment localisé au 4295, rue de Richelieu et son remplacement par la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-01-31 11:30

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

DESCRIPTION TECHNIQUE

**MUNICIPALITÉS : VILLE DE WESTMOUNT
VILLE DE MONTRÉAL (ARR. SUD-OUEST)**

**CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : MONTRÉAL
CADASTRE : DU QUÉBEC**

LOT(S) : 5 064 113 ET 5 064 114

N/RÉF. : PS2241

LE LOT 5 064 114
A-B-C-D-A

Une parcelle de terrain de figure irrégulière, située dans la municipalité de la Ville de Montréal, arrondissement Sud-Ouest, étant le lot 5 064 114, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et indiquée par les lettres A-B-C-D-A sur le plan ci-annexé.

Bornée vers le nord-ouest par le lot 5 064 113, vers le nord-est par le lot 4 605 371, vers le sud-est par le lot 4 145 389 (Rue de Richelieu), vers le sud-ouest par les lots 5 064 116 et 4 145 347.

Commençant au point indiqué par la lettre A sur le plan ci-annexé, lequel point A étant situé à l'intersection des limites sud-ouest et sud-est du lot 5 064 114. De ce point A, vers le nord-ouest, suivant une direction de $310^{\circ}22'49''$ sur une distance de quarante-quatre mètres et soixante-douze centièmes (44,72 m) jusqu'au point B; de là, vers le nord-est, suivant une direction de $45^{\circ}41'51''$ sur une distance de trente mètres et soixante-dix-sept centièmes (30,77 m) jusqu'au point C; de là, vers le sud-est, suivant une direction de $130^{\circ}23'32''$ sur une distance de quarante et un mètres et trente-deux centièmes (41,32 m) jusqu'au point D; de là, vers le sud-ouest, suivant une direction de $219^{\circ}24'48''$ sur une distance de trente mètres et soixante-trois centièmes (30,63 m) jusqu'au point A, point de commencement.

Cette parcelle contient une superficie de mille trois cent dix-huit mètres carrés et deux dixièmes (1318,2 m²).

Les dimensions mentionnées dans ce document sont en mètres (S.I.) et les directions sont conventionnelles.

LE LOT 5 064 113
E-F-G-C-E

Une parcelle de terrain de figure irrégulière, située dans la municipalité de la Ville de Westmount, étant le lot 5 064 113, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et indiquée par les lettres E-F-G-C-E sur le plan ci-annexé.

Bornée vers le nord-ouest par le lot 5 064 112, vers le nord-est par le lot 4 140 648, vers le sud-est par les lots 5 064 114 et 5 064 116, vers le sud-ouest par le lot 5 064 116.

Commençant au point indiqué par la lettre E sur le plan ci-annexé, lequel point E étant situé à l'intersection des limites sud-ouest et sud-est du lot 5 064 113. De ce point E, vers le nord-ouest, suivant une direction de $304^{\circ}45'58''$ sur une distance de trente mètres et quatre-vingt-dix centièmes (30,90 m) jusqu'au point F; de là, vers le nord-est, suivant une direction de $45^{\circ}25'12''$ sur une distance de trente-huit mètres et quatre-vingt centièmes (38,80 m) jusqu'au point G; de là, vers le sud-est, suivant une direction de $130^{\circ}23'32''$ sur une distance de trente mètres et soixante-six centièmes (30,66 m) jusqu'au point C; de là, vers le sud-ouest, suivant une direction de $225^{\circ}41'51''$ sur une distance de trente-cinq mètres et soixante-dix-huit centièmes (35,78 m) jusqu'au point E, point de commencement.

Cette parcelle contient une superficie de mille cent trente-cinq mètres carrés et quatre dixièmes (1135,4 m²).

Les dimensions mentionnées dans ce document sont en mètres (S.I.) et les directions sont conventionnelles.

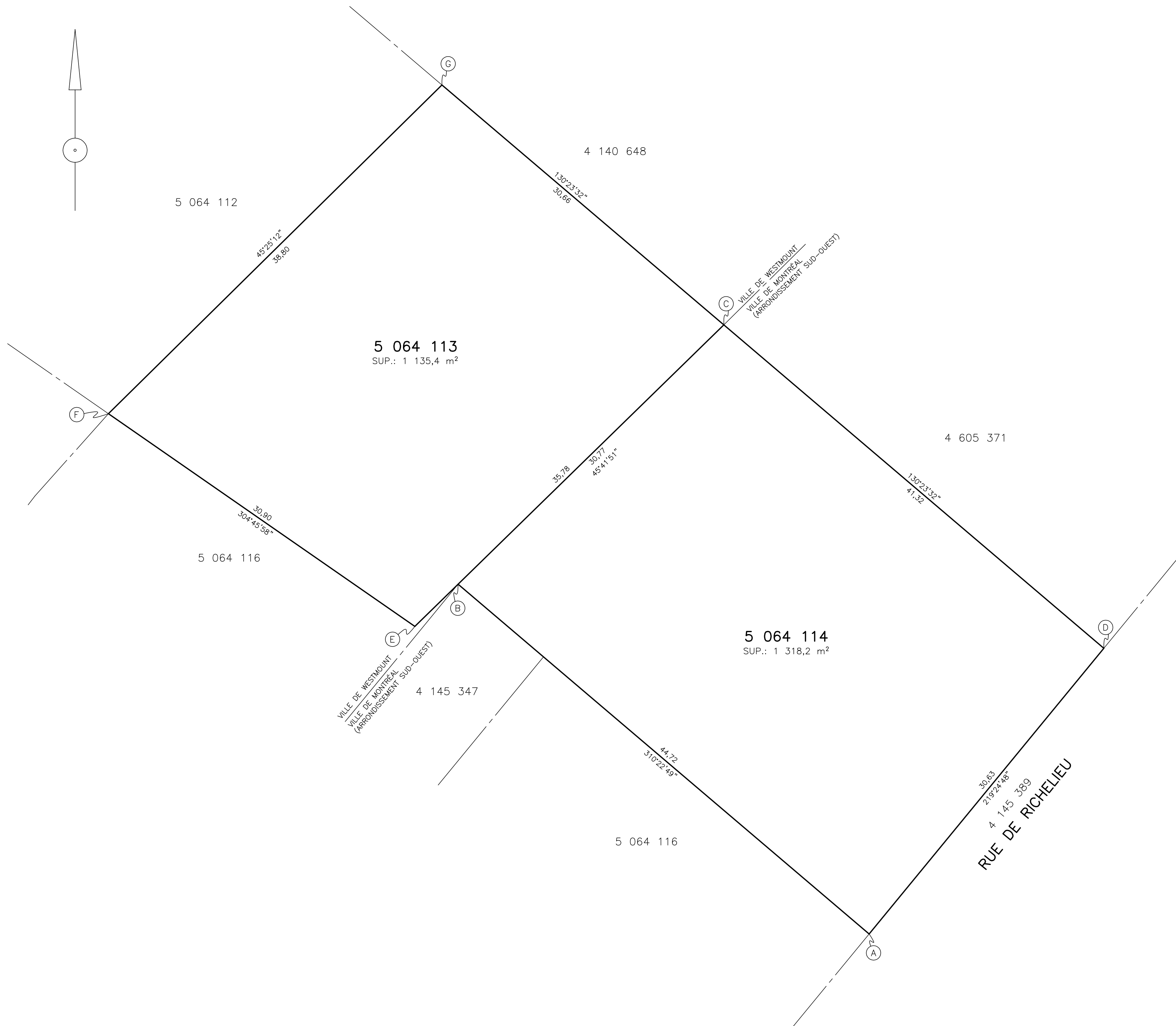
Le tout tel que montré sur le plan ci-annexé, préparé et signé à Montréal, le 27 septembre 2019 sous le numéro 34702 de mes minutes (Dossier Ps2241).

Danny Houle
Arpenteur-géomètre

Copie conforme à l'original

Émise le/...../.....

Arpenteur-géomètre



LÉGENDE

- limite de lot
- parcelle à décrire

CLIENT:



NOTES:

- Toutes les mesures sont en mètres. (SI)
- Les gisements montrés sur ce plan sont conventionnels.
- Ce document est préparé dans le but de montrer et décrire les parcelles faisant l'objet d'une expropriation.
- Ce document ne devrait pas être utilisé ou invoqué pour d'autres buts sans l'autorisation écrite du soussigné.

DOCUMENT ÉVOLUTIF

| VERSION | DATE | NOTE(S) |
|---------|------------|-----------------------|
| 1 | 27/09/2019 | DESCRIPTION TECHNIQUE |
| | | |
| | | |

labre & associés

ARPENTEURS • GÉOMÈTRES INC.

• LAVAL • BROSSARD • SAINT-EUSTACHE •
 • REPENTIGNY • MONTRÉAL •
 UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: (514)642-2000
 www.labre.qc.ca

**DESCRIPTION TECHNIQUE POUR
 FINS D'EXPROPRIATION**

LOT (S):
 5 064 113 (WESTMOUNT)
 5 064 114 (MONTRÉAL)
 CADASTRE:
 DU QUÉBEC
 MUNICIPALITÉS:
 VILLE DE WESTMOUNT
 VILLE DE MONTRÉAL (ARR. SUD-OUEST)
 CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE:
 MONTRÉAL

SIGNÉ À MONTRÉAL, LE 27 SEPTEMBRE 2019

PAR:
 DANNY HOULE
 ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,
 ÉMISE LE / /

..... A.G.
 ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE

MANDAT S.T.M.: LABRE-VEN-015

| | |
|----------------------|--------------------|
| MINUTE: 34702 | ÉCHELLE: 1:200 |
| DOSSIER: Ps2241 | FEUILLET 1 DE 1 |
| DESSIN: Ps2241-34702 | |



CONSTRUCTION DU POSTE DE VENTILATION MÉCANIQUE RICHELIEU

Plan d'action en réponse aux recommandations émises dans
le rapport de consultation publique
Juin 2021

Rapport de consultation publique – plan d'action

| Recommandations | Actions |
|---|---|
| 1. Dans une volonté de poursuite de dialogue tout au long de l'exécution du chantier, la Commission recommande la création d'un comité de bon voisinage, dont l'objectif sera de permettre à la STM et aux riverains d'échanger sur l'avancement des travaux, leurs nuisances, et leurs mesures d'atténuation. | La STM reçoit favorablement cette recommandation et proposera la mise en place de canaux de communication spécifiques pour faciliter les échanges avec les riverains durant la mise en œuvre du PVM Richelieu. De telles initiatives font partie des mesures généralement implantées par la STM. |
| 2. La Commission souligne positivement l'intégration de l'architecture du nouveau PVM au contexte architectural des bâtiments avoisinant et recommande d'accentuer le rappel historique au bâtiment existant (4295 rue De Richelieu), par exemple par des nuances sur les couleurs de brique et l'utilisation du fer forgé. | La STM prend acte de cette recommandation. Une collaboration est en cours avec l'arrondissement Sud-Ouest afin d'intégrer certains détails architecturaux caractéristiques du quartier afin d'accentuer l'intégration du PVM Richelieu au bâti existant du secteur. |
| 3. La Commission recommande d'impliquer les citoyens dans l'aménagement de l'espace paysager du site du projet de PVM Richelieu par exemple dans le cadre du comité de bon voisinage afin de bénéficier des idées des citoyens. | La STM reçoit cette recommandation et utilisera le comité de bon voisinage pour s'assurer de l'implication citoyenne concernant l'aménagement de l'espace paysager. À noter que ce type d'aménagement doit respecter les contraintes budgétaires, juridiques, d'entretien et de sécurité de la STM. |

Rapport de consultation publique – plan d'action

| Recommandations | Actions |
|---|--|
| 4. La Commission recommande que l'espace paysager puisse faire l'objet d'une collaboration dans sa gestion et entretien avec un organisme du quartier. | La gestion et l'entretien de l'espace paysager seront confiés à un service interne ou externe de la STM qui sera en mesure de répondre aux contraintes de sécurité et d'entretien exigées par l'infrastructure. |
| 5. La Commission recommande d'impliquer, autant que possible et dans le cadre du comité de bon voisinage, les citoyens dans le choix et la mise en œuvre de mesures d'atténuation, et ainsi bénéficier de la connaissance des usages du quartier par les riverains. | Les mesures d'atténuation font partie intégrante du mandat normalement confié à un comité de bon voisinage mis en place par la STM. |
| 6. La Commission recommande d'inviter le maître d'œuvre du chantier à participer, lorsque pertinent, au comité de bon voisinage proposé. | La STM prend acte de cette recommandation. De façon générale, lors de l'implantation de comité de bon voisinage, la STM prend soin de convier les personnes-ressources pertinentes lorsque nécessaire, que ce soit les maîtres d'œuvre ou autres intervenants. |
| 7. Pour favoriser la cohabitation du chantier avec la vie de quartier et permettre aux citoyens de se préparer, la Commission recommande d'informer ces derniers, phase par phase, de l'exécution à venir du chantier et des nuisances associées. | La STM prévoit des mécanismes d'information en continu. |

Rapport de consultation publique – plan d'action

| Recommandations | Actions |
|---|---|
| 8. Pour accommoder la vie quotidienne des riverains (sommeil, vie familiale, télétravail), la Commission recommande que les travaux bruyants soient décalés, dans la mesure du possible, un peu plus tard dans la journée de chantier. | La STM travaille de façon étroite avec l'entrepreneur pour minimiser les nuisances sonores. L'horaire des chantiers est déterminé par l'entrepreneur selon la réglementation d'arrondissement en vigueur. |
| 9. La Commission recommande une surveillance accrue pendant les heures de chantier mais aussi en dehors de celles-ci, particulièrement pendant la phase d'excavation, pour répondre aux enjeux de sécurité dans le quartier qui compte notamment des enfants à proximité. | La sécurité des chantiers est primordiale pour la STM. Des mesures de surveillance et de sécurité sont prévues tout au long du chantier, que ce soit durant l'excavation ou d'autres phases de mise-en-œuvre. |
| 10. Afin de minimiser le camionnage dans des rues résidentielles, la Commission recommande que soit étudiée la possibilité que l'accès au chantier pour les camions se fasse autant que possible via un itinéraire non résidentiel par exemple en empruntant le stationnement privé à l'ouest du chantier, puis passant au nord de l'édifice RCA, puis par la rue Lenoir. | La STM prend acte de cette recommandation. Un itinéraire préférentiel pour les camions et les mesures d'atténuation nécessaires fait partie intégrante du mandat confié à la firme d'expert-conseil pour réaliser l'étude de circulation. |

Rapport de consultation publique – plan d'action

| Recommandations | Actions |
|--|---|
| <p>11. La Commission recommande, advenant que le chantier du poste abaisseur de tension (PAB) soit mis en œuvre pendant le chantier du PVM Richelieu, que les nuisances cumulatives des deux chantiers soient évaluées et que des mesures d'atténuation adéquates soient appliquées.</p> | <p>La STM prend acte de cette recommandation.</p> |

Montréal, le 4 novembre 2021

Maître Emmanuel Tani-Moore
Greffier et directeur
Service du greffe
Direction Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Maître,

Conformément à notre *Politique corporative - Consultation publique - réseau du métro (PC 1.14)*, c'est avec plaisir que je vous fais suivre le document qui a été adopté lors du conseil d'administration du 7 juillet 2021 intitulé :

« *Projet du poste de ventilation mécanique Richelieu – Rapport final de la Commission de consultation publique* »

Cet envoi s'inscrit dans notre démarche visant à obtenir un règlement du Conseil d'agglomération de Montréal édictant les règles d'urbanisme que la Société doit respecter pour la réalisation des travaux du Projet du poste de ventilation mécanique Richelieu, tel que le prévoit l'article 158.3 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01).

Prenez note qu'une copie de ce rapport a aussi été envoyée par voie électronique à madame Caroline Lépine, chef de division - Planification urbaine à la Direction de l'urbanisme de la Ville de Montréal. Cette dernière doit faire le nécessaire pour inscrire ce dossier au Comité exécutif de la Ville de Montréal et le faire cheminer pour approbation au Conseil d'agglomération.

Espérant le tout conforme, nous vous prions, Maître, recevez mes sincères salutations.



Me Frédérick Roussel
Secrétaire corporatif adjoint

c. c. M^e Domenico Zambito
M. Luc Tremblay, directeur général STM
M. Éric Alan Caldwell, président du conseil d'administration STM
M^e Darumy Alonso Suarez

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
tenue le 7 juillet 2021
Par vidéoconférence

CA-2021-096 PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONSULTATION
PUBLIQUE - POSTE DE VENTILATION MÉCANIQUE RICHELIEU

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets et le rapport du Secrétaire
corporatif et directeur Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de prendre acte du rapport de la commission de consultation publique sur le projet du
Poste de ventilation mécanique Richelieu soumis par le président du comité - Suivi des
actifs, conformément à la Politique corporative « Consultation publique - réseau du
métro » (PC 1.14);
 - 2° de mandater le Secrétaire corporatif de la Société de déposer ce rapport auprès des
instances municipales compétentes et d'entreprendre auprès de celles-ci toute autre
démarche visant l'adoption du règlement édictant les règles d'urbanisme que doit
respecter la Société dans la réalisation des travaux visés par la réalisation du Poste de
ventilation mécanique Richelieu.

Frédéric Roussel

Signé avec ConsignO Cloud (07/07/2021)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

**PROJET DE CONSTRUCTION DU POSTE DE VENTILATION MÉCANIQUE RICHELIEU
RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE INDÉPENDANTE
EN VERTU DE L'ARTICLE 158.3 DE LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN**

**Présenté au Comité suivi des actifs du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal (STM)**

Juin 2021

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| INDICATIONS DE LECTURE | 4 |
| LETTRE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION | 5 |
| INTRODUCTION | 7 |
| 1 DESCRIPTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DU POSTE DE VENTILATION MECANIQUE (PVM) RICHELIEU | 10 |
| 1.1 NATURE DU PROJET | 10 |
| 1.2 IMPLANTATION ET LOCALISATION SOUHAITEES..... | 11 |
| 1.3 BATIMENT EXISTANT VOUE A DEMOLITION : 4295 RUE DE RICHELIEU | 13 |
| 1.4 PROJET CONNEXE : POSTE ABAISSEUR DE TENSION LIONEL-GROULX (PAB) | 13 |
| 1.5 CONCEPTION ARCHITECTURALES ET AMENAGEMENT PAYSAGER | 14 |
| 1.6 TRAVAUX | 18 |
| 1.6.1 DUREE, PHASES ET HORAIRES | 18 |
| 1.6.2 ÉTUDES | 20 |
| 1.7 IMPACTS POTENTIELS DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION | 20 |
| 1.7.1 CIRCULATION, STATIONNEMENT ET CAMIONNAGE | 20 |
| 1.7.2 BRUIT | 21 |
| 1.7.3 EXCAVATION - VIBRATIONS | 23 |
| 1.7.4 POUSSIERE..... | 24 |
| 1.7.5 POLLUTION - CONTAMINATION..... | 24 |
| 1.7.6 SECURITE DE L'AIRE DE CHANTIER..... | 24 |
| 1.7.7 AUTRES ENJEUX POTENTIELS | 25 |
| 1.8 LIENS AVEC LA COMMUNAUTE..... | 25 |
| 2 OPINIONS DES PARTICIPANTS..... | 27 |
| 2.1 ACCUEIL GENERAL DU PROJET | 27 |
| 2.2 CONCEPTION ET AMENAGEMENT | 28 |
| 2.2.1 EMBLEMMENT | 28 |
| 2.2.2 CONCEPTION ET ARCHITECTURE DU NOUVEAU PVM | 29 |
| 2.2.3 BATIMENT EXISTANT (4295 RUE DE RICHELIEU)..... | 30 |
| 2.2.4 DUREE DES TRAVAUX | 31 |
| 2.2.5 AMENAGEMENT PAYSAGER | 31 |
| 2.3 NUISANCES POTENTIELLES | 32 |
| 2.3.1 BRUIT..... | 33 |
| 2.3.2 POUSSIERE ET QUALITE DE L'AIR..... | 35 |
| 2.3.3 EXCAVATION ET VIBRATIONS..... | 35 |
| 2.3.4 INCIDENCES POTENTIELLES SUR LES BATIMENTS | 36 |
| 2.3.5 CONTAMINATION ET DRAINAGE DES SOLS | 37 |
| 2.3.6 CIRCULATION ET STATIONNEMENT LOCAL..... | 37 |
| 2.3.7 SECURITE DU CHANTIER | 38 |
| 2.4 LIENS AVEC LA COMMUNAUTE..... | 38 |
| 2.5 ENJEUX CONNEXES | 38 |
| 2.5.1 PROJET CONNEXE DE POSTE ABAISSEUR DE TENSION (PAB) | 39 |
| 2.5.2 PROCEDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE | 39 |

| | | |
|------------|--|-----------|
| 3 | OBSERVATIONS, AVIS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION | 41 |
| 3.1 | ACCEPTABILITE SOCIALE | 41 |
| 3.2 | BATIMENT EXISTANT AU 4295 RUE DE RICHELIEU ET ARCHITECTURE DU PVM RICHELIEU..... | 41 |
| 3.3 | AMENAGEMENT PAYSAGER | 42 |
| 3.4 | NUISANCES..... | 43 |
| 3.5 | DUREE & HORAIRES DU CHANTIER | 44 |
| 3.6 | SECURITE DES PERSONNES (SURVEILLANCE ACCRUE) | 44 |
| 3.7 | CIRCULATION ET CAMIONNAGE | 45 |
| 3.8 | PROJET CONNEXE DE POSTE ABAISSEUR (PAB)..... | 45 |
| | ANNEXE – LISTE DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION INDEPENDANTE POUR LE PROJET DE PVM RICHELIEU | 47 |

Indications de lecture

Liste des acronymes utilisés dans le présent rapport :

- STM : Société de transport de Montréal.
- PVM : poste de ventilation mécanique.
- PAB : poste abaisseur de tension.

Orientations : Les points cardinaux nommés dans ce rapport sont ceux communément admis à Montréal. Ils ne correspondent donc pas aux points cardinaux géographiques. Ainsi la rue De Richelieu est considérée comme un axe nord-sud, tandis que la rue Sainte-Marguerite est considérée comme un axe ouest-est.

Lettre du président de la Commission

Montréal, le 2 juin 2021

M. Georges Bourelle, président du comité
Comité de suivi des actifs du conseil d'administration
Société de transport de Montréal (STM)
800, rue de la Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H5A 1J6

Objet : Projet de construction du poste de ventilation mécanique Richelieu (PVM Richelieu).
 Rapport de la Commission de consultation publique présenté au Comité de suivi des actifs du
 conseil d'administration de la STM

Monsieur Bourelle,
Madame et Messieurs les membres du comité,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport de la Commission de consultation publique indépendante sur le projet de construction du poste de ventilation mécanique Richelieu (PVM Richelieu). Ce projet de nouveau PVM sera implanté à l'angle des rues De Richelieu et Sainte-Marguerite dans le quartier Saint-Henri à Montréal. Les travaux, qui impliquent la démolition d'un bâtiment existant, devraient commencer au printemps 2022 pour s'achever à l'automne 2025.

Cette consultation visait à informer et recueillir l'opinion des citoyens sur ce projet présenté par la STM. La Commission se réjouit de l'intérêt suscité par cette consultation tel qu'en témoigne l'importante participation. En effet, plus de 30 personnes ont suivi en direct la séance d'information durant laquelle 8 personnes ont posé 45 questions. Treize personnes ont transmis une opinion à la Commission. Six d'entre elles se sont également présentées devant la Commission à l'occasion de la séance publique d'expression des opinions, à laquelle ont assisté 30 personnes en ligne.

De façon générale, les citoyens semblent comprendre la raison d'être du projet : la STM ayant expliquée en séance d'information que le PVM existant était en fin de vie utile et qu'il était impératif de le remplacer pour répondre aux nouvelles normes en vigueur. Ceci dit, les citoyens ont exprimé des préoccupations quant à la réalisation de ce projet lors de sa phase de chantier. Ils ont ainsi exprimé la volonté que soient limités tous impacts négatifs sur leur cadre de vie, particulièrement les nuisances relatives aux bruits et vibrations, à la poussière ainsi que sur la circulation.

Le contexte pandémique a amené de nouvelles réalités sociales notamment avec une part plus importante accordée au télétravail. Il faut s'attendre à ce que ce dernier perdure au moins partiellement lors d'un retour « à la normale ». Cela implique que tout chantier devra cohabiter en même temps avec des riverains offrant une prestation de travail à leur domicile. La STM a présenté des mesures d'atténuation qu'elle entend mettre en place dans la cadre de la phase de construction du projet.


Considérant qu'il s'agit d'un chantier d'une durée de 3 ans, les citoyens ont marqué leur volonté d'être associés et rassurés dans la mise en place de ces mesures dans un objectif de cohabitation harmonieuse.

Les recommandations de la Commission s'inscrivent principalement autour de l'acceptabilité sociale du projet, de l'architecture du PVM et de son espace paysager, de la durée et des horaires du chantier, de la gestion des nuisances ainsi que de la sécurité des personnes. La Commission est confiante que les recommandations découlant des interventions des participants fourniront de précieux intrants pour les prochaines étapes du projet de construction du PVM Richelieu.

La Commission remercie les citoyens qui ont été généreux de leur temps. Leur partage d'information et d'expérience a nourri la réflexion de la Commission. La Commission remercie également la STM pour la qualité de sa présentation du projet. Je tiens également à remercier tout spécialement mes co-commissaires Moussa Sène et Claudia Atomei, ainsi que notre analyste, Matthieu Bardin, pour leur travail.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président



Radouan Torkmani, ing.

Introduction

La Société de transport de Montréal (STM) souhaite créer un nouveau poste de ventilation mécanique (PVM) à l'angle des rues De Richelieu et Sainte-Marguerite (quartier Saint-Henri), dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à Montréal.

En vertu de l'article 158.3 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*¹ et de sa politique corporative de *Consultation publique — réseau du métro - PC 1.14*², la STM doit mener une consultation publique indépendante avant le démarrage des travaux de construction de ce projet afin d'obtenir l'adoption, par le conseil d'agglomération de Montréal, d'un règlement qui édictera les règles d'urbanisme qu'elle devra respecter pour la réalisation des travaux et ouvrages de ce projet. La tenue de cette consultation est donc une étape préalable obligatoire qui permettra à la STM de solliciter les modifications réglementaires nécessaires à la réalisation du projet incluant la démolition du bâtiment situé au 4295 rue Richelieu, et la construction d'un poste de ventilation mécanique entre les stations Saint-Henri et Vendôme. La STM a précisé que ce processus était dérogatoire d'autres démarches telles que le passage devant le comité d'étude des demandes de démolition et devant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)³.

Le conseil d'administration de la STM a créé, le 3 février 2021 une Commission « *pour tenir une consultation publique sur le projet de construction du poste de ventilation mécanique Richelieu* ». Cette Commission publique indépendante formée par Radouan Torkmani, président, Claudia Atomei⁴ et Moussa Sène, a pour mission, avec l'appui logistique de la STM, de veiller au bon déroulement de la consultation et des séances publiques. La Commission doit également veiller à la bonne information du public, s'assurer qu'il soit répondu aux questions des citoyens, et que ceux-ci puissent exprimer leurs opinions et recommandations. Elle se doit, aussi, de poser toutes questions susceptibles de permettre une meilleure information du public.

La Commission fait état dans le présent rapport de ses conclusions, avis et recommandations à la lumière des questions, commentaires et opinions exprimés par les citoyens, de son analyse du projet, de l'information communiquée en consultation, et de la documentation accessible au public. Ce rapport public a une valeur consultative, c'est-à-dire que les recommandations de la Commission sont non contraignantes et que les décisions relatives au projet du PVM Richelieu appartiennent au conseil d'administration de la STM.

Il a été précisé que bien que l'essence de la consultation publique porte sur le projet d'infrastructure du nouveau PVM Richelieu, ce processus est aussi une opportunité d'écouter les riverains, d'interagir avec le public, et de comprendre comment faire vivre et intégrer cette infrastructure dans la communauté.

¹ *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01), à jour au 1^{er} septembre 2020

² STM, *Politique corporative de consultation publique – réseau du métro (PC 1.14)*, modifiée le 2 septembre 2020

³ STM, *Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo)*, 30 mars 2021, questions-réponses

⁴ Madame Atomei n'a pas pu prendre part à l'ensemble des travaux de la Commission pour des raisons de santé.

Ainsi, au-delà des aspects concrets du projet, la Commission a été invitée à intégrer à sa réflexion les aspects connexes de celui-ci, s'ils venaient à être soulevés par les participants⁵.

Compte tenu du contexte sanitaire lié à la COVID-19, la consultation publique s'est entièrement tenue de manière virtuelle, conformément à l'article 4.4 de la politique corporative 1.14 de la STM.

Dans le but d'informer le plus grand nombre de personnes de la tenue de cette consultation publique indépendante et de permettre une large participation, la tenue de cette démarche a été annoncée publiquement, plus de 15 jours avant la tenue de la séance d'information, sur le site internet de la STM⁶ et par deux affiches installées à proximité du futur chantier. La STM a également fait distribuer plus de 8900 dépliant d'information dans les secteurs avoisinants le projet, et a mené une campagne d'information publique dans différents journaux locaux⁷ et via les médias sociaux. Les informations relatives au projet et à la consultation publique indépendante ont été mises en ligne avant la séance publique d'information. Des données et études supplémentaires ont également été mises en ligne durant la période d'expression des opinions. De plus, le public a été régulièrement informé de l'évolution de la consultation, par exemple du dépôt de nouveaux documents, par des bulletins d'informations électroniques. La Commission salue la volonté de favoriser la participation des riverains dans l'environnement immédiat du projet.

Le 12 mars 2021, la Commission a effectué une visite du site et du secteur visé par le projet afin de se familiariser avec l'envergure du projet.

Le projet de PVM Richelieu a été formellement présenté au public, par la STM, lors d'une séance publique d'information, le 30 mars 2021. Accompagnée de représentants de l'arrondissement du Sud-Ouest, la STM a répondu à 45 questions posées par 8 participants. Diffusée en direct sur la plateforme Zoom pour permettre la présence virtuelle du « public » et une interaction entre les citoyens et la Commission, cette séance publique a été suivie par plus de 30 personnes en direct. De plus, la captation vidéo de cet événement comptait 80 vues sur YouTube, au 24 mai 2021⁸.

Treize personnes ont fait valoir leurs opinions à la Commission. Six d'entre elles se sont présentées devant la Commission lors d'une séance publique d'expression des opinions, le 15 avril 2021, devant 30 spectateurs (en ligne). La captation vidéo de cet événement comptait 50 vues sur YouTube, au 24 mai 2021⁹. L'ensemble des commentaires et opinions, oraux comme écrits, sont disponibles en ligne¹⁰.

⁵ [Compte-rendu de la rencontre préparatoire entre la Commission et la STM, 10 mars 2021](#)

⁶ www.stm.info/consultation-richelieu

⁷ Journal Métro, EO District, PP Sud-Ouest

⁸ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021](#)

⁹ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'expression des opinions \(enregistrement vidéo\), 15 avril 2021](#)

¹⁰ [Consultation publique PVM-R, Documents et liens utiles, Opinions et commentaires citoyens](#)

Le présent rapport comporte trois chapitres. Le premier expose le projet de la STM selon les informations présentées lors des séances d'information. Le deuxième résume les opinions des participants. Le troisième chapitre est consacré à l'analyse et aux recommandations de la Commission.

1 Description du projet de construction du poste de ventilation mécanique (PVM) Richelieu

Le présent chapitre décrit le projet de construction du poste de ventilation mécanique Richelieu (ci-après « PVM Richelieu »), tel que présenté par la STM lors de la séance publique d'information du 30 mars 2021¹¹. Cette description intègre également les informations contenues dans le support de présentation de cette séance¹², sur la page internet du projet www.stm.info/richelieu (consulté au 30 mars 2021), dans le courrier de rectification de certains éléments suite à la séance d'expression des opinions¹³, et dans le courrier de réponses aux questions de la Commission¹⁴.

1.1 Nature du projet

Le projet « ventilation du programme Réno-Systèmes - phase 5 » de la STM a pour objectif d'améliorer la fiabilité des systèmes de ventilation du métro, et ainsi de contribuer à réduire le déficit de ses actifs. La STM qui compte déjà 88 PVM repartis, entre chaque station, sur l'ensemble du réseau de métro, a pour projet de construire un nouveau poste de ventilation mécanique entre les stations Vendôme et Place Saint-Henri, au 4295 rue De Richelieu, à Montréal, pour remplacer le poste existant, situé à proximité immédiate¹⁵. Construit en 1981, ce dernier a atteint la fin de sa vie utile¹⁶. Le nouveau poste, plus silencieux et plus performant permettrait de se conformer aux normes de performance et de sécurité actuelles¹⁷, tout comme à la réglementation sur le bruit de la Ville de Montréal¹⁸.

Un poste de ventilation mécanique a pour fonction de ventiler le tunnel de métro. Contrôlés à distance, ses ventilateurs fonctionnent soit en insufflation soit en extraction d'air et remplissent 3 types de fonctions :

- Ventilation de confort des tunnels du métro : régularise la température ambiante pour la clientèle, en effectuant l'échange entre l'air chaud du réseau du métro et l'air extérieur.
- Ventilation des travaux de nuit : fournit l'air frais aux travailleurs de nuit, chargés des travaux quotidiens d'entretien. En effet, ceux-ci côtoient les véhicules de travaux qui roulent au diesel.
- Ventilation d'urgence : permet, en cas d'incident, un contrôle des mouvements de fumée pour une évacuation sécuritaire de la clientèle vers la station de métro la plus proche, ainsi qu'un accès dégagé pour les pompiers¹⁹.

Le projet du nouveau PVM Richelieu serait une infrastructure majoritairement souterraine, surmonté d'un bâtiment de surface (dit « édicule du PVM ») muni d'un toit grillagé par lequel l'air serait évacué²⁰. Il

¹¹ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021](#)

¹² [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021](#)

¹³ [STM, courrier de rectification d'éléments d'information suite à la séance d'expression des opinions du 15 avril 2021, 10 mai 2021](#)

¹⁴ [STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021](#)

¹⁵ [STM, Recommandation 9.9, au conseil d'administration du 3 février 2021](#)

¹⁶ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p.9](#)

¹⁷ [Norme NFPA en matière de sécurité incendie](#)

¹⁸ [Règlement n° 4996 sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement de Sud-Ouest](#)

¹⁹ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p.7](#)

²⁰ [Ibid., p.22](#)

est prévu que le PVM soit équipé de deux ventilateurs²¹ pouvant extraire jusqu'à 240 000 pieds cubes par minute (2 x 120 000) contre 160 000 pieds cubes au total pour le PVM actuel²².

Ces travaux sont notamment financés par le ministère des Transports du Québec²³.

1.2 Implantation et localisation souhaitées

La STM souhaite implanter le nouveau PVM, entre les stations Saint-Henri et Vendôme. Elle a pour cela acquis un terrain auprès de l'ancien propriétaire²⁴, à l'angle des rues De Richelieu et Saint-Marguerite, dans le quartier Saint-Henri, dans le Sud-Ouest, à Montréal, ainsi que le bâtiment existant qui s'y trouve²⁵. Il s'agit des lots 5 064 113 et 5 064 114 situés au 4295 rue De Richelieu²⁶.

La Commission indépendante, qui a visité le site le 12 mars 2021, a constaté que le projet viendrait s'inscrire dans un contexte urbain mixte. Le site visé par la STM est à la jonction d'une zone résidentielle et d'une zone d'activité. Le site se trouve à soixante mètres au sud de l'autoroute Ville-Marie (autoroute 136, anciennement 732). À l'ouest du site visé, on retrouve un poste de redressement électrique de la STM, qui n'a pas vocation à disparaître²⁷, dont la fonction est de stabiliser le courant électrique²⁸, la grille d'aération du PVM actuel, un stationnement privé d'une cinquantaine de places, puis des bâtiments industriels accueillant des entreprises et une garderie. Des blocs appartement résidentiels jouxtent le site à l'est et au sud, comme l'illustre la figure 1, ci-dessous. La STM a précisé qu'aucun arbre mature ne se trouvait sur le site²⁹.

L'édicule du nouveau PVM, c'est-à-dire la partie de l'infrastructure qui serait visible en surface, serait construit en retrait de la rue De Richelieu, au nord du bâtiment existant (voir fig. 2, ci-dessous). La STM a expliqué que cette localisation permettrait de réduire la longueur d'excavation du tunnel de ventilation, d'aménager un « îlot de fraîcheur³⁰ » visible et accessible aux riverains depuis la rue, de réduire les eaux de ruissellement, et de laisser suffisamment d'espace aux camions sur le terrain pour que les travaux n'entraient pas la rue De Richelieu³¹. Questionnée à ce sujet, la STM a précisé exclure la réutilisation du PVM actuel car son volume ne permettrait pas de répondre aux exigences de sécurité pendant la période de travaux, que son volume de ventilation serait trop faible, et qu'il serait trop petit pour y placer

²¹ STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 3 : Deux autres ventilateurs munis de silencieux, pouvant extraire 5 000/7 000pcm / minutes serviraient à la ventilation des locaux du PVM.

²² STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p.10

²³ www.stm.info/richelieu (consultée le 9 avril 2021)

²⁴ STM, courrier de rectification d'éléments d'information suite à la séance d'expression des opinions du 15 avril 2021, 10 mai 2021

²⁵ STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p.13

²⁶ Compte-rendu de la rencontre préparatoire entre la Commission et la STM, 10 mars 2021

²⁷ STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 2.

²⁸ STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses

²⁹ STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses et STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 10.

³⁰ STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p.30

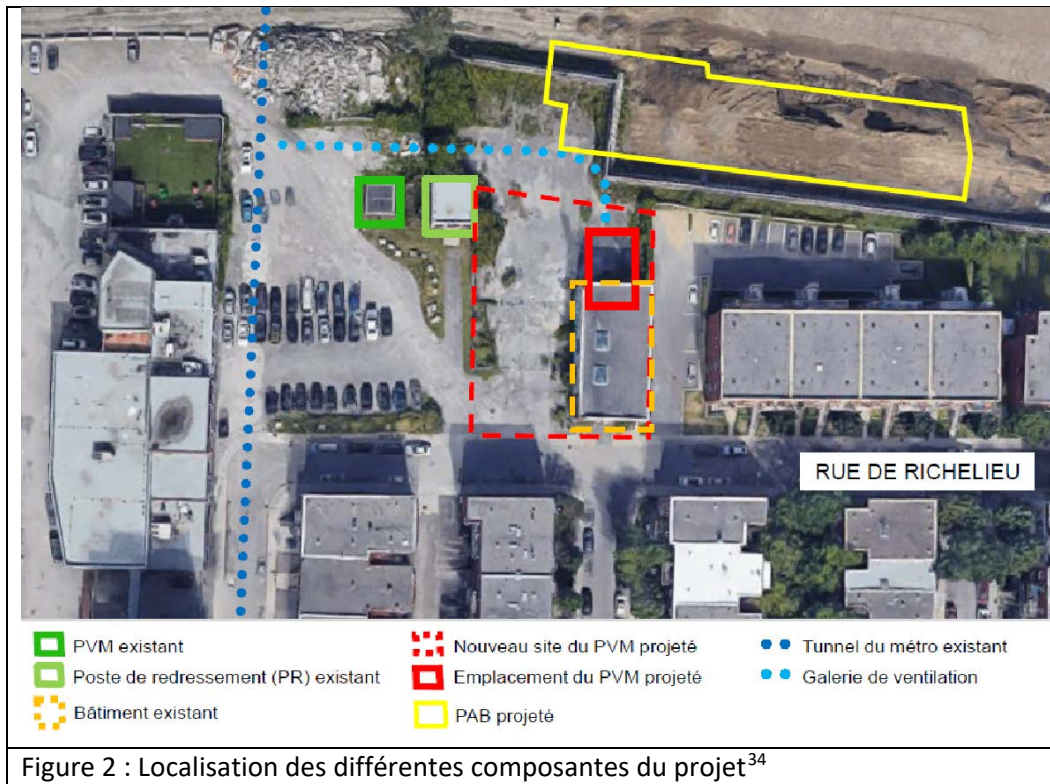
³¹ *Ibid.*, p.19

l'ensemble des équipements nécessaires³². Elle a ajouté que l'emplacement idéal pour le PVM se trouverait au milieu de l'autoroute. Interrogé sur ce point, elle a précisé qu'une implantation de l'édicule du PVM plus au nord de la parcelle viendrait interférer avec le projet connexe de poste abaisseur de tension et qu'une implantation plus au sud, le long de la rue De Richelieu, n'aurait pas permis la création d'un aménagement paysager³³.



³² [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

³³ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)



1.3 Bâtiment existant voué à démolition : 4295 rue De Richelieu

Le projet impliquerait la démolition du bâtiment existant au 4295 rue De Richelieu. Bâti en 1930-1931, cet ancien immeuble de la *Canadian foundry supplies and equipment limited*, a eu un usage industriel jusqu'en 2000. Laissé à l'abandon depuis plus de 20 ans, il est jugé en très mauvais état, a subi des infiltrations d'eau, son sol est contaminé, et semble parfois être occupé de manière informelle. Pour toutes ces raisons, la STM a jugé qu'il n'était pas possible de conserver le bâtiment, ni même d'en conserver la façade, dans le cadre de la construction du nouveau PVM. La STM a fait réaliser une étude patrimoniale par une firme externe d'architecture indépendante. L'étude conclut que l'immeuble peut être démolé car « *sa disparition ne devrait pas causer une perte patrimoniale significative pour le quartier Saint-Henri et l'arrondissement Sud-Ouest*³⁵ ».

1.4 Projet connexe : poste abaisseur de tension Lionel-Groulx (PAB)

La STM a informé les citoyens qu'un autre de ses projets, un poste abaisseur de tension, pourrait venir s'implanter au nord-est du futur PVM Richelieu, comme l'illustre la figure 2 ci-dessus. La STM a précisé qu'elle devait construire plusieurs équipements de ce type réparti sur l'ensemble de son réseau de métro³⁶. Si ce projet devait aller de l'avant, elle souhaiterait réaliser les travaux de construction de ce long bâtiment de surface (69 x 17 mètres), d'1 à 2 étages (4 à 7,5 mètres), abritant des transformateurs électriques, en même temps que ceux du nouveau poste de ventilation mécanique. En date de la

³⁴ STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, consolidation p.19, 20 et 21.

³⁵ STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p.14 à 16 et STGM, Rapport d'étude sur la valeur patrimoniale du bâtiment situé au 4295, de Richelieu, p.47

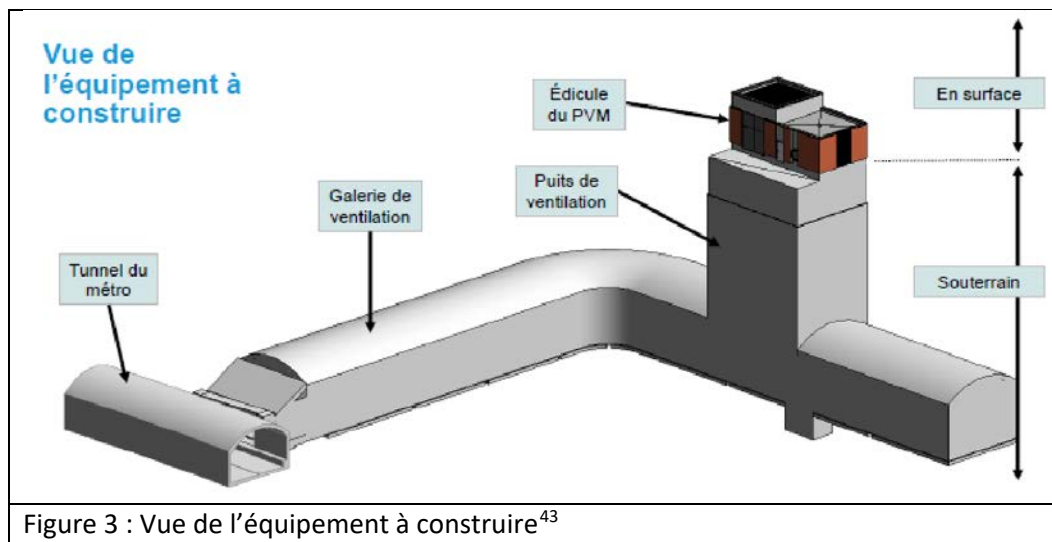
³⁶ STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses

présente consultation, ce projet était « *non-confirmé*³⁷ », toujours en phase d'ingénierie, et son financement n'était pas établi³⁸.

La STM a informé que la construction de ce PAB était exclue de la portée de la présente consultation car il respecterait la réglementation du territoire du Westmount, sur lequel il viendrait s'implanter³⁹. Questionnée à ce sujet, la STM a précisé qu'il y aurait un forum d'information et de discussion avec les citoyens, dont la forme et les dates restent à préciser⁴⁰. Elle a aussi indiqué que « *le projet du PAB sera[it] présenté, le moment venu, au CCU [Comité consultatif d'urbanisme], pour le volet architectural du site et du bâtiment*⁴¹ ».

1.5 Conception architecturales et aménagement paysager

Le nouveau poste de ventilation mécanique, serait une infrastructure majoritairement souterraine qui impliquerait également la construction d'un bâtiment en surface (édicule du PVM). En souterrain serait établi un puits horizontal de 21 mètres de profondeur et une galerie de ventilation horizontale de 92 mètres de long. Cette dernière, accueillerait les deux ventilateurs principaux, et viendrait se connecter au tunnel du métro⁴².



D'une longueur de 12,56 mètres sur une largeur de 5,53 mètres et d'une hauteur de 5,4 mètres⁴⁴, le bâtiment de surface (édicule) accueillerait, comme le reste de l'infrastructure, une zone de circulation

³⁷ STM, courrier de rectification d'éléments d'information suite à la séance d'expression des opinions du 15 avril 2021, 10 mai 2021

³⁸ STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses

³⁹ STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p. 20

⁴⁰ STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses

⁴¹ STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 9.

⁴² STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p. 22 et 23 et www.stm.info/richelieu, FAQ (consulté le 2021-03-30).

⁴³ STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p. 22

⁴⁴ *Ibid.*, p. 25 et 26

d'air, un escalier central permettant d'accès à tous les niveaux, et les locaux techniques nécessaires au bon fonctionnement du poste de ventilation, comme l'illustre la figure 4 ci-dessous⁴⁵.

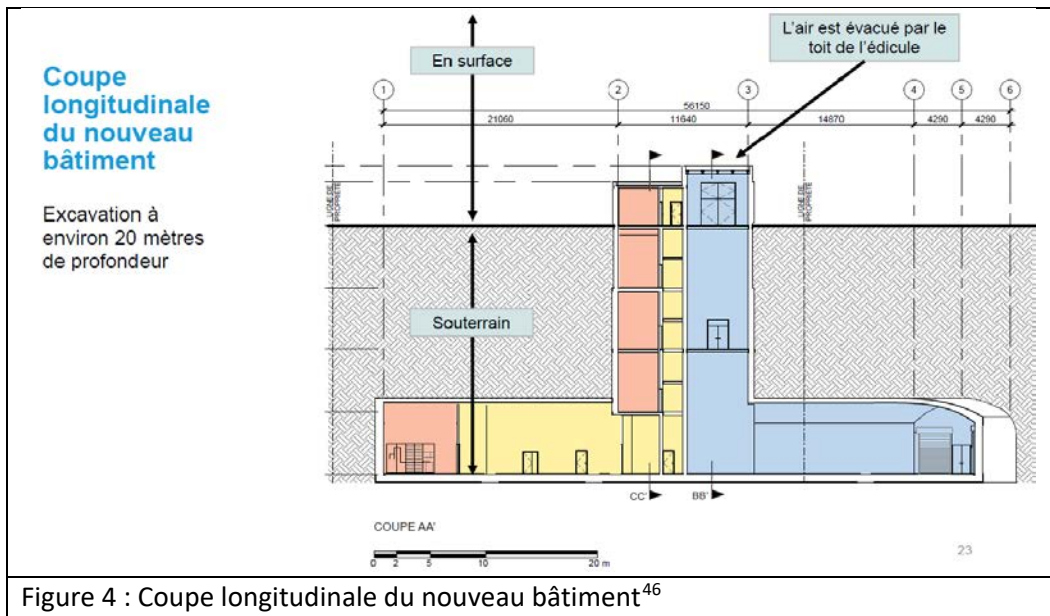


Figure 4 : Coupe longitudinale du nouveau bâtiment⁴⁶

L'étude patrimoniale suggère l'usage de la « *brique d'argile qui est le matériau identitaire du quartier*⁴⁷ » comme revêtement extérieur du nouveau PVM, afin de favoriser sa bonne intégration dans son environnement. Bien qu'elle estime la « *façade existante est plutôt intéressante* », cette même étude précise qu'il n'est pas « *pertinent* » d'en reproduire certains détails sur la nouvelle construction, jugeant que « *Ce procédé de reconstitution ou d'imitation est habituellement réservé à des bâtiments exceptionnels ou à des composantes architecturales hors du commun, ce qui n'est pas le cas ici*⁴⁸ ».

Suivant ces recommandations, la STM souhaite que le nouveau bâtiment respecte « *l'esthétique architecturale du quartier*⁴⁹ », et projette pour cela une architecture « *contemporaine avec des formes simples*⁵⁰ » utilisant la brique rouge, le béton et l'acier inoxydable⁵¹.

⁴⁵ [Ibid., p. 23](#)

⁴⁶ [Ibid., p. 23](#)

⁴⁷ [STGM, Rapport d'étude sur la valeur patrimoniale du bâtiment situé au 4295, de Richelieu, p.47](#)

⁴⁸ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p. 16](#)

⁴⁹ www.stm.info/richelieu

⁵⁰ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p. 24](#)

⁵¹ [Ibid., p. 24 à 28](#)

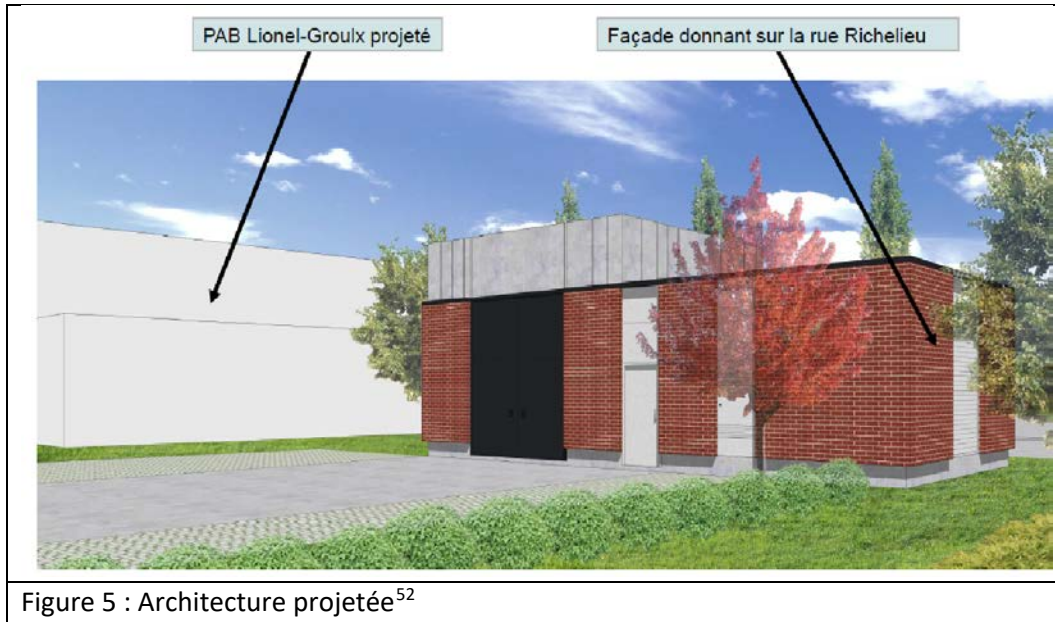


Figure 5 : Architecture projetée⁵²

L'accès à l'édicule du PVM, tout comme au projet connexe du PAB, se ferait depuis la rue De Richelieu, par un chemin situé tout à l'ouest de la parcelle (figure 6, ci-dessous).

La STM a précisé que les principales modifications réglementaires au Plan d'urbanisme de la Ville (04-247) et au règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest ((01-280): Zone # 0106), afin d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 4295 Rue De Richelieu et la construction du nouveau poste de ventilation porteraient sur⁵³ :

⁵² [Ibid., p. 24](#)

⁵³ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

| | Exigences actuelles | Projet de nouveau PVM |
|-----------------------|--|------------------------|
| Usages | I.2C Industrie nuisance légère et commerce C.7A Commerce en gros sans nuisance C.1(2) C Petit commerce (– 200m.ca) | E.7 (équipement métro) |
| Nombre d'étages | 2 à 8 | 1 |
| Hauteur (M.) | Min 7,0 Max 12,5 | Max 5,5 |
| Taux implantation (%) | Min 35 Max 85 | 6,3 |
| Densité Max | 3,0 | 0,63 |

Un aménagement paysager serait réalisé entre la rue De Richelieu et l'édicule du nouveau poste de ventilation, comme l'illustre la figure 6 ci-dessous. Cet espace vert gazonné, dépourvu d'équipements publics⁵⁴, planté de surface en paillis, d'arbustes, d'arbrisseaux, d'arbres à port colonnaire, et d'arbres à grand déploiement, serait accessibles au public. Il constituerait un nouvel îlot de fraîcheur pour le quartier⁵⁵.

La STM, qui en assurerait la maintenance⁵⁶, souhaite que l'aménagement paysager du site du nouveau PVM Richelieu s'inscrive en continuité avec celui qui accompagnerait le projet connexe de PAB, précisant toutefois que ce dernier ne serait vraisemblablement pas ouvert au public⁵⁷.

Questionnée à ce sujet, la STM a précisé qu'elle ne prévoyait aucun projet d'aménagement du stationnement à l'ouest du projet. Une fois démantelé, le petit espace occupé par le PVM actuel, qui se trouve sur ce stationnement qui n'appartient pas à la STM, serait recouvert de gazon⁵⁸.

La STM a répondu à un citoyen qu'elle n'avait pas prévu d'implanter de clôture à l'est du projet, une fois celui-ci complété, mais que cela pourrait être envisagé⁵⁹.

⁵⁴ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

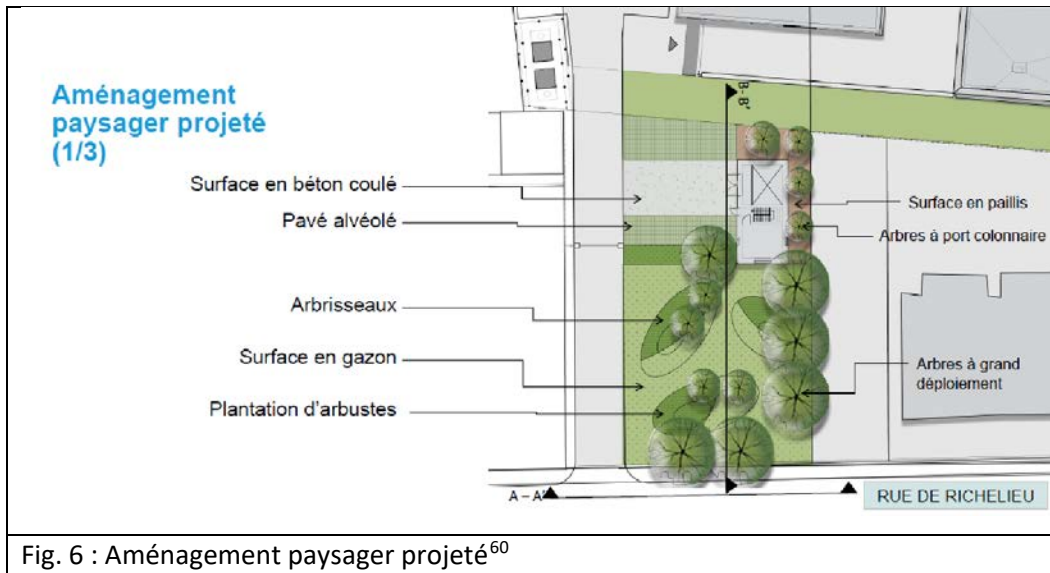
⁵⁵ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p. 29 à 31](#)

⁵⁶ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

⁵⁷ [Ibid.](#)

⁵⁸ [Ibid.](#)

⁵⁹ [Ibid.](#)



La STM n'a pas donné d'orientations architecturales sur le projet connexe de PAB.

1.6 Travaux

1.6.1 Durée, phases et horaires

Ce chantier « *d'ampleur*⁶¹ » durerait un peu plus de 3 ans, du printemps 2022 à l'automne 2025⁶². La STM a indiqué que cette durée s'expliquait par la taille et la nature des installations qui ne permettrait pas de réaliser des travaux/étapes en parallèle. Elle a précisé qu'il s'agissait de la durée habituelle pour ce type de « *chantier à sens unique* », où chaque étape ne peut commencer qu'une fois la précédente achevée⁶³.

La STM entend mener la réalisation de ce projet selon les phases et les étapes suivantes⁶⁴ :

Phase préalable : processus de modification réglementaire⁶⁵

- Adoption du règlement par le conseil d'agglomération : septembre 2021 ;
- Entrée en vigueur du règlement : septembre 2021 ;
- Émission des permis : septembre 2021.

Phase 1 : Préparation du chantier

- Mise en place des cloisons de chantier;
- Démolition et décontamination du bâtiment (printemps-été 2022);
- Décontamination du site (printemps-été 2022);
- Installation de services sous-terrain et remblai (été 2022).

⁶⁰ STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p. 30

⁶¹ www.stm.info/richelieu, FAQ (consulté le 2021-03-30).

⁶² STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p. 35

⁶³ STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses

⁶⁴ www.stm.info/richelieu et STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p.35

⁶⁵ STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p.4

Phase 2 : Excavation de la terre en surface

- Mise en place des cloisons de chantier;
- Installation du chantier et mobilisation des équipements;
- Excavation de la terre en surface du puits.

Phase 3 : Excavation dans le roc

- Battage de pieux et excavation du puits de ventilation à ciel ouvert (automne 2022 - printemps 2023);
- Excavation du tunnel de ventilation sous-terrain (printemps 2023 - hiver 2024).

Phase 5 : Installation d'une membrane afin d'assurer l'étanchéité des infrastructures.

Phase 6 : Bétonnage du poste de ventilation (hiver 2024 - été 2025).

Phase 7 : Installation des équipements mécaniques (ventilateurs) et électriques, finition architecturale et aménagement paysager (été 2024 - septembre 2025)

- Livraison des équipements au chantier;
- Installation des équipements;
- Essais de performance des équipements mécaniques;
- Construction des parties extérieures du poste de ventilation.

Phase ultérieure : démolition de l'ancien PVM (au moins un an après mise en fonction du nouveau PVM)⁶⁶. La STM a précisé que ces travaux, réalisés par une firme externe, consisteraient à bétonner le puit d'aération actuel, puis le recouvrir de sol et de gazon. Cette phase intervient généralement de 6 mois à 1 an après la mise en service du nouveau PVM, afin de s'assurer du bon fonctionnement de ce dernier⁶⁷.

La STM a informé que les travaux s'effectueraient, en respect de la réglementation municipale⁶⁸, majoritairement de 7h00 à 19h00 en semaine, et de manière ponctuelle, « *pour des travaux de tout genre en cas de retard critique de l'échéancier⁶⁹* », le samedi de 8h00 à 19h00, et le dimanche 8h00 à 18h00. Elle a ajouté que des travaux de nuits au niveau du tunnel du métro seraient nécessaires mais « *ne devraient pas avoir d'impact sur les résidents⁷⁰* » en raison de la profondeur de ceux-ci⁷¹.

⁶⁶ STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p.18

⁶⁷ STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses

⁶⁸ Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement de Sud-Ouest, art 19.2

⁶⁹ STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 5.

⁷⁰ STM, courrier de rectification d'éléments d'information suite à la séance d'expression des opinions du 15 avril 2021, 10 mai 2021, point 1.

⁷¹ STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses

1.6.2 Études

La STM a entrepris la réalisation de plusieurs études et évaluations pour optimiser ses interventions. Elle a rendu public et versé au dossier de consultation trois d'entre elles, avant la fin de la période de remise des opinions :

- Rapport d'étude sur la valeur patrimoniale du bâtiment situé au 4295, De Richelieu⁷²
- Rapport d'expertise de la caractérisation des matières réglementées pour le bâtiment existant⁷³
- Rapport de caractérisation environnementale de sols et de l'eau souterraine⁷⁴

L'étude de circulation n'était en revanche pas complétée, au 30 mars 2021, et n'a donc pas été versée au dossier de consultation⁷⁵. La STM a précisé, que les préconisations de l'étude de circulation tiendraient compte du projet du futur PVM, comme du projet connexe de PAB⁷⁶.

1.7 Impacts potentiels du projet et mesures d'atténuation

La STM a précisé, en séance publique d'information, les impacts prévisibles et potentiels du nouveau PVM Richelieu, en phase de chantier, comme en phase d'exploitation.

1.7.1 Circulation, stationnement et camionnage

Il est prévu de 10-12 camions par jour en période d'excavation (1000 camions au total) ainsi que les jours de coulée de béton (300 camions au total)⁷⁷. Le gros du camionnage se fera sur une période de 28 à 30 mois⁷⁸. Les entrées et sorties de camions se feront sur la rue De Richelieu (figure 7, ci-dessous)⁷⁹. Questionnée à ce sujet, la STM a précisé que la route d'accès des camions au site de chantier serait déterminée au regard des résultats de l'étude de circulation⁸⁰.

La STM a expliqué que les travaux du nouveau PVM Richelieu n'engendreraient pas d'entraves permanentes sur la rue, ni de perte de stationnement, en raison de la taille du terrain acquis par la STM⁸¹. Elle a néanmoins précisé qu'il y aurait des entraves sur rue « *d'environ 2 semaines*⁸² », afin de permettre la connexion des installations au réseau d'aqueducs. La date de ces travaux de connexion n'était pas encore arrêtée lors de la consultation⁸³. Questionné à ce sujet, la STM a ajouté que les travailleurs du chantier ne pourraient pas stationner leurs véhicules sur le chantier, qu'aucune place de

⁷² [STGM, Rapport d'étude sur la valeur patrimoniale du bâtiment situé au 4295, de Richelieu](#)

⁷³ [Rapport d'expertise de la caractérisation des matières réglementées pour le bâtiment existant](#)

⁷⁴ [Rapport de caractérisation environnementale de sols et de l'eau souterraine](#)

⁷⁵ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p.37](#)

⁷⁶ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

⁷⁷ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p.33](#)

⁷⁸ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

⁷⁹ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p.33](#)

⁸⁰ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

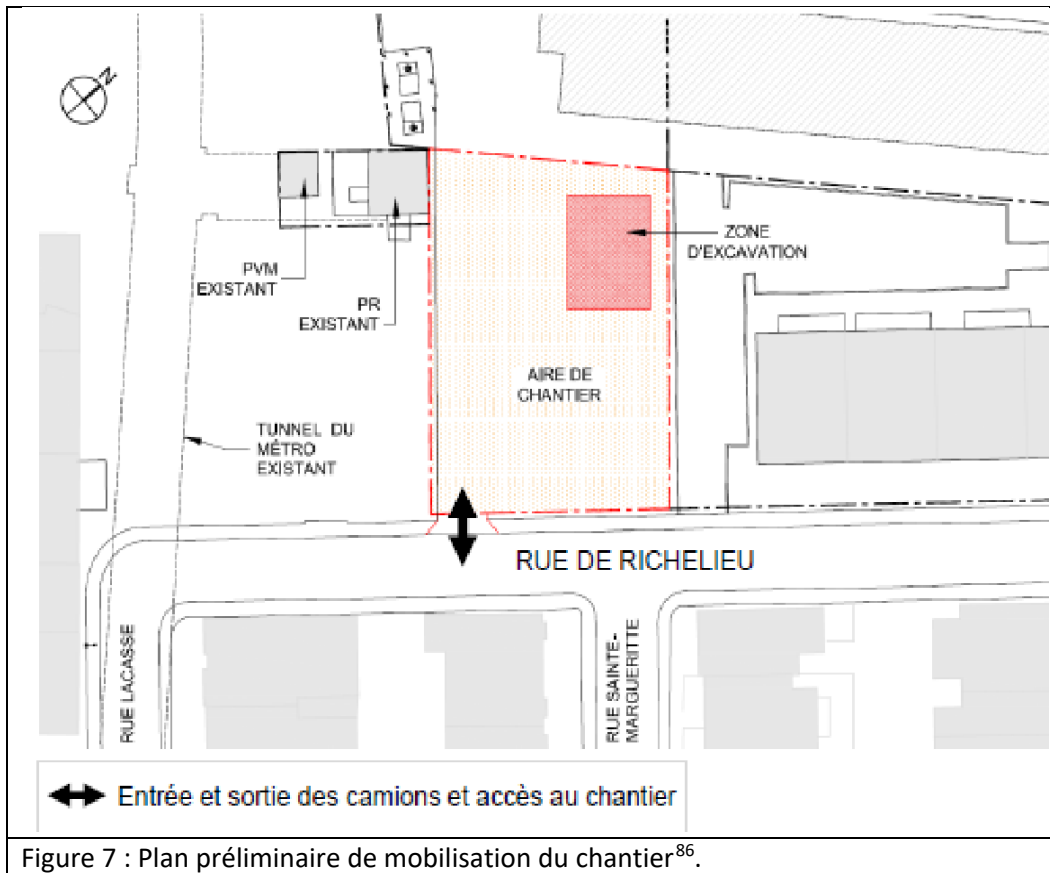
⁸¹ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p.37](#)

⁸² [STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 4.](#)

⁸³ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

stationnement publique ne leur serait réservée, et qu'elle suivrait les recommandations de l'étude de circulation pour répondre à cet enjeu⁸⁴.

La STM prévoit la présence de signaleurs routiers lorsque qu'il y aura « *un haut taux de camionnage* », lors de manœuvres les plus délicates, et pour les quelques journées de travaux dans la voie publique. De plus, elle mettrait en place une signalisation adéquate au regard des recommandations de l'étude de circulation à venir⁸⁵.



1.7.2 Bruit

Comme mentionné plus haut, les travaux s'effectueraient, majoritairement en semaine, et ponctuellement en fin de semaine⁸⁷, dans le respect des horaires définis par la réglementation municipale⁸⁸.

⁸⁴ Ibid.

⁸⁵ STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p.37 et STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses

⁸⁶ STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p.33

⁸⁷ STM, courrier de rectification d'éléments d'information suite à la séance d'expression des opinions du 15 avril 2021, 10 mai 2021, point 1.

⁸⁸ Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement de Sud-Ouest, art 19.2

Interrogée à ce sujet la STM a indiqué que la réglementation municipale sur le bruit n'encadrerait pas le niveau de bruit des chantiers de construction, en autant que le chantier soit opéré dans le cadre horaire fixé par celle-ci. Elle a ajouté qu'il n'existait pas de réglementation municipale spécifique pour encadrer le bruit de dynamitage⁸⁹. Toutefois, la STM a précisé que la limite de bruit imposé à ses entrepreneurs durant le chantier serait de 75 dB (décibels) et que celle-ci pourrait être dépassée 10% du temps⁹⁰, conformément aux limites fixés par les « *devis de gestion de bruit de construction des chantiers du MTQ* »⁹¹. Elle a souligné que le chantier serait moins bruyant au bout d'une année environ, une fois terminée la période du chantier à ciel ouvert, incluant notamment la bruyante opération de battage de pieux. Le battage de pieux autour du puits d'excavation, qui durera une quinzaine de jours⁹², est nécessaire pour éviter l'effondrement des sols⁹³. Le chantier pourrait à nouveau être bruyant, à l'été 2025, lors de la phase de bétonnage de l'édicule en surface, a précisé la STM⁹⁴.

En plus de faire réaliser un suivi constant des émissions de bruits du chantier par une firme externe, la STM imposerait aux entrepreneurs des limites de bruit contractuelles assorties de pénalités en cas de non-respect de celles-ci. La STM mettrait en place des mesures d'atténuation spécifiques, pour les situations où les bruits trop importants, par exemple :

- Utilisation d'équipements électriques autant que possible pour éliminer les bruits à la source;
- Toiles acoustiques, écrans, murs pare-bruit autour des zones émettrices de bruit ou directement devant les bâtiments riverains;
- Enceinte acoustique ou caisson insonorisé autour des équipements fixes (par exemple, une génératrice) et silencieux sur les équipements bruyants.
- Alarmes de recul à intensité variable⁹⁵.

En phase d'exploitation, le niveau de bruit maximal produit par le PVM devrait se situer à 45 décibels (dBA)⁹⁶ et ne dépasserait pas 50 décibels⁹⁷. Il respecterait en tout temps la réglementation sur le bruit de la ville de Montréal, notamment grâce à l'installation de grands silencieux en souterrain⁹⁸. Il a été ajouté que l'augmentation du bruit ambiant du quartier en raison du niveau sonore du nouveau PVM serait « *imperceptible*⁹⁹ » et que le bruit émis par ce dernier serait inférieur à celui du PVM actuel¹⁰⁰.

⁸⁹ [STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 6 et point 7](#)

⁹⁰ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

⁹¹ [STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 6.](#)

⁹² [STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 11.](#)

⁹³ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#) et [STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 11.](#)

⁹⁴ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

⁹⁵ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p.36](#)

⁹⁶ [STM, courrier de rectification d'éléments d'information suite à la séance d'expression des opinions du 15 avril 2021, 10 mai 2021, point 4.](#)

⁹⁷ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p.11](#)

⁹⁸ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p.11](#); www.stm.info/richelieu, FAQ (consulté le 2021-03-30); [STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 1.](#)

⁹⁹ [STM, courrier de rectification d'éléments d'information suite à la séance d'expression des opinions du 15 avril 2021, 10 mai 2021, point 4.](#)

¹⁰⁰ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

1.7.3 Excavation - vibrations

L'excavation du puits vertical de ventilation, d'une ouverture de 12 X 12 mètres et d'une profondeur d'une vingtaine de mètres, se ferait à ciel ouvert, contrairement à l'excavation de la galerie de ventilation horizontale de 92 mètres¹⁰¹ qui serait effectué en souterrain¹⁰². Au total, la STM prévoit d'excaver, et de retirer du site, près de 9 820 m³ de roc¹⁰³.

La STM a indiqué que plusieurs méthodes d'excavation seraient évaluées avec l'entrepreneur général (haveuse, éclateur de roc, marteau piqueur), et que du microdynamitage pourrait être requis, afin d'excaver dans le roc¹⁰⁴. Questionnée à ce sujet la STM a précisé que le choix d'une technique plutôt qu'une autre dépendrait de nombreux paramètres tels que la taille du puits d'excavation, le type de roc, et le type de travail à réaliser¹⁰⁵.

Si la méthode de microdynamitage venait à être retenue pour excaver le roc, cette pratique serait encadrée par les normes en vigueur (Loi sur les explosifs, Canada; Règlement E-22, application de la loi sur les explosifs, Québec ; Règlements sur les excavations, Montréal ; BNQ 1809-350 gestion du monoxyde de carbone) afin de respecter les riverains¹⁰⁶. La STM a ajouté que, les normes en matière de vibration étant très restrictives, celles-ci ne devraient pas être ressenties par les riverains, même en cas de microdynamitage¹⁰⁷. De plus, le bruit et les vibrations seraient contrôlés en temps réel afin de respecter les limites acceptables¹⁰⁸.

La STM a précisé que l'enjeu de la prévention des dommages aux bâtiments en raison des vibrations serait traité à 3 niveaux¹⁰⁹ :

- En s'assurant d'utiliser les méthodes d'excavation adaptées à la qualité du roc.
- En faisant réaliser par une firme d'experts indépendants des relevés des immeubles voisins du chantier, dans un rayon de 50 à 100 mètres (restant à affiner), afin de documenter l'état des propriétés et de pouvoir faire des comparaisons, en cas de plainte par les citoyens, dans les cas, que la STM juge peu probable, où des dommages seraient identifiés durant les travaux¹¹⁰.
- En procédant à des mesures et contrôles continus des vibrations, pendant les travaux, à l'aide de sismographes placées à des endroits stratégiques. Les données de ces relevés seraient accessibles au public dans le cadre des procédures d'accès à l'information.

¹⁰¹ www.stm.info/richelieu, FAQ (consulté le 2021-03-30).

¹⁰² STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p. 34

¹⁰³ www.stm.info/richelieu, FAQ (consulté le 2021-03-30).

¹⁰⁴ www.stm.info/consultation-richelieu (consulté le 30 mars 2021) et STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses

¹⁰⁵ STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ *Ibid.*

¹⁰⁸ STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information (présentation diaporama), 30 mars 2021, p.37

¹⁰⁹ STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses

¹¹⁰ *Ibid.*

1.7.4 Poussière

Pour répondre aux enjeux d'émission de poussière, la STM a indiqué qu'elle s'assurerait de contenir celle-ci par l'installation de par-débris et de bannières pare-poussières sur l'entièreté de la clôture entourant le chantier. Elle aurait également recours à l'arrosage des routes en période sèche et à un arrosage constant à la source en période de démolition du bâtiment et du roc¹¹¹. La STM a précisé que les eaux issues de ces opérations d'arrosage seraient traitées, décantées, et filtrées sur le site du chantier avant d'être rejetées dans le réseau municipal, notamment pour en enlever les sédiments¹¹².

1.7.5 Pollution - contamination

La STM a indiqué que le sol le plus pollué se trouvait à l'endroit du bâtiment existant, mais qu'elle décontaminerait néanmoins tout le site. Le rapport d'expertise de la caractérisation des matières réglementées pour le bâtiment existant indique que ce dernier contient des contaminants, notamment de l'amiante¹¹³, qui seront retirés en respect des normes sanitaires, avant de procéder à sa démolition¹¹⁴.

La STM a indiqué que le nouveau PVM n'émettrait pas de contaminants, sa fonction principale étant d'évacuer l'air du réseau du métro, c'est à dire celui que respire la clientèle, pour le remplacer par l'air frais de l'extérieur¹¹⁵. Le PVM rejeterait donc de l'air à température ambiante, non saturé en humidité, et ne causerait pas de dommages à la végétation entourant le futur PVM¹¹⁶.

La STM ajoute que les eaux de pluies et de neige qui tomberaient à l'intérieur du poste de ventilation ne seraient pas rejetées par celui-ci mais captées par des pompes du métro et dirigées vers le système d'égouts municipal¹¹⁷.

1.7.6 Sécurité de l'aire de chantier

Pour assurer la sécurité physique des riverains, la STM érigerait une clôture de 8 pieds autour du chantier en bordure du site et installerait des bandes jersey côté rue pour protéger des véhicules¹¹⁸. De plus, la STM a souligné que le chantier n'empiéterait pas sur l'espace public¹¹⁹.

Elle a ajouté qu'une équipe de chantier de la STM serait présente en permanence sur le site, afin d'assurer la gestion du chantier et le lien avec l'entrepreneur général¹²⁰.

¹¹¹ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p.37](#)

¹¹² [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

¹¹³ [Rapport d'expertise de la caractérisation des matières réglementées pour le bâtiment existant.](#)

¹¹⁴ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

¹¹⁵ [Ibid.](#)

¹¹⁶ [Ibid.](#)

¹¹⁷ www.stm.info/richelieu, FAQ (consulté le 2021-03-30).

¹¹⁸ [STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p.37](#)

¹¹⁹ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

¹²⁰ [Ibid.](#)

1.7.7 Autres enjeux potentiels

La STM a indiqué que le projet n'aurait pas d'impact sur la circulation des bus et des métros¹²¹.

Interrogée par des citoyens qui craignaient une diminution de la valeur marchande de leurs propriétés en raison des travaux, la STM a indiqué que ça n'était pas la tendance qu'elle constatait sur ce type de projet. Au contraire, elle croit que la création d'un aménagement paysager public pourrait améliorer la valeur du quartier¹²².

Il a été indiqué que les riverains seraient prévenus par avance de la coupure d'eau de quelques heures qui aurait lieu lors de la connexion du projet au réseau d'eau municipal¹²³.

La STM a précisé que ni le nouveau PVM, ni le projet connexe de PAB n'émettraient de champ électromagnétique de nature à perturber les riverains et/ou leurs signaux Wifi¹²⁴.

Interrogée par un citoyen sur la possibilité de « synchroniser les travaux du nouveau PVM Richelieu avec les travaux de la STM au niveau de la place Saint-Henri », la STM a répondu que cela n'était pas possible car il s'agissait de deux projets distants et de nature différente¹²⁵.

La STM a indiqué qu'elle ne prévoyait pas de compenser monétairement les riverains en raison des nuisances du chantier, d'autant plus que celui-ci n'implique pas d'empiètement sur le domaine privé¹²⁶.

La STM a précisé que les citoyens n'avaient pas à prendre d'assurance spécifique pour leurs biens immobiliers durant les travaux. Elle a informé qu'en cas de dommages, qu'elle estime peu probables, ce sont les assureurs des entrepreneurs qui seraient sollicités¹²⁷.

Il a été mentionné que les ingénieurs du projet ont pris en compte l'enjeu du drainage des sols¹²⁸.

1.8 Liens avec la communauté

La STM a indiqué qu'elle serait en lien, après la présente consultation publique indépendante, avec les citoyens et les organismes locaux, pour les informer, pour recevoir leurs commentaires, pour intégrer leurs considérations sur les impacts potentiels des travaux, et pour leur partager l'étude de circulation¹²⁹.

¹²¹ www.stm.info/richelieu (consulté le 2021-03-30).

¹²² STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses

¹²³ [Ibid.](#)

¹²⁴ [Ibid.](#)

¹²⁵ STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information (enregistrement vidéo), 30 mars 2021, questions-réponses

¹²⁶ [Ibid.](#)

¹²⁷ [Ibid.](#)

¹²⁸ [Ibid.](#)

¹²⁹ [Ibid.](#)

Questionné à ce sujet, la STM a précisé que, pour des raisons de sécurité des riverains, il n'était pas souhaitable que ceux-ci se rendent directement sur le chantier en cas de plaintes et ou de questions. Le moyen de communication des plaintes serait « *le surintendant construction ou le service à la clientèle STM* »¹³⁰. Il n'y aurait donc pas d'agent de liaison dédié sur le site du chantier¹³¹. La STM a toutefois précisé qu'il y aurait sur place « *des représentants STM qui pourr[aient] rediriger les résidents lors de situation particulière. Par contre, leur rôle premier [serait] la gestion du chantier* »¹³².

Concernant le bâtiment existant, la STM a informé qu'elle veillerait à renforcer la fermeture des points d'accès pour des raisons de sécurité¹³³. Par ailleurs, bien « *qu'aucun enjeu d'itinérance n'a[it] été rapporté* »¹³⁴, elle a indiqué que, s'il devait y en avoir, elle se rapprocherait alors de ses partenaires pour trouver une solution satisfaisante¹³⁵.

Questionnée à ce sujet, une représentante de l'arrondissement du Sud-Ouest¹³⁶ a précisé que le projet du nouveau PVM n'aurait pas à être présenté devant le comité d'étude des demandes de démolition, ni devant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), en raison du caractère dérogatoire accordé aux règlements établis au regard de l'article 158.3 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*¹³⁷. Elle a ajouté que le dossier qui sera soumis pour solliciter l'émission du règlement encadrant la construction du nouveau PVM devrait néanmoins contenir les études et informations habituellement soumises au Comité d'étude des demandes de démolition, et qu'un CCU serait en mesure de donner ses commentaires sur ce projet, à titre informatif, le cas échéant¹³⁸.

¹³⁰ [STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 8.](#)

¹³¹ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

¹³² [STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 8.](#)

¹³³ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

¹³⁴ [STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 12.](#)

¹³⁵ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

¹³⁶ Chef de division urbanisme à l'arrondissement le Sud-ouest.

¹³⁷ [Loi sur les sociétés de transport en commun \(RLRQ c. S-30.01\), à jour au 1^{er} septembre 2020](#)

¹³⁸ [STM, Consultation publique PVM-R, Séance d'information \(enregistrement vidéo\), 30 mars 2021, questions-réponses](#)

2 Opinions des participants

Ce chapitre présente les interrogations, préoccupations, et opinions exprimées par les citoyens, pendant la consultation publique indépendante sur le projet de construction du poste de ventilation mécanique (PVM) Richelieu. Les participants ont partagé leur sentiment général sur le projet, se sont prononcés sur la conception et l'aménagement de celui-ci, ont partagé leurs préoccupations quant aux nuisances que pourraient engendrer les travaux du projet, et ont donné leur opinion sur le projet connexe de poste abaisseur de tension, ainsi que sur le processus de consultation.

2.1 Accueil général du projet

Treize personnes ont soumis leur opinion à la Commission, dont six se sont présentées en personne devant elle.

De façon générale, les citoyens ne semblent pas être opposés à la raison d'être du projet. Cependant, au vu des opinions exprimées par les treize participants, le projet rencontre une acceptabilité sociale mitigée, en raison des nuisances que les travaux de construction pourraient engendrer. Tous les participants se montrent, a minima, préoccupés par ce que pourraient être les incidences des travaux du projet sur leur qualité de vie et leur santé. Un citoyen a un accueil plutôt positif¹³⁹. Huit participants, dont certains précisent comprendre l'intérêt général du projet¹⁴⁰, montre une certaine forme de résignation au projet et voudraient être associés à la définition des mesures d'atténuation¹⁴¹. Pour différentes raisons, quatre participants ont fait part de leur opposition au projet¹⁴².

Si le poste de ventilation, une fois en fonction, et l'espace paysager proposé ne semblent pas engendrer de réticences en soit, ce sont donc les impacts du chantier sur la qualité de vie et la santé des riverains qui préoccupent et mobilisent la quasi-totalité des participants¹⁴³, tout comme 84% des 69 riverains sondés par le Comité de la ruelle verte « la Marguerite »¹⁴⁴.

À l'instar du Comité de la Ruelle Verte « La Marguerite » et du Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri qui informent que ce projet ne viendrait pas s'inscrire dans « *un paysage social vierge* » mais dans une « *une communauté qui commence tout juste à s'installer, vivre normalement et paisiblement après de nombreuses années de perturbation.*¹⁴⁵ », plusieurs citoyens ont souligné que le projet viendrait s'implanter dans un quartier qui a « *souffert* », pendant 7 à 10 années, des nuisances (bruit et poussière) des divers chantiers d'infrastructures voisines (échangeur Turcot, restructuration d'un tronçon de

¹³⁹ Guy Soucy

¹⁴⁰ Lucile Siraut; Florian Bobeuf, Derek Robertson

¹⁴¹ Lucile Siraut, représentante du Comité de la Ruelle Verte « La Marguerite » ; Eric Lemieux; Anne-Marie Bacannale; Florian Bobeuf; Derek Robertson ; Daniel Guilbert

¹⁴² Jordan Waksman, Mauricio Horn, Paul Robichaud, Julie Couture

¹⁴³ Mauricio Horn

¹⁴⁴ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri

¹⁴⁵ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 3

l'autoroute ville-Marie¹⁴⁶, Centre Hospitalier Universitaire McGill), auquel s'ajoute les nuisances préexistantes que sont le bruit et la pollution de l'autoroute qui jouxte le quartier¹⁴⁷. Certains indiquent que les riverains sont « *découragés*¹⁴⁸ » et disent aspirer à une vie tranquille¹⁴⁹.

Certains participants se sont prononcés contre le projet de PVM Richelieu, principalement en raison des nuisances que pourrait engendrer la construction de cette infrastructure. Ils ont le sentiment que le quartier Saint-Henri doit accueillir les infrastructures que les autres ne voudraient pas voir dans leur cour¹⁵⁰. L'un de ces participants indique, qu'à ses yeux, il n'y a pas de place dans le secteur pour un nouveau projet qui viendrait augmenter le niveau des nuisances préexistantes (bruit et poussière)¹⁵¹.

Pour répondre à ces enjeux, préserver leur qualité de vie et leur santé, la plupart des participants ont demandé d'être mieux informés sur les impacts potentiels du chantier, notamment sur leur santé, et que des mesures d'atténuation hautement efficaces soient mises en place par la STM, en concertation avec la communauté¹⁵².

À des degrés divers, les participants ont manifesté le désir d'être écoutés et impliqués par la STM ce qui pourrait, selon eux, favoriser l'acceptabilité sociale du projet¹⁵³.

2.2 Conception et aménagement

Plusieurs participants se sont prononcés sur la conception et l'aménagement du projet. Dans ce cadre, certains ont fait des commentaires sur le choix de l'emplacement, sur l'architecture, sur le bâtiment existant, sur la durée des travaux et sur l'aménagement paysagé envisagé.

2.2.1 Emplacement

Pour la représentante du Comité de la Ruelle verte « La Marguerite », les gens auraient aimé que le projet soit implanté ailleurs que dans le quartier de Saint-Henri qui accueille déjà, à leurs yeux, beaucoup d'infrastructures utilitaires, comme cela a été développé plus haut. Pour eux, le projet aurait pu trouver sa place ailleurs, entre deux autres stations¹⁵⁴, ou du côté Westmount¹⁵⁵. Un citoyen suggère de localiser le projet à un autre endroit, entre la Place Saint Henri et Vendôme, mais avec moins de résidences autour afin de diminuer les risques encourus par les citoyens (et les retards de chantier qui pourraient en

¹⁴⁶ Autoroute 136, anciennement 720.

¹⁴⁷ Eric Lemieux ; Mauricio Horn ; Julie Couture ; Jordan Waksman ; Guy Soucy ; Paul Robichaud

¹⁴⁸ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 3

¹⁴⁹ Mauricio Horn; Jordan Waksman; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 3

¹⁵⁰ Paul Robichaud; Julie Couture; Jordan Waksman; Mauricio Horn

¹⁵¹ Mauricio Horn

¹⁵² Eric Lemieux ; Guy Soucy ; Mauricio Horn

¹⁵³ Derek Robertson ; Brooke Struck ; Shannon Franssen; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri

¹⁵⁴ La STM a précisé que les exigences techniques et de sécurité impliquent qu'elle dispose d'un PVM sur chaque tronçon entre deux stations de métro.

¹⁵⁵ Lucile Sirault, représentante du Comité de la Ruelle verte « La marguerite »; Jordan Waksman; Julie Couture

découler, selon lui). Ce dernier aurait souhaité que les citoyens soient informés des autres options d'emplacement pour ce projet, et de leurs inconvénients et avantages respectifs¹⁵⁶.

Plus spécifiquement, un autre participant propose de déménager l'édicule du PVM plus au nord, sur la parcelle destinée au PAB afin d'optimiser la taille du futur aménagement paysager¹⁵⁷.

2.2.2 Conception et architecture du nouveau PVM

Deux participants se sont prononcés sur le sujet. Ils sont réfractaires à la démolition du bâtiment existant et voudraient que celui-ci soit intégré en tout ou partie au futur projet. Par ailleurs, ils se disent déçus par les choix architecturaux¹⁵⁸. Plutôt qu'une construction moderne aux « *aspects strictement fonctionnels* ¹⁵⁹», ils auraient souhaité que l'édicule rappelle et/ou intègre des éléments historiques, visuels et architecturaux du bâtiment actuel qui constitue, à leurs yeux, un véritable marqueur de l'identité du quartier de Saint-Henri¹⁶⁰.

L'une de ces deux personnes aurait souhaité que l'on retrouve dans le nouveau PVM « *les très jolis arches [...], les jeux de couleurs dans la brique, les motifs en ciment insérés dans la façade ou encore le très joli fer forgé, ornemental, sur la porte d'entrée*¹⁶¹ ». Il en va de même pour ce citoyen qui regrette le choix de la brique d'argile qu'il juge « *banale* » comparativement à la brique du bâtiment voué à démolition (4295 rue De Richelieu)¹⁶². Pour répondre à cet enjeu, il suggère d'intégrer - a minima - la façade du bâtiment existant qui constitue « *le fond de la perspective*¹⁶³ » de la rue Sainte-Marguerite, selon l'étude patrimoniale¹⁶⁴. L'autre personne qui s'est prononcée sur l'architecture invite, si la décision de détruire le bâtiment existant est maintenue, à « *revoir les plans de la structure projetée afin d'en améliorer significativement l'aspect esthétique ainsi que le maintien d'une apparence qui rappelle l'histoire de St-Henri*¹⁶⁵ ». De plus, il a été suggéré de conserver et d'intégrer « *l'énorme porte cochère et son tunnel conçu pour le passage de camions* » pour s'en servir d'accès pour le futur PAB Lionel-Groulx¹⁶⁶.

Par ailleurs, un citoyen estime que le PVM existant devrait être conservé à titre de sécurité¹⁶⁷.

¹⁵⁶ Mauricio Horn

¹⁵⁷ Derek Robertson.

¹⁵⁸ Daniel Guilbert; Julie Couture

¹⁵⁹ Julie Couture

¹⁶⁰ Daniel Guilbert; Julie Couture

¹⁶¹ Julie Couture

¹⁶² Daniel Guilbert

¹⁶³ STGM, Rapport d'étude sur la valeur patrimoniale du bâtiment situé au 4295, de Richelieu, p.46

¹⁶⁴ Daniel Guilbert

¹⁶⁵ Julie Couture

¹⁶⁶ Daniel Guilbert

¹⁶⁷ Derek Robertson

2.2.3 Bâtiment existant (4295 rue De Richelieu)

Pour certains participants le bâtiment existant, devrait être conservé, en tout ou partie, en raison de son intérêt historique mais aussi parce qu'il pourrait être reconverti à des fins communautaires¹⁶⁸. À l'inverse, pour un participant, il représente un « *espace perdu qui nuit à la qualité de vie* » et à la sécurité du quartier¹⁶⁹.

Un citoyen a consacré l'entièreté de son mémoire à démontrer la « *pertinence* » de conserver en tout ou partie le bâtiment voué à démolition. Il a expliqué que, sur plusieurs aspects, détaillés dans son mémoire, il avait une vision différente de celle contenue dans le *Rapport d'étude sur la valeur patrimoniale du bâtiment voué à démolition*¹⁷⁰ sur les conclusions de laquelle la STM s'appuie pour justifier la démolition du bâtiment existant¹⁷¹. De même, une citoyenne, qui souhaiterait la conservation du bâtiment existant, se désole que les caractéristiques architecturales de celui-ci n'aient pas été considérées comme importantes¹⁷².

S'appuyant sur l'étude patrimoniale qui indique que « *La valeur sociale de l'immeuble de la CFS&E Ltd repose sur la mémoire des hommes et des femmes qui ont travaillé dans cette entreprise et dans plusieurs autres du même type, [...], et qui ont contribué au développement industriel et social du quartier.* », un citoyen estime que la destruction du bâtiment existant pourrait contribuer à « *l'effacement de la mémoire du quartier et des gens qui y ont contribué*¹⁷³ ». Dans la même veine, le Comité de la Ruelle verte « La Marguerite » a estimé que la valeur historique du bâtiment voué à démolition aurait dû être pondérée par l'analyse de la Société Historique de Saint-Henri ou d'une autre organisation indépendante. En écho, une citoyenne a demandé à la STM de reconsidérer sa décision de démolir ce bâtiment¹⁷⁴.

Des citoyens voient le bâtiment existant comme une nuisance pour le quartier, dont cette citoyenne qui s'est dite préoccupée par les enjeux de sécurité lié à son occupation informelle¹⁷⁵. Au contraire de ce citoyen qui estime que l'occupation informelle du bâtiment, la présence de graffiti, et les infiltrations d'eau ne sauraient motiver sa démolition¹⁷⁶.

Enfin, plusieurs participants ont suggéré que le bâtiment existant soit conservé, décontaminé et restauré, pour le dédier à un usage communautaire. Racheté et valorisé par l'arrondissement, plusieurs riverains proposent, par exemple, que l'édifice accueille une épicerie autogérée et solidaire, un café,

¹⁶⁸ Daniel Guilbert; Julie Couture; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 8 et 9

¹⁶⁹ Guy Soucy

¹⁷⁰ STGM, Rapport d'étude sur la valeur patrimoniale du bâtiment situé au 4295, de Richelieu, p.46

¹⁷¹ Daniel Guilbert

¹⁷² Julie Couture

¹⁷³ Daniel Guilbert

¹⁷⁴ Julie Couture

¹⁷⁵ Anne-Marie Bacannale ; Guy Soucy

¹⁷⁶ Daniel Guilbert.

une garderie, une maison des jeunes, des espaces pour des ateliers collaboratifs en mécanique vélo, menuiserie, sérigraphie, céramique ou photographie, ou un espace collaboratif culinaire¹⁷⁷.

2.2.4 Durée des travaux

Dans l'ensemble, les participants trouvent la durée des travaux très importante. L'un d'entre eux qui dit craindre que les travaux durent plus longtemps que prévu, voudrait que le confort des résidents soit la priorité¹⁷⁸. Il souhaiterait donc, tout comme un autre participant que, si le projet devait aller de l'avant, les travaux soient alors menés de la manière la plus efficace et la plus rapide possible, afin de réduire les impacts sur les riverains¹⁷⁹. Bien que ces chantiers n'aient pas de liens, un autre citoyen demande que les travaux du PVM soient coordonnés avec ceux de la place Saint-Henri¹⁸⁰.

2.2.5 Aménagement paysager

Le projet d'aménagement d'un espace paysager accessible au public reçoit un bon accueil des participants s'étant exprimés sur le sujet¹⁸¹.

Plusieurs ont souligné que cet espace faisant déjà l'objet d'usages informels par la communauté (pratiques ludiques, promenades des chiens, pique-niques...), et souhaiteraient que l'aménagement permette de consolider cette vocation « *parc* »¹⁸². Il faudrait que l'espace soit utilisé à son plein potentiel et que le « *nouveau projet serve la population*¹⁸³ » indique un citoyen.

Des citoyens ont exprimé leur désir d'être associés concrètement à l'aménagement de cet espace paysager¹⁸⁴. Certains participants ont suggéré des aménagements et des équipements, par exemple, la plantation de fleurs et d'arbres fruitiers afin de favoriser la biodiversité du site, la création d'un espace pour les enfants, l'installation de jeux d'eau, de table de pique-nique et de « *Garden box* »¹⁸⁵. Le comité de la Ruelle verte « La Marguerite » propose que l'aménagement paysager se fasse en continuité et en cohérence avec celle-ci.

Un citoyen pense que la création d'un aménagement paysager est compatible avec la sauvegarde du bâtiment actuel, à la gauche duquel il viendrait alors s'inscrire¹⁸⁶. Un autre participant propose de « *déménager* » l'édicule du PVM plus sur la parcelle destinée au PAB afin d'optimiser la taille de l'espace vert¹⁸⁷.

¹⁷⁷ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 8 et 9 ; Daniel Guilbert

¹⁷⁸ Paul Robichaud

¹⁷⁹ Paul Robichaud ; Jordan Waksman

¹⁸⁰ Florian Bobeuf

¹⁸¹ Eric Lemieux; Guy Soucy; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 8

¹⁸² Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 8 ; Mauricio Horn ; Julie Couture ; Guy Soucy ; Derek Robertson ; Jordan Waksman ; Florian Bobeuf

¹⁸³ Guy Soucy

¹⁸⁴ Florian Bobeuf ; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 8

¹⁸⁵ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 8 ; Derek Robertson ; Guy Soucy

¹⁸⁶ Daniel Guilbert

¹⁸⁷ Derek Robertson.

Un citoyen a demandé que soient conservés les arbres matures au nord-ouest de la parcelle et de préserver la faune qui les habitent¹⁸⁸. La STM a indiqué que ces arbres n'étaient pas sur le lot acquis par la STM pour réaliser le nouveau PVM, mais sur le lot voisin¹⁸⁹.

Un voisin du site du projet propose qu'une clôture nord-sud soit érigée à l'est du site du projet afin de bien délimiter la fin de l'aménagement paysager public et le début de l'espace privé. Ceci offrirait, selon lui, de l'intimité pour les voisins et de la sécurité pour les usagers de l'espace vert qui seraient ainsi protégés des véhicules sortant du stationnement privé¹⁹⁰.

2.3 Nuisances potentielles

La quasi-totalité des participants s'est dite préoccupée par l'ampleur de l'impact potentiel des nuisances que pourrait générer le projet. Ceux-ci s'inquiètent notamment du bruit, de la poussière, de la circulation des camions, de l'excavation, et des incidences sur leurs immeubles¹⁹¹. L'un d'eux craint que la vie extérieur des résidents, travailleurs, et enfants du quartier soit également affecté pendant les travaux¹⁹².

Les participants souhaiteraient avoir des informations plus précises et complètes sur les risques et les incidences possibles des nuisances que pourraient générer le chantier (bruit, poussière, vibrations, émission de monoxyde de carbone) sur leur bien-être, sur leur santé, sur leur santé mentale, sur leurs immeubles, et sur leur vie quotidienne et familiale¹⁹³.

Pour des citoyens les impacts négatifs du chantier sur leur qualité de vie apparaissent inéluctables¹⁹⁴. « *No matter what, the residents of rue De Richelieu will be disturbed and their quality of life will be impacted over the next three years*¹⁹⁵ », déclare l'un d'eux.

Certains se sont montrés sceptiques sur la possibilité de prévenir et atténuer correctement les nuisances des futurs travaux (bruit, poussière, sécurité des piétons, entraves à la circulation), au regard de leurs expériences passées pendant les travaux qui ont été précédemment menés dans le secteur et dans leurs rues¹⁹⁶.

¹⁸⁸ Jordan Wksman

¹⁸⁹ STM, Consultation publique PVM-R, Courrier de réponses aux questions de la Commission, 14 mai 2021, point 6.

¹⁹⁰ Jordan Waksman

¹⁹¹ Anne-Marie Baccanale, Mauricio Horn, Jordan Waksman ; Guy Soucy ; Derek Robertson; Eric Lemieux ; Jordan Waksman ; Paul Robichaud; Brooke Struck ; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri.

¹⁹² Mauricio Horn

¹⁹³ Mauricio Horn ; Jordan Waksman ; Paul Robichaud; Brooke Struck

¹⁹⁴ Mauricio Horn

¹⁹⁵ Jordan Waksman

¹⁹⁶ Mauricio Horn ; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 3

Si le projet devait aller de l'avant, la plupart des participants ont exprimés le désir que des mesures d'atténuation efficaces soient mises en place, en concertation avec les citoyens¹⁹⁷. La représentante de la ruelle verte « la Marguerite » suggère que soit faite « *la démonstration des techniques d'ingénierie efficaces qui seront prises, afin de rassurer les habitant.e.s du quartier sur le fait que l'impact sur leur cadre de vie sera moindre*¹⁹⁸ ». Dans la même veine un citoyen indique que « *les résidents du secteur apprécieraient [...] que des efforts considérables soient investis pour atténuer les conséquences prévisibles des travaux projetés*¹⁹⁹ ».

2.3.1 Bruit

Le bruit que générerait le nouveau PVM, une fois en fonctionnement, n'a fait l'objet que de peu de commentaires. Il ne semble donc pas constituer un enjeu, dès lors que des silencieux soient installés, tel que prévu²⁰⁰. En revanche, la quasi-totalité des citoyens s'inquiètent des incidences sur leur santé et sur leur qualité de vie, des bruits générés par les travaux du nouveau PVM (machinerie, excavation, microdynamitage, camionnage...), pendant les 3 années de chantier²⁰¹. Plusieurs ont souligné que « *le quartier n'est plus simplement un lieu d'hébergement, mais est devenu un lieu de vie et de [télé]travail pour la majorité des habitants du quartier* », ce qui nécessiterait, selon eux, un environnement peu bruyant, même en journée²⁰².

Des participants ont souligné que le projet venait s'inscrire dans un contexte préexistant déjà très bruyant (autoroute, voie ferrée...), saturée en bruit, que certains jugent parfois « *incommodant*²⁰³ » en raison de la « *combinaison* » et de « *l'effet cumulatif*²⁰⁴ » des différentes sources de bruit. Pour un participant, il n'y a pas de place pour du bruit supplémentaire²⁰⁵.

Deux riverains craignent que le chantier génère du bruit, avant et après les heures réglementaires, par exemple à cause du bruit des ouvriers²⁰⁶. L'un d'eux suggère de démarrer le chantier une heure plus tard, en semaine comme en fin de semaine, afin de préserver le sommeil des riverains²⁰⁷.

Plusieurs participants ont demandé que soit réalisée et partagée une étude de bruit, tant pour les travaux de construction (travaux, transports terrestres, machinerie), que pour l'exploitation du PVM.

¹⁹⁷ Derek Robertson ; Brooke Struck ; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri ; Eric Lemieux ; Jordan Waksman

¹⁹⁸ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri ; Eric Lemieux ; Jordan Waksman

¹⁹⁹ Eric Lemieux

²⁰⁰ Paul Robichaud

²⁰¹ Anne-Marie Bannacale ; Guy Soucy, Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 3, 4 et 5 ; Eric Lemieux ; Florian Bobeuf ; Jordan Waksman ; Paul Robichaud ; Shannon Franssen ; Derek Robertson

²⁰² Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 3, 4 et 5 ; Shannon Franssen ; Mauricio Horn

²⁰³ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 3, 4 et 5

²⁰⁴ Mauricio Horn

²⁰⁵ Mauricio Horn.

²⁰⁶ Florian Bobeuf ; Jordan Waksman

²⁰⁷ Florian Bobeuf.

Plus précisément, certains voudraient que cette étude soit réalisée « *non pas isolément, mais en prenant en considération le bruit préexistant causé par l'autoroute Ville-Marie*²⁰⁸ ». Un citoyen voudrait que cette étude renseigne les volumes globaux mais aussi les différentes caractéristiques des bruits (types de bruit, fréquences, durées, répétitions...) ²⁰⁹.

Alertés par leurs expériences durant les travaux ayant eu lieu récemment dans le secteur et dans leur quartier (échangeur Turcot, réfection de l'autoroute, chantiers préparatoires), les participants, estiment nécessaire la mise en place des mesures d'atténuation significatives du bruit, telles que : limiter au maximum les opérations de recul, installer des alarmes de recul à large bande plutôt que tonale sur les équipements de machinerie, installer des silencieux si nécessaire, installer des toiles acoustiques et des murs antibruit d'une hauteur significative autour de l'espace d'excavation et de dynamitage²¹⁰.

Le Comité de la Ruelle verte « La Marguerite » a ajouté qu'un plan « *rigoureux* » de mesures, de contrôle, et de gestion des bruits serait apprécié et contribuerait au bon dialogue avec la communauté. Le Comité voudrait que ce plan comporte, notamment, les informations suivantes : identification des personnes pouvant être touchées par le bruit lié au projet ; niveaux de bruit ambiant de référence aux emplacements de récepteurs représentatifs ; prédiction des changements de niveaux de bruit liés au projet pour chacune des phases du projet (construction, exploitation et déclassement) ; description des caractéristiques sonores ; élaboration d'un croquis de propagation du bruit pour chaque étape des travaux, présenté de façon claire pour assurer une bonne compréhension de tous ; comparaison des niveaux de bruit prévus par rapport aux normes ou directives pertinentes ; identification et analyse des impacts potentiels pour la santé humaine associés aux changements de niveaux de bruit prévus, incluant la santé mentale ; présentation des mesures d'atténuation, des mécanismes de mise en œuvre de ces mesures et des effets résiduels potentiels après la mise en œuvre des mesures ; évaluation du besoin de procéder à la surveillance des niveaux de bruit²¹¹.

Des citoyens demandent que soit réalisé un suivi acoustique permettant une surveillance des niveaux sonores, 24h/24, 7j/7, grâce à une station automatisée dont les données seraient accessibles via une console publique et qui enverrait une alarme à un surveillant en cas de dépassement. Il est proposé que ces mesures commencent au moins deux mois avant le début des travaux, afin d'avoir des comparables pendant toute la durée du chantier²¹². Un citoyen veut savoir ce qu'il se passera si les niveaux de bruit dépassent les limites autorisés ou ce qui est « *tolérable* »²¹³. À ce propos, et à titre préventif, le Comité de la ruelle verte « La Marguerite » demande que soit tenue une consultation communautaire sur laquelle pourrait déboucher l'élaboration d'un « *plan de règlement des plaintes* » relatives au bruit.

²⁰⁸ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 3, 4 et 5

²⁰⁹ Mauricio Horn

²¹⁰ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 3, 4 et 5 ; Eric Lemieux ; Mauricio Horn ; Shannon Franssen

²¹¹ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite"

²¹² Derek Robertson ; Mauricio Horn ; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 3, 4 et 5

²¹³ Mauricio Horn.

2.3.2 Poussière et qualité de l'air

Plusieurs riverains s'inquiètent des possibles incidences que pourrait avoir la poussière générée par les travaux du projet sur la qualité de l'air, sur leur santé respiratoire, sur leur vie quotidienne et sur la propreté des espaces extérieurs comme intérieurs, en particulier lors de la démolition du bâtiment existant²¹⁴. L'un d'eux souhaite que soit réalisée et communiquée, avant le commencement des travaux, une étude sur la possibilité de réaliser ces travaux tout en respectant la qualité de l'air²¹⁵.

Plusieurs ont mis de l'avant des mesures d'atténuation permettant de limiter la propagation des poussières telles qu'un dispositif d'aspiration efficace pour capter les poussières avant qu'elles n'aient eu le temps de se propager ou l'usage de canons à eau pour permettre de rabattre la poussière sur une large superficie de travail²¹⁶. Des participants précisent qu'ils souhaiteraient que la mise en place des mesures d'atténuation leur permette d'ouvrir leurs fenêtres quand ils le désirent, et d'éviter que les poussières n'impactent leur santé²¹⁷.

Concernant la qualité de l'air, des citoyens se sont montrés préoccupés par les matières dangereuses qui pourraient être relâchées dans l'environnement, et menacer leur santé, à l'occasion de la destruction du bâtiment existant. Pour répondre à cet enjeu, l'un d'eux demande que soient réalisées « *more studies [...] before the building can be removed to understand the impact on the environment and surrounding building before it is torn down*²¹⁸», tandis qu'une citoyenne demande de calfeutrer le bâtiment existant durant sa démolition²¹⁹.

Par ailleurs, un citoyen aurait aimé être informé des potentiels risques d'émanation de dioxyde de carbone en raison du microdynamitage et des dangers qui y sont associés²²⁰.

2.3.3 Excavation et vibrations

Plusieurs citoyens se sont dits préoccupés par les potentiels impacts des opérations d'excavation sur leur santé, leur sécurité, et pour les bâtiments avoisinants. Ils auraient souhaité plus d'informations sur la ou les méthodes privilégiées et sur les impacts potentiels de celles-ci²²¹. Concernant ce dernier point, un

²¹⁴ Anne-Marie Bannacale, Guy Soucy; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 7; Eric Lemieux; Paul Robichaud;

²¹⁵ Mauricio Horn

²¹⁶ Anne-Marie Bacannale ; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 7 ; Eric Lemieux

²¹⁷ Paul Robichaud; Mauricio Horn.

²¹⁸ Jordan Waksman

²¹⁹ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 7 ; Eric Lemieux ; Anne-Marie Bacannale

²²⁰ Mauricio Horn

²²¹ Jordan Waksman ; Mauricio Horn ; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 6 et 7 ; Shannon Franssen ; Mauricio Horn ; Jordan Waksman

citoyen a précisé que cette information constitue une des informations « *cruciales* » qui auraient dû être communiquées aux citoyens en amont de la consultation publique²²².

Plus précisément, ce même citoyen, qui présume que l'entrepreneur aura recours à la technique de microdynamitage (par analogie avec d'autres projet de PVM menés par la STM), s'inquiète des incidences que cette méthode (sifflet, sirènes, vibrations, bruit) pourrait avoir sur la santé et la sécurité des personnes fréquentant le terrain de jeu à proximité, la garderie, les édifices de travail, et sur les travailleurs à domicile²²³.

Un participant craint que l'excavation puisse endommager les bâtiments alentours et provoquer des glissements de terrains et/ou de routes, notamment en raison des travaux récents de la nouvelle autoroute 136 qui n'aurait pas eu le temps de se stabiliser. Il souhaiterait que soit réalisée et rendue publique une étude sur les risques du dynamitage²²⁴.

2.3.4 Incidences potentielles sur les bâtiments

Plusieurs participants s'inquiètent des potentiels dommages que les travaux pourraient causer sur la structure et les fondations des bâtiments alentours en raison du passage des camions et de l'excavation par microdynamitage. Ils souhaiteraient être mieux informés sur ce type de risques ainsi que sur les mesures qui seraient prises advenant leur survenance²²⁵. Il a été demandé que les toitures soient incluses dans les vérifications préliminaires²²⁶.

Plusieurs participants voudraient que soit mise en place une structure claire, rapide, et non coûteuse, permettant de rejoindre rapidement la personne en charge du dédommagement à la STM, advenant la survenance de dommages²²⁷. Certains se questionnent sur la possibilité d'un règlement des plaintes en cas de faillite de l'entrepreneur, rapporte le Comité de la Ruelle verte « La Marguerite ».

De manière incidente, un participant s'inquiète que l'annonce de travaux du nouveau PVM, tout comme les nuisances que ceux-ci pourraient générer, notamment la privation de la jouissance des espaces extérieures, n'entraînent la dévaluation de son bien immobilier, rendant, au-delà de l'aspect comptable, impossible l'option de vendre et déménager, durant la période de travaux²²⁸. De plus, il craint que la réalisation de travaux à proximité de son domicile n'engendre une augmentation de ses primes d'assurance et/ou entraîner la dévaluation de son bien²²⁹.

²²² Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 9 ; Shannon Franssen

²²³ Mauricio Horn

²²⁴ Jordan Waksman

²²⁵ Mauricio Horn; Shannon Franssen; Anne-Marie Bacchanale; Jordan Waksman; Mauricio Horn; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 6 et 7

²²⁶ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 9

²²⁷ Mauricio Horn; Shannon Franssen; Anne-Marie Bacchanale; Jordan Waksman; Mauricio Horn; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 6 et 7 ; Jordan Waksman.

²²⁸ Mauricio Horn

²²⁹ Mauricio Horn

2.3.5 Contamination et drainage des sols

Un citoyen voudrait que la gestion des sols contaminés fasse l'objet d'une grande transparence et propose que les camions soient contrôlés via GPS²³⁰.

Le comité de la Ruelle verte « la Marguerite » s'inquiète que le creusage du nouveau puit de ventilation n'entraîne « une baisse des terrains » et souhaiterait que la STM démontre que l'enjeu de drainage des sols a été considéré²³¹.

2.3.6 Circulation et stationnement local

Plusieurs citoyens ont fait part de leurs préoccupations quant à la circulation locale, et aux manœuvres, des camions de chantier et des véhicules de livraison de matériel dans les rues résidentielles, qu'ils jugent étroites. Ils s'inquiètent du bruit et de la poussière qui pourraient en découler, mais aussi pour la sécurité des piétons et des enfants du quartier²³². Sur ce dernier point, plusieurs participants ont appelé à redoubler de vigilance tout en précisant que des enfants se rendaient à pieds à l'école ; que la rue Richelieu à l'endroit de l'entrée/sortie prévue pour le chantier constituait une aire de dépôt des enfants se rendant à la garderie voisine ; et que des riverains, notamment les enfants, faisaient un usage informelle du futur site du PVM et de ses alentours (promenades, jeux, etc.)²³³.

Pour répondre à ces enjeux un citoyen propose que des signaleurs soient présents en tout temps sur le chantier²³⁴. D'autres demande l'interdiction, dans les rues résidentielles, de la circulation des véhicules de chantier, en particulier celle des camions transportant les sols excavés. Ils souhaiteraient que la circulation liée au chantier se fasse exclusivement via un itinéraire « non résidentiel » empruntant le stationnement privé à l'ouest du chantier, le nord de l'édifice RCA, puis la rue Lenoir, comme l'illustre le mémoire du Comité de la Ruelle verte « La Marguerite »²³⁵.

Pour plusieurs participants le quartier manque déjà de places de stationnement disponibles, notamment en journée, ils souhaitent donc que des mesures soient prises, dans le cadre des travaux du nouveau PVM, pour trouver une solution à l'enjeu du stationnement des véhicules personnels des travailleurs du chantier²³⁶. Certains suggèrent de prévoir un espace de stationnement dédié à ceux-ci, par exemple à l'arrière du chantier, sans pour autant supprimer d'espaces de stationnement sur rue²³⁷.

²³⁰ Derek Robertson

²³¹ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 8

²³² Guy Soucy; Derek Robertson; Jordan Waksman; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 6 ; Eric Lemieux ; Mauricio Horn

²³³ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 6 ; Mauricio Horn

²³⁴ Derek Robertson;

²³⁵ Eric Lemieux; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 6,

²³⁶ Guy Soucy ; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 7 et 8 ; Eric Lemieux ; Jordan Waksman, SDC Jardin Richelieu.

²³⁷ Eric Lemieux; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 7 et 8

2.3.7 Sécurité du chantier

Un citoyen a dit craindre des intrusions sur le chantier et que le site fasse l'objet de vandalisme²³⁸.

2.4 Liens avec la communauté

La plupart des citoyens ont souligné l'importance de créer et de maintenir un lien entre la STM et la communauté pendant toute la durée du projet²³⁹.

Dans ce cadre, ils souhaitent être régulièrement informés, avec précision, en diversifiant les moyens de communications (papier, porte à porte, en ligne, affichage...) afin de toucher tous les profils de riverains, notamment les personnes âgées n'ayant pas accès aux communications en ligne, en amont et pendant la réalisation du projet²⁴⁰. Le Comité de la Ruelle verte « La Marguerite » informe que 78% des 69 personnes qu'il a sondées ont estimé n'avoir pas reçu suffisamment d'informations sur le projet²⁴¹, tandis qu'un citoyen déplore que des chantiers préparatoires aient été menés sans que les riverains n'aient été préalablement avertis²⁴².

Plusieurs participants, ont fait part de leur désir de procéder à des rencontres régulières avec la STM, qui pourrait prendre la forme d'un comité de bon voisinage, pendant toute durant la durée du projet, incluant une rencontre bilan. Ainsi ils pourraient être informés de l'avancement des travaux et des défis rencontrés, comme ils ont eu l'occasion de l'expérimenter dans le cadre du comité de bon voisinage Turcot²⁴³. Un participant souhaite une implication citoyenne encore plus importante et demande de « *to resume the planning of this project jointly with the community, neighbors and business, on a planning board, that can collect the judicious evidence -especially on pollution- so the decisions of the community can be informed by facts, evidence and science, as exemplary participatory practice for the City*²⁴⁴ ».

Plusieurs participants souhaitent qu'une personne soit clairement identifiée pour pouvoir lui faire part de leurs plaintes, en cas de nuisances²⁴⁵.

2.5 Enjeux connexes

À l'occasion de cette consultation portant sur le projet de nouveau PVM Richelieu, les participants se sont aussi prononcés sur deux enjeux connexes : la potentielle construction d'un poste abaisseur de tension (PAB) au nord-est du site du projet, et la procédure de consultation publique.

²³⁸ Jordan Waksman

²³⁹ Brooke Struck

²⁴⁰ Anne-Marie Bacannale ; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 2

²⁴¹ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 2

²⁴² Mauricio Horn

²⁴³ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 9 ; Florian Bobeuf

²⁴⁴ Mauricio Horn

²⁴⁵ Jordan Waksman; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 2

2.5.1 Projet connexe de poste abaisseur de tension (PAB)

Les quelques citoyens qui se sont prononcés sur le projet connexe de PAB se montrent circonspects quand ils ne s’y opposent pas²⁴⁶.

Ainsi, pour cette citoyenne qui souhaiterait voir le PAB localisé ailleurs, celui-ci est une « *structure utilitaire* » de plus qui ne bénéficiera pas aux habitants du quartier. Elle s’inquiète de son impact visuel et de ses potentiels impacts sur la santé²⁴⁷. Pour elle, le choix de cet emplacement est un « *reliquat d’une époque révolue marquée par des inégalités socio-économiques au détriment de St-Henri* ».

Des participants estiment que ce projet devrait faire l’objet d’une consultation publique bien qu’il s’inscrive sur un terrain de la Ville de Westmount²⁴⁸. L’un d’eux déclare « *The project for the PAB is as important and invasive as the PVM Richelieu and thus should be held as one consultation process. I find this situation unsettling* »²⁴⁹.

Enfin, un riverain s’étonne que ce projet puisse aller de l’avant alors que, selon ses informations, le site prévu pour accueillir le PAB appartiendrait à la Ville de Montréal et serait destinée à demeurer un espace vert²⁵⁰. Notons que la STM a précisé en séance d’information que ce terrain était situé sur le territoire de Westmount²⁵¹.

2.5.2 Procédure de consultation publique

En marge du projet, de nombreux participants ont fait part de commentaires sur le processus de consultation publique indépendante²⁵².

Sur le fond, l’un est déçu que la tenue de cette consultation soit motivée par une obligation réglementaire plutôt que par le désir de comprendre les intérêts de la communauté²⁵³. Un autre a le sentiment que, pour l’essentiel « *tout a déjà été décidé d’avance, concernant le sort du bâtiment existant* »²⁵⁴, ce qui le fait s’interroger sur son réel pouvoir d’influence et l’intérêt de prendre part à la consultation. De même, il semble, à un autre participant, que beaucoup de décisions « techniques » ont déjà été prises, comme par exemple l’acquisition des terrains. Il invite la STM à associer les citoyens aux décisions restantes notamment à la définition des mesures d’atténuation des nuisances ou au design du projet²⁵⁵.

²⁴⁶ Julie Couture ; Jordan Waksman ; Derek Robertson

²⁴⁷ Julie Couture

²⁴⁸ Julie Couture; Derek Robertson

²⁴⁹ Derek Robertson

²⁵⁰ Jordan Waksman

²⁵¹ Cf. Chapitre 1

²⁵² Mauricio Horn ; Daniel Guilbert; Brooke Struck; Derek Robertson ; Shannon Franssen, coordinatrice de la CDC Solidarité Saint-Henri ; Comité de la Ruelle Verte “La Marguerite”

²⁵³ Mauricio Horn;

²⁵⁴ Daniel Guilbert

²⁵⁵ Brooke Struck

Par ailleurs, un citoyen qui ne remet pas en cause l'indépendance des commissaires, a exprimé qu'il n'était pas confortable avec le fait que la STM apporte un soutien logistique et matériel à la Commission²⁵⁶.

Plusieurs, dont la coordonnatrice de la CDC Solidarité Saint-Henri, aurait souhaité qu'un travail de mobilisation plus important, sur une période plus longue, et privilégiant le terrain, soit effectué en amont, en concertation avec les organismes et élus locaux²⁵⁷.

Sur la substance du processus, plusieurs, dont 71% des 69 personnes interrogées par le Comité de la Ruelle verte « la Marguerite » ont exprimé qu'ils auraient été souhaitable de bénéficier de plus de temps pour prendre connaissance et analyser les nombreuses informations, et pour formuler leurs opinions²⁵⁸. Le tout apparaissait comme une « *tâche monumentale* » à réaliser en 15 jours, pour l'un d'entre eux²⁵⁹, d'autant plus qu'il s'agissait d'un projet « *technique*²⁶⁰ ». Plusieurs auraient souhaité avoir accès à des informations plus précises et spécifiques sur les impacts potentiels des travaux, avant de pouvoir présenter leurs opinions, comme cela a déjà été mentionné plus haut²⁶¹. À titre d'exemple, un citoyen a le sentiment que le manque de certaine information qu'il juge importante, par exemple la méthode d'excavation, peut donner le sentiment que partager son opinion revient à signer un « *chèque en blanc*²⁶² ».

Un participant, qui a dédié son intervention à la thématique de la consultation, a notamment conseillé de favoriser un « *engagement élevé des citoyens* » ; de mieux identifier les questions et enjeux sur lesquels il faut se prononcer et sur lesquels les participants peuvent influencer ; de préciser les décisions qui doivent encore être prises, et par qui ; de concevoir un processus permettant une plus grande interaction entre la STM et les citoyens ; de mener un processus itératif, offrant une plus grande place aux idées des citoyens et à la co-création, et permettant de déterminer les priorités des citoyens et les solutions possibles ; de préciser comment les opinions des citoyens influenceront sur le reste du processus²⁶³.

²⁵⁶ Derek Robertson

²⁵⁷ Shannon Franssen, coordinatrice de la CDC Solidarité Saint-Henri ; Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" ; Brooke Struck

²⁵⁸ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 2 ; Brooke Struck ; Shannon Franssen ; Derek Robertson

²⁵⁹ Derek Robertson.

²⁶⁰ Brooke Struck

²⁶¹ Comité de la Ruelle Verte "La Marguerite" et Comité aménagement de la CDC Solidarité Saint-Henri, p. 9 ; Shannon Franssen ; Brooke Struck ; Mauricio Horn

²⁶² Mauricio Horn

²⁶³ Brooke Struck

3 Observations, avis et recommandations de la Commission

3.1 Acceptabilité sociale

La raison d'être du projet de PVM Richelieu ne semble pas avoir été remise en cause, par contre la quasi-totalité des participants sont préoccupés par les nuisances que le projet pourrait occasionner sur leur qualité de vie. La STM a contribué, lors de la séance d'information, à répondre à une partie de ces appréhensions, en apportant des explications et des précisions sur les mesures d'atténuation prévues, mais il n'en reste pas moins que des inquiétudes citoyennes persistent. Il y a lieu de rappeler que le quartier dans lequel s'insère le projet a accueilli ces dernières années des projets majeurs d'infrastructures, et ceux-ci ont généré des nuisances qui semblent expliquer en grande partie l'appréhension qui existe chez certains riverains vis-à-vis de ce projet.

Pour apaiser les craintes des citoyens et maintenir un climat de cohabitation positif, il serait important d'assurer un contrôle efficace des nuisances et de tenir les riverains informés des travaux à venir, de façon proactive et régulière. À cette fin, il pourrait être bénéfique que soit mise en place une initiative comme un comité de bon voisinage. Ce dernier est un espace de dialogue entre les responsables d'un projet et les riverains dudit projet, qui a pour objectif de faciliter les échanges constructifs sur les nuisances anticipées et la mise en œuvre des mesures d'atténuation.

Ce comité de bon voisinage pourrait se rencontrer à une fréquence régulière (par exemple, une fois par mois), de façon publique, pour permettre aux participants de prendre connaissance et de discuter de l'information générale relative à ce projet, de l'avancement des travaux, de la gestion des nuisances, des préoccupations citoyennes, et des pistes de solutions aux problématiques vécues.

Une telle initiative permettrait d'anticiper et d'atténuer les nuisances du chantier et de participer à une cohabitation harmonieuse avec les riverains. Notre expérience des comités de bon voisinage nous permet de constater qu'ils contribuent ultimement à renforcer l'acceptabilité sociale d'un projet et d'améliorer les perceptions citoyennes vis-à-vis de son promoteur. D'ailleurs, il a été soulevé par des participants à la séance d'opinion qu'une telle pratique serait appréciée comme ils ont eu l'occasion de l'expérimenter dans d'autres projets d'infrastructures.

Recommandation 1

Dans une volonté de poursuite de dialogue tout au long de l'exécution du chantier, la Commission recommande la création d'un comité de bon voisinage, dont l'objectif sera de permettre à la STM et aux riverains d'échanger sur l'avancement des travaux, leurs nuisances, et leurs mesures d'atténuation.

3.2 Bâtiment existant au 4295 rue De Richelieu et architecture du PVM Richelieu

Des participants ont exprimé la volonté que le bâtiment existant situé au 4295 De Richelieu soit conservé. La STM a présenté le niveau de dégradation et de contamination élevée de ce bâtiment. De plus, la Commission a pris note de l'étude sur la valeur patrimoniale du bâtiment réalisé par une firme externe d'architecture qui conclut que l'immeuble peut être démolé car « *sa disparition ne devrait pas*

causer une perte patrimoniale significative pour le quartier Saint-Henri et l'arrondissement Sud-Ouest »²⁶⁴.

Lors de la séance d'information, la STM a présenté l'architecture du futur PVM Richelieu afin qu'elle soit intégrée à l'architecture des bâtiments résidentiels avoisinant notamment par l'usage de la brique. La Commission souligne positivement cette volonté d'intégration. Des citoyens ont souhaité voir apparaître une architecture « *plus ambitieuse* » qui fait un rappel historique au bâtiment existant. Une participante soulignait notamment « *les très jolies arches qu'on y retrouve, les jeux de couleurs dans la brique, les motifs en ciment insérés dans la façade ou encore le très joli fer forgé, ornemental, sur la porte d'entrée* ». La Commission est d'avis qu'il serait intéressant d'accentuer un rappel historique du bâtiment existant et de la fonction industrielle du site dans l'architecture du nouveau PVM.

Recommandation 2

La Commission souligne positivement l'intégration de l'architecture du nouveau PVM au contexte architectural des bâtiments avoisinant et recommande d'accentuer le rappel historique au bâtiment existant (4295 rue De Richelieu), par exemple par des nuances sur les couleurs de brique et l'utilisation du fer forgé.

3.3 Aménagement paysager

Les citoyens ont offert un bon accueil à l'aménagement d'un espace paysager dans le cadre du projet du PVM Richelieu. La Commission souligne le soin particulier qu'a apporté la STM à la bonification du projet de PVM Richelieu par l'aménagement de cet espace paysager sur son terrain.

Il faut noter qu'actuellement les citoyens utilisent cet espace dans sa forme non aménagée (activités ludiques, promenades de chiens, pique-nique par exemple). Cet espace est d'autant plus apprécié que les parcs semblent peu nombreux à proximité immédiate des habitations. Des citoyens ont, notamment, fait part de leur volonté d'y voir intégré du mobilier urbain, des arbres fruitiers et qu'une place importante soit accordée à la biodiversité. La Commission est consciente que la portée principale des travaux est la création d'un nouveau poste de ventilation mécanique. La Commission salue cette initiative d'aménagement d'un espace paysager, et l'invite à impliquer la communauté dans cet aménagement. En effet, cette partie de terrain représente un emplacement stratégique pour créer du lien tout en contribuant à l'acceptabilité sociale du projet. La mise en place d'ateliers de *co-design* permettrait de penser et concevoir les usages de cet espace au plus proche des besoins des citoyens. Ce type d'initiative représente des opportunités de dialogue et de partage d'idées. Ces ateliers pourraient se mettre en place dans le cadre du comité de bon voisinage.

La mise en place d'arbres fruitiers et d'autres espèces pourraient nécessiter un entretien plus important, cependant cela peut représenter une opportunité d'impliquer la communauté dans sa gestion tout en bonifiant la biodiversité.

²⁶⁴ STGM, Rapport d'étude sur la valeur patrimoniale du bâtiment situé au 4295, de Richelieu, p.47

Recommandations 3

La Commission recommande d’impliquer les citoyens dans l’aménagement de l’espace paysager du site du projet de PVM Richelieu par exemple dans le cadre du comité de bon voisinage afin de bénéficier des idées des citoyens.

Recommandation 4

La Commission recommande que cet espace puisse faire l’objet d’une collaboration dans sa gestion et entretien avec un organisme du quartier.

3.4 Nuisances

Les questions et interventions des citoyens durant les séances publiques d’information et d’opinion ont, pour la plupart, porté sur les nuisances que le chantier pourrait occasionner. Parmi les nuisances redoutées, notons par exemple le bruit, la poussière, le camionnage, le microdynamitage, et les entraves à la circulation et au stationnement.

Lors de la séance d’information, la STM a présenté, dans leurs grandes lignes, les mesures d’atténuation qui sont typiquement utilisées pour éviter et réduire de telles nuisances. Ces informations ont apporté plusieurs éléments de réponse et ont permis de confirmer que la STM a déjà prévu plusieurs approches pour contrôler adéquatement les potentielles nuisances du projet.

Toutefois des inquiétudes persistent chez plusieurs citoyens. Il serait ainsi intéressant et judicieux d’associer les citoyens au choix et à la mise en œuvre de certaines des mesures prévues, dans le cadre d’un comité de bon voisinage, pour bénéficier de la connaissance du quartier qu’ont les riverains. Par exemple, en ce qui concerne les nuisances liées au camionnage, le comité de bon voisinage pourrait aider à tenir la STM informée de situations où des camions ne respectent pas les itinéraires imposés. Similairement, si au cours du chantier les citoyens constatent des enjeux de stationnement liés aux travailleurs du chantier, ils auront une interface pour discuter de l’enjeu, plutôt que d’aborder directement les travailleurs tel que cela arrive parfois dans les chantiers en milieu urbain.

Par ailleurs, il serait important que la STM s’assure que le maître d’œuvre sélectionné pour le projet soit sensibilisé aux enjeux discutés dans le comité de bon voisinage, afin qu’il puisse si possible et au besoin adapter ses méthodes de travail, pour contribuer à la bonne gestion des nuisances potentielles.

Recommandation 5

La Commission recommande d’impliquer, autant que possible et dans le cadre du comité de bon voisinage, les citoyens dans le choix et la mise en œuvre de mesures d’atténuation, et ainsi bénéficier de la connaissance des usages du quartier par les riverains.

Recommandation 6

La Commission recommande d’inviter le maître d’œuvre du chantier à participer, lorsque pertinent, au comité de bon voisinage proposé.

3.5 Durée & horaires du chantier

La durée de trois ans et les horaires du chantier constituent une source de questionnements et de préoccupations pour certains citoyens. Ainsi des citoyens souhaiteraient que la STM optimise, si possible, le calendrier de projet, et d'autres suggèrent que les horaires de chantier soient ajustés pour réduire les bruits aux premières heures du matin et de la fin de semaine.

Sur la durée du chantier, s'il pourrait s'avérer difficile d'optimiser davantage en raison de la nature des travaux, la Commission est d'avis qu'il serait intéressant que les citoyens bénéficient d'une information régulière et donnée par avance sur les phases d'exécution du chantier à venir et des nuisances associées. Ce partage d'information pourrait, par exemple, être fait par le biais du comité de bon voisinage proposé précédemment.

En ce qui concerne les horaires de chantier, la Commission a été sensible à l'observation de citoyens indiquant que, bien que les horaires de chantier prévus respectent la réglementation municipale, celle-ci n'est pas encore adaptée au contexte de pandémie où le télétravail est devenu une pratique courante. Plus de citoyens passent désormais leur journée à la maison, et de ce fait seraient à présent davantage exposés à des nuisances, comme le bruit, qu'ils n'auraient pu l'être avant la pandémie. A cet égard, il serait intéressant, dans la mesure du possible, d'adapter les séquences de travaux prévues afin que ceux générant le plus de bruit ne soient pas conduits à la première heure des jours de chantier (actuellement prévue à 7h du matin en semaine et 8h en fin de semaine). Cela permettrait de mieux accommoder la vie quotidienne des riverains (sommeil, vie familiale, télétravail). De plus, lorsque des niveaux de bruits significatifs sont à prévoir pour une période donnée, par exemple lors du battage de pieux, une information partagée à l'avance aux riverains leur permettrait de se préparer et d'être informé des mesures d'atténuation en place.

Recommandation 7

Pour favoriser la cohabitation du chantier avec la vie de quartier et permettre aux citoyens de se préparer, la Commission recommande à la STM d'informer ces derniers, phase par phase, de l'exécution à venir du chantier et des nuisances associées.

Recommandation 8

Pour accommoder la vie quotidienne des riverains (sommeil, vie familiale, télétravail), la Commission recommande que les travaux bruyants soient décalés, dans la mesure du possible, un peu plus tard dans la journée de chantier.

3.6 Sécurité des personnes (surveillance accrue)

L'emplacement du projet de PVM Richelieu se trouve à proximité d'un quartier résidentiel et familial. Comme indiqué plus haut, les citoyens disent fréquenter cet emplacement dans un but récréatif. Il est à noter la présence de la garderie *Imagination West* sur la rue Lacasse à quelques mètres du futur chantier. L'enjeu de la sécurité des personnes est donc élevé pendant le chantier mais également en dehors des heures d'activités du chantier. La période d'excavation représente également une période particulièrement critique du chantier qu'il conviendra d'encadrer rigoureusement. Dans la séance

d'information du projet, la STM a présenté un plan de dispositions et caractéristiques des clôtures autour du chantier. La Commission prend note de cette disposition et elle est d'avis que la mise en place d'une surveillance accrue²⁶⁵ pendant les heures de chantier mais aussi en dehors permettrait d'aller encore plus loin pour répondre à ces enjeux de sécurité.

Recommandation 9

La Commission recommande une surveillance accrue pendant les heures de chantier mais aussi en dehors de celles-ci, particulièrement pendant la phase d'excavation, pour répondre aux enjeux de sécurité dans le quartier qui compte notamment des enfants à proximité.

3.7 Circulation et camionnage

Dans le cadre de la séance d'information, la STM a précisé que l'entrée au chantier se ferait à partir de la rue De Richelieu. Elle a également estimé le nombre de passages de camion journalier à 10-12 camions par jour en période d'excavation (1000 camions au total) ainsi que les jours de coulée de béton (300 camions au total)²⁶⁶. Les citoyens ont exprimé des inquiétudes quant au passage de camions de chantier dans les rues de leur quartier. Ces rues sont également fréquentées par des personnes âgées et des enfants se rendant à l'école ou fréquentant la garderie voisine. Il y a donc un enjeu de sécurité qu'il convient de traiter avec attention et prudence. Des citoyens souhaitent que la circulation de camions se fasse sans emprunter les ruelles résidentielles. Ils invitent à privilégier l'accès au chantier et le passage de camions par le nord de l'Édifice RCA puis la rue Lenoir qu'ils qualifient d'itinéraire non résidentiel. L'étude de circulation n'étant pas disponible lors de la rédaction de ce rapport, il n'est pas possible pour la Commission de se positionner sur cette proposition. En revanche, la Commission comprend l'enjeu de sécurité et les nuisances que peuvent générer des passages de camion, particulièrement pour un chantier où l'excavation comme la durée des travaux seront conséquents.

Recommandation 10

Afin de minimiser le camionnage dans des rues résidentielles, la Commission recommande que soit étudiée la possibilité que l'accès au chantier pour les camions se fasse autant que possible via un itinéraire non résidentiel par exemple en empruntant le stationnement privé à l'ouest du chantier, puis passant au nord de l'édifice RCA, puis par la rue Lenoir.

3.8 Projet connexe de poste abaisseur (PAB)

Tel que consigné au chapitre précédent, plusieurs des préoccupations soulevées par les citoyens ont porté sur le projet connexe de poste abaisseur (PAB). La STM a informé à plusieurs reprises les participants de la consultation publique que le PAB est un projet indépendant du PVM Richelieu, en phase d'avant-projet, et qu'il n'entre pas dans le cadre de la présente consultation publique. La Commission salue d'ailleurs la transparence de la STM qui a, en amont du projet de PAB, partagé des informations à son sujet dans le cadre de la présente consultation, bien qu'il s'agisse d'un projet connexe encore en phase de conception. La STM a précisé qu'il y aurait un forum d'information et de discussion

²⁶⁵Telle que définie par l'Ordre des ingénieurs du Québec.

²⁶⁶[STM, Consultation publique PVM-R : séance d'information \(présentation diaporama\), 30 mars 2021, p.33](#)

sur le PAB avec les citoyens, dont la forme et les dates restent à préciser. S'il est vrai que les travaux de la Commission ne portent pas sur le PAB, la Commission note les préoccupations que ce projet connexe a soulevées pour des citoyens. La Commission est d'avis que le projet de PAB, s'il est développé, pourrait avoir une influence sur l'acceptabilité sociale du projet de PVM Richelieu, particulièrement si les travaux des deux projets ont lieu simultanément. Dans une telle situation, il pourrait être en effet difficile pour les riverains de distinguer les nuisances associées à chaque projet, et de ce fait le projet de PVM Richelieu pourrait être l'objet de préoccupations accrues de la part de riverains.

Recommandation 11

La Commission recommande, advenant que le chantier du poste abaisseur de tension (PAB) soit mis en œuvre pendant le chantier du PVM Richelieu, que les nuisances cumulatives des deux chantiers soient évaluées et que des mesures d'atténuation adéquates soient appliquées.

Annexe – Liste des recommandations de la Commission indépendante pour le projet de PVM Richelieu

Recommandation 1

Dans une volonté de poursuite de dialogue tout au long de l'exécution du chantier, la Commission recommande la création d'un comité de bon voisinage, dont l'objectif sera de permettre à la STM et aux riverains d'échanger sur l'avancement des travaux, leurs nuisances, et leurs mesures d'atténuation.

Recommandation 2

La Commission souligne positivement l'intégration de l'architecture du nouveau PVM au contexte architectural des bâtiments avoisinant et recommande d'accentuer le rappel historique au bâtiment existant (4295 rue De Richelieu), par exemple par des nuances sur les couleurs de brique et l'utilisation du fer forgé.

Recommandations 3

La Commission recommande d'impliquer les citoyens dans l'aménagement de l'espace paysager du site du projet de PVM Richelieu par exemple dans le cadre du comité de bon voisinage afin de bénéficier des idées des citoyens.

Recommandation 4

La Commission recommande que l'espace paysager puisse faire l'objet d'une collaboration dans sa gestion et entretien avec un organisme du quartier.

Recommandation 5

La Commission recommande d'impliquer, autant que possible et dans le cadre du comité de bon voisinage, les citoyens dans le choix et la mise en œuvre de mesures d'atténuation, et ainsi bénéficier de la connaissance des usages du quartier par les riverains.

Recommandation 6

La Commission recommande d'inviter le maître d'œuvre du chantier à participer, lorsque pertinent, au comité de bon voisinage proposé.

Recommandation 7

Pour favoriser la cohabitation du chantier avec la vie de quartier et permettre aux citoyens de se préparer, la Commission recommande d'informer ces derniers, phase par phase, de l'exécution à venir du chantier et des nuisances associées.

Recommandation 8

Pour accommoder la vie quotidienne des riverains (sommeil, vie familiale, télétravail), la Commission recommande que les travaux bruyants soient décalés, dans la mesure du possible, un peu plus tard dans la journée de chantier.

Recommandation 9

La Commission recommande une surveillance accrue pendant les heures de chantier mais aussi en dehors de celles-ci, particulièrement pendant la phase d'excavation, pour répondre aux enjeux de sécurité dans le quartier qui compte notamment des enfants à proximité.

Recommandation 10

Afin de minimiser le camionnage dans des rues résidentielles, la Commission recommande que soit étudiée la possibilité que l'accès au chantier pour les camions se fasse autant que possible via un itinéraire non résidentiel par exemple en empruntant le stationnement privé à l'ouest du chantier, puis passant au nord de l'édifice RCA, puis par la rue Lenoir.

Recommandation 11

La Commission recommande, advenant que le chantier du poste abaisseur de tension (PAB) soit mis en œuvre pendant le chantier du PVM Richelieu, que les nuisances cumulatives des deux chantiers soient évaluées et que des mesures d'atténuation adéquates soient appliquées.



Façade principale et vue à vol d'oiseau du 4295, rue Richelieu



source photo : google Maps

Ancien immeuble de la ***CANADIAN FOUNDRY SUPPLIES AND EQUIPMENT LIMITED***

4295, rue Richelieu

Sud-Ouest (Montréal) H4C 1A1

RAPPORT D'ÉTUDE SUR LA VALEUR PATRIMONIALE

À l'attention de :

Mme Oanh Nguyen

Ingénieure en chef

Acquisition des sites

Direction principale *Grands programmes de
maintenance des actifs métro STM*

Février 2021

Dossier STGM : M-20063

Dossier STM : 395301_STM

STGM Architectes

469 rue Saint-Jean

Montréal (Québec) H2Y 2S1

Téléphone : 514-274-8410

Télécopieur : 514-274-8154

www.stgm.net

RAPPORT FINAL PRÉLIMINAIRE

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Table des matières | 1 |
| 1 Introduction | 3 |
| 1.1 Mise en contexte | 3 |
| 1.2 Description du mandat..... | 6 |
| 1.2.1 Équipe de travail | 7 |
| 1.2.2 Méthodologie | 8 |
| 2 Conditions et état du lieu | 9 |
| 2.1 Situation actuelle | 9 |
| 2.1.1 Identification..... | 9 |
| 2.1.2 Statuts..... | 12 |
| 2.1.3 État du lieu | 15 |
| 2.2 Synthèse de l'évolution du lieu..... | 16 |
| 2.2.1 Analyse de l'évolution du lieu et de son contexte urbain..... | 16 |
| 2.2.2 Chronologie..... | 18 |
| 2.2.3 Iconographie | 19 |
| 2.3 Fiches techniques sur les composantes | 26 |
| 2.3.1 L'immeuble de la Canadian Foundry Supplies & Equipment Limited | 26 |
| Description..... | 26 |
| Caractéristiques fonctionnelles | 26 |
| Caractéristiques constructives | 27 |
| Caractéristiques formelles | 27 |
| Date de construction | 29 |
| Concepteurs | 29 |
| Propriétaires et occupants marquants | 29 |
| Modifications marquantes | 29 |
| 2.3.2 Bibliographie | 38 |
| 3 Évaluation patrimoniale | 40 |
| 3.1 Valeur documentaire..... | 40 |
| 3.1.1 Ancienneté | 40 |
| 3.1.2 Intérêt historique | 40 |
| 3.1.3 Valeur sociale | 41 |
| 3.2 Valeur architecturale..... | 43 |
| 3.2.1 Qualité de la conception..... | 43 |
| 3.2.2 Degré d'authenticité | 43 |
| 3.2.3 État physique | 44 |
| 3.3 Valeur contextuelle, urbaine ou paysagère | 45 |
| 3.3.1 Qualité du paysage | 45 |
| 3.3.2 Contribution au contexte urbain..... | 45 |
| 3.3.3 Qualité du repère visuel | 46 |
| 3.4 Recommandations..... | 47 |

ABRÉVIATIONS UTILISÉES

AVM Archives de la Ville de Montréal

BAC Bibliothèque et Archives Canada

BAnQ Bibliothèque et Archives nationales du
Québec

CFS&E Canadian Foundry Supplies & Equipment

MCCQ Ministère de la Culture et des
Communications du Québec

RFQ Registre foncier du Québec

SHSH Société historique de Saint-Henri

STM Société de transport de Montréal

1 Introduction

1.1 Mise en contexte

Situé au 4295, rue Richelieu dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le bâtiment à l'étude est localisé plus précisément dans le quartier Saint-Henri à la limite du quartier Westmount. L'ancien immeuble de la Canadian Foundry Supplies & Equipment Limited étant implanté à l'extrémité sud-ouest de la rue Richelieu dans une zone anciennement et fortement industrielle, il est aujourd'hui délaissé et détérioré. Cette zone est tout de même considérée comme *secteur de valeur intéressante* d'après l'arrondissement en vertu de son passé industriel.

Ce rapport d'étude vise à évaluer le site sur plusieurs aspects en lien avec la valeur patrimoniale attribuée à travers le temps ; la morphologie du site et son impact des changements occasionnés aujourd'hui ; l'état et les conditions actuelles du bâtiment à l'étude et les possibilités de démolition ou de reconstruction.



FIGURE 01 Localisation du site dans le quartier Saint-Henri

Le terrain est aujourd'hui une propriété de la *Société de Transport de Montréal (STM)*. Ainsi, par le tracé des lignes de métro entre la station Saint-Henri et Vendôme, un poste de ventilation mécanique supplémentaire doit être créé. Selon la STM, la localisation du site au 4295, rue Richelieu est donc idéale considérant la proximité des tunnels du métro.

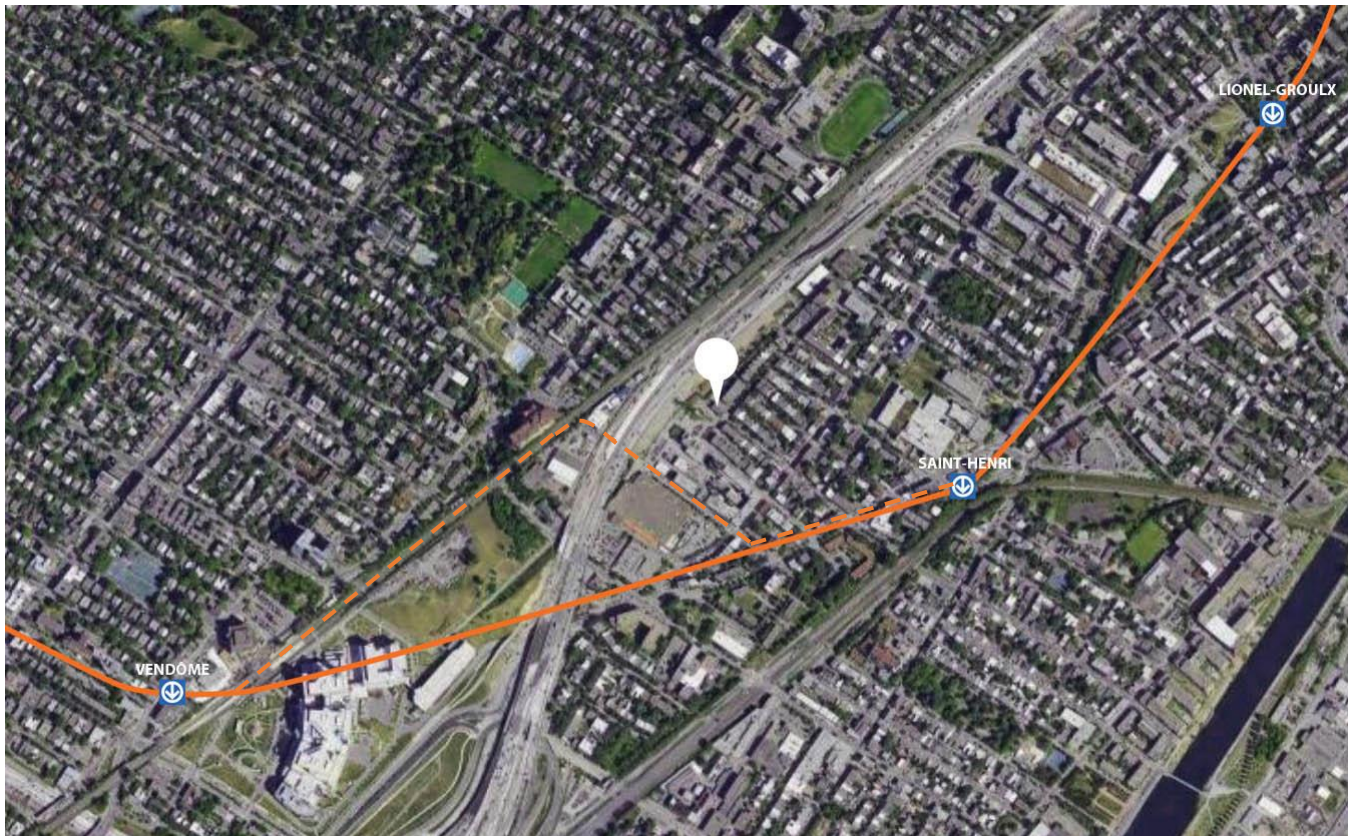


FIGURE 02 Plan du contexte urbain et transport collectif (métro)

- trajet approximatif des tunnels de trains
- tracé ligne orange de la STM (google maps)

Ce bâtiment construit vers les années 1930 fait partie d'un ensemble de bâtiments industriels aujourd'hui en grande partie démolis. Faisant office de garage au rez-de-chaussée et de bureaux à l'étage pour l'usine de fonderie à l'arrière (*Canadian Foundry Supplies and Equipment LTD.*), cette usine fût par ailleurs démantelée en 2016.

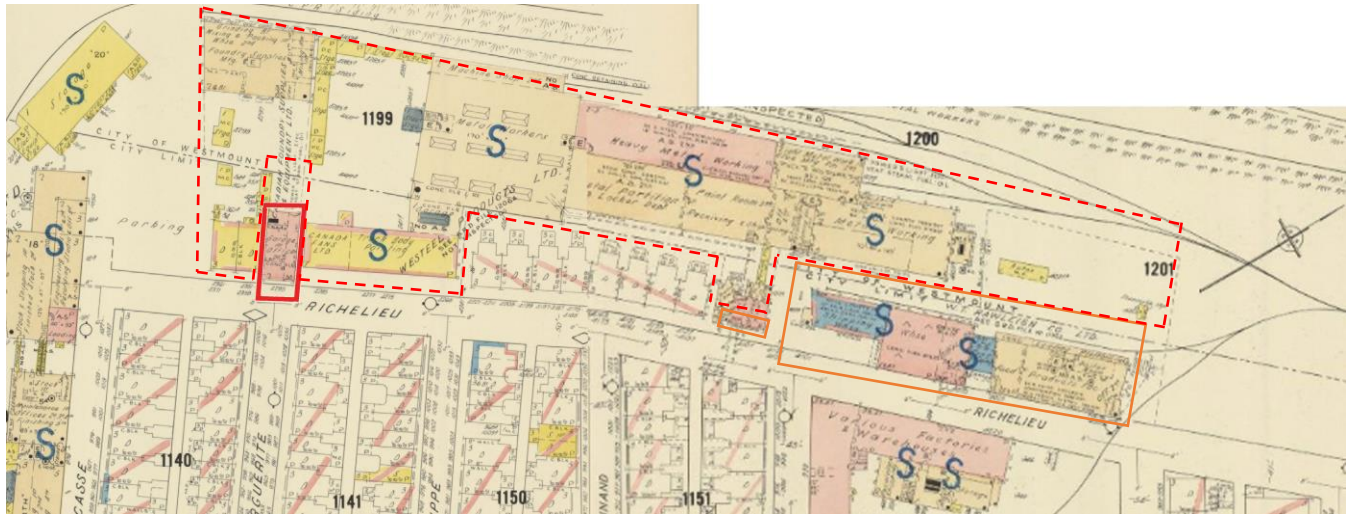


FIGURE 03 Fusion des pages des cartes d'assurance-incendie de 1961 de la rue Richelieu

- bâtiment à l'étude existant
- bâtiments démolis à travers le temps
- bâtiment et façade ancienne existants

1.2 Description du mandat

L'objectif principal visé par cette étude patrimoniale est de déterminer et de documenter la valeur patrimoniale du lieu et du bâtiment à l'étude. En ce sens, il sera à évaluer la possibilité et l'importance attribuées à une démolition partielle ou totale, une reconstruction de la façade principale ou d'une nouvelle construction moderne.

Le rapport décrit et analyse ainsi les conditions existantes et l'état de la structure et de l'enveloppe évaluées par visites sur les lieux, l'intégration d'un Poste de Ventilation Mécanique (PVM) au site et son impact urbain, la valeur patrimoniale et le statut accordés au site et l'évolution historique et urbaine du site. Suite à cette analyse, des recommandations sont intégrées au rapport en lien avec les aspects nommés précédemment.

Cette étude est réalisée selon les termes de références fournis par l'Arrondissement du Sud-Ouest de la Ville de Montréal. Ce type d'étude est nécessaire à toute proposition d'aménagement, de construction ou de modification d'un site (édifice, paysage ou ensemble) présumé comme ayant un caractère patrimonial afin d'en établir la valeur. Le résultat de cette étude servira autant au concepteur, pour la réalisation de son projet, qu'à la Ville, pour son analyse. Si le caractère patrimonial d'un site est démontré, l'analyse patrimoniale établira les valeurs y contribuant et ce qui aidera à définir les lignes directrices de son développement en tenant compte des potentiels et contraintes du site. Cette étude patrimoniale pourrait également être mise à la disposition des citoyens pour consultation, lors de l'étude publique du dossier.

1.2.1 Équipe de travail**COMITÉ DE TRAVAIL**

- Ingénierie
- Oanh Nguyen | Ingénieure en chef STM
 - Martin Barette | Directeur de projet STM
- Urbanisme
- Alain Bilodeau | Urbaniste principal STM
- Architecture
- Maxime Gagnon | Architecte STGM

INSPECTION ET VISITE : 4295, rue Richelieu

- Architecture
- Claude Amiot Bédard | Architecte STGM

ANALYSE ET RAPPORT

- Architecture
- Michel Boudreau | Architecte STGM
 - Najate Abdul-Hadi | M. Arch. STGM

1.2.2 Méthodologie

Cette étude consistait d'abord à effectuer une collecte de données et diverses recherches documentaires liées à l'immeuble et au contexte urbain. Étant donné les contraintes liées la crise sanitaire (pandémie de COVID-19), les recherches documentaires ont surtout été effectuées à distance à partir de diverses banques de données et services en ligne (BAnQ, Archives de la Ville de Montréal, Registre foncier du Québec, Société historique de Saint-Henri, etc.). Par ailleurs, pour les mêmes raisons et vu l'état du bâtiment, aucune visite du site n'a pu être effectuée. Les photographies actuelles de l'immeuble ont été fournies par la STM et la firme STGM qui avaient précédemment effectué des relevés de l'immeuble.

La section initiale de l'étude (*2. Conditions et état du lieu*) englobe la recherche documentaire préalable qui présente toutes les données factuelles relatives à l'histoire du lieu, à l'architecture de l'immeuble et aux caractéristiques urbaines. La section suivante (*3. Évaluation patrimoniale*) présente quant à elle les différentes valeurs patrimoniales sur lesquelles repose l'intérêt de l'immeuble.

2 Conditions et état du lieu

2.1 Situation actuelle

2.1.1 Identification

| | |
|-----------------------|---|
| Localisation | <ul style="list-style-type: none"> • 4295, rue de Richelieu, Montréal • Quartier Saint-Henri, Arrondissement du Sud-Ouest |
| Nom du bâtiment | <ul style="list-style-type: none"> • Ancien immeuble de la Canadian Foundry Supplies & Equipment Limited |
| Cadastre | <ul style="list-style-type: none"> • Lot 5 064 114 du Cadastre du Québec • Anciens lots 4 140 642 ptie, 1446, 1447, 1448 |
| Superficie du terrain | <ul style="list-style-type: none"> • 1 318,20 m² |
| Date de construction | <ul style="list-style-type: none"> • 1930-1931 |
| Fonction principale | <ul style="list-style-type: none"> • Bureaux administratifs d'une fabrique de matériel pour fonderies |
| Propriétaire actuel | <ul style="list-style-type: none"> • Société de transport de Montréal (STM) depuis 2020 |

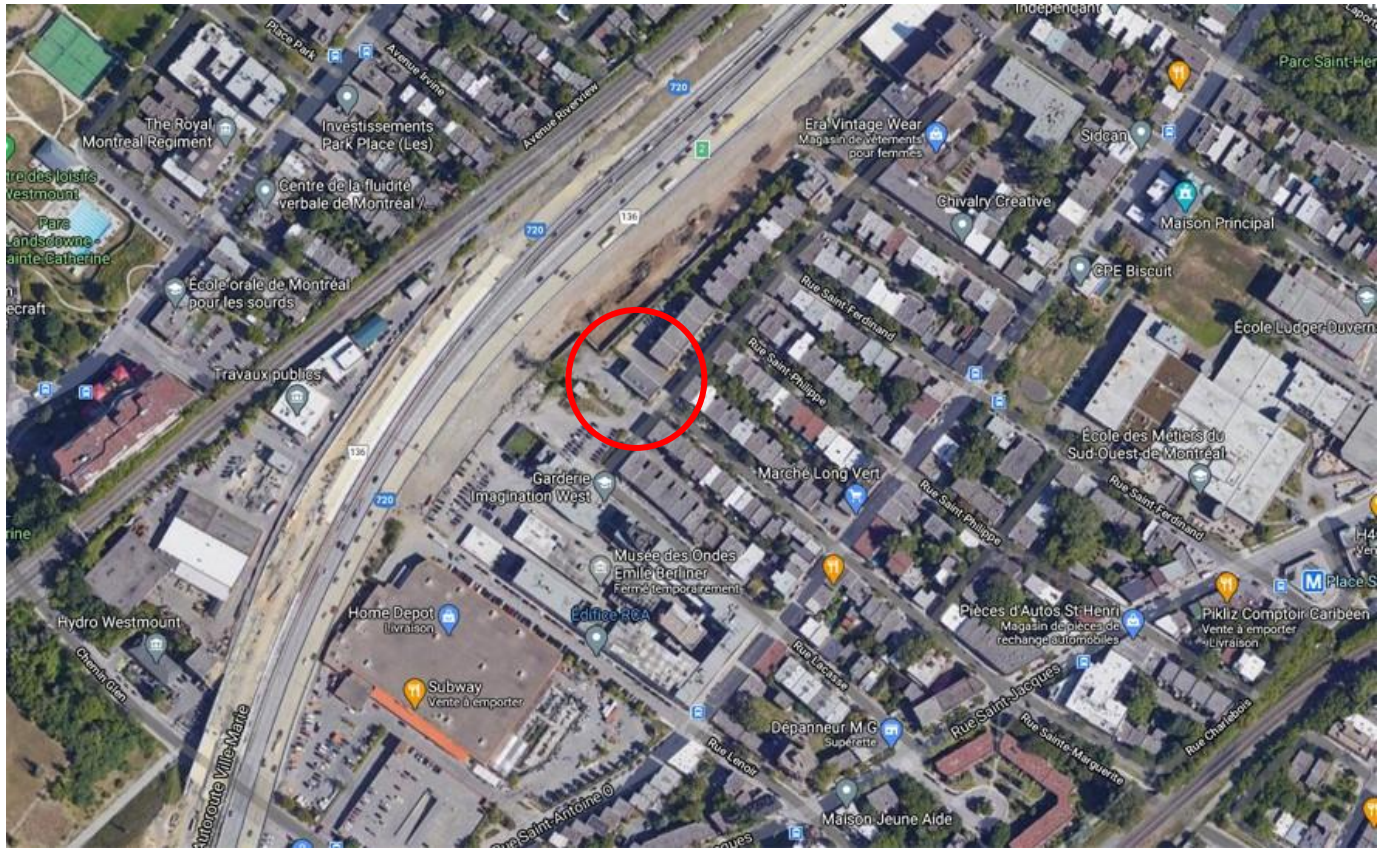


FIGURE 04 Localisation du bâtiment à l'étude (google maps)

4295 DE RICHELIEU ST.

CERTIFICATE OF LOCATION

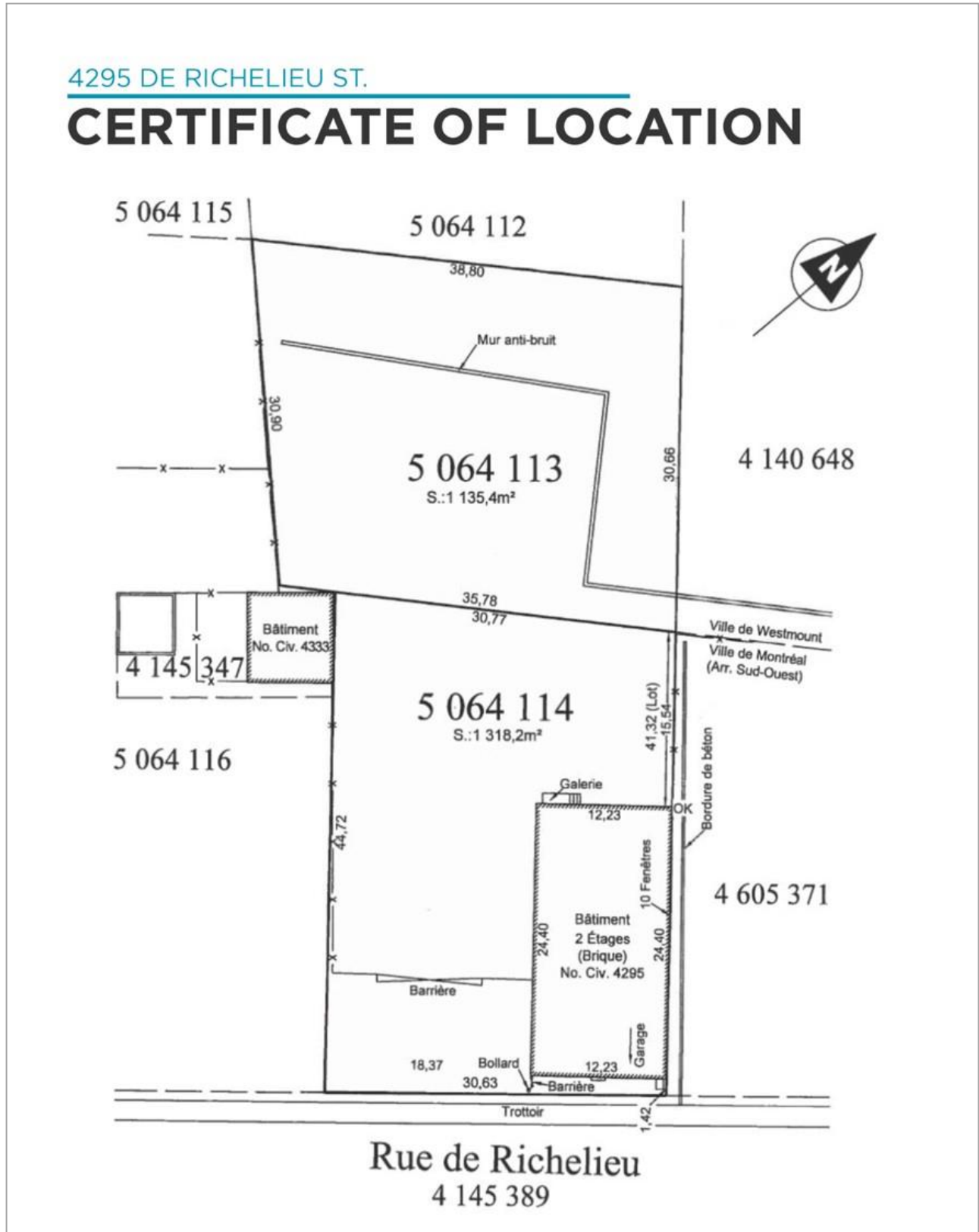


FIGURE 05 Certificat de localisation du lot 5 064 114 sur lequel est implanté le bâtiment à l'étude

2.1.2 Statuts

FÉDÉRAL

Le site n'est pas un lieu historique national désigné par le Gouvernement du Canada. Il n'est pas non plus associé à un personnage ou à un événement historique d'importance nationale¹.

PROVINCIAL

Le site ne possède pas de statut de protection en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec².

MUNICIPAL

Désignation patrimoniale dans le Plan d'urbanisme : le bâtiment n'est pas listé en tant que bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural au Plan d'urbanisme de Montréal, mais il est situé dans un secteur de valeur intéressante (figure 06). Il s'agit du secteur 22.I.10 (Saint-Philippe) qui est décrit ainsi : « Ce secteur passablement hétérogène faisait partie de l'ancien village Brodie, qui s'est développé autour de 1860. On y trouve surtout des suites de « plex » en brique avec escaliers extérieurs dont l'état de conservation est variable, de même que le grand complexe de la RCA Victor, qui occupe un îlot complet »³ (figure 07).

Potentiel archéologique selon le Plan d'urbanisme : il n'y a pas de potentiel archéologique connu pour ce site en particulier. Bien que ce site soit localisé à proximité de l'ancien village des Tanneries et de la Tannerie des Rolland (secteur 22.AP.14)⁴ (figure 08), il n'est pas touché par des restrictions archéologiques.

Liste des immeubles d'intérêt patrimonial (IIP) de l'Arrondissement du Sud-Ouest : ce bâtiment ne figure pas sur la liste des immeubles d'intérêt patrimonial de l'Arrondissement dressée en 2010 à la suite d'un inventaire du patrimoine bâti⁵. Les seuls immeubles d'intérêt patrimonial situés dans l'unité de paysage 4.12⁶ sont l'édifice RCA Victor Co (950, rue Lacasse), l'ancien bâtiment de la Tooke Brothers Limited (644, rue De Courcelles) et l'édifice Jenkins Brothers Limited (617, rue Saint-Rémi).

Bref, le bâtiment et son site ne possèdent aucun statut de protection particulier, à part le fait d'être situés dans un secteur de valeur intéressante au Plan d'urbanisme de Montréal.

1. Vérification faite sur le site de Parcs Canada et sur le Réseau canadien d'information sur le patrimoine.

2. Vérification faite dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

3. Extrait de : VILLE DE MONTRÉAL. Évaluation du patrimoine urbain, Arrondissement du Sud-Ouest. Montréal, Division du patrimoine et de la toponymie, 2005, p. 44.

4. Idem, p. 73.

5. PATRI-ARCH. Inventaire des bâtiments à caractère patrimonial de l'arrondissement du Sud-Ouest. Montréal, Ville de Montréal, arrondissement du Sud-Ouest, 2009.

6. Cette unité de paysage fait référence à l'Étude typomorphologique de l'arrondissement du Sud-ouest réalisée par Patri-Arch en 2004 et révisée 2013.

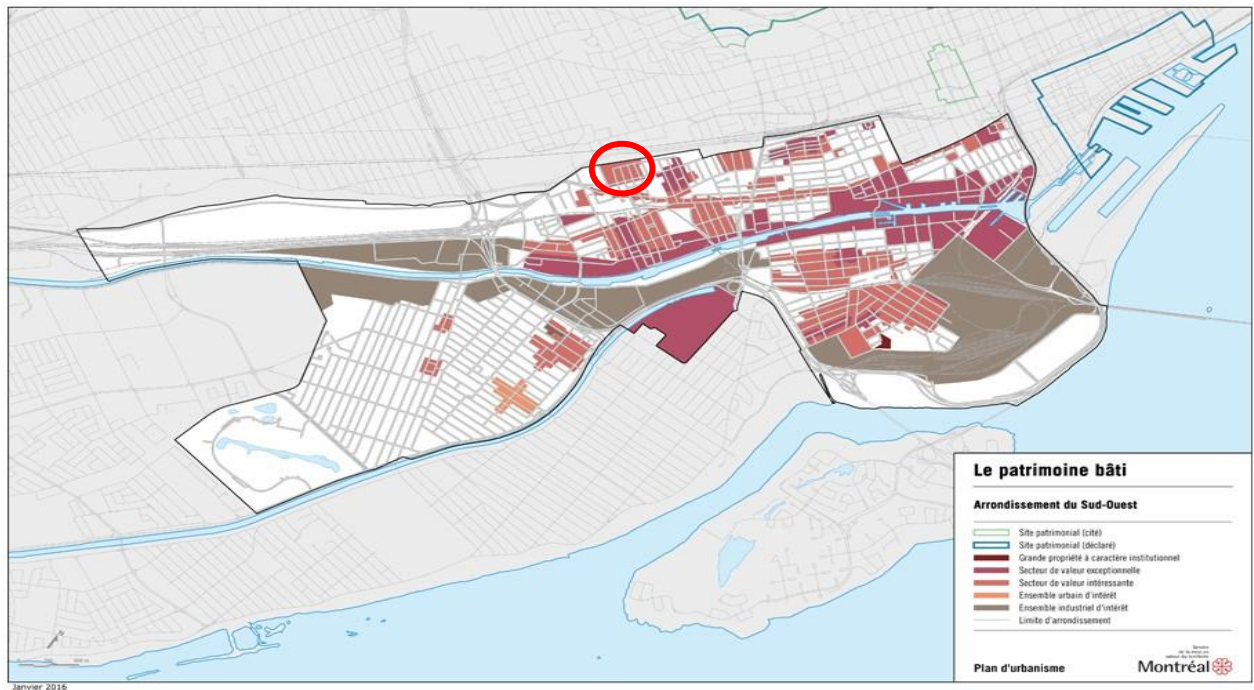


FIGURE 06

Le site à l'étude est situé dans un secteur de valeur intéressante inscrit au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Source : Ville de Montréal.

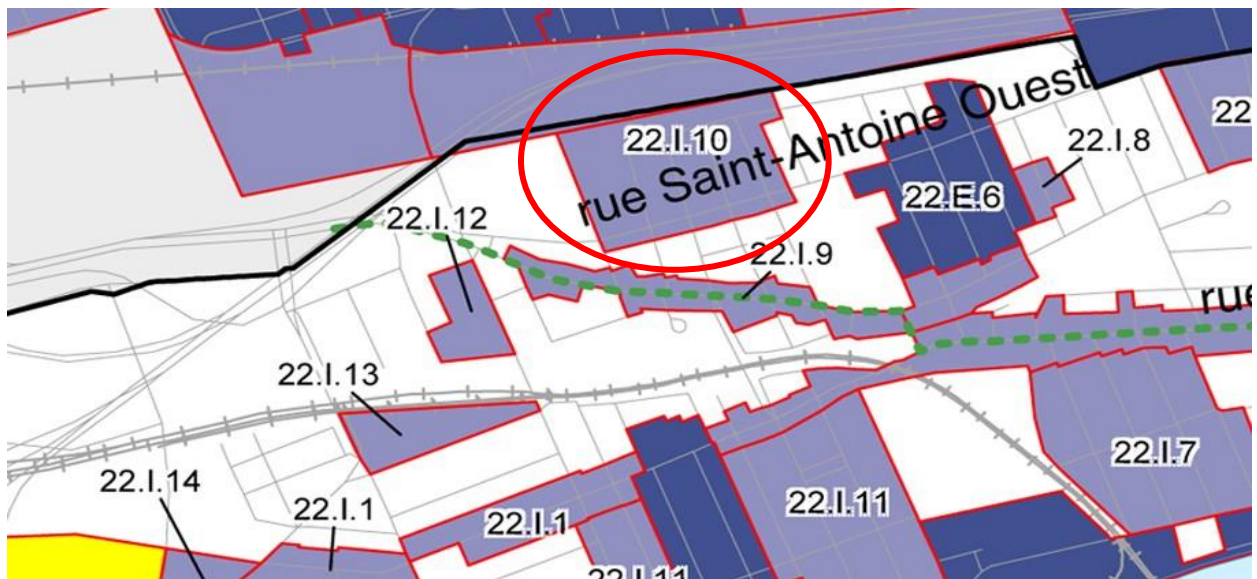


FIGURE 07

Le site à l'étude est compris dans le secteur de valeur intéressante 22.I.10 inscrit au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Source : VILLE DE MONTRÉAL. Évaluation du patrimoine urbain, Arrondissement du Sud-Ouest. Montréal, Division du patrimoine et de la toponymie, 2005, p. 57.

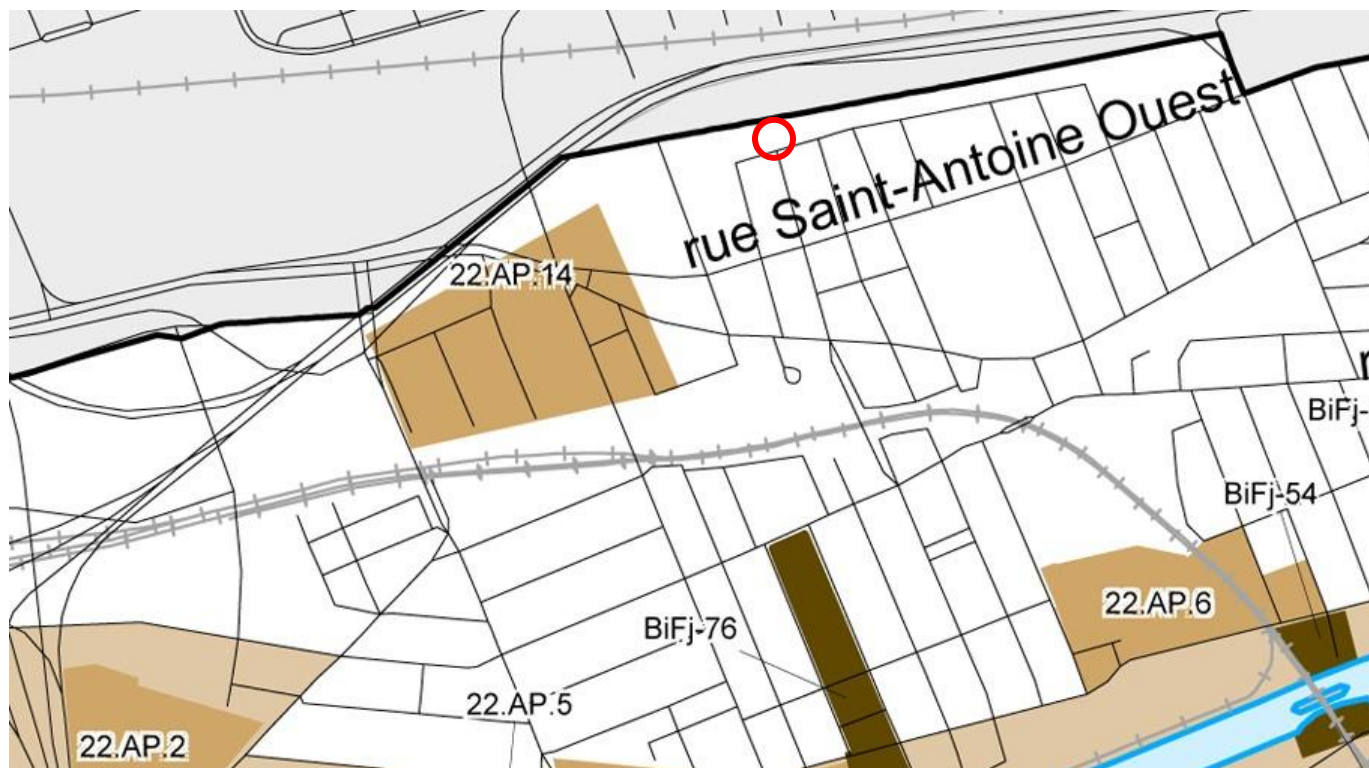


FIGURE 08

Le site à l'étude (cercle rouge) ne fait partie d'aucun site archéologique ou secteur d'intérêt archéologique recensé au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Source : VILLE DE MONTRÉAL. Évaluation du patrimoine urbain, Arrondissement du SudOuest. Montréal, Division du patrimoine et de la toponymie, 2005, p. 89.

2.1.3 État du lieu

L'immeuble de la CFS&E Ltd est vacant depuis de nombreuses années. Il est dans un état de décrépitude avancé étant donné un important déficit d'entretien et des actes de vandalisme. Selon la STM⁷, l'enveloppe extérieure comporte des éléments en fausse pierre endommagés et graffités, des joints de maçonnerie de brique fendus et des solins manquants (voir photographies à la section 2.3.1 Description). À l'intérieur, des cloisons sont arrachées et des plafonds sont défoncés. Plusieurs dommages ont été causés par des infiltrations d'eau et des squatteurs. Par ailleurs, le bâtiment contiendrait des composantes en amiante et de la peinture au plomb⁸. Le site comporterait en plus, énormément de sols contaminés par des décennies d'activités industrielles, notamment sous et à proximité du bâtiment. Le bâtiment industriel qui se trouvait derrière, sur le lot 5 064 113, a quant à lui été démoli vers l'année 2016 dans le cadre des travaux effectués sur l'autoroute Ville-Marie.



FIGURE 09 L'immeuble à l'étude situé au 4295, rue de Richelieu à Montréal. Source : Google Street View, octobre 2020.

7. STM. Poste de ventilation mécanique (PVM) Richelieu. Présentation Arrondissement du Sud-Ouest, 30 juillet 2020.

8. ENVIRONNEMENT S-AIR INC. Caractérisation des matières réglementées pour le bâtiment situé au 4295, rue Richelieu, Montréal, Rapport d'expertise, 7 avril 2020.

2.2 Synthèse de l'évolution du lieu

2.2.1 Analyse de l'évolution du lieu et de son contexte urbain

LE QUARTIER SAINT-HENRI

Le quartier Saint-Henri actuel, qui occupe une partie de l'ancienne côte Saint-Pierre, regroupe plusieurs villages qui se sont rejoints au fur et à mesure de leur développement. Parmi les premiers noyaux, on peut mentionner les villages Saint-Augustin, Sainte-Marguerite, Delisle, Saint-Henrides-Tanneries et Turcot. Le quartier Saint-Henri s'est principalement développé à partir de la construction du canal de Lachine entre 1821 et 1825, et de son élargissement vers 1840. Des industries s'implantent en bordure du canal et près des voies ferrées et la demande en main-d'œuvre favorise le développement de villages à proximité sur des terrains appartenant à de grands propriétaires terriens (Brodie, Brewster, Perrier, Turcot, Davidson, Workman, Delisle, Quesnel, etc.). La formation des premiers noyaux villageois s'effectue le long du Upper Lachine Road (rue Saint-Jacques/Notre-Dame Ouest), autrefois le seul chemin terrestre qui menait à Lachine. La présence de ruptures urbaines (voies ferrées) et de terres non-développées entre les différents villages amène la formation d'un territoire morcelé. Au fur et à mesure de la consolidation de la trame urbaine, la division entre plusieurs des villages est devenue à peine perceptible.

Les années 1960 et 1970 constituent une période de grandes transformations de la structure urbaine du quartier Saint-Henri. L'une des principales transformations a été l'aménagement des autoroutes 15 et 20 et plus particulièrement de l'échangeur Turcot qui a non seulement conduit à la destruction de la portion ouest du quartier, mais qui impose également sa présence visuelle de manière imposante. La restructuration de certains tissus résidentiels lors de grandes opérations de restructuration urbaine est la deuxième transformation importante à mentionner. À différents endroits dans le quartier, on remarque la restructuration du parcellaire ancien pour la reconstruction de logements appartenant aux types conciergeries ou immeubles d'appartements. Ces logements sont généralement insérés en rupture dans le paysage.

LA FERME BRODIE

Cette grande propriété foncière, située entre la rue Saint-Jacques (anciennement Upper Lachine Road) et la falaise qui délimite Westmount, appartenait au milieu du 19^e siècle à l'Écossais Hugh Brodie. Celui-ci avait obtenu plus tôt une grande partie du fief Saint-Augustin, par bail emphytéotique, des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph.

À partir des années 1840, d'autres propriétaires terriens avaient entamé des développements résidentiels au sud de la rue Saint-Jacques. En effet, Philippe Turcot et Ferdinand Perrier ouvrent sur leurs terres les nouvelles rues Sainte-Marguerite, Saint-Philippe et Saint-Ferdinand qui sont toutefois coupées en deux en 1847 par les voies ferrées du chemin de fer de Montréal et New York qui deviendra par la suite le Grand Tronc.

Dès 1860, Hugh Brodie commence lui aussi à lotir une partie de ses terres à l'ouest de l'actuelle rue Saint-Ferdinand dans le prolongement des lotissements et des rues déjà créés par Turcot et Perrier plus au sud. Il faudra toutefois attendre au début du 20^e siècle, entre 1905 et 1914, avant que ces rues se prolongent au nord de la rue Saint-Antoine Ouest. Le projet se réalise principalement par la construction d'habitations type de trois étages de six logements chacune, vraisemblablement pour loger les ouvriers

des industries locales. C'est à cette époque qu'est ouverte la rue de Richelieu qui constitue la limite nord du quartier.

La paroisse de Saint-Henri des Tanneries est créée en 1867 et l'église paroissiale est construite en 1869 sur un terrain donné par Hugh Brodie. Elle était située à l'intersection des actuelles rues Saint-Jacques et Saint-Ferdinand. Cette église, localisée à la jonction des villages Saint-Henri et Saint-Augustin, sera au cœur de la nouvelle ville de Saint-Henri formée par les villages Saint-Henri, Delisle et Saint-Augustin et qui sera constituée en 1875. Une véritable place publique se formera à la jonction des rues Saint-Jacques et Notre-Dame Ouest avec l'érection de bâtiments publics et institutionnels. D'une part, un noyau culturel et institutionnel est constitué dans le quadrilatère formé par les rues Saint-Ferdinand, Saint-Jacques, du Couvent et Saint-Antoine avec ses couvents et chapelles, ainsi que par le collège et l'église Saint-Henri. D'autre part, les institutions bancaires, l'hôtel de ville (remplacé par un poste de pompiers en 1931) et le bureau de poste s'établiront au sud de la rue Saint-Jacques, autour de la place Saint-Henri. Une gare ferroviaire aujourd'hui disparue sera érigée un peu à l'est de cette place publique.

La ville de Saint-Henri est annexée à la ville de Montréal en 1905. Le bâti situé à l'ouest de la rue Saint-Ferdinand a connu peu de changement depuis le début du 20^e siècle, mais la partie à l'est a par contre connu des bouleversements importants avec la démolition de l'église et du collège Saint-Henri en 1969 et leur remplacement par la polyvalente Saint-Henri. La station de métro Place Saint-Henri est inaugurée en 1980.

DE NOUVELLES INDUSTRIES

Au début du 20^e siècle, à l'ouest de la rue Lacasse, de nouvelles industries viennent s'implanter sur les terrains laissés vacants par les anciennes tanneries devenues vétustes. La manufacture Tooke Brothers Limited est bâtie sur la rue De Courcelle près de la voie ferrée du Grand Tronc. Ensuite, au nord de la rue Saint-Jacques, le secteur est principalement occupé par des industries qui se sont développées avec la venue de la Compagnie des chars urbains de Montréal à la fin du 19^e siècle, site maintenant occupé par un magasin à grande surface. En 1906, l'arrivée de la Berliner Gramophone qui deviendra en 1929 la RCA Victor, donne un nouvel élan au quartier. D'autres industries viendront s'agglutiner autour, à l'est de la rue Lacasse, dans l'espace compris entre la rue de Richelieu et la falaise, à la limite de la ville de Westmount, où un embranchement de la voie ferrée du CP permet de desservir ces industries. C'est notamment le cas de la Westeel Products Ltd et de la Canadian Foundry Supplies & Equipment Limited sur laquelle nous reviendrons plus tard. La plupart de ces industries perdureront pendant une bonne partie du 20^e siècle.

2.2.2 Chronologie

1821-1825 : Construction du canal de Lachine, ce qui stimule le développement industriel et résidentiel des nouveaux quartiers qui le bordent.

1840 : Premier élargissement du canal de Lachine.

1847 : Aménagement de la voie ferrée de la Montreal and Lachine Railroad qui deviendra plus tard le Grand Tronc, puis le Canadien National. Le Canadien Pacifique construit quelques années plus tard sa voie ferrée qui enclavera le futur quartier ouvrier.

1860 : Hugh Brodie, propriétaire terrain, commence à lotir ces terres au nord de la rue Saint-Jacques (Upper Lachine Road) en continuité des rues Saint-Ferdinand, Saint-Philippe et Sainte-Marguerite. Le développement se fait lentement.

1875 : La Ville de Saint-Henri est constituée par le regroupement des villages Saint-Henri, Delisle et Saint-Augustin.

1905 : La Ville de Saint-Henri est annexée à la Ville de Montréal.

1905-1914 : Les terres de l'ancienne ferme Brodie situées au nord de la rue Saint-Antoine Ouest sont à leur tour loties. On y implante surtout des immeubles de trois étages de type plex.

1906 : Fondation de la Berliner Gramophone qui deviendra en 1929 la RCA Victor. Le complexe industriel occupe tout un îlot urbain délimité par les rues Lenoir, Saint-Antoine Ouest et Lacasse ainsi que le chemin de fer du CP.

1930-1931 : Implantation de la Canadian Foundry Supplies & Equipment Limited au 4295, rue de Richelieu. Le bâtiment administratif a pignon sur rue alors que l'usine-entrepôt est construite derrière, adossé à la falaise de Westmount.

1959 : Ouverture de la Voie maritime du Saint-Laurent, ce qui entraîne le déclin progressif du canal de Lachine et de l'activité industrielle du quartier.

1974 : Le 27 août 1974, un incendie altère l'usine-entrepôt de la Canadian Foundry Supplies & Equipment Ltd.

Vers 1976 : Les deux triplex situés à l'ouest du 4295, rue de Richelieu sont acquis et démolis par la Canadian Foundry Supplies & Equipment Limited, permettant ainsi un accès direct à l'atelier sans passer à travers l'immeuble administratif.

2016 : Démolition de l'usine-entrepôt de la Canadian Foundry Supplies & Equipment Ltd afin de permettre la reconstruction de l'autoroute Ville-Marie et l'aménagement d'un mur anti-bruit.

2020 : Acquisition de la propriété par la Société de transports de Montréal

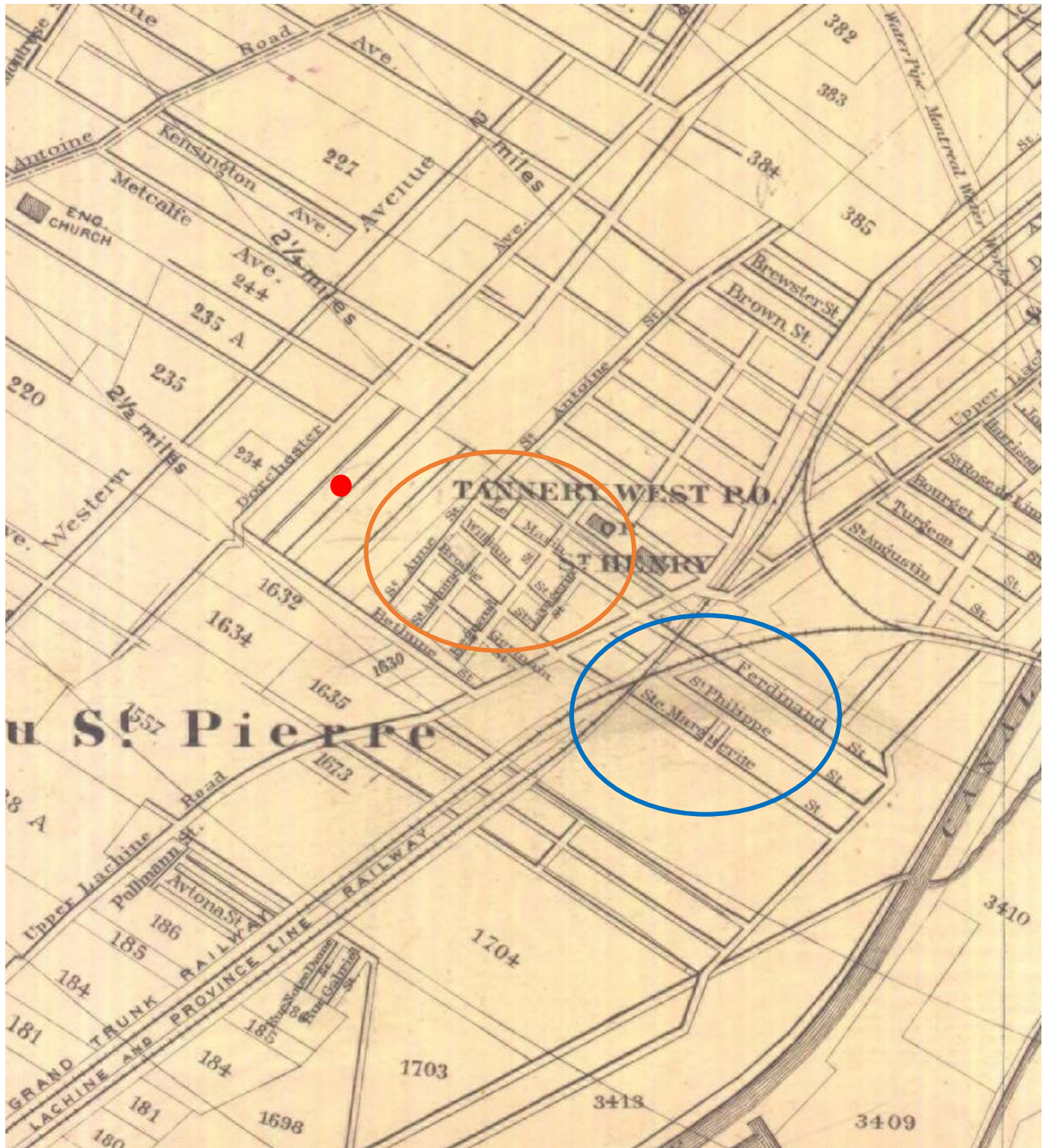


FIGURE 11 Extrait d'une carte de 1875 montrant les développements au sud de la rue Saint-Jacques (Upper Lachine Road) (encadrés en bleu) et les premiers développements sur la terre de Hugh Brodie, jusqu'à la rue Saint-Antoine Ouest (encadrés en orange). L'immeuble à l'étude est approximativement localisé par le point rouge. Source : Henry Francis Walling. *City of Montreal and suburbs*. Montréal, George N. Tackabury, 1875, © BAnQ, Collection numérique, Cartes et plans, no 0000065395.

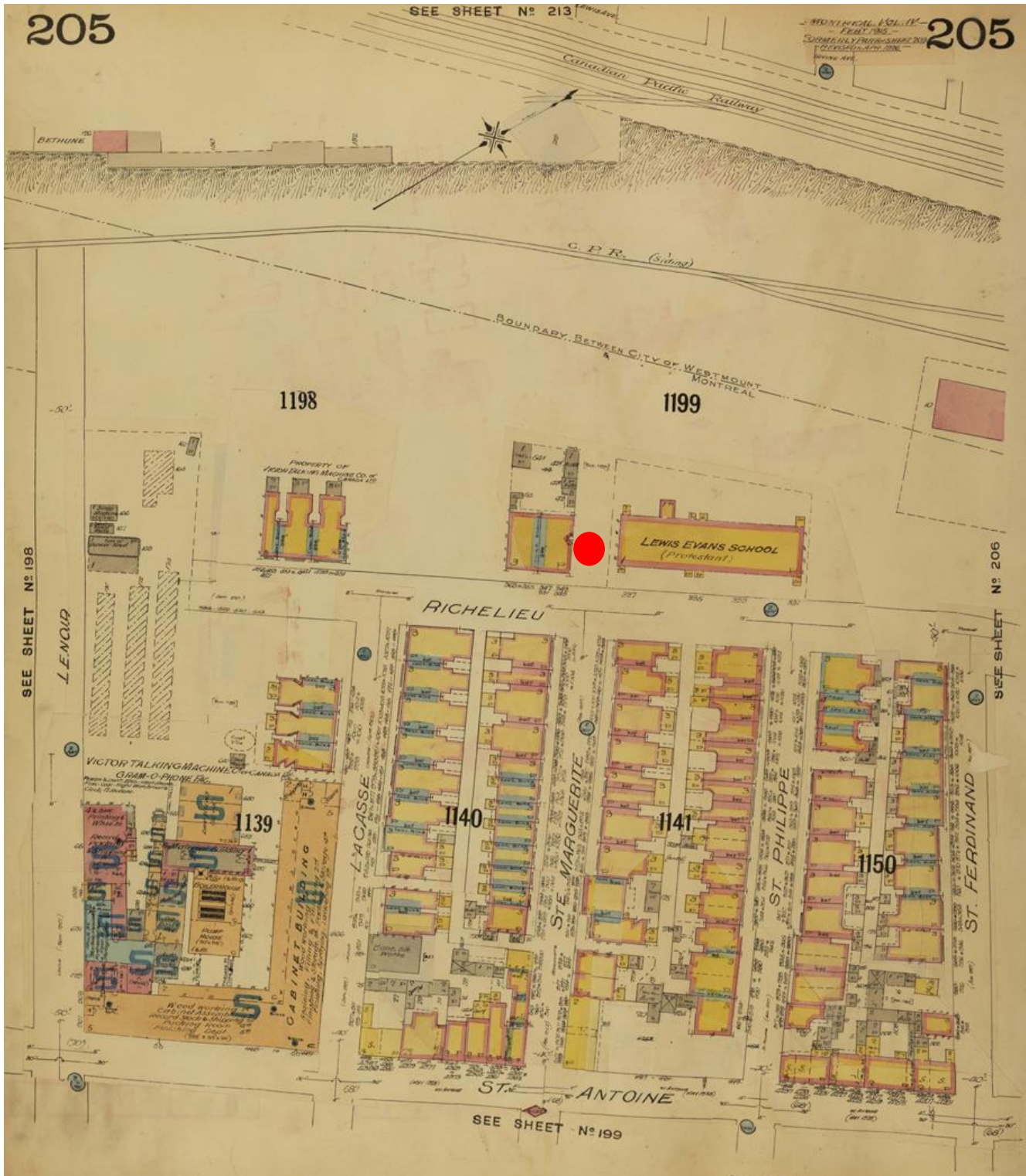


FIGURE 13 Carte d'assurance-incendie de 1915, révisée en 1926. La construction résidentielle entre la rue Saint-Antoine Ouest et la rue de Richelieu est pratiquement complétée. Au nord de la rue Richelieu, quelques bâtiments sont construits mais l'immeuble à l'étude, localisé par le point rouge, n'est toujours pas bâti. Source : Chas. E. Goad Co. Insurance plan of City of Montreal, Quebec, Canada, volume II. Montreal ; Toronto : Chas. E. Goad Co., 1915 (rev. 1926). © BANQ, Collection numérique, Cartes et plans.

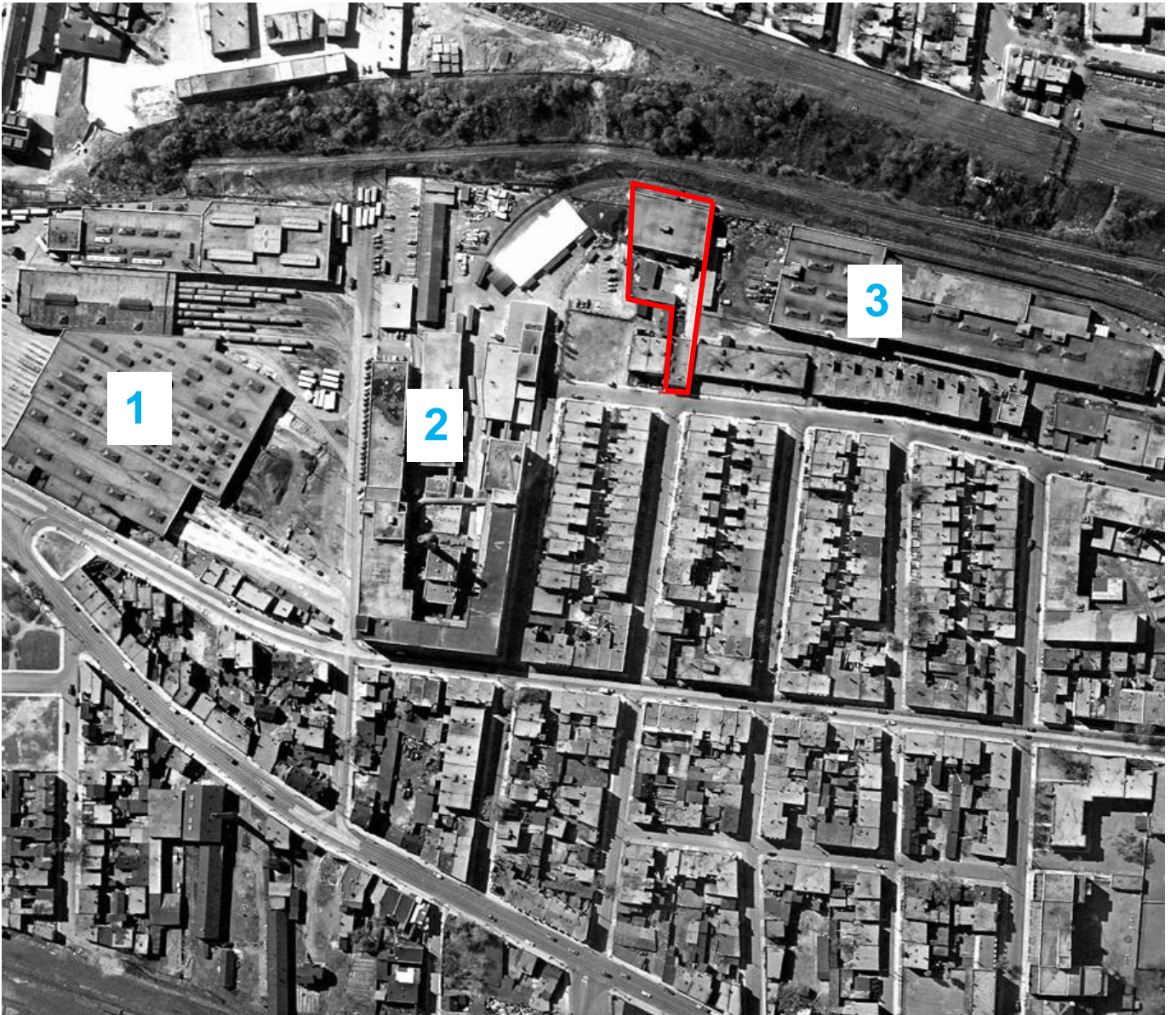


FIGURE 14 Orthophotographie du secteur à l'étude en 1949. La propriété à l'étude, la Canadian Foundry Supplies & Equipment Limited, est délimitée en rouge. Autour, on retrouve quelques installations industrielles : La compagnie des chars urbains (1), la RCA Victor (2), la Westeel Products Limited (3). Source : Archives de la Ville de Montréal, VM97-3_7P8-20, 1949.

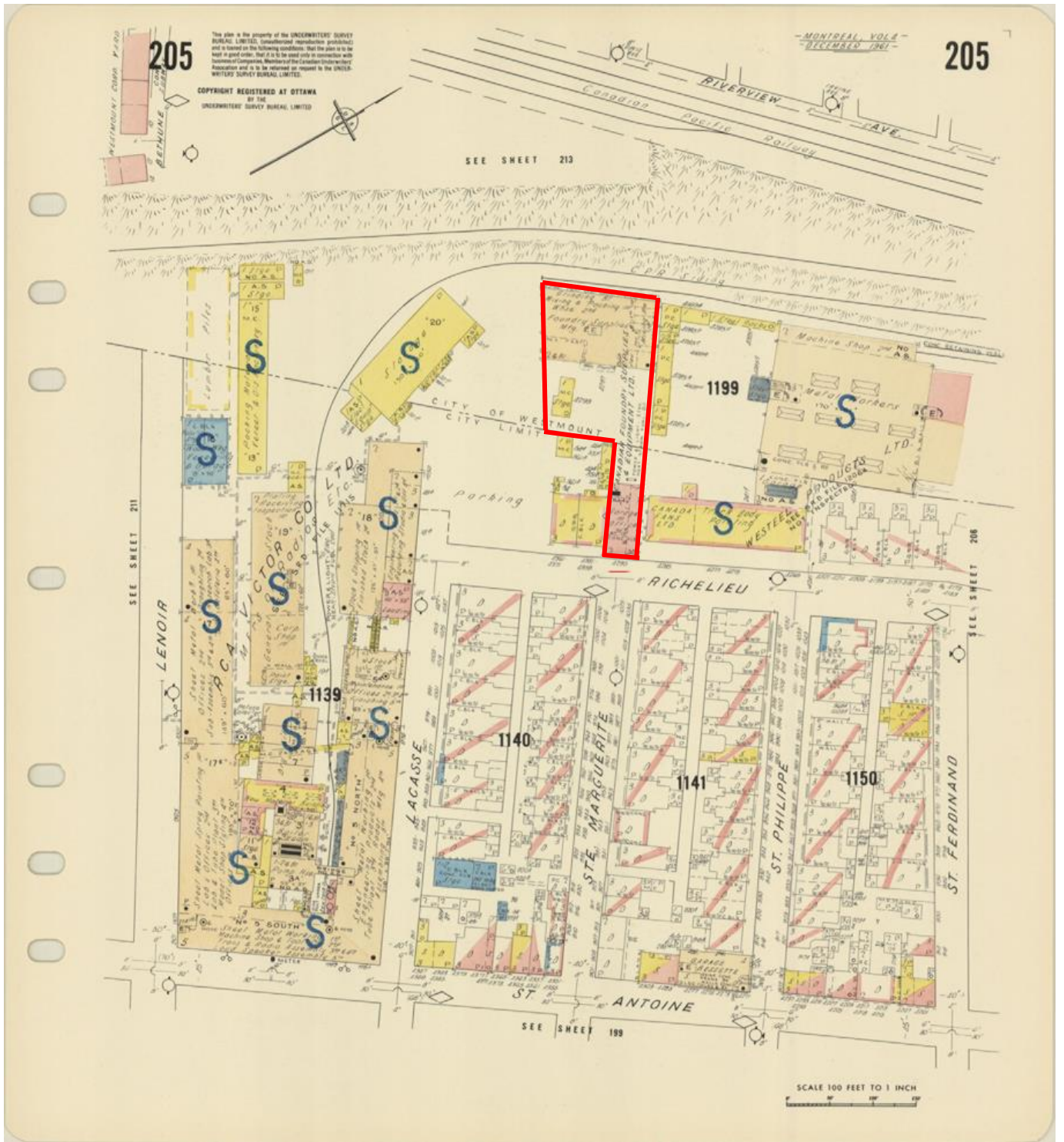


FIGURE 15 Carte d'assurance-incendie de 1961 montrant la propriété de la Canadian Foundry Supplies & Equipment Limited délimitée en rouge. Source : Underwriters' Survey Bureau Ltd. Insurance plan of the city of Montreal, volume II. Montréal, 1961, feuillet 205. © BAnQ, Collection numérique, Cartes et plans.

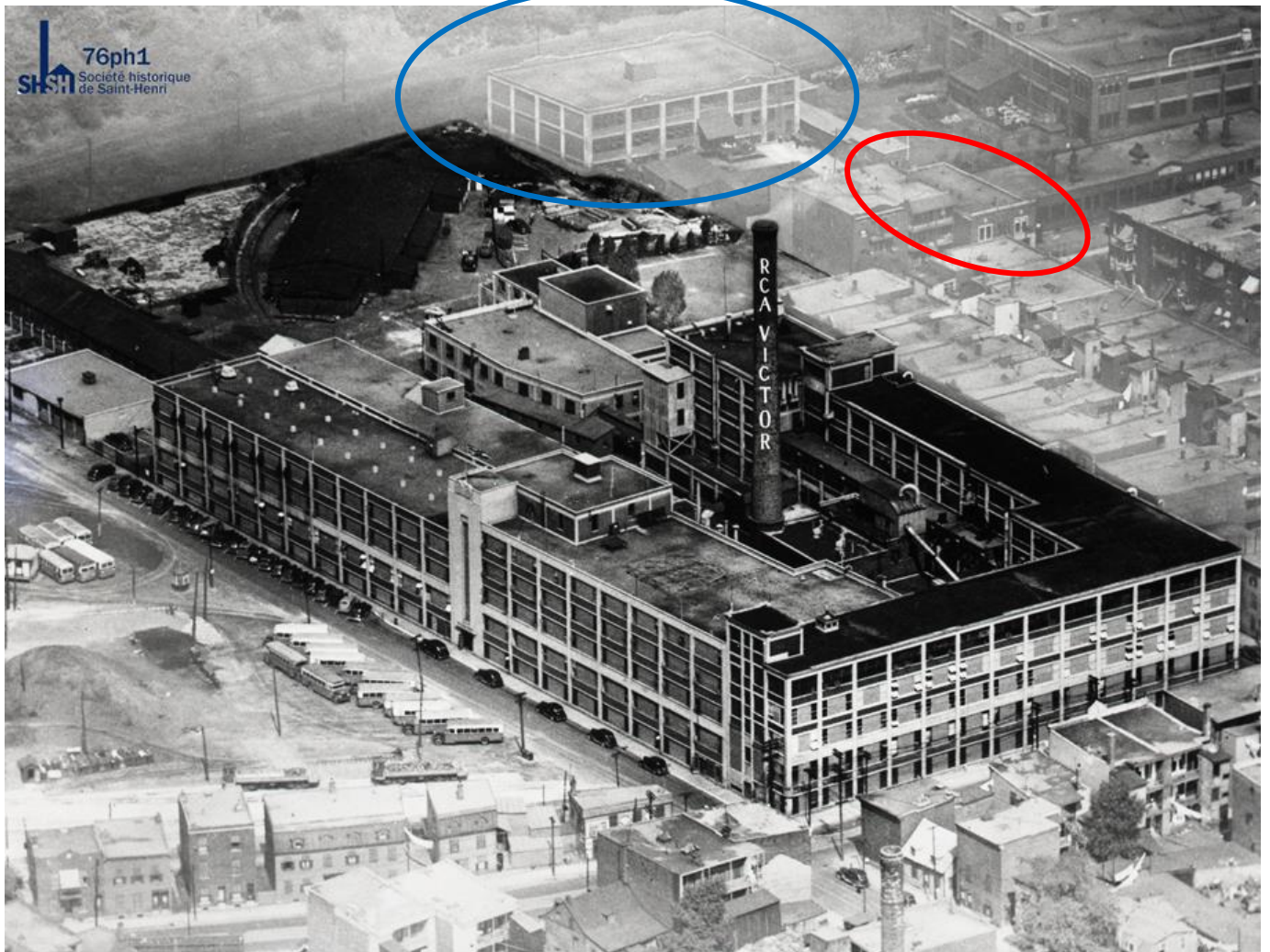


FIGURE 16 Vue aérienne de la compagnie RCA Victor et les environs dans les années 1940. Les bâtiments de la Canadian Foundry Supplies & Equipment Limited sont présents sur la rue de Richelieu. Le bâtiment administratif en encadré en rouge et l'usine se trouvant derrière est encadrée en bleu. Source : Société d'histoire de Saint-Henri, 76ph1.

2.3 Fiches techniques sur les composantes

2.3.1 L'immeuble de la Canadian Foundry Supplies & Equipment Limited

Description

Le bâtiment à l'étude, ayant sa façade sur la rue de Richelieu, est l'ancien immeuble administratif de la compagnie Canadian Foundry Supplies & Equipment Limited. Une porte cochère traversait cet édifice pour se rendre à l'usine en arrière, car originellement le bâtiment était bordé de chaque côté par des propriétés voisines (figures 17 et 19). À l'arrière, au fond de la cour afin de se rapprocher des rails de la Canadian Pacifique qui passaient au pied de la falaise, un bâtiment industriel plus imposant servait aux activités d'usinage et d'entreposage de l'entreprise. Techniquement, ce bâtiment arrière se trouvait à Westmount. Il a été démoli en 2016.

Caractéristiques fonctionnelles

Le bâtiment qui subsiste sur le site possède deux étages hors sol. Il ne possède aucun espace en sous-sol. Au rez-de-chaussée, du côté est, est aménagé un passage pour atteindre la cour arrière, à la manière d'une porte cochère traversant l'immeuble de la rue jusqu'à la cour arrière (figures 30 et 31). Ce passage était originellement ouvert, sans porte de garage à l'avant et à l'arrière. Sur le côté, le passage était également ouvert au rez-de-chaussée car le bâtiment voisin n'était pas implanté en mitoyenneté. Seule une rangée de colonnes en béton supportait l'étage supérieur à cet endroit. Ce n'est que plus tard, à une date indéterminée, que des portes de garage ont été installées à chaque extrémité de ce passage et que le mur latéral a été fermé par un parement en tôle entre les colonnes de béton.

Nous ne savons pas avec exactitude quel était l'usage du reste de la superficie du rez-de-chaussée. L'absence de plans d'origine complexifie quelque peu l'analyse qui ne repose que sur l'observation des lieux. Mis à part l'escalier qui menait à l'étage dans la partie avant du bâtiment ainsi que les équipements de chauffage dans la section arrière où se dresse une cheminée, les autres espaces étaient vraisemblablement destinés à garer et à réparer les véhicules de la compagnie (figure 32). Le sol est tantôt sur la terre battue, tantôt sur dalle de béton. En façade, une porte de garage à gauche de la porte d'entrée centrale, visible sur une photographie ancienne (figure 18), permettait l'entrée de véhicules.

Les bureaux administratifs de l'entreprise se trouvaient vraisemblablement tous à l'étage du bâtiment. Des bureaux fermés ou semi-fermés étaient disposés le long des façades sud et est dotées de fenêtres. Il s'agissait probablement des bureaux des dirigeants (bureaux fermés) (figures 33, 35 et 36) et des employés spécialisés (ingénieurs, comptables, etc.) du côté est où les bureaux étaient divisés par des cloisons en bois munies de surfaces vitrées dont il reste quelques vestiges (figure 34). Un vaste espace à aire ouverte, éclairé par de grands puits de lumière dans le toit, étaient probablement destiné aux employés de bureaux (secrétaires, commis, etc.). Des toilettes et une seconde cage d'escalier étaient quant à elles aménagées à l'arrière, le long de la façade nord.

La configuration spatiale interne de l'édifice a pu évoluer avec le temps au gré des besoins de l'entreprise. Il est donc difficile, vu le peu d'informations sur le sujet (plans, photographies) d'établir avec plus de précision la nature et l'évolution des caractéristiques fonctionnelles.

Caractéristiques constructives

D'un point de vue constructif, l'édifice de deux étages à toit plat possède une structure composée de dalles et de colonnes en béton. Les colonnes en béton et la dalle de plancher de l'étage sont bien visibles au rez-de-chaussée du bâtiment (figure 31). Les quatre façades de l'immeuble sont revêtues de brique d'argile rouge (figures 20 à 23). Il s'agit de murs massifs comprenant plusieurs rangs de brique reconnaissables par l'appareillage extérieur. En effet, on retrouve une rangée de briques en boutisses à toutes les 6 rangées de briques en panernesse.

Sur la façade principale donnant sur la rue de Richelieu (figure 20), on retrouve également un parement de pierre reconstituée (pierre artificielle en béton moulé) imitant la pierre de taille. Ce parement revêt tout le rez-de-chaussée et encadre aussi des fenêtres à l'étage en plus de former quelques insertions décoratives. Ce matériau, très courant à l'époque de la construction de l'immeuble, était beaucoup plus abordable que la pierre véritable. Les « pierres » étaient moulées plutôt que sculptées et contenaient des armatures en acier à l'intérieur pour leur donner une plus grande solidité.

La majorité des fenêtres de l'étage, composées de 2 battants surmontés d'une imposte, sont en acier, matériau qui était fréquemment utilisé dans l'architecture industrielle dans la première moitié du 20^e siècle. À l'arrière (figure 21), les fenêtres étaient plutôt de modèle à guillotine. Toutes les fenêtres sont dotées d'appuis en béton.

À l'intérieur, dans les espaces de bureaux de l'étage, les murs et plafonds étaient généralement revêtus de plâtre (figures 33 à 37). Ailleurs, notamment au rez-de-chaussée, on retrouve davantage des enduits de ciment appliqués sur le béton. Des matériaux plus récents, comme des plafonds de tuiles acoustiques, sont également en place.

Caractéristiques formelles

L'immeuble de la Canadian Foundry Supplies & Equipment Limited est un bâtiment d'une grande simplicité issu de l'architecture industrielle du début du 20^e siècle. En effet, si ce n'était de sa façade principale (figure 20), plus ornementée, ce bâtiment en brique se confondrait avec n'importe quel immeuble industriel de cette époque. La façade principale donnant sur la rue de Richelieu a reçu un traitement architectural particulier parce que c'était la seule façade visible de l'espace public à l'époque de sa construction, les autres étant soit mitoyennes, soit cachées par des bâtiments voisins. Il en est tout autrement aujourd'hui alors que tous les autres bâtiments qui l'entouraient ont été démolis, montrant les façades latérales aveugles ou dépareillées.

À l'époque de sa construction, la façade principale de l'immeuble était en quelque sorte l'image de marque de l'entreprise, d'où son architecture plus soignée. Pour ce faire, les concepteurs ont dessiné une façade parfaitement symétrique d'inspiration art déco (voir encadré) qui était alors le style en vogue. Alors que tout le bâtiment est habillé de briques d'argile rouge, un parement de pierre reconstituée en béton moulé vient recouvrir tout le rez-de-chaussée (figures 28 et 29). Ce matériau, imitant la pierre de taille lisse, offre une devanture un peu plus noble et sa teinte grise pâle fait contraste avec la brique. La même pierre artificielle est utilisée en pourtour des deux paires de fenêtres de l'étage situées à chaque extrémité de la façade ainsi que pour des insertions au-dessus de celles-ci (figures 25 à 27). Ces insertions, ainsi qu'une pierre surmontant la porte d'entrée principale au centre, sont ornées de motifs

géométriques typiquement art déco. Par ailleurs, le groupe de trois fenêtres au-dessus de l'entrée centrale sont encadrées de chaînages de briques plus foncées (figure 24). Dans la partie supérieure, ces chaînages se transforment en trois arcs en plein cintre. Les tympans de cette arcade sont remplis de briques disposées en chevrons. Dans le bas de ces fenêtres, les deux colonnes de briques foncées se trouvant au centre des trois fenêtres se prolongent et débordent dans le revêtement en pierre artificielle. Les appuis en béton de ces fenêtres sont davantage ouvragés que les autres. Outre les composantes ornementales déjà mentionnées, la façade principale se distingue par ses deux parapets rectangulaires au-dessus des travées d'extrémités (figure 27) et sa porte principale ornée d'un grillage ouvragé (figure 28). Le sommet de la façade se termine tout simplement par de simples solins métalliques.

Les trois autres façades sont d'une grande sobriété. Du côté ouest, la façade en brique est complètement aveugle car un immeuble résidentiel, implanté en recul, était autrefois mitoyen de ce côté (figure 23). Seuls les quelques premiers mètres étaient exposés à la vue. Du côté opposé, à l'est, la façade était ouverte au rez-de-chaussée où la structure en béton est exposée et comporte sept fenêtres à l'étage dotées d'appuis en béton et de plates-bandes en brique debout dans leur partie supérieure (figure 22). La seule composante ornementale que l'on retrouve sur les deux façades latérales est constituée d'insertions de groupes de trois briques debout de couleur foncée créant des bandeaux discontinus à la hauteur des fenêtres. Quant à la façade arrière (figure 21), elle ne possède aucune composition architecturale particulière ni élément ornemental.

L'art déco

L'art déco fait partie des premiers mouvements d'architecture du 20^e siècle qui ont ouvert la voie à une modernité plus affirmée. Apparue en Europe, ce style est d'abord employé pour la décoration intérieure, comme son nom l'indique, notamment pour les hôtels, les restaurants, et même les paquebots. Même s'il rejette les formes du passé, l'art déco laisse une bonne place à l'ornementation, qui sera plus tard bannie par les architectes modernes.

C'est lors de l'exposition des Arts décoratifs de Paris en 1925 que ce style fait officiellement son apparition. Il connaît ensuite une forte popularité en Amérique du Nord à la fin des années 1920 et 1930 où il a été largement utilisé pour la construction de gratte-ciel construits « en escalier » à New York, à Chicago et à Montréal. Dans les bâtiments plus modestes, ce style se distingue par ses lignes pures qui accentuent la verticalité, par son ornementation stylisée aux motifs géométriques et par des bas-reliefs souvent moulés en béton imitant la pierre. Les édifices d'influence art déco utilisent habituellement un parement de brique et comptent souvent parmi les premières utilisations du béton armé.

À part quelques exemples montréalais qui sont des purs produits du style art déco, comme le pavillon principal de l'Université de Montréal, l'édifice Aldred, le marché Atwater, la maison Cormier ou le pavillon principal du jardin botanique, on parle généralement plutôt d'influence ou d'inspiration art déco, comme pour l'immeuble à l'étude qui ne comporte que quelques composantes ornementales issues de ce style.

Date de construction

Selon toutes vraisemblances, ce bâtiment aurait été construit en 1930-1931. Dans l'annuaire Lovell, rien n'est inscrit à cette adresse avant 1930. En 1930, le nom de la compagnie Canadian Foundry Supplies est mentionné sur la rue de Richelieu, mais sans aucune adresse. À partir de 1931, l'adresse du 4295 de Richelieu apparaît. Cette date de construction semble concorder avec les cartes et photographies aériennes disponibles. Il n'y avait aucune construction sur ce terrain avant 1930.

Concepteurs

L'identité des concepteurs de l'immeuble demeure inconnue à ce jour. Il est probable que des ingénieurs et que des architectes aient participé à la conception de cet immeuble et de l'usine que l'on retrouvait originellement sur le site. Aucun permis ni plans ont été retracés, laissant aucune information sur les concepteurs du bâtiment.

Propriétaires et occupants marquants

Cette entreprise, la Canadian Foundry Supplies & Equipment Limited, implantée depuis 1930, produit des fournitures pour les fonderies, ainsi que des adhésifs industriels. Durant les premières années, jusqu'en 1939, l'entreprise a aussi opéré sous le nom de Dominion Foundry Supply Co. Ltd. En 1976, elle a brièvement porté le nom de Newman Foundry Supply Ltd. En 1986, la compagnie devient la CFS Refractories, et à partir de 2000, elle est connue sous le nom de CFS Group Inc. qui inclut également les activités de Duquesne Refractories Ltd. Après 2006, la compagnie est acquise par Multibond Inc. En 2020, la Société de transport de Montréal fait l'acquisition de l'immeuble auprès de Multibond Inc.

Fonctions d'origine, significatives et actuelles

Dès son origine, en 1931, le bâtiment sert à loger les bureaux administratifs de la Canadian Foundry Supplies & Equipment Limited, qui produit des fournitures pour les fonderies.

En fait, l'usage industriel s'est poursuivi sans interruption de 1931 jusque dans les années 2000. Le bâtiment ne semble pas avoir eu d'autres usages à travers le temps. Le bâtiment est vacant au moins depuis les années 2000.

Modifications marquantes

Dans l'ensemble, l'immeuble à l'étude a connu peu de modifications par rapport à son état d'origine. Outre le fait que les bâtiments situés autour aient presque tous disparus et que l'immeuble se soit dégradé, les modifications sont peu nombreuses. Le passage qui traverse toute la profondeur du bâtiment du côté est, originellement ouvert, a été fermé à ses deux extrémités par des portes de garage contemporaines et sur le côté par des panneaux métalliques entre les colonnes. Par ailleurs, du côté ouest de la façade, l'ouverture carrée qui était fermée par une porte de garage en bois a été murée en brique, probablement dans les années 1990. À la même époque, une ouverture a aussi été pratiquée à l'étage sur le mur latéral ouest. À l'intérieur, il est plus difficile d'identifier les modifications, ayant peu d'indices pour documenter l'état d'origine.

Iconographie

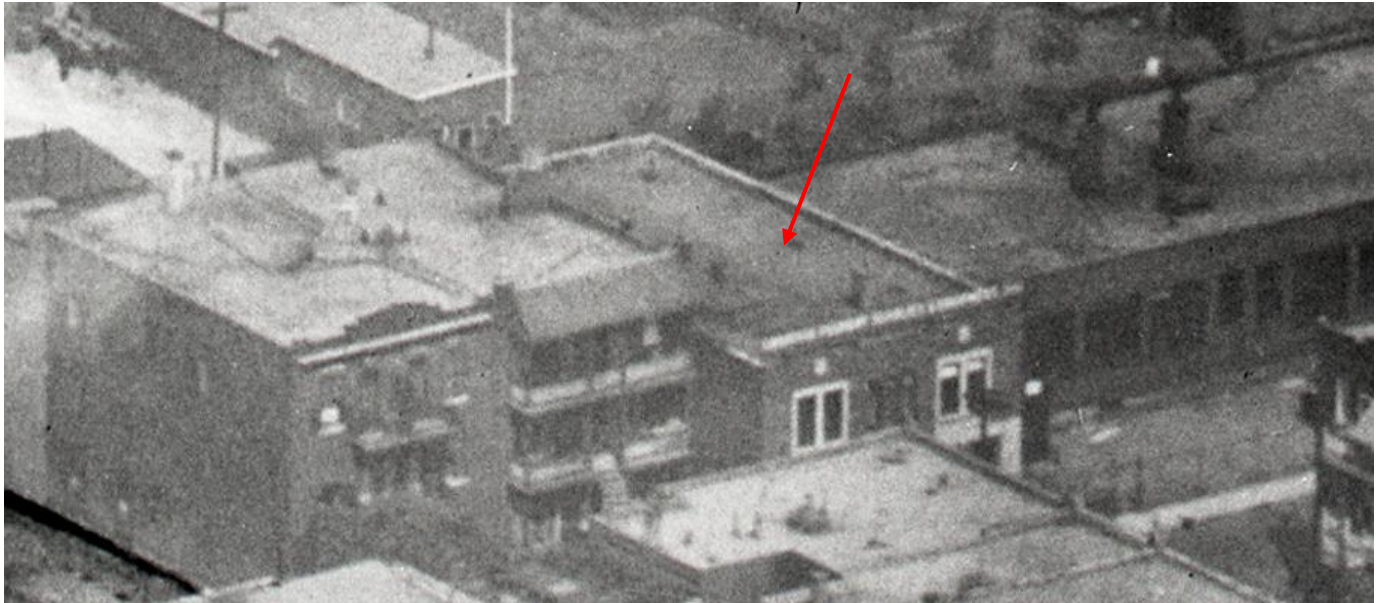


FIGURE 17 L'immeuble administratif de la Canadian Foundry Supplies & Equipment Limited dans les années 1940. Source : Société historique de Saint-Henri, 76ph1.



FIGURE 18 À droite, l'immeuble administratif à l'étude et, au fond, l'ancienne usine de la Canadian Foundry Supplies & Equipment Limited vers 1992. Source : Société historique de Saint-Henri, 198p29.

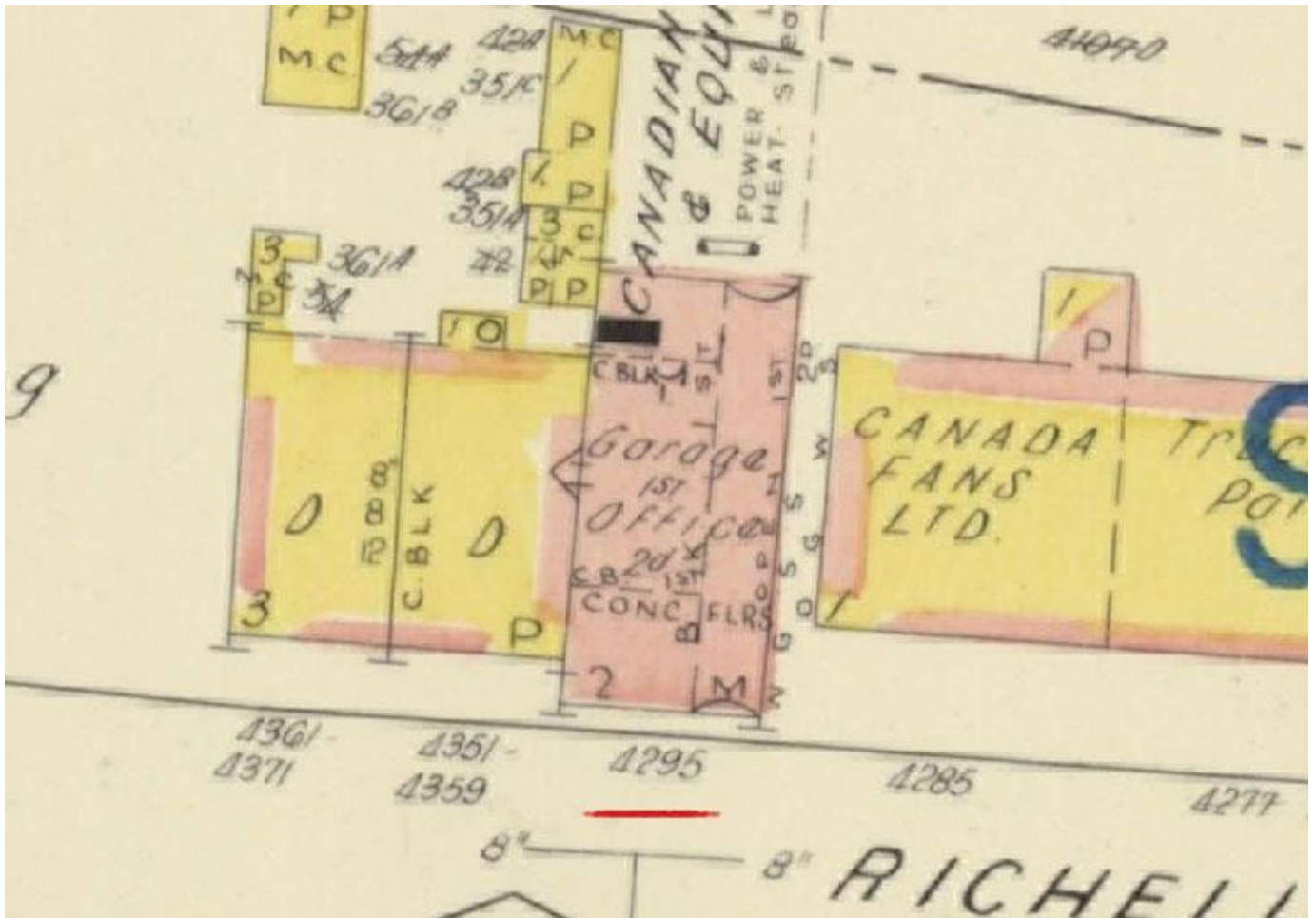


FIGURE 19 Sur cette carte d'assurance-incendie de 1961, on peut distinguer plusieurs caractéristiques du bâtiment à l'étude situé au 4295, rue de Richelieu et enserré entre d'autres constructions voisines. D'abord, sa couleur rose indique qu'il est construit en brique. La mention « Conc. Flrs » indique que la structure est en béton. Le passage du rez-de-chaussée est clairement dessiné. Les mentions « Garage 1st » et « Office 2nd » confirment les vocations du rez-de-chaussée et de l'étage. Source : Underwriters' Survey Bureau Ltd. Insurance plan of the city of Montreal, volume II. Montréal, 1961, feuillet 205. © BAnQ, Collection numérique, Cartes et plans.



FIGURE 20 La façade principale au sud. La composition symétrique et le recours à de la pierre reconstituée en béton caractérise cette façade d'inspiration art déco.
Source : Google Street View.



FIGURE 21 La façade arrière (nord) qui ne possède ni traitement architectural particulier, ni composantes ornementales. Les fenêtres sont de type à guillotine.
Source : STM.



FIGURE 22 Sur la façade latérale est, le rez-de-chaussée était originellement ouvert entre les colonnes en béton. À l'étage, sept fenêtres à battants avec imposte sont disposées de façon régulière. La seule composante ornementale de cette façade est l'insertion de briques debout foncées à intervalle régulier entre les fenêtres. Source : STM.



FIGURE 23 La façade latérale ouest est complètement aveugle. La partie plus pâle était mitoyenne jusque dans les années 1970. Seule la partie avant, ornée d'insertions de briques debout foncées, était originellement visible de la voie publique. La cheminée est d'origine. L'ouverture au centre du mur à l'étage a été pratiquée dans les années 1990. Source : STM.



FIGURE 24 Détail de la façade principale montrant les fenêtres au-dessus de l'entrée centrale. Des briques de couleur foncées forment des chaînages autour des fenêtres ainsi que des arcs décoratifs dans la partie supérieure avec des tympans en briques disposées en chevrons. Les appuis en béton sont également ouvragés. Source : Google Street View.



FIGURE 25 Détail d'une paire de fenêtres à l'étage de la façade principale. Ces fenêtres à battants avec imposte sont en acier et sont encadrées de pierre reconstituée en béton. Remarquez l'appareillage de la brique avec une rangée de boutisses à tous les six rangs. Source : Google Street View.

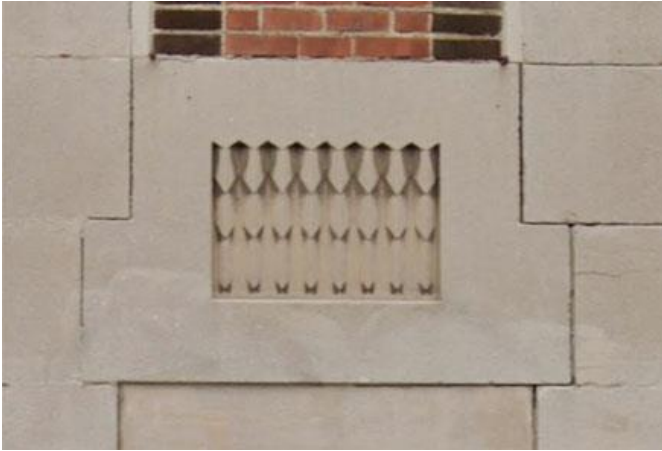


FIGURE 26 Ornement en pierre reconstituée moulée d'inspiration art déco situé au-dessus de la porte d'entrée principale. Source : Google Street View.



FIGURE 27 Parapet au sommet de la façade principale et son solin métallique. Une insertion en pierre reconstituée en béton moulé, contrastant avec la brique, est ornée de motifs d'inspiration art déco. Source : Google Street View.



FIGURE 28. La porte d'entrée principale, ornée d'un grillage décoratif, au centre de la devanture revêtue de pierre reconstituée en béton moulé. Source : STM.



FIGURE 29. La pierre reconstituée en béton moulé est abîmée en façade principale, laissant apparaître son armature en béton. Le massif en béton situé à l'entrée de l'ancien passage servait de chasse-roue. Source : STM.



FIGURE 30. Intérieur du passage qui traverse toute la profondeur du bâtiment. La porte apparaissant sur la photographie est celle qui donne sur la rue de Richelieu. Source : STM.



FIGURE 32. Intérieur du bâtiment au rez-de-chaussée, dans la partie qui servait autrefois de garage. Source : STM.



FIGURE 31. Autre vue intérieur du passage, cette fois vers l'arrière. Le mur de trouvant à droite était à l'origine ouvert sur l'extérieur. La flèche montre l'une des colonnes en béton de la structure de l'immeuble. Source : STM.



FIGURE 33 À l'étage, on retrouve une série de bureaux. Les murs et plafonds sont revêtus de plâtre. Source : STM.



FIGURE 34 À l'étage, grande aire ouverte éclairée par des puits de lumière. À gauche, les vestiges des cloisons de bois vitrées qui séparaient des bureaux. Source : STM.



FIGURE 36. Le bureau principal de l'étage se situant dans l'angle sud-est du bâtiment. Ce bureau comprenait un foyer, ce qui indique qu'il s'agissait probablement du bureau du président de l'entreprise. Source : STM.



FIGURE 35 Autre espace de bureaux se situant à l'étage de l'immeuble à l'étude. Source : STM.



FIGURE 37 Plafond de l'aire ouverte à l'étage qui démontre l'état de dégradation de l'immeuble soumis à des infiltrations d'eau et aux squatteurs. Source : STM.



FIGURE 38. La façade principale de l'immeuble est située dans l'axe de la rue Sainte-Marguerite et ferme la perspective au nord de cette petite rue résidentielle du quartier Saint-Henri. Source : STM.



FIGURE 39. La rue de Richelieu vers l'ouest. L'immeuble de la Canadian Foundry Supplies & Equipment Limited (encerclé) se confond dans ce paysage majoritairement en brique. Source : STM.

2.3.2 Bibliographie

Études et ouvrages

ATELIER BRAQ et ATELIER IN SITU. *Étude de caractérisation des secteurs Ouest et Sud-Ouest de la Ville de Montréal*. Montréal, Ville de Montréal, 2003.

BENOÎT, Michèle, et Roger GRATTON. *Voies de fer et voies d'eau. Le patrimoine de Montréal. Quartiers du sud-ouest*. Montréal, Guérin littérature, coll. Pignon sur rue, 1991.

BERGERON, Claude, *Architectures du XX^e siècle au Québec*, Montréal, Éditions du Méridien, 1989.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. Architecture industrielle*. Montréal, CUM, 1982.

LAUZON, Gilles, et Lucie RUELLAND. *1875 / Saint-Henri*. Montréal, Société historique de Saint-Henri, 1985.

PATRI-ARCH. *Inventaire des bâtiments à caractère patrimonial de l'arrondissement du Sud-Ouest*. Montréal, Ville de Montréal, arrondissement du Sud-Ouest, 2009.

PATRI-ARCH. *Étude typomorphologique de l'arrondissement du Sud-ouest*. Montréal, Ville de Montréal, octobre 2013.

POITRAS, Claire, et Harold BÉRUBÉ. *Étude historique du développement urbain. L'axe du canal de Lachine – partie Sud-Ouest*. Montréal, INRS-Urbanisation, 2004.

RÉMILLARD, François, et Brian MERRETT. *L'architecture de Montréal : Guide des styles et des bâtiments*. Montréal, Les Éditions Café-Crème, 2007.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE SAINT-HENRI. *À la découverte des manufactures de Saint-Henri. Une promenade autoguidée proposée par la Société historique de Saint-Henri*. 2008.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL. *Poste de ventilation mécanique (PVM) Richelieu*. Présentation Arrondissement du Sud-Ouest, 30 juillet 2020.

VILLE DE MONTRÉAL. *Évaluation du patrimoine urbain, Arrondissement du Sud-Ouest*. Montréal, Division du patrimoine et de la toponymie, 2005.

VILLE DE MONTRÉAL. *Les quartiers municipaux de Montréal depuis 1832*. Montréal, Archives municipales, 1973.

VILLE DE MONTRÉAL. *Arrondissement du Sud-Ouest : Synthèse des enjeux d'aménagement et de développement*. Montréal, Ville de Montréal, 1990.

VILLE DE MONTRÉAL. *État des valeurs patrimoniales. Arrondissement du Sud-Ouest*. Montréal, Service de l'habitation et du développement urbain, 1991.

VILLE DE MONTRÉAL. *Évaluation du patrimoine urbain. Ville de Montréal. Arrondissement du Sud-Ouest-22*. Montréal, Service de la mise en valeur du patrimoine et de la toponymie, 2004.

Cartes et plans anciens

BOXER, Frederick N. *Montreal*. Montréal, Starke & Co. 1861, 1 carte. © BAnQ, Collection numérique, Cartes et plans, n° 0000065388 [en ligne].

COURVAL, Elzéar Pierre Joseph. *Plan de la Cité de Montréal et de ses environs*. Montréal, Ville de Montréal, 1931, 1 carte. © BAnQ, Collection numérique, Cartes et plans, n° 0000428455 [en ligne].

GOAD, Charles Edward. *Atlas of the City of Montreal : from special survey and official plans, showing all buildings & names of owners*. Montréal, Chas. E. Goad (civil engineer), 1890, 93 planches. © BAnQ, Collection numérique, Cartes et plans, n° 0000174398 [en ligne].

GOAD, Chas. E. Co. *Insurance plan of City of Montreal, Quebec, Canada, volume II*. Montreal ; Toronto : Chas. E. Goad Co., 1915, feuillet 53. © BAnQ, Collection numérique, Cartes et plans [en ligne].

UNDERWRTIERS' SURVEY BUREAU LTD. *Insurance plan of the city of Montreal, volume II*. Montréal, 1961, feuillet 53. © BAnQ, Collection numérique, Cartes et plans [en ligne].

PINSONEAULT, Adolphe Rodrique. *Atlas of the island and city of Montreal and Ile Bizard : a compilation of the most recent cadastral plans from the book of reference*. s.l., The Atlas Publishing Co. Ltd, 1907, 63 feuilles. © BAnQ, Collection numérique, Cartes et plans, n° 00000174922 [en ligne].

WALLING, Henry Francis. *City of Montreal and suburbs*. Montréal, George N. Tackabury, 1875, 2 cartes. © BAnQ, Collection numérique, Cartes et plans, n° 0000065395 [en ligne].

Ressources électroniques

Ministère de la Culture et des Communications du Québec. *Répertoire des biens culturels et arrondissements du Québec* [en ligne] : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/biens-culturels/index.htm>

Parcs Canada. *Lieu historique national du Canal-de-Lachine, Le berceau de l'industrialisation* [en ligne] : [Le berceau de l'industrialisation - Lieu historique national du Canal-de-Lachine \(pc.gc.ca\)](http://www.pc.gc.ca/lieux-historiques/lieu-historique-national-du-canal-de-lachine)

Registre foncier du Québec [en ligne] : [Registre foncier du Québec en ligne \(gouv.qc.ca\)](http://www.registre.gouv.qc.ca)

Ville de Montréal, Direction de l'évaluation foncière. *Extrait du rôle foncier* [en ligne] : <http://evalweb.cum.qc.ca/>

Ville de Montréal, *Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal* [en ligne] : <http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire/index.php>

3 Évaluation patrimoniale

3.1 Valeur documentaire

3.1.1 Ancienneté

L'immeuble de la Canadian Foundry Supplies & Equipment Limited est construit en 1930-1931. Il témoigne des dernières constructions de nature industrielle construite dans le Sud-Ouest de Montréal, et plus particulièrement dans le quartier Saint-Henri. En effet, mis à part quelques industries manufacturières liées à l'effort de guerre durant la Seconde Guerre mondiale, peu d'immeubles industriels verront le jour dans le secteur par la suite, notamment en raison de la Crise économique des années 1930, et surtout après l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent en 1959, sonnante le glas du canal de Lachine. Dans la période de l'après-guerre, les industries vont plutôt s'implanter dans des nouveaux parcs industriels en périphérie des quartiers centraux. Seules les industries déjà implantées dans le quartier, comme la CFSE Ltd, vont poursuivre leurs activités. La présence d'usines et de manufactures en milieu urbain dense, source de nuisances environnementales, est de moins en moins souhaitée près les quartiers résidentiels. Dans les décennies suivantes, la plupart des industries du quartier fermeront une à une, ou quitteront pour s'implanter ailleurs. Plusieurs immeubles industriels laisseront alors leur place ou seront recyclés en complexe d'habitation.

Bien que l'immeuble à l'étude accuse 90 années d'âge, il ne compte pas parmi les plus anciens bâtiments industriels de Montréal ou du quartier Saint-Henri. Il existe en effet bon nombre d'immeubles industriels plus anciens construits dans la deuxième moitié du 19^e siècle ou au début du 20^e siècle et dont les immeubles industriels sont toujours debout, pour la plupart recyclés. Juste dans le quartier, pensons à la William Manufacturing Co (1879), à la Merchant Manufacturing Co. (1880), à la Canada Malting Co. (1905), à la Montreal Biscuit Co. (1905) et à la Berliner Gramophone (RCA Victor) (1906), pour ne nommer que celles-là. Néanmoins, bien que son ancienneté ne soit pas des plus élevées, l'immeuble de la CFSE Ltd marque la fin de l'âge d'or industriel du quartier Saint-Henri et est représentatif de son époque.

3.1.2 Intérêt historique

L'immeuble de la CFSE Ltd illustre le thème historique de l'industrie manufacturière à Montréal, et plus spécifiquement celui de l'industrie métallurgique qui prend de l'importance au 19^e siècle avec l'industrialisation des procédés. Jusque dans les années 1840, plusieurs forges et fonderies, la plupart de nature artisanale, sont en activité, mais beaucoup de produits manufacturés proviennent encore de la Grande-Bretagne. L'acte d'Union (1840) et la Confédération (1867) vont contribuer à consolider un marché intérieur suffisamment important pour permettre l'émergence d'activités manufacturières. L'expansion de la navigation et le premier boom des chemins de fer vont, quant à eux, encourager le développement de l'industrie lourde et d'une multitude d'entreprises gravitant autour de la construction navale et ferroviaire. Vers 1840, Montréal possède par ailleurs plusieurs atouts pour devenir un centre industriel important. Possédant l'un des principaux ports canadiens, Montréal est aussi le centre financier et commercial du pays. L'élargissement du canal de Lachine en 1848 qui permet d'atteindre les Grands Lacs ainsi que le développement du réseau ferroviaire en font le carrefour des voies de transport. Le canal de Lachine offre également un pouvoir hydraulique qui entraîne, en quelques années, des

investissements substantiels pour démarrer de nouvelles entreprises ou pour augmenter l'échelle de production de certains établissements, comme dans le cas des meuneries et des fonderies.

D'abord regroupées autour des sites hydrauliques, les industries occupent graduellement, jusqu'en 1896, l'ensemble des rives du canal, à l'est de l'écluse de Côte-Saint-Paul. Après cette phase d'expansion, le développement se caractérise par la montée de la grande entreprise, de 1896 à 1939. Commence alors l'occupation industrielle progressive du secteur ouest du canal, dans les villes de Saint-Pierre et de LaSalle. Les nouvelles entreprises se spécialisent dans la chimie et la pétrochimie et dans la production de fer et d'acier. Des entreprises importantes connaissent leur heure de gloire sur les berges du canal. L'entreprise de Frothingham & Workman de la Côte Saint-Paul se classe parmi les plus grandes usines d'outils de l'époque. La Montreal Rolling Mills, établie en 1868, acquiert une à une toutes les clouteries et autres compagnies spécialisées dans le fer et l'acier. Elle s'unit finalement à quatre autres compagnies canadiennes pour former la Steel Co. of Canada en 1911, appelée familièrement la Stelco. Autour de ces grandes industries se greffent une multitude de petites manufactures spécialisées dans l'une ou l'autre des étapes de la production, formant de véritables grappes industrielles. La Canadian Foundry Supplies & Equipment Limited, qui s'implante tout près du corridor du canal de Lachine, est l'une de celles-là en fournissant aux plus grandes fonderies des fournitures et des adhésifs industriels. L'interdépendance entre ces entreprises constitue un autre trait dominant des industries manufacturières montréalaises.

Outre le fait que l'immeuble de la CFS&E Ltd soit lié au thème historique de l'industrie métallurgique, il ne s'agit pas d'une entreprise très importante, ni par son envergure physique, ni par sa notoriété. Il s'agit en effet d'un petit joueur dans un domaine où de grandes industries, comme la Stelco, ont laissé une marque historique plus importante. Par ailleurs, aucun personnage ni événement historique n'est spécifiquement associé à ce lieu ou à cette entreprise. La valeur historique de cet immeuble demeure ainsi plutôt faible.

3.1.3 Valeur sociale

La valeur sociale de l'immeuble de la CFS&E Ltd repose sur son illustration du développement industriel du secteur, desservi par le chemin de fer et situé à proximité de quartiers résidentiels construits à la fin du 19e et au début du 20e siècle où demeurait la main d'œuvre nécessaire au fonctionnement des industries de l'époque. En effet, l'immeuble est situé en plein quartier résidentiel, étant même mitoyen à un triplex. Cette proximité étroite entre l'industrie lourde, les habitations ouvrières et les voies ferrées, presque impensable de nos jours, est typique du tissu social du quartier Saint-Henri de la première moitié du 20e siècle, réalité d'ailleurs si bien dépeinte par Gabrielle Roy dans son roman *Bonheur d'occasion*.

La valeur sociale de l'immeuble de la CFS&E Ltd repose également sur son témoignage de l'importance de l'industrie manufacturière à Montréal pendant la première moitié du 20e siècle. Il témoigne de l'évolution des petites manufactures qui fournissent de l'équipement et des produits à de plus grandes entreprises et de l'importance de la chaîne d'approvisionnement dans l'industrie métallurgique. Avec la fermeture de nombreuses entreprises, de leur disparition ou de leur transformation pour répondre à de nouveaux usages, cet immeuble est dorénavant un élément rare puisqu'il constitue un des derniers bâtiments construits pour ce type d'usage. Par ailleurs, la séparation entre les activités administratives et de production de l'entreprise, ainsi que la qualité des espaces intérieurs d'origine abondamment éclairés naturellement, notamment par une généreuse fenestration et des puits de lumière, offrait un milieu de travail plus agréable aux travailleurs de bureaux de l'époque et une économie sur les coûts d'éclairage.

Enfin, la valeur sociale de l'immeuble de la CFS&E Ltd repose sur la mémoire des hommes et des femmes qui ont travaillé dans cette entreprise et dans plusieurs autres du même type, souvent dans des conditions difficiles, et qui ont contribué au développement industriel et social du quartier.

Éléments caractéristiques de la valeur documentaire de l'immeuble de la CFS&E Ltd :

- Sa localisation stratégique dans le quartier Saint-Henri, à proximité du chemin de fer et de d'autres grandes industries situées non loin, en bordure du canal de Lachine.
- La présence de bâtiments industriels dans le secteur, issus de la fin du 19^e siècle et du début du 20^e siècle, implantés sur de vastes lots, à proximité d'habitations ouvrières d'où provenait leur main d'œuvre.
- La séparation entre les activités de production (l'usine) et administratives (bureaux) de l'entreprise dans deux immeubles distincts.
- La composition architecturale soignée de la façade principale donnant sur la rue de Richelieu qui était en quelque sorte l'image de marque de l'entreprise
- L'abondante fenestration et la présence de puits de lumière qui offrait aux employés de bureaux de l'étage un milieu de travail plus agréable.

3.2 Valeur architecturale

3.2.1 Qualité de la conception

L'immeuble de la CFS&E Ltd se distingue peu des bâtiments industriels construits à la même époque. Étant donné ses petites dimensions et de sa vocation surtout administrative, en raison des bureaux de la compagnie qui sont aménagés à l'étage, l'immeuble n'a pas l'envergure de certains grands immeubles industriels qui sont devenus des icônes du paysage montréalais (Redpath, Stelco, Canada Malting, etc.). À cet égard, l'usine qui se trouvait derrière et qui a été démolie en 2016 était plus représentative du patrimoine industriel montréalais avec sa structure en béton à grandes portées et ses façades très fenestrées en brique. L'immeuble à l'étude s'apparente davantage à des ateliers, garages ou entrepôts de petites entreprises implantés sur des lots résidentiels. Le système structural et d'enveloppe, en béton et en brique, est caractéristique de la construction industrielle de la première moitié du 20^e siècle. Composée de dalles et de colonnes en béton, la structure est apparente au rez-de-chaussée de l'immeuble et les murs extérieurs sont composés de plusieurs rangs de briques. La façade principale donnant sur la rue est la seule qui reçoit un traitement architectural particulier. Partiellement revêtue de pierre reconstituée en béton moulé, cette façade comporte des éléments ornementaux d'influence art déco dans une composition parfaitement symétrique. Possiblement conçue par un architecte qui demeure inconnu à ce jour, cette façade comporte une entrée centrale juxtée de part et d'autre par une entrée de garage, dont l'une est le passage couvert qui conduisait à la cour arrière et à l'usine. À l'étage, les ouvertures regroupées par deux ou par trois sont encadrées de pierre reconstituée ou de chaînages de briques plus foncées créant un couronnement en arcade. Des parapets et des insertions de pierres aux motifs art déco complètent cette devanture à l'aspect commercial.

Bref, la structure et l'enveloppe de ce bâtiment sont typiques de la production courante de l'époque dans les bâtiments industriels. L'immeuble se distingue surtout pour sa façade plus soignée d'inspiration art déco qui fait usage de pierre reconstituée en béton moulé et de certains éléments ornementaux dans une composition symétrique. Il ne s'agit pas d'un immeuble purement de style art déco, mais on y dénote quelques traits à une époque où cette influence architecturale était très populaire. Le concepteur est inconnu et cet immeuble, quoique de bonne qualité, n'est manifestement pas une œuvre majeure d'un architecte de renom.

3.2.2 Degré d'authenticité

L'immeuble de la CFS&E Ltd possède un bon degré d'authenticité par rapport à son état d'origine. En effet, il a connu très peu de modifications architecturales depuis sa construction, contrairement à son environnement immédiat qui a connu de grands bouleversements. Les bâtiments qui entouraient autrefois son immeuble, dont l'usine qui se trouvait derrière et les triplex implantés à sa gauche sont aujourd'hui disparus. D'un point de vue architectural, l'immeuble conserve ses composantes extérieures. Seul le passage qui traverse toute la profondeur de l'édifice au rez-de-chaussée, autrefois ouvert à ses extrémités et sur le côté, est aujourd'hui fermé par des portes de garage et des panneaux métalliques entre les colonnes de béton. À l'intérieur, vu l'état physique des composantes et le manque de documentation à propos de l'état d'origine, il est plus difficile d'évaluer l'authenticité, mais il semble que l'organisation spatiale ait peu changé.

3.2.3 État physique

L'immeuble de la CFS&E Ltd est en mauvais état en raison, d'une part, de sa désaffectation depuis de nombreuses années et, d'autre part, du déficit d'entretien et des actes de vandalisme qui ont dégradé l'immeuble abandonné. À l'extérieur, les dégradations sont surtout visibles au niveau de la pierre reconstituée en façade qui présente plusieurs fissures et cassures, des joints de maçonnerie fissurés ou dissous, des solins arrachés et des nombreux graffitis. À l'intérieur, les dommages causés par des infiltrations d'eau et des squatteurs sont encore plus grands avec des cloisons et des plafonds arrachés. Bref, l'état de délabrement de l'édifice est avancé mais la structure semble encore saine, sans déformations ou affaissements apparents. L'immeuble semble encore récupérable mais au prix d'importants travaux et investissements.

Éléments caractéristiques de la valeur architecturale de l'immeuble de la CFS&E Ltd :

- Son volume de deux étages, de plan rectangulaire, à toit plat.
- Sa structure de type industriel composée de dalles et de colonnes en béton.
- Ses murs extérieurs composés de plusieurs rangs de briques d'argile, à appareillage commun.
- Son passage couvert, au rez-de-chaussée, permettant autrefois aux véhicules et travailleurs de traverser dans la cour pour se rendre à l'usine.
- Des espaces au rez-de-chaussée qui permettaient de garer et de réparer les véhicules de la compagnie.
- Des espaces de bureaux aménagés à l'étage et éclairés par une abondante fenestration sur trois façades et des puits de lumière dans la toiture.
- Une façade principale dotée d'une composition parfaitement symétrique, revêtue au rez-de-chaussée de pierre reconstituée en béton moulé, et muni d'une porte d'entrée centrale vitrée et ornée d'un grillage décoratif ainsi que de deux grandes ouvertures pour les véhicules de chaque côté.
- Des ouvertures à l'étage de la façade principale, dont un groupe de trois fenêtres au centre, encadrées de chaînage en brique foncée et surmontées de trois arcades dont les tympans sont composés de briques disposées en chevron, ainsi que deux paires de fenêtres à chaque extrémité encadrées de pierre reconstituée.
- Des ornements d'influence art déco en façade principale, dont des insertions de pierre reconstituée dotés de motifs géométriques, ainsi que deux parapets rectangulaires.
- Des insertions de briques foncées disposées en soldat formant des bandeaux discontinus sur les murs latéraux.
- Des fenêtres à battants dotées d'impostes, en acier et dotées d'appui en ciment, typiques de l'architecture industrielle.

3.3 Valeur contextuelle, urbaine ou paysagère

3.3.1 Qualité du paysage

La parcelle sur laquelle est implanté l'immeuble de la CFS&E Ltd (lot 5 064 114) fait 1 318,20 m² et le bâtiment occupe un peu moins du quart de la surface du lot. La partie non construite de la parcelle est presque entièrement asphaltée et ceinturée d'une clôture Frost. On n'y retrouve aucune végétation ni éléments paysagers mis à part quelques arbustes qui ont poussé en friche le long des façades. Ces espaces résiduels, situés au nord et à l'ouest du bâtiment, sont donc caractérisés par la pauvreté des aménagements qui ne mettent aucunement le bâtiment en valeur.

Par ailleurs, les parcelles voisines à l'ouest et au nord sont de même nature et aussi pauvrement aménagées. Plus loin à l'arrière, le mur anti-bruit en partie vitré laisse voir le mur de soutènement de l'autoroute Ville-Marie. Le caractère naturel qui caractérisait autrefois cette falaise est complètement disparu. Du côté est, après un autre stationnement de surface, une série d'immeubles de logements en brique, de conception récente, sont alignés avec une marge de recul par rapport à la rue de Richelieu. Des arbres sont plantés en façade de ces immeubles. En face, de l'autre côté de la rue de Richelieu, ce sont les façades latérales d'immeubles résidentiels donnant sur les rues perpendiculaires (Lacasse, Sainte-Marguerite, Saint-Philippe) qui donnent directement sur le trottoir.

Bref, la qualité du paysage autour de l'immeuble à l'étude laisse plutôt à désirer et ne participe aucunement à sa mise en valeur.

3.3.2 Contribution au contexte urbain

La contribution de l'immeuble de la CFS&E Ltd au contexte urbain repose d'abord sur le respect du patron de développement de l'ancienne ville de Saint-Henri, devenue un quartier de la ville de Montréal en 1905, qui préconise l'établissement des industries à la frange des secteurs habités. Le lieu jouxte le pied de la falaise qui sépare la ville haute bourgeoise (Westmount) et la ville basse ouvrière (Saint-Henri). D'autres bâtiments industriels anciens importants, dont la Berliner Gramophone (RCA Victor) et l'Imperial Tobacco Co., s'implantent aussi le long de la falaise dans un territoire limitrophe à celui dans la ville de Westmount. Les emprises des voies ferrées et de l'autoroute, en épousant la falaise, ont amplifié l'importance de cette frontière.

L'immeuble de la CFS&E Ltd a eu, sommes toutes, une contribution relativement limitée au cadre urbain. L'urbanisation croissante a peu à peu modifié la place de ces complexes industriels installés près de la limite de Westmount. Localisé à la périphérie de Saint-Henri, le lieu se retrouve, à l'instar d'autres usines installées selon le même patron, progressivement imbriqué dans la trame des quartiers ouvriers où résidait la main d'œuvre. À ces débuts, l'immeuble donnant sur la rue de Richelieu utilisait une parcelle résidentielle type, s'intégrant alors tout à fait dans la trame existante. Ce n'est que plus tard, dans les années 1970, avec l'acquisition des lots voisins, que la parcelle a été agrandie.

3.3.3 Qualité du repère visuel

L'immeuble de la CFS&E Ltd n'est pas vraiment un point de repère visuel dans le paysage urbain. D'autres immeubles de plus grande envergure, comme le complexe industriel du RCA Victor, haut de cinq étages, est un élément beaucoup marquant dans l'environnement immédiat. L'immeuble de la CFS&E Ltd est beaucoup plus discret et se fond à travers les immeubles résidentiels dans son voisinage immédiat. Il faut toutefois mentionner que la façade de l'immeuble est située dans l'axe de la rue Sainte-Marguerite et qu'il constitue le fond de la perspective de cette rue lorsqu'on se dirige vers le nord. Sur la rue de Richelieu, lorsqu'on circule vers l'ouest, l'immeuble est également bien visible, car il est implanté en avancée par rapport aux immeubles voisins à l'est. Lorsqu'on circule sur cette même rue vers l'est, à partir de la rue Lacasse, l'immeuble à l'étude est complètement dégagé en raison des espaces de stationnement aménagés à proximité du bâtiment. C'est toutefois une façade aveugle sans intérêt que l'on perçoit en premier. Derrière, on perçoit le mur anti-bruit récemment aménagé en bordure de l'autoroute Ville-Marie. Bref, l'immeuble de la Canadian Foundry Supplies & Equipment Limited ne joue pas le rôle de repère visuel dans le quartier.

Éléments caractéristiques de la valeur contextuelle et paysagère de l'immeuble de la CFS&E Ltd :

- L'imbrication physique de l'immeuble dans la trame résidentielle du milieu environnant. Cette imbrication est une caractéristique de la trame de la partie nord-ouest du quartier Saint-Henri qui contribue à son intérêt.
- L'ouverture à l'arrière du complexe, témoin de l'incidence sur le développement urbain de la topographie et de la desserte ferroviaire qui pénètre dans la cour. La démolition récente de l'usine de la CFS&E Ltd amplifie cette ouverture du côté de l'autoroute.
- La dénivellation entre la ville de Westmount et le quartier Saint-Henri qui constituait une importante barrière physique et sociale. Aujourd'hui, en raison de la présence de l'autoroute Ville-Marie, cette dénivellation est moins marquée mais constitue une barrière tout autant infranchissable.
- L'implantation de la façade principale qui clos la perspective visuelle vers le nord dans l'axe de la rue Sainte-Marguerite.
- Les espaces dégagés autour du bâtiment qui permettent dorénavant d'apprécier son volume et ses façades latérales, contrairement à la situation d'origine où l'édifice était bordé de bâtiments sur tous ses côtés.

3.4 Recommandations

Compte tenu que l'ancien immeuble de la Canadian Foundry Supplies & Equipment Limited possède un intérêt patrimonial mitigé en raison, notamment, de son ancienneté peu élevée, de son faible intérêt historique, de sa valeur sociale moyenne, de sa bonne qualité de conception, de son bon état d'authenticité, de son mauvais état physique, de la pauvre qualité du paysage, de sa contribution limitée au contexte urbain et de sa faible qualité de repère, nous ne recommandons pas que cet immeuble soit préservé à tous prix ni que des éléments architecturaux soient récupérés pour être réutilisés dans une nouvelle construction à venir. Il aurait bien sûr été souhaitable, même si l'immeuble n'est pas de valeur patrimoniale supérieure ou exceptionnelle, que celui-ci puisse être recyclé pour une nouvelle fonction. Après plusieurs années sur le marché, aucun promoteur n'a voulu investir pour remettre en état cet édifice qui contient des matières réglementées et dont les sols sont contaminés. De plus, nous comprenons tout à fait que le nouveau propriétaire, la Société de transports de Montréal, ait une toute autre visée pour ce site. En effet, la STM souhaite y construire un poste de ventilation mécanique et le bâtiment actuel ne peut satisfaire à cette nouvelle fonction, d'autant plus qu'il devra être relié au réseau de métro en sous-sol.

Nous recommandons donc que la STM puisse aller de l'avant avec son projet et que l'immeuble puisse être démoli. Sa disparition ne devrait pas causer une perte patrimoniale significative pour le quartier Saint-Henri et l'Arrondissement du Sud-Ouest, et les efforts de conservation seront mieux investis dans d'autres immeubles de plus grand intérêt patrimonial qui en ont bien besoin.

En ce qui concerne la pertinence de reproduire certains détails de la façade de l'ancien immeuble sur la nouvelle construction du poste de ventilation mécanique, nous ne sommes pas d'avis que cela soit nécessaire. Même si cette façade existante est plutôt intéressante, ce procédé de reconstitution ou d'imitation est habituellement réservé à des bâtiments exceptionnels ou à des composantes architecturales hors du commun, ce qui n'est pas le cas ici. Le résultat risque de n'être qu'une pâle imitation de l'ancien bâtiment sans sa consistance historique. Nous privilégions plutôt une architecture contemporaine de qualité qui saura bien s'intégrer à son environnement, notamment par l'usage de la brique d'argile qui est le matériau identitaire du quartier.

www.stgm.net

STGM Architectes

2980, boulevard Sainte-Anne
Québec (Québec) G1E 3J3
Téléphone : 418 626-8224
Télécopieur : 418 626-6885

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1218677009

Unité administrative responsable : 53-07-02

Projet : Recommander au Conseil d'agglomération pour l'adoption, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, d'un règlement autorisant la démolition du bâtiment localisé au 4295, rue de Richelieu et son remplacement par la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i> | X | | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 1. Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050; 3. Accroître et diversifier l' offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous | | | |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? ● /Priorités Montréal 2030 ● Maintenir et améliorer les actifs de la STM afin d'assurer un service de qualité aux usagers du réseau de métro. | | | |

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | X | | |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? | X | | |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? | | X | |

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | | | X |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? | | | X |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1218677009

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Transport collectif des personnes |
| Projet : | - |
| Objet : | Recommander au Conseil d'agglomération pour l'adoption, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, d'un règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 4295, rue de Richelieu et son remplacement par la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu |

De recommander l'adoption par le Conseil d'agglomération du règlement autorisant la démolition du bâtiment localisé au 4295, rue de Richelieu et son remplacement par la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu

Signé par Sylvain VILLENEUVE **Le** 2022-01-28 14:02

Signataire :

Sylvain VILLENEUVE

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1218677009**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Transport collectif des personnes |
| Projet : | - |
| Objet : | Recommander au Conseil d'agglomération pour l'adoption, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, d'un règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 4295, rue de Richelieu et son remplacement par la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise à niveau de ses équipements, la Société de transport de Montréal (STM) doit procéder au remplacement du poste de ventilation mécanique (PVM) situé sur le lot 4 145 347 actuellement localisé au 4333, rue de Richelieu. La STM souhaite construire un nouveau PVM sur le lot voisin 5 064 114. Le projet implique la démolition du bâtiment localisé au 4295, rue de Richelieu dans le quartier Saint-Henri.

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine a été mandatée afin de rédiger un règlement permettant la démolition du bâtiment existant et la construction d'un PVM en dérogation aux paramètres d'usage, de hauteur minimale en mètre et en étage, et d'implantation de l'arrondissement.

Le Conseil d'agglomération peut adopter le règlement en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun. La procédure prévue par la loi précitée incluait la tenue d'une assemblée publique de consultation, laquelle a été tenue par la STM au printemps 2021. Le règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Contexte :

Le projet « ventilation du programme Réno-Systèmes - phase 5 » de la STM a pour objectif d'améliorer la fiabilité des systèmes de ventilation du métro, et ainsi de contribuer à réduire le déficit de ses actifs. La STM qui compte déjà 88 PVM répartis entre chaque station, sur l'ensemble du réseau de métro, a pour projet de construire un nouveau poste de ventilation mécanique entre les stations Vendôme et Place Saint-Henri, au 4295 rue De Richelieu, pour remplacer le poste existant situé sur le lot voisin.

Construit en 1981, ce dernier a atteint la fin de sa vie utile. Le nouveau poste, plus silencieux et plus performant, permet de se conformer aux normes de performance et de sécurité actuelles, tout comme à la réglementation sur le bruit de la Ville de Montréal.

Un poste de ventilation mécanique a pour fonction de ventiler le tunnel de métro. Contrôlés à distance, ses ventilateurs fonctionnent soit en insufflation soit en extraction d'air et remplissent 3 types de fonctions :

- Ventilation de confort des tunnels du métro : régularise la température ambiante pour la clientèle, en effectuant l'échange entre l'air chaud du réseau du métro et l'air extérieur.
- Ventilation des travaux de nuit : fournir l'air frais aux travailleurs de nuit, chargés des travaux quotidiens d'entretien. En effet, ceux-ci côtoient les véhicules de travaux qui roulent au diesel.
- Ventilation d'urgence : permettre, en cas d'incident, un contrôle des mouvements de fumée pour une évacuation sécuritaire de la clientèle vers la station de métro la plus proche, ainsi qu'un accès dégagé pour les pompiers. Le projet du nouveau PVM Richelieu est une infrastructure majoritairement souterraine, surmonté d'un bâtiment de surface (dit « édicule du PVM ») muni d'un toit grillagé par lequel l'air sera évacué.

Projet :

La STM souhaite implanter le nouveau PVM entre les stations Saint-Henri et Vendôme. Elle a pour cela acquis un terrain à l'angle des rues De Richelieu et Saint-Marguerite dans le quartier Saint-Henri, ainsi que le bâtiment existant qui s'y trouve. Il s'agit des lots 5 064 113 et 5 064 114 situés au 4295 rue De Richelieu.

Le projet s'inscrit dans un contexte urbain mixte. Le site visé par la STM est à la jonction d'une zone résidentielle et d'une zone d'activité industrielle. Le site se trouve à soixante mètres au sud de l'autoroute Ville-Marie (autoroute 136, anciennement 732). À l'ouest du site visé, on retrouve un poste de redressement électrique de la STM, qui n'a pas vocation à disparaître, dont la fonction est de stabiliser le courant électrique, la grille d'aération du PVM actuel, un stationnement privé d'une cinquantaine de places, puis des bâtiments industriels accueillant des entreprises et une garderie. Des immeubles d'appartements jouxtent le site à l'est et au sud. Aucun arbre mature ne se trouve sur le site.

Le projet implique la démolition du bâtiment existant au 4295 rue De Richelieu. Bâti en 1930-1931, cet ancien immeuble de la Canadian foundry supplies and equipment limited, a eu un usage industriel jusqu'en 2000. Laissé à l'abandon depuis plus de 20 ans, il est jugé en très mauvais état, a subi des infiltrations d'eau, son sol est contaminé, et semble parfois être occupé de manière informelle. Le nouveau poste de ventilation mécanique est une infrastructure majoritairement souterraine qui implique également la construction d'un bâtiment en surface, l'édicule du PVM, d'une longueur de 12,56 mètres sur une largeur de 5,53 mètres et d'une hauteur de 5,4 mètres. En souterrain serait établi un puits horizontal de 21 mètres de profondeur et une galerie de ventilation horizontale de 92 mètres de long. Cette dernière accueillerait les deux ventilateurs principaux, et viendrait se connecter au tunnel du métro.

L'édicule du nouveau PVM, c'est-à-dire la partie de l'infrastructure qui serait visible en surface, serait construit en retrait de la rue De Richelieu, au nord du bâtiment existant afin de minimiser la longueur d'excavation du tunnel de ventilation, d'aménager une placette publique et d'un « îlot de fraîcheur » visible et accessible aux riverains depuis la rue, de réduire les eaux de ruissellement, et de laisser suffisamment d'espace aux camions sur le terrain pour que les travaux n'entravent pas la rue De Richelieu. La réutilisation du PVM actuel n'est pas envisageable, car sa capacité de ventilation ne permettrait pas de répondre

aux exigences de sécurité pendant la période de travaux, que son volume de ventilation serait trop faible, et qu'il serait trop petit pour y placer l'ensemble des équipements nécessaires.

Pour toutes ces raisons, la STM a jugé qu'il n'était pas possible de conserver le bâtiment, ni même d'en conserver la façade, dans le cadre de la construction du nouveau PVM. La STM a fait réaliser une étude patrimoniale par une firme externe d'architecture indépendante. L'étude conclut que l'immeuble peut être démoli, car il ne constitue pas un immeuble patrimoniale significative pour le quartier Saint-Henri et l'arrondissement Sud-Ouest ».

L'étude patrimoniale suggère l'usage de la « brique d'argile qui est le matériau identitaire du quartier » comme revêtement extérieur du nouveau PVM, afin de favoriser sa bonne intégration dans son environnement. Bien qu'elle estime que la « façade existante est plutôt intéressante », cette même étude précise qu'il n'est pas « pertinent » d'en reproduire certains détails sur la nouvelle construction, jugeant que « Ce procédé de reconstitution ou d'imitation est habituellement réservé à des bâtiments exceptionnels ou à des composantes architecturales hors du commun, ce qui n'est pas le cas ici. ». Suivant ces recommandations, ainsi que celles formulées par le comité consultatif d'urbanisme, la STM propose que le nouveau bâtiment respecte « l'esthétique architecturale du quartier », et projette pour cela une architecture « contemporaine avec des formes simples » utilisant la brique rouge tout en ajoutant des jeux de briques noires autour des portes afin de faire un rappel à l'architecture du bâtiment à démolir, avec le béton et l'acier inoxydable.

Face aux craintes soulevées par les citoyens lors de la démarche de consultation publique relativement aux nuisances engendrées par le chantier de construction, la STM s'est engagée à mettre sur pied un comité de bon voisinage, dont l'établissement de mesures d'atténuation fera partie intégrante de son mandat.

Un aménagement paysager sera réalisé entre la rue De Richelieu et l'édicule du nouveau poste de ventilation. Cet espace vert sera pourvu d'éléments de mobiliers (banc, poubelle) et fera l'objet d'un rappel historique avec l'implantation d'une plaque commémorative par exemple. L'aménagement paysagé sera composé de surface en paillis, d'arbustes, d'arbrisseaux, d'arbres à port colonnaire, et d'arbres à grand déploiement. Accessible au public, il constituerait un nouvel îlot de fraîcheur pour le quartier.

L'entretien et les autres modalités relatives à cet aménagement doivent faire l'objet d'une entente entre la Société de Transport de Montréal et l'arrondissement du Sud-Ouest.

Réglementation :

Le projet déroge aux usages I.2C, C.7A et C.1(2)C permis au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280). Le poste de ventilation mécanique projeté constitue un agrandissement du réseau de métro et fait partie de la catégorie d'usage E.7 « station de métro et équipements auxiliaires ».

Les autres paramètres normatifs auxquels dérogent le projet de PVM la STM sont :

- Hauteur minimum en mètres : 5,5 mètres au lieu de 7 mètres;
- Hauteur minimum en étages : 1 étage au lieu de 2;
- Taux d'implantation min : 6,2 % au lieu de 35%.

Tel que souhaité par le requérant, le projet ne sera pas soumis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019). Cependant, le requérant a tout

de même présenté son projet au Comité consultatif d'urbanisme en révision architecturale et a pris en compte ses commentaires afin d'améliorer l'apparence de sa proposition.

JUSTIFICATION

Construit en 1981, l'actuel PVM localisé entre les stations Vendôme et Place Saint-Henri a atteint la fin de sa vie utile. Le nouveau poste, plus silencieux et plus performant permettrait de se conformer aux normes de performance et de sécurité actuelles, tout comme à la réglementation sur le bruit de la Ville de Montréal.

L'ancien poste doit être conservé le temps d'aménager le nouveau PVM afin d'assurer la ventilation du réseau.

La conservation du bâtiment existant a été écartée car celui-ci ne représente pas un bâtiment d'intérêt selon l'étude patrimoniale réalisée par un consultant indépendant, n'offre pas un volume adéquat pour accueillir les éléments de surface du PVM, présente des enjeux importants de contamination des sols et impliquerait des surcoût très important en raison d'une longueur d'excavation supérieure à 21 mètres de profondeur.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme :

Le projet a été présenté comme point d'information au Comité consultatif d'urbanisme le 7 septembre 2021. Celui-ci a exprimé les recommandations suivantes :

- Explorer les possibilités de conserver ou d'intégrer une partie du bâtiment à démolir au projet;
- Ajouter des jeux de brique autour des portes afin de faire un rappel à l'architecture du bâtiment à démolir;
- Améliorer l'aménagement paysager et prévoir des conifères pour assurer un aménagement quatre saisons à même de cacher partiellement le poste de ventilation mécanique;
- Prévoir un plan de commémoration relativement au paysage industriel passé de ce secteur de Saint-Henri.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement du projet de construction du poste de ventilation mécanique Richelieu provient d'une subvention du ministère des Transports dont l'échéance est en décembre 2026, tandis que la réalisation du projet s'échelonne sur 4 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques mais ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle car il s'agit d'un projet visant la construction d'un édifice technique nécessaire au bon fonctionnement du réseau de métro.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce tronçon du réseau ne répond plus aux normes de sécurité pour le transport des personnes, la sécurité des travailleurs qui doivent travailler en tunnel. Les travaux permettront de contrôler la fumée et la chaleur. Un rejet éventuel par la Ville du projet pourrait ainsi fragiliser la sécurité des passagers, des travailleurs, augmentera la chaleur perceptible dans le réseau du métro, rendra le réseau non conforme aux règles

internationales sur la sécurité en cas d'incendie (NFPA-130) auxquelles la STM est tenue de respecter pour le transport de passagers en tunnel.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le processus d'adoption devra se faire en fonction des directives gouvernementales en vigueur, notamment celle concernant les rassemblements de personnes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La consultation a été annoncée le 2 mars 2021 par la STM via un communiqué de presse, des avis dans certains médias montréalais ainsi que sur le site web de la STM. Des dépliants d'information ont été distribués aux résidents du secteur et des affiches apposées sur le site.

Le processus consultatif a été réalisé en deux étapes :

- 30 mars 2021 : Séance d'information virtuelle;
- 15 avril 2021 : Séance d'expression des opinions.

La commission indépendante ayant tenu la consultation publique sur la construction du poste de ventilation mécanique (PVM) Richelieu a rendu son rapport et ses recommandations en juin 2021. La STM a par la suite soumis un plan d'action en réponse aux recommandations émises par la Commission dans son rapport de consultation publique.

Le conseil d'administration de la STM a pris acte du rapport de consultation publique et du plan d'action proposé, par résolution lors de l'assemblée du conseil d'administration du 7 juillet 2021.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

16 février 2022 : recommandation par le Comité exécutif
24 février 2022 : avis de motion et dépôt du projet de règlement au Conseil d'agglomération;
21 mars : orientation Conseil municipal.
24 mars 2022 : adoption du règlement par le Conseil d'agglomération

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi, suite à son adoption, le 24 mars 2022, par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Baptiste DUPRÉ
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-7579
Télécop. : 514 872-1945

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Tél : 514 868-5037
Télécop. : 514 872-1945

Le : 2021-12-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(trice) - amen. urb. & serv. aux
entreprises en arrondissement

Tél : 514-868-3512
Approuvé le : 2022-01-27

Dossier # : 1218677009

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme |
| Objet : | Recommander au Conseil d'agglomération pour l'adoption, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, d'un règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 4295, rue de Richelieu et son remplacement par la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu |

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir les documents ci-joint.

FICHIERS JOINTS



2022-01-31 Règlement 4295 rue de Richelieu_version_finale.docx



ANNEXE 1 - TERRITOIRE D'APPLICATION.pdf



ANNEXE 2 - PLANS D'ÉLÉVATION.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel AUBÉ
Avocat
Tél : 438 833-6487

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-27

Daniel AUBÉ
Avocat,
Tél : 438 833-6487
Division : Droit public

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 4295, RUE DE RICHELIEU ET SON REMPLACEMENT PAR LA CONSTRUCTION DU POSTE DE VENTILATION MÉCANIQUE RICHELIEU

Vu l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01);

Considérant le rapport de la Commission de consultation publique relatif au projet de construction du poste de ventilation mécanique Richelieu, produit en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01);

À la séance du _____ 2022, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

SECTION I
OBJET

1. Le présent règlement a pour objet d'édicter des règles d'urbanisme devant être respectées dans la réalisation de travaux et d'ouvrages nécessaires à la réalisation de la mission de la Société de transport de Montréal.

SECTION II
TERRITOIRE D'APPLICATION

2. Le présent règlement s'applique au lot 5 064 114 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 1 au présent règlement.

SECTION III
AUTORISATIONS

3. Malgré toute disposition inconciliable, sont autorisés sur le territoire décrit à l'article 2 aux conditions prévues par le présent règlement :

- 1° la démolition du bâtiment situé au 4295, rue de Richelieu;
- 2° les travaux visant la construction d'un poste de ventilation mécanique, tel qu'illustré sur le plan joint en annexe 2 au présent règlement;
- 3° l'usage « station de métro et équipements auxiliaires ».

4. Aux fins des autorisations prévues à l'article 3, il est notamment permis de :

- 1° déroger aux articles 8, 9, 9.1, 9.2, 10, 15, 49, 50, 51, 52, 52.1 53, 54, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 144.1, 144.2, 145, 145.1, 145.2, 145.3 et 145.4 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280);
- 2° déroger au chapitre V du titre IV du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280);
- 3° déroger au titre VI du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280);
- 4° déroger au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280);
- 5° soustraire les travaux visant la construction d'un poste de ventilation mécanique à l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019).

Toute disposition réglementaire qui n'est pas incompatible avec le présent règlement continue de s'appliquer.

SECTION IV

CONDITIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION

5. À l'occasion des travaux visant la construction d'un poste de ventilation mécanique, un aménagement paysager en cour avant doit être réalisé. Cet aménagement doit intégrer du mobilier urbain adjacent au domaine public et intégrer la commémoration du paysage industriel de ce secteur.

SECTION V

DÉLAI DE RÉALISATION

6. Les travaux de construction doivent débuter dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement, à défaut de quoi les autorisations qui y sont prévues seront nulles et caduques.

SECTION VI

DISPOSITION PÉNALE

7. Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, la transforme ou en permet la transformation en contravention à l'une des dispositions du présent règlement ou contrevient à l'une de ses dispositions, commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 689 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

ANNEXE 1

TERRITOIRE D'APPLICATION

ANNEXE 2

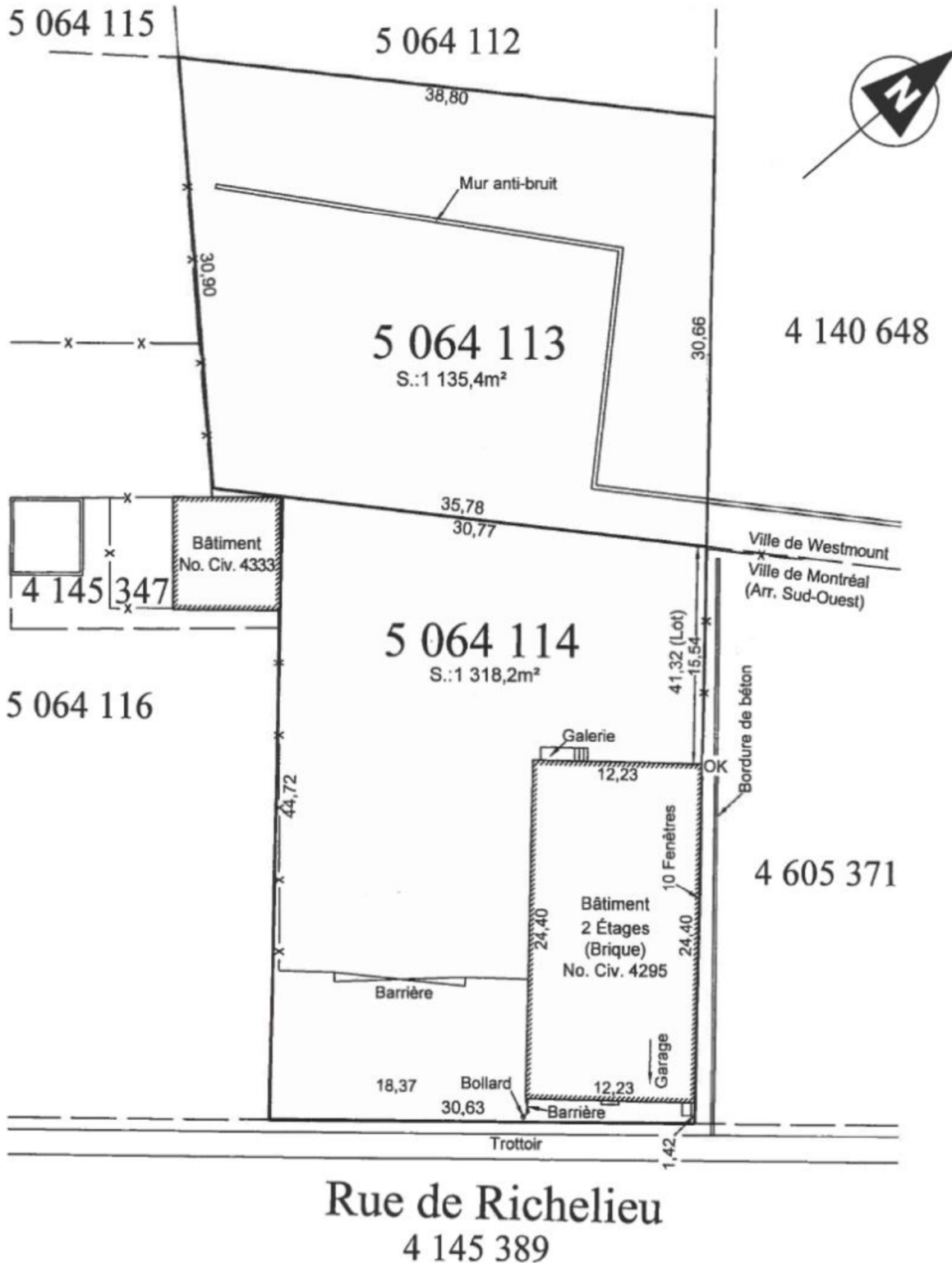
PLANS D'ÉLÉVATION

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans Le Devoir le
XXXXXXX.

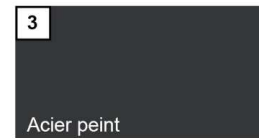
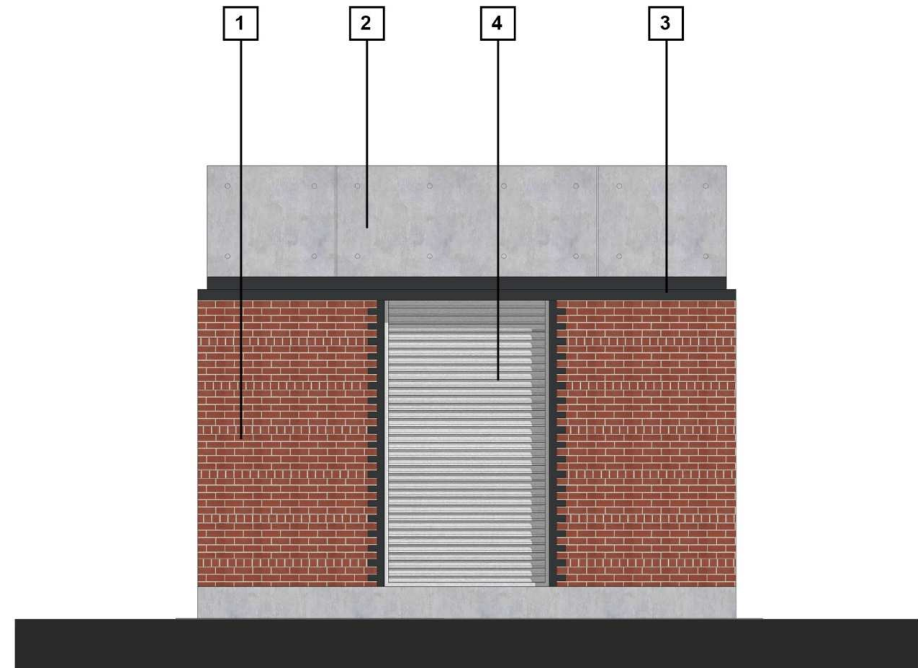
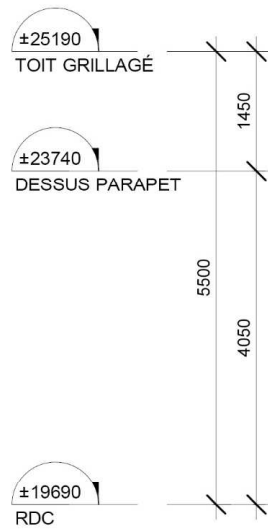
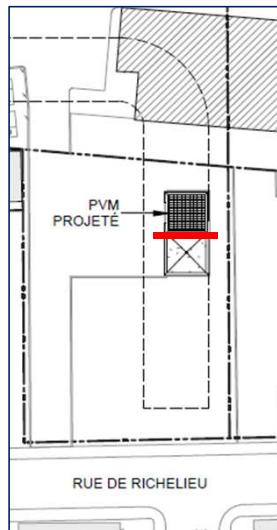
GDD : 1218677009

4295 DE RICHELIEU ST.

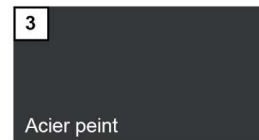
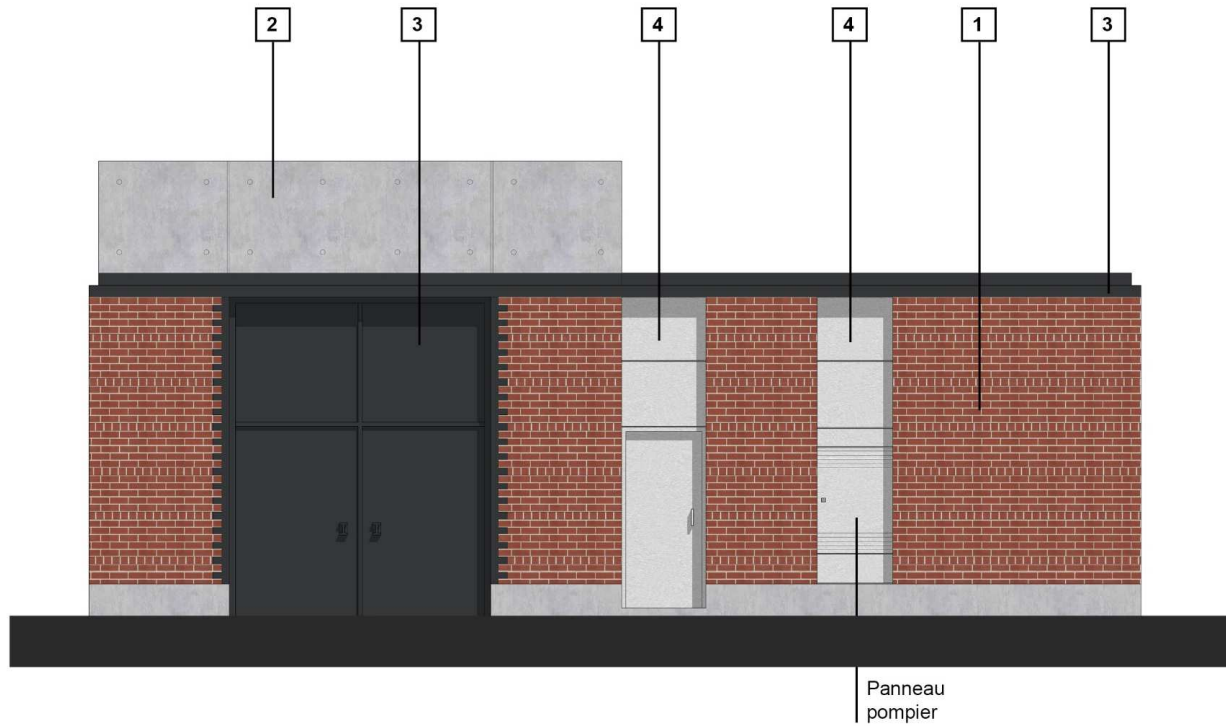
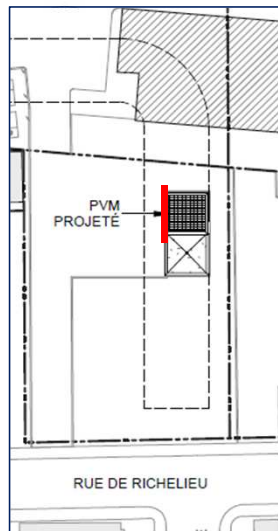
CERTIFICATE OF LOCATION



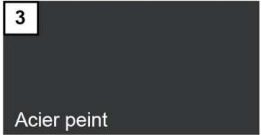
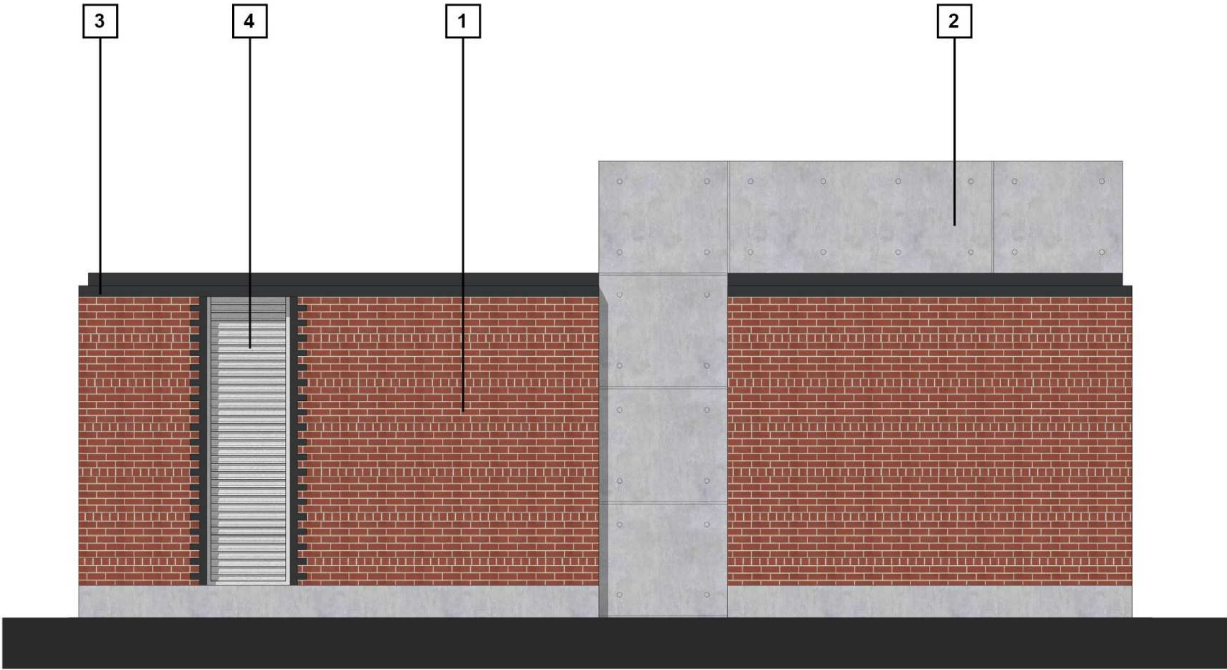
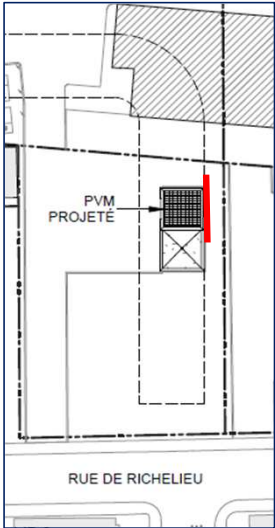
Élévation sud



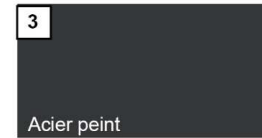
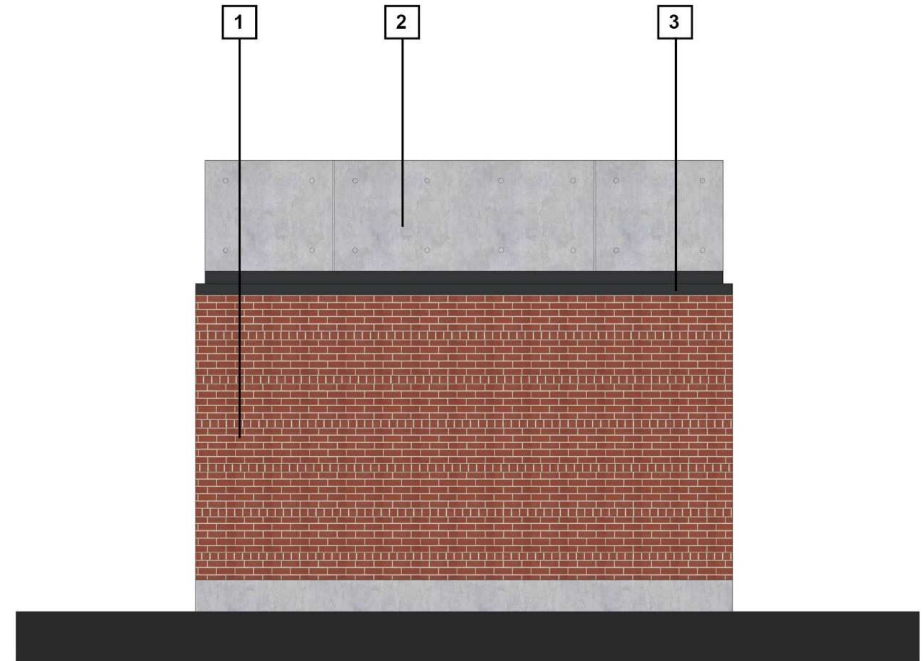
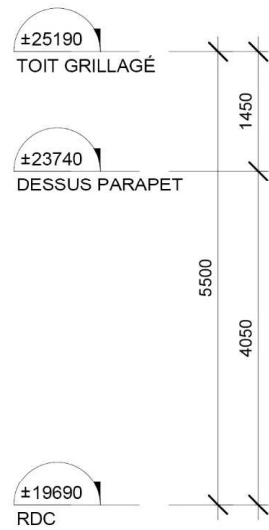
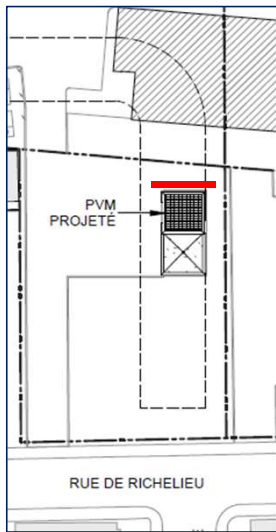
Élévations Ouest



Élévations est



Élévation nord





Dossier # : 1215361001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Division sécurité civile |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le service de sécurité incendie (RCG 12-003) |

Il est recommandé d'approuver l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) existant.

Les modifications consistent plus précisément à :

- Modifier l'article 32, afin d'exiger l'installation d'une sirène d'alerte à la population par les générateurs de risques lorsqu'ils détiennent des substances toxiques et qu'ils sont tenus de répondre aux exigences de l'article 4.1 du RUE. Cette modification au règlement obligera notamment les industries à se brancher à une centrale d'alarme homologuée CAN/ULC-S-561-13 (un système identique à celui utilisé actuellement pour les alertes incendie). Cette nouvelle approche impliquera une responsabilisation du générateur de risque en ce qui concerne l'entretien du système d'alerte, ce qui respecte les orientations du règlement fédéral. Aussi, cette modification permettra au SIM de se départir du système de réception d'alarmes problématique et désuet installé au CCSI.
- Modifier l'article 33.1, dans les 10 jours suivant la transmission d'un avis d'élaboration d'un plan d'urgence environnementale au ministre en vertu de l'article 5 du Règlement sur les urgences environnementales (DORS/2019-51), le nom et les coordonnées de la personne responsable indiquées dans cet avis doivent également être transmis au directeur. Le directeur doit être avisé du nom et des coordonnées de la nouvelle personne responsable, et ce, dans les dix jours suivant le changement.

Signé par Serge LAMONTAGNE Le 2022-02-07 15:51

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION Dossier # :1215361001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Division sécurité civile |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le service de sécurité incendie (RCG 12-003) |

CONTENU

CONTEXTE

Selon le règlement fédéral sur les urgences environnementales (RUE), les générateurs de risques ont la responsabilité d'avertir la population potentiellement exposée à un risque occasionné par une substance dangereuse, et ce :

- Avant un incident : afin que la population soit consciente du risque, des mesures à prendre pour se protéger et des moyens qui seront utilisés pour communiquer avec eux pendant une urgence;
- Pendant un incident : dans le but d'avertir la population d'un risque réel et de préciser les mesures à prendre pour se protéger;
- Après un incident : afin de les informer des mesures prises pour éviter que cela se reproduise.

Le générateur de risque, doit préalablement effectuer la communication du risque à la population et faire approuver son Plan par le directeur du Service de sécurité incendie.

Historique

Depuis l'année 2005, le Centre de la sécurité civile (CSC) demande aux industries assujetties au RUE qui détiennent de substances toxiques, d'installer une sirène d'alerte à la population afin de les avertir rapidement d'un enjeu lié à une possible exposition à une substance toxique.

À cet effet, le CSC a produit un guide administratif à l'attention des industries génératrices de risque : « Document de référence : Conception et exigences relatives au système d'alerte à la population pour encadrer l'installation des sirènes d'alerte » afin d'encadrer l'installation de sirènes d'alerte et le branchement aux services d'urgence. Ce guide indique notamment comment la communication de l'alerte aux services d'urgence doit se faire. En effet, il est demandé aux générateurs de risque d'installer deux lignes téléphoniques dédiées : l'une pour envoyer un message vocal préenregistré au 911 et l'autre, pour envoyer un signal au système de réception des alertes installé au Centre de communication de la sécurité incendie (CCSI) du SIM.

Depuis 2005, les générateurs de risque ont été informés que leur Plan de communication serait approuvé par le directeur du service des incendies, comme c'est requis par l'article 32 du *Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal RCG 12-003*, lorsque les conditions du guide seraient respectées. À ce jour, seulement 9 industries sur environ 35 soumises à cette obligation ont procédé à l'installation d'une sirène d'alerte populationnelle.

Situation actuelle

Il existe actuellement plusieurs enjeux avec les systèmes d'alerte à la population :

Des déficiences techniques importantes du système entraînent un désengagement des industries face à l'importance de la sirène d'alerte, notamment :

- Une fiabilité inacceptable du système (50 % des alertes non reçues lors des tests du système);
- Un nombre très élevé de fausses alertes reçues par le module installé au CCSI;
- Certaines options du système sont non fonctionnelles;
- Nous sommes dans l'impossibilité d'installer un système redondant équivalent au centre de relève du CCSI;
- La technologie désuète du système rend l'entretien du système de plus en plus difficile.

Les modifications apportées au *Règlement sur le Service de sécurité incendie* visent donc à clarifier l'étendue des obligations des générateurs de risque relatif à la sirène d'alerte à la population de façon à ce que les mesures, pour avertir le public, mises en place par ceux-ci puissent être approuvées par le directeur lorsque ces obligations sont respectées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) à la séance tenue le 26 août 2021 – avis de motion CG21 00522
Adoption du Règlement RGCA05-10-0008-6 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eaux, les édifices publics et les espaces publics afin de supprimer les interdictions concernant l'utilisation des feux d'artifice, des pétards ou des pièces pyrotechniques afin d'appliquer le Règlement RCG12-003 sur le Service de sécurité d'incendie du conseil d'agglomération à la séance tenue le 24 juillet 2020 – résolution CA20 10 201.

Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) à la séance tenue le 20 juin 2019 du conseil d'agglomération – résolution CG19 0330.

Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) à la séance tenue le 30 mars 2017 du conseil d'agglomération – résolution CG17 0109.

Adoption du Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal à la séance tenue le 26 janvier 2012 du conseil d'agglomération – résolution CG12 0027.

Adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2009 – 2013 à la séance du 18 décembre 2008 du conseil d'agglomération – résolution CG08 0657.

Adoption du Règlement 05-013 concernant les services municipaux de la Ville de Montréal à la séance du 21 mars 2005 du conseil municipal de Montréal – résolution CM05 0196.

DESCRIPTION

Le règlement proposé vise à modifier le *Règlement sur le service de sécurité incendie de*

Montréal (RCG 12-003) existant de la façon suivante :

- Modifier l'article 32, afin d'exiger l'installation d'une sirène d'alerte à la population par les générateurs de risques lorsqu'ils détiennent des substances toxiques et qu'ils sont tenus de répondre aux exigences de l'article 4.1 du RUE. Cette modification au règlement obligera notamment les industries à se brancher à une centrale d'alarme homologuée CAN/ULC-S-561-13 (un système identique à celui utilisé actuellement pour les alertes incendie). Cette nouvelle approche impliquera une responsabilisation du générateur de risque en ce qui concerne l'entretien du système d'alerte, ce qui respecte les orientations du règlement fédéral. Aussi, cette modification permettra au SIM de se départir du système de réception d'alarmes problématique et désuet installé au CCSI.
- Modifier l'article 33.1, dans les 10 jours suivant la transmission d'un avis d'élaboration d'un plan d'urgence environnementale au ministre en vertu de l'article 5 du Règlement sur les urgences environnementales (DORS/2019-51), le nom et les coordonnées de la personne responsable indiquées dans cet avis doivent également être transmis au directeur. Le directeur doit être avisé du nom et des coordonnées de la nouvelle personne responsable, et ce, dans les dix jours suivant le changement.

JUSTIFICATION

Ces modifications sont requises afin de permettre au SIM de :

- S'assurer que toutes les industries à risque majeur, qui détiennent des substances toxiques, installent un système d'alerte permettant d'avertir la population rapidement en cas de fuite majeure d'une substance toxique;
- S'assurer du branchement des systèmes d'alerte à la population vers une centrale d'alarme, ce qui permettra de garantir la fiabilité des systèmes installés dans les industries;
- Exiger des industries la communication des contacts d'urgence pour ainsi tenir le bottin des contacts d'urgence à jour en tout temps.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucune dépense n'est associée à cette modification.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nouvelle approche préconisée auprès des industries a pour objectif de responsabiliser les générateurs de risque quant à l'entretien de leur système d'alerte à la population et de les responsabiliser sur l'importance de communiquer au SIM la personne responsable des mesures d'urgence.

Cette modification au règlement retirera les responsabilités du SIM liées à l'entretien du système et de s'aligner avec les exigences du RUE quant à la responsabilité du générateur de risque par rapport à la fiabilité du système de communication.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le CSC communiquera avec les générateurs de risques pour les informer des nouvelles exigences et leur indiquer les coordonnées pour la transmission des informations requises (plan de communication et coordonnées de responsables de mesures d'urgence).

- Le CSC communiquera également avec les arrondissements et villes liés concernés par l'installation des nouvelles sirènes d'alerte.
- Le CSC coordonnera la communication du risque à la population avec les générateurs de risques, les arrondissements et villes liés concernés et le Service de communication et de l'expérience citoyenne.

Un avis public promulguant le règlement modifié sera publié et une communication ciblée aux industries visées sera effectuée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'un avis de motion par le conseil d'agglomération lors de la séance du 30 septembre 2021.

1. Adoption du règlement par le conseil d'agglomération lors d'une séance subséquente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet de règlement est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-02

Ana SALVARREY
Ingénieure

Tél : 5148727864
Télécop. :

Annick MALETTO
Chef de section

Tél : 514 280-4030
Télécop. : 514 280-6667

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Gordon ROUTLEY
C/d - sécurité-incendie
Tél : 514 872-7498
Approuvé le : 2021-09-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
Directeur
Tél : 514 872-4298
Approuvé le : 2021-09-03

Dossier # : 1215361001

Unité administrative responsable : Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Division sécurité civile

Objet : Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le service de sécurité incendie (RCG 12-003)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



Règlement modifiant le Règlement RCG 12-003_FINAL.pdf



Annexe A_vf_20220210.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-02-10

Jean-Philippe GUAY
avocat et chef de division
Tél : 514 872-6887
Division : Division Droit public et législation

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX-X**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE SERVICE DE
SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL (RCG 12-003)**

Vu l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu le sous-paragraphe a) du paragraphe 8° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 32 du Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal est modifié par l'insertion, après les mots « Règlement sur les urgences environnementales (DORS/2003-307) », des mots « lesquelles, dans les cas visés par l'annexe A, doivent comprendre minimalement une sirène d'alerte installée conformément à cette annexe ».

2. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 33, du suivant :

« 33.1. Dans les 10 jours suivant la transmission d'un avis d'élaboration d'un plan d'urgence environnementale au ministre en vertu de l'article 5 du Règlement sur les urgences environnementales (DORS/2019-51), le nom et les coordonnées de la personne responsable indiquées dans cet avis doivent également être transmis au directeur.

Le directeur doit être avisé du nom et des coordonnées de la nouvelle personne responsable et ce, dans les dix jours suivant le changement.».

3. Ce règlement est modifié par l'ajout de l'annexe A jointe en annexe 1 au présent règlement.

ANNEXE 1

ANNEXE A – SYSTÈME D’ALERTE À LA POPULATION

Ce règlement a été promulgué par l’avis public affiché à l’hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXX

GDD : 1215351001

ANNEXE A SIRÈNE D'ALERTE À LA POPULATION

1. La présente annexe s'applique à toute personne qui est propriétaire ou qui a autorité sur une substance désignée à la colonne 5 de la partie 1 ou 2 de l'annexe 1 du Règlement sur les urgences environnementales DORS/2019-051 comme présentant un danger en cas d'inhalation.
2. Pour être approuvées par le directeur conformément à l'article 32 du règlement, les mesures pour avertir les membres du public doivent, dans le cas des personnes mentionnées à l'article 1, prévoir la mise en place d'une sirène d'alerte à la population conforme à la présente annexe.
3. La sirène d'alerte doit être installée, programmée et mise en marche par un expert dans le domaine.
4. La sirène d'alerte doit avoir une intensité d'au moins 10 dBA au-dessus du bruit de fond en tout point à l'intérieur de la zone d'impact déterminée conformément à l'article 4(2)(f) du Règlement sur les urgences environnementales DORS/2019-051 selon une analyse faite par un expert dans le domaine.

Aux fins du premier alinéa :

- 1° le bruit de fond correspond à la plus haute valeur de niveau sonore équivalent (Leq (en dBA) sur 60 minutes) mesurée au cours d'une journée. La détermination du bruit de fond doit être effectuée par un expert dans le domaine;
- 2° préalablement à l'installation, l'analyse permettant de déterminer la zone d'impact conformément à l'article 4(2)(f) du RUE doit être approuvée par le directeur.

Malgré le premier alinéa, la somme de l'intensité de la sirène d'alerte et du bruit de fond ne doit pas dépasser en aucun point les niveaux de bruit continus prévus à l'article 131 du Règlement sur la santé et la sécurité au travail (RLRQ, chapitre S-2.1, r. 13).

5. Les mesures pour avertir les membres du public doivent prévoir que la sirène d'alerte est déclenchée sans délai lorsqu'une substance toxique est relâchée à l'environnement dans une concentration telle qu'elle constitue ou peut constituer un danger imminent pour la vie ou la santé humaine à l'extérieur des limites de propriété du générateur de risques.
6. Les mesures doivent prévoir que la sirène d'alerte :
 - 3° émet un son d'une durée de 3 minutes qui est modulé dans une plage de fréquence de 470 Hz à 790 Hz, avec un temps de montée de 5 secondes et un temps de descente de 5 secondes;
 - 4° se déclenche de façon simultanée avec toute autre sirène nécessaire pour couvrir toute la zone potentielle d'impact;
 - 5° est fonctionnelle 24 heures par jour, 7 jours par semaine;

- 6° a une autonomie de fonctionnement minimale de 24 heures en cas de panne électrique par l'entremise de piles de secours ou d'une génératrice d'urgence ou de tout autre moyen d'une fiabilité équivalente;
- 7° est liée à une centrale d'alarme conforme à la norme CAN/ULC-S561-13, incluant toute modification apportée à cette norme, et son activation transmet simultanément un signal à cette centrale;
- 8° est dotée d'un système permettant de détecter toute panne d'alimentation ou de communication et de le signaler au panneau de contrôle du générateur de risque et à la centrale mentionnée au paragraphe 7°;
- 9° peut être activée à partir d'au moins deux endroits distincts lorsque son activation est manuelle;
- 10° prévoit une activation manuelle lorsque son activation est automatique par le biais d'un système par détection de la concentration de la substance toxique dans l'air.

7. Les mesures pour avertir les membres du public doivent prévoir que :

- 1° chaque composante de la sirène d'alerte nécessaire à son fonctionnement pour laquelle il existe une norme ULC doit être installée et inspectée conformément à cette norme;
- 2° lorsque des travaux d'entretien sont exécutés, un examen doit être effectué pour s'assurer que la sirène d'alerte est opérationnelle une fois les travaux complétés;
- 3° la sirène d'alerte est inspectée selon les recommandations du fabricant et minimalement une fois par année;
- 4° la sirène d'alerte doit être mise à l'essai au moins une fois par année lors de la journée déterminée par le directeur.



Dossier # : 1225019001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Contrôleur général , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | ADOPTER le Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal |

Il est recommandé au conseil d'agglomération d'adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal ».

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-02-15 09:17

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION Dossier # :1225019001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Contrôleur général , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | ADOPTER le Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal |

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption par l'Assemblée Nationale de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (la « Loi »), le 4 novembre 2021, une modification doit être apportée au Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal, RCG 12-026, afin qu'il y soit précisé qu'aucun avantage ne doit être accepté par un employé municipal en provenance d'un fournisseur de biens ou de services. Cette modification doit être en vigueur pour le 5 mai prochain

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG18 0515 du 20 septembre 2018 (no: 1183088001) : Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le code de conduite des employés de la Ville de Montréal.
 Résolution CG17 0170 du 27 avril 2017 (no: 1163088002) : Adoption, avec modifications, du Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal.

Résolution CG16 0554 du 29 septembre 2016 (no: 1165019001) : Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal.

Résolution CG12 0495 du 20 décembre 2012 (no: 1123088001) : Adoption - Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal prévoit déjà, à la Section 4 du Chapitre 3, l'interdiction pour un employé de solliciter, accepter ou recevoir pour lui-même ou une autre personne, un avantage; sous certaines conditions strictes, un avantage peut être accepté lors d'une activité de formation ou d'une activité liée à l'exercice des fonctions de l'employé.

Suite à l'adoption de la Loi, ces dispositions ont été réécrites afin de bien préciser qu'aucun avantage, de quelque nature ou valeur que ce soit , ne peut être accepté de la part d'un fournisseur de biens ou de services.

De plus, l'Office de consultation publique, dans son rapport du 3 juin 2020, intitulé *Racisme et discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal*, recommandait " qu'une référence explicite au harcèlement, à la discrimination et à la violence raciaux soit faite dans le Code de conduite des employés " (Recommandation #15).

Le Chapitre 5 du Règlement sur le Code de conduite édicte que « *L'employé doit exercer ses fonctions avec respect et civilité envers ses collègues, subalternes, supérieurs, citoyens et toutes autres personnes qu'il côtoie* ». Il réfère également à la *Politique de respect de la personne et à l'obligation de "maintenir et adopter une conduite respectueuse et empreinte de civilité dans le but de contribuer à un milieu de travail sain et exempt de harcèlement"*.

En conformité avec la recommandation de l'OCPM, un paragraphe a été ajouté interdisant toute violence ou discrimination en raison de l'un ou l'autre des motifs énumérés à l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, soit la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la conditions sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Enfin, le texte du Code de conduite a été revu afin d'adopter une rédaction épiciène, y incluant son titre comme Code de conduite du personnel de la Ville de Montréal.

Le présent règlement vise à modifier le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville (RCG 12-026) par le remplacement de son titre et de l'Annexe A du Règlement, par le document joint en annexe sur le Code de conduite du personnel de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

L'adoption de la Loi rend obligatoire la précision apportée quant à l'interdiction de tout avantage provenant d'un fournisseur de biens ou de services (article 30 de la Loi); l'article 146 de la Loi stipule que cette obligation entre en vigueur le 5 mai 2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une modification réglementaire touchant à l'éthique et à la déontologie à l'égard du personnel de la Ville

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les modifications au Code de conduite des employés de la Ville de Montréal permettent de se conformer aux nouvelles dispositions de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions* (2021, ch. 31, sanctionnées le 5 novembre 2021).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et présentation du projet de règlement - 24 mars 2022

Consultation auprès des employés mars 2022

Adoption du règlement - 28 avril 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Pour donner suite à l'adoption du règlement, le « Code de conduite du personnel de la Ville de Montréal » remplacera le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal en vigueur à ce jour.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Karine MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Service des affaires juridiques, direction des affaires civiles (Me Karine Martel)

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie GAUDREAU
Vérificatrice principale - Éthique

Tél : 438 988-1622
Télécop. : 514 872-9619

ENDOSSÉ PAR

Alain BOND
Contrôleur général

Tél : 514 872-1232
Télécop. : 514 872-9619

Le : 2022-02-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge LAMONTAGNE
Directeur général

Tél :
Approuvé le : 2022-02-15

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : [1225019001]

Unité administrative responsable : [Direction général, Contrôleur général]

Projet : [Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal]

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i> | | | X |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>[Comment répondre : Identifiez un maximum de 5 priorités et retranscrivez-les (numéro et énoncé de priorité) en vous référant au guide d'accompagnement ou au <u>document synthèse Montréal 2030</u>. Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité. Supprimez les présentes instructions après avoir répondu à la question.]</i> | | | |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? <i>[Comment répondre : Indiquez les principaux résultats/bénéfices attendus en lien aux priorités Montréal 2030 identifiées ou aux transformations organisationnelles qui sous-tendent la mise en œuvre de la planification stratégique. Illustrez les changements attendus à l'aide de données quantitatives ou qualitatives (selon leur disponibilité). Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité. Supprimez les présentes instructions après avoir répondu à la question.]</i> | | | |

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | | | X |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? | | | X |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? | | | X |

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | | | X |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? | | | X |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Dossier # : 1225019001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Contrôleur général , - |
| Objet : | ADOPTER le Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal |

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Ci-après le projet de règlement modifiant le "Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal", faisant l'objet de la présente intervention:

FICHIERS JOINTS



Règlement.docx Annexe A.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Karine MARTEL
Avocate, division droit du travail
Tél : 438 354-8210

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-02-14

Audrey LÉVESQUE
Chef de division
Tél : 514 872-1437
Division : Droit du travail

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE CODE DE CONDUITE
DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL (RCG 12-026)**

Vu l'article 16 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

1. Le titre du Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026) est remplacé par « Règlement sur le Code de conduite du personnel de la Ville de Montréal ».
2. Ce règlement est modifié par le remplacement de l'annexe A par le document joint en annexe au présent règlement.

ANNEXE A
CODE DE CONDUITE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien Saulnier) et publié dans Le Journal de Montréal le XXXXXXXX 2022.

GDD : 1225019001

ANNEXE A

Code de conduite du personnel de la Ville de Montréal

CHAPITRE 1 – Mission et valeurs

De façon à soutenir l'atteinte de ses objectifs, la Ville de Montréal s'est dotée d'une mission simple et claire, fondée sur l'intégrité, l'objectivité et la transparence pour guider ses interventions. Aux termes de cette mission, la Ville s'engage à :

- Offrir à la population montréalaise, aux organismes, aux entreprises et aux visiteuses et visiteurs des services de qualité au moindre coût;
- Promouvoir le caractère unique de Montréal et à contribuer à son développement.

À titre d'organisme public, la Ville se doit de préserver la confiance du public. La population montréalaise s'attend du personnel municipal qu'il serve l'intérêt général en faisant preuve d'impartialité et en gérant les ressources publiques de manière appropriée. En fonction du poste qu'il occupe, chaque membre du personnel a la responsabilité de contribuer à la réalisation de cette mission, en se conformant en tout temps aux lois, aux règlements et aux règles applicables à la Ville, tout en respectant ses principales valeurs. Par conséquent, l'adhésion du personnel aux valeurs de la Ville est essentielle. Ces valeurs sont les suivantes :

- L'intégrité
- La loyauté
- Le respect

Chaque membre du personnel doit privilégier ou développer ces valeurs dans son contexte de travail.

Les membres du personnel ont l'obligation d'adopter une conduite qui peut résister à l'examen d'une personne raisonnable et raisonnablement informée. Cette obligation ne se limite pas à la simple observation du présent code.

Considérant ces objectifs et l'importance de fournir aux membres du personnel un outil de travail, le présent code énonce de façon non limitative ni exhaustive les valeurs de la Ville et les devoirs de ses membres tout en poursuivant les buts suivants :

- 1)** Instaurer des normes de comportements qui intègrent ces valeurs;

- 2) Établir une référence commune permettant d'harmoniser les comportements individuels et collectifs des membres du personnel;
- 3) Favoriser une attitude intègre, loyale et respectueuse;
- 4) Inciter les membres du personnel à s'inspirer des valeurs pour guider leur comportement dans le cadre de leurs fonctions;
- 5) Prévenir les conflits éthiques et aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- 6) Assurer l'application des mesures de contrôle et de correction aux manquements.

CHAPITRE 2 – Dispositions générales

Section 1 – Application et sanction

Le code de conduite s'applique à tous les membres du personnel de la Ville de Montréal.

Le présent code ne doit pas être interprété comme restreignant les obligations imposées aux membres du personnel par une loi, un règlement, un code de déontologie professionnel.

De plus, les règles que contient le présent code s'ajoutent à celles prévues à tout contrat de travail, que ce soit un contrat individuel ou une convention collective, ainsi qu'à tout encadrement administratif de la Ville.

Le présent code est remis à tous les membres du personnel et accessible sur le site intranet et internet de la Ville.

Un manquement à une règle prévue au présent code par une ou un membre du personnel peut entraîner, sur décision de la Ville et dans le respect de tout contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement.

La procédure applicable à tout membre du personnel syndiqué est celle prévue à la convention collective ou à la sentence arbitrale qui le concerne.

Section 2 – Rôle et responsabilités de la ou du gestionnaire

À titre de membre du personnel, les gestionnaires de la Ville sont assujettis au présent code et doivent aussi en assurer le respect. Les gestionnaires sont chargés de veiller à la promotion, à l'application et au respect des règles et doivent également instaurer et maintenir un ensemble de contrôles internes afin, entre autres, de prévenir, détecter et agir lors de situations à risque ou contraires au code.

Section 3 – Signalement

Tout membre du personnel qui est témoin ou possède de l'information concernant un manquement aux règles prévues au présent code peut le signaler à une ou un gestionnaire ou au Contrôleur général. La ou le gestionnaire ou le Contrôleur général en assurera le suivi selon les circonstances.

La ou le gestionnaire ou le Contrôleur général traitera d'une manière confidentielle, objective et impartiale tous les signalements obtenus, et ce, sans égard à la fonction, au titre, au nombre d'années de service ou à la relation avec la Ville de toute partie susceptible d'être impliquée dans une enquête éventuelle.

Tous les membres du personnel qui font un signalement ont le droit à l'anonymat et à la confidentialité.

Section 4 – Protection contre les représailles

Il est interdit d'exercer des représailles contre une ou un membre du personnel pour le seul motif qu'elle ou qu'il ait, de bonne foi, fait un signalement ou collaboré à une vérification ou à une enquête donnant suite à un signalement.

Il est également interdit de menacer une ou un membre du personnel de représailles pour qu'elle ou qu'il s'abstienne de faire un signalement ou de collaborer à une vérification ou à une enquête menée en raison d'un signalement.

On entend par représailles toute action prise à l'encontre d'une ou d'un membre du personnel pour lui infliger un inconvénient physique, économique ou autre, en vue de riposter à son signalement ou à sa collaboration à une vérification ou à une enquête donnant suite à un signalement notamment une sanction disciplinaire, une rétrogradation, un licenciement, un acte d'intimidation ou de harcèlement ou une mesure portant atteinte à l'emploi ou aux conditions de travail de même qu'à la rupture ou au non-renouvellement du contrat de travail d'une ou d'un membre du personnel. La notion de représailles inclut aussi les actes entre collègues.

Le Contrôleur général assure, le cas échéant, les mesures de protection à l'égard des membres du personnel qui ont fait un signalement et qui font l'objet de représailles.

Section 5 – Définitions

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

« avantage » : un cadeau, un don, une faveur, un prêt, une compensation, une avance, un bénéfice, un service, une commission, une récompense, une rémunération, une somme d'argent, une rétribution, un profit, une indemnité, une remise sur un produit ou service, une entrée gratuite ou à prix réduit à des événements sportifs ou culturels ou autres de même nature, un voyage, une promesse d'avantages futurs, une marque d'hospitalité ou toute autre chose de nature semblable;

« conflit d'intérêts réel » : présence d'un intérêt personnel ou pécuniaire, connu du membre du personnel et suffisant pour l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions;

« conflit d'intérêts apparent ou potentiel » : présence chez une ou un membre du personnel d'un intérêt personnel ou pécuniaire qui, aux yeux d'une personne raisonnable et raisonnablement informée, est susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions en affectant l'impartialité de ses opinions ou de ses décisions;

« entreprise liée ou organisme lié » : toute entreprise ou tout organisme sur lequel une ou un membre du personnel ou une personne liée à celle-ci ou celui-ci peut exercer une influence, directement ou indirectement;

« gestionnaire » : tout membre du personnel cadre qui a la responsabilité de la gestion d'une unité administrative et des ressources humaines qui en font partie;

« membre du personnel » : une personne liée à la Ville de Montréal par un contrat de travail, quelle que soit sa forme, incluant une ou un gestionnaire;

« personne liée » : une personne ayant un lien par le sang, le mariage, l'union civile, l'union de fait et l'adoption avec la ou le membre du personnel. Sont également liés l'enfant d'une personne visée ci-devant, une ou un membre de la famille immédiate, une personne à la charge du membre du personnel ainsi que toute personne que la ou le membre du personnel pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle.

CHAPITRE 3 – L'intégrité

La ou le membre du personnel doit exercer ses fonctions avec intégrité, droiture, franchise et honnêteté.

Section 1 – Règles générales applicables aux conflits d'intérêts

- 1° La ou le membre du personnel doit faire preuve de jugement pour éviter des situations qui pourraient l'empêcher d'agir de façon objective et impartiale dans l'exercice de ses fonctions.
- 2° La ou le membre du personnel ne doit pas se placer dans une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit entre d'une part son intérêt personnel ou celui d'une personne liée et, d'autre part, celui de la Ville ou les devoirs de ses fonctions.
- 3° La ou le membre du personnel doit prendre les dispositions qui s'imposent afin d'éviter de se mettre en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent envers une personne, un groupe de personnes, une entreprise, un organisme ou une association ayant ou sollicitant une relation d'affaires avec la Ville.
- 4° La ou le membre du personnel doit divulguer par écrit à sa ou son gestionnaire et au Contrôleur général toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent. Le cas échéant, elle ou il devra sans délai remplir et remettre le formulaire prévu à cette fin. Dans le doute, toute situation susceptible de créer un malaise ou une apparence de conflit d'intérêts doit faire l'objet dans les meilleurs délais, d'une discussion entre le membre du personnel visé et sa ou son gestionnaire immédiat ou avec le Contrôleur général.
- 5° La ou le gestionnaire doit faire part au membre du personnel des mesures à prendre selon les circonstances en remplissant la section du formulaire prévue à cette fin.

Ces mesures peuvent inclure notamment la production d'un rapport confidentiel, la réduction, la modification ou l'abandon d'activités, ou toutes autres mesures appropriées.

Le formulaire dûment rempli par la ou le membre du personnel et la ou le gestionnaire doit être transmis au Contrôleur général pour avis.

Section 2 – Détention d'intérêts

- 1° La ou le membre du personnel ne peut détenir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association mettant en conflit ou susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui de la Ville ou les devoirs de ses fonctions.

2° Notamment, la ou le membre du personnel ne peut avoir directement ou indirectement, par elle-même ou lui-même ou par une associée ou un associé, un contrat avec la Ville de la manière prévue à l'article 116 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

3° La ou le cadre de direction doit, dans les 60 jours qui suivent son embauche, et annuellement par la suite, déposer au Contrôleur général une déclaration écrite mentionnant :

- a) les intérêts pécuniaires qu'elle ou qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité;
- b) les intérêts pécuniaires qu'elle ou qu'il a dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec la Ville ou avec tout organisme municipal dont elle ou il fait partie;
- c) les emplois et les postes à un conseil d'administration qu'elle ou qu'il occupe;
- d) l'existence des emprunts qu'elle ou qu'il a contractés auprès de personnes ou organismes autres que des établissements financiers ou de prêts, qu'elle ou qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

Pour l'application de l'alinéa d), est membre de la famille immédiate du membre du personnel, sa conjointe, son conjoint, sa conjointe de fait ou son conjoint de fait ainsi qu'une ou un enfant à charge du membre du personnel ou de sa conjointe, son conjoint, sa conjointe de fait ou son conjoint de fait.

4° La ou le membre du personnel qui a acquis son intérêt par succession ou par donation et y a renoncé ou s'en est départi le plus tôt possible ne contrevient pas à la présente section.

Section 3 – Autres activités professionnelles et promotion

1° Lorsqu'une ou un membre du personnel occupe ou exerce un autre emploi, une autre charge ou une autre fonction dans une entreprise, un organisme ou une association ou lorsqu'elle ou qu'il s'implique dans des activités extérieures à son travail, notamment des activités sportives, professionnelles, caritatives ou sociales, elle ou il doit s'assurer que ces emplois ou ces activités :

- a) ne l'empêchent pas d'assumer pleinement les responsabilités liées à son emploi;
- b) ne nuisent ni à la réputation ni à l'image de la Ville;

- c) ne sont pas susceptibles de la ou le placer dans une situation dérogatoire au présent code;
 - d) demeurent un engagement personnel auquel la Ville ne doit être associée d'aucune façon.
- 2° À moins d'une décision de la Ville qui l'y autorise, il est interdit pour une ou un membre du personnel de faire la promotion d'un produit ou d'un service ou de se porter garant d'un produit ou d'un service de manière à donner l'impression que la Ville appuie ou se porte garante dudit produit ou service.

Section 4 – Avantages

- 1° La ou le membre du personnel ne peut solliciter, accepter ou recevoir un avantage en contrepartie de l'exercice de ses fonctions en plus de ce qui lui est alloué à cette fin par la Ville.
- 2° La ou le membre du personnel ne peut, par elle-même ou lui-même ou par l'intermédiaire d'une tierce personne, solliciter, accepter ou recevoir pour elle-même ou lui-même ou pour une autre personne un avantage qui risque d'avoir une influence réelle, potentielle ou apparente sur son objectivité et son impartialité dans l'exercice de ses fonctions, ou qui risque de la ou le placer dans une situation d'obligée ou d'obligé envers le donateur.
- 3° La ou le membre du personnel ne peut, par elle-même ou lui-même ou par l'intermédiaire d'une tierce personne, solliciter, accepter ou recevoir, pour elle-même ou lui-même ou pour une autre personne, tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage quelle que soit sa valeur, d'un fournisseur de biens ou de services.
- 4° La ou le membre du personnel peut accepter, uniquement à l'occasion d'activités liées à ses fonctions, un avantage qui :
- a. n'est pas en soi de nature à laisser planer un doute sur son intégrité ou son impartialité ou à contrevenir au paragraphe 2° de la présente section;
 - b. ne compromet aucunement l'intégrité ou l'image de la Ville;
 - c. est conforme aux règles de la courtoisie, du protocole ou de l'hospitalité;
 - d. ne consiste pas en une somme d'argent, une action, une obligation, un titre quelconque de finances ;
 - e. n'est pas offert par un fournisseur de biens ou de services.
- 5° Lorsqu'une ou un membre du personnel accepte ou reçoit un avantage conformément au paragraphe 4° de la présente section, elle ou il doit, si cet avantage a une valeur de 200 \$ ou plus ou si la valeur des avantages consentis par une même personne à

l'intérieur d'une période de six mois totalise 200 \$ ou plus, le déclarer par écrit à sa ou son gestionnaire et au Contrôleur général dans les dix (10) jours de sa réception, et ce, même si elle ou il a fait remise de l'avantage reçu à la Ville.

Section 5 – Prévention du favoritisme

1° Pour éviter une situation potentielle de conflit d'intérêts, la ou le membre du personnel de la Ville a l'obligation de divulguer par écrit, à sa ou son gestionnaire et au Contrôleur général, toute situation où une personne liée se trouve dans sa ligne hiérarchique.

La nature des postes occupés, le degré du lien et les possibilités d'abus ou de conflit d'intérêts seront évalués afin de prendre les mesures appropriées.

2° La ou le membre du personnel impliqué dans un processus de sélection de candidates ou de candidats ou d'attribution de contrats auprès de la Ville a l'obligation de divulguer, dès la connaissance des faits, à sa ou son gestionnaire et au Contrôleur général, sa relation avec une personne liée participant à ce processus. Sur recommandation de l'une ou l'autre des personnes susmentionnées ou de sa propre initiative, des mesures, pouvant inclure notamment le retrait du membre du personnel du processus, pourront être prises.

3° La ou le membre du personnel ne doit pas agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne physique ou morale.

4° La ou le membre du personnel ne doit pas se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts ou ceux de toute autre personne physique ou morale.

5° La ou le membre du personnel ne peut traiter une demande dont elle ou il est l'auteur ou l'auteur et qui est adressée à la Ville en vue de l'obtention d'un permis, d'une subvention ou de toute autre autorisation ou d'un service. Il en est de même d'une demande provenant d'une personne liée ou d'une entreprise liée ou d'un organisme lié.

6° La ou le membre du personnel qui, conséquemment à l'application d'une loi, à un mariage, à une union de fait, à une union civile ou à l'acceptation d'une donation ou d'une succession, se trouve placé dans une situation de conflit d'intérêts au cours de son emploi doit :

a) aviser sa ou son supérieur dès la connaissance des faits et;

- b) mettre fin à cette situation le plus tôt possible, au plus tard dans les trois (3) mois de la survenance de l'événement qui a engendré cette situation.

Si la ou le membre du personnel est dans l'impossibilité de mettre fin à cette situation, elle ou il doit en aviser immédiatement le Contrôleur général.

Section 6 – Diligence

La ou le membre du personnel :

- 1° doit faire preuve de rigueur, de professionnalisme et de courtoisie dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° doit se conformer et mettre en œuvre les décisions prises par les instances;
- 3° doit respecter les pratiques et les procédures administratives en vigueur. À cet égard, elle ou il doit prendre connaissance des règles applicables et de leurs mises à jour;
- 4° doit consacrer son temps de travail à l'exécution de ses fonctions et respecter ses horaires de travail;
- 5° est imputable de ses décisions et de ses gestes et doit être en mesure de les justifier.

Section 7 – Utilisation des services et des ressources de la Ville

- 1° Dans le respect des lois, des règlements et autres règles ou encadrements administratifs de la Ville, la ou le membre du personnel doit utiliser les services et les ressources de la Ville aux fins exclusives de l'exercice de ses fonctions, sauf dans l'une des situations suivantes :
 - a) les services ou les ressources sont offerts de façon générale par la Ville au public ou;
 - b) la ou le membre du personnel a reçu une autorisation préalable de sa ou son gestionnaire.
- 2° La ou le membre du personnel ne peut confondre les biens de la Ville avec les siens à son profit, directement ou indirectement, ou en permettre l'usage à des tierces personnes, à moins qu'il ne s'agisse d'un bien offert de façon générale par la Ville au public. Il en est de même si la ou le membre du personnel croit que certains biens sont destinés aux rebus.
- 3° La ou le membre du personnel doit s'assurer, dans l'exercice de ses fonctions, de l'utilisation adéquate, efficace et efficiente des ressources de la Ville.

CHAPITRE 4 – La loyauté

La ou le membre du personnel doit agir avec loyauté, exercer ses fonctions en toute bonne foi et défendre les intérêts et la réputation de la Ville.

Section 1 – Discrétion, réserve et neutralité politique

La ou le membre du personnel :

- 1°** ne peut publier de textes ni accorder d’entrevues sur des sujets liés à l’exercice de ses fonctions ou aux activités de la Ville sans avoir obtenu préalablement l’autorisation de la direction dont elle ou il relève;
- 2°** ne doit pas utiliser le nom, le logo, de même que sa signature de la Ville à des fins non reliées à l’exécution de ses fonctions;
- 3°** doit faire preuve de prudence et de réserve dans toutes ses déclarations publiques;
- 4°** doit faire abstraction de ses opinions politiques dans l’exercice de ses fonctions;
- 5°** ne doit pas faire l’annonce, lors d’une activité de financement politique, de la réalisation d’un projet, de la conclusion d’un contrat ou de l’octroi d’une subvention par la Ville, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l’autorité compétente;
- 6°** peut se livrer à une activité de nature partisane relativement à une élection à un poste de membre du conseil de la Ville ou d’un arrondissement uniquement lorsque cette activité n’est pas susceptible de porter atteinte à sa capacité d’exercer ses fonctions avec loyauté et impartialité.

Malgré le premier alinéa, ne peuvent se livrer à aucune activité de nature partisane :

- a)** la directrice générale ou le directeur général, ses adjointes ou ses adjoints et la directrice ou le directeur d’arrondissement;
- b)** la trésorière ou le trésorier et son adjointe ou son adjoint;
- c)** la greffière ou le greffier, son adjointe ou son adjoint et la ou le secrétaire d’arrondissement;
- d)** la vérificatrice générale ou le vérificateur général;
- e)** l’inspectrice générale ou l’inspecteur général;

- f) l'ombudsman;
- g) la contrôleure générale ou le contrôleur général.

Ne constitue pas une activité de nature partisane le fait d'assister à une réunion politique, de verser une contribution à un parti ou à une personne candidate indépendante autorisée, d'être membre d'un parti ou d'apposer une signature d'appui sur une déclaration de candidature ou d'une demande d'autorisation.

Le troisième alinéa ne s'applique pas à la greffière ou au greffier de la Ville ou à son adjointe ou son adjoint ni, pendant qu'elle ou qu'il est membre de son personnel électoral, à tout autre membre du personnel de celle-ci, ni à la ou au secrétaire d'arrondissement, ni à la trésorière ou au trésorier.

Section 2 – Confidentialité et protection des renseignements personnels

- 1° La Ville est soumise à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) et toute divulgation doit se faire dans le respect de cette Loi.
- 2° La ou le membre du personnel doit agir avec loyauté et respecter la confidentialité des informations dont elle ou il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, à moins que la loi ou un tribunal ne l'exige autrement. Est considérée comme confidentielle, de façon générale, toute information appartenant ou relative à la Ville ou à ses activités et qui n'est généralement pas connue du public.
- 3° En tout temps, pendant son emploi ou après la cessation de son emploi, la ou le membre du personnel ne doit pas utiliser ou communiquer à ses propres fins ou à des fins autres que celles de la Ville, les informations non disponibles au public dont elle ou il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.
- 4° À moins que la loi ou un tribunal ne l'exige, la ou le membre du personnel ne doit pas divulguer à quiconque les renseignements personnels ou l'information nominative au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels dont elle ou il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.
- 5° La ou le membre du personnel ne peut prendre ou tenter de prendre connaissance d'informations non disponibles au public alors qu'elles ne sont pas requises dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.

- 6° Après la cessation de son emploi, l'ancienne ou l'ancien membre du personnel ne peut agir de façon à tirer des avantages indus de ses fonctions antérieures au sein de la Ville.
- 7° La ou le membre du personnel visé par la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (L.R.Q., c. T-11.011) doit s'y conformer, notamment en ce qui concerne les règles applicables après la cessation de ses fonctions relativement aux renseignements confidentiels et relativement à une procédure, négociation ou opération particulière à laquelle elle ou il a participé.
- 8° Il est interdit aux membres du personnel suivants, dans les 12 mois qui suivent la fin de leur mandat, d'occuper un poste à un conseil d'administration, de dirigeante ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que ce membre du personnel ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions à la Ville:
- a) la directrice générale ou le directeur général, ses adjointes ou ses adjoints et la directrice ou le directeur d'arrondissement;
 - b) la trésorière ou le trésorier et son adjointe ou son adjoint;
 - c) la greffière ou le greffier, son adjointe ou son adjoint et la ou le secrétaire d'arrondissement;
 - d) tout cadre de direction.

CHAPITRE 5 – Le respect

La ou le membre du personnel doit exercer ses fonctions avec respect et civilité envers les autres membres du personnel de la Ville, les membres du conseil municipal ou d'un conseil d'arrondissement, les membres du personnel de cabinet, les membres des instances consultatives, les citoyennes et citoyens et toutes autres personnes qu'elle ou qu'il côtoie. La ou le membre du personnel doit se conformer au *Règlement sur la Politique de respect de la personne* (19-013).

- 1° Dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, la ou le membre du personnel doit :
- a) respecter la dignité, le droit à la vie privée et la réputation de toute personne avec qui elle ou il interagit;
 - b) faire preuve de courtoisie et de diligence;

- c) afficher une attitude d'ouverture devant les diversités contribuant ainsi à faire de Montréal une ville solidaire et inclusive;
 - d) contribuer à créer une atmosphère de coopération, de collaboration et d'esprit d'équipe.
- 2° La ou le membre du personnel doit maintenir et adopter une conduite respectueuse et empreinte de civilité dans le but de contribuer à un milieu de travail sain et exempt de harcèlement.
- 3° La ou le membre du personnel doit maintenir et adopter une conduite exempte de violence et de discrimination en raison de l'un ou l'autre des motifs énumérés à l'article 10 de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* (RLRQ, c. C-12), soit la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

CHAPITRE 6 – Contrôleur général

- 1° Aux fins du présent code, le Contrôleur général a pour rôle de conseiller les gestionnaires de la Ville, autant celles et ceux exerçant leur prestation de travail au sein des services centraux qu'au sein des arrondissements, dans l'interprétation, l'application et le respect des règles prévues au présent code et pour toute question relative à l'éthique et à la déontologie.
- 2° Il doit recevoir, consigner et examiner, de la manière qu'il détermine, toutes les divulgations et les déclarations qui lui sont transmises en vertu du présent code.
- 3° Il doit aussi offrir le soutien consultatif nécessaire à l'interprétation et à l'application des règles prévues au présent code et pour toute question relative à l'éthique et à la déontologie aux personnes confrontées à des situations particulières visées par celles-ci.

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien Saulnier) et publié dans Le Journal de Montréal le XXXXXXXX 2022.

GDD 1225019001



Dossier # : 1227154001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel |
| Compétence d'agglomération : | Répertoire des milieux naturels protégés |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » / Adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale » / Adopter une résolution de contrôle intérimaire intitulée « Résolution de contrôle intérimaire relative à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale » |

Il est recommandé :

1. d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;
2. d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale »;
3. d'adopter une résolution de contrôle intérimaire intitulée « Résolution de contrôle intérimaire relative à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale ».

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-02-15 13:05

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION Dossier # :1227154001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel |
| Compétence d'agglomération : | Répertoire des milieux naturels protégés |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » / Adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale » / Adopter une résolution de contrôle intérimaire intitulée « Résolution de contrôle intérimaire relative à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale » |

CONTENU

CONTEXTE

La vision stratégique véhiculée par le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma) tient à une approche résolument axée sur le développement durable. Les priorités environnementales visent notamment la protection et la mise en valeur des milieux naturels, la sauvegarde de la biodiversité et la réduction des risques associés aux changements climatiques, dans un contexte de plus en plus urbanisé. En ce sens, le Schéma protège les secteurs d'intérêt écologique et prévient les effets reliés au phénomène des îlots de chaleur urbains (ICU) en préservant la valeur environnementale de secteurs plus vulnérables. La prise de position du Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) mobilise également les efforts communs à la préservation des espaces verts sur l'île de Montréal, entre autres pour leurs bienfaits sur la qualité de l'environnement et la qualité de vie.

Un projet de règlement modifiant le Schéma, un règlement de contrôle intérimaire ainsi qu'une résolution de contrôle intérimaire sont proposés à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0353 - 19 avril 2021 : Déclaration pour souligner l'importante contribution des golfs dans la préservation d'espaces verts

DESCRIPTION

Projet de règlement modifiant le Schéma :

Le projet de règlement modifiant le Schéma, tel que joint au présent sommaire décisionnel, a pour objectifs :

- **L'identification d'un secteur d'intérêt écologique et présentant une valeur environnementale déjà reconnu comme tel en arrondissement.**

La carte 20 « Grandes affectations du territoire » du Schéma est modifiée concernant la grande affectation « Conservation » par l'ajout du secteur du parc du Boisé-Jean-Milot. Ce secteur est reconnu depuis 2008 par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve comme milieu naturel à protéger.

- **L'identification d'un secteur présentant une valeur environnementale de façon à améliorer la protection des milieux naturels, à favoriser la biodiversité et à contribuer à la lutte contre les ICU.**

La carte 20 « Grandes affectations du territoire » du Schéma est modifiée concernant la grande affectation « Grand espace vert ou récréation » par l'ajout du secteur du golf d'Anjou. Ce secteur est situé dans l'arrondissement d'Anjou, au cœur d'un parc industriel fortement minéralisé, soit l'un des plus importants ICU de l'est de l'île de Montréal. La végétation qui compose la partie nord du golf d'Anjou est actuellement sous la grande affectation « Grand espace vert ou récréation » et compte une servitude assurant l'aménagement d'espaces verts en bordure du boisé du parc-nature du Bois-d'Anjou, une zone tampon accentuant la protection de la lisière du boisé. La partie sud du golf, quant à elle, est présentement sous la grande affectation « Industrie », ce qui ne lui confère pas toute la protection nécessaire sur le plan normatif, pour assurer le maintien et la bonification d'espaces verts. L'agrandissement de la grande affectation « Grand espace vert ou récréation », à même la grande affectation « Industrie » sur la partie sud du golf, confirme le potentiel écologique et la valeur environnementale de ce secteur, afin d'accentuer la connectivité des milieux naturels, la mise en valeur du parc-nature du Bois-d'Anjou et le maintien d'îlots de fraîcheur indispensables sur le territoire.

- **Ajustements administratifs en cohérence avec les modifications détaillées précédemment :**

La carte 11 « Transport à vocation économique » du Schéma est modifiée par le retrait du secteur industriel du golf d'Anjou (voir l'annexe A du règlement).

Document d'accompagnement :

En vertu de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le document d'accompagnement indique la nature des modifications qu'une municipalité ou un arrondissement devra apporter, advenant la modification du Schéma, à son plan d'urbanisme, à son règlement de zonage, de lotissement ou de construction et à l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XII du chapitre IV ou au chapitre V.0.1 de la Loi. Ainsi, le document d'accompagnement joint au présent sommaire décisionnel spécifie que la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement d'Anjou et le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, à l'égard des secteurs visés des arrondissements d'Anjou et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, devront être modifiés à la suite de l'entrée en vigueur du règlement modifiant le Schéma.

Règlement de contrôle intérimaire (RCI) :

Le RCI prescrit, pour le secteur indiqué à l'annexe A du règlement, que les seuls usages autorisés, sur le territoire assujéti, sont les suivants :

- ceux prévus aux exceptions du deuxième alinéa de l'article 62 de la LAU (RLRQ, c. A-

19.1);

- usage récréatif, tel que golf, centre d'interprétation et aire de jeu;
- usage relatif à des activités touristiques ou culturelles;
- usage institutionnel;
- usage commercial ou de bureau complémentaire à un usage récréatif.

Résolution de contrôle intérimaire :

La résolution prescrit, pour le secteur indiqué à l'annexe A de la résolution, que les seuls usages autorisés, sur le territoire assujéti, sont les suivants :

- ceux prévus aux exceptions du deuxième alinéa de l'article 62 de la LAU (RLRQ, c. A-19.1);
- usage récréatif, tel que golf, centre d'interprétation et aire de jeu;
- usage relatif à des activités touristiques ou culturelles;
- usage institutionnel;
- usage commercial ou de bureau complémentaire à un usage récréatif.

JUSTIFICATION

La modification au Schéma concernant la grande affectation « Conservation » (carte 20) est recommandée considérant les éléments suivants :

- Assurer une occupation durable du territoire.
- Le territoire de l'agglomération comprend des grands parcs, des parcs locaux ainsi que des aires protégées par des organismes non municipaux qui présentent des éléments d'intérêt écologique, paysager et patrimonial à préserver et à mettre en valeur. La grande affectation « Conservation » vise la protection des écosystèmes sensibles et le rehaussement de la biodiversité, tout en permettant, pour la population, un accès qui favorise l'appréciation des paysages et du patrimoine naturel ainsi que la pratique d'activités récréatives à faible impact.
- L'intérêt signalé de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve d'accroître le niveau de protection du secteur du parc du Boisé-Jean-Milot.
- Les orientations de l'agglomération et municipales visant la protection des milieux naturels présentant un intérêt écologique et la protection de la biodiversité.

La modification au Schéma concernant la grande affectation « Grand espace vert ou récréation » (carte 20) est recommandée pour les motifs suivants :

- Assurer une occupation durable du territoire.
- Les orientations de l'agglomération et municipales visant l'adaptation aux changements climatiques, notamment en matière de perméabilisation des sols, de qualité de l'air et de l'eau et par l'atténuation des effets reliés aux ICU.
- L'opportunité de pérenniser la valeur environnementale d'un secteur dans l'un des plus importants ICU de l'est de Montréal.
- Les « services écologiques et environnementaux » que les golfs représentent (biodiversité, perméabilisation des sols, îlot de fraîcheur).
- Le resserrement des politiques, lois et règlements visant à protéger l'environnement impliquant de repenser la planification des territoires conséquemment et d'assurer une pérennité des activités face aux effets de leur présence sur le territoire.
- Les actions mises en œuvre par la Ville de Montréal au cours des dernières années, par exemple :
 - Servitude d'espace vert à la lisière du parc-nature du Bois-d'Anjou, essentielle à l'intégrité du bois et à l'apport hydrique pour la sauvegarde des milieux humides

- présents;
- Plan d'action canopée 2012-2021, arrondissement d'Anjou fortement déficitaire;
 - Plan nature et sports :
 - p.14-15, lien vert et règlement de délimitation du parc-nature du Bois-d'Anjou;
 - p.18, Volet 1, II. Croissance de la forêt urbaine;
 - p. 28-29, Volet 3 Relier les espaces verts, les milieux naturels et les milieux de vie.
 - Troisième bilan (2009-2013) de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

L'adoption d'un RCI est nécessaire dans le but de protéger préalablement le secteur visé au cours de la période de modification du Schéma, et ce, jusqu'à l'entrée en vigueur des modifications réglementaires.

L'adoption d'une résolution de contrôle intérimaire est également nécessaire pour protéger de façon préventive et temporaire le secteur visé au cours de la période d'adoption du RCI.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et à la diminution des vulnérabilités climatiques.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de sa nature et du type de décision recherchée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption des modifications proposées au Schéma autorisera la mise en place d'outils réglementaires visant l'amélioration du développement urbain, la protection et la mise en valeur des milieux naturels, la sauvegarde de la biodiversité et la réduction des risques associés aux changements climatiques. Ces modifications contribueront notamment à éviter les développements incompatibles avec la vision du Schéma axée sur le développement durable.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le présent dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en planification.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption par le conseil d'agglomération d'un projet de règlement modifiant le Schéma et de son document d'accompagnement, adoption d'un avis de motion et dépôt d'un projet de RCI et adoption de la résolution de contrôle intérimaire.

1. Publication par le greffier de la Ville de Montréal d'un avis de la date de cette adoption et transmission d'une copie de l'avis de motion à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et à chaque organisme partenaire. Le plus tôt possible après l'adoption de la résolution, publication par le greffier d'un avis de la date de cette adoption et transmission d'une copie à la MAMH et à chaque

- organisme partenaire (réf. article 61.3 de la LAU).
2. Adoption du RCI (séance du conseil d'agglomération suivant celle de l'adoption de la résolution - 4 semaines).
 3. Transmission du RCI par le greffier à la MAMH et à chaque organisme partenaire (réf. article 63.2 de la LAU).
 4. Entrée en vigueur du RCI : le jour de la signification par la MAMH à la Ville de Montréal d'un avis attestant que le RCI respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement (réf. article 66 de la LAU).
 5. Publication par le greffier d'un avis d'entrée en vigueur du RCI et transmission du RCI en vigueur à chaque organisme partenaire (réf. articles 63.2, 63.3 et 66 de la LAU).
 6. Assemblée publique de consultation sur la modification du Schéma par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal.
 7. Adoption par le conseil d'agglomération, avec ou sans changement, du règlement modifiant le Schéma et adoption du document d'accompagnement.
 8. Transmission du règlement pour examen de sa conformité aux orientations gouvernementales, ainsi que transmission aux organismes partenaires (réf. article 53.6 de la LAU).
 9. Entrée en vigueur du règlement modifiant le Schéma (réf. article 53.11.14 de la LAU) : 60 jours maximum pour l'émission de l'avis gouvernemental et la délivrance du certificat de conformité de la CMM.
 10. Publication par le greffier d'un avis dans les journaux indiquant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le Schéma à la date la plus tardive de l'avis et du certificat de conformité susmentionnés.
 11. Transmission du règlement entrée en vigueur, à la date la plus tardive de l'avis et du certificat de conformité susmentionnés, aux organismes partenaires (réf. article 53.11 de la LAU).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe CÔTÉ
Chargée de projets

Tél : 438-823-7459
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-02-11

Caroline LÉPINE
chef de division

Tél : 438-225-5242
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514-501-8756
Approuvé le : 2022-02-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2022-02-15

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1227154001

Unité administrative responsable : Service de l'urbanisme et de la mobilité

Projet : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » / Adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale » / Adopter une résolution de contrôle intérimaire intitulée « Résolution de contrôle intérimaire relative à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale »

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i> | x | | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Transition écologique: Priorité 2: Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision | | | |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? Les principaux bénéfices attendus sont les suivants : <ul style="list-style-type: none">• Un territoire plus vert• Protéger la biodiversité• Mesure relative à la lutte contre les changements climatiques, concernant la réduction des îlots de chaleurs urbains (ICU)• Villes et communautés durables | | | |

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | oui | non | s. o. |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | | | x |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? | x | | |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? | x | | |

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | oui | non | s. o. |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | | | x |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? | | | x |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Dossier # : 1227154001

Unité administrative responsable : Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine

Objet : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » / Adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale » / Adopter une résolution de contrôle intérimaire intitulée « Résolution de contrôle intérimaire relative à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale »

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir documents ci-joints.

FICHIERS JOINTS



2022-02-14 Règlement Schéma 14-029-X.doc



2022-02-14 Règlement Schéma AnnexeA_Carte EST.pdf



2022-02-11 Règlement Schéma AnnexeB_Carte 20 EST.pdf



2022-02-14 - Document d'accompagnement_RCG 14-029-X - Anjou.doc



2022-02-14 RésolutionCI EST.doc2022-02-11 RésolutionCI - Annexe A EST.pdf



2022-02-14 RCI EST.doc2022-02-11 RCI - Annexe A EST.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-02-14

Sabrina GRANT
Avocate, Droit public et législation
Tél : 514-872-6872

Jean-Philippe GUAY
Avocat, Chef de division
Tél : 514-893-0302
Division : Droit public et législation

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 14-029-X**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029)

ATTENDU QUE les orientations du schéma d'aménagement et de développement visent notamment la protection et la mise en valeur des milieux naturels, la sauvegarde de la biodiversité et la réduction des risques associés aux changements climatiques par des objectifs portant sur l'accroissement des aires protégées ainsi que par l'adoption de mesures appropriées dans la lutte aux îlots de chaleur urbains;

Vu le paragraphe 12° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu les articles 5, 47 et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À l'assemblée du, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. La carte 11 intitulée « Transport à vocation économique » incluse au chapitre 2 du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) est modifiée tel qu'il est illustré sur l'extrait de cette carte joint en annexe A au présent règlement.
2. La carte 20 intitulée « Grandes affectations du territoire » incluse au chapitre 3 de ce schéma d'aménagement et de développement est modifiée tel qu'il est illustré sur les extraits de cette carte joints en annexe B au présent règlement.

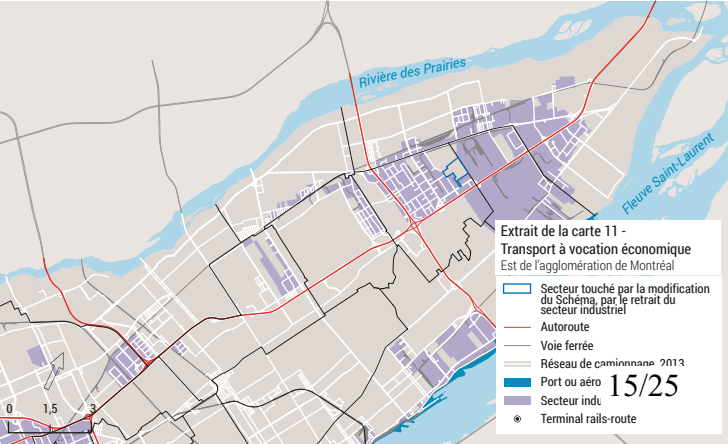
ANNEXE A
EXTRAIT DE LA CARTE 11 INTITULÉE « CARTE 11 - TRANSPORT À VOCATION ÉCONOMIQUE »

ANNEXE B
EXTRAITS DE LA CARTE 20 INTITULÉE « GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE »

XX-XXX/1

L'avis public relatif à l'entrée en vigueur de ce règlement a été affiché à l'hôtel de ville et
publié dans *Le Devoir* le

GDD : 1227154001



Rivière des Prairies

Fleuve Saint-Laurent

**Extrait de la carte 11 -
Transport à vocation économique
Est de l'agglomération de Montréal**

-  Secteur touché par la modification du Schéma, par le retrait du secteur industriel
-  Autoroute
-  Voie ferrée
-  Réseau de camionnage 2013
-  Port ou aéro
-  Secteur indu
-  Terminal rails-route

15/25

0 1,5 3

Annexe B

Extrait de la Carte 20- Grandes affectations du territoire

Secteur identifié dans l'arrondissement d'Anjou



Limites du secteur par la modification au schéma
d'aménagement et de développement



Frontière d'administration

Affectation: **habitat**
Nouvelle affectation: **Grand espace vert et récréatif**

16/25^e



Verte

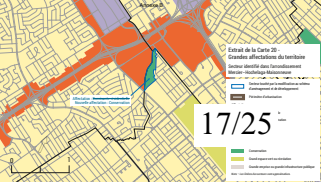


Grand espace vert récréatif



Grandes entreprises ou grands édifices publics

Autres voiries des services municipaux



Extrait de la Carte 20 -
Grandes affectations du territoire

Secteur identifié dans l'amondissement
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Affectation : **Commerciales**
Nouvelle affectation : **Commerciales**

-  Zones touchées par la modification ou l'ajout d'activités d'aménagement et de développement
-  Parcelles d'habitation

17/25

-  Commerciales
-  Grand espace vert ou récréatif
-  Grand complexe ou grand infrastructure publique

Nota : les limites des secteurs sont approximatives.

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029)
(RCG 14-029-X)**

Le présent document accompagne le projet de règlement numéro RCG 14-029-X modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et précise que :

- la carte 2.4.1 intitulée « Le schéma des secteurs d'emplois », les illustrations 2.4.1, 2.4.2, 2.4.3 et 2.4.4 relatives à cette carte, la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol » ainsi que la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » incluses à la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) doivent être modifiées afin d'être conformes aux nouvelles affectations du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal prévues pour les secteurs suivants :
 - a) le secteur identifié dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve sur l'extrait de la carte joint en annexe B du projet de règlement RCG 14-029-X;
 - b) le secteur identifié dans l'arrondissement d'Anjou sur l'extrait de la carte joint en annexe B du projet de règlement RCG 14-029-X.
- le Règlement de zonage RCA 40 de l'arrondissement d'Anjou doit être modifié afin que les usages autorisés dans les zones correspondant au secteur identifié dans l'arrondissement d'Anjou sur l'extrait de la carte joint en annexe B du projet de règlement RCG 14-029-X soient conformes à la nouvelle affectation du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal prévue pour ce secteur.

GDD : 1227154001

**VILLE DE MONTRÉAL
RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE
XX-XXX**

**RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RELATIVE À LA
PRÉSERVATION D'UN SECTEUR PRÉSENTANT UNE VALEUR
ENVIRONNEMENTALE**

ATTENDU qu'un projet de règlement enclenchant le processus de modification au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) afin notamment de modifier les grandes affectations du territoire sur certains secteurs a été adopté le [insérer la date] par le conseil d'agglomération;

ATTENDU que cette modification du schéma d'aménagement et de développement a notamment pour objectif de lutter contre les changements climatiques associés aux îlots de chaleur et qu'il est nécessaire de protéger de manière préventive un des secteurs visés par celle-ci;

ATTENDU que le conseil d'agglomération a déposé un avis de motion en vue d'adopter un règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale.

VU les articles 61 et 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) qui permettent au conseil d'agglomération d'exercer, au cours de la période de modification de son schéma d'aménagement, par voie de résolution, des mesures de contrôle intérimaire dans la totalité ou dans une partie de son territoire;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu :

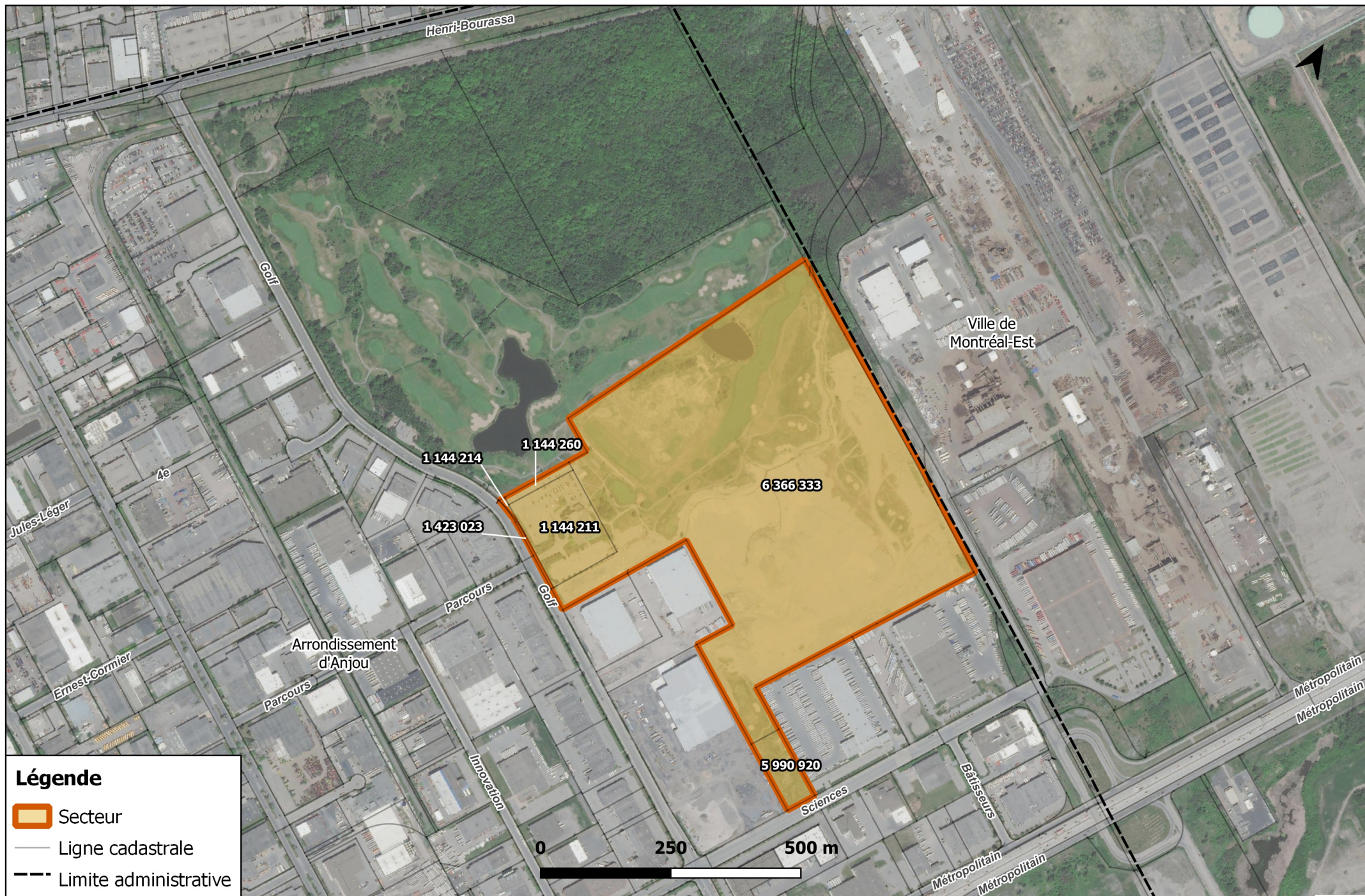
1. d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire, dans le secteur identifié sur la carte jointe en annexe A de la présente résolution, tous les usages autres que les suivants :

- 1° ceux prévus aux exceptions du deuxième alinéa de l'article 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);
- 2° usage récréatif, tel que golf, centre d'interprétation et aire de jeu;
- 3° usage relatif à des activités touristiques ou culturelles;
- 4° usage institutionnel;
- 5° usage commercial ou de bureau complémentaire à un usage récréatif.

ANNEXE A
CARTE INTITULÉE « ANJOU – SECTEUR EN CONTRÔLE INTÉRIMAIRE »

GDD 1227154001

Anjou - Secteur en contrôle intérimaire



VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

**RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RELATIF À LA PRÉSERVATION
D'UN SECTEUR PRÉSENTANT UNE VALEUR ENVIRONNEMENTALE**

ATTENDU qu'un projet de règlement enclenchant le processus de modification au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) afin notamment de modifier les grandes affectations du territoire sur certains secteurs a été adopté le [insérer la date] par le conseil d'agglomération;

ATTENDU que cette modification du schéma d'aménagement et de développement a notamment pour objectif de lutter contre les changements climatiques associés aux îlots de chaleur et qu'il est nécessaire de protéger de manière préventive un des secteurs visés par celle-ci;

ATTENDU qu'une résolution de contrôle intérimaire a été adoptée le [insérer la date] par le conseil d'agglomération en vertu des articles 61 et 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

VU les articles 61 et 64 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) qui permettent au conseil d'agglomération d'exercer, au cours de la période de modification de son schéma d'aménagement, par voie de règlement, un contrôle intérimaire contenant diverses dispositions applicables dans la totalité ou dans une partie de son territoire, et considérant l'article 65 de cette loi, le conseil d'agglomération décrète :

CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. Les dispositions du présent règlement s'appliquent au secteur identifié sur la carte jointe à son annexe A.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles du présent règlement continue de s'appliquer.

CHAPITRE II
APPLICATION DU RÈGLEMENT

2. L'application du règlement relève des unités administratives responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme des municipalités reconstituées de l'agglomération et des arrondissements de la Ville de Montréal.

CHAPITRE III
CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS ET DES PERMIS

3. Un certificat ou un permis visant un immeuble dans le territoire assujetti au présent règlement ne peut être délivré qu'en conformité aux exigences de celui-ci.

CHAPITRE IV DISPOSITION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

4. Les seuls usages autorisés sur le territoire assujetti au présent règlement sont les suivants :

- 1° ceux prévus aux exceptions du deuxième alinéa de l'article 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);
- 2° usage récréatif, tel que golf, centre d'interprétation et aire de jeu;
- 3° usage relatif à des activités touristiques ou culturelles;
- 4° usage institutionnel;
- 5° usage commercial ou de bureau complémentaire à un usage récréatif.

CHAPITRE V DISPOSITION PÉNALE

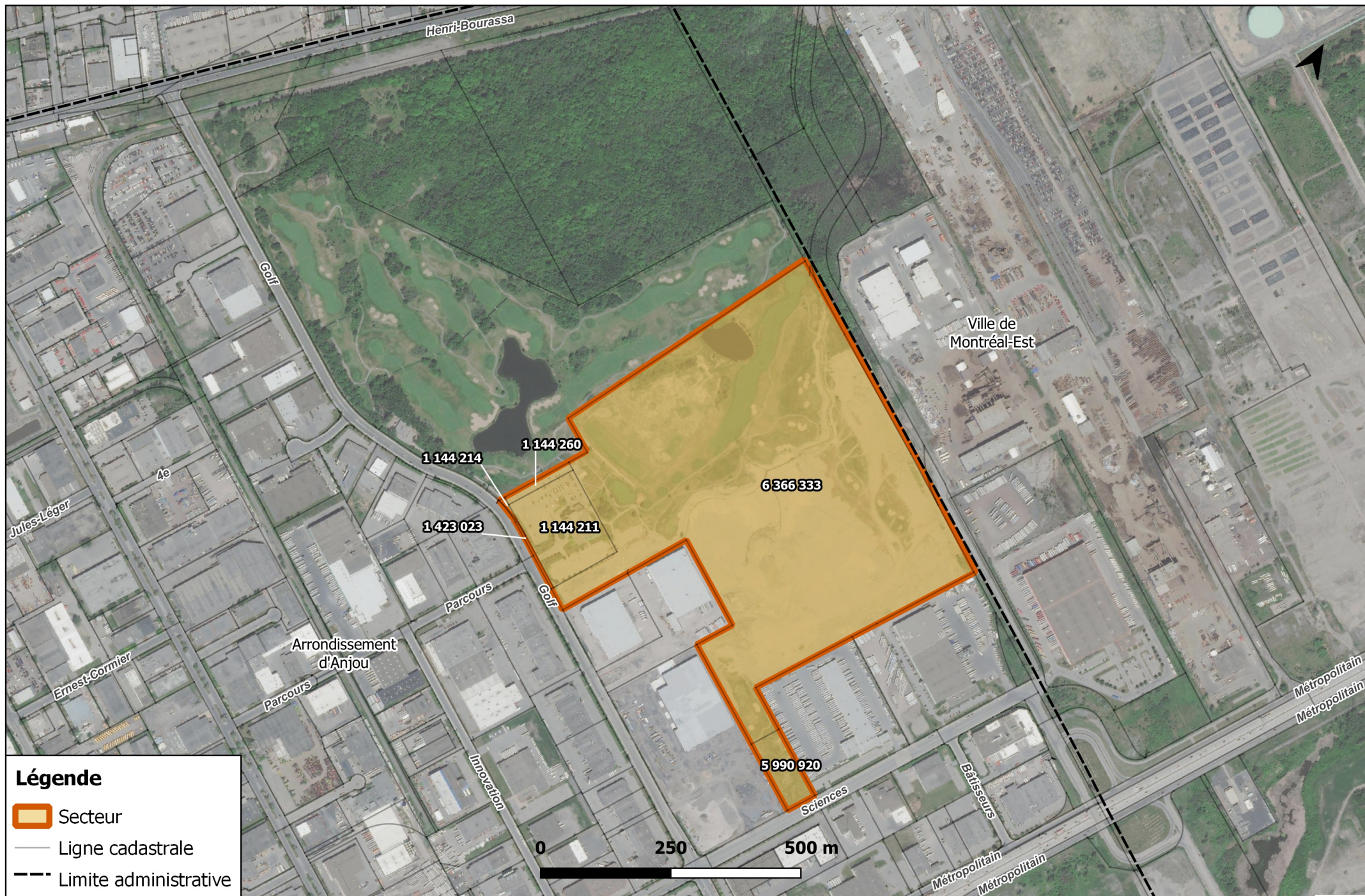
5. Quiconque contrevient au présent règlement est passible d'une amende de 1 000 \$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne physique, ou de 2 000 \$ s'il est une personne morale. Pour une récidive, le montant est de 2 000 \$ si le contrevenant est une personne physique ou de 4 000 \$ s'il est une personne morale.

ANNEXE A CARTE INTITULÉE « ANJOU - SECTEUR EN CONTRÔLE INTÉRIMAIRE »



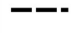
Ce règlement a été promulgué pour l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le

GDD 1227154001

Anjou - Secteur en contrôle intérimaire



Légende

-  Secteur
-  Ligne cadastrale
-  Limite administrative



Dossier # : 1219394002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques , Division Programme et partenariats |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Aide destinée spécifiquement à une entreprise |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter le Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005) |

Il est recommandé :

D'adopter le Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-12-22 22:08

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION Dossier # :1219394002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques , Division Programme et partenariats |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Aide destinée spécifiquement à une entreprise |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter le Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005) |

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2019, la Ville de Montréal et le Ministre de l'Économie et de l'Innovation ont conclu une entente visant l'octroi d'un montant de 100 M\$ à la Ville de Montréal en vue de mettre en œuvre la planification d'un grand chantier de revitalisation de l'est de l'agglomération de Montréal (ci-après l'« Entente ») avec comme premier objectif la mise en place d'un programme visant à réhabiliter des terrains aux prises avec des problèmes de contamination dans les sols et/ou les eaux souterraines qui sont situés sur le territoire de l'agglomération de l'est de Montréal autant pour les terrains municipaux que les terrains privés.

Suite à la conclusion de cette Entente, le conseil d'agglomération avait adopté par règlement un programme de subventions dédié aux projets privés et le conseil municipal avait approuvé une directive établissant les conditions d'admissibilité et d'approbation d'aide financière pour les projets municipaux et d'organismes municipaux. Cette directive fut abrogée en septembre 2021 pour être remplacée par des lignes directrices encadrant les projets municipaux.

Depuis le lancement du programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal en janvier 2020, quatre demandes d'admissibilité ont été déposées, soit trois municipales et une privée. Des améliorations ont été identifiées suite à des échanges avec le milieu dans un but d'augmenter la participation de requérants privés au programme. Celles-ci prennent la forme d'un rehaussement du taux de subvention du coût des travaux admissibles et une bonification de l'aide financière pour le développement de terrain anciennement utilisé comme lieu d'enfouissement.

Afin d'apporter les modifications au programme qui sont rendues nécessaires dans le contexte, des actions spécifiques sont à entreprendre pour modifier le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés de l'est de Montréal (RCG 20-005), ce qui fait l'objet du présent dossier décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0478 (24 septembre 2020) : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés

dans l'est de Montréal (RCG 20-005) ».

CG20 0050 (30 janvier 2020) : Adopter le règlement intitulé « Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal ».

CG19 0178 (18 avril 2019) : Autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 100 M\$ pour la réhabilitation de terrains dans l'est de Montréal.

CE19 0501 (28 mars 2019) : Approuver un projet de convention avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à l'octroi d'une subvention de 100 M\$ pour la réhabilitation de terrains dans l'est de Montréal.

DESCRIPTION

Les modifications apportées par le Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005) sont les suivantes :

- modification des articles 8 et 14 afin d'exiger les documents exigés pour valider la candidature d'un mandataire lors de la demande d'admissibilité (article 8) plutôt que lors de la demande de versement (article 14) ;
- modification de l'article 11 afin de changer le taux de subvention à 90% du coût des travaux admissibles pour projet privé pour la durée restante du programme au lieu de passer de 75 à 60% le 1er janvier 2022 selon le Règlement actuel. L'ajout du taux de subvention de 100% du coût des travaux admissibles pour un projet réalisé par un ministère du gouvernement du Québec ;
- ajout de l'article 21 encadrant le changement de mandataire après l'avis d'admissibilité ;
- modification de l'article 9 de l'Annexe B pour faciliter la compréhension de l'article ;
- modification de l'article 11 de l'Annexe C pour indiquer que la limite de 500 000\$ s'applique seulement aux travaux d'excavation, de transport et d'élimination des matières résiduelles ainsi que l'acquisition des matériaux de remblayage et leur mise en place pour leur remplacement pour des terrains anciennement utilisés comme lieu d'enfouissement; les autres travaux de chantier de réhabilitation ne seront plus limités à une limite de 500 000\$;
- modification de l'article 15 de l'Annexe C afin d'assurer une constance avec le changement tarifaire pour la traçabilité ses sols contaminés fixé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques.

JUSTIFICATION

Les modifications proposées permettront d'offrir un outil financier plus performant et moins contraignant pour les requérants dans le but de stimuler des investissements futurs sur des terrains privés aux prises avec des problèmes de contamination dépassant les seuils minimaux, qu'elle soit sévère ou structurelle. L'aide financière sera ainsi plus facile d'accès pour les propriétaires afin de réaliser des projets d'investissement en réhabilitant ces terrains. Les avantages des modifications sont présentés ci-dessous :

- En demandant les documents validant la candidature d'un mandataire lors du dépôt de la demande d'admissibilité, ceci permet de prévenir le cas où un mandataire serait jugé inadmissible et entraîner le refus de versement de la subvention auprès du requérant.
- Le taux de subvention pour les travaux chantiers de réhabilitation passe de 75 à 60% le 1er janvier 2022 selon le Règlement actuel. En majorant la subvention au taux de 90%, ce changement permettra d'augmenter l'attractivité du programme auprès de propriétaires de terrains contaminés.
- Dans le Règlement actuel, un terrain appartenant à un ministère du gouvernement du Québec bénéficie du même taux de subvention qu'un propriétaire privé. Or, considérant la

source de financement du programme, il a été jugé juste de permettre aux ministères de bénéficier du taux de subvention municipal, soit de 100%.

- La modification de l'article 21 permet de prévenir une situation où un propriétaire de terrain, changerait son mandataire qualifié au moment de l'admissibilité pour une autre ressource qui ne se qualifierait pas, se verrait refuser le versement de la subvention.
- La bonification de l'aide financière octroyée aux travaux de chantiers de réhabilitation de terrains anciennement utilisés comme lieux d'enfouissement permettra leur valorisation par leur développement. Cependant, la limite de subvention est gardée pour l'excavation, le transport et l'élimination des matières résiduelles.
- Le taux de traçabilité des sols contaminés est fixé par règlement par le ministère. Le changement à l'article 15 permettra de suivre les changements de taux tout en évitant de faire des mises à jour du Règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications proposées n'ont aucun impact sur le cadre financier du programme.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas adopter le Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005) aura pour effet de réduire l'intérêt de propriétaires privés de terrains contaminés pour le programme qui prévoit en ce moment la réduction du taux de subvention de 75% à 60% au 1er janvier 2022. De plus, les terrains appartenant aux ministères continueront d'être traités au même titre que les terrains privés. La subvention potentielle sera aussi amputée par le maintien du frais de traçabilité à son taux actuel malgré qu'il ait été doublé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève GIRARD GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Philippe ROUX-GROLEAU
Commissaire adjoint

Tél : (438) 821-4784
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-12-20

Alain MARTEL
Chef de division - programmes et partenariats

Tél : 514 919-8508
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2021-12-22

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1219394002

Unité administrative responsable : *Service du développement économique, Direction Mise en valeur des pôles, Division Programmes et partenariats*

Projet : *Adopter le Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005)*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i> | X | | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? | | | |
| 20. Accroître l' attractivité , la prospérité et le rayonnement de la métropole | | | |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? | | | |
| <p>Le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés vise à aider les propriétaires industriels à valoriser leur propriété ayant un passif environnemental dans l'est de Montréal.</p> <p>Du point de vue économique, la réhabilitation de terrains contaminés aidée par le programme permet à des projets d'investissement de voir le jour et ainsi contribuer à la prospérité de la métropole par une majoration de la valeur foncière des terrains dans l'est de Montréal.</p> | | | |

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | | | X |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? | | | X |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? | | | X |

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | | | X |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? | | | X |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Dossier # : 1219394002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques , Division Programme et partenariats |
| Objet : | Adopter le Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005) |

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir document ci-joint.

FICHIERS JOINTS



Règl. modif. Règl. 20-005_vf.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève GIRARD GAGNON
Avocate, Droit public et législation
Tél : 438-823-6851

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-12-20

Geneviève GIRARD GAGNON
Avocate
Tél : 438-823-6851
Division : Droit public et législation

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 20-005-X**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME DE
SUBVENTIONS RELATIF À LA RÉHABILITATION DE TERRAINS
CONTAMINÉS DANS L'EST DE MONTRÉAL (RCG 20-005)**

Vu les articles 4, 19 et 92 de la Loi sur les compétences municipales, (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu les articles 12.3, 82 et 89 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu l'entente entre la Ville de Montréal et le ministre de l'Économie et de l'Innovation concernant l'octroi d'une subvention 100 000 000 \$ à la Ville de Montréal au cours de l'exercice financier 2019-2020 pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal (CE19 0501);

À l'assemblée du _____ 2022, le conseil d'agglomération décrète :

1. L'article 1 du Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005) est modifié par l'ajout à la définition de « ministère », après le mot « climatiques », des mots «, à l'exception du paragraphe 3° de l'article 11 en vertu duquel cette expression signifie l'ensemble des ministères du Gouvernement du Québec ».

2. L'article 8 de ce règlement est modifié par le remplacement du paragraphe 2° par le paragraphe suivant :

« 2° dans le cas où il autorise une personne qui, conformément aux articles 2 et 3 de l'annexe B, agit en son nom à titre de mandataire :

a) un document établissant le mandat de toute personne agissant en son nom;

b) le curriculum vitae du mandataire démontrant qu'il respecte l'exigence prévue à l'article 2 de l'annexe B;

c) la déclaration assermentée visée par l'article 3 de l'annexe B; ».

3. L'article 11 de ce règlement est modifié par:

1° le remplacement du paragraphe 1° par le paragraphe suivant :

« 1° 90 % du coût des travaux admissibles, selon les conditions de l'annexe C, pour toute demande conforme aux formalités de l'article 8, du présent règlement; »;

2° la suppression du paragraphe 2°;

3° l'insertion au paragraphe 3°, après le mot « municipal », des mots « ou l'un des ministères du Gouvernement du Québec ».

4. Ce règlement est modifié par la suppression des paragraphes 2° et 3° de l'article 14.

5. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 21, de l'article suivant :

« **21.1.** Un propriétaire dont la demande de subvention a été déclarée admissible en vertu de l'article 9 ne peut, le cas échéant, autoriser une personne autre que celle qu'il a désignée dans le formulaire rempli conformément à l'article 8 à agir en son nom à titre de mandataire, sans obtenir au préalable l'approbation du directeur.

Le directeur accorde l'approbation visée au premier alinéa si le propriétaire lui démontre, en fournissant les documents prévus au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 8, que la nouvelle personne qu'il souhaite autoriser à agir en son nom à titre de mandataire remplit les conditions établies aux articles 2 et 3 de l'annexe A.

Le défaut de respecter le présent article entraîne la perte du droit à la subvention prévue au présent règlement. Si la subvention est déjà versée, le propriétaire doit la rembourser dans les 60 jours suivant l'avis transmis par le directeur à cet effet. ».

6. L'article 9 de l'annexe B de ce règlement est remplacé par l'article suivant :

« **9.** En ce qui concerne les activités de surveillance environnementale des travaux de chantier, le responsable doit engager une firme de consultants spécialisés dont le chargé de projet possède un minimum de 5 années d'expérience dans le domaine des sols contaminés. ».

7. L'article 11 de l'annexe C de ce règlement est remplacé par l'article suivant :

« **11.** Lorsque les travaux admissibles sont réalisés sur un terrain anciennement utilisé comme lieu d'élimination de matières résiduelles ou lorsqu'il s'agit de travaux liés à un projet visé par le paragraphe 9° de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), le montant de la subvention versée pour les travaux d'excavation, de transport et d'élimination des matières résiduelles ainsi que l'acquisition des matériaux de remblayage et leur mise en place pour leur remplacement ne peut excéder 500 000 \$ par projet. ».

8. L'article 15 de l'annexe C de ce règlement est modifié par le remplacement, à la dernière ligne de la grille, des termes « 1,00 \$/tonne » par les mots « Selon le taux établi en vertu du Règlement concernant les frais exigibles liés à la traçabilité des sols contaminés excavés (RLRQ, chapitre Q-2, a. 95.4) ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le *Journal de Montréal* le XXXXXX.

GDD : 1219394002



Dossier # : 1219286005

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'habitation , Direction , Division du développement du logement abordable |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable |
| Compétence d'agglomération : | Logement social et aide aux sans-abri |
| Projet : | Stratégie 12 000 logements |
| Objet : | Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) |

Il est recommandé au conseil d'agglomération:
-d'adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL).

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2022-01-11 16:01

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur général adjoint par intérim
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION Dossier # :1219286005

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'habitation , Direction , Division du développement du logement abordable |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable |
| Compétence d'agglomération : | Logement social et aide aux sans-abri |
| Projet : | Stratégie 12 000 logements |
| Objet : | Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) |

CONTENU

CONTEXTE

Le 30 juin 2021, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) informait la Ville de Montréal qu'un financement de 46 313 597 \$ pouvait lui être alloué dans le cadre de la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL 2). L'objectif de l'ICRL est d'aider à répondre aux besoins urgents de logement des personnes vulnérables ou sans-abri, surtout dans le contexte de la COVID-19, grâce à la construction rapide de logements abordables.

La phase 2 de l'ICRL comporte deux volets :

- Le volet « Grandes Villes », dans le cadre duquel une somme de 500 M\$ est répartie entre 30 villes canadiennes. Pour obtenir les fonds qui leur sont dédiés, les villes doivent soumettre une liste de projets, correspondant à l'enveloppe budgétaire qui leur est allouée.
- Le volet « Projets », d'un milliard de dollars (1 G\$) est quant à lui ouvert à un ensemble d'organismes et de corps publics, qui doivent soumettre leur projet directement auprès du bailleur gouvernemental.

Lors d'une première phase de l'ICRL, lancée en 2020, Montréal a obtenu une allocation ICRL dans le cadre du volet Grandes Villes de 56 798 417 \$. Un portefeuille de douze projets avait alors été présenté à la SCHL.

Les orientations et exigences de la seconde phase de l'ICRL demeurent sensiblement les mêmes que lors de la première phase. Deux éléments importants ont toutefois été modifiés :

A. Gouvernance : une entente conclue, en août 2021, entre la SCHL et la Société d'habitation du Québec (SHQ) fait en sorte que la part du Québec (338 M\$) des fonds ICRL est dorénavant confiée à la SHQ, ce qui inclut tant le volet « Grandes Villes » que le volet « Projets ». Ceci ne change pas l'allocation de 46 313 597 \$ attribuée à la Ville de Montréal.

B. Cibles : alors que la phase 1 de l'ICRL proposait des cibles à titre indicatif, la phase 2 vise une part minimale du financement des projets s'adressant aux femmes et aux personnes autochtones.

Étapes du processus ICRL 2

Processus d'approbation des projets visés

La Ville a déposé 6 projets à la SHQ, après avoir reçu l'autorisation du CE conformément à la résolution CE21 1791, afin d'obtenir une subvention au montant de 46 313 597 \$ dans le cadre du volet « Grandes Villes » de l'ICRL 2. En date du 19 décembre 2021, la SHQ a confirmé la sélection des six projets déposés par la Ville, à la suite de l'approbation de la SCHL.

Signature de la convention entre la Ville et la SHQ

La Ville devra signer une entente avec la SHQ afin de formaliser son engagement dans le cadre de l'ICRL 2. La signature de la convention permet que les fonds qui lui sont destinés soient transférés à la Ville. Le projet de convention SHQ-Ville (qui inclura la liste de projets) doit être soumis aux conseils de ville et d'agglomération pour approbation.

Signatures de conventions entre la Ville et les organismes bénéficiaires de l'ICRL

La Ville signera, avec chacun des organismes porteurs de projet, une convention établissant les droits et responsabilités des organismes en regard des fonds ICRL. Chacune des conventions permettra à la Ville de Montréal d'encadrer la réalisation et l'exploitation des projets sur une période minimale de 20 ans.

Cela dit, dans le cas de projets requérant un montage financier mixte, impliquant l'ICRL et le programme AccèsLogis de la SHQ ou de la Ville, seule la signature d'une convention d'exploitation dans le cadre du programme AccèsLogis sera nécessaire.

L'objet du présent sommaire vise à modifier le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) afin d'autoriser le comité exécutif à conclure les conventions d'aide financière avec chaque organisme bénéficiaire d'une subvention ICRL pour la phase 2, à consentir une mainlevée de tout droit réel ou l'extinction d'un tel droit, à céder priorité de rang et à approuver toute aliénation d'immeuble.

Ce sommaire chemine parallèlement au dossier 1219286006 qui vise l'approbation de la convention entre la SHQ et la Ville de Montréal par le conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 1791 (24 septembre 2021) - Autorisation du dépôt d'une liste de projets dans le cadre

du « Volet 2 Grandes Villes » de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL), phase 2, en vue de l'obtention d'une subvention totale de 46 313 597 dollars. CM21 0713 (14 juin 2021) - Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003)

CG21 0053 (28 janvier 2021) - Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) (1218320001)

CG21 0045 (28 janvier 2021) - Autorisation de la ratification de la convention avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) permettant le transfert de 56 798 417 \$ destinés à la réalisation de 12 projets d'habitation pour personnes en situation d'itinérance ou vulnérables - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 56 798 417 \$ (1210640001)

DESCRIPTION

1. Paramètres de l'ICRL

La phase 2 de l'ICRL impose un ensemble de critères qui structure le choix des projets pouvant être réalisés dans le cadre de cette initiative :

- Les projets financés doivent viser des immeubles à usage principalement résidentiel, comptant au moins cinq logements ou places destinés à la clientèle visée. Les logements associés à la prestation de soins de santé ne sont pas admissibles, ni les hébergements offrant des séjours de moins de 3 mois.
- Rapidité - Les projets devront être en état de service conformément à l'usage auquel ils sont destinés dans les 12 mois suivant la date de signature de l'entente entre la Ville et la SHQ conformément à ce qui est prévu (« Entente de contribution »).
- Viabilité financière - La viabilité financière des projets devra être maintenue pendant une période minimale de 20 ans.
- Abordabilité - Tous les logements doivent être abordables (c.à.d. que le ménage paie moins de 30 % de son revenu brut pour les coûts relatifs au logement), et ce, pour une durée minimale de 20 ans. Ils doivent être conçus pour des populations vulnérables et qui ont, ou auraient autrement, de graves besoins de logement, ou encore pour des personnes en situation d'itinérance ou à risque imminent d'itinérance.
- Les projets prévus à la liste soumise par la Ville seront réalisés par les organismes à but non lucratif. Même si la Ville versera à ces organismes une partie des fonds qu'elle recevra dans le cadre de la phase 2 de l'ICRL afin qu'ils puissent réaliser leur projet, elle demeure responsable de l'exécution de toutes les obligations prévues à l'Entente de contribution intervenue avec la SHQ, et ce, jusqu'au 1er janvier 2043.
- La phase 2 de l'ICRL ne finance que les coûts de réalisation des projets par opposition aux coûts afférents à la gestion et la l'exploitation des logements construits; les organismes porteurs devront donc recourir à des sources de financement externes pour assurer leur viabilité et leurs effectifs une fois en opération.

Trois types de projet sont admissibles dans le cadre de la phase 2 de l'ICRL :

- L'acquisition de terrain et la construction d'ensembles de logements locatifs abordables, incluant les logements modulaires. Il s'agit d'une nouveauté par rapport à la phase 1 de l'ICRL, où seuls les logements modulaires étaient admissibles.
- L'acquisition d'immeubles non résidentiels et leur conversion en ensembles de logements locatifs abordables.
- L'acquisition d'immeubles existants abandonnés ou délabrés, dont les logements ne sont plus occupés, en vue de leur remise en état. Les projets nécessitant que des locataires soient évincés ne sont pas admissibles.

2. Mécanisme de gestion des fonds ICRL

Une fois la convention SHQ-Ville signée, la SHQ transférera à la Ville le total de la subvention prévue. Un mécanisme de suivi et de décaissement des fonds aux organismes doit être mis au point, basé sur le mécanisme mis au point pour la phase 1 de l'ICRL, par le Service de l'habitation en collaboration avec le Service des affaires juridiques et le Service des finances.

3. Reddition de comptes

La Ville devra fournir à la SHQ des attestations trimestrielles faisant état de l'avancement de l'ensemble des projets qu'elle aura soumis dans le cadre de la phase 2 de l'ICRL.

4. Projets retenus

6 projets ont été retenus par la SHQ dans le cadre du volet « Grandes Villes » de la phase 2 de l'ICRL.

Ces projets représentent un total de près de 120 unités se répartissant sur plusieurs arrondissements de la Ville de Montréal. À noter que le nombre d'unités est susceptible de changer à la suite de l'élaboration des plans détaillés des projets.

JUSTIFICATION

Les investissements offerts par la phase 2 de l'ICRL permettront d'apporter une réponse à long terme à des besoins aigus d'hébergement et de logement des populations actuellement en situation d'itinérance ou en grande précarité résidentielle.

Les projets proposés dans le cadre de l'ICRL s'adressent à une diversité de profils de besoins : femmes, jeunes, personnes des communautés inuit et autochtones, nouveaux arrivants.

L'ICRL ne remplace pas les interventions de la Ville dans ses programmes de logement social et communautaire, qui demeurent nécessaires pour combler l'actuelle pénurie de logements à coûts accessibles. L'ICRL permet toutefois de répondre à certains besoins qui ne cadrent pas dans ces programmes, et agit donc de façon complémentaire.

Considérant les délais impartis par l'ICRL, à savoir que les projets doivent se réaliser dans les 12 mois suivant la ratification de l'entente entre la Ville et la SHQ, il est proposé que le comité exécutif soit autorisé à signer les conventions entre les organismes et la Ville, à consentir une mainlevée de tout droit réel ou l'extinction d'un tel droit, à céder priorité de rang et à approuver toute aliénation d'immeuble permettant ainsi d'accélérer le traitement des dossiers et la mise en chantier des projets. Aucune subvention de l'enveloppe ICRL ne peut être versée aux organismes avant la signature de ces dites conventions.

Pour accorder au comité exécutif de tels pouvoirs, le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) doit être modifié pour préciser que la délégation vise toute convention en vertu de l'ICRL et non pas uniquement l'ICRL 1.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'analyse spécifique de chacun des projets sera présentée à même le sommaire décisionnel visant la signature d'une convention ICRL entre la Ville et l'organisme.

Au delà des conventions individuelles propres à chaque projet, les aspects financiers de la convention ICRL conclue entre la SHQ et la Ville sont les suivants :

- La SHQ transférera à la Ville de Montréal une enveloppe budgétaire de 46 313 597 \$
- La Ville de Montréal conclura des conventions avec chaque organisme porteur de projet pour encadrer la réalisation et l'exploitation des projets (aide à l'itinérance et aux populations vulnérables, une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations) sur une période 20 ans. La base budgétaire du Service de l'habitation en fonction des sommes reçues est donc sans impact au net pour les contribuables.
- Autres aspects financiers à considérer liés à la convention entre la SHQ et la Ville : les fonds ICRL prennent la forme de budgets fermés; advenant un dépassement des coûts, les organismes devront obtenir du financement externe. Une fois les projets en opération et compte tenu des obligations souscrites par la Ville dans le cadre de l'Entente de contribution, la Ville pourrait devoir dégager une réserve financière advenant l'incapacité d'un organisme à respecter les exigences de la convention. Des analyses sont en cours afin d'être en mesure de préciser la nature et la hauteur d'une telle réserve. Ce faisant, les organismes disposeront d'une équité pour obtenir du financement afin d'assurer le bon état de leurs immeubles sur une période de 20 ans.
- Par ailleurs, l'obtention de subventions additionnelles pour assurer l'exploitation des immeubles et les services d'accompagnement des locataires, qui proviennent de programmes du gouvernement du Québec, permettront d'assurer une saine gestion des 6 projets ICRL. À cet égard, la Ville poursuit ses représentations auprès du gouvernement pour l'obtention de suppléments au loyer (PSL) pour l'ensemble des projets retenus, ainsi qu'un budget annuel récurrent de 1,2 M\$ pour assurer les services d'accompagnement et de soutien auprès des locataires des projets ICRL.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du Plan Montréal 2030 et des engagements en inclusion, en équité et en accessibilité universelle.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en matière de changements climatiques.

La grille d'analyse de la conformité au Plan Montréal 2030, au plan climat et à l'ADS+ apparaît en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La phase 2 de l'ICRL apportera à Montréal des investissements de près de 46,3 M\$. Ces fonds auront des retombées directes pour les réseaux communautaires qui œuvrent auprès

des femmes victimes de violence conjugale, des personnes immigrantes, des jeunes en difficulté et des personnes en situation ou à risque d'itinérance.

En contrepartie, le financement ICRL entraîne certains enjeux pour la Ville et pour les organismes qui développent des projets :

- Même si aucun des projets soumis à la phase 2 de l'ICRL ne sera réalisé par la Ville, celle-ci demeurera responsable de l'exécution de l'ensemble des obligations prévues à l'Entente de contribution. Pour réduire les risques, la Ville devra assurer un suivi serré du développement et de l'exploitation des projets jusqu'à l'expiration de l'Entente de contribution à intervenir avec la SHQ.
- Des aides de type « suppléments au loyer » (PSL) seront nécessaires, car les revenus provenant des loyers des projets seront insuffisants pour assurer le maintien en bon état des immeubles. L'allocation de PSL relève de la Société d'habitation du Québec (SHQ), avec laquelle des discussions sont déjà en cours.
- Le financement des services d'accompagnement ou d'interventions auprès des personnes vulnérables est une condition essentielle à la stabilisation des personnes et au maintien d'un milieu de vie aidant dans les immeubles. Ce financement relève des programmes financés par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ou, localement, par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud de l'île de Montréal (CCSMTL). Des canaux de discussion avec le CCSMTL ont également été établis.

La délégation du conseil d'agglomération au comité exécutif des pouvoirs de conclure les conventions d'aide financière du projet ICRL 2, de consentir toute mainlevée de droit réel, de céder priorité de rang et d'approuver toute aliénation d'immeuble permettent une plus grande flexibilité dans la gestion et l'exécution des engagements pris par la Ville en conformité avec les exigences de l'ICRL.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les projets soumis constituent une réponse à la situation de crise qui prévaut depuis le début de la pandémie, alors que le nombre de personnes sans logement s'est accru. Dans un autre registre, au plan de la mise en œuvre, l'évolution de la crise sanitaire et économique pourrait avoir une incidence sur le développement et les coûts de réalisation des projets (mesures sanitaires sur les chantiers, disponibilité et coûts des matériaux de construction, etc.).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est mise au point par le Service des communications, notamment pour rejoindre les organismes ayant proposé des projets et l'ensemble des réseaux partenaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

janvier 2022: Adoption au comité exécutif et aux conseils de ville et d'agglomération du projet de convention ICRL 2 entre la SHQ et la Ville

janvier 2022: Avis de motion du règlement au conseil d'agglomération

février 2022: Adoption du règlement de délégation par le conseil d'agglomération

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pascal-Bernard DUCHARME, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafsa DABA
Conseiller en développement de l'habitation

Tél : 514-868-7688

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-12-22

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et
abordable

Tél : 514.868.7384

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Clotilde TARDITI
Directrice - Habitation

Tél :

Approuvé le : 2022-01-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Clotilde TARDITI
Directrice - Habitation

Tél :

Approuvé le : 2022-01-11

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1219286005

Unité administrative responsable : *Service de l'habitation*

Projet : Phase 2 de l'ICRL – Délégation de pouvoir du CA au CE

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? | x | | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité No 7 - Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable. | | | |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu? En complémentarité avec le GDD 1219286006, permettre la création d'environ 120 logements, pour clientèle vulnérable, dans un court délai. | | | |

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | oui | non | s. o. |
|--|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) , notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | | | x |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? | | | x |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? | | | x |

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | oui | non | s. o. |
|--|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion | x | | |
| <p>b. Équité</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale | x | | |
| <p>c. Accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | x | | |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? | | x | |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Dossier # : 1219286005

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'habitation , Direction , Division du développement du logement abordable |
| Objet : | Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) |

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

Il importe de rappeler que conformément à l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005), toute décision relative à la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif doit comporter à la fois la majorité des membres qui représentent la municipalité centrale et la majorité des voix des membres qui représentent les municipalités reconstituées.

FICHIERS JOINTS



Règl. mod. Règl. délégation conseil d'aggl. au comité exécutif_ICRL.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate
Tél : 514-872-8594

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-12-22

Annie GERBEAU
Chef de division
Tél : 514 589-7449
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION AU COMITÉ EXÉCUTIF DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE POUR LA CRÉATION RAPIDE DE LOGEMENTS (ICRL) (RCG 21-003)

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005, tel que modifié);

Vu les articles 34 et 35 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 1 du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003) est modifié par la suppression des mots « la convention relative à ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans *Le Journal de Montréal* le XXXXXXXX.

GDD : 1219286005



Dossier # : 1222675007

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Schéma de sécurité civile et de couverture de risque |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 21-033) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 24 mars 2022 |

Il est recommandé:
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 21-033) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 24 mars 2022

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-02-03 14:56

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1222675007

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Schéma de sécurité civile et de couverture de risque |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 21-033) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 24 mars 2022 |

CONTENU

CONTEXTE

La mairesse de Montréal, municipalité centrale de l'agglomération de Montréal, a déclaré l'état d'urgence local en vertu de l'article 43 de la Loi sur la sécurité civile le 21 décembre 2021 et le conseil d'agglomération a renouvelé l'état d'urgence pour une période de 5 jours le 22 décembre 2021. Le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 21-033) a d'ailleurs été adopté le 24 décembre 2021, ce qui permet au comité exécutif de prolonger l'état d'urgence pour des périodes maximales de 5 jours. Ce Règlement déléguait initialement ce pouvoir jusqu'au 27 janvier 2022, mais le conseil d'agglomération a adopté, le 27 janvier 2022, une modification à ce Règlement (RCG 21-033-1) afin de prolonger la délégation jusqu'au 24 février 2022, La déclaration de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois a été renouvelée périodiquement jusqu'à aujourd'hui.

Malgré un taux de vaccination très élevé et une qualité moins virulente, le variant est si contagieux que les hospitalisation et décès augmentent à un niveau critique en raison des nombres de cas qui ont atteint plus de 5 fois le maximum de la deuxième vague;

Comme dans plusieurs milieux, des éclosions majeures touchent les refuges et sites d'hébergement pour les personnes en situation d'itinérance, exigeant l'ouverture d'une plus grande zone « rouge » pour offrir l'isolement ainsi que d'autres places d'urgence en zone « verte »;

Pour la première fois, le nombre de cas, la propagation rapide et le resserrement des règles d'isolement amènent une vraie menace aux opérations critiques de l'agglomération, exigeant la mise en place de procédures adaptées et l'acquisition de services privés de dépistage ainsi que de tests rapides.

Parce que le nouveau variant est beaucoup plus virulent, l'explosion du nombre de cas et le changement protocolaire ajoutent des enjeux importants pour l'agglomération, notamment :

- Le risque d'infection du personnel occupant des postes critiques est plus élevé et l'isolement obligatoire de ce personnel pourrait causer des bris de services critiques. La seule façon d'éviter l'isolement est de rapidement et fréquemment tester les personnes ayant eu des contacts proches. À cet effet, l'agglomération doit faire l'acquisition d'un nombre important de tests rapides pour gérer les éclosions parmi des milliers de personnes occupant des postes critiques;
- Le risque d'infection des personnes en situation d'itinérance (PSI) est aussi plus élevé, surtout si hébergées dans des dortoirs qui ne peuvent pas être protégées adéquatement en tout temps, et l'isolement obligatoire de ces personnes exigent qu'elles soient relocalisées dans des sites de la trajectoire clinique, où le nombre de places est très limité. Or, la réquisition d'un hôtel à haute capacité, pouvant servir comme lieu d'isolement sécuritaire pour la trajectoire clinique est devenue nécessaire.

À l'heure actuelle, il est impossible de prévoir l'évolution de la pandémie, mais la tendance pointe clairement vers une aggravation de la situation.

Afin de freiner la progression de la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Québec a adopté une série de nouvelles mesures sanitaires depuis le 31 décembre 2021.

Vu ce qui précède, il demeure essentiel que l'agglomération poursuive ses efforts et ses interventions humaines, matérielles et logistiques notamment dans les espaces publics, dans le transport collectif, à proximité des écoles et sur les lieux de travail afin d'assurer la protection de la population et l'atténuation de la transmission communautaire présente sur le territoire.

Ainsi, dans le contexte actuel explicité ci-dessus et compte tenu des effets toujours inconnus sur la propagation du virus et sa transmission communautaire, il est à prévoir qu'il sera requis de prolonger l'état d'urgence au-delà du 24 février 2022. En ce contexte de pandémie, il demeure non souhaitable que le conseil d'agglomération soit tenu de se réunir aux cinq jours afin de renouveler l'état d'urgence. Ainsi, le présent sommaire décisionnel vise à permettre la modification du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 21-033) afin de prolonger cette délégation jusqu'au 24 mars 2022 inclusivement.

Une telle délégation est possible en vertu de l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et de l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE22 0149 - 7 février 2022 - Renouveler, pour une dixième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

CE22 0142 - 2 février 2022 - Renouveler, pour une neuvième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

CE22 0132 - 28 janvier 2022 - Renouveler, pour une huitième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

CG22 0080 - 27 janvier 2022 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 21-033) (1222675001)

CE22 0130 - 24 janvier 2022 - Renouveler, pour une septième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

CE22 0119 - 19 janvier 2022 - Renouveler, pour une sixième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

CE22 0089 - 14 janvier 2022 - Renouveler, pour une cinquième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

CE22 0016 - 10 janvier 2022 - Renouveler, pour une quatrième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

CE22 0011 - 5 janvier 2022 - Renouveler, pour une troisième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

CE21 2093 - 31 décembre 2021 - Renouveler, pour une deuxième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

CE21 2091 - 27 décembre 2021 - Renouveler l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

CG21 0755 - 24 décembre 2021 - Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile

CG21 0695 - 22 décembre 2021 - Renouveler l'état d'urgence déclaré le 21 décembre 2021 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19

Déclaration de l'état d'urgence de la mairesse du 21 décembre 2021 selon l'article 43 de la Loi sur la sécurité civile

Déclaration de l'état d'urgence de la mairesse du 27 mars 2020 selon l'article 43 de la Loi sur la sécurité civile

CG 10 0209 – le 22 avril 2010, le conseil d'agglomération approuve le Module central révisé du Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM) (1104372002)

CG06 0413 – le 28 septembre 2006 d'approuver la Politique de sécurité civile de l'agglomération de Montréal

DESCRIPTION

En ce contexte de pandémie, il n'est pas souhaitable que le conseil d'agglomération soit tenu de se réunir aux cinq jours afin de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile. Ainsi, le présent sommaire décisionnel vise à permettre la modification du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 21-033) afin que le pouvoir délégué du comité exécutif prenne fin le 24 mars 2022 plutôt que le 24 février 2022 tel que le prévoit actuellement le Règlement. Une telle délégation est possible en vertu de l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et de l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4). Toute décision en ce sens du conseil d'agglomération doit comporter à la fois la majorité des voix des membres qui représentent les municipalités constituées.

À noter qu'en vertu de l'article 49 de la Loi sur la sécurité civile, le conseil d'agglomération peut mettre fin à l'état d'urgence dès qu'il estime que celui-ci n'est plus nécessaire. Ainsi, le conseil d'agglomération conservera le pouvoir de mettre fin à l'état d'urgence lorsqu'il le jugera opportun.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annick MALETTO
Chef de section

Tél : 514 280-4030
Télécop. : 514 280-6667

ENDOSSÉ PAR

Annick MALETTO
Chef de section

Tél : 514 280-4030
Télécop. : 514 280-6667

Le : 2022-02-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
Directeur

Tél : 514 872-4298
Approuvé le : 2022-02-03

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION AU COMITÉ EXÉCUTIF DU
POUVOIR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE RENOUVELER L'ÉTAT
D'URGENCE EN VERTU DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ CIVILE**

Vu les articles 42, 43 et 49 de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3);

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005, tel que modifié);

Vu l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du 2022, le conseil d'agglomération décrète :

1. L'article 1 du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 21-033) est modifié par le remplacement de la date du « 24 février » par la date du « 24 mars ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans le journal *Le Devoir* le XX.



(2)

Dossier # : 1227154001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel |
| Compétence d'agglomération : | Répertoire des milieux naturels protégés |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » / Adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale » / Adopter une résolution de contrôle intérimaire intitulée « Résolution de contrôle intérimaire relative à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale » |

Il est recommandé :

1. d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;
2. d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale »;
3. d'adopter une résolution de contrôle intérimaire intitulée « Résolution de contrôle intérimaire relative à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale ».

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-02-15 13:05

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1227154001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 b) concilier la protection de l'environnement et du patrimoine bâti avec le développement économique, social et culturel |
| Compétence d'agglomération : | Répertoire des milieux naturels protégés |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » / Adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale » / Adopter une résolution de contrôle intérimaire intitulée « Résolution de contrôle intérimaire relative à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale » |

CONTENU

CONTEXTE

La vision stratégique véhiculée par le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma) tient à une approche résolument axée sur le développement durable. Les priorités environnementales visent notamment la protection et la mise en valeur des milieux naturels, la sauvegarde de la biodiversité et la réduction des risques associés aux changements climatiques, dans un contexte de plus en plus urbanisé. En ce sens, le Schéma protège les secteurs d'intérêt écologique et prévient les effets reliés au phénomène des îlots de chaleur urbains (ICU) en préservant la valeur environnementale de secteurs plus vulnérables. La prise de position du Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) mobilise également les efforts communs à la préservation des espaces verts sur l'île de Montréal, entre autres pour leurs bienfaits sur la qualité de l'environnement et la qualité de vie.

Un projet de règlement modifiant le Schéma, un règlement de contrôle intérimaire ainsi qu'une résolution de contrôle intérimaire sont proposés à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0353 - 19 avril 2021 : Déclaration pour souligner l'importante contribution des golfs dans la préservation d'espaces verts

DESCRIPTION

Projet de règlement modifiant le Schéma :

Le projet de règlement modifiant le Schéma, tel que joint au présent sommaire décisionnel, a pour objectifs :

- **L'identification d'un secteur d'intérêt écologique et présentant une valeur environnementale déjà reconnu comme tel en arrondissement.**

La carte 20 « Grandes affectations du territoire » du Schéma est modifiée concernant la grande affectation « Conservation » par l'ajout du secteur du parc du Boisé-Jean-Milot. Ce secteur est reconnu depuis 2008 par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve comme milieu naturel à protéger.

- **L'identification d'un secteur présentant une valeur environnementale de façon à améliorer la protection des milieux naturels, à favoriser la biodiversité et à contribuer à la lutte contre les ICU.**

La carte 20 « Grandes affectations du territoire » du Schéma est modifiée concernant la grande affectation « Grand espace vert ou récréation » par l'ajout du secteur du golf d'Anjou. Ce secteur est situé dans l'arrondissement d'Anjou, au cœur d'un parc industriel fortement minéralisé, soit l'un des plus importants ICU de l'est de l'île de Montréal. La végétation qui compose la partie nord du golf d'Anjou est actuellement sous la grande affectation « Grand espace vert ou récréation » et compte une servitude assurant l'aménagement d'espaces verts en bordure du boisé du parc-nature du Bois-d'Anjou, une zone tampon accentuant la protection de la lisière du boisé. La partie sud du golf, quant à elle, est présentement sous la grande affectation « Industrie », ce qui ne lui confère pas toute la protection nécessaire sur le plan normatif, pour assurer le maintien et la bonification d'espaces verts. L'agrandissement de la grande affectation « Grand espace vert ou récréation », à même la grande affectation « Industrie » sur la partie sud du golf, confirme le potentiel écologique et la valeur environnementale de ce secteur, afin d'accentuer la connectivité des milieux naturels, la mise en valeur du parc-nature du Bois-d'Anjou et le maintien d'îlots de fraîcheur indispensables sur le territoire.

- **Ajustements administratifs en cohérence avec les modifications détaillées précédemment :**

La carte 11 « Transport à vocation économique » du Schéma est modifiée par le retrait du secteur industriel du golf d'Anjou (voir l'annexe A du règlement).

Document d'accompagnement :

En vertu de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le document d'accompagnement indique la nature des modifications qu'une municipalité ou un arrondissement devra apporter, advenant la modification du Schéma, à son plan d'urbanisme, à son règlement de zonage, de lotissement ou de construction et à l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XII du chapitre IV ou au chapitre V.0.1 de la Loi. Ainsi, le document d'accompagnement joint au présent sommaire décisionnel spécifie que la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement d'Anjou et le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, à l'égard des secteurs visés des arrondissements d'Anjou et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, devront être modifiés à la suite de l'entrée en vigueur du règlement modifiant le Schéma.

Règlement de contrôle intérimaire (RCI) :

Le RCI prescrit, pour le secteur indiqué à l'annexe A du règlement, que les seuls usages autorisés, sur le territoire assujetti, sont les suivants :

- ceux prévus aux exceptions du deuxième alinéa de l'article 62 de la LAU (RLRQ, c. A-

19.1);

- usage récréatif, tel que golf, centre d'interprétation et aire de jeu;
- usage relatif à des activités touristiques ou culturelles;
- usage institutionnel;
- usage commercial ou de bureau complémentaire à un usage récréatif.

Résolution de contrôle intérimaire :

La résolution prescrit, pour le secteur indiqué à l'annexe A de la résolution, que les seuls usages autorisés, sur le territoire assujéti, sont les suivants :

- ceux prévus aux exceptions du deuxième alinéa de l'article 62 de la LAU (RLRQ, c. A-19.1);
- usage récréatif, tel que golf, centre d'interprétation et aire de jeu;
- usage relatif à des activités touristiques ou culturelles;
- usage institutionnel;
- usage commercial ou de bureau complémentaire à un usage récréatif.

JUSTIFICATION

La modification au Schéma concernant la grande affectation « Conservation » (carte 20) est recommandée considérant les éléments suivants :

- Assurer une occupation durable du territoire.
- Le territoire de l'agglomération comprend des grands parcs, des parcs locaux ainsi que des aires protégées par des organismes non municipaux qui présentent des éléments d'intérêt écologique, paysager et patrimonial à préserver et à mettre en valeur. La grande affectation « Conservation » vise la protection des écosystèmes sensibles et le rehaussement de la biodiversité, tout en permettant, pour la population, un accès qui favorise l'appréciation des paysages et du patrimoine naturel ainsi que la pratique d'activités récréatives à faible impact.
- L'intérêt signalé de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve d'accroître le niveau de protection du secteur du parc du Boisé-Jean-Milot.
- Les orientations de l'agglomération et municipales visant la protection des milieux naturels présentant un intérêt écologique et la protection de la biodiversité.

La modification au Schéma concernant la grande affectation « Grand espace vert ou récréation » (carte 20) est recommandée pour les motifs suivants :

- Assurer une occupation durable du territoire.
- Les orientations de l'agglomération et municipales visant l'adaptation aux changements climatiques, notamment en matière de perméabilisation des sols, de qualité de l'air et de l'eau et par l'atténuation des effets reliés aux ICU.
- L'opportunité de pérenniser la valeur environnementale d'un secteur dans l'un des plus importants ICU de l'est de Montréal.
- Les « services écologiques et environnementaux » que les golfs représentent (biodiversité, perméabilisation des sols, îlot de fraîcheur).
- Le resserrement des politiques, lois et règlements visant à protéger l'environnement impliquant de repenser la planification des territoires conséquemment et d'assurer une pérennité des activités face aux effets de leur présence sur le territoire.
- Les actions mises en œuvre par la Ville de Montréal au cours des dernières années, par exemple :
 - Servitude d'espace vert à la lisière du parc-nature du Bois-d'Anjou, essentielle à l'intégrité du bois et à l'apport hydrique pour la sauvegarde des milieux humides

- présents;
- Plan d'action canopée 2012-2021, arrondissement d'Anjou fortement déficitaire;
 - Plan nature et sports :
 - p.14-15, lien vert et règlement de délimitation du parc-nature du Bois-d'Anjou;
 - p.18, Volet 1, II. Croissance de la forêt urbaine;
 - p. 28-29, Volet 3 Relier les espaces verts, les milieux naturels et les milieux de vie.
 - Troisième bilan (2009-2013) de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

L'adoption d'un RCI est nécessaire dans le but de protéger préalablement le secteur visé au cours de la période de modification du Schéma, et ce, jusqu'à l'entrée en vigueur des modifications réglementaires.

L'adoption d'une résolution de contrôle intérimaire est également nécessaire pour protéger de façon préventive et temporaire le secteur visé au cours de la période d'adoption du RCI.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et à la diminution des vulnérabilités climatiques.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de sa nature et du type de décision recherchée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption des modifications proposées au Schéma autorisera la mise en place d'outils réglementaires visant l'amélioration du développement urbain, la protection et la mise en valeur des milieux naturels, la sauvegarde de la biodiversité et la réduction des risques associés aux changements climatiques. Ces modifications contribueront notamment à éviter les développements incompatibles avec la vision du Schéma axée sur le développement durable.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le présent dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en planification.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption par le conseil d'agglomération d'un projet de règlement modifiant le Schéma et de son document d'accompagnement, adoption d'un avis de motion et dépôt d'un projet de RCI et adoption de la résolution de contrôle intérimaire.

1. Publication par le greffier de la Ville de Montréal d'un avis de la date de cette adoption et transmission d'une copie de l'avis de motion à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et à chaque organisme partenaire. Le plus tôt possible après l'adoption de la résolution, publication par le greffier d'un avis de la date de cette adoption et transmission d'une copie à la MAMH et à chaque

- organisme partenaire (réf. article 61.3 de la LAU).
2. Adoption du RCI (séance du conseil d'agglomération suivant celle de l'adoption de la résolution - 4 semaines).
 3. Transmission du RCI par le greffier à la MAMH et à chaque organisme partenaire (réf. article 63.2 de la LAU).
 4. Entrée en vigueur du RCI : le jour de la signification par la MAMH à la Ville de Montréal d'un avis attestant que le RCI respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement (réf. article 66 de la LAU).
 5. Publication par le greffier d'un avis d'entrée en vigueur du RCI et transmission du RCI en vigueur à chaque organisme partenaire (réf. articles 63.2, 63.3 et 66 de la LAU).
 6. Assemblée publique de consultation sur la modification du Schéma par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal.
 7. Adoption par le conseil d'agglomération, avec ou sans changement, du règlement modifiant le Schéma et adoption du document d'accompagnement.
 8. Transmission du règlement pour examen de sa conformité aux orientations gouvernementales, ainsi que transmission aux organismes partenaires (réf. article 53.6 de la LAU).
 9. Entrée en vigueur du règlement modifiant le Schéma (réf. article 53.11.14 de la LAU) : 60 jours maximum pour l'émission de l'avis gouvernemental et la délivrance du certificat de conformité de la CMM.
 10. Publication par le greffier d'un avis dans les journaux indiquant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le Schéma à la date la plus tardive de l'avis et du certificat de conformité susmentionnés.
 11. Transmission du règlement entrée en vigueur, à la date la plus tardive de l'avis et du certificat de conformité susmentionnés, aux organismes partenaires (réf. article 53.11 de la LAU).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe CÔTÉ
Chargée de projets

Tél : 438-823-7459
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-02-11

Caroline LÉPINE
chef de division

Tél : 438-225-5242
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514-501-8756
Approuvé le : 2022-02-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2022-02-15

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1227154001

Unité administrative responsable : Service de l'urbanisme et de la mobilité

Projet : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » / Adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale » / Adopter une résolution de contrôle intérimaire intitulée « Résolution de contrôle intérimaire relative à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale »

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i> | x | | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Transition écologique: Priorité 2: Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision | | | |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? Les principaux bénéfices attendus sont les suivants : ● Un territoire plus vert ● Protéger la biodiversité ● Mesure relative à la lutte contre les changements climatiques, concernant la réduction des îlots de chaleurs urbains (ICU) ● Villes et communautés durables | | | |

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | oui | non | s. o. |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | | | x |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? | x | | |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? | x | | |

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | oui | non | s. o. |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | | | x |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? | | | x |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Dossier # : 1227154001

Unité administrative responsable : Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine

Objet : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » / Adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale » / Adopter une résolution de contrôle intérimaire intitulée « Résolution de contrôle intérimaire relative à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale »

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir documents ci-joints.

FICHIERS JOINTS



2022-02-14 Règlement Schéma 14-029-X.doc



2022-02-14 Règlement Schéma AnnexeA_Carte EST.pdf



2022-02-11 Règlement Schéma AnnexeB_Carte 20 EST.pdf



2022-02-14 - Document d'accompagnement_RCG 14-029-X - Anjou.doc



2022-02-14 RésolutionCI EST.doc2022-02-11 RésolutionCI - Annexe A EST.pdf



2022-02-14 RCI EST.doc2022-02-11 RCI - Annexe A EST.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-02-14

Sabrina GRANT
Avocate, Droit public et législation
Tél : 514-872-6872

Jean-Philippe GUAY
Avocat, Chef de division
Tél : 514-893-0302
Division : Droit public et législation

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 14-029-X**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029)

ATTENDU QUE les orientations du schéma d'aménagement et de développement visent notamment la protection et la mise en valeur des milieux naturels, la sauvegarde de la biodiversité et la réduction des risques associés aux changements climatiques par des objectifs portant sur l'accroissement des aires protégées ainsi que par l'adoption de mesures appropriées dans la lutte aux îlots de chaleur urbains;

Vu le paragraphe 12° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu les articles 5, 47 et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À l'assemblée du, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. La carte 11 intitulée « Transport à vocation économique » incluse au chapitre 2 du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) est modifiée tel qu'il est illustré sur l'extrait de cette carte joint en annexe A au présent règlement.

2. La carte 20 intitulée « Grandes affectations du territoire » incluse au chapitre 3 de ce schéma d'aménagement et de développement est modifiée tel qu'il est illustré sur les extraits de cette carte joints en annexe B au présent règlement.

ANNEXE A

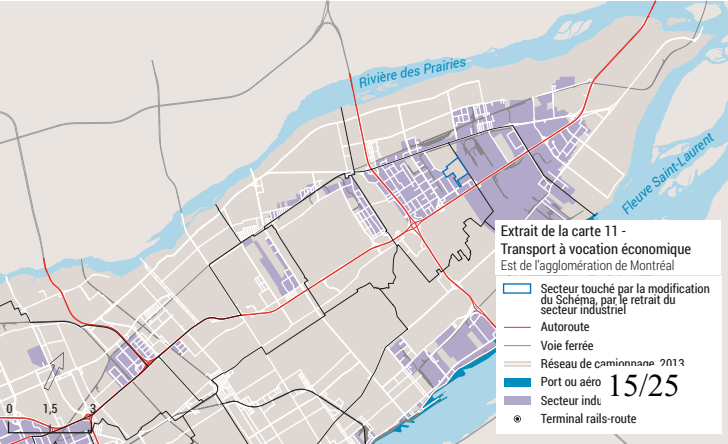
EXTRAIT DE LA CARTE 11 INTITULÉE « CARTE 11 - TRANSPORT À VOCATION ÉCONOMIQUE »

ANNEXE B

EXTRAITS DE LA CARTE 20 INTITULÉE « GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE »

L'avis public relatif à l'entrée en vigueur de ce règlement a été affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le

GDD : 1227154001



Rivière des Prairies

Fleuve Saint-Laurent

Extrait de la carte 11 -
Transport à vocation économique
Est de l'agglomération de Montréal

-  Secteur touché par la modification du Schéma, par le retrait du secteur industriel
-  Autoroute
-  Voie ferrée
-  Réseau de camionnage 2013
-  Port ou aéro
-  Secteur indu
-  Terminal rails-route

15/25

0 1,5 3

Annexe B

Extrait de la Carte 20 - Grandes affectations du territoire

Secteur identifié dans l'arrondissement d'Anjou

-  Délimiter l'affectation ou définir l'aménagement de développement
-  Frontière d'urbanisation

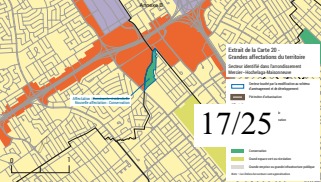
Affectation : **habitat**
Nouvelle affectation : **Grand espace vert et récréatif**

16/25^e

-  Conservation
-  Grand espace vert récréatif
-  Grand espace ou grand site structure publique

Noter les sites de services communautaires





Extrait de la Carte 20 -
Grandes affectations du territoire

Secteur identifié dans l'amondissement
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

-  Zones touchées par la modification ou réforme (aménagement et développement)
-  Périmètre d'urbanisation

Affiliation : Communes
Nouvelle affectation : Communes

17/25

-  Communes
-  Grand espace vert ou récréatif
-  Grand complexe ou grand infrastructure publique

Nota : Les limites des communes sont approximatives.

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029)
(RCG 14-029-X)**

Le présent document accompagne le projet de règlement numéro RCG 14-029-X modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et précise que :

- la carte 2.4.1 intitulée « Le schéma des secteurs d'emplois », les illustrations 2.4.1, 2.4.2, 2.4.3 et 2.4.4 relatives à cette carte, la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol » ainsi que la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » incluses à la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) doivent être modifiées afin d'être conformes aux nouvelles affectations du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal prévues pour les secteurs suivants :
 - a) le secteur identifié dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve sur l'extrait de la carte joint en annexe B du projet de règlement RCG 14-029-X;
 - b) le secteur identifié dans l'arrondissement d'Anjou sur l'extrait de la carte joint en annexe B du projet de règlement RCG 14-029-X.
- le Règlement de zonage RCA 40 de l'arrondissement d'Anjou doit être modifié afin que les usages autorisés dans les zones correspondant au secteur identifié dans l'arrondissement d'Anjou sur l'extrait de la carte joint en annexe B du projet de règlement RCG 14-029-X soient conformes à la nouvelle affectation du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal prévue pour ce secteur.

GDD : 1227154001

**VILLE DE MONTRÉAL
RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE
XX-XXX**

**RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RELATIVE À LA
PRÉSERVATION D'UN SECTEUR PRÉSENTANT UNE VALEUR
ENVIRONNEMENTALE**

ATTENDU qu'un projet de règlement enclenchant le processus de modification au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) afin notamment de modifier les grandes affectations du territoire sur certains secteurs a été adopté le [insérer la date] par le conseil d'agglomération;

ATTENDU que cette modification du schéma d'aménagement et de développement a notamment pour objectif de lutter contre les changements climatiques associés aux îlots de chaleur et qu'il est nécessaire de protéger de manière préventive un des secteurs visés par celle-ci;

ATTENDU que le conseil d'agglomération a déposé un avis de motion en vue d'adopter un règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation d'un secteur présentant une valeur environnementale.

VU les articles 61 et 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) qui permettent au conseil d'agglomération d'exercer, au cours de la période de modification de son schéma d'aménagement, par voie de résolution, des mesures de contrôle intérimaire dans la totalité ou dans une partie de son territoire;

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu :

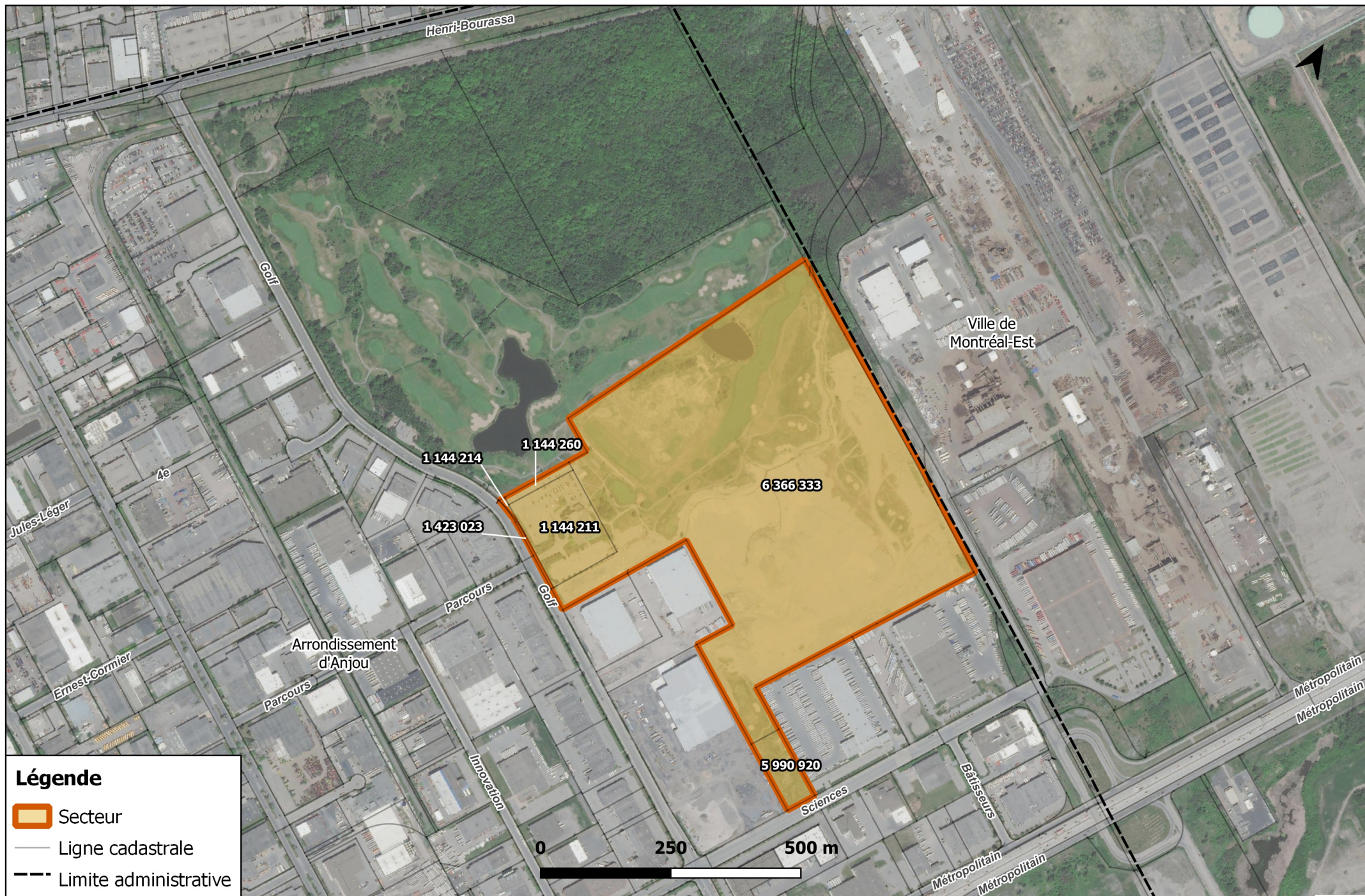
1. d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire, dans le secteur identifié sur la carte jointe en annexe A de la présente résolution, tous les usages autres que les suivants :

- 1° ceux prévus aux exceptions du deuxième alinéa de l'article 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);
- 2° usage récréatif, tel que golf, centre d'interprétation et aire de jeu;
- 3° usage relatif à des activités touristiques ou culturelles;
- 4° usage institutionnel;
- 5° usage commercial ou de bureau complémentaire à un usage récréatif.



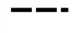
ANNEXE A
CARTE INTITULÉE « ANJOU – SECTEUR EN CONTRÔLE INTÉRIMAIRE »

GDD 1227154001

Anjou - Secteur en contrôle intérimaire



Légende

-  Secteur
-  Ligne cadastrale
-  Limite administrative

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

**RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RELATIF À LA PRÉSERVATION
D'UN SECTEUR PRÉSENTANT UNE VALEUR ENVIRONNEMENTALE**

ATTENDU qu'un projet de règlement enclenchant le processus de modification au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) afin notamment de modifier les grandes affectations du territoire sur certains secteurs a été adopté le [insérer la date] par le conseil d'agglomération;

ATTENDU que cette modification du schéma d'aménagement et de développement a notamment pour objectif de lutter contre les changements climatiques associés aux îlots de chaleur et qu'il est nécessaire de protéger de manière préventive un des secteurs visés par celle-ci;

ATTENDU qu'une résolution de contrôle intérimaire a été adoptée le [insérer la date] par le conseil d'agglomération en vertu des articles 61 et 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

VU les articles 61 et 64 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) qui permettent au conseil d'agglomération d'exercer, au cours de la période de modification de son schéma d'aménagement, par voie de règlement, un contrôle intérimaire contenant diverses dispositions applicables dans la totalité ou dans une partie de son territoire, et considérant l'article 65 de cette loi, le conseil d'agglomération décrète :

CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. Les dispositions du présent règlement s'appliquent au secteur identifié sur la carte jointe à son annexe A.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles du présent règlement continue de s'appliquer.

CHAPITRE II
APPLICATION DU RÈGLEMENT

2. L'application du règlement relève des unités administratives responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme des municipalités reconstituées de l'agglomération et des arrondissements de la Ville de Montréal.

CHAPITRE III
CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS ET DES PERMIS

3. Un certificat ou un permis visant un immeuble dans le territoire assujetti au présent règlement ne peut être délivré qu'en conformité aux exigences de celui-ci.

CHAPITRE IV DISPOSITION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

4. Les seuls usages autorisés sur le territoire assujetti au présent règlement sont les suivants :

- 1° ceux prévus aux exceptions du deuxième alinéa de l'article 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);
- 2° usage récréatif, tel que golf, centre d'interprétation et aire de jeu;
- 3° usage relatif à des activités touristiques ou culturelles;
- 4° usage institutionnel;
- 5° usage commercial ou de bureau complémentaire à un usage récréatif.

CHAPITRE V DISPOSITION PÉNALE

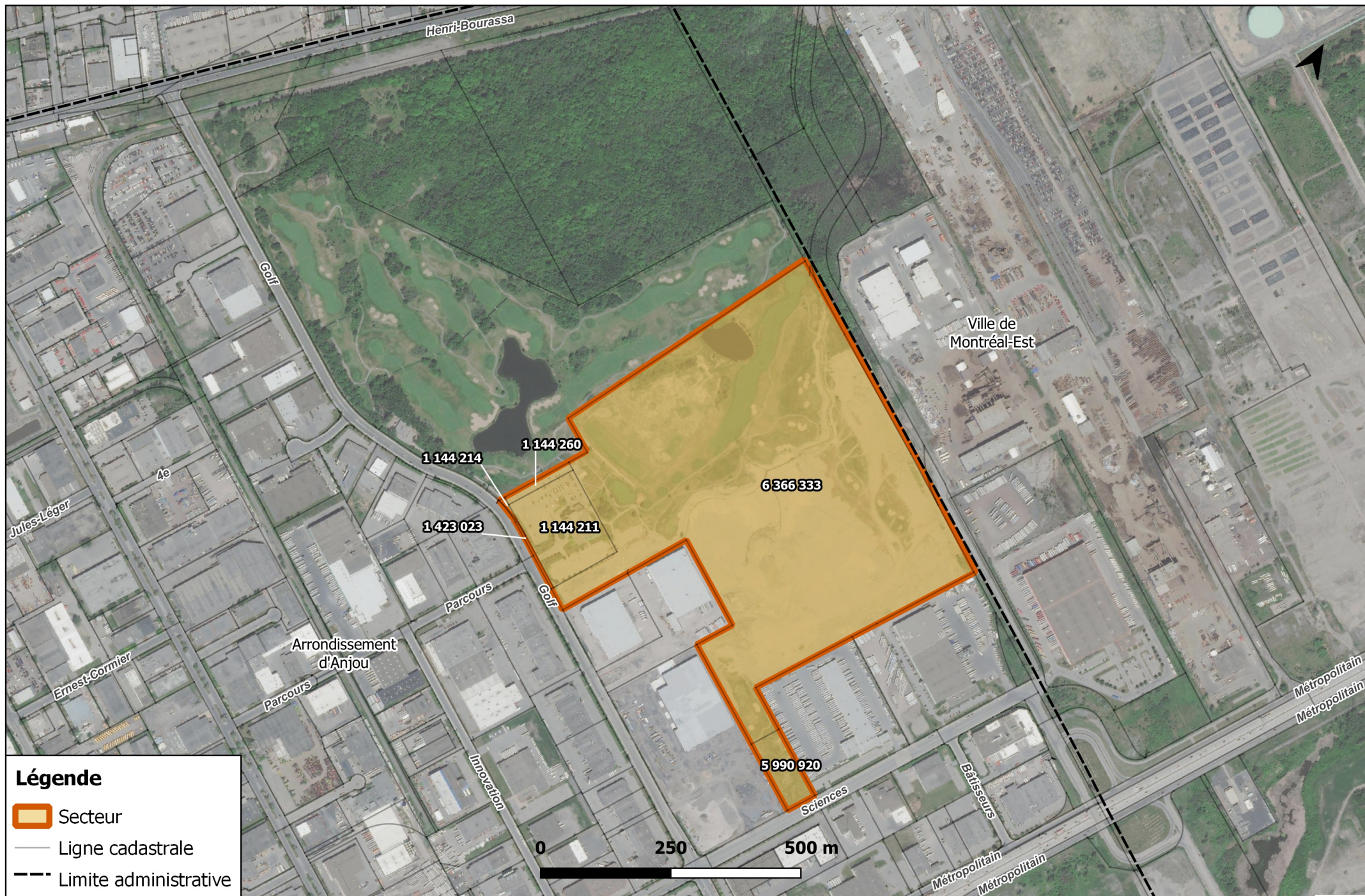
5. Quiconque contrevient au présent règlement est passible d'une amende de 1 000 \$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne physique, ou de 2 000 \$ s'il est une personne morale. Pour une récidive, le montant est de 2 000 \$ si le contrevenant est une personne physique ou de 4 000 \$ s'il est une personne morale.

ANNEXE A CARTE INTITULÉE « ANJOU - SECTEUR EN CONTRÔLE INTÉRIMAIRE »

Ce règlement a été promulgué pour l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le

GDD 1227154001

Anjou - Secteur en contrôle intérimaire





Dossier # : 1227154003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Répertoire des milieux naturels protégés |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter le Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) afin de protéger les terrains appartenant à la Ville de Montréal dans le campus Hubert Reeves et près du marais IPEX |

Il est recommandé :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ».

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-02-16 22:34

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1227154003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Répertoire des milieux naturels protégés |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter le Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) afin de protéger les terrains appartenant à la Ville de Montréal dans le campus Hubert Reeves et près du marais IPEX |

CONTENU

CONTEXTE

La vision stratégique véhiculée par le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma) tient à une approche résolument axée sur le développement durable. Les priorités environnementales visent notamment à protéger et à mettre en valeur les milieux naturels et à en rehausser la biodiversité. Depuis 2015, le Schéma propose de faire passer les superficies terrestres d'aires protégées de 5,8 % à 10 %, en soutien à la réalisation de l'objectif de 17 % d'aires protégées du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). En ce sens, l'identification de certains secteurs au Schéma, sous la grande affectation du territoire « Conservation », tend à rehausser la biodiversité et à établir une forme de protection des milieux naturels de l'agglomération.

De ce fait, la Ville de Montréal suggère d'assigner la grande affectation « Conservation » à certains secteurs gérés sous sa responsabilité tout en poursuivant son devoir d'exemplarité en tant que propriétaire et gestionnaire.

Un projet de règlement modifiant le Schéma est proposé à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Projet de règlement modifiant le Schéma :

Le projet de règlement modifiant le Schéma, tel que joint au présent sommaire décisionnel, a pour objet :

- **L'identification de secteurs d'intérêt écologique**

La carte 20 « Grandes affectations du territoire » du Schéma est modifiée concernant la

grande affectation « Conservation » par l'ajout de deux secteurs d'intérêt écologique situés dans l'arrondissement de Saint-Laurent :

- Le premier secteur, d'une superficie de 8,37 ha, est situé aux abords de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, sur le site exceptionnel de l'Éco-campus Hubert Reeves composé de milieux humides, de bois et de friches naturelles d'intérêt. Le secteur visé participe à la biodiversité et à la connectivité des espaces verts de l'Écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand. Il est actuellement sous la grande affectation « Industrie », ce qui ne lui confère pas toute la protection nécessaire sur le plan normatif, pour assurer le maintien et même la bonification de son couvert végétal ainsi que la sauvegarde de sa biodiversité. L'agrandissement de la grande affectation « Conservation », à même la grande affectation « Industrie », contribue à la protection et à la mise en valeur des milieux naturels et de la biodiversité sur le territoire.
 - Le second secteur, d'une superficie de 10,09 ha, est situé aux abords de l'Éco-campus Hubert Reeves, délimité au nord par la rue Vanden-Abeelee et au sud par la rue Alexander-Fleming et le chemin Saint-François. Il est composé de milieux humides, de bois et de friches naturelles d'intérêt, participant à la biodiversité et à la connectivité des espaces verts du territoire. Ce secteur est actuellement sous la grande affectation « Industrie », ce qui ne lui confère pas toute la protection nécessaire sur le plan normatif, pour assurer le maintien et même la bonification de son couvert végétal ainsi que la sauvegarde de sa biodiversité. L'ajout de la grande affectation « Conservation », à même la grande affectation « Industrie » sur ce site, contribue à la protection et à la mise en valeur des milieux naturels et de la biodiversité sur le territoire.
- **Ajustement administratif en cohérence avec les modifications détaillées précédemment :**

La carte 11 « Transport à vocation économique » du Schéma est modifiée par le retrait des secteurs industriels visés par le règlement (voir l'annexe A du règlement).

Document d'accompagnement :

En vertu de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le document d'accompagnement indique la nature des modifications qu'une municipalité ou un arrondissement devra apporter, advenant la modification du Schéma, à son plan d'urbanisme, à son règlement de zonage, de lotissement ou de construction et à l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XII du chapitre IV ou au chapitre V.0.1 de la Loi. Ainsi, le document d'accompagnement joint au présent sommaire décisionnel spécifie que la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Saint-Laurent et le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, à l'égard des secteurs visés de l'arrondissement de Saint-Laurent, devront être modifiés à la suite de l'entrée en vigueur du règlement modifiant le Schéma.

JUSTIFICATION

La modification au Schéma concernant la grande affectation « Conservation » (carte 20) est recommandée considérant les éléments suivants :

- Assurer une occupation durable du territoire.
- Le territoire de l'agglomération comprend des grands parcs, des parcs locaux ainsi que des aires protégées par des organismes non municipaux qui présentent des éléments

d'intérêt écologique, paysager et patrimonial à préserver et à mettre en valeur. La grande affectation « Conservation » vise la protection des écosystèmes sensibles et le rehaussement de la biodiversité, tout en permettant, pour la population, un accès qui favorise l'appréciation des paysages et du patrimoine naturel ainsi que la pratique d'activités récréatives à faible impact.

- Les orientations de l'agglomération visant la protection des milieux naturels présentant un intérêt écologique et la protection de la biodiversité.

Le développement industriel au sein du Technoparc se poursuivra, mais sera concentré à l'extérieur des zones protégées. L'objectif demeure de consolider le positionnement du Technoparc comme plus important pôle d'innovation au Canada et modèle de développement économique du territoire durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les terrains susmentionnés sont grevés d'hypothèques en faveur d'Investissement Québec (IQ). Des discussions auront lieu avec eux afin de convenir d'un partenariat.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et à la diminution des vulnérabilités climatiques.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de sa nature et du type de décision recherchée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption des modifications proposées au Schéma autorisera la mise en place d'outils réglementaires visant l'amélioration du développement urbain, la protection et la mise en valeur des milieux naturels et la sauvegarde de la biodiversité. Ces modifications contribueront notamment à éviter les développements incompatibles avec la vision du Schéma axée sur le développement durable.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le présent dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en planification.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption par le conseil d'agglomération d'un projet de règlement modifiant le Schéma et de son document d'accompagnement.

1. Le plus tôt possible après l'adoption du projet de règlement, le secrétaire notifie à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une copie certifiée conforme du projet de règlement et de la résolution par laquelle il est adopté. Il en transmet, en même temps, une telle copie à chaque organisme partenaire (réf. article 49 de la LAU).
2. Assemblée publique de consultation sur la modification du Schéma par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal.
3. Adoption par le conseil d'agglomération, avec ou sans changement, du règlement modifiant le Schéma et adoption du document d'accompagnement.
4. Transmission du règlement pour examen de sa conformité aux orientations

- gouvernementales, ainsi que transmission aux organismes partenaires (réf. article 53.6 de la LAU).
5. Entrée en vigueur du règlement modifiant le Schéma (réf. article 53.11.14 de la LAU) : 60 jours maximum pour l'émission de l'avis gouvernemental et la délivrance du certificat de conformité de la CMM.
 6. Publication par le greffier de la Ville de Montréal d'un avis dans les journaux indiquant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le Schéma à la date la plus tardive de l'avis et du certificat de conformité susmentionnés.
 7. Transmission du règlement entré en vigueur, à la date la plus tardive de l'avis et du certificat de conformité susmentionnés, aux organismes partenaires (réf. article 53.11 de la LAU).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe CÔTÉ
Chargée de projets

Tél : 438-823-7459
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Caroline LÉPINE
chef de division

Tél : 438-225-5242
Télécop. :

Le : 2022-02-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie CAREAU

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON

directrice de l'urbanisme

Tél : 514-501-8756

Approuvé le : 2022-02-16

Directeur de service

Tél : 514 872-5216

Approuvé le : 2022-02-16

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1227154003

Unité administrative responsable : Service de l'urbanisme et de la mobilité

Projet : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|-------------------|-------------------|---------------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i> | x | | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Transition écologique: Priorité 2:Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision | | | |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? Les principaux bénéfices attendus sont les suivants : ● Un territoire plus vert ● Protéger la biodiversité ● Mesure relative à la lutte contre les changements climatiques, concernant la réduction des îlots de chaleurs urbains (ICU) ● Villes et communautés durables | | | |

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | oui | non | s. o. |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | | | x |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? | x | | |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? | x | | |

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | oui | non | s. o. |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | | | x |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? | | | x |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Dossier # : 1227154003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine |
| Objet : | Adopter le Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) afin de protéger les terrains appartenant à la Ville de Montréal dans le campus Hubert Reeves et près du marais IPEX |

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir documents ci-joints.

FICHIERS JOINTS



2022-02-15 Règlement Schéma 14-029-X.docx



2022-02-14 Règlement Schéma-Annexe A-Extrait Carte-11.pdf



2022-02-14 Règlement Schéma-Annexe B- Exrait Carte-20.pdf



2022-02-15 - Document d'accompagnement_RCG 14-029-X - SLT.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate, Droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-02-15

Jean-Philippe GUAY
Avocat, Chef de division
Tél : 514-893-0302
Division : Droit public et législation

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 14-029-X**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029)**

ATTENDU QUE les orientations du schéma d'aménagement et de développement visent notamment la protection et la mise en valeur des milieux naturels et la sauvegarde de la biodiversité.

Vu le paragraphe 12° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu les articles 5, 47 et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19.1);

À l'assemblée du, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. La carte 11 intitulée « Transport à vocation économique » incluse au chapitre 2 du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14029) est modifiée tel qu'il est illustré sur l'extrait de cette carte joint en annexe A au présent règlement.
2. La carte 20 intitulée « Grandes affectations du territoire » incluse au chapitre 3 de ce schéma d'aménagement et de développement est modifiée tel qu'il est illustré sur l'extrait de cette carte joint en annexe B au présent règlement.

ANNEXE A

EXTRAIT DE LA CARTE 11 INTITULÉE « CARTE 11 - TRANSPORT À VOCATION ÉCONOMIQUE »

ANNEXE B

EXTRAIT DE LA CARTE 20 INTITULÉE « GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE »

L'avis public relatif à l'entrée en vigueur de ce règlement a été affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le

GDD : 1227154003

Lac des
Deux Montagnes

Extrait de la carte 11 -
Transport à vocation économique
Ouest de l'agglomération de Montréal

-  Secteur touché par la modification du Schéma, par le retrait du secteur industriel
-  Autoroute
-  Voie ferrée
-  Réseau de camionnage, 2013
-  Port ou aéroport
-  Secteur industriel
-  Terminal rails-route

Lac Saint-Louis

12/15

Affaires municipales
Service affectation / Conservation

Extrait de la Carte 20 - Grandes affectations du territoire

Secteurs identifiés dans l'arrondissement
de Saint-Laurent

-  Secteur soulevé par la modification ou l'absence d'aménagement et de développement
-  Périmètre d'habitation

Information

13/15

-  Conservation
-  Grand espace vert ou récréatif
-  Grand ensemble ou grand établissement public

Non - variables de services agricoles



DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029)
(RCG 14-029-X)**

Le présent document accompagne le projet de règlement numéro RCG 14-029-X modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et précise que :

- la carte 2.4.1 intitulée « Le schéma des secteurs d'emplois », les illustrations 2.4.1, 2.4.2, 2.4.3 et 2.4.4 relatives à cette carte, la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol » ainsi que la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » incluses à la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) doivent être modifiées afin d'être conformes à la nouvelle affectation du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal prévue pour les secteurs identifiés dans l'arrondissement de Saint-Laurent sur l'extrait de la carte joint en annexe B du projet de règlement RCG 14-029-X;
- le Règlement de zonage RCA08-08-0001 de l'arrondissement Saint-Laurent doit être modifié afin que les usages autorisés dans les zones correspondant aux secteurs identifiés dans l'arrondissement de Saint-Laurent sur l'extrait de la carte joint en annexe B du projet de règlement RCG 14-029-X soient conformes à la nouvelle affectation du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal prévue pour ces secteurs.

GDD : 1227154003



Dossier # : 1228062001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Centre local de développement |
| Projet : | - |
| Objet : | Nommer M. Alain Vaillancourt, conseiller de la Ville du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest |

Il est recommandé:
de nommer M. Alain Vaillancourt, conseiller de la Ville du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-01-20 22:04

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 17 janvier 2022

Résolution: CA22 22 0025

Recommander au conseil d'agglomération de nommer Alain Vaillancourt, à titre de représentant élu de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest (dossier 1228062001)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De recommander au conseil d'agglomération de nommer Alain Vaillancourt, à titre de représentant élu de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1228062001

Benoit DORAIS

Maire d'arrondissement

Sylvie PARENT

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 19 janvier 2022



Dossier # : 1228062001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Centre local de développement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver la désignation de M. Alain Vaillancourt, conseiller de la Ville du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest |

De désigner Monsieur Alain Vaillancourt, conseiller de la Ville du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

De demander au conseil d'agglomération d'approuver la désignation de Monsieur Alain Vaillancourt, conseiller de la Ville du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Signé par Sylvain VILLENEUVE **Le** 2022-01-13 09:28

Signataire :

Sylvain VILLENEUVE

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228062001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Centre local de développement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver la désignation de M. Alain Vaillancourt, conseiller de la Ville du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest |

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau PME MTL est issu de la réorganisation en avril 2015 du réseau de soutien aux entreprises, dont la mission était anciennement confiée aux CLD et CDEC de Montréal. Il est composé de six organisations à but non lucratif desservant les entreprises de l'ensemble de l'agglomération montréalaise.

L'organisme desservant l'arrondissement du Sud-Ouest porte le nom de PME MTL Grand Sud-Ouest. Plus précisément, PME MTL Grand Sud-Ouest accueille les entrepreneurs, les résidents et les organisations des arrondissements de Verdun, LaSalle et du Sud-Ouest qui souhaitent obtenir du soutien en matière d'entrepreneuriat, de financement ou de développement de la main-d'œuvre.

Assurant la relève du mandat CLD du Sud-Ouest, il offre un ensemble de services d'accompagnement et de financement adaptés aux entreprises privées et d'économie sociale situées sur son territoire. De plus, le PME MTL Grand Sud-Ouest, en collaboration avec Emploi-Québec, offre un service de placement aux chercheurs d'emploi (prestataires de l'assurance-emploi ou sans revenu de tous âges), des conseils personnalisés de même que l'accès à un réseau d'employeurs et d'organisations de développement de l'employabilité.

Le conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest est composé de 13 personnes, soit 3 représentants d'arrondissement et 10 personnes des milieux d'affaires incluant le président. Pour le Sud-Ouest, la représentation est constituée d'un membre désigné par le conseil d'arrondissement et de 3 personnes du milieu des affaires. Les personnes du milieu des affaires n'ont pas à être désignées par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 220118 : Désignation de monsieur Benoit Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest (Dossier 1164794002)

CA17 22 0476 : Désignation de monsieur Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement du

district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest (Dossier 1177010019)

DESCRIPTION

Recommander au conseil d'agglomération d'entériner la désignation de monsieur Alain Vaillancourt, conseiller de la Ville du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME MTL Grand Sud-Ouest, desservant le territoire composé des arrondissements de Verdun, LaSalle et du Sud-Ouest.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration et au comité exécutif de l'organisation de développement économique local a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape en cours :

- Résolution du conseil d'arrondissement : 17 janvier 2022

Étapes subséquentes :

- Résolution du comité exécutif
- Résolution du conseil municipal
- Résolution du conseil d'agglomération

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachad LAWANI
Commissaire au développement économique

Tél : 514 872-2155
Télécop. : 514 872-1945

ENDOSSÉ PAR

Annie LAMBERT
Chef de division mobilité et planification des déplacements

Tél : 514 872-1577
Télécop. :

Le : 2022-01-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(trice) - amen. urb.& serv. aux
entreprises en arrondissement

Tél : 514-868-3512
Approuvé le : 2022-01-13



Dossier # : 1224974001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , - , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| Compétence d'agglomération : | Centre d'urgence 9-1-1 |
| Projet : | - |
| Objet : | Nomination de Madame Daphney Colin, conseillère d'arrondissement, à titre de membre élue du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec |

Il est recommandé au Conseil d'agglomération:

- de nommer, madame Daphney Colin, conseillère d'arrondissement, à titre de membre élue du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-01-25 17:38

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1224974001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , - , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| Compétence d'agglomération : | Centre d'urgence 9-1-1 |
| Projet : | - |
| Objet : | Nomination de Madame Daphney Colin, conseillère d'arrondissement, à titre de membre élue du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec |

CONTENU

CONTEXTE

La Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., c. F-2.1 (LFM) comporte une section intitulée : « Taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 » (art. 244.68 à 244.74). Ces dispositions font suite à « l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013 » conclue en 2006.

La LFM prévoient une taxe municipale imposée aux abonnés de services téléphoniques et donc l'obligation pour les fournisseurs de ces services de contribuer au financement des centres d'urgence 9-1-1 à travers le Québec. Elle oblige également les municipalités à adopter un règlement imposant cette taxe.

De plus, la LFM prévoit que tout fournisseur d'un service téléphonique visé est, à titre de mandataire de la municipalité, tenu de percevoir la taxe et d'en remettre le produit, soustraction faite de la somme qu'il conserve pour ses frais d'administration, au ministre du Revenu. Ce dernier doit ensuite remettre le produit de la taxe à un organisme à but non lucratif (OBNL), constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies, L.R.Q., c. C-38, désigné par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Cet organisme gère le produit de cette taxe et le remet aux municipalités.

C'est donc le 29 juillet 2009 que la résolution CE09 1270 autorise la constitution d'un OBNL chargé de recevoir et redistribuer le produit de la taxe : l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 (ci-après l'Agence 9-1-1). Les lettres patentes ont été délivrées par le Registre des entreprises le 7 août 2009.

Il s'agit à présent de remplacer un membre élu conformément à la LFM et aux statuts constitutifs du conseil d'administration de l'Agence 911.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0339 – 18 juin 2020 – Approuver la nomination de Mme Johanne Tanguay, cadre sur mandat, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.

CG18 0141 – 22 février 2018 – Nomination de M. Alex Norris, conseiller de ville, à titre de membre (élu) du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.

CG16 0361 – 19 mai 2016 - Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

CG10 0385 - 28 octobre 2010 - Nomination de Pierre Foucault, chef de division au Service des communications opérationnelles du SPVM, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.

CG09 0454 - 24 septembre 2009 - Nomination de Jean-Marc Gibeau, conseiller des communications opérationnelles de Montréal-Nord et de Richard Boyer, Chef du Service des communications opérationnelles du SPVM, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.

CE09 1270 - 29 juillet 2009 - Autoriser Richard Boyer, chef du Service des communications opérationnelles du SPVM, à agir comme l'un des trois requérants pour la constitution d'un organisme à but non lucratif (OBNL) chargé de recevoir et de redistribuer le produit de la taxe destinée à financer les services d'urgence 9-1-1, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale ; et de modifier le budget de revenus et de dépenses 2009 du service afin de tenir compte de la contribution financière du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en remboursement des frais encourus pour la constitution de cet organisme, au montant de 7 500 \$.

DESCRIPTION

L'article 244.73 de la LFM prévoit que l'organisme à but non lucratif qui administre le produit de la taxe soit dirigé par un conseil d'administration composé à parts égales de représentants de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), de la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM) ainsi que de la Ville de Montréal (ci-après : les parties constituantes).

Des discussions entre les parties constituantes de l'Agence 9-1-1 ont permis d'en venir à une entente selon laquelle :

- Le conseil d'administration de l'Agence 9-1-1 est composé de six (6) administrateurs, soit deux (2) représentants nommés par chacune des parties constituantes. Chacune des parties constituantes est représentée par un (1) élu et un (1) employé.
- Seules les personnes qui ont été dûment autorisées par une résolution ou toute forme de décision officielle de leur partie constituante peuvent être nommées administrateurs.

Le présent dossier vise donc à nommer Mme Daphney Colin, conseillère de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et présidente de la Commission de la sécurité publique de la Ville de Montréal, comme membre élue du conseil d'administration de l'Agence 9-1-1, en remplacement de M. Alex Norris.

Mme Johanne Tanguay, cadre sur mandat au SPVM, demeure membre du conseil

d'administration de l'Agence 9-1-1.

JUSTIFICATION

Conformément à la LFM et aux statuts constitutifs du conseil d'administration de l'Agence 9-1-1, une résolution du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, confirmant la nomination de Mme Daphney Colin, doit être déposée avant que cette dernière ne puisse siéger à titre de nouvelle membre élue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucune rémunération n'est rattachée aux responsabilités et fonctions des représentants de la Ville, à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence 9-1-1. Il en va de même pour les représentants de la FQM et de l'UMQ.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de sa nature. En effet, il s'agit uniquement du remplacement d'un membre siégeant déjà à l'Agence 9-1-1.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination de représentants de la Ville de Montréal à titre de membre du conseil d'administration de l'Agence 9-1-1 est requise afin d'assurer le leadership de la Ville de Montréal au sein de l'Agence 9-1-1.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif: 9 février 2022
Conseil municipal: 21 février 2022
Conseil d'agglomération: 24 février 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal RICHARD
Inspecteur-chef, Direction des services
coporatifs

Tél : (514) 280-2602

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-24

Vincent RICHER
Directeur adjoint, Direction des services
coporatifs

Tél : (514) 917-2736

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne CHAMANDY
Directrice, Direction des communications, des
pratiques d'affaires et des relations avec les
partenaires

Tél : 514-464-9443

Approuvé le : 2022-01-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain CARON
directeur de service - police

Tél : 514-280-2005

Approuvé le : 2022-01-25



Dossier # : 1218343011

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Centre local de développement |
| Projet : | - |
| Objet : | Nommer Madame Laurence Lavigne Lalonde à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint- Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL |

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

de nommer madame Laurence Lavigne Lalonde à titre de représentante élue de
l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de
PME MTL Centre-Est.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-02-02 23:41

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 1^{er} février 2022

Résolution: CA22 14 0040

Recommandation au conseil d'agglomération de nommer Madame Laurence Lavigne Lalonde à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL.

ATTENDU QUE le développement économique est une compétence de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU QU'une élue ou un élu doit être nommé(e) pour siéger au conseil d'administration de l'organisme PME MTL;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire;

Il est proposé par Josué CORVIL

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération de nommer Madame Laurence Lavigne Lalonde à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1218343011

Laurence LAVIGNE LALONDE

Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 2 février 2022



Dossier # : 1218343011

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Centre local de développement |
| Projet : | - |
| Objet : | Recommandation au Conseil d'agglomération de nommer Madame Laurence Lavigne Lalonde à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL. |

ATTENDU QUE le développement économique est une compétence de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU QU'une ou un élu doit être nommé pour siéger au conseil d'administration de l'organisme PME MTL;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire, il est recommandé :

De recommander au conseil d'agglomération de nommer madame Laurence Lavigne Lalonde à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

Signé par Nathalie VAILLANCOURT **Le** 2022-01-19 13:15

Signataire :

Nathalie VAILLANCOURT

Directrice d'arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1218343011**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Centre local de développement |
| Projet : | - |
| Objet : | Recommandation au Conseil d'agglomération de nommer Madame Laurence Lavigne Lalonde à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL. |

CONTENU

CONTEXTE

En 2015, la Ville de Montréal s’est dotée du réseau en développement économique PME MTL, lequel est constitué de six organisations à but non lucratif couvrant chacun un secteur de l’île. Ce réseau répond à l'obligation de l’agglomération de Montréal de se doter de points de service en développement local et régional. L’arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension est compris dans le territoire desservi par PME MTL Centre-Est, lequel regroupe aussi les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Suite aux élections municipales du 7 novembre 2021 et pour se conformer aux règlements généraux de l'organisme, l'arrondissement doit désigner un nouveau représentant élu et responsable du développement économique local au conseil d’administration de PME MTL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 140012 - 1177016003 - 6 février 2018 - Recommandation au conseil d’agglomération de nommer Madame Giuliana Fumagalli à titre de représentante élue de l’arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d’administration de PME MTL Centre-Est

DESCRIPTION

Recommander au Conseil d'agglomération de désigner la mairesse d'arrondissement, Madame Laurence Lavigne Lalonde, pour agir à titre de représentante élue de l’arrondissement au conseil d’administration de PME MTL Centre-Est.

JUSTIFICATION

La direction du développement du territoire recommande :
 D'adopter une résolution recommandant au conseil d’agglomération de désigner la mairesse

d'arrondissement, Madame Laurence Lavigne Lalonde pour agir à titre de représentante élue de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, et ce, pour les motifs suivants :

- La participation d'une représentante élue de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est permettra d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant les deux priorités qui suivent :

- 14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité;
- 20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement pourra, grâce à ce rôle d'administrateur, orienter les décisions de cette instance de développement local.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La décision fera l'objet d'une annonce dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil d'arrondissement, dans l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes subséquentes :

- Résolution du comité exécutif;
- Résolution du conseil municipal;
- Résolution du conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique DOUCET, Service du développement économique
Géraldine MARTIN, Service du développement économique

Lecture :

Géraldine MARTIN, 17 janvier 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane RICHARD
commissaire - développement économique

Tél : 438-994-9018
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-01-12

Eric GOSSET
Chef de division urbanisme et services aux
entreprises

Tél : 438-354-1236
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyn JOBIDON
Directeur du développement du territoire

Tél : 514 868-3450
Approuvé le : 2022-01-19

Grille d'analyse **Montréal 2030**



Numéro de dossier : 1218343011

Unité administrative responsable : Développement du territoire

Projet : Recommandation au conseil d'agglomération de nommer Mme Laurence Lavigne Lalonde à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL.

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? | x | | |
| 2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? | | | |
| 14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité. 20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole. | | | |
| 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? | | | |
| 14. Le principal résultat attendu est d'avoir une cohérence, une complémentarité et une concertation des actions de l'Arrondissement et de PME MTL Centre-Est, dont une partie de la mission est d'appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations. | | | |

20. Le principal résultat attendu est d'avoir une cohérence, une complémentarité et une concertation des actions de l'Arrondissement et de PME MTL Centre-Est, dont une partie de la mission est de financer les entreprises en démarrage et en croissance, favorisant leur prospérité.

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|---|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 | | | x |
| 2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? | | | x |
| 3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat? | | | x |

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

| | <i>oui</i> | <i>non</i> | <i>s. o.</i> |
|--|------------|------------|--------------|
| 1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion | | | x |
| <p>b. Équité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale | x | | |
| <p>c. Accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal | | | x |
| 2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier? | | x | |

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Point 51.04

Nominations aux commissions permanentes

Ce document vous sera livré dès que possible.



Dossier # : 1225212004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Centre local de développement |
| Projet : | - |
| Objet : | Nommer M. Richard Deschamps, conseiller de la Ville du district Sault-Saint-Louis, à titre de représentant de l'arrondissement de LaSalle au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest |

Il est recommandé:
de nommer M. Richard Deschamps, conseiller de la Ville du district Sault-Saint-Louis, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-02-10 17:50

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 7 février 2022

Résolution: CA22 20 0053

Désignation de M. Richard Deschamps, conseiller de la Ville - conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

De désigner monsieur Richard Deschamps, conseiller de la Ville du district Sault-Saint-Louis, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

De demander au conseil d'agglomération d'approuver la désignation de monsieur Richard Deschamps, conseiller de la Ville du district Sault-Saint-Louis, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

51.03 1225212004

Nancy BLANCHET

Mairesse d'arrondissement

Nathalie HADIDA

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 9 février 2022



Dossier # : 1225212004

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Centre local de développement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver la désignation de M. Richard Deschamps, conseiller de la Ville du district Sault-Saint-Louis, à titre de représentant de l'arrondissement de LaSalle au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest |

De désigner monsieur Richard Deschamps, conseiller de la Ville du district Sault-Saint-Louis, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

De demander au conseil d'agglomération d'approuver la désignation de monsieur Richard Deschamps, conseiller de la Ville du district Sault-Saint-Louis, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-01 18:01

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1225212004

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Centre local de développement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver la désignation de M. Richard Deschamps, conseiller de la Ville du district Sault-Saint-Louis, à titre de représentant de l'arrondissement de LaSalle au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest |

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau PME MTL est issu de la réorganisation en avril 2015 du réseau de soutien aux entreprises, dont la mission était anciennement confiée aux CLD et CDEC de Montréal. Il est composé de six organisations à but non lucratif desservant les entreprises de l'ensemble de l'agglomération montréalaise.

L'organisme desservant l'arrondissement de LaSalle porte le nom de PME MTL Grand Sud-Ouest. Plus précisément, PME MTL Grand Sud-Ouest accueille les entrepreneurs, les résidents et les organisations des arrondissements de Verdun, LaSalle et du Sud-Ouest qui souhaitent obtenir du soutien en matière d'entrepreneuriat, de financement ou de développement de la main-d'œuvre.

Assurant la relève du mandat CLD de LaSalle, il offre un ensemble de services d'accompagnement et de financement adaptés aux entreprises privées et d'économie sociale situées sur son territoire. De plus, le PME MTL Grand Sud-Ouest, en collaboration avec Emploi-Québec, offre un service de placement aux chercheurs d'emploi (prestataires de l'assurance-emploi ou sans revenu de tous âges), des conseils personnalisés de même que l'accès à un réseau d'employeurs et d'organisations de développement de l'employabilité.

Le conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest est composé de 13 personnes, soit 3 représentants d'arrondissement et 10 personnes des milieux d'affaires incluant le président. Pour LaSalle, la représentation est constituée d'un membre désigné par le conseil d'arrondissement et de 3 personnes du milieu des affaires. Les personnes du milieu des affaires n'ont pas à être désignées par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Recommander au conseil d'agglomération d'entériner la désignation de monsieur Richard Deschamps, conseiller de la Ville du district Sault-Saint-Louis, pour siéger au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME MTL Grand Sud-Ouest, desservant le territoire composé des arrondissements de Verdun, LaSalle et du Sud-Ouest.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape en cours :

- Résolution du conseil d'arrondissement : 7 février 2022

Étapes subséquentes :

- Résolution du comité exécutif
- Résolution du conseil municipal
- Résolution du conseil d'agglomération

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S/O

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane PELOQUIN
Secrétaire de direction

Tél : 514 367-6000, poste 6491
Télécop. : 514 367-6600

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Tél : 514 367-6000 poste 6490
Télécop. : 514 367-6457

Le : 2022-02-01



Dossier # : 1227665001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Projet : | - |
| Objet : | Nommer M. Richard Deschamps au sein du Comité de vérification de l'agglomération en remplacement de M. François Limoges, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19). |

Il est recommandé de nommer M. Richard Deschamps au sein du Comité de vérification de l'agglomération en remplacement de M. François Limoges, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2022-02-17 15:42

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION Dossier # :1227665001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Projet : | - |
| Objet : | Nommer M. Richard Deschamps au sein du Comité de vérification de l'agglomération en remplacement de M. François Limoges, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19). |

CONTENU

CONTEXTE

Le Comité de vérification, constitué en vertu de l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes, est composé d'au plus 10 membres nommés par le conseil d'agglomération, sur proposition de la mairesse de la Ville de Montréal. La loi prévoit que deux de ces membres doivent être membres du conseil d'agglomération représentant les villes reconstituées.

L'article 3 de la Charte du comité de vérification de la Ville de Montréal (CG10 0457) fournit des précisions additionnelles sur la composition de ce comité. Cet article prévoit que parmi les membres du comité :

- au moins trois (3) doivent être des membres du conseil municipal, préalablement désignés par ce conseil;
- deux (2) doivent être des membres du conseil d'agglomération représentant les municipalités reconstituées, ils sont désignés par le conseil d'agglomération;
- au moins trois (3) doivent être des membres indépendants, parmi lesquels le conseil d'agglomération désigne le président. Ces membres sont proposées par le Comité de sélection et doivent avoir une expérience pertinente à la fonction.

Le Comité de vérification était actuellement composé de huit (8) membres, soit 3 membres indépendants et 5 membres élus

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0753 - 23 décembre 2021 - Nommer messieurs François Limoges et Benoit Dorais ainsi que madame Nathalie Goulet au sein du Comité de vérification de l'agglomération, ainsi que madame Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville et monsieur Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, représentant les municipalités reconstituées à ce comité, conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*

CG21 0304 - 20 mai 2021 - Approuver la nomination temporaire de M. François Limoges, conseiller de la Ville, au sein du comité d'audit de la Ville, en remplacement temporaire de madame Laurence Lavigne Lalonde, conseillère de la Ville, à compter du 20 mai 2021

CG21 0156 - 25 mars 2021 - Adopter le projet de modification de la Charte du comité d'audit de la Ville de Montréal afin de modifier l'article 4

CG21 0172 - 25 mars 2021 - Approuver le renouvellement des mandats de Mmes Lisa Baillargeon et Suzanne Bourque et de M. Yves Gauthier à titre de membres indépendants du comité d'audit de la Ville de Montréal, et procéder à la désignation de Mme Lisa Baillargeon comme Présidente et de M. Yves Gauthier comme Vice-président de ce comité

CG20 0480 - 24 septembre 2020 - Nomination de madame Sophie Mauzerolle, conseillère de la Ville, au sein du comité d'audit de la Ville de Montréal

CG20 0217 - 23 avril 2020 - Adopter le projet de modification de la Charte du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal

CG20 0159 - 26 mars 2020 - Adoption du «Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053)» aux fins de fixer une rémunération pour les élu.es qui siègent sur le comité de vérification

DESCRIPTION

M. Richard Deschamps est nommé en remplacement de M. François Limoges au comité d'audit de l'agglomération.

JUSTIFICATION

L'article 11 de la Charte du comité d'audit prévoit qu'en tout temps, le conseil d'agglomération peut, par résolution, remplacer un membre du comité. De plus, cette nomination temporaire est requise afin de se conformer à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes et permettre la tenue des réunions du comité d'audit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 5 du Règlement RCG 06-053-3 intitulé *Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053)*, les élus membres du comité de vérification sont rémunérés de la façon suivante: 750 \$ / séance du comité de vérification ou d'un sous-comité de celui-ci, jusqu'à concurrence de la rémunération annuelle payable au membre d'une commission du conseil d'agglomération.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil municipal: 21 février 2022

Conseil d'agglomération: 24 février 2022

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic LAPOINTE
Chargé de dossiers ou missions

Tél : 514 923-2036

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-02-17

Isabelle A GAUTHIER
Cheffe du bureau du directeur général

Tél : 438-998-5260

Télécop. :